This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Princeton University Library
32101 076474681

Digitized by Google

5001
.329
v. 29

Library of

Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES

FRANCISCAINES

REVUE MENSUELLE

Tome XXIX — JANVIER-JUIN 1913

Administration.
LIBRAIRIE SAINT-FRANÇOIS
4, RUE CASSETTE, PARIS, VIe

Direction.
MAISON SAINT-ROCH
COUVIN, BELGIQUE

LIBRAIRIE B. HERDER, FRIBOURG-EN-BRISGAU,
BERLIN, CARLSRUHE, MUNICH, STRASBOURG, VIENNE ET ST-LOUIS, M^o^

TAMINES (BELGIQUE). — IMPRIMERIE DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

5001
.329
v.29
(1913)

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. TOUJOURS !

DUNS SCOT ET LE MODERNISME

Les légendes naissent vite et se propagent rapidement, même en notre siècle, ami, jusqu'au fanatisme, du document écrit, du texte décisif.

Depuis quelques années, il s'en forme une, autour du nom et des doctrines de Duns Scot. A plusieurs reprises, des écrivains catholiques ont, dans des périodiques ou des livres, affirmé que la pensée du docteur subtil était apparentée avec celle de Kant et par le Kantisme, avec le modernisme. Contre ces insinuations déguisées et ces affirmations explicites, nous avons déjà protesté, ici même, dans un travail sur « la Philosophie critique de Duns Scot et le criticisme de Kant. » (1)

Mais les légendes ont la vie dure. Un article publié par la *Revue Thomiste* (Juillet-Août 1912) nous oblige à revenir sur cette question. Le respect dû à la vérité et le devoir qui incombe à tout Ordre religieux de défendre la réputation de ses fils injustement attaqués, même de ceux dont la carrière est depuis longtemps achevée, ne nous permet pas de nous taire.

L'article de la *Revue Thomiste* auquel je fais allusion porte le titre : « La scolastique et le modernisme. » L'auteur M. T. Richard, y veut « mettre en saillie l'antagonisme profond et irréductible qui existe entre la scolastique et le modernisme, entre les deux doctrines et les deux méthodes. » Toutefois la scolastique dont il entend parler « n'est pas autre pour le fond et la forme que celle de saint Thomas. » De ce choix exclusif, M. Richard allègue deux motifs, l'un d'autorité, l'autre de raison.

Motif d'autorité. Il se résume dans les directions du Saint-

(1) Cf. *Études Franciscaines,* Août, Septembre, Novembre, Décembre 1909.

503331

Digitized by Google

Siège, spécialement du Souverain Pontife Pie X. N'a-t-il pas écrit dans l'Encyclique *Pascendi* les paroles célèbres : « Quand nous prescrivons la philosophie scolastique, ce que nous entendons surtout par là — ceci est capital — c'est la philosophie que nous a léguée le Docteur Angélique. » Ce motif a de la valeur. Je n'ai pas à le discuter. L'esprit laissé par saint François à ses enfants, est un esprit de trop respectueuse et filiale obéissance à l'égard du Vicaire visible de Jésus-Christ sur la terre, pour qu'ils veuillent juger ses actes. D'ailleurs les directions données par nos Supérieurs et la formation que j'ai reçue de Maîtres vénérés m'en enlèvent même la pensée.

Aussi je reconnais fort simplement que les documents pontificaux font à la doctrine de saint Thomas une place privilégiée. Je veux bien avouer qu'à ce point de vue on puisse légitimement critiquer un jugement de Marion écrivant dans son Histoire de l'Église : « l'École scotiste garde toute son autorité. » Je consens même à ne pas chercher noise à M. Richard, sur la raison de haute sagesse qu'il invoque, pour expliquer les directions romaines et qui serait la nécessité de faire l'unité dans l'enseignement philosophique et théologique, (1) car il est possible que ce soit là l'objectif poursuivi par le Saint-Père. Mais à ces raisons d'autorité l'auteur de l'article : « La scolastique et le modernisme » en ajoute d'autres qui, étant personnelles, ne sont plus couvertes par le très haut crédit de l'Église.

Motifs de raison. Avec beaucoup d'assurance, M. Richard écrit : « Nulle autre scolastique que celle de saint Thomas ne peut être considérée comme l'opposé et le remède du modernisme. » Et pour que l'on ne se trompe pas sur ses intentions, il souligne sa pensée : « nulle autre, disons-nous, pas même la scolastique scotiste. » Fidèle à l'axiome qui veut que le sage prouve ses affirmations, il continue : « D'autres que nous l'ont remarqué, cette dernière, par quelques-unes de ses théories, n'est pas sans quelque affinité avec certaines aberrations modernistes, par exemple le primat de la volonté et de l'action. Faire de la théologie une science simplement pratique, c'est poser un principe

(1) « Qui ne voit du reste que le grand effort de l'Eglise vers l'unité de son enseignement philosophique et théologique aurait complètement manqué son but, s'il avait consisté simplement à nous recommander *ex-aequo*, saint Thomas et Duns Scot. Il n'est pas nécessaire de s'être livré à une étude bien approfondie de la doctrine du Docteur subtil, pour savoir qu'elle est le plus souvent, dans les grandes comme dans les petites questions, la négation même de celle du Docteur angélique.» pag. 453.

Digitized by Google

dont il n'est pas difficile de tirer des conclusions anti-intellectualistes. On sait que ces conclusions, des auteurs plus ou moins modernistes les ont tirées. (1)

Ce procès de tendance jugé en six lignes, M. Richard livre au Docteur angélique tout le domaine de la vérité. « Rien de semblable n'est à craindre avec la doctrine de saint Thomas. Son opposition radicale au modernisme est manifeste à première vue. » Toutefois si cet « antagonisme est d'une manière générale assez évident au premier abord » l'auteur ne croit pas inutile d'en dégager nettement et d'en étudier les éléments principaux. » De là, quatre paragraphes où il démontre que la scolastique — sous-entendue thomiste — « s'oppose au modernisme, en tant que rationnelle, objective, traditionnelle et didactique. » *Ibid.*

Il y a, dans ce passage de l'article de la *Revue thomiste*, deux idées assez distinctes. 1° La scolastique scotiste loin de pouvoir s'opposer victorieusement au modernisme en est plutôt l'alliée. Cette première assertion est fausse. 2° La scolastique thomiste doit être regardée comme un obstacle puissant à l'invasion moderniste parce que rationnelle, objective, traditionnelle, didactique. Cette affirmation est vraie. Mais la scolastique scotiste a la même valeur pour les mêmes raisons et M. Richard se trompe si, conformément aux désirs exprimés plus haut, il veut exclure, par son exposé, les droits et l'orthodoxie de la philosophie et de la théologie du docteur subtil. C'est ce que nous espérons montrer au cours de cet article.

A — Fausses accusations contre la scolastique scotiste

« *La piperie des mots* » est toujours à redouter dans les controverses philosophiques religieuses et sociales. Cependant on peut s'étonner qu'un esprit, aussi familiarisé avec les méthodes rigoureuses de la scolastique que doit l'être M. Richard, s'y soit laissé prendre à ce point. Il faut bien l'avouer, dans les deux accusations de modernisme qu'il porte contre la doctrine de Duns Scot, il n'y a que « piperie de mots. »

I

On accuse d'abord la scolastique scotiste d'avoir quelque affinité avec « le Primat de la volonté et de l'action. »

(1) *Revue Thomiste,* Juillet-Août. p. 453.

Digitized by Google

Cette théorie du Primat de la volonté et de l'action est aujourd'hui fameuse. Depuis bientôt vingt ans, son crédit augmente de jour en jour dans le monde intellectuel. Elle constitue l'élément essentiel du *Pragmatisme*. Vers elle convergent les nuances diverses de la *Philosophie nouvelle*, inspirée du criticisme kantien. De la philosophie pure elle s'est infiltrée dans la théologie, l'histoire et l'exégèse. Elle avait déjà fait beaucoup d'adeptes parmi le monde ecclésiastique, lorsque parut l'Encyclique *Pascendi*. Avec le modernisme condamné par ce document pontifical, la doctrine du Primat de la volonté et de l'action recevait un coup funeste.

On sait quel est le sens précis de cette doctrine. Il ne m'appartient pas de le rappeler ici longuement. Quelques traits cependant sont nécessaires pour situer le sujet de cet article et en tirer les conclusions que réclame la vérité.

La théorie moderne du Primat de la volonté et de l'action est née d'une forte réaction contre l'intellectualisme traditionnel. Aux concepts généraux élaborés par l'intelligence, aux notions abstraites du sens commun, la philosophie nouvelle refuse toute valeur absolue. A en croire ses docteurs, des préoccupations utilitaires seules leur auraient donné naissance. Dans le perpétuel devenir qui constitue le fond de la réalité, l'esprit humain, pour les besoins de l'action, découpe des morceaux et, avec plus ou moins d'adresse, construit les événements extérieurs, le monde matériel et le monde des représentations suprasensibles. Qu'on lise les ouvrages philosophiques de M. Bergson, ou les travaux philosophico-dogmatiques de M. Le Roy, ce mépris du concept apparaît à chaque page. A la perception immédiate est exclusivement dévolu le pouvoir de pénétrer le réel, de le saisir, de le connaître. Mais on avoue que c'est là une œuvre extrêmement difficile et ardue, pour ne pas dire impossible, actuellement du moins. Le réel en effet que nous connaissons est déjà construit par nous. Plus de formes *a priori*, mais une influence, secrète et incrustée au fond de notre conscience, des stades antérieurs de l'évolution de la pensée, due surtout aux concepts abstraits nés des besoins de l'action.

Nos perceptions les plus concrètes portent l'empreinte de ces conceptions inspirées par les nécessités de la vie active. Les *faits* ne sont, pour les philosophes modernes, que « des adaptations du réel aux intérêts de la pratique et aux exigences de la vie sociale. » Il en est de même des *corps bruts* que nous vo-

Digitized by Google

yons juxtaposés, que nous touchons de nos mains. « Ils sont taillés dans l'étoffe de la nature par une perception dont les ciseaux suivent en quelque sorte le pointillé des lignes sur lesquelles l'action passerait. » Les contours distincts sont dessinés par les besoins de notre action ; ils forment le plan où elle s'exerce, « la route qu'elle se fraie d'avance par la perception dans l'enchevêtrement du réel. » Cette action supprimée, « l'individualité des corps se résorbe dans l'universelle interaction qui est devenue la réalité même. »

Que dire alors des notions générales d'être, de substance, de cause ? Plus que tout le reste, elles représentent, en nous, les conditions mentales de notre activité. Voici comment naguère M. Bergson exposait l'origine de la notion de substance. « Le sens commun obsédé de préoccupations pratiques, imagine l'existence corporelle sous forme d'une invariance qu'il symbolise par une position dans l'espace : c'est déjà abstraire et simplifier ... quand il vient ensuite à l'esprit, ses tendances ne l'abandonnent pas ; il ensevelit donc l'esprit — cette activité qui ne se repose jamais — dans une permanence morte, sans laquelle, bien à tort, il ne voit plus d'existence vraie.... Un morcellement est pratiqué à son tour dans la continuité mouvante de l'intuition intérieure et nous nous constituons des idées séparées à l'image des corps indépendants. (1)

Il en est de même de toutes les autres notions métaphysiques, des concepts génériques et spécifiques. Que sont-ils sinon « des vues lointaines et simplifiées, des manières de croquis schématiques ne donnant de leur objet que quelques traits sommaires, variables selon la direction et l'angle. » (2) Par eux, « on n'atteint donc des choses que la surface, les contacts réciproques, les parties communes, les intersections mutuelles, mais non point l'unité organique ni l'essence intérieure. » Aussi le langage qui traduit les concepts reste-t-il toujours symbolique et il est tel parce que « la méthode d'analyse par concepts est réglée avant tout sur les besoins pratiques de l'action et du discours. » (3)

Ces quelques traits suffisent : ils caractérisent la philosophie moderne. Pour elle, les concepts ne sont qu'une déformation

(1) *Revue de Métaphysique et de Morale* 1899. p. 392.

(2) *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1912. Une Philosophie nouvelle, M. Henri Bergson, par E. Le Roy. p. 570.

(3) Ibid. p. 571.

Digitized by Google

du réel ; ils morcellent l'unique réalité qui est le devenir ; ils réifient ce qui est indistinct. De ces concepts se tire une philosophie de l'être, une doctrine du sens commun sans valeur objective, inventée seulement pour conditionner l'action.

L'action tient donc la primauté dans l'ordre de la vie et de la pensée. Quelles que soient les prévisions de l'avenir, — que l'on arrive par une intuition immédiate, dégagée de toutes les constructions étrangères qui la déforment, à saisir intégralement le réel ou que ce soit une tentation vaine, — présentement du moins, les concepts sont dénués de valeur absolue. L'action les domine. Ils naissent de la volonté d'agir ; ils n'ont d'autre rôle que de conditionner l'action ; ils peuvent changer — on dit qu'ils changent — lorsque la volonté active entre dans une phase nouvelle de l'évolution.

Avec des nuances assez variées, la pensée moderne se ramène à ce fond commun de doctrines : la valeur objective des concepts expressément niée, la philosophie du sens commun subordonnée à l'action et en conséquence, l'action primant la spéculation et primant la raison. De cela, les pragmatistes se consolent gaîment ; les Bergsoniens s'en plaignent et nourrissent l'espoir de libérer la pensée des déformations que la pratique et l'action font subir à la vérité ; certains apologistes s'en accommodent et y cherchent un point d'appui pour remettre en honneur l'idéal moral et religieux. Chez les uns et chez les autres, on accepte donc, comme un dogme ou une nécessité, et dans le sens où nous venons de le rappeler, le Primat de la volonté et de l'action.

*
* *

Ce Primat de la volonté et de l'action a-t-il vraiment quelque parenté avec les doctrines de Duns Scot ? Très fermement nous pouvons répondre : non. Et cependant le docteur subtil attribue, lui aussi, à la volonté une certaine primauté sur l'intelligence, une dignité, une noblesse qui l'emporte sur la dignité et la noblesse de la raison. De cette Primauté, voici la signification exacte.

Tout d'abord, la Primauté de la volonté, dans la scolastique scotiste, ne s'élève point sur les ruines de l'intelligence, sur les décombres sans valeur des concepts abstraits. On chercherait en vain dans les ouvrages de Duns Scot le moindre soupçon sur la

Digitized by Google

portée objective de notre connaissance, sur la légiti mitédes perceptions sensibles, des opérations intellectuelles et des procédés logiques que suit notre pensée en s'organisant. On n'y trouverait pas davantage une thèse psychologique dont le critique le plus avisé puisse tirer une conclusion et même une apparence de conclusion qui ait quelque saveur nominaliste ou répande une odeur de criticisme.

Duns Scot enseigne la Primauté de la volonté pour des raisons absolument étrangères à la pensée moderne et aux doctrines modernistes. Je pourrais presque m'excuser de ne point les rappeler. Il me suffirait de renvoyer mes lecteurs au travail du P. Séraphin Belmond, *Le rôle de la volonté dans la philosophie de Duns Scot*, publié ici même. (1) La clarté de ma thèse exige pourtant que je m'arrête encore à cette démonstration.

On peut la résumer tout entière autour d'un texte que Duns Scot d'ailleurs emprunte à saint Anselme : *Voluntas est motor in toto regno animæ et omnia obediunt sibi.* (2) A la volonté dans le domaine de la vie psychologique, une primauté, une royauté absolue parce que partout elle est maîtresse et que tout lui obéit. L'intelligence lui est soumise comme les autres facultés. Dans quelle mesure ? C'est ce qu'il importe surtout de bien déterminer en ce moment.

La vie intellectuelle ne se déroule pas toujours sur le même plan. Il est facile d'y découvrir deux espèces de connaissances assez distinctes : les unes sont initiales ou primaires, les autres dérivées et secondaires.

Aux premières se rattachent les notions transcendentales d'être, d'essence, d'existence et les principes qui en découlent, les notions prédicamentales, ou catégories plus ou moins clairement conçues et les principes auxquels ces notions donnent naissance. (3) Fruits spontanés de l'intellect mis en présence de

(1) Cf. *Études Franciscaines,* N^os de Mai et Juin 1911.

(2) *In II Sent.*, distinct. XLII, quæst. 4, n° 2.

(3) Je ne parle ici que des connaissances intellectuelles. La pensée de Duns Scot a une envergure plus large. Le principe de distinction dont je me sers ici, est tiré d'une question consacrée à la nature du péché. Par connaissance première, il entend toute connaissance spontanée même complexe qui prévient l'acte de volonté : *Et toties habet homo primas cogitationes, quoties occurrunt diversa objecta et quoties surget a somno.* — Report. Paris, l. II, dist. XLII, n° 18. Nul doute que les idées transcendentales et les notions prédicamentales n'appartiennent. pour Duns Scot, à la série des connaissances initiales et premières, car elles se trouvent à la ligne de démarcation du monde intellectuel et toute connaissance réfléchie et secondaire les suppose.

Digitized by Google

son objet, l'être ou l'intelligible, ces notions naissent indépendamment de toute influence volontaire. Elles ne sont point, comme le disent les Bergsoniens et les Pragmatistes, des schèmes formés sous l'empire de la volonté et pour les nécessités de l'action. La pensée de Duns Scot est nette. Pas plus que la vision ne dépend de la volonté, lorsque la détermination visuelle est produite par les objets extérieurs, les conceptions intellectuelles initiales et primaires ne dépendent de notre vouloir (1)

Il n'en est pas de même des connaissances secondaires et réfléchies. En aucune manière, sans doute, la volonté ne concourt effectivement à *l'acte formel* de l'intellection. Son activité n'en est pas même une condition indispensable. Étant donnés l'intellect et l'objet intelligible, la conception mentale s'accomplit, pourvu que s'établisse entre eux le rapport requis.(2)

Mais on ne saurait nier son influence indirecte.

Et cette influence est profonde : influence de fixation mentale, pour arrêter l'intelligence sur un objet déterminé et la contraindre à persévérer dans l'étude malgré les difficultés, l'insuccès immédiat, le dégoût ; influence de direction et de recherche pour aborder un sujet nouveau ; (3) influence de perfection dans la connaissance, car la volonté, en concourant à l'acte d'intellection, peut rassembler les efforts de toutes les facultés cognitives et les concentrer sur le même objet (4) ; influence de sécurité enfin dans les conclusions déduites car la volonté qui aime réellement la vérité, écartera la précipitation, les préjugés d'où si souvent naît l'erreur.

Ainsi de quelque côté qu'on l'envisage, la connaissance secondaire et réfléchie dépend de la volonté. Ce n'est pas elle qui connaît. L'évidence d'une vérité est perçue par l'intelligence

(1) Cum possit distingui cogitatio generaliter in primam et secundam, de prima probo quod non potest esse in potestate voluntatis. Quia aliqua cogitatio præcedit necessario omne velle. Sed quod præcedit omne velle et est prius, natura saltem, non est in potestate nostra. Hoc etiam dicit Augustinus : non est in potestate nostra quin visis tangamur. *II Sent.*, dist. *XLII*, q. 4, n° 5.

(2) Sufficiens causa cujusque intellectionis est intellectus agens, et intellectus possibilis et objectum imprimens, sicut patet in prima intellectione intellectus, ubi voluntas non concurrit, nec aliquid aliud praeter illa agit per modum naturae. *Collat.* II, n° 7.

(3) Voluntas sua actione avertit intellectum a consideratione unius objecti et convertit ipsum ad considerandum aliud objectum. *Ibid.*

(4) Quando intellectus intelligeret aliquid, si esset operatio voluntatis circa idem, et imaginatio circa idem imaginabile et sensus circa idem particulare, — ut puto quod esset praesens, — perfectior esset intellectio, quia potentiae distinctae circa diversa remittuntur in actionibus suis. *II Sent.*, dist. *XLII*, quœst. 4, n° 12.

Digitized by Google

seule et l'acte cognitif est formellement l'œuvre exclusive de l'esprit. Néanmoins, exception faite des vérités qui, comme les vérités premières, sont si parfaites et si actuelles qu'elles livrent d'emblée tout leur contenu, l'intelligence doit s'appliquer, pour les connaître plus clairement, aux connaissances spontanées que lui fournit l'expérience. Là se trouve le rôle, rôle dominateur, de la volonté sur l'intelligence. Par l'amour naturel qu'elle porte au vrai, elle entraîne l'esprit, le fixe sur son objet, lui donne une force nouvelle, une intensité d'action plus féconde. Rivé à son objet sous l'influence de l'amour, l'esprit transpose ses connaissances spontanées confuses en pensées claires, ses données imparfaites en vérités précises. Tel est donc le rôle de la volonté dans l'acte de connaître : commander à l'esprit, lui fixer un objet, l'empêcher de continuer un acte commencé. (1) Ce domaine sur l'acte intellectuel — et Duns Scot n'en reconnaît pas d'autre — constitue en faveur de la volonté une Primauté indéniable.

Cette primauté apparaît encore dans une lumière plus grande, si l'on considère le rôle de la volonté *dans l'ordre moral.*

Tout le domaine de la moralité est livré à son empire. Evidemment elle ne crée point la distinction du bien et du mal, elle ne détermine pas elle-même l'ordre obligatoire des relations morales. Mais descendons du monde idéal du devoir dans le monde concret de l'activité humaine. Où se trouve la cause réelle de la moralité de nos actions personnelles ? N'est-ce pas dans la volonté ? Le bien et le mal n'existent dans l'ordre concret que par l'acquiescement de la volonté libre au dictamen impératif de la conscience. Tant que cet acquiescement intérieur n'existe pas, il n'y a pas d'acte moral, il n'y a ni bien ni mal, ni mérite ni démérite. La moralité prend donc naissance avec l'acte de la volonté. C'est même de là qu'elle descend et découle sur tout le reste de l'activité. L'œuvre de la pensée n'est bonne ou

(1) Dico igitur quod una intellectione intellectus existente perfecta, possunt ibi esse multae confusae et imperfectae, nisi illa intellectio esset ita perfecta et actualis quod non pateretur secum aliam ; illis ergo confusis et imperfectis existentibus, potest voluntas.... complacere in qualibet earum.... et voluntate complacente in aliqua intellectione, confirmat illam et intendit. Illa igitur quae fuit remissa et imperfecta, fit per istam complacentiam perfecta et intensa et sic potest imperare cogitationem et convertere intellectum ad illam. Voluntate autem nolente aliam intellectionem et non complacente in ea, illa remittitur et desinit esse. *II Sent.*, dist. *XLII*, quæst. 4, n° 11.

Digitized by Google

mauvaise moralement que dans la mesure où elle participe à la bonté ou à la malice de l'acte de la volonté qui la commande. C'est encore par la volonté que la moralité pénètre dans le jeu de l'imagination, dans l'usage des sens et en un mot dans le mécanisme des puissances de la nature. (1) Et il en est ainsi parce que, seule parmi nos facultés, la volonté a le privilège de se déterminer elle-même, d'agir librement.

Aucun scolastique ne lui refuse cette prérogative ; cependant, entre tous, Duns Scot en accentue la noblesse et l'importance. L'indépendance psychologique de la volonté n'est plus, pour lui, un mode particulier d'activité, en certaines circonstances données ; il en fait la modalité essentielle de toute l'activité volontaire et brise les liens par lesquels l'école thomiste rend la volonté vraiment trop captive de la raison. Sans méconnaître la vérité de l'axiome « *nil volitum quin præcognitum* », en faisant même de l'élément cognitif une partie intégrante de l'exercice de la volonté qu'il définit : *appetitus cum ratione liber*, le docteur subtil, rend à cette faculté un domaine absolu sur tous ses actes. La nécessité ne l'enserre jamais. Même en face du bien absolu, son indépendance est sauvegardée. Elle l'aime et le veut infailliblement, mais d'elle seule pourtant vient cet acte d'amour et de vouloir. Nul déterminisme qui la meuve du dehors, nulle influence nécessitante de motifs qui la meuve du dedans. Une tendance de nature la porte au bien ; la même tendance l'éloigne du mal. Au bien elle ne peut donner que son amour, au mal sa haine, si elle exerce son activité, mais rien ne la nécessite à agir. Absolument parlant, il est en son pouvoir de ne faire ancun acte positif, *nec velle*, *nec nolle*. (2)

Cette indépendance souveraine ennoblit étrangement la volonté et l'élève au-dessus de l'intelligence. L'activité intellectuelle n'é-

(1) Sicut movendo recte potentias inferiores, actus earum sunt recti, rectitudine participata, ita etiam per oppositum, movendo non recte, sunt actus earum non recti. Quam rectitudinem debet voluntas illis dare. Et ita movendo eas non recte, privat eas illa rectitudine. Et hoc habetur expresse ab Anselmo. Loquens in forma aliarum potentiarum dicit : « dedisti nobis dominum cui obedire non possumus. etc. et dicit quod (voluntas) movet alias potentias in nobis sicut instrumenta. Ex quo etiam sequitur quod nullus actus possit esse malus, etiam materialiter, nisi qui potest imperari ab actu voluntatis formaliter malo. *II Sent.*, dist. *XLII*, quæst. 4 n° 2.

(2) Dico ergo quod voluntas sic determinatur ad volendam beatitudinem et ad nolendam miseriam quod si eliciat aliquem actum circa ista objecta, necessario et determinatum elicit actum volendi respectu beatitudinis et nolendi respectu miseriae. Non autem absolute determinetur ad unum actum eliciendum vel alium. *IV Sent.*, dist. *XLIX*, quaest. 10, n° 9.

Digitized by Google

chappe point aux étreintes de la nécessité. A la présence des objets sensibles, le mécanisme de la pensée se décroche naturellement. Plus tard les axiomes et les principes rationnels dominent l'esprit et lui tracent un chemin rigide par où passent ses jugements et ses raisonnements. Bref, la pensée est dépendante et le vouloir est libre ; l'intelligence est déterminée et la volonté se détermine elle-même ; l'intelligence est esclave du vrai et la volonté se dirige elle-même vers le bien ; l'intelligence est la noble servante de la volonté mais la volonté est la très noble maîtresse qui gouverne l'activité humaine, domine psychologiquement sur la pensée et donne aux actes de la pensée, comme aux opérations des autres facultés, leur caractère moral. A la volonté par conséquent une Primauté réelle dans tout le domaine de notre activité : *voluntas est motor in toto regno animae et omnia obediunt sibi.*

Il se peut qu'un philosophe, formé à l'école de saint Thomas, n'accepte pas cette doctrine. Mais ce que le respect de la vérité lui défend, c'est d'identifier et même de rapprocher la Primauté de la volonté enseignée par Duns Scot et le Primat de la volonté et de l'action, tels que le conçoivent les philosophes modernes. Il n'y a même aucune ressemblance entre les positions du docteur subtil dans la solution de ce problème, et le point de vue où s'est placé M. Blondel, dans son livre « *L'action* » et ailleurs. S'il connaît une Primauté de la volonté, il ignore le Primat de l'action.

Aussi loin de trouver entre la Primauté scotiste de la Volonté et le Primat moderniste de l'Action, quelque trait commun, un esprit dégagé de tout préjugé n'y découvrira qu'opposition. On s'en convaincrait sans peine à considérer simplement les pages, où, *ex professo*, Duns Scot traite la question de la Primauté de la volonté : *Utrum potentia sit nobilior, intellectus an voluntas?* Saint Thomas la pose presque dans les mêmes termes : *Utrum voluntas sit altior potentia quam intellectus ?* A ceux qui, de son temps, répondaient affirmativement, le docteur angélique oppose une distinction. Sous un certain angle, *secundum quid*, oui, la la volonté est plus élevée, plus noble que l'intelligence, mais cependant en soi, *secundum se*, et pour donner une solution commune, *simpliciter,* la primauté d'honneur revient à l'intelligence. (1)

(1) Secundum se et simpliciter intellectus est altior et nobilior voluntate .. Secun-

Digitized by Google

Placé sur le même terrain, conceptualiste-réaliste, que son illustre devancier, le docteur subtil étudie la preuve qu'il a lue dans la Somme théologique. Cette preuve, fondée sur la prééminence de l'objet de l'intelligence, plus simple, plus absolu, plus abstrait que celui de la volonté ne lui semble pas probante. De la comparaison entre les *objets* des deux facultés, il ne voit sortir aucune conclusion précise. (1) Au contraire sa pensée incline vers la doctrine de la Primauté de la volonté, lorsqu'il considère la noblesse des *habitudes* dont elle peut être enrichie, spécialement de la charité surnaturelle. (2) Son jugement s'affermit à la vue de l'influence des actes volitifs sur l'activité de l'intelligence, dépendante de la volonté dans son exercice le plus fréquent (*Ibid.* n° 16). Sa conviction s'enracine au souvenir du rôle de la volonté dans la vie humaine. N'est-ce pas elle qui rend l'homme vraiment grand, en le soumettant à la loi du devoir, en l'attachant, par les liens de l'amour à la vertu et à la sainteté ? (*Ibid*, n° 17). N'est-ce pas ce qu'enseigne aussi, en contre-preuve, le fait du péché ? Si vraiment *corruptio optimi est pessima*, qui voudrait refuser à la volonté une noblesse supérieure à celle de l'intelligence, devrait conclure que l'erreur involontaire est plus monstrueuse que le mal moral formel et pleinement volontaire (*Ibid*, n° 19). D'autre part, la dépendance de la volition à l'égard de la pensée ne s'oppose point à la Primauté de la volonté. En deux mots, le docteur subtil tranche la difficulté que l'on agitait déjà de son temps. Entre les deux facultés maîtresses de l'homme, il y a, si l'on veut, réciprocité d'action ou plutôt de dépendance et de relation, mais l'intellection dépend de la volition comme d'une cause supérieure, tandis que la volition dépend de l'intellection comme d'une cause auxiliaire. (3)

Duns Scot, on le voit, ne méprise point les sources intellectualistes où ses adversaires ont puisé leurs arguments. Il y va chercher lui-même la matière de ses propres raisonnements : il

dum quid autem et per comparationem ad alterum voluntas invenitur interdum altior intellectu. Sum. Theol. Pars Ia, quaest. LXXXII, a. 3.

(1) Cf. *IV Sent.*, dist. *XLIX*, quaest. 4, n° 10-13.

(2) Hoc medium (demonstrativum) videtur magis concludere pro voluntate, maxime loquendo de habitibus infusis quae disponunt ad beatitudinem illam veram de qua loquuntur Theologi. *Ibid.* n° 14

(3) Intellectus dependet a volitione, ut causa partiali sed superiori ; e converso autem voluntas ab intellectione ut a causa partiali, sed subserviente. *IV Sent.*, dist. XLIX, quaest. 4 (ex latere) n° 18.

Digitized by Google

argumente comme eux, *ex objecto, ex habitibus*, *ex actibus*, *ex relationibus*. Qu'y a-t-il de plus foncièrement scolastique, de plus strictement conceptualiste ? A moins d'admettre que la divergence d'opinion, sur un point discutable de doctrine, après tout secondaire, entraîne un changement total dans l'orientation de la pensée et amène un système de philosophie tout nouveau, on ne trouvera pas la moindre trace de modernisme dans cette doctrine de la Primauté de la volonté. Rien donc qui la rapproche des théories défendues par les Pragmatistes et les Bergsoniens. Pour le prétendre sans parti pris, pour voir dans la Primauté de la Volonté, selon Duns Scot, une ébauche du Primat de la volonté et de l'action des temps nouveaux, il faut nécessairement être victime de « *la piperie des mots.* »

II

Piperie des mots encore le second reproche échappé à la plume de M. Richard. Il écrit : « Faire de la théologie une science simplement pratique, c'est poser un principe dont il n'est pas difficile de tirer des conclusions anti-intellectualistes. On sait que ces conclusions, des auteurs plus ou moins modernistes les ont tirées. »

Que l'on puisse tirer des conclusions anti-intellectualistes de la doctrine — enseignée par Duns Scot — qui attribue à la théologie un caractère de connaissance pratique, je le concède. Tout est possible, mais il reste à savoir si cette déduction est faite suivant les exigences de la logique, et si, de fait, la pensée moderniste a trouvé son anti-intellectualisme dans une argumentation de ce genre. Commençons par ce second problème et sans ambage disons ce que l'histoire du modernisme proclame très haut.

Loin d'avoir tiré son anti-intellectualisme de la doctrine qui fait de la théologie une science pratique, le modernisme n'a voulu donner à la théologie qu'une valeur pratique parce qu'il était anti-intellectualiste. On a pu s'en convaincre par l'esquisse faite plus haut de la philosophie moderne et modernisante. Qu'il me soit permis encore d'insister sur ce sujet. Quelques pensées et quelques textes empruntés au livre de M. E. Le Roy, *Dogme et critique*, suffiront d'ailleurs au but que je me propose.

Entre notre siècle et les siècles passés grande est la différence. « Nous ne sommes plus au temps des hérésies partielles..... La négation ne s'attaque pas aujourd'hui à tel dogme plutôt qu'à

Digitized by Google

tel autre. Elle consiste surtout en une fin de non-recevoir préliminaire et globale. On ne discute pas si telle proposition est un dogme ou non. C'est l'idée même du dogme qui répugne et qui fait scandale. Pourquoi cela ? »

A cette question qu'il pose, M. Le Roy répond lui-même. Toutes ses réponses se ramènent à l'opposition de « *la pensée moderne* » et de la philosophie scolastique qui a coulé les dogmes dans le moule des formules aristotéliciennes. La pensée moderne ne peut plus s'accommoder avec la conception intellectualiste des dogmes « que le travail de la psychologie et de la critique a définitivement ruinée ». A la conception ancienne doit se substituer une conception nouvelle. En voici les deux caractères les plus nets. « Un dogme a d'abord un sens *négatif*. Il exclut et condamne certaines erreurs plutôt qu'il ne détermine positivement la vérité. » *Dogme et critique*, pag. 19. Si les dogmes formulaient la vérité absolue en termes adéquats, ils seraient inintelligibles pour nous. S'ils ne donnaient qu'une vérité imparfaite, relative et changeante, ils ne pourraient pas légitimement s'imposer. » *Ibid.* p. 23.

Toutefois un dogme n'a pas seulement un sens négatif. « Il a surtout un sens *pratique*. Il énonce avant tout une prescription d'ordre pratique. Il est plus que tout la formule d'une règle de conduite pratique. Là est sa principale valeur, là sa signification positive. » *Ibid.* p. 25. C'est d'ailleurs dans la pratique, dans l'action, dans la vie, dans l'expérience religieuse personnelle que le dogme prend une signification précise. La pensée ne peut pas se figer en des formules mortes. Dans son application aux dogmes, la démarche qui lui convient, c'est « celle d'épreuve d'expérience vécue et non pas de dialectique intellectualiste. » *Ibid.* p. 31.

Le christianisme en nous imposant des dogmes ne nous impose donc point, même indirectement, un système de philosophie. « Aussi le catholique obligé de les admettre n'est astreint par eux qu'à des règles de conduite, non pas à des conceptions particulières.... Après les avoir acceptés, il garde toute sa liberté pour se faire des objets correspondants — de la personnalité divine, de la présence réelle ou de la résurrection, par exemple, — telle théorie, telle représentation intellectuelle qu'il voudra. Une seule chose lui est imposée, une seule obligation lui incombe : sa théorie devra justifier les règles pratiques énoncées par le dogme. » *Ibid.* p. 32.

De cette conception nouvelle des dogmes, l'unique raison,

Digitized by Google

M. le Roy le redit sans ambages, en terminant son article fameux, c'est que « la conception intellectualiste courante — ou scolastique — aujourd'hui rend insolubles la plupart des objections que soulève l'idée du dogme. » *Ibid.* p. 34. A travers les pages nombreuses qu'il consacre à la défense de cette doctrine, l'auteur revient sans cesse à ce thème fondamental.

On peut donc, sans crainte, affirmer que ce n'est point d'une conception préalable du caractère pratique de la théologie que les modernistes ont tiré des conclusions anti-intellectualistes. Pour le prétendre, il faudrait avoir une connaissance bien superficielle du mouvement intellectuel des vingt dernières années. La pensée philosophique a été profondément troublée par l'influence de Kant. On tient en suspicion l'intelligence abstractive. Aux concepts qu'elle engendre on n'attribue qu'une valeur provisoire. On diminue le domaine de la raison théorique pour augmenter celui de la raison pratique. Les philosophes modernes ont, depuis longtemps et sans trop de peine, livré au pillage le musée des formes *a priori* et des catégories de l'entendement édifié par Kant, mais ils ont gardé l'esprit qui animait tout le mécanisme du kantisme, le relativisme de la connaissance spéculative et la suprématie de la morale avec le Primat de l'Action. Au fond du bergsonisme et du pragmatisme résonne l'écho des doctrines du philosophe de Kœnigsberg. Il se répercute avec des nuances à travers les ouvrages des modernistes. Leur théologie ne veut plus voir dans les dogmes qu'une doctrine pratique parce que leur philosophie est nettement anti-intellectualiste. C'est une question de fait.

*
* *

Ne pourrait-on pas, maintenant, dans le domaine si vaste de la possibilité, se demander si « faire de la théologie une science simplement pratique ne serait point poser un principe dont il ne serait pas difficile de tirer des conclusions anti-intellectualistes. » M. Richard l'affirme et son affirmation est un trait décoché à Duns Scot.

D'après le docteur subtil en effet, la théologie est une connaissance pratique. L'attention très spéciale qu'il accorde à cette question, d'apparence secondaire, laisse entendre qu'elle était très agitée dans l'École. Deux courants d'opinion partageaient les esprits : les uns avec Henri de Gand, ne voyaient dans la

Digitized by Google

théologie qu'une science spéculative ; les autres à la suite de saint Thomas ne lui refusaient point un caractère pratique mais comme secondaire et dérivé. (1).

Au jugement de Duns Scot, ces deux positions ne sont pas solides. Il lui semble plus juste d'enseigner que la théologie est une connaissance d'ordre pratique.

Et pourquoi d'ordre pratique ? Est-ce parce que les dogmes révélés ne peuvent se traduire légitimement en concepts métaphysiques et en formules intellectualistes ? Est-ce parce que leur contenu est plutôt négatif que positif ? Est-ce parce que leur expression dans le langage humain n'a qu'une valeur métaphorique? Est-ce parce que la vérité qu'ils contiennent n'est qu'un germe de vie et d'action, capable de créer en nous de simples expériences religieuses et de diriger notre volonté ? Nullement.

La doctrine de Duns Scot s'inspire de raisons toutes différentes, de raisons *intellectualistes*, appuyées sur la Révélation et la Tradition. Quiconque ouvrirait la «*Quaestio IV* » du Prologue de ses Commentaires sur les Sentences de Pierre Lombar s'en rendrait compte aisément. Avant d'aborder la solution du problème, Duns Scot écrit tout un traité d'allure aristotélicienne sur la « connaissance pratique ». J'en résume les lignes principales.

Est pratique, suivant le sens commun, la connaissance qui dirige l'agent vers « *une pratique* », c'est-à-dire, vers un but à atteindre, vers une fin à poursuivre, vers une action à produire. Dans la série ordonnée de nos opérations et d'après le jeu psychologique de nos facultés, la connaissance pratique ne dirige que les actes de la volonté, actes élicites dont l'exercice est enfermé dans le sanctuaire intérieur de la volonté même, actes impérés exécutés par les autres facultés soumises à l'empire direct de notre vouloir. Dès lors la connaissance pratique précède au moins d'une priorité de nature l'acte de la volonté et cet acte lui-même doit être susceptible de se conformer à la raison directive. (2) Pour être pratique d'ailleurs, la connaissance ne réclame

(1) Omnis scientia practica est de rebus operabilibus ab homine, ut moralis de actibus hominum, et ædificativa de ædificiis. Sacra autem doctrina est principaliter de Deo cujus magis homines sunt opera. Non ergo est scientia practica, sed magis speculativa. *Sum. Th.* Pars Ia, quaest. I, art. 4.

(2) Ad istas quæstiones solvendas, accipio unum generale, quod ab omnibus conceditur, quod habitus practicus aliquo modo extenditur ad praxim... Dico igitur quod praxis ad quam cognitio practica extenditur est actus alterius potentiae quam intellectus, naturaliter posterior intellectione, actus elici conformiter rationi rectæ, ad hoc ut sit actus rectus. *In Prolog.*, quaest. 4, n° 3.

Digitized by Google

pas une direction spéciale vers la pratique. Il suffit que son objet puisse être en même temps l'objet d'un mouvement de la volonté et le terme de son activité.

De ces principes l'application à la Théologie est facile. Qu'on la considère avec l'ensemble des vérités nécessaires ou avec son cortège de vérités contingentes, elle nous présente toujours Dieu. Elle le présente à notre foi, mais la foi n'est pas un acte purement spéculatif de notre esprit : elle est ordonnée à la vision et la vision à la fruition. (1) Elle le présente donc comme l'objet vers lequel tend notre volonté. Sans doute la Théologie et la Révélation enseignent beaucoup de vérités dogmatiques qui, par elles-mêmes paraissent de prime abord, spéculatives et uniquement spéculatives. A les considérer de plus près, on leur reconnaîtra un caractère pratique. Toutes concourent à rendre plus conforme à la vérité objective la tendance active de la volonté vers sa fin. Sans ces connaissances, elle pourrait s'écarter du droit sentier, sans responsabilité évidemment, mais néanmoins au détriment de la perfection de ses actes.

Duns Scot en appelle à quelques exemples. Quoi d'apparence plus spéculative que le dogme de la Trinité, que celui de la Création, que celui de la réparation du péché? Et pourtant il n'est rien qui ne serve davantage à la direction pratique de la volonté. Si nous ignorons la Trinité des personnes, nos actes d'amour n'auront pas toute la rectitude possible, ils manqueront même de la rectitude nécessaire s'ils ont pour objet une personne à l'exclusion expresse des autres. — Si nous ignorons que Dieu a créé le monde dans un acte de liberté et de pure bienveillance, ne tomberons-nous pas dans une erreur pratique regrettable, en ne lui payant pas le tribut d'amour et de reconnaissance qu'une telle communication de bonté réclame. — Si nous ignorons les vérités qui concernent le rachat et la réparation du péché, du même coup se trouve encore tarie la source des sentiments religieux les plus intenses dont le cœur de l'homme puisse être le foyer. (2) Les dogmes qui au premier aspect semblent

(1) Fides non est habitus speculativus nec credere actus speculativus nec visio sequens credere est visio speculativa sed practica. Nata est enim ista visio conformis esse fruitioni et prius naturaliter haberi in intellectu creato, ut fruitio recta illi conformiter eliciatur. *In Prolog.*, quaest. 4, n° 41.

(2) Licet enim Trinitas personarum non ostendat finem appetibiliorem, quam si esset non Trinus, quia est finis in quantum unus Deus, non in quantum Trinus : tamen voluntatem ignorantem Trinitatem, contigit errare, in amando vel desiderando finem, desiderando frui una persona sola. Similiter ignorantem Deum fecisse

Digitized by Google

purement spéculatifs sont donc vraiment d'ordre pratique. Et ils le sont parce que tous sont susceptibles de servir de phare à la volonté et de la diriger vers sa fin sans erreur et avec un respect absolu de la vérité.

A la connaissance théologique, Duns Scot ne veut pas attribuer, comme saint Thomas l'a fait, un caractère à la fois spéculatif et pratique. Une trop grande unité domine la Théologie pour que cette théorie puisse être admise. Par une extension accidentelle à l'action qu'elle dirige, la faculté intellectuelle, de sa nature essentiellement spéculative, peut quelquefois s'appeler pratique. Tout autre est la science ou la connaissance prise comme *habitus* ou comme *actus :* les termes de spéculatif et de pratique signifient là, des différences essentielles. Donc l'un ou l'autre ; il faut choisir. L'hésitation n'est pas possible. La théologie est vraiment une connaissance pratique, car elle dirige la volonté humaine vers Dieu, fin béatifique que les créatures raisonnables sont appelées à posséder par l'amour.

De cette doctrine scotiste est-il possible de tirer des conclusions anti-intellectualistes ? J'ai beau relire les pages dont je viens de traduire les pensées essentielles, je n'arrive pas à trouver la conséquence que M. Richard prétend y avoir découverte. Partout je vois l'intellectualisme régner en maître et l'esprit qui a conçu cette forte dissertation, loin de vouloir en fuir l'étreinte, lui accorde par ses distinctions aristotéliciennes, un empire aussi absolu que possible. Il serait donc bien étrange que de là puisse sortir l'anti-intellectualisme. Une conclusion ne peut légitimement découler que d'un antécédent qui la contienne virtuellement. Sans prendre des airs provocateurs, nous pouvons mettre qui que ce soit au défi de nous montrer dans la doctrine du docteur subtil sur le caractère pratique de la théologie une prémisse qui contienne des conclusions anti-intellectualistes.

Cependant M. Richard nous en donne l'assurance ; « ces conclusions des auteurs plus ou moins modernistes les ont tirées. » J'en demande pardon à l'auteur, mais il intervertit inconsciemment l'ordre et la marche des idées. C'est de leur anti-

mundum contingit errare, non rependendo amorem, qualem gratitudo requireret propter tantam communicationem bonitatis suae, ad utilitatem nostram factam. Ita ignorando articulos pertinentes ad nostram reparationem, contingit ignorantem errare, etiam non rependendo amorem debitum pro tanto beneficio et ita de aliis Theologicis. *In Prolog.*, quaestio 4, n° 29.

Digitized by Google

intellectualisme que les modernistes ont tiré la conclusion : les dogmes n'ont qu'une valeur d'action, et la théologie n'est qu'une science pratique. Je l'ai montré assez clairement quelques pages plus haut.

En vain pour appuyer son jugement, M. Richard en appelle-t-il à une note ajoutée par M. Le Roy à son livre « *Dogme et critique* » (pag. 377). Sous forme d'une « *Lettre d'un probabiliste à M. Le Roy*, » un correspondant anonyme qui, selon son aveu ingénu, n'a pas lu Duns Scot « et a dû se résigner à suivre la pensée du docteur subtil à travers les Commentaires de son École » attribue au Maître franciscain « *écrites dans la langue du XIIIe siècle*, une doctrine *scolastique* du primat de l'action et une conception du dogme qui n'est pas la conception intellectualiste courante. » (pag. 377). Et ce « Probabiliste » cite Frassen avec Pierre Auréolus et Henri de Gand. M. Le Roy, au cours de son livre, avait lui-même invoqué Duns Scot et la Théologie séraphique et Frassen. (pag. 123-124)

Que valent ces appels que M. Richard prend pour des déductions ? Toute la valeur d'une citation inintelligente. M. Le Roy et son correspondant n'ont rien compris aux textes de Frassen dont ils prétendent se servir, pas plus qu'aux textes de saint Thomas, semés çà et là, au travers de l'ouvrage « *Dogme et critique* ». Car M. Le Roy, qui ne cite point Duns Scot, cite le docteur angélique. Il en a lu au moins quelques pages et se retranche derrière son autorité. M. Le Roy a lu aussi — et il cite — les actes du Concile du Vatican, et les Évangiles et les Épîtres de saint Paul. A son avis, sa conception nouvelle des dogmes s'alimente même à ces sources très pures. N'aurais-je pas un parfait succès de ridicule, si j'allais prétendre que ces témoignages, cités par un moderniste en quête d'autorités pour fortifier sa thèse, sont recevables et que du Concile du Vatican, des Évangiles et des Épîtres de saint Paul, il n'est pas difficile de tirer des conclusions anti-intellectualistes. Quelle différence pourtant y aurait-il entre cette prétention et celle qu'affiche M. Richard dans son article !

Entre la doctrine scotiste qui « fait de la théologie une science pratique » et le modernisme anti-intellectualiste, il y a un abîme. Ceci n'est pas engendré par cela. L'histoire du mouvement moderniste proteste contre toute tentative de rapprochement semblable. Qui voudrait quand même l'essayer ou n'en tirerait rien ou se laisserait griser par l'apparence, « la piperie des

Digitized by Google

mots. » Grâce à la piperie des mots, les doctrines les plus opposées peuvent avoir un certain air de famille : les esprits naïfs ou intéressés s'y laissent prendre ; les sages y regardent avec plus d'attention.

Ainsi des deux accusations portées contre la doctrine de Duns Scot par M. Richard, aucune n'est fondée. La Primauté scotiste de la volonté n'a rien de commun avec le Primat moderniste de l'action. Aucun lien ne rattache l'anti-intellectualisme moderniste à la thèse qui fait de la théologie une connaissance pratique. Pour jeter le discrédit sur le docteur subtil et rendre sa pensée suspecte de modernisme, d'autres arguments seraient nécessaires. Ceux que nous avons combattus dans cet article ne sont vraiment que « piperie de mots. »

(A suivre.)

Fr. RAYMOND
O. M. C.

Digitized by Google

LE RATIONALISME

ET LA

CRITIQUE DE L'HISTOIRE ÉVANGÉLIQUE (1)

Depuis cinquante ans, M. L. Cl. Fillion s'adonne aux études bibliques et ses commentaires sur les Évangiles remontent à une trentaine d'années. Il était donc parfaitement qualifié pour entreprendre d'explorer l'œuvre abondante et compliquée du rationalisme biblique contemporain et d'en dégager les vues d'ensemble, les procédés, les résultats. Au courant, depuis de longues années, des positions successives adoptées par la critique, dite indépendante, vis-à-vis de l'histoire évangélique, il était encore préparé d'une façon plus immédiate à ce travail, par diverses études publiées par lui récemment. Travail difficile, puisqu'il fallait rendre suffisamment la variété presque infinie des systèmes et des ouvrages, pour donner un exposé objectif, et, tout à la fois, dominer d'assez haut cette littérature innombrable, autant que broussailleuse, pour parvenir à des vues synthétiques et à des conclusions d'ensemble. Un livre qui, en 350 pages, propose, dans une complexité suffisante, les résultats d'une aussi vaste enquête ne peut manquer d'être fort compact et d'une lecture quelque peu dure, surtout si l'on veut lire, en plus du texte, relativement bien dégagé et désencombré, les notes bourrées de noms, de dates et de titres de livres, de brochures et d'articles. Il le faut faire, d'ailleurs, et on n'y perdra pas sa peine.

Combien, en effet, cette lecture est instructive! Et, tout d'abord, par l'amas énorme de renseignements utiles et souvent

(1) L. Cl. Fillion : *Les Étapes du rationalisme dans ses attaques contre les Évangiles et de la vie de N. S. J.-C.* — 1 vol. in-12° de VI-364 pages. Lethielleux, Paris, 1911.

Digitized by Google

précieux ; il faut signaler spécialement les brèves notes biographiques, dont l'auteur dit à bon droit, qu'elles sont aussi intéressantes que difficiles, parfois, à réunir.

Mais l'intérêt d'un pareil travail réside aussi, et surtout, dans le tableau en raccourci, très suggestif, qui en résulte, et constitue, peut-être, la meilleure critique et l'une des plus efficaces, qu'on puisse faire de l'œuvre destructrice de cette indigeste et prétentieuse « science allemande » appliquée à l'étude des évangiles.

On est vite frappé, en effet, et dès le début de cette longue histoire littéraire — elle s'étend à une période de 135 années — des redites continuelles, et du petit nombre d'idées, et de suppositions que la fantaisie d'outre Rhin a su imaginer. Reimarus et Paulus, Strauss et Baur — auxquels il faut joindre l'anonyme saxon et, dans la série des extrémistes et des « agités » grossiers, Bahrdt et Ventarini — n'ont laissé aucune explication originale à trouver, non seulement aux écrivains de leurs écoles, mais aux critiques adoptant des théories d'ensemble toutes différentes.

J'ai dit ici, naguère, la malicieuse insistance avec laquelle M. Lepin rapprochait des développements de M. Loisy sur le IVème Évangile, de nombreux passages de Strauss. Le critique indépendant, comme aussi la grande majorité des autres critiques indépendants d'aujourd'hui, mériterait la qualification de « conscious imitator » qu'un érudit anglais attribuait, il y a quelques années à l'auteur de l'Ecclésiastique, à moins qu'on ne préfère retourner à l'adresse de M. Loisy, avec de légères modifications, ce qu'il nous dit du quatrième Évangile et de son rédacteur : de ses livres, petits et gros, la littérature rationaliste allemande « a fourni les éléments ; la combinaison s'est faite comme d'elle-même dans l'esprit (de l'auteur), pour qui (la réminiscence) était devenue la forme ordinaire de la réflexion » et de la recherche scientifique.

Et non seulement, les critiques contemporains empruntent fidèlement leurs idées et leurs explications à ceux qui les ont précédés, souvent sans distinction d'écoles, mais on peut dire que cette fidélité à emprunter les idées déjà émises est une tradition ancienne autant qu'universelle parmi les rationalistes. Les auteurs de la « deuxième étape » doivent déjà presque tout à ceux de la première et quelques-unes des théories les plus « originales » de Strauss avaient été exposées, par Herder, près de quarante ans avant l'apparition de la « Vie de Jésus ».

La constatation ne laisse pas d'être contrariante pour des

Digitized by Google

professeurs et des écrivains, qui pour la plupart, visent à l'originalité, au détriment, parfois, de toute autre considération. Est-elle de nature à diminuer, ou annuler, la portée scientifique des théories et des objections continuellement ressassées? De ce que des critiques, de tendances si diverses, occupant des positions parfois très éloignées, en reviennent toujours à des explications toujours les mêmes ou à des hypothèses identiques, ne peut-on pas conclure plutôt en faveur de la justesse des explications et de la vraisemblance des hypothèses ?

En réalité, avec ses redites continuelles, dès le début, la critique rationaliste donne l'impression, non d'un effort continu et prolongé — au moins dans ses grandes lignes — vers un but, sans cesse mieux aperçu et approché de plus près ; mais d'une vaine agitation, en un cercle restreint et rapidement, autant que définitivement fermé. Elle n'apparaît pas comme un grandiose mouvement d'idées évoluant vers plus de lumière, mais comme un chaos d'hypothèses, peu nombreuses en définitive mais entrant dans les combinaisons les plus diverses — nuages aux contours imprécis et aux teintes ternes planant lourdement sur une terre remuée jusqu'à l'émiettement, sur une plaine morne cultivée en ses moindres recoins par un utilitarisme savant, mais sans idéal et sans art.

Dans la littérature rationaliste on trouve une certaine variété, assez limitée d'ailleurs, de procédés et de méthodes, mais pourquoi théories, explications, hypothèses reviennent-elles, comme des éléments interchangeables, dans les divers systèmes mythiques ou naturalistes, évolutionnistes ou syncrétistes, systèmes bien différents, qui, tout au moins, s'opposent les uns aux autres?

Serait-ce que le résultat seul importe, à savoir la ruine de la valeur historique des Évangiles? Serait-ce que, pour enlever à la grande physionomie du Christ son rayonnement divin, les recherches savantes et les groupements ingénieux d'hypothèses ont peu de valeur, puisqu'il y suffit d'un principe absolu, indémontrable, planté comme un fétiche au début de cette longue route : l'impossibilité, l'inexistence du surnaturel. Ce fétiche, on le retrouve au terme, sous forme de conclusion ; on n'y est pas amené par des déductions logiques ou des inductions scientifiques, on y arrive au moyen d'une pétition de principe par un cercle vicieux.

Une autre observation que suggère la lecture attentive du livre de M. Fillion c'est que les idées à priori, les hypothèses des

Digitized by Google

rationalistes non seulement dominent l'étude scientifique des textes, ce qui reste admissible ; mais la conditionnent entièrement. Leurs conclusions sont en rapport étroit non avec les faits observés, mais avec leurs idées préconçues — idées qui ont pour eux un caractère absolu, et qu'ils ne démontrent nullement. Leur travail de critique textuelle ou historique souvent précis jusqu'à la minutie, appuyé d'une surabondante érudition, ne laisse pas d'être parfois admirable et riche en résultats précieux — mais il se poursuit indépendamment de l'enchaînement de leurs hypothèses, de leurs inductions, sur une ligne parallèle. Leurs conclusions destructives se trouvent rattachées par un lien logique, non aux résultats scientifiques de la critique ; mais, exclusivement, au développement idéologique des principes des critiques — je veux dire, de leurs préjugés rationalistes.

Là est la raison profonde de la faiblesse des arguments que les critiques modérés opposent aux extrémistes. Les premiers apparaissent sincèrement révoltés des exagérations et des brutales affirmations des seconds ; mais ceux-ci triomphent aisément en répliquant que seuls ils sont logiques. Et, en effet, leurs conclusions extrêmes, peuvent paraître ridicules au point de vue de la critique historique ou littéraire, elles n'en représentent pas moins l'aboutissement normal des principes communs. De là encore l'embarras visible des premiers, et le manque de netteté de leur défense — embarras et incertitude que M. Fillion souligne à plusieurs reprises chez les critiques libéraux et parfois même chez les protestants conservateurs.

Le rôle de l'hypothèse dans la recherche scientifique — rôle légitime, encore une fois — est ainsi entièrement faussé. L'hypothèse est nécessaire pour diriger les inductions, grouper les faits, guider l'observation et l'expérimentation, c'est une intuition géniale quelquefois, qui détermine d'avance une loi inconnue et conduit à la découverte de vérités nouvelles, quand elle a subi avec succès le contrôle des faits et qu'elle a été vérifiée par de longues et minutieuses investigations. Mais l'hypothèse, même devenue loi scientifique, garde son caractère hypothétique, provisoire. Elle ne doit jamais étroitement conditionner la libre et consciencieuse observation, déformer les faits, fausser les résultats — comme cela se produit habituellement, normalement, dans les travaux de la critique rationaliste. De ce fait capital la preuve se trouve presqu'à chaque page de l'ouvrage, et apparaît en une lumière toujours plus vive à mesure qu'on en

Digitized by Google

poursuit la lecture. Et ce fait, à lui seul, ruine par la base tout l'édifice « colossal » élevé laborieusement par les ennemis de la révélation. Nombreux sont les matériaux de prix, — et qui restent utilisables pour une autre construction — mais la charpente est en mauvais acier, c'est de la « camelotte allemande ».

Nos affirmations, à nous catholiques, pourraient paraître partiales, M. Fillion en fournit par son exposé objectif une sérieuse vérification. De plus il apporte un certain nombre de textes où les critiques libéraux expriment une idée analogue dans leurs appréciations fort dures, parfois, des critiques radicaux. Ainsi, M. Ad. Jülicher, protestant libéral, appréciant l'ouvrage très radical de Wrede sur le deuxième Évangile, lui recommande d'être encore un peu plus sceptique et défiant, non point par rapport aux évangiles, mais au point de vue de ses propres négations. Il ajoute : « Celui-là est loin d'une critique véritable, qui fait de longs travaux sur les récits évangéliques, occupé à transformer, à atténuer, à retrancher, jusqu'à ce que le résidu obtenu soit au gré de sa propre raison » (pp. 169, 170). On ne saurait mieux dire, mais il faut ajouter que cette remarque sévère s'applique également, bien qu'en moindre proportion, aux critiques de la nuance de M. Jülicher et à de plus modérés encore. Quelques lignes avant cette citation, nous en lisons une autre (p. 169) empruntée à M. J. Weiss, protestant libéral, lui aussi : « la science historique a accompli un travail de géant.... » le rapprochement vaut tout un poème.

En lisant le livre de M. Fillion on est plus d'une fois tenté de grouper les écrivains rationalistes en deux catégories : les théoriciens, les idéologues — et les savants, ceux qui s'adonnent sérieusement à l'étude des textes. Dans la première catégorie on pourrait ranger à peu près tous les auteurs appartenant aux trois premières étapes, et Strauss lui-même qui ne se mit que sur le tard, et sans le moindre enthousiasme, à l'étude des sources (p. 127). Les savants, les érudits se rencontrent surtout parmi les contemporains (1) et les ouvrages de valeur, dus à des rationalistes, dans le domaine de la critique textuelle ou de la critique historique, ne remontent guère au delà de la seconde moitié du XIXe siècle. Dans l'histoire du rationalisme biblique, les idées tendancieuses, les idées toutes faites sont à l'origine et la théorie

(1) Il convient de faire exception pour Baur et son école.

Digitized by Google

avait déjà eu plusieurs éditions remaniées, quand on se préoccupa de lui donner une base scientifique. (1)

Mais cette distinction entre les théoriciens et les savants, entre la science et les négations du rationalisme, nous l'avons vu plus haut, est plus radicale encore et se peut remarquer chez le même auteur, et jusque dans le même ouvrage. Il était de mode, il y a quelque dix ans, pour d'assez nombreux biblistes catholiques, d'affirmer une extrême préoccupation d'écarter en eux-mêmes et chez les autres, toute réaction exagérée du théologien sur l'exégète ou le critique. Chez les érudits rationalistes les plus consciencieux et les plus modérés, il y a au moins deux hommes et c'est toujours le théoricien qui commande, encore qu'il y ait dans cette tyrannie, des uns aux autres, des nuances et des degrés.

A grouper tous les écrivains, dont nous parle M. Fillion, deux catégories ne suffisent pas. Il en faut une troisième pour les vulgarisateurs, qui ne sont ni des théoriciens, ni des savants, et qui ne sont remarquables que par leur langage prétentieux, leurs affirmations ultrà radicales (p. 242). Parmi eux il se trouve sans doute des hommes intelligents, littérateurs, philosophes ou savants. Mais ils ont fait leurs preuves ailleurs et leur science brille en des domaines très éloignés de celui des sciences bibliques. On peut avoir publié un ouvrage considérable, autant que docte et distingué, — j'en parle uniquement par ouï dire — sur les poteries étrusques et traiter, en quelques pages, de la religion chrétienne, avec une assurance de primaire et une intrépidité d'inconscient. Salomon Reinach s'est indigné qu'on ait trouvé, dans son cas, de l'ataxie ; mais fût-on agrégé de grammaire et porteur d'un nom célèbre, parmi tous les antiquaires, on ne peut prétendre faire œuvre scientifique, ou même raisonnable, en traitant en 600 pages toute l'histoire des religions et en exposant, avec cette audace d'affirmation, une science encore à ses débuts.

Je choisis cet exemple, pour le bruit qu'il a fait, mais on en

(1) Un rationaliste contemporain, et qui a traité dans un livre récent le même sujet que M. Fillion, M. Weinel, professeur ordinaire dans une université allemande, dit de Strauss qu'il a laissé aux savants qui s'occupent des évangiles et de leurs récits trois tâches principales à accomplir, faire la critique littéraire des sources, étudier plus à fond la personnalité historique de Jésus, établir des recherches sérieuses sur le judaïsme contemporain du Sauveur et sur le christianisme primitif. Le tout se ramènerait facilement à une seule chose : étudier sérieusement la question.

Digitized by Google

trouvera cent autres dans le texte, ou les notes, de M. Fillion. Dans cette catégorie des vulgarisateurs, on trouve des hommes venus de tous les points du monde intellectuel, et même du dehors. Chose curieuse, dans leurs brochures et leurs livres, ces hommes si différents, poètes ou philosophes, socialistes ou professeurs de lycée, pasteurs ou médecins parlent à peu près tous un même langage, celui de la vulgarisation et du pamphlet, sur le ton tranchant du primaire. C'est qu'un même sentiment les anime, la haine du Christ et de son œuvre surnaturelle.

Enfin une quatrième catégorie est nécessaire, on y rangera les écrivains qui prodiguent au Christ les injures les plus graves et les plus méprisables. Parmi eux, quelques-uns sont tout simplement des gens grossiers et mal élevés, dont le grand tort est de s'occuper de l'histoire évangélique. Il n'y a, pour eux, dans l'Évangile, qu'une parole : « nolite mittere margaritas vestras ante porcos ». Le cas des autres relève de la médecine : hystéro-épilepsie ou la folie, sous ses diverses formes, c'est là qu'il faut chercher l'explication vraie de certaines injures et de blasphèmes maladifs. Leurs ouvrages les rendent justiciables de la psychiâtrie ou de la psychopathologie dont plusieurs ont osé parler à propos de Notre Seigneur (p. 244-245, 342-343). De pareils ouvrages n'ont rien à voir avec la critique, ils ne réclament qu'un examen médical. Nietzsche (p. 246) est le personnage le plus représentatif de ce groupe malheureusement trop nombreux. (1)

Il est temps de parler de la manière de l'auteur. M. Fillion nous donne surtout un exposé. Il critique rapidement et surtout en opposant auteurs à auteurs, ou encore en faisant suivre son exposé de brèves remarques. Son exposé ne vaut pas moins par l'heureuse puissance de synthèse de l'auteur, que par son abondante documentation, tenue à jour pendant la correction des épreuves et jusqu'au « bon à tirer ». Il souligne au passage les caractéristiques des rationalistes de nuance diverse et aussi les indications qui se retrouvent à peu près chez tous : la haine ou au moins la peur du surnaturel — ce relent de sectarisme huguenot, ou bigot, comme on dit en Angleterre, qui perce à un moment ou à l'autre, même chez de vrais savants et des critiques relativement modérés (2) — l'esprit de parti et l'aprio-

(1) M. Fillion à propos de Baur (p. 91), parle, après d'autres, d'idée fixe. Voir également ce qui est dit, déjà, de Reimarus (p. 17).

(2) M. Harnack, par exemple, qui sème en des ouvrages de critique sérieuse, où il réagit fortement dans le sens de la tradition, des affirmations qui n'ont rien à voir

Digitized by Google

risme (p. 138-139, 142, 145...) — enfin l'usage abusif des vaines tirades. Ces « exercices de style » n'en imposent pas à M. Fillion (p. 200, 204, 232, 315, 316...). Il n'y voit que des phrases creuses, dissimulant mal la disparition complète de toute foi sérieuse au Christ historique et divin et parfois une véritable haine contre Lui. (1)

Le plan de M. Fillion est aussi net que le permet le sujet. Il compte (p. 7) six étapes principales. Dans les quatre premières, il groupe autour de quatre noms, devenus fameux, les débuts du rationalisme dans ses attaques contre l'Évangile. Reimarus, Paulus, Strauss, Baur ont attaché leur nom à des systèmes particuliers, ou plus exactement, les trois plus récents ont systématisé d'une façon différente et assez caractéristique des idées et des théories émises presque toutes, déjà, par le premier.

Dans la littérature très abondante des cinquante dernières années, on trouverait facilement des écrivains remarquables ou des critiques plus érudits que Reimarus, Paulus ou Strauss, mais aucun nom n'émerge autant et on ne rencontre pas des systèmes aussi définis. Les deux dernières étapes sont donc appelées, par M. Fillion, étape de l'éclectisme et étape du syncrétisme ou de l'évolutionnisme.

Le nom d'éclectisme est heureux, il pourrait s'appliquer même à l'étape suivante, tant il apparaît avec évidence que, pour les rationalistes de diverses nuances, toute explication, toute hypothèse est bonne qui conduit à la conclusion prévue et voulue d'avance. Le même critique fera appel successivement à des explications naturalistes ou mythiques, évolutionnistes ou syncrétistes, il parlera d'idéalisation ou de « couches nouvelles ».

Dans la cinquième étape : l'éclectisme appliqué aux évangiles, après l'étude rapide de quelques précurseurs, Ewald, Renan..., la littérature rationaliste est groupée autour de trois points principaux : la critique littéraire des évangiles — la personnalité

avec les faits, ni avec la sérénité scientifique. Le même professeur, dans ses cours, ne dédaignait pas, parfois, de mêler à un exposé scientifique, de véritables potins de concierge, dirigés contre « la Rome papiste ».

(1) Ce sentiment est plus répandu qu'on ne le pourrait croire parmi les critiques ultra radicaux et radicaux. Un historien du rationalisme, que M. Fillion utilise et cite souvent, et qui est lui-même rationaliste radical, fait cette déclaration : « on peut aussi écrire la vie de Jésus avec la haine (au cœur) et les plus grandioses de toutes, celles de Reimarus... et de Strauss, ont été écrites avec un sentiment de haine. Parce qu'ils haïssaient, ils ont vu très clair dans l'histoire ». (A. Schweitzer — Von Reimarus zu Wrede (1906), p. 4), Fillion (p. 130).

Digitized by Google

de Jésus, d'après les théologiens éclectiques — l'étude du judaïsme contemporain de Jésus et du christianisme primitif, le dernier sujet offre bien des points de contact avec l'évolutionnisme.

Dans cette section, on assiste à un travail vraiment considérable (p. 137) et, sur plus d'un point, fort utile. La critique littéraire du IVe Évangile et des synoptiques, l'étude du judaïsme contemporain de N. S., abondent en résultats intéressants. On y applique souvent une érudition très grande, une patiente minutie, une persévérance inlassable. Malheureusement, « dans un travail qui devrait être exclusivement littéraire, il se glisse immédiatement des préjugés historiques, ou plutôt philosophiques, qui faussent aussitôt les recherches » (p. 157). Et ce labeur gigantesque, « colossal », aboutit à la contradiction et au néant.

Cette dure condamnation, M. Fillion la fait habilement prononcer par un juge non suspect, par « un homme qui connaît la critique négative et la pratique lui-même largement » (p. 177). Dans un ouvrage récent, M. Jülicher reconnaît qu'un habile ennemi de la critique littéraire pourrait grouper de telle sorte les résultats des travaux des principaux critiques contemporains, qu'il en sortirait un pur néant, tant ces résultats sont contradictoires. Leur enquête ressemble beaucoup à la destruction universelle. C'est ainsi que le Dr Wrede ébranle la crédibilité du second évangile ; M. Welhausen, celle des *Logia ;* M. Harnack celle de nombreux passages de saint Luc, qu'il rattache à des hallucinations. Et M. Jülicher lui-même....

Il convient pourtant d'épingler encore, après M. Fillion, son témoignage : « La distinction, sans cesse entreprise et jamais achevée d'une manière satisfaisante, des sources, des écrits, des rédactions isolées dans chacun de nos évangiles, menace de dégénérer en un jeu enfantin.... » (1) Et encore : « La critique semble se creuser à elle-même son propre tombeau ».

Le tombeau, une quantité d' « enfants terribles » semblent à l'heure présente, vouloir le refermer sur la critique. Il se produit, depuis 1910, en Allemagne, un véritable mouvement religieux, que M. Fillion appelle : « la lutte pour l'existence de Jésus » et qu'il expose, en forme d'épilogue.

Une véritable campagne de propagande par la presse, la

(1) Neue Linien in der Kritik der evangelischen Ueberlieferung, 1906, (p. 75).

Digitized by Google

brochure, le livre a été menée contre l'existence historique de Jésus. Le principal promoteur du mouvement, un professeur de philosophie, M. Drews, assisté d'autres « spécialistes d'à côté » de pasteurs..., a donné conférences sur conférences, créé une agitation fanatique par ses attaques passionnées. L'attention de nombreux milliers d'hommes a été ainsi excitée et la question mise à l'ordre du jour dans toute l'Allemagne (p. 322).

Comme on pense bien, les exégètes rationalistes, professeurs d'universités, critiques de profession, modérés et même radicaux, ont violemment protesté. N'était-ce pas gâcher le métier et leur enlever le pain de la bouche. Si Jésus n'a pas existé, la plupart des grands problèmes que se pose la critique historique négative, et qu'elle résoud de cent manières, sont radicalement supprimés. Aussi les théologiens libéraux ont-ils imprimé réponses sur réponses, et multiplié les conférences. Mais ils ont souvent une attitude embarrassée, devant les conclusions que tirent, de leurs propres principes, des intrépides logiciens, nullement gênés par le bon sens. Ils se sont aussi attiré, parfois, des réponses, en forme d'arguments *ad hominem,* qui portaient trop bien.

Cette lutte ardente, passionnée, autour de l'existence de Jésus, constitue un épilogue suggestif de ces « étapes du rationalisme, dans ses attaques contre les évangiles et la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ ». M. Fillion ne pouvait espérer, pour son livre, une meilleure conclusion, pour son exposé, une finale plus éloquente que ce récit d'une crise aiguë, autant que définitive, où se manifeste l'aboutissement logique de ce mouvement anti-évangélique, poursuivi pendant plus d'un siècle de rationalisme ; mais préparé par le philosophisme du XVIIIe siècle et se rattachant au protestantisme et à la Renaissance. (1)

Est-ce à dire que tout avenir soit fermé au rationalisme, par la logique cruelle et les excès extrêmes de ceux que M. Harnack appelait naguère « les cosaques libres de la science » ? Sans doute nous croyons qu'en atténuant la divine physionomie du Christ, en la dénaturant ou en la supprimant complètement de l'histoire, on enlève à l'Évangile toute signification et tout intérêt — au christianisme toute raison d'être et toute force vitale. Mais les rationalistes ne s'effrayent pas, outre mesure, du résultat final de leurs longs efforts. Ils ont supprimé le Christ ; ils l'ont remplacé, à la base de son œuvre, par des hypothèses.

(1) P. 8.

Digitized by Google

Le christianisme s'explique par le syncrétisme et l'évolutionnisme, dont M. Fillion fait la sixième étape du rationalisme. Au surplus, si une personnalité se dégage de l'étude du christianisme, à sa période de formation, ce n'est pas le Jésus de l'Evangile, c'est Paul.

M. Fillion a étudié et réfuté cette nouvelle démarche du rationalisme, dans une série d'articles récemment parus. (1) Il montre très bien qu'avant de poser l'alternative « Jésus ou Paul », les critiques ont faussé les données du problème en dénaturant la physionomie historique de Paul et surtout l'image évangélique de Notre Seigneur. En prétendant que Notre Seigneur ne s'est cru ni Messie, ni Fils de Dieu, qu'Il n'a jamais songé à l'Église, n'ont-ils pas dès l'abord, déterminé la solution, et n'est-ce pas Wrede qui, dans sa brutale logique, a raison ? (2)

A ceux qui veulent dresser ainsi saint Paul en face de Notre Seigneur, M. Fillion oppose tout d'abord les affirmations de l'Apôtre sur sa situation vis-à-vis du Christ. Esclave, apôtre de Jésus-Christ, il a un message à annoncer : le Christ et son Évangile. De nombreux passages de ses épîtres redisent cette conviction. Peut-être pourrait-on trouver que le premier des deux textes cités (p. 392) n'est pas très nettement probant. Les critiques préféreront répondre que la conduite de Paul et son enseignement démentent ses affirmations. Il ne s'intéresse nullement à la vie humaine du Christ. Cette proposition, habilement amenée à l'appui de la thèse rationaliste paraît, à première vue, assez exacte. Saint Paul parle fréquemment du Christ, sa pensée revient naturellement et directement vers Lui, mais le Christ qu'il contemple habituellement c'est le Christ ressuscité et glorifié.

En réalité, la vie humaine de Notre Seigneur tient sinon dans la prédication de l'Apôtre, du moins dans ses épîtres, une place relativement fort restreinte ; mais on en peut donner plusieurs explications très satisfaisantes. D'autre part, les allusions, assez nombreuses, qu'on y rencontre, suffisent à contredire l'affirmation que Paul ne s'intéresse pas à la vie humaine du Christ. On a d'ailleurs parfois exagéré la fréquence de ces allusions, M. Fillion le reconnaît, et toutes celles qu'il cite lui-même, ne sont

(1) *Revue du Clergé français* (15 avril-15 septembre 1912).

(2) Pour ce critique, dans tout le système de saint Paul, « il n'y a que deux points qui soient véritablement chrétiens : le nom de Jésus, et le fait de la mort de Jésus, suivie de sa résurrection (pp. 141 et 386-389).

Digitized by Google

chaos, pour les cristalliser en une forme compliquée sans doute, mais pleine d'unité » (p. 316). On veut bien, parfois, reconnaître au christianisme, en plus d'une grande puissance d'assimilation, une certaine originalité.

La nouvelle méthode a eu ses adeptes excentriques. Un savant allemand, M. Jensen, a récemment étudié « les origines de la légende de l'Ancien Testament.... et aussi de la légende du Nouveau Testament relative à Jésus », dans un gros volume de plus de mille pages. Il aboutit à cette conclusion que cette double « légende » a sa source visible, palpable, évidente, dans l'épopée de Gilgamesh. La biographie de Jésus-Christ est empruntée tout entière à celle du héros babylonien.

Tous les critiques évolutionnistes ne font pas des découvertes aussi considérables et sensationnelles ; mais, qu'ils cherchent les origines de l'histoire évangélique et de la religion du Christ dans le boudhisme, le parsisme ou les mystères de Mithra, ils abusent tous de rapprochements forcés entre des faits, ou trop peu étudiés, ou systématiquement déformés.

Quant à ceux qui découvrent l'origine du christianisme, dans le judaïsme tardif, pénétré lui-même profondément, d'éléments religieux babyloniens, grecs, persans ; ou affirment, comme M. Weiss, que la religion chrétienne a emprunté sa doctrine et son culte au milieu juif et païen, ils oublient un fait décisif autant qu'évident. Ce fait c'est l'exclusivisme, hérité par la nouvelle religion, de la religion juive, son manque absolu de tendances syncrétistes vis-à-vis des religions païennes. A mesure que nous suivons, à travers les Épîtres, l'extension de l'Église et, tout à la fois, les développements apportés par l'Apôtre à l'exposition de la doctrine, nous voyons s'affirmer de plus en plus l'attitude de défiance hostile vis-à-vis de la sagesse grecque ou des coutumes païennes. Dès l'abord, le christianisme se révèle une religion d'autorité ; dès l'abord, il propose une doctrine nettement définie, dans ses grandes lignes, et qui loin de « s'amalgamer » des éléments étrangers, s'oppose nettement aux courants religieux avec lesquels elle entre en contact. Il y eut, dans le milieu, et à l'époque, des épîtres christologiques, des tentatives de pénétration, d'infiltration de la part du syncrétisme païen. Mais ces tentatives, nous les apercevons, nous les devinons, à travers les protestations et les catégoriques fins de non recevoir de saint Paul.

Mais, malgré ses incertitudes et ses faiblesses, par ses généralisations hâtives et ses comparaisons tendancieuses, l'histoire

Digitized by Google

des religions peut faire impression sur les esprits insuffisamment attentifs ou trop peu au courant des problèmes qu'elle soulève. C'est ledevoir des catholiques, selon leurs moyens et leur condition, d'étudier et de réfuter cette nouvelle forme de l'erreur.

A ceux qui voudraient se rendre compte, d'une façon suffisamment claire et précise, des théories rationalistes des adeptes de « la méthode religieuse historique », relativement au Christ et à son Évangile, je recommanderai la lecture de deux ouvrages récents.

Le premier, 1) d'un style parfois un peu négligé, mais plein d'entrain, renferme en un petit nombre de pages bien pleines, beaucoup de notions précises et, à mon humble avis, une forte réfutation des théories « syncrétistes » sur le christianisme primitif.

Les cinq conférences de M. A. Valensin, (2) tout en traitant un sujet plus vaste, rentrent mieux dans le cadre de la sixième étape, étudiée par M. Fillion. Je ne puis ici qu'en donner les titres (3) et dire l'intérêt que j'ai trouvé à les lire.

Il a paru utile de parcourir rapidement ici, à la suite de M. Fillion, les étapes du rationalisme, dans ses attaques contre les Évangiles et la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. Cet exposé historique est de nature à mettre en lumière, le caractère peu scientifique de ce mouvement antireligieux. Mieux, peut-être, que des études de détail, il montre la fragilité profonde, constitutionnelle, de ces constructions systématiques et sans originalité vraie, où rien n'est nouveau que l'agencement, trop souvent incohérent, de matériaux toujours les mêmes.

Naturaliste, évolutionniste, la théologie protestante moderne, non seulement part de mauvais principes pour aboutir au néant; mais, il faut le dire bien haut, elle n'a pas le droit de se glorifier d'une méthode exacte (p. 349). Son subjectivisme, s'il sauvegarde l'autonomie du savant, fausse l'observation des faits, les présente et les groupe d'une façon tendancieuse.

(1) *L'Évangile en face du Syncrétisme païen*, par le R. P. Bernard Allo, 1 vol. in-12° de XXI-202 pages. — Paris, Bloud et Cie, 1910.

(2) *Jésus-Christ et l'Étude comparée des religions*, 1 vol. in-12° de 232 pages. — Paris, J. Gabalda et Cie, 1912.

(3) Le problème christologique que pose la science des religions — « Christs mythiques » et le Christ de l'histoire — L'image du Christ devant le syncrétisme gréco-romain — Le messianisme d'Israël — Jésus-Christ, la Voie, la Vérité, la Vie. Ces belles conférences ont été données aux Facultés catholiques de Lyon, en février-mars 1911.

Digitized by Google

De cet immense et vain effort, qui aboutit à la ruine de toute religion sérieuse et à l'effacement plus ou moins complet de la divine figure du Christ, le triste honneur revient à la « science allemande ». C'est elle qui a fourni la grande part de ce vaste labeur, les rationalistes des autres pays n'ont guère fait qu'imiter et vulgariser ses travaux.

M. Fillion cite (p. 343) les paroles, tristement significatives, d'un pasteur de Brême, M. Lipsius. Quelques-unes de ces paroles me paraissent le « mot de la fin » à prononcer sur cette déliquescence : « Dans le sens historique, très strict, de l'expression, nous ne sommes plus du tout chrétiens... Nous reconnaissons l'abîme immense qui nous sépare, nous autres hommes modernes, du christianisme du N. T., car nous nous tenons debout, munis d'une ossature vigoureuse, sur la terre durable, solidement basée. Là est le champ de notre travail ; là se trouvent nos devoirs et nos buts divers. Nous n'attendons plus le retour du Seigneur, mais nous nous créons avec nos propres forces une terre nouvelle ».

Cet homme moderne, dont on nous parle avec une infatuation grandiloquente, est un « colosse aux pieds d'argile ». Si la « terre durable » qui lui sert de base, par une diminution toujours plus accentuée de la moralité, achevait de se transformer en boue, un jour viendrait où, devant l'écroulement lamentable du pauvre géant, la science rationaliste devrait reconnaître son œuvre destructrice et pourrait contempler le terme logique de sa longue entreprise. Il y a un peu plus de deux ans, (1) M. Harnack rappelait lui-même, en germanisant la métaphore légère de Renan, qu'on ne peut vivre qu'un certain temps « des vapeurs qui s'échappent encore d'une bouteille vide ».

Il faut être reconnaissant à M. Fillion de son persévérant labeur et des longues lectures, trop souvent pénitentielles, qui ont été nécessaires pour écrire cette « histoire des variations » de la critique rationaliste. Ce tableau d'ensemble met bien en lumière les principaux points faibles de l'attaque antichrétienne, il console et raffermit la foi. Il ne manque vraiment à cette histoire que d'être illustrée et égayée par la plume et le crayon de Hansi.

Fr. HUGUES.

---

(1) Au congrès des sociologues protestants, à Chemnitz, le 18 mai 1910.

Digitized by Google

LA VALEUR DES LOIS
DE SUCCESSION [1]

Sur cette matière, si aride et si difficile, M. l'abbé Vincent Botto, prêtre de Chiavari, a écrit, en un style nerveux et imagé, une étude savante et fortement documentée. Nous l'avons lue avec profit, la plume à la main ; ce sont ces simples notes que nous livrons à nos lecteurs, pensant leur être utile. Pour ingrates en effet que soient ces questions, elles n'en ont pas moins leur importance pour nous prêtres, appelés souvent à donner à ce sujet un conseil ou une décision. Il n'est donc pas sans intérêt de voir les positions qu'a adoptées, sur ce point, après un travail approfondi, un penseur vigoureux.

L'ouvrage est partagé en quinze chapitres ; mais, j'ai le regret de le dire, cette division n'aide en rien à saisir le plan d'ensemble. Celui-ci existe pourtant, et très nettement arrêté ; mais, nous ne savons pourquoi, il est comme caché à dessein, alors qu'au contraire, en un pareil sujet, il eût fallu le rendre le plus apparent possible. Il se compose de trois dissertations, très riches d'idées, d'aperçus et de substantielle doctrine, et bourrées de références et de citations de toute sorte. Notre but a été non pas tant de les résumer que d'en donner les points essentiels.

I. — Exposé de la question (p. 17-50).

1) D'abord un aperçu sur les principales lois de succession. La succession d'un défunt peut venir à quelqu'un par trois

(1) Sac. V. Botto. — *Del valore delle leggi di successione.* — Roma. Desclée, de Brouwer et Cia ,editori pontifici. Piazza Grazioli, 1912. In-8° p. p. 230. Prezzo 3 lire.

Digitized by Google

pas aussi évidentes qu'il le faudrait, pour baser un argument dans la discussion présente.

M. Fillion étudie ensuite la conversion de saint Paul, sa vie en Jésus, son apostolat, son enseignement, et, après avoir comparé la pensée de Jésus et celle de Paul, sur quelques points plus importants, il conclut son enquête en rétablissant, au lieu de l'alternative rationaliste « Jésus ou Paul », l'affirmation traditionnelle : Jésus et Paul. Suivant son habitude, il termine son travail par toute une série de textes empruntés à des protestants orthodoxes ou libéraux. Plusieurs de ces textes sont suggestifs et offrent parfois un contraste piquant avec les idées des critiques cités. Retenons celui que M. Fillion emprunte à l'ouvrage récent de M. Deissman, protestant libéral, sur saint Paul : (1) « L'histoire du christianisme primitif se résume en deux noms. les noms de Jésus et de Paul. Jésus et Paul : ces deux figures, il est vrai, ne se tiennent pas l'une auprès de l'autre, en temps que premier et second. Au point de vue historique le plus général, Jésus apparaît comme l'Unique, et Paul comme le premier après l'Unique, ou, pour employer un langage paulinien, le premier dans l'Unique. Jésus se tient dans l'histoire avec une sublimité et une importance sans égales. Ce qu'est Paul, il l'est dans le Christ ».

Il est temps de revenir à la sixième étape de M. Fillion, dont la question « Jésus ou Paul » est d'ailleurs un épisode. Cette étape, qui est l'étape actuelle, de l'effort rationaliste se caractérise surtout par l'application à l'étude de l'évangile et du christianisme naissant, de « la méthode religieuse historique », par la tendance à faire du christianisme un chapitre de l'histoire des religions.

L'histoire des religions pourrait être une section, et non la moins intéressante, de l'histoire générale. Science, à ses débuts encore, remplie de difficultés et de problèmes, dont beaucoup paraissent bien devoir rester insolubles, elle offre assez d'intérêt, par les questions qu'elle soulève, par ce qu'elle nous fait entrevoir des profondeurs de l'âme humaine, pour solliciter la recherche désintéressée. En fait, ce mouvement d'idées, au lieu d'être vraiment scientifique, apparaît comme une attaque violente, et qu'on espère définitive, contre la religion chrétienne et même contre toute religion. C'est ce que démontrent, non

(1) *Paulus*, 1911, p. 1. Cet ouvrage est dédié à M. Harnack. M. Fillion en a donné une recension élogieuse (*Rev. prat. Apol.*, 1 mars 1912).

Digitized by Google

moins clairement que les déclarations de ses plus ardents protagonistes, le caractère de la plupart des ouvrages de ce genre publiés depuis vingt ans, la hâte apportée à vulgariser, sous formes d'affirmations hardies, dans les milieux populaires, les résultats les plus incertains et à traduire, en littérature primaire, des notions à peine entrevues. Que cette tactique soit habile, autant que perfide, bien fondée en psychologie et assurée, humainement parlant, d'un grand succès, il serait facile de le montrer ; nous ne voulons ici, à la suite de M. Fillion, qu'exposer succinctement et critiquer rapidement, dans ses procédés et ses conclusions relatives à l'Evangile du Christ et à l'origine du christianisme, cette nouvelle science.

L'intitulé de cette dernière étape : l'évolutionnisme ou le syncrétisme, étonne un peu, au premier abord.

L'évolutionnisme est un système, une hypothèse, le syncrétisme, dans l'acception usuelle du mot, au moins actuellement, désigne un fait : le mouvement religieux qui se produit aux environs du début de l'ère chrétienne, dans le monde gréco-romain. Mouvement religieux intense, caractérisé par un étrange mélange des idées et des rites, des dieux et des cultes, mais aussi par une aspiration profonde vers une religion, intérieure, « par un effort émouvant de l'humanité, combinant toutes les énergies du monde antique, le mysticisme de l'Orient, l'intelligence claire de la Grèce, la raison pratique des Romains, pour s'ouvrir le ciel et en faire descendre une rédemption ».

Il reste vrai que l'évolutionnisme domine et conditionne toutes les démarches de la méthode religieuse historique, appliquée par les rationalistes d'aujourd'hui à l'étude de l'évangile et du christianisme primitif. De même, parmi les problèmes de l'histoire des religions, il n'en est pas de plus intéressant que celui que posent les rapports du christianisme avec le syncrétisme païen, il n'en est pas où les conclusions des modernes paraissent, à première vue, aussi séduisantes.

Il est juste de reconnaître également que, sous le nom de « théorie syncrétique », M. Fillion décrit, sinon un système entièrement à part, du moins une forme spéciale de l'évolutionnisme. Le christianisme aurait non seulement profité du vigoureux mouvement religieux qui emportait les âmes, en l'accaparant, il aurait encore opéré la synthèse heureuse des idées religieuses et des rites alors mélangés. Ou mieux, il aurait « su attirer à soi tout ce qu'il y avait d'éléments de valeur dans ce

Digitized by Google

chaos, pour les cristalliser en une forme compliquée sans doute, mais pleine d'unité » (p. 316). On veut bien, parfois, reconnaître au christianisme, en plus d'une grande puissance d'assimilation, une certaine originalité.

La nouvelle méthode a eu ses adeptes excentriques. Un savant allemand, M. Jensen, a récemment étudié « les origines de la légende de l'Ancien Testament.... et aussi de la légende du Nouveau Testament relative à Jésus », dans un gros volume de plus de mille pages. Il aboutit à cette conclusion que cette double « légende » a sa source visible, palpable, évidente, dans l'épopée de Gilgamesh. La biographie de Jésus-Christ est empruntée tout entière à celle du héros babylonien.

Tous les critiques évolutionnistes ne font pas des découvertes aussi considérables et sensationnelles ; mais, qu'ils cherchent les origines de l'histoire évangélique et de la religion du Christ dans le boudhisme, le parsisme ou les mystères de Mithra, ils abusent tous de rapprochements forcés entre des faits, ou trop peu étudiés, ou systématiquement déformés.

Quant à ceux qui découvrent l'origine du christianisme, dans le judaïsme tardif, pénétré lui-même profondément, d'éléments religieux babyloniens, grecs, persans ; ou affirment, comme M. Weiss, que la religion chrétienne a emprunté sa doctrine et son culte au milieu juif et païen, ils oublient un fait décisif autant qu'évident. Ce fait c'est l'exclusivisme, hérité par la nouvelle religion, de la religion juive, son manque absolu de tendances syncrétistes vis-à-vis des religions païennes. A mesure que nous suivons, à travers les Épîtres, l'extension de l'Église et, tout à la fois, les développements apportés par l'Apôtre à l'exposition de la doctrine, nous voyons s'affirmer de plus en plus l'attitude de défiance hostile vis-à-vis de la sagesse grecque ou des coutumes païennes. Dès l'abord, le christianisme se révèle une religion d'autorité ; dès l'abord, il propose une doctrine nettement définie, dans ses grandes lignes, et qui loin de « s'amalgamer » des éléments étrangers, s'oppose nettement aux courants religieux avec lesquels elle entre en contact. Il y eut, dans le milieu, et à l'époque, des épîtres christologiques, des tentatives de pénétration, d'infiltration de la part du syncrétisme païen. Mais ces tentatives, nous les apercevons, nous les devinons, à travers les protestations et les catégoriques fins de non recevoir de saint Paul.

Mais, malgré ses incertitudes et ses faiblesses, par ses généralisations hâtives et ses comparaisons tendancieuses, l'histoire

Digitized by Google

des religions peut faire impression sur les esprits insuffisamment attentifs ou trop peu au courant des problèmes qu'elle soulève. C'est ledevoir des catholiques, selon leurs moyens et leur condition, d'étudier et de réfuter cette nouvelle forme de l'erreur.

A ceux qui voudraient se rendre compte, d'une façon suffisamment claire et précise, des théories rationalistes des adeptes de « la méthode religieuse historique », relativement au Christ et à son Évangile, je recommanderai la lecture de deux ouvrages récents.

Le premier, 1) d'un style parfois un peu négligé, mais plein d'entrain, renferme en un petit nombre de pages bien pleines, beaucoup de notions précises et, à mon humble avis, une forte réfutation des théories « syncrétistes » sur le christianisme primitif.

Les cinq conférences de M. A. Valensin, (2) tout en traitant un sujet plus vaste, rentrent mieux dans le cadre de la sixième étape, étudiée par M. Fillion. Je ne puis ici qu'en donner les titres (3) et dire l'intérêt que j'ai trouvé à les lire.

Il a paru utile de parcourir rapidement ici, à la suite de M. Fillion, les étapes du rationalisme, dans ses attaques contre les Évangiles et la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ. Cet exposé historique est de nature à mettre en lumière, le caractère peu scientifique de ce mouvement antireligieux. Mieux, peut-être, que des études de détail, il montre la fragilité profonde, constitutionnelle, de ces constructions systématiques et sans originalité vraie, où rien n'est nouveau que l'agencement, trop souvent incohérent, de matériaux toujours les mêmes.

Naturaliste, évolutionniste, la théologie protestante moderne, non seulement part de mauvais principes pour aboutir au néant; mais, il faut le dire bien haut, elle n'a pas le droit de se glorifier d'une méthode exacte (p. 349). Son subjectivisme, s'il sauvegarde l'autonomie du savant, fausse l'observation des faits, les présente et les groupe d'une façon tendancieuse.

(1) *L'Évangile en face du Syncrétisme païen*, par le R. P. Bernard Allo, 1 vol. in-12° de XXI-202 pages. — Paris, Bloud et Cie, 1910.

(2) *Jésus-Christ et l'Étude comparée des religions*, 1 vol. in-12° de 232 pages. — Paris, J. Gabalda et Cie, 1912.

(3) Le problème christologique que pose la science des religions — « Christs mythiques » et le Christ de l'histoire — L'image du Christ devant le syncrétisme gréco-romain — Le messianisme d'Israël — Jésus-Christ, la Voie, la Vérité, la Vie. Ces belles conférences ont été données aux Facultés catholiques de Lyon, en février-mars 1911.

Digitized by Google

De cet immense et vain effort, qui aboutit à la ruine de toute religion sérieuse et à l'effacement plus ou moins complet de la divine figure du Christ, le triste honneur revient à la « science allemande ». C'est elle qui a fourni la grande part de ce vaste labeur, les rationalistes des autres pays n'ont guère fait qu'imiter et vulgariser ses travaux.

M. Fillion cite (p. 343) les paroles, tristement significatives, d'un pasteur de Brême, M. Lipsius. Quelques-unes de ces paroles me paraissent le « mot de la fin » à prononcer sur cette déliquescence : « Dans le sens historique, très strict, de l'expression, nous ne sommes plus du tout chrétiens... Nous reconnaissons l'abîme immense qui nous sépare, nous autres hommes modernes, du christianisme du N. T., car nous nous tenons debout, munis d'une ossature vigoureuse, sur la terre durable, solidement basée. Là est le champ de notre travail ; là se trouvent nos devoirs et nos buts divers. Nous n'attendons plus le retour du Seigneur, mais nous nous créons avec nos propres forces une terre nouvelle ».

Cet homme moderne, dont on nous parle avec une infatuation grandiloquente, est un « colosse aux pieds d'argile ». Si la « terre durable » qui lui sert de base, par une diminution toujours plus accentuée de la moralité, achevait de se transformer en boue, un jour viendrait où, devant l'écroulement lamentable du pauvre géant, la science rationaliste devrait reconnaître son œuvre destructrice et pourrait contempler le terme logique de sa longue entreprise. Il y a un peu plus de deux ans, (1) M. Harnack rappelait lui-même, en germanisant la métaphore légère de Renan, qu'on ne peut vivre qu'un certain temps « des vapeurs qui s'échappent encore d'une bouteille vide ».

Il faut être reconnaissant à M. Fillion de son persévérant labeur et des longues lectures, trop souvent pénitentielles, qui ont été nécessaires pour écrire cette « histoire des variations » de la critique rationaliste. Ce tableau d'ensemble met bien en lumière les principaux points faibles de l'attaque antichrétienne, il console et raffermit la foi. Il ne manque vraiment à cette histoire que d'être illustrée et égayée par la plume et le crayon de Hansi.

Fr. HUGUES.

---

(1) Au congrès des sociologues protestants, à Chemnitz, le 18 mai 1910.

Digitized by Google

LA VALEUR DES LOIS
DE SUCCESSION [1]

Sur cette matière, si aride et si difficile, M. l'abbé Vincent Botto, prêtre de Chiavari, a écrit, en un style nerveux et imagé, une étude savante et fortement documentée. Nous l'avons lue avec profit, la plume à la main ; ce sont ces simples notes que nous livrons à nos lecteurs, pensant leur être utile. Pour ingrates en effet que soient ces questions, elles n'en ont pas moins leur importance pour nous prêtres, appelés souvent à donner à ce sujet un conseil ou une décision. Il n'est donc pas sans intérêt de voir les positions qu'a adoptées, sur ce point, après un travail approfondi, un penseur vigoureux.

L'ouvrage est partagé en quinze chapitres ; mais, j'ai le regret de le dire, cette division n'aide en rien à saisir le plan d'ensemble. Celui-ci existe pourtant, et très nettement arrêté ; mais, nous ne savons pourquoi, il est comme caché à dessein, alors qu'au contraire, en un pareil sujet, il eût fallu le rendre le plus apparent possible. Il se compose de trois dissertations, très riches d'idées, d'aperçus et de substantielle doctrine, et bourrées de références et de citations de toute sorte. Notre but a été non pas tant de les résumer que d'en donner les points essentiels.

I. — Exposé de la question (p. 17-50).

1) D'abord un aperçu sur les principales lois de succession. La succession d'un défunt peut venir à quelqu'un par trois

(1) Sac. V. Botto. — *Del valore delle leggi di successione.* — Roma. Desclée, de Brouwer et Cia ,editori pontifici. Piazza Grazioli, 1912. In-8° p. p. 230. Prezzo 3 lire.

Digitized by Google

voies différentes : par la voie *de la volonté*, quand le « successeur » est choisi librement par le « de cujus », — par la voie *du sang*, quand, par ex., le fils est appelé à recueillir les biens de son père, — par la voie *de l'occupation*, quand les biens vacants deviennent la propriété de celui qui les a occupés le premier.

A Rome, avec la « patria potestas », prévalut le régime de la volonté ; au contraire, chez les anciens peuples germains, ce fut la parenté qui triompha. Mais, par la suite, ces deux méthodes se firent des concessions et des emprunts mutuels ; de là naquit, grâce surtout aux efforts intelligents de Justinien, un système mixte, dont se sont inspirés, bien qu'avec des variantes, la plus grande partie des codes modernes.

2) Or, que pensent de ces lois nos Docteurs catholiques ? Hélas ! ils n'ont pas réussi à s'entendre !

Pour ce qui regarde les « *causes profanes* », on trouve trois opinions : l'une prétend que les formalités légales sont injustes, immorales ; l'autre affirme au contraire qu'elles sont légitimes ; la troisième, « l'opinion moyenne », déclare que « testamenta informia valida sunt, sed rescindibilia ».

S'il s'agit des « *causes pies* », même désaccord. D'après le franciscain E. Ferraris, cette matière est soustraite au pouvoir civil, et ne relève que du Droit-Canon ; le dominicain Billuart refuse de se prononcer. Mais la plupart des théologiens français, du XVIIIe siècle, abandonnent le Droit-Canon et s'inclinent devant les lois royales. Dans la suite, on remarque une grande hésitation. De nos jours, volontiers on évite de toucher à la question de fond, et l'on s'en tient à une solution provisoire. Le Card. d'Annibale, par exemple, donne cette norme : « *Quamdiu igitur sancta sedes loquuta non fuerit*, existimo non oportere inquietari eos qui extra Ditionem Pontificiam non prœstant relicta ad causas pias in testamento irrito ex jure civili ».

Au sujet de la « réserve légale », on retrouverait un semblable conflit d'opinions.

II. — De la valeur juridique des lois de succession (p. 51-186).

Que faut-il en penser ? — Il faut répondre hardiment qu'elles n'en ont aucune, si elles prétendent régir *le droit lui-même* et gouverner l'acte qui lui donne naissance, et que l'auteur, à la suite du juriste belge Picard, appelle « *le fait jurigène* ».

Digitized by Google

1) C'est de la nature, et non de la loi, que vient à l'homme le droit en général, et spécialement le droit de propriété et le droit de succession. La loi, il est vrai, de concert d'ailleurs avec la société, détermine les formes extérieures, dites « formes jurigènes » (v. gr. la langue et les coutumes du pays), auxquelles devra s'accommoder le fait en question, et sous lesquelles il se manifestera. Mais c'est là un concours tout-à-fait indirect, qui consiste simplement, peut-on dire, à fournir à l'ouvrier, qui est la volonté, l'instrument qui lui est nécessaire pour faire son œuvre.

De même il faut repousser énergiquement le concept inadmissible du « *haut domaine* », qu'exercerait l'État sur les biens de ses sujets. Cette opinion, inconnue autrefois, a pris naissance au moyen âge, alors que l'on confondait, au temps de la féodalité, souveraineté civile et propriété ; et elle s'est accréditée de nos jours à tel point qu'elle est admise couramment par les auteurs comme la plus commune. On estime qu'elle est la seule qui puisse rendre compte de certaines interventions de l'Etat, où celui-ci n'hésite pas à modifier, à transformer, à supprimer même la propriété privée, qui n'est que le « dominium humile ! » Mais cette prétention est intolérable et sans aucun fondement. Le « domaine éminent », au lieu d'être, comme on le voudrait, un droit réel de propriété n'est pas autre chose qu'une juridiction supérieure, dont est revêtu l'Etat au profit du droit naturel. Il doit donc s'en servir non pour briser ce droit ou le modifier, mais bien plutôt pour le protéger et le faire prévaloir contre les obstacles qui viendraient en entraver ou en retarder l'exercice.

En somme la souveraineté que s'arroge le pouvoir civil, ne repose sur rien de solide, aucune des théories sur lesquelles on l'appuie ne résiste à un examen sérieux: ni celle du droit propre, ni celle du droit populaire, ni même celle du droit divin. Il faut donc abandonner la thèse chère aux régaliens de l'*omnipotence de l'État*.

2) Reste à dire maintenant quelle est la fonction vraie, réelle de ce pouvoir civil, dont on vient de réduire à néant les injustes prétentions ? Oh ! elle est toute modeste ! Elle consiste simplement à « *définir* » le droit, à le dégager avec clarté des principes qui lui donnent naissance, à en trouver la formule exacte, et à le faire connaître au peuple par une promulgation officielle.

C'est à cela que se borne le rôle de l'Etat pour ce qui regarde le droit de succession lui-même. Toutefois, il en va autrement

Digitized by Google

s'il s'agit du « *signe public* » qui accompagne ce droit. Là l'Etat est seigneur et maître ; il est vraiment législateur ; et, s'il n'abuse pas de son autorité, ses lois ont cette fois une vraie valeur juridique.

Le signe public, dont il est ici question, comprend bien des espèces ; impossible de les énumérer toutes. A titre d'exemple, signalons simplement : les solennités dans les contrats, les formalités dans la prescription, le fait de la simple possession pour les meubles.

La raison d'être de ce signe légal, et sa fonction, c'est de s'ajouter au signe primitif, par lequel le droit s'est d'abord exprimé, de fortifier ce signe naturel, de l'imposer au respect de tous, et, par là, de faire triompher le droit qu'il représente et authentique.

C'est à l'Etat, et à l'Etat seul, qu'il appartient de créer ces signes. Cette fonction ne lui donne d'ailleurs aucun pouvoir direct sur le droit naturel ; elle lui permet simplement, d'une certaine façon, d'en modérer le légitime exercice.

III. — De la valeur morale des lois de succession (p. 187-224).

Par l'exposé qui précède, on aura compris combien minime est le pouvoir de l'Etat sur les droits de succession. Il ne peut rien sur le droit lui-même, non plus que sur le fait qui le produit; quant aux formes jurigènes, son influence est si réduite qu'elle ne peut entrer en ligne de compte. En réalité son rôle se ramène à deux fonctions ; donner, du droit naturel de succession, la *définition* qui convient, et qui sera la norme à suivre, et fixer les *signes publics ou légaux*, sous lesquels ce droit doit se présenter pour être reconnu et sortir son effet. Ses actes ne peuvent donc avoir de valeur juridique que dans la mesure où ils seront conformes à ces principes.

Reste à en voir la valeur morale.

Outre un chapitre préliminaire sur la conscience, cette dissertation se divise tout naturellement en deux parties, où l'on examine successivement les deux fonctions de l'Etat sur les droits de successions.

1°) La conscience et les définitions. — Il est bon de rappeler d'abord que les définitions du droit, que donne l'Etat, ne créent pas le droit ; elles ne font que l'exposer. Leur force

Digitized by Google

obligatoire donc ne leur vient pas d'elles-mêmes, mais bien du droit qu'elles ont mission de définir.

Or leurs relations avec le droit lui-même peuvent donner lieu à trois cas différents : ou bien les définitions sont en harmonie avec le droit ; ou bien elles sont en désaccord ; ou bien la chose est douteuse.

Dans le premier cas, aucun doute, la conscience commande d'obéir à la loi ; et celle-ci, on ne saurait trop le faire remarquer, tire sa force morale du seul droit naturel, et point du tout de l'Etat qui l'a rédigée et promulguée ; car le rôle de celui-ci, en ce faisant, a été seulement de proclamer le droit naturel ; il lui appartient maintenant de le faire respecter et appliquer.

S'il arrive (et c'est le second cas), que la définition ne soit pas en harmonie avec le droit, soit parce qu'elle affirme une chose intrinsèquement mauvaise, soit parce que, dans telle circonstance spéciale, son application serait nuisible ou impossible, alors la conscience doit lui refuser obéissance, avec les nuances toutefois que comportent les situations diverses. L'auteur en examine trois successivement : celle du législateur, celle du juge, celle du simple particulier ; pour abréger, nous parlerons seulement de ce dernier.

Le simple sujet donc, toutes les fois que la loi ne correspond pas au droit, est obligé en conscience de suivre celui-ci contre n'importe quel article du code ou sentence du juge, car le droit naturel l'emporte sur le droit légal. Si je suis appelé, par exemple, à une succession par la loi seulement, alors que mon rival y est appelé par le droit naturel, il n'y a pas à hésiter ; je dois m'abstenir complètement et le laisser jouir de son droit ; il ne m'est permis de recourir ni aux tribunaux ni à fortiori à la compensation occulte. Ces moyens par contre me deviendraient tout-à-fait licites si les rôles étaient renversés. — Henri Dorio meurt sans enfants ; il ne laisse après lui que sa femme tendrement aimée et un cousin éloigné. Or, d'après nos lois modernes, l'héritage doit aller à ce cousin, et l'épouse ne peut rien y prétendre. Mais la nature ne dit-elle pas clairement ici que la veuve a un droit mieux établi que le cousin ? Si donc celui-ci se rend compte de la situation, il devra en conscience laisser à la veuve la plus grande partie des biens de son mari. — Plusieurs autres exemples sont donnés, qui confirment cette doctrine, laquelle est suffisamment certaine pour être suivie *tutâ conscientiâ*, à l'exception bien entendu des cas possibles, où interviendrait quel-

Digitized by Google

que principe supérieur dont il y aurait lieu de tenir compte, et qui serait de nature à modifier la solution.

Que faire, en troisième lieu, dans les cas très fréquents où l'on doute que la définition exprime bien le droit ? Alors la conscience est hésitante et perplexe, et cherche un principe directeur.

De nos jours on a cru le trouver dans l'accommodement fameux, dérivé de « *l'opinion moyenne* », et qui consiste à invoquer le fait de la possession ; beatus qui possidet ! Mais l'auteur réfute longuement ce système, qu'il taxe d'inutile et de contradictoire.

Sa position, à lui, est tout autre. Pour les théologiens, partisans de la « possession », le doute en la circonstance porte sur la question de fond, c'est-à-dire sur l'origine même des droits de succession : viennent-ils de la nature ou de l'Etat ? ils ne sont pas fixés. Pour lui, aucune hésitation possible : ces droits viennent certainement de la nature, et non de l'Etat. Aussi son doute à lui ne porte pas sur les principes, mais sur leur application, qui, en plus d'un cas, rencontre des difficultés. On comprend dès lors aussi qu'il cherche la solution du problème sur un terrain autre que les droits eux-mêmes. Pour lui les compétiteurs ont deux moyens de sortir d'embarras : ou bien s'arranger à l'amiable, ou bien recourir à un arbitrage.

2°) La conscience et le signe public. — La conscience doit se regarder comme engagée par le signe public ou légal. Puisque l'Etat, nous l'avons vu, a le droit d'en établir, il s'en suit nécessairement, que ses sujets ont le devoir moral d'en tenir compte — Titius mourant, qui, en témoignage d'affection, veut laisser à son ami la maison qu'il habite, se refuse à passer de ce don un acte public, revêtu du signe légal, il fait une chose objectivement mauvaise ; car il enlève à son ami le seul moyen reçu de faire la preuve de sa légitime prise de possession, il l'expose à une série pénible de contestations avec les héritiers, ou le fisc, ou les voisins. — Il convient de remarquer d'ailleurs que l'obligation de conscience n'est pas attachée au signe légal au même titre que dans la « définition ». L'obéissance est due à celle-ci en vertu du droit naturel qu'elle contient ; ici au contraire, il s'agit d'un droit purement artificiel créé par l'Etat ; c'est donc l'Etat lui-même qui est la source de l'obligation.

A ce devoir moral personne ne peut se soustraire. Toutes les fois donc que la loi impose aux droits de succession un signe légal, aucun d'eux, à moins que l'Etat n'accorde une dispense, ne

Digitized by Google

pourra en être rendu libre, s'agît-il d'un grand personnage, ou d'une association puissante, ou même d'une cause pie.

Tout comme le droit artificiel dont il dérive, ce devoir de conscience dépend entièrement de la volonté de l'Etat, de telle sorte que ce qui est aujourd'hui nécessaire, pourrait être demain inutile, et après-demain répréhensible.

Pour que ce devoir s'impose à la conscience, deux conditions sont requises. Il faut d'abord qu'il soit *raisonnable ;* et il le sera encore même dans les cas particuliers où le motif d'ordre général qui a fait porter le signe se trouve sans application : lex fundata in prœsumptione periculi communis. Il faut ensuite qu'il soit *vrai;* et il cesse de l'être, si le fait spécial qui est visé n'existe pas : lex fundata in prœsumptione facti.

Cette doctrine ne présente aucune difficulté tant que le signe public ou légal recouvre bien en réalité le droit de succession. Mais comment se comporter si le signe vient à faire défaut ? Un bienfaiteur, par exemple, a déclaré avant de mourir, que ses biens reviendraient à l'hospice de sa ville natale ; mais son testament olographe, où cette clause était insérée, est nul par suite d'un vice de forme. Que faire en ce cas et dans tous les cas semblables ? — L'auteur n'hésite pas. Pour lui, ce sont là de ces défaillances inévitables auxquelles il est impossible de parer complètement dans les institutions humaines. Mais ce ne doit pas être une raison de faire fléchir les principes : là donc où manque le signe légal, il faudra en conscience s'abstenir d'exercer son droit.

Toutefois cette logique n'est pas tellement rigoureuse qu'elle ne permette quelque accommodement, grâce auquel, tout en respectant la loi, il sera possible de jouir d'un droit vrai et légitime ; cela se fait au moyen d'une substitution de signe. Pour les lois de propriété et de succession, les lois civiles reconnaissent plusieurs signes : vente, donation, testament, prescription, possession, etc... Si donc un de ces signes vient à manquer dans un cas donné, il n'y aura qu'à le remplacer par un autre.

Mais, dira-t-on, c'est là un mensonge, un acte d'hypocrisie ? Il est facile de se rendre compte que cette accusation manque de fondement. Le signe public, en effet, n'est pas, comme la « forme jurigène », uni intimement au droit qu'il recouvre ; il s'y surajoute plutôt comme un vêtement supplémentaire, et peut être changé à volonté, ou multiplié, sans que le droit lui-même en souffre la moindre atteinte. Car le signe légal désigne deux

Digitized by Google

choses : le droit et sa cause. Quand donc j'emploie un signe, il dépend de moi de le prendre dans sa double signification, ou bien de lui donner seulement le sens de la principale, celle du droit. Par exemple, il manque à Titius, pour prendre légitimement possession d'un bien qui lui a été effectivement donné, le signe même de la donation, il n'a qu'à faire appel au signe de la vente. En l'employant, son intention sera, non pas de signifier une vente qui n'est que fictive, mais bien de témoigner de son droit de propriété, qui est réel.

Un seul cas serait embarrassant ; c'est celui où la question viendrait à être posée, d'une façon précise : en quel sens, en la circonstance présente, entendez-vous prendre le signe public que vous employez pour affirmer votre droit ? — Certaine opinion estime que ce cas serait assimilable au cas de légitime défense, et qu'il serait permis alors de tromper son adversaire, d'une façon directe et positive, en lui répondant par une fausseté. Mais l'auteur rejette ce moyen comme illicite. Pour lui, en un cas semblable, il n'y a que deux alternatives possibles : ou bien se renfermer dans un silence prudent — ou bien dire toute la vérité.

Conclusion (p. 225-226).

En résumé, l'interprétation de nos lois de succession se ramène à une distinction fondamentale entre leur « *définition* », et leur « *signe public* ».

La « définition » n'engage la conscience que dans la mesure où elle réflète et exprime le droit naturel ; en dehors de là, elle n'a aucune valeur, ni juridique ni morale.

Le « signe public » au contraire, s'il est légitime, raisonnable et vrai, s'impose toujours à la conscience ; car, en cette matière, l'Etat est maître souverain ; et le droit qu'il crée, bien qu'artificiel, est pour nous la matière d'un devoir certain. Toutefois, l'obéissance qu'il nous impose n'est pas tellement étroite qu'elle ne puisse s'accommoder, quand il en est besoin et pourvu qu'on n'ait pas recours au mensonge, d'une substitution de signe ; ce qui permet de faire valoir tous les droits réels.

Telles sont les positions essentielles de M. V. Botto, dans son beau travail. Même pour qui ne les admettra pas sans conteste, il était intéressant de les connaître.

Fr. Constant.
O. M. C.

Digitized by Google

TROIS MOSAISTES FRANCISCAINS

AU XIIIe SIÈCLE :

JACQUES, FRATER SANCTI FRANCISCI, FR. JACQUES TORRITI ET FR. JACQUES DE CAMERINO.

« Frère Jacques, de l'ordre de saint François, ayant fait les mosaïques qui se voient dans l'abside du Baptistère de Florence, en fut, quoiqu'elles soient assez médiocres, rémunéré avec une largesse extraordinaire, puis il fut engagé à Rome comme un maître éminent ; il y fit des travaux dans l'abside de Saint-Jean-de-Latran et dans celle de Sainte-Marie-Majeure. Il se rendit ensuite à Pise et y représenta, dans l'abside principale du dôme, avec l'aide d'Andrea Tafi et de Gaddo Gaddi, les Évangélistes et les autres sujets qu'on y voit, auxquels la dernière main fut mise par Vicino ; car fr. Jacques les avait laissés inachevés. »

C'est en ces termes que Georges Vasari, (1) peintre, architecte et écrivain, né à Arezzo le 30 juillet 1511, mort à Florence le 27 juin 1574, l'impérissable auteur des *Vies des plus excellents peintres, sculpteurs et architectes*, résume dans la première édition de son œuvre la carrière artistique de fr. Jacques de l'ordre de saint François. Dans la seconde édition, parue en 1550, il remplace ces mots : « Frère Jacques de l'ordre de saint François » par ceux-ci : « Frère Jacques Torriti, de l'ordre de Saint-François. »

Ces lignes si courtes, ces quelques phrases, ont donné naissance à toute une littérature. « Il n'y a peut-être pas, écrit Milanesi, (2) dans l'histoire de l'art italien, un point qui soit

(1) *Opere*. Edition Milanesi, Florence, 1878. I, 355-356.
(2) *Le Opere di Giorgio Vasari* Florence 1878. I. 341.

Digitized by Google

plus obscur et, par conséquent, plus controversé que celui qui concerne la personne et les œuvres de fr. Jacques le mosaïste. » Trente-cinq ans se sont écoulés depuis que le savant critique faisait cet aveu ; et, en dressant le bilan de ce qu'ils nous ont apporté de lumière nouvelle, il semble que le point soit devenu moins obscur, s'il n'est pas moins controversé.

La question a pris, de plus, un intérêt nouveau ; car les figures du franciscain quel qu'il soit, dont Vasari, égaré par les préjugés de son temps, disait si légèrement qu'elles sont assez médiocres, sont considérées aujourd'hui comme les lointains ancêtres des cariatides dont Michel-Ange a orné le plafond de la Sixtine ; et la première, vraisemblablement, des œuvres d'art sorties de la main d'un Mineur va rejoindre à travers les siècles les créations colossales du plus beau temps de la Renaissance.

Qu'y a-t-il à prendre, qu'y a-t-il à laisser dans le récit de Vasari ?

*
* *

Supposons, un instant, acquises les notions qu'il renferme, laissons de côté ce premier travail que fr. Jacques Torriti aurait exécuté au Baptistère de Florence, et jetons un coup d'œil sur l'abside de Saint-Jean-de-Latran.

On a, dans la mosaïque qui l'orne, distingué plusieurs parties, plusieurs couches si j'ose parler ainsi. En haut, dans un ciel d'azur où voguent, comme des galères d'argent, de légers nuages blancs, un buste du Sauveur du monde ouvre des yeux dont le regard puissant et doux, pour me servir de l'expression d'un historien, remplit la basilique. Des anges, aux ailes de couleurs vives, l'entourent. C'est la couche supérieure, l'atmosphère où les personnages plongent. Au dessous, une colline ; sur la colline une croix constellée de pierreries ; au-dessus de la croix, la colombe du Saint-Esprit qui l'illumine de ses rayons. Du pied de la croix le Fison, l'Euphrate, le Tigre et le Gion, les quatre fleuves du Paradis, jaillissent ; des cerfs et des agneaux étanchent leur soif à leurs eaux, entre lesquelles la Cité de Dieu élève ses murs ; les princes des apôtres veillent sur ses tours et un ange armé en garde les portes. Et tout autour s'étend la campagne avec ses fleurs multicolores et la légion d'oiseaux, paon, coq, colombes, merles et chardonnerets qui s'y pavanent, y chantent, y roucoulent, y sifflent ou y pépient. Un cinquième fleuve, le Jourdain, symbole du baptême, *Jordanis, baptismi*

Digitized by Google

figuram habens, borde cette prairie paradisiaque, et sur ses flots des enfants, de délicieux *putti*, prennent leurs ébats ; l'un pêche à la ligne, l'autre au filet, l'un fait, à la force de ses petits bras ronds, avancer un canot, l'autre tend la voile. C'est la couche inférieure, le plan sur lequel reposent les personnages. Ceux-ci se dressent des deux côtés de la croix : à droite la T. S. Vierge et les apôtres Pierre et Paul, à gauche saint Jean-Baptiste, patron de la Basilique, saint Jean l'Évangéliste et saint André apôtre. Entre ces grands personnages, tout petits, tout menus dans leur humilité, le *Poverello* élève vers la croix sa main stigmatisée et saint Antoine de Padoue regarde d'un long regard mystique.

Et notons-le de suite en passant : c'est la première fois que les deux fondateurs de l'ordre des Mineurs, le *Poverello* et le *Saint* de Padoue, figurent sur le même rang que la Vierge, les apôtres Pierre et Paul, le Baptiste et le disciple bien-aimé du Sauveur ; c'est la première fois qu'ils se voient représentés ailleurs que dans des œuvres de minime importance, qu'ils apparaissent dans la gloire d'une grande composition publique, dans la plus ancienne des basiliques de Rome ; et cela constitue pour me servir d'une expression de Venturi (1) « une nouvelle canonisation » qui vient couronner leurs mérites, une canonisation artistique.

S'ils furent exaltés ainsi dans l'abside de Saint Jean-de-Latran, c'est, il est temps de le noter, par l'œuvre pieuse d'un de leurs propres enfants.

Du Souverain Pontife Nicolas IV. Le lecteur ne l'ignore pas, avant de monter sur le trône pontifical, Nicolas IV (2) avait été général de l'ordre des Frères Mineurs. Il était le premier de l'Ordre qui montât sur le trône de Pierre. Ceint de la tiare, il n'oublia pas ses frères en religion, il leur resta attaché de toutes les fibres de son âme et leur témoigna toujours une bienveillance spéciale. Nous verrons au cours même de cet article ce qu'il fit pour la basilique d'Assise. A Rome il ordonna de placer l'image du *Poverello* à la place d'honneur que nous venons d'indiquer et ailleurs encore où nous le retrouverons. Gerspach remarque qu'il avait un goût fort vif pour la mosaïqne et qu'il rappelait par là Pascal 1er et l'impératrice Galla Placidia. Il aimait cet art, parce que « la véritable peinture pour l'éternité est la mosaïque, »

(1) Venturi. *Storia dell'arte Italiana*, V, 176.

(2) Nicolas IV (Jérôme Masci) né à Ascoli (Italie), élu à Rome le 15 février 1288, y mourut le 4 avril 1292 après un règne de 4 ans, 1 mois et 20 jours.

Digitized by Google

comme a dit Ghirlandajo, et que par là elle est l'art religieux par excellence.

Il confia donc à la longue vie de la mosaïque la glorification du Patriarche des Mineurs, et dans l'inscription qu'il y ajouta il lui rendit un hommage que nul pontife ne lui avait encore rendu, il se proclama son fils, *filius sancti Francisci.*

La mosaïque est signée *Jacobus Torrit(i) pict(or) ho(c) op(us) fecit.*

*
* *

Cette œuvre, fr. Jacques Torriti l'a-t-il créée toute entière, telle que nous venons de la décrire ? Il est incontestable que non. Lorsqu'en 1290 le pape Nicolas IV fit commencer les travaux de réfection dans l'abside de Saint-Jean-de-Latran, une mosaïque la décorait déjà, et il ordonna expressément d'en réserver une partie : la tête du Christ, dont l'histoire est fameuse. Les comparaisons faites avec les mosaïques de Sainte-Constance et avec d'autres monuments prouvent qu'elle remonte jusqu'à l'époque de Constantin (1). Au XIe et XIIe siècle elle passait pour la première de celles qui avaient été offertes, à Rome, à la vénération publique. Et voici qu'au XIIIe siècles une légende nouvelle s'attachait à son origine ; on commençait à se raconter qu'au IVe siècle, au moment même de la consécration de la basilique par saint Sylvestre, elle était apparue miraculeusement au sommet de l'abside. Aussi Nicolas IV ordonna-t-il de la conserver et il le constate dans l'inscription rapportée par Forcella : *quo fuerat steteratque situ relocatur eodem.* Voici donc déjà une partie de l'œuvre, et non une des moins importantes, qui n'est pas de fr. Jacques Torriti.

N'est pas non plus de lui la prairie sur laquelle les saints se tiennent debout, avec le fleuve qui la limite. Les enfants qui s'y promènent, les cygnes, les poissons, les fleurs, les oiseaux ont une pureté de style classique que le XIIIe siècle ignore. Eux encore ils sont des restes de l'ancienne mosaïque qui ont trouvé grâce devant le goût délicat de fr. Jacques Torriti.

Ne sont donc de sa main (2) que les grandes et superbes figu-

(1) Sur cette question, voir Grisar, *Geschichte Roms und der Päpste im Mittelalter*, I, p. 784.

(2) Dans leur exécution matérielle du moins, car il semble bien que la Vierge et les Apôtres rappellent, par leurs lignes, un dessin ancien.

Digitized by Google

res de la Vierge et des apôtres et les touchantes figurines de saint François d'Assise et de saint Antoine de Padoue, ainsi que celle du pape Nicolas IV qui s'est fait représenter — l'ai-je dit ? — à genoux aux pieds de la Vierge, à gauche de la croix. A cet apport il faut ajouter la belle troupe d'anges qui entourent de leur vol le buste du Sauveur et la croix superbement ornée qui occupe le centre de la composition. Si l'on joint à ces créations la restauration et la remise en place des parties anciennes et si l'on tient compte du tact sûr avec lequel elles ont été harmonisées en un tout que l'on a qualifié de grandiose, la valeur artistique de fr. Jacques Torriti nous apparaît déjà comme étant de tout premier ordre.

Cependant vu la complexité de l'œuvre, étant donné aussi qu'en 1878 la mosaïque fut enlevée, puis remise en place, lors des travaux que Léon XIII fit exécuter à Saint-Jean-de-Latran et qu'elle ne fut peut-être pas, malgré les ordres donnés, scrupuleusement respectée ; à cause de tout cela, dis-je, il serait téméraire de juger du talent de fr. Jacques Torriti par une simple visite à Saint-Jean-de-Latran. Pour le connaître en son entier, il faut le voir à Sainte-Marie-Majeure.

*
* *

La mosaïque, exécutée elle aussi sur l'ordre de Nicolas IV, est signée *Jacob(us) Torriti pictor h(oc) op(us) mosaic(um) fec(it)*. Elle ne fut achevée qu'après la mort du pontife, arrivée en 1292, car elle est datée, à la droite du spectateur, MCCXCV : 1295.

Au haut de la conque absidale s'étale l'éventail gemmé avec la couronne et la croix pendante ; au-dessous, un enroulement de plantes vertes qui se courbent et s'enroulent, de rameaux qui se tordent en spirale, de volutes qui caressent l'œil de la grâce forte et souple de leurs lignes. Des guirlandes jaillissent de grands vases somptueux aux anses tenues par des enfants, avec des fruits en bouquets, des cerises, des pommes, des raisins, des épis de blé, des figues, des grenades, des poires, des oiseaux ; çà et là des anges éploient leurs ailes d'or dans des médaillons, des végétations d'acanthe développent leurs feuilles vertes et rouges, avec leur population de paons, de perdrix, de canards, de merles, de perroquets, d'aigles et de graves hérons. Au milieu de cette forêt paradisiaque, que le savant Venturi a étudiée avec un bonheur

Digitized by Google

tout spécial, (1) brille la percée lumineuse d'un cercle de ciel étoilé au milieu duquel flamboient, entourés de chœurs d'anges, le divin Rédempteur, accompagné de sa Mère immaculée. Le soleil et la lune leur servent d'escabeau. La Vierge est voilée, elle baisse la tête et dans un geste d'étonnement, entr'ouvre ses fines mains byzantines : car d'un mouvement grave son Fils pose sur sa tête la couronne de Reine du Paradis. A droite et à gauche du groupe saint Pierre et saint Paul, saint Jean-Baptiste et saint Jacques, saint François d'Assise et saint Antoine de Padoue assistent à la scène triomphale.

C'est là, remarquons-le bien, la première représentation connue du couronnement de la Sainte Vierge. Il ne semble pas que jamais personne, avant fr. Jacques Torriti, ait eu l'idée d'une semblable composition ; jamais personne n'avait songé à fixer sur les murs, dans la magie de l'or et des couleurs vives, la « majesté de la Vierge, assise, couronnée, à la droite du Rédempteur, sur fond d'étoiles, *au milieu de la forêt céleste du paradis aux mille fleurs* » (2) ; jamais personne n'avait songé à la faire rayonner pour l'éternité dans le chatoiement de la mosaïque.

C'est la première fois aussi que saint François d'Assise et saint Antoine de Padoue sont représentés de même taille que les princes des apôtres. A Saint-Jean-de-Latran, à cause, peut-être, des conditions qui lui étaient faites, de l'obligation de suivre le dessin primitif de la mosaïque constantinienne qui lui était imposée, fr. Jacques Torriti les avait bien représentés à côté des apôtres, mais il les avait représentés plus petits qu'eux de moitié ; « il les avait laissés, a-t-on dit, dans le degré inférieur de la hiérarchie de la sainteté. » Ici, il n'en va plus de même ; les petits pauvres marchent du même pas et de la même taille que les pêcheurs de la Galilée.

J'ajouterai qu'ici encore, comme à Saint-Jean-de-Latran, Nicolas IV s'est fait représenter à genoux et qu'ici encore comme à Saint-Jean-de-Latran, il s'est, d'après la remarque de Mgr de Waal, reconnu comme fils du Pauvre d'Assise.

Au-dessous du couronnement, dans la zone inférieure, la mort de la Vierge. Aux pieds de la morte, en première ligne, avant les disciples, avant les apôtres, avant tout le monde, plus

(1) *Storia dell'arte Italiana* V. 176. Je me suis presque contenté de traduire sa belle page.

(2) Venturi, *op. laud.*, III. 870.

Digitized by Google

près que tout le monde du glorieux cadavre, immédiatement après le Christ qui apparaît pour recueillir l'âme de sa mère, pieds nus, couverts de la bure, la corde aux reins, deux franciscains prient.

Ces franciscains qui sont-ils ?

*
* *

J'ai raisonné, jusqu'à présent, comme si tout le monde admettait que Jacques Torriti a été franciscain. Il n'en est rien. Si des maîtres éminents n'hésitent pas à l'appeler, dans leurs cours publics ou dans leurs écrits, le « franciscain » Jacques Torriti, d'autres ne lui donnent jamais ce titre et quelques-uns même nient qu'il ne l'ait jamais mérité. Le grave Wadding lui-même, au XVIIe siècle, affirmait que Jacques Torriti n'appartint pas à l'ordre de saint François. Il est vrai qu'avant lui, comme nous l'avons vu, Vasari soutenait une opinion diamétralement opposée et que, avant Vasari, au sein de l'ordre, fra Mariano de Florence, écrivait : « Vers cette époque (année 1292) *frère* Jacques Torriti était considéré comme un maître éminent dans l'art de la mosaïque ; ses œuvres se voient encore dans les absides de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure et dans plusieurs autres églises de diverses villes d'Italie. » (1) J'ajouterai que si, dans les milieux franciscains, vous parlez de Jacques Torriti, ce nom n'y trouve aucun écho particulier. Bien plus, une étude récente parue sous la signature d'un fils du *Poverello* conclut expressément : « Le nom d'un des plus illustres maîtres du XIIIe siècle, celui de Jacques Torriti, doit, en dernière analyse, être rayé du catalogue des artistes franciscains. » Examinons donc la question d'un peu plus près.

Pour le faire, quittons un instant Sainte-Marie-Majeure et revenons à Saint-Jean-de-Latran. Je n'ai, jusqu'à présent, décrit qu'une partie de sa mosaïque, la partie supérieure. Celle-ci se continue au-dessous, entre les fenêtres gothiques de l'abside, par neuf figures d'apôtres sur fond d'or, debout entre des palmiers; or, aux pieds de saint Barthélemy on voit agenouillé, sur la terre parsemée de fleurs, une petite figure portant l'habit de saint François, tenant en mains le marteau tranchant en usage encore aujourd'hui dans tous les ateliers de mosaïque, et débitant

(1) *Compendium Chronicarum F.F. Min. apud Archivum Franciscanum Historicum* 1909, T. II. p. 471.

Digitized by Google

la galette d'émail ; auprès d'elle cette inscription : « *Fr(ater) Iacob(us) de Camerino soci(us) mag(is) tri op(er)is (se) recon-m(en)dat mi(sericord)ie D(e)i et meritis beati Ioh(ann)is* » ce qui en bon langage franciscain, signifie : « Frère Jacques de Camerino, *socius* du maître de l'œuvre, se recommande à la miséricorde de Dieu et aux mérites du bienheureux Jean. » Et en face de cette petite figure, aux pieds cette fois de l'apôtre saint Jacques le Majeur, un autre franciscain, non accompagné d'inscription, tient en mains, non plus les outils de l'ouvrier mosaïste, le marteau et la galette d'émail, mais les instruments nobles du maître de l'œuvre, l'équerre et le compas, et prie, lui aussi, agenouillé. Cette seconde figure, laquelle est-elle, sinon celle de fr. Jacques Torriti qui, agenouillé aux pieds de son patron saint Jacques, prie dans sa bure de Mineur ? Et si on n'a pas jugé à propos d'inscrire son nom à côté d'elle, quelle peut être la raison de cette lacune, sinon que le nom de Jacques Torriti est inscrit au-dessus d'elle dans la partie supérieure de la mosaïque ? Sans cela, comment expliquer qu'on proclame le nom du compagnon, sans faire la même chose pour le maître ? Est-il d'usage, en pareille matière, de glorifier l'ouvrier, celui qui découpe l'émail en cubes, et de laisser dans l'oubli le maître, celui dont le génie a créé le chef d'œuvre ?

Ceci, à Saint-Jean-de-Latran. Et si nous revenons un instant à Saint-Marie-Majeure, qui retrouvons-nous agenouillés, non plus cette fois aux pieds de leurs saints protecteurs, mais à la première place, avant les disciples, avant les apôtres, aux pieds du lit de mort de la Vierge-Marie ? Deux franciscains. Et ces deux franciscains, mis à cette place inusitée, qui peuvent-ils être, sinon fr. Jacques Torriti, auteur de la mosaïque de Sainte-Marie-Majeure comme il l'était de celle de Saint-Jean-de-Latran, et son fidèle compagnon fr. Jacques de Camerino ?

D'ailleurs, si ces faits, joints au témoignage de fra Mariano de Florence et de Vasari ne suffisaient pas, tous les doutes doivent tomber devant un texte contemporain des événements qui, je crois, n'a pas encore été pris en considération.

Le voici ; il est antérieur au 25 août 1337 et a été publié par M. de Kerval dans sa *Vie de Saint Antoine de Padoue* p. 125 (1) J'en donne la traduction : « Au temps du pape Boniface VIII (2)

(1) *Sancti Antonii de Padua vitae duae quarum altera hucusque inedita.* Paris 1904. Pour la description et la date du manuscrit voir p. 16-17.

(2) 1294-1303.

Digitized by Google

fut réparée l'abside de la basilique c'est-à-dire de Saint-Jean-de-Latran à Rome, que l'on appelle l'*episcopium*. *Deux frères Mineurs, très habiles et très experts dans leur art*, furent chargés de l'orner de peintures. Ces deux frères s'apercevant qu'entre les figures que le pape les avaient chargés de peindre il y avait place pour d'autres images, y peignirent de leur propre autorité les images de saint François et de saint Antoine. Le fait ayant été rapporté au pape par quelques clercs envieux, celui-ci leur dit : « Comme l'image de saint François est là, laissez-la ; quant à celle de saint Antoine de Padoue, nous n'en avons que faire. Détruisez-la et faites mettre saint Grégoire pape à sa place. » Les clercs obéirent et grimpant l'un après l'autre vers la voûte de l'abside pour détruire l'image, ils confessèrent qu'ils se sentirent repoussés vers la terre par une main puissante et cela violemment et rapidement. Et soit de suite, soit bientôt, tous ils rendirent le dernier soupir. Boniface VIII apprenant la chose, dit : « Laissons ce saint tranquille, car je vois qu'il y a plus à perdre qu'à gagner avec lui. »

Ce texte dans sa naïveté, est précieux. Il témoigne de l'émotion qu'avait causée cette adjonction, alors inouïe, des deux saints franciscains, aux apôtres de l'église primitive. Il montre l'étonnement qu'on éprouvait de voir que le fondateur de l'ordre franciscain était placé dans l'abside de l'église patriarcale de Rome par le premier de ses enfants qui montât sur le trône pontifical, alors que saint Benoît, dont tant de disciples avaient ceint glorieusement la tiare, ne se voyait nulle part. — Rappelez-vous que c'est par saint Grégoire-le-Grand, un bénédictin, que l'on veut remplacer saint Antoine de Padoue.— Il est de plus un écho populaire des difficultés qui surgirent, à certain moment, entre une partie de l'ordre des Mineurs et le pape Boniface VIII. Il confirme enfin une phrase de Vasari que je n'ai pas encore citée, et où il est dit que « en 1308 Gaddo Gaddi fut appelé à Rome par le pape Clément V pour mettre la dernière main à la mosaïque laissée inachevée par le frère Jacques Torriti. » Il nous montre en effet que la mosaïque ne fut pas terminée, comme on le croyait sans raison aucune, en 1291. Enfin et surtout il établit de la façon la plus formelle que bien avant Vasari, bien avant Mariano de Florence, au commencement du XIVe siècle, quarante ans au maximum après les faits, la mosaïque de Saint-Jean-de-Latran était considérée même dans des milieux éloignés de Rome — on parle de peintures au lieu de mosaï-

Digitized by Google

ques, de Boniface VIII, comme ayant commencé les travaux, au lieu de Nicolas IV — la mosaïque était considérée, dis-je, comme l'œuvre de deux Mineurs, *très habiles et très experts dans leur art*, de ces deux Mineurs dont nous avons trouvé l'image, les instruments du mosaïste à la main, à Saint-Jean-de-Latran, de ces deux Mineurs que nous avons trouvés priant, à Sainte-Marie-Majeure, au lit de mort de la Vierge dont ils venaient de dessiner le triomphe sur la pierre, de fr. Jacques Torriti et de fr. Jacques de Camerino, en un mot, dont fr. Mariano et l'inscription nous révèlent les noms. Mais notons-le, notre texte ne nous montre les deux artistes à l'œuvre sous l'habit franciscain qu'à l'époque de Boniface VIII, ce qui nous laisse libres de supposer qu'au moment où fr. Jacques Torriti signait la partie supérieure des mosaïques de Latran et de Sainte-Marie-Majeure sans faire précéder son nom du mot *frère*, il n'avait pas encore effectué son entrée dans l'ordre ; mais il y était bien lorsqu'à Sainte-Marie-Majeure comme à Saint-Jean-de-Latran, on le représente dans la zone inférieure des deux mosaïques, vêtu de la bure et les reins ceints d'une corde.

*
* *

Ceci bien établi, disons rapidement que fr. Jacques Torriti semble avoir donné le jour a bien d'autres œuvres encore que celles que nous venons d'étudier. Hermanin lui attribue une mosaïque qui se trouve à Rome, dans l'église Saint-Chrysogone ; c'est une Vierge tenant un Enfant-Jésus drapé de rose et d'or, aux chevelures traitées rudement, aux parties lumineuses très blanches, aux ombres très opaques. Fr. Jacques Torriti a aussi travaillé à côté d'Arnolfo di Cambio, le grand disciple de Nicolas de Pise, au tombeau de Boniface VIII ; il a signé sa mosaïque *Jacob. Torriti pictor.*, et Venturi croit que « *c'est là le dernier souvenir de l'admirable maître romain.* » (1) On remarquera ce mot de *pictor*, peintre, dont « l'admirable maître romain » signe ses œuvres. Car il peint beaucoup. On suit sa trace à Assise, lors des grands travaux qui y furent entrepris sur l'initiative de Nicolas IV. La voûte de la basilique supérieure, dans sa travée médiane, semble avoir été décorée par lui. Déjà Crowe et Cavalcaselle avaient remarqué que « par la distribution, par la

(1) Venturi, *op. laud.*, *V. 180.*

Digitized by Google

vivacité et par le relief du coloris, cette œuvre rappelle, outre la manière de Cimabué, celle du mosaïste Jacopo Torriti. » Enfin toute une série d'œuvres remarquables, sur les parois de droite et de gauche de cette même église supérieure d'Assise, sont vraisemblablement de lui. Il est, avec Pierre Cavallini, le plus grand artiste de son temps ; la variété de ses compositions est admirable, son style est grandiose et la proportion qu'il sait établir entre les figures, les dimensions de l'édifice, et la hauteur où elles sont placées, faisait, hier encore, l'admiration de Gerspach. Il y aurait des pages à écrire sur ce sujet. Mais je suis forcé de me limiter pour traiter rapidement encore, une autre question fameuse, celle-ci : fr. Jacques Torriti est-il aussi l'auteur de la mosaïque du Baptistère de Florence, comme le veut Vasari? question sur laquelle des volumes ont été écrits et qui a, on le verra, un intérêt tout spécial pour quiconque s'intéresse aux choses franciscaines.

*
* *

Rappelons d'abord les faits. L'abside du Baptistère de Florence est orné d'une mosaïque dont voici la description sommaire : au fond de la voûte est debout l'Agneau, la tête entourée de l'auréole crucifère. Autour de lui, des anges aux ailes éployées, les mains élevées au-dessus de leur tête ; des Patriarches et des Prophètes, graves, largement drapés, des feuillets à la main ; des oiseaux, des cerfs, des figures étranges remplissent l'espace, coupé par des colonnes au-dessus desquelles des géants aux formes herculéennes, aux membres cyclopéens, soutiennent, d'un geste d'une puissance décorative merveilleuse, le cercle au milieu duquelle brille l'Agneau.

Au pied de cette mosaïque, groupés deux par deux, se lisent ces huit vers :

Annus papa tibi nonus currebat Honori,
Ac Federice tuo quintus monarca decori,
Vigini quinque Christi cum mille ducentis
Tempora currebant per secula cuncta manentis :
Hoc opus incepit lux maii tunc duodena
Quod Domini nostri conservet gratia plena ;
Sancti Francisci frater fuit hoc operatus
Jacobus in tali pre cunctis arte probatus.

Ce qui signifie : « La neuvième année courait de ton ponti-

Digitized by Google

ficat, pape Honorius, et la cinquième de ton règne glorieux, empereur Frédéric, et la douze cent vingt-cinquième de l'ère du Christ, qui ne verra plus de fin ; lorsque le douzième jour de mai commença cette œuvre que Dieu, dans la plénitude de sa grâce, veuille bien conserver ! L'auteur en est un frère de l'ordre de saint François, Jacques, qui, dans son art, éclipsait tous ses contemporains. » (1)

Ce mystérieux artiste, qui s'appelle Jacques, qui appartient à l'ordre de saint François, qui était le premier des maîtres de son temps, dont on proclame la collaboration en huit vers héroïques où interviennent Dieu, le pape et l'empereur ; cet artiste qui fut puissant — que d'ailleurs tous les historiographes de l'ordre, depuis Celano jusqu'à Wadding, en passant par fra Mariano de Florence, semblent ignorer, — cet artiste, dont on dit aujourd'hui qu'il fut, à un certain point de vue, le précurseur de Michel-Ange, quel est-il ?

Le même que fr. Jacques Torriti, a répondu comme nous l'avons vu, Vasari, dans sa seconde édition.

Un personnage tout différent a répondu la critiqne moderne. Car, comment admettre qu'un artiste qui, le 12 mai 1225, travaillait à la mosaïque du Baptistère de Florence et qui,alors déjà, éclipsait tous ses rivaux, pût encore travailler soixante-six ans après, en 1291, à l'abside de Saint-Jean-de- Latran, et soixante-dix ans après, en 1295, à celle de Sainte-Marie-Majeure ? En admettant qu'il fût âgé de 30 ans en 1225,il était donc centenaire en 1295 ; et comment faire de la mosaïque à cent ans ? D'ailleurs la mosaïque du Baptistère est d'un style tout différent de celles de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure.

J'avoue que, ni l'un ni l'autre de ces arguments n'a le don de m'émouvoir. D'abord est-il bien sûr que l'inscription soit du 12 mai 1225 ? Elle ne l'est certainement pas ; car François d'Assise y reçoit l'épithète de saint ; or, le 12 mai 1225, non seulement le *Poverello* n'était pas un saint, mais il était encore en vie ; il ne mourut que le 3 octobre 1226 et ne fut canonisé par Grégoire IX que le 16 juillet 1228. Notre inscription est donc postérieure au 16 juillet 1228 et de combien ? Mais, me direz-vous, l'inscription dit que « le douzième jour de mai 1225 » vit le commencement de l'œuvre ? Les commencements, oui, en ce sens que c'est le 12 mai 1225 que les consuls de l'*arte di Callis-*

(1) Honorius III a été élu le 18 juillet 1216, consacré le 24 du même mois, et est mort le 18 mars 1227. Frédéric II a été couronné empereur le 22 novembre 1220.

Digitized by Google

mala, auxquels incombait l'entretien du Baptistère, prirent une délibération ordonnant que son abside serait décoré de mosaïques. Mais entre une semblable délibération et son exécution, combien passe-t-il d'années ? Qui de nous ne pourrait citer par dizaines les monuments, dont la décoration a été ordonnée il y a un demi siècle, et qui sont encore aujourd'hui aussi vierges qu'alors ?

Le second argument ne m'émeut pas davantage : il y a des différences de style entre l'œuvre du Baptistère et celles de Rome ! Mais, le propre de l'artiste n'est-il pas de changer et, pour ne parler que de ce qui se passe journellement sous nos yeux, dans les œuvres du Besnard de la Villa Médicis, reconnaîtriez-vous l'auteur des plafonds qui font courir tout Paris, et dans les vues de Venise de Cottet, celui des sombres veillées bretonnes ?

Ces arguments, donc, je le répète, ne me frappent pas ; mais ce qui me frappe c'est que fr. Mariano, un florentin, quand il nous parle de fr. Jacques Torriti, nous dise qu'il est l'auteur des mosaïques de Rome, et qu'il n'ajoute pas : il est aussi l'auteur de la mosaïque de Florence. Rappelez-vous sa phrase : « Vers cette époque (année 1292) fr. Jacques Torriti était considéré comme un maître éminent dans l'art de la mosaïque ; ses œuvres se voient encore dans les absides de Saint-Jean-de-Latran et de Sainte-Marie-Majeure et dans plusieurs autres églises de diverses villes d'Italie. » Et pas un mot du Baptistère ! pas un mot de cette œuvre signalée à l'attention de tous par l'inscription la plus sonore qui s'étale sur les nombreux murs des monuments de Florence. Il ne la cite pas parmi celles de Jacques Torriti ; donc il considère qu'elle n'est pas de lui, et il le considère sur des bases assez solides pour entraîner sa conviction. Et ce qui me frappe aussi, c'est qu'au moment où il publiait la première édition de ses œuvres, Vasari était dans la même ignorance que fra Mariano, qu'il ignorait que l'auteur de la mosaïque de Florence s'appelât Torriti.

Mais alors, si ce Jacques, *frater sancti Francisci*, que les consuls de l'*Arte di Callismala* ont si magnifiquement célébré dans leurs vers n'est pas le même que Jacques Torriti, qui est-il ?

Ici intervient une hypothèse qui me plaît infiniment. Thomas de Celano raconte que le jour même de la mort de saint François « un de ses frères et disciples, *jouissant d'une célébrité qui n'est pas médiocre*, et dont lui, Thomas de Celano, ne veut pas dire le nom parce que ce frère, aussi longtemps qu'il est en vie, dé-

Digitized by Google

sire fuir la publicité, ce frère, dis-je, vit l'âme du séraphique Patriarche monter directement au ciel. Elle était comme une étoile...etc » Le nom de ce frère, que Thomas de Celano n'a pas voulu livrer,qu'après lui saint Bonaventure aussi a gardé secret, Bernard de Besse nous le livre dans son *de Laudibus* : il s'appelait *Jacques*. Les frères de ce nom sont infiniment rares dans l'histoire primitive de l'ordre, et le seul qui soit arrivé à la célébrité c'est précisément notre fr. Jacques, auteur de la mosaïque du Baptistère de Florence. De là, à identifier le Jacques, *frater sancti Francisci qui vers 1226 éclipsait dans son art tous ses contemporains*, avec le Jacques dont *la célébrité*, précisément à ce même moment, *n'était pas médiocre*, il n'y avait qu'un pas à faire. Ce pas, Davidsohn le fit.

Et je dis que son hypothèse me plaît infiniment. Car autrement comment pourrait-on expliquer que les auteurs primitifs de l'ordre n'aient pas parlé de l'auteur fameux de la mosaïque de Florence ? Le nom d'un fr. Pacifique, parce qu'il fut troubadour, se trouve partout ; et celui bien autrement célèbre de fr. Jacques, ne serait nulle part ? Mais si ; ni Thomas de Celano, ni Bonaventure ne l'ignorent, mais ils le cachent à cause même du lustre dont il est entouré ; et quand,cinquante ans plus tard, Bernard de Besse le révèle, on a oublié les mérites artistiques pour ne se souvenir que de l'éminente et surabondante sainteté du frère qui a vu, de ses propres yeux, le soir du 3 octobre 1226, l'âme du *Poverello* monter au ciel, à l'heure où les alouettes de la Portioncule se mirent à chanter pour saluer cette nouvelle aurore. Ainsi se trouverait expliquée une anomalie inexplicable autrement.

Quoiqu'il en soit de cette opinion, le fait est là : la première œuvre d'art sortie de la main d'un enfant de saint François annonce, au commencement du XIIIe siècle, les splendeurs du XVIe ; tandisque celles qui, cinquante ans plus tard, s'étalent à Rome sous le marteau de ses successeurs, celles de fra Jacopo Torriti, le grand artiste,et de fr. Jacques de Camerino, le robuste ouvrier, résument dans leur éclat toutes les merveilles dont la mosaïque, depuis Constantin, illuminait les églises de Rome. Les unes et les autres sont également admirables.

« Je veux, disait saint François, que tous mes frères travaillent et exercent un art. » Jacques *frater sancti Francisci*, fr. Jacques Torriti et fr. Jacques de Camerino ont travaillé et proclamons-le avec fierté, ils l'ont fait merveilleusement.

H. MATROD.

Digitized by Google

NOTICE ET EXTRAITS D'UN MANUSCRIT DU MUSÉE BRITANNIQUE. ADD. 19994 RELATIF AUX CORDELIÈRES DE NOYEN.

Au mois de février 1631, le marquis de Sablé, Philippe Emmanuel de Montmorency Laval et sa femme, Madeleine de Souvré pour laquelle sans doute fut écrit le livre *De la fréquente Communion* (1643) d'Antoine Arnauld, établirent à Sablé (1) une maison de religieuses Cordelières sous le patronage de sainte Elisabeth, afin d'honorer par un culte d'adoration perpétuelle le très saint Sacrement de l'autel.

Une maison semblable fut établie le 29 avril 1637 à Noyen, par la marquise de Kerveno, baronne de Noyen. Les constructions conventuelles ne furent terminées et closes qu'au mois d'octobre suivant.

Le couvent prit pour armoiries ce blason : « d'azur au chef de gueules, chargé de deux étoiles d'or. »

Le tome I des *Archives du Cogner* publié par M. l'abbé Denis (Paris 1903, série H, n°81, p. 308) contient une pièce du 1er février 1685 relative à cette maison. On trouvera à la bibl. de l'Arsenal à Paris, ms. 10184 deux pièces de 1741. Le *Catalogue des mss. de la bibliothèque franciscaine provinciale* (Paris 1902) indique aussi plusieurs copies de documents : mss. 282 (838), — 284 (167-5), — 474 (55). M. l'abbé Leveau enfin a écrit une charmante monographie intitulée *Le couvent des Cordelières à Noyen*, dans les *Annales Fléchoises* (février et avril 1903, p. 94-100, 211-217).

(1) Cf. P. E. Chevrier. *Inventaire des Archives de l'hospice de Sablé suivi de notices historiques*. Sablé 1877, in 8, p. 461-464. — C'est donc dans les bâtiments de ces religieuses de Sablé que naquit dom Guéranger le 4 avril 1805.

Digitized by Google

Le Musée Britannique possède, à Londres, un ms. petit in-folio, le *Livre des professions*. Add. 19 994, de 79 feuillets écrits. Papier. Original. Sur la reliure, se trouve trois fois répété ce fer :

Saint Jean l'Évangéliste était le patron du couvent des Cordelières de Noyen.

Fol. 1 « Livre des professions pour le monastère du Sainct Sacrement de Noyen l'an 1641, diocèse du Man.

Fol. 2 « ✠ Jesus. Marie. Joannes. Au nom du Père, du Filz et du sainct Esprit, par honneur au très sainct Sacrement, à la saincte Vierge et à sainct Ian l'Evangéliste, titulaires et protecteurs de ce monastère, et pour mémorial à la postérité. Comme rien ne se trouve parmy la vie civile de plus honteux, ny de plus ridicule que l'oubli des bienfactz reçus des hommes...

..... « On saura donc que l'an de grâce vers la feste de notre mère saincte Elizabeth furent conçeues les 1res pensées de l'establissement de ce monastère.... » Suit la chronique qui va jusqu'au 9 août 1641. Ensuite viennent des additions, du 15 février 1645 au 7 avril 1649. Voir l'appendice.

Fol. 6 v°. « Le 7e mars 1648 jour de sainct Thomas d'Aquin mourut notre sœur Sébastienne Moisné, native de la Flèche soeur l'âge âgée de 21 ans et la première appellée de Dieu de ce monastère.... elle fut enterrée en l'Eglise Sainct Germain en la chapelle de saincte Magdelaine du costé du prieuré, pour n'avoir pas encore en ce monastère de lieu bénist pour les sépultures des frères. »

Fol. 7. « Celles qui voudrons voir le décès de nos autres sœurs auront recours au martirologe francois. »

Fol. 9-79. Actes des professions. 20 janvier 1639 jusqu'au 12 septembre 1730 :

Marie Pillet, 20 janvier 1639.
Renée Coffé, 25 janvier 1639.
Urbaine de Bastard, 4 juin 1641

Digitized by Google

Gabrielle de Choisnet, — —
Madeleine le Vigneau, — —
Jeanne de Courtalain, 21 novembre 1641.
Jacqueline Moreau, 28 novembre 1641.
Louise du Vau du Bouchet, 30 juin 1642.
Marguerite de Bastard, 30 juin 1642.
Marthe Duval, 16 juin 1643.
Sainte du Juglart, 4 août 1643.
Anne Poirier, 25 septembre 1644.
Jeanne de la Leu, 7 novembre 1644.
Suzanne Gautier, 7 juin 1645.
Agathe Cosset, 8 août 1645.
Céleste Cosset, — —
Colombe de la Haye, 31 octobre 1645.
Elisabeth d'Oisseau, 21 novembre 1645.
Angélique Le Gendre, — —
Sébastienne Moyné, — —
Agnès de Choisnet, 30 juillet 1646.
Paule du Noyer, — —
Catherine de Longueil, 18 septembre 1646.
Thérèse Le Valet, 24 janvier 1647.
Thècle Galichon, 14 mars 1647.
Françoise de Courtalain, 3 juillet 1647.
Claire du Noyer, — —
Radegonde du Juglart, 4 juillet 1647.
Perrine Le Breton, 27 novembre 1647.
Hélène Jarry, 2 juillet 1648.
Scolastique Aumont, 3 janvier 1649. Cette profession est signée par le « Frère Grégoire de Mannoury prédicateur récollet député de Messieurs les Grands Vicaires du Mans. »
Ursule de la Place, 10 septembre 1650.
Madeleine Cosset, 14 mai 1651.
Françoise Jacques de la Borde, 17 septembre 1651.
Geneviève Girard, 19 novembre 1654.
Julienne du Teil, — —
Marie Rivrain, 15 février 1655.
Françoise Regnoul, 18 mai 1655.
Marie Angèle du Bois, 6 juin 1655.
Marie Eugénie Dezé, 18 juillet 1655.
Marguerite Suzanne Dezé, — —

Digitized by Google

Anne Claude Desaulnays, 13 juin 1656.
Marie Séraphine des Champs, 13 octobre 1658.
Catherine Faifeu de la Courbe, 4 février 1659.
Andrée Chassebœuf, 5 juin 1659.
Anne de Chantelou, 23 septembre 1659.
Françoise Gohory, 5 février 1662.
Marguerite du Vau, 17 mai 1663.
Louise Rollée, 6 octobre 1664.
Charlotte de la Rue, 5 novembre 1664.
Marie de Vasbres, 14 juillet 1670.
Jeanne de Vasbres, — —
Marie Bourgoin, 6 juin 1685.
Anna Guyot, 7 octobre 1687.
Anne Renaudin, 19 octobre 1704.
Marie Hardange, 28 octobre 1705.
Anne Clouët de la Lis, — — (1)
Urbaine Masonneau, 29 juillet 1710.
Françoise Elisabeth Masonneau, 5 février 1706.
Catherine Gasselin de Richebourg, 28 septembre 1711.
Renée Thérèse Mignot de Doudan, 14 septembre 1712
Françoise Bougard, 30 janvier 1713.
Catherine Françoise Hubert, 20 février 1713.
Marie Madeleine de la Roche, 22 juin 1716.
Françoise Bourgoin, 23 septembre 1716.
Louise Chambot, 13 juin 1718.
Marguerite Bougard, 5 juillet 1723.
Marie Angélique Durant, 13 août 1725.
Marie Gabrielle du Bouchet, 12 septembre 1730.

La rédactrice de la chronique (fol. 2-8), Marguerite d'Apchon, a rédigé les actes de profession jusqu'à l'année 1647. Les additions, de 1641 à 1646 inclusivement, sont aussi de sa main. Les Supérieures indiquées dans ces actes sont les suivantes :

Marguerite d'Apchon, jusqu'en 1658.
Gabrielle de Marcé, 1659.
Marguerite d'Apchon, 1662-1670.
Gabrielle de Marcé, 1685, 1687.
Madeleine du Noyer, 1704-1716.

(1) Voir la constitution de dot d'Anne Clouet (Couet) en date du 16 août 1704, dans *Les Annales Fléchoises*, février 1903. p. 98-100.

Digitized by Google

Marie Bourgoin, 1718.
Anne Clouet, 1723, 1725.
Anne Renaudin, 1730.

Il est facile d'expliquer, aux archives départementales de la Sarthe, l'absence de documents relatifs aux Cordelières de Noyen. Leur couvent fut supprimé au XVIIIe siècle.

Le 31 janvier 1758, un arrêt du conseil d'Etat du Roi prononça cette suppression, « attendu que cette communauté est réduite à un très petit nombre de religieuses, et que ses revenus ne sont pas suffisants. » Vers la même époque, les officiers municipaux envoyèrent un mémoire à l'évêque du Mans, pour obtenir que le temporel des Cordelières de Noyen fût réuni au couvent des dominicaines des Maillets du Mans (Arch. Sarthe. H. 1709).

Le décret de l'évêque du Mans ne fut rendu que le 6 août 1773. Il portait suppression des Cordelières, union des biens aux Dominicaines des Maillets, puis établissement d'une école de charité (Arch. nationales de Paris. X^1a 8805, fol. 222-243). Le roi confirma le décret de l'évêque le même jour, 6 août 1773 (Ibid. fol. 243).

P. UBALD d'Alençon

Appendice

Nous publions ici le récit de la fondation des Cordelières de Noyen tel que le donne ce ms. add. 19 994. fol. 2, — fol. 6 :

« On saura donc que l'an de grâce vers la feste de notre mère saincte Elizabeth furent conçues les 1res pensées de l'establissement de ce monastère par Madame Catherine de L'annoy, marquize de Guervenault, dame de cette ville de Noïen et par le R^d père Jean Baptiste Bougler pbre de l'Oratoire de Ihésus, natif de la ville de Noyen (1), qu'elle envoia à mesme temps en proposer le dessein à ma sœur Gabrielle d'Aschon, supérieure du monastère de Sablé, nous y servant lors en qualité de vicaire, monastère que par la miséricorde de Dieu nous avions étably toutes deux en l'an 1631.

« Cette proposition nous ayant d'abord semblé de difficile succez, nous obligea de la conserter plus particulièrement et de

(1) Jean Baptiste Bougler fut reçu à l'Oratoire en la maison du Mans en 1624 et ordonné prêtre en 1626, d'après le *Catalogue général des entrées à l'Institution de l'Oratoire* (Communication de M. l'abbé Bonnardet).

Digitized by Google

l'offrir à Dieu, luy demandant sez lumières sur un ouvrage qui ne devoit estre entrepris que pour sa gloire.

« L'ouverture que nous fist le père Bougler, de consacrer l'ouvrage proposé au très sainct Sacrement de l'Autel et le prendre pour titulaire, nous donna comme un jour très clair à toutes les difficultez qui sembloist devoir s'oposer à tous nos proiects et nous fist resoudre d'agreer cet engagement, soubs les conditions dont nous chargeasmes le père, affin d'estre raportées à Madame la Marquise de Guervenault, pour avoir d'elle l'arrest de ces sentiments sur cette affaire.

« Madame la Marquise, aiant treuvé nostre responce selon son dessein, peu apres en recrivit à feu Monseigneur de bonne memoire, l'ilustricime Charles de Bau-manoir pour lors evesque du Mans (1) le supliant d'avoir agreable, le desir qu'elle avoit, de consacrer en sa ville, une maison de filles Religieuses au service de Dieu, pour la consolation et l'edification du public.

« Ce Bon evesque (à la memoire duquel, nous avons particulière obligacion) quy outre sa bonté ordinaire avoit grande estime de la vertu et piété de madame la marquize, et estoit porté de speciale bonne volonté pour notre nom, tesmoigna agréer ce pieux desir, et fist une responce autant favorable qu'on eust peu desvier, sur laquelle madame la marquize arresta entierement la resolution de cet ouvrage, dont à mesme temps elle dressa le project pour le faire reussir au succez qu'elle desiroit.

« Pour y donner commencement elle traita par contrat avec ma sœur Gabrielle d'Apchon superieure de Sablé et avec que nous, lequel contrat est joinct avec le consentement des habitants du dit lieu de Noyen et la requeste de la ditte dame estant présentée à Monseigneur du Mans, fut par luy consenti et formé le decrét de l'érection du monastere, et cela le 6me du mois de May, feste de saint Jan l'evangeliste qu'on apelle devant la porte latine, l'an 1631.

« Je croy en cet endroit estre obligée de dire une chose conciderable, quy m'a semblé digne de remarque, c'est que ma souer Gabrielle d'Apchon superieure de Sablé et moy, nous entretenant sur le propos du choix d'un sainct pour estre protecteur du monastere, apres l'auguste titulaire que nous avions choisy, et la generale protectrice des maisons Religieuses la

(1) Charles Jean de Beaumanoir de Lavardin évêque du Mans mourut le 17 novembre 1637 et eut pour successeur Emeric Marc de la Ferté mort à son tour le 30 avril 1648. Cf *Gallia christiana*, tome XIV. Paris 1856, in fol. col. 415-416.

Digitized by Google

saincte Vierge, il nous vint en pencée que sainct Jan l'evangeliste, le bien aymé de l'un et de l'autre, n'en devoit point estre separé et qu'ayant esté donné par Jesus mourant, pour filz et garde à la Saincte Vierge nous ne pouvions choisir un meilleur protecteur, pencée que ce grand sainct tesmoigna agréer en voulant que le decrét du monastere fust signé le jour de son martire, ce quy ariva avec plus de facilité qui personne ne l'ust ozé esperer.

« Tout au mesme temps on pensa à l'élection du lieu pour le bastiment du monastere, et fut choisy celuy où nous sommes situées en la paroisse de Sainct Germain, d'antiquité consacré aussy au tres sainct sacrement, dont le raport ayant esté faict à Monseigneur du Mans, il commist le venerable maistre Pierre Ameslon, presbytere archidiacre de Sablé son promoteur, pour visiter le lieu, l'agréer de sa part, et nous y amener pour y planter la Croix.

« La chose fut donc accomplie de cette sorte, le susdit maistre le promoteur nous estant venu prendre à Sablé, ma sœur la mere superieure de Sablé et moy, avec deux compagnes, nous a mené à ce logis de madame la Marquize de Guervenault, le vendredi 29me may du mesme an, et le mesme jour consacré à la Passion du Filz de Dieu ; la croix quy auparavant avoit esté portée par les ouvriers en l'eglise de N. Dame, y fut beniste solennellement par mon dit sieur archidiacre, puis avec une celebre procession aportée par quatre presbyteres, tout le clergé revestu d'ornements et suivie de presque tous les habitantes de la ville jusqu'au lieu où ell'est maintenant plantée au coin de la maison destinée pour le monastere, où après quelque motets en musique et oraisons ordinaires, elle fut plantée, nous estant presentes.

« En l'octave du Sainct Sacrement suivant fut mise la 1re pierre de la closture du monastere, par madame la marquise de Guervenault, laquelle closture et autres acommodements de la maison, et chapelle, pour mettre toutes choses en regularité, fut poursuivie, avec si grande diligence par le pere Bougler que le tout fust prest vers le fin de septembre de la mesme année.

« Toutes choses, en estat, le dit monsieur le promoteur susdit fut de rechef commis par feu Monseigneur l'evesque pour nous venir querir à Sablé et nous transporter en ce monastere pour le commencer.

« Monseigneur l'evesque avoit dès le commencement fait

Digitized by Google

choix de notre personne, quoy que je fusse indigne de tout employ, pour estre institutrice et premiere superieure de ce monastere, m'aiant donné le choix de celles quy y devoits cooperer avec que moy à ce sainct ouvrage et je luy proposé quattre compagnes, Souer Elizabhet de Champagnette, Souer Marthe Guiard, et Souer Therese Guibert, Religieuses du chouer, et souer Marguerite Ferrand, Converse, ce qu'il agréa.

« Donques le jeudi premier octobre, dudit an, jour dedié au Sainct Sacrement, et qu'on celebroit la feste de l'ange gardien, et à Noyen, la translation de Sainct Germain dans le theritoire duquel nous allions demeurer, nous partismes de Sablé, ma souer la mere superieure de Sablé, et moy, avec mes sudittes compagnes, et quelques unes des premieres Religieuses de Sablé, conduites par le susdit Monsieur le promoteur et autres ecclésiastiques, et arivasmes le mesme jour à Noyen où nous fusmes resceües avec aplaudissement premierement de Madame la marquize de Guevenault, et puis de tout le peuple, et avec celebrité du son des cloches de toutes les églises, esquelles aiant salué le Sainct Sacrement, nous vinsmes coucher dans le monastere.

« Le vendredy et samedy suivant, nous les emploiasmes à disposer l'eglise pour le Sainct Sacrement, et la ceremonie que ce debvoit faire pour le transporter en notre eglise le dimanche d'après.

« Ce fut le 4e Octobre, jour dedié à notre bien heureux pere sainct Francois, et qu'on celebroit en l'eglise Nostre Dame, et par toute la ville la solemnité de N. Dame du rosaire, que le Sainct Sacrement fut exposé publiquement, en la ditte eglise de N. Dame, où la grande messe fut chantée solemnellement, nous presentes, acompagnées de madame la Marquize de Guervènault, Mademoiselle sa fille aynée, et autres dames et demoiselles de condition.

« Au millieu de la messe, la predication fut faitte par le pere Bougler, sur les subjectes des rencontres des trois misteres, sçavoir le Sainct Sacrement exposé notre titulaire, la solemnité de la Saincte Vierge, et la feste de notre bien heureux pere sainct Francois, chose qu'il fist quadrer au texte de l'evangile qui venoit d'estre chanté de la Saincte Vierge, et les paroles : *Beatus venter qui te portavit etc.* (1).

« La messe finie l'on commensa la procession où les ecclesias-

(1) Luc. XI, 27.

Digitized by Google

tiques revestus de chappes et autres ornementes, acompagnerent avec chantes et musiques, le venerable curé de Sainct Pierre, du dit Noyen, quy portoit le tres auguste Sacrement, soubs un dais de drap d'or, que portoist quatre ecclesiastiques ; les rues cependant estant tendues et ornées jusque en notre chapelle, comme au jour du tres Sainct Sacrement, et nous suivans immediatement les presbyteres acompagnées et conduittes des dames et damoiselles sudittes, et suivies d'une infinité de peuple, tant de la ville que des autres lieux circonvoisins.

« Arrivée que fut la procession et le Sainct Sacrement exposé sur le lieu destiné pour cela, le dit pere Bougler commença la premiere messe, quy ait esté celebrée en ce monastere, quy fut de Notre Bien heureux pere Sainct François, avec memoire du Saint Sacrement et de la Sainte Vierge, depuis laquelle messe et jour nous commencasmes à reciter et psalmodier hautement le service canonial selon l'uzage romain, sans que jamais nous y aions manqué du depuis, par la grace de Dieu, et j'ay toujours attribué le bonheur quy est arivé à cette maison au soin et au respec qu'ont eu toutes nos souers à perseverer en cette entreprise, en laquelle je suplie Notre Seigneur de leur donner grace pour continuer. Voila tout ce quy regarde notre establicement.

« La mere superieure de Sablé, ma souer, laquelle m'avoit amenée icy, et avoit demeurée avecque nous quelques sepmaines, s'en retourna à son monastère de Sablé avec les Religieuses quy l'acompagnast et ce fut une separation bien sensible de part et d'autre ; mais quand la gloire de Dieu nous apelle, il ne fault pas disputer avec le sange et la nature, et je prie toutes mes cheres sœurs quy viendront jamais en ce monastere, de ce conduire par la grace, et de se separer des mouvements contraires.

« Le 12me d'octobre fut resceuë en ce monastere, pour y estre Religieuse du chouer, souer Marie Pillet, du Mans, et peu après souer Renée Cöesfé d'Angers, souer converse, et sont les deux premieres filles, quy soit entrées en ce monastere, comme l'on verra en suitte de leurs professions, cottées dans ce livre.

Le 17me de Novembre 1637 mourut Monseigneur l'ilustricime Charles de Baumanoir, evesque du Mans, auquel ce monastere a l'obligation de son establicement et quy en a esté le premier superieur, apres la mort duquel fut nommé pour son successeur Monseigneur Emery Marc, Sieur de Lasferté, aumosnier du roy, natif de Rouen, attendant la concecration duquel, le siege demeura vacant jusqu'à la feste de Pasques 1639 que le dit seigneur

Digitized by Google

fut consacré evesque à Paris, l'evesché estant cependant gouverné par le chapitre du Mans.

« Le jour de Sainct Jan l'Evangeliste notre Protecteur, le 27me decembre 1637 nous donnasmes le sainct habit aux deux premieres filles de ce monastere, souer Marie Pillet ditte de Sainct Jan l'evangeliste et souer Renée Coesfé ditte de Sainct Joseph.

« Cette année 1638 au mois de Juillet souer Elizabhet de Champagnette, venue à l'establicement de ce monastere, eut obedience pour s'en retourner à son monastere de Sablé.

« L'an de grace 1638, le jour de Sainct Laurens, ariva icy la Reverende mére superieure de Sablé, ma souer, et toutes les Religieuses peu de jours apres, à la reserves de 5 seulement, quy furent envoiées à la Gaulerois en Anjou (1), et cela à raison de la peste, dont la ville estoit infectée, et le monastere en grand danger, et y demeurerent jusqu'à la fin de septembre auquel temps ma souer la mere superieure de Sablé me laissa pour m'aider, dans ce monastere, souer Magdelaine Le Tendre, ditte de la Croix.

« L'an de grace 1639, jour de l'octave de Sainct Jan l'evangeliste, notre protecteur, fist profession, Sœur Marie Pillet, premiere fille de ce monastere, entre les mains du pere Bougler, commis à cela par messieurs les vicaires generaux du chapire du Mans et le jour de la conversion de Sainct Paul suivant, souer Renée Coesfé rendit aussy ces vœux entre les mains du mesme.

« Le 23me Septembre du mesme an, en la paroisse dist Jan l'evangeliste de Chasteau Gontier, fut fait le premier contrat d'aquest de la terre de Mans, dont l'achat fut mesnagé par le pere Bougler.

« L'an de grace 1649, le 14me mars fut faitte par madame la marquize de Guervenault, la fondation de nostre Chapelain, dont le contrat est dans les papiers du monastere.

« L'an de grace 1641, nous ayant eu obedience pour aller changer d'air au monastere de Sablé, je party de Noyen le 19me juin, et y ayant séjourné quelques mois ; j'y laissé souer Marthe Guiard venue avecque moy pour l'establicement du monastere, et cela du consentement de ma souer la mere superieure de Sablé, avec obedience de Monseigneur nostre evesque.

(1) La Gauleraie, commune de Fougéré. Maine et Loire.

Digitized by Google

« L'an de grace 1641 le 9me Aoust vigille de St Laurens, fist sa premiere entrée et visite en ce monastere, monseigneur l'ilustricime Emeric, evesque du Mans, en calité de nostre superieur.

« L'an de grace 1645 le 15me Febvrier jour de la translation sainct Anthoine de Pade, j'ay mis la premiere pierre des dortouers et cloistres, quy a esté posé au millieu des fondementes du chapitre, et porté en son inscription, ihs mra ioaes, avec le datte sudit.

« L'an de grace 1645 le lundy 19me juin, les octaves du saint Sacrement, nous furent aportées par Monsieur le marquis du Puy du Fou, nommé Gabriel du Puy du Fou de Champagne (1) les lettres patentes du roy pour l'etablicement du monastere, par lesquelles il est mis en la specialle protection du roy, comme de fondation roialle, et indamnize les biens du monastere tant presentes que futures.

« Cette mesme année le 19me d'octobre, s'en retournerent au monastere de Sablé souer Magdelaine le Tendre et souer Therese Guibert, venues pour ayder à establicement de ce monastere, et cela du consentement des Religieuses de Sablé, et avec obedience de Monseigneur nostre evesque.

« L'an 1646 le 29me octobre Monseigneur du Mans fist les elections des officieres de la maison. »

---

(1) Cf. ma *Notice historique sur Elisabeth du Puy du Fou, marquise des Planches (1599-1655)* Nantes. 1903. in.-8.

Digitized by Google

UN CONFESSEUR DE LA FOI

AU XIXe SIÈCLE (1)

Mgr de Oliveira appartenait à une des plus nobles familles du Brésil, sa mère était une Albuquerque. Il naquit à Pernambouc, le 27 septembre 1844. Dès ses premières années, il se sentit porté vers l'état religieux. Etant venu en France, pour y achever ses études au séminaire de Saint-Sulpice, il résolut d'écouter la voix qui l'appelait, et le 15 août 1863, il entrait au noviciat des Capucins, à Versailles, où il fit profession le 19 octobre de l'année suivante.

Le Brésil était, à cette époque, en proie à une véritable anarchie. Les Francs-maçons exerçaient dans l'empire l'influence la plus néfaste. Les confréries, les associations religieuses, le clergé lui-même n'avaient point échappé à son action, et l'Église du Brésil offrait au monde chrétien le spectacle de la plus lamentable décadence. L'âme ardente du jeune Fr. Vital endurait un véritable martyre, à la pensée de tant de maux qui désolaient sa patrie. Éprouvé, d'ailleurs, par les rigueurs de plusieurs hivers qui avaient sensiblement altéré sa santé, il demanda et obtint de revenir au Brésil, afin de consacrer ses talents et son zèle à la régénération de ce malheureux pays.

C'est en 1868, qu'après un long et pénible voyage, il arriva au séminaire de Sao Paolo, où il fut chargé du cours de philosophie.

Le jeune religieux ne tarda pas à se faire remarquer par son zèle et par ses vertus. Dom Pedro qui n'était pas fâché, sans doute, de voir élever à l'épiscopat un Brésilien de grande famille, le proposa, malgré sa jeunesse, pour le siège d'Olinda. Le P. Vital avait alors vingt-sept ans. Sa grande modestie s'effraya d'une charge qu'il jugeait trop lourde pour ses jeunes épaules ; il conjura le Pape d'éloigner de ses lèvres le calice amer qu'on lui offrait. Mais, en fils soumis de saint François,

(1) Une page de l'histoire du Brésil. — Monseigneur Vital (Antoine Gonçalvès de Oliveira) Frère Mineur Capucin, Evêque d'Olinda, par le P. Louis de Gonzague, O. M. C. Paris, Librairie Saint-François, 4, rue Cassette, — Couvin. Maison Saint-Roch (Belgique). In-8° de X-398 pp. Prix : 5 fr.

Digitized by Google

il s'inclina devant la décision du Chef de l'Église, et bientôt il eut conquis l'affection comme l'admiration de son peuple.

Mgr de Oliveira n'était point combatif, par tempérament. Ses sentiments délicats et élevés, comme aussi sa formation religieuse, l'inclinaient plutôt à la mansuétude et à l'amour de la paix. Mais, il était avant tout l'homme du devoir, et ni les injures, ni les menaces n'étaient capables d'intimider sa foi ou de faire fléchir sa conscience. Ce fut là, d'ailleurs, le trait caractéristique des sept douloureuses années de son épiscopat.

Les Francs-maçons ne tardèrent pas à s'en apercevoir, et impuissants à le faire servir leurs projets, ils résolurent aussitôt sa perte. Dès lors, une lutte s'engagea entre le Pasteur fidèle, prêt à donner sa vie pour son troupeau, et ces loups ravisseurs qui n'entendaient nullement abandonner leur proie. A la violence et à l'injustice des procédés, Mgr de Oliveira n'opposa jamais que la douceur et le pardon des injures, avec l'affirmation digne et ferme de son droit. Les regards toujours fixés sur Rome, il ne s'inspira, dans toute sa conduite, que des prescriptions de l'Église et des décrets pontificaux. Son intransigeance a pu paraître excessive à certains esprits prévenus ou mal informés. Elle fut même, pour le cœur du vaillant évêque, une source d'amers déboires et d'indicibles souffrances que, fort du témoignage de sa conscience et de sa soumission filiale aux directions du Souverain Pontife, il supporta jusqu'à la fin avec une héroïque patience. Mais l'histoire n'a pas de peine à justifier ses actes, et la haute approbation que leur donna le vicaire de Jésus-Christ, fut la grande consolation qui l'accompagna dans la tombe.

Nous ne pouvons rapporter ici toutes les péripéties de cette lutte où devait succomber l'ardent défenseur des droits de Dieu et de l'Église. Il faut lire ce récit vraiment dramatique dans les pages pleines d'un émouvant intérêt que nous présente aujourd'hui le P. Louis de Gonzague. On y verra à quels excès de haine se porta contre le saint évêque la secte détestable qui terrorisait alors l'Église du Brésil, et l'angélique bonté dont il usa envers ses persécuteurs. Le poison, la violence, la prison, tout fut tenté pour se débarrasser de sa personne. Ses ennemis ne reculèrent devant aucun moyen, pour combattre l'influence, chaque jour grandissante, qu'il exerçait sur le troupeau confié à sa garde. Ils convinrent de le traîner devant les tribunaux. Quand les agents chargés de l'arrêter se présentèrent pour remplir leur mission, ils trouvèrent le prélat revêtu de ses habits épiscopaux. Ils voulurent lui faire quitter ces insignes : « C'est à l'évêque que vous en voulez, leur dit-il, le voici ; emmenez-le ; je ne sais rien autre chose. » Et ils l'emmenèrent.

Après une incarcération de dix-huit mois, durant lesquels il souffrit sans se plaindre et sans demander grâce, Mgr de Oliveira vint en

Digitized by Google

Europe, et alla à Rome, où il rendit compte de ses actes à Pie IX, dont il obtint une Encyclique qui rappelait les vrais principes et qui, par conséquent, justifiait pleinement le courageux évêque. De Rome, il revint en France, pour y raffermir sa santé ébranlée par la prison et par les persécutions. Au bout de quelques mois, il reprenait le chemin du Brésil, où les catholiques l'accueillirent avec un indicible enthousiasme, espérant que, cette fois, rien ne viendrait entraver le zèle de leur pieux évêque.

Leur espérance fut bientôt déçue. Malgré la prudence qu'il apporta dans son administration, la lutte recommença, dès les premiers jours. Le gouvernement refusa de le reconnaître comme évêque et d'entrer en relations avec lui. Son traitement fut supprimé, aussi bien que celui des prêtres qui se soumettaient à sa direction. La position n'était plus tenable.

Devant ce redoublement d'hostilités, Mgr d'Oliveira se résigna à abandonner sa charge. Se voyant, par la malice de ses ennemis, un obstacle au bien, il prit le parti de revenir en Europe, disposé, pour le bien de la paix, à tous les sacrifices, à tous, excepté au sacrifice de sa conscience. Pie IX le consola, l'encouragea, le bénit, mais ne voulut point accepter la démission qu'il lui offrait. Le 27 juin 1877, le Souverain Pontife lui avait déjà écrit cette lettre affectueuse : « Nous sommes bien affligé de vous savoir malade ; et plus encore de constater que la tristesse causée par la malice des hommes vous a poussé à nous demander d'être déchargé du poids de l'épiscopat. Nous ne voulons pas que vous vous laissiez abattre par la tristesse ; selon le conseil de l'apôtre, priez Dieu de la chasser loin de vous. Pensez que le Chef suprême des Pasteurs nous donnera la récompense promise si nous combattons avec énergie, et malgré que nous ne voyons pas sur terre le résultat heureux de nos efforts... »

Mgr de Oliveira dut renoncer, encore cette fois, au désir qu'il éprouvait d'une vie toute d'obscurité et de recueillement, au milieu de ses Frères. Il quitta Rome, dont le séjour nuisait à sa santé et rentra en France, dans l'espoir qu'il pourrait y guérir ! Le 13 mars 1878, il arrivait à Paris. Mais le mal qui le minait depuis longtemps, et sur lequel le P. Louis de Gonzague nous fournit d'intéressantes révélations, fit soudain de si effrayants progrès, qu'il ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Dès lors, il sembla oublier la terre et concentrer toutes ses pensées vers le ciel. En vrai fils de saint François, il salua la mort, comme une aimable sœur envoyée du ciel, pour lui annoncer l'heure suprême de la récompense.

Il la vit venir sans terreur, comme l'ouvrier laborieux et fidèle qui a fini sa journée et qui attend le repos et le salaire promis par le Père de famille. Les espérances de la guérison qui lui étaient exprimées par ses amis comme une consolation, le laissaient indifférent et même

Digitized by Google

attristaient sa grande âme. Il désirait sortir de l'arène où il avait longtemps combattu le bon combat, et obtenir la couronne de justice qui lui était réservée.

Il demanda lui-même et reçut avec la foi la plus vive le Saint Viatique et l'Extrême-Onction, disant qu'il pardonnait de grand cœur à tous ses ennemis et qu'il offrait à Dieu sa vie pour le salut de ses diocésains. Le lendemain soir, vers onze heures, presque sans agonie et conservant sa connaissance jusqu'au bout, il expira, pendant que ses frères agenouillés récitaient les prières des agonisants. C'était le 4 juillet 1878. « Mgr Vital avait 33 ans 9 mois et 8 jours, il était dans la quinzième année de sa profession religieuse et la septième de son épiscopat. »

L'ouvrage dont nous venons de donner une analyse très superficielle est savamment documenté, élégamment écrit et d'une lecture agréable et facile. Il obtiendra, nous l'espérons, le succès qu'il mérite. Il n'existe pas de lecture plus attachante pour un prêtre, ni plus édifiante pour un laïque, que l'histoire d'un confesseur de la foi, aussi ferme et vaillant en face des menées occultes de la Franc-maçonnerie et des menaces d'un gouvernement persécuteur. Il faut savoir gré au P. Louis de Gonzague du travail qu'il s'est imposé pour nous retracer cette vie si féconde et si pleine, et il convient de le féliciter vivement de l'impartialité et de la justice avec lesquelles il a rempli une tâche particulièrement délicate.

F. C.

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE FRANCISCAINE

12 novembre 1912.

Fête de saint Didace d'Alcala.

—

(FIN)

D. TEXTES ÉPISTOLAIRES.

87. *Trois lettres inédites du Fr. Jean Maubert, vicaire Général des Observants ultramontains, à Fr. Pierre de Vaux* p. p. le P. Jérôme Goyens, dans l'*Arch. Franc. hist.* t. V (1912) p. 85-88. D'après les originaux conservés chez les F. M. de Schaerbeek-Bruxelles. Les trois lettres sont de 1446. Elles intéressent l'histoire de la réforme au XVe siècle en France, celle de saint Jean de Capistran et de sainte Colette (*in carissima et devotissima matre nostra laudo prudentiam eo videlicet quod se nec suas regimini fratrum de observantia submittit donec sibi constiterit de firmitate et perpetuitate sepedicte provisionis...* p. 88).

88. A propos d'un sujet analogue : Lettres de Guillaume de Casale à sainte Colette déjà publiées d'après les autographes dans les *Lettres inédites de G. de Casal* (*Ét. Fr.* t. XIX. p. 465 et 469), le P. Michel Bihl signale, *Arch. Franc. hist.* t. V (1912) p. 385-387, des variantes de ces lettres dans une copie (XVe siècle), contenue dans le manuscrit XXXIII. f. 3-10 du couvent des Franciscains de Capistrano. Il n'y a aucun doute à avoir à propos de la copie de ces lettres. C'est au texte original, puisque nous le connaissons, qu'il faut se fier.

Redisons que l'original des Constitutions de sainte Colette est chez les Clarisses de Besançon, et celui de la bulle de Pie II, Rome XV kal. nov. 1458, est chez les Clarisses d'Amiens.

89. Trois lettres autographes du B. Bernardin de Feltre existant aux archives communales d'Assise ont été publiées dans la *Miscell. franc.* an. XII. fasc. III. p. 96. Elles sont de 1487 et parlent des Monts de Piété d'Assise et de Gubbio.

90. Reformationsgech. Studien und Texte hrg. von J. Greving

Digitized by Google

fasc. 20. *Aus ungedruckten Franziskanerbriefen des XVI Jahrunderts* par le P. Léonard Lemmens, O. M. Munster en W. 1911. in-8° de X-120 p. Les lettres tirées des archives d'État de Zerbst et de Dantzig émanent surtout du P. Ludwig von Anhalt, ou sont adressées à la princesse Marguerite von Anhlat. Celle de 1517 touche le chapitre général de 1517. Une de Martin Luther, Braunsberg, 25 juillet 1523 est envoyée au P. Théophile Quant, dont la biographie se trouve dans le volume suivant :

91. *Briefe und Urkunden des XVI. Jahrhunderts zur Geschichte der Sächzischen Franziskaner*, p. p. le P. Léonard Lemmens dans les *Beiträge zur Gesch. der Säch. Franziskaner-provinz vom Hl. Kreuze* p. p. le P. Patrice Schlager. t. IV et V (1911 et 1912) Düsseldorf, Schwann p. 43-100. Ce volume renferme, comme le précédent, des lettres et des documents des plus précieux pour l'histoire de l'Ordre au XVIe siècle, pour la connaissance des controverses entre Conventuels et Observants.

Le *Bonus pastor seu Novus tractatus de decem plagis paupertatis Fratrum Minorum* de G. Nicolaï signalé à la p. 91, se trouve à la Bibl. Nat. Paris. Impr. Rés. H. 2224.

92. F. C. Carreri publie dans l'*Archivum* de Quaracchi, 1909. p. 669-672 une très intéressante lettre et relation du P. François de Gonzague, général des Observants, relatives à la réforme des Cordeliers de Paris en 1583. Ces religieux n'étaient guère de bonne composition.

Les pièces publiées sont extraites des archives d'État à Modène.

93. Le P. André Corna a publié des lettres inédites de Luc Wadding au chanoine Pier Maria Campi, dans le *Bollettino Stor. Piacentino*, t. v. (1910) p. 208-216, d'après les autographes conservés à Piacenza. Elles datent d'avril 1633 à juillet 1639.

93 (bis). *Lettres de missionnaires intéressant le département de l'Orne* (P. Gabriel d'Alençon, Raphaël de Nantes, Ange de Mortagne, Barnabé d'Alençon). Lettres publiées d'après le ms. nouv. acq. franc. 10220 de la Bibl. nat. Paris, dans la *Société hist. et arch. de l'Orne. Bulletin.* t. XXXI. Deuxième bulletin. Documents p. LVII-LXVI. Les lettres vont de 1639 à 1641. — Cette publication a été utilisée par M. Louis Duval, archiviste hon. de l'Orne, dans l'*Almanach-Indicateur de l'Indépendant* 1913. Alençon in-8° p. 137-139 : *Les missionnaires et les voyages scientifiques aux XVIIe et XVIIIe siècles.*

94. Le P. Teodoro Cavallon insère dans l'*Arch. Fr. hist.* t. III (1910) p. 781-784, une lettre inédite de S. Léonard de Port-Maurice, 25 avril 1749, avec deux autres lettres touchant ce saint.

Digitized by Google

95. Nous devions au P. Ambroise de Valencina un joli recueil de lettres du B. Diego José de Cadix (*El Director Perfecto y El dirigido Santo. Correspondencia epistolar del B. Diego José de Cadiz con el V. P. Maestro Francisco Javier Gonzàlez y viceversa.* (Sevilla. 1902. in-8. de XVIII-704.) dont la première édition avait paru en 1901.

Dans la *Revista de Archivos, bibliotecas y museos* de Madrid. An. 1906. 2e p. p. 57, le P. Diego de Valencina a commencé la publication d'une série de lettres du même Bienheureux (p. 57, 301 et 423) continuée dans le tome de 1907. 1° p. p. 131 et 268, dans le tome de 1907. 2° p. p. 119 et 464, dans le tome de 1908. 1° p. p. 144, 291 et 482.

La dernière lettre est datée de Ronda, 17 mars 1801.

96. La Revue *Razon y Fe* septembre 1906. p. 72-80. art. *Adiciones à un libro y pleito curioso* par le P. Aicardo S. J. contient des documents relatifs au B. Diego de Cadix sur la prohibition du théâtre. Aux p. 76-80 se trouve la lettre du Bx. au Marquis de Valhermoso, datée de Malaga. 22 août 1780. Cf. *Bibliografia de las Controversias sobre la licitud del Teatro en España* par D. Emilio Cotarelo y Mori. Madrid 1904.

97. *Salvador Lain y Royas. Dos cartas ineditas de este Francescano illustre* par le P. Fidèle Fita dans le *Boletin de la R. Academia de la Historia* décembre 1909. p. 465-487. Le P. Salvador était chronologiste de sa province de Grenade au commencement du XIXe siècle. Les deux lettres sont de 1818 et 1819 et relatives à des questions d'archéologie.

E. TEXTES NÉCROLOGIQUES

98. *Le Nécrologe des Frères-Mineurs d'Auxerre* p. p. le P. Antoine de Sérent. O. M. L. dans l'*Arch. Fr. hist.* an III (1910) p. 115-138, et 310-332 et 530-550 et 716-738.

D'après le ms. 171 de la bibl. d'Auxerre : « Obituaire des Cordeliers de la province de France. » XVIIe-XVIIIe siècles. Le couvent d'Auxerre fut fondé en 1225 et réformé en 1505 par les Colétans (1).

L'Obituaire procède par ordre du calendrier. Il contient des notes très intéressantes et l'éditeur y a ajouté un véritable luxe de notes.

La publication se termine p. 733-738 par une liste chronologique des noms cités.

99. *Catalogue des religieux du couvent des Cordeliers de Fribourg 1256-1905* par le P. B. Fleury dans les *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg* t. VIII. n. 2.

(1) Dans les Archives de l'Yonne. G. 38 on trouve la liste des provinciaux de la province de France.

Digitized by Google

99 (bis). *Necrologia Germaniæ. t. III. Diœceses Brixinensis, Frizingensis, Ratisbonensis*, édit. F. Lud. Baumann. Accedunt tabulæ II. Berlin 1905. in-4° (*Mon. Germ. Hist.* Necrol. Germ. t. III). Cf. *Ét. Fr.* t. XIII. p. 312. Fidèles à leur mode d'édition ne contenant pas les textes postérieurs à 1300, les éditeurs n'ont point inséré ici :

1° Le nécrologe des Fr. Mineurs de Kelheim (Munich. Francisc. Lit. n° 284. XV° siècles).

2° Le nécrologe des F. M. de Lanshut (id. Franscisc. Lit. n° 296 édité dans les *Schriften des hist. Vereins für Niederbayers* t. XIII. p. 347 ets.

3° Le nécrologe des Clarisses de Münich (Id. commencé en 1424).

4° Le Liber annivers. Fr. Min. de Munich. Francisc. Lit. n° 309. Fragment dans Clm. 29079.

Mais on trouvera : P. 247-260. Le *Liber anniversariorum Fratrum Minorum Ratisbonensium*. Ce couvent fut fondé vers 1220 par l'évêque de Ratisbonne Conrad. Le *Liber* fut composé vers 1460 par Jean Rab, gardien du monastère, d'après des documents anciens et des épitaphes (Munich. lat. 1004) Ce *Liber* avait déjà été publié par Prims (*Verhandlungen des hist. Vereins von Oberpfalz und Regensburg*. t. XXV. p. 193-360). Fr. Rab mourut le 2 janvier 1471. L'obit de Berthold de R. est marqué au 14 décembre 1272 (p. 259).

La préface de ce t. III. p. VII, parle du *Mortuarium S. Claræ* de Ratisbonne. Lisez : *M. S. Crucis* sororum S. Dominici. Cf. id. p. 293.

100. *Necrologio dei Frati Minori Capuccini della provincia da S. Carlo in Lombardia. Primo e secondo Semestre*, par le P. Giambattista da Venezia. Milano. Tip. S. Giuseppe. 1910. 2 vol. in-8° de 12-212 et 12-215 p.

F. EPITAPHES ET INSCRIPTIONS

101. *Épitaphe du Franciscain Jacques de Pomars (1319) à Carcassonne* par l'abbé Baichère dans le *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*. 2e série, nos 32 à 36. Toulouse, 1906. in-8° p. 162.

102 *Epitaphia quæ ad sepulchra Cardinalium et fratrum ord. min. Cap. leguntur in ecclesia et cœmeterio Conventus Urbis Romæ* dans les *Analecta Ord. Min. Cap.* février 1908 p. 56 et 86.

103. *Quelques épitaphes dans l'église des Cordeliers* de Lons-le-Saunier, par M. Perrod dans la *Revue hist. église de France*. 1911, p. 105.

104. *Inscriptions françaises et latines du Couvent des Capucins*

Digitized by Google

d'Evreux actuellement le lycée par L. Guéry. Evreux. Odieuvre. 1908. in-8° de 324.

G. TEXTES LITTERAIRES

105. *Poesie attributi a S. Francesco* commentées et traduites par P. F. Paoli, dans la *Misc. franc.* de Foligno, fasc. I. mars-avril 1911 p. 22-26 et fasc. II. p. 57-64 et fasc. III p. 71-81. et fasc. IV. p. 121-125.

106. *Maximas de un Santo. Sentencias piadosas del Beato Gil compañero de San Francisco de Asis* ordenadas por el P. Fr. Atanasio Lopez. Madrid. G. del Amo. 1910 in-32 de 89 p. Dans son introduction, l'auteur donne en particulier une indication des textes castillans du B. Gilles et une énumération des sources de sa vie (p. 29) au XIII et XIVe siècles.

Le B. Gilles est mort à Pérouse le 23 avril 1262.

107. Hugues de Digne (mort vers 1255-1256) a écrit un traité *De finibus paupertatis*. Inc. *Inferius exarata*. Melle Claudia Florovsky le publie dans *l'Arch. fr. hist.* t. v. (1912) p. 277-290 d'après le ms. Vatican, lat. Urbin. 480 (début du XIVe siècle) en y joignant les variantes du ms. Plut. XVII. 29 de la Laurentienne (et aussi Vatic. Borghese. 191 et 294).

Je relève et rapproche ces deux passages très intéressants : « *Omnis religio et quelibet pars religionis habet insigne suum quo veraciter se dicit, a cujus insignis excessu pretento exterius, mensuratur interioris religionis et cujuslibet ejus partis excessus. Interior quidem religio, in ipsa interius consistit voluntate, exterior vero, que insigne dicitur interioris, foris in ipsa specie* (p. 281)...

...*Insignia que minores in extremo consistere paupertatis declarant eosque non modicum, immo quam plurimum eo ipso decorant, in eorumdem regula evidenter expressa sunt* (p. 283).

108. *Fratris Johannis Pecham quondam archiepiscopi Cantuariensis tractatus tres de Paupertate* cum bibliographia ediderunt C. L. Kingsford, A. G. Little, F. Tocco. Aberdoniæ. Typ. Academicis. MCMX in-8° du VII-198 p. (Société Anglaise des Études Franciscaines. vol. II). Nous avons ici des extraits du *Tractatus Pauperis* Inc : *Quis dabit capiti meo.., Consideranti mihi* d'après Corpus Christi College. Oxford. 182. fol. 1-36 — le *Tractatus contra Robertum Kilwardeby*. Inc. *Super tribus et super quatuor sceleribus*, d'après deux mss. de la Bibl. Laurentienne — la *Defensio fratrum mendicantium*, morceau poétique, d'après Cambridge, Univ. Library. Dd XIV. 20 et Bodléienne Digby. 166.

Digitized by Google

Le *Tractatus contra R. Kilwardeby* p. p. F. Tocco, l'avait déjà été par le même dans *La Quistione della povertà nel secolo XIV secondo nuovi documenti*. Napoli. 1910. p. 174-257 — Cf. Liv. Oliger dans l'*Archivum* de Quaracchi. janvier 1911. p. 147-152.

Rappelons que c'est à M. Kingsford que nous devons la biographie de John Pecham (né à Patcham, Sussex) dans le *Dict. of nat. biography*. t. XLIV. p. 190-197.

109. Dans l'*Arch. Franc. hist.* an. 1908 p. 652-655, le P. Bihl donne des extraits des sermons d'un archevêque de Pise, Frédéric *de Vicecomitibus*, sermons consacrés à louer St. François (1263-1267).

110. Robert Steele et William Morris ont publié à Londres en 1905 sous le titre *Mediæval Lore from Bartholomew Anglicus* (The De More Press. in-12) une adaptation partielle, à la fois somptueuse et populaire, du livre de Barthélemy. Cf. H. Matrod. *Études Franciscaines*, novembre 1912 p. 468-483.

111. Dans un livre sur l'hylomorphisme de Roger Bacon considéré comme fondement de ses croyances philosophiques, le Dr. P. Hugo Höver, notre collaborateur, publie p. 22-65 un texte inédit du *Communia naturalium*. Cf. *Roger Bacons Hylomorphysmus, als Grundlage seiner philosophischen Anschauungen*, par le P. H. Höver, cistercien. Limburg a. d. Lahn. Gebrüder Steffen, 1912, in-8° de VIII - 264 p. Extr. du *Jahrbuch für Philosophie und speculative Theologie*. Vol. 25 et 26. Le P. Höver a pris pour base du texte édité le ms. de la bibl. Mazarine 3576. Il publie seulement la *4ª pars communium naturalis philosophie que est de produccione rerum in generali*. Cf. F. Delorme, *Dict. Théol. cath.* de Mangenot t. II (1905) col. 8-31.

112. *Un fragment inédit de l'Opus Tertium de Roger Bacon*. Précédé d'une étude sur ce fragment par Pierre Duhem. Quaracchi 1909. in-8° de 197 pages.

113. *Fratris Rogeri Bacon Compendium totius Theologiæ* edidit H. Rashdall, una cum appendice de operibus Rogeri Bacon edita per A. G. Little. Aberdoniæ. Typ. Academicis. MCMXI in-8° de VI-119 pages. (Société anglaise des Études Franciscaines vol. III). Édité d'après Brit. Museum Royal. 7. F. VII (fin XIIIe siècle). Dans son introduction M. Rashdall donne un résumé de ce très important *Compendium* publié p. 25-69.

A la fin du volume, p. 71-110, M. Little reprend son travail publié dans *The Grey Friars in Oxford* (1892) p. 195-211.

Avons-nous noté que M. Robert Steele a publié la *Metaphisica Fratris Rogeri ordinis fratrum minorum. De viciis contractis in studio*

Digitized by Google

theologie omnia quæ supersunt nunc primum edidit R. Steele. Londres. Clarendon Press. 1909 in-8° de 64 p.

114. M. A. G. Little a retrouvé un fragment perdu de l'*Opus Tertium* de Roger Bacon dans le ms. 39 du Collège de Winchester. Cf. *English Hist. Review* avril 1912 p.318-321. Il se proprose de le publier dans la collection de la société anglaise des Études Franciscaines.

115. La librairie De Jaeger, à La Haye, a mis en vente un *Atlas der Nederlansche palæographie* de M. Brugmans et Oppermann (1910 in. fol.) La pl. IX contient une page du *Stimulus amoris* (1393) ici attribué à Henry de Baume.

116. *Un traité de théologie inédit de Gauthier de Bruges. Instructiones circa divinum officium* p. p. l'abbé A. De Poorter. Bruges. De Plancke, 1911 in-8°. de XII-44 p. D'après ms. 222 de la bibl. com. de Bruges, ms. 299 bibl. St. Omer et un fragment conservé aux archives d'État à Bruges. Le P. Callebaut a de plus signalé dans *Arch. Fr. hist.* t. V. (1912) p. 368, le ms. lat. 14558 de la bibl. nat. Paris.

117. *Des Frater Rudolph Buch : De officio Cherubim* par A. Franz dans la *Theologische Quartalschrift* de Tübingue 1906. p. 411-436. D'après le ms. 639 de l'Université de Leipzig. L'attribution de cet écrit au Frère-Mineur Rodolph n'est que probable.

118. *The Mirrour of the blessed Lyf of Jesu Christ*, ed. p. S. F. Powell. Londres. Frowde. Réimpression d'une traduction anglaise de 1410 des *Meditationes Vitæ Christi* de Jean de Caulibus et attribuées longtemps à saint Bonaventure. Cf. *The Expository Times*, d'Edimbourg. Tom. XX (1909) p. 169-170. Chacun sait que ces *Meditationes* sont de Jean *de Caulibus* O. M.

119. *The Poems of William Dunbar with introduction. Notes and Glossary* par H. Bellyse Baildon. Londres 1907 in-8° de XLII 396 pages. La seule *Visitation of St. Francis* de Dunbar nous est utile à connaître. Cf. *Études Franciscaines* décembre 1908. p. 653.

120. *Per Nozze Rasse-Javon* XXVIII avril MCMVIII par Maurice Mignon. Clamecy. in-8° de 13 p. L'auteur a inséré p. 7-13 quelques extraits (traduits en français) des sermons de S. Bernardin de Sienne.

121. *S. Bernardino da Siena : Fioretti* par N. Orlando. Siena, Tip. Sociale 1911 in-8° de 220 p. Quarante-quatre discours en italien furent prêchés par St Bernardin sur la place publique de Sienne depuis le

Digitized by Google

15 août jusqu'à la fin de septembre 1427. Ces sermons furent recueillis, puis publiés en partie par Milanesi (1853). Lambrini (1868) et Banchi (1880, trois volumes). M. Orlando reprend cette œuvre, l'allège de ce qui est un peu aride.

122. Sermon de St. Jacques de la Marche sur l'excellence de l'Ordre des F. M. p. p. le P. Nicolo Dal-Gal dans l'*Arch. Fr. hist.* t. IV (1911) p. 303-313. D'après l'autographe. Cf. Crivellucci *I codici della libreria raccolta da S. Giacomo della Marca nel Convento di S. Maria delle Grazie presso Monteprandone.* Livorno 1889. ms. 42.

Voici le plan de ce très substantiel discours : « *Primus ille Ordo fuit :* 1. *Singularissimus in scientie radiositate.* 2. *Excellentissimus in doctrine nobilitate.* 3. *Preclarissimus regali et imperiali dignitate.* 4. *Lucidissimus in miraculorum sanctitate.* »

123. *Commentaria in quatuor libros sententiarum Magistri Petri Lombardi* de Pierre d'Aquila O. M. Editée par le P. Cyprien Paolini. Recco, typ. Nicolosio 1907. 3 vol. in 16 de 446, 441, 255 p. On sait que ce P. Pierre d'Aquila qui devint évêque de Saint-Ange, est appelé le « Petit Scot », Scotellus. Cf. Wadding *Script.* 1650 p. 275.

124. Les *Anal. ord. min. Cap.* Février 1911. p. 54 et s. ont réédité le traité de la Pauvreté du B. Jean de Fano, en latin et en italien.

Cette publication se termine avec le fasc. du 15 septembre 1911. p. 272. L'éditeur p. 271. signale diverses versions de ce *Tractatus,* attribué également au P. Eusèbe d'Ancône O. M. C.

125. *The second Recension of the Quignon Breviary*, following an edition printed at Antwerp in 1537 and collated with twelve other editions to which is prefixed a hand list of editions of the first and second recensions p. p. J. Wickham Legge. vol. I. Text. Londres 1908 in-8° de LXXII-403 (Henry Bradshaw Society. vol. XXXV). La première édition du bréviaire de Quiñonez est de 1535 et la seconde de 1536. Ces deux éditions furent réimprimées maintes fois jusqu'au jour où S. Pie V réforma le bréviaire et supprima l'œuvre du Cardinal Quiñonez. La société H. Bradshaw, déjà si méritante pour son œuvre liturgique, a réimprimé la seconde édition du texte organisé par Quiñonez ; il est tout à fait curieux que, pour ce faire, M. J. Wickham Legg n'ait pu mettre la main sur un tirage de 1536, malgré toutes ses laborieuses recherches, et qu'il ait dû se contenter d'un exemplaire de 1537.

126. *Opùscolos de san Pascual Bailon* Patron de todas las Asociaciones eucaristicas, sacados del cartapacio autografo, ordenados, ano-

Digitized by Google

tados y precedidos de una introduccion biobliografica por el P. Fr. Jaime Sala, franciscano, de la Provincia de Valencia. Toledo. Imp. de Rodriguez y Hermano (1912) petit in-8° de 406-[18] pages. Dans son introduction savante, le P. Jaime Sala donne la liste des biographes du saint. Le premier fut le V. P. Jean Ximenez qui publia sa *Chronica del B. Pascual* à Valencia chez J. C. Garriz en 1601. in-8° de 652 pages.

Le P. Jaime Sala donne ensuite la description du ms. autographe qui lui sert de base. Ce manuscrit avait été connu de Wadding (*Script.* 1650. p. 271) et de Jean de St. Antoine (*Bibl.* Matriti. 1752. p. 409-411). Il se trouvait alors à Elche (Alicante). Il se trouvait au XIXe siècle au couvent de St. Juan de la Ribera (Valencia) d'où il vient de passer aux Franciscains de Valencia. Cf. *Una sorpresa de san Pascual Bailon* dans la *Rivista Franciscana* de Vich. n° du 8 mai 1911, article reproduit dans *El Siglo Futuro*. 12 mai 1911. *Les Voix Franciscaines* 1911. p. 305-313. art. du P. Michel Ange.

Ce ms., appelé *cartapacio* par S. Pascal lui-même, composé « para mi recreación espiritual » renferme certains textes que ne reproduit pas le P. Sala, et à juste titre : Règle et Testament de St. François, déclaration de la règle de Jean de Fano, sommaires d'indulgences, etc. Le P. Sala, pour son édition, adopte la méthode suivie par le P. Pascal Salmeron, Mineur déchaussé, dans un travail inédit sur le même sujet et renfermé aux archives de Jumilla (Murcià). Voici les titres des Opuscules édités par le P. Sala :

1. Sur l'oraison et les exercices adaptés à la journée de la vie spirituelle (8 chapitres).

2. Sur l'amour et le respect dus à Jésus-Eucharistie et prières pour obtenir des grâces (7 ch.).

3. Autres dévotions que doit exciter en soi notre âme (6 ch.).

4. Sur l'Incarnation du Fils de Dieu (8 ch.).

5. De la visitation de la S. Vierge à Ste. Elisabeth et de la sanctification de S. Jean-Baptiste (2 ch.).

6. De la maternité de la S. Vierge et de la révélation que S. Joseph eut de sa pureté virginale (4 ch.).

7. Des Grandes Antiennes O. (2 ch.).

8. De la naissance de N.-S. à Bethléem, de Marie fille de Joachim et d'Anne (8 ch.).

9. Du saint nom de Jésus (4 ch.).

10. De l'adoration des Mages (3 ch.)

11. Des fêtes des Saints célébrées dans l'octave de Noël (6 ch.).

12. De la virginité de la Mère de Dieu, de sa purification ; fête de la Chandeleur et de la Perte de l'Enfant Jésus à Jérusalem (4 ch. et app.).

13. Du miracle de Cana (3 ch.)

14. De la prédication, miracles, passion et mort du Christ annoncés par les prophètes, et autres divins mystères (14 ch.)

Digitized by Google

15. De l'Église Catholique, unique Église de J.-C. (8 ch.)

16. De la nature de Dieu, un en essence et trine en personnes (7 ch.).

17. De la gloire et félicité du Ciel (7 ch.).

18. Miscellanées spirituelles (7 ch.).

19. Prières, pensées, oraisons jaculatoires familières à saint Pascal (17 ch.).

Le P. Jaime Sala indique assez ordinairement les sources auxquelles puisa le Saint.

L'éditeur n'a malheureusement pas illustré le livre. Nous regrettons qu'il n'ait pas songé à reproduire une seule des cinq photographies présentées dans ce but par le savant P. Sala.

127. *Nueva Bibliotheca de Autores Españoles bajo la dirrección del Exmo. Sr. D. Marcelino Menéndez y Pelayo.* 16. *Escritores Misticos Españoles.* Tomo I. *Hernando de Talavera, Alejo Venegas, Francisco de Osuna, Alfonso de Madrid.* Avec un discours préliminaire du P. Michel Mir. Madrid. Bailly-Ballière 1911 in-4°. Le troisième Abécédaire d'Osuna est réimprimé p. 319-587 d'après l'édition de Burgos. 1544 — *L'Arte para servir a Dios* d'Alonso de Madrid est reproduit p. 588-634 d'après l'édition d'Alcala 1525. — Les notices biographiques relatives à ces deux franciscains se trouvent dans le discours du P. M. Mir, S. J. p. XXVII-XXXII. On sait l'usage que sainte Thérèse fit de ces deux auteurs. Le P. Jaime Sala avait déjà réédité *L'Arte para servir a Dios* à Valencia en 1903.

Le tome 16 de la *Nueva Biblioteca* contient de plus, p. 635-649, l'*Espejo de ilustras personas* d'Alonso de Madrid. M. Francisco Rodriguez Marin prépare une édition du *Norte de los estados* d'Osuna.

Puisque nous en sommes à la *Nueva Bibl. de Autores españoles*, signalons le tome I. de la collection, intitulé *Origenes de la Novela* 1905 in-4° de DXXXV p. par D. Menendez y Pelayo. Le paragraphe III parle de R. Lulle et du Fray Anselmo de Turmeda, tous deux majorcains. De R. Lulle nous avons le *Libre del Gentil et los tres Savis,* très répandu au XIVe siècle, publié en français en 1831 par Reinaud et Francisque Michel à la fin du *Roman de Mahomet ;* nous avons aussi *Blanquerna* (Cf. *Hist. litt. Franc.* T. XXIX. p. 347) et Morel Fatio dans la *Romania.* Tome VI (1877) p. 504-528, et Ad. Helfferich *Raymond Lull und die Aufänge der catalonischen Literatur.* Berlin. Springer, 1858. p. 114-118 ; nous avons enfin de R. L. le *Libre apellat Felix de les maravelles del mon,* achevé à Paris en 1286 ; une version catalane en fut publiée à Majorque en 1750 ; elle est anonyme, mais attribuée au fervent lulliste P. Louis de Flandes, provincial des capucins de Valencia. Cf. Conrad Holfmann *Ein Katalanische Thieropos von Ramon Lull.* Munich. 1872.

Fray Anselmo de Turmeda, apostat de l'Ordre et de la foi catholi-

Digitized by Google

que, mourut finalement martyr, de la propre main du roi de Tunis. Cf. *La disputation de l'asne contre frère Anselme Turmeda sur la nature et noblesse des animaux faicte et ordonnée par le dit frère Anselme en la cité de Tunnies l'an 1417*... traduicte de vulgaire hespygnol en langue françoyse. Lyon, L. Buysson. 1548 — *La revanche et contre dispute de frère Anselme Turmeda contre les bestes* par Mathurin Maurice. Paris. 1554. — *Crónica de la santa Provincia de Cataluna* par le P. Jaime Coll. Barcelona. 1738. t. I. lib. VI cap. X. — *Le Present de l'homme lettré pour réfuter les partisans de la Croix* par Ab Allah ibn Abd Allah, le drogman. Traduction française. Paris. E. Leroux 1886.

Les paragraphes VI et VII du tome I de la *Nueva Bibliotheca de Autores Españoles* traitent de Juan Rodriguez del Padron, et de Antonio de Guevara,

Jean Rodriguez del Padron est mentionné dans les *Scriptores* de Wadding. 1650. p. 212, dans les *Annales Minorum*. t. XI. p. 74. nº IV (1450), dans Clarus *Darstellung der span. Literatur im Miltelalt*. t. II. p. 138-143. Son *Trionfo de las donas* fut traduit en français par un portugais Fernando de Lucena, en 1460, à la cour de Philippe le Bon ; il y en a deux mss. à la bibl. royale de Bruxelles et Brunet en cite une édition en 1530. Les *Obras de Juan Rodriguez de la Comara* (ó *del Padrón*) ont été publiées par la Société des bibliophiles espagnols à Madrid en 1884 ; Le *Triomphe des Dames* s'y trouve aux pp. 319-368.

Antonio de Guevara, prédicateur de Charles-Quint, évêque de Montonedo (Wadding *Scriptores* 1650. p. 32) a écrit le *Libro Llamado Relox de Principes* plus généralement connu sous le nom de *Libro aureo del emperador Marco Aurelio*. Valladolid. 1529. Cet ouvrage eut un retentissement considérable ; il fut traduit en latin, italien, français, anglais, allemand, hollandais, danois, hongrois, et même arménien au XVIIIe siècle. Guevara est un écrivain de premier ordre, et un des plus grands prosaïstes antérieurs à Cervantès. Nous avons, en français, le *Livre doré de Marc-Aurèle*... traduit... par R. B. (René Bertaut). Paris. Galliot du Pré. 1531 — *L'Orloge des Princes*... Paris. 1540 traduction du Sr. de la Grise, revue et complétée par Antoine du Moulin. Une autre traduction est due à Nic. d'Herberay sieur des Essarts. — Cf. Montaigne *Essais* lib. II. ch. II. — On trouve dans Guevara, comme dans la Cyropédie de Xénophon, une grande richesse d'épisodes, par exemple celui du Paysan du Danube (Cf. Ch. Nodier *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* p. 162 et H. Taine *La Fontaine et ses fables*. p. 273-286.

128. Le tome 20 de la même *Nueva Biblioteca de Autores Españoles* renferme les *Obras Misticas del M. R. P. Fr. Juan de los Angeles ministro provincial de la antigua Provincia francescano*

Digitized by Google

descalza de San José, annotées et précédées d'une introduction bio-bibliographique du P. Jaime Sala Moltó, franciscain de la province de Valencia. in-4 de LXIX-576 p. Parte primera. Cette première partie renferme :

I. *Triunfos del amor de Dios* (fragment, à savoir les préliminaires, le prologue, les méditations, et la lettre à une personne dévote).

II. *Dialogos de la Conquista del Reino de Dios.*

III. *Manual de Vida Perfecta* (2e partie de la *Conquista*, avec les six dialogues.)

IV. *Lucha espiritual y amorosa entro Dios y alma* (seconde édition des *Trionfos del amor de Dios*).

V. *Tratado de los soberanos misterios de la Misa* (cinq dialogues).

VI. *De como el alma ha de traer siempre à Dios presente delante de si*, ou *Presencia de Dios.*

VII. *Libero primero del Vergel del anima religiosa* (21 chapitres).

Le P. Jean des Anges est sûrement un des meilleurs interprètes du sentiment catholique de la race espagnole.

La seconde partie, à venir, comprendra l'œuvre principale du P. Jean des Anges : *Tratado utilisimo de consideraciones espirituales sobre el libro del Cantar de los Cantares de Salomon.* Ce *Tratado* sera précédé d'une « dissertation critique et littéraire sur les écrivains mystiques ibero-franciscains. »

Nous rappelons pour mémoire que l'ancienne *Bibliotheca de Autores Españoles* de Madrid a donné divers textes franciscains, par exemple Archange d'Alarcon (tom. XXXV), S. Pierre d'Alcantara (t. LIII), Marie d'Agreda (LXII).

129. *Poesias del P. Fr. Diego Murillo de la Orden de Frailes Menores* con una Introduccion del P. Fr. Antonio Navarro de la misma Orden. Valencia. 1906. in-8o de XXXVIII-286 pages. Avec un portrait. L'Espagne franciscaine compte une phalange innombrable de poètes : Ambroise de Montesinos — Juan Rodriguez del Padrón — Iñigo de Mendoza — Francisco de Avila — Juan de la Puebla — Moner — Alonzo Ortiz — Luis Escobar — Francisco Ortiz — Alonso de Transpinedo — Paulino de la Estrella — Gabriel de Mata — le B. Nicolas Factor — Arcangel de Alarcon — Juan de Pineda — Pedro de los Reyes — Michel de Avellan — Juan Timoneda — Antonio Panes — Bernardino de Laredo — Antonio de Santa Maria — Angel de Badajoz — Francisco de San José — Francisco de Santiago — Francisco Serra — Feliciano de Séville — Miguel de Luna — Nicolas de Mallorca, etc.

Diego Murillo naquit à Zaragoza le 1e mai 1555 et mourut le 13 août 1616. Cf. *Études Franciscaines.* t. XXIII (1910) p. 205-214, et t. XIII. p. 321 ; tom XX. p. 92 et 622 et *Rev. de Arch. Bibl. y Museos.* t. XIX (1908) p. 276-278.

Digitized by Google

Au sujet d'une œuvre de Fr. Diego Murillo ici précédemment signalée (*Ét. Fr.* t. XX. p. 92) et intitulée *Instrucción para enseñar la virtud à los principiantes* (Barcelona 1907. 2 vol. in-4e de 469 et 418 p.), la revue *Espana y America*. 1er juillet 1907 fait cette réflexion: « L'*Instruction* a le même but que les *Exercices de la Perfection* du P. Rodriguez, mais lui est infiniment supérieure. On peut lui comparer les *Collationes* de Cassien ou *l'Échelle spirituelle* de St Jean Climaque ; mais comme œuvre scientifique, le travail du P. Murillo est de beaucoup préférable. » Cf. Jean de St. Antoine *Bibl. franc.* t. I. p. 303.

130. *De sant Francisco hizo estas coplas fray Ambrosio Montesino que se siguen*. p. p. le P. José Ma de Elizondo dans la *R. de Est. Franc.* avril-mai 1910. p. 174-176 d'après les *Coplas... que compuso... Fray Ambrosio Montesino, de la Orden... de la Observantia* (Cf. D. Placido Aguilo *Apuntes bibliogràficos acerca de cuatro incunables españoles desconocidos* (Barcelona 1888) et Haebler *Bibliografia ibérica del siglo XV*. 1903 p. 213, — et Menendez y Pelayo *Antologia de poetas liricos castellanos*. Madrid. 1896. t. IV. p. 288-290 et t. VI. p. CCXXIX et CCXXX.

131. *Soneto* à St. François par le P. Archange de Alarcon. O. M. C. dans la *R. de Est. Franc.* avri-mai 1910 p. 234. (p. p. le P. José Ma de Elizondo) d'après *Vergel de plantas divinas en varios metros espirituales* par le P. A. de Alarcon. Barcelona, Jayme Cendrat. 1594. fol. 347.

132. *Jana Vodnanského traktat o poceti precistém a neposkvrnènem dustojnép Marie*. Prague 1908. 36 p. C'est un traité écrit par le franciscain Jean Vodnansky pour la glorification de la Ste Vierge Marie.

133. *Das grosse Leben Christi* par le P. Martin de Kochem, nouv. éd. par le P. Gaudentius Koch. Cologne et Munich. Drees. s. d. in-4 de XXXVIII-1102 p. — *Das Büchlein von Gott* par le P. Martin de Kochem. nouv. édit. par le P. Egon. O. M. C. Mainz, Kircheim 1912 in-12 de XXXII-324 p. (D'après l'édition originale de Mayence parue en 1708).

Explication du saint sacrifice de la messe par le R. P. Martin de Cochem, ouvrage traduit de l'Allemand d'après l'édition populaire de Cologne par A. Rugemer, 9e éd. Paris. Casterman (s. d.) in-16 de 331 pages.

Der goldene Himmelschlüssel des ehrw. P. Martinus von Cochen für fromme und heilsbegierige Seelen. Einsielden. Benziger. (1900 ?) in-24 de 378 pages. B. Nat. Paris. (D. 85976). Nouvelle édition de la Clef d'or du ciel.

Digitized by Google

134. *Seraphisches Einsamheit-Geistesübungen im Sinne des hl. Franziskus von Assisi. Verfasst von P. Josef de Dreux Novizen, meister der Kapuzinerprovinz von Paris in Jahre 1670.* Edité par le P. Thomas a Villanona Gerster. O. M. C. Innsbruck, F. Rauch. 1910 in-12 de 154 p. Réédition Allemande de la *Retraite Séraphique* du P. Joseph de Dreux (1).

135. *Seraphische Geistesblumen. Religiöse Erwägungen und Andachten von P. Laurentius Mirant* p. p. le P. Rufin Steimer cap. Einsiedeln. 1908. in-24 de 259 pages. Le P. Mirant (pseudonyme de Martin) est né à Schnifis près de Feldkirch en 1633, fut d'abord berger puis acteur, puis capucin en 1655. Il mourut à Constance le 7 janvier 1702. La nouvelle édition de 1908, modernisée, est faite sur celle de 1775. Cf. *Arch. Franc. hist.* an II (1909) fasc IV. p. 532.

136. *Cartas familiares del P. José Francisco de Isla S. J.* p. p. D. José Ma Reyero. Leon Miñon, 1904. in-4 de XX-755 p. Ce volume contient une lettre du P. Francisco de Ajofrin, O. M. C. à l'Inquisiteur Général en faveur de la fameuse œuvre *Fray Gerundio* écrite par le P. D. J. F. de Isla pour détruire le mauvais goût qui régnait alors dans la prédication (1758). Reproduite dans *El Mensajero Serafico* août 1904 p. 252.

137. Récemment nous avons eu deux nouvelles éditions du *Traité de la Paix Intérieure* du P. Ambroise de Lombez. L'une est publiée par un des Pères de Couvin : *Traité de la Paix Intérieure* par le P. Ambroise de Lombez. Paris. 1912 in-12 de XV-339 p. (nouv. bibliothèque franciscaine. 1e série tome XXV). et le *Tratado sobre la Paz interior* trad. par le P. Miguel de Esplugas. Barcelona 1905. in-16 de 451 p. Cf. J. Bénac. *P. Ambroise de Lombez*. Paris. 1908, p. 215, avec une introduction sur la Paix intérieure dans l'âme féminine.

El Mensajero Serafico de Madrid a commencé dans son fascicule de janvier 1908 la publication en castillan des lettres spirituelles du P. Ambroise de Lombez. D'après l'édition du P. François de Bénéjac.

P. Aloys de Moulins, O. M. C. *Un traité de la Communion fré-*

(1) La même libraire F. Rauch à Innsbruck a publié *Leben des hl. Fr. von Assisi* du P. Bernard d'Andermatt 2e édition 1902. in-8 de X. 480 p. *Das Kapuziner-Kloster zu Innsbruck* par le P. Michel Hetzenauer. 1893. in-8r de VIII - 192 p. — par le même : *Die Eremitage Maximilinas des Deutschmeisters bei den Patres Kapuners zu Innsbruck*. 1894. in-8 de 35 p. — *Das Kapuziner-Kloster zu Meran*, par le P. Agapit Hohenegger, 1898 in-8 de VIII-202 p. — *Ordensleben, das, in der Welt, oder Gründung heilige Regel, und Lebensweise der dritten Orden vom heiligen Franziskus gestiftet...* par le P. Gottfried Noggler. 1885. in-8 de VI.-684 p. — *Der hl. Josef und sein Skapulier*, par le P. Donat Moser. 1900. in-12 de 16 p. — *Die selige Maria Magdalena von Martinengo aus dem Orden der Kapuzinerinnen* par le P. Ferdinand Scala. s. d. in-24 de 80 p.

Digitized by Google

quente et quotidienne en plein Jansénisme tiré des œuvres spirituelles du P. Ambroise de Lombez capucin. Toulouse. Voix-Franciscaines. s. d. (1908) in-8 de 42 pages.

138. *Sermons du vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste Vianney curé d'Ars* p. p. le chan. Etienne Delaroche et le P. Marie Augustin Delaroche, nouv. éd. in-12. Paris. Beauchesne. tom. II. de 464 p. (du IIe dim. de Quasimodo au XIe dim. ap. Pent.) — tom. III de 410 p. (du XIIe au XXIIIe dimanche après Pentecôte.) Cf. *Ét. Franc.* t. XXV (1911) p. 425, et tom. XIV. p. 557.

139. *Obres completes d'En Joan Maragall.* Serie Catalana. I. Poesies (Poesies, Visions y Cants, El Comte Arnau, Haidé, Disperses, Enllà, Sequencies) Prologue de Joachim Ruyra. -- tom. II. Escrits en prosa. Notes autobiografiques, Escrits diversos. Prolechs. Barcelone. Gustave Gili. 1912 in-8.

Obras completas de Juan Maragall. Serie Castellana I. Articulos de 1892 à 1895. Prologue de M. S. Oliver — Tom. II. Articulos de 1895 à 1895.

Maragall. Notes intimes par le P. Michel d'Esplugas. Barcelone. Louis Gili 1912 in-8 de 94 pages.

Jean Maragall est un poète catalan, mort en décembre 1911, dont l'Espagne tout entière s'enorgueillit à bon droit. Nous accorderons une attention spéciale aux précieuses notes intimes du P. Michel, divisées en trois parties : 1. autobiographiques 2. psychologiques (l'homme, le penseur, le poète, le mystique (Maragall était fervent tertiaire de St. François). 3. Transit final et récit des derniers jours du poète.

Le volume du P. Michel est orné de trois simili-gravures et de la reproduction de l'autographe des *Goigs à la Verge de Nuria.*

Cf. *Un poète catalan : Joan Maragall* dans la *Revue du temps présent.* 6e année. tome I. no 6 du 2 juin 1912. p. 538-546, par Alfons Maseras.

Jean Maragall avait inséré deux pages (97 et 98) dans le numéro extraordinaire d'avril-mai 1910 de la *R. de Estudios Franciscanos,* intitulées *Tributo.*

140. *Tratado de la Perfección de la Vida escrito por el Serafico Dr. San Buenaventura para las Monjas* trad. par le P. Marianus Martines. Avila. 1910 in-8 de 128 p.

141. *Angele de Foligno. Le livre des visions et instructions* traduit par Ernest Hello. Paris. A. Tralin, 1910. in-8 de 336 p. S. Angèle de Foligno mourut en 1309. Je crois que la première édition de la traduction d'Ernest Hello est celle que publia Poussielgue à Paris en 1868, in-18o de XLVIII-398 pages.

Digitized by Google

142. *Il Canzoniere Sacro, ossia traduzione poetica deg l'Inni del Breviario dei Cappuccini* par le P. Daniel de Villalba. Palerme. Tip. 1912. in-12 de VIII-134 p.

143. *Tratado de la Paz de l'Alma (Fuente del Combate Espiritual)* compuesto par el P. Fr. Juan de Bonilla y publicado por el P. Fr. Ubaldo de Alençon de los Frailes Menores (capuchinos). Paris et Mexico. Bouret, 1912 in-38 de 96 pages, avec une gravure sur bois d'après une aquarelle de Barbier. Voir dans ce même Bulletin le nº 5.

143 (*bis*). *L'Humilité du Cœur,* par le P. Cajétan de Berjame, traduction française du P. Eugène de Bellevaux. Chambéry, Rosier de saint François 1911, in-12 de VIII-223 pages. Le cardinal Waughan avait écrit une traduction anglaise de ce livre. Elle a été publiée en 1905 (2e édition en 1906) par son frère le P. Bernard Waughan.

Cette traduction française est faite sur le texte italien: *L'Umilta del Cuore ossia pensieri ed affetti adattatia facilitare la pratica dell umilta*. 3e éd. Torino. Tip. Artigianelli 1896.

143 (*ter*). *La Parfaite Tertiaire de Saint François d'Assise. Recueil de Conférences pour l'année du noviciat* par une Tertiaire maîtresse des novices. 6me éd. Clermont-Ferrand. Malleval (1899). La 1re éd. est de 1896. Ce livre a servi de base à une longue suite d'articles publiées par les *Franciscan Annals* de Pantasaph. Holywell (Angleterre) année 1912.

Nous ne comprenons pas, nos Frères Anglais nous permettront de le leur dire amicalement, cette façon de procéder : On traduit, on pille un volume *La Parfaite Tertiaire* et on ne le cite même pas. En France cette opération s'appelle du plagiat.

Une nouvelle édition française de la *Parfaite Tertiaire* est sous presse et doit entrer dans la seconde série de la *Nouvelle Bibliothèque Franciscaine.*

H. TEXTE DES ACTUS-FIORETTI

144. *Actus Sancti Francisci in Valle Reatina tratta dal Codice 679 della Biblioteca Comunale di Assisi* par F. Pennachi dans la *Miscellanea Franc.* de Foligno an. XIII mars-avril 1911) fasc. I. p. 1-21. En 14 chapitres.

Cf. *Archivum Franc. hist.* t. IV. p. 789-790 — et *Misc. franc.* t. XIII. p. 96.

Il y a eu un tirage à part de ces *Actus,* Foligno. Salvati. 1911. in-12 de 63 pages (60 exemplaires).

145. *I Fioretti di San Francesco e il Cantico del Sole con una introduzione di Adolfo Padovan e 6* tavole. Milano, Hœpli. 1907

Digitized by Google

in-12 de XXIX-335 p. La préface est datée d'août 1906. Réédition du texte d'Antonio Cesari de Vérone en 1822. Cette dernière était exécutée elle-même d'après une autre de Vérone, datant de 1718. Travail de pure vulgarisation paru aussi avec la date de 1906.

On nous annonce aussi une seconde édition du même ouvrage 1908 in-16 de XXVI-310 pages, avec six illustrations.

146. *Floretes de sant Francesch.* Version catalane de Joseph Carner (1). Prologue du P. Rupert Marie de Manrèse, Mineur Capucin. Barcelona, Louis Gili. 1909. pt. in-8 de XXXII-213 pages. Après une brillante et enthousiaste préface du P. Rupert Marie, M. J. Carner donne la traduction des 53 premiers chapitres des Fioretti. Il délaisse donc lui aussi les considérations sur les Stigmates, la vie de frère Junipère, la vie et doctrine de Frère Egide. Cf. *Rev. de Arch. Bibl. Museos* an. XIII. t. XXI. (1909) p. 166.

147. *Petites Fleurs de saint François, esquelles sont contenues sa Vie et sa Mort, et les Miracles qu'il fit en diverses parties du Monde; et peut à leur exemple tout fidèle Chrétien s'acheminer au ciel*, traduites de l'italien par André Pératé. Bibliothèque de l'Occident. 17, rue Eblé. Paris. MCMXI. in-8° de II-145 pages. Cette traduction est d'un ton volontairement archaïque et fait penser à celle d'A. Goffin. C'est le texte de M. Pératé qui a été illustré par Maurice Denis pour l'édition de l'Imprimerie nationale entreprise par le graveur Jacques Beltrand.

148. *I Fioretti*, les petites fleurs de la vie du petit pauvre de Jésus-Christ saint François d'Assise. Traduction, introduction et notes par Arnold Goffin. Paris. Bloud (1908) in-16° de 143 pages. (Science et Religion).

Ce volume ne renferme absolument que le texte des Fioretti, mais le traducteur nous promet pour bientôt la suite, c'est-à-dire les considérations sur les stigmates, la vie de frère Junipère, la vie et doctrine de frère Egide. L'introduction ne renferme que des idées déjà exprimées par M. Sabatier dans ses « Actus » et dans son « Floretum ». La traduction du très distingué écrivain nous a paru parfois un peu précieuse.

149. *Les petites Fleurs de St François d'Assise* (*Fioretti*) suivies des considérations des très Saints Stigmates. Trad. par Téodor de Wyzewa. Paris, Perrin. 1912, in-8° de XXVI-374 pages. Le traducteur s'est servi du texte latin des Actus édité par P. Sabatier en 1901.

(1) José Carner, dans la *R. de Est. Franc.* avril-mai 1910. p. 122-124, a inséré un article relatif à St François *Rey de los jovenes*.

Digitized by Google

Il a omis de parti pris, les vies si intéressantes des frères Egide et Junipère. Au sujet du texte latin du nº 37 des Fioretti, voyez une note du P. José Mª de Elizondo dans les *Estudios Franciscanos* de juin 1912 p. 445-446.

Dans la gravure du frontispice, le saint Louis est celui de Toulouse, et non saint Louis Roi, comme l'affirme le texte de la légende.

150. *The little Flowers of the glorious messer St. Francis and of his friars done into English with notes, with an introduction* by A. G. Ferrers Howell. London. Methuen 1906. in-8º de XXVIII 202 et 40 gravures, par W. Heywood. L'introduction expose la vie de St François, l'importance et l'influence de son œuvre, les sources de son histoire, la nature des Fioretti. Est-ce que le cri *Deus meus et omnia* est fidèlement rendu par *My God, my God ?* L'édition de la *Catholic Truth Society* dit bien : *My God, and my All.*

151. *The garden inclosed* par M. Mansfield. Firenze, Cecchi, 1911. in-16 de 70 p. et 10 gravures. Ce livre contient plusieurs chapitres des Fioretti d'après l'édition Passerini de 1903. p. 286-305.

152. *Florecitas de St. Francisco de Asis.* Cronica italiana de la Edad Media, traducida directamente al castellano por un Hermano de la Orden Tercera — Tercera edicion, Madrid, Biblioteca de « la Semana Catolica », 1899. in 8º, 496 pages. — *I Fioretti di S. Francesco* illustrati da Attilio Razzolini. Florence. 1908 in-12. de XVI. 318 p. — *I Fioretti e l'Inno al Sole.* Firenze. A. Solani. 1907. in-16 de 255 p. — *Little Flowers of St. Fr. of Assisi* tr. par T. W. Arnold. Londres, Chatto. 1909. in. fol. de XV. 133 p. (Florentine Press Publications).

---

153. Erratum. ad nº 18. supra. tom. XXVIII. p. 616. Le P. F. M. Delorme n'a pas repris et commenté les statuts du chapitre d'Assise (1340) mais seulement ceux du chapitre provincial de Spolète (1341).

Opere completo sit laus et gloria Christo.
Scriptor qui scripsit cum Christo vivere possit.
Explicit hic totum : pro pena da michi potum (1).

P. UBALD d'Alençon.

---

(1) Arch. départ. Doubs. B. 2. carton des ducs de Bourgogne.

Digitized by Google

A MONSIEUR E. B.,

DE " LA CRITIQUE DU LIBÉRALISME ,,

Sans l'obligeance de mes amis, je n'aurais pas eu l'avantage de savoir que vous avez honoré d'une réponse ma « Lettre ouverte » publiée au numéro de novembre des « Études Franciscaines. »

S'en va-t-en guerre..., telle est l'étiquette des lignes que vous m'adressez dans votre Revue.

Puisque je dois, sous peine de manquer aux convenances, vous en accuser réception, j'observe, avec votre permission, que le titre, moins pittoresque peut-être, eût été plus exact écrit comme ceci : « *Nous suit en guerre.* » Car si quelqu'un « s'en va-t-en guerre », ce n'est pas moi : je me tiens sur la simple défensive ; c'est votre seule revue : elle a tout provoqué. N'intervertissons pas les rôles, je vous en prie.

Très flatté, néanmoins, de me voir, pour la première fois de ma vie, mis sur le pied du célèbre général anglais qui jamais ne perdit aucune bataille, je crains, d'autre part, que nous n'ayons, vous comme moi, sujet de regretter ce rapprochement qui, sans me hausser démesurément à certains égards, pourrait être d'un mauvais augure pour celui qui l'a si spirituellement imaginé.

Avez-vous oublié que la moquerie fut toujours l'aveu de l'impuissance et la dernière réponse de ceux qui n'ont plus aucun moyen de se défendre ? Et comment avez-vous poussé la distraction au point de mettre votre riposte sous le patronage de la *chanson de la Défaite ?*

Selon que vous daignez me le conseiller, je plaindrai de toute mon âme votre revue qui, après avoir publié l'article du 15 mai 1912, a accepté d'insérer de longs extraits de ma lettre et, tou-

Digitized by Google

jours pour vous être agréable, je n'accorderai *désormais aucune attention à une polémique engagée sur ce ton*. J'espère toutefois qu'en retour de la bonne volonté que j'y mets, vous n'aurez garde d'oublier que c'est par votre revue, et non par ma lettre, que la dispute a été engagée, et qu'elle l'a été sur ce ton.

Enterrons donc la polémique.

Mais non pas le procès.

Je vous avertis même que je presse la publication des preuves. Vous ne pouvez le trouver mauvais. Celui de nous qui s'y opposerait consentirait, par le fait même, à se trouver quelque peu dans le cas dont nous parlait souvent mon professeur de théologie dogmatique. Ce Père se plaisait à nous rappeler le fait historique de je ne sais plus quel général publiquement accusé de concussion. A ceux qui cherchaient à lui arracher des aveux, il répondait : « A pareil jour, nous avons remporté une grande victoire ! Montons au Capitole : allons rendre grâces aux dieux ! » Le geste était magnifique d'effet, commentait le professeur ; il était encore plus habile et mieux réussi qu'il n'était beau. Et, malgré son geste, le général restait concussionnaire et la diversion qu'il s'appliquait à créer constituait une présomption de plus contre lui.

A très prochainement donc, les preuves.

Fr. MICHEL-ANGE, Cap.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

MORALE

Innocence et ignorance. (Éducation de la pureté) par le R. P. Gillet, o. p. — In-12, 214 pp. ; 2 fr. — Paris 1912 : P. Lethielleux, éditeur, 10, Rue Cassette.

Cet ouvrage est sans contredit un des meilleurs qui ait paru sur cette question si débattue de nos jours. L'auteur indique excellemment, dans son avant-propos, le but qu'il a poursuivi et les positions qu'il adopte : il n'y a qu'à le citer :

« Nous essayons de démontrer, à la lumière de la psychologie de saint Thomas, qu'en aucun cas l'*initiation scientifique* en matière de chasteté, soit individuelle, soit collective, n'est nécessaire, et qu'en tout cas elle reste dangereuse, à cause surtout de sa crudité techniqne, ou de l'universalité de sa méthode, qui ne tient pas compte des besoins relatifs et individuels des enfants.

Au surplus, nous nous appliquons à prouver que *l'ignorance systématique*, celle qui à son tour ne tiendrait aucun compte des besoins relatifs et individuels des enfants. dans n'importe quelle circonstance, s'expose à de graves mécomptes, surtout dans les temps difficiles que nous traversons, où les dangers d'une initiation malsaine se multiplient pour ainsi dire à l'infini, sur les pas des enfants, en dépit de toute vigilance.

Finalement notre pensée est que, dans le domaine de la pureté, les éducateurs naturels de l'enfant, ses parents par conséquent, et, à leur défaut, ceux à qui incombe le soin de son âme, doivent entretenir chez lui *l'ignorance* tant que sa volonté n'est pas suffisamment armée pour résister aux suggestions des sens qui lui viendraient d'une initiation précoce : — mais nous pensons que, pour les enfants dont l'éducation chrétienne de la volonté aura été poursuivie intégralement et avec méthode, *une initiation de bon sens* devra remplacer l'ignorance à partir du jour où le besoin s'en fera sentir, et à la condition expresse que cette initiation soit calquée sur des besoins réels et non imaginaires, revête en tous cas un caractère strictement individuel. et s'appuie à une forte éducation chrétienne où les moyens surnaturels auront toujours le pas sur les moyens purement naturels. » Fr. Constant.

SPIRITUALITÉ.

Meditazioni per un corso di spirituali esercizi ad uso dei Minori Cappucini. Opera del Venerabile P. Ignazio da Santhia del medesimo

Digitized by Google

Ordine. Roma, Collegio di S. Lorenzo da Brindisi, via Boncompagni, 71. 1912. — Un vol. in-12 de 180 pages. — Prix 1 fr. 50.

Voilà quelques mois, le T. R. P. Paulin de Cortonne, Secrétaire général de notre Ordre, de passage au couvent du Mont des Capucins à Turin, occupait les instants de loisir que lui laissaient les devoirs de sa charge à rechercher dans la bibliothèque les ouvrages de nos auteurs qui s'y pouvaient rencontrer. Prévenant ses désirs un confrère lui présenta un cahier manuscrit renfermant des *Exercices spirituels* composés par le Vénérable Serviteur de Dieu, le P. Ignace de Santhià, mort en odeur de sainteté dans ce couvent du Mont, le 21 septembre 1770. Sans plus chercher autre chose le Très Révérend emporta le manuscrit dsns sa cellule, le lut avidement, en fut charmé et se décida à le publier. Voilà en deux mots l'histoire de l'édition.

Celle du Vénérable auteur serait plus longue à raconter. En 1790 le P. Pierre Chrysologue de Costiglole d'Asti publiait un volume de plus de 400 pages in-8° (*Vita del. Ven. Servo di Dio P. Ignazio da Santhia)* relatant en détail la vie et les vertus du Serviteur de Dieu, dont le Procès de Béatification était commencé. On en trouvera un résumé, fort sagement placé au commencement des Exercices spirituels, que nous recommandons à tous nos confrères familiarisés avec la langue italienne.

En treize méditations substantielles l'auteur traite de la fin de l'homme et du religieux, des trois vœux, de la tiédeur, de l'amour et de l'imitation de N. S. Jésus-Christ. Destinées à ses confrères ces méditations, qui souvent prennent la forme d'un examen de conscience, peuvent être utiles à tous les religieux. Elles sont le fruit d'une longue expérience ; ce sont des méditations vécues, où la pauvre nature humaine est prise sur le fait de ses défaillances, car le religieux, disait parfois le P. Ignace, bien que consacré à Dieu n'est pas pour cela délivré du poids de ses passions qui l'entraînent en bas, tout comme la pierre sacrée, ajoutait-il, qui nonobstant sa consécration demeure toujours soumise aux lois de la pesanteur (*Vita*, p, 207). Elles sont aussi vécues en ce sens que le Vénérable auteur, à l'exemple du divin Maitre, *qui cæpit facere et docere*, n'enseignait rien qu'il ne pratiquât lui-même. Après avoir fait ces méditations pour mon propre compte, j'ai voulu lire la vie du P. Ignace dont je parlais plus haut, et je le retrouvais dans les pages du P. Pierre Chrysologue mettant en pratique les conseils qu'il donnait à ses confrères.

Ces Méditations sont malheureusement la seule chose qui nous reste des Exercices spirituels que le Serviteur de Dieu prêcha pendant douze années consécutives sans se répéter jamais ; cependant il écrivait toutes ses instructions, atteste son historien. Il faut donc croire que par humilité il détruisit lui-même tous ses manuscrits. Quand on procéda à l'examen de tous ses écrits en vue de sa Béatification, on ne retrouva à présenter à la S. Congrégation qu'un certain nombre de lettres avec deux petits cahiers de quelques pages. Les Exercices édités aujourd'hui ont échappé à cette destruction, pouvons-nous supposer qu'ils furent recopiés par un de ses confrères.

Il est fort regrettable que nous n'ayons plus les écrits du Vénérable : outre des conseils de perfection religieuse d'une doctrine absolument sûre et dictée par la prudence la plus éclairée, on y aurait trouvé des maximes exprimées sous une forme très originale, témoin celle que nous citions tout à

Digitized by Google

l'heure. Voici encore une de ses comparaisons familières, rapportée par un témoin du Procès : quand le religieux, disait-il, doit traiter avec les femmes, même les plus pieuses, il doit prendre exemple du pharmacien qui ne touche qu'avec une grande circonspection les vipères, même après leur avoir coupé la tête, car il y a toujours danger de se blesser à leurs crochets, et une petite piqûre peut devenir mortelle.

Remercions le T. R. P. Paulin d'avoir tiré de l'oubli les Méditations du V. P. Ignace de Santhià et de les avoir sauvées d'une disparition toujours à redouter quand il s'agit d'un manuscrit en unique exemplaire.

Fr. Edouard d'Alençon.

PRÉDICATION

La paroisse. Discours choisis de nos orateurs, par le Chanoine J. Vaudon. Tome II. *Le Presbytère. L'Église.* Tome III. *L'autel et le Tabernacle.* Chaque vol. in-8° écu. — Prix : 4 francs. Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (VIe).

Nous avons dit déjà l'originalité de cette collection. Voici le tome IIe. Il est consacré au presbytère, et à l'église. Qu'est-ce qu'un presbytère ? que doit être un presbytère idéal ? Qu'est-ce qu'un vicaire ? Il y a là des pages, dont plusieurs inédites, originales et même pittoresques. Toutefois la partie principale du volume est consacrée à l'église paroissiale ; sa conservation, ses beautés, ses richesses ; l'église, maison de la prière, maison de la vérité, maison de Jésus-Christ. Ajoutez de touchants discours sur les églises pauvres de campagne et sur la nécessité douloureuse où nous sommes présentement de les défendre, et vous aurez, sans phrases, l'essentiel de ce bel in-octavo.

Après l'installation du curé dans sa paroisse et la prise de possession, après le presbytère et l'église paroissiale, c'est l'autel et le tabernacle qui vont nous occuper dans le tome IIIe.

Il y a là vingt-cinq discours pleins de doctrine et, de piété forte et savoureuse, sans rien de sentimental. On y entend, sur le saint sacrifice de la messe, en particulier et sur l'Hostie du Tabernacle, des voix tour à tour éclatantes qui ont retenti dans nos grandes chaires et d'autres moins élevées peut-être mais aussi instructives, aussi pratiques, aussi pénétrantes. Cette collection qui se révèle très précieuse ne dispensera certes pas le prêtre de paroisse ou le missionnaire, qui s'en serviront, de travail, — ce serait un malheur, — mais elle leur épargnera bien du temps en fait de recherches et bien des frais. Nous espérons ne pas trop attendre le tome IVe qui aura pour objet « la Sainte Table ».

Fr. Epiphane.

PIÉTÉ

Beati par le P. Paul Doncœur S. J. — Grand in-32 de XVIII-154 pages, impression rouge et noire. Prix : 1,25. — Casterman, 66 rue Bonaparte Paris-VIe et Tournai (Belgique)

Ce délicieux petit livre pourrait s'appeler avec justesse le Traité du Bonheur par Notre Seigneur Jésus-Christ. C'est toujours en effet la parole divine qui se fait entendre d'un bout à l'autre de ce travail, parole vivante, bien

Digitized by Google

comprise et clairement exposée. En lisant ces pages si réconfortantes, on a l'impression que l'enseignement du Maître devait être ainsi, et on se demande pourquoi la simplicité vraie, et la grâce toute divine qui s'en dégagent, n'apparaissent pas plus souvent dans les écrits de ce genre ?

F. M-A. Cap.

Histoire de N. D. de Lourdes par M. l'abbé S. Carrère. — 1 vol. in-12. —Paris. Beauchêne. — 3,50.

Comme le dit l'auteur lui-même, il y a beaucoup de livres sur Notre Dame de Lourdes. Le public ne s'en plaindra pas. On ne se lasse pas de relire ce récit des apparitions de l'Immaculée. C'est un rayon de soleil qui perce soudain le ciel obscurci, c'est un souffle pur et rafraîchissant qui vient chasser les miasmes de notre misère. On a beau connaitre par le plus menu détail l'histoire de Bernadette, on aime à la relire et il semble qu'on entrevoit auprès d'elle un reflet de cette radieuse beauté qui illuminait son visage de voyante. C'est donc avec joie que nous annonçons ce nouveau livre qui, pour les visiteurs de la grotte, sera un rappel des jours heureux de leur pèlerinage. L'intérêt y est soutenu et le style entraînant, les détails pittoresques et neufs n'y manquent pas. Bref c'est un livre à recommander autant à ceux qui reviennent de Lourdes qu'à ceux qui veulent préparer leur pèlerinage avec fruit. Mavil.

TIERS-ORDRE

Memento du Prêtre Tertiaire Franciscain par le P. Jacques Fardet. — Brochure in-12 de 24 pages. Prix : 0 fr. 25 port en plus. — Librairie St. François, 4, Rue Cassette, Paris.

L'isolement est fatal, dit-on, aussi de tous côtés se forment des groupements, des associations. Plus que beaucoup d'autres, les prêtres du ministère paroissial éprouvent le besoin de s'unir pour s'entraîner à la perfection, fondement nécessaire de tout apostolat fécond.

La sainteté est possible, sans nul doute, dans tous les états de vie, il n'en reste pas moins vrai cependant, que le cloître est le jardin préféré où éclôt cette fleur du ciel. C'est une invitation à toute âme de bonne volonté de se rapprocher, autant que faire ce peut, de la vie religieuse. Le T. O. franciscain est cette vie religieuse transplantée dans le monde ; à lui de relier, par les liens d'aspirations communes vers l'idéal de vie parfaite, les prêtres séculiers.

Puisse la brochure du P. Jacques qui développe clairement, grâce à des citations multipliées, cette nécessité de l'association, avec le moyen pratique de la faire, se répandre parmi le clergé. — Suit l'exposition de la Règle du T. O. faite par rapport aux obligations du prêtre ; les deux dernières pages contiennent les statuts de la fraternité sacerdotale du diocèse de Versailles.

Fr. J. de P.

Simple Monographie. — **Tiers-Ordre de Saint-François. — Fraternité des hommes de Roubaix** par René Derreumaux. — In-12 de 64 pages. — René Giard, 2, rue Royale, Lille.

Digitized by Google

Deux idées maîtresses résument ces pages : 1° Vie intime et fonctionnement de la fraternité ; 2° Vie sociale.

La première partie nous montre les moyens employés pour le recrutement, l'initiation à la vie franciscaine, le caractère des réunions mensuelles, l'établissement des sections paroissiales et de différentes organisations destinées à fournir aux Tertiaires, d'un même quartier, toute facilité pour se connaître et s'entr'aider.

Vie sociale : œuvres de la fraternité à l'égard de ses membres, œuvres qu'elle entretient au dehors. Il serait à souhaiter, suivant le désir jadis exprimé par Léon XIII, que beaucoup de fraternités fussent organisées comme celle de Roubaix ; en tous cas on trouvera là des renseignements utiles.

Fr. J. de P.

APOLOGÉTIQUE

La fin de l'homme, par E. Peillaube. — Br. 30 pages. — Rue de Vaugirard, 104, et Gabalda, Paris.

Voici une conférence de 30 pages qui mérite d'attirer l'attention de nos lecteurs. Après l'avoir donnée à la « Conférence Saint-Thomas », M. Peillaube a eu l'excellente idée de la publier en brochure. C'est plaisir de la lire, j'allais dire de l'entendre. Vivre, pour Dieu, pour l'ange et pour l'homme, c'est essentiellement penser et aimer... Divinisation de la pensée et de l'amour telle est notre destinée, notre raison d'être... Puissent tous les chrétiens méditer souvent ces choses, et ne jamais perdre de vue leur fin dernière et leur intérêt suprême, la divinisation de leur vie. Fr. Placide.

L'irréligion religieuse de M. Paul Sabatier, par M. Roger Duguet. — Société Saint-Augustin. — Br. 16 pages.

Nous recommandons à nos lecteurs cet article de M. Roger Duguet, extrait de la « Critique du Libéralisme » n° du 15 février 1912. L'auteur y apprécie le nouveau volume que vient de publier M. Paul Sabatier : « L'orientation religieuse de la France actuelle », et nous montre comment ce livre est l'apologie déclarée de tous les mouvements pseudo-religieux de l'heure présente.

Fr. Placide.

QUESTIONS SOCIALES

Action Populaire. — **La Représentation proportionnelle scolaire.** — 1 vol. in-8°. — 1 fr. 25. — Reims. *Action Populaire*, 5, rue des Trois Raisinets.

Voici un excellent instrument à mettre entre les mains de tous ceux qui travaillent à faire bénéficier toutes les écoles, sans distinction, libres ou publiques, des ressources du budget.

M. Duttroit traite la question de principe et démontre combien il est illogique, injuste, odieux et même imprudent de réserver ces ressources pour les seules écoles publiques, de faire payer deux fois l'école aux parents qui entendent assurer à leurs enfants un enseignement chrétien.

Puis successivement MM. Paul Verschave, Pierre Verhaegen et Paul

Digitized by Google

Boyaval nous montrent par les exemples de la Hollande, de la Belgique et de l'Angleterre, que ce que nous demandons, c'est tout simplement ce que d'autres nations dont deux protestantes, n'ont pas cru pouvoir refuser aux pères de famille, à moins de violenter leur liberté.

Enfin, pour en venir aux réalisations immédiatement pratiques M. A. Fleurquin expose *où nous en sommes en France*, et M. Duttroit, reprenant la plume, et tirant la conclusion, nous indique ce que les municipalités peuvent déjà faire ce qu'il est urgent que le législateur fasse... en attendant une loi organique vraiment libérale qui seule peut satisfaire à nos exigences, qui sont celles mêmes de la justice.

L'École Primaire en France sous la Troisième République. par JOSEPH VAUJANY. — 1 vol. VIII-335 pages, 3 fr. 50, 1912. — Perrin et Cie, Paris.

La question de l'enseignement est la plus importante pour les catholiques. C'est par là qu'on les opprime, c'est par là qu'ils s'affranchiront, selon le cri de M. Barrès dans son discours à la Chambre, 18 janvier 1910 ; il ne faut pas que l'intelligence française s'incline devant la barbarie des maîtres ou des manuels. Les catholiques sont tentés quelquefois de perdre de vue et d'oublier les raisons profondes qui, dans l'ordre des choses établi par Dieu, les font directeurs d'âme de leurs enfants. Ils sont les premiers agents naturels de l'éducation chrétienne. Or, pour cette œuvre, l'école est éminemment utile, car il s'agit d'une éducation de tous les instants. Mais qu'a-t-on fait de cette école sous la Troisième République ? Qu'en veulent faire nos gouvernants d'aujourd'hui ? C'est à ces deux questions que répond l'ouvrage de M. Vaujany. C'est une étude magistrale, admirablement documentée ; et il serait à souhaiter que tous nos catholiques de France méditassent cette histoire, à cette heure où l'âme de leurs enfants est en jeu. Ils verraient que, dans l'école « républicaine », la neutralité n'est plus possible si elle l'a été jamais. Ils comprendraient surtout que cette école prétendue neutre est un danger permanent pour les enfants qui la fréquentent ; et qu'il ne s'agit pas seulement ici d'une question d'instruction mais d'une question d'éducation.

Aussi ne pouvons-nous trop remercier M. Vaujany de nous avoir donné cette admirable synthèse qui aidera les catholiques de France à défendre les droits de leurs enfants. P. PLACIDE.

ÉDUCATION

Des armes pour la vie. *Conseils aux Jeunes*, par le Dr ETIENNE LEURAT. — In-12 de 236 pp. 1 fr. 20. — Paris, Bloud.

Nouvelle production de bon aloi qui s'ajoute à une littérature déjà très abondante. Synthèse heureusement harmonisée de tous les conseils qui conviennent à la jeunesse universitaire.

Pour la conquête. Aux jeunes par THÉOPHILE PARAVY, avec préface de M. Joseph Delachenal, député de Savoie. — Paris, Téqui. — 3 fr.

Pages brèves, incisives, petits tableaux brossés d'une main énergique, croquis burinés de quelques traits profonds, ce livre est, à la manière de Pierre

Digitized by Google

l'Ermite une série d'avis, de réflexions, de leçons bonnes à méditer et à répandre. Oui, les jeunes auront profit à le lire et nous espérons que beaucoup le liront. MAVIL.

L'âme des Enfants, des Pays et des Saints par Mme LUCIE FÉLIX FAURE GOYAU. — 1 vol. 3 fr. 50. — Paris, Perrinet Cie.

« Les choses prolongent leur reflet dans les âmes, les âmes projettent leur reflet sur les choses et les âmes enfin se reflètent dans les âmes. » Ainsi s'exprime l'auteur au seuil de son ouvrage, dont les diverses pièces démontrent la justesse de cet aphorisme. En ce livre de « reflets », c'est surtout l'âme de l'auteur qui se reflète ; et nul ne s'en plaindra, car cette âme est d'une délicatesse extrême, d'une sensitivité d'artiste. Certaines pages, tout en nuances, ont un charme de pastel ; quelques-unes l'attrait de paysages finement observés et notés. D'autres, subtiles et graves, notamment celles qui rappellent l'enfance de Pascal, obligent à penser comme de doctes travaux ; d'autres encore, hautement chrétiennes, rayonnent non sans grâce les enseignements éternels. Un tel livre rassérène et laisse dans l'esprit plus que des harmonies. Alph. GERMAIN.

HISTOIRE

Histoire Religieuse de la Révolution française, par PIERRE DE LA GORCE, membre de l'Institut. — Plon-Nourrit et Cie Rue Garancière, 6.

Ceux de nos lecteurs qui ont lu *La deuxième République* et *Le second Empire* par Pierre de la Gorce, peuvent être assurés qu'ils trouveront dans l'histoire religieuse de la Révolution française, les mêmes qualités qui l'ont fait placer au premier rang même parmi ses émules.

Cette histoire d'hier qui se renouvelle, à bien des égards, depuis plus de dix ans au milieu de nous, est écrite avec une telle impartialité qu'on n'y trouve pas une seule allusion à la persécution actuelle. M. Pierre de la Gorce est catholique, s'il est impartial il n'est pourtant pas impassible. — Son impartialité réside non dans l'abdication de sa pensée personnelle, mais dans le strict respect de la vérité, celle qui consiste à ne jamais altérer un fait, dût ce fait déplaire, à ne jamais mutiler un texte, dût ce texte être importun, à ne jamais défigurer sciemment les traits d'une âme humaine, cette âme fut-elle celle d'un ennemi. Cette histoire religieuse de la Révolution est une œuvre de science et de conscience écrite avec la sûreté de méthode, la sérénité, l'autorité qui caractérisent les précédentes publications de l'auteur.

L'histoire religieuse de la Révolution s'ouvre par un chapitre sur « l'Église privilégiée », tout ce premier tome pourrait se résumer d'un mot : du privilège à la persécution.

Que la Révolution ait malmené l'Église, personne ne le conteste, même les libéraux le proclament tout en vénérant 89, comme un progrès. Depuis 1789 déclare le duc de Broglie, « tous les actes éclatants d'intolérance en matière de religion » ont été dirigés contre l'Église catholique et soufferts par elle. Les sectaires, du moins au début, veulent chercher une excuse. Ils la trouvent dans les privilèges dont jouissait l'Église. M. de la Gorce ne dissimule pas les richesses qu'on a tant reprochées, il ne cache pas davantage les abus qui

Digitized by Google

s'étaient, avec le temps, introduits dans l'usage des biens. Il signale les faiblesses, l'alanguissement assez général, l'insuffisance des vertus chez beaucoup...., il montre aussi les deux grandes choses qui plaidaient en faveur de l'Église : « l'esprit de charité demeuré très vivace en dépit de toutes les déviations, l'esprit de ferveur qui presque partout vacillant, gardait sa pure flamme dans le cœur des vierges consacrées à Dieu. » Quant aux fameuses richesses ecclésiatiques, d'abord elles ont rendu les plus éminents services à l'Etat et à la société, d'ailleurs il était juste d'en corriger les excès en leur rappelant leur destination naturelle et légitime, en les ramenant à l'observation du statut primitif et fondamental, l'Église le demandait elle-même au pouvoir civil. La Révolution brutalement confisqua.... tous les appétits se soulevèrent, « l'utilité publique, disait Mirabeau, est la loi suprême, il faut se dégager d'un respect superstitieux pour ce qu'on appelle l'intention des fondateurs.... » Treilhard, un légiste, demande qu'on appose les scellés sur les sacristies et qu'on dresse l'inventaire des dépouilles.... voilà bien nos hommes de loi toujours prêts à profiter de ce qu'ils édictent. Tartufes qui invoquent l'intérêt général lorsqu'ils ne songent qu'à leur intérêt personnel.

Après la confiscation, vint l'essai de la Constitution civile du clergé. Ce fut la deuxième entreprise de la révolution contre l'Église de France. La première a réussi, la seconde a échoué : Elle contenait le schisme dans ses plis, on s'était attaqué d'abord aux religieux : suspension des vœux monastiques. Ce n'est pas sans frémir qu'on lit le livre III et le livre IX. L'Assemblée a fait le premier pas dans la voie de l'iniquité, le vertige s'en empare, il suffit de quelques mois pour la conduire aux crimes les plus abominables. Louis XVI veut résister, ses conseillers les plus intimes lui arrachent la sanction du serment civique. Rome n'a pas le temps de se faire entendre. Plusieurs se sont scandalisés du nombre des assermentés, les faits nous montrent qu'il eût dû être plus considérable, témoins les nombreuses rétractations dès que la voix de Pie VI peut arriver aux oreilles des pauvres égarés. Je crois qu'on peut affirmer, l'auteur ne le dit pas assez, que si le roi avait prononcé le véto, comme il le fit plus tard et si Rome avait pu être entendue, il en eût été du serment civique ce qu'il en fut hier, des cultuelles, il faut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, eut été le cri de ralliement des neufs dixièmes du clergé de France. J'espère que, dans une nouvelle édition, M. de la Gorce, mieux informé, nous le montrera d'une manière éclatante. On peut lire le livre cinquième et le sixième sans en arriver à cette conviction.

II. — Avec le deuxième volume, nous entrons dans la plus dramatique des périodes révolutionnaires : journée du 20 juin, massacres de septembre, — guerre de Vendée. M. de la Gorce tient sa promesse : il ne saurait être impassible, mais son impartialité frapperait les plus prévenus. Personne n'a tracé plus éloquent tableau de la guerre Vendéenne, où les inévitables excès furent si vite et si bien rachetés par d'incomparables générosités :

« Une seule invocation, une seule, celle du nom de Dieu, abat leur ardeur « de représailles. Un jour, c'est au lendemain du choc de Chemillé, comme « ils menaçaient la vie des prisonniers, d'Elbée les conduit jusqu'à une croix « de mission et récitant le Pater : « pardonnez-nous nos offenses comme « nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés » et subitement leur cour- « roux s'apaise. Un autre jour ils invoquent les cruautés des Bleus pour se « montrer cruels à leur tour; La Rochejaquelin se contente alors de leur

Digitized by Google

« dire : la loi de nos ennemis est de nous massacrer, mais notre loi, à nous, « est de leur pardonner. »

Placerai-je en regard de ce tableau, une atroce scène des massacres de septembre ! nous aurions dit toute la différence entre les deux camps, les deux Frances, la France révolutionnaire et la France catholique. Car si la révolution fut d'abord et avant tout irréligieuse et athée, la guerre de Vendée fut d'abord et avant tout, une guerre religieuse et une guerre sainte.

« Dans le grand courant catholique, le royalisme se déverse comme une « rivière dans un fleuve. La Religion était persécutée, le roi aussi, les deux « persécutions se confondirent. Louis XVI au Temple prit un aspect de « martyr et il semble qu'en le servant on faisait acte de foi. Catholique « d'abord, telle était et telle sera jusqu'au bout la Vendée ; royaliste elle le « devint aussi avec ardeur parce qu'elle ne pouvait se figurer qu'avec le roi « la religion ne fut pas sauve ; que, sans le roi, elle ne fut pas perdue. »

L'Assemblée édicte des lois de proscription et d'exil contre le clergé fidèle à l'Église. Louis XVI oppose inébranlablement son véto. C'est le seul droit que lui reconnaisse la Constitution nouvelle. Il en use avec un merveilleux courage. Il renvoie Roland, le ministre de l'Intérieur, qui lui avait fait une sommation insolente. Le voilà seul, il n'a plus pour lui que Dumouriez ; celui-ci l'adjure à son tour de céder : « ne m'en parlez plus, réplique « Louis XVI, mon parti est pris, je m'attends à la mort et d'avance je par- « donne à mes ennemis. »

L'émeute du 20 juin trouve le roi intrépide, héroïque, il confesse solennellement sa foi, nous dit de la Gorce, qui ne craint pas de comparer son martyre à la passion du Sauveur :

« Quel nom donner à ce long supplice ? On retrouverait ici par quelques « traits comme un ressouvenir de la Passion divine : Le peuple armé de piques, « qui avait rempli les Tuileries, rappelait cette autre foule armée de bâtons « qui avait vociféré ses insultes dans le prétoire de Jérusalem, l'humilia- « tion du bonnet rouge figurait assez bien la couronne d'épines et Pilate se « retrouvait dans Pétion. »

« Jamais Dieu n'est ingrat pour qui sait le confesser. A celui qui n'avait « souhaité que de lui être fidèle, il accorderait en récompense, non seulement « de libérer son âme mais aussi par surcroit de grandir devant la postérité. »

Plus loin, M. de la Gorce ajoute : « Louis XVI n'avait montré d'énergie que pour les intérêts catholiques. »

A propos des décrets du 18 mars et du 23 avril 1793, notre historien dé- « clare que, « jamais, depuis Dioclétien édit plus terrible n'avait été porté « contre la religion du Christ. » Deux faits dont se sont rendus compte les braves paysans de l'Ouest et tous les vrais catholiques de France qui prirent les armes pour le roi en même temps que pour Dieu, car, « l'irrésistible impulsion était venue d'en bas ». Les instigateurs de la grande épopée s'appelaient : Perdriault, un ancien caporal ; Nau, un aubergiste ; Cathelineau, un voiturier ; Stofflet, Tonnelet, des garde-chasse.

Scrupuleux annaliste, M. de la Gorce n'introduit pas la polémique, c'est au lecteur de tirer de son livre les leçons qu'il comporte, la matière est abondante, il est peu d'œuvres plus riches, plus fournies et qui fassent mieux saisir une époque. La Révolution de Taine est une puissante synthèse ou tout l'odieux et tout l'horrible apparaissent. Celle de M. de la Gorce est un ensei-

Digitized by Google

gnement, aussi souhaitons-nous vivement que l'auteur puisse conduire à terme son œuve. Aucun lecteur, même le plus prévenu, ne le lira sans comprendre enfin que le mal de la France c'est la Révolution et que le seul avantage que le pays puisse en tirer, c'est de l'exterminer. Fr. PATRICE.

Histoire de la race française aux États-Unis, Ouvrage illustré de 18 gravures hors texte, d'une carte géographique par M. l'abbé D. M. A. MAGNAN. — Paris, Vic et Amat in 8°, XVI-356 pages. — Prix : 10 francs.

« La philosophie de l'histoire des États-Unis n'est pas encore fixée, et ses interprètes errent à qui mieux mieux dans les sentiers les plus divers. » A cette affirmation énoncée dans l'introduction du présent ouvrage, plus d'un lecteur sera tenté d'opposer la liste des nombreux travaux consacrés à l'histoire des nations américaines et des États-Unis en particulier. L'affirmation de l'auteur n'en sera nullement infirmée. Si nous connaissons en effet, grâce à ces publications « les ressources de l'Union américaine, l'activité, l'esprit d'entreprise, voire l'excentricité de ses habitants, il n'en est pas moins vrai que les plus au courant ignorent plus ou moins l'histoire, ou mieux la genèse de sa merveilleuse prospérité. »

Inspiration d'un patriotisme ardent, l'œuvre de M. Magnan est bien une histoire de la race française, de l'influence française, de l'évangélisation par des Apôtres venus de France, de certaines contrées des États-Unis.

De graves problèmes sont abordés et résolus par l'auteur dans le cours de l'ouvrage. Cet ainsi que M. Magnan conclut de l'exposé des phases historiques qui marquent la vie de ces peuples américains, à la prépondérance de l'influence française sur l'influence anglaise. Solidement appuyée, cette conclusion ne peut être contestée.

Les Canadiens français émigrés aux États-Unis forment un contingent nombreux, et il semble que l'élément canadien est appelé à se développer indéfiniment. Pour le canadien, la conservation de la langue et des coutumes nationales est la plus ferme sauvegarde de la Religion ; aussi manifeste-t-il son intention de rester français dans sa patrie d'adoption. D'un autre côté, le clergé, en majeure partie de langue anglaise, préoccupé des intérêts supérieurs du catholicisme aux États-Unis, souhaiterait que tous les groupements étrangers adoptassent la langue de la majorité, l'anglais.

Les aspirations canadiennes sont légitimes et M. Magnan les soutient avec énergie ; c'est surtout pour les défendre qu'il a écrit son livre. Le problème est délicat, sur la solution à donner les avis sont et resteront divisés. Mais toute âme française partagera, à la lecture de cette histoire de la race française aux États-Unis, les sentiments et les désirs ardents de l'auteur.

Fr. RODOLPHE.

A Montréal par M. ALPHONSE GERMAIN. Extrait de *la Revue de Bourgogne* n°4 année 1912. — Dijon. Darantière. 1912. in 8 de 11 pages.

Montréal en Auxois près d'Avallon : M. Germain y signale l'Église dédiée à Notre-Dame. Des stalles s'y font remarquer ; elles datent de 1522, elles font honneur aux deux frères Rigoley. M. Alph. Germain découvre en eux l'influence de Claus Sluter. P. B.

Digitized by Google

LITTÉRATURE

Lettres de Mgr de Fontanges publiées avec notice, notes et index par le Baron Blay de Galx. *Introduction de M. l'abbé de Fénols, préfacede M. J. de Lahondès.* — 1 vol., 3 fr. 50. Paris, Honoré Champion.

Coraly de Gaïx, *correspondance et œuvres,* publiées avec notes et portrait par le même. *Introduction par Armand Praviel, lettre préface de Jules Lemaitre.* — 1 vol. id. ibid.

Voici deux ouvrages dont se délecteront les friands de la petite histoire, les amateurs de « journaux » intimes. Mgr J.-B. de Fontanges, évêque de Lavaur de 1748 à 1764, eut une carrière très active ; il défendit avec une belle ardeur la Doctrine catholique et les libertés provinciales, il s'efforça d'accroître la prospérité de sa ville épiscopale en y installant une manufacture d'étoffes et peu s'en fallut qu'il n'obtint la création d'un nouveau canal dont toute la région eut bénéficié. C'est une figure intéressante et bien de son temps, le lecteur prendra plaisir à fouiller sa correspondance où abondent les incidents de sa vie provinciale.

Non moins prenante, certes, et non moins de son époque, cette Coraly de Gaïx qui écrivit surtout sous la Restauration. C'était une âme charmante et bonne, teintée d'un peu de mélancolie ; elle avait de la culture et de l'esprit et savait observer. Aussi trouve-t-on beaucoup à glaner dans les papiers qu'elle a laissés. « Sans y songer, dit fort bien M. Praviel, en son introduction, Coraly de Gaïx nous livre le secret de ces magnifiques réserves provinciales, grâce auxquelles la France a si longtemps vécu et qui menacent maintenant de lui manquer, le secret de ces vies innombrables qui acceptaient humblement et noblement de servir, de tenir leur place dans l'organisme français, d'accomplir sans fracas tout leur devoir, — et qui, malgré tout, mieux que dans l'effrayante bousculade de l'arrivisme d'aujourd'hui, savaient y découvrir leur bonheur. » On ne saurait donc trop remercier le baron Blay de Gaïx de nous avoir révélé cette aimable épistolière, sa parente, qu'Eugénie de Guérin honora de son amitié, ce qui suffirait déjà pour la recommander.

Alph. Germain

Les Alouettes : *Poésies* (1903-1912) par Th. Botrel. — Bloud et Cie, Paris, 1 vol.

Ils ne sont pas nombreux, hélas ! les poètes qui ont compris leur tâche. Aussi qu'il fait bon écouter les *tirelis* des alouettes. A tous ils parlent d'idéal. Le poète apprendra à monter « aux régions éternelles », et, après s'y être grisé d'extase et d'azur, il redescendra dans la plaine pour apporter la lumière aux taupes qui n'ont jamais vu le soleil. Le laboureur se sentira retenu dans sa petite patrie pour y chanter les adorables chansons de son barde, « chansons, a dit Rostand, qui font pousser les genêts quand on les chante ». Le soldat deviendra plus courageux en écoutant les hauts faits de Du Guesclin, de Richemont ou de Cartier. Il s'écriera avec le poète qui célèbre Beaumanoir :

Digitized by Google

Leur cœur est tout à Toi, leur âme est à Toi, toute,
Vois-tu : le meilleur d'eux, ô Mère, t'appartient !
Ah ! prends-le donc, ce sang ; prends-le donc goutte à goutte,
Ou, s'il le faut, d'un coup, France, puisqu'il est tien !

Tous en un mot sortiront de cette lecture plus joyeux, plus français, plus chrétiens. C'est que Théodore Botrel reste fidèle à sa promesse de semer :

Non pas le dégoût de la Vie,
Non pas la Révolte et l'Envie,
Mais la Foi, l'Idéal, l'Amour !

On ne songe même pas à reprocher à ces alouettes quelques coups d'aile un peu négligés, tellement leur chant nous captive tout entiers. Écoutons bien « les Alouettes » : nous deviendrons meilleurs. Fr. PLACIDE.

Pour la patrie, *Poèmes* par ANDRÉ GILBERT. — Paris, Beauchesne. — 3 frs.

Le titre dit assez que cette suite de poèmes est le cri d'une âme française qui vient exalter cette patrie, en ce moment honteusement méprisée par toute une partie de ses enfants. Dieu merci, cependant, l'antimilitarisme n'a pas réussi à faire tous les ravages qu'il a cherché à faire, il s'est, on peut le dire, effondré dans la boue. Mais les traces de ses méfaits demeurent encore et il est bon que des voix fortes d'espérance et de foi, proclament la grandeur du patriotisme. M. André Gilbert a su toucher des cordes vibrantes et ses vers ont de belles envolées. Souhaitons qu'ils soient chantés partout par les enfants de France. MAVIL.

Florilegium Hebraïcum, locos selectos librorum Veteris Testamenti in usum scholarum et disciplinæ domesticæ, adjuncta appendice quinque partita edidit Dr Hub. Lindemann, professor in Gymnasio Trium Regum Coloniensi, in-8o (XII et 216 pag.) Pretium. Fr. 3,40 ; linteo religatum, fr. 4. — B. Herder, Friburgi Brisgoviae.

Ce livre comble, et très heureusement, une lacune remarquée par quiconque a enseigné ou étudié l'hébreu. Assurément, d'autres ont essayé, avant l'auteur, de donner des extraits de l'Ancien Testament à l'usage des étudiants de la langue sainte. Aucun, à notre connaissance, n'a réuni autant de qualités pratiques que le D. Hub. Lindermann. Choix excellent des fragments, portant sur tout l'ensemble de l'Ancien Testament, indication très précise de la source, typographie des plus lisibles de l'hébreu ponctué, prix très modeste, tout fait de ce livre un ouvrage recommandable sans réserve. Nous sommes certain de n'être démenti par aucun de ceux qui en feront l'acquisition. Tout hébraïsant doit l'avoir dans sa bibliothèque. Ajoutons qu'il dispense pleinement de consulter les ouvrages analogues édités par des non-catholiques, ce qui — faut-il le rappeler ? — est interdit à tout fils soumis de l'Église. L. D. B.

Digitized by Google

MUSIQUE

JACQUEMIN (Abbé). —**Accompagnements nouveaux et très faciles du chant des Offices** *avec Notices explicatives sur les divers chants*, par A. GASTOUÉ. — 1er fascicule : Temps de l'Avent. *Suivront, en temps opportun, les accompagnements du Temps de Noël, de l'Épiphanie, etc., et du Propre des Saints, en fascicules de 28 pages. Tous se vendront séparément.* Prix : 1 fr. 50 chez l'auteur, au Petit Séminaire Saint-Charles de Chauny (Aisne), 1912.

C'est donc une harmonisation entière de l'antiphonaire vatican, (Graduel d'abord, Vespéral ensuite) que se propose l'auteur, si l'on excepte toutefois les féries et offices sanctoraux qui ne se célèbreront plus le dimanche, en vertu des dispositions de la Bulle « *Divino afflatu* ». Entre beaucoup d'autres œuvres analogues, celle-ci se recommande au personnel grégorianisant des paroisses et des séminaires par la simplicité et le bon goût qui ont présidé au choix des accompagnements. Les doigts encore, peu exercés trouveront dans ces accords *à 3 parties* seulement, un excellent exercice, en même temps qu'une *facile* préparation de la messe dominicale. — A signaler aussi le respect scrupuleux du rythme vatican. Peut-être pourrait-on souhaiter que les finales du 3e et 4e modes (ex. Offertoire du 3e dim. de l'Avent, et Alleluia du 4e) se résolvent carrément en *mi*, selon leur tonalité, et offrent ainsi à l'oreille l'impression d'une cadence complète.

Le nom seul de l'éminent Grégorianiste *A. Gastoué* suffit à recommander la lecture des quatre pages de texte explicatif et historique dont chaque fascicule est accompagné.

JULES CARILLION (abbé). — **Messe grégorienne Cunctipotens et messe et 2es Vêpres de la B. Jeanne d'Arc**, accompagnement d'orgue. Prix :0 fr. 70 et 1 fr. 50.

Plus savamment conduite peut-être que la précédente, l'harmonisation de ces deux messes offre par là-même un peu moins de facilité, tout en restant dans les limites de la simplicité et de la tonalité grégoriennes.

On regrette pourtant que, (dans la messe de Jeanne d'Arc, du moins) le rythme typique n'ait pas été traduit avec l'exactitude désirable : des points d'orgue suspendent parfois mal à propos un membre de phrase que l'édition vaticane distingue à peine de l'incise suivante ; tandis que plus loin des blancs réglementaires disparaissent dans la notation. Mais ce ne sont là que des détails auxquels il est facile de suppléer. Le mouvement contraire du contre-point, affectionné par l'auteur, souligne élégamment le chant mélodique, et sait s'arrêter à temps pour ne pas devenir fastidieux.

FR. GREGORIANUS.

Digitized by Google

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

P. Louis de Gonzague, o. m. c. — *Une page de l'Histoire du Brésil.* — Monseigneur Vital (Antoine Gonçalvès de Oliviera) Frère-Mineur-Capucin Évêque d'Olinda. Paris. Librairie Saint-François. 1912. In-8° X-398 pp. Prix : 5 fr.

P. Ubald d'Alençon. o. m. c. — *L'Ame franciscaine.* Extrait de la « Revue de Philosophie ». Paris, Marcel Rivière et Cie. 1912. In-8° de 45 pp.

M. Lepin. — *Jésus-Christ. Sa vie et son œuvre.* Esquisse des origines chrétiennes précédée d'une Introduction sur la valeur historique des Évangiles. Paris, Beauchesne, 1912 de 269 pp. Prix : 2 fr. 50.

S. Carrère (l'abbé). — *Histoire de Notre-Dame de Lourdes.* Paris, Beauchesne. 1912. In-12 de 295 pp. Prix : 3 fr. 50.

H. Lesêtre (l'abbé). — *Le Temple de Jérusalem.* Paris, Beauchesne 1912. In-12 de 216 pp. Prix : 2 fr. 50.

J. Lechevrel. — *Un poète oublié. L'abbé J. Clinchamp.* Conférence faite à Sainte-Marie-de-Tinchebray, à la séance solennelle de la société historique et archéologique de l'Orne, le 28 août 1911. Alençon, Imp. Alençonnoise. 1912. In-8° de 19 pp.

P. Gérald (l'abbé). — *L'Évangile du Paysan.* Paris, Beauchesne 1913. In-12 XIV-366 pp. Prix : 3 fr 50.

Edmond Burke. — *Réflexions sur la Révolution française traduites de l'anglais par J. d'Anglejan et précédées d'une introduction du même.* Nouvelle édition conforme à l'original. Paris, Nouvelle Librairie nationale, 11, rue de Médicis, 1912. In-8° XXVIII-418 pp. Prix : 7 fr 50.

Théophile Paravy. — *Pour la conquête.* Lectures du temps présent. Lettre-Préface de M. Joseph Delachenal, député de la Savoie. Paris, Téqui 1912. In-12 XI-278 pp. Prix : 3 fr.

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les rédacteurs des *Études* en fassent le compte rendu, s'il y a lieu dans le bulletin bibliographique.

Digitized by Google

J. Paquier. — *Luther et le Luthéranisme.* Étude faite d'après les sources par Henri Denifle de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Traduit de l'allemand avec une préface et des notes par J. Paquier, docteur ès-lettres, ancien administrateur de l'église de la Sorbonne. Tome troisième. Paris, Alph. Picard. 1912. In-12 de 502 pp. Prix : 3 fr. 50.

L. Capéran. — *Le Problème du Salut des Infidèles.* Essai théologique par Louis Capéran, professeur au grand séminaire d'Agen. Paris, Beauchesne, 1912. In-8° VII-112 pp. Prix 2 fr. 50.

L. Capéran. — *Le Problème du salut des Infidèles.* Essai historique. Paris, Beauchesne, 1912, In-8° X-560 pp. Prix : 8 fr.

M. Jugié. — *Nestorius et la Controverse Nestorienne*, par Martin Jugié des Augustins de l'Assomption. Paris, Beauchesne. 1912. In-8° de 326 pp. Prix : 6 frs.

Dictionnaire Apologétique de la Foi catholique contenant les preuves de la Vérité de la Religion et les réponses aux objections tirées des sciences humaines. Quatrième édition entièrement refondue sous la direction de A. D'Alès, professeur à l'Institut catholique de Paris. *Fascicule VIII.* Gouvernement ecclésiastique. — Incinération. Paris, Beauchesne, 1912. Prix : 5 fr.

R. Jeannière (S. J.) *Criteriologia vel critica cognitionis certæ*, auctore Renato Jeannière, S. J. in collegio Jerseiensi professore. Paris, Beauchesne 1912. In-12 IX-616 pp.

J. de la Vaissière (S. J.) – *Éléments de psychologie expérimentale.* Notions. — Méthodes. — Résultats, par J. de la Vaissière, S. J. professeur au scolasticat de Jersey. Paris, Beauchesne, 1912. In-12 XII-381 pp.

C. Calippe. — *L'attitude sociale des catholiques français au XIXe siècle.* T. III. Les progrès de la doctrine par l'abbé Charles Calippe. Paris, Bloud, 1912. In-16 XII-324 pp. Prix : 3 fr. 50.

M. Kellershohn — *Le syndicalisme chrétien en Allemagne*, par Maurice Kellershohn, docteur en droit. Paris, Bloud, 1912. In-16. Prix : 4 fr.

L. Garriguet. — *L'Évolution actuelle du socialisme en France.* Paris, Bloud, 1912. In-16. Prix : 2 fr. 50.

Joseph Thissier (l'abbé). — *A la messe de onze heures !* La vérité aux gens du monde. Paris, Téqui, 1913. In-16 de XV-361 pp. Prix 3 fr. 50.

Lucien Roure. — *Figures franciscaines.* Saint François d'Assise. Saint Antoine le Padouan. Paris, Plon. 1913. In-16 de X-275 pp.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

DUNS SCOT ET LE MODERNISME

(Suite.) (1)

B. — Caractères positifs de la scolastique scotiste.

Afin de barrer le chemin aux doctrines modernistes, l'Encyclique *Pascendi,* chacun le sait, fait appel à la philosophie et à la théologie scolastiques. Entre tous les docteurs de l'École, cependant, un seul est spécialement loué et recommandé : c'est le docteur angélique, saint Thomas.

Est-ce sous l'influence de cette très haute recommandation que M. Richard a écrit dans son article : « Nulle autre scolastique que celle de saint Thomas ne peut être considérée comme l'opposé et le remède du modernisme. Nulle autre, pas même la scolastique scotiste » ? Je l'ignore. Mais les arguments dont il se sert pour montrer l'antagonisme de la scolastique et du modernisme n'ont pas été choisis — il n'en avait peut-être pas d'autres — de manière à mettre en mauvaise posture la scolastique scotiste. D'après le rédacteur de la *Revue Thomiste*, la scolastique de saint Thomas s'opposerait victorieusement au modernisme parce que rationnelle, objective, traditionnelle et didactique. On peut en dire autant de la scolastique de Duns Scot et je n'aurai pas grand mérite à le montrer car les preuves se présentent d'elles-mêmes.

I

Non moins que la scolastique de saint Thomas, celle de Duns Scot est RATIONNELLE : une large part y est faite au raisonnement.

Ces deux illustres docteurs sont dialecticiens de mérite : ils usent avec dextérité du syllogisme. Tous deux en ont étudié

(1) Voir *Études Franciscaines*, janvier 1913.

Digitized by Google

le mécanisme avec un soin extrême. (1) Tous deux en usent avec une telle fréquence que leur pensée ne semble plus pouvoir se formuler et s'imposer sous un autre vêtement. A l'aide du syllogisme ils traitent toutes les questions : problème de philosophie pure et doctrines théologiques. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à ouvrir, même distraitement, leurs écrits.

En théologie Duns Scot, pas plus que saint Thomas, ne se préoccupe du côté positif de l'histoire des dogmes. M. Turmel, lui reproche même de compter parmi les docteurs du Moyen-Age qui s'intéressent le moins à ce sujet. (2) Ce reproche est injustifié. Le docteur subtil invoque autant que le docteur angélique le témoignage des saintes Écritures, des Saints Pères, de saint Augustin en particulier. Toutefois c'est par le raisonnement surtout qu'il dégage la vérité de l'erreur, résout les questions proposées et démontre les conséquences dogmatiques de la Révélation. S'il ne traite pas explicitement, à l'exemple de saint Thomas, la question « *An Theologia sit argumentativa ?* » ses ouvrages le montrent à l'évidence, il ne connaît pas d'autre procédé que la méthode rationnelle. Des vérités explicitement révélées, le théologien a pour mission de tirer les dogmes qu'elles contiennent implicitement : *Nostra theologia non est nisi de his quæ continentur in Scriptura et de his quæ possunt elici ex ipsis.* (3)

Peu importe après cela que Duns Scot refuse à la théologie le caractère d'une véritable science. Ce n'est que par scrupule de dialecticien. Il y a des mots qui, pour les dialecticiens, ont un sens précis et rigoureux dont on ne doit jamais s'éloigner.— Celui de *science* est du nombre. Dans sa signification stricte, la connaissance scientifique exige quatre conditions : la *certitude*, excluant l'erreur et le doute ; — la *nécessité* du rapport énoncé dans le jugement définitif, — grâce à l'*évidence* qui s'impose à l'esprit, — et s'étend des principes à la conclusion par voie du *syllogisme déductif.* (4)

(1) Duns Scot est de tous les scolastiques celui qui a le plus écrit sur la Logique. Il a laissé des commentaires sur tous les livres d'Aristote, à l'exception des *Topiques.* Saint Thomas a commenté seulement le *De interpretatione (Perihermeneias)* resté inachevé et les *Derniers Analytiques.*

(2) L'appel à l'autorité scripturaire et patristique occupe une place bien modeste dans les écrits d'Albert le Grand, de saint Bonaventure, de Duns Scot et de Durand. *Histoire de la Théologie positive.* Introduction, pag. XV.

(3) *In Prolog.* quæst. III, n° 23.

(4) Quatuor includit scientia stricte sumpta, scilicet quod sit cognitio certa, hoc

Digitized by Google

De ces conditions, il en est une que la théologie proprement dite ne peut réaliser. Les vérités dogmatiques peuvent être certaines. Elles peuvent avoir pour objet des rapports nécessaires, d'une nécessité absolue ou relative. Elles peuvent être conclues de principes généraux par l'utilisation du syllogisme. Mais l'évidence intrinsèque provenant de la pénétration mentale de l'objet leur manque toujours. Cet objet en effet est au-delà des prises directes de notre esprit. (1) La Révélation seule en dévoile les mystères, et l'Écriture et la Tradition nous en envoient les rayons affaiblis. L'œuvre du Théologien est de rendre plus lumineuses, plus explicites les vérités révélées. Il atteint ce but de plusieurs manières. Tantôt il explique l'Écriture par l'Écriture, un passage obscur par un passage très clair. Tantôt il raisonne en se servant des principes des autres sciences, spécialement de la philosophie et de la métaphysique. Dans l'un et l'autre cas, l'évidence intrinsèque manque; la certitude engendrée n'est pas celle qui convient à la science ; ce n'est point non plus celle de la foi. Il faut donc dire que la théologie est une connaissance d'une nature très particulière. (2)

On chercherait en vain, dans cette conception de la théologie, une objection contre le caractère rationnel de la scolastique scotiste, surtout si l'on veut se souvenir que les partisans de l'opinion contraire ne défendent leur sentiment qu'en élargissant les cadres de la science.

Puisqu'elle est essentiellement *rationnelle*, la scolastique de Duns Scot peut donc être opposée, au même titre que celle de saint Thomas, à l'invasion moderniste. Pour un moderniste, la

est absque deceptione et dubitatione, de cognito necessario, causata a causa evidente intellectui, applicata ad cognitum per discursum syliogisticum. *In Prolog.*, quæst. 4, n° 26.

(1) Theologia autem nostra est habitus non habens evidentiam ex objecto ; etiam illa quæ est in nobis de Theologicis necessariis non magis, ut in nobis, habet evidentiam ex objecto cognito quam illa quæ est de contingentibus. *In Prolog.*, quæst. 3, n° 12.

(2) Aut enim exponit Scripturam, per Scripturum scilicet unum locum per alium et obscurum per manifestum et sic non habet majorem certitudinem de Scriptura exposita quam de exponente.... Si autem exponit per alias scientias, ad quod ultimo devenerunt auctores, immiscendo Philosophiam Scripturæ Sacræ (quod sine dubio multum valet et præcipue metaphysicalia, ut veritas Scripturæ de Trinitate et Intelligentiis et Abstractis intelligatur) tunc dico quod conclusio non habet majorem certitudinem quam altera præmissarum quæ minus certa est....Cum præmissa sumpta ex Scriptura non sit evidens ex terminis, sed credita, igitur nec conclusio erit demonstrata, generans scientiam. quamvis possit generare habitum alium a fide. *III Sent.*, dist. XXIV, quæst. unica n° 16.

Digitized by Google

théologie relève avant tout de l'histoire, et de l'histoire interprétée selon les principes de la philosophie nouvelle. Duns Scot la traite suivant les exigences de la dialectique aristotélicienne et à l'aide des principes rationnels : *immiscendo Philosophiam Scripturæ Sacræ*. Or cette philosophie ne ressemble en rien au subjectivisme qui glisse son venin à travers toute la philosophie moderne : elle est objective.

II

La scolastique scotiste est OBJECTIVE.

Jamais la pensée ne serait venue aux anciens scotistes de tenter la démonstration d'une vérité aussi claire, aussi indubitable. Au cours de leurs luttes séculaires avec les thomistes, ils n'entendirent jamais de la bouche de leurs adversaires une accusation sérieuse de subjectivisme. Il a fallu arriver à la fin du siècle dernier, pour que la subtilité des philosophes pût en découvrir les traces dans la philosophie du docteur subtil. Le fait est curieux. Curieuse aussi la sollicitude avec laquelle on veut, parmi les néo-scolastiques, après une lecture superficielle de ses écrits et même sans lecture aucune, affilier la doctrine de Duns Scot aux doctrines subjectivistes de Kant et des philosophes modernes.

Il y a quelques années j'ai traité trop longuement ce sujet dans cette Revue, pour y revenir. L'article de M. Richard d'ailleurs ne m'y oblige point. Après les boutades qui ont fait l'objet de la première partie de notre travail, il se tait sur le compte de Duns Scot. Toute sa pensée est concentrée sur la démonstration de l'antagonisme qui existe entre la scolastique et le modernisme. Or ce qu'il dit de l'objectivité de la scolastique en général s'applique avec autant de raison à la scolastique scotiste qu'à la scolastique thomiste.

Dans l'une comme dans l'autre, « on part de l'objet pour aboutir à la philosophie de l'être. » L'idéologie scotiste est réaliste. L'objet de notre connaissance n'est point, pour Duns Scot, le phénomène formé dans les moules subjectifs de notre pensée, mais bien l'être objectif que présente, sous les modes les plus variés, la nature sensible, avec laquelle nous sommes en rapport par « les fenêtres et les portes » de nos sens extérieurs. Le point de départ de la pensée la plus abstraite est toujours dans l'objet

Digitized by Google

concret de la sensibilité. (1) L'intelligence cependant dépasse les sens. Au sein des choses sensibles, elle puise ces conceptions générales que l'École appelle les concepts quidditatifs, principalement le concept commun d'être. Il en est l'objet premier et adéquat. (2) Le rôle assigné, dans l'exercice de l'abstraction, à l'intellect agent, la fonction attribuée à l'espèce intelligible et à l'intellect possible sauvegardent l'objectivité dans la philosophie scotiste non moins que dans la philosophie thomiste. On en trouvera des preuves abondantes dans les articles auxquels j'ai déjà renvoyé le lecteur. Rien de commun donc entre la doctrine de la connaissance élaborée par le docteur subtil et celle que nous a léguée le Kantisme.

Qu'il me soit permis d'aller plus loin. La théorie scotiste de la connaissance intellectuelle est plus objective que la théorie thomiste, et cela pour deux motifs : la connaissance directe du singulier par l'intelligence et l'existence *a parte rei* des formalités distinctes.

*
* *

La connaissance intellectuelle du singulier n'est niée par aucun scolastique : Toutefois, d'après saint Thomas et ses disciples, elle ne serait qu'indirecte. Si tôt qu'il entre en exercice l'intellect pénètre dans le domaine de l'abstrait. Une perception concrète est évidemment requise pour donner lieu à l'intellection, mais cette perception concrète est d'ordre sensible. Aucune perception ne passe immédiatement dans la sphère intellectuelle de la connaissance consciente. Dans l'ignorance absolue du singulier, l'intellect accomplit l'abstraction, forme l'espèce intelligible qui ne représente que la quiddité abstraite, idée commune d'être, notions transcendentales, concepts génériques ou spécifiques. Jusque là, toute l'idée, empruntée matériellement au monde sensible, n'a, au regard conscient de l'esprit, aucun lien avec la réalité extra-mentale d'où elle est abstraite. Pour que l'esprit

(1) Nullo actu intellectus cognoscitur aliquid a nobis nisi præcesserit cognitio sensibilium in sensu. *Quæst. in Met.* l. I. q. IV. Intellectus noster non intelligit pro statu isto nisi illa quorum species relucent in phantasmate. *I Sent.*. dist. III, quæst. 3, n° 21.

(2) Ens et unum sunt quæ primo imprimuntur intellectui, igitur sunt primum intellectum. Præterea per rationem sic : illud est primum objectum intellectus nostri, cujus ratione alia intelliguntur ; sed ens in communi est hujusmodi, quia prædicatur essentialiter de omnibus per se intellectis. *De Anima.* quæst. 21, n° 1.

Digitized by Google

prenne connaissance du singulier, un acte nouveau est nécessaire. L'École thomiste cherche à le faire comprendre par une métaphore, une comparaison. Il consisterait dans une sorte de conversion, de retour, de réflexion de l'intelligence vers l'image sensible, *per quamdam conversionem, seu reflexionem ad phantasmata.*

Cette sorte de conversion, cette réflexion analogique de l'intelligence vers l'image sensible demeure, pour tous ceux qui ne jurent pas *in verba Magistri*, un mystère sans solution. Mais ceci importe peu actuellement. Il reste vrai que l'intellection s'élabore complètement dans une sphère où le concret, le singulier n'a pas encore pénétré d'une manière vraiment cognitive. A l'intellection, je le sais, l'image sensible coopère. Comment ? Les esprits sont encore divisés sur ce sujet. La vieille métaphore de l'illumination de l'image par l'intellect agent voit son crédit diminuer de jour en jour. On attribue plutôt à l'image un rôle de cause instrumentale : l'intellect agent, cause principale, s'en sert pour former l'espèce. Et l'espèce est tout d'abord, dès son premier stade une représentation objective abstraite. Entre les deux ordres de connaissance, la connaissance sensible concrète et la connaissance intellectuelle abstraite, il n'existe aucun milieu intellectuellement connu grâce auquel l'esprit passe de l'un à l'autre, aucune connaissance qui laisse voir comment la pensée abstraite naît de la représentation sensible et en est objectivement dépendante.

Au contraire dans la théorie de la connaissance intellectuelle, élaborée par Duns Scot, ce passage du concret singulier, de l'image à la pensée abstraite est marqué avec beaucoup plus de soin. Voici en résumé, les traits essentiels de sa doctrine.

Il part de ce principe que le singulier est intelligible en soi et pour nous et dans l'état actuel. (1) Or cette connaissance n'est pas seulement réflexive, *per aliquam conversionem ad phantasma*, postérieure à l'intellection elle-même. Duns Scot écarte les fondements de l'opinion thomiste. Impossible de comprendre l'intellection du singulier par une simple conversion de l'intellect vers l'image. L'intellect en effet s'y rencontrerait ou avec l'espèce intelligible ou avec la représentation imaginative. Dans la première hypothèse, il n'y aurait aucune connaissance du sin-

(1) Dicendum ergo quod singulare est a nobis intelligibile secundum se, quia intelligibilitas sequitur entitatem. etc..... Secundo dico quod singulare est a nobis intelligibile pro statu isto..... *De Anima,* quæst. XXII, n° 4-5.

Digitized by Google

gulier puisque l'espèce intelligible ne représente que la quiddité abstraite. Dans la seconde supposition, l'intellect n'a pas de prise sur l'espèce imaginative, car, avant comme après l'intellection, elle appartient au monde sensible. (1) Il faut donc admettre une connaissance intellectuelle directe du singulier.

Comment s'accomplit-elle ? Le docteur subtil hésite sur la solution de ce problème. Sans admettre une espèce intelligible spéciale pour la connaissance du singulier, et suivant les principes généraux de sa philosophie, il s'arrête à celle-ci. L'espèce intellectuelle représente d'abord la nature avec sa singularité, mais d'une manière assez vague et confuse. A ce premier stade en succède un second : la représentation et la connaissance de la quiddité abstraite. Enfin pour terminer une réflexion de l'intellect sur la représentation et la connaissance vague du premier moment dont les traits se précisent et les caractères singuliers s'affirment. (2) A ces trois stades, l'intelligence connaît vraiment et a conscience de sa connaissance. C'est donc d'une certaine manière l'intellect patient plus que l'intellect agent, qui dégage totalement le concept abstrait et le rend clair. Et c'est pour cela aussi que l'intelligence a conscience de son opération abstractive et ne forme plus ses idées par le jeu d'un mécanisme absolument inconscient. (3)

Une théorie de cette nature, d'ailleurs bien conforme à l'expérience et à l'analyse psychologique est autrement favorable à l'objectivité de la connaissance intellectuelle que celle de saint Thomas. Je ne dis pas que la doctrine du docteur angélique ouvre la porte au subjectivisme, mais je crois pouvoir affirmer que celle du docteur subtil laisse mieux voir comment le concept abstrait s'attache au singulier concret sensible, comment il

(1) Intelligere singulare per reflexionem, aut hoc est per speciem intelligibilem aut plantasiabilem ; non primo modo quia illa est in intellectu representativa quiditatis absolute ; non secundo modo quia illud tantum movet plantasiam non intellectum, cum non sit in intellectu ; et per consequens, non potest esse principium intelligendi singulare. *De Anima.* ibid. n° 3.

(2) Species habet singularitatem ab objecto a quo imprimitur, saltem primo. licet per operationem intellectus agentis abstrahatur a conditionibus individuantibus : et sic primo representat naturam in individuo vago, quia illud se primo offert intellectui ; secundo naturam absolute ; tertio ipsam intellectus determinat addendo sibi circumstantias singulares prædictas et sic intelligit singulare signatum. Ibid. n° 9.

(3) Abstractio universalis a singulari fit ab intellectu possibili non autem ab agente, cujus est abstrahere speciem a plantasmate tantum. Sed impossibile est abstrahere universalia a singulari, non cognito singulari, aliter enim abstraheret ignorando a quo abstraheret. *Ibid.* n° 3.

Digitized by Google

plonge ses racines dans l'être objectif placé hors de nous, comment il nous est imposé par la réalité objective, extra-mentale, comment il en émerge non par une activité aveugle mais par une dissociation consciente. Aucune crainte avec cette théorie, des formes *a priori* imposées par la nature de l'esprit, aucun soupçon de morcelage sans portée objective, provenant de la seule faiblesse de l'intelligence.

La valeur objective de nos concepts, mais elle est encore très accentuée par une autre théorie scotiste : la théorie des formalités distinctes *a parte rei*.

*
* *

Entre toutes les questions agitées au moyen-âge, celle des universaux a probablement été la plus célèbre. On sait comment elle s'est posée : Quelle valeur objective faut-il attribuer aux concepts génériques et spécifiques ? Sur ce problème, les auteurs se sont partagés. On a coutume de ramener les solutions à trois types généraux. Les *nominalistes* ne voient dans les universaux que des entités verbales, des mots vides « *flatus vocis* ». *Les réalistes* leur attribuent une existence propre en dehors de l'esprit au sein de la réalité. Entre ces deux excès se tiennent les *conceptualistes*. Leurs doctrines sont d'ailleurs assez nuancées.

Les conceptualistes purs ne reconnaissent aux universaux qu'une valeur mentale : ce sont des produits de l'esprit, des conceptions dont il est l'auteur, auxquelles son activité a donné un contenu, un objet qu'on chercherait en vain dans la nature. Assez divergente est la doctrine des conceptualistes réalistes. Évidemment dans la nature, tous les êtres sont singuliers et individuels : l'universel comme tel n'est pas réalisé hors de l'esprit. Cependant l'esprit ne le crée point *ex nihilo*. Il ne le forme point au gré du hasard. L'universel est imposé à l'intelligence par les réalités singulières du monde sensible. De quelle nature est cette imposition ? Saint Thomas et Duns Scot ne la comprennent pas d'une manière identique.

D'après saint Thomas, les universaux ne sont que des extraits conceptuels que notre esprit, à cause de son infirmité, se forme séparément d'une réalité extra-mentale, une et dont la réunion constitue le concept global que nous avons d'une essence déterminée. Ils ont en cette chose extra-mentale, un fondement réel, — et encore peut-il être plus ou moins parfait. Si nous conce-

Digitized by Google

vons distinctement dans l'homme les raisons objectives de corporéité, de végétabilité, d'animalité et de rationabilité, — que l'on concevra aussi en tout homme, et qui se trouveront séparément dans des êtres de nature différente, — on ne peut attribuer cette conception multiple qu'à la richesse de l'essence humaine qui n'est pas susceptible de tomber adéquatement sous les prises de notre intelligence. Nul doute que dans cette théorie les universaux aient une valeur objective, mais il est visible qu'elle est réduite à son minimum.

Duns Scot, au contraire, accentue davantage l'objectivité des concepts abstraits et des universaux. Il leur attribue en effet une certaine existence indépendante de la conception mentale, ou ce qui est plus exact, il en situe l'objet plus distinctement et d'une manière plus réaliste au sein des choses singulières et complexes. La faiblesse de notre intelligence, appliquée à épuiser la richesse trop grande d'un objet intelligible ne nous donne pas la véritable objectivité de nos concepts. Il y a plus que cela. Indépendamment de tout acte intellectuel, au sein d'une même essence individuelle, on doit distinguer des formalités objectives, distinctes entre elles, car l'une n'est pas l'autre, dans l'homme par exemple, le corporel n'étant pas identique au végétatif, ni le végétatif au sensitif, ni le sensitif au rationnel. Aucune de ces formalités n'existe par elle-même, d'une existence propre. Elles sont toutes comme absorbées dans l'existence de la chose *res*, qui seule termine l'activité de la cause productrice et seule est vraiment douée d'individualité. Ces formalités scotistes sont plus riches d'objectivité que les simples fondements sur lesquels la théorie thomiste fait reposer la légitimité du morcelage conceptuel. En concevant les formalités, notre esprit ne fait que les traduire mentalement, en les délivrant de la singularité individuelle où, pour ainsi dire, les emprisonnait la chose existante, *res*, en qui elles se trouvaient réalisées. Se peut-il affirmer une objectivité plus complète, à moins d'admettre l'existence de l'universel *a parte rei*, d'une manière absolue ? (1)

Il n'y a même pas trop à s'étonner si, assez souvent, on a rangé le docteur subtil parmi les réalistes exagérés. A ne lire ses œuvres que d'une manière superficielle, il est presque impossible

(1) Sur toute cette question, je ne fais qu'ébaucher les traits essentiels de la doctrine scotiste dont les éléments sont un peu épars dans les ouvrages du docteur subtil. Cf. principalement. *II Sent.*, dist. III, qu. 1 et 6 ; *Quæst. subt. in Metaph.*, lib. VII. q. 19.

Digitized by Google

de ne pas s'arrêter à ce jugement. Néanmoins il manque de fondement solide. Pour avoir accentué plus que saint Thomas, l'objectivité des universaux, par sa théorie des formalités, Duns Scot n'est pas autrement réaliste que le docteur angélique ; il l'est seulement avec une nuance plus forte. Bref le *formalisme* scotiste est un pas en avant dans la voie de l'objectivité des concepts abstraits. Ce pas, saint Thomas ne l'a point fait. Il a cru sauvegarder l'objectivité des universaux par son *virtualisme* (conception des degrés métaphysiques distincts virtuellement). Duns Scot le dépasse. Qu'on ne mette donc pas en doute son « objectivisme. » Si une doctrine peut être taxée de subjectivisme, ce n'est pas la sienne. (1)

Faut-il redire encore, après ces réflexions,que sa théorie idéologique n'a rien de commun avec celle de Kant ? J'en aurais presque la tentation : il est si difficile de détruire les convictions que l'ignorance alimente! Et cependant quelles naïvetés n'avons-nous pas, plus d'une fois, entendues ou lues sur ce prétendu rapprochement de Duns Scot et de Kant. Il semblerait que la phrase inintelligente du Cardinal Gonzalez « *Scot a été le Kant du XIIIe siècle* » ait acquis la valeur d'un axiome en certains milieux intellectuels, spécialement ecclésiastiques.

Et pourquoi Duns Scot serait-il le Kant du XIIIe siècle ?

Pour cette unique raison qu'il a critiqué, non les principes du sens commun, ni même les principes de la philosophie aristotélicienne, mais plusieurs applications qu'en ont fait les philosophes. Soyons plus explicites et descendons du général au particulier. Duns Scot est, aux yeux de ceux qu'éclaire la pensée de Gonzalèz, le Kant du XIIIe siècle, parce qu'il a critiqué les doctrines thomistes sans plus de ménagements que celles des autres docteurs. Il a critiqué au lieu d'accepter docilement, sur parole. Il a critiqué, donc il est critique. Kant aussi. N'a-t-il pas écrit deux livres fameux : *La Critique de la raison pure* et *la critique de la raison pratique ?* De part et d'autre « critique » ; donc parenté ; donc la « *critique* » de Duns Scot est, à cinq siècles de distance, la mère du « *Criticisme* » de Kant. Vraiment ce n'est pas sérieux. Concluons ce paragraphe en oubliant un raisonnement si puéril.

Plus que toute autre doctrine scolastique, la doctrine idéologique de Duns Scot est objectiviste et réaliste, sans pourtant dé-

(1) Cf. *Études Franciscaines*. La Distinction formelle de Scot et les Universaux, par le P. Symphorien, mars 1910.

Digitized by Google

passer les limites de la vérité. Si pour repousser le modernisme une doctrine objectiviste est nécessaire, on n'en trouvera pas qui le soit plus franchement et plus fortement que la scolastique scotiste.

III

La scolastique scotiste est encore absolument TRADITIONNELLE.

Duns Scot, malgré le caractère critique de ses ouvrages, n'a rien d'un novateur. En philosophie, il donne une place plus grande aux influences platoniciennes que saint Thomas; en théologie, il construit des synthèses, différentes sur plusieurs points de celles du docteur angélique, mais il prétend bien, en tout et toujours, s'attacher très étroitement à la doctrine de l'Église et à l'enseignement des Pères.

Il s'attache surtout par des liens très étroits au magistère infaillible de l'Église. Comme tous les théologiens catholiques, il puise sa doctrine aux deux sources des Saintes Écritures et de la Tradition divine, (1) mais il n'accepte les Livres Saints et la Tradition orale que sous le contrôle de l'Église. Voici quelle est la discipline générale de son activité intellectuelle de théologien.

Par eux-mêmes les *Livres Saints* ont une valeur indubitable : nulle raison de contester la science ou la sincérité de ceux qui les ont écrits. Cependant ils méritent surtout notre croyance parce que l'Église les accepte et en proclame l'authenticité et la véracité. (2) C'est encore l'Église qui doit en fixer le sens exact. Elle a mission particulière pour interpréter l'Écriture. L'Esprit-Saint l'assiste et la guide. Aussi ne s'écarte-t-elle jamais de la vérité dans ce travail d'exposition doctrinale. (3)

(1) Theologia non est nisi de his quæ continentur ie Scriptura et de his quæ possunt elici ex ipsis. *In Prolog.* quaest. 3, nº 23. — Multa docuit eos (Apostolos) Spiritus Sanctus quæ non sunt scripta in Evangelio. Et illa multa quædam per scripturam, quædam per consuetudinem tradiderunt. *I Sent.*. dist. XI, quæst. 1 nº 5.

(2) Patet igitur quod libris canonicis sacris non est credendum nisi quia primo credendum Ecclesiæ approbanti et auctorizanti libros istos et contenta in eis. Quamvis aliqui libri auctoritatem habeant ex auctoribus suis, non tamen adhæremus eis firmiter, nisi quia creditur Ecclesiæ approbanti et testificanti veraces esse eorum auctores. *III Sent.*, dist. XXIII, quæst. unica. nº 4.

(3) Eo Spiritu expositæ sunt Scripturæ quo conditæ. Et ita supponendum est quod Ecclesia catholica eo Spiritu exposuit quo tradita est nobis fides, Spiritu scilicet veritatis edocta et ideo hunc intellectum eligit quia verus est. Non enim in potestate Ecclesiæ fuit facere istud verum vel non verum, sed Dei instituentis. Sed intel-

Digitized by Google

Le rôle de l'Église à l'égard de la *Tradition* est exactement le même : conserver, authentiquer, interpréter et au besoin définir la doctrine transmise oralement. Ne pas accepter les vérités qu'elle a reçues des Apôtres et que par son magistère ordinaire elle enseigne aux fidèles est plein de périls et conduit à la ruine de la foi, (1) car l'Église est la règle immédiate de la foi pour le fidèle. A l'abri de l'erreur par sa constitution divine elle n'enseigne que la vérité et son enseignement dans le domaine de la foi et des mœurs, mérite toujours créance. (2) Créance absolue. Le premier devoir du chrétien est de tenir par la foi ce que l'Église Romaine lui impose : « *tenendum est sicut tenet sancta Romana Ecclesia* » (3). Dans l'exposition officielle des doctrines traditionnelles, comme dans l'interprétation de l'Écriture, elle n'invente rien, elle n'augmente pas substantiellement le dépôt de la révélation divine. Aux hérésies qui surgissent, elle oppose seulement la vérité, d'une manière plus claire et avec un sens mieux défini. (4)

Enfin l'enseignement des saints *Pères* tombe lui-même sous le contrôle de l'Église. Dans les questions controversées spécialement où ils ne peuvent plus être regardés comme les témoins fidèles de la tradition divine ou apostolique, le dernier mot reste aux décisions de l'Eglise dont le jugement définitif s'impose obligatoire pour tous. (5)

Avec des principes aussi fermes on devine quels doivent être les sentiments du docteur subtil en face des innovations doctri-

lectum a Deo traditum Ecclesia explicavit, directa in hoc, ut creditur, Spiritu veritatis. *IV Sent.*, distinct. XI, quaest. 3 n° 15.

(1) Multa alia non sunt expressa in Evangelio et tamen Ecclesia tenet illa esse tradita certitudinaliter ab Apostolis. Et periculosum esset errare circa illa quæ non tantum ab Apostolis descendunt per scripta, sed etiam quæ per consuetudinem universalis Ecclesiæ tenenda sunt. *I Sent.*, dist. XI, quæst. 1, n° 1.

(2) Nunc autem Ecclesia catholica est communitas maxima vera, quia illa maxime veritatem commendat et mendacium reprehendit. Igitur ejus testimonio certissime credi potest. Potest igitur viator, ex natura sua, audita et intellecta communi doctrina Ecclesiæ, firma credulitate assentire his quæ ipsa docet de fide et moribus, *Quæst. Quodlib.*, quaest. 14, n° 5.

(3) *IV Sent.*, dist. XI. quæst. 3, n° 16.

(4) Diversa symbola diversis temporibus sunt edita contra diversas hæreses de novo orientes, quia quando insurgebat nova hæresis necessarium erat declarare veritatem contra quam erat hæresis. Quæ veritas etsi prius erat de fide non tamen erat prius tantum declarata, sicut tunc, contra errorem illorum qui eam negabant. *I Sent.* dist. XI, quæst. 1, n° 5.

(5) Ex quo Ecclesia catholica declaravit hoc esse tenendum sicut de substantia fidei, tenendum est. *loc. cit.* n° 2.

Digitized by Google

nales dans le domaine religieux. S'il ne condamne pas toute doctrine qui paraît nouvelle — car il sait que, dans son expression la vérité révélée peut progresser et se présenter sous un jour un peu nouveau, « *in processu generationis humanæ semper crevit notitia veritatis* » — il manifeste cependant une grande défiance envers les nouveautés. De meilleur conseil il n'en connaît point d'autre que celui-ci : « ne pas donner son assentiment, réserver son jugement, recourir à l'Église. Ainsi on évite l'erreur. » L'enseignement officiel de l'Église est la seule règle de foi infaillible. (1).

La prudence n'est pas moins recommandée aux savants, qu'aux simples et aux humbles. Lourde est la charge du Maître dont les lèvres doivent distiller la vérité au corps des fidèles. Il prend sur ses épaules un pesant fardeau. Pour le porter dignement, aucune disposition n'est comparable à l'humilité de l'esprit. Cette vertu empêche les docteurs de s'attacher plus qu'il ne convient à leurs opinions personnelles et leur inspire le désir de les soumettre sans réserve au jugement de l'Église. (2)

Duns Scot s'est soumis le premier à cette discipline très catholique de la pensée et de la science religieuse. Sait-on qu'il n'a proposé qu'avec une extrême réserve son sentiment sur l'Immaculée Conception de la Vierge Marie ! Il y croit, il l'affirme à plusieurs reprises : la Mère du Christ a été exempte de la tache originelle. (3) Mais comme plusieurs docteurs de son temps le niaient, sa modestie se réflète dans cette timide formule : *si auctoritati Ecclesiæ vel auctoritati Scripturæ non repugnat, videtur probabile quod excellentius est attribuere Mariæ, etc.* (4) Combien d'autres questions où se manifeste le même état d'esprit. Aux problèmes qu'il agite, le docteur subtil ne donne

(1) Si aliqua de novo proponuntur ab aliquo qui tenet vicem doctoris. non tenetur quis assentire, sed tenetur neutri parti assentire, sed prius tenetur consulere Ecclesiam et sic errorem vitare. *III Report. Paris.*, distinct. XXV, qu. unic. n° 6. — Si prædicatur specialiter in uno loco, de novo, non est necessarium simplici credere illud, adhærendo firmiter illi tamquam vero. Imo necessarium est magis illi non adhærere, quousque sciat illud credi ab Ecclesia tanquam verum. Et cum hoc sibi constiterit, tenetur illi firmiter adhærere. *IV Sent.*, dist. XXV, qu. 1, n° 8.

(2) Antequam conclusiones, inclusæ in articulis creditis, sunt per Ecclesiam declaratæ et explicatæ, non oportet quemcumque eas credere. Oportet tamen circa eas sobrie opinari, ut scilicet homo sit paratus eas tenere pro tempore pro quo veritas fuerit declarata. *IV Sent.*, dist. V, quaest. 1, n° 6.

(3) Cf. par exemple *III Sent.*, dist. XVIII, quaest. unic. — « Est ibi Beata Virgo Mater Dei, quæ nunquam fuit inimica actualiter ratione peccati actualis nec ratione originalis. Fuisset tamen nisi fuisset praeservata ».

(4) *III Sent.*, dist. III, quæst. 1, n° 9.

Digitized by Google

pas toujours une solution absolument tranchée. Est-ce faiblesse de pensée et incapacité à construire une synthèse doctrinale ? Non, mais il a peur d'innover : il se contente donc de donner modestement son opinion « *sobrie opinari* ». Même dans ses doctrines philosophiques ou théologiques les plus personnelles, il n'avance qu'avec l'appui et l'enseignement des Pères.

En philosophie et par voie de conséquence en théologie, saint Thomas a été beaucoup plus novateur que Duns Scot. « Par ses théories nouvelles, écrit M. de Wulf, saint Thomas brise avec la tradition de l'ancienne scolastique : il établit d'étroits rapports entre la philosophie et la théologie ; à la pluralité des formes il oppose l'unité du principe substantiel ; à la composition hylémorphique des substances spirituelles, la doctrine des formes subsistantes et la notion péripatéticienne de la matière ; à la théorie des *rationes seminales,* l'évolution passive de la matière ; à la théorie augustinienne de l'identité de la substance de l'âme et de ses facultés, celle de leur distinction réelle ; au volontarisme, une conception intellectualiste de la vie psychique. Et on pourrait allonger l'énumération. » (1)

Ces nouveautés thomistes ont excité dans l'École une assez vive opposition qui s'est particulièrement manifestée par les condamnations portées contre la doctrine de saint Thomas, à Paris, par l'évêque Étienne Tempier, sous l'impulsion du Pape Jean XXI en 1276, — à Oxford, par Robert Kilwardby, O. P., archevêque de Cantorbéry (1278) et Jean Peckan son successeur, en 1284,—à Londres par le Concile provincial en 1286. Il n'est question ici ni de la portée doctrinale, ni de la valeur objective de ces condamnations. Elles ne sont rappelées que pour témoigner de l'effroi produit par les nouveautés, enseignées par saint Thomas, qui brisait ainsi, sur plusieurs points importants, avec la tradition des siècles antérieurs.

A l'Aristotélisme presque sans mélange du thomisme, le docteur subtil préfère une doctrine plus nuancée de platonicisme. Mais il ne se recommande point de l'autorité de Platon. Ses inspirations platoniciennes, il les emprunte à la tradition patristique, à saint Augustin surtout. C'est ainsi qu'il invoque l'autorité de l'évêque d'Hippone, pour accorder à la volonté la Primauté sur l'intelligence, pour placer dans l'amour béatifique l'essence de la béatitude.

(1) *Histoire de la philosophie médiévale.* IV Edit. 1912. p. 421-22.

Digitized by Google

A l'École de Duns Scot on est donc assuré de trouver la doctrine scolastique la plus fidèle à la tradition des Pères, la plus attentive aux enseignements de la foi. Sans doute les doctrines thomistes jouissent aujourd'hui, dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie, d'un crédit très grand, presque exclusif. Il n'en a pas toujours été ainsi, depuis saint Thomas. Aussi manquerait-on totalement de sens historique en voulant réserver le caractère de « traditionnelle » à la seule scolastique thomiste. Pendant plus de quatre siècles, la scolastique scotiste a glorieusement brillé à côté de celle de l'angélique docteur. Dans les Universités de Salamanque et d'Alcala, la chaire des doctrines scotistes voisinait celle des doctrines thomistes. Les esprits allaient librement là où la vérité leur semblait briller avec plus d'éclat. En somme la primauté si accentuée que l'on accorde aux opinions thomistes est de date récente. Au début du XVIIIe siècle, les esprits initiés à l'histoire de la théologie auraient été fort surpris d'entendre exalter la scolastique thomiste « parce que traditionnelle ». Celle de Duns Scot, à cause des liens qui la rattachent plus étroitement à la doctrine des Pères, eût, à leurs yeux, bien mieux mérité cette louange.

IV

Du caractère DIDACTIQUE de la scolastique scotiste, j'ai peu de chose à dire.

M. Richard passe lui-même rapidement sur ce sujet. Il oppose simplement, par quelques citations puisées dans les deux camps, à la méthode moderniste « fuyante, vaporeuse, difficilement réductible à la lumière crue du syllogisme et ignorant l'usage des définitions rigoureuses », la méthode scolastique « toujours préoccupée de la valeur des termes, de la justesse des propositions, des procédés légitimes de l'argumentation. »

Autant que saint Thomas, Duns Scot s'est astreint au régime intellectuel de cette méthode scolastique. Non moins que lui, il a fait « preuve de sérieux dans l'effort, de rigueur et de sincérité dans la recherche ».

Malgré cette discipline méthodique, le docteur subtil reste moins accessible que le docteur angélique, car saint Thomas a le très grand avantage d'avoir écrit une *Somme théologique*, une Somme, c'est-à-dire, un manuel à l'usage des élèves, un abrégé

Digitized by Google

doctrinal, débarrassé des questions trop subtiles, aux divisions bien nettes, à l'exposition concise. (1)

Duns Scot lui, n'a pas eu le temps de condenser sa doctrine dans un travail de ce genre. Ses ouvrages théologiques appartiennent plutôt à l'enseignement supérieur. Chacune des « *Quæstiones* » de ses Commentaires d'Oxford et de Paris, sur les Sentences de P. Lombard, prennent la forme d'une dissertation. Le R.P. Déodat Marie a fort bien caractérisé la divergence des deux enseignements. « On peut dire que, sauf différences négligeables, Alexandre de Halès, Albert le Grand, saint Bonaventure et saint Thomas suivent tous la même méthode. D'abord ils alignent trois, quatre ou cinq objections, sans indiquer les sources. Parfois ils les créent. Puis ils posent un *contra* qui renferme leur sentiment, celui qu'ils adoptent et qu'ils vont développer. Ces développements ne sont jamais bien amples. Ils sont particulièrement courts dans la *Somme* de saint Thomas... Enfin le docteur scolastique donne, d'après sa doctrine à lui, une réponse à chacune des objections qu'il avait posées au début de la question : *ad primum*, *ad secundum*. Scot suit cette méthode dans ses lignes générales : objections, *contra* et réponses aux arguments du début. Malgré cela, sa *quæstio* est toute différente de la *quæstio* de ses prédécesseurs. Pourquoi ? Parce qu'il introduit, après le *contra* qui contient sa doctrine, la division. Tantôt division de la matière, tantôt division des opinions des docteurs sur la matière. Et alors, s'il divise la matière, il s'arrange d'abord pour donner un point extrême, puis un autre point extrême et finir par le sujet central..... La question est éclairée dans toutes ses parties, quand Duns Scot se décide à conclure. Si bien éclairée, que nous savons d'avance quelle doit être sa conclusion. Quand Duns Scot divise les opinions, il le fait toujours pour que le même résultat se produise dans l'esprit du lecteur. C'est ainsi qu'il élimine nécessairement les opinions d'extrémité, pour que le lecteur trouve la voie dans l'opinion moyenne bien caractérisée, bien relevée.

L'on voit comment la *quæstio* de Duns Scot se distingue d'un article de *Somme*. L'article de *Somme* est court, nécessairement clair puisqu'il ne traite que d'un point et qu'il ne donne sur ce point que la seule opinion du maître. Dans la *quæstio*

(1) Propositum nostræ intentionis in hoc opere est ea quæ ad christianam Religionem pertinent eo modo traere secundum quod congruit ad eruditionem incipientium. *Sum. Theol.* Prologus.

Digitized by Google

de Scot toutes les opinions des docteurs précédents sont soigneusement relevées, une par une; et successivement chacune est discutée; la part du vrai et du faux, du probable et de l'improbable est soigneusement établie pour chaque opinion. En lisant Scot, on a la sensation d'assister à une mêlée et de suivre les mouvements particuliers des deux armées, de leurs ailes et de leurs centres. La *question* de Scot est donc chose vécue ou vivant sous les yeux du lecteur. Mais, si l'examen progressif des doctrines, si la critique successive des multiples opinions donne l'impression d'idées qui vivent, comme ces idées sont ou contradictoires ou différentes ou simplement parfois séparées par des nuances très légères, il en résulte pour le lecteur d'aujourd'hui qui n'est plus au fait des combats des Universités du moyen-âge, il en résulte une sorte de dépaysement..... Mais une fois que, tenant les grandes lignes, vous avez saisi le Subtil, vous avez l'incomparable jouissance de savoir sur la question tout ce que les docteurs ont dit, et ce que Duns Scot enseigne, et ce que vous vous trouvez, après eux tous, devoir penser vous-même. (1) » Cette complexité d'exposition suppose donc toujours une méthode didactique et sur ce point encore la scolastique scotiste est sœur de la scolastique thomiste avec laquelle elle a de très profondes ressemblances.

La tentative de la *Revue Thomiste* pour jeter le discrédit sur la doctrine de Duns Scot est donc sans valeur pour tout esprit sincère. M. Richard faisait grief à la scolastique scotiste de deux accusations de modernisme. Il a simplement été victime de la piperie des mots. Aucune parenté n'existe entre la Primauté de la volonté défendue par le docteur subtil et le Primat de l'action proposé par les modernistes. Aucun lien logique ne permet de tirer des conclusions anti-intellectualistes de la théorie scotiste d'après laquelle la théologie est une science simplement pratique.

M. Richard a voulu montrer, par quels caractères la scolastique s'opposait au modernisme. Je n'aurais qu'à le féliciter, si les premières pages de son article ne tendaient à réserver exclusivement ces caractères à la scolastique thomiste. Or la scolastique

(1) *Duns Scot et le Statut catholique de la Pensée.* Conférence donnée à l'Institut catholique de Paris, le 12 mai 1909. Pages 46-47-48, (Note) En vente, Bureaux Bonne Parole,— Le Havre.

Digitized by Google

scotiste peut les revendiquer hautement, car elle est, elle aussi, rationnelle, objective, traditionnelle et didactique, à un degré toujours égal et parfois supérieur à la scolastique thomiste.

Est-ce la dernière fois que nous sommes dans l'obligation de signaler des erreurs ou des injustices, relativement à la doctrine scotiste? Nous n'osons pas l'espérer, tant les légendes sont tenaces. Il est probable aussi que les accusations seront, comme celles que nous venons de relever dans l'article de M. Richard, faites d'insinuations sans preuves, de préjugés courants, d'apparences trompeuses.

Pourquoi les néo-thomistes se livrent-ils à des procédés si peu scientifiques, eux qui ont la partie si belle avec les directions imprimées au mouvement scolastique depuis l'Encyclique *Æterni Patris ?* Appuyés comme ils le sont par l'autorité du Souverain Pontife, dont les Actes recommandent si spécialement saint Thomas, pourquoi ne se bornent-ils pas à faire voir la solidité des doctrines professées par le docteur angélique, sans jeter le mépris sur une autre scolastique voisine, plus divergente que rivale. Les diatribes n'avancent point le règne de la vérité dans le monde.

A l'inutilité de ces procédés peut s'ajouter l'injustice d'une accusation grave. M. Richard ne semble pas y avoir assez réfléchi. Mais apparenter la doctrine de Duns Scot avec le modernisme, c'est rendre toute son École suspecte, c'est la dénoncer en quelque sorte aux vigilants gardiens de l'orthodoxie religieuse. Et parce que l'insinuation est sans preuve, n'avons-nous pas le droit de dire qu'elle ressemble fort à une injustice ?

Fr. RAYMOND

Digitized by Google

DE LA SYNAGOGUE AU COUVENT

NOTES BIO-BIBLIOGRAPHIQUES

SUR LE

P. RENÉ DE MODÈNE,

D'ABORD RABBIN PUIS CAPUCIN.

Le cas d'un Rabbin qui non seulement aurait abjuré sa foi, mais se serait fait capucin, serait assez rare pour que l'on s'y arrêtât, s'il était prouvé. C'est par ces paroles que le Grand Rabbin de l'Université Juive de Modène justifiait les lignes qu'il publiait dans le *Courrier Israélite* de Trieste, du 30 juin 1909, au sujet du P. René de Modène, capucin de la province de Bologne, dont il avait trouvé mention dans un livre que venait de publier le P. Cyrille Mussini de Bagno, archiviste de notre province de Parme (1).

Dans la seconde édition de son travail (2), le P. Cyrille reproduit l'article du *Courrier* avec la lettre que lui adressait M. G. Cammeo, le susdit Grand Rabbin, ainsi que sa réponse.

Le P. René de Modène ne m'était pas inconnu : j'avais trouvé son nom dans les notes bibliographiques de notre P. Apollinaire de Valence. Cette polémique fort courtoise m'intrigua et je voulus rechercher de mon côté, car j'avais en main des documents inconnus au P. Cyrille, si je pourrais arriver à élucider ce cas, puisque de l'aveu de M. Cammeo, il mérite que l'on s'y arrête, et que, s'il est bien établi, il ne peut manquer de faire impression non seulement sur les Israélites de Modène, mais encore sur tous les lecteurs du *Courrier*.

(1) P. Cirillo Mussini, archivista provinciale cappuccino. *Memorie storiche sui Cappuccini Emiliani (1525-1629)*. Volume I. Parme 1908.

(2) Parme 1912.

Digitized by Google

Avant d'exposer le résultat de mes recherches, voici ce que nous rapportent du P. René les Annales manuscrites des Capucins de Lombardie par le P. François de Modène. (1) « En cette année 1628, mourut dans notre couvent de Reggio le P. René de Modène, prêtre et religieux de grand renom. Il avait été Rabbin fameux parmi les Juifs et recevait de l'Université Israélite de Modène un traitement de 200 écus par an. En étudiant les Saintes Écritures et en confrontant l'Évangile avec les livres de l'Ancien Testament, il y reconnut le Messie annoncé par les oracles des prophètes. Éclairé par cette lumière, et surtout illuminé par l'Esprit-Saint, il se convertit de lui-même à notre sainte Foi. Devenu chrétien, il se retira dans la maison d'un chevalier de la famille Carandini de Modène, et là, comme il avait une parfaite connaissance du latin, il écrivit dans cette langue un ouvrage *contra Judeos*. Peu après, reçu chez les Capucins, il fit profession au couvent de Ravenne en 1612. Ordonné prêtre il fut chargé d'enseigner l'hébreu, et des religieux des provinces voisines venaient aussi suivre ses leçons. Très estimé pour sa science en ces matières, il fut nommé par le Saint-Office censeur des Livres des Israélites ».

Le témoignage du P. François Vecchi de Modène est d'autant plus recevable que lui-même avait été Israélite. Né en 1622, baptisé en 1633, il pouvait être bien informé de la vie de son compatriote et confrère. Le P. Jerôme Fontana de Modène, mort en 1667 après cinquante trois ans de vie religieuse, avait été compagnon du P. René, et il raconta les mêmes faits au P. Zacharie de Bologne, qui les inscrivit dans ses Chroniques. Puisée à ces sources, que nous pouvons regarder comme assez pures, la biographie du P. René passa dans les Annales générales de l'Ordre (2).

Quelle foi cependant faut-il ajouter à cette narration ? — Que le P. René de Modène ait été un Juif converti, cela est hors de doute, car nous avons son propre témoignage. Était-il Rabbin comme on ajoute? — Jusqu'à présent nous n'avons d'autre preuve que le texte des Chroniques citées. Toutefois il faut y remarquer un petit détail; il pourrait sembler mis là par hasard, mais il

(1) *Annali dei Cappuccini della Provincia di Lombardia descritti dal* P. Francesco da Modena. Vol. I dall'anno 1533-1634. Manuscrit aux archives de la province de Lombardie ou de Parme. Je cite d'après le P. Cyrille.

(2) *Annali dell'Ordine de' Frati Minori Cappuccini.* Parte terza del tomo terzo, descritta dal P. Fr. Massimo Bertani da Valenza. Milan, 1714, p. 30.

Digitized by Google

fournit un *confirmatur* sérieux à l'assertion de nos chroniqueurs. C'est la mention de ce traitement de 200 écus par an que le P. René, avant sa conversion, recevait de l'Université Israélite. Trop souvent nos auteurs aiment l'amplification, l'extraordinaire ; mais alors ils restent dans le vague. Quand ils précisent un détail comme celui-là, ils ne l'inventent pas et l'on peut assez facilement les croire.

Nous avons heureusement un autre *confirmatur* plus sérieux, et nous le tenons du P. René lui-même. César d'Este, duc de Modène et de Reggio, voulut non seulement assister à son baptême, mais il daigna encore lui servir de parrain. Cela fait supposer que le néophyte était *quelqu'un*. Il lui donna même son nom de César. Pour un Juif qui se convertissait, c'eût été beaucoup de condescendance de la part du Prince ; il fallait que cette conversion fut extraordinaire (1).

Enfin pour troisième confirmation, nous pouvons ajouter que le P. René possédait une instruction talmudique plus que commune, ainsi que nous allons le voir. Plusieurs années après sa conversion, sur la demande du Prince, il fut chargé par le Tribunal de l'Inquisition de Modène de réviser les livres dont se servaient les Israélites du Duché. On lui reconnaissait donc une compétence spéciale en ces matières. Il s'acquitta de cette tâche avec zèle et prudence, et nous en avons un double témoignage. Le premier est une Bible hébraïque enrichie de commentaires, conservée aujourd'hui à la Bibliothèque Laurentienne de Florence. On en trouve une première mention dans la *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova* du célèbre Montfaucon. A la fin du manuscrit, dit-il, on lit cette annotation : « Alessandro Scipione Reveditor. — Ego F. Renatus a Mutina Ordinis Capucinorum correxi, 1626 » (2). Une main postérieure ajouta cette remarque : « Iste fr. Renatus fuit Neophytus, qui relicta Judaïca superstitione, Cristianam Religionem suscepit, et una

(1) En 1626 le P. René dédiait un ouvrage « Serenissimo Caesari Estensi Mutinae Regiique Duci invictissimo » et dans l'Épitre dédicatoire il s'exprime en ces termes, pour justifier cette dédicace : « .... tum quia ad id me obstringebat originalis reverentia vassalli erga dominum; tum etiam hortabatur memoria, quod quando ablutus fui sanctissimi acqua Baptismi (per gratiam omnipotentis Dei) tu, tu, christianissime Caesar, praesentia tua et interesse et pauperem Renatum suscipere et honorare voluisti ». Qu'il s'appelât César, nous le savons par une Table nécrologique de l'époque, sur laquelle il est appelé « Cesare Francesco ».

(2) Paris, 1730, Tom. I, pag. 244.

Digitized by Google

cum Abrahamo Jaghel Hebraeos Codices multos recensuit et expurgavit » (1).

Le second témoignage est un manuscrit conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Vaticane (2). En voici le titre, il est un peu long, mais nous renseigne sur le contenu de l'ouvrage : « Index Vanitatum expurgandarum a libris Haebreorum, praecipue in tribus Glosis, nempe Caldaica, Hierosolimitana, ac Babilonica, necnon in omnibus Commentariis Rabbinorum. Collectus a R. P. F. Renato, Sacerdote Mutinense Ord. Minor. S. Francisci Capuccinorum, occasione sumpta in dictorum librorum correctione facta. Anno Domini 1626 ».

Le P. René dédia cet ouvrage au Duc César d'Este et c'est dans l'Épître dédicatoire que se trouvent les quelques renseignements personnels que j'ai pu ajouter à ceux de nos chroniqueurs. Il y dit encore avoir composé ce recueil pour rendre plus facile aux catholiques la connaissance des erreurs des Juifs, erreurs qui sont en contradiction avec la loi de Moïse elle-même, et par suite, pour qu'il leur soit plus facile de les combattre ; puis encore pour l'instruction des mêmes Juifs et enfin pour faciliter le travail aux correcteurs.

Notre Capucin avait été chargé, depuis peu de temps, de l'office de Censeur, et il faut restreindre ses fonctions aux seuls états du Duc de Modène. C'est donc une exagération du P. Maxime de Valence que de le montrer comme recevant ses fonctions du Tribunal Suprême en Cour de Rome pour l'Italie entière, et faisant le tour des plus célèbres bibliothèques pour s'acquitter de cette charge. Il n'y avait que quelques mois de passés depuis sa désignation comme censeur, quand il écrivit son *Index* en 1626, « mensibus lapsis ». Et puisqu'il mourut en 1628, il n'eut pas beaucoup le temps de s'éloigner des états du Duc de Modène (3). La Bible conservée à Florence ne saurait être amenée en preuve, car on ne sait à quelle date elle entra à la Bibliothèque des Médicis, ni d'où elle provient.

(1) Cf. A. M. Biscioni, *Catalogus Bibliothecae Ebraicae Graecae Florentinae*, Florence 1757, pag. 160. — Bartolocci, dans sa *Bibliotheca Rabbinica*, dont il sera parlé plus loin, dit avoir vu un exemplaire imprimé du *Sèpher Mitzùoth ghadol, liber praeceptornm magnus*, du Rabbin Moses Ben Jacobi Mikotzi, avec la mention de la révision faite par Abraham Jaghel en 1620 et par le P. René de Modène Capucin en 1626. (IV Partie, Rome 1693, pag. 78).

(2) Fonds Barberini, *Cod. Orientales*, 53, ancien VI, 32.

(3) « Cum ab Officio SSmae Inquisitionis Mutinae (sic te mandante Serenissime Princeps) mensibus elapsis mihi demandatum fuerit onus recognoscendi libros Hebreorum in tua ditione et Dominio commorantium ».

Digitized by Google

Il y aurait encore une autre question à résoudre, pour répondre à un bien légitime désir de M. Cammeo : celle du nom que portait comme Rabbin le P. René de Modène. Notre P. Maxime de Valence écrit qu'il se nommait *Serviteur de Dieu* (1). Au baptême il prit le nom du Duc son parrain, César, en y ajoutant celui de François. Un ancien nécrologe l'appelle César Corradini ou Cornazzani. Ce nom imprécis me semble bien douteux. Les Juifs à cette date ne portaient pas de nom de famille. (En France ce fut Napoléon Ier qui les y obligea). Ne serait-il pas naturel de croire que notre Juif converti aurait pris le nom de la famille qui l'avait reçu dans sa maison après son abjuration, comme on en rencontre d'autres exemples. Le Rabbin en se faisant chrétien se serait appelé César François Carandini, dont un copiste malavisé aurait fait Corradini ou Cornazzani ? C'est une conjecture que je livre pour ce qu'elle vaut (2).

Avant de raconter comment j'ai été amené à trouver le manuscrit du P. René, il faut rapporter, sur la foi des chroniqueurs, ce qu'il advint de son ouvrage *contra Judaeos*, composé après sa conversion, avant son entrée chez les Capucins. En allant au noviciat de Ravenne, notre néophyte laissa son manuscrit chez son ami et protecteur, le chevalier Carandini. Une fois profès, ses supérieurs l'envoyèrent au couvent de Sassuolo et en s'y rendant il passa par Modène. Le fr. René ne pouvait manquer d'aller visiter ses amis, et le chevalier Carandini lui remit son manuscrit. Le volume sous son bras, notre profès revenait au couvent où il rencontra le Gardien de Sassuolo, qui peut-être avait fait route avec lui. Voulut-il punir son sujet d'avoir repris ce manuscrit sans permission ? Voulut-il simplement mettre à l'épreuve son obéissance ? — il lui commanda de le jeter au feu, ce que le religieux exemplaire fit aussitôt sans murmurer. On ne peut qu'admirer la vertu du fr. René, tout en blâmant l'imprudence du Gardien. Que contenait ce manuscrit ? Nous ne le saurons jamais ; consolons-nous de sa perte puisque nous avons un autre ouvrage du P. René.

Voici comment je l'ai rencontré. Dans sa *Bibliotheca Scripto-*

(1) « Nella circoncisione sorti il di Servo di Dio ». *Loc. cit.*

(2) J'ai relevé dans la *Biblioteca Modenese* de Tiraboschi le nom de la famille *Carandini* en plusieurs endroits. On y trouve aussi un *Corradini*. Cet auteur parle du P. René dans le Tome III, pag. 222, parmi les écrivains de Modène. C'est à cette mention que je dois la connaissance de la Bible de Florence, qui m'a mis sur la piste pour trouver les autres renseignements donnés dans cet article.

Digitized by Google

rum Ord. Min. S. Fr. Capuccinorum, publiée à Venise en 1747, notre Bernard de Bologne donne la note suivante : « Anonymus sextus Italus, Venetae Provinciae, sicut refert Alphonsus Lasor in Descrip. Orb. v. Judaei, edidit hoc satis notandum opus : *Librorum Hebraeorum Liber expurgatorius, in quo supra 480 Hebraeorum Libri ab erroribus et imprecationibus contra Christianos expurgantur*. Mantuae 1696. Extat MS. in Bibliotheca Vaticana, et in Bibliotheca Card. Barberini Romae in 4. »

Dans ses notes marginales sur son exemplaire de Bernard de Bologne, notre P. Apollinaire écrivait : « J'ai trouvé le nom de cet Anonyme. C'est René de Modène ; il m'a été révélé par Tiraboschi... » Comme Bernard de Bologne s'appuye sur Lasor, la première chose à faire était de consulter cet auteur. Je pris donc les deux in-folio publiés à Padoue en 1713, sous le nom de *Alphon. Lasor a Varea*, par le P. Raphaël Savonarole des Théatins (1), avec le titre de *Universus terrarum orbis scriptorum calamo delineatus*.... J'y trouvai mot à mot la note recopiée par Bernard de Bologne, avec cette petite différence qu'après le mot *expurgantur* on lit : compositus a quodam Patre Capuccino Neophyto, Mantuae anno 1596 » (2).

Cette date, Mantoue 1596, rendait impossible la conjecture du P. Apollinaire, mais je voulus aller jusqu'au bout de ma recherche. Le catalogue des manuscrits hébraïques du Vatican a été publié en 1756 par les deux Assemani, Stephanus Evodius et son oncle Joseph Simonius (3). Voici ce que j'y trouvai, page 239, ms. CCLXXIII. « Codex chartaceus, in quarto, foliorum 254. Rabbinicis litteris exaratus ; quo continetur, ... SEPHER ZIKKUK, *Liber Purgatorius*, quo nimirum, supra 480. Ebraeorum libri a mendis, erroribus et execrationibus in Christianis conjectis expurgantur ; authore quodam Neophyto Ordinis Ca-

(1) *Bibliothecae Apostolicae Vaticanae Codicum MS. Catalogus*. I, Codices Ebraici et Samaritani. Rome, 1756.

(2) *Alphon. Lasor a Varea* est l'anagramme de *Raphael Savonarola*. Voir sur cet auteur et ses travaux bibliographiques restés manuscrits GUIDO BIAGI, *Indice del Mare magnum di Francesco Marucelli*, Rome 1888. Le *Mare magnum* est une collection de plus de cent volumes manuscrits, conservés à la Bibliothèque Marucelliana de Florence et le volume du Prof. G. Biagi forme le tome IX des *Indici e Cataloghi* publiés par les soins du Ministère de l'Instruction publique d'Italie.

(3) Tome II, pag. 68, au mot *Judaei*. parmi les auteurs anonymes. L'erreur de Bernard de Bologne, rajeunissant l'ouvrage d'un siècle, est facilement explicable : le chiffre 5 de 1596 est à demi brisé et il faut une très grande attention pour lire la vraie date.

Digitized by Google

pucinorum S. Francisci alumno, qui hocce opus, quod nondum lucem vidit, Mantuae Calendis Augusti, Anno Domini 1596, se composuisse, in ejusdem fronte testatur». C'était bien le manuscrit que je cherchais, mais comme le catalogue cité le disait écrit en caractères rabbiniques, je devais avouer qu'il échappait à ma compétence. Dans une longue note, ajoutée à ce qui précède, on lit que ce manuscrit est autographe et qu'il en existe seulement deux copies, une à la Bibliothèque Barberine, l'autre dans celle des Dominicains de Bologne, à qui elle fut donnée par le Cardinal Gotti (1). Le Cardinal Passionei, préfet de la Bibliothèque Vaticane, continue la note, a ordonné de le traduire en latin et de le faire imprimer au plus tôt, pour que les Inquisiteurs sachent quels livres imprimés ou manuscrits ils peuvent laisser entre les mains des Juifs.

Je demandai le codex, j'appelai à mon secours un hébraïsant attaché à la Bibliothèque, mais il ne put rien découvrir qui justifiât l'attribution à un Néophyte Capucin. Dans leur note les éditeurs du catalogue renvoient, au sujet de la publication ordonnée par le Cardinal Préfet, au *Prospectus* lancé par eux, annonçant leur travail. Or dans ce *Prospectus*, reproduit dans la Préface, les auteurs n'attribuent pas le *Liber expurgatorius* à un Capucin ; ils disent simplement « Auctor diligentissimus, quisquis ille fuerit » (2). D'où leur était venue ensuite la conviction si clairement exprimée dans le Catalogue ? — ou plutôt d'où leur était venu le doute manifesté par leur *Prospectus* ? Le P. Savonarole n'avait pas vu le codex dont il parlait quarante ans avant eux dans son *Orbis terrarum descriptus*; il avait dû trouver cette indication dans quelque ouvrage imprimé. A tout hasard je consultai la *Bibliotheca magna Rabbinica* du Cistercien Jules Bartolocci, où, à deux mots près, je retrouvai la note insérée dans l'*Orbis* (3). Cela reportait la question à un demi-siècle en arrière, sans en donner la solution. Je devais la trouver dans deux Catologues manuscrits des *Codices Hebraici* de la Vaticane, composés par ce même P. Bartolocci. Dans le plus ancien, écrit en 1650, il indique sous le n° 500 : « Zikuk, i. Expurgato-

(1) Vincent Marie, Dominicain, créé cardinal en 1723.

(2) *Praefatio*, pag. LXVIII.

(3) Rome, 1675-1694. Cet ouvrage en quatre volumes in-folio est divisé en autant de parties. La dernière fut revue et publiée par le P. Charles Joseph Imbonati, confrère du P. Bartolocci. La mention du *Zikuk seu Sèpher Zikuk* se trouve dans la seconde partie, pag, 820. — Sur le P. Jules Bartolocci et sa Bibliotheca on peut voir HURTER dans son *Nomenclator*, II. 468. Inspruck 1893.

Digitized by Google

rium Librorum Hebraeorum, quo corriguntur et expurgantur supra quadringentos et octoginta libros. Compositum fuit (ut creditur) a quodam R. Patre Ord. Cappuccinorum, in Mantuana civitate, anno Domini 1596, prima Julii ». Dans l'autre catalogue plus détaillé, écrit dix ans après le précédent, Bartolocci insère la même indication du *Zikuk*, mais avec une petite addition très intéressante : *ut creditur et ego audivi*. Donc rien dans le manuscrit ne révèle son auteur. Pourquoi alors fut-il attribué à un Capucin néophyte ? — La cause de cette attribution, je crois pouvoir l'affirmer, est tout simplement la présence dans la Bibliothèque Barberini du manuscrit du P. René de Modène, lequel, comme on l'a vu, porte un titre à peu près identique : *Index vanitatum multarum expurgandarum in libris Hebraeorum*. Et ce qui me confirme dans cette conclusion c'est que Bartolocci, dans son premier catalogue, avait écrit « compositum fuit in *Mutinensi* civitate ». Une autre main que la sienne a rétabli en surcharge *Mantuana*. Faute d'avoir sous les yeux le manuscrit du P. René en même temps que l'autre, on avait identifié les deux ouvrages, qui cependant sont très différents ; on avait fait du manuscrit Barberini une copie de celui de la Vaticane, alors qu'il est un travail nouveau et indépendant de l'autre. C'est précisément en recherchant cette copie dans le catalogue des manuscrits orientaux de la Barberini que j'ai rencontré l'*Index* du P. René de Modène.

Une autre question se pose encore au sujet du *Sèpher Zikùk* : a-t-il été traduit, comme l'annonçait le Catalogue des Assemani ? — Quand ils l'imprimaient, ils disaient que la traduction, non pas en latin, comme aurait voulu le Cardinal Passionei, mais en italien, avait été entreprise par leur très cher Joseph Antoine Costanzi, professeur d'hébreu au Collège de la Propagande, écrivain (*scriptor*) pour cette langue à la Vaticane et interprète du Saint Office. Si son travail est achevé, ajoutaient-ils, quand nous arriverons à la fin de ce volume, nous le traduirons en latin et nous le publierons en appendice. Comme il ne s'y trouve pas, il faut en conclure que Costanzi n'avait pas terminé sa traduction. Je crois même qu'elle ne fut jamais finie, car c'est inutilement que j'ai cherché cet ouvrage. Par contre, j'en ai rencontré un autre de cet auteur, qui lui aussi était un Rabbin converti ; encore un, dira peut-être M. Cammeo ? Le fait n'est pourtant pas aussi rare qu'il semble le supposer ; il n'a qu'à ouvrir la *Bibliotheca Rabbinica* de Bartolocci et il en trouvera un

Digitized by Google

assez bon nombre (1). Revenons à Costanzi. Après avoir exercé pendant près de huit ans les fonctions de Rabbin à Spalato, en Dalmatie, il se convertit et fut baptisé en 1731, à Wurzbourg. De là il vint à Rome, où il publiait en 1749 un petit volume intitulé : *La verità della Cristiana religione contro le vane lusinghe de' moderni Ebrei*, et c'est dans la Préface qu'il nous donne ce renseignement autobiographique. Pourquoi sa traduction du *Liber expurgatorius* n'a-t-elle pas été publiée ? — Je ne le saurais dire ; ce n'est cependant pas le temps qui lui manqua pour cela car, d'après une note manuscrite sur la marge du Catalogue imprimé de la Bibliothèque Casanate de Rome, Costanzi mourut au mois de juin 1786, âgé de plus de quatre-vingts ans.

En voilà bien long sur un sujet peu intéressant pour beaucoup de lecteurs. Que l'on me pardonne en me permettant de résumer ces pages. — Le P. René de Modène, juif converti puis capucin, avait-il été Rabbin avant sa conversion ? — Aucun document absolument précis ne vient confirmer la narration de nos chroniqueurs, mais tout ce que l'on sait de certain sur le P. René est plus que suffisant pour en tirer une conclusion affirmative. Quant à l'auteur du *Sèpher Zikùk*, rien ne prouve qu'il ait été capucin. Enlevons donc sa mention de la *Bibliotheca Scriptorum* de Bernard de Bologne, pour donner place au P. René de Modène et à son *Index expurgationum vanitatis Judaeorum*.

P. EDOUARD d'Alençon
Archiviste Gén. des Fr. Min. Capucins.

---

(1) La vie d'un de ces Rabbins convertis, Salomon Meir Ben Moses Navarra de Casale, appelé après sa conversion Prosper Roger, était en 1693 prête à être imprimée, dit Bartolocci (IV Partie, pag. 527). Elle avait pour auteur le P. François Marie, Capucin. Quel est ce P. François Marie ? — Il faut, je crois, y reconnaître le P. François de Modène, auteur des *Chroniques* citées au commencement de ces pages. Bartolocci écrit que le manuscrit se trouvait à Reggio. Le P. François y était à cette époque, car il y mourut cette même année le 9 décembre. (CÉLESTIN DE CADELBOSCO (Domobosco), *Necrologium FF. Capuccinorum Prov. Lombardiae*, Modène 1859.

Digitized by Google

LA RÈGLE PRIMITIVE

DES FRÈRES MINEURS DE SAINT FRANÇOIS

(1209)

Que la Règle Primitive des Frères Mineurs oralement approuvée par Innocent III soit contenue dans celle qu'on appelle la *Regula Prima* (1) de 1221, il ne peut y avoir, je crois, que peu de doute à l'admettre :

1. La *Regula Prima* déclare, dans le prologue, qu'elle a été confirmée par Innocent III. Or telle que se présente cette *Regula Prima*, ce serait bien impossible. Innocent III mourut en 1216, et nombre d'ordonnances de cette Règle sont visiblement attribuables à une date postérieure. Cependant François n'aurait pas conservé ce prologue si la Règle Primitive n'avait pas été incorporée dans la *Regula Prima*.

2. Quiconque lit la *Regula Prima* est frappé du caractère de rapiécetage que présente son style : elle a été manifestement composée par accumulation, elle n'est pas homogène.

Parfois, l'insertion de nouveaux passages est brutalement faite v. g. au chapitre II, ce qui regarde les biens des novices; ch. X. la défense portée aux frères de n'avoir ni puissance, ni domination au milieu d'eux. Parfois il y des répétitions : le législateur reprend une première ordonnance avec une amphase croissante v. g. aux ch. et III et IX où il est indiqué que les frères pourront manger de tout ce qui leur est présenté.

D'autre part, la différence de caractère et de style entre certains passages est très marquée. Le ton n'est plus le même. La voix de l'idéaliste alterne à certain moment avec celle du légiste, puis ailleurs avec celle du maître qui discute avec ceux qui doutent.

(1) *Opuscula*. Quaracchi. p. 26-62. — Boehmer *Analekten*. 1904. in-8, p. 1-20. — Édition française du P. Ubald d'Alençon. p. 39-80.

Digitized by Google

Comparez par exemple le ch. I ou le chap. XIV, ou le début du chap. IX avec le chap. XV et le chap. VIII. La différence n'est pas simplement la différence de sujet traité, c'est le ton qui est tout autre, et cette différence saute aux yeux, comme celle entre le soleil brillant et le jour gris. Il y a des passages qui reflètent la simplicité de l'apôtre aux premiers temps de son enthousiasme, ou son idéalisme non encore meurtri par l'expérience du monde : en ces passages vous trouverez quelque chose de la sublime universalité de l'Évangile. D'autres sont manifestement écrits en vue des contingences actuelles et ne rappellent plus l'ardeur et la ferveur joyeuse des premiers jours.

3. Il est indubitable que ces textes qui reflètent la simplicité et l'idéalisme de la vie franciscaine primitive appartiennent à la Règle Primitive. Les autres furent écrits plus tard pour incorporer soit des décrets capitulaires (v. gr. chap. VII, l'avertissement contre les hypocrites tristes) soit des ordres pontificaux (v. gr. chap. II, ce qui regarde les novices, et chap. V ce qui regarde ceux qui vagabondent sans obédience). Ou bien c'étaient de nouvelles décisions prises pour faire face à de nouvelles situations, comme le chap. XVI qui regarde les missions chez les infidèles, ou le chap. XVIII au sujet de la tenue des chapitres.

Dans un chapitre, le chap. XXII, nous avons apparemment un résumé des admonitions de saint François à ses frères.

*
* *

Au sujet de la Règle Primitive, Celano nous dit que François l'écrivit « pour lui-même et pour ses frères présents et à venir, simplement et en peu de paroles », et qu'il se servit surtout des paroles de l'Évangile, après la perfection duquel il aspirait uniquement (I Celano, 32, éd. Édouard p. 33). Saint Bonaventure fait la même observation : « Il écrivit pour lui-même et ses frères une règle de vie, en paroles simples ; et comme il regardait l'observance de l'Évangile comme un inviolable fondement (de perfection), il y inséra quelques autres choses lui semblant nécessaires à une uniformité de vie (*Leg. Maj. III*, 8, éd. Quaracchi, 1898, in-12, p. 28).

La Règle Primitive était donc brève, et consistait principalement en passages de l'Évangile, avec quelques ordonnances nécessaires à la vie commune de la fraternité.

Digitized by Google

M. Sabatier (*Vie de saint François*, ch. III, p. 101 et suiv.) affirme que la Règle Primitive n'était rien autre chose que les passages de l'Évangile lus par François à ses premiers compagnons (il fait évidemment allusion à la lecture de l'Évangile dans l'église Saint-Nicolas (1), avec certains règlements concernant le travail manuel et les occupations des frères. Mais il détermine et limite ces passages insérés par François dans la Règle Primitive, et cette limitation ne concorde nullement avec les descriptions de Celano et de saint Bonaventure.

Nous pouvons *affirmer* avec certitude que les caractères dominants de la vie primitive franciscaine, autant que nous les connaissons par l'histoire, avaient un écho dans la Règle Primitive et, pour la plupart, ils y trouvaient le fondement d'une formule évangélique. Et c'est précisément ce que nous rencontrons quand nous collectionnons ces passages de la *Regula Prima* qui portent l'empreinte manifeste de la simplicité primitive et de l'idéalisme franciscain.

En outre, quiconque est au courant de la vie et du caractère de François a le droit d'espérer que la Règle Primitive soit presque exclusivement une déclaration de principes plutôt qu'un code de règlements pratiques ou de constitutions. Du commencement à la fin François fut un idéaliste et un poète. Pour l'application pratique de son idéal, il attendait les circonstances ; il prenait une décision pratique seulement quand se dressait une situation qui réclamait ce règlement pratique ; et sa décision, il la formulait relativement à cette occasion. Il ne paraissait jamais courir au-devant de cette occasion, il attendait que le besoin actuel réclamât la décision. C'est ainsi qu'il agit dans les différents stades de sa conversion, et nous trouvons le même procédé d'action dans le développement de sa vocation et de son apostolat.

*
* *

Les additions à la Règle primitive insérées dans la *Regula Prima*, nous pouvons donc les réunir en cinq catégories :

1. Les ordonnances capitulaires.
2. Les avertissements judiciaires ou prophétiques contre certains dangers flagrants.
3. Les décrets pontificaux.

(1) Cf. P. Cuthbert *Life of saint Francis*. 1912, p. 54.

Digitized by Google

4. Tout ce qui concerne les ministres et les clercs pris séparément des frères lais.

5. Les passages qui supposent que les frères sont déjà répandus au loin dans le monde, celles où s'enchassent des expressions comme celles-ci : *Universis fratribus*, ou *ubicumque sint* (ou *fuerint*).

Appuyés sur ces principes d'exégèse, nous pouvons maintenant donner une analyse de la *Regula Prima* en détail. On verra que le résultat diffère beaucoup de celui obtenu par Karl Müller (*Die Anfänge des Minoritenordens*, p. 14-25). Cet auteur, à mon avis, a inséré dans la Règle Primitive des passages de la *Regula Prima* qui appartiennent à une date postérieure, et même des textes écrits seulement en 1221.

ANALYSE DE LA REGULA PRIMA

TEXTE	REMARQUES
Prologue	
In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen	Primitif.
Hæc est vita quam Frater Franciscus petiit sibi concedi et confirmari a domino papa Innocentio..... Et alii fratres teneantur fratri Francisco et ejus successoribus obedire.	Primitif, mais probablement inséré par le Pape. Celano parlant de la Règle Primitive cite cette phrase de ce passage : « *fratribus suis habitis et futuris* » (I Cel. 32) Les *Tres Soc.* 52, disent : Les autres frères, suivant le précepte du Seigneur Pape, promettent en toute manière obéissance et révérence au bienheureux François ». M. Sabatier (*De l'authent. de la lég. de S. Fr.* p. 20, note) ne veut pas que ces paroles des *Tres Soc.* se rapportent à la Règle Primitive ; mais c'est simplement parce qu'elles vont contre sa théorie personnelle touchant la Règle Primitive. — On affirme dans les *Analecta Bolland.* t. XIX, p. 129, que ce passage : *Et alii fratres teneantur*

Digitized by Google

TEXTE	REMARQUES
	est une interpolation dans la *Regula Prima* d'après la Règle de 1223. C'est une pure supposition. Il est plus probable que ce passage fut transféré de la *Reg. I*, dans la *Reg. II*.
Chapitre I	
Regula et vita istorum fratrum..... et vitam æternam possidebit.	L'ensemble de ce chapitre est primitif. On y trouve une esquisse de la vie première des Frères. Mettez en regard v. gr. Matt. XIX, 29 : *Si quis vult venire ad me*, et *Tres Socii* 45 : *Sollicite etiam petebant ne mitterentur ad terram ubi nati erant.* etc.
Chapitre II	
Si quis divina inspiratione....recipiatur ab eis.	Primitif. Les mots : *Si quis divina inspiratione* sont tout à fait dans la manière de parler de saint François. Rapprochez-en l'idée de l'appel divin dans ses paroles à fr. Gilles (*Vita B. Ægidii,* éd. Lemmens p. 39). La phrase est employée dans la *Forma vivendi* donnée à sainte Claire (*Opuscula.* Quaracchi, p. 75) et dans la *Reg. II*, chap. XII. — Les mots *benigne recipiatur ab eis* sont aussi tout à fait de saint François. Cf. I Cel. 27-31 et *Vita B. Ægidii*, p. 39-40.
Quod si fuerit firmus accipere... diligenter exponat.	Ce passage, tel qu'il est, ne peut avoir été écrit qu'après l'institution des Ministres Provinciaux en 1217 ; c'est probablement un règlement contre certains abus contemporains. François lui-même conseilla et assista Bernard de Quintavalle dans la disposition de

Digitized by Google

TEXTE	REMARQUES
	ses biens. Mais une expérience plus profonde en ce sujet, comme en d'autres, fit sans doute prendre à François un avis plus sévère.
Si vult et potest spiritualiter..... pauperibus studeat erogare.	Certainement primitif. Dès le début François insista pour que les candidats distribuassent leurs biens aux pauvres. Probablement la phrase : *Si vult et potest spiritualiter et sine impedimento* fut insérée par le Pape comme mesure de prudenc. Cf. II Cel. 80 et 81, éd. Edouard, p. 231.
Caveant autem alii pauperes.....	Tel quel, ce passage est de date postérieure. Mais cette défense de recevoir une part quelconque des biens des novices fut en usage dès l'origine de la fraternité, comme il paraît d'après II Celano, 67. Il est curieux que l'avertissement de ne pas se mêler du bien des novices soit donné deux fois et presque dans les mêmes termes. Très manifestement ce chapitre a été sujet à de fréquentes interpolations.
Et cum reversus... si necesse fuerit, cingulum et braccas.	De date postérieure. Les règlements concernant les novices sont postérieurs au 22 septembre 1220, bulle du pape Honorius III, *Cum secundum* (*Bull. Franc.* t. I, p. 6). La permission d'avoir deux tuniques est contraire à la pratique primitive. Cf. I Celano, 39 : *Sola tunica contenti erant.* Cf. *Spec. Perf.* ch. III et *Testam. S. Fr.*
Et omnes fratres vilibus..... in domibus regum sunt.	Primitif.

Digitized by Google

TEXTE	REMARQUES
Et licet dicantur hypocritæ..... regno cælorum.	Douteux. Nous lisons dans Celano (I Cel. 46) qu'à une époque ancienne les frères étaient traités d'hypocrites. Cette admonition vise sans doute des cas similaires.
Chapitre III	
Dicit Dominus : Hoc genus..... quolibet die.	D'origine capitulaire. Au commencement de l'Ordre les frères disaient le *Pater noster* et *Adoramus te Christe* .... au lieu de l'office liturgique. Celano et saint Bonaventure nous l'affirment (Celano 45, et *Leg. Major* ch. IV. n. 3). Celano donne comme raison que les frères ignoraient l'office : *in simplicitate spiritus ambulantes adhuc ecclesiasticum officium ignorabant.* Saint Bonaventure dit qu'ils n'avaient pas les livres nécessaires : *pro eo quod nondum ecclesiasticos libros habebant.* Celano et saint Bonaventure, remarquez-le, parlent *du temps qui suivit* l'approbation de la Règle. Les passages qui permettent aux frères sachant lire, clercs ou lais, d'avoir des livres pour réciter l'office, ont pu difficilement être insérés sur l'initiative de saint François. Cf. II Celano, 195 et *Spec. Perf.* ch. 4. Probablement ces passages furent insérés à un chapitre général sur l'initiative des ministres.
Omnes fratres jejunent... secundum Evangelium.	Douteux. Jourdain de Giano *Anal. franc.* t. I, p. 6) dit : *Secundum primam regulam fratres feria quarta et sexta jejunabant.* Dès le commencement les frères devaient observer les carêmes ordinaires de l'Église, et pro-

Digitized by Google

TEXTE	REMARQUES
	bablement d'autres à leur dévotion. Le carême précédant Noël, tel qu'il est exprimé dans le texte, n'est qu'une extension du carême de l'Avent qui dans beaucoup d'endroits commence à la Saint-Martin et ailleurs le premier dimanche de l'Avent. C'est probablement la dévotion intense de saint François pour le Dieu fait homme qui le poussa à allonger ce jeûne. De même sa dévotion à la vie terrestre de N. S. le pressa de commencer le grand carême immédiatement après la fête de l'Épiphanie parce qu'à cette date l'Église célèbre entre autres mystères, le baptême de J.-C. et qu'immédiatement après son baptême, N. S. commença son jeûne dans le désert. Très probablement donc, ces jeûnes furent d'observance primitive, comme aussi la permission « de manger de tous les aliments présentés ». Mais le passage, tel qu'il est, était-il dans la Règle Primitive, c'est douteux. Pour illustrer ce que rapporte Jourdain de Giano, il est utile de se rappeler que les Humiliés jeûnaient les mercredis et les vendredis.
Chapitre IV	
In nomine Domini omnes fratres etc.	D'origine postérieure, après l'établissement des provinces en 1217.
Chapitre V	
Ideoque animas vestras.... sed male habentibus.	D'origine capitulaire. Après l'institution des chapitres et des ministres.

Digitized by Google

TEXTE	REMARQUES
Omnes fratres non habeant aliquam potestatem..... voluntarie serviant et obediant invicem. Et hæc est vera et sancta obedientia D. N. J. C.	Primitif. Ce passage est de fond en comble l'opposé d'une décision législative, il respire l'idéalismé simple et évangélique de François. Cf. *Tres Socii.* 41 et suiv.
Et omnes fratres.... benedicti sint a Domino.	Décret capitulaire en vue des troubles de 1220. Cf. bulle *Cum secundum* du 22 septembre 1220 et II Celano 32-34, éd. Édouard, p. 193-195.
Chapitre VI	
Fratres in quibuscumque locis..... lavet pedes.	D'origine capitulaire, après l'institution des ministres. Toutefois le passage : *Nullus vocetur prior sed generaliter omnes vocentur fratres minores*, peut être antérieur au reste. Honorius III dans la bulle *Cum secundum*, parle des ministres et les appelle « prieurs ». Le passage : *Nullus*, etc. a pu être inséré dans la Règle au chapitre de 1221, à la suite de cet incident. Toutefois Honorius III peut avoir employé son mot, ignorant une Règle qui n'était pas encore solennellement approuvée.
Chapitre VII	
Omnes fratres..... in eadem domo sunt.	Douteux. Celano raconte que c'est en entendant ces mots de la Règle : *et sint minores* lus à haute voix, que François s'écria « Je veux que cette fraternité s'appelle l'Ordre des Frères Mineurs » (I Cel. 38). Si nous savions à quelle date les frères prirent le nom

Digitized by Google

TEXTE	REMARQUES
	de Frères Mineurs, nous aurions une base plus solide pour nous fixer sur ce passage. J'incline à penser qu'il fut inséré très vite après l'approbation de la Règle, étant donnée la rapidité de l'accroissement du nombre des frères et leur diffusion dans le monde. Peut-être la rédaction du paragraphe du début a-t-elle été changée dans une révision postérieure de la Règle. Celano fait cette citation sous cette forme : *Et sint minores* et il y a dans le texte : *sed sint minores*.
Et fratres qni sciunt laborare..... sicut alii fratres.	Primitif. Cf. Celano. 39-40 : *Diebus propriis qui noverant laborare*, etc. *Nullum officium exercere volebant de quo posset scandalum exoriri*, etc. Cf. *Testamentum S. Fr.* : *Et ego manibus meis laborabam*, etc. Et *Vita B. Ægidii*. p. 42 et suiv.
Et liceat eis habere ferramenta et instrumenta suis actibus necessaria.	Douteux. D'après le style je pense que c'est une addition un peu postérieure.
Omnes fratres studeant bonis operibus.... insistare debent.	Postérieur. Probablement insérée par Césaire de Spire en 1221. Les citations sont tirées de saint Jérôme et de saint Anselme.
Caveant sibi fratres ..... benigne recipiatur.	Postérieur. Tel quel, ce paragraphe est d'une date postérieure, contemporaine du moment où les frères avaient pris des *loci* et des ermitages.
Et caveant sibi..... convenientes gratiosos.	Capitulaire. Cf. Celano, 128, éd. Edouard, p. 267.

Digitized by Google

TEXTE	REMARQUES
Chapitre VIII	
Dominus praecipit ..... circumeant.	Postérieur. Évidemment ce style d'admonition est employé en vue de certains dangers ou abus.
Chapitre IX	
Omnes fratres studeant..... vadant pro eleemosynis.	Primitif. Cf. *Spec. Perf.* éd. Sabatier, ch. 44, éd. Lemmens n° 12.
Et non verecundentur..... praemium a Domino.	Postérieur. Originairement ce fut probablement une admonition aux frères. Cf. *Spec. Perf.* éd. Sabatier, ch. 18; Lemmens. *De legenda veteri* in *Docum. Antiqua* fasc. II. p. 94. *Epistola* I. in *Opuscula.* Quaracchi p. 91: *Homines enim omnia perdunt*, etc.
Et secure.... non habet legem.	Postérieur. Le passage relatif à l'usage des aliments : *Et quandocumque necessitas supervenerit,* etc. est probablement un décret capitulaire de 1221, en réponse aux innovations des Vicaires Généraux durant le séjour de François en Orient. Cf. *Chonica Jordani.* n° 11 (*Anal. franc.* t. I, p. 4).
Chapitre X	
Si quis fratrum etc.	Postérieur. Je juge ainsi d'après le style (vg. : *Ubicumque fuerit....*) Il y a un résumé de ce chapitre dans II Celano. 175, éd. Edouard, p. 300).
Chapitre XI	
Et omnes fratres.... servi inutiles sumus.	Primitif. Ce texte met en relief une des marques les plus caractéristiques

Digitized by Google

TEXTE	REMARQUES
	des premiers frères : leur crainte des paroles inutiles et non charitables. Cf. *Tres Soc.* 46 et passim — I Celano, 41, 54. — II Celano, 182 où il y a une comparaison évidente entre l'époque primitive et la postérieure.
Et non irascantur etc.	Douteux. A cause de l'insertion des textes scripturaires tirés surtout des épîtres, je doute que ce passage puisse être attribué à saint François. Plus probablement c'est l'œuvre de Césaire de Spire. Cf. *Chron. Jordani.* n° 15 (*Anal. franc.* t. I, p. 5)
Chapitre XII	
Omnes fratres etc.	Postérieur. Ce chapitre envisage la présence des prêtres parmi les frères. Or il est douteux qu'il y eut un seul prêtre parmi ceux qui allèrent à Rome avec François. De plus saint François lui-même reçut les vœux de Claire et d'Agnès en 1212, puis la recluse Praxède, (Celano *Tr. de mir.* 181). Ce chapitre doit donc être d'époque postérieure. J'incline à considérer ce chapitre comme écrit en 1221, à cause des abus de Jean de Compello (1) et autres. Cf. *Chron. Jordani.* n° 13 (*Anal. franciscana*, t. I, p. 5) Peut-être cependant le premier paragraphe fut écrit avant 1221. L'extorsion des serments de fidélité était une pratique très courante au XIIIe siècle. Les maîtres obligeaient

(1) Cf. Cuthbert *Life of saint Francis.* 1912. p. 248 note 3.

Digitized by Google

TEXTE	REMARQUES
	ainsi leurs disciples à les suivre. Cf. Rashdall *Universities*, t. I, p. 172.
Chapitre XIII	
Si quis, etc.	Postérieur (Remarquez *habitu ordinis).*
Chapitre XIV	
Quando fratres etc.	Primitif. Cf. I Celano, 17 et *Tres Soc.* 44.
Chapitre XV	
Injungo omnibus etc.	Postérieur (Remarquez : *tam clericis quam laicis).*
Chapitre XVI	
Dicit Dominus, etc.	Postérieur. Ecrit en vue des missions étrangères, probablement en 1219 ou 1221.
Chapitre XVII	
Nullus fratrum etc.	Postérieur. Après l'institution des ministres. Probablement de 1220.
Chapitre XVIII	
Quolibet anno etc.	Postérieur, après l'institution des chapitres.
Chapitre XIX	
Omnes fratres sint catholici etc.	Primitif. La phrase : *a nostra fraternitate* indique une très ancienne origine. — L'admonition suivante par rapport au clergé est aussi probablement primitive. Cf. I Celano, 46, et *Testamentum S. Fr.*

Digitized by Google

TEXTE	REMARQUES
Chapitre XX	
Fratres mei « benedicti » etc.	Postérieur. Cf. *Epistola III* dans les *Opuscula*. Quaracchi, p. 108.
Chapitre XXI	
Et hanc vel talem exhortationem etc.	Primitif. Cf. *Vita B. Ægidii*. p. 41. et *Tres Soc*. 33.
Chapitre XXII	
Attendamus. etc.	Postérieur. Cf. *Epistola I*, dans les *Opuscula*, p. 89 et 94 où il y a de semblables exhortations.
Chapitre XXIII	
Omnipotens... detestabilis est in sæcula sæculorum.	Postérieur (« *Fratres minores* ») Ce chapitre et le précédent ont peut-être été achevés par Césaire de Spire.
In nomine Domini rogo omnes fratres.... et reponant hæc.	Probablement primitif. Comparez avec la terminaison finale du Testament.
Et ex parte Dei... fratres habeant.	Postérieur. Probablement de 1221. Cf. *Spec. Perf.* éd. Sabatier, ch. 68 : *Et ideo volo quod non nominetis mihi aliquam regulam*, etc.
Gloria Patri etc.	Probablement primitif.
Traduction française du P. UB. d'Alençon.	P. CUTHBERT. O. S. F. C.

Digitized by Google

LES FRANCISCAINS DANS LE GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Nous devons cet intéressant aperçu de l'histoire des Franciscains dans le Grand Duché à Monsieur Prüm, le grand *leader* catholique luxembourgeois dont la parole s'est fait entendre si souvent et avec quelle autorité pour la défense de la foi. Monsieur Prüm venait de voir achever sous ses yeux la belle église de son joli vallon de Clairvaux et il avait raison d'en être fier, de se réjouir à la pensée qu'elle attirerait plus que jamais les fidèles dans son enceinte, lui qui s'y était intéressé de toutes façons. L'idée lui vint que cette foule pieuse ignorait beaucoup de choses concernant les rites, la liturgie, les symboles du culte, les images, en un mot sur tout ce qui se rattache à la religion pratiquée. Les chrétiens de nos jours sont lamentablement ignorants de ce qui touche à l'Église. Si l'influence de Dom Guéranger commence à se faire sentir, elle n'a encore atteint qu'une élite. La masse continue à végéter spirituellement dans une petite routine pleine de bonne volonté, mais aussi pleine d'incompréhension du vrai culte catholique.

Monsieur Prüm a voulu tout modestement faire la monographie de ce beau temple de Clairvaux, expliquer ses ornements, ses autels, les rites de ses cérémonies, afin d'initier ses compatriotes à une plus juste notion de l'esprit de l'Église.

Ce but de charité nous vaut l'histoire la plus intéressante de la piéte luxembourgeoise.

Sous ce simple titre : *La nouvelle église paroissiale de Clairvaux*, l'auteur nous donne bien plus qu'une monographie, comme il l'annonce, et son livre est un modèle que l'on devrait imiter dans toutes les provinces des pays catholiques ; écrire l'histoire d'une église, la décrire, expliquer ses traditions, raconter

Digitized by Google

ses dévotions, ce serait une œuvre bienfaisante entre toutes, car elle rattacherait les paroissiens à leur paroisse. Elle montrerait les liens qui ont uni à ces murs les générations disparues et les petits enfants, de ces pieux ancêtres, recommenceraient à aimer ce sanctuaire qui ne leur serait plus étranger.

Je voudrais traduire tout l'ouvrage pour les lecteurs des Études, afin de leur faire voir le parti tiré par l'auteur de ce sujet qu'on pourrait croire tout d'abord assez restreint, mais ce serait trop long et je me bornerai à donner ici les passages consacrés à l'histoire franciscaine.

Après avoir synthétisé en quelques pages fortement pensées la vie de saint François, son esprit, son influence, sa règle et les ordres qu'il a fondés, l'auteur esquisse ainsi l'histoire des franciscains dans sa patrie. Nous traduisons ces pages, tout entières, elles sont trop intéressantes pour y rien retrancher :

— D'après une tradition bien établie, le couvent franciscain de Luxembourg fut fondé du vivant même de saint François. (1)

Le pasteur Grob, dans son ouvrage si documenté sur les Frères-Mineurs dans le Luxembourg et le Comté de Chiny (2) appuie l'opinion qui affirme que les premiers franciscains ne sont venus à Luxembourg que vingt à vingt-cinq ans après la mort de leur fondateur.

En 1249 se tint à Metz un chapitre général. Jusque là, les chapitres généraux s'étaient rassemblés en Italie. Le célèbre chapitre des Nattes, (Assise 1221) prouva une telle extension de l'ordre que les supérieurs des provinces (éloignées) ne pouvaient prendre part à ces réunions comme il l'eût fallu. D'après le Révérend Grob, le chapitre général tenu à Metz par le Ministre général Jean de Parme, donna occasion aux moines de visiter la petite ville voisine de Luxembourg, alors très florissante. La bourgeoisie de cette cité ayant souhaité posséder des fils de saint François, il en résulta la fondation de Luxembourg entre 1255 et 1257.

Mais les anciens historiens, notamment Bertholet affirment que cette fondation est due à l'archevêque de Trèves, Dietrich, au comte Walram et à la comtesse Ermesinde de Luxembourg. Grob peut avoir raison lorsqu'il dit que l'installation des franciscains fut surtout l'œuvre de la bourgeoisie de la cité. Les

(1) Voyez Bertholet, Bertels, Wilhelm et Alexander Wiltheim, Pierret. etc. lesquels fixent cette fondation à l'an 1222 ou 1223.

(2) Publication de la section historique de l'Institut. Vol. 54-56.

Digitized by Google

franciscains, au cours des siècles, furent toujours très aimés du peuple Luxembourgeois. Le couvent des franciscains était le couvent de la bourgeoisie. C'est là que se tenaient les réunions de toutes les corporations des métiers, à l'exception des boulangers qui avaient leurs assemblées dans le parloir des franciscaines du Saint-Esprit. (Aujourd'hui la caserne)

Lorsque, en 1289, la bourgeoisie se révolta contre la comtesse Béatrix et son fils Henry, les rebelles se retranchèrent dans le couvent des franciscains et ce fut dans le même lieu que se conclut la paix entre les deux parties.

Les antiques abbayes des Bénédictins et des Cisterciens dont l'existence s'illustrait toujours de puissants bienfaiteurs, rois Mérovingiens, Maires du palais, empereurs, princes, gardaient tous une empreinte féodale qui les maintenait au-dessus de la plèbe.

Les Franciscains eux, allaient au peuple. A cause de la corde à trois nœuds, qui les ceignait, en l'honneur de la Sainte Trinité, les bonnes gens les appelaient Cordeliers.

A Luxembourg ils étaient si populaires qu'on les regardait comme une propriété personnelle. Lors de l'incendie formidable de la ville en 1554, alors qu'une partie de la Cité devenait la proie des flammes, le couvent des Franciscains eut beaucoup à souffrir. Les munitions de guerre de la garnison se trouvaient conservées dans des magasins situés sous le toit de leur église. Ces magasins firent explosion, détruisant de fond en comble le monastère. Toute la population voulut prendre part à sa réédification, qui se fit rapidement. Cent ans plus tard, en 1661, il fallut encore rebâtir le couvent et le même empressement se manifesta pour aider les Pères dans cette entreprise. L'église et le couvent des Franciscains se trouvaient à la place bien connue actuellement et baptisée par le peuple : jardin des Cordeliers, mais qui prit le nom de place Guillaume II, depuis qu'on y plaça la statue équestre de ce prince.

L'influence des Franciscains ne resta pas confinée dans les limites de la capitale, elle s'étendit dans tout le pays. Les rapports entre le peuple et le clergé étaient autrefois bien différents de ce qu'ils sont maintenant. Le clergé séculier ne recevait pas alors, comme aujourd'hui, une formation uniforme, tous n'avaient pas le même droit aux différents grades hiérarchiques ainsi qu'il en est maintenant depuis le concordat napoléonien. Le clergé se partageait en haut et bas clergé. En principe on exigeait que

Digitized by Google

le Curé reçût le doctorat en théologie, et on maintint assez strictement cette obligation. Les ecclésiastiques inférieurs, vicaires ou prêtres habitués qui, bien rarement ou même jamais, ne pouvaient prétendre à une cure, ne possédaient qu'une instruction littéraire ou scientifique très sommaire. Ils consacraient leur temps à l'église ou à l'école. Cette organisation offrait quelques avantages. La population n'était pas très dense avant les catastrophes du XVIIe siècle. Certains villages, qui maintenant comptent plusieurs milliers d'habitants, n'avaient alors que quelques maisons et pouvaient avec peine se procurer un prêtre et un maître d'école, faute de ressources pour les payer. On donnait dans ce cas à ces villages un membre du bas clergé qui devenait en même temps maître d'école. Ce système ne fut pas employé seulement dans les petits villages, on vit des bourgs comme Clairvaux, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, confier leur école au desservant de Freiheitscapelle. Dans la paroisse de Beszlingen, par exemple, paroisse très considérable, le curé avait sept chapelains qui allaient dire la messe et faire l'école aux villages dépendant de la paroisse.

Cet arrangement réservait ainsi la responsabilité de la direction et du soin des âmes dans les grandes cures, à des hommes de mérite et de haute culture et ceux-ci recevaient ainsi dans l'âge le plus favorable ces postes élevés, alors qu'ils étaient encore dans la vigueur de la jeunesse, sans avoir dû passer la majeure partie de leur vie à végéter dans des postes subalternes, où leurs facultés n'avaient pas occasion de se développer. Cette disposition, si différente de celle du concordat, avait ses ombres.

Le bas clergé, par son manque d'instruction, ne pouvait donner des prédicateurs suffisants et on n'octroyait le pouvoir de prêcher qu'aux prêtres pourvus du titre de docteur.

Les autres clercs pouvaient enseigner le catéchisme cependant. Beaucoup de ces prêtres desservants n'avaient ni les pouvoirs ni la science nécessaire du confesseur. De là, nécessité absolue, plus pressante encore qu'aujourd'hui, de se faire aider par les religieux. On y appela surtout les ordres mendiants : Franciscains, Dominicains et Carmes ; ils suppléaient les pasteurs au confessionnal et dans la chaire. Cette nécessité de se faire aider devint plus impérieuse au XVIe siècle, après la scission de la Réforme, alors qu'il fallait travailler à relever et consolider la foi catholique. On reconnut partout qu'un soin des âmes plus intensif s'imposait et l'on vit dans presque toute l'Europe l'in-

Digitized by Google

fluence des Franciscains et surtout des Capucins grandir, dépassant de beaucoup celle des antiques abbayes de Bénédictins et de Cisterciens, en certains lieux comme Malmédy, Stavelot et d'autres.

Suivant à la lettre le précepte de leur saint fondateur, les Franciscains pratiquaient l'absolue pauvreté, ne voulant pas accepter d'argent des pasteurs auxquels ils prêtaient leur concours. On voyait les frères quêteurs, leur sac sur l'épaule ou poussant devant eux un âne dont les paniers se remplissaient des dons du voisinage. Avec les débris de pain et les graines, ils fabriquaient au couvent une bière fortifiante pour la communauté.

On voit encore de ces petites brasseries dans les anciens couvents, notamment à Ulflingen. Ces tournées du frère quêteur ne se faisaient pas au hasard ou par caprice, mais elles étaient désignées et convenues entre les autorités séculières et régulières, selon les saisons et la contrée. Le frère arrivait ainsi dans les villages aux mêmes époques et visitait certaines maisons dont il était l'hôte bienvenu. Ainsi, des relations s'établissaient entre les Franciscains et nombre de familles ; par elles, leur influence gagnait tout le peuple.

—

La réforme des cloîtres franciscains dans le Luxembourg de 1569 et de 1640.

Si les Cordeliers du Luxembourg avaient conquis la faveur populaire et en recevaient tant de consolations, il n'en fut pas de même sous les princes de la maison de Bourgogne et d'Espagne, ils éprouvèrent alors de douloureux ennuis. On s'étonne de les voir tomber dans une telle disgrâce de la part des souverains espagnols, si zélés pour les intérêts catholiques. Comment la pieuse fille de Philippe II, qui revêtit sur le trône même la pauvre livrée de saint François, qui favorisa les fondations de son Ordre partout où elle le pouvait, traita-t-elle si durement les Franciscains du Luxembourg ?

En voici la raison : ces religieux depuis leur fondation, avaient fait partie de la province franciscaine de Cologne et plusieurs fois s'étaient trouvés en certains moments sous l'autorité de l'archevêque de Trêves. Arriva l'heure funeste où tous les pays de langue allemande se virent infectés des nouveautés

Digitized by Google

protestantes. Les parties du pays, restées catholiques, n'échappèrent pas à l'atmosphère délétère qui s'y infiltrait. Toutefois les Supérieurs de la province de Cologne gardèrent une fidélité parfaite à la foi. Les rois d'Espagne n'en virent pas moins avec défiance des religieux venant d'Allemagne, prêcher dans leurs domaines, car l'Allemagne était à leurs yeux le danger permanent; on avait toujours à craindre la contamination de l'hérésie et comment se préserver de toute erreur, quel moyen employer pour être certain de la parfaite orthodoxie de tous les prédicateurs ?

En outre, les relations entre le gouvernement des Pays-Bas espagnols, l'Électeur de Cologne et l'Archevêque de Trêves demeuraient toujours tendues. Les rois d'Espagne avaient obtenu du Saint-Siège la création de nouveaux évêchés, afin de garder mieux les populations dans la foi catholique. Le duché de Luxembourg, en effet, était jusque là sous la crosse de six évêques étrangers. Cette situation devait être naturellement très défavorable au bien des âmes et les rapports entre peuples et pasteurs subissaient de fâcheux accrocs. Les rois d'Espagne s'efforcèrent avec un zèle pieux de faire agréer par le Pape la formation du Luxembourg en un seul évêché. Cet évêché devait comprendre tout le duché avec le comté de Chiny, c'est-à-dire ce qui est maintenant partagé et forme les Luxembourg belge, français, lorrain et prussien, outre le Grand duché.

L'électeur, les Princes ecclésiastiques, l'Archevêque de Trêves firent tous leurs efforts pour empêcher ce projet de réussir.

Comme les franciscains du Luxembourg appartenaient pour la plupart à l'archevêché de Trêves et que très souvent les affaires ecclésiastiques du duché furent réglées par l'Archevêque ou sous son influence, il en résulta que la cour de Bruxelles et le gouverneur espagnol du Luxembourg eurent toujours une certaine méfiance vis-à-vis des franciscains. Une autre circonstance augmenta ce sentiment. Les franciscains de la province de Cologne s'étaient grandement éloignés de la sévérité primitive de leur règle. Le couvent des Cordeliers de Luxembourg, au cours des siècles, avait accepté des fondations, bien opposées à la pauvreté de saint François.

D'autres abus avaient nécessité de la part du gouvernement une dénonciation à Rome. Quoiqu'ils fussent réels, la plainte n'eut pas de suite. On chercha alors un autre moyen. On n'oserait affirmer que ce zèle pour le bon ordre fût pur de toute politique. Ce que voulaient les Souverains, c'était d'empêcher une sépara-

Digitized by Google

tion dans le Luxembourg, entre les deux parties du peuple parlant des langues différentes; il fallait consolider la puissance espagnole en resserrant les liens qui l'unissaient à ses peuples. On s'efforça donc de soustraire les populations à toute influence religieuse étrangère, celle de Rome exceptée. Cette politique était très justifiée et ne formait qu'un tout avec les intérêts catholiques, qui étaient ceux de la royauté espagnole aux Pays-Bas où elle incarnait, pour ainsi dire, l'Église catholique.

On sait qu'au temps de la guerre de trente ans, le plus ferme appui de l'Église se trouvait bien plus à Bruxelles qu'à Vienne ou à Madrid.

Concernant l'ordre franciscain, il fallait restreindre son influence dans les limites du pays et obliger les Cordeliers à la stricte observance, en les soustrayant à la direction de Cologne et de Trêves; il fallait en faire une province belge.

En 1522, le gouvernement avait déjà avisé le chapitre de Carignan de la défense qu'il faisait aux religieux de s'occuper d'apostolat dans le comté de Chiny. Les franciscains Liégeois missionnaient dans la partie Luxembourgeoise du diocèse de Liège et ceux d'Aix-la-Chapelle avaient la partie de langue allemande. Le pays de Liège, on le sait, n'appartenait pas à la Belgique, mais formait, dans les Pays-Bas, une principauté indépendante.

Le conseil d'État du Luxembourg, par une ordonnance du 19 novembre 1541, défendait aux doyens de Bastogne et de Stavelot, d'employer dans leurs paroisses, les franciscains de Liège et d'Aix-la-Chapelle. En même temps qu'ils fermaient leurs frontières aux moines étrangers, les gouverneurs des Pays-Bas crurent nécessaire de provoquer une réforme dans les couvents de leur ressort ; on favorisa partout les nouvelles fondations. A la demande de Philippe II, le Pape Pie V, par un *Motu proprio* du 2 novembre 1567 nommait le Père Angelo d'Aversa commissaire général des Frères-Mineurs pour les Pays-Bas espagnols, avec charge de remettre tous les couvents de son ordre dans la stricte observance. Le Père Angelo choisit le Père Julien Duchesne comme provincial de la Province de Flandre, dans laquelle il incorpora tous les couvents de Belgique et du Luxembourg.

Le Père Angelo d'Aversa arriva à Luxembourg en 1569 pour y promouvoir la réforme. Le couvent fut détaché de la province de Cologne et réuni à la province de Flandre. La règle primi-

Digitized by Google

tive avec la stricte observance de la pauvreté franciscaine fut imposée. Toutes les fondations, rentes et autres revenus furent vendus. On distribua les sommes amassées pour des bonnes œuvres, telles que l'agrandissement et l'embellissement de l'église, etc. Une très grosse difficulté restait à solutionner. Pour arriver à opérer une réforme aussi radicale, il fallait renvoyer la plus grande partie des moines allemands dans la province de Cologne et les remplacer par des religieux belges habitués à la stricte observance. Mais dans les Pays-Bas, hormis le Luxembourg et la Gueldre on ne parlait pas allemand. On ne pouvait rien tirer de la Gueldre que les guerres incessantes de ce siècle maintenaient dans un état de trouble et de misère perpétuel et qui perdait beaucoup au point de vue de la foi. Il est vrai que le roi d'Espagne s'efforçait de relever le sentiment religieux et plus tard, à l'exemple de Luxembourg, voulut faire de Revelaer un centre d'ardente piété. Faute de pouvoir trouver assez de religieux franciscains de langue allemande, et les moines de Luxembourg ne pouvant être remplacés, on dut laisser les anciens se réformer eux-mêmes, ce qui se fit avec beaucoup d'indolence et bientôt on reconnut la nécessité d'une seconde réforme.

En 1649, le Père Marchant d'Ansembourg, de la famille des Comtes d'Ansembourg (1) entreprit la réforme des Récollets des Pays-Bas espagnols.

Les Récollets (recolletti) venaient d'Italie. Dans ce pays ils avaient toujours formé la milice de la stricte observance. Une branche de cet ordre s'établit en 1487 en Espagne par l'intervention du Père Jean de Puebla où elle eut un grand succès apostolique. La réforme instaurée alors en Espagne, essayée aux XVIe et XVIIe siècles, fut définitivement imposée par le Père Marchant dans toute la Belgique et le Luxembourg. Aidés de la population et du gouvernement, les Franciscains de la stricte observance s'installèrent à Bastogne en 1621, à Durbuy en 1629, pays de langue française. L'infante Isabelle souhaitait ardemment que les mêmes fondations se fissent dans le Luxembourg allemand, là où la réforme des Cordeliers de Luxembourg n'avait pas été satisfaisante.

Pour remplir le vœu de la Souveraine, le gouverneur du duché, comte Florent de Berlaymont-Lalaing appela les Capucins

(1) La famille Marchant était originaire de Couvin. Le Père Marchant naquit à Couvin dont son frère fut depuis curé doyen. Cette famille en s'établissant dans le Luxembourg fut la tige des comtes d'Ansembourg.

Digitized by Google

dans la partie sud de la province, là où se poursuivait le plus âpre combat contre les erreurs de Luther.

Grâce au comte de Berlaymont et à la générosité des Barons de Sales, le couvent des Capucins de Luxembourg fut fondé en 1621. En 1650 on consacrait leur église et ce fut cette église dont on fit un théâtre à la Révolution française ; à sa place s'élève maintenant le théâtre de la ville.

En cette même année de 1621 les Capucins vinrent essaimer à Arlon. Déjà en 1617 ils étaient arrivés à Morville. En 1625 ce fut le comte Jean de Wiltz, gouverneur de Diedenhofen qui les appela dans cette ville où il leur bâtissait un couvent. Leur église était consacrée dès 1629 par l'évêque suffragant de Metz et, le lendemain, on y faisait les obsèques de la femme du donateur, la Comtesse de Wiltz, qui fut enterrée dans l'église comme bienfaitrice de l'ordre.

Toutes ces fondations étaient encouragées par la Souveraine, l'Infante Isabelle, qui voulait que la partie nord de ses états de langue allemande jouisse à son tour de la bénédiction des pieux fils de saint François. L'homme à qui la dévote princesse avait confié la réalisation de ce vœu était le comte Claude de Lannoy de la Motterie, seigneur de Clairvaux.

—

Les Franciscains et leur histoire à Clairvaux.

Le fondateur du couvent des Franciscains d'Ulflingen est le Comte Godefroy II d'Eltz, seigneur de Clairvaux et sa femme Dorothée de Baville. Mais cette fondation fut continuée par son gendre et héritier universel, le Comte Claude de Lannoy de la Motterie, remplissant ainsi le vœu de sa Souveraine, l'Infante Isabelle. Le Comte Godefroid II d'Eltz jouissait déjà de la faveur des Cordeliers.

En 1598, à l'occasion de l'entrée solennelle des Archiducs, il avait été choisi comme envoyé des États du duché de Luxembourg pour prêter le serment de fidélité à Bruxelles. (1) Depuis, il vint souvent à la cour et sa fille fut admise au nombre des ménines de l'Infante. (2) Isabelle n'ayant pas d'enfants, regardait ses ménines appartenant aux plus grandes familles du pays, comme ses

(1) Archives de Clairvaux. N° 2463.
(2) Archives. 2466, 2467, 2503.

Digitized by Google

propres filles. Tout en cherchant à leur rendre le séjour auprès d'elle agréable, elle leur faisait donner une éducation soignée et veillait à leur avenir. Plus d'une, entre ces jeunes filles qu'édifiaient les grandes vertus de leur maîtresse, entrèrent en religion. D'autres étaient dotées à leur mariage par Isabelle. C'est ainsi que, des filles du Comte de Clairvaux, l'aînée Madeleine, devint abbesse du monastère princier de Münsterbilsen, Marie, la seconde, rejoignait sa sœur dans le même cloître où la troisième, y venait temporairement. Marguerite, la dernière, se mariait.

En 1616, l'archiduchesse elle-même arrangeait le mariage de Claudia d'Eltz avec le Comte de la Motterie, veuf. (1) Claudia, sœur du Seigneur de Clairvaux devait être plus tard son héritière.

Le Comte de la Motterie était une des personnalités les plus considérées des souverains et du pays. La correspondance étendue qu'on a de lui et qui se trouve actuellement aux archives de Metz le prouve. Petit neveu du grand général de Charles-Quint, qui fit François Ier, prisonnier à Pavie, Claude de Lannoy, comme jeune officier, avait servi l'archiduc Albert, il fut à ses côtés en plus d'une bataille. Plus tard, il devint l'homme de confiance de l'Infante Isabelle qui l'employa non seulement comme homme de guerre, mais aussi comme diplomate, le fit gouverneur de la forteresse de Maestricht, puis gouverneur de la ville et province de Namur.

Par les nombreux documents des Archives de Clairvaux, (2) nous voyons quelle protection constante l'Archiduchesse accordait aux couvents et aux religieux si éprouvés alors par les bouleversements de la guerre, et comment elle employait le Comte de Lannoy à les secourir.

Le pieux Comte remplissait avec zèle cette mission, soit qu'il exécutât les ordres de sa Souveraine, soit qu'il lui fit connaître les malheurs des couvents. Les marques si nombreuses de la reconnaissance des ordres religieux en font foi. Dans une lettre de Malines, en date du 24 octobre 1618, le capucin, frère Simon d'Audenaerde, déclare que le Comte de la Motterie et son épouse sont reconnus comme enfants spirituels de l'ordre. (3) Le 4 juin 1621 le Père Bénédict de Gênes, général de l'ordre des Franciscains, reconnaît que le Comte et sa famille ont droit à une part

(1) Poswick. Les Comtes de Lannoy Clairvaux.
(2) Correspondance du Comte de lu Motterie.
(3) Archives de Clairvaux 2720.

Digitized by Google

de toutes les prières et mérites de l'ordre. (1) De semblables déclarations sont faites par les Carmélites, (2) par le général de la Compagnie de Jésus, (3) par les Prémontrés (4) et d'autres. Ces nombreux documents sont intéressants au point de vue de la mission que le Comte de la Motterie avait reçue de l'Infante pour prendre les ordres religieux sous sa protection. Il remplit les vœux de cette princesse lorsqu'il installa les Franciscains réformés dans le Comté de Clairvaux, quand ce domaine lui revint par testament de son beau-frère Godefroid II d'Eltz, mort sans enfants.

Des relations étroites ne cessèrent de régner entre le Comte de Lannoy et les fils de saint François. Nous trouvons un cousin du Seigneur de Clairvaux, le Père Joh. Eu. de Lannoy à Couvin, dans le couvent des Récollets réformés. (5)

Les Souverains désiraient également la fondation de couvents franciscains dans la partie allemande des Ardennes luxembourgeoises, après avoir favorisé celles du pays français de Bastogne. On regardait cette expansion de l'Ordre comme le meilleur moyen de conserver intacte la foi des populations et de la préserver des influences étrangères.

Le Comte Godefroid II d'Eltz n'aurait guère pensé à introduire des Franciscains de la province de Belgique dans ses domaines, sans les conseils de son beau-frère de Lannoy et de ses sœurs, les futures moniales de Münsterbilsen. Le Comte d'Eltz était un riche seigneur terrien, possédant de nombreux châteaux et domaines. Mais jusque là, ses relations avec les ordres religieux s'étaient bornées à soutenir contre eux les nombreux procès intentés par son père, Godefroid Ier, en particulier contre les Franciscains de Luxembourg. (6)

Ce ne fut qu'après l'établissement définitif des Franciscains à Ulflingen que, dans ses dernières années, le Comte d'Eltz, sous l'influence de sa sœur et héritière et de son beau-frère, appela les religieux dans ses domaines. Il est intéressant de remarquer que la fondation d'Ulflingen devait d'abord être faite à Clairvaux et à la place qu'occupe actuellement le nouvel hôpital des Franciscaines.

(1) Archives de Clairvaux 2752
(2) « « 2716, 2755.
(3) « « 2767.
(4) « « 2970.
(5) Archives de la cathédrale. N° 329 et 331.
(6) Archives de Clairvaux 2553, 2622. Publ. Sect. hist. Article Grob. p. 143-231.

Digitized by Google

D'après un document des Archives de Clairvaux conservé à Metz on voit que frère Arnold Paludanus, provincial des Franciscains, vint lui-même à Clairvaux pour choisir la place où devait se bâtir le couvent. On désigna d'abord un emplacement au lieu dit : sous le Dränkt. Plus tard le Comte Godefroid, changeant d'avis, retira cet emplacement pour donner celui de l'ancienne chapelle du pèlerinage des *Trois Saintes Vierges d'Ulflingen*. L'emplacement d'abord désigné pour recevoir les fils de saint François à Clairvaux est devenu, trois cents ans après, l'asile de ses filles, les Franciscaines qui, à l'exemple de leur séraphique Père, y soignent les malades et y exercent toutes les œuvres de charité.

—

Le couvent Franciscain d'Ulflingen.

Dès les temps lointains, existait à Ulflingen une chapelle sous l'invocation des trois Vierges Fides, Spes et Charitas qui souffrirent le martyr en 136 sous l'empereur Hadrien. Le ménologe grec les désigne sous les noms de Pistis, Elpis et Agape. Dans le martyrologe romain leur fête est fixée au premier août.

L'histoire de ces martyres est peu certaine et l'on a même assuré qu'elles n'étaient que des symboles des trois vertus théologales, foi, espérance et charité. Cependant l'hypercritique est réfutée par la découverte des tombeaux des trois saintes dans les catacombes de Callixte. L'écrivain de ces pages les a contemplés lui-même dans cette catacombe. Les inscriptions des tombeaux affirment, comme en beaucoup d'autres cas, la véracité du martyrologe romain. Il est vrai que les tombeaux des catacombes sont vides, mais ils n'en confirment que mieux les traditions anciennes, qui disent que le Pape Hadrien Ier leva les saints corps en 777 et en fit don à l'évêque Remy de Strasbourg qui les plaça dans l'église de l'abbaye d'Eschau, fondée par lui.

On explique ainsi la dévotion aux trois vierges à Ulflingen. Le document le plus ancien concernant le pèlerinage, date de 1489. Il montre que cette chapelle était fort visitée, puisqu'il existe une réclamation du vicaire général de Liége, demandant au receveur des dons, le compte des aumônes faites à la chapelle.

Au cours des siècles, la chapelle devint la propriété des Seigneurs de Clairvaux qui la dotèrent. C'est ainsi que la comtesse

Digitized by Google

Marguerite de Brandenbourg née de Heu fit une fondation, le 12 décembre 1548, pour entretenir un chapelain au sanctuaire. (1)

En 1593 et en 1594 l'Évêque de Liège et le conseil d'État du Luxembourg prirent des dispositions à propos des aumônes faites à la chapelle. (2) Le conseil d'État, la même année, par un nouvel arrêté, confirmait les droits sur la chapelle du Seigneur de Clairvaux que contestait le curé de Beszlingen. (3) Le 14 juin 1597, le Prince-Évêque de Liège, Ernest, lançait une nouvelle ordonnance concernant la chapelle des trois Vierges.

Ce fut donc près de cette chapelle que le comte Godefroid II de Clairvaux installait un couvent de Franciscains de la stricte observance. Le Pasteur Print (ons Hémecht) s'appuyant sur une notice provenant des archives paroissiales de Beszlingen, dit que le clergé séculier du pays, par suite de la foule énorme des pélerins à la chapelle des Trois Vierges, ne pouvant arriver à suffire aux exigences du service religieux, avait prié le Comte de Clairvaux d'appeler les Récollets à Ulflingen. Ceci paraît assez invraisemblable. Le pasteur de Beszlingen avait sept chapelains et un aumônier sous ses ordres et il ne semble pas possible qu'il eût fait une telle démarche à propos d'un pèlerinage situé dans sa paroisse, visité par tant de pèlerins, appartenant depuis des siècles au ressort de Liége et dépendant également du conseil de Luxembourg, tous deux ayant le contrôle sur les dons et aumônes qui affluaient à la chapelle. D'ailleurs cette notice ne date pas de la fondation du couvent, mais fut mise beaucoup plus tard dans les archives de la cure. Cette fondation du couvent n'aurait pas été possible alors si elle se fut trouvée en contradiction avec la politique religieuse du gouvernement. Au milieu des contestations qui existaient entre l'Évêque de Liége et les chefs du gouvernement du duché, on se serait gardé de soulever une nouvelle question brûlante. La fondation se fit d'une toute autre manière.

On sait combien l'archiduchesse Isabelle, dès qu'elle fut arrivée aux Pays-Bas, s'occupa avec zèle de l'extension dans ses domaines, de l'ordre de saint François. Ce n'était pas seulement chez elle l'impulsion d'une profonde et sincère piété, ni par la seule sympathie pour un ordre religieux, qu'elle encouragea les établissements de couvents de Récollets de la stricte observance, surtout dans le Luxembourg. Elle avait encore un autre motif.

(1) Archives de Clairvaux, N° 1890.
(2) « « 2410.
(3) « « 2420.

Digitized by Google

— Le clergé séculier de ce pays se trouvait placé sous la domination spirituelle de souverains étrangers. C'est ainsi que l'évêque de Liége étendait sa juridiction sur toute la partie occidentale du duché. De là des rapports difficiles avec le gouvernement du Luxembourg. Malgré les efforts des rois d'Espagne l'évêché comprenant tout le Luxembourg n'avait pu être créé. Les souverains cherchèrent alors à placer à côté du clergé séculier dépendant de l'étranger, des ordres religieux et surtout des Franciscains d'une province à eux sujette. Les actes de fondations le disent clairement ; Isabelle avait un plan systématique qu'elle poursuivait. Il était très important de bien posséder le Luxembourg de langue allemande, dépendant de l'évêché de Liège, ce pays avait été fort négligé par son évêque et, à cause de son idiome, se trouvait beaucoup plus facilement en danger d'être infecté par l'hérésie voisine. L'instrument dont se servit l'Infante pour la réalisation de ses plans fut le comte de Lannoy de la Motterie, pour lequel l'archiduc défunt avait eu une grande estime.

Naturellement le Comte pensa en premier lieu à Clairvaux. Il ne connaissait cependant encore ce domaine que par quelques visites rapides à son beau-frère et à ses belles-sœurs, les futures moniales de Münsterbilsen. Il habitait Maestricht comme gouverneur de la forteresse. C'est dans cette ville que naquirent tous ses enfants et il ne la quittait que pour remplir quelque haute mission militaire ou diplomatique.

Il était donc encore fort étranger à tout le comté de Clairvaux lorsque sa femme y souhaita l'établissement d'un couvent de Franciscains. Il pensa tout naturellement à la ville principale et c'est ainsi que le Provincial, Frère Arnoldus Paludanus arriva à Clairvaux avec une recommandation du Gouverneur de Maestricht, d'accord avec son beau-frère, le comte Godefroid II d'Eltz. On choisit donc la place dite : sous le Drankt, où se trouve actuellement l'hôpital. Mais le Comte Godefroid ayant examiné les plans plus attentivement, trouva que les Franciscains seraient mieux à Ulflingen qu'à Clairvaux. Il existait là une chapelle, lieu de pèlerinage très fréquenté, ce qui conviendrait très bien à des religieux qui trouveraient là, tout de suite, à occuper leur zèle pour le salut des âmes. En outre, ils seraient ainsi mis immédiatement en rapport avec les populations du pays. Enfin, par la fondation de ce couvent, tous les motifs de discussion, à propos du pèlerinage des trois Vierges bienheureuses, tomberaient d'elles-mêmes. Par un acte du 12 avril 1630, le comte

Digitized by Google

Godefroid II d'Eltz donnait aux Frères-Mineurs la chapelle des Trois Vierges d'Ulflingen pour y bâtir un couvent. Il y ajoutait la licence de prendre le bois nécessaire à la construction et au chauffage annuel, dans les forêts de Boegerhard. (1)

Un autre acte existe, concernant cette fondation, datée du 25 août 1629, seize mois avant l'autre. C'est l'assentiment royal du don du Comte et de la fondation. Ce document est signé par le secrétaire du conseil royal (conseil privé) des Pays-Bas. (2) Cet assentiment de la fondation, donné un an avant sa réalisation, confirme ce que nous avons dit. Ce fut sous l'inspiration d'Isabelle que le comte de Lannoy suggéra cette bonne œuvre à son beau-frère. Par l'acte du 12 avril 1630, le comte Godefroid réglait tout ce qui concernait les revenus et menses de la chapelle. (3)

Les Franciscains ayant déclaré que leur vœu de pauvreté ne leur permettait pas d'accepter le don du comte on convint que celui-ci et ses successeurs resteraient propriétaires de la chapelle et du sol sur lequel serait bâti le couvent. Les moines seraient mis simplement en jouissance de ces immeubles et ne pourraient y rien changer. De cette façon les revenus et rentes de la chapelle demeureraient propriété du Comte. Le tronc des aumônes porterait les armes comtales. Ce tronc serait fermé avec deux clefs dont l'une serait confiée à l'intendant du comte et l'autre au maire d'Ulflingen. Chaque année l'intendant et le maire devaient dresser le compte des revenus et des aumônes du tronc et remettre sur le total, en guise de charité, aux religieux, ce dont ils auraient besoin pour leur entretien. Le reste servirait à l'entretien du couvent, à l'embellissement de la nouvelle église ou à d'autres bonnes œuvres. Les Franciscains pouvaient accepter des pèlerins des dons en nature : seigle, avoine, lin, pain, etc., sauf de l'argent. On plaça dans ce but, une grande huche qui devait recevoir ce genre d'aumône à la porte de l'église. On voyait encore l'ouverture de ce singulier tronc il y a trente ans, avant qu'on n'eut lambrissé à neuf l'église. On permit aussi au gardien du couvent de recevoir le *stipendium* des messes qui pouvaient être célébrées par les religieux prêtres.

Ce ne fut qu'après avoir réglé de cette manière tout ce qui concernait le temporel du couvent, tout en assurant le maintien de la

(1) Archives. 2884.
(2) Publ. de l'Inst. Hist. Tom. 54, p. 223.
(3) Archives, Publ. Sect. Hist. f. 225.

Digitized by Google

règle concernant la pauvreté, que les Supérieurs de l'Ordre acceptèrent la fondation. (1) On célébra solennellement la pose de la première pierre au printemps de l'an 1630. Par déclaration du 11 juin 1630, le Provincial, frère Arnoldus Paludanus, reconnaissait aux fondateurs du couvent, le comte d'Eltz et sa femme, tous les privilèges spirituels de l'Ordre (2).

Godefroid II mourut peu après, le 17 septembre 1631. (3) La veille de sa mort, il avait confirmé son testament. Il laissait à sa veuve Dorothée de Baville la Seigneurie de Blettingen. Clairvaux, tous ses autres biens et châteaux revenaient à ses sœurs. Dans ce testament, le comte donne une somme importante pour l'achèvement des constructions du couvent d'Ulflingen et demande à être enterré sous la chapelle des Trois Vierges (4).

Jusque là les Seigneurs de Clairvaux avaient leur sépulture dans la chapelle appelée la chapelle de Clairvaux, de l'église paroissiale de Munshausen. Godefroid II d'Eltz n'oublia pas les franciscains de Luxembourg et, dans son testament, leur laissait une maison située dans cette ville, proche des Cordeliers, qui pourraient ainsi agrandir leur communauté. Avait-il fait ce dernier legs en pensant aux longs et nombreux procès toujours gagnés, que lui et son père avaient poursuivis contre les religieux ? (5)

Le Comte Claude de Lannoy, avec l'assentiment de ses belles-sœurs, et celui du conseil d'État de Luxembourg, entra en possession de la Seigneurie de Clairvaux. (6) L'abbesse de Münsterbilsen et sa sœur, la moniale s'étaient déjà désistées en 1621, de tout droit sur l'héritage paternel en faveur de leur sœur, à l'occasion de son mariage. (7)

Le comte de Lannoy ne put tout d'abord jouir de son nouveau domaine. Ce ne fut que le 21 septembre 1632 qu'un fondé de pouvoirs en prit possession en son nom.(8) Les guerres perpétuelles de ce temps occupaient le comte loin de Clairvaux. En 1631, au moment où cet héritage lui arrivait, il reçut l'ordre

(1) Archives 2885.
(2) « 2887.
(3) « 2907.
(4) « N° 2906.
(5) « 2912.
(6) « 2921.
(7) « 2759.
(8) « 2535.

Digitized by Google

de l'Infante de conduire au général Gonzalez de Cordoue, une armée dans le Palatinat et d'y rester comme général de l'artillerie. Il demeurait néanmoins gouverneur de Maestricht.

Un décret de l'Infante Isabelle venait dès lors prouver en quelle haute estime elle tenait le comte de la Motterie. Par ce décret, elle annonçait au gouverneur du Luxembourg, à tous les magistrats, officiers et autres autorités, tant du peuple que de l'armée, qu'elle plaçait le comté de Clairvaux sous la protection immédiate du roi, avec tous ses habitants et domaines, y compris le village de Hasingen. En vertu de cette protection, les habitants et les terres du Comté ne doivent souffrir aucun dommage, de même le comte ne pouvait être lésé dans ses propriétés et ses droits, tant qu'il ferait la guerre au nom de Sa Majesté et serait obligé de rester éloigné de ses terres. (2)

Pendant l'absence de Claude de Lannoy, la comtesse vint s'établir à Clairvaux et y commmença de grandes restaurations. Tout le côté Nord-Est, avec le passage de la grande salle de réception, la salle des chevaliers et la chapelle, furent reconstruits et tout se trouva terminé en 1634. Malgré une absence que les événements de la guerre prolongèrent plusieurs années, le comte n'oublia pas Ulflingen. Grâce à sa généreuse protection, on posa en 1640, la première pierre de l'église qu'on voit encore aujourd'hui. Dans cette même année, la réforme des Récollets fut enfin adoptée dans ce couvent qui suivait jusque là la règle sévère de la province flandro-belge, mais non pas exactement celle de la réforme des Récollets.

La construction de l'église fut interrompue par les événements de la guerre et d'autres calamités; elle ne put être consacrée qu'en 1652. Les frères, pour la plupart, aidèrent à la bâtir. La vieille chapelle avait été conservée et utilisée jusqu'à l'achèvement de l'église. La voûte de la nouvelle église tomba un jour sur l'antique sanctuaire, qu'on démolit aussitôt que l'autre fut terminé. Entre temps le comte Claude de Lannoy de la Motterie, gouverneur du comté de Namur, chevalier de la Toison d'or, étant décédé, fut enterré, comme bienfaiteur, dans l'église d'Ulflingen. (2)

(*A suivre*) M. de Villermont.

---

(1) Archives, 2923.
(2) Archives, 3209.

Digitized by Google

SERMONS FRANCISCAINS

DU

CARDINAL EUDES DE CHATEAUROUX

(† 1273)

Sous ce titre de *Sermons franciscains du Cardinal Eudes de Châteauroux*, il faut entendre les Sermons (épars dans les nombreux recueils de son œuvre oratoire) qu'il adressa aux Frères Mineurs ou qui ont trait à des Saints de cet Ordre.

Eudes de Châteauroux (1), une des gloires du clergé séculier au temps de saint Louis, n'appartint pas, comme plusieurs historiens l'ont affirmé, à l'Ordre de Citeaux. Il est probable qu'il vint du Berry à Paris pour y faire ses études. Il s'y lia d'amitié avec Robert de Sorbon (1201-1274). Chanoine, puis Chancelier de l'église et de l'Université de Paris (1238), Eudes est de bonne heure appelé au maniement d'affaires importantes et délicates. Il y révèle une habileté et une énergie qui attirent sur lui les regards d'Innocent IV (1243-1254). En 1244, il est promu à l'Évêché de Frascati et créé Cardinal l'année suivante. C'est en cette qualité qu'il assiste au premier concile œcuménique de Lyon. Une nouvelle croisade y étant décidée, il est chargé de la préparer et à cet effet Innocent IV l'institue son légat en France avec pleins pouvoirs pour pacifier barons et prélats, lever des subsides, choisir des prédicateurs etc... Après avoir consacré la

(1) Les meilleures notices sur Eudes de Châtauroux sont celle d'Hauréau (*Notices et extraits des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. XXIV (1876), 2e P., p. 204-35) et celle du Cardinal Pitra. (*Analecta novissima, Spicilegii Solesmensis altera continuatio, T. II Tusculana* (1888) p. XXIII-XXXV). La première rectifie Daunou (*Histoire littéraire de la France*, t. XIX, p. 228), la seconde complète la première.

Digitized by Google

Sainte Chapelle (25 Mai 1248), il s'embarque avec le roi pour la Terre-Sainte et reste en Orient jusqu'en 1254.

Après son retour nous le retrouvons à la tête de la Commission d'Anagni pour l'examen de l'*Introduction à l'Évangile éternel* (8 Juillet 1255) (1). Depuis lors, tantôt en France, tantôt en Italie, mais le plus souvent en Italie, il continue de participer au gouvernement de l'Église sous les papes Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV et Grégoire X, et meurt à Orvieto en 1273.

Eudes de Châteauroux fut sur le siège de Frascati le digne successeur de Jacques de Vitry. Comme lui, il désirait ardemment la réforme des mœurs chrétiennes et ecclésiastiques (2), comme lui, il rejeta les préjugés du clergé séculier contre les nouveaux ordres religieux et se montra toujours grand ami des Frères Prêcheurs et des Frères Mineurs. Il se plaisait à dire que leur apparition était un bienfait pour l'Église et que leur présence à Paris n'avait pas peu contribué à améliorer la vie des étudiants de l'Université (3).

Courageusement il reconnaît que les Dominicains et les Franciscains ont le droit de recevoir des fidèles la nourriture corporelle en échange des services spirituels qu'ils leur rendent et il le prouve par des raisons et des exemples frappants (4). Il prouve de même qu'ils ont le droit de prêcher partout puisqu'ils sont les envoyés du Pape. « Est-ce que l'Ange Gabriel, dit-il,

(1) H. Denifle O. P. *Das Evangelium æternum und die Commission zu Anagni. Archiv für Litt. u. Kirch.*, t. I. p. 99 et 102.

(2) Cf. ses sermons *in synodo* (Ms. 203 d'Orléans, ff. 235-258 et *passim*, véritables réquisitoires devant lesquels pâlissent les invectives les plus fortes des Mendiants contre le clergé séculier.

(3) *Vere vacaverat et quieverat civitas a malo, tempore regis Ludovici et Johannis de Vineis. Scopœ id est duo ordines Predicatorum et Minorum eam mundaverant, maxime quoad scholares, quorum quamplurimi hos ordines intraverunt, alii honestatem amplexi sunt* (Pitra, op. cit. p. 230).

(4) *Sed notandum quod cursoribus alicujus magni domini denegare victum hoc merito ei qui misit eos displiceret, maxime si diceretur eis : « Vos estis fortes et sani, ite laboretis et acquiratis vobis victum ». Propterea multum impedirentur si cura acquisitionem victus proprii occuparentur. Si miles qui pronunciavit adventum aque quando rupti sunt montes in superioribus partibus Crisopolis indiguisset pane, si dictum fuisset ei : «Acquire tibi panem», posset respondere : « Hoc erit dampuum multorum, quia interim non annunciabo periculum quod eis imminet ». Sic et vos potestis talibus respondere. Prœterea hoc est dampnare pauperes scolares qui mendicando acquirunt sibi victum, licet scribendo possent illud sibi acquirere. Sed hoc faciunt ne eorum studium impediatur.* (Sermon ad fratres predicatores in Capitulo generali, Ms. d'Orléans n° 203, fol. 261)

Digitized by Google

demanda à l'Archange saint Michel, ou à l'Ange Gardien de la sainte Vierge la permission de lui annoncer la bonne nouvelle ?... Ainsi il n'est pas plus nécessaire qu'ils aient la permission de l'Archevêque, de l'Évêque ou du curé (1) ».

Plusieurs fois Eudes de Châteauroux adressa la parole aux Frères Prêcheurs réunis en Chapitre et c'est dans leur église d'Orvieto qu'il désira dormir son dernier sommeil.

Ses relations avec les F. M. n'étaient pas moins cordiales. En 1248, il assiste avec saint Louis et ses trois frères au Chapitre provincial de Sens présidé par Jean de Parme (2). En 1265, il prend part à la consécration de la nouvelle église de Sainte Claire à Assise (3). Ses sermons sur saint François, saint Antoine de Padoue, sainte Claire, sont assez nombreux et assez significatifs pour mériter d'être publiés. C'est enfin à l'occasion du Chapitre général qu'il prononça les deux premiers discours qu'on lira plus loin.

On y verra la sympathie très vive qu'il professait pour les fils de saint Dominique et de saint François. Si vive qu'elle fut, cette sympathie ne l'empêchait pas d'être clairvoyant sur leurs défauts et de leur adresser de paternels et fermes avertissements (4).

Les *Sermons* du Cardinal Eudes de Châteauroux sont la partie de son œuvre qui eut le plus de succès au Moyen-Age. On en trouve des collections importantes dans un grand nombre de

(1) *Iherarchia ecclesiastica ordinata est juxta iherarchiam celestem. Sed constat quod Michael preest Judeis, tamen legimus quod missus est Angelus Gabriel a Deo in civitate Galilee ad Virginem. Nunquam Gabriel peciit licentiam a Michaele vel ab illo angelo cui commissa erat specialiter cura beate Virginis. Nequaquam, quia a Deo mittebatur. Sic iherarchia ecclesie militantis potest mittere quem vult et quo vult, nec oportet quod ille habeat licentiam archiepiscopi, episcopi, vel plebani.* (Ibidem).

(2) Cf. Salimbene, *Chronica* ed. Mon G. SS, p. 223. 4. 305.

(3) Cf. M. Bihl O. F. M. *Documenta inedita Archivi protomonasterii S. Claræ Assisii*, dans l'*Archiv. franc. hist. t. V. p. 669.*

(4) C'est ainsi qu'il reprochait à certains Dominicains un goût trop prononcé pour les dignités ecclésiastiques qui les dispensaient des rigueurs de la Règle : « *Angeli Deo ministrant, jussa Dei perficiunt sine mora, sine retardacione aliqua, sine murmure. Sic viri spirituales et religiosi super omnes alios debent esse obedientes, nec debent querere exemptionem, nec aspirare ut eximantur per episcopalem dignitatem vel per aliquid hujusmodi sicut ille qui cum a quodam reprehenderetur de hoc quod tam pauperem episcopatum receperat dixit quod reputabat pro magno redditu : « Sit nomen domini benedictum » hoc est quod signare poterat quia per hoc erat a jugo ordinis liberatus.* » (Sermo ad fratres Predicatores in Capº gli, Ms. cit. fol. 261r).

Digitized by Google

bibliothèques (1). Il écrivit aussi une sorte d'Introduction à l'étude des Livres Saints sous le titre de *Lectio Magistri Odonis de Castro Radulphi postmodum Episcopi Tusculani, quando incœpit in Theologia* (2), un Commentaire des Psaumes intitulé : *Distinctiones Magistri Odonis de Castro-Radulphi super Psalterium* (3). On possède enfin de lui des écrits officiels relatifs à sa Légation et aux différentes missions qui lui furent confiées, en particulier une lettre datée de l'île de Chypre. De tous les ouvrages du célèbre Cardinal cette lettre fut longtemps le seul qui ait été publié (4). Depuis, le Cardinal Pitra dans le second volume de ses *Tusculana* (5), consacré à ses plus illustres prédécesseurs sur le siège de Frascati : Odon d'Ourscamps, Jacques de Vitry, Eudes de Châteauroux et le F. M., Bertrand de la Tour, édita quelques-uns de ses sermons, entre autres un sermon sur saint François prononcé à Sainte-Marie-des-Anges (6) reproduit dans les *Analecta Ordinis Minorum Capuccinorum* (7). Dans ce même périodique le P. Edouard d'Alençon publia un fragment de sermon sur sainte Claire (8) et un autre sermon sur saint Antoine de Padoue (9).

Comme ceux de Jacques de Vitry les discours d'Eudes de Châteauroux « sont des tableaux de la société du XIIIe siècle » (10). Les remarques piquantes, les allusions aux événements contemporains, les traits de mœurs y abondent, noyés, il est vrai, dans un flot de textes de la Sainte Ecriture, qui éteint parfois la flamme du prédicateur et l'émotion du lecteur. Suivant l'expression du Cardinal Pitra : « on retrouve partout l'ancien maître glosant l'Écriture Sainte, peut-être accablé de réminiscences bibliques et victime de sa trop bonne mémoire » (11). Souvent aussi par contre, ces réminiscences bibliques amènent sur ses lèvres des rapprochements ingénieux et des élans d'une beauté saisissante.

(1) Cal Pitra, op. cit. p. XXVII-XXXIV ; Hauréau, loc. cit, p. 226-8.
(2) B. N. Ms. lat. 15948.
(3) B. N. Ms. lat. 15568, 9 et 14425.
(4) B. N. Ms. lat. 3768, ff. 76v-81r.
(5) Luc Dachery, *Spicilegium*, éd. in-f° t. III p. 624-6.
(6) Pitra, op. cit. p. 270.
(7) Anal. Ord. Min. Cap. t. XII (1896) p. 346-8 ; voir aussi *Miscellanea francescana*, Foligno, t. VII (1899) p. 180-2.
(8) Anal. Ord. Min. Cap. t. XVI (1900) p. 309-11.
(9) Ibid. t. XVII (1901) p. 249-54.
(10) Léop. Delisle, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. 49 (1889) p. 269.
(11) Pitra, op. cit. p. XXXIV.

Digitized by Google

Ces qualités et ces défauts éclatent dans les *Sermons franciscains*.

Leur principal intérêt est d'avoir été composés par un homme qui comptait parmi les plus sages et les plus perspicaces de son siècle, à une époque où les souvenirs de saint François vivaient encore dans toutes les mémoires, au moment d'une expansion prodigieuse pour la famille franciscaine de luttes très vives avec le clergé séculier et enfin de rivalités et de désunion naissante avec la famille dominicaine (1). Autant de choses que reflète la parole grave et parfois ardente d'Eudes de Châteauroux.

Les deux premiers sermons (2) furent prononcés en Chapitre général, peut-être en présence de saint Bonaventure. Quand et où ?... Il est difficile de le préciser. Il n'est pas impossible que le premier ait eu lieu à Assise en 1269. L'orateur dit, en effet, dans ce discours que depuis le temps de saint François, soixante ans ne sont pas encore écoulés. Nous savons par ailleurs qu'il séjourna à Pérouse de 1265 à 1269. Quant à l'autre sermon aucune indication ne permet d'en fixer la date, même approximativement, et aucune chronique ne relate la présence d'Eudes de Châteauroux à un Chapitre général.

SERMON I.

Le premier sermon nous offre la pensée du célèbre Cardinal sur le caractère distinctif et la mission spéciale de saint François, un tableau de la vie des Frères Mineurs, la constatation d'un de leurs travers : la critique des anciens moines, et une allusion discrète à un relâchement naissant.

Après un prologue abstrait, inutile et froid où il s'attarde à prouver qu'il est impossible de précéder Dieu dans l'existence et diabolique de vouloir l'égaler, il développe dans une seconde partie, beaucoup plus vivante, cette pensée qu'il est glorieux de suivre et d'imiter le Christ dans les humiliations de sa nature humaine. Et ici il nous montre qu'il a admirablement saisi la caractéristique de saint François qui fut de suivre pas à pas « les traces que nous a laissées l'Homme-Dieu : la pauvreté, la patience, la miséricorde, la grandeur d'âme

(1) A. G. Little, *The grey friars in Oxford*. in 8°, Oxford (1892) pp. 129. 333-5.

(2) Publiés d'après le Ms. 203 de la Bibliothèque d'Orléans. Il est superflu d'en faire ici la description après celle que l'on trouvera dans l'ouvrage du Cal Pitra (*op. cit.* p. XXX).

Digitized by Google

et la mansuétude ». Puis le saint Cardinal s'élève avec véhémence contre les détracteurs des Mineurs que les condamnations papales n'arrivaient point à faire taire. Il décrit à grands traits leur vie austère qui contraste si fort avec la vie aisée et molle que beaucoup d'entre eux auraient pu mener dans le monde. Enfin il termine par de fortes paroles à l'adresse des Mineurs eux-mêmes : « Prenez garde, leur dit-il, prenez garde que votre Père, le Bienheureux François ne vous adresse à vous aussi ce reproche que Moïse lançait au peuple hébreu : Je sais qu'après ma mort vous vous corromprez, que vous vous détournerez de la voie que je vous ai prescrite et que le malheur vous atteindra dans la suite des temps »... Si les moines dévient de la voie qui leur a été indiquée par le Bienheureux Benoît, vous ne devez pas les incriminer, car depuis le temps de saint Benoît quatre cents ans et plus sont écoulés ; tandis qu'il n'y en a pas encore soixante depuis saint François. Prenez donc garde que l'on puisse vous dire ce que l'Apôtre disait aux Galates : Je m'étonne que vous vous laissiez détourner si vite de Celui qui vous a appelés en la grâce de Jésus-Christ pour passer à un autre Evangile. Or vos chapitres ont été institués pour veiller à ne pas vous éloigner de la perfection dans laquelle votre Ordre a commencé et pour trouver le chemin qui doit le ramener à son premier état. Travaillez donc à conserver cette perfection...

[fol.264](1) IN GENERALI CAPITULO FRATRUM MINORUM[fol.264]

Ecc° XXIII. Gloria magna est sequi dominum : longitudo enim dierum assumetur ab eo (1 bis). — Precedere dominum in ordine essendi est impossibile. Velle equare se Deo vel equiparari demoniacum est et dampnosum. Sequi vero eum gloriosum et fructuosum, que duo in predictis verbis insinuantur. Precedere dominum in ordine essendi est impossibile quia ipse est alpha seu principium ante quod nichil et a quo omnia. Est et ω id est finis post quem nichil (2). Ipse est principium omnia precedens, finis omnia terminans et concludens. Ecc° in principio ; *Sapientiam Dei precedentem omnia, quis investigavit* (3), Ysa XLI° : *Ego Dominus, primus et novissimus, ego sum* (4),

(1) 2641, 2642, 2643, 2644 désignent la 1ère, la 2e, la 3e, la 4e colonnes du folio 264 recto et verso, et ainsi des autres.

(1 bis) Eccli. XXIII, 38.

(2) Allud. Apoc. 1, 8.

(3) Eccli. 1, 3.

(4) Is. XLI, 4.

Digitized by Google

primus ante quem nullus et novissimus post quem nullus. Et Ysa XLIII° : *Sciatis et credatis michi, et intelligatis quia ego ipse sum ; ante me non est formatus Deus et post me non erit* (1). Et nota quod dicit : *Sciatis et credatis et intelligatis*. Hoc dicit quia duo sunt genera credendorum. Quedam non creduntur nisi prius intelligantur, et quedam non intelligantur nisi prius credantur secundum illud Ysa. juxta LXX^ta^ : *nisi credideritis, non intelligetis,* ubi littera nostra habet *nisi credideritis non permanebitis* (2), quod idem est quia non credendo mens non figit pedem, sed intelligendo. Credere enim ex parte est, et aliquid habet imperfectionis quantum est de natura sua. Credimus enim que non videmus, sed intelligens de natura sui hoc non habet sed ei accidit. Et ideo fides evacuabitur, intellectus vero perficietur (I^a^ ad Cor. XIII°) (3). Et ideo idem est non [fol. 264^3^] *permanebitis* et *non intelligetis*. Quia ergo scientia in quibusdam precedit credere, in quibusdam vero credere precedit intellectum. Ideo signanter dixit Dominus per prophetam : *Sciatis et credatis michi et intelligatis, quia ego ipse sum*. Ipse est cui convenit primo et proprie nomen essentie sicut ipse respondit Moysi, Exodo III° dicenti : *Ecce ego vadam ad filios Israël et dicam eis : Deus patrum vestrorum misit me ad vos. Si dixerint michi : quod est nomen ejus ? quid dicam eis ? Dixit Deus ad Moysen : Ego sum qui sum. Ait : Sic dices filiis Israël. Qui est, misit me ad vos.* (4) Per hoc pronomen *ego* puritas essentie divine. Pronomen enim meram substantiam significat. Vanitas enim amixta est creature eo modo quo dicit apostolus ad Ro. VIII° : *Vanitati omnis creatura subjecta est* (5). Et Ecclesiastes in principio : *Vanitas vanitatum, dixit Ecclesiastes, vanitas vanitatum et omnia vanitas* (6). Per hoc verbum *sum* significat essentiam super omnem essentiam que dat aliis essentiam et esse et est in omni alia essentia et intelligitur et extra regulam aliarum. *Sum* enim verbum est anormalum quod in omnis alio verbo intelligitur et est. Per *qui* quod est nomen infinitum infinitas et immensitas illius summe essentie demonstratur. Et hoc est quod scire debemus *quia ego ipse sum, ante me non est formatus Deus et post me non erit.* Hoc scitur antequam credatur. Unde Johannes Damascenus III° capitulo : *Cognicio existendi Deum naturaliter in nobis inserta est* (7). Et IIII° capitulo : *Quoniam igitur est, manifestum est ; quid vero est secundum substantiam et naturam incomprehensibile vero est omnino* [fol. 264^4^] *et*

(1) Is. XLIII, 10.
(2) Is. VII, 9.
(3) Allud. I Cor. XIII, 10.
(4) Ex. III, 13, 14.
(5) Rom. VIII, 20.
(6) Eccl. 1. 2.
(7) Joh. Damascenus, *de fide orthodoxa*, lib. I. cap. 3, Migne, Pat. gr. t. 94, col. 794.

Digitized by Google

ignotum (1). Et postquam dixit : *cognitio existendi Deum naturaliter nobis inserta est*, subjungit : *Quia vero in tantum prevaluit perniciosa malicia hominum ut quosdam in irrationabilissimum et omnium malorum pessimum perditionis deduceret baratrum ut dicant non esse deum, quorum insipienciam sacrarum enunciator David dixit : insipiens in corde suo : non est deus* (2). *Et ita quod scitum erat, venit in dubium ; et quod insertum erat naturaliter cordi humano obnubilatur et effucatur* et obscuratur insipientia, juxta illud ad Ro. I° *obscuratum est insipiens cor eorum* (3) ; Et Sapientia I°: *malicia eorum excecavit eos* (4). Ideo ad eliminandum hanc errorem et ad clarificandam animam necessaria est fides, ut quod prius sciebatur postea credatur. Cognitio ergo existendi Deum prius habetur et prius scitur quoniam est, quam credatur. Quid vero est et quod trinus et unus, quod incarnatus, prius creditur quam intelligatur. Quia ergo ut in Ysa. XLIIII° *ipse est primus et ipse est novissimus et absque eo non est Deus* (5), ideo precedere dominum est impossibile, velle equari Deo est demencie. Lucifer Deo equari voluit, in cujus persona dicitur Ysa. XIIII° :*Ascendam in celum et ero similis altissimo* (6). In altitudine ei voluit adequari, et ideo est deiectus, quia ut dicitur in Prov : *Qui altam facit domum suam querit ruinam* (7). Demencie enim est hanc equalitatem desiderare; quod enim per superhabundantiam dicitur, uni soli convenit. Si enim angelus esset equalis Deo, Deus non esset altissimus. Unde hoc concupiscendo voluit auferre Deo illam supremam excellentiam qua supereminet universis et excellit omnia. Et ideo rapina appellatur : ad Phil. II° [fol. 265[1]] *Non rapinam arbitratus est se esse equalem Deo* (8). In filio vero non fuit rapina quia naturalis illa et perfecta et consummata generatio hoc exigebat ut pater filium sibi equalem per omnia generaret. Et cum pater et filius sint ejusdem essentie et sint unum, et ideo (8 bis) non ex hoc quod filius est altissimus, sequitur quod non sit pater altissimus, nec ex hoc aufertur a patre hec superhabundantia, sive hec superhabundans altitudo. Et quia Lucifer voluit esse altissimus, factus est vilior et novissimus. Unde ei dictum est, Ysa. XIIII° post predicta verba : *verum tamen de traheris usque ad novissima laci* (9).

(1) ibid. col. 798.
(2) Ps. XIII. I.
(3) Rom. I, 21.
(4) Sap. I, 21.
(5) Is. XLIV, 6.
(6) Is. XIV, 14.
(7) Prov. XVII, 16.
(8) Phil. II. 6.
(8 bis) Le Ms. d'Arras 876 a cette variante qui n'est qu'une faute de copiste : *et Sunt unum et idem.* [fol. 96[1]].
(9) Is. XIV, 15.

Digitized by Google

Velle ergo equari Deo est demoniacum. Sed velle *sequi dominum* est gloriosum, unde et hic dicitur : *Gloria magna est sequi dominum.* Sed non in quibuslibet ut in eis que sunt potentie vel scientie, sed in eis que sunt humilitatis, et humanitatis assumpte. Et si enim apostolus dicat : *Imitatores estote Christi sicut filii karissimi* (1), et imitari dem sit quod sequi, non tamen voluit hoc dicere ut imitatores essemus domini in hiis que supra naturam sunt vel supra vires nostras, quod dominus manifeste ostendit cum dixit : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde* (2). Non dixit : discite a me mortuos suscitare, leprosos mundare, super undas ambulare, sed : quia mitis sum et humilis corde. Similiter dixit : *Estote perfecti sicut et pater vester perfectus est* (3), *estote misericordes sicut et pater vester misericors est* (4). Gloria est filio sequi bonum patrem. Magna gloria est ei qui potest dicere illud Job XXIII° : *vestigia eius secutus est pes meus* (5). Que sunt vestigia que reliquit Christi humanitas?... Paupertas, patientia, [fol. 265²] misericordia, largitas, mansuetudo. O quanta demencia est hujusmodi vestigia detestari. Que est maior paupertas quam se redigere in servitutem perpetuam et dicere cum apostolo. *Cum essem liber ex omnibus, omnium me servum feci* (6). Vere servus qui velle non habet in quo consistit omnimoda et perfecta libertas. Hoc faciunt religiosi. Hec est maxima paupertas in qua vestigium humanitatis Salvatoris relucet. De ipso enim dicit apostolus : *qui cum dives esset factus est pro nobis pauper* (7) et factus est in unum dives et pauper. Hoc vestigium impressit Christus gloriosissime matri sue et Johanni quem dilexit et aliis consobrinis suis ; nec voluit assumere in apostolos nisi eos in quibus hoc vestigium appareret. Hoc etiam vestigium posuit quasi principium et fundamentum aliorum cum dixit : *Beati pauperes spiritu* (8).

Vestigium pacientie fuit impressum similiter caris suis. Demencia est detractare hoc vestigium in hiis qui carnis mortificationem in corpore suo jugiter portant, in frigore et nuditate qui quondam pellibus variis fovebantur ; in fame et siti qui nutriti fuerant in croceis (9), id est, cibariis delicatis ; in labore itineris, eundo et nudis pedibus, qui quondam in equis et palafredis et magnis et in mirabilibus super se ambulabant ; in vilibus et asperis qui mollibus induebantur et qui in sericis quondam ociosi, modo labores sustinent pro salute animarum.

(1) Ephes. V, I.
(2) Matth. XI, 21
(3) Matth. V, 48.
(4) Luc. VI, 36,
(5) Job XXIII, 11.
(6) I Cor. IX, 19.
(7) II Cor. VIII, 9.
(8) Matth. V. 3.
(9) Allud. Thren. IV, 5.

Digitized by Google

Hiis vestigiis detrahere non deberemus sed ea pocius honorare, juxta illud Ysaye : *Qui detrahebant tibi adorabunt vestigia pedum tuorum* (1). Mansuetudo [fol. 265³] etiam vestigium Christi est in qua imitari debemus eum et eum sequi. Sed quidam expertes tocius mansuetudinis pacifice transeuntibus oblatrant et detractionibus lacerant, de quibus ad Galat. (sic) III° : *videte canes, videte concisionem* (2). Hec vestigia impressa debent esse in viris religiosis maxime in fratribus minoribus et predicatoribus et deberemus eos sequi ut essemus imitatores eorum sicut et ipsi sunt Christi et hoc est sequi Dominum quod est magna gloria. Magna gloria est scutiferi sequi dominum suum inter armatas acies, sicut legitur de scutifero Jonathe (3). Sic martires Dominum secuti per ignes et gladios. Laudatur natura canis quia propter aliqua impedimenta suum dominum non derelinquit ; laudatur ancipitis quoniam predam suam insequitur donec eam apprehendat; sic fidelis anima Christum sequitur et querit *an quem diligit anima mea vidistis* (4). Nec propter aliquam difficultatem a vestigiis ejus declinat donec eum apprehendat. Sic ergo magna gloria est sequi dominum.

Nichilominus tamen est fructuosa, quia ex hoc quod quis sequitur Dominum, dierum longitudinem a Domino assequitur, id est beatitudinem quæ finem non habebit, de qua Dominus per Psalmistam : *Longitudinem dierum replebo eum et ostendam illi salutare meum* (5), et in Prov. II (sic) : *Longitudo dierum in dextera ejus* (6). Legitur Deut. XXXI Moyses improperasse populo israelitico : *Novi enim quod post mortem meam iniqua agetis et declinabitis cito a via quam precepi vobis et occurrent vobis mala in extremo tempore* (7). Et vos cavere debetis ne pater vester beatus Franciscus [fol. 265⁴] possit hoc vobis improperare. Si enim monachi deviant a via sibi tradita a beato Benedicto, non est ita improperandum eis. Sunt enim quadringenti anni et amplius elapsi a tempore beati Benedicti. A tempore beati Francisci nondum sunt completi LX^a^ anni. Caveatis ergo ne vobis possit improperari quod Apostolus improperat ad Galat. I° *Miror quod sic tam cito transferimini ab eo qui vos vocabit in gratiam Christi in aliud evangelium* (8). Ad hoc enim celebrantur vestra capitula generalia ad videndum si declinatum est in aliquo a perfectione a qua incepit ordo vester, et ordinare per quam viam possit ordo reduci ad statum suum.

(1) Is. LX. 14.
(2) Phil. III, 2.
(3) Allud. I Reg. XIV, 1-23.
(4) Cant. III, 3.
(5) Ps. XC, 16.
(6) Prov. III, 16.
(7) Deut. XXXI, 29.
(8) Gal. I. 6.

Digitized by Google

Laboretis ergo ad hoc fratres karissimi ut in illa perfectione perseverantes possitis pervenire ad illam summam perfectionem in qua nichil boni deerit, et in qua nichil mali aderit, id est, ad eternam beatitudinem ad quam nos perducere dignetus Ihesus Christus, etc...

SERMON II.

Eudes de Châteauroux dans son deuxième discours, revient sur la recommandation finale du premier. Nous ne sommes pas peu surpris de l'entendre dire que l'Ordre des Frères Mineurs et celui des Frères Prêcheurs procèdent des mêmes intentions et tendent au même but par les mêmes moyens. Nous touchons donc du doigt, dans ce sermon, la transformation profonde qui s'était opérée au sein de l'Ordre franciscain.

Saint François avait voulu faire quelque chose de vraiment original. Dans un chapitre du *Speculum perfectionis* qui paraît authentique, nous le voyons repousser les règles de saint Augustin, saint Benoît et saint Bernard pour s'en tenir résolument à celle que le Seigneur lui a inspirée (1). Une autre fois il rejette la proposition que lui faisait saint Dominique de fusionner les deux Ordres naissants (2). Mais le grand nombre des lettrés qui avaient pris l'habit franciscain, l'exemple des Frères Prêcheurs, les encouragements des Papes et de prélats zélés pour le bien de l'Église (3) dirigèrent les Frères Mineurs vers les études scienti-

(1) *Speculum perfectionis*, ed. P. Sabatier, Paris 1898 p. 132. Ce chapitre semble bien corroboré par II. Celano § 188.

(2) Thomas de Celano, ed. Edouard d'Alençon, p, 282, § 150.

(3) Tel Jacques de Vitry qui réfutait ainsi dans un sermon adressé aux F. M. les raisons que certains apportaient pour se dispenser de l'étude : « *Quidam tamen miseri et vecordes, pigritiæ suæ solatium quærentes, dicunt quod non oportet studere, sed securius est quod maneant fratres in suæ simplicitatis humilitate, eo quod scientia inflat, et multæ litteræ faciunt insanire. Quibus respondemus, quod aliæ virtutes occasionaliter aliquando faciunt superbire ; non enim absque charitate prosunt, sed plerumque obsunt. Si autem contemnunt addiscere et verba Scripturarum glutire, quomodo poterunt ruminare? et ita necesse est ut maledictionem incurrant, qua omne animal quod non ruminat maledictum et reprobum judicatur (!) Unde in Prov. XVII : « qui evitat discere, incedit in malo, » quia scilicet noluit intelligere ut bene ageret. Teste enim Eccli, XXI* : « *Ornamentum aureum prudenti doctrina* »...

Licet igitur simplex frater non multum ingenio calleat, solerti studio defectum ingenii suppleat. Non erubescat panem verbi Dei a quibuscumque potest vindicare, id est, saltem singulis diebus, saltem unum bonum verbum memoriæ commendare. Multos enim vidimus hoc modo, licet tardi ingenii, magis proficere, quam qui de viribus et subtilitate ingenii presumebant et ab aliis audire nolebant. » Pitra, op. cit. p. 403. 4.

Digitized by Google

fiques, dans une voie qui n'était plus tout à fait celle du *Poverello*. Et bientôt Eudes de Châteauroux pouvait dire : « Bien que saint François et saint Dominique paraissent avoir institué des Ordres différents, d'après différentes intentions, ils tendent néanmoins au même but: l'édification des fidèles par la doctrine et par l'exemple. Et ainsi Prêcheurs et Mineurs sont identiques »(1). Or nous savons que saint François, tout en étant admirateur sincère de l'étude et de la science, ne les mit jamais, comme saint Dominique, au nombre de ses moyens d'action. Il comptait avant tout sur l'éloquence de l'exemple : *plus exemplo quam verbo* (2). L'Église dans la suite jugea bon et nécessaire de modifier sur ce point la pensée du Patriarche des Mineurs (3), mais il ne nous est pas défendu de chercher à la discerner et à la préciser.

Dans le deuxième sermon du Cardinal Eudes de Châteauroux nous trouvons encore un témoignage indubitable en faveur de la réalité des stigmates et de nombreuses allusions aux controverses avec le clergé séculier, aux rivalités entre Prêcheurs et Mineurs, à la vie pauvre et saintement joyeuse de ces derniers, à leur activité scientifique, à l'un de leurs petits défauts qui était de se glorifier naïvement d'être un ordre nouveau et tel qu'il n'y en eut jamais de semblable. L'orateur à ce propos les rappelle agréablement à plus d'humilité et relève en même temps chez eux une tendance dangereuse à une vie plus large et plus commode : « Nous lisons, dit-il, que Jérémie conseilla aux Réchabites de boire du vin.—Nous ne buvons point de vin, répondirent-ils, car Jonadab, fils de Rechab, notre père, nous a donné ce commandement : Vous ne boirez point de vin, ni vous, ni vos fils, à jamais ; vous ne bâtirez point de maisons, vous ne ferez point de semailles, vous ne planterez point de vignes et vous n'en posséderez point. — Il est donc bien vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. S'il est une chose dont on dise : Vois, c'est nouveau ! Cette chose existait déjà dans les siècles qui nous ont précédés. Et vous ne pouvez pas dire que votre Ordre est nou-

(1) Cette identité est également affirmée dans la lettre que Jean de Parme, Ministre Général des F. M. et Humbert de Romans, Maître Général des Prêcheurs adressèrent en commun aux deux Ordres. Cf. *Monumenta. Ordinis Prædicatorum*, t. v. *Litterae encyclicae* p. 25.

(2) Cf. L'apostolat franciscain. La prédication et la Science chez les F. M., *Etudes franciscaines*, t. XVIII (1907) p. 433-440.

(3) Hilarin Felder O. M. Cap. *Histoire des Etudes dans l'Ordre de saint François*, Paris 1908, p. 121-131.

Digitized by Google

veau. Il a déjà existé chez les Réchabites et, permettez-moi de le dire, sans vous offenser, avec une plus grande perfection. Si, en effet, vous ne possédez rien, vous bâtissez cependant, ou tout au moins vous permettez qu'on vous bâtisse des maisons; plaise à Dieu que ce ne soit point des palais et qu'elles ne soient point, contre le Testament et la défense de votre Père saint François, trop somptueuses (1). Vous buvez du vin et même d'assez bon... »

L'orateur avertit ensuite ses auditeurs de déjouer les pronostics malicieux de ceux qui annoncent la décadence de l'Ordre et termine en célébrant l'amour ardent de saint François. « Ce n'est point, dit-il, par sa science ou par sa littérature, que saint François a trouvé cette forme de vie, mais par la ferveur de son amour, amour qu'il puisa dans la contemplation du Christ crucifié et qui imprima dans sa propre chair les stigmates de la divine Passion » :

[Fol.268[1]] SERMO IN GENERALI CAPITULO FRATRUM MINORUM.

I° Paralipom. II° *Hii sunt Cinei qui venerunt de calore domus Rechaph* (2).

In hoc verbo Spiritus Sanctus duo nobis insinuat, primo quales esse debetis fratres cum dicit : *Hii sunt cinei* ; secundo qualis et quantus fuerit ille a quo descenditis et ortum habuistis ; et a quo, velut a fonte, hec religio emanavit ostenditur cum dicit : *Qui venerunt de calore* [*patris*] *domus Rechap*. Ad litteram loquitur de quibusdam religiosis veteris testamenti qui fuerunt expressissima forma fratrum minorum. Et isti Ciney et etiam Rechabite nuncupabantur, qui quales fuerint ibidem determinatur cum dicitur paulo ante : *Cognationes scribarum habitantium in Jabes canentes atque resonantes et in tabernaculis commorantes* (3).

Sic fratres debetis esse *cognationes scribarum* id est, parentela vel genus scribarum, id est, latorum moralium, id est, docentium bene vivere. Legimus in Exo XXXV° : *ambos erudivit sapientia ut faciant opera abietharii, polimitarii,* [*ac plumarii*] *de jacincto et purpura coccoque bis tincto et bisso* (4). Hoc dicit de Beseleel et Ooliaph. Hii duo fuerunt doctores et magistri ad edificandum tabernaculum, et significant institutores duorum ordinum predicatorum scilicet et

(1) On trouve le même reproche sous la plume de saint Bonaventure (Lettres officielles de 1257 et 1266, *Opera Omnia*, t. VIII. p. 468. 470) et sous celle de Jean de Pecham dans son *Tractatus de Paupertate* ed. A. G. Little, Aberdeen 1910 p. 85.

(2) Par. II, 55.

(3) ibid, 54.

(4) Ex. XXXV, 35.

Digitized by Google

minorum. Beseleel interpretatur umbraculum divinum, [fol. 268₂] Ooliaph tabernaculum meum in ea. Peccatis enim nostris exigentibus hiis temporibus verum erat quod quondam dominus dixerat : *filius hominis non habet ubi caput reclinet* licet *vulpes foveas habeant* (1). Unde ad hec tempora respiciens Jeremias dicebat XIIII° : *Quare quasi colonus futurus es in terra et velut virvagus non habens ad manendum* (2) Ideo dominus hiis diebus fecit sibi duas domunculas, sicut solent facere pauperes homines de foliis de ramunculis ut ad impleretur illud quod dictum fuerat per Ysayam de domino : *Et erit vir sicut qui absconditur a vento et celat se a tempestate* (3). Vir iste Christus de quo Jeremias : *Mulier circumdabit virum* (4). Iste due domuncule sunt duo ordines fratrum predicatorum et fratrum minorum quorum opifices sive fabricatores fuerunt Beseleel et Ooliaph, id est beatus Franciscus et beatus Dominicus. Et nota quod quamvis hec nomina Beseleel et Ooliaph diversa videantur omnino, tamen idem sonant quo ad interpretationem. Idem enim est umbraculum divinum et tabernaculum meum, id est Dei, in ea. Sic licet beatus Franciscus et beatus Dominicus videantur instituisse diversos ordines et diversas intentiones habuisse, eadem tamen fuit intentio utriusque et duo ordines unum et idem sunt,et si diversi videantur,et ad idem tendunt, ad hoc scilicet ut edificetur ecclesia in fide et moribus, doctrina et exemplo. Inde est quod tam fratres Predicatores quam Minores idem sunt. Et possumus dicere tam de istis quam de illis quod vere sunt *scribe* id est latores moralium, id est, docentes bene vivere et recte credere. Et nota quod dicuntur [fol, 268³] *cognationes scribarum*, cognationes quidem per amorem et concordie unitatem. Unde ibi Interlinearis : *quia mutua societate in preliis utebantur*. Sic debet esse et est de vobis, scilicet quod si unus guerram habeat et alii, si unus cadat et omnes alii eum erigant. Dicetur in vulgali : *Quatuor fratres in uno campo valent octo homines*. Quid ergo de tot fratribus. Ecclesiastes IIII° : *melius est ergo duos esse simul quam unum. Habent enim emolimentum societatis sue. Si unus ceciderit, ab altero fulciatur... Si dormierint duo, fovebuntur mutuo... Si quispiam prevaluerit contra unum, duo resistent ei* (5). Fratres David et consanguinei guerram eius super se assumpserunt.

Sequitur : *habitantium in Jabes*, que interpretatur dolor vel dolens, siccans vel exsiccata. Possunt enim dicere cum Psalmista : *defecit in dolore vita mea* (6), id est, finita est et anni mei in gemitibus. Pos-

(1) Luc. IX, 58.
(2) Jer. XIV, 8. 9.
(3) Is. XXXII, 2.
(4) Jer. XXXI, 22.
(5) Eccl. IV, 9-12.
(6) Ps. XXX, 11.

Digitized by Google

sunt dicere cum Eccles. II°: *Risum reputavi errorem et gaudio dixi : Quid frustra deciperis* (1). Et hoc faciunt ut hoc dolore ab omni humore noxio exsiccentur, id est, delectatione prava que est causa corruptionis ; Ezechiel XXVI° : *Siccatio sagenarum eris nec edificaberis ultra* (2). Hoc dixit Dominus ad Tyrum quod interpretatur angustia vel tribulatio.

Sequitur *cantantes* ut in tribulatione et paupertate sua gaudeant et gratias Deo reddant secundum illud Ysa. XXX° : *Canticum erit vobis sicut vox sanctificate sollempnitatis, et leticia cordis sicut qui pergit cum tybia ut intret iu montem Domini ad fortem Israël* (3). Sciunt enim quod per *multas tribulationes oportet eos intrare in regnum celorum* [fol. 268d]. Actibus XIIII° (4). Unde cum nos declinemus ab hac porta, non est credendum nobis quod velimus intrare in regnum celorum. Dicitur Gen III° *Collocavit ante paradisum voluptatis cherubym et flammeum gladium atque versatilem ad custodiendam viam ligni vite* (5). Per cherubyn quod interpretatur plenitudo scientie, caritas ; per flammeum gladium, tribulatio.

Sequitur *resonantes* ad quelibet scilicet tactum prosperitatis vel adversitatis, per gratiarum actionem et per vicis desiderium rependende ut possit dicere cum sponsa Cantici V° : *venter meus intremuit ad tactum eius. Surrexi ut aperirem dilecto meo, manus mee distillaverunt mirram, digiti mei pleni sunt mirra probatissima* (6). Ysa. XVI° : *venter meus ad Moab quasi cithara sonabit* (7) que ad levissimum tactum reddit sonum.

Sequitur : *in tabernaculis commorantes*. Tabernaculum fundamentum non habet sed tantum passillis terre infixis firmatur ut non corruat. Sic vos fratres terrenum non habetis fundamentum ; sed tamen quia homines estis de terrenis suscipitis sustentationem. E contrario de nobis secularibus dicitur, Je. XII° : *plantasti eos*, per divitias, et possessiones scilicet *radicem miserunt* (8) sicut arbores, qui terram occupant radicibus ex omni parte et penetrant interiora terre. Vos vero non sic plantati estis, et ideo de facili a terra separari potestis sicut ille qui dicebat, Ysa. XXXVIII° : *generatio mea ablata est et convoluta est a me quasi tabernacula pastorum* (9) que de facili amoventur et de loco ad locum transferuntur.

De vobis dicit *hii sunt ciney* etc. De cineis legitur I° Reg. XV° :

(1) Eccl. II, 2.
(2) Ez. XXVI, 14.
(3) Is. XXX, 29
(4) Act. XIV, 21.
(5) Gen. III, 24.
(6) Cant. V, 4, S.
(7) Is. XVI, 11.
(8) Jér. XII, 2.
(9) Is. XXXVIII, 12.

Digitized by Google

dixitque Sa [fol. 269¹] *ul cineo : Abite recedite atque discedite* (sic) *ab Amalech ne forte involvam te cum eo* (1). Amalech interpretatur gens bruta. Hii sunt de quibus dicitur : *Comparatus est jumentis insipientibus* (2). Contra hos dominus elevat gladium suum. Animal brutum quando ducitur ad macellum non cogitat quod ad mortem ducatur. Sic tales nesciunt quod ad mortem ducantur nec sibi condolent et si alii sibi condoleant. Ab hiis recessistis, ea que sunt mundi derelinquentes ne involveremini cum eis. Legitur Judic. I° : *filii autem ciney cognati Moysi ascenderunt de civitate Palmarum cum filiis Juda in desertum sortis ejus quod est ad meridiem Arat et habitaverunt cum eo* (3). Juda interpretatur glorificans. Vos enim velut cognati Moysi volentes magis affligi cum populo Dei quam temporalis peccati habere iocunditatem, maiores divitias estimantes thesauris Egiptiorum improperium Christi, ascendistis de civitate Palmarum, id est de mundo, in quo sancti de inimicis suis spiritualibus victoriam reportant. Ascendistis, inquam, cum filiis Juda, id est, cum illis qui glorificant Deum, *Glorificantes Deum in corpore suo*, I° ad Cor. VI° (4). Et ascendistis in desertum voluntarie paupertatis quam primitivi sancti sibi elegerunt in sortem et hec sors est ad meridiem Arat quod interpretatur descensio. In meridie lux et fervor, quia licet pre aliis scientia luceatis et caritate ferveatis, tanto humiliores esse debetis juxta illud Ecclesiastici : *Quanto magnus es, tanto humilia te in omnibus* (5). Legimus Jerem. XXXV° jeremiam dixisse cyneys : *Bibite vinum. Qui responderunt : Non bibemus* [fol. 269²] *vinum quia Jonadap filius Rechap pater noster precepit nobis dicens : Vinum non bibetis vos et filii vestri usque in sempiternum, et domum non edificabitis, et sementem non seretis, et vineas non plantabitis neque habebitis* (6). Vere nichil recens sub sole, *nichil sub sole novum, nec valet quisquam dicere : Ecce hoc recens est ; jam enim precessit in seculis que fuerunt ante nos.* Ecclesiastes I° (7). Non enim potestis dicere religionem vestram novam esse. Jam enim precessit in cyneis sive rechabitis quod idem est, et in maiori perfectione, ut cum gratia vestra loquar. Et si enim possessiones non habeatis, domos tamen vobis edificatis vel edificari permittitis et utinam non palacia, et utinam non nimis sumptuosas contra testamentum et prohibicionem patris vestri beati Francisci. Vinum bibitis et forte vinosum (7 bis).

De cyneis legitur, Numeris XXIIII° : *Vidit quoque Cyneum et,*

(1) I Reg. XV, 6.
(2) Ps. XLVIII, 13, 21.
(3) Jud. I, 16.
(4) Allud. I. Cor. VI 20.
(5) Eccli. III, 20.
(6) Jer. XXXV, 5. 7.
(7) Eccl. I, 9, 10.
(7 bis) Cf. : Salimbene, *Chronica* ed. M. G. SS. p. 218.

Digitized by Google

assumpta parabola, ait : Robustum est quidem habitaculum tuum sed si in petra posueris nidum tuum, et fueris electus de stirpe Cham quamdiu poteris permanere ? Assur enim capiet te (1). Hoc dixit Balaam pseudo propheta et interpretatur vanus populus. Sic vani populi et falso prophetantes, videntes perfectionem vestram, dicunt quod quantecumque perfectionis vos sitis nichilominus tamen a perfectione ista cadetis et dyabolus vos capiet, ab hac altitudine vos precipitans deorsum, sicut ipsum Dominum ad precipitationem induxit cum dixit : « *mitte te deorsum* » (Matt IIII°) (2). De vobis ergo dicitur : *hii sunt cynei.* Cynei interpretatur possidentes. *Et vos tanquam nichil habentes omnia possidetis* (3).

Sequitur [fol. 269³] *qui venerunt de calore patris domus Rechap*, di est, a fervore familie Rechap. Iste Rechap beatus Franciscus de cujus calore vos descendistis. Devotio enim beati Francisci fuit quasi fornax caritate succensa in qua decocti estis. Et nota quod non dicit de sapientia vel de sciencia. Non enim sciencia vel litteratura beati Francisci talem forman vivendi adinvenit, sed fervor et devotio caritatis. Non enim homines ad hoc possent deduci nisi solo caritatis ardore. Radiis enim, id est, exemplis sanctitatis beati Francisci corda congelata et terrenis conglutinata liquefacta sunt et emollita. Unde recte Rechap dicitur quod interpretatur mollis vel tenellus. Ipse enim mollis fuit ab effectu quia corda hominum, licet durissima, emollivit exemplo suo et doctrina. Mollis enim fuit in se et tenellus qui impressionem crucis Christi ita suscepit ut posset vere dicere cum apostolo ad Gal. ultimo : *Stigmata domini nostri Ihesu Christi in corpore meo porto* (4). Unde ad ostendendum qualiter interius in corde ipsius crux Christi impressa erat, voluit dominus ut in carne ejus hec impressio appareat. Videtur enim quod ei dominus specialiter dixerit illud Cantici ultimo : *pone me ut signaculum super cor tuum, pone me ut signaculum super brachium tuum* (5). Et quia mundus vitam istam quam iste cupiebat stulticiam reputabat, ideo voluit dominus ut in eo crucis vestigia apparerent cujus verbum stulticia reputatur juxta verbum apostoli (I. ad Cor I°) : *Verbum enim crucis pereuntibus quidem stulticia est.* [fol. 269⁴] sed ad ostendendum *quod hiis qui salvi fiunt virtus Dei est* (6), operatus est dominus meritis ejus et intercessione tot et tanta miracula, et ut vos qui ejus stulticiam imitati estis non desolemini, sed pocius in Domino confortemini pro certo habentes quod si vestigia eius secuti fueritis, ad eandem beatitudinem pervenie-

(1) Num. XXIV, 21. 22. : *de stirpe Cin.*
(2) Matth. IV, 4.
(3) II Cor. VI, 10.
(4) Gal. VI, 17.
(5) Cant. VIII, 6.
(6) I Cor. I, 18.

Digitized by Google

tis ad quam assumptus est beatus Franciscus, ad quam nos perducere dignetur Ihesus Christus Dominus noster qui vivit in secula seculorum.

SERMON III.

Le troisième discours (1) est intitulé : *Sermon pour exhorter les religieux à la paix et à la concorde*. Qu'il s'agisse des Dominicains et des Franciscains, il n'y a aucun doute. Le Cardinal prend ouvertement leur défense contre les anciens Ordres qui s'opposaient fréquemment à leur établissement. Il dit en effet que Sénèque s'est trompé lorsqu'il a écrit: Les hommes vivraient en paix si l'on supprimait ces mots, *mien* et *tien*. Il s'est trompé car nous voyons que ceux qui n'ont ni *mien*, ni *tien*, ne se contentent pas de se troubler et de s'inquiéter réciproquement, mais troublent et inquiètent ceux qui n'ont ni *mien*, ni *tien*, ni *notre*, ni *votre* et qui ne doivent rien avoir *ni en commun, ni en particulier*.

Il exhorte donc tous les religieux à maintenir entre eux la paix et accueillir parmi eux les nouveaux Ordres mendiants. Pour atteindre ce but il trouve des raisons pleines de charme et de force. La division, dit-il, est une cause de faiblesse. Elle n'a pas lieu d'exister entre des hommes occupés aux mêmes labeurs apostoliques. Est-ce que les oiseaux du ciel se disputent pour la possession des routes aériennes ?... Est-ce que les lampes qui éclairent un même endroit se jalousent et se contrarient dans le rayonnement de leur lumière ?... S'il en était ainsi la lumière perdrait sa pureté de ses propriétés merveilleuses... Quand mille trompettes sonnent ensemble, est-ce que le son de l'une empêche celui des autres ?... Au contraire elles se renforcent et elles inspirent d'autant plus d'ardeur au cœur des combattants qu'elles sont plus nombreuses et plus bruyantes. Plus les fêtes sont solennelles et plus les cloches carillonnent, la voix de l'une n'étouffe pas la voix de l'autre, s'il en était ainsi le son ne serait plus le son...

Les discordes sont donc inadmissibles, surtout entre religieux qui ont fait vœu de ne rien posséder sur terre ; leur jalousie réciproque est tout aussi condamnable que celle de Josué vou-

(1) D'après le Ms. 876 de la Bibliothèque d'Arras. Cf. Léop. Delisle, *loc. cit.* p. 270. — Même obscurité que pour les deux précédents Sermons sur la date de sa composition et le lieu où il fut prononcé.

Digitized by Google

lant enlever à Eldad et à Médad le droit de prophétiser. Eudes de Châteauroux oppose à cet exemple celui de saint Jean-Baptiste qui se réjouit de se voir diminuer pendant que le Christ grandit. Il indique ensuite que la cause de ces divisions est la difficulté de trouver les aumônes nécessaires à la vie de tous ces religieux. Ce motif n'est point acceptable, car autrement aucun Ordre nouveau n'aurait pu être institué.

Enfin l'orateur adjure ses auditeurs de mettre un terme à ces disputes qui ne peuvent profiter qu'aux hérétiques. A quoi bon bâtir d'une main si l'on détruit de l'autre !... on ressemble alors au lion qui efface avec sa queue la trace de ses pas sur le sable du désert !...

[fol. 109 1] SERMO AD EXHORTANDUM RELIGIOSOS AD PACEM ET CONCORDIAM.

Unusquisque fratrem suum non coartabit ; singuli in calle suo ambulabunt, sed et per fenestras cadent, et non demolientur (1). Sicut in primo Ezechiel (2) designata sunt quatuor regna que obtinuerunt in mundo monarchiam, per quatuor animalia, et in Daniele per quatuor partes statue (3), et in eodem per quatuor animalia, sic et in Joele per erucham, locustam, brucum et rubiginem (4). Et sub metaphora istorum quatuor describit ea quæ facta sunt per illa regna et per exercitus eorum ut sicut predictis quatuor eruce, scilicet, locuste, bruco, rubigini quando mittuntur a deo pro flagello nichil est eis invium, nichil potest eis resistere ; sic nichil resistere potuit regnis quatuor antedictis dum furor eorum erat in cursum, domino permittente et flagellante peccatores per ea. Quodlibet enim eorum fuit virga furoris domini secundum quod denuo eorum dicit dominus per Ysayam X° : *Vhe assur virga furoris mei et baculus ipse est, in manu eorum indignatio mea* (5): Et in Ysa. XIIII°. *Quomodo cessavit exactor, quievit tributum ? Contrivit Dominus baculum impiorum, virgam dominancium cedentem populos in indignatione* (6). Quamdiu enim unum quodque eorum indivisum fuit in se, nulla gens poterat eis resistere, quia unus alterum non impediebat sed potius adjuvabat; unde dicit Joel II°. *Sicut fortes current ; quasi bellatores viri ascendent murum ; viri in viis suis gradientur, et non declinabunt a semi-*

(1) Joel II, 8.
(2) Ez. I, 4-28.
(3) Dan. II, 31-35.
(4) Joel I, 4.
(5) Is. X, 5.
(6) Is. XIV, 4-6.

Digitized by Google

tis suis (1), et subjungit : *unusquisque fratrem suum non coartabit; singuli in calle suo ambulabunt ; sed et per fenestras cadent ;* id est per foramina murorum ne sit mora in frangendo portas, vel in aperiendo, [fol. 109²] et sic intrando per rupturas murorum licet caderent non demoliebantur et non ledebantur, nec a supervenientibus conculcabantur vel opprimebantur. Sed postquam divisi sunt contra se et unus alterum coartabat, non ambulaverunt ut prius, sed sese impedientes et in facto quod inceperat non processerunt, sed impletum fuit in eis verbum Domini loquentis in evangelio : *omne regnum in se ipsum divisum desolabitur* (2) et domus supra domum cadet quod designavit Daniel ; assignans causam destructionis statue dicit : *Regnum divisum erit* (2 bis) et subjungit : *non adherebunt sibi, sicut ferrum non potest misceri teste* (3), sic viri spirituales de quibus Dominus instaurat suos exercitus ad debellandum hereses et peccata et ad subigendum sibi corda hominum quamdiu ab eis longe relegata est discordia et eorum est cor unum et anima una impediri non possunt, nec aliquis poterit eis resistere. Ex quo *unusquisque fratrem suum non artat sed et singuli in calle suo ambulant* sed et si per fenestras cadant id est defectum aliquem patiantur dum ad corda hominum predicando, exhortando, arguendo, increpando, cupiunt penetrare, non demoliuntur, id est non leduntur usque ad internectionem spiritualem, modo increpando, vel in arguendo, excedendo quia ab aliis non, concultantur, nec eliduntur, sed potius ab aliis fratribus suis sive sint ejusdem ordinis, sive diversorum, manibus suis sub ponentibus, sublevantur. Deus enim fecit facit (sic) in sublimibus suis, idest angelicis spiritibus, ut alter alterum non impediat sed potius coadjuvet. Similiter in sublimibus corporibus facit concordiam et quo ad se et quo ad alia quia nichil in se contrarietatis habent. Non enim sunt ex contrariis compacta sicut sunt corpora inferiora nec unum est contrarium alteri, et ideo stabilia sunt et incorruptibilia. Inferiora vero corpora stabilia non sunt, sed corrumpuntur quasi continue eo quod [fol. 110¹] in se contrarietatem habent et etiam ad alia. Sicut enim in universo angelici spiritus et corpora super celestia sublimia reputantur, sic in ecclesia militante sublimes sunt viri spirituales, spiritualiter degentes, et spiritualia officia exercentes. In hiis debet esse summa concordia ut frater fratrem non artet nec coherceat sed singuli in calle suo ambulent libere et sine impedimento. Unde et in evangelio volucribus comparantur, Mattheo VI°: *Respicite volatilia celi quoniam non serunt, nec metunt, neque congregant in horrea* (4) ;

(1) Joel II, 7.
(2) Matth. XII, 25.
(2 bis) Dan. II, 42. Ex parte regnum erit solidum, et ex parte contritum.
(3) Dan. II, 43.
(4) Matth. VI, 26.

Digitized by Google

si enim sererent et meterent, artarent, se ad invicem ne sata sua alia conculcarent vel etiam meterent. Unde avis dicitur quasi avia id est sine via. Non enim vendicant sibi vias in aere. Si enim aliqui religiosi qui seminant et metunt ad litteram alios coartant ne terras quas seminant alii occupent, vel ne ea que seminaverant alii colligant, nulli faciunt injuriam, neque inde aliquod scandalum generetur, sed si alios arcerent a communibus usque ad strata publica vel a suino communi vel ab aliis in quibus nichil juris habent nisi ut alii, tunc injuriam illis facerent quos at alibus arcerent et merito reprehensioni paterent. Item talibus videtur dicere dominus, Mattheo V°: *Vos estis lux mundi.*(1) Et apostolus, Ad Phil.: II° *Omnia autem facite sine murmurationibus et hesitationibus : ut sitis sine querela, et simplices filii Dei, sine reprehensione, in medio nationis prave et perverse, inter quos lucetis sicut luminaria in mundo ; verbum vite continentes* (2). Luminaria enim sese non impediunt nec coartant quo minus in eisdem locis et in eodem tempore lumen suum diffundant unde beatus Dionisius in libro *de substantia divinis nominibus II° capitulo* quod incipit : *divina tota* dixit hoc modo : « Sicut lumina lampadum (ut sensibilibus ut propriis utar exemplis) dum sunt in domo una et tota se [fol. 110²] invicem totis sunt, et diligentes ad se invicem proprie //// habent discretioni unita discretione et unita discreta. Etenim videmus in domo multis unitis lampadibus ad unum aliquod lumen unita omnium lumina et unam claritatem indiscretam relucentem et non etiam quis, ut arbitror, poterit alicujus lampadis lumen ab aliis ex omnia lumina continenti aere discernere et videre sine altera parte alteram partem, totis in totis inconfuse contemperatis ; sed si etiam unam quis ardentium subduxerit, domui coibit et proprium totum lumen nullum quidem aliorum in semetipsa complectens aut suimet alteris relinquens (3). » Hec sunt verba Dionisii in quibus ostendit quod licet lumen unius candele vel lampadis occupet totam unam domum non tamen propter hoc alia lampas si accendatur lumen ejus artabitur quin idem spacium occupet ; sic et de tertia et quarta, et sic deinceps. Videtur ergo aliquantulum recedere a puritate et proprietate luminis qui se invicem a locis artant et arcent ne in eis sua officia exequantur. Hoc enim contrariorum est quod mutuo se expellunt. Sed contrarietas a talibus summe relegari debet. Bonum enim non est bono contrarium, et tam isti quam illi boni sunt. Et licet majus lumen minus lumen obfuscare videatur, non tamen obfuscat, nec diminuit in aliquo, nec alterat quia lumen lumini non miscetur. Mixtio enim est alteratorum unio secundum Philosophum.(4) Sed dicitur obfuscare

(1) Matth. V, 14.
(2) Phil. II. 14-16.
(3) Migne, *Patr. græc.* t. III, col. 642.
(4) Aristote, *De generatione et corruptione,* lib. I, c. 10. *Opera omnia,* ed. Firmin Didot, t. II, p. 451.

Digitized by Google

quia minus non comprehenditur sensu visus et hoc ex debilitate visus, sicut ex debilitate visus est quod athomi non videntur nisi inradio solis licet equi sint in aere non illuminato radio et in aere illuminato a radio. Legitur, Num. X° quod dominus precepit Moysi ut faceret *duas tubas argenteas ductiles* (1) ad convocandum multitudinem per quas predicatores veteris et novi testamenti designati sunt. Sonus unius tube non impedit [fol. 112[1]] sonum alterius si mille tube sonarent ; licet enim sonus unius tube occupet omnis aures astantium et sonus secunde tube et tertie et sic deinceps ; nec sonus sonum expellit, nec impedit sed potius juvat ad convocandum multitudinem ad bellum, ad convivium, ad festum, et quanto plures tube simul clangunt, tanto melius officium suum implent, scilicet terrendo hostes, equorum audatiam excitando et etiam pugnantium, ostendendo etiam epulum, seu festum esse solempne et ideo in magnis festivitatibus omnes campanas similiter pulsantur ut festi solempnitas denuntietur. Dicitur in Ps. de Apostolis et eorum successoribus : *In omnem terram exivit sonus eorum et in fines orbis terre verba eorum* (2). A natura soni sive tubarum sonantium seu clangentium recederent si sonus sonum arceret vel etiam impediret. Dicitur a Seneca : Quietissime viverent homines si hec pronomina *meum*, *tuum* de medio tollerentur (2) ; ergo si unus alium inquietat habent aliquid de *meo* et de *tuo*. Et posset quis credere quod Seneca diminute locutus fuerit cum hoc dixit ; debuit enim dicere et addere si hec pronomina *meum* et *tuum*, *vestrum* et *nostrum* tollerentur de medio. Quia videmus homines qui dicunt se non habere *meum* et *tuum*, inquietare se ad invicem, eo quod apudeos inveniuntur *nostrum* et *vestrum*. Et in hoc apparet quod plurale dupplicat singulare, et in plurali est singulare et inde accidit quod aliquando magis se inquietant qui *nostrum* et *vestrum*, quam illi qui *meum* et *tuum*. Sed adhuc videtur Seneca falsum dicere cum videamus inquietari ab aliis et inquietare alios apud quos nec *meum* nec *tuum* nec *nostrum*, nec *vestrum* inveniuntur, cum nichil habeant nec in singulari nec in communi. Ego credo Senece in hac parte. Multa dicitur que non sic se habent, et facilius est dicere quam facere, et aliud dicere *non habent*, et *non habere debent*. Dicit apostolus I[a] ad Cor. in principio [fol. 111[2]] : *Significatum est enim michi de vobis fratres ab hiis qui sunt Cloes, quia contentiones inter vos sunt* (4), et subjungit causam : *hoc autem dico, quod unusquisque vestrum dicit : ego quidem sum Pauli ego vero Appollo ; ego autem Cephe,*

(1) Num. X, 2.

(2) Ps. XVIII, 5.

(3) Cette phrase se trouve dans le *Liber de Moribus* faussement attribué à Sénèque et publié à la suite des *Publii Syri Sententiæ* par Ed. Wœlfflin. Leipzing, 1869, p. 144, n° 98.

(4) I. Cor. I. 11.

Digitized by Google

ego quidem Chisti (1). Ex hoc autem contentiones erant inter eos quia appropriabant se baptistas et doctores. Si enim unum reputarent se habere patrem et magistrum, illum qui in celis est, nunquam contentio fuisset inter eos de hoc exorta. Consueverunt habere zelum inter se magistri ex hoc quod unus plures auditores habet quam alius, et auditores zelare pro magistris suis sicut legitur, Num. XI° quod *Josue filius Nun, minister Moysi dixit : Domine mi Moyses prohibe eos. Et ille : Quid, inquit, emularis pro me ? Quis tribuat ut omnis populus prophetet, et det eis Dominus spiritum suum* (2) ? Iste Josue invidebat Eldath et Medath prophetantibus in castris ne forte plures eis intenderent quam magistro suo Moysi. Ve nobis miseris si hec emulationes usque ad nos pervenerunt ! Absit quod nos simus sicut discipuli Johannis reputando augmentum alterius esse detrimentum nostrum vel nostrorum. Legitur enim Jo. III° quod discipuli Johannis dixerunt ei : *Rabbi, qui erat tecum trans Jordanem cui tu testimonium perhibuisti, ecce hic baptizat et omnes veniunt ad eum. Respondit Johames et dixit : Non potest homo accipere quicquam nisi fuerit ei datum de celo. Ipsi vos testimonium perhibetis quod dixerim : Ego non sum Christus sed quia missus sum ante illum. Qui habet sponsa sponsus est* (3) ; et subjungit : *In hoc ergo gaudium meum impletum est. Illum oportet crescere me autem minui* (4). Vere Johannes in quo gracia qui de cremento alterius et de diminutione sua gaudebat. Ecce quomodo Johannes non impe [fol. 112 i] diebat crementum Jhesu nec sibi sua diminutio displicebat sed gaudebat potius in utroque quia licet discipuli ejus et de utroque tristarentur nec nitebatur ad crementum suum, neque crementum alterius impediebat.

Legitur Jo. IIII° : *ut ergo cognovit Jhesus quia audierunt Pharisei quod Jhesus plures discipulos facit et baptizat quam Johannes (quamquam Jhesus non baptizaret sed discipuli ejus), reliquit Judeam.* Hoc fecit ut cederet Johanne quo in infinitum major erat. Sed heu difficiles sunt quam plures Jhesu qui nolunt aliis cedere. Legitur Gen. XIII° : *Sed et Loth qui erat cum Abraham fuerunt greges ovium et armenta et tabernacula. Nec poterat eos capere terra ut inhabitarent simul. Erat quippe substantia eorum multa et non quibant habitare communiter. Unde et facta est rixa inter pastores gregum Abraham et Loth* (5) ; et subjungit causam : *Eo autem tempore Chananeus et Pherezeus habitabant in terra illa. Dixit ergo Abraham ad Loth : Ne, queso, sit iurgium inter me et te et inter pastores meos*

(1) Ibid. 12.
(2) Num. XI, 28-30.
(3) Joa. III, 26-29,
(4) Ibid. 29, 30.
(5) Gen. XIII, 5-7.

Digitized by Google

et pastores tuos ; fratres enim sumus. Ecce universa terra coram te est ; recede a me, obsecro. Si tu ad sinistram ieris, ego ad dexteram tenebo ; si tu ad dexteram elegeris, ego ad sinistram pergam (1). Rari sunt qui velint sibi ad invicem cedere ; et causa jurgiorum quia chananeus et phereseus habitant in terra illa. Chanaan interpretatur similitudo gratificationis, vel similitudo eorum hoc est, similitudo officiorum quibus gratificari volunt hominibus. Ideo sese non compatiuntur quamvis contrario dicat Ecclesiasticus XIII° : *Omnis caro ad similem sibi conjungitur et omnis homo simili sibi sociatur* (2). Et alibi XXVII° : *Volatilia ad sibi similia conveniunt et veritas ad eosqui operantur illam revertetur* (2 bis) [fol. 112_2]. Natura nititur ex similibus similia producere, et error nature est similia arcere. Jurgium fuit inter pastores Abraham et Loth propter pascua, sic fortasse propter elemosinas que utrisque sufficere non possunt. Dicit enim Ecclesiasticus : *pascua divitum pauperes* (3). Sic est verum dicere quod pascua pauperum divites, ne distinguit inter pauperes et pauperes. Si pauperes erant in hac parrochia quorum pascua erant divites hujus parrochie, si superveniunt alii pauperes injuriantur pauperibus qui prius erant ibi ; et qua ratione injuriantur secundis pauperibus illi qui postea superveniunt, sic et secundi prioribus ; sed que est parrochia in quo pauperes non fuerint ab antiquo. Ergo omnes qui postea venerunt eis, scilicet prioribus, sunt injuriati. Dicitur in evangelio, Luce X°: *Messis quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo dominum messis, ut mittat operarios in messem in suam* (4). Non dicit : rogate dominum ut non permittat intrare operarios in messem suam. Infirmi naturaliter desiderant diversitatem medicorum et qui placet uni et non placet alteri. Arcere ergo accessum medicorum esset facere injuriam egrotantibus. Sed dicet quis : Communio generat dissensionem et ideo sancti patres terminos posuerunt diocesum et parrochiarum quos non licet transgredi. Sed numquid illud tempus in quo erant omnia communia quietum fuit. Unde dicuntur aurea tempora. Dicit Boetius in libro *de epdomadibus : Omnis diversitas discors, similitudo vero appetenda est*; (5) et ponit glossa (6) exemplum sicut ignis ignem ; refugit autem contrarium. Sed distinctio terminorum propter infirmos facta est qui de facili scandalizantur, non propter perfectos. Dicit apostolus : *Si esca mea scandalizat fratrem meum, non manducabo carnes in eternum* (7), id est, nunquam ; propter ergo vitandum scan-

(1) Ibid. 8. 9.
(2) Eccli. XIII, 20.
(2 bis) Eccli XXVII, 10.
(3) Eccli XIII, 23.
(4) Luc. X, 2.
(5) Migne, *Patr. lat.* t. LXIV, col. 1311.
(6) Gilberti Porretœ Commentaira, ibid. col. 1322.
(7) I. Cor. VIII, 13.

Digitized by Google

dalum esca vitanda est [fol. 113[1]] et posponenda. Scribitur in Actibus apostolorum quod divisi sunt ad invicem Paulus et Barnabas (1); Apostoli etiam sortiti sunt diversas regiones. Non est ergo mirum si alii minoris perfectionis volunt diversa loca habere, nec est reprehensibile immo laudabile. Verum est quoniam divisio sit ad salutem animarum ut amplior fructus fiat et maxime utilitas generalis que preferenda est utilitati private que tamen utilis esse non poterit, nec fructuosa si communis utilitatis sit impeditiva. Hoc dicimus non ut condempnemus aliquem et alium beatificemus, neque ut preferamus alium et alterum post ponamus. Sed hec dicimus ne propter talem discordiam insurgant heretici contra catholicos, et ne aperiant ora sua dicentes : dominus dicit in evangelio : *Quod uni ex minimis istis fecistis michi fecistis, hospes eram et non collegistis me* (2). Dixit etiam pauperibus qui omnia propter ipsum reliquerant : *Qui vos recipit et me recipit* (3). Dicunt ergo heretici : quomodo hii veri catholici sunt qui pauperes Christi non colligunt, non recipiunt, sed nec colligi, nec recipi permittunt, immo etiam eos de propriis locis expellunt, et ea relinquere cogunt. Timendum est ne verificetur in aliquibus quod dicit Ecclesiasticus : *Unus edificans et alius destruens* (4) ; que utilitas in utrisque ? nulla. Que utilitas est una manu edificare et alia destruere cum facilius sit destruere quam edificare, verbo edificare et destruere exemplo ? Non simus ergo sicut leo que vestigia que imprimit pedibus, cauda delet, sed simus frater qui adjuvat fratrem et sic erimus quasi civitas firma et non valebunt nos heretici expugnare sed potius prevalebimus adversus eos et victoria habita coronam habebimus sempiternam.

(*A suivre*)

F. GRATIEN.
O. M. C.

---

(1) Act. XV, 39.
(2) Matth. XXV, 43.
(3) Matth. X, 40.
(4) Eccli XXXIV, 28.

Digitized by Google

BULLETIN CANONIQUE

LETTRES ET CONSTITUTIONS APOSTOLIQUES

Nous aimons à citer, en commençant ce Bulletin, deux documents, qui, une fois de plus, rappellent la perpétuelle bienveillance des Souverains-Pontifes envers la grande famille du « *Poverello* ».

Le premier porte la date du 9 août 1912 et concerne les filles de sainte Claire. Sept siècles ont passé depuis le jour où saint François d'Assise enrôla Claire dans la milice séraphique. Le retour de ce glorieux anniversaire avait déjà fourni à Sa Sainteté, l'occasion d'ouvrir aux Pauvres-Dames les trésors de l'Église. Non content des faveurs accordées, Pie X ne veut point laisser passer ces solennités séculaires, sans donner, de sa piété envers la Recluse de St-Damien, des témoignages plus explicites. Ces Lettres sont un éloge des mérites, des vertus de la sainte et une exhortation à ses filles spirituelles. Qu'elles s'efforcent de pratiquer à l'exemple de leur Mère : l'humilité, la patience ; comme elle, qu'elles soient des amantes passionnées de la sainte pauvreté, se confiant sans réserve à la divine providence. Viennent alors les privilèges :

1° L'église du monastère des Clarisses d'Assise, où repose actuellement le corps de leur glorieuse fondatrice, est élevée au rang de Basilique mineure avec participation à tous les privilèges que comporte ce titre.

2° Est concédé à perpétuité le privilège de la messe votive de sainte Claire aux prêtres célébrant le Saint-Sacrifice, soit dans la crypte où repose le corps de la Sainte, soit au maître-autel situé au-dessus de la dite crypte, soit à l'autel de la vieille église Saint-Georges.

Ce même privilège est accordé pour l'autel principal de l'église saint Damien et à ceux érigés dans l'ancien chœur de Sainte-Claire, dans son oratoire et dans la cellule où elle rendit son âme à Dieu.

3° Le saint Père confirme, pour le monastère de sainte Claire d'Assise, le privilège de l'exemption absolue, accordée par Léon XIII,

Digitized by Google

et sa dépendance immédiate du Siège apostolique qui exercera sa juridiction par le Cardinal Protecteur des Frères-Mineurs. Cette charge étant présentement remplie, à titre de particulière bienveillance, par le Souverain Pontife lui-même, S. E. le cardinal Falconio est nommé légat pontifical pour ce monastère avec pour vicaire le Ministre provincial de la province séraphique de sainte Claire.

Pie X autorise enfin, la célébration dans toutes les églises du second Ordre, à partir du 12 août 1912 jusqu'au 12 août 1913, d'un triduum solennel d'actions de grâces pour l'heureuse institution de l'Ordre de sainte Claire. Une indulgence de 700 jours est accordée à quiconque assistera à l'un de ces exercices, plus pour le triduum une indulgence plénière aux conditions ordinaires.

Le second document daté du 8 septembre 1912 est adressé aux Ministres Généraux des trois branches constituant actuellement le premier Ordre franciscain. Il est destiné à fixer la nature, le but du Tiers-Ordre, à lui conserver le caractère qu'il eut dès l'origine : promouvoir la sanctification de ses membres par une vie chrétienne intense. Les « Études Franciscaines » en ont publié la traduction *in extenso* dans leur numéro de novembre 1912.

Nous ne voulons pas laisser passer sans la signaler l'encyclique « *Lacrimabili statu* » adressée le 7 juin 1912 aux Évêques de l'Amérique latine, en faveur des malheureux Indiens. Comme ses illustres prédécesseurs, notamment Benoît XIV et Léon XIII, Sa Sainteté élève la voix pour rappeler à l'humanité, que tous les hommes sont frères, sans distinction de nation et de couleur et qu'il n'appartient à personne de réduire son semblable en servitude.

Après avoir flétri, suivant qu'elles le méritent, les indignités commises contre ces pauvres Indiens, même par des catholiques, le Pape fait appel non seulement aux gouvernements civils, mais à tous les Évêques, Prêtres, Missionnaires, les invitant à travailler de tout leur pouvoir afin d'enrayer et de faire totalement disparaître cette honte du nom chrétien qu'est l'esclavage.

« Quant à Nous ayant, non sans raison, bon espoir dans l'assenti-
« ment et la bienveillance des pouvoirs publics, Nous avons surtout
« pris à cœur d'élargir le champ de l'activité catholique dans ces vastes
« régions, par l'établissement de nouvelles stations de missionnaires
« où les Indiens pourront trouver un refuge salutaire ».

Pour qu'aux efforts s'ajoute toute l'efficacité possible ; « suivant l'exemple de Notre prédécesseur Benoît XIV, Nous condamnons et

Digitized by Google

déclarons coupables de crime inhumain tous ceux qui osent réduire en esclavage les Indiens, les vendre, les acheter, les échanger ou donner, les séparer de leurs femmes et de leurs enfants, les dépouiller de leurs biens ou possessions, les éloigner ou transporter en d'autres régions, ou de quelque manière que ce soit les priver de leur liberté et les retenir en captivité. Ceux-là aussi sont coupables du même crime qui, sous quelque prétexte ou raison spécieuse que ce soit, donnent conseil, secours, faveur à ces trafiquants ; prêchent ou enseignent la légitimité de ce commerce ou y coopèrent de n'importe quelle manière que ce soit. Aussi Nous voulons que soit réservée aux Ordinaires de ces régions, l'absolution au tribunal de la pénitence, des hommes coupables de ce crime ».

Le complément naturel de cette encyclique est le *Motu proprio* du 15 août 1912 créant, dans la Consistoriale, une section spéciale pour les soins spirituels à procurer aux émigrants catholiques.

La section de l'émigration recherchera et procurera tout ce qui peut, au point de vue du salut des âmes, avantager les émigrants du rite latin. Les émigrants appartenant aux rites orientaux restent du ressort de la Propagande. Les prêtres qui émigrent dépendront également de la Consistoriale. C'est elle qui dirigera l'action des sociétés d'émigration. Sa Sainteté compte sur les prières et la générosité de tous les fidèles en faveur d'une œuvre si saintement utile.

Rendre faciles pour tous les moyens de salut, à tous ouvrir d'une façon aussi large que possible l'accès aux divins sacrements, tel est bien le désir du successeur de saint Pierre. N'est-ce pas ce désir, qui a inspiré la Constitution : *De Sanctissima Eucharistia promiscuo ritu sumenda*, dont nous serions heureux de parler tout au long, mais en toute chose il faut savoir se borner.

« Considérant, dit le Pontife, que tous dans l'Église catholique reconnaissent la validité de la consécration, que le pain soit azime ou qu'il soit fermenté ; que plusieurs, tant parmi les Latins que parmi les Orientaux, trouvent fâcheuse l'interdiction d'user des deux rites, après avoir pris l'avis de la S. C. de la Propagande pour ce qui concerne les rites orientaux, et, après mûr examen, il Nous paraît bon de rapporter les décrets prohibant ou restreignant l'usage des deux rites, dans l'usage de la Très Sainte Eucharistie et d'accorder à tous, tant aux Latins qu'aux Orientaux, la faculté, dans les églises catholiques de n'importe quel rite, de la main des prêtres catholiques, de se nourrir de l'auguste sacrement du corps et du sang de Notre-Seigneur afin que tous et chacun des chrétiens soient enfin pleine-

Digitized by Google

ment d'accord dans ce symbole de la concorde. *(Concil. Trident. Sess. XIII).*

Ceci posé, dans la pléniture de Notre pouvoir apostolique Nous statuons et décrétons ce qui suit :

1° Il n'est pas permis aux prêtres de célébrer sous n'importe quel rite, *operari ritu promiscuo,* chacun doit consacrer et administrer le sacrement du corps du Seigneur suivant le rite de son église.

2° En cas de nécessité, s'il n'y a pas de prêtre de rite différent, il sera permis au prêtre oriental, qui use de pain fermenté, d'administrer l'Eucharistie consacrée *in azimo* ; de même au prêtre latin ou oriental se servant de pain azime, d'administrer l'Eucharistie consacrée *in fermentato,* mais dans l'administration, chacun devra suivre son propre rite.

3° Faculté est donnée aux fidèles de tout rite de recevoir *pietatis causa,* la Sainte Eucharistie dans n'importe quel rite.

4° Pour accomplir le précepte de la communion pascale, chaque fidèle devra la recevoir dans son rite et de son curé, auquel il demeure soumis pour les autres devoirs de religion.

5° Les moribonds recevront le saint viatique dans leur rite propre, de la main de leur curé ; en cas de nécessité, il sera permis de le recevoir de tout prêtre, qui devra toutefois l'administrer suivant le rite auquel il appartient.

6° Chacun demeurera dans le rite où il est né, même dans le cas où il aurait eu pendant longtemps la coutume de communier dans un rite différent. On n'accordera à personne la permission de changer de rite, sinon pour des raisons justes et légitimes, dont sera juge la Commission de la S. C. de la Propagande pour les affaires des Orientaux.— La coutume d'avoir longtemps communié selon un autre rite ne saurait être admise parmi ces raisons. *(Constit. du 14 septembre 1912).*

Ainsi toutes les barrières liturgiques sont ouvertes et désormais tout fidèle peut communier dans un rite quelconque, qu'on y emploie le pain azime ou le pain fermenté. Reste pour les prêtres l'obligation de célébrer et d'administrer la Sainte Eucharistie d'après le rite auquel ils appartiennent.

A titre simplement récapitulatif nous mentionnons l'encyclique « *Singulari quadam* » adressée le 24 septembre 1912 aux évêques allemands. Elle a pour thème les syndicats confessionnels et interconfessionnels, question si débattue au delà de la frontière. Toute la presse ayant longuement parlé de cette Lettre, nous n'oserions nous

Digitized by Google

y attarder davantage, nous craindrions d'être fastidieux pour nos lecteurs.

S. CONGRÉGATION CONSISTORIALE. (1)

Nous croyons devoir insérer, bien qu'il soit déjà un peu ancien, le décret de la Consistoriale du 29 juin 1912 portant défense d'admettre dans les Séminaires certains commentaires sur l'Écriture-Sainte. Parmi les livres spécialement proscrits, il faut citer l'ouvrage du docteur Charles Holzhey intitulé : *Kurzgefasstes Lehrbuch der speziellen Einleitung in das Alte Testament*, édité à Paderborn.

Là, selon les théories modernes du rationalisme et de l'hypercritique, sur presque tous les livres de l'Ancien testament et principalement sur le Pentateuque, les Paralipomènes, Tobie, Judith, Esther, Jonas, Isaïe et Daniel, sont soutenues les opinions les plus audacieuses, contraires à la tradition la plus ancienne de l'Église, à la doctrine vénérable des Saints Pères et aux réponses récentes de la Commission biblique pontificale, opinions qui non seulement mettent en doute, mais ruinent presque l'authenticité et la valeur historique des Livres Saints.

C'est pourquoi cette S. Congrégation, par mandement de Sa Sainteté, défend absolument que ce livre soit introduit dans les séminaires, même comme ouvrage à consulter.

Et comme il existe d'autres commentaires de la Sainte-Écriture, tant sur l'Ancien que sur le Nouveau Testament, animés du même esprit, par exemple plusieurs écrits du P. Lagrange (2) et un ouvrage très récent édité à Berlin en 1912 par le docteur Fritz Tillmann, intitulé : *Die Heilige Schrift des Neuen Testaments*, le Saint Père enjoint et ordonne de les proscrire absolument des études cléricales, sauf jugement plus complet à porter sur ces écrits par l'autorité compétente dont ils relèvent de droit. *(Déc. du 29 Juin 1912)*.

(1) Le présent Bulletin était déjà à l'impression quand est parue une décision de cette S. Cong. interdisant dans les églises les représentations cinématographiques et les projections ; en voici la partie principale :

Les Éminentissimes Pères *considerantes, aedes a Deo dicatas, in quibus divina celebrantur mysteria et fideles ad caelestia et supernaturalia eriguntur, ad alios usus et praesertim ad scenicas actiones etsi honestas piasve agendas converti non debere, quaslibet projectiones et cinematographicas representationes prohibendas omnino esse in ecclesiis censuere.* (Déc. du 10 déc. 1912).

(2) Nos lecteurs n'ont pas été sans lire dans les journaux la lettre adressée au Saint Père par le P. Lagrange à la suite de ce décret ; lettre dans laquelle il proteste de son filial attachement au Siège Apostolique et de sa religieuse obéissance au Pontife romain.

Digitized by Google

Pour continuer sur ce chapître des livres prohibés nous passons à la S. Cong. du Saint-Office.

S. CONGRÉGATION DU SAINT-OFFICE

I

Dans l'assemblée générale tenue au palais du Saint-Office les Éminentissimes et Révérendissimes Cardinaux, inquisiteurs généraux, ont condamné et proscrit, ordonnant de l'inscrire à l'index des livres défendus, l'ouvrage intitulé : *Cenni biografici della Serva di Dio Paola Mandatori-Sacchetti per Valeriano Abb. Ferracci parroco in Vallecorsa, Roma, Tipografia Sociale Polazzi e Valentini,* 1905.

Ils ont en outre réprouvé et proscrit l'inscription : « *Un portrait merveilleux* », placée sous l'image du Sacré-Cœur de Jésus, éditée par Pierre Brion, 26, rue Auguste Mérillon, Bordeaux. Ils l'ont prohibée avec cette clause, qu'il ne sera permis à personne désormais d'imprimer ou d'éditer cette image, *nisi ex ea penitus deleatur,* toute mention de son origine prétendue merveilleuse. (*Décret du 7 sept. 1912*).

Une remarque. Le décret précité vise simplement l'inscription placée au bas de l'image et non la représentation iconographique elle-même. Il n'y a qu'à supprimer la mention lui attribuant une origine merveilleuse pour l'éditer à nouveau.

II

SECTION DES INDULGENCES

Un décret du Saint-Office, confirmé par le Souverain Pontife, considérant que les crucifix enrichis par les Frères-Mineurs des indulgences du Chemin de la Croix suffisent à la dévotion des fidèles, empêchés de parcourir les stations de la voie douloureuse, révoque, abroge et abolit toutes les autres concessions faites sur ce sujet et en particulier celles qui ont trait aux « *Chapelets du Chemin de la Croix* ». De plus, à partir de la promulgation du présent décret, toutes les facultés de bénir ces chapelets, accordées de n'importe quelle façon, à n'importe quel prêtre, même constitué en dignité, sont déclarées de nulle valeur. *(Décret du 24 juillet 1912).*

Un seul moyen reste donc à la portée des personnes légitimement empêchées de se rendre dans un lieu où sont érigées les stations du Chemin de la Croix pour gagner les indulgences attachées à cette

Digitized by Google

pieuse pratique : se servir d'un crucifix béni par les Frères-Mineurs ou par un prêtre ayant reçu délégation de leur Ministre Général. Toutes les autres concessions sont rapportées, *Emi ac Rmi DD. Cardinales inquisitores generales consulendum Ssmo decreverunt ut quascumque alias praeter memoratam* (celle du crucifix) *hac super re concessiones nominatim vero quae Coronas, quas vocant, viae Crucis revocare, abrogare ac penitus abolere dignaretur*, et nominativement est supprimé le *Chapelet du Chemin de la Croix*.

Ce chapelet était,paraît-il, nous avouons ne pas le connaître, composé de quatorze médailles représentant les quatorze stations. Ces médailles étaient séparées les unes des autres par trois grains sur lesquels on récitait le *Pater*, l'*Ave* et le *Gloria*. La faculté de le bénir avait été accordée par Pie IX au Cardinal de Angelis. Sa Sainteté Pie X avait donné le même pouvoir au Cardinal Richelmy et au Supérieur de la Mission de Turin, dans une audience privée accordée le 4 avril 1906 à Mgr Parodi, archevêque de Sassari. Enfin à la demande de l'Assistant général de la Congrégation de la Mission, et zélateur de l'Archiconfrérie de la Sainte Agonie de Jésus-Christ au jardin des Olives, établie dans la maison-mère de Paris, un décret de la S. C. des Indulgences en date du 2 Novembre 1906 conférait ce même pouvoir à tous les prêtres de la Mission et à tous les Directeurs et Zélateurs de la Sainte-Agonie.

Est-ce que les chapelets précédemment bénis et déjà aux mains des fidèles ont perdu leurs indulgences ? Nous le pensons.C'est, semble-t-il, le sens des mots : *Concessiones, nominatim vero quae* Coronas viae Crucis *respiciunt revocare, abrogare ac penitus abolere dignaretur*. Il ne s'agit évidemment pas de la faculté de les bénir. Il en est d'ailleurs question dans la seconde partie du décret comme d'une chose nouvelle qui s'ajoute à la première: *insimul declarando, facultates omnes* coronas supradictas *hunc in effectum benedicendi .... quomodocumque impertitas, statim ab hujus Decreti promulgatione, nullius amplius esse valoris*.

Voilà donc une facilité de moins pour gagner des indulgences ! Par contre, dans le but d'augmenter la dévotion des fidèles envers la glorieuse et Immaculée Vierge Marie mère de Dieu,et de favoriser le pieux désir qui pousse les fidèles à offrir quelque satisfaction en réparation des blasphèmes exécrables, proférés contre le nom très auguste et la très haute prérogative de la Bienheureuse Vierge, le Pape, dans l'audience du 13 juin 1912, a accordé une indulgence plénière applicable aux défunts, à tous ceux qui, confessés et communiés, feront,

Digitized by Google

le premier samedi de chaque mois, en esprit de réparation, quelques exercices particuliers de dévotion en l'honneur de la Bienheureuse Vierge Immaculée et prieront aux intentions du Souverain Pontife.

Il y a donc désormais deux jours de communion spécialement désignés : le premier vendredi et le premier samedi de chaque mois.

Enfin à la demande de l'Assesseur du Saint-Office, Pie X accordait le 29 août 1912 à tous les prêtres qui réciteront, après la Messe, la prière : *Obsecro te dulcissime Domine* etc. ... la rémission de toutes les défectuosités et des fautes commises par fragilité humaine pendant la célébration du saint sacrifice. A moins d'empêchement cette prière doit être récitée à genoux. Nous nous dispensons de l'insérer ici, elle se trouve dans tous les bréviaires et diurnaux parmi les prières à réciter après la messe. Sa Sainteté maintient, conjointement avec le nouveau privilège dont Elle l'a enrichie, les 300 jours d'indulgences déjà accordés par Pie IX à cette récitation. (*Déc. du 29 août 1912*).

Les déclarations suivantes par rapport aux indulgences doivent être signalées :

Une indulgence accordée à la visite des églises d'un Ordre religieux par égard pour un Bienheureux, suit la translation de la fête de ce Bienheureux si elle ne jouit pas d'une solennité extérieure et est transférée *in perpetuum*.

Il en est autrement si l'indulgence n'a pas été accordée *intuitu Beati*. La même chose a lieu, c'est-à-dire, l'indulgence suit la translation perpétuelle de la fête, quand cette translation a lieu pour l'Ordre tout entier, pour une province régulière, voire même pour un seul couvent.

Si malgré la célébration de la fête à un autre jour fixe, la solennité extérieure demeure au jour marqué avant la translation, l'indulgence reste attachée à cette solennité.

Lorsque la fête d'un saint ou d'un bienheureux de l'Ordre franciscain est célébrée à des jours divers par les différentes familles franciscaines, les Tertiaires peuvent choisir pour gagner l'indulgence attachée à la fête, soit le jour indiqué dans le sommaire des indulgences, soit le jour où la fête est célébrée par la famille franciscaine à laquelle ils sont soumis. Ils ne peuvent cependant gagner cette indulgence qu'une seule fois au jour qu'ils auront choisi. (*Déc. du 12 Juin 1912*).

S. CONGRÉGATION DES RELIGIEUX

Dans le but de faire approfondir davantage les pieux projets de vie

Digitized by Google

religieuse, de sauvegarder la dignité des Ordres réguliers et d'éviter les défections, les Éminentissimes et Révérendissimes Cardinaux de cette S. Congrégation ont porté les décisions ci-après pour les religieuses à vœux solennels et de clôture papale :

Dans les monastères à vœux solennels et de clôture papale, on pourra admettre les postulantes sans qu'il soit nécessaire d'obtenir auparavant la permission du Saint-Siège *servatis tamen aliis de jure servandis.*

Chaque postulante, avant de commencer le noviciat, devra accomplir le temps de postulat fixé par les Constitutions particulières de chaque monastère. Si les constitutions ne déterminent rien à ce sujet, le postulat durera au moins six mois. Il se fera dans la clôture, mais non avec l'habit de l'Ordre qui ne sera revêtu qu'au moment de commencer le noviciat proprement dit. *(Déc. du 12 août 1912).*

En vertu de ce décret, le postulat devient obligatoire. Si les Constitutions le prescrivaient déjà, on s'en tiendra à ce qu'elles ont fixé, sinon il durera au moins six mois. Il devra se faire dans la clôture, mais non avec l'habit des novices *utantur veste modesti coloris diversa tamen ab habitu ordinis quem non induant, nisi quando Novitatum proprie dictum inchoaturae sint,* est-il dit.

On peut se demander quelle est la portée de ce décret ? Evidemment il doit être observé, toutefois le noviciat et la profession de celle qui y contreviendrait seraient-ils nuls ou simplement illicites ? Rien dans les termes n'indique que ce soit sous peine de validité, par conséquent jusqu'à plus ample déclaration il n'intéresse que la licéité. Ces prescriptions d'ailleurs ne concernent aucunement les communautés d'hommes ou les congrégations de femmes à vœux simples. Quant à celles à vœux solennels, on sait que depuis la révolution française, sauf une ou deux exceptions, dans les pays annexés depuis, elles avaient cessé d'exister en France. Les instituts à vœux solennels et de clôture papale comme les Clarisses et les Carmélites, etc., qui s'étaient reconstitués en notre pays n'émettaient plus que des vœux simples, et n'avaient, malgré leurs grilles austères garnies de longues pointes acérées, qu'une clôture épiscopale. Ces Ordres ne sont donc pas atteints par ce décret, du moins dans les pays comme la France.

Encore pour les religieuses à vœux solennels le décret suivant. Son but est de faciliter l'usage de la communion fréquente aux malades retenues à l'infirmerie. Dans les monastères sous clôture papale, inutile de le rappeler, peuvent seuls entrer pour administrer les sacre-

Digitized by Google

ments aux infirmes : le confesseur ou à son défaut le chapelain qui, s'il est régulier, doit avoir un compagnon. Désormais à défaut du confesseur, du chapelain, un troisième prêtre, sans avoir besoin d'être accompagné s'il est religieux, légitimement appelé avec la permission de l'évêque, pourra porter la sainte communion aux malades incapables de se présenter à la grille du chœur, *quae ad ecclesiae crates descendere nequeunt*. Quant à la permission de l'évêque jugée nécessaire, celui-ci pourra d'ordinaire désigner pour la donner l'Abbesse ou Supérieure, *vocatus de licentia episcopi, qui pro hac licentia nomine episcopi concedenda etiam abbatissam seu superiorissam habitualiter designare poterit*. Autant que possible quatre religieuses, *maturae aetatis*, accompagneront, de son entrée dans la clôture jusqu'à sa sortie, le prêtre qui porte la Sainte Eucharistie (*Déc. du 1er sept. 1912*).

Relativement au jeûne et à l'abstinence la S. Cong. répondant à une demande du supérieur général de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité a donné certaines décisions qu'il importe de noter. La question posée était ainsi formulée : Est-ce que dans les indults apostoliques portant mitigations ou dispenses de l'abstinence et du jeûne, tant en Europe qu'en dehors, surtout pour l'Amérique latine sont comprises les familles religieuses habitant ces régions ? Autrement dit peuvent-elles user de ces dispenses ? La réponse est claire. Les religieux, à moins d'être exclus de l'indult, peuvent user des dispenses concernant le jeûne et l'abstinence prescrits par une loi générale de l'Église. Ils ne peuvent faire la même chose quand il s'agit de l'abstinence et du jeûne prescrits par leur Règle et Constitutions. En n'observant pas et ce jeûne et cette abstinence, les religieux transgressent non une loi de l'Église mais leur Règle et leurs Constitutions ; la faute se mesure d'après ce qui est fixé dans cette Règle et ces Constitutions.

Quant aux religieux habitant l'Amérique latine qu'ils s'en tiennent au dernier indult accordé par la secrétairerie d'État le 1er janvier 1910. (*Déc. du 1er sept. 1912*).

Les temps troublés où nous vivons rendent malheureusement pratique et très actuelle la question des religieux sécularisés, aussi nous ne pouvons taire cette décision du 1er septembre 1912.

Un religieux qui a déposé l'habit de son Ordre et, à la faveur d'un indult apostolique, vit pour un temps en dehors du cloître, *extra claustra ad tempus degens*, avec l'autorisation, reçue d'un évêque, de célébrer la Sainte Messe et d'exercer le ministère sacerdotal, est-il a

Digitized by Google

ce point soumis à l'ordinaire *ita ut episcopus habeat in eum juridictionem et auctoritativam et dominativam potestatem*, bien que dans le rescrit, fasse défaut la formule accoutumée : Qu'il soit soumis à l'Ordinaire, même en vertu de son vœu solennel d'obéissance ? La réponse a été : *affirmative facto verbo cum Sanctissimo*. (*Déc. du 1er sept. 1912*).

Dans la Constitution « *Summi sacerdotii* » du 23 août 1570, saint Pie V avait permis aux novices dominicaines en danger de mort, d'émettre la profession religieuse et de participer ainsi quoique novice aux indulgences et autres grâces de l'Ordre. Il accorda même aux religieuses et aux novices ayant fait profession *in articulo mortis*, qui passaient à une vie meilleure une indulgence plénière *in forma jubilaei*. Cette faveur passa à tous les religieux et religieuses jouissant de la communication des privilèges avec la famille de saint Dominique. D'autres Instituts ou l'obtinrent spécialement du Souverain-Pontife, ou insérèrent, dans leurs Constitutions approuvées par le Saint-Siège, une clause qui permettait de recevoir la profession d'un novice en péril de mort. Il y a plus, des supérieurs religieux pensant avoir le pouvoir de rendre participants des biens spirituels de leur Ordre tous les novices, en danger de mort, les admettaient sans hésitation à émettre la profession même perpétuelle. C'est pour écarter tout doute sur un sujet si grave et pourvoir au bien spirituel des âmes, que Pie X a daigné étendre le privilège accordé par saint Pie V aux novices dominicaines, à tout Ordre, congrégation, société religieuse des deux sexes où est pratiquée la vie commune à la manière des religieux *quamvis non emittantur vota*.

Certaines conditions doivent cependant être remplies, savoir : 1° Que le noviciat ou probation soit canoniquement commencé. 2° Que ce soit le supérieur du monastère ou le Maître des novices actuellement en charge, qui admette le sujet en question, à la profession, consécration ou promesse. 3° La formule de profession, de consécration ou de promesse sera celle en usage dans l'Institut hors le cas de maladie ; les vœux, si on les émet, le seront sans détermination de temps ou de perpétuité. 4° Celui qui aura ainsi fait profession participera à toutes les indulgences, suffrages et grâces dont jouissent les religieux vraiment profès qui meurent dans l'Institut ; une indulgence plénière *in forma jubilaei* lui est miséricordieusement accordée dans le Seigneur. 5° Cette profession, consécration ou promesse, en dehors des faveurs spirituelles qui viennent d'être énoncées, ne produit aucun autre effet ; par conséquent : si après cette profession le novice meure

Digitized by Google

intestat, l'Institut ne pourra réclamer aucun bien ou droit lui ayant appartenu. — S'il revient à la santé avant la fin de son noviciat, il sera dans la même condition que s'il n'avait émis aucune profession. En conséquence : libre à lui, s'il le veut, de rentrer dans le siècle ; de même les supérieurs peuvent le renvoyer. — Il doit faire tout le temps de noviciat déterminé dans chaque Institut, quand bien même il serait de plus d'une année ; ce temps accompli, s'il persévère, il devra prononcer une nouvelle profession, consécration ou promesse. *(Déc. du 10 sept. 1912).*

Puisque nous parlons des religieux nous résumons immédiatement la circulaire adressée par l'Éminentissime Cardinal Préfet de la Propagande aux supérieurs généraux des instituts du rite latin, pour leur rappeler les règles à suivre dans l'admission des Orientaux.

S. CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

Déjà dans ses Lettres « *Orientalium dignitas Ecclesiarum* », Léon XIII avait ordonné aux Ordres et Instituts religieux de l'un et l'autre sexe, de ne pas recevoir un fidèle des rites orientaux avant qu'il n'ait montré les Lettres testimoniales de son Ordinaire. Cette décision ne dérogeait en rien aux dispositions déjà prises, en particulier celles du 1er juin 1885, qui, dans chaque cas prescrivaient le recours au Saint-Siège ou à la Section de la S. C. de la Propagande préposée aux affaires des rites orientaux qui peut seul accorder la permission de changer de rite, soit pour un temps, soit à perpétuité. Ce dernier point a été plusieurs fois considéré comme non avenu, si bien que la S. Cong. se voit dans la nécessité de le rappeler aux Supérieurs religieux.

A l'avenir quand on fera une demande en faveur d'un postulant, on devra non seulement exprimer son nom, prénom, son âge, le rite, le diocèse auxquels il appartient, mais encore s'il s'agit d'un homme, on exposera s'il sera reçu dans un Institut à vœux solennels ou à vœux simples *et an pro statu clericali vel laïcali. (Lett. du 15 juin 1912.)*

Une autre circulaire rappelle aux Ordinaires qu'ils ne doivent pas permettre aux Orientaux de quêter dans leurs diocèses, à moins qu'ils n'exhibent l'autorisation expresse et récente de la Propagande. Il est arrivé, en effet, que des quêteurs de ce genre non seulement n'étaient ni catholiques, ni schismatiques, mais des infidèles exploitant frauduleusement la piété catholique, surtout en Amérique.

Voici en abrégé les règles données : Les Ordinaires n'autoriseront

Digitized by Google

les Orientaux à quêter dans leurs diocèses que sur présentation d'un rescrit de la Propagande les autorisant à quitter leurs diocèses et à recueillir des aumônes. L'Ordinaire dans le diocèse duquel, un sujet oriental se permettrait de recueillir des aumônes sans rescrit de cette S. Cong., l'avertira de la défense portée, et ne l'autorisera ni à célébrer la sainte Messe, ni à l'exercice des autres fonctions ecclésiastiques. Au besoin, par la voie de la presse, il mettra les fidèles et les prêtres, en garde contre ce trafic illicite et réprouvé. Si un doute vient à s'élever, il en référera à la S. Congrégation. (*Lett. du 1er janv. 1912.*)

S. CONGRÉGATION DES RITES (1)

Nous ne retiendrons que quelques-unes des décisions portées. Plusieurs fois des questions ont été posées pour demander comment terminer les Matines et commencer les Laudes des trois derniers jours de la semaine sainte, de même pour l'office des morts, quand on les sépare dans la récitation privée. Pour éviter désormais toute occasion de revenir sur ce sujet, il a été décidé d'insérer dans les nouvelles éditions du Bréviaire romain, la rubrique suivante, après le IXe répons des Matines, des trois derniers jours de la semaine-sainte : *Si Matutinum in privata recitatione a Laudibus separetur, subjungitur oratio* : Respice quaesumus Domine, *etc., Laudes vero, dictis secreto* Pater noster *et* Ave Maria *absolute a prima antiphona incipiuntur.*

De même le jour de la Commémoration des Fidèles trépassés on insérera après le IXe répons : Si *Matutinum in privata recitatione a Laudibus separetur, subjungitur* : Dominus vobiscum — Et cum spiritu tuo. — *Oratio* : Fidelium Deus, etc. ; — Requiem aeternam dona eis Domine — Et lux perpetua luceat eis. — Requiescant in pace — Amen.

Enfin à l'Office des Morts, tant dans le Bréviaire que dans le rituel romain, on ajoutera la rubrique ci-après : *Si Matutinum cum unico vel cum tribus Nocturnis in privata recitatione a Laudibus separetur, post ultimum responsorium subjungitur ;* Dominus vobiscum — Et cum Spiritu tuo. — *Deinde dicitur oratio (seu orationes) ut ad Laudes, additis sequentibus :* Requiem aeternam dona eis Domine — Et lux perpetua luceat eis — Requiescant in pace — Amen.

(1) Pour la raison déjà mentionnée nous signalons ici un décret de la S. C. du Concile déclarant caduque la loi interdisant de distribuer la Sainte Eucharistie, *devotionis etiam causa*, le jour de Pâques, dans les églises non paroissiales, *in ecclesiis non parochialibus praesertim regularibus.* (*Déc. du 28 nov. 1912*).

Digitized by Google

Laudes vero dictis secreto Pater Noster *et* Ave Maria *absolute inchoantur ab antiphona* : Exsultabunt Domino *(Décret du 24 juil. 1912)*.

D'après une décision plus récente on doit dire le *Pater* et l'*Ave* avant les Vêpres des défunts et le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo* avant les Matines, *quoties vesperae aut Matutinum defunctorum separatim ab officio divino recitentur. (Déc. du 25 Octobre 1912)*.

En terminant signalons encore, non plus cette fois pour la récitation mais pour le chant de l'office le décret du 8 Juillet 1912. — Dans le chant des Leçons, des versets et surtout dans les médiantes psalmodiques marquées par l'astérisque, lorsque se rencontre un monosyllabe ou un mot hébraïque, la clausule peut-elle être modifiée, ou la mélodie chantée avec la modulation ordinaire ? — Remplie d'indulgence pour tous les grégorianistes de bonne volonté la S. Cong. à répondu : «Affirmativement à la double question ». On peut faire l'un ou l'autre.

FR. J. de Parme.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

THÉOLOGIE

L'heure des âmes par le P. MAINAGE, dominicain. — Première série, in-12 de 200 pages. Prix : 2 fr. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris.

Plusieurs conversions retentissantes se rattachant à ce qu'on peut appeler le « type intellectuel » sont venues, à notre époque, réjouir l'Église catholique. Il semble que la grâce divine se plaise à choisir ses élus parmi ceux qui combattent les idées chrétiennes au nom des illusions les plus chères à notre temps. Décrire cet aspect du mouvement religieux, en psychologue et en apologiste, en s'aidant principalement des témoignages et confidences laissés par les convertis eux-mêmes dans leurs autobiographies, est le but que s'est proposé le P. Mainage.

Dans ce premier volume, commencement d'une vaste enquête qui portera sur tous les pays d'Europe, l'auteur nous présente trois convertis : A. de Ruville, Miss Baker, Jeorgensen. Tous trois, formés dès leur enfance par des sectes protestantes différentes, sont arrivés à la vérité par des chemins divers. C'est le besoin d'unité et d'autorité, non satisfait dans la religion réformée, qui a amené les deux premiers à l'Église romaine. Le troisième est venu à la vérité en sentant le vide de *l'individualisme* qui ne vit que pour soi, ramène tout à soi, dominant de toute sa hauteur la foule des mortels destinée à lui servir de piédestal.

Rien n'est instructif comme de suivre pas à pas la marche de ces âmes vers la lumière. L'auteur d'ailleurs a su choisir admirablement les citations qui nous font assister aux luttes, aux efforts consciencieux de ces cœurs droits dans la recherche de la vérité intégrale. Ce premier volume nous fait désirer de voir bientôt paraître ceux qui doivent la suivre. F. J. de P.

Nomenclator literarius Theologiæ catholicæ Theologos exhibens aetate, natione, disciplinis distinctos. Tomus V. Edidit et commentariis auxit H. HURTER S. J. Editio tertia plurimum aucta et emendata. Œniponte. Libraria academica Wagneriana, 1913. – In-8.

Je n'ai pas à faire l'éloge de cet ouvrage déjà bien connu des lecteurs. Ce dernier volume — *Theologos complectens novissimos* — n'est pas moins riche en renseignements bio-bibliographiques que les précédents. Les théologiens, comme les philosophes et les historiens, le consulteront avec fruit, et remercieront le P. Hurter d'avoir mis à leur disposition, sous une forme claire et précise, un instrument de travail de première valeur.

Digitized by Google

Je me permettrai seulement quelques remarques, concernant principalement les écrivains de l'Ordre franciscain. Parlant du P. Ludovic de Besse, dont les travaux ascétiques ne sont pas tous cités, l'auteur fait cette réflexion : *Multum quoque contulit ad edenda* ÉTUDES FRANCISCAINES. Je ne sais où l'auteur a puisé ce renseignement, mais la vérité historique m'oblige à rappeler ici que le T. R. P. Eugène d'Oisy, dont les remarquables travaux sur le Tiers-Ordre sont justement appréciés du public, fut le principal promoteur et le premier Directeur de cette revue. Le P. Ludovic l'honora plusieurs fois du concours de sa plume, toujours alerte et savante, mais ce ne fut qu'à des intervalles assez éloignés, et sans prendre aucune part à sa direction.

En outre, en parcourant la table de ce volume, j'ai été surpris de n'y point rencontrer le nom de plusieurs de nos écrivains, qui méritaient,à juste titre, de figurer dans cette galerie. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'est fait aucune mention du P. Timothée de Puyloubier, Capucin, dont la *Theologia moralis* a reçu, il y a quelques années, le plus bienveillant accueil. La liste complète de ses ouvrages a été publiée par le P. René de Nantes, à la suite de la notice biographique qu'il lui a consacrée en 1908. Le P. Prosper de Martigné, l'auteur de la *Scolastique et les Traditions franciscaines,* le P. Georges de Villefranche et plusieurs autres religieux, aussi remarquables par leur science que par leurs vertus, sont également passés sous silence.

Toutefois, ces omissions très pardonnables sous la plume d'un auteur étranger n'enlèvent rien au mérite de l'ouvrage. Il restera l'un des plus beaux monuments bibliographiques de notre époque, et le P. Hurter a droit à notre reconnaissante admiration. Fr. C.

ÉCRITURE SAINTE

Jésus-Christ, sa vie et son œuvre, — *Esquisse des Origines chrétiennes, précédée d'une introduction sur la valeur historique des Évangiles*. par M. LEPIN. In-12 de 270 pages. Prix : 2 fr. 50. — Paris, Gabriel Beauchesne.

Nombreuses sont les vies de Notre Seigneur ; plusieurs, sans nul doute, sont plus complètes au point de vue biographique que celle de M. Lepin, le cadre de son travail se restreignant au ministère public du Sauveur. Aussi là n'est pas le mérite et la valeur de cette œuvre, mais dans son but apologétique et doctrinal : mettre en relief les enseignements du Maître, expliquer simplement, brièvement, leur portée dogmatique et morale, les venger des objections en cours. Et comme le tout repose sur l'Évangile, l'auteur a pris soin de nous faire part du fruit des travaux récents sur l'origine et la valeur historique de ces livres sacrés, mettant ainsi le lecteur en état de comprendre les raisonnements et le bien fondé des remarques faites à propos de tel ou tel fait évangélique rapporté.

Suivant le désir modestement exprimé par l'auteur, nous sommes persuadé que cet ouvrage, dont la mise au point avec les données de la critique ne laisse rien à désirer, sera un auxiliaire précieux pour tous ceux, prêtres et laïques, qui s'occupent d'approfondir et de défendre leur religion.

F. J. de P.

Digitized by Google

LITURGIE

Le livre de la prière inspirée. — Les Psaumes. — *Traduction en vers français* par R. Compaing. Prix 3 fr. 50. — Gabriel Beauchesne, éditeur, 117, rue de Rennes, Paris.

Traduction littérale entreprise sur le texte original, tel que l'a reconstitué la critique moderne, d'après l'hébreu et les versions les plus anciennes.

Travail fait simplement, sans étalage d'érudition, afin, dit l'auteur, de ne pas détourner l'esprit de ce qui est la vie du psaume, à savoir : « Dieu toujours présent, nous parlant de lui-même, pour nous apprendre à nous orienter par l'espérance et l'amour vers l'Éternité ».

Avant chaque psaume, quelques paroles empruntées aux livres saints ou aux Enarrations de saint Augustin, et judicieusement choisies, disposent fort bien à recevoir la pensée divine.

Rien à dire de l'œuvre littéraire, elle a été jugée et louée par M. Émile Faguet, dont les encouragements ont mis fin aux hésitations de l'auteur.

F. M.-A. Cap.

Messe et secondes Vêpres de la Bienheureuse Jeanne d'Arc par Jules Carillion (Abbé), accompagnement à 3 parties et **Messe Grégorienne, « Cunctipotens »**, accompagnement d'orgue.

Par un oubli involontaire, dont nous nous excusons auprès de l'auteur et des lecteurs, nous avons omis, dans notre dernier bulletin, d'indiquer l'adresse où ces deux œuvres sont mises en vente. On les trouvera chez l'auteur, *professeur à l'école Jeanne d'Arc, Lille.*

Messe de communion pour les tout petits enfants, par la Marquise Costa de Beauregard, in-32, broché 0,30 fr. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (VIe).

Exposition du Saint Sacrifice sous forme de préparation à la Sainte Communion. Tout y est à la portée des enfants et présenté avec une simplicité charmante.

Suivant l'heureuse expression de Monseigneur de Cabrières, « c'est une mère qui parle dans ces lignes, murmurant près de l'oreille d'un enfant bien-aimé de courtes exhortations imprégnées de vérité et de foi ».

F. M. A, cap.

PRÉDICATION

Allocutions pour les jeunes gens par Paul Lallemand, prêtre de l'Oratoire, 2e édition. Prix : 3 fr. — Téqui, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris.

Le présent volume contient les instructions adressées pendant l'année 1888-89, aux élèves de Massillon et de Juilly. L'auteur est suffisamment connu; inutile de dire que ces allocutions sont finement et délicatement écrites.

A côté du littérateur, l'éducateur se révèle. Une double pensée me semble avoir présidé à cette composition : former des chrétiens, mais aussi des hommes, de bons Français, avec au cœur un double amour, celui de Dieu et de la Patrie

F. J. de P.

Digitized by Google

HISTOIRE

Glanes monastiques. — A travers une longue vie.— La Très Révérende Mère Claire-Isabelle de Saint-François, *abbesse de l'Ordre de Sainte-Claire (1828-1910)* par une PAUVRE CLARISSE. — 1 fort vol, 677 pp. avec deux portraits, 7 fr. — Au monastère des Clarisses, 125, rue de Nimy, Mons (Belgique).

Il y a quelques années mourait à Mons, la T. R. Mère Claire-Isabelle de Saint-François, abbesse des Clarisses françaises réfugiées en cette ville. C'était une sainte religieuse dans toute la force du terme, une vraie clarisse qui exhortait ses filles à tout traduire en actes d'amour, même les moindres travaux, et c'était une âme bien trempée, un caractère. Sa vie avait été des plus exemplaires et des mieux remplies, il importait donc d'en fixer le souvenir. Sa principale collaboratrice, auteur de nombreux ouvrages, était toute désignée pour entreprendre une telle œuvre et elle l'a réalisée d'une manière très captivante. La figure de la vénérable abbesse se détache en pleine lumière et c'est presque pas à pas que l'on peut suivre son existence.

Née à Tournon, le 30 mars 1828, Mère Claire-Isabelle était entrée en janvier 1851 dans la famille de Sainte Claire, au monastère de Romans, et, très tôt, elle y avait fait preuve d'éminentes vertus. Excellente organisatrice, initiatrice insigne, elle participa très activement, en 1878, à la fondation de l'*Ave Maria* de Grenoble dont peu après elle devint l'abbesse ; en 1892-1893, elle réussit à fonder, dans des circonstances très difficiles, un autre monastère à Bordeaux-Talence ; et, au moment de la dispersion des ordres religieux, il lui fallut encore surmonter d'inouïs obstacles et supporter de pénibles épreuves pour installer sa communauté à Mons. C'est là qu'elle s'est endormie dans la paix du Christ le 24 octobre 1910. Nul ne suivra sans émotion les phases d'une telle vie, toute de piété, de bonté, d'abnégation, de sacrifice volontaire ; nul ne lira sans profit ces pages vivantes et délicates où abondent les enseignements. Alph. GERMAIN.

Souvenir d'un pélerinage de pénitence. *Une semaine sainte à Jérusalem*, par le P. ROBERT de Laval, franciscain-capucin, 2 fr. 50. Librairie Saint-François, 4, rue Cassette, Paris VIe. Se vend au profit des missions franciscaines.

C'est un très joli volume, richement illustré de vues inédites prises au cours du voyage.

Un pèlerin de profession écrivant à l'auteur a fait cet éloge du livre. « Les descriptions sont rapides, mais esquissées d'une main vive et d'une grande précision, sans emprunt inutile. Tout est vie, vie de souvenirs évangéliques et de piété intense où tout est plein du Christ. Si votre livre, si gracieux de ton et si bien illustré, a captivé un pélerin de profession pour qui rien n'est nouveau, que sera-ce pour ceux qui n'ont pas encore goûté le charme attirant de la Terre sainte ? »

Tous ceux qui liront ce livre souscriront à cet éloge et seront ravis des heures délicieuses passées en compagnie des heureux pélerins de Terre Sainte.

Les origines de l'ordre de Sainte Claire par le P. RENÉ de Nan-

Digitized by Google

tes, volume in-8 de 85 pages. Prix 1 fr. 50. — Librairie Saint-François, 4, rue Cassette, Paris VIe.

C'est un livre savant qui a reçu les éloges mérités des meilleurs franciscanisants. Il n'est pas réservé cependant aux seuls spécialistes. Tous les amis de sainte Claire voudront le lire et le méditer. Ils y verront ou du moins ils y devineront les luttes héroïques que dut soutenir la Vierge de Saint-Damien, pour garder le droit d'être fidèle à sa chère Pauvreté. Ce sont des documents et des précisions qu'ignorent les biographies ordinaires de la sainte. Ils obligeront ses historiens futurs à modifier et compléter beaucoup de chapitres de sa légende et sainte Claire s'en trouvera grandie encore aux yeux de ses fidèles. P. Hilaire de Barenton.

Étude sur Jean Duvergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (1581-1643) par l'abbé J. Laferrière. — Louvain, Wouters-Ickx, 1912. — In-8 de VIII-239 pages.

Dans le temps même où M. Prunel, T. O., le nouveau vice-recteur de l'Institut catholique de Paris, préparait et publiait ses deux utiles volumes sur Zamet, évêque de Langres, cf. *Ét. Fr.* t. XXVIII (1912) p. 300-303, M. l'abbé Laferrière travaillait à une biographie de l'abbé de Saint-Cyran.

Ce livre n'est pas un ouvrage complet : l'auteur lui-même en convient. Nous avons là cependant un certain nombre de chapitres bien au point. La jeunesse de l'abbé, son influence sur Jansénius, son étude des Pères de l'Église, ses débuts dans le ministère à Poitiers et à Paris : voilà autant de sujets abordés. Les tendances réformatrices se font déjà jour dans l'âme du sévère ascète ; ses polémiques contre les Jésuites, contre le P. Garasse, où il a sa part de raison, l'habituent à une indépendance qui ne rappelle que de loin celle des premiers chrétiens. Saint-Cyran est d'ailleurs plein d'intelligence et il sait par quels moyens, sans peine pour lui-même, sans faire acte d'autorité, il s'introduira près de la Mère Angélique, la gouvernera officieusement (1623-1633) et officiellement (1633-1638) après le renvoi de l'évêque Zamet.

L'abbé de Saint-Cyran finit en prison au château de Vincennes (1638) et mourut en 1643. Cette année là paraissait son catéchisme ou *Théologie familière* où l'auteur prescrivait la communion pour les enfants dès l'âge de discrétion, « comme sept, huit ou dix ans et quelquefois plus tard, comme aussi quelquefois plus tôt » (Laf. p. 200.)

Ce fondateur du jansénisme n'était guère aimé du P. Joseph. L'abbé de Saint-Cyran ne soutenait-il pas certain capucin abrité à la Bastille pour délit d'opinion religieuse ? (cf. God. Hermant. *Mémoires* t. I. p. 84.— Lancelot. *Mémoires* t. I. pp. 116, 121, 122. — Pinthereau. *Progrès du Jansénisme*, p. 17) N'avait-il pas voulu endoctriner les Calvairiennes de la rue de Vaugirard ?

Richelieu a jugé à sa manière Saint-Cyran dont l'influence fut si profonde : « Il est basque et a les entrailles chaudes et ardentes par tempérament ; cette ardeur excessive lui envoie à la tête des vapeurs dont se forment ses imaginations mélancoliques qu'il prend pour des réflexions spéculatives ou pour des inspirations de l'Esprit-Saint » (Sainte-Beuve, *Port Royal*, t. I. p. 274).

Digitized by Google

A la fin de son excellent livre, M. Laferrière publie quelques lettres de Saint-Cyran d'après Bibl. nat. Paris, f. fr. 17802. Il y ajoute une table des noms et une des matières. P. UBALD d'Alençon.

Correspondance de Benoît XIV, précédée d'une introduction et accompagnée de notes et tables par ÉMILE DE HEECKEREN, t. I (1742-1749) — t. II (1750-1756). — Paris, Plon 1912. In-8 de C-563 p. et 582 p.

La présente correspondance a été dictée en italien par Benoît XIV, et envoyée au cardinal de Tencin, archevêque de Lyon. Celui-ci la faisait copier et souvent traduire en français pour être communiquée au gouvernement français. Ces copies et traductions sont aujourd'hui aux archives des Aflaires Étrangères à Paris. Fonds Rome, 787-824.

Tout n'est pas là. Mais les lettres originales furent à la mort du cardinal envoyées par sa sœur au Pape. Elles se trouvent donc au Vatican : *Carteggio di lettere scritte dal S. S. di Benedetto XIV all' Emo. Guerin di Tencin* E 187 (26), E 188 (27), E 189 (28) E 190 (29).

C'est cette correspondance qui est ici publiée. Celle du cardinal de Tencin est malheureusement perdue.

Il faudra nécessairement consulter cette très importante correspondance pour l'étude de toutes les questions religieuses de 1742 à 1756 (Benoît XIV ne mourut qu'en 1758), intéressant l'Église entière et les matières théologiques alors débattues. Nous y avons relevé, en ce qui nous concerne, des lettres relatives au fameux P. Norbert Parisot, à l'apostat Bonneval dont la conversion est annoncée au pape par un mineur réformé de Constantinople, au P. Sigismond de Ferrare, au cardinal d'York qui fut cardinal protecteur des F. M. C. et mourut en 1807, à la cité mystique de Marie d'Agréda, aux Clarisses de Lyon (24 février et 24 mars 1751). Une curieuse légende (t. I. p. 534) est racontée au sujet de l'âge requis pour entrer dans l'ordre franciscain. La lettre relative à l'indulgence de la Portioncule (4 septembre 1748, tom. I p. 426-428) est fort curieuse.

C'est plaisir de lire toutes ces lettres, pleines de vie, nourries de science, riches de détails et d'une tournure véritablement intime. Quand on songe à l'anecdote relative à l'inscription du nom du duc de Wurtenberg... !

P. UBALD d'Alençon.

Les négociations politiques et religieuses entre la Toscane et la France à l'époque de Cosme Ier et de Catherine de Médicis (1543-1580) d'après les documents *des archives de l'État à Florence et à Paris* par ELCKO PALANDRI, Frère-Mineur. — Paris, Florence et Bruxelles, 1908. — In-8 de LIV-287 pages. (Université de Louvain. Recueil de travaux pour les membres des conférences d'histoire et de philologie 22e fasc.)

Non nascitur Florentiae puer qui sculpta in corde suo tua lilia non habeat, disaient les Florentins à Charles VIII. Le présent livre n'est pas pour amoindrir la force du vieux dicton. C'est un livre, un bon livre d'histoire, écrit en français par un Florentin, ancien élève du P. Léonard Lemmens. L'auteur n'a point à s'excuser pour avoir écrit dans une langue différente de sa langue maternelle.

Digitized by Google

Dans le t. VII, appendice de l'*Archivio Storico Italiano*, le P. Francesco Frediani avait déjà publié la *Chronaca di Firenze o compendio storico delle cose di Firenze, dall' anno MDI al MDXLVI* de Z. Giuliano Ugghi, O M. Le P. Palandri étudie les rapports diplomatiques entre la Toscane et la France, leur reprise en 1544-1548-1559, leur rupture (1572-1589).

C'est l'époque de la Saint-Barthélemy et les guerres de religion, il faut le dire, nous intéressent plus que les susceptibilités des petits roitelets italiens. Cependant ces relations diplomatiques ont eu cet avantage : le maintien de l'équilibre politique en Italie, la préparation de l'ère d'apaisement qui mit fin aux guerres de religion sous le roi Henri IV (1) L. Berson.

Die Forderung einer Weiterbildung der Religion. Von Dr. Ludwig Baur. M. Gladbach.

Étude sur la thèse si agitée de l'évolution des dogmes et de la religion. L'auteur précise le point de vue catholique, réduit à néant la prétendue incompatibilité qui existait entre la Religion et les sciences physiques et naturelles, enfin montre que le Monisme ne peut servir de base à la Religion, ni la remplacer.

Apologetische Vorträge III. Von Dr. Franz Meffert. M. Gladbach. — Quatre conférences pour démontrer que la religion révélée n'est pas le résultat du développement de la civilisation à travers les âges. 1. Le monothéisme d'Israël. 2. La méthode moderne d'étudier la religion uniquement au point de vue historique. 3. La méthode moderne et l'Ancien Testament. 4. Israël et les peuples de l'ancien Orient.

Die Jugend II. Staats-und Gemeindeleben. Volksvereins-Verlag. — M. Gladbach.

Essai pour initier les jeunes gens aux choses de la politique : résumé de leurs droits et de leurs devoirs de citoyens allemands. F. Aimé.

Le clergé du pays Rémois pendant la Révolution et la suppression de l'archevêché de Reims (1789-1821) par l'abbé Bouchez, aumônier des Auxiliatrices de Reims. — In-8 de 592 pages, 10, L. Monce, Reims, 1913. *Ouvrage couronné par l'Académie de Reims.*

Aurons-nous jamais une histoire complète et exacte de la persécution religieuse qui dévasta l'Église de France à la fin du XVIIIe siècle ? Quelques essais ont été tentés, mais malgré le renom des auteurs qui ont entrepris ce travail, on peut leur reprocher ou bien des généralités vagues et tendancieuses, ou bien de graves erreurs, des conclusions mal fondées, des jugements ou trop sévères ou trop bienveillants, ou bien encore des statistiques inexactes ou fausses. Il ne faut pas s'en étonner. Le travail est immense, par là même déconcertant, et exige des collaborateurs innombrables.

(1) A propos des deux ducs Alphonse de Ferrare dont l'un se fit Capucin, et du cardinal d'Este, voir *Les négociations diplomatiques de la France avec la Toscane.* Documents recueillis par Giuseppe Canestrisi et par Abel Desjardins, dans la *Coll. des doc. inédits pour servir à l'hist. de France.* Le tome VI (1886) contient une table fort bien comprise.

Digitized by Google

Que de documents sont encore enfouis dans les archives, non seulement à Paris mais encore et surtout en province, dont la découverte jettera un nouveau jour sur l'histoire de la Révolution. Cette histoire est à refaire et elle ne le sera que par des études sur l'histoire locale. Lorsque tous les diocèses, tous les Ordres religieux auront écrit leur histoire pendant la Révolution, alors, et alors seulement ce sera possible de faire une synthèse vraiment scientifique qui nous donnera l'histoire religieuse exacte de l'Église de France pendant cette période. Il faut de la patience pour se lancer dans ces minutieuses recherches d'où sortira la monographie diocésaine, il faut de la modestie car ces travaux ne sortiront peut-être pas pour l'instant du cercle d'une académie de province. Mais ces auteurs consciencieux travaillent pour l'avenir, ils taillent les pierres qui serviront plus tard à la construction d'un monument grandiose dont ils auront été les humbles et obscurs ouvriers.

C'est un travail de ce genre que nous donne M. l'abbé Bouchez. Lui aussi a voulu reconstituer dans un tableau d'ensemble l'histoire du Clergé Rémois depuis le jour où la Révolution naissante le dépouilla de ses privilèges, jusqu'à cet autre jour où, purifié par la pauvreté, épuré par la persécution, grandi par le martyre, il rentra dans ses églises abandonnées, et à l'aurore d'un siècle nouveau, y chanta l'*Alleluia* de Pâques. Mais pour le diocèse de Reims supprimé au Concordat, c'était malgré tout une situation humiliante et il fallut encore attendre vingt ans avant qu'un nouvel archevêque vint chanter à Notre-Dame le *Te Deum* de la résurrection. Nous avons dans ce volume l'histoire de ces trente années.

Dans un chapitre préliminaire, l'auteur fixe l'étendue du diocèse de Reims, puis il énumère les différents serments imposés aux prêtres pendant la Révolution, et il en arrive aux abjurations et aux mariages sacrilèges. « La première loi de l'histoire, dit Léon XIII dans son bref *Sæpenumero* « sur les études historiques, est de ne pas oser mentir ; la seconde de ne pas « craindre de dire vrai, en outre, que l'historien ne prête au soupçon ni de « flatterie, ni d'animosité ». Appuyé sur ces principes, M. l'abbé Bouchez n'hésite pas à signaler ces scandales lorsqu'il les rencontre. Il prouve par de nombreux exemples « qu'aux faveurs stipulées par les lois pour les maria- « ges sacrilèges, les représentants du peuple et les magistrats de la Conven- « tion associaient habituellement les pires outrages et les plus violentes « menaces. En face de ces faits de pression, de ces lois, de ces pensions pro- « mises aux déchéances, qui donc en doit porter la responsabilité ? Est-ce « l'Église qui avait prémuni ses ministres contre ces écarts de conduite ? « Est-ce la Convention qui les a réglementés, protégés et payés ? Qu'on ne « s'étonne donc pas, qu'on ne soit pas surtout scandalisé de voir l'Église « leur tendre *seule* une main compatissante, les envelopper pour ainsi dire « dans sa miséricorde, pacifier leur conscience, et procurer l'honneur de « leur famille en validant leur mariage ».

Après avoir ainsi montré la survivance de la foi sacerdotale au milieu des plus tristes déchéances, l'auteur passe en revue les membres de l'administration diocésaine, le Chapitre de Notre-Dame, les Chapitres secondaires de Sainte-Balsamie, de Saint-Symphorien, de Saint-Timothée, et de Saint-Pierre-les-Dames, les chapelains, les aumôniers, les professeurs du collège et du Grand Séminaire, le clergé des quatorze paroisses de la ville, de la

Digitized by Google

banlieue, des cantons d'Ay, de Bourgogne, de Châtillon-sur-Marne, de Fismes, de Pontfaverger, de Verzy, et de Ville-en-Tardenois. Partout on recueille une foule d'indications précises et utiles à l'histoire de chaque paroisse. Pour l'auteur il n'y a rien d'inachevé, et il poursuit son étude pour les paroisses de la Marne qui ont été détachées de l'ancien diocèse de Reims; il note les jeunes prêtres ordonnés à Paris ou à l'étranger pendant la terreur, et qui viennent, au péril de leur vie, apporter à leur diocèse les prémices de leur ministère, enfin il signale les prêtres réfugiés à Reims, et dont il a rencontré les noms au cours de ses recherches.

Il reprend le même travail, et avec la même méthode, pour les religieux du pays Rémois : Augustins, Bénédictins, Capucins, Carmes, Cisterciens, Cordeliers, Dominicains, Génovéfains, Hospitaliers, Minimes et Prémontrés. Il indique ceux qui optèrent pour la vie commune et ceux qui firent choix de la liberté, se gardant bien de regarder ces derniers comme des apostats de la vie religieuse, ainsi que le font certains historiens. Car, après tout, ils prévoyaient que l'avenir de leurs Ordres respectifs était plus que compromis, que l'observation de leurs règles allait devenir pratiquement impossible, que l'expulsion brutale ne se ferait pas attendre, et l'avenir leur donna raison. Enfin la dernière partie de l'ouvrage nous donne le bilan de la ruine matérielle par suite de la spoliation des églises et des couvents, et la destruction des monuments et objets d'art, et aussi le bilan de la ruine morale, dont l'auteur trace un lamentable tableau.

Des tables complètes terminent ce volume et facilitent les recherches.

Il faut avoir vécu avec ceux dont on veut écrire l'histoire. M. l'abbé Bouchez a passé de longues années à compulser les Archives, il a donc longtemps vécu dans la compagnie de ces vétérans du sacerdoce Rémois, il a assisté à leurs combats, il a consigné leurs victoires, et « vraiment, écrit-il, « ces prêtres qui avaient atrocement souffert d'une lutte impie de douze an- « nées, et qui reprenaient au Concordat leur tâche pénible de pasteurs, fu- « rent des vaillants, des héros. Nous ne les quitterons pas sans les avoir « salués avec une affectueuse et reconnaissante admiration ».

L'auteur a bien mérité de l'Église de Reims par cet ouvrage qu'il vient de publier, nous faisons des vœux pour qu'il achève ses recherches, et nous donne sur les Ardennes un travail aussi intéressant. F. Armel.

Société historique et archéologique de l'Orne. **Orderic Vital et l'Abbaye de Saint-Evroult.** *Notices et travaux publiés en l'honneur de l'historien normand, moine de cette abbaye.* Fêtes du 27 août 1912. — Alençon. imprimerie alençonnaise. — 1912. — in 4° de XX-212 p. et XXIII planches.

C'est à l'occasion d'un monument érigé en l'honneur d'Orderic Vital qu'a été entreprise et menée à bien cette magnifique édition. Elle comprend : la notice biographique sur Orderic par M. Léopold Delisle publiée en 1855 et rééditée par M. Henri Omont ; la liste des abbés réguliers et commendataires de Saint-Evroult, par M. Emile Picot ; des notes d'histoire et d'archéologie sur l'abbaye par M. René Gobillot ; une étude des objets d'art de l'abbaye par notre collaborateur M. Gaétan Guillot ; une bibliographie de l'abbaye et d'Orderic Vital, par M. Étienne Deville ; enfin une iconographie et une sigillographie par M. Henri Tournouër.

Digitized by Google

Les planches, toutes inédites et des mieux exécutées, donnent à elles seules une valeur considérable au volume. P. UBALD D'Alençon.

La fête commémorative de la délivrance de la Normandie en 1450 par M. l'abbé Le Mâle. — In-8 de 88 pag. — Imprimerie E. Domin, 10, rue de la Monnaie. — Caen.

Les Anglais sont boutés hors de la belle province par les armées de Charles VII, merveilleusement assisté d'en Haut.

Heureux de ne plus sentir peser sur eux le joug d'Albion, les Normands s'empressent d'accéder au désir du monarque qui demande, pour le 12 août de chaque année, des chants, une procession d'action de grâces. C'est l'établissement, le maintien de cette fête qu'étudie l'auteur de la présente brochure à l'aide des livres liturgiques propres à chaque diocèse. Ces solennités durèrent jusqu'à la Révolution ; les prêtres exilés en gardèrent et consignèrent le souvenir, puis peu à peu la mémoire s'en perdit. Pourquoi faut-il que seuls aujourd'hui les deux diocèses de Bayeux et de Coutances commémorent cet anniversaire de délivrance ? Fr. J. de P.

VARIA

Alceste au couvent par M. l'abbé JULES PACHEU. Roman. — Paris, Figuière. — 1912. — In-12 de 248 pages.

La Cité des Lampes par CLAUDE SILVE. — Paris, Calman-Lévy, s. d. (1912). — In-12 de II-265 pages.

L'heure est aux réactions. Si j'en crois certains historiens, l'affaire Dreyfus a engendré la guerre contre les Congrégations. La lutte de l'anticléricalisme contre tout ce qui est chrétien amène les littérateurs, les sociologues et les philosophes à s'occuper de la vie religieuse et de l'âme croyante.

Et occupés à cette besogne vous ne trouvez pas seulement de simples amoureux de « luxure intellectuelle », mais aussi des poètes comme Louis Le Cardonnel, ou des dramaturges comme Charles Péguy ; vous rencontrez les vers de Georges Gordon et les Géorgiques chrétiennes de Francis Jammes, et les Cahiers des Amitiés de France. Voici enfin des philosophes comme Georges Deherme, ou bien les graves directeurs de la catholique *Revue de Philosophie* qui appliquent aux âmes les méthodes expérimentales de William James.

Les membres des Ordres religieux ne semblent-ils pas céder, sans le savoir, à ce mouvement d'études et à cette orientation des esprits vers l'analyse du catholicisme le plus intime ? Ce charmant volume intitulé *Mon Noviciat*, ou *L'Idéal Monastique* d'un Père Bénédictin, parus cette année (1912), ne sont-ils pas comme des fenêtres ouvertes permettant au monde de jeter un coup d'œil sur la vie des cloîtres ?

Mettons que cette synthèse de l'Esprit de notre siècle ne soit pas suffisamment fondée. Je le veux bien. Vous m'accorderez du moins que c'est dans ce souci de recherches religieuses qu'ont été conçus les volumes de M. Pacheu et de Claude Silve.

Mais quelle distance et quelles différences entre les deux !

Alceste au couvent m'a rappelé certains ouvrages anonymes de l'ex-père

Digitized by Google

Cornu, pamphlets dirigés contre la Compagnie de Jésus. L'abbé Pacheu publie d'ailleurs son livre sans *imprimatur* d'aucune sorte, chez Figuière où le lecteur peu sévère trouvera du Jules Bois, du Ch. H. Hirsch et du J. H. Rosny, etc. L'abbé Pacheu divise son roman en trois parties : le retour de Mériadec, Boutades et Heures noires de Mériadec, l'ermite de Locmaria. Mériadec, jésuite évadé de la Compagnie à la suite des événements de 1901-1903, c'est évidemment l'auteur lui-même, et nous avons donc là une autobiographie plus ou moins fardée. Ce bloc enfariné ne me dit rien qui vaille.

Mériadec, sans doute, est un homme de foi, il surmonte toutes les difficultés qui s'opposent à sa croyance et à sa vertu ; mais c'est un esprit qui aurait plus besoin qu'un autre de discipline et de soumission à une règle, et c'est précisément le caractère le plus indépendant et le plus fantasque que vous puissiez imaginer. C'est un misanthrope ; il n'est point pondéré. Il veut de la vie religieuse et la rejette quand il la possède. Une fois hors de ce jardin de délices, il en convoite à nouveau les fruits. Dieu ne lui a-t-il pas fait, dit-il, deux grâces : celle d'entrer chez les Jésuites, et celle de sortir de la Compagnie ?

M. Pacheu, qui écrit bien quand il veut, ne s'est pas donné la peine d'écrire. Il a confessé ses douleurs, ses rancunes, ses déboires. Il a expliqué son départ de chez les Jésuites. Il a mal parlé de ses anciens confrères, affirmant que leurs produits sont nécessairement médiocres, et que chez eux peu d'hommes sont éminents parce que la Compagnie de Jésus étouffe la personnalité. Toute cette bile déversée fait oublier l'eau claire, pure et transparente de quelques belles pages.

Puis M. Pacheu termine sur l'évocation d'une communauté future à fonder, milice à l'instar des anciens Culdées, appropriée à l'époque moderne. Ce seront des « Volontaires de la loi d'Amour ». Ils constitueront, autorisés par l'Église, un *cœnobium* de production, d'étude et de sainteté. Le catholicisme ne s'est-il pas toujours accommodé aux modalités des temps et des pays ? Évidemment ce « Tiers-Ordre », future Congrégation de l'avenir, se recrutera ailleurs que dans la génération d'Alceste, car M. Pacheu y a-t-il une seule fois songé sérieusement, Alceste au couvent fut-il jamais possible ? Non, Alceste ne peut avoir la vocation religieuse. S'il entre par erreur en religion, ce paradis se changera pour lui en enfer.

J'ai fermé la volume de M. Pacheu et j'ai éprouvé un grand sentiment de malaise et de fatigue. Le livre de Claude Silve m'a étonné, m'a distrait et reposé.

Claude Silve, c'est le pseudonyme de Mademoiselle de Lévis-Mirepoix. Sa *Cité des Lampes* vient à peine de paraître et déjà elle a suscité des enthousiasmes et des mépris étranges. L'Académie Française la couronne de lauriers et d'or. La *Revue Pratique d'Apologétique* (n° du 15 novembre 1912) la traite de « pauvre livre » où la névrose tient lieu de mysticisme.

Voyons un peu.

La Cité des Lampes, c'est l'intérieur d'un monastère de religieuses Orantines. Dans les cloîtres, à chaque embrasure de fenêtres, aux encoignures, brillent des petites veilleuses, les lampes illuminatrices. Une jeune fille du monde a obtenu de la Mère Supérieure la permission de passer en retraite quelques semaines en cette cité des Lampes. L'office, le silence, la confé-

Digitized by Google

rence quotidienne, la lecture touchent son âme, la purifient, l'éclairent, la conduisent jusqu'à l'union mystique avec Dieu.

Il n'y a là ni amour entre jeunes gens, ni malheur, ni morts. C'est au fond, quoique l'auteur s'en défende et proteste, une étude de la vie intérieure des cloîtres sous forme de roman (ch. I. Autour de l'âme — ch. II. Dans l'âme — ch. III. Sans l'âme), et ce roman évolue dans une atmosphère d'amour subtil, mais impur.

Les yeux versent aux choses regardées beaucoup d'eux-mêmes. La beauté du spectacle contemplé illumine aussi le visage de l'admirateur.

Me suis-je lu moi-même dans les pages du livre de Claude Silve, ou la beauté de ces pages s'est-elle faite communicative ? Il me semble que dans les murailles de cette *Cité des Lampes* se cache un trésor : la réponse à une question que se posent beaucoup d'âmes inquiètes à l'heure actuelle : « Où réside le vrai bonheur » ? Il ne se trouve ni dans la fièvre des occupations, ni dans l'espèce de volupté avec laquelle on goûte une page sublime de littérature ou une œuvre d'art, ni même dans le seul dévouement au prochain. Il ne se trouve que dans le détachement de soi-même et dans l'union de notre cœur à la volonté de Dieu.

La même réponse paraît avoir été donnée sous une autre forme dans l'exquise *Mésangère* de Myriam Thélen ; ici elle est répétée avec plus de romantisme ou d'hésitation dogmatique. Mais pour être brodée en dentelle, et non forgée en fer, elle ne s'en présente pas moins à nous, et dans un fort beau langage.

Voilà ce qui touchera et convaincra les gens du monde et nous autres, gens de théologie, nous n'avons point la main assez légère pour opérer avec tant de grâce.

Le premier reproche que j'adresserai à *La Cité des Lampes*, c'est celui que j'ai fait à *L'élève Gilles* d'André Lafon : voilà des ouvrages qui rappellent trop le chirurgien penché sur la plaie qu'il soigne, ou le médecin qui ausculte son malade. Gemme (c'est la jeune fille de Claude Silve) s'examine sans cesse ; elle analyse ses effrois, ses hésitations, ses progrès, ses reculs, ses froideurs, ses ennuis, etc. Dans la réalité, une âme vraiment religieuse n'agit nullement de la sorte. Elle pense à Dieu seul, elle s'oublie totalement elle-même. Ce retour continuel sur soi, en spiritualité, est un cas pathologique. C'est pour ce motif qu'on aurait pu traiter de « pauvre livre » la *Cité des Lampes* qui, dans le fond, est un roman très original, un volume très neuf pour les nombreux ignorants du sujet traité, tout à fait actuel et véritablement *up-to-date*. Je l'apprécie autant que je déteste l'*Alceste* de M. Pacheu. Mais je leur préfère de beaucoup Angèle de Foligno, sainte Gertrude ou sainte Thérèse dont s'inspire la *Cité des Lampes*.

Et ceci m'amène à formuler le second et très grave reproche que j'adresse à Claude Silve : Sa spiritualité est des plus subtilement viciées. Le génie confine à la folie, la spiritualité la plus mortifiée à la volupté la plus raffinée, le sublime au ridicule. Gemme se donne des airs de petite sainte, elle est en fait inconsciemment très perverse et se trompe de meilleure foi sur la nature véritable de ses sentiments et de ses impressions. Pour elle, tous les cultes spirituels ne sont-ils pas nés du même désir de purification ? L'Évangile et Platon ne sont-ils pas du même avis ? Les limites chrétiennes ne se fondent-elles pas dans le grand élan de toutes les religions (p. 141) ?

Digitized by Google

Gemme entre dans un ravissement spirituel ; puis en elle, cette sensation s'humanise, pénètre les sens, filtre dans toute la chair. « L'Être entier fut ému par la présence de l'Époux et parcouru d'un frisson nuptial » (p. 195). C'est là de la folie (cf. p. 218) et vraiment une infinité de barrières (p. 226) séparent Gemme de la conception juste et de l'amour de la vie religieuse. Avec raison donc Gemme doit reconnaître qu'elle a « l'âme folle » (p. 240) et qu'elle a tendu si fort l'arc de sa sensibilité qu'il ne pouvait manquer de se briser (p. 236). Gemme est bien une égarée, elle cherche en vain le palais infini où nous possèderons Dieu dans une éternelle mort à nous-mêmes (p. 248).

Oh ! que j'aurais voulu ces dernières lignes placées très en relief, ou écrites en lettres d'or, ou mises au frontispice de l'ouvrage ! Comme elles éclairent la situation ! J'ai peur qu'ici le mal ne soit pris pour le bien, la caricature de la contemplation pour le beau visage de la vie religieuse. Et que de lecteurs s'illusionneront et penseront voir le reflet du plus pur mysticisme, alors que leurs yeux ne s'arrêtent qu'à des grimaces de singe. Encore une fois le sublime est tout voisin du ridicule. Puisque Gemme connait saint Jean de la Croix, et la bienheureuse Angèle de Foligno, que j'aurais voulu qu'elle reçût, pour rafraichir ses chaudes intempérances, la douche glacée d'une lecture de ces auteurs ! « Ceux qui mènent une vie spirituelle peu-« vent tomber dans l'illusion. Une des causes d'erreur et la plus grande, « c'est un amour impur, mêlé d'amour-propre et de volonté propre : cet « amour a, dans une certaine mesure, l'esprit du monde. Aussi le monde « l'approuve et l'encourage. » Qui parle de cette façon ? Angèle de Foligno (*Visions*, ch. 54). Elle continue : « Cette approbation est un piège, cet en-« couragement est un mensonge. Dans cet état l'homme que le monde voit « et approuve, semble brûler d'amour. Il a certaines larmes, certaines dou-« ceurs, certains tremblements et certains cris qui portent les caractères de « l'impureté spirituelle. Mais ces larmes et ces douceurs, au lieu de venir du « fond de l'âme, sont des phénomènes qui se passent dans le corps ; cet « amour ne pénètre pas dans le cœur... et produit l'amertume. J'ai fait ces « expériences, je manquais alors de discernement. Quand l'amour est par-« fait, l'âme après avoir senti Dieu, sent sa part propre qui est le néant et la « mort..., elle s'humilie, elle adore... les larmes et les douceurs qui se pro-« duisent alors, au lieu d'engendrer l'amertume, engendrent la joie et la « sécurité ». (*Visions*. trad. Hello. Paris, 1868, p. 209-211).

Gemme, après sa contemplation, est au contraire mélancolique, languissante et désemparée. Ses jours se traînent comme des malades. Elle est humiliée, triste et blessée. Elle a froid dans tout son être (p. 249). C'est une preuve qu'elle est montée, l'orgueilleuse, à « la cime de soi » et non au thabor de la divinité.

Combien peu de lecteurs contemporains seront à même de juger sainement la *Cité des Lampes !*

Comme me l'écrit un de mes amis, ce livre « est la perfection du sensualisme mystique. Le symbolisme mystique n'y est mis en usage que pour flatter la sensualité. Pas le moindre soupçon de détachement, pas l'ombre de la croix ». Le danger de ce livre est d'autant plus redoutable qu'aujourd'hui, la littérature catholique étant à la mode, il va se trouver quantité d'esthètes sensuels qui viendront sur les pas fleuris de cette jeune incons-

Digitized by Google

ciente (je parle de Claude Silve) utiliser, pour les souiller, toutes les choses sacrées qui font la joie de nos cœurs. P. UBALD d'Alençon.

L'Égypte d'aujourd'hui par le comte CRESSATY. — 1 vol. 238 p. XVII planches, 8 fr. — Paris, Marcel Rivière et Cie.

Dans ces dernières années, l'état économique et agricole de l'Égypte s'est beaucoup amélioré grâce à l'administration anglaise ; renouvelée de toutes les manières par les moyens les plus perfectionnés dont on dispose aujourd'hui, la vieille terre des Pharaons est en train de redevenir un grand pays. Sa prospérité matérielle est parfaitement assise et rien, à l'heure actuelle, ne motive des vues pessimistes à son égard ; lord Cramer l'a démontré en d'irréfutables rapports. On peut d'autant moins se désintéresser du développement d'un tel pays, que les intérêts français sont nombreux dans ses principales villes et que l'épargne française alimente pour une large part sa richesse agricole. Or on ignore chez nous presque tout de cette régénérescence. L'ouvrage du comte Cressaty, en l'exposant sur toutes ses faces, comble donc une lacune. Documenté aux meilleures sources, établi sur des chiffres certains, des statistiques officielles et de multiples observations rigoureusement contrôlées, il met en pleine lumière l'œuvre qui s'accomplit sur les rives du Nil, il fait connaître, avec une exactitude scrupuleuse, les diverses ressources de cette incomparable région. Produits du sol, problèmes de la population, état politique, financier, judiciaire, économique, tout est étudié avec un soin extrême et expliqué avec une heureuse clarté. En outre, de nombreux tableaux et graphiques achèvent de préciser tout ce que le texte nous apprend. Il convient de louer particulièrement les pages consacrées à la la fortune immobilière et à la dette hypothécaire. Et l'on trouve aussi d'excellentes choses au sujet des réformes et des remèdes qui s'imposent, car l'auteur se montre impartial autant que perspicace. Un tel livre est une révélation et, quoique bourré de chiffres et de faits, il s'en faut qu'il soit dur à lire. Les esprits sérieux l'apprécieront certainement. Alph. GERMAIN.

Panteleïmon par PAUL CHRISTOFF. — Paris, Bonne Presse. — 1 fr.

Voici une histoire très curieuse, très véridique et des plus intéressantes : l'histoire d'un saint schismatique. Mais précisément parce qu'il était vraiment saint, il ne pouvait s'entendre avec ce clergé grec ignare, sans morale et sans dignité. Nous faisons donc avec le pauvre moine trop fidèle au Christ le tour de toutes les prisons de la presqu'île Balkanique et nous pénétrons avec lui dans l'intimité de ces couvents du mont Athos qui ne sont rien moins qu'édifiants, dans la demeure des évêques grecs et des popes des diverses églises du schisme d'Orient.

La plaie de ce clergé s'y étale dans toute sa laideur et la simplicité du récit, dénué de tout ornement de style et d'imagination, le rend encore plus frappant. Il faut lire l'histoire de Pantéleïmon pour se rendre compte du degré d'avilissement où peut tomber une église, branche coupée du tronc vigoureux de l'Église romaine, qui se flétrit et se dessèche jusqu'à devenir une poussière sans nom.

Dieu ne pouvait laisser sans récompense la vertu de ce fils qui le cherchait au milieu des persécutions avec tant de fidélité. Il l'amena tout à coup à la

Digitized by Google

lumière et, sans hésitation, Pantéleïmon s'unit à l'Église romaine où on l'accueillit comme un frère. Il retrouvait ainsi la tranquillité de l'âme et du corps et achevait sa vie à l'abri des persécutions, dans la joie pure de la conscience satisfaite. Ce livre est d'autant plus intéressant qu'il nous conduit dans tous les lieux où la guerre vient de sévir. L'illustration lui donne un nouvel agrément. MAVIL.

Lourdes. Les guérisons par M. le docteur BOISSARIE. – Paris, Bonne Presse. — 1 fr.

Tel est le titre d'une nouvelle édition médicale des guérisons de Lourdes que publie l'éminent président du Bureau des constatations médicales de la ville bénie du ciel. On ne pourra jamais assez rendre populaire et accessible à tous, l'histoire de ces guérisons merveilleuses que les ennemis de notre foi essaient vainement de contester.

Mais quelques vains que soient leurs efforts, ils ne cessent de les recommencer, sans se décourager des affronts qu'ils reçoivent et des démentis les plus éclatants de leurs mensonges.

C'est pourquoi il est nécessaire de reprendre, de notre côté, l'exposé de ces miracles et c'est une des œuvres auxquelles se consacre le vaillant Docteur. La beauté du volume ne le cède en rien à l'intérêt du texte. Il est bon que toute famille chrétienne le possède afin d'être toujours à même de redresser les erreurs et de faire taire les sarcasmes. MAVIL.

L'Éternel vainqueur, par MADELEINE LÉPINE. — *Poëme épique avec préface* de M. E. CLAVEQUIN-ROSSELOT. — Paris, Amat. — 3 fr. 50.

Un poëme épique, c'est chose rare, les innombrables poètes qui garnissent de leurs œuvres les rayons de nos librairies, se contentent de sonnets et piécettes martelées plus ou moins heureusement. Une noble idée a inspiré l'auteur. Il a voulu célébrer la naissance de la France chrétienne et a choisi son monde sur le modèle que préféra le Tasse pour la Jérusalem délivrée. Ne nous en plaignons pas puisque l'œuvre y gagne un développement harmonieux qui lui permet de se soutenir dans une atmosphère d'une belle élévation et d'une foi vibrante et enthousiaste.

Souhaitons à ces belles pages le succès qu'elles méritent. MAVIL.

Pages d'art chrétien par ABEL FABRE. — Paris, Bonne Presse, 1 fr.

Nous retrouvons, dans cet intéressant recueil les pages goûtées déjà dans le *Mois littéraire* et c'est un plaisir de les avoir toutes réunies dans un même livre parce qu'elles forment ainsi une étude suivie, très scientifique et très artistique de notre architecture religieuse et les choses qui s'y rapportent. L'illustration qui achève de nous faire comprendre cette étude historique, est digne de la Maison de la Bonne Presse, toujours soucieuse de faire bien et beau. C'est un joli livre d'étrennes pour la jeunesse. MAVIL.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

LA PERFECTION SÉRAPHIQUE
D'APRÈS SAINT FRANÇOIS

(*Suite.*) (1)

DEUXIÈME PARTIE

VOCATION A LA PERFECTION SÉRAPHIQUE. — SAINT-DAMIEN.

(SUITE)

Crucifiement des trois Puissances de l'âme par les trois Vertus Théologales.

Le Crucifiement de la chair, de ses vices et de ses concupiscences, s'impose à tous ceux qui appartiennent sincèrement à Jésus-Christ. — Pour nous, Frères Mineurs, l'obligation est plus stricte, en vertu même de notre vocation séraphique, « *l'appel de la Croix à la Croix.* »

Mais ce n'est encore là qu'un premier pas ; il nous faut pousser la mortification plus avant, la faire pénétrer jusqu'à nos facultés intimes, jusqu'à nos puissances spirituelles, organes et, en quelque sorte, membres de notre âme.

Nous devons être crucifiés dans tout notre être, chair et esprit, corps et âme, afin que Jésus crucifié règne en nous, que nous vivions en Lui seul et par Lui seul.

Ici, comme toujours, notre Bienheureux Père, est notre guide et notre modèle.

Au témoignage de saint Bonaventure, le Séraphique Patriarche ne s'adonnait à une active mortification de la chair, que

(1) Cf. *Études Franciscaines*, juillet, août-septembre, novembre, décembre 1912.

Digitized by Google

« pour faire rayonner dans tout son corps la Croix plantée au centre de son cœur. » (1)

De son cœur blessé par l'Amour procédaient toutes ses austérités et mortifications. « Semblable à un glaive mystique, la parole partie des lèvres du Crucifix transperce sa sainte âme, et la pénètre d'une tendre compassion. Déjà, comme on peut le croire pieusement, les Sacrés Stigmates sont imprimés dans son cœur ; plus tard, sur l'Alverne, ils apparaîtront dans sa chair, comme une démonstration patente de la stigmatisation interne opérée à Saint-Damien. » (2)

François est crucifié dans les puissances de son âme, avant de l'être dans les membres de son corps.

Or, c'est à ce crucifiement intime, que doivent travailler tous ceux qui prétendent réaliser pleinement la perfection séraphique.

Notre Vén. Père Honoré de Paris signale cette obligation capitale au zèle du Maître des Novices :

« Que celui qui entreprend d'instruire les enfants d'un Père tel que saint François, ne leur enseigne jamais autre chose que la Croix ; qu'il ne remplisse leur entendement d'autre connaissance, ni leur volonté d'autre amour, que de la connaissance et de l'amour de Jésus Crucifié. » (3)

Afin de mieux comprendre la nécessité et l'étendue de cette mortification des puissances de l'âme, considérons :

1° En quelle perfection Dieu les avait formées.
2° Comment le péché originel les a déformées.
3° De quelle manière elles sont réformées.

*
* *

I. — *En quelle perfection Dieu a formé les puissances de notre âme.*

Cette perfection est exprimée dans les paroles mêmes du Créateur : « *Faisons l'homme à notre image et ressemblance.* » (*Genès.*) — « A ces mots, dit Bossuet, l'image de la Trinité

(1) « Mortificationi carnis invigilabat attentius, ut Christi crucem, quam interius ferebat in corde, exterius etiam circumferret in corpore. » (Leg. Cap. I, 6).

(2) Infigitur ex tunc sanctae animae Crucifixi compassio, et ut pie putari potest, cordi ejus, licet nondum carni, venerandae stigmata Passionis altius imprimuntur. » (Cel. 176, 15 — et T. S. Cap. V.)

(3) Académie Évangélique. Chap. I, p. 12.

Digitized by Google

commence à paraître ; elle reluit magnifiquement dans la créature raisonnable, qui a dans son être, dans son intelligence, dans son amour, une même félicité, une même vie. Heureuse créature et parfaitement semblable à Dieu, si elle s'occupe uniquement de Lui. (1)

Par sa nature, elle est « *capax Dei* », douée d'une capacité divine. Dieu est son objet propre, sa fin dernière ; elle l'atteint, le saisit, le possède par ses trois puissances : intelligence, mémoire, volonté. En cela précisément, elle ressemble à la Trinité Sainte : une dans son essence, elle est trine dans ses puissances. (2) — « Qui n'admirerait l'étroite parenté de l'âme avec Dieu, son Créateur ? Elle tend à lui de toutes les forces vives de son être, par l'acte propre à chacune de ses puissances. La mémoire embrasse son Éternité ; l'Intelligence, sa Vérité ; la Volonté, sa Bonté suprême. » (3)

« Dieu devient la perfection de son être, la nourriture immortelle de son intelligence, et la vie de son amour. La grâce survient sur ce fond et relève la nature. » (4)

« L'âme n'est plus seulement « *capax Dei* » ; sa capacité est remplie par l'infusion de la grâce sanctifiante et des trois vertus théologales ; elle devient alors « déiforme, *deiformis* ».(5)

La ressemblance divine se complète par ces dons supérieurs, essentiellement surnaturels et infus, qui directement tendent à Dieu, et L'ont pour objet immédiat. Armées de ces divines énergies, l'âme va à la Trinité Sainte, comme un portrait vivant à son original. (6) — « Qui verrait une âme en qui Dieu est par sa grâce, croirait en quelque sorte voir Dieu lui-même, comme on voit un second soleil dans un beau cristal, où il entre pour ainsi dire avec ses rayons. » (Bossuet, *Lettre à Sr Cornuau.*)

La gloire lui est montrée, promise ; elle ajoute son complé-

(1) Bossuet. *Élévation VIIe, Semaine IVe.*

(2) « Et hoc est esse ad imaginem Trinitatis propter unitatem in essentia et trinitatem in potentiis. (*Brevil.* IIa *Pars*, Cap. IX, §. 4.)

(3) « Vide igitur quomodo anima Deo est propinqua, et quomodo memoria in æternitatem, intelligentia in veritatem, electiva potentia in Bonitatem summam secundum operationes suas. » (*Itiner.* Cap. III, n. 4.)

(4) Bossuet, *l. c.*

(5) In statu innocentiae, cum imago non erat vitiata, sed deiformis effecta per gratiam,... et Deo configurata per Fidem, Spem et Caritatem... (*Brevil.* IIa *Pars*, Cap. XII, §§. 3 et 4).

(6) « Sicut imago recreationis in Trinitate potentiarum cum unitate essentiae, sic imago recreationis in trinitate habituum cum unitate gratiae, per quos anima fertur recte in summam Trinitatem. » (*Id.* Va *Pars*, Cap. IV, §. 4.)

Digitized by Google

ment à la grâce. Au ciel, s'achèvera la divine ressemblance, ébauchée et perfectionnée graduellement ici-bas par l'infusion et l'accroissement de la grâce sanctifiante et des autres dons surnaturels et gratuits. L'âme fidèle jusqu'à la mort, recevra la récompense d'un don éminent, qui la rendra semblable à Dieu éternellement heureux dans sa gloire : le « *lumen gloriae* » l'établira dans cet état immuable que saint Bonaventure appelle: « *Deiformitas gloriæ* ».

Investies, fortifiées par cette lumière glorieuse, l'intelligence verra Dieu clairement, comme il se voit lui-même ; la volonté l'aimera pleinement, comme Il s'aime Lui-même ; la mémoire l'embrassera dans une étreinte éternelle comme Dieu. — « L'âme alors vivra sa vie pleine, totale; enrichie, comblée dans ses trois puissances, elle se sentira unie tout entière à Dieu, pacifiée et reposée en Lui. En Dieu comme dans son Bien suprême, elle trouvera le rassasiement, la béatitude complète. » (1)

A cette âme immortelle et pure, Dieu avait assorti un corps immortel et pur, soumis à l'âme dans une parfaite harmonie, « *tale corpus constituit illi animæ rationali,.... ut esset animæ conforme.....* » (2)

Telle nous apparaît la magnifique ordonnance du plan divin dans la création de l'homme. Combien sublimes les prérogatives dont le Seigneur l'avait orné dans le corps et dans l'âme, pour le temps et pour l'éternité ! Hélas ! l'homme n'a pas su comprendre l'honneur que Dieu lui faisait : « *Homo, cum in honore esset, non intellexit.* »

*
* *

II. — *Comment les puissances de notre âme ont été déformées par le péché.*

En face de cette déchéance originelle, saint Bonaventure s'étonne douloureusement. « Il est surprenant, dit-il, que Dieu étant proche de nous et intimement présent aux facultés de notre âme, si peu d'hommes pensent à Lui. » Et cependant la cause

(1) « In præmium datur ei Deiformitas gloriae, per quam Deo effectus conformis et conforme Ipsum videat clare, et voluntate diligat plene, et memoria retineat in æternum ; ut sic anima tota vivat, tota dotetur in tribus animae viribus..... » *Brevil.* VIIa *Pars*, Cap. VII, §. 3.)

(2) *Id.* IIa *Pars*, Cap. 10.

Digitized by Google

d'un tel oubli est facile à comprendre. Distraite par mille soucis, l'âme ne rentre plus en elle-même par la *mémoire;* obscurcie par de vains fantômes, elle ne se recueille plus à l'aide de l'*intelligence* ; séduite, emportée par les concupiscences, elle ne revient plus à elle par une *volonté* désireuse des douceurs intérieures et des joies spirituelles. — « Ensevelie tout entière dans les choses sensibles, elle ne peut plus réfléchir et reconnaître en elle la divine ressemblance. » (1) David d'Augsbourg décrit encore plus nettement les lamentables effets de la déformation originelle. « Dès que l'homme, cédant aux suggestions du démon, se fut révolté contre Dieu, toutes les puissances de son âme tombèrent dans le désordre et la confusion. Ces puissances ne lui sont pas enlevées, mais elles restent *dégradées* et détournées de leur fin. » — « On peut les comparer à un instrument de musique ; complet et en bon état, il fait entendre des sons harmonieux ; brisé, détraqué, il ne rend plus que des sons stridents et désagréables. » (2) — Une fois l'harmonie rompue, le désordre éclate dans chacune de nos puissances spirituelles. « La raison obscurcie prend l'erreur pour la vérité, la volonté pervertie préfère le mal au bien ; la mémoire vagabonde s'agite perpétuellement. Elle a perdu Dieu, son Bien souverain, en qui elle trouvait tous les biens réunis. » (3)

Étrange état de cette âme, s'écrie Bossuet, renversement de tout l'édifice intérieur. Plus de raison, ni de partie haute ; tout est abruti, tout est corps, tout est sens, tout est abattu et entièrement à terre. — Qu'est devenue cette belle architecture qui marquait la main de Dieu ? Il n'y a plus pierre sur pierre, ni suite, ni liaison dans cette âme ; nulle pièce ne tient à une autre, et le désordre y est universel. — Pourquoi ? Le principe en est ôté : Dieu ! Ce principe renversé, que peut-il rester en son entier ? Ame raisonnable, faite à l'image de Dieu,

(1) « Ideo totaliter in his sensibilibus jacens, non potest ad se tamquam ad Dei imaginem reintrare. » (*Itiner.* Cap. IV, n.1).

(2) « Omnes vires animae et potentiae,... deordinatæ sunt et quasi subversae, non autem substractae, sed fœdatae et perverso modo se habentes, sicut organum musicum, quod, quando integrum et bene ordinatum est, dulcem reddit melodiam ; quando vero contractum fuerit et deordinatum, horrendum stridorem pro cantu emittit. » (*De reformatione hominis interioris.* Cap. X, §. 3).

« Où est l'harmonie, s'écriait Alfred de Musset, s'il manque des touches à l'instrument ?... Pourquoi la nature m'a-t-elle donné un idéal qui ne se réalise pas ? »

(3) David A., *l. c.* Cap. VI.

Digitized by Google

quel malheur est le tien? L'excès même de ton malheur peut être le commencement de ton retour. (1)

*
* *

III. — *De quelle manière les trois puissances de l'âme sont réformées par Jésus Crucifié.*

La déformation originelle de l'image divine, conséquence de la perte de la grâce, est accompagnée dans l'homme de mort spirituelle. Saint Bonaventure la compare à une sorte d'annihilation de l'ordre moral, « *quasi annihilatio in esse moris.* » (2) Il conclut logiquement que notre résurrection spirituelle est impossible, si la grâce ne revient donner de nouveau la vie surnaturelle et recréer l'âme. (3) — Cette seconde création ne peut s'effectuer que par la puissance de Celui qui a déjà tout créé une première fois : le Verbe Éternel, le Christ-Jésus. (4) — Si donc nous voulons recouvrer la vie de la grâce, rentrer dans la jouissance de la vérité comme dans un jardin de délices, il faut que nous nous présentions avec la Foi, l'Espérance et l'Amour de Jésus-Christ, médiateur entre Dieu et les hommes, Arbre de vie planté au milieu du Paradis.... Revêtons donc notre âme, image de Dieu, des trois Vertus Théologales...; par elles l'image divine se répare,... *sic imago reformatur.* (l.c.)... L'âme doit, avant tout, croire, espérer, aimer Jésus-Christ, le Verbe Incarné. » (5)

« Dans le retour de la créature à Dieu, Jésus Crucifié est la voie et la porte,... il est le *propitiatoire* placé sur l'arche de Dieu.... Celui qui tourne entièrement les yeux vers ce propitiatoire, et regarde avec *foi*, *espérance*, *amour* Jésus-Christ suspendu à la Croix, celui-là fait la Pâque avec Lui. » — Selon l'enseignement du Séraphique Docteur, la réviviscence, la réforme complète de l'âme se fera par les trois Vertus Théologales, infuses dans nos trois facultés appliquées tout entières à Jésus

(1) Bossuet, *Médit. sur l'Évang.* 175.

(2) *Brevil.* Va *Pars,* Cap. III, §. 2.

(3) « Impossibile est quod homo resurgat a culpa, nisi *recreetur* in vita gratuita.» (*Brevil,* l. c.)

(4) « Solus igitur, qui fuit principium creativum, est et principium *recreativum*, verbum... » (*Id.*)

(5) *Itiner.* Cap. IV, §. 3.

Digitized by Google

Crucifié. Alors notre âme redevient conforme à son exemplaire divin ; elle recouvre sa beauté, sa félicité originelle. (1)

Cette doctrine de saint Bonaventure se retrouve en partie dans les œuvres du grand mystique, saint Jean de la Croix, spécialement au chap. VI, liv. II, de la *Montée du Carmel*. — Notre P. David d'Augsbourg observe que, pratiquement, cette réforme des trois puissances doit être menée simultanément ; aucune puissance ne pouvant agir ni se perfectionner sans le concours des deux autres. » Si la raison ne perçoit pas la vérité, la volonté demeure inerte, sans amour, elle ignore ce qu'elle doit aimer ; de même, si la mémoire ne rappelle à l'âme le souvenir du bien, l'âme ne peut le connaître ni l'aimer. » (2)

Étudions cette réforme dans chacune des trois puissances de notre âme.

(*A suivre.*)

Fr. CÉSAIRE de Tours.
O. M. C.

---

(1) « Christus est propitiatorium... ad quod qui aspicit plenâ conversione vultûs, aspiciendo Eum in Cruce suspensum, per Fidem, Spem, Caritatem..., Pascha, hoc est transitum cum Eo facit, ut per virgam Crucis... » (*Itiner.* Cap. VII, §. 2.)

(2) Nulla istarum valet esse vel perfici sine aliis. » (*De septem Process.* Cap. II, §. 2.)

Digitized by Google

AMBASSADEURS DE FRANCE
ET CAPUCINS FRANÇAIS
A CONSTANTINOPLE AU XVIIe SIÈCLE

—

D'APRÈS LE JOURNAL DU P. THOMAS DE PARIS

AVANT PROPOS

—

Dans un registre mortuaire conservé aux Archives de Saint-Louis de Péra à Constantinople nous lisons l'acte de décès suivant, que nous traduisons littéralement en français. « L'an du Seigneur 1671 le 4e jour de février fut enlevé du nombre des vivants et enterré avec les autres religieux ses frères précédemment nommés, le R. P. Thomas de Paris. Il avait été élu second Custode de la Mission de Grèce par le T. R. P. Léonard de Paris préfet apostolique, le 6 mars 1639 ; vice-préfet de la Mission par le T. R. P. Archange des Fossés, le 20 février 1645 en vertu d'un décret émané de la S. Cong. de la Propagande le 19 décembre 1639. L'Ill^ime et R^ime Seigneur Hyacinthe de Subiano l'avait nommé vicaire général du Patriarcat de Constantinople le 6 août 1652. Il a bien mérité de la Mission à laquelle il a travaillé pendant 44 années dignes de très grande louange et il l'a sagement dirigée. Il décéda muni de tous les sacrements de l'Église, comptant 74 ans d'âge et 54 de religion. Il mourut à Péra. »

Or le P. Thomas avait l'habitude de consigner dans ses papiers, sinon au jour le jour, du moins très souvent, les faits et gestes intéressant la Mission de Constantinople à laquelle il travailla si longuement. Il reste de lui plusieurs cahiers importants, rédigés de sa main, dans lesquels on voit figurer les principaux personnages politiques qui travaillèrent en Orient aux intérêts de leur pays respectif, plus particulièrement les ambassadeurs qui représentèrent la France en Orient

Digitized by Google

pendant son séjour à Constantinople. On y voit aussi passer une foule de religieux de divers Ordres ; on suit les grandes lignes de leur vie de mission aussi bien que l'existence quotidienne des Capucins. Le protectorat français y parait particulièrement dans son exercice. Il nous a donc semblé qu'il y avait là matière à quelques pages intéressantes, tout au moins à des notes propres à servir pour une étude plus complète.

Les cahiers du P. Thomas vont de 1642 à 1670, tels du moins qu'ils sont conservés. Un registre rédigé par le R. P. Urbain de Paris également au XVIIe siècle, cite de larges extraits des années 1640-1641. Le P. Jacques de Paris, frère du P. Thomas, comble quelques lacunes dans le journal rédigé pendant que, lui P. Jacques, exerçait la charge de Custode 1661-1663. De plus le P. Urbain de Paris, dans le registre déjà cité, a copié une foule de décrets et brevets royaux, d'actes des Congrégations ou émanés des Supérieurs, qui permettent de constituer un tout homogène et il fait allusion souvent à divers écrits du P. Thomas dont parfois il corrige quelques erreurs. En réalité, nous écrirons donc surtout d'après les témoignages du P. Thomas.

Déjà le T. R. P. Arsène de Chatel, (1) dans la réédition de la « Latinité à Constantinople » de M. Belin, (2) le R. P. Hilaire (3) de Barenton, dans son intéressant ouvrage « La France catholique en Orient », le T. R. P. Rocco da Cesinale dans sa « Storia delle Missioni dei Cappuccini » (4) ont utilisé le registre du P. Urbain, mais le travail du P. Thomas n'a pas été, croyons-nous, analysé à fond. Appuyé sur les données de ce religieux, dans un premier chapitre, nous redirons les débuts de la Mission capucine française, sous l'ambassade de M. de Césy et celle de M. de Marcheville. L'ambassade de M. de La

(1) *Histoire de la latinité à Constantinople*. Paris. Alp. Picard 1894. Le T. R. P. Arsène de Chatel, provincial de la Province de Paris, eut l'honneur et la joie de rétablir à Saint-Louis de Péra les Capucins Français en 1881. Ce fut sous son administration que prit naissance le Collège Oriental qui prépare des prêtres de divers rites pour l'Orient. Les RR. PP. Marcel et Laurent furent les deux premiers ouvriers de cette restauration en 1881.

(2) M. Belin fut longtemps archiviste de l'Ambassade de France à Constantinople: une plaque commémorative rappelant ses éminents services se trouve dans l'église Saint-Louis desservie par les Capucins, près l'Ambassade française. Il mourut en 1877. La première édition de « *la Latinité à Constantinople* » est de 1872. La deuxième est celle que publia, après l'avoir revue, le T.R.P. Arsène. Elle était presque achevée quand mourut l'auteur.

(3) *La France catholique en Orient*, Paris. Librairie Saint-François.

Le T. R. P. Hilaire de Barenton a publié plusieurs autres intéressants ouvrages sur saint François d'Assise et quantité de tracts édités par l'Association Franciscaine à Paris, 30, Rue Dutot et Librairie Saint-François.

(4) *Storia delle Missioni dei Cappuccini*. 3 vol. Paris. Lethielleux, 1867.

Digitized by Google

Haye-Vantelet, père, formera le cadre du second chapitre. Le Résident Roboly puis M. de la Haye-Vantelet, fils, vous seront ensuite présentés.

CHAPITRE I.

Les débuts de la Mission des Capucins Français à Constantinople. Ambassade de MM. de Césy et de Marcheville.

Le jeudi 19 avril 1625, S. S. le Pape Urbain VIII dans une réunion de la Congrégation du S. Office, confiait aux PP. Léonard et Joseph de Paris le soin d'établir des Missions capucines en Orient et tout d'abord à Constantinople. Inutile de redire la sollicitude du célèbre P. Joseph de Paris (1) pour les intérêts de la religion et de la France particulièrement aux pays du Levant.

L'année suivante, le 5 février 1626 les PP. Archange des Fossés, Léonard de la Tour, Évangéliste de Reims et Raphaël de la Neuville-Roi reçoivent au couvent de saint Honoré de Paris la bénédiction du R. P. Léonard de Paris pour lors visiteur de la province et se mettent en route. Ils sont munis d'un brevet royal du Roi Louis XIII en date du 30 janvier 1626 et d'une lettre de recommandation du même monarque pour « M. Philippe de Harlay, Comte de Césy, ambassadeur au Levant de S. M. très-chrestienne. » M. des Hayes, envoyé extraordinaire du Roi, avait revendiqué le plaisir de conduire lui-même les Pères sur son vaisseau de Marseille à Constantinople ; la nécessité de passer par Venise le priva de cette consolation.

Le P. Urbain de Paris nous documente sur les péripéties du voyage ; nous résumons. Un petit vaisseau de la côte de Provence recueillit heureusement les Pères et fit voile « le 11e de may 1626 et le 28 du mesme ils arrivèrent à Malte où ils receurent tous les honneurs possibles. » L'accueil particulièrement chaleureux du grand Maître, la rencontre d'un frère du P. Archange chevalier de Malte, le repas où le grand Maitre fit tenir aux Capucins « la place de 4 grands-Croix », la visite de l'infirmerie, etc, ont été racontés ailleurs. Notons l'émouvant épisode où éclata la protection du Seigneur sur nos missionnaires, l'attaque par des corsaires pendant laquelle les Capucins « se jettant aux genoux devant une petite image de la Vierge faicte du bois de N. D.

(1) Le P. Joseph de Paris plus communément appelé le P. Joseph du Tremblay et surnommé *l'Éminence grise*, par contraste avec le Cardinal Richelieu dont il était le conseiller. On sait qu'il avait rêvé d'une croisade contre les Turcs.

Digitized by Google

de Montaigu qui avait faict plusieurs miracles, récitèrent les litanies de la Vierge et tout incontinent ressentirent le secours de la Mère de Miséricorde. »

Le 7 juillet seulement nos voyageurs entrent dans le port de Constantinople, rencontrant tout d'abord le « caïque du Grand-Seigneur (1). » Le vaisseau donne « sonde au milieu du port de Galata » et M. de Césy envoie « la plus part de ses truchements (2) et autres domestiques pour les amener chez luy en la maison du Roy où estans arrivés ils furent receus et accueillis avec toutes sortes de courtoysies et honnestetés de S. E. Il se trouva dans la galerie où il les receut quantité de chrestiens qui pleuraient de joye voyant ces nouveaux Apostres qu'ils avaient tant souhaittés et désirés. »

La scène précitée se passait à Péra à l'endroit où se trouve encore actuellement l'ambassade de France. Les divers actes d'acquisition ne laissent pas de doute sur ce point. Le « séraï », palais de France, situé « ès-vignes » de Péra avait dans son voisinage quelques habitations d'Européens et en particulier celles de plusieurs ambassadeurs ou Résidents des puissances.

Huit jours durant, les nouveaux venus « prirent logement près l'hostel de M. l'Ambassadeur » qui leur envoyait chaque jour les mets de sa cuisine à l'heure des repas. Pendant ce temps ils firent visite officielle au Bail de Venise (3) représentant de la Sérénissime République, le Sr Justiniani qui avait connu le P. Archange avant qu'il entrât chez les Capucins. Le Bail sur la demande expresse de M. de Césy accepta de protéger les Capucins « conjoinctement avec l'Ambassade de France. »

On visita également l'Ambassadeur d'Angleterre « le cavalier Rose qui avait été nourri en France dès sa jeunesse et parlait fort bien le français ; le quel comme un cavalier très noble et très courtoys fist une réception très-civile et fort honorable. » Il n'y avait point alors d'Évêque à Constantinople, un religieux ordinairement le Supérieur des Mineurs-Conventuels faisait fonction d'Ordinaire, au nom du Patriarche latin résidant à Rome, et portait le titre de Vicaire patriarcal. Ce vicaire demeurant au couvent de saint François à Galata reçut

(1) Le Sultan était presque toujours appelé le Grand-Seigneur.

(2) Les truchements ou drogmans étaient des interprètes pris dans le pays. Ils jouaient un rôle important pouvant seuls entrer en relation avec les Ministres et autres personnages. Mais le fait d'être sujets du Grand-Seigneur, quoique protégés par les Ambassadeurs, leur enlevait souvent une partie de leur indépendance de langage.

(3) Le Bail ou Bayle était le titre du représentant de la République de Venise. Très nombreux étaient alors dans le Levant les sujets de cet État jadis très important dans les eaux de la Méditerranée.

Digitized by Google

gracieusement les Capucins. Il y eut même assaut de politesse et d'humilité ; quand les Pères se mirent à genoux pour présenter leur obédience, « l'Ordinaire » en fit autant et leur donna à genoux la bénédiction.

Visite fut faite aussi à « la Communauté des Péraux » (1) laquelle avec une organisation qui en faisait une sorte de conseil municipal gérait les intérêts matériels des églises. Association à la fois civile et religieuse, la « magnifica Communità » avait son prieur et autres officiers soumis à l'élection pour un temps déterminé. Son ingérence intempestive dans des questions étrangères à son ressort, ses incursions dans le domaine spirituel, ses prétentions parfois inadmissibles amenèrent de nombreux conflits entre elle et l'autorité ecclésiastique qui plus d'une fois brandit ses foudres contre les membres de la « Communauté. » En tout cas, c'était un facteur avec lequel il fallait compter.

La Communauté reçut solennellement le P. Archange et ses confrères en un lieu appelé sainte Anne à Galata, le prieur le Sr Antonachi de Negri drogman de France promit un local pour établir les Capucins et leur permettre de faire le service religieux. Mis à même de choisir entre l'église Saint-Jean et celle de Saint-Georges du Mont, nos Pères se décidèrent pour cette dernière quoique fort délabrée. A peu de distance se trouvait l'église des Apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul desservie par les PP. Dominicains.

Le Dimanche 19 juillet 1626 avait lieu l'inauguration de cette première station des Capucins français à Constantinople. Les Pères occupèrent l'église et une petite maison adjacente fort incommode. Sans faire aucune fonction curiale, ils se livraient aux travaux du saint ministère prêchant et confessant. Il leur fallut en conséquence songer de suite à l'étude des langues du pays spécialement du grec et aussi de l'italien parlé par les Vénitiens et Génois fixés en ces régions. Seuls les gens d'Ambassade, les marchands français et les « mariniers » venant de France pour le trafic, parlaient notre langue. Les actes religieux demeurés en nos registres sont rédigés en latin ou en italien.

Pendant près de deux mois, jusqu'à la Nativité de N. D. les Pères reçurent chaque jour de M. de Césy les provisions nécessaires. Alors la communauté des « Péraux » apporta « une liste par laquelle ils sestaient cottisés eux-même ; de façon que la vie de tous estant comme asseurée, ils refusèrent cette ayde (pécuniaire) et les remerciant s'abandonnèrent totalement à la Providence de Dieu. » Un courant de

(1) Ce nom dérive de celui même du quartier (Péra) ou faubourg où résidaient les Ambassadeurs et un certain nombre d'Occidentaux.

Digitized by Google

générosité s'établit vite attiré par la vie simple et modeste des nouveaux religieux. Les représentants des puissances donnaient l'exemple. « Cet establissement faict, les ambassadeurs envoyaient leur aumosne au couvent tant catholiques qu'hérétiques et s'il faisait besoing aux Pères de quelque chose de plus ils prenaient la confiance de le demander avec humilité aux maisons des autres chrestiens. »

*
* *

Le 6 avril 1627, les PP. Léonard de la Tour et Raphaël de la Neuville-Roy partent pour établir la mission de Chio ; il ne reste plus à Saint-Georges que deux Pères. Rapidement les vides sont comblés : les P.P. Marc d'Amiens et Bernard de Paris arrivent à Constantinople le 31 Juin, les P.P. Maclou de Pontoise et Thomas de Paris le 12 décembre. Nous voici donc en face de notre annaliste commençant son travail en cet Orient qu'il ne quittera plus. Laissons-le se présenter lui-même : « Je suis né le 12 décembre 1597. J'ai receu l'habit de Capucin le 21 décembre 1617 et fait profession le même jour de l'an suivant. Je suis parti de Paris pour la mission le 6 septembre 1627 et arrivé à Constantinople le 12 décembre de la même année d'où je fus envoyé supérieur à Scio en novembre 1636 et y receu l'obédience de Custode et Supérieur de Constantinople en août 1639. » Cette précision qui se retrouve en maint endroit nous fait d'autant plus regretter que le P. Thomas n'ait commencé son journal proprement dit qu'en 1640. Mais comme nous l'avons dit, ses notes disparues ont certainement inspiré le P. Urbain dans sa rédaction. C'est celle-ci qui va nous servir de guide pour l'instant.

Notons le passage à Saint Georges « des P.P. Victor, Paul et Prothais de la Province de Tourraine » (février 1628) destinés à l'intérieur de la Turquie. Viennent ensuite dans la mission de Grèce les P.P. Mathias de Rheims et Pacifique Potel de Paris (août 1628) bientôt employés à la fondation de Smyrne ; puis les P.P. Jean-Marie de Magny et Chérubin de Laon.

« Nos Pères qui estaient à Saint-Georges voyant que pour rendre service à ceux du pays et à leurs enfans, il estait nécessaire d'apprendre les langues grecque et italienne, ils s'y appliquèrent fortement pour se rendre capables de ce service non seulement à Galata mais encore à Péra, où demeuraient les représentans des Testes couronnées et des Républiques et les droguemans et principaulx Péraux. » Ce premier désir d'établissement scolaire allait prendre forme. En attendant, l'occasion se présenta de monter à Péra et de s'y installer. A la suite d'une persécution, suscitée en particulier par les Hollandais,

Digitized by Google

« les Jésuites avaient dû, sur ordre du grand Seigneur, quitter saint Benoît, M. de Césy avait recueilli dans sa maison deux d'entre eux, les PP. Martin et d'Antruy. Assez heureux pour avoir pu les rétablir en leur église, S. E. demanda, pour les remplacer, au R. P. Archange deux Capucins. Le 14 juillet 1628, les PP. Bernard et Thomas, tous deux de Paris, s'installaient dans la maison de campagne de M. l'Ambassadeur à Bajouck Daret » (Buiuck-Déré) (1). De là, pour fuir la peste, ils passèrent avec S. E. à Zechéret et remontèrent ensuite avec elle « en son hostel de Péra, à la fin d'octobre ou au commencement de novembre 1628 ».

« Peu de temps après, Messieurs de la Communauté des Péraux prièrent le P. Archange qu'ils fissent l'eschole. Nostre habitation de Saint-Georges estant trop petite et incommode pour tel exercice, ces Messieurs s'offrirent de louer pour cela un grand magazin fort clair au coing de la rüe de Saint-Georges de nostre mesme costé en allant à saint Pierre. Puis la pensée leur vint qu'il serait mieux pour les Capucins et plus commode pour leurs enfans que l'un des deux Capucins qui restaient avec l'Ambassadeur de France fist ladicte eschole proche la dicte Maison de France et pour ce subject ils prirent à loüage une vieille maison, qui appartenait à la Signora Subrana, à 20 piastres par an de loüage que la dicte communauté paierait. Et tous ceux du quartier se cottisèrent de sorte qu'ils despensèrent 40 piastres (2) pour accommoder lad. eschole et trois chambrettes de planche au dessus. Le jardin de lad. maison aboutissant au logis dud. Ambassadeur on y fist une porte de communication.

« Le P. Thomas de Paris eust ordre du R. P. Archange de se loger à ladicte maison avec un vieil Arménien faict franc (3) nommé Abraham pour luy servir de compagnon parce qu'on ne pouvait luy donner un capucin le nombre estant peu. Il ouvrit l'eschole et y receut les enfans peu de temps après Pasques 1629. Monseigneur l'Ambassadeur avait eu peine à consentir que led. Père Thomas commença lad. eschole, parce que n'ayant pas eu la petite vérolle, il craignait le mauvais air que led. Père luy pourrait apporter des enfans de l'eschole, venant luy dire la messe, manger et converser

(1) Buiuck-Déré est un assez important village situé sur la rive européenne du Bosphore ; il est contigu au village de Thérapia, résidence estivale des ambassadeurs de France.

(2) La piastre dont la valeur a beaucoup varié suivant les époques équivalait alors à près d'un franc de notre monnaie, plus de quatre fois autant que la piastre actuelle laquelle vaut 0,22 centimes.

(3) Le mot de *franc* se confondait pour les Turcs avec celui de latin ; cela à cause de l'influence prépondérante de la France et de son protectorat religieux.

Digitized by Google

avec luy, mais n'alléguant autre raison de la difficulté. Led. Père s'accorda d'aller tous les matins dire la Messe à Saint-Georges et de ne plus fréquenter chez luy qu'autant qu'il plairait à S. E. L'eschole devinst nombreuse d'enfans des premières familles de Péra, les pères voyant et considérant le grand soing que le P. Thomas apportait non seullement pour apprendre les bonnes lettres à leurs enfans, mais aussy pour les eslever dans la piété et dévotion, dans le respect envers leurs parens et dans la practique d'une vie vertueuse et chrestienne. »

Il n'y a pas d'autres détails à relever sur la vie de nos Pères à Péra. Sans doute le P. Bernard continua à dire la messe à M. de Cesy : il resta à ce poste jusqu'en 1641. Le travail fut interrompu « 4 ou 5 semaines après l'eschole ouverte », le P. Thomas ayant dû faire à Smyrne un voyage urgent au cours duquel il apprit à connaître la rapacité turque. Le bateau qui le portait ayant en effet rencontré l'armée des galères auprès des « Chasteaux » (1) et donné sonde hors des dicts Chasteaux, une galère vinst au vaisseau demander le présent du Capitan Bascha (2) ce qui monta à 100 piastres. »

*
* *

La haute protection de S. M. Louis XIII encouragea puissamment les heureux débuts des Capucins. Un nouveau brevet du Roi, donné « au camp de la Rochelle, le 22 Juillet l'an de grâce 1628, reconnaissant la piété et dévotion des Pères Capucins jointe à leur érudition et doctrine » avait réitéré les ordres déjà donnés aux ambassadeurs et consuls de la nation française de les protéger, défendre et encourager, « de les loger, nourrir et admettre pour leur chappellains. » De leur côté les RR. Pères Léonard et Joseph publiaient des ordonnances assurant le bon fonctionnement des œuvres naissantes, veillant à la conservation de l'esprit séraphique et de toutes les vertus religieuses. Ces lettres étaient jointes à celles qu'avaient également rédigées pour les Missionnaires, les Supérieurs généraux de l'Ordre des Capucins, les RR. Pères Giovani-Maria da Noto (12 juillet 1629, au cours de la Visite et du Chapitre à Paris) et Antonio da Modena (5 juillet 1633).

A l'ambassadeur avait été confié le soin d'installer solidement les Capucins à Constantinople. Il fallait un local plus convenable à Galata; on jeta les yeux sur une maison voisine de Saint-Georges. Voici en quels termes le P. Joseph « ministre d'Estat » en donne commission à S. E. : « Il plaira à M. l'Ambassadeur le Cte de Césy, qu'il passe le

(1) Ce nom désigne les forts qui défendaient et défendent encore les Dardanelles.
(2) Le capitan Bascha était l'amiral en chef de la flotte turque.

Digitized by Google

contrat stipulant, acceptant et achetant ladicte maison au nom du Roy, comme estant acquise et payée de ses deniers et dans cet acte public il exposera que S. M. portée par la bonne volonté qu'elle a pour l'avancement des œuvres de piété et par son affection spécialle vers l'Ordre des Capucins, ayant pris le soing cy-devant d'obtenir de la Porte leur establissement dans les terres de l'obéissance du Grand Seigneur, les ayant pris en sa protection Royalle ; considérant que lesdicts Capucins observent la pauvreté et ne vivent que des aumosnes qui leur sont faictes, qu'ils ne peuvent par eux-mêmes ny vendre ny acquérir, a voulu exercer cet acte de charité chrestienne et royalle et a bien voulu leur faire achepter à ses depens une maison dans Péra, afin que plus commodément ils puissent vacquer aux exercices de leur Ordre et Institut et prier Dieu pour la prospérité de sa personne et des princes ses alliés.» Sa Majesté « déclarant être son intention que les dicts Capucins ne puissent être ostés de ceste maison et privés de ce bienfaict par aucune personne, ny mesme par ses successeurs voulant que cette grâce leur demeure inviolablement acquise sans que d'autres Séculiers ou Réguliers puissent estre mis en leur lieu soubs quelque prétexte que ce soit, ny qu'il soit licite à aucun les molester en la jouissance de ceste fondation royalle. S. M. ayant pris et prenant en sa protection spécialle les Capucins qui sont maintenant audict lieu et ceux qui y seront successivement, voulant particulièrement que ladicte maison soit affectée pour la demeure des Capucins *français* et soubs la conduite des Supérieurs de la mesme nation pour la consolation spirituelle de ses ambassadeurs et de ses subjects qui traffiquent en ceste ville. »

Dans cette pièce citée en entier à raison de son importance, il est parlé de maison à Péra ; or il s'agit d'une acquisition à Galata. M. Belin dans son ouvrage sur la « *Latinité à Constantinople* » fait remarquer que les deux dénominations s'employaient alors indistinctement.

Remise en si hautes mains, l'affaire, semblait-il, devait marcher rapidement. Ce serait mal connaître les Orientaux et les Levantins qui n'ont rien perdu des finesses et subtilités byzantines ; les Turcs n'ont fait qu'y ajouter leur proverbiale lenteur. D'ailleurs les lois régissant la propriété étaient et sont encore particulièrement compliquées. De France, le P. Joseph pressait l'Ambassadeur, dans des lettres où, sous des formes polies, comme il convient entre si importants personnages, se déguise mal une légitime impatience. On y voit comment ce Religieux diplomate suivait avec une minutieuse attention les affaires qu'il entreprenait. Une lettre datée de Narbonne le

Digitized by Google

18 octobre 1632 est particulièrement caractéristique. Nous ne la citerons pas à raison de sa longueur, mais sa suscription mérite une remarque. Elle porte : « à M. le Cte de Césy, ambassadeur *Manzoul.* » Ce mot équivaut à l'expression *ex* et au mot ancien ; il redit la situation étrange de S. E.

« M. le Cte de Césy, dit M. de Bonnac (1) dans son Mémoire historique sur l'Ambassade de France à Constantinople, s'étant persuadé qu'il pourrait gouverner l'Empire ottoman par le moyen des femmes du sérail, s'attacha à former des liaisons avec elles. Comme il ne pouvait entretenir ce commerce dangereux plutôt qu'utile, que par des présents continuels et proportionnés à l'avidité et à la magnificence des femmes, il contracta de grandes dettes qui s'accumulant par les gros intérêts qu'il payait, l'accablèrent à la fin. Il paraît qu'il essuya un autre accident qui contribua à augmenter ses dettes et lui servit de prétexte pour les faire payer par le roi. Il se chargea en son propre nom de la douane d'Alep et s'en rendit fermier pour le Grand-Seigneur. Cette douane fut mal administrée, ou ne produisit pas un revenu égal à la somme qu'il s'était engagé à payer au trésor et il lui fallut emprunter pour y subvenir. »

Conclusion : la dette atteint bientôt 300.000 piastres. De là réclamations des marchands sur qui on met une imposition pour l'extinction de la dette : rappel de M. de Césy que le Grand Seigneur retient comme otage ; arrivée de M. Henry de Gournay, comte de Marcheville (oct. 1631) que la Porte refuse de reconnaître comme ambassadeur de France. On a donc alors cette anomalie d'un ambassadeur restant par force à son poste et continuant « comme gérant en absence » à régler les affaires de sa Nation. Aussi pour les acquisitions faites au profit des Capucins on voit, suivant les circonstances, figurer le nom de M. de Césy, avec son titre d'Ambassadeur, quoique *Manzoul*, ou celui de M. de Marcheville.

Tous deux intervinrent pour soutenir les assauts de Stefani Pirone vendeur de la maison située près de Saint-Georges. Le vendeur chicanait sur les traités passés avec l'acheteur. Il y eut même sentence solennelle d'arbitrage, où figurèrent, à défaut de S. E. qui ne pouvait se rendre justice à elle-même, le Sr Contarini, Bail de Venise et le Sr Cornelius Hage, représentant de Hollande. Les titres et qualités de celui-ci sont relevés dans la formule pompeuse de l'époque (2) :

(1) M. d'Usson, marquis de Bonnac, fut ambassadeur de France à Constantinople en 1724.

(2) Cornelius Hage, ambassadeur de leurs très puissantes Seigneuries les États Généraux des libres et honorables provinces de Hollande.

Digitized by Google

« Cornelio Haga, Ambasciatore per le Potentissime Signori li Stati Generali della libere et considerate Provincie di Nederlanda ». Malgré cela, le contrat est cassé puis revalidé ; cette fois c'est M. de Marcheville qui est intervenu. Un moment il semble que tout est terminé mais le Sr Pirone étant débiteur des PP. Jésuites, ceux-ci mettent saisie arrêt sur le paiement que doit faire l'Ambassadeur. Tout recommence ; et le P. d'Antrini, jésuite, partant visiter « leur mission de l'Archipelage (1) » obtient un délai pendant lequel de pressantes démarches sont faites par les Jésuites en très-haut lieu. En 1640 seument M. Roboly, marchand français, fait acheter en son nom la susdite maison et la revend à M. Lempereur, drogman de France lequel « sous son nom de guerre Stouville » la rachète pour le compte des Capucins. En tous ces débats, le procureur des Jésuites avait été le Sr Jean d'Andria ; celui des Capucins le Sr Colonel Voullemin.

M. de Marcheville prêta également son nom pour l'installation de Péra. Il acquiert « terrain et logement » à l'usage des Capucins. Le « *hodjet* » (2) de vente est dressé au *Melkem* (3) de Cassim-Pacha (4) entre Yaconni et « Henri, fils de Renault, ambassadeur du bey de France ». Cet Henri était M. de Marcheville. « Ledict emplacement estait situé hors de Galata au quartier dict Seraï (5) ». Là s'élèvera un jour le séminaire actuel de Saint-Louis de Péra. L'acte précité fut rédigé l'an 1041 de l'hégire, en 1631 de l'ère chrétienne.

Cette démarche était en tout conforme aux désirs de S. M. qui en donna attestation authentique dont voici un extrait. Le 14 juillet 1637 « le Roy estant au chasteau du Boys de Boulogne lés-Paris, voulant traitter favorablement les Pères Capucins estant à Constantinople... et pour leur donner les moyens de profiter d'avantage en l'instruction et l'édification du prochain par le moyen d'une eschole pour enseigner à la jeunesse ce qui est de la piété et doctrine chrestienne, leur accordant un lieu propre pour faire leurs fonctions et tenir la dicte eschole, S. M. leur a accordé et faict don d'un logement qui est au derrière d'un bastiment nommé Chasteau-Gaillard en la résidence de France audict lieu de Constantinople lequel logement avait esté cy-devant construit pour servir aux dicts Capucins et qui depuis avait

(1) Mission des iles de l'Archipel, Chio. Naxos, Syra, etc.

(2) Le hodjet ou kodjet est généralement un contrat de vente. On remarquera l'usage turc de ne mettre souvent que les prénoms ce qui, de nos jours encore, suscite des difficultés énormes.

(3) Melkem, demeure de l'officier civil du quartier.

(4) Cassim-Pacha est un quartier de la ville contigu à celui de Péra ; il est traversé par un ravin fameux qui charrie toutes les immondices de ce lieu habité en grande partie par des Grecs.

(5) Seraï signifie proprement palais.

Digitized by Google

esté employé à autre usage pour estre dorénavant et a tousiours ledict lieu habité par les Capucins. »

L'installation en ce bâtiment eut lieu par acte officiel du 20 décembre 1637, acte qui spécifie que « la chambre bastie au dessus de la porte (scavoir de l'entrée du Palais fait partie du local donné par le Roy. » Cette remarque n'était pas inutile : un jour il faudra la mettre sous les yeux de M. de Nointel (1), pour protester contre une injustice. Au procès verbal figurent les noms de plusieurs témoins, membres plus marquants de la colonie. Enregistrement fut fait en chancellerie, le lendemain, contresigné par le secrétaire d'Orgemont. Sans doute quelques réclamations surgirent, car un nouveau brevet du Roi daté du 12 Juillet 1638 à Saint Germain-en-Laye, vint confirmer cette donation ; il y eut un nouvel enregistrement en chancellerie ; M. Lempereur était alors secrétaire (30 janvier 1640). A cette époque le P. Thomas de Paris, revenu de l'île de Chio, où il fut supérieur (nous l'avons dit) de 1636 à 1639, commençait son administration de Custode et supérieur local de Constantinople.

Ajoutons quelques notes relatives au départ de M. de Marcheville survenu quelques années avant l'installation du P. Thomas. Très mal reçu à son entrée dans l'Empire ottoman, obligé de baisser son pavillon devant le Capitan Bascha, forcé d'aller sur la galère de celui-ci, M. de Marcheville s'était plaint à la Porte. En principe les doléances furent accueillies, mais en revanche l'orgueilleux Capitan Bascha faisait pendre le drogman qui avait déposé la susdite plainte. Ce drogman était *raïa* (2) c'est-à-dire sujet ottoman ; protester était donc inutile. Cette haine du Capitan ne cessa point et ce tout puissant officier obtint enfin du Grand Seigneur la permission d'obliger au départ son adversaire. De force, M. de Marcheville fut mis sur un bateau français en partance, sans avoir même le temps de réunir tout son bagage. M. de Césy continua à gérer l'ambassade. Ceci avait lieu en 1634.

*
* *

Près de partir pour la visite de l'Archipel et songeant à se rendre à Rome, le P. Archange des Fossés nomma pour « vicaire en la supé-

(1) M. Olier, marquis de Nointel fut ambassadeur de France près la Sublime Porte en 1670. Son ambassade a été racontée de façon fort intéressante par M. Vandal de l'Académie française.

(2) On appelle de ce nom de *raïa* les sujets turcs non musulmans. Leurs intérêts civils sont réglés par l'intermédiaire de leur patriarcat respectif avec le gouvernement ottoman. Pour ceux qui sont de rite latin leur représentant officiel est un employé spécial reconnu par la Porte et ayant le titre de consul latin.

Digitized by Google

riorité de Galata et Péra », le P. Martin de Compiègne et à son défaut ou le P. Bernard de Paris ou le P. Martin, de Thiers alors à Smyrne, avec ordre de venir résider à Saint-Georges de Galata, déclarant que s'il ne fait pas supérieur le P. Laurent de Senlis, c'est que celui-ci, bien que plus ancien en religion, est nouvellement arrivé et ne sait pas les langues. Nous avons l'état du personnel de Constantinople en ajoutant le P. Jacques de Paris alors chargé de l'école. Le P. Bernard était plus spécialement attaché à l'ambassade, aussi M. de Césy obtint-il qu'on ne le changeât point avant que lui-même repartit pour la France.

De Rome, le P. Archange annonça au P. Thomas encore à Chio, la nomination du P. Honoré de Cognières, provincial de Paris à la charge de préfet de la Mission, avec les Définiteurs comme conseillers. Lui-même, P. Archange est nommé « supérieur et préfet de la même Mission *in solidum* avec ledit Provincial. » Ces événements étaient la conséquence de la mort du T. R. P. Joseph de Paris, suivie bientôt de la démission du T. R. P. Léonard de Paris. Le P. Thomas apprit successivement du P. Archange des Fossés et du P. Léonard, sa propre nomination à la custodie de Constantinople. La lettre du premier lui envoyant son obédience lui annonçait un nouvel Ambassadeur M. de La Haye-Vantelet et exprimait le désir de voir au plus tôt ce représentant de la France se rendre à son poste.

CHAPITRE II

Ambassade de M. de La Haye-Vantelet, père.

Le Protectorat 1641-1661.

Envoyés à Constantinople par les soins du R. P. Joseph, les Capucins avaient tout d'abord une mission apostolique à remplir et si la prédication directe aux Mahométans leur était interdite en raison des circonstances spéciales, ils n'en cherchaient pas moins à gagner des âmes à Jésus-Christ. La réunion des schismatiques avec l'Église Romaine excitait aussi leur zèle. Enfin ils avaient à maintenir chez leurs nationaux une foi facilement ébranlée en un milieu où les religions diverses se coudoient perpétuellement et semblent souvent mises sur le même pied. Ces nationaux, ils les trouvaient soit dans le négoce, soit dans les maisons des Ambassadeurs, soit même dans les bagnes où se trouvaient nombreuses les victimes des guerres fréquentes.

Digitized by Google

Il faut aussi le reconnaitre, le très habile diplomate qu'était le Père Joseph comptait bien affermir et développer au Levant, par le moyen de ses frères en religion la gloire et l'influence de cette France dont il était l'un des plus fermes soutiens. Si la religion avait le pas sur les autres considérations, la politique réclamait ses droits. Les nations se disputaient la prépondérance sur un sol tant de fois ensanglanté par des luttes meurtrières. Empereurs d'Allemagne, Rois de France et d'Angleterre, République Vénitienne et Hollandaise y continuaient les intrigues nouées en Occident et cherchaient à entraîner les Sultans dans leurs compétitions. Les intérêts commerciaux jouaient un rôle capital et il fallait une certaine souplesse aux missionnaires pour ne point leur subordonner les questions religieuses. Les froissements étaient faciles ; les Ambassadeurs des diverses nations avaient une autorité directe sur leurs nationaux qui attendaient d'eux toute protection; il fallait ne blesser personne. Les tendances gallicanes apparaissaient parfois jusqu'en Orient, le Roi tendant à prévaloir sur le Pape et cela même amena plus d'un conflit en ces lointaines régions.

Ces aspirations diverses paraissent à maint endroit des manuscrits que nous analysons et n'en sont pas le moindre intérêt. Le P. Thomas était religieux, religieux très français et aussi très capucin. Nous le verrons donc évoluer au milieu des représentants des Nations comme à travers les divers Ordres religieux. Ses remarques ne paraissent point, disons le, entachées de partialité. Il nous montrera très clairement le rôle protecteur et prépondérant de la France dans les questions religieuses en Orient.

La première consolation du P. Thomas devenu Custode fut de recevoir la Patente du roi Louis XIII confirmant le don d'un logement pour l'école de Péra, patente dont il a été question au chapitre précédent. Les PP. Jacques et Bernard de Paris étaient chargés de la dite école recevant chaque jour de S. E. « le dîner et le souper », et cela durera jusqu'en 1660. De temps à autre, M. l'Ambassadeur se plaisait à les recevoir à sa table. Il faisait aussi des largesses particulières ; nous voyons signalé le don de « 10 pics de thoile d'argent pour le beau pavillon de Saint-Georges » ; il s'agit sans doute du dais. Comme revers à ces amabilités du maître, il faut trop souvent opposer les procédés de quelques drogmans qui introduisaient dans les actes d'acquisition ou autres « quelques duperies à leur profit. » Ce fut plus d'une fois une source de graves ennuis. Le P. Thomas résidant dès lors à Saint-Georges en fait la remarque à mainte reprise.

*
*

Digitized by Google

En 1641 au mois de juillet M. de Césy quitta Constantinople. Une erreur typographique s'est glissée dans l'impression du Mémoire rédigé par M. de Bonnac sur ce sujet. Un simple calcul permet de rétablir la vérité : M. de Césy, est-il dit, revint en France après 22 ans de séjour en Turquie ; or il y était arrivé en 1619 ; la date de 1647 imprimée par erreur dans le Mémoire ne coïncide pas avec le renseignement donné par M. de Bonnac lui-même. Le P. Thomas est sur ce point très affirmatif. A ce moment il était absent de Constantinople retenu par la visite de Smyrne et des Iles.

Ce départ de M. de Césy ne manqua point de pittoresque, comme en France on l'accusait de s'être fait retenir volontairement par le Grand-Seigneur, M. de La Haye Vantelet, son successeur, arriva presque à l'improviste. Il trouva M. de Césy au lit et le fit partir immédiatement le « consignant aux commandants du vaisseau qui avaient ordre de le ramener en France. » C'est sans doute à cause de ce désarroi que quelques mois plus tard, Me de Césy écrivant au P. Thomas réclamait avec instance « deux bassins de cuivre » que l'on chercha vainement chez Melle la Colonnelle et chez M. Alard droguiste ; elle demandait aussi « l'Introduction de la vie dévote » que le P. Thomas promet de réclamer au P. Bernard, lequel avait fait les « quaisses » confiées ensuite à un vaisseau Anglais. Nulle part le journal ne dit que Me de Césy ait demeuré à Constantinople mais elle n'en veillait pas moins de loin à la conservation de son bien.

A peine arrivé à Péra, M. de La Haye Vantelet prit en main les intérêts de la religion et le P. Thomas revenu de sa tournée apostolique lia avec lui une véritable amitié. Dès le commencement de 1642 nous lisons qu'à l'occasion du Baïram (1) S. E. a donné des « vestes de satin au *Reischetab* (2) et à l'escrivain du Vizir et ce partage en considération du commandement général que nous demandons. » Ces commandements étaient des actes officiels émanant du gouvernement turc et indispensables aux missionnaires pour leur sécurité personnelle et l'exercice de leur ministère. Chacun d'eux, comme d'ailleurs toute pièce obtenue pour l'arrangement de quelque affaire importante, était l'occasion de présents ou *bacchich* (3) fort onéreux. C'est ainsi que l'affaire d'Alep si désastreuse pour M. de Césy l'avait obligé à un présent de « 6000 pics de drap tant au Vizir qu'à tout son monde. » M. de

(1) *Baïram*. Jours de fête qui suivent le grand jeûne du Rhamazan sorte de Carême des Musulmans. Ces fêtes étaient l'occasion de cadeaux aux officiers et employés du gouvernement ottoman : elles duraient 3 jours.

(2) *Reischetab*, Chancelier du Grand Vizir.

(3) *Bacchich* synonyme de pot de vin. Ce moyen d'action est resté dans les mœurs turques.

Digitized by Google

la Haye fort parcimonieux sur ce point paya cher cette dissemblance avec son prédécesseur.

*
* *

Pendant qu'à Saint-Georges continuait la vie presque paroissiale par les catéchismes et prédications, à Péra les Pères disaient la Sainte Messe à laquelle les écoliers assistaient ainsi que les voisins. « Au fond de la vieille eschole de nostre hospice, derrière le Chasteau-Gaillard il y avait un autel pour dire la Messe, qu'on fermait quand la messe ou les messes estaient dictes, avec deux grands volets ; et demeuraient tousiours fermés. Et il ne paraissait qu'une eschole où les escholiers étudiaient et non une chappelle. « Pour les fidèles, « on faisait advertir par les escholiers aux maisons des chrestiens. » S. E. voulait bien « que nous continuassions les petites dévotions communes pour nos escholiers de Péra mais sans y attirer les gens du dehors » ; cela pour éviter les conflits avec l'autorité turque très sévère sur la question des églises, pour pouvoir dire qu'il tolérait seulement la chose et aussi être libre de fermer la porte en cas de peste, sans que les gens prétendissent être frustrés d'un droit. L'autorisation de faire assister les fidèles à ces messes avait été donnée au P. Jacques par le vicaire patriarcal lequel avait mis de son plein gré dans la permission : *in eius sacello Palatio Legati Gallici annexo.* (1) Ceci n'empêchait point S. E. d'avoir pour son usage personnel un oratoire particulier dans l'intérieur de sa maison. L'aumônier que M. de Vantelet avait amené de France pour le voyage y célébrait chaque jour : c'était là aussi que l'Ambassadeur faisait ses dévotions, c'est-à-dire communiait ainsi que le déclare le P. Thomas.

Bientôt le commandement demandé pour les Capucins était obtenu du Grand-Seigneur et le jour où le P. Thomas en rapportait la copie, M. de La Haye-Vantelet l'a « pryé que nos Pêres luy allassent dire la messe tour à tour sur les 8 heures et demye et commençassent dès demain, (21 février 1642). Moy lui demandant s'il en désirait quelqu'un en particulier il m'a respondu que non et qu'il les aymait tous esgalement. » L'aumônier devait partir incessamment, il avait par an « 400 livres de gaiges, la table de S. E. et d'autres émoluments. »

Donc, le 21 février le P. Bernard commençait le service régulier des messes à l'ambassade. S. E. lui « dist que quand les capucins de l'eschole voudraient aussy manger chés luy ils y seraient les bien venus, mais qu'ils aymaient mieux manger chès eux et qu'il y viendrait quelque fois aussy manger avec eux. » Il tint parole, et, paraît-il, les soigna

(1) « Dans l'oratoire annexé au palais de l'Ambassadeur de France. ».

Digitized by Google

fort délicatement. Les Capucins étaient « à présent et pour tousiours aumosniers de M. l'Ambassadeur » écrivait le P. Thomas à ses religieux de la Mission. Ils devaient, S. E. le leur commande, « quand ils verraient quelque chose de mal en ses gens, soit contre l'honneur de Dieu, soit contre son service, les en reprendre à propos et de bonne façon. Il m'a mesme pryé (ajoute P. Thomas) de l'advertir aussy quand je scaurais quelque chose de luy mesme digne d'advertissement. »

L'enterrement d'un Capucin, le premier dont parle le journal (un décès avait eu lieu quelque temps auparavant ainsi que l'atteste le registre mortuaire, c'était le premier depuis l'arrivée des Capucins à Constantinople) donne l'occasion à S. E. de montrer sa sympathie. Il s'agissait du P. Robert de Beauvais décédé le 27 juillet 1642 ; la cérémonie funèbre avait lieu à Saint-Georges. Les religieux des communautés y furent « comme aussy toute la maison de M. l'Ambassadeur, c'est-à-dire, un janissaire, trois droguemans, le maistre d'hostel et tout le reste du train. Quatre Capucins le portèrent de l'église par nostre cour jusques dans la rue et les gens de M. l'Ambassadeur eurent la dévotion de le porter de la jusques au lieu de la sépulture sur leurs épaules. » Or ce lieu de sépulture était à Beongli, actuellement les Grands Champs.(1) Le P. Thomas ajoute : « je remercyai tous les Pères aux cimetières et feus ensuyte remercier M. l'Ambassadeur. » Puis cette remarque : S. E. n'avait « envoyé que le seul Fauzibey de sa maison avec un janissaire aux funérailles du P. Artault Jésuite. »

M. de Césy redoutait la petite vérole, M. de La Haye Vantelet craignait aussi les épidémies, crainte d'ailleurs bien légitime en un temps où la peste faisait de fréquentes victimes. Aussi les Pères qui viennent à l'ambassade sont instamment pryés de n'aller point en lieux suspects de peste. » Le P. Thomas profite de ses assiduités pour traiter des questions de controverse. Il est ainsi question du fameux livre du docteur Arnault sur la communion fréquente. Les divergences entre latins et grecs font aussi l'objet de ces conversations et S. E. lit avec intérêt « le 1er Tome du Triomphe du P. Yves » relatif à cette question des Grecs. Adroitement le P. Thomas fait ressortir à l'occasion l'inconvénient, puis l'impossibilité de permettre dans les travaux du ministère une concurrence dangereuse et il en arrive à obtenir que les Pères Jésuites ne puissent s'installer à Péra pour y « faire une eschole » ni même célébrer la Messe chez M. l'Ambassadeur, ni à plus forte raison construire une maison pour retirer ceux d'entre eux qui seraient

(1) Assez vaste terrain jadis cimetière et devenu, après désaffectation, terrain de manœuvres pour l'armée turque logeant dans les casernes voisines. Il est situé dans le quartier appelé Taxim et fait suite à celui de Péra.

Digitized by Google

atteints de peste. Les Jésuites avaient en effet acheté grâce à la complaisance d'un drogman un petit terrain tout proche de l'Ambassade. On le comprendra, la situation était d'autant plus délicate que le propre frère de M. de La Haye Vantelet, le Père de La Haye, Jésuite, résidait alors à Galata. Il y eut même intervention en faveur des Capucins sur ce point de la part du gouvernement. Des lettres d'affiliation à l'Ordre des Capucins sont donnés à S. E. en signe de reconnaissance.

En 1643, le 5 août, nous assistons au service funèbre pour le roi Louis XIII, qui fut célébré à Saint-François église des Conventuels, siège du Vicaire patriarcal. Le tout fut : « fort solennel, l'église et tout le cloître estans tendus de noir, le cloître de concassin, l'église de drap, et la chappelle ardente en représentation de velours avec quantité très grande de luminaire. Le Bail de Venise y a assisté, s'y estant trouvé avant M. l'Ambassadeur qu'il n'a pas accompagné par le chemin parce que ses livrées n'estant pas noires ne convenaient pas avec le deuil, mais il estait vestu de noir et son secrétaire aussy. Le secrétaire d'Angleterre s'y est trouvé mais non dans l'église et comme incogneu parce qu'il n'a point de rang où son Maistre ne se trouve pas. Il ne se faict aucune cérémonie aux Ambassadeurs à la messe et après le *Libera* ny eux ny les autres ne donnent point d'eau béniste à la représentation comme nous faisons en France ceste coustume n'estant pas ici. »

La chapelle ou quasi-chapelle de l'Ambassadeur était trop petite pour pareilles pompes. Néanmoins elle servait à l'occasion des réjouissances nationales. Le 3 septembre 1643 « le P. Jacques (y) entonna le *Te Deum* pour la victoire de Rocroy ; les Capucins et les Jésuites y estaient assistans et le P. Hyacinthe Macripodari Dominiquain. » Il y eut illumination et coups de « pierriers. » Déjà le 24 novembre de l'année précédente le P. Jacques avait ainsi en présence des Capucins chanté « le *Te Deum* et le Psaume *Exaudiat* » pour la prise de Perpignan. Cette fois on n'avait pas tiré de « boëstes, deux sultanes estant prestes à enfanter. »

Le P. Jacques faisait donc officiellement fonctions de chapelain de l'Ambassadeur dans ces circonstances. En cette qualité il présida à la levée du corps de M. de Fligny secrétaire et proche parent de S. E. «Le corps eust esté mis dans nostre chappelle s'il eust peu y entrer avec le *feretrum*. (1) Le P. Jacque revestu du surplis et de l'estole accomgné du P. Amand et de tous les Religieux leva le corps et l'accompagna jusqu'à la porte de la rüe où le R. P. Vicairé patriarcal qui attendait le receut dud. P. Jacques en qualité d'Aumosnier de l'Ambassade et

1) Civière pour porter le mort, ou catafalque.

Digitized by Google

fust l'enterrer. Le P. Jacques et le P. Amand ne furent pas plus avant et cela avait esté accordé ainsy comme pratiqué auparavant chez le Bail de Venise ; quand il mourust, son aumosnier fist de mesme » (23 août 1645). Un jour le V. Patriarcal P. Severoli ayant « osé » venir faire la levée du corps d'un sieur Le Roux, français, domestique de S. E. celle-ci protesta vivement « qu'elle ne veult pas qu'il prétende juridiction dans sa maison. » Le P. de La Haye, son frère, appuya les dires de l'Ambassadeur « asseurant que l'Aumosnier du Roy ne recognoit en rien l'Archevêque de Paris et que les Ambassadeurs ont le mesme privilège. Ensuyte de quoy le Vicaire patriarcal a respondu ne vouloir que ce qu'il plaira à S. E. » Aussi le 27 juillet 1656, aux funérailles du S. de la Porte, médecin et pharmacien de l'Ambassade demeurant au palais de France, le P. Jacques toujours à son poste fit la levée du corps et le conduisit « selon la coustume » jusqu'à la grande rue.

Le nom du P. Jacques revient souvent dans de très longs démêlés relatifs à l'acquisition d'un nouveau terrain à Péra, au profit des Capucins. Le prête-nom était le drogman Fonzibée. Demeurant sur les lieux, le P. Jacques connaissait le caractère des futurs vendeurs et il épiait le moment favorable. Malheureusement Fonzibée veillait aussi ; cet homme pour être « l'ami spirituel » c'est-à-dire un des bienfaiteurs des Capucins, n'en soignait pas moins ses intérêts particuliers. Le désir de gagner quelques piastres le conduisit à une opération jugée peu honnête et il favorisa la vente au profit d'un turc. M. de La Haye qui avait bien voulu avancer l'argent nécessaire se fâcha ; il y eut des débats orageux agrémentés de propos mal sonnants. Un tribunal d'arbitrage fut constitué pour éviter le scandale de la « justice turquesque. » Le bon droit des Pères fut reconnu, Fonzibée dut remettre les choses en état et expier sa faute. Voici la conclusion de la sentence : avons ordonné et ordonnons que les parolles injurieuses contenues aux escriptures dud. Fonzibée contre l'honneur et bonne foy desd. PP. Capucins seront rayés et biffés. Déffense à luy de plus user de semblables termes à l'advenir à peine de punition exemplaire. Et l'avons condamné et condamnons en vingt piastres appliquables au pain des pauvres et esclaves et aux despens. Faict à Péra de Constantinople le 8e may 1652. Signé De La Haye. La position du terrain acquis est ainsi indiquée : « en tirant du coing dud. hospice (des capucins) une ligne droicte au coing de la muraille de la salle de la maison du Roy, ensemble le droict de passage pour venir de la maison de lad. Cocona (la venderesse) en l'hospice desd. Pères. » L'affaire avait duré deux années. Autrement long fut le litige greffé sur cette discus-

Digitized by Google

sion. Les Pères Jésuites avaient acheté un petit terrain tout proche, escomptant une construction qui ne put s'effectuer, nous avons dit pourquoi ; leur procureur réclama un droit de passage par « une porte donnant sur Top-Hana » (1) et ouvrant sur le terrain des Capucins. Les discussions en chancellerie durèrent plusieurs années comme en fait foi une forte liasse de documents conservés dans les archives de Saint-Louis.

*
* *

Protection, mais sans partialité, tel est le mot d'ordre de l'Ambassadeur dans ses relations avec les Capucins. Aussi à l'air « affairré » de S. E. le P. Thomas jugeait parfois qu'il valait mieux remettre à plus tard quelques rapports sur des ennuis survenant soit à Constantinople, soit dans la mission où s'étendait la bienveillance royale. M. de La Haye donnait volontiers des leçons de morale aux religieux des diverses communautés ; si le P. Thomas d'humeur plus pacifique y échappait généralement, le P. Jacques subissait plus facilement les rappels à la patience et à la condescendance dans l'exercice de ses droits. Il serait même volontiers intervenu dans certains détails d'administration intérieure, tels que les changements de Supérieurs, s'appuyant en cela sur une parole du R. P. Archange des Fossés lequel dînant « chez l'Ambassadeur, qui le prya de luy laisser le P. Thomas à Saint-Georges, respondit à S. E. que c'estait son desseing, qu'il recommandait le P. Thomas à S. E. et qu'il existait quelquefois des subjects qu'un Ambassadeur fust comme un demy-Provincial à cause du pays. » (Janvier 1645).

De fait le P. Thomas ayant été nommé en 1648 gardien de Naxie et ayant refusé l'obédience pour cause de santé, fut retenu à Saint-Georges par S. E. qui en écrivit au Provincial et obtint gain de cause, si bien qu'il récidiva quelques années plus tard.

*
* *

La protection des Capucins n'était ni un vain mot ni une sinécure. Outre les « commandements » généraux ou particuliers obtenus en leur faveur, l'Ambassadeur intervint tantôt à Mossoul pour exiger des Turcs réparation de leurs avanies, tantôt à Alep ou un vice-consul menace nos pères de les faire partir. S. E. alors, « escrit de bonne en-

(1) Top-Hana ou Top-Hané, fonderie de canons qui existe encore sur le quai faisant suite à celui de Galata. Le mot signifie porte du canon.

Digitized by Google

cre qu'il sortira le premier. » De Sayde le P. Romain de Saint-Brieuc vient, partie « sur mer », partie « sur terre », pour plaider la cause des Capucins et obtient un secours efficace, c'est-à-dire « un commandement. » Même intervention réitérée à Naxie et à Syra contre certaines autorités ecclésiastiques et civiles peu bienveillantes ; puis à Smyrne où malgré le dévouement du consul français M. du Puy, les Capucins subissaient les attaques de malintentionnés entravant leur ministère. Il écrivit même à Rome à M. de Chavigny pour protester contre les fausses imputations portées contre eux. Les Capucins étrangers étaient aussi l'objet de son zèle, tel le R. P. Francesco de Gallipoly (Italien) prédicateur général, custode de Calabre qui, pris par le Capitan Bascha fut amené au bagne de Constantinople. « Tous les ambassadeurs de France, d'Angleterre, de Venise, les Résidens de l'Empereur ont faict tout leur possible pour le deslivrer à cause des grandes recommandations qu'ils en avaient. » Périodiquement le P. Thomas annonce, en ayant la nouvelle de S. E. « la deslivrance du P. esclave » pour le lendemain. Ce lendemain arriva le 2 février 1647 ; la capture datait de Juin 1643.

En retour, M. de La Haye priait les Capucins de se montrer ardents patriotes. Il dit au P. Thomas « que nous ne debvions point taire les victoires et advantages de la France par toutes les rencontres et maisons où nous allons. » Ceci est dit « en suyte d'une gazette que le Sr Bail faict courir au désadvantage de la France » avec commentaires peu flatteurs pour S. E.

M. l'Ambassadeur, par piété et par devoir assiste aux cérémonies solennelles auxquelles d'ailleurs son titre lui assignait la place d'honneur. La Semaine Sainte, la fête de Pâques, celle des Morts, la procession solennelle de la Fête-Dieu le conduisent généralement à Saint-François, église des Conventuels, le vicaire patriarcal y officiant. Celui-ci prévient généralement qu'il officiera et si l'ambassadeur ne peut s'y rendre il délègue un représentant. A cet office l'Ambassadeur reçoit des honneurs spéciaux, baiser de l'Évangile, encensement, etc. qui susciteront un jour de terribles orages. Le P. Thomas étant nommé pour un temps vice-vicaire patriarcal par Mgr Subiano M. de La Haye se rend le 2 Novembre à Saint-Georges où ledit Père officiait, « comme il soulait » (1) d'aller à Saint-François. S. E. se faisait d'ailleurs un plaisir d'aller dans chaque église pour les fêtes patronales, à Saint-François, à Saint-Georges, Saint-Pierre ; le 15 août nous le voyons à Sainte-Marie, il célébrait à Saint-Benoît la fête de Saint-Louis. Des jubilés ayant été prêchés, M. de La Haye assiste

(1) *Soulait*, mot inusité à présent. Du latin solere, avoir coutume.

Digitized by Google

à l'ouverture, va successivement dans chaque église après avoir fait sa dévotion, c'est-à-dire communié dans sa chapelle particulière. A certains jours la « gallerie » servant de chapelle aux Capucins de Péra, a ses préférences, par exemple le Vendredi-Saint pour le sermon de la Passion ; alors il se contente d'aller visiter « les sépulcres » des églises.

Très curieuses parfois les réflexions que lui suggèrent les cérémonies ou sermons auxquels il a assisté. Le mardi de Pâques 1656 il y avait office solennel à Saint-Pierre, le P. Président de Sainte-Marie prêchait, le sujet traité était : Saint François. Une allusion au rôle de Scot dans la défense de l'Immaculée-Conception (1) excita le vif mécontentement des Dominicains. Au P. Thomas, S. E. ayant entendu le discours « dist qu'il faut laisser passer cela » c'est-à-dire la querelle de doctrine mais elle ajoute : « que ledict sermon estait beau à l'honneur de saint Fransois, mais qu'il estait sans proffit pour l'audience et non suyvant l'Évangile du jour ; qu'elle trouve plus à proffiter pour les mœurs à la lecture d'un chapitre de Sénèque qu'ès prédications qui se font à Galata d'où l'on ne tyre aucune moralité, ny admonition à fuyr le vice et à embrasser la vertu. » Quelques jours après, 23 avril, à l'occasion de la Saint-Georges, S. E. n'ayant pu venir « estant incommodé de la pierre » le P. Thomas va saluer le malade. La conversation revient sur le sermon du mardi de Pâques ; les Dominicains prétendent que le prédicateur est « excommunié » ayant « taxé » la doctrine touchant la Conception de la Vierge, M. de La Haye déclare partager cet avis, puis « il improuve la prédication susdite et le livre des Conformités de saint Fransois qu'il dist servir de raillerie aux hérétiques parce qu'il faict saint Fransois semblable et plus que Jésus-Christ. »

*
* *

La bienveillance de M. l'Ambassadeur et sa protection s'étendait à tous les religieux. Nous l'avons vu maintenir à Saint-Benoît les Pères Jésuites violemment persécutés. En 1646 il se fait rendre gratis trois Dominicains et deux Théatins amenés au bagne « la chaîne au col. » Un Vénitien cherché par les Turcs se cache à Galata, les églises sont « bullés » par la police ; l'ambassadeur les fait rouvrir après peu de jours. A raison de ce bienfait important rendu aux chrétiens

(1) Voici le texte cause du litige :

« Scoto scudo contra le saiette di quelli che vogliono macchiare la B. Vergine del peccato originale.

Scot bouclier opposé aux flèches de ceux qui veulent souiller la B. Vierge du péché originel.

Digitized by Google

en 1851, S. E. reçut un bref « *sub sigillo Piscatoris* que le Pape escrivit le 18 mars 1653 l'advisant qu'il avait faict son frère le P. de La Haye archevesque de Nicée et ce en recognaissance des services qu'elle avaist rendu à Constantinople aux églises latines les faysant desbuller. » Les Dominicains voient cesser une grosse avanie qui leur était faite sous le prétexte, faux d'ailleurs, qu'ils recélaient en leur couvent les enfants d'une femme devenue mahométane par dépit (1654). Aussi, certains de son appui, les Supérieurs des communautés recouraient à lui pour « morigéner d'importance » et garder même quelque temps en son palais des sujets dont la conduite leur donnait quelques soucis et ce pour le bon renom de leur Ordre respectif.

*
* *

Fort étroitement lié avec le P. Thomas, M. de La Haye ne sacrifiait pourtant pas pour lui ce qu'il croyait être un droit. Nous avons insinué comment les idées gallicanes avaient pénétré partout. Conscient de sa dignité de représentant du « Roy très chrestien et de protecteur de la religion, M. l'Ambassadeur exigeait des prévenances parfois exagérées. L'évêque de « Saint-Orin » (Santorin) ayant passé à Constantinople sans venir à l'Ambassade, S.E. s'en indigne grandement. Rome ayant jugé à propos de joindre les fonctions de vicaire patriarcal de Constantinople à celle de suffragant et d'archevêque de Smyrne, en la personne de Mgr Hyacinthe Subiano, dominicain, et cela sans en avoir avisé au préalable l'Ambassadeur, celui-ci le supporte avec peine et accueille favorablement les récriminations du P. Severoli, mineur Conventuel et Provincial d'Orient, blessé de voir son Ordre frustré d'un titre regardé comme une sorte de droit, à raison d'une coutume très ancienne. Devant retourner à Smyrne, Mgr Subiano donna au P. Thomas une patente de vice-vicaire patriarcal et la remit aussi à S. E. L'ambassadeur dit qu'il réfléchira puis fit loyalement avertir l'Archevêque et le P. Thomas qu'il prendra contre eux le parti du P. Séveroli si celui-ci implorait sa protection, se plaignant très haut du manque de déférence de Rome. Les « Péraux » entrèrent aussi dans ces vues tout en agréant volontiers le P. Thomas.

A la suite d'une correspondance avec la S. Congr. de la Propagande, l'Ambassadeur s'adoucit mais il ne permit la publication de la patente du P. Thomas qu'après le départ pour Venise du P. Severoli (1653). Il aurait aussi désiré un autre ordre dans la désignation des églises pour les cérémonies du Jubilé ; le P. Thomas soutint respec-

Digitized by Google

tueusement sa propre manière de voir. Ce sont là ombres passagères qu'il fallait tracer pour l'exactitude du tableau.

Il a été question plus haut de Mgr Subiano ; ce prélat avait mécontenté gravement l'Ambassadeur, et cette irritation même avait amené le conflit précité. Des lettres avaient été saisies, des conversations rapportées dans lesquelles l'Archevêque traitait désobligeamment les autorités civiles. Le P. Thomas avait charitablement averti le prélat ; celui-ci n'avait pas nié mais avait été fortement ému. Du Sr Cappelo, Ambassadeur de Venise, il avait dit : « è corto di cervello » (1), du Sr Ballarin, autre agent de Venise : « il est plus timide qu'un lièvre ». M. de La Haye était : « gallina buona solo per usure, e per assassinar et mangiare li mercanti (2) ». Non moins rude pour ses collègues dans l'épiscopat, il écrivait en Espagne : « che gli altri Vescovi de l'Archipelago per codardia erano ricorsi in Francia, ma egli stava saldo e firmo per il suo re catolico. » (3) L'Ambassadeur avait pu quoique avec peine accepter que Mgr Subiano refusât de s'asseoir à sa table quoique « bien chrestienne » il ne crut pas devoir tolérer ces manques de déférence pour sa dignité et cette animosité contre la France. L'Archevêque parlait souvent de partir, il ne se décidait pas, malgré les sages avis du P. Thomas, malgré aussi les réclamations des marchands qui déclaraient son éloignement nécessaire à leur sécurité. « Le 18 May 1653, S. E. envoya La Ramée, son chevalier et Philippe le drogman avec quelques aultres de ses domestiques et trois janissaires à Sainte-Marie où ils appelèrent le Suffragant Subiano qui y mangeait avec dix religieux de Saint-François, de Saint-Pierre et de Sainte-Marie et l'amenèrent le soir au palais de France, selon le commandement de S. E. et il fust embarqué le 31 May vers les 9 heures du soir sur la barque du patron Bousquet pour Ancône. Les PP. Jacques de Paris et J. François d'Auxerre l'ont accompagné jusqu'au caïque. Il a déclaré de nouveau en leur présence et d'environ quinze personnes qui l'accompagnaient qu'il avait travaillé 7 ans pour faire un Capucin vicaire patriarcal, qu'il l'avait faict et le maintiendrait. Il avait pryé le P. Jacques d'aller dire à M. l'Ambassadeur qu'il désirait lui demander pardon avant de partir. S. E. lui envoya

(1) « Court de cervelle » ; toqué.

(2) *Gallina*, allusion au coq gaulois. « Poule bonne seulement à l'usure, à l'assassinat, à l'exploitation des marchands.» *Mangiare* manger est le mot qui revient à chaque instant pour indiquer les procédés des Turcs ou autres toujours prêts à extorquer quelque pourboire.

(3) « Les autres évêques de l'Archipel avaient eu par couardise, recours à la France ; mais lui restait attaché ferme et inébranlable à son roi catholique » (le roi d'Espagne).

Digitized by Google

M. L'Empereur qui luy monstrant la lettre qu'il avait escript de satisfaction à S. E. luy demanda s'il la recognaissait : avoüant qu'il la recognaissait il luy repartit : Vous cognaissez donc que ce que vous avez escript contre S. E. est faulx. Je ne scay pas respondit-il ce que j'ay escript et seullement que ce que j'ay escript je ne le dis pas de moy mais du commun bruict. M. L'Empereur repartit : S. E. vous pardonne, quand à ce qui regarde l'âme, mais elle demande à Rome que vous soyez chastié des chastiments que les sacrés canons ordonnent. »

Le P. Urbain ajoute que le Suffragant fut appelé à Rome, qu'il demeura quelque temps à Sainte-Sabine « avec 12 escus par mois de S. Sainteté pour s'entretenir, » puis, qu'il dut se retirer à Faënza son pays, après une rude réprimande que luy avait faict le Cardinal Pamfilio. »

Anticipons un peu sur les événements.

Depuis longtemps nommé et impatiemment attendu, le nouveau Vicaire patriarcal arriva seulement en octobre 1656. Il s'appelait Mgr Bonaventure Tioli, était Mineur Conventuel et Archevèque de Mire. Son premier soin avait été d'aller saluer S. E. Celle-ci aussitôt après l'installation officielle envoya « La Ramée inviter ledict Archevesque à disner. » Il s'en excusa, alors S. E. dépêcha son secrétaire « M. de Meaux luy dire que si c'estait qu'il eust faict vœu de ne point disner dehors, elle ne voulait pas le luy faire rompre, mais qu'à moins que cela, elle l'asseurait que sa table estait religieuse, où rien ne se faisait ny disait qui peut retenir un religieux d'y venir. Il s'est excusé qu'il avait quelque incommodité mais qu'une autre fois il y viendrait. » M. de La Haye montrait ainsi son désir de marcher bien d'accord avec le Vicaire patriarcal. Hospitalier il n'aimait pas qu'on refusât ses avances et, disons-le en passant, il avait vu encore avec peine le P. Martin de Thiers, custode, ne pas accepter un repas à l'Ambassade, lors de sa visite canonique. Il y avait eu d'ailleurs compensation et S. E. avait traité le Père très délicatement.

*
* *

L'autorité un peu excessive que prétendait exercer l'Ambassadeur était encouragée par les Supérieurs des divers Ordres religieux. Si les Jésuites savaient toujours régler discrètement leurs affaires, Conventuels, Récollets (ou Soccolants) et Dominicains n'en usaient pas de même. Plus d'une fois ils firent appel au bras séculier pour faire exécuter des sentences coercitives. Souvent aussi, des questions de préséance, des affaires de juridictions, des plaintes pour usurpations

Digitized by Google

de pouvoir étaient soumises à son appréciation. Le départ de Mgr Subiano compliqua sur ce point les difficultés, les Conventuels voyant avec peine le vice-vicariat confié à d'autres mains que les leurs et refusant de reconnaître l'autorité du P. Thomas ; et cela alors que les Jésuites étaient venus le « congratuler », les Dominicains acceptant sans peine une autorité peu encombrante, et les Pères de Sainte-Marie l'ayant même recommandé à Rome. Les processions, les enterrements suscitaient donc des discussions pénibles ; le P. Thomas restait à l'écart. Une discussion loyale eût sans doute arrangé bien des choses ; on se contentait de rapporter à M. de La Haye de perpétuels *on-dit*. Après plusieurs incidents, S. E. se fâcha, se plaignant du scandale qui rejaillissait sur la religion ; elle exigea d'abord un accommodement entre Conventuels et Dominicains, menaçant au cas contraire de faire partir l'un des deux Supérieurs ou même les deux. Le secrétaire, M. de Meaux, assistait à cet *ultimatum*. Il fut convenu que le P. Thomas serait invité à être arbitre mais qu'il s'en excuserait ayant des intérêts dans la question : ainsi fut fait. Écoutons la suite : « S. E. m'as dist qu'elle fist venir hyer au Kindy (1) les Pères Supérieurs de Saint-Pierre et le Provincial de Saint-François qui exhortés par elle dans sa chambre à la réconciliation se réconcilièrent et embrassèrent en sa présence, promettant d'oublyer le passé. Que le P. Martin (Supérieur des Jésuites) qu'elle avait aussy appellé estant arrivé en suyte, elle luy avait dist lad. réconciliation et à tous trois qu'ils allassent à la chancellerye pour accommoder leurs différends. Ledict P. Martin supplya S. E. de l'excuser puisqu'elle avait receu mes excuses. Elle luy respondit que j'avais eü quelques raisons valables mais que luy n'en avait point et que ce n'estait point pour déterminer mais seullement pour escouter les propositions. Ils furent donc trois heures, dist-elle en chancellerye. » Le P. Martin alla le lendemain matin faire son rapport à S. E. et constater qu'on n'avait pu conclure rien de définitif. (12-13 juin 1656).

Prison assez douce pour les récalcitrants, le Palais de France servait à l'occasion de refuge à des chrétiens et même à de hauts personnages menacés par les Turcs. Le patriarche Joannichius déposé de son siège trouva asile près de M. de La Haye pendant environ 10 mois (1650). Le 26 mai 1651 « arriva le *boujourdji* (2) pour retourner en son throsne, son compétiteur Parthenius ayant esté mis en prison. » Le patriarche déchu ayant esté mis en un sac et jetté à la

(1) Kindy ou plutôt Kinty, heure de la prère turque annoncée par le muezzin du haut des mosquées, entre midi et le soir, environ vers 3 heures.

(2) Commandement ou décret du Sultan donnant l'investiture à un dignitaire.

Digitized by Google

mer, le susdit Patriarche (Joannichius) fut pris prisonnier et conduit chez l'Assa Bachi (1) accusé d'avoir faict mourir sans ordre du Vizir, le susdit Parthenius, » Le lendemain « Joannichius fust desclaré innocent du faict, a esté saluer le Vizir qui lui a donné une veste et l'a renvoyé à son throsne » (1651).

En ce peu de lignes apparaît la désinvolture avec laquelle les Turcs traitaient les chrétiens et leurs chefs spirituels. On voit aussi la haute portée du protectorat, la protection de l'Ambassade n'ayant pas été étrangère à la réhabilitation. Le patriarche restait grandement reconnaissant à S. E. Voici le protocole d'une de ses visites au palais de France, 31 décembre 1653 : « Le patriarche Joannichius vint le matin visiter M. l'Ambassadeur, accompagné des Métropolites, Evesques et aultres du Pariarchat. M. l'Ambassadeur l'alla recevoir au vestibule, luy donna la main droicte et l'a reconduit en sortant jusqu'à la porte du logis et le traitta comme il faict à un ambassadeur parce qu'il estait patriarche de Constantinople auquel les Ordonnances Impérialles veullent que le second honneur luy soit rendu après le Pape. S. E. déclara audict Joannichius qu'il ne receuvait pas ainsy le Patriarche de Hiérusalem. »

*
* *

Jadis le P. Archange avait encouragé le Patriarche Cyrille de Bère; se portant garant de ses bonnes dispositions, il avait obtenu de Rome des pouvoirs en vue de sa réconciliation possible. Le Roi lui-même s'était intéressé à cette cause écrivant au Très Saint et Vénérable Patriarche. L'affaire ne semble pas avoir réussi ; le prélat mourut exilé en Barbarie (1630-1640). Seize ans plus tard, un autre Patriarche, nommé encore Parthenius, montrait des dispositions favorables à l'union. Le 31 octobre 1656 « il visita au matin S. E. à laquelle il avait faict demander audience le jour précédent par le P. Jacques avec prière que ladicte audience fust secrète et n'eust autre interprète que ledict P. Jacques. Elle a donc esté ainsy,sinon que ledict Patriarche désira qu'on fist aussy entrer le Sr Constantino, gendre de La Grille, disant que le susdit estait le confident de ses secrets. En présence duquel, led. Patriarche prya S. E. d'escrire au Pape qu'il désirait l'union et la correspondance et amitié avec Luy qu'avait le Patriarche Cyrille de Bérée autrement εκ Βερόιας et d'escrire au Roy qu'il le tenait pour son Roy et désirait sa protection ; demandant à

(1) Assa-bâton, bachi, chef, probablement le chef de ceux qui appliquaient la bastonnade, supplice très ordinaire en Turquie.

Digitized by Google

S. E. si elle serait contente qu'il se réfugiast chez elle, en cas de besoing, ce qu'elle lui a accordé. Il fist des prières et souhaits pour S. M. très-chrestienne, que Dieu fist prospérer ses armes en luy donnant le moyen de venir deslivrer ce pays et son Église. S. E. lui a faict les mêmes honneurs qu'elle faict aux Ambassadeurs elle l'a reconduict jusqu'à la porte qui est proche de la nostre. Elle a faict une belle colation à toute la suyte du Patriarche lequel ne pouvant pas venir du Patriarchat avec tant de train estait primitivement venu avec peu chez led. Sr Constantino où son monde s'estait amassé avec lequel il vinst ensuite chez S. E. » Le lendemain M. L'Empereur rendait la visite avec 2 janissaires et 2 ou 3 secrétaires. Hélas il y eut un triste Samedi-Saint. Ainsi l'atteste cette note mélancolique du 31 mars 1657 : « Le Patriarche grec Parthenius disciple du P. Jacques a été pendu publiquement ès lieu où l'on fait les ars (1) à Constantinople vers le Kindy, accusé d'escrire au Moscovite et aux Princes de Moldavie et Valachie pour les unir contre cet Empire. Il avait envoyé ce matin des *couliki* (2) et œufs rouges à S. E. et un compliment ensuyte par des Métropolites avant qu'il fust arresté. »

Même bonne volonté de M. l'Ambassadeur, en vue de l'union pour un « S. Ligarodi sciotte et *alumnus* du collège de Rome bien intentionné pour la foy catholique, apostolique et romaine homme scavant et à qui M. de La Haye voulait donner cent piastres si on le consacrait Evesque. » (1643) Une courageuse profession de foi dont il sera parlé dans un autre chapitre, empêcha, semble-t-il, l'affaire d'aboutir.

(*A suivre*).

---

(1) *Ars*, endroit de la potence et du bûcher. On avait ainsi allumé du feu sous le corps de S. Joseph de Léonisse suspendu à la potence.

(2) Couliki, nom grec des gâteaux de Pâques. L'usage s'est conservé : on donne aussi d'autres gâteaux nommés *tcheureko* en turc.

Digitized by Google

UNE RÉPARATION

LE CHANOINE JEAN-JOSEPH LOISEAUX

DU DIOCÈSE DE TOURNAI

LE TRÈS RÉVÉREND PÈRE PIAT DE MONS

FRÈRE-MINEUR-CAPUCIN

(Suite) (1)

Nous n'avons pu séparer la disparition des *Mélanges Théologiques,* en 1853, de l'apparition, trois années plus tard, de la *Revue Théologique* (2). Nous avons rapporté le concours bien-

(1) Voir *Ét. Fr.*, Tom. XXVII, p. 441 ; Tom. XXVIII, p. 14 et 202. Au moment où nous préparions notre dernier article pour le numéro d'octobre 1912, nous avons reçu de nouveaux documents se rapportant au sujet qui nous occupe. C'est le motif de notre retard : Avant de pouvoir achever notre étude, nous avons dû les examiner et les classer. Nous y avons rencontré des détails, qui intéresseraient certes le lecteur. Nous ne reviendrons pas toutefois sur les points déjà traités. Tout au plus insèrerons-nous, si nous en avons l'occasion, l'une ou l'autre note et donnerons-nous quelques additions à la fin.

(2) REVUE THÉOLOGIQUE ou examen approfondi des questions les plus intéressantes de THÉOLOGIE MORALE, DROIT CANON, LITURGIE, faisant suite aux MÉLANGES THÉOLOGIQUES imprimés à Liége ; RECUEIL très utile aux conférences ecclésiastiques, rédigé par une Société de Prêtres belges et français. Ie Série, Paris, chez J. Leroux et Jouby, Libraires, 7, rue des Grands-Augustins. Belgique, à Liége, chez J.-G. Lardinois, Imprimeur-Libraire, 1856. — Les deux premières années 1856 et 1857, eurent chacune quatre livraisons, formant un volume d'environ 700 pages. Les cahiers paraissaient en février, mai, août et novembre. Imprimée chez Beau, à Saint-Germain-en-Laye, toute la première Série reçut l'*Imprimatur* de l'Ordinaire de Versailles. D'après une lettre de M. Jouby (14 août 1856), M. l'abbé Gauthier était l'examinateur de la *Revue* au nom de Mgr de Versailles. Donnons un extrait de la même lettre, qui nous le fera connaitre : « Je ne sais si je vous ai dit au complet, ce qu'est M. l'abbé Gauthier. Le voici. Il est, comme position *évidente*, membre de la Congrégation du Séminaire du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie ; mais il a une influence, dont personne ne se douterait, par sa position. C'est l'*alter ego* du

Digitized by Google

veillant prêté par Mgr Baillès, évêque de Luçon, les pourparlers avec Rome (1) et la publication de la première livraison en 1856. La *Bibliographie Catholique* en fit aussitôt l'éloge.

A lire le titre du premier volume de la *Revue Théologique*, elle était rédigée par une société de prêtres belges et français. Nous croyons toutefois qu'au cours de la première année, elle n'eût d'autres rédacteurs que MM. Loiseaux et Falise (2). Il y a en effet bien peu de choses, dans la première série, qu'on ne doive attribuer aux deux anciens rédacteurs des *Mélanges* (3). M. Falise prit les arrangements avec MM. Leroux et Jouby de Paris, et avec M. Lardinois de Liége; il lança le *Prospectus* (4); devant les éditeurs, il fut directeur de la *Revue*, et M. Loiseaux

Cardinal. A la nonciature de Paris, les portes s'ouvrent toutes grandes pour lui. Je viens d'en avoir la preuve, en m'y présentant de sa part pour avoir le texte du Bref aux Évêques d'Autriche (voir *Rev. Théol.*, Ie Série, 1856, p. 583-600)... A Rome, il a également une très grande influence. Le directeur des *Analecta* est son correspondant ; M. l'abbé Bouix lui-même, que vous voulez attaquer, est son pensionnaire au Séminaire du Saint-Esprit... M. Bouix est son intime : il n'y a pas moyen de le prendre à parti et conserver nos relations avec M. Gauthier comme examinateur de Mgr de Versailles ; avec lui nous avons tout, l'*Imprimatur* d'une part, le Cardinal de l'autre. »

(1) Voici ce que disait à ce sujet la *Nouv. Rev. Théol.* dans la première livraison de l'année 1874, Tom. VI, p. 90 : « Après la mort de Mgr Van Bommel, Évêque de Liége, de précieuse mémoire, la publication des *Mélanges Théologiques* dut être suspendue, par refus d'approbation. La difficulté fut portée à Rome, et malgré tout le soin avec lequel on dissimula la réponse qui était intervenue, Mgr Baillès parvint à savoir du P. Modena, que cette *Revue* était vue de très-bon œil, et qu'à Rome, on serait heureux d'apprendre qu'elle fût continuée. Dès lors, la rédaction put trouver en France un éditeur, et ce qui présentait bien plus de difficultés, un évêque assez romain pour donner l'*Imprimatur*. Si donc les *Mélanges* purent reparaitre sous le nom de *Revue*, et répondre au désir de près de deux mille abonnés, c'est en grande partie, à feu Mgr Baillès qu'on le doit. » Voir plus haut, *Ét. Fr.*, Tom. XXVIII, p. 218-220 ; *Rev. Théol.*, Ie Série, 1856, p. 1 et 2.

(2) Il est à noter que le feuillet du titre n'a été imprimé et envoyé aux abonnés qu'à la fin de l'année. Nous verrons qu'au cours de la 2e année, les rédacteurs de la *Rev. Théol.* avaient acquis quelques collaborateurs.

(3) Une lettre de Mgr Baillès (18 avril 1856) nous laisse entendre que Sa Grandeur s'occupait à cette époque d'un travail sur les visites pastorales. Sollicité de le publier dans la *Rev. Théol.*, l'ancien évêque de Luçon répondit : « Vous êtes trop bon de m'offrir à y consacrer quelques feuillets de votre *Revue*. »

(4) M. l'abbé Kempeneers, dans une lettre à M. Loiseaux (14 janvier 1856), écrit en parlant de M. Falise : « Il m'a fait connaitre l'historique des *Mélanges*, et m'a appris que S. E. de Reims regrette son *Prospectus* et veut un nouveau titre et une autre rédaction sans permettre d'annoncer le Recueil comme continuation des *Mélanges*. Cela, à mes yeux, serait une nouvelle entreprise et une complète défaite des anciens rédacteurs des *Mélanges*. Cette nouvelle entreprise, inaugurée en France, ne me toucherait ni de près ni de loin. » Ces dernières paroles nous permettent de supposer que M. le Dr Kempeneers avait également été sollicité de prêter son concours. Nous y reviendrons bientôt.

Digitized by Google

collaborateur. En vérité, ce dernier en était le rédacteur principal ; et si la *Revue Théologique* eut dès le début des difficultés à Paris, si on lui fit opposition en France, ce fut principalement à raison des articles canoniques de M. l'abbé Loiseaux.

Dès le premier numéro, dès le premier article, M. Loiseaux reprend la question des concours et continue la publication, déjà commencée dans le dernier cahier des *Mélanges* de toutes les *dispositions canoniques de l'Église en matière de concours aux paroisses* (1). Il fut bientôt amené à parler de l'inamovibilité, question passionnante de l'époque. Les *Analecta Juris Pontificii* (2) avaient publié un *Traité des Curés amovibles* (3). L'auteur, que nous croyons être M. l'abbé Chaillot (4), y soutenait avec MM. Houwen de Louvain et Bouix de Paris, que la position amovible des desservants était conforme au droit. M. Loiseaux avait au contraire établi, dans les *Mélanges* et dans le premier cahier de la *Revue Théologique*, que les succursalistes étaient de droit inamovibles, que les Évêques ne pouvaient les changer *ad nutum* qu'en vertu de la dispense accordée par le Saint-Siège. Allait-il maintenant se taire, et laisser le dernier mot aux *Analecta* de Rome ? Il faudrait n'avoir connu, ni le caractère du R. P. Piat, ni son inviolable attachement aux principes et aux règles du Droit ecclésiastique, pour croire qu'il ait pu hésiter un seul instant sur le parti à prendre. Tout en regrettant de devoir se séparer des *Analecta*, dont il appréciait les

(1) *Rev. Théol.*, I^e Série, 1856, p. 3-53. A la page 11 et suivantes, il donne *in extenso* la réponse du Saint-Siège (21 février 1854) à Mgr de Montpellier, et en explique le sens. Voir aussi *Ét. Fr.*, Tom. XXVIII, p. 217.

(2) Analecta Juris Pontificii. Dissertations sur divers sujets de droit canonique, liturgie et théologie. Ce périodique français, paraissant dans la Ville éternelle, faisait suite à la *Correspondance de Rome*. (Cf. *Rev. Théol.*, I^e Série, 1856, p. 327 et 571). La Bibliothèque Royale de Bruxelles possède une collection des *Analecta* en 29 volumes, de 1855 à 1891. Les trois premières séries semblent avoir été réimprimées : à la fin, elles portent le *Reimprimatur* du Maitre du Palais Apostolique. A partir de la neuvième série, les volumes portent en tête, outre la marque de l'éditeur romain, place de Venise, 115, celle de Victor Palmé de Paris, et à la dernière page : Bruxelles, imp. de F. Vromant, rue la Chapelle, 3. Il n'y a, dans les dix volumes que nous avons parcourus, aucune indication au sujet de la direction, et les dissertations ne sont pas signées. Nous savons toutefois, par ailleurs, que le *Directeur* et *Rédacteur* des *Analecta* était M. l'abbé Chaillot. (Voir *La divine Maîtresse des Vertus, la Vierge Marie*, par le R. P. Séraphin, Passioniste, Autographie de Vasseur frères, à Tournai, 1865, p. 3 ; et *ibid. Appendice*, p. II et V).

(3) *Analecta*, 10e livraison, col. 1609-65, 2e vol. ou 2e partie du Tom. I.

(4) Nous le pensons à raison des lettres que nous allons reproduire ci-après p. 263, not. (4). Voir aussi ci-dessus, not. (2).

Digitized by Google

principes et le but, il réfuta leur système en montrant le vide de leurs arguments (1).

Dès que le censeur de Versaillles, M. l'abbé Gauthier, eût pris connaissance de ce premier article, il courut protester chez l'éditeur Jouby. Ce fut bien autre chose encore lorsqu'il lut, dans un deuxième article, la continuation des *Notes canoniques sur le concordat autrichien* (2) : M. Loiseaux y traitait de la nomination, au concours, du chanoine théologal et du pénitencier (3). A cette lecture, M. Gauthier n'y tint plus. Il fit savoir aussitôt par M. Jouby, aux rédacteurs, et il écrivit lui-même deux jours après, que ces articles ne pouvaient paraître (4) :

(1) *Rev. Théol.*, Ie Série, 1856, p. 325-357. Suite, p. 509-527.

(2) *Ibid.*, p. 189-222.

(3) *Ibid.*, p. 357-376. Suite et fin de ces *Notes canoniques*, IIe Série, 1857, p. 630-633.

(4) Voici ce qu'écrivait M. Jouby, le 14 août 1856 : « Il ne s'agit pas seulement maintenant du premier article, mais du deuxième également, qui traite de la nomination au concours du chanoine théologal et du pénitencier. Vous êtes tout à fait en désaccord avec M. Gauthier sur l'opportunité de traiter ces questions brûlantes. Si jamais elles doivent l'être, le moment n'est pas venu : nous aurions contre nous *tout* l'Épiscopat Français sans exception, et *Rome même* nous désapprouverait. Je n'ai pas de raisons théologiques à vous donner, mais... M. l'abbé Gauthier vous écrira. » Après avoir dit, de MM. Gauthier, Chaillot et Bouix, ce que nous avons transcrit ci-dessus, not. (2), p. 260, M. Jouby continue : « Il ne faut pas trop se faire illusion : votre article sur les concours, du premier cahier, n'était pas du tout dans les idées de ces Messieurs. Nous avons vu le moment où nous n'obtiendrions pas l'*imprimatur*. Mgr de Versailles est venu exprès à Paris en conférer avec le Cardinal. La conférence a été longue et il m'a été dit : passe pour cette fois, mais il ne nous serait pas possible de laisser passer dans l'avenir des articles sur des matières aussi brûlantes. Au milieu de tout ce conflit d'opinions, que faire ? De l'abnégation, nous l'espérons de votre part. Vous ne pouvez pas vouloir paraître sans *imprimatur ;* ce serait tout perdre, et on trouverait bien vite le moyen de nous faire désapprouver à Rome. »

De son côté, M. Gauthier écrivait le 16 août 1856 : « Je viens de lire votre article sur les succursalistes. Il est impossible que cet article paraisse tel qu'il est. Il va soulever des tempêtes sur tous les points. M. Chaillot protestera, et sa protestation fera une profonde sensation. Tous les Évêques de France, sans en excepter un seul, seront contre ; et si M. Chaillot intervient, et cela est certain, sa critique nous tuera certainement... Qu'on émette un vœu pour étendre et augmenter le nombre des curés inamovibles, et qu'on dise que cela serait utile à l'Église, cela pourrait être admis par quatre ou cinq Prélats français ; mais tous les autres seront extrêmement contrariés. J'avoue que les raisons de M. Chaillot sont très faibles, et même insignifiantes et fausses, mais on ne peut pas les attaquer de cette manière... Votre article sur le concours pour le théologal et le pénitencier ne peut pas être admis. Je viens d'assister au Concile de Périgueux, où j'ai vu quinze Évêques : cette province passe pour être très *Romaine*. Tous les Prélats, que j'ai vus, ne veulent pas admettre de concours pour les cures... et vous croyez qu'on va l'admettre pour le théologal !.. Cela est impossible !... Je désire ardemment le succès de la *Revue*. J'étais bien résolu de la patronner au Concile de Périgueux, et je n'ai rien fait à cause de vos

Digitized by Google

Le sujet était trop brûlant ! Il était inopportun ! Les rédacteurs n'avaient pas une doctrine catholique ! Nous nous demandons pourquoi ? Si la question de l'amovibilité, conforme au droit, était opportune pour les *Analecta*, pourquoi celle de l'inamovibilité de droit ne l'était-elle pas pour la *Revue Théologique ?* Nous croyons plutôt, à juger d'après les deux lettres que nous venons de reproduire, que le sujet ne cadrait pas assez avec les opinions de MM. Gauthier, Chaillot et Bouix, partagées d'ailleurs par la plupart des Évêques français. Nous pensons au surplus, que les idées gallicanes et jansénistes hantaient d'autres esprits que celui des rédacteurs de la *Revue Théologique,* et il nous semble qu'il était pour le moins choquant de leur demander une profession de foi, une déclaration expresse d'attachement aux doctrines de l'Église.

Nous ne connaissons pas la réponse faite aux lettres de MM. Jouby et Gauthier ; mais nous constatons, dans la *Revue*, que les deux articles en question parurent dans le numéro auquel ils étaient destinés (1) et avec l'approbation de l'Ordinaire de Versailles. Toutefois, les difficultés ne cessèrent pas, les oppositions continuèrent, et dès l'année suivante les rédacteurs de la *Revue Théologique* se virent obligés de chercher un autre Ordinaire pour obtenir l'approbation. Ils le trouvèrent en Mgr l'Évêque

deux malheureuses thèses : il est impossible qu'elles passent... J'ai soutenu envers et contre tous que vous adoptiez les doctrines romaines, que vous n'étiez pas comme ils disent des *Gallicans modérés*... mais je vous avoue que je commence à en douter... Votre thèse en faveur des succursalistes, c'est du *Parochisme*, inventé par le *Jansénisme*, et dont nos Prélats Gallicans de France ont horreur. Il est impossible de publier une pareille thèse, sans soulever contre nous, et les Romains, et les Gallicans... Je vous prie et je vous supplie instamment de me dire *si vous voulez adopter purement et simplement les doctrines romaines*. J'ai absolument besoin de renseignements aujourd'hui... Si vous marchez avec M. Bouix, je suis à vous de tout cœur ; dans le cas contraire, j'écris à Mgr de Versailles que je ne puis patronner une œuvre qui va contre les doctrines romaines. La *Revue* peut avoir un grand succès, et faire un bien immense ; mais il faut de toute nécessité qu'elle soit dans les bonnes doctrines sous peine de mort... Les articles, dont je demande la suppression, sont solides, érudits ; mais ils sont dans un mauvais esprit... Le Cardinal Gousset m'a promis une lettre, et il tarde à nous l'envoyer ; je n'ose pas le presser en ce moment, à cause de vos deux articles... »

(1) 3e Cahier, août 1856. Nous ne savons si l'émotion, éprouvée par l'éditeur et par le censeur, se communiqua aux ateliers ; mais la livraison, approuvée le 15 août 1856 (voir *ibid.*, p. 507), renferme toute une feuille de 32 pages jetée sens dessus dessous. C'est la feuille 25-26, p. 389 à 420. Nous avons rencontré un exemplaire, dans lequel on avait écrit au haut de la p. 389 : *Cette feuille sera remplacée.* Dans un autre volume, nous avons en effet trouvé une feuille parfaitement en règle.

Digitized by Google

d'Arras (1), et Sa Grandeur leur donna son *Imprimatur* pendant plus de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la cinquième Série, 1860 (2). Une lettre de Mgr Baillès aux rédacteurs nous laisse cependant entendre qu'il y eut encore quelques difficultés à Arras en 1857 : L'ancien Évêque de Luçon leur recommande surtout la modération. « Nous y viendrons, dit-il, peu à peu, Dieu aidant. » (3) Ils y vinrent en effet ; du moins protestèrent-ils de vouloir la garder, en faisant la critique du système contradictoire sur les succursalistes, dans les deux ouvrages *De Parocho* et *De Regularibus* de M. l'abbé Bouix (4).

*
* *

A la fin de la 2e Série 1857 (5), la *Revue* annonce que dans la suite elle paraîtra tous les deux mois. Elle fait aussi remarquer que l'approbation de l'Ordinaire était interprétée en France, comme autrefois en Belgique (6), dans un sens positif alors qu'elle n'a qu'un sens négatif : une note du Censeur, en tête du volume, rappellera désormais que les opinions des rédacteurs

(1) Le 2e Cahier, mai 1857, est imprimé et approuvé à Arras (*Rev. Théol.*, *ibid.*, p. 363).

(2) *Ibid.*, Ve Série, 1860, Tom. II, p. 564.

(3) Cette lettre est datée de Rome, 4 décembre 1857. Nous y lisons : « Le Rme P. Modena, Secrétaire de l'Index. (Voir *Ét. Fr.*, Tom. XXVIII, p. 218, et ci-dessus, p. 261, not. 1), déclare qu'il n'est pas possible de paraître sans l'*imprimatur* de l'Ordinaire. En effet, lorsque vous êtes si dévoué aux doctrines romaines, comprendrait-on que vous eussiez pu vous en écarter en chose si importante ! Il vous sera possible, ou bien de modifier profondément cet article, ou bien de lui en substituer un autre ; et si... vous êtes obligé de supprimer une Revue qui pourrait rendre bien des services, vous aurez devant Celui, qui voit le fond des cœurs, tout le mérite du bien que vous vous proposiez de faire. Voilà que Mgr de Versailles n'a plus donné l'*Imprimatur*, et il est un peu singulier d'aller le chercher à Arras pour ce qui s'imprime dans le diocèse de Versailles... C'est beaucoup 1600 abonnés. Je vous souhaite... la disposition à satisfaire Mgr d'Arras, qui a beaucoup de lumières et du dévouement pour le Saint-Siège. Le Seigneur bénit toujours cette respectueuse docilité. D'ailleurs, les points controversés donnent beaucoup de latitude, et peuvent fournir matière à bien des dissertations. On ne saurait mettre trop de modération dans les discussions sur des points délicats qui tiennent aux doctrines romaines. Nous y viendrons peu à peu, Dieu aidant. »

(4) *Rev. Théol.*, IVe Série, 1859, p. 59-100, 145-176. Voir aussi p. 551 et suivantes.

(5) *Ibid.*, IIe Série, 1857, *Avis* placé après la table des matières. Cette série n'avait subi aucun changement dans le titre et avait eu, comme la 1re, quatre cahiers. Le 1er fut imprimé à Saint-Germain-en-Laye, et porte encore l'approbation de Versailles. A partir du 2e Cahier, l'impression est faite chez Lefranc à Arras. Aussi les trois cahiers suivants ont-ils l'*Imprimatur* de ce diocèse.

(6) *Ét. Fr.*, Tom. XXVIII, p. 204 et *ibid.*, not. (6).

Digitized by Google

ne représentent pas celles de l'Ordinaire, et que l'*Imprimatur* n'implique pas leur approbation (1). Nous y lisons encore que la *Revue* avait un correspondant à Rome et qu'elle était parvenue à s'attacher quelques collaborateurs. Ceci nous amène à examiner la question des correspondants et collaborateurs au cours des quatre premières années, de 1856 à 1859. Nous le ferons à la faveur des correspondances trouvées dans les cartons des deux rédacteurs connus.

Le correspondant de Rome n'est autre que Mgr Baillès, l'ancien évêque de Luçon. Outre la protection, dont il favorisait la *Revue* et ses rédacteurs, en toutes circonstances, son concours s'est réduit à des communications faites à la rédaction. Nous n'oserions affirmer que le Prélat ait jamais écrit un article dans la *Revue Théologique* (2). Celle-ci eut encore un correspondant

(1) La disposition prise par la censure, à la fin de 1857, fut observée pour la 3e Série 1858. Mais dès l'année 1859 la note du Censeur ne paraît plus. Les livraisons des deux dernières séries parurent tous les deux mois, en février, avril, juin, août, octobre et décembre. Elles continuèrent à sortir des ateliers Lefranc jusqu'au 5e cahier de la 3e Série inclusivement. La 6e, et tous les cahiers de la 4e Série, 1859, sont imprimés à Arras, chez Leroy-Beaulieu : ils portent donc tous l'approbation de l'Évêque d'Arras.

(2) Mgr Baillès, qui avait aidé les rédacteurs des *Mélanges* à sortir de leurs difficultés, les félicita dès l'apparition du premier cahier de la *Rev. Théol.* Dans une lettre datée de Rome, 18 avril 1856, Sa Grandeur multiplie ses conseils et promet son concours, mais elle renonce à publier dans leur recueil un travail sur la *Visite pastorale* dont elle s'occupe. Sans oser l'affirmer, nous ne serions toutefois pas étonné que la réponse à la question *L'index est-il obligatoire en France*, et publiée dans la 2e série, 1857, p. 192 à 219, ne soit de l'ancien évêque de Luçon. Il s'occupait en effet à cette époque, ainsi que nous le lisons dans ses lettres, de la prohibition des livres. Consulteur à la Congr. de l'Index, il publia en 1866 un ouvrage pour prendre la défense de ce tribunal ecclésiastique contre les attaques d'un ex-ministre de France. (Voir *Nouv. Rev. Théol.*, T. VI, 1874, 1re éd., p. 90 et 207, 2e éd., p. 85 et 200). En tous cas, les lettres du prélat établissent que, pendant les quatre premières années de la *Rev. Théol.*, il en était le correspondant romain.

Dans la lettre du 4 décembre 1857, il annonce qu'il a communiqué à deux savants théologiens de Rome un article envoyé à l'examen par M. Falise : l'un le trouve téméraire, l'autre (un évêque, préfet de l'Académie des nobles) l'approuve. D'après les indications de cette lettre et de la suivante (23 avril 1858), il s'agit du 6e et dernier chapitre de l'*Essai sur la Théologie morale* (IIe Série, 1857, p. 588-614). Cette étude, si nous ne nous trompons, est de M. l'abbé Loiseaux. On y constate dès le début (Ie Série, 1856, p. 54), qu'il s'est mis à contrôler toutes les citations et références dans le manuel de Gury. Cela lui fera dire plus loin « qu'il ne faut accepter qu'avec une grande réserve les citations des SS. Pères dans les questions morales controversées. Ce n'est pas sans doute parce que le sentiment des anciens docteurs ne jouirait pas d'une très grande autorité, au contraire, mais parce que souvent on leur attribue ce qu'ils n'ont pas pensé. Nous en dirons autant des citations que l'on fait des théologiens antérieurs au saint Concile de Trente Il est rare qu'on reproduise fidèlement leurs opinions... On comprendra, par les citations peu fidèles qui se font

Digitized by Google

d'occasion dans Mgr Bourget, évêque de Montréal. Elle avait fait la critique du *Cérémonial des Évêques*, dont le savant prélat était l'auteur. Elle inséra, peu de temps après, une longue lettre du même évêque tout en maintenant les observations faites sur son ouvrage (1).

Quant à ceux dont nous pourrions présumer qu'ils aient collaboré à la *Revue Théologique* de 1856 à 1859, voici d'abord M. le Dr Kempeneers (2). D'après les lettres que nous avons de lui,

tous les jours de saint Alphonse, que les anciens ont dû être souvent accusés à tort, et qu'on leur a attribué des opinions qui n'étaient pas du tout les leurs. » (IIe Série, 1857, p. 229 et 230). Nous sommes ici en présence de la caractéristique de M. l'abbé Loiseaux : contrôle, par amour de la science et de la vérité, de toutes citations ou références. Ceux qui voudraient lire toute cette belle étude de théologie morale, la trouveront aux endroits suivants : Ie Série, 1856, p. 54-82, 223-44, 376-410, 528-48 ; IIe Série, 1857, p. 43-87, 219-73, 588-614. Le dernier chapitre, auquel nous venons de renvoyer, traitait la question du probabilisme. Le savant exposé du rédacteur anonyme engagea un ancien professeur de Théologie (voir Ve Série, 1860, T. I, p. 98) à reprendre la question. Il faut aussi, dès lors, lire ce qui s'y rattache dans la IVe Série, 1859, p. 534-51, 598-634, et dans la Ve citée plus haut, p. 97-130.

Dans la lettre du 4 décembre 1857, Mgr de Luçon écrivait qu'il n'avait pu obtenir de renseignements sur certains points, traités dans la *Rev. Théol.* de cette année, au sujet du Chemin de la Croix (p. 127-38, 359-63, 539 et 542 6°), et il annonce qu'il ne tardera guère à être fixé. Il s'agit, sans nul doute, de la décision provoquée par M. Descamps. vic. gén. de Tournai et reproduite dans le cahier de juin 1858, p. 283. Dans cette même lettre, il promet d'envoyer les *Conférences* de Rome, et dans la suivante (23 avril 1858) il annonce leur envoi. La *Rev. Théol.* les publia, et dit à plusieurs reprises qu'elle les devait à l'obligeance d'un vénérable Prélat résidant à Rome. Montrant leur importance, elle se sert des termes, que nous lisons dans les lettres de Mgr Baillès, et c'est sur son conseil qu'elle en donne la solution (*Rev. Théol.*, IIIe Série, 1858, p. 490-510 ; IVe Série, 1859, p. 49-59, 114-31, 273-318). Le 23 avril 1858, l'ancien évêque de Luçon félicite la *Revue* d'avoir inséré les *Cent thèses du droit public* (IIIe Série, 1858, p. 31-44). Lui-même les avait envoyées. « Nous remercions, lisons-nous *ibid.*, p. 32, pour nous et pour nos lecteurs le vénérable Prélat qui a daigné nous adresser cette marque d'estime à la *Rev. Théol.*, et de cet envoi, et de la promesse qu'il a daigné y joindre de nous faire encore d'autres communications. » De fait, cette même lettre promet l'envoi des thèses soutenues à l'académie de l'archygymnase romain sur l'Écriture sainte (150), la Théologie (300), et l'Histoire ecclésiastique (150).

(1) *Rev. Théol.*, IIe Série, 1857, p. 320-27, 614-31. Le même Prélat communiqua plus tard à la *Revue* des doutes soumis à Rome sur la contrebande et le prêt à intérêt, avec les réponses qui y furent données. *Ibid.*, IVe Série, 1859, p. 480.

(2) Nous avons parlé de lui, *Ét. Fr.*, T. XXVIII, p. 17, not. (2). Depuis lors, nous avons trouvé, parmi des documents tardivement communiqués, plusieurs lettres venant de lui. Nous y voyons que Mgr de Liége, à la fin de 1853 ou au début de 1854, avait imposé au Séminaire un nouveau règlement qui, au jugement de M. le professeur Kempeneers, était contraire au droit canon. Il y fit d'abord opposition. Mis en demeure de l'observer, il s'y soumit. Toutefois, Sa Grandeur le démit du professorat. A la suite d'une nouvelle protestation, l'évêque le nomma à une cure secondaire. M. Kempeneers la refusa, se retira chez son frère curé à Petit-Hallet, et en appela devant le Nonce et jusqu'auprès du Pape. Malade et découragé, sachant

Digitized by Google

sa collaboration fut sollicitée, et il était disposé à l'accorder ; mais des difficultés survenues avec Mgr l'Évêque de Liège, puis les désagréments qu'il avait eus avec le même prélat à cause des *Mélanges*, le retinrent (1). Nous croyons qu'en définitive M. l'abbé Kempeneers n'a rien écrit dans la *Revue* (2).

Le Dr Nillès, dont nous avons déjà parlé en exposant les motifs de la disparition des *Mélanges* (3), a publié dans la *Revue Théologique*, sous le titre *Quæstiones selectæ in Jus liturgicum*, une longue dissertation divisée en deux parties. La première a paru dans le cahier d'août 1857 (4), la deuxième dans la livraison d'octobre 1858 (5). M. l'abbé Bourbon, dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure, fit une critique sévère (6) des doctrines exposées par l'abbé Nillès (7). Celui-ci, ayant reçu communication des observations de M. Bourbon, avant même qu'elles ne parussent dans le cahier de novembre 1857 (8), écrivait le 20 décembre suivant à M. Falise qu'il n'aurait pas le temps de s'en occuper (9). Dans une autre lettre du Dr Nillès (29 septembre

d'ailleurs que plusieurs évêques de Belgique étaient prévenus contre lui « à cause de son esprit canonique », il se désista de tout. Dans ses lettres, il prend recours aux lumières de M. l'abbé Loiseaux et le remercie pour ses bons conseils.

(1) Après avoir dit à M. Loiseaux, dans la lettre du 14 janvier 1856, ce que nous en avons transcrit à la not. (4) de la p. 261, il ajoute : « A tous les projets qu'il m'a communiqués, je lui ai répondu : 1° que ce n'était que pour le cas d'une continuation de l'ancienne rédaction des *Mélanges*,... et 2° d'une continuation de l'ancien Recueil, si pas de nom, du moins de fait, en proclamant tout haut l'identité de l'entreprise ; enfin 3° que je promettais des services *officieux*, pas *officiels*, en tel sens que je ne serais jamais qualifié de collaborateur, et que toujours et partout je pourrais dénier toute coopération. Car personnellement j'ai souffert tout le désagrément des *Mélanges*, ce qui m'oblige à être prudent... Je m'efforcerai à faire quelque chose, quand j'aurai appris l'accomplissement des conditions ci-dessus... Un petit avis de votre part me le fera connaitre. »

(2) Elle s'est occupée d'un écrit anonyme de M. Kempeneers, Somme Politique *du Journal historique et littéraire de Liége*, dans la IIIe Série, 1858, p. 325-28.

(3) *Ét. Fr.*, T. XXVIII, p. 216 et 217.

(4) IIe Série, p. 394-464.

(5) IIIe Série, p. 510-99.

(6) C'est la *Nouv. Rev. Théol.* (T. X, 1878, Ire éd., p. 240 et 376) qui nous a révélé que la réfutation du Dr Nillès avait été faite par M. Bourbon. On la trouvera dans la *Rev. Théol.*, IIe Série, 1857, p. 634-40 ; IIIe Série, 1858, p. 609-35 ; IVe Série, 1859, p. 563-73, 581-93.

(7) Le Dr Nillès entra plus tard dans la Compagnie de Jésus, et devint Recteur à l'université d'Inspruck. Voir *Nouv. Rev. Théol.*, *ll. cc.* ; *Revue des Sciences ecclésiastiques*, T. I, p. 459-74 ; T. II, p. 102-106.

(8) Ce cahier ne fut approuvé que le 28 décembre (*Rev. Théol.*, IIe Série, 1857, p. 656) et la lettre du Docteur porte la date du 20 décembre.

(9) « Quant à la *Revue*, après vous avoir remercié de votre très obligeante offre de m'envoyer les observations sur mes articles, je vous dirai que je n'ai pas le temps de m'en occuper pour le moment. »

Digitized by Google

1858) nous voyons que M. Falise avait manifesté la résolution d'abandonner la *Revue* (1). S'était-il plaint d'être seul, afin d'obtenir une collaboration plus active de la part du Dr Nillès, l'invitant même à répondre aux critiques de M. Bourbon ? C'est possible, et nous croyons que l'année précédente il avait déjà employé ce moyen auprès de Mgr Baillès. En effet, dans sa lettre du 4 décembre 1857, Mgr de Luçon s'excusant de ne pouvoir collaborer à la *Revue*, reconnaissait qu'il était difficile d'y pourvoir seul (2). Ce même motif décidera Sa Grandeur, en 1860, à procurer à la *Revue Théologique* un correspondant et collaborateur dans la personne de son secrétaire, M. l'abbé Gallot (3). Nous nous demandons comment M. l'abbé Falise pouvait dire qu'il était seul, alors qu'il avait à ses côtés M. l'abbé Loiseaux ? Tant que la *Revue* parut en France, la consigne était, croyons-nous, comme au temps des *Mélanges*, de ne pas parler de M. Loiseaux. Celui-ci n'était connu que de quelques-uns, à savoir de ceux qui, frappés de la valeur et de la solidité des articles canoniques paraissant dans la *Revue*, s'informaient auprès du Directeur (leurs lettres en témoignent) quel était leur auteur. Toutefois nous avons aussi lieu de supposer que, vers la fin de l'année 1858, M. l'abbé Loiseaux faible de santé, était dans l'impuissance d'écrire beaucoup. De fait, en parcourant les divers volumes de la *Revue Théologique*, nous avons été étonné de ne trouver, dans la deuxième moitié de la Série 1858, que peu de choses de M. Loiseaux : il n'y a guère là que des articles faisant suite aux précédents, et qui partant pourraient bien avoir été composés avant sa maladie (4). Notre étonnement a cessé,

(1) « En réponse à votre lettre du 20 août, qui m'a été remise pendant les vacances, je ne puis vous dire quel a été le regret que j'ai éprouvé en apprenant la fâcheuse nouvelle de la *Revue ;* et cela d'autant plus que je venais de lui procurer pour l'année prochaine des abonnés à l'université d'Inspruck. Le professeur de liturgie, le Dr Jungmann, était enchanté d'y trouver de belles consultations, et il m'assurait que cette manière d'enseigner les rubriques était la plus utile qu'il connaissait. Ne vous serait-il donc pas possible, Monsieur et cher ami, de revenir sur la résolution que vous avez prise, et de continuer une *Revue* si utile et si répandue ? Réfléchissez encore, je vous en prie, avant de l'abandonner, et jugez bien s'il ne vaudrait pas mieux continuer sa publication. »

(2) « Je comprends que, malgré la facilité et les talents que le Seigneur vous a donnés, il est difficile à la tête d'une paroisse importante (*M. Falise était alors Curé à Blaugies près de Dour*) de pouvoir faire seul tous les frais de la *Revue*. »

(3) Lettre de Mgr Baillès, 11 janvier 1860.

(4) Ceci toutefois n'est guère probable. Nous savons que M. l'abbé Loiseaux, comme plus tard le P. Piat, étudiait les questions à traiter dans tous ses moments libres, et rédigeait ses articles à mesure qu'ils devaient paraître. Il en était de même

Digitized by Google

lorsque nous nous sommes rappelé avoir lu dans une lettre de M. Loiseaux à M. Casterman en février 1859 (1), qu'il espérait être suffisamment rétabli pour pouvoir se remettre au travail. Ou bien encore, M. Falise voulait-il réellement abandonner la *Revue*, se sentant trop seul à cause de la maladie de son ami, collaborateur et soutien ? N'était-il pas découragé par les difficultés suscitées en ce moment par M. l'abbé Bouix et par ces autres *Messieurs de Paris* (2), cherchant à exclure les rédacteurs belges, ou du moins à leur imposer leur direction ? Nous en parlerons bientôt. Quoi qu'il en soit, et pour en revenir au Dr Nillès, celui-ci semble n'avoir été guère flatté de la réfutation de sa thèse par M. l'abbé Bourbon. Nous ne trouvons plus rien de lui, ni dans la *Revue Théologique,* ni même dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques* de M. l'abbé Bouix en 1860, c'est-à-dire dès la première année de son apparition (3).

Mgr de Conny (4) adressait, le 19 septembre 1858, une lettre à M. Jouby de Paris, dans laquelle nous lisons : « Voici un article pour la *Revue*. La position délicate envers M. Gauthier (5) rendait la chose difficile. Voyez donc avec M. Falise si cela peut aller. S'il veut ajouter ou modifier, je l'en laisse tout à fait libre. » (6) Nos recherches dans la *Revue*, pour trouver de quel article parle Mgr de Conny, ont été vaines.

dans la composition de ses ouvrages. Une fois son plan arrêté, il l'annonçait en quelques phrases très concises ; et lorsqu'un chapitre, ou même une partie de chapitre était achevée, il l'envoyait à l'imprimeur.

(1) Archives de la Maison Casterman, Farde L, 86.

(2) Chaque fois que M. Jouby parle des abbés de Paris, qui critiquaient la *Revue* et voulaient se charger de la rédaction, il les appelle *ces Messieurs*, sans les nommer. De même M. Falise, parlant d'eux dans ses lettres à M. Loiseaux, écrit toujours *ces Messieurs de Paris*.

(3) *Ibid.*, T. I, p. 459-74. Voir aussi T. II. p. 102-106.

(4) Chanoine et Vicaire Général de Moulins (*Rev. Théol.*, Ie série, 1856, p. 157). Nous avons de lui de nombreuses lettres, allant de 1855 à 1880. Il était donc en relation avec les rédacteurs de la *Revue*, dès avant sa publication. C'était un grand liturgiste, au mérite duquel Mgr Baillès rendait témoignage, dans une lettre du 18 Avril 1856, en parlant des offices pontificaux qu'il avait dû célébrer, à Saint-Paul hors-les-mûrs, en présente du Pape Pie IX. « Mgr de Conny, dit sa Grandeur, est un excellent praticien. » La *Rev. Théol* (*ibid.* p. 157-60, 468-74 ; Ve série, 1860, T. I, p. 189-92) et la *Nouv. Rev. Théol.* (T. VII, 1875, 1er éd., p. 100, 2e éd., p. 94) font de Mgr de Conny un éloge qui semble bien mérité.

(5) Voir p. 260, not. (2).

(6) Nous avons trouvé, joints à cette lettre, deux articles de l'écriture de Mgr de Conny : l'un sur le *Cérémonial de Saint-Flour*, l'autre sur le *Cérémonial selon le rite romain d'après Joseph Baldeschi et d'après l'abbé Favrel, par le R. P. Levavasseur*. Aucun des deux articles n'a été reproduit par la *Rev. Théol.*

Digitized by Google

M. l'abbé Bourbon (1) rendit de réels services aux rédacteurs de la *Revue Théologique*, et écrivit pour cette dernière quelques articles qui furent très appréciés. Mgr Bäillès avait fait son éloge dans ses lettres aux rédacteurs des *Mélanges*. Lorsque Sa Grandeur eût quitté Luçon pour se retirer à Rome, M. l'abbé Bourbon écrivit au cours des années 1856 et 1857 plusieurs lettres à la *Revue* : elles témoignent du grand intérêt qu'il lui portait. Dans ces lettres, il fait l'examen critique de certains articles liturgiques ; il conseille à M. Falise d'être très modéré dans la forme, tout en demeurant inébranlablement attaché aux principes ; il le renseigne sur le mouvement liturgique en France, et lui fournit des arguments contre le *Manuel des cérémonies selon le rit romain* (2) publié à Saint-Flour par M. Chopy, maître des cérémonies au grand Séminaire. Mais M. Bourbon se refusait à ce que son nom fût prononcé dans la *Revue*. Ses lettres ne pouvaient être reproduites, ni comme articles, ni comme consultations liturgiques : il était d'ailleurs opposé à ces dernières. Il doit cependant être considéré comme l'inspirateur de maints articles et consultations dans les deux premières séries, parce que l'auteur s'est inspiré des lettres de M. l'abbé Bourbon : il est tel article, qui en reproduit des pages entières (3). Enfin, quoique le professeur de Luçon se soit refusé au début à écrire des articles, toutefois nous apprenons par la *Nouvelle Revue Théologique* (4) que c'est lui qui réfuta (5), de si magistrale façon, le docteur Nillès contestant la force obligatoire des décrets de la sacrée Congrégation des Rites.

*
* *

La *Bibliographie Catholique* de Paris s'était réjouie de voir

(1) Professeur de liturgie et directeur au grand Séminaire de Luçon, plus tard chanoine et maître des cérémonies de la cathédrale. Sur M. Bourbon, ses titres, ses qualités, ses travaux liturgiques et leur valeur, voir *Nouv. Rev. Théol.*, T. II, 1870, 1re éd., p. 503-506 ; T. X, 1878, 1re éd., p. 240 et 376.

(2) *Rev. Théol.* IIe. série, 1857, p. 114-19.

(3) C'est le cas, entre autres, pour l'article sur le *Petit Cérémonial romain* de Mgr de Conny (1 série, 1856, p. 464, 468-74). Voir surtout la p. 472. Il y est parlé des livres liturgiques de France « qui n'ont de romain que le nom » : allusion au cérémonial de Saint-Flour (IIe série, 1857, p. 114-19). On y expose ensuite le caractère romain de l'ancienne liturgie en France, et on cite quatre ouvrages qui le prouvent. Tout cela est textuellement emprunté aux lettres de M. l'abbé Bourbon.

(4) T. X, 1878, 1re éd., p. 240 et 376.

(5) *Rev. Théol.*, IIe série, 1857, p. 634-40 ; IIIe série, 1858, p. 609-35 ; IVe série, 1859, p. 563-73, 581-93.

Digitized by Google

revivre les *Mélanges* dans la *Revue Théologique* (1). Terminant son compte rendu sur le premier cahier, J. Duplessy écrivait : « Nous examinerons plus tard en détail cette savante et intéressante publication, lorsque nous aurons pu l'examiner plus à loisir... Nous souhaitons à la *Revue Théologique* tout le succès (2) dont elle nous paraît digne. » Ceci était écrit en Avril 1856 (3). L'année suivante, dans le même numéro d'Avril, le critique de la *Bibliographie* disait : « Ce que nous avons dit dans nos nombreux articles sur les *Mélanges Théologiques*... peut donner une idée de ce Recueil qui s'attache à continuer les *Mélanges*. Fidèle à son titre, la *Revue Théologique* traite d'une manière fort remarquable, au point de vue romain, les questions les plus intéressantes de la théologie morale, de la discipline, du droit canon et de la liturgie, à propos de laquelle surtout une foule de difficultés se présentent chaque jour dans la pratique. Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage pour faire comprendre l'importance qu'il peut avoir, et pour le signaler comme un des ouvrages les plus utiles aux conférences ecclésiastiques. » (4). Dans sa 71e année, 1857-58, la *Bibliographie* de Paris ne fait aucune mention de la *Revue Théologique*, et dans la 18e année 1858-59 elle se contente d'en indiquer sommairement les articles (5). Après Juin 1859, elle garde un silence absolu sur cette publication. C'est l'époque, où M. Bouix d'abord, puis d'autres abbés de Paris, cherchaient à accaparer la *Revue Théologique*.

A la fin de la troisième série 1858, la *Revue* annonçait qu'elle aurait désormais l'appui des Évêques de Belgique (6). A ce

(1) *Ét. Fr.*, T. XXVIII, p. 214, not. (2).

(2) La *Revue* eut un grand succès, tant en France qu'en Belgique, Mgr Baillès écrivait le 4 Décembre 1857 : « C'est beaucoup 1600 abonnés ».

(3) *Bibliographie Catholique*, 15e année, 1855-56, p. 511.

(4) *Ibid.*, 16e année, 1856-57, p. 354.

(5) *Ibid.*, 18e année, 1858-59, T. XX, p. 76, 164, 352 ; T. XXI, p. 88, 364, 528.

(6) L'*Avertissement* où nous lisons cette bonne nouvelle se trouve, du moins dans l'exemplaire que nous avons sous la main, en tête du 3e volume 1858. Toutefois il concerne évidemment la 4e année 1859 : c'est dit en toutes lettres dans l'*Avertissement* même. « La 4e Série, qui va commencer avec le prochain cahier, sera des plus intéressantes. » Il aura été envoyé aux abonnés avec la page du titre dans le numéro de décembre 1858. Sa place est donc à la fin du volume, pour qu'on n'applique pas à la 3e Série ce qui est dit de la 4e. « Soutenus, lisons-nous tout au début, et encouragés dans nos travaux par un grand nombre de Prélats français, il ne manquait à notre œuvre que d'avoir l'appui des Évêques de la Belgique, contrée où la *Revue Théologique* compte le plus d'abonnés. Nous avons tout lieu de croire que dorénavant cet appui ne nous fera pas défaut. Les abonnés belges, nous n'en doutons pas, recevront cette nouvelle avec satisfaction. Ce qui a inspiré nos démarches, ce n'est pas le besoin de gagner des souscriptions, puisque notre *Revue* est en pleine voie de

Digitized by Google

sujet nous reproduisons ci-dessous une lettre de Mgr Malou, évêque de Bruges, dans laquelle il est aussi fait allusion au sentiment du Cardinal de Malines (1).

Le même avis prévient les lecteurs que, dans la suite, les réponses aux consultations seront limitées au strict nécessaire. Elles étaient en effet devenues trop abondantes (2). Pour essayer de contenter tout le monde, on publiera dans la *Revue* les consultations offrant un intérêt général, et on répondra brièvement par lettre aux questions particulières présentées par les abonnés (3).

prospérité, c'était plutôt le désir de faire taire chez plusieurs ecclésiastiques certains scrupules à notre égard, et de détruire quelques préjugés qui n'étaient pas entièrement dissipés. Il est bien entendu toutefois que l'entière responsabilité des articles et des opinions qui y sont formulées, retombe sur nous exclusivement. »

(1) Bruges, le 23 novembre 1858. Monsieur le Curé. Pour la publication de la *Revue Théologique*, je m'en réfère entièrement à l'avis de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Malines. Votre bonne volonté, vos sincères résolutions, aujourd'hui que vous connaissez les anciens écueils, me paraissent de bonnes garanties pour l'avenir. Un recueil périodique du genre de votre *Revue* est d'une utilité réelle lorsqu'on évite d'y mettre en question tous les droits et tous les actes de l'autorité ; lorsqu'on ne discute point en théorie des points délicats qui ne présentent aucune difficulté en pratique ; lorsqu'on fuit les opinions étranges, paradoxales, hasardées et téméraires. Il est bon que le clergé s'occupe de tout ce qui concerne la discipline et la liturgie de l'Église ; qu'il se rende compte de sa pratique ; qu'il s'initie de plus en plus à l'esprit et à la législation de l'Église, pourvu que le jeune clergé ne soit point induit à croire que dans la discipline et les pratiques usitées tout est suspect, ou au moins incertain ; et que la législation ecclésiastique est à refaire. Vos études, M. le Curé, vous fournissent assez de ressources pour être intéressant, sans tomber dans ces défauts, sans rencontrer ces inconvénients. J'espère donc qu'à l'avenir nous pourrons recommander votre publication sans réserve. Afin d'agir en parfaite connaissance de cause, je lirai avec soin vos prochaines livraisons, et si j'y trouvais quelque chose de contraire à votre plan, à vos désirs et à votre but, j'aurais soin de vous l'indiquer. Recevez, Monsieur, l'assurance de mon respect et de mon sincère dévouement.

† J. B., Evêque de Bruges.

A M. l'abbé Falise, Curé de Blaugies.

(2) Les consultations, qui ne prenaient la 1re année qu'une centaine de pages, 150 dans la 2e, en occupaient 350 dans la 3e. Au numéro de juin 1858, p. 329, not.(1), le Directeur de la *Revue* disait : « Nous avons reçu un très grand nombre de consultations. Pour être agréable aux abonnés qui nous les ont adressées, le cahier suivant paraitra dans un mois. » Ce cahier ne contient presque que des consultations : p. 358 à 480. Aussi, en les commençant, donne-t-on toute une série d'instructions à leur sujet. Il y est déjà dit que la *Revue* ne répondra plus désormais à toutes, et que les rédacteurs adresseront une réponse par écrit à l'intéressé lorsque la consultation ne présente pas un caractère de généralité. Dans la IVe Série, 1859, les consultations atteignirent à peine 130 pages. Voir, sur tout ce qui précède, Ie Série, 1856, p. 316-24, 474-517, 606-51 ; IIe Série, 1857, p. 122-74, 327-63, 514-64, 641-56 ; IIIe Série, 1858, p. 57-111, 175-224, 329-36, 358-480, 602-05, 654-58 ; IVe Série, 1859, p. 132-44 232-71, 329-71, 458-67, 573-80, 634-54.

(3) Cette disposition, prise au cours de l'année 1858 (voir note précédente),

Digitized by Google

Enfin, la *Revue Théologique* y annonce un cours sur les fabriques. Ce cours n'a certes pas débuté par l'article, intitulé *Traité des Fabriques d'églises — Introduction*, et que nous trouvons dans le cahier d'avril 1858 (1). Ainsi que nous l'avons fait remarquer (2), l'avis en question ne fut adressé aux abonnés qu'avec la page du titre, glissée dans le numéro de décembre, et se rapportant à la 4e Série 1859. Il nous est difficile d'ailleurs de reconnaître, dans cet article, une introduction à un cours sur les fabriques. Quoi qu'il en soit, au moment où paraissait cet *Avertissement*, M. l'abbé Loiseaux avait déjà travaillé à son *Traité des Fabriques,* dont nous sommes amenés à dire quelques mots. Dans une lettre du 26 février 1859, adressée à M. Casterman, il dit que son état de santé s'est amélioré et lui permettra de se remettre à l'étude. « J'espère, ajoute-t-il, pouvoir continuer et conduire à bonne fin mon *Traité des Fabriques.* » Au mois d'avril de la même année, M. Casterman renseigne M. Loiseaux sur une série d'ouvrages, que celui-ci avait demandés et dont il trouvait le prix exhorbitant. Le 21 du même mois, M. Loiseaux lui répond qu'il attendra pour l'ouvrage de Tielemans, mais qu'il doit écrire immédiatement à Paris pour demander celui de Goudry (3). Le *Traité de l'administration temporelle des Fabriques d'églises*, dont M. l'abbé Loiseaux est l'auteur, débuta plutôt dans le 4e cahier, août 1859. Ici nous trouvons une introduction vraiment rationnelle, et on reconnaît aussitôt la manière et le style du R. P. Piat. « Avant d'aborder notre sujet, dit-il, c'est-à-dire, avant d'exposer la législation des fabriques, nous devons à nos lecteurs quelques notions préliminaires, et l'exposition de quelques principes qui paraissent fort peu connus de nos jours. Différents ordres d'idées se présenteront à nous : nous les aborderons successivement. D'abord nous aurons à rappeler et à établir les principes sur lesquels repose l'existence des fabriques, Nous verrons ensuite l'application de ces principes dans l'histoire des fabriques, et les modifications que l'autorité civile leur a fait subir dans la pratique. Nous rechercherons en troisième lieu quelles lois et autres actes de l'autorité civile régissent aujourd'hui les fabriques. Nous examinerons quelles églises doivent

demeura la règle même au temps de la *Nouv. Rev. Théol.* : nous l'avons expérimenté plus d'une fois.

(1) *Rev. Théol.*, IIIe Série, 1858, p. 133-49.

(2) Ci-dessus, p. 272 not. (6).

(3) Archives de la Maison Casterman, Farde L, 86.

Digitized by Google

avoir une fabrique. Enfin nous définirons le caractère et la mission des fabriques. Un chapitre spécial sera consacré à chacun de ces points. » (1) A lire les développements, clairs et précis, donnés à cette introduction ; à voir l'abondance des références, qu'on sait toujours justes et confrontées avec les sources, on est ravi de la simplicité de l'exposé, on admire la grande science du canoniste, et on regrette de ne pas posséder ce traité au complet. L'introduction occupe quatre articles : deux en 1859, deux dans le Tome I de 1860. Ce n'est que dans le Tome II de la 5e Série, en novembre 1860, que commence le traité proprement dit. Il est divisé en deux parties. La première s'occupe des administrateurs des biens des fabriques, la deuxième traitera des biens eux-mêmes. La première se subdivise en deux sections, traitant, l'une du Conseil de Fabrique, l'autre du Bureau des Marguilliers. La premiere section est de nouveau divisée en six chapitres, consacrés à la composition, à la nomination, à l'organisation, aux fonctions, aux séances et aux attributions du conseil. Dans le premier chapitre, de la composition du conseil, il traite d'abord des membres électifs pour parler plus tard des membres de droit. Enfin dans le premier paragraphe de ce chapitre, il expose les qualités requises pour être élu membre du Conseil de Fabrique, et les incompatibilités relativement aux fonctions de fabriciens. Ici s'arrête ce que nous possédons de ce traité. Après le cahier de février 1861, qui contient le dernier article sur les incompatibilités dans les fonctions de fabriciens, la *Revue Théologique* cesse de paraître chez Jouby à Paris, et dans la nouvelle Série de Louvain, commençant en juillet 1861, il n'est plus question du *Traité des Fabriques* (2). Ce traité fut-il achevé ? A-t-il jamais paru, indépendamment de ce que nous en trouvons dans la *Revue* ? Nous ne savons au juste. Deux lettres, l'une de M. Jouby, l'autre du Cardinal Bizzarri, nous inclinent vers l'affirmative. La lettre de M. Jouby, écrite en septembre 1860 à M. l'abbé Falise (3), nous apprend qu'il avait imprimé séparé-

(1) *Rev. Théol.*, IVe Série, 1859, p. 373.

(2) On trouvera l'introduction au traité et le début de la 1re partie, dans la *Rev. Théol.* IVe Série, 1859, p. 373-94, 497-534 ; Ve Série, 1860, T. I, p. 26-67, 481-531 ; T. II, p. 218-49, 522-49.

(3) Voici le passage de cette lettre, où il est question du traité de M. l'abbé Loiseaux : « Vous avez joint à votre dernier envoi un petit mot de M. Loiseaux qui vous charge de me dire qu'il ne peut consentir à ce que j'imprime son *Traité des Fabriques*, par la raison d'engagements avec M. Casterman. J'éprouve un grand regret de ne pouvoir accepter cette position nouvelle. Vous savez que vous avez été l'inter-

Digitized by Google

ment tout ce qui avait paru dans la *Revue*, et que M. l'abbé Loiseaux s'opposait à cette édition pour motif d'engagement envers M. Casterman. La lettre du Cardinal Bizzarri est du 17 avril 1863 (1). Son Éminence accuse réception d'une lettre de félicitations, de la part de M. l'abbé Loiseaux à l'occasion de son élévation au Cardinalat, ainsi que d'un ouvrage *écrit par lui sur l'administration économique des églises ou Fabriques*. Le prince de l'Eglise s'en est réjoui, au souvenir de leur ancienne amitié, et à raison de l'estime qu'il a pour lui. Il le félicite d'avoir pris une vigoureuse défense des droits de l'Église (2). Nous avons pris des informations, nous avons fait des recherches ; mais nulle part, ni en Belgique, ni en France, ni à la maison Casterman de Tournai, ni à la maison Roger de Paris, successeur de Jouby, ni à la bibliothèque royale de Bruxelles, ni à la bibliothèque nationale de Paris, pas même parmi les livres provenant de la bibliothèque de M. l'abbé Loiseaux, nous n'avons pu découvrir un exemplaire, soit de l'impression faite par Jouby, soit du traité complet.

*
* *

Rien, dans la 4e Série 1859, ne laissait soupçonner les modifi-

médiaire dans cette affaire ; il faut que vous ayez la bonté de continuer. Sur l'autorisation que vous m'avez donnée, conformément à l'acceptation de M. Loiseaux, tout ce qui est paru dans la *Revue* a été imprimé séparément, et je ne puis pas en conséquence renoncer à cette affaire. M. Loiseaux ne peut le vouloir. Je ne crois pas non plus qu'en présence du fait, M. Casterman ait la prétention d'empêcher M. Loiseaux de me laisser continuer mon opération. J'ai agi de bonne foi, vous le savez. Je compte donc sur vous pour lever toute difficulté, d'autant mieux que ce petit mot m'apprend que vous allez vous rencontrer avec M. Loiseaux. Je vous prie de vouloir bien lui offrir mon très humble respect. »

(1) Cette lettre est écrite par un secrétaire, signée par le Cardinal : Rev. Domine. Accepi Epistolam Rev. Tuæ una cum libro a Te exarato quoad Ecclesiarum æconomicam administrationem, quam Fabricas vocant. Quantum gaudii et lætitæ ea mihi attulerit facile excogitare poteris si nostram antiquam familiaritatem, et meam in Te propensionen et existimationem præ oculis habeas, præsertim cum de mea ad Sacram Purpuram promotione ex animo gratularis, et miseris librum a Te affabre, ut moris est, conscriptum, quo Ecclesiæ jura strenue tueris. Ego Tibi quam maximas ago gratias, quod etiam oretenus facturum spero, cum ad hanc almam Urbem accesseris : id itinerum facilitas, et Tua in SS. Apostolorum Petri et Pauli devotio suadet. Ego interim prospera, et felicia cuncta ex corde adprecor a Domino. Romæ die 17 Aprilis 1863. Tui Studiosus. A. Card. Bizzarri.

(2) Les termes, dont se sert l'éminent Cardinal dans sa lettre, nous ont fait supposer au premier abord qu'il était peut-être question de l'*Examen du projet de loi sur le temporel du culte*. Mais cela ne nous parait pas possible : d'une part, la date 1863 est clairement tracée sur la lettre du Cardinal ; d'autre part, la 1re édition de l'*Examen etc.* est de 1865.

Digitized by Google

cations qui devaient se produire dans la 5e Série 1860-61. Nous n'en trouvons non plus aucune explication dans cette dernière Série elle-même. Le 6e cahier de 1859 n'avait été approuvé à Arras que le 15 décembre 1859 (1). La *Revue Théologique* paraissant tous les deux mois depuis 1858, cette livraison devait servir pour les mois de décembre 1859 et janvier 1860, et le premier numéro de la 5e Série aurait dû être celui de février. Or, il se fait que le premier cahier est celui de mars. Aux cahiers suivants, on constate que la *Revue* est devenue mensuelle, et qu'elle comprend deux volumes : l'un de mars à août 1860, l'autre de septembre 1860 à février 1861. Le tome I indique encore, comme éditeurs, MM. Jouby et Lardinois ; mais au tome II le nom de l'éditeur liégeois a disparu, et nous n'y trouvons plus que celui de l'éditeur de Paris (2). Enfin, après le tome II qui termine la 5e Série en février 1861, la *Revue* quitte Paris, pour reparaître à Louvain au mois de juillet. Voilà toute une série de constatations, dans une période critique et assez obscure de la *Revue Théologique*. Essayons d'y jeter quelque lumière.

Le 19 novembre 1859, M. l'abbé Falise écrivait à M. Casterman : « Dépêchez-vous, si vous voulez avoir un article dans la *Revue* pour les *Decreta* traduits. Je n'en serai plus le maître après le dernier cahier de cette année, et il sera sous presse dans quinze jours. Un autre gaillard s'en charge, et moi je me retire sous le poids de mes lauriers » (3). Celui dont parle M. Falise, tout en taisant son nom, n'est autre croyons-nous que M. l'abbé Bouix. Nous avons vu précédemment (4) que M. Gauthier aurait voulu imposer aux rédacteurs de la *Revue Théologique* les opinions de M. Bouix, et cela sous la menace de se voir dénoncés auprès de Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Versailles, comme professant une doctrine antiromaine, et de ne plus obtenir l'*Imprimatur*. Ceux-ci ne purent naturellement pas admettre pareille exigence : ils continuèrent à émettre librement leurs idées, à les défendre dans la *Revue*, et ils préférèrent renoncer à l'approbation de l'ordinaire de Versailles. C'est alors qu'ils furent accueillis dans le diocèse d'Arras. Mais M. Gauthier, avec d'au-

(1) *Rev. Théol.*, IVe Série, 1859. p. 654.

(2) Tous les cahiers sont imprimés à Arras, typographie Rousseau-Leroy, rue Saint-Maurice, 26, et portent l'approbation de l'Ordinaire d'Arras.

(3) Archives de la Maison Casterman, Farde F. 4. Nous n'avons toutefois rien trouvé, au sujet des *Decreta* traduits par M. Falise, dans le dernier cahier de l'année 1859.

(4) p. 263, not. (4).

Digitized by Google

tres partisans de M. Bouix, et ce dernier lui-même, cherchèrent à accaparer la *Revue Théologique,* pour en prendre la direction et en exclure bientôt les rédacteurs belges avec l'éditeur de Liége. Déjà en 1858 M. Falise, las des difficultés qu'on lui suscitait, voulait abandonner la *Revue* (1). Sa lettre de novembre 1859, confirmée par une autre de Jouby que nous allons reproduire, nous fait supposer qu'il y eut à cette époque des pourparlers entre M. Bouix et l'éditeur Jouby pour prendre la direction de la *Revue*. Le plan de M. Bouix était d'élargir son cadre, d'y traiter aussi de l'Écriture sainte, de la théologie dogmatique et de l'histoire, de s'y occuper en particulier des matières soumises aux conférences ecclésiastiques dans les divers diocèses de France. Les pourparlers semblaient aboutir en novembre 1859 ; et c'est alors que M. Falise écrivit à M. Casterman ce que nous rapportons ci-dessus. Mais en fin de compte, ces propositions ne furent pas acceptées, surtout par M. l'abbé Loiseaux qui ne prétendit jamais se mettre sous la direction d'abbés français. Les rédacteurs belges demeurèrent les maîtres à la *Revue Théologique*, et M. l'abbé Bouix fonda en janvier 1860 la *Revue des Sciences Ecclésiastiques*, qui — qu'on veuille bien le remarquer, — non seulement s'établit dans la même ville d'Arras, mais fut imprimée dans les mêmes ateliers que la *Revue Théologique* (2).

Ceux-là même, qui avaient d'abord poussé et soutenu M. l'abbé Bouix, le quittèrent bientôt (3). Ils vinrent trouver M. Jouby, dès janvier 1860, et lui proposèrent à nouveau de se charger de la *Revue Théologique*, tout en conservant MM. Falise et Loiseaux à la rédaction : ils rendraient la *Revue* mensuelle et en élargiraient le cadre d'après le plan proposé par M. l'abbé Bouix. M. Jouby en écrivit aussitôt à M. Falise (4), et celui-ci

(1) Voir ci-dessus, p. 269, not. (1).

(2) Revue des Sciences Ecclésiastiques dirigée par M. l'Abbé Bouix. Recueil périodique paraissant tous les mois, avec l'autorisation de Mgr Parisis, Évêque d'Arras. T. I, 1er semestre 1860. Arras, Typographie Rousseau-Leroy, rue Saint-Maurice, 26. — La 3e livraison, mars 1860, reproduit une lettre-programme, adressée par Mgr l'Évêque de Versailles au Directeur, M. Bouix.

(3) Les articles de la *Revue des Sciences* sont généralement signés. Des noms parus dans le T. I, ne se retrouvent plus dans les volumes suivants.

(4) M. Jouby écrivait dans sa lettre du 31 Janvier 1860 : « J'ai à vous faire part d'une chose très importante. M. Bouix vient de faire paraitre son 1er cahier, et il est déjà fâché avec ses collaborateurs. Il est complètement seul. Ce qu'il y a de plus joli, c'est que ces Messieurs sont venus me trouver : ils habitent Paris, il sont quatre. Ils me proposent de se charger de la *Revue* aux conditions de M. Bouix et de la faire paraitre tous les mois. Votre concours serait le même, seulement vous.... ne seriez pas astreint à un travail forcé pour chaque cahier. M. Loiseaux serait dans

Digitized by Google

transmit immédiatement la lettre à M. Loiseaux pour demander son avis (1). Cette fois, les propositions furent sans doute acceptées, du moins partiellement, par M. l'abbé Loiseaux : la *Revue Théologique*, à partir de mars 1860, devint mensuelle et eut deux tomes comme la *Revue des Sciences* de M. Bouix.

Les abbés français ne demeurèrent pas plus fidèles aux rédacteurs belges, qu'ils ne l'avaient été à M. Bouix. Avant la fin de l'année, ils abandonnaient la *Revue Théologique*. C'était prévu. Aussi, MM. Loiseaux et Falise cherchaient-ils, dès le début de 1860, à se procurer des collaborateurs en Belgique. Ils n'y réussirent pas d'abord : et Mgr Baillès l'ayant appris, leur présenta son secrétaire, Mgr Gallot (2).

les mêmes conditions. Comme je vous l'ai dit pour M. Bouix, je vous le répète ici : il est entendu que vous avez toute liberté d'accueillir ou de repousser cette nouvelle combinaison, et je n'ai en vue que de faire ce qui vous conviendra. J'ai promis prompte réponse. Si vous donniez votre assentiment à cette combinaison, le n° sous presse serait Janvier, et on ferait paraître Février de suite. Ces Messieurs s'en occuperaient, et vous ne donneriez que si vous étiez en mesure de le faire. Il n'y aurait pas de signature; tout resterait comme nous sommes à cet égard; seulement, le programme nouveau élargirait le cadre des matières traitées. Comme M. Bouix le voulait, on donnerait une place importante à la matière des conférences des divers diocèses, et le reste. Veuillez donc je vous prie résoudre le plus promptement possible, à cause du retard où nous nous trouvons, si la publication devient mensuelle.»

(1) Il lui écrivait sur la feuille même de M. Jouby : « Mon cher ami. Je vous envoie cette dépêche. Dites-moi de suite votre avis. Je voudrais ne pas commencer cette année, ou retarder jusqu'en Mars. Ne faudrait-il pas une conférence nouvelle ? Je la proposerai si vous êtes de mon sentiment... Réponse sur le champs, s. v. p. J'attendrai pour répondre à Paris. »

(2) L'ancien Évêque de Luçon écrivait à Falise, le 11 janvier 1860 : « Puisque vous ne réussissez pas à trouver des collaborateurs en Belgique, j'ai cherché à vous en procurer un ici. » Dans une lettre suivante (9 avril 1860), nous voyons que le Prélat avait appris de M. Falise qu'il n'était plus, ni directeur, ni rédacteur presque unique de la *Revue*, mais simplement collaborateur, et encore pour une partie très restreinte. C'est pourquoi, Sa Grandeur écrit qu'il a engagé le collaborateur de Rome à suspendre certains travaux, et à venir en aide à la *Revue*. Il s'agit ici de Mgr Gallot (Voir *Ét. Fr.*, T. XXVIII, not. (4), p. 220-21).

Celui-ci commença par communiquer les *Conférences romaines*, reproduites dans le 1er cahier, Mars 1860, p. 67 à 96. Puis il donna la solution des cas de morale sur le mariage, *Rev. Théol.*, Ve Série, 1860, T. I. p. 173-79, 278-86, 546-56 ; T. II, p. 5-12, 118-32, 371-84, 394-418. Remarquons, à l'avantage de ceux qui voudraient confronter la position des cas avec leur solution vraiment intéressante, qu'une erreur s'est glissée dans la *Revue*. Le VIIe cas du T. II, p. 371 est en réalité le VIIIe du T. I. p. 74. Dans la *Table des matières*, au mot *Conférences romaines*, il faut lire VIe et VIIe cas, au lieu de Ve et VIe ; et ainsi de suite, de part et d'autre, jusqu'à la fin des cas. Nous devons également rapporter à Mgr Gallot, dans les deux tomes de la 5e Série 1860, les nombreux comptes rendus des séances dans les Congrégations Romaines, l'analyse, l'examen et les explications des diverses Décisions qui s'y rencontrent.

Digitized by Google

Il nous semble aussi, à lire la lettre de M. Jouby à M. l'abbé Falise (31 janvier 1860) qu'il y avait certaines difficultés entre MM. Jouby et Lardinois (1). L'éditeur de Paris demande à celui de Liége la liste des abonnés belges, et celui-ci semble ne pas vouloir la communiquer. Quel était le motif de cette demande ? Était-il dès lors déjà décidé à Paris qu'on allait exclure M. Lardinois ? Nous l'ignorons (2). Nous constatons toutefois que l'éditeur de Liége n'en fut pas pour cela brouillé avec les rédacteurs belges de la *Revue Théologique*. Lorsqu'au début de l'année suivante, M. Falise cherchait un éditeur en Belgique pour reprendre et continuer la *Revue*, il écrivait le 21 mars à M.

(1) Voici ce qu'écrivait M. Jouby : « Vous n'aurez pas oublié ce que je vous ai demandé relativement à la liste des abonnés de la Belgique. Lardinois vient de me laisser revenir une traite, et je crains bien d'en voir revenir d'autres encore. C'est pourquoi : pour l'année 1860, je ne puis m'accommoder de sa manière de faire. Pour lui aussi j'aurais besoin d'être promptement fixé, afin de le mettre en mesure d'informer les abonnés s'il le juge à propos. Si nous avions la liste, nous n'aurions pas besoin de lui. »

(2) On pourrait toutefois conclure à la rupture entre les deux éditeurs, dès le début de 1860, du fait que M. Lardinois publia au commencement de l'année les MÉLANGES DE THÉOLOGIE, *Série d'articles sur les points les plus intéressants de l'Écriture Sainte, la Théologie dogmatique et morale, le Droit canonique, la Liturgie, etc. ; par des Ecclésiastiques belges. 1860. Liège, Imprimerie de J. G. Lardinois, éditeur, Rue Sœurs-de-Hasque, n° 11. Avec Approbation.* On sera frappé, avec nous, de l'identité de ce titre avec les anciens *Mélanges Théologiques* (*Ét. Fr.* T. XXVIII, not. (3), p. 14). Il n'est donc pas étonnant qu'on crût aussitôt, de ci de là, à leur réapparition. M. l'abbé Vincent, Vic. Gén. de Laval, écrivait le 9 août 1860 : « Je suis la *Rev. Théol.* avec intérêt, et désire la voir dans les mains de nos prêtres... J'entends dire que les *Mélanges* reparaissent. La *Revue* continuera-t-elle cependant ? Pourquoi ces deux publications ? Comment marcheraient-elles ensemble ? J'avoue que cela m'intéresse. Je vous avoue aussi que j'ai abandonné les *Analecta* : Je regrettais mon temps. » Disons aussitôt que ces *Mélanges de Théologie* n'ont aucun rapport avec les *Mélanges Théologiques*, qui parurent à Liège de 1847 à 1853, et que M. l'abbé Loiseaux n'y est pour rien. Nous ne connaissons qu'un seul volume de ces *Mélanges de Théologie*, et nous croyons qu'il n'a pas eu de suite, par la raison que M. Lardinois ramena en 1861 ses 850 abonnés à la *Revue Théologique Belge*. Ce recueil contient quatre cahiers, portant avec le numéro d'ordre la date de 1860. Toutefois, seuls les deux premiers furent édités en cette année : l'*Imprimatur* est pour l'un du 4 juillet, pour l'autre du 18 septembre 1860. Le 3e cahier n'est approuvé que le 16 janvier 1861, et le 4e le 20 mai de la même année. Il serait donc plus exact de donner à ce volume la date de 1860-61. Nous avons dit précédemment (*Ét. Fr.*, T. XXVII, p. 444 et not (1) *ibid.*) que nous n'en connaissions pas le rédacteur. Nous aurions mieux fait de dire que nous n'en connaissions pas le Directeur : outre les documents officiels, ce volume ne contient que quelques petits articles sans signature ; Les études de quelque étendue sont, ou bien signées, ou bien empruntées à d'autres publications auxquelles il est renvoyé. En tous cas, après ces détails, on comprendra que nous avons raison d'affirmer, ici et ailleurs *ll. cc.*, que M. l'abbé Loiseaux est absolument étranger à cette publication.

Digitized by Google

Loiseaux : « Lardinois avait conservé 850 abonnés, et il les ramène avec lui. »

Les paroles que nous venons de citer, nous font supposer que les abonnés de Belgique à la *Revue Théologique* s'en séparèrent avec M. Lardinois. Le nombre d'abonnés en diminua d'autant à Paris. D'autre part, la sympathie et l'influence dont jouissait M. l'abbé Bouix auprès du Clergé de France ; enfin la lettre publique, adressée par Mgr l'Évêque de Versailles (1) au Directeur de la *Revue des Sciences* et publiée en tête de sa 3e livraison, en mars 1860 (2), avait dû favoriser la diffusion de ce périodique. Nous avons même lieu de croire que la plupart des Évêques français patronnaient ouvertement et exclusivement la *Revue* de M. Bouix. Le 14 juillet 1860, M. l'abbé Falise écrivait à M. Loiseaux : « Je vais à Arras lundi.... Il y aura un grand nombre d'Évêques français. J'emploierai tous mes efforts et toute mon adresse pour réussir. J'espère. » Quelques mois plus tard (21 mars 1861), il lui communiquait que d'après des renseignements venus de Paris, plusieurs publications se disputaient la vogue en France. M. Bouix n'avait que 900 abonnés, un certain M. Vidal en avait 325, et un autre encore 150. Le premier s'était d'abord fixé à Arras chez son imprimeur ; malade, il s'était retiré au collège du Saint-Esprit, et avait abandonné la *Revue des Sciences* à l'éditeur, M. Rousseau. Tout ceci nous dispose à croire que les Évêques de France, dans leur réunion d'Arras auront trouvé suffisant de patronner la *Revue* de M. Bouix ; dans leurs entretiens avec M. Falise, ils se seront montrés peu favorables à la *Revue Théologique ;* il se pourrait même que l'un des Prélats français en ait écrit à Mgr l'Évêque de Tournai : car jusqu'ici on y avait ignoré, du moins officiellement, que MM. Loiseaux et Falise étaient les rédacteurs de la *Revue Théologique ;* et lorsqu'au commencement de l'année 1861, il y fut question de sa reprise en Belgique, M. Falise se crut obligé d'en prévenir l'Évêque de Tournai : il reçut alors du Vicaire Général, M. Ponceau, une lettre confidentielle pour le dissuader d'en prendre la direction (3).

Après le cahier de février 1861, approuvé à Arras le 20 janvier (4), la *Revue Théologique* disparaît sans aucun avis aux

(1) Mgr de Versailles ne devait guère être favorablement disposé envers la *Rev. Théol.*, au souvenir de ce que nous avons rapporté p. 263 et not. (4) *ibid.* La présente lettre de Sa Grandeur le prouve aussi quelque peu.

(2) T. I, 1er Semestre 1860, p. 177-79.

(3) Lettres de M. Falise à M. Loiseaux, 26 février et 21 mars 1861.

(4) *Rev. Théol.*, Ve Série, 1860, T. II, p. 564.

Digitized by Google

abonnés, et sans donner la moindre explication au sujet de sa disparition. Elle subit alors une interruption de quatre mois. Les rédacteurs belges cherchèrent toutefois à reparaître au plus tôt, de préférence en Belgique, et à y trouver quelques collaborateurs. Dès avant la fin de février, M. Falise écrivait à M. l'abbé Loiseaux que la reprise était décidée (1) et qu'il en avait prévenu l'évêché de Tournai : la *Revue* paraîtra en Belgique, et probablement à Louvain ; M. le professeur Feye y collaborera, et il compte surtout sur le concours de M. Loiseaux. Le mois suivant, mars 1861, tout en communiquant à M. Loiseaux que M. le Vicaire Général Ponceau lui a confidentiellement écrit pour le dissuader, sans le lui défendre, de prendre la direction, il lui demande de lui envoyer aussitôt les articles déjà préparés. Toutefois, les pourparlers avec Paris (2), Liége (3) et Louvain traînèrent en longueur, et ils ne purent lancer leur *Nouvelle Série* chez M. Fonteyn à Louvain qu'en juillet 1861 (4). Elle y parut pendant deux ans (5) et avec l'approbation de l'Archevêque de Malines (6). Nous avons été frappé de la différence du titre,

(1) Il avait fait savoir à Mgr Baillès que la *Rev. Théol.* reparaîtrait en mars. Sa Grandeur le rappelle dans une lettre du 25 juin 1861.

(2) Le 21 mars 1861, M. Falise communique à M. Loiseaux que M. Jouby de Paris prend au moins 500 abonnements. Le 3 avril suivant, il lui écrit ; « il y a un sursis pour la *Revue*. M. Jouby vient de mettre un embargo après avoir tout accordé.» Ce dernier, répondant à une lettre de M. Falise du 14 juin, lui écrit le 17 son dernier mot au sujet des arrangements : Il demande qu'on lui livre la *Rev. Théol.* sans faire mention de la publication belge, et il veut imprimer lui-même la couverture pour les cahiers envoyés à Paris. Nous aurons à revenir sur cette lettre dans la note (1), p. 284.

(3) Au cours du mois de mars, M. Falise se rendit à Liège, pour traiter avec M. Lardinois. Nous ne pensons pas qu'il y ait été question de le reprendre comme éditeur : l'objectif de MM. Loiseaux et Falise était Louvain, où ils espéraient le concours des professeurs de l'*Alma Mater*. M. Lardinois souscrivit pour au moins 800 abonnements. Avec ceux de la Hollande et ceux de Paris, écrivait M. Falise, on arrivait à plus de 1500 et dès lors le succès était assuré (lettre du 21 mars 1861). Par suite des obstacles rencontrés à Paris, on dut annoncer aux abonnés belges que la *Revue* tarderait quelques mois encore à reparaître : c'est M. Lardinois qui en fut chargé (Lettre du 3 avril 1861).

(4) Le 1er cahier, juillet 1861, fut envoyé à tous les ecclésiastiques belges. Une page détachée les prévenait qu'ils trouveraient des timbres dans le cahier, pour le retourner à l'éditeur au cas où ils ne désiraient pas s'abonner. Quelle exquise délicatesse !

(5) Les six cahiers de la 1re année sont de juillet, septembre et novembre 1861, janvier, mars et mai 1862. Ceux de la 2e année sont des mois correspondants, aux années 1862 et 1863. Il y avait donc un numéro tous les deux mois.

(6) Tous les cahiers portent l'*Imprimatur* de M. Van Hemel, vig. gén. de Malines, à la p. 2 de la couverture. Ce point est à remarquer, pour ceux qui possèdent le 2e volume relié, et qui pourraient croire qu'il a paru sans approbation. Pour le

Digitized by Google

en tête des volumes et sur la couverture des cahiers. Le premier est demeuré *Revue Théologique* (1) ; les livraisons ont pour titre *Revue Théologique Belge* (2). Intrigué, surtout au souve-

1er volume, 1861-62, la feuille du titre fut imprimée et envoyée aux abonnés avec le 1er cahier du T. II. juillet 1862 : aussi le T. I. porte l'approbation du 15 juin 1862. Mais le titre du 2e volume 1862-63, fait partie du 1er cahier ; et comme nous l'avons dit, l'approbation se trouvait sur la couverture.

Mgr Baillès écrivait de Rome, le 29 novembre 1861 : Je vous félicite du succès qu'obtient votre *Revue*. La sagesse de la rédaction fera tomber les préjugés là où ils tiennent encore, mais ce n'est pas l'œuvre d'un jour ». Nous voyons dans cette lettre qu'il fut question à ce moment pour MM. Loiseaux et Falise, d'aller s'établir ensemble à Louvain.«Puisque les supérieurs ecclésiastiques de Malines, écrit-il, sont disposés à favoriser votre établissement à Louvain, Mgr de Tournay qui est, je crois, votre Ordinaire ne refusera point de consentir à l'exécution d'un projet, qui vous laisserait maître de tout votre temps et peut devenir très précieux pour la science ecclésiastique, surtout si M. Loiseaux peut également se consacrer uniquement à la science sacrée. Si vous aviez un seul ménage, ce serait une grande économie, et vos bibliothèques vous seraient communes : vous vous communiqueriez, beaucoup plus facilement, vos vues et l'ébauche de vos travaux. » Sa Grandeur ajoute enfin : « Je ne suis pas surpris que M. le Dr Feye et M. le vic. gén. de Malines vous encouragent à donner de la suite à vos projets. Il y a tant à faire pour mettre la science ecclésiastique à la portée de tout le clergé, et pour lui inspirer l'amour des études un peu sérieuses. »La lettre suivante confirme cette supposition, et montre en même temps que le Cardinal de Malines ne le désirait pas.Les passages soulignés, le sont par l'auteur de la lettre : Archevêché de Malines. Confidentielle. Mon bien digne ami.Je ne puis, ni ne dois avoir rien de caché pour vous seul. Vous dites : *malheureusement l'opposition semble venir de Malines*. Opposition n'est pas le mot ; mais Mgr craint qu'on ne confonde trop la *Revue* avec l'Université même, et que, si jamais il s'y produisait une opinion contre l'un ou l'autre système de l'un ou l'autre de nos évêques,toutes les difficultés ne retombassent encore une fois sur lui. Votre séjour à Louvain, dit Son Ém., fera croire évidemment que la création de la *Revue* transférée à Louvain est, telle qu'elle est maintenant, une émanation de l'Université. Malgré cette crainte, Son Ém. n'a pas dit une seule fois : *non*. — *Je veux n'être pour rien dans tout ce qui concerne la Revue ; les circonstances demandent impérieusement de ma part cette situation. Je pourrai agir d'autant plus favorablement, si la Revue venait jamais à éprouver des contrariétés non méritées.* J'ai parlé trois fois de cette affaire, et la troisième fois Mgr s'est borné à me dire : *Je répète ce que j'ai déjà dit deux fois : Je dois avoir une position complètement neutre ; je ne veux dans cette affaire, ni rencontrer des difficultés, ni avoir à répondre vis-à-vis d'aucun de mes collègues*. Voilà, mon bien digne et savant ami, l'exacte situation ; et vous en conclurez que mon influence est désormais impuissante. Une initiative, venant de Louvain ou de Tournai, pourrait peut-être changer la résolution. Malines, 7 décembre 1861. Tout à vous. J. B. Van Hemel, Vic. Gén. et Off.

(1) Revue Théologique ou examen approfondi des questions les plus intéressantes de Théologie morale, Droit canon et Liturgie. Nouvelle Série. Tome I. 1861-1862. — Tome II. 1862-1863. Louvain, typographie de C.-J. Fonteyn, libraire-éditeur, Rue de Namur, 37, Rue de Bruxelles, 6.

(2) Revue Théologique Belge. *Directeur* : M. l'abbé Falise. *Collaborateurs* : MM. le *Dr Feye*, professeur de droit canon à l'Université catholique de Louvain ; *Loiseaux*, licencié en Droit canon, ancien professeur au Séminaire de Tournay ; *Malbrenne* et *Maton*, licenciés en Théologie ; *Mgr G. P.*, canoniste, résidant à

Digitized by Google

nir de ce que nous avions lu dans les lettres de M. Jouby (1) et dans celles de Mgr Baillès (2), nous avons fait des recherches, surtout en France, pour examiner si la *Revue* avait paru chez nos voisins du midi, avec une couverture portant *Revue Théologique Française*, ou bien simplement *Revue Théologique*. Nous ne sommes pas parvenu à nous fixer sur ce point (3).

Le titre des deux volumes ne nous dit rien au sujet, soit de la direction, soit des collaborateurs. Heureusement, nous avons rencontré en Belgique un grand nombre de cahiers isolés et ayant conservé leur couverture. Nous y avons vu que la nouvelle série de la *Revue Théologique* était publiée sous la direction de M. l'abbé Falise (4). Sur les fascicules de la première année, nous trouvons inscrits comme collaborateurs : M. le Dr Feye, MM. Loiseaux, Malbrenne et Maton, licenciés, et enfin MgrG.P. canoniste à Rome (5). Les cahiers de la deuxième année donnent

Rome, etc., etc. NOUVELLE SÉRIE. 1er Cahier. Juillet 1861. Louvain etc., comme ci-dessus. *Avec Approbation.*

(1) Celui-ci écrivait le 17 juin 1861 : « Voici mon dernier mot, qui vous donne toutes les satisfactions possibles de ma part. Vous me livrerez votre publication avec ce titre en tête de chaque cahier: Revue Théologique. 6e année 1861. 1er cahier. (le mois). Le 1er cahier ne devra rien contenir ayant trait à votre publication Belge, la matière commencera le cahier, et je ferai la couverture moi-même comme le faisait M. Lardinois. — Ce que je vous demande *n'est rien*. C'est un changement sous presse qui ne fait aucun frais. Veuillez me dire de suite à quand le 1er cahier, afin que j'avise... Si nous ne sommes pas d'accord cette fois, il faudra bien renoncer à nous y mettre, mais j'aurai la conscience d'avoir fait ce que j'ai pu. »

(2) L'ancien évêque de Luçon se plaignait, le 29 novembre 1861, de n'avoir pas encore reçu la 3e livraison. « Mais, ajoute-t-il, M. Jouby est très exact, et il faut lui laisser le temps de faire imprimer sa couverture, brocher, etc. »

(3) Nulle part en France on n'a pu retrouver des exemplaires non reliés. A Paris, chez Roger successeur de Léroux-Jouby, on ne possédait rien. M. Roger père, le seul qui aurait pu peut-être fournir des renseignements, est mort il y a quatre ans. A la Bibliothèque nationale de Paris, la collection de la *Rev. Théol.* se termine en février 1861, et partant les deux volumes de la *Nouvelle Série*, 1861 à 1863, ne s'y trouvent pas. On nous a expliqué que la Bibliothèque nationale est surtout approvisionnée par les dépôts faits au Ministère de l'Intérieur, conformément à la loi. La *Nouvelle Série* étant imprimée en Belgique, M. Jouby n'était pas tenu d'en faire le dépôt.

(4) Voir ci-dessus, not. (2) p. 283. Le 26 février 1861, M. Falise annonçait à M. Loiseaux que M. le Dr Feye prendrait la direction de la *Revue*. Le 21 mars suivant, il lui communiquait que M. Ponceau, vic. gén. de Tournai, lui avait dit, sans le lui défendre, dans une lettre *confidentielle* de ne pas conserver la direction. Il demeura cependant directeur, ainsi que nous le voyons sur les cahiers de la nouvelle série.

(5) Ces dernières initiales désignent Mgr Gallot. La lettre P pourrait en faire douter, son prénom étant Gustave (Voir *Nouv. Rev. Théol.*, T. II, 1870, p. 513, 2e éd. p 520). Peut-être, MM. Falise et Loiseaux ignoraient-ils alors le prénom du prélat. Les premières lettres écrites par lui aux rédacteurs de la *Revue* sont de

Digitized by Google

le nom du directeur, et ne parlent plus des collaborateurs. De ce fait nous avons été confirmé dans la persuasion que, même pour le Tome I, les rédacteurs principaux furent comme par le passé MM. Loiseaux et Falise : le premier pour les questions de Droit canon (1), le second pour la Liturgie. Quant à M. le professeur Feye (2), nous croyons qu'il ne traita qu'une seule question dans la *Revue Théologique*, et encore demeura-t-elle inachevée (3). Nous ne savons quels articles attribuer à MM. Malbrenne et Maton, si tant est qu'ils en aient écrits pour la *Revue*. Le seul qui ait collaboré effectivement à la *Revue*, durant tout le cours de cette nouvelle Série, et sur les conseils de Mgr Baillès (4),

juin 1861. Il signe G. Gallot, pr. ; mais il faut avouer que, dans les lettres reçues jusqu'alors, le premier G. pourrait aisément être pris pour un P.

(1) Les principaux articles écrits, dans la nouvelle série, par M. l'abbé Loiseaux, traitent *du partage des biens d'une paroisse démembrée :* T. I, 1861-62, p. 117-71 ; T. II, 1862-63, p. 5-46, 113-63. — Une lettre écrite à M. Loiseaux (3 janvier 1860) par M. Bonjean, conseiller à la Cour d'Appel de Liège et l'un des éminents rédacteurs du *Mémorial Belge des Conseils de Fabrique*, nous fait penser qu'il est l'auteur de l'article qui se trouve dans cette publication, 4e année, 1860, col. 181 à 262 : il a pour objet le démembrement d'une paroisse et le partage de ses biens. Voir *ibid.*, not. (1), col. 181. — Nous avons aussi remarqué dans la nouvelle série, T. II, p. 91-99, la critique très élogieuse qu'il fit de la thèse doctorale *De Sepultura et Cœmeteriis* de M. Moulart, son ancien élève, devenu professeur à l'Université de Louvain. — Mgr Baillès, parlant des articles de M. Loiseaux, lui faisait adresser des félicitations : « Mes compliments à M. Loiseaux, qui fait bien ce qu'il fait. » (Lettre du 26 septembre 1861) « Mille compliments à M. Loiseaux. » (Lettre du 29 novembre 1861). — Enfin, ce qui nous semble indiquer combien M. l'abbé Loiseaux était l'âme de la *Revue*, c'est que dans le cahier de novembre 1862, p. 300-307, il a inséré le récit du trouble, causé par un habitant de Leuze, dans une procession de sa paroisse d'Ellignies-Sainte-Anne, ainsi que du procès et de la condamnation qui s'en suivirent.

(2) Mgr Henri-Jean Feye, né à Amsterdam le 19 novembre 1820, était à cette époque professeur ordinaire à la faculté de Théologie. Il était Docteur en Théologie et en Droit. Dans sa lettre du 26 février 1861 à M. Loiseaux, M. Falise écrit en parlant de la *Revue* : « M. Feye, qui est malade, y travaillera plus tard et en prendra la direction. » Dans la lettre suivante du 21 mars, il dit encore : « M. Feye se joindra à nous de l'année, mais il veut écrire en latin. » Mgr Feye mourut à Louvain le 24 mai 1894. Voir *Annuaire de l'Univ. Cath. de Louvain*, 1861, p. 7 ; 1895, p. 429 et *ibid.* aux *Analectes*, p. XLIX-LXVI.

(3) Disquisitio canonica de beneficiis simplicibus, ac specialiter de Capellanis. L'auteur annonce quatre paragraphes. Deux seulement ont paru au T. I de la *Revue*, nouvelle série : le premier p. 96-99, le deuxième p. 99-111, 172-93.

(4) Voir *Ét. Fr.*, T. XXVIII, p. 216, not. (1) ; 220, not. (4). Cinq lettres (25 juin, 26 septembre, 29 novembre 1861, 31 mars et 2 juillet 1862) nous montrent l'ancien évêque de Luçon tout dévoué à la *Rev. Théol.* Il se réjouit de sa prochaine réapparition en Belgique même. Il demande des prospectus pour les répandre dans les divers pays d'Europe et aux États-Unis. Il attend impatiemment les cahiers, et les réclame dès qu'ils tardent un peu à lui parvenir. Il les lit avec le plus grand intérêt, et félicite les rédacteurs, surtout M. Loiseaux, de leurs articles et

Digitized by Google

c'est Mgr Gallot (1). Il reprit dès le début ses fonctions de correspondant : Il envoya le compte rendu des séances de diverses Congrégations Romaines, les Décrets et Décisions de ces mêmes Congrégations, et les tableaux des *Conférences Romaines* (2). Il poursuivit la solution des cas sur les empêchements de mariage commencée dans les deux volumes de la série précédente (3), et donna celle de quelques cas nouveaux (4). Enfin, il publia dans la *Revue* un long traité sur les *Confesseurs des Religieuses* (5).

La nouvelle Série cessa tout à coup de paraître après deux années d'existence, et rien ne nous laisse soupçonner le motif de sa disparition. Dans les dernières pages du cahier final, mai 1863, la *Revue Théologique* commence encore la publication d'un *Traité sur les indulgences*, et elle annonce même l'apparition prochaine des chapitres suivants (6).

Donnons, en terminant l'examen de la *Revue Théologique*, une preuve de l'autorité dont elle jouissait et de la confiance qu'on avait en elle. Nous la trouvons dans le dernier cahier, dont nous venons de nous occuper. Mgr l'Évêque de Beauvais, par l'entremise de son Vicaire Général M. Millière (7), com-

du grand nombre de leurs abonnés (près de 2000). Plus d'une fois, il écrit qu'il encourage le zèle de Mgr Gallot pour la *Revue*, et qu'il l'engage à différer certains travaux afin de pouvoir se dévouer pour elle.

(1) Voir *Ét. Fr.* T. XXVIII, p. 220, not. (4). M. Falise communiquait le 21 mars 1861 à M. Loiseaux qu'il avait écrit à Mgr Baillès pour obtenir la continuation du concours de son secrétaire, Mgr Gallot. Le 25 juin, Mgr de Luçon répondait à ce sujet : « Vous prenez le bon parti relativement à la précieuse collaboration de Mgr Gallot. » Bientôt après on lui avait sans doute communiqué de Belgique la bonne impression produite par ses articles ; car le 29 novembre, Sa Grandeur écrivait: « Le témoignage d'un homme aussi savant que le Dr Feye est un grand encouragement pour Mgr Gallot. » Huit lettres de ce dernier, allant de juin 1861 à décembre 1862, témoignent de son attachement et de son dévouement à la *Rev. Théol.*.

(2) *Rev. Théol.*, nouv. série, T. I, p. 266-97 ; T. II. p. 265-80, 373-85, 619-40.

(3) Voir ci-dessus, p. 279, not. (2). La solution de ces cas est continuée dans la nouvelle série, T. I, p. 304-21 ; T. II, p. 179-202. Ici la *Revue* déclare, dans une note de M. Loiseaux, qu'elle ne peut se rallier au sentiment de Mgr Gallot sur l'emploi licite et opérant de la condition *si papa dispensaverit*, p. 202-206.

(4) *Rev. Théol.*, nouv. série, T. I, p. 227-28, 297-303, 451-52, 587-92 ; T. II. p. 280-93, 385-92.

(5) Une lettre de Mgr Gallot (27 décembre 1862), dans laquelle il annonce l'envoi du § 6, nous a révélé qu'il est l'auteur de ce traité. On le trouvera aux endroits suivants : T. I, p. 341-65, 453-508 ; T. II, p. 352-73, 449-509. Ce traité demeura inachevé. Nous voyons dans une lettre du 12 mars 1864, qu'il fut question de le continuer dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*. Nous y avons examiné les années 1864 à 1867, et nous n'y avons rien trouvé.

(6) Voir p. 641 et not (1) *ibid.*, jusqu'à la p. 651.

(7) Les lettres de M. Millière prouvent qu'il avait une correspondance suivie avec

Digitized by Google

muniqua à la *Revue* la circulaire et les documents qui s'y trouvent (1). La lettre d'accompagnement, écrite par M. Millière sur le conseil de Mgr, donnait les détails les plus minutieux sur les demandes faites à Rome, soit devant les Congrégations, soit directement auprès du Saint-Père, sur les discussions qui eurent lieu avant la concession des indults et sur les réponses, tant verbales (2) qu'écrites obtenues à Rome. Il est dit à plusieurs reprises dans cette lettre que l'Évêque de Beauvais et son Vicaire Général avaient fait valoir en cour de Rome, les motifs allégués par la *Revue Théologique*.

*
* *

Nous nous sommes étendu très longuement, trop longuement peut-être au sentiment des lecteurs, sur les *Mélanges Théologiques* et sur la *Revue Théologique*. Rien n'était connu, ni de l'origine, ni des difficultés, ni des rédacteurs de ces deux savants périodiques. Au cours de notre rédaction, nous est venue la pensée que nous devions à la mémoire du T. R. P. Piat, de ne pas laisser retomber dans l'ignorance ou l'oubli tout ce que nous avions trouvé, dans nos recherches, sur ses travaux et sur les obstacles rencontrés par son infatigable zèle pour la diffusion des Sciences ecclésiastiques. Nous ne voulons pour excuse que nos sentiments de respectueuse affection et de vive reconnaissance envers notre ancien Maître et Préfet d'Études.

Nous n'avons plus maintenant qu'à parler d'œuvres et de publications qui portent son nom. Nous pourrons dès lors être très brefs dans ce qui reste à dire des travaux de notre savant Canoniste belge.

(A suivre.) Fr. PROSPER d'Enghien.
O. M. C.

---

les rédacteurs de la *Revue*, au sujet de toutes les difficultés qui se présentaient dans le Diocèse de Beauvais. M. Falise recevait les lettres et les transmettait à M. Loiseaux, qui donnait la solution des cas présentés.

(1) *Ibid.*, p. 583-618.

(2) C'est pourquoi nous lisons, *ibid.*, p. 600, not. (1) : La réponse de Sa Sainteté ayant été verbale, nous ne croyons pas pouvoir la divulguer (*Note de la Direction*).

Digitized by Google

LES FRANCISCAINS DANS LE GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

(*Suite.*) (1)

Action franciscaine dans l'Est luxembourgeois au XVIIe siècle.

L'activité des Franciscains d'Ulflingen se fit bientôt sentir partout, bienfaisante et secourable, pendant les calamités qui désolèrent le duché dans la seconde moitié du XVIIe siècle. Il est impossible de comprendre aujourd'hui à quel degré de misère et de détresse étaient tombés ces pauvres peuples. La famine sévissait partout et les plus affreuses catastrophes se voyaient journellement dans les guerres cruelles qui désolaient la province. Les troupes ennemies allaient, brûlant, dévastant, pillant. On recule d'horreur au récit que nous tracent les archives de Clairvaux sur ce qui se passait dans les villages voisins. Citons seulement ce qu'elles disent des brutalités soldatesques commises en l'an 1647, dans quelques villages des environs : A Mederbeszlingen, les troupes ont emporté 107 têtes de bétail, n'en laissant que six dans le village. Les pauvres gens suivirent les soldats jusque Ulflingen et là, purent racheter trente-six bêtes, à prix d'or. Pendant qu'ils ramenaient ce petit troupeau chez eux, une autre bande de soldats le leur enleva. Les paysans se trouvant incapables de rassembler la somme d'argent que les soldats exigeaient pour racheter leur commune de l'incendie, ceux-ci forcèrent l'église et la pillèrent, détruisirent les moissons, prirent tout ce que possédaient les malheureux, brûlèrent leurs charrues, chariots et tous leurs instruments de travail. A Ulflingen les habitants durent se racheter de l'incendie en payant

(1) Cf. *Études Franciscaines*, février 1913.

Digitized by Google

une somme de 3660 thalers, ce qui n'empêcha qu'on ne leur enlevât toutes les denrées en granges et qu'on ne détruisît les moissons et les fruits, après avoir, la nuit, pillé les maisons. (Le bétail avait déjà été enlevé par les soldats Irlandais).

Au petit village de Drinklingen, c'est à peu près la même désolation. A Huldingen les moissons furent abattues, les denrées détruites ainsi que les fruits, les malheureux paysans furent chassés du village depuis Pâques jusqu'en août. Les mêmes désastres sont mentionnés à Vogen, Asselhorn, Bockholz, Munshausen, Hossingen, Rumlingen, bref dans tous les villages du Comté.(1)

Les Franciscains d'Ulflingen firent tout ce qui était humainement possible de faire pour secourir les infortunées populations. Ils partagèrent avec elles leur dernier morceau de pain et avec la permission des Supérieurs, se rendirent dans les provinces moins dévastées pour mendier par les villes et campagnes, aux châteaux et abbayes, en faveur des pauvres victimes de la furie de la guerre.

De pires épreuves devaient encore s'abattre sur le pays. La peste éclata en 1668 et enleva la plus grande partie des habitants. Dans leur effroi, ces malheureux fuyaient les villes et les villages pour se réfugier dans les bois ou les campagnes, se cachant dans les grottes et les fourrés. D'autres quittèrent le pays. Les liens du sang et de l'amitié étaient oubliés ; malades, mourants ou morts étaient abandonnés dans les maisons, chacun cherchant à sauver sa vie. Les Franciscains d'Ulflingen quittèrent aussi leur couvent, mais pour aller partout soigner les malades, assister les mourants, leur donner les derniers sacrements et ensevelir les morts. Ils ne se contentèrent pas de secourir héroïquement les habitants du voisinage, mais allèrent sans peur aux endroits les plus éprouvés. Les villes de Diekirch et Vianden étaient plus particulièrement flagellées. Pas une maison qui ne contint des morts et des mourants abandonnés. Les Franciscains d'Ulflingen se chargèrent de soigner et d'ensevelir tous ces malheureux. Aussi a-t-on gardé les noms des principaux Franciscains d'Ulflingen et leur héroïsme dans l'épidémie de Vianden est encore célèbre dans le pays. Ce sont les frères Michel Scharmützel, Laurentius Dalbor, Constantin Bonyvert, Jean François Henry.

Peu d'années avant la peste, les habitants de Diekirch

(1) Archives n° 3007 et 3033.

Digitized by Google

émirent le vœu de posséder des Franciscains dans leur ville. Quelques frères vinrent y former une petite colonie. Lorsqu'éclata la peste, ils se trouvèrent trop peu nombreux pour suffire au travail écrasant qui leur incombait, jour et nuit. Comme ils se trouvaient sous l'autorité d'Ulflingen, ils demandèrent des frères pour les aider. On leur envoya un groupe de religieux qui se dévouèrent avec une telle abnégation que bientôt, ils eurent conquis l'admiration et l'affection universelle. Désormais entre eux et ce peuple, se maintinrent des relations de reconnaissance d'un côté, de dévouement de l'autre,qui eurent la plus heureuse influence. Le souvenir en est resté malgré les temps et les révolutions. Aussi le couvent d'Ulflingen devint comme le foyer principal de la vie religieuse du duché. On voyait les fidèles arriver en grandes troupes, aux jours de saint Joseph, de saint Marc, de saint Laurent et surtout aux deux premiers jours d'août où se célèbre la fête des trois Vierges en même temps que celle de la Portioncule.

Ces jours de pèlerinage déterminèrent l'établissement des foires annuelles.

Aux sept principales fêtes de la Mère de Dieu, les religieux d'Ulflingen venaient à Clairvaux pour y célébrer solennellement l'office à la chapelle de Lorette. On y voit encore les cinq confessionnaux demeurés comme témoins de la part que prenaient les moines à cette dévotion à Marie. Pendant cent soixante ans, ils en furent comme l'âme. Puis, vint du sud, la tourmente révolutionnaire qui devait détruire le couvent et disperser cruellement ses habitants, ils quittèrent ces lieux où ils avaient pendant plus de deux siècles, soutenu l'honneur de Dieu et propagé son nom en toute humilité et dévouement, pour le plus grand bien de la patrie. Si les générations actuelles ont trop oublié le nom des Franciscains, ces noms sont écrits là-haut dans le livre de vie,avec le riche capital de foi qu'ils ont assemblé et qui demeure encore comme l'héritage le plus saint qu'ils ont laissé à nos pères.

Fondation des cloîtres de Diekirch, Vianden, Virton et Hamipré.

C'est à l'héroïque charité des Fils de saint François au milieu des calamités du XVIIe siècle, que l'on doit la fondation de trois nouveaux couvents de leur Ordre. Déjà, en 1642, le curé de

Digitized by Google

Diekirch et les bourgeois de cette ville, avaient écrit au provincial de Flandre pour lui demander l'érection d'un petit hospice franciscain.

A la suite de cette démarche, trois religieux, dont deux prêtres, furent envoyés d'Ulflingen à Diekirch. Mais ils rencontrèrent de grosses difficultés et il fallut en fin de compte renoncer à cette fondation. (1)

Vingt ans après, en novembre 1664, le pasteur de la même ville renouvela la demande, en l'adressant au roi. (2) Le 28 novembre suivant, le Collège échevinal de Diekirch, au nom de la bourgeoisie, et en décembre, au nom de la noblesse des environs, renouvela ses démarches pour le même objet. (3)

Le roi Philippe IV envoya son assentiment le 4 septembre 1665 et les états de la province donnèrent le leur le 3 octobre suivant. (4) Le parchemin royal désignait comme but de la nouvelle fondation l'exercice de la prédication, la confession, le soin des malades, l'éducation de la jeunesse et l'hospitalité des pauvres voyageurs. C'est que le clergé, comme le peuple du pays de Diekirch, s'étaient fait une habitude des services réclamés aux moines d'Ulflingen et l'éloignement de ce couvent, le mauvais état des chemins, faisait souhaiter qu'une colonie du grand couvent vînt essaimer plus près d'eux. Après la peste de 1668, les habitants de Diekirch, plein de reconnaissance pour le dévouement des fils de saint François, s'assemblèrent et décidèrent que le petit hospice d'abord projeté ne suffisait pas et qu'ils voulaient bâtir un grand couvent. Ils s'empressèrent à l'envi de fournir l'argent nécessaire. En 1670 fut posée la première pierre d'un monastère terminé en 1673.

La fondation du couvent de Virton eut lieu à peu près en même temps et dans les mêmes circonstances. Les Franciscains avaient dans cette ville un petit hospice. Il se trouva que pendant la peste de 1668 les religieux furent les seuls habitants qui demeurèrent à leur poste et soignèrent les malades au prix de fatigues sans nom. De là une reconnaissance et une affection que le peuple voulait témoigner à ses bienfaiteurs par l'érection d'un couvent. (5) Les documents des archives du Gouverne-

(1) Archives du Gouvernement n° 226.
(2) « « 361
(3) « « 362 et 363.
(4) « « 364 et 365.
(5) « « 420 et suiv.

Digitized by Google

ment prouvent qu'un mouvement semblable se dessina dans la population de Neufchâteau à la suite duquel s'éleva un couvent près d'une chapelle de la Sainte Vierge à Hamipré. Cette chapelle appartenait en indivision au duc d'Aremberg et au comte de Löwenstein Wertheim, elle faisait partie du Comté de Rochefort. Le duc d'Aremberg approuva la fondation par un acte du 2 juillet 1663. (1) Le 2 janvier 1664 le Comte Ferdinand Charles de Löwenstein-Wertheim et Rochefort envoyait à son tour un acte de cession. (2) On retrouve dans ces actes de cession les mêmes conditions que celles que mentionnent la donation de Godefroid d'Eltz pour Ulflingen. On y tenait compte également du vœu de pauvreté franciscaine tout en assurant d'une certaine façon le nécessaire à l'entretien de la communauté. Remarquons en passant que Charles Ferdinand de Löwenstein-Wertheim-Rochefort est un des aïeux du côté maternel de notre grande duchesse régnante. Ainsi notre princesse a reçu de ses aïeux son dévouement aux fils de saint François par la part qu'ils ont prise au mouvement religieux du Luxembourg à cette époque.

La persécution contre les Franciscains et leur relèvement.

Les couvents franciscains du Luxembourg, après avoir fait tant de bien au cours des siècles, s'écroulèrent tous sous la tempête révolutionnaire qui souffla sur l'Europe, à la fin du XVIIIe siècle. Inutile de redire les scènes douloureuses qui se déroulèrent presque partout à chaque dévastation de monastères.

Nous ne parlerons que du sac d'Ulflingen. Déjà à la fin du XVIIe siècle, des dispositions malveillantes se manifestaient de la part des autorités. Le 24 février 1676 le roi prenait un arrêt pour limiter le nombre des moines et des novices à admettre dans le couvent. (3) C'est la raison pour laquelle, lors de la destruction d'Ulflingen, le nombre des religieux se trouva être bien inférieur à ce qu'il était aux premiers temps de l'existence du couvent. Cependant Ulflingen fut encore bien moins maltraité que Diekirch, parce qu'il se trouvait sous la protection du Seigneur de Clairvaux.

Aussi, en 1711, se vit-on obligé de réunir le noviciat et les

(1) Archives de la cathédrale de Luxembourg, 353.
(2) Archives de la cathédrale n° 358.
(3) Archives du Gouvernement, 478.

Digitized by Google

étudiants de Diekirch à Ulflingen. La maison d'études d'Ulflingen avait acquis une certaine réputation dans la première moitié du XVIIIe siècle. On lui avait octroyé le droit de donner les grades de docteur en philosophie et en théologie. Il y a dix ans on voyait encore dans la chapelle du château de Clairvaux, un élégant diplôme de docteur en philosophie, imprimé sur soie, obtenu par le comte Adrien Gérard de Lannoy-Ulflingen. Sur cette soie on pouvait lire le sujet de la thèse soutenue par le Comte en séance publique. Mais cet intéressant document, collé au mur depuis 180 ans, a fini par tomber en poussière.

La renommée de l'école franciscaine pâlit beaucoup à la fin du XVIIIe siècle. L'empereur franc-maçon, Joseph II, ouvrit l'ère de persécution contre les ordres religieux, en poursuivant sans relâche l'extinction et la sécularisation des couvents des Pays-Bas, non sans rencontrer une puissante opposition de tout le peuple qui tenait, corps et âme, à ses couvents. C'est par là que la maison d'Autriche perdit les Pays-Bas qui pendant de longs siècles furent son plus précieux joyau.

Les Luxembourgeois se montrèrent trop faibles pour encourager cette révolte populaire et les décrets impies furent acceptés sans résistance. Par une ordonnance du 22 mai 1786, l'empereur Joseph II faisait commencer l'inventaire général des biens des églises et des couvents du pays (1) et le 4 janvier 1787 il y ajoutait des instructions détaillées sur la manière de faire ce travail. Il envoyait de Vienne des formulaires tout préparés à cet effet. (2) Ce fut le 23 mars de cette même année que l'on vint dresser l'inventaire d'Ulflingen. Voici le détail de cette pièce et du formulaire prescrit :

Y a-t-il des biens seigneuriaux ? Aucuns.
Des moissons et terres à revenus ? Aucunes.
Des biens fermiers quelconques ? Aucuns.
Des capitaux provenant de fondations ? Aucuns.
Des capitaux à revenus non chargés de fondations ? Aucuns.
D'autres rentes ou revenus fixes de toutes espèces ? Aucuns.
Total des revenus ? Rien.

Voilà une preuve indéniable, que l'on peut contrôler encore aux archives de Luxembourg, de l'exactitude avec laquelle les Fils de saint François observaient la règle de leur père. Le monas-

(1) Archives du Gouvernement, 705.
(2) « « 707.

Digitized by Google

tère d'Ulflingen fut encore épargné sous l'empereur Joseph II comme d'ailleurs les autres couvents franciscains, mais en 1795, la République française s'emparant du vieux duché, promulgua aussitôt les lois les plus désastreuses pour ce malheureux pays. Le représentant de la loi apparut à Ulflingen en 1796 et mit l'embargo sur le cloître, le couvent, et sur tous les ornements et objets du culte.

Le comte de Clairvaux avait eu le temps de préserver de la destruction deux superbes tombeaux des Lannoy de la première lignée, celui du comte Albert Eugène mort en 1697 et celui d'Adrien Gérard mort en 1730. Il avait réussi à les enlever secrètement de l'église pendant la nuit et à les mettre en sûreté à Clairvaux. On les replaça plus tard dans la chapelle de Lorette où ils se trouvent encore.

Le commissaire de la République apposa les scellés sur l'église et le couvent et y mit un gardien dont le nom nous est conservé. (1) On souffrit encore un an les pauvres moines dans le cloître puis ils durent abandonner cet asile consacré depuis des siècles par la prière et la vie sainte de leurs devanciers. Église, couvent, mobilier et jusqu'au linge de l'autel, aux calices, aux chandeliers, tout fut vendu à l'encan. La République, par un semblant d'équité, avait accordé une très maigre pension aux moines qu'elle dépossédait, mais la plupart des religieux, jugeant ce don en opposition avec leur conscience, le refusèrent.

Ce secours dérisoire de la République au moment où elle arrachait de leur asile de pauvres vieux moines sans ressources, pour les jeter au milieu d'un monde indifférent ou impitoyable, fut bien douloureux pour les victimes et le refus de la petite pension était un acte héroïque. On conserve dans les archives départementales de l'enregistrement les noms de ceux qui refusèrent. (2) Ils sont quatorze. Cinq l'acceptèrent. Encore faut-il remarquer que ces derniers sont restés un an sans la prendre et, probablement ne l'ont acceptée qu'après avoir constaté qu'ils ne trouveraient aucune aide dans leur parenté.

De tous les infortunés, que la dévastation d'Ulflingen atteignait, sans moyens d'existence, quelques-uns rentrèrent dans leurs familles, d'autres passèrent le Rhin et allèrent dans les

(1) Frédéric Neumon (ons Hemecht. S. Pint).

(2) S. Goffinet, S. J. Annales de l'Inst. Arch. de Luxbg. à Arlon, C. 16, p. 193-204.

Digitized by Google

contrées où les armées de la République n'avaient pas encore pénétré. (1)

Plusieurs, la tourmente passée, revinrent dans leur patrie. Parmi ces derniers se trouvait un frère lai nommé Simon Koener qui avait 30 ans lors de la dispersion de la communauté. Il était né à Clairvaux. Il rejoignit son frère Bernard qui avait été franciscain à Paderborn et tous deux vinrent occuper l'Ermitage de Clairvaux, à côté de la chapelle de Lorette. Tous deux finirent leurs jours dans ce dernier asile. Le père vicaire, qui toujours s'était consacré aux soins des âmes du village, était rentré secrètement pendant la persécution et resté caché à Ulflingen, afin de pouvoir continuer à soutenir la foi de ses fidèles au milieu de leurs épreuves. Il disait la messe et distribuait les sacrements dans une grange ou dans un grenier du village. Mais il se trouvait à Clairvaux un homme qui s'était distingué par sa haine de l'Église et la persécution religieuse, c'était le chirurgien J. B. Merscher. Merscher avait d'abord servi comme chirurgien dans les armées autrichiennes, puis avait été nommé par le comte de Clairvaux maire d'Ulflingen et ensuite bailli. Cette charge le mettait en relations amicales avec le couvent d'Ulflingen. Mais aussitôt l'arrivée de l'armée française, Merscher exécuta une volte-face complète. Il fut nommé commissaire de la République et se distingua dans cette fonction en poursuivant avec zèle les prêtres et les moines. C'est lui-même qui avait entrepris le pillage des églises et cloîtres d'Ulflingen, d'Ober, Mederbeszlingen, Godingen, Wilwerdingen et Drucklingen.

Naturellement la présence du père vicaire au village ne pouvait lui demeurer longtemps ignorée. Il se mit donc à surveiller les allées et venues de tous pour surprendre le prêtre.

Un jour, comme le père disait la messe dans la maison Renesch, Merscher arriva soudain avec des gendarmes. Aussitôt les assistants, se massant devant leur pasteur, voulurent lui faire un mur de défense afin de lui laisser le temps de fuir. Mais les gendarmes, à coups de crosses, dispersèrent les défenseurs et comme le vicaire allait sauter par la fenêtre, il fut appréhendé et emmené. C'est ainsi qu'Ulflingen se vit abandonné du dernier franciscain. Au moment où on l'entraînait, le prisonnier se tournant vers le traître le menaça de la colère de Dieu et lui

(1) Pint. Ons Hemecht.

Digitized by Google

prédit une fin misérable s'il ne se repentait sincèrement. La prophétie se réalisa.

Le peuple avait horreur de tremper dans l'achat des biens sécularisés du clergé, qu'il appelait les biens noirs. Merscher, en 1804, acheta de seconde main la plus grande partie des bâtiments et des jardins de l'ancien couvent. Dans les derniers jours de cette même année il s'était rendu à Clairvaux. En revenant chez lui, il se trompa de chemin et tomba dans un ruisseau glacé. Le lendemain, 28 décembre 1804, on retrouva son cadavre. (1) Cette histoire est bien connue de tous les gens du pays.

Il n'y eut plus désormais de couvent de Franciscains dans le Luxembourg. Par contre, les Fils de saint François ont repris les traditions plusieurs fois centenaires de leurs prédécesseurs dans la petite ville de Bastogne et, depuis 4 ou 5 ans au plus, tout contre le chemin de fer du sud, ils ont élevé leur église et leur couvent.

Les successeurs actuels des Franciscains à Ulflingen.

Si les Franciscains, depuis la Révolution, n'ont pu reprendre dans le Luxembourg leur œuvre bienfaisante, le sol où ils ont travaillé a fait fleurir d'autres plants d'élite. Dans le voisinage des Cinq Fontaines, le très pieux et savant chanoine Dehon, de Saint-Quentin a envoyé une de ses colonies de la congrégation des prêtres du Sacré-Cœur de Jésus, qui est devenue un noviciat pour la formation des frères lais de cette société méritante. Parmi les œuvres entreprises par les prêtres du Sacré-Cœur, il faut citer les missions africaines au Congo. Mais pour arriver à civiliser complètement ces races déshéritées, il faut, aux instructions qui doivent développer et élever leurs âmes, ajouter l'éducation du travail dans toutes ses branches. C'est pour former des frères, destinés à diriger ces différents travaux, que le noviciat des Cinq Fontaines a été établi. Dans ces derniers temps un noviciat de prêtres de cette même congrégation a été fondé dans la province allemande. Ce couvent est appelé le couvent des cinq plaies du Seigneur et, en souvenir des Fils de saint François, dans la contrée, les fondateurs ont ajouté un second titre : « et des stigmates de saint François ».

(1) Le pasteur Pint a conté cette histoire dans : Ons Hemecht.

Digitized by Google

Le deuxième ordre Franciscain au pays de Luxembourg.

En l'année 1234, la pieuse comtesse Ermesinde érigea, sur un rocher aigu, devant les portes de la ville de Luxembourg, le monastère du Saint-Esprit. Les moniales à qui cette demeure se préparait avaient adopté la règle des *Pénitentes de Sainte Marie-Madeleine*. C'était un ordre né à Spolète en 1221, alors que saint François prêchait en cette ville. Mais en 1234 la communauté adopta la règle séraphique du deuxième ordre, adoucie par le pape Urbain IV. Les annales historiques de Bertholet (1) contiennent la bulle du Pape, datée du 12 juillet 1234. Urbain IV, à la prière du Comte de Luxembourg, consentait à admettre les sœurs de la pénitence du cloître du Saint-Esprit dans l'ordre des Clarisses, appelées plus tard Urbanistes. Ce monastère devint une caserne en 1684, lors de la domination de Louis XIV sur nos provinces. Les sœurs reçurent en échange une maison au Pfaffenthal, en 1688. Elles y restèrent jusqu'à la dispersion des couvents à la fin du XVIIIe siècle, menant leur vie de prière, de pauvreté et de pénitence pour la plus grande bénédiction du pays.

Le comte de Luxembourg, Jean l'Aveugle, s'était obligé par vœu, à construire un monastère de Clarisses à Echternach. Sa mort sur le champ de bataille de Crécy l'empêcha d'exécuter ce vœu. Mais son fils, Charles IV, roi de Bohême et comte de Luxembourg, voulut mettre à exécution la promesse paternelle. Un acte, daté de Prague, du 11 mai 1348 commence par ces mots: Notre illustre Père Jean, de bienheureuse mémoire, roi de Bohême et comte de Luxembourg, avait décidé de bâtir un monastère dans notre ville d'Echternach en l'honneur du saint Nom de Dieu, sous la protection de la très glorieuse Vierge Marie, de sainte Claire et de saint Jean-Baptiste, et cela à ses frais.....

Charles IV remplit d'une manière royale le vœu de son père. Il bâtit le couvent d'Echternach et l'enrichit de nombreux privilèges, ordonnant qu'il s'y trouvât toujours trente-trois religieuses en l'honneur des trente-trois années de Notre Seigneur, afin que, nuit et jour, la prière s'y élevât en son honneur.

Il confirma ces privilèges après son élévation à l'empire. En 1357, par un édit adressé à tous les grands de l'Empire,

(1) Tom. IV, p. 433.

Digitized by Google

l'Empereur déclarait prendre les Clarisses d'Echternach sous sa protection spéciale. Ce couvent fut destiné aux dames nobles et porta le nom de sainte Claire, quoique la règle stricte de la pauvreté franciscaine y fut mitigée, ainsi qu'on le voit par la bulle du Pape Clément VI, datée du 4 mai 1346, approuvant la fondation.

Le couvent des Clarisses d'Echternach resta toujours en relations amicales avec les seigneurs de Clairvaux, ainsi que le prouvent les archives du château. On voit même trois abbesses de cette famille seigneuriale se succéder dans le gouvernement des Clarisses. Ce furent Agnès d'Eltz, Philippa de Brandenbourg et Francisca de Clairvaux. (1)

Le deuxième ordre de saint François, comme le premier, a disparu du pays de Luxembourg mais les filles de sainte Claire ont pris leur refuge à Arlon, tout près de la frontière du grand duché. Elles suivent la stricte observance et prient jour et nuit pour tant de malheureux qui ont oublié la prière et pour tous les coupables si nombreux de nos temps.

Le troisième ordre de saint François en Luxembourg.

Chaque couvent franciscain s'adjoignit, dans nos pays, un centre du troisième ordre, où les laïques de toutes conditions pratiquèrent la pénitence. Nous n'avons que peu de renseignements sur ce troisième ordre. Nous ne possédons que les registres d'inscription venant du couvent de Diekirch, de 1680 à 1781. (2) Il ressort de ces listes que la majeure partie du clergé séculier du pays faisait partie du tiers-ordre. Il témoigne également que ce clergé possédait un esprit de vraie piété et que les curés et autres prêtres de paroisses avaient une grande affection pour tous les ordres religieux et surtout pour les franciscains. Le registre de Diekirch contient aussi beaucoup de noms de tertiaires qu'on retrouve encore actuellement dans nombre de villages des environs d'Ulflingen et qui sont ceux de familles considérées. Sauf ce registre, il nous reste bien peu de choses de la chronique du troisième ordre dans notre vieux duché. On peut trouver çà et là quelques indications dans les manuscrits et autres documents concernant l'Ordre en général. Nous lisons dans un écrit de Sébastien François de Blanchart, dernier rejeton mâle de la noble

(1) Bertholet, B. V. p. 205.
(2) Archives du Gouvernement.

Digitized by Google

famille de ce nom, qu'il fut admis au tiers-ordre en la fête de la Portioncule par le gardien du couvent d'Hamipré. (1)

Il existe aussi une famille franciscaine d'une catégorie toute spéciale, dans le tiers-ordre, c'est celle des *ermites* qui jadis bâtissaient leur petite demeure près des lieux de pèlerinages. Les ermites des Pays-Bas formaient une espèce de congrégation sous l'autorité religieuse et civile. Ils suivaient une règle très sévère et avaient leur propre général et leurs visiteurs. (2)

La dépendance à laquelle ils étaient soumis et qui était locale à la Belgique (il ne faut pas les confondre avec les Camaldules et l'ordre des ermites) n'empêchait pas ces ermites de vivre en relations intimes avec des couvents de certains ordres. Ainsi, au moyen-âge, l'ermite de Bieschend à Asselborn, et Mecher de Clairvaux étaient oblats de l'abbaye de saint Maximin de Trêves, l'ermite d'Helzinger était oblat de l'abbaye de Stavelot, celui de Kaundorf, de l'abbaye de Münster. Les ermitages étaient la propriété de ces abbayes.

On sait le goût très vif que saint François eut pour la vie érémitique qui fut celle de ses premiers enfants. Notre climat du nord ne permettait pas de vivre comme on le faisait dans les premiers couvents italiens. Cependant beaucoup d'ermites des chapelles de pèlerinage adoptèrent la règle du tiers-ordre de saint François. L'ermite de N. D. de Lorette à Clairvaux qu'il fut prêtre ou frère, était, en tant que tertiaire, en communication régulière avec les Franciscains d'Ulflingen. On voit dans les registres du couvent de Diekirch que l'on admit dans le troisième ordre les ermites de Fels, Schonkweiler, de la Sainte-Croix à Neuerburg, de Saint-Jean à Mersch, de la Sainte-Croix à Echternach, etc.

La recluse Marguerite.

Nous ne pouvons manquer de mentionner la bienheureuse recluse Marguerite, parmi les tertiaires les plus dignes de respect de notre pays de Luxembourg. Elle mourut en odeur de sainteté. Cette tertiaire naquit le 24 décembre 1592 au château de Stakert en Würtemberg, de Wolfgang Frinz, Baron de Luschen et de Polixène, née Baronne de Warmbt. Ses parents étaient luthériens et élevèrent d'abord leur fille dans l'erreur. Elle arriva

(1) Sect. Hist. T. 52, p. 123. Chronique des Blanchart
(2) Prof. Gustave Boulmont. Nos anciens ermitages.

Digitized by Google

comme noble dame à la cour du duc de Wurtemberg. Là s'éveilla en elle les premiers désirs de revenir à l'église catholique. On ne sait pas trop ce qui put faire naître un tel désir chez la jeune fille, car elle vivait dans un milieu entièrement luthérien. Ne pouvant ni à la cour, ni au château paternel,se faire instruire dans la vraie foi, elle prit un parti héroïque. Renonçant à tous les biens de ce monde, elle s'habilla en pélerine et s'enfuit aux Pays-Bas. Elle réussit à échapper à ceux qu'on avait envoyé pour la ramener et arriva à Anvers. De là, elle passa à Einfeld où, dans l'église des Bénédictins de ce lieu, elle abjura l'erreur et rentra dans le sein de la véritable Église.

Marguerite partit d'Einfeld en pèlerinage vers Trèves par Luxembourg, où elle se fixa. Après avoir été admise dans le troisième ordre franciscain, elle se fit faire une cellule à côté du portail de l'église des Clarisses du Saint-Esprit. La sœur Marguerite y vécut 28 ans dans l'exercice de la prière et du jeûne le plus sévère. Par une ouverture grillée, la recluse pouvait voir l'autel de l'église. C'est par là qu'elle se confessait et communiait. Sa nourriture,qui ne consistait qu'en pain et en eau,lui était passée à travers une sorte de tour par une tertiaire nommée Jeanne Weiss, recluse elle-même,mais d'une réclusion moins sévère qui lui permettait quelque rapport avec le monde extérieur et aussi, de rendre à Marguerite les services indispensables. Quoique Jeanne Weiss appartint elle-même à l'une des meilleures familles bourgeoises de Luxembourg et qu'elle possédât quelque bien, elle mendiait de porte en porte pour l'entretien de Marguerite, celle-ci ne voulant vivre que d'aumônes.

De son vivant on considérait Marguerite comme une sainte, on demandait ses prières dans toutes les difficultés de la vie. Son confesseur et beaucoup de ses contemporains ont assuré que son intercession fut souvent exaucée d'une manière surnaturelle et miraculeuse. Marguerite mourut le 21 août 1651. Elle avait demandé à être enterrée dans l'église des Franciscains. Ses funérailles furent un cortège de triomphe. Le gouverneur, les magistrats, toutes les autorités du pays, le clergé tout entier, et le peuple en masse, l'escortèrent jusqu'au lieu de son repos. Très peu de temps après sa mort, on convertit sa cellule en chapelle. Dans cette chapelle, comme sur sa tombe qui se trouve devant l'autel de l'Immaculée-Conception, on vint en foule invoquer la bienheureuse et plus d'une fois on fut exaucé miraculeusement.

Aujourd'hui le souvenir de la sainte fille de saint François

Digitized by Google

s'est effacé et bien peu de ceux qui arpentent le marché de Wilhemplatz savent que sous le pavé qu'ils foulent, reposent les ossements de la sœur Marguerite, si vénérée de nos pères, et qu'ils priaient avec tant de ferveur.

Les congrégations régulières de tertiaires dans le Luxembourg

I

Les Élisabethinnes.

On sait qu'il existe trois catégories de Tertiaires de saint François. D'abord les tertiaires isolés qui sont admis dans l'ordre sans appartenir à aucun groupe et suivent la règle dans le monde. Puis les tertiaires réunis en fraternités qui, ainsi que les congréganistes de la Sainte Vierge des Jésuites, se réunissent dans une église sous la présidence d'un prêtre, autant que possible franciscain. Enfin les congrégations régulières. Celles-ci sont ordinairement destinées au soin des malades ou à l'éducation des enfants, elles font les trois vœux ordinaires et suivent la règle du troisième ordre dans toute sa sévérité. Parmi ces tertiaires réguliers, une congrégation se répandit dans le Luxembourg où elle existe encore. C'est celle de sainte Élisabeth ou les Élisabethinnes. La maison mère fut érigée en 1671 à l'hôpital bourgeois de Pfaffenthal par la générosité d'une riche et pieuse personne, Mademoiselle Maria Zorn, fille de Jean Zorn, avocat et conseiller de la province. La noble femme s'était vivement émue de la misère qui suivit l'épidémie de peste et voulait au moins venir en aide aux malades et aux abandonnés.

Elle avait une maison dans la ville haute, en face de l'église de Saint-Michel, elle la convertit en hôpital qu'elle dota de revenus suffisants pour y entretenir une congrégation de sœurs garde-malades. Elle alla la chercher au couvent des Élisabethinnes d'Aix-la-Chapelle qui suivaient la règle du troisième ordre. On envoya trois sœurs que Maria Zorn installa dans la maison, dont elle donna aussi le jardin en y joignant quelques revenus. Peu de temps après, l'hôpital de Saint-Jean im Grund se trouvant dans une situation difficile, Maria Zorn eut l'idée d'unir sa fondation à celle de cette maison de charité. Ces avances furent reçues avec gratitude et comme la petite congrégation s'était aug-

Digitized by Google

mentée de quantité de postulantes, on put mettre les Élisabethinnes en possession du dit hôpital par une installation solennelle qui se fit en Juillet 1672. Depuis ce jour jusqu'à cette heure, les tertiaires de sainte Élisabeth n'ont cessé de prodiguer aux pauvres et aux malades de Luxembourg leurs soins dévoués. Elles eurent à souffrir pendant la Révolution. Leur congrégation fut dissoute le 9 novembre 1796 et les biens de l'hôpital séquestrés et remis à une commission laïque.

Mais les Sœurs, que l'amour du prochain et de leurs malades rendaient ingénieuses, ne voulurent pas abandonner ceux qu'elles soignaient avec tant d'abnégation. La Supérieure, Marie Angélique Petit dit à ses filles : — « Quittons nos habits religieux et servons les pauvres comme des servantes. Personne ne peut nous en empêcher ! » La moitié des Sœurs acquiesça à la proposition de la supérieure, les autres rentrèrent dans leurs familles.

Napoléon laissa les Élisabethinnes se rassembler de nouveau en congrégation. Marie Angélique Petit rappela à l'hôpital Saint-Jean son troupeau dispersé et le 3 août 1805, toutes reprirent l'habit religieux en une grande cérémonie présidée par le vicaire général Neunheuser.

Le nombre des sœurs augmentant de plus en plus, l'évêque de Metz, Monseigneur Jauffret, envoya quelques-unes d'entre elles pour renforcer la congrégation de Sainte-Chrétienne.

Les guerres meurtrières de cette époque ayant amené une grande misère, les hôpitaux étaient toujours remplis. Après la bataille de Leipzig, lorsque les Français quittèrent l'Allemagne pour rentrer en France, ils apportèrent une maladie à l'hôpital de Luxembourg, qui ressemblait fort à la peste. Beaucoup de sœurs de Sainte-Chrétienne et d'Élisabethinnes furent victimes du fléau, frappées au service des malades.

De meilleurs temps vinrent à la chute de Napoléon. La congrégation de Sainte Élisabeth prospéra. En 1843, l'hôpital de Saint-Jean im Grund fut transféré au couvent du Saint-Esprit de Pfaffenthal et ainsi les tertiaires héritèrent de la demeure des filles de Sainte Claire, qui pendant six cents ans, y avaient pratiqué les vertus les plus séraphiques.

En 1844, l'évêque Laurent, voyant que les Élisabethinnes se recrutaient moins, eut l'idée de leur joindre les Borroméniennes, qui desservaient l'hôpital d'Echternach. Il envoya donc quatre Borroméniennes à Pfaffenthal. Cet essai ne réussit pas. Il eut

Digitized by Google

cependant un bon résultat. Monseigneur Laurent décida par ses pressantes instances, une des religieuses les plus distinguées de l'ordre de Borromée, à entrer à Sainte-Élisabeth. C'était Hildegarde de Lavaulx, femme douée de grandes vertus. Elle devint supérieure et sous sa direction, l'ordre reprit une nouvelle vie. Il s'étendit dans tout le pays et jusqu'en Belgique, où il forma une seconde branche de l'ordre non moins méritante que la première.

Les Franciscaines.

Le Luxembourg actuel possède une seconde congrégation régulière de tertiaires. Ce sont les Franciscaines dont la maison mère est au Fischmark, à Luxembourg. La vénérable Mère Francisca Dufoing d'Aigremont fonda cette congrégation sous le patronage du saint évêque Laurent et avec le concours du pieux professeur Sühs. Sühs avait été le compagnon d'études du prélat, qui l'avait appelé de Liège à Luxembourg pour lui confier le soin d'organiser son séminaire. Sühs reçut aussi la charge d'âmes de l'hôpital et la direction des Élisabethinnes qui s'y trouvaient.

Mademoiselle Dufoing d'Aigremont appartenait à une noble famille du duché de Luxembourg. Elle était très charitable et comme son père remplissait les fonctions de comptable de l'hôpital ; elle y passait de longues heures, aidant à soigner les malades partout où on l'appelait. Elle comprit que Dieu la voulait dans une vie plus parfaite. Mais les Élisabethinnes ne l'attiraient pas. Elle pensait entrer aux Carmélites de Namur. Son confesseur qui était Monsieur Sühs l'en empêcha. Après un long espace de temps consacré à la prière, aux exercices de mort à elle-même et à la charité, elle se décida à créer une congrégation spéciale de filles de Saint-François dont le premier devoir serait le soin des malades à domicile. On se demande comment le professeur Sühs qui avait eu tant de part aux vicissitudes des Élisabethinnes dont il était le directeur, et chez lesquelles il avait amené la Mère Hildegarde de Lavaulx eut l'idée de créer à côté de ses filles une seconde congrégation aussi semblable à la première ? C'est que le prêtre éclairé possédait une rare compréhension de la psychologie de l'état religieux, de la vocation d'un ordre, aussi bien que des besoins du pays. La multiplicité des vocations diverses n'exclut pas l'unité de l'œuvre divine qui agit

Digitized by Google

aussi bien dans la nature visible que par le Saint-Esprit dans la mystérieuse conduite de l'Église du Christ. Cette diversité dans l'unité découle de l'utilité et de la beauté de l'œuvre divine. Il est donc beau et utile que le fertile jardin de saint François produise sans cesse de mystiques roses ornant toujours davantage la demeure céleste, par la variété et le charme de ses fleurs sans cesse renaissantes.

Grâce à la générosité de la famille Richard, les Sœurs de saint François purent venir s'établir à Clairvaux, il y a environ vingt ans. Cette pieuse famille continua ses charités par d'autres fondations bienfaisantes. L'hôpital prit une extension toujours croissante, si bien qu'il fallut bâtir un nouveau couvent, joint à un hôpital plus grand et à un asile pour les vieillards. Les subsides considérables du comte de Berlaymont et de Monsieur Léopold Richard permirent d'achever ces bâtiments et d'entreprendre ensuite l'érection d'une nouvelle cure à Clairvaux.

Ainsi se sont renouées les anciennes traditions franciscaines à Clairvaux, consacrées depuis trois cents ans. Puisse la bénédiction divine reposer sur les filles de saint François et leur continuer son esprit séraphique dans l'exercice de la charité pour les membres souffrants du Seigneur.

M. DE VILLERMONT.

Digitized by Google

DE LA MÉTHODE TRADITIONNELLE DE L'ORAISON AU MOYEN AGE (1)

Oh ! quel titre suggestif que celui de la brochure du R. P. Antoine de Sérent. Quand l'annonce de sa conférence fut publiée l'hiver passé, je me hâtai de m'inscrire au nombre de ses auditeurs et je fus le premier à donner, avec cent autres, les applaudissements les plus légitimes au R. Père à qui m'attachent les liens d'une déjà longue amitié. L'estime profonde qu'il nourrit en son cœur pour nos *Études Franciscaines* et pour notre famille capucine des Frères Mineurs l'a poussé à me demander mon avis sur un sujet que j'avais moi-même longuement étudié. J'aurais eu mauvaise grâce à refuser, puisque j'étais certain d'avance que mes réflexions, justes ou mal fondées, seraient accueillies avec grande bienveillance et curiosité. Au surplus n'ai-je point la prétention de trancher une question, mais de la débattre.

*
* *

La thèse de la brochure du R. P. Antoine est celle-ci : « Nous faisons, depuis le XVIe siècle, oraison comme on ne le faisait pas au moyen âge. Revenons à la méthode des anciens, c'est la bonne, nous y aurons tout profit ».

Quelle est cette méthode moderne ? C'est la méthode qui consiste à prendre un livre, à se livrer à un travail d'esprit, passant par la construction du lieu, la réflexion, l'affection, la résolution ; c'est en un mot (le P. Antoine ne le dit pas en termes très précis) la méthode

(1) A propos de cette publication : Fr. Antoine de Sérent, Prédicateur O. F. M. *La méthode d'oraison du moyen-âge et ses chances de succès au XXe siècle*, Conférence faite à l'Institut catholique de Paris le 28 février 1912. Lille. Giard. 1912. in-12° de 63 pages. — Le P. Antoine a précédemment publié *L'Enseignement du latin liturgique dans les Écoles et les œuvres de jeunesse*. Rapport présenté à la Semaine Liturgique de Louvain le 10 août 1911. Lille. Giard. 1911. in-12°.

Digitized by Google

connue de saint Ignace, aujourd'hui usitée le plus habituellement, paraît-il, avec la lecture des livres de M. Hamon curé de St-Sulpice (Paris) et du P. Chainon S. J. Avec cette méthode l'oraison s'opère par déclanchement, à heure fixe, et en commun si possible, dans une église ou dans une chapelle.

Quelle est la méthode du moyen âge ? C'est celle qui consiste à faire oraison en se nourrissant des prières du saint office liturgique récité en son particulier ou chanté suivant les règles de la liturgie sacrée, c'est l'oraison « à base liturgique », c'est l'oraison qui s'unit étroitement à l'esprit du cycle ecclésiastique, et vit avec lui. Cette oraison mène à la plus haute contemplation.

Et voici la conclusion :

Revenons à la « méthode du moyen âge » : tout nous y convie. La « méthode moderne » laisse mourir d'inanition beaucoup d'âmes de bonne volonté ; la méthode du moyen âge a pour elle son antiquité, elle a formé de grands saints, elle est moins favorable à la naissance des distractions et des illusions, elle est hygiénique (sic. p. 50), elle satisfait encore beaucoup d'âmes qui la connaissent de nos jours, elle est favorisée par la réforme du psautier ordonnée par Pie X dans la bulle *Divino Afflatu*.

Tel est le résumé très pâle de la vivante et spirituelle conférence du P. Antoine. Du moins tels sont les trois points : « méthode moderne, méthode du moyen âge, avantages de cette dernière, » sous lesquels je crois pouvoir ramener les idées de sa théorie qui ne m'a pas parue exposée clairement et nettement.

Je dois ajouter, pour être complet, que l'auteur n'établit pas d'opposition entre la prière liturgique, déterminée par l'Église, et la prière individuelle, libre d'allure et de procédé. « La première n'existe pas pleinement sans la seconde, la seconde emprunte ses forces à la première et s'appuie sur elle avec sécurité. L'Église ne mutile pas l'âme humaine, ni ne diminue ses aptitudes pour aller à Dieu. Elle fixe et détermine les formes de la prière officielle et laisse ensuite aux âmes la liberté de leurs effusions personnelles avec Dieu... » Et un peu plus haut ces paroles : « Nous n'ignorons pas que la prière individuelle peut s'alimenter à une source privée ; mais il n'en est pas moins vrai que la principale et la plus abondante source de la contemplation se trouvera toujours dans l'office divin » (1).

Sur ce sujet de l'union des deux oraisons mentale et liturgique,

(1) *La Méthode d'oraison*. p. 54-56. Citation faite par le P. Antoine et tirée de *La Vie Spirituelle et l'Oraison*. Paris. 1905. p. 149-151.

Digitized by Google

comme sur la nécessité de joindre l'oraison mentale avec la vocale, et l'oraison actuelle avec l'habituelle, tout le monde est d'accord.

***

La première réflexion qui vous vient à l'esprit après l'audition de la conférence du P. Antoine, est celle-ci : l'auteur met tout en beau ce qui touche « la méthode du moyen âge », il pousse tout au noir les aspects de « la méthode moderne ». Il va jusqu'à qualifier cette dernière de semi-protestante (p. 49) ; il va jusqu'à dire : « L'exercice de l'oraison à la moderne a détourné les esprits de la vraie prière liturgique. On dit encore les prières liturgiques... mais on ne les goûte plus. On semble ne plus soupçonner la moelle nourrissante qui s'y trouve. Ainsi il y a des religieux et des religieuses (sans parler des fidèles) qui ne suivent jamais leur messe. Pour eux le sacrifice n'est pas considéré, la communion est tout » (p. 38).

Le P. Antoine suppose ainsi toujours que l'âme fidèle fait la prière liturgique à la perfection, et l'oraison moderne de la manière la plus déplorable. Pour être équitable il aurait fallu comparer les deux systèmes dans leur idéal (1).

Je veux bien que le R. P. Poulain légitime cette indignation, et que par suite il n'ait pas le droit de se plaindre de passer un mauvais quart d'heure. Pourquoi ce P. Poulain (qui est mathématicien et non pas historien) nous dit-il aussi que les anciens s'habituaient à vivre d'un petit nombre d'idées ? Ce n'est flatteur ni pour saint Thomas, ni pour saint Bonaventure, ni pour le B. Duns Scot et tutti quanti. Pourquoi ajoute-t-il qu'à la suite de la Renaissance, la pensée humaine est devenue plus remuante, et que c'est ce changement qui a motivé le progrès introduit en l'oraison au XVIe siècle? Expliquez alors pourquoi sainte Thérèse et les Carmélites, qui sont cloîtrées, ont ajouté à leurs exercices une heure d'oraison mentale. Leur vie est-elle devenue plus remuante en devenant au contraire plus renfermée ? Mystère ! (2)

(1) A la p. 49 et 50, le P. Antoine cite avec approbation un « vieux prêtre » qui s'écrie à la *Semaine liturgique* de Louvain : « Des horizons nouveaux se sont ouverts pour moi ; le missel, le bréviaire, le rituel, ces grands trésors du prêtre, de sa vie intérieure comme de son apostolat : quelle révélation faite, hélas, après 37 ans de vie sacerdotale ! Cette Semaine me vaut plus que toutes les retraites faites jusqu'ici... Jusqu'ici ma piété a été exclusivement individualiste, isolée, protestante ; à partir d'aujourd'hui elle sera avant tout collective, sociale, catholique ». Que d'exagérations !

(2) Je n'ai pas goûté beaucoup les paroles un peu dédaigneuses du P. Antoine a propos de sainte Thérèse (p. 15-21), ou de « ceux qu'on appelle les grands mystiques des XVIe et XVIIe siècles » (p. 22). Sainte Thérèse, saint Jean de la Croix et saint

Digitized by Google

Il est clair que le P. Poulain n'a pas toujours la vérité pour lui.

Mais la « méthode moderne », lisez celle de saint Ignace, est-elle moins hygiénique que la « méthode du moyen âge » ? Méditer, dans l'obscurité et dans la retraite, sur un texte nourri et saturé d'expressions bibliques et patristiques, comme par exemple les *Méditations sur la Passion* du P. Gaétan M. de Bergame, est-ce donc si mauvais ? La méthode moderne n'est-elle point approuvée par l'Église ? n'a-t-elle jamais été employée par les Saints, au moins en leurs débuts ! Saint Léonard de Port-Maurice n'en a-t-il jamais fait ses délices ? de même le bienheureux curé d'Ars ? Une des raisons de la renaissance religieuse du XVIIe siècle n'est-elle point l'introduction de l'oraison ignatienne ?

*
* *

La critique la plus grave que je ferai à notre auteur de *La Méthode d'oraison*, c'est d'avoir confondu deux choses absolument différentes : 1. les sources de l'oraison ; 2. la méthode de l'oraison. Il nous annonce qu'il va nous entretenir de la méthode, il ne nous parle que des sources. Le lecteur est désappointé.

Le P. Antoine mérite notre assentiment quand il affirme et prouve que le saint office est une excellente source de la prière et de l'oraison et de la contemplation ; mais il n'est plus dans le même cas quand il place dans cette source la note caractéristique de l'oraison au moyen âge. De tout temps on a fait oraison en s'inspirant non seulement de l'office, mais du travail (intellectuel ou manuel), de la piété individuelle et de la lecture de tout bon livre.

J'en ai pour preuve, entre mille détails, les consolations sensibles que saint Ignace lui-même goûtait à la récitation de son bréviaire, et cet ouvrage si important cité par le P. Antoine en personne, le *Traité de l'office divin dans ses rapports avec l'oraison mentale,* écrit par un oratorien fameux le P. Thomassin, à la fin du XVIIe siècle, en 1695.

Dans la vie de Madame d'Houet (par l'abbé F. Martin. Paris. 1863. p. 353) voici ce que je lis : « Elle n'aimait pas les petites dévotions personnelles et de fantaisie ; elle aimait et goûtait par dessus tout les grandes pratiques de l'Église, ses prières, ses cérémonies, son culte ; elle y trouvait une féconde sève de vie. La seule succession des fêtes

Ignace sont certainement des princes de la mystique. — Ne pouvait-on pas non plus trouver une meilleure exposition de la vie contemplative que celle de Jean de St-Samson (p. 13 et 14) dont sourit le P. Antoine ? *Le Traité de théologie mystique* attribué à l'Aéropagite ne compte-t-il pour rien, lui dont l'influence fut si profonde sur la vie d'oraison au moyen âge ? Ce traité n'est même pas cité par le P. Antoine, ni du reste aucun texte du moyen âge.

Digitized by Google

et le cycle ecclésiastique lui paraissaient une source de perfection chrétienne ; elle ne tarissait pas de paroles quand elle touchait à ce grand sujet... chaque fête semblait avoir pour elle une atmosphère particulière... Ses lettres sont pleines de ces suaves émanations. » Madame de Bonnault d'Houet fut une fille spirituelle des Jésuites et la fondatrice d'une Congrégation religieuse. Son cas nous semble donc très typique et bien prouver que même à une époque tardive, comme le XIXe siècle, on n'a point abandonné la prière liturgique. (1)

D'autre part, est-ce qu'en plein moyen âge, saint François ne s'inspire pas de tout, et de la nature et du souvenir de la Passion, et de ses propres méditations ? et cela en dehors des prières liturgiques ? Est-ce que dans des règles qui eurent une influence profonde, celle par exemple des Humiliés, des *Fratres de Pœnitentia*, l'office ne se réduit pas à la récitation très courte d'un certain nombre de *Pater* ? Est-ce que dans ses Constitutions, saint Dominique n'ordonne pas d'abréger quelquefois l'office pour se livrer à l'étude ? Chez les Dominicains, créés en plein moyen âge, ne doit-on pas « chanter l'office brièvement et sans traîner afin que les Frères ne perdent pas la dévotion et aient le temps d'étudier » ? Humbert de Romans, O. P. explique ce passage de cette façon : « Les Constitutions ne mettent pas l'étude au dessus de la prière ; elles lui sacrifient seulement la longueur exagérée de celle-ci. Il est préférable d'avoir un office bref avec l'étude, qu'un office long qui empêche d'étudier, et cela à cause des nombreux avantages de l'étude » (2). Le P. Antoine cite un texte de 1523 (Wadding. *Ann. Min.* Rome 1736. t. XVI. p. 168) d'après lequel « le chant (non pas la récitation) de l'office est prohibé et l'oraison tient une place importante ». Ce texte législatif vise cinq couvents de récollection chez les F. M. d'Espagne. Est-ce donc un texte qui n'a pas d'antécédents au moyen âge ?

Je vais plus loin. Est-ce qu'en plein moyen âge, comme de nos jours, les clercs n'étaient pas les seuls à réciter le bréviaire ? Faut-il en conclure que les laïques d'alors ne firent point saine et bonne oraison, et qu'aucun ne put parvenir à un haut degré de sainteté ? Et à l'heure actuelle, doit-il en être de même pour les religieuses qui ne récitent

(1) Dans une notice sur une Visitandine, Marie-Thérèse Danville, morte le 19 décembre 1815 au monastère de la rue des Postes à Paris, je lis qu'elle s'était toujours montrée saintement passionnée pour le chant du Saint Office (*Soc. hist. et arch. de l'Orne. Bulletin.* t. XXXI (1912) p. 338. art. de M. Legros.) Que de traits semblables nous pourrions relever ! — Est-ce qu'un roman moderne *La Cité des Lampes* par Claude Silve (Mlle de Lévis-Mirepoix) Paris (1912) ne met pas précisément en relief ce rôle de la prière liturgique ?

(2) Humbert de Romans *Opera.* éd. Berthier. t. II. p. 102.

Digitized by Google

journellement que l'office de la sainte Vierge, pour nos saints frères tertiaires laïques, pour les frères lais qui ne récitent, dans les ordres religieux, que l'office des *Pater* ? Les fidèles qui ne font que dévider leur chapelet, sont-ils voués à l'anémie spirituelle ? C'est l'Église qui prescrit ou approuve cet office si simple. En ce faisant, manque-t-elle à son devoir ?

Nous savons comment, au moyen âge, saint François et ses frères priaient, au début de leur Ordre. Ils ignoraient l'office divin, et sur le conseil de leur fondateur ils disaient : « Nous vous adorons, ô Christ, et nous vous bénissons dans toutes vos églises qui sont sur toute la terre, parce que vous avez racheté le monde par votre sainte croix » (I Cel. 45. éd. Édouard. p. 47-48). Et le ms, de Fribourg du *Liber de Laudibus* raconte que les Frères récitaient trois *Pater* pour chaque heure de l'office ; il ajoute que François avait établi cette règle afin de ne pas empêcher les prières mentales privées (*Lib. de laud.* éd. Hilarin. p. 79) (1).

S'agit-il d'une époque plus reculée, du temps de saint Benoît ? Le temps est partagé entre le travail et la prière liturgique, et l'un et l'autre, l'un autant que l'autre, servent à alimenter l'oraison du moine séparé matériellement de toutes les distractions du monde.

Chez les Bénédictins, d'ailleurs, il est prouvé qu'au moyen âge peu savaient le latin, et par suite peu comprenaient le bréviaire. En 1235 et en 1237 Grégoire IX, réformant les moines noirs, veut qu'après la lecture de la Règle on l'explique ensuite en langue vulgaire « parce que dans beaucoup de monastères peu la comprennent » (2).

Dans ces mêmes statuts réformant l'Ordre bénédictin, statuts auxquels je viens de faire allusion, un seul article (3), sur cinquante quatre, a trait à la prière ; les autres regardent la formation des novices, l'observance régulière, le travail et la pauvreté.

Non, la vraie distinction des méthodes ancienne et nouvelle de l'oraison ne consiste pas en ce que la première s'alimente dans la récitation du saint office (bréviaire et messe) et s'inspire du cycle

(1) Cf. Thomas de Celano. éd. Édouard. p. 245-246 : *De studio orationis S. Francisci.*

(2) *Reg. Grég. IX.* éd. L. Auvray. t. II (1907) col. 329, n° 45 : « *Quia in multis monasteriis a paucis intelligitur Regula cum legitur, præcipimus ut lectio Regule que legitur in capitulo, propter minores statim exponatur in vulgari ab illo qui capitulum teneat, vel ab alio cui ipse duxerit injungendum* ».

(3) L'art. I : « *In primis statuimus quod omnes monachi constituti infra abbatiam, exceptis infirmis et custodibus eorundem, mox ut audierint signum, relictis agendis omnibus, cum nil sit divino operi preponendum, ad ecclesiam cum debita maturitate festinent et cum timore et reverentia Domino in Ecclesia serviant, secundum regulam, principium, medium et finem horarum tenentes* ».

Digitized by Google

liturgique, alors que la seconde se nourrit des textes de pieux auteurs modernes. Avant le XVIe siècle, l'oraison s'abreuve à d'autres sources qu'à la prière liturgique. Après le XVIe siècle elle n'oublie pas cette source féconde.

*
* *

Cette distinction ne réside pas non plus dans le fait *accidentel* que depuis le XVIe siècle, ce qui est la vérité, l'oraison est devenue un exercice *obligatoire* de piété. Le texte de la *Vera Explicatio* du P. Bonite Combasson (dont la première édition est de 1628 (1), mon Révérend Père, doit s'entendre en ce sens que l'exercice en commun de l'oraison à l'église ou au chœur devient à cette époque obligatoire, mais qu'il se pratiquait déjà d'une manière privée, en cellule ou ailleurs. Certains textes déjà cités le prouvent. De plus, est-ce que l'on a écrit des *Méditations* seulement à partir du XVIe siècle ? Est-ce que le moyen âge n'a pas été imprégné, que dis-je, saturé des admirables *Meditationes Vitæ Jesu Christi* de Jean de Caulibus, de la *Legenda Aurea*, du *Stimulus Amoris ?* Saint Bernard (1091-1153), Richard de Saint-Victor († 1173) avec ses deux traités de la contemplation le *Benjamin major*, et le *Benjamin minor*, ne vivaient-ils pas au XIIe siècle ? Les *Collationes* de Cassien († 450), quand les faut-il placer ? Et Dieu sait si ces auteurs et beaucoup d'autres, étaient lus et relus, et si leurs livres servaient à faire oraison : ils étaient précisément rédigés dans ce but. Je me ferai peut-être un jour le malin plaisir de montrer tout ce que saint Ignace doit à ces *Meditationes vitæ Jesu Christi* du moyen âge. Ce sera la meilleure preuve que la différence essentielle de l'oraison traditionnelle et de l'oraison moderne ne réside point dans les *sources* de l'oraison, ni dans le *caractère obligatoire* de cet exercice devenu méthodique.

Il me suffit de remarquer aujourd'hui qu'aucun auteur ascétique, depuis le XVIe siècle, n'a songé à supprimer la prière mentale qui doit accompagner la vocale dans l'exercice de la prière liturgique (2). Il

(1) Le P. Antoine cite Combasson (Cf. Wadding. *Scriptores*. 1650. p. 85) d'après l'édition de Colon. Agrip. 1641. — J'ai vu les éditions latines de 1628, 1630, 1641 et 1662, et les traductions françaises de 1648 et 1662. — Wadding cite des éditions latines de 1629, 1630 et 1640. — Qui était donc ce P. Combasson, mineur conventuel savoyard et fervent apologiste des Capucins ? Franchini (*Bibliosofia*. Modène. 1693. p. 141. n° 82) qui signale des éditions latines de 1628, 1629, 1630, 1640, croit que Bonite Combasson est un *nome suppositiccio* et Sbaralea un *nomen confictum* (*Supplem*. 2e éd. 1906. p. 196). — La *Vera et dilucida explicatio praes. status totius ser. fr. Min. relig.* a été mise à l'Index le 10 juin 1658. Elle ne se trouve plus dans l'Index de 1900.

(2) Le P. Antoine est volontiers d'avis de supprimer l'exercice d'oraison métho-

Digitized by Google

me suffit d'observer que le bréviaire lui-même contient des leçons du troisième et du second nocturne, et que ces leçons ne sont autre chose que des extraits des livres des SS. PP. du moyen âge. Ces écrits ne sont-ils donc édifiants qu'à l'office et seulement dans les passages cités ? Si le moyen âge, et tout particulièrement le haut moyen âge, s'est davantage servi de la Bible, c'est parce qu'en fait de textes littéraires, la Bible seule était répandue, et à la portée de presque tous. La Bible, c'était le livre, ὁ Βίβλος, celui dont le fidèle pouvait réclamer du prêtre la lecture. Les autres ouvrages ont servi à alimenter la piété et l'oraison au fur et à mesure que les manuscrits, puis les imprimés se sont multipliés, ce qui est tout naturel.

Ajouterai-je que telle sainte du moyen âge — Colette de Corbie — ne se plaisait guère à lire les leçons de l'Ancien Testament, et lui préférait de beaucoup, pour sa piété, les pages du nouveau (Cf. *Vies de sainte Colette.* 1911. p. 60, 62) ? Qui se délecte, à l'heure actuelle, à méditer certains passages de l'histoire de David ou les leçons historiques de sainte Agathe ? Même dans l'office, source de l'oraison, il y a un choix à faire.

Je ne puis analyser toute la *Patrologia latina* de l'abbé Migne ; mais tel passage de saint Bernard ne distingue-t-il pas, dès le moyen âge, les deux raisons pour lesquelles le moine peut entrer à l'église : *ad orandum aut ad psallendum ?*

Prenons seulement (tom. LXVI) la Règle de saint Benoît. Sur 73 chapitres, les ch. IX-XIX sont consacrés aux rubriques du bréviaire. Mais dans le ch. XX, ne lit-on pas ceci : *De reverentia orationis... Non in multiloquio sed in puritate cordis et compunctione lacrimarum nos exaudiri sciamus. Brevis debet esse et pura oratio nisi forte ex affectu inspirationis divinæ gratiæ protendatur. In conventu tamen omnino brevietur oratio, et facto signo a priore omnes pariter surgunt* (cf. le commentaire de ce passage. l. c. col. 479-486). N'est-ce pas la méditation en commun ?

La ch. XLII impose le silence après Complies : *Omni tempore silentii debent studere monachi maxime tamen nocturnis horis. Et ideo omni tempore... si tempus fuerit prandii... sedeant omnes in unum et legat unus collationes vel vitas Patrum aut certe aliquid quod aedificet audientes, non autem Eptaticum aut Regum*, (1)

dique : « Admettons que vous employiez une heure et demie à la récitation de votre bréviaire et une demi-heure à l'oraison méthodique. Je vous dirai : additionnez ces deux espaces de temps et vous aurez deux heures à consacrer à l'office divin » (p. 41-42). Trouvera-t-on jamais dans le moyen âge ou dans les temps modernes, un seul antécédent pour justifier ce conseil ?

(1) L'Heptateuque, et les Livres des Rois.

Digitized by Google

quia infirmis intellectibus non erit utile illa hora hanc Scripturam audire : aliis vero horis legantur. Si autem jejunii dies fuerint, dicta vespera parvo intervallo mox accedant ad lectionem collationum...

S'agit-il du travail (ch. XLVIII), travail des mains ou lecture pieuse,... *si quis ita negligens et desidiosus fuerit ut non velit aut non possit meditari aut legere, injungatur ei opus quod faciat ut non vacet.*

Explique-t-on maintenant ce qu'est l'oratoire, le chœur du monastère (ch. LII) ? Saint Benoît ne parle pas autrement que telle réforme religieuse du XVIe siècle : *Oratorium hoc sit quod dicitur nec ibi quidquam aliud geratur aut condatur. Expleto opere Dei omnes cum summo silentio exeant et agatur reverentia Deo, ut frater qui forte sibi peculiariter vult orare, non impediatur alterius improbitate. Sed si alter vult sibi forte secretius orare, simpliciter intret et oret non in clamosa voce, sed in lacrimis et intentione cordis. Ergo qui simile opus non facit non permittatur expleto opere Dei remorari in oratorio sicut dictum est, ne alius impedimentum patiatur* (l. c. col. 747-748) Cf. *Constit. Fr. Min. Cap. III.*

Tel petit chapitre de la règle des Templiers (rééditée si savamment par M. G. Schnürer) nous révèle que ces laïques priaient en dehors de l'office liturgique. Sainte Claire, avec ses filles spirituelles, priait après Complies : *Longis post Completorium tractibus cum sororibus orat* (*Leg.* éd. Pennachi, p. 28), etc., etc.

Lisons enfin les écrits de sainte Angèle de Foligno, morte en 1309. Elle distingue trois sortes d'oraisons : l'oraison corporelle, l'oraison mentale, l'oraison surnaturelle. « L'oraison corporelle suppose le concours de la voix et des membres, on parle, on articule, on fait le signe de la croix, les génuflexions ont leur place dans cette prière » qu'il ne faut jamais abandonner. Dans l'oraison mentale, « la pensée de Dieu possède tellement l'esprit que l'homme ne se souvient plus de rien en dehors de son Seigneur... cette oraison coupe la langue qui ne peut plus remuer ». L'oraison mentale mène à l'oraison surnaturelle. Il y a oraison surnaturelle quand l'âme ravie au dessus d'elle-même par la pensée et la plénitude divine, et transportée plus haut que sa nature, entre dans la compréhension divine plus profondément que ne le comporte la nature des choses et trouve la lumière dans cette compréhension ». La Sagesse Ineffable « a donné l'oraison corporelle pour marchepied de l'oraison mentale, et l'oraison mentale pour marchepied de l'oraison surnaturelle » (*Visions*. trad. Hello. Paris. 1868. in-18°. p. 294-297).

La conclusion est évidente : l'exercice de la méditation, obligatoire

Digitized by Google

depuis le XVIe siècle, se pratiquait bien avant cette époque, en dehors de l'office divin, d'une manière libre mais effective, ce qui est le principal.

*
* *

La différence cherchée entre les deux oraisons traditionnelle et moderne se trouve dans la *méthode* ou la marche suivie par les facultés de l'âme au moment même des actes de l'oraison. La différence n'est pas extérieure, elle est intérieure. Elle n'est pas du dehors, elle est du dedans. Elle n'affecte point la façade, ou la porte, ou le seuil, elle est dans le sanctuaire.

Nous renvoyons ici pour plus de clarté et de commodité, aux excellentes définitions de notre confrère le P. Jean de la Croix (cf. *Études Franciscaines*. t. XXVIII (1912) p. 649) ou bien au beau livre du P. Ludovic de Besse *La Science de la Prière*. Rome. 1903. in-18°.

Ces données posées, nous disons que l'oraison ancienne, la seule connue au moyen âge, est une oraison *complète* et non tronquée, une oraison d'épanouissement total. L'âme y mêle, de plus, le jeu de toutes ses facultés, surtout l'affective, et enfin *cette oraison aboutit à la contemplation et à l'oraison de quiétude et de recueillement comme à son terme naturel*. L'oraison moderne, au contraire, procède mécaniquement, met en branle l'imagination, puis l'intelligence, puis la volonté, puis le cœur, comme on fait mouvoir ses jambes et ses bras, automatiquement, l'un après l'autre, avec tant de minutes pour chaque exercice. La consigne est d'abord de méditer, et cela uniquement sur un texte donné, puis de faire des actes d'affection, puis de prendre des résolutions. Finalement l'âme s'ausculte et se tâte le pouls par un examen sur les actes qu'elle vient de produire, puis elle s'arrête devant la contemplation comme devant une borne qu'elle n'a point à dépasser. Voyez l'ouvrage du P. de Maumigny.

Dans la méthode ancienne, qui est la méthode traditionnelle de tous les temps et qui malgré tout s'est pratiquée à toutes les époques, même modernes, car elle n'a jamais été complètement délaissée, il n'y a pas de cloison étanche entre les divers actes, et la contemplation ou oraison de quiétude est souhaitable et peut être acquise ordinairement par tous (1). Dans les idées de l'école moderne qui n'existe que depuis

(1) Voyez l'*Aiguillon d'Amour* si répandu au moyen âge, et spécialement le ch. IV (dans mon édition p. 33) et l'appendice (p. 142-153). — Ou encore saint Bonaventure. v. gr. II Sent. Dist. 23. art. 11. et *In Hexameron*. Collat. II. — Ou enfin, pour choisir une autorité indiscutée, le P. André Baiole s. j. *De la vie intérieure*. 3e édition. Baume-les-Dames. 1849. in-8°. liv. III. ch. I et II. et Suarez *De Relig*. tom. 2. liv. 2. *De oratione mentali*. ch. 11.

Digitized by Google

le XVIe siècle et que j'appelle l'école aristotélicienne, cette contemplation n'est pas dans les voies ordinaires de la perfection chrétienne, elle est dangereuse, on ne doit pas la demander à Dieu.

Estote perfecti sicut et Pater vester cœlestis perfectus est, lit-on cependant en saint Mathieu. V. 48.

Quand sainte Thérèse dit qu'elle demeura des années « plus attentive au son de l'horloge qu'à de pieuses considérations », elle veut préciser qu'elle ne connaissait que l'oraison de méditation pure et simple, et non l'oraison de contemplation. Le passage de l'une à l'autre, de celle qui lui répugnait à celle qui la satisfaisait, fut la grande révolution de sa vie et l'épanouissement de son âme. Et quelle en fut la cause ? Avant comme après ses sécheresses, elle récitait le saint office. La cause de sa « conversion fut la lecture d'un livre très traditionaliste du XVIe siècle, le *Tercero Abecedario* du franciscain François d'Osuna, qui lui apprit ce qu'était la contemplation.

Le fait se produisit pour le P. Balthazar Alvarez (1) jésuite, confesseur de sainte Thérèse, et pour saint Ignace de Loyola en personne.

Il est en effet de toute nécessité de le remarquer : quand saint Ignace compose ses « Exercices des trois puissances de l'âme », il ressemble à un chirurgien qui étudie un cadavre, il dissèque, il fait l'anatomie de la méditation et de l'oraison (2), il procède comme un professeur devant ses étudiants. Or cette méthode est bonne pour les commençants, pour ceux qui ne savent rien ou qui vivent encore dans le péché habituel. Les parfaits peuvent employer toute autre méthode. Saint Ignace lui-même l'a dit, et il a mis le premier son conseil en pratique : *Il a abandonné lui-même sa méthode* pour embrasser l'autre (3). Malheureusement on a, depuis, oublié ses propres recom-

(1) Voir sa vie par le P. Louis du Pont, signalée dans les *Études Franciscaines*. t. XXVIII. p. 640.

(2) I. *Préparation à la méditation* (fonction : a. de l'entendement, b. de la volonté, c. des sens). — II. *Préparation prochaine* (fonction a. de l'entendement, b. de l'imagination, c. des sens). — III. *Prélude de la méditation* (fonction : a. de la mémoire, b. de l'imagination, c. de la volonté, d. du corps). — IV. *Corps de la méditation*. On médite sur une vérité abstraite, on contemple sur une vérité concrète (fonction : a. de la mémoire, b. de l'entendement, c. de la volonté). La méditation est l'exercice de l'entendement, dans ce système, et la contemplation est « l'application des sens ». — V. *Examen de la manière dont on s'est acquitté de l'exercice*. — La méthode et les Exercices de saint Ignace ont été hautement approuvés par la Sainte Église. La première édition latine est de 1548 (saint Ignace est mort le 31 juillet 1556), la première édition espagnole est de 1615, l'italienne de 1607, la française de 1614, l'allemande de 1707. cf. Sommervogel, *Bibl. Cie Jésus* t. VI (1894) col. 59 et suiv.

(3) Cf. P. André Baiole, jésuite. *De la Vie Intérieure*. 3e édit. Baume-les-Dames. 1849. in-8o. p. 166. liv. I. ch. XXV : « Le passage d'un entretien de Dieu à l'autre autorisé par les docteurs de notre compagnie ». — « Notre bienheureux père saint

Digitized by Google

mandations. Est-ce sa faute ? N'est-ce pas plutôt celle de quelques-uns de ses disciples inattentifs ? On sait la mutilation qu'eut à subir le *Traité de la perfection chrétienne* de Rodriguez (1).

Qui n'a pas montré, le P. Antoine de Sérent le premier, combien d'âmes trouvent peu de satisfaction à faire de l'oraison un exercice de gymnastique intellectuelle ? Qui ne s'est pas senti, un jour ou l'autre, inhabile à tenir une conversation avec soi-même dans l'obscurité d'une méditation? Qui n'a jamais éprouvé du contentement pour avoir achevé ses prières d'obligation,liturgiques ou autres ? C'est une preuve que le cœur ne trouve pas toujours son compte dans ce régularisme des fonctions spirituelles, et qu'il a besoin d'aller à Dieu, non seulement d'une manière officielle ou philosophique, mais d'une manière divine et intime, non comme il le veut, mais comme Dieu l'entend. Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas. A certaines heures ni la méditation, ni l'office ne le rassasient. Il veut servir son Dieu non comme un esclave son maître, un soldat sa patrie, ou un ambassadeur son roi, mais comme un enfant son père, sans protocole. L'amour est aveugle, c'est pour cela qu'il est si clairvoyant.

Les comparaisons entre les deux méthodes sont classiques. La « méditation », liturgique ou non, c'est l'œuvre du jardinier qui tire avec effort l'eau de la noria et arrose son jardin par ses propres moyens. La « contemplation », c'est Dieu en personne faisant tomber comme une pluie sur ce jardin de notre âme, la rosée bienfaisante de sa grâce et de son amour.

La méditation, liturgique ou non, c'est la barque dirigée par les rames. La contemplation, c'est le navire poussé par le vent qui gonfle les voiles.

Choisissez la méthode que vous préférez, celle des novices ou celle des parfaits, celle des enfants ou celle des adultes.

*
* *

Il faut remercier le R. P. Antoine d'avoir attiré l'attention sur toutes ces vérités, ou de nous y avoir fait songer, par contraste. Nous nous rappellerons, comme il nous le dit, que le saint office est une des sources importantes de la vie d'oraison. Nous n'oublierons pas, non

Ignace marcha au commencement par l'oraison de discours, mais il passa depuis à la plus haute contemplation » (P. Louis du Pont, cité par A. Baiole. l. c. p. 170). — Faut-il remarquer que le P. Poulain, même dans son édition de 1906 des *Grâces d'oraison*, ignore l'ouvrage de son confrère André Baiole dont les idées si justes sont entièrement opposées aux siennes ?

(1) Cf. Ludovic de Besse. *La Science de la Prière* p. 90-93.

Digitized by Google

plus, que l'âme humaine n'est pas un mécanisme d'horlogerie. L'oraison est un mélange heureux des actes de nos facultés qui sont souples et pénétrables, s'entremêlent aisément, et aiment à se libérer de toute formule. Cette oraison produit ordinairement la contemplation comme la fleur le fruit, et cette contemplation n'est pas une application des sens, mais une application de l'esprit et plus particulièrement *une application affective de la volonté*. D'où son nom de contemplation de foi obscure.

Dans une lettre adressée au P. Antoine par D. Laurent Janssens et publiée au début de *La Méthode d'oraison*, lettre qui met les choses beaucoup mieux au point que ne le fait la brochure, le P. Bénédictin s'exprime ainsi : « Sans méconnaître en rien la valeur et les mérites des systèmes les plus récents, j'estime... que beaucoup d'âmes s'abstiennent de l'oraison parce que leur tempérament religieux est rebelle à une méthode trop généralement représentée comme étant sinon la méthode unique, au moins la méthode par excellence... Nos Pères avaient moins que nous l'habitude d'isoler l'oraison des autres exercices qui en sont le prélude ou le terme. Lecture, réflexion, méditation, contemplation, élans unitifs, repos fruitifs, tout cela forme une échelle organique, une gamme ascendante dont les degrés se touchent, se compénètrent pour aboutir, si j'ose dire, à un délicieux point d'orgue *ad libitum*. Plus l'âme s'abandonne au souffle de l'esprit, plus elle passe rapidement d'un degré à l'autre. Plus l'âme a acquis l'habitude de la contemplation et du repos mystique, plus aisément et comme d'instinct, elle bondit de la simple lecture d'une vérité, ou même de la vue d'un objet jusqu'aux cimes de l'ascension mentale » (p. 1 et 2).

Je m'arrête sur ces dernières lignes qui me font oublier bien des pages de la brochure. On ne saurait s'exprimer plus justement qu'elles ne le font. On ne pourrait tenir un langage plus consolant pour les âmes qui voient surtout, dans le Dieu puissant, organisateur des armées rangées en bataille, l'auteur ineffable de toute Paix, de toute Bonté et de tout Amour.

P. UBALD d'Alençon.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

THÉOLOGIE

Conférences de N.-D. de Paris. — *Exposition de la morale catholique. Carême de 1912.* — X. LA FOI. Conférences et retraite, par le R.P. JANVIER. I vol. in-8 écu, Prix : 4 fr. — P. Lethielleux, Éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Nous n'avons pas à faire l'éloge de l'éminent orateur de Notre-Dame. Son nom et le succès de sa parole ont franchi depuis longtemps les limites de notre pays. La sûreté de sa doctrine, comme aussi la noblesse de son langage, sont connus de nos lecteurs et constituent la meilleure recommandation de ces nouvelles Conférences.

La vertu de Foi et les vices qui lui sont opposés, tel fut le thème des Conférences du P. Janvier pendant le Carême de 1912. Ce sujet simple en apparence, est néanmoins hérissé de nombreuses difficultés, et soulève les plus délicats problèmes de notre vie surnaturelle. Mais la science théologique de l'orateur n'a pas de peine à se mouvoir au milieu des objections de toute sorte de la libre-pensée contemporaine. Prenant pour guide le Docteur Angélique, il étudie avec une sûreté de vue remarquable, la nature intime de la Foi, la noblesse de cette vertu, la cause de son éclosion en nous, et les vices qui lui sont opposés. Vient ensuite l'attitude de l'Église vis-à-vis des hérétiques et des infidèles, et l'on ne peut qu'admirer avec quel art et quelle délicatesse il aborde cette épineuse question, dont tant de demi-savants prennent journellement occasion pour incriminer les enseignements de l'Église.

Comme conclusion pratique de ce magnifique exposé, le P. Janvier traite, dans les instructions de la Semaine-Sainte, des relations inévitables des croyants avec les incroyants. Ici, le savant moraliste établit d'une façon indiscutable les principes qui doivent régler les rapports des hommes entre eux, dans les situations les plus diverses de la vie, et il en montre les conséquences immédiates et pratiques. Cette doctrine absolument conforme aux enseignements de l'Église, est la condamnation éloquente de cet opportunisme religieux qu'admettent trop facilement certains chrétiens de nos jours.

P. C.

Le Temple de Jérusalem, par H. LESÊTRE (abbé). — Paris, Beauchesne, 1912. — In-12 de VIII-216 pp. Prix : 2 fr. 50.

Il faut remercier M. l'abbé Lesêtre de nous avoir donné, en quelques pa-

Digitized by Google

ges d'un style sobre et précis, le résumé de travaux importants entrepris par de savants auteurs, au cours du siècle dernier, sur l'ancien Temple de Jérusalem. « Il vise surtout à renseigner, d'une manière simple et claire, le lecteur de l'Évangile sur le culte traditionnel des anciens Juifs et sur le cadre dans lequel ce culte se célébrait. Il pourra contribuer ainsi à éclairer certains passages du texte sacré et à montrer comment, par le Christ, s'est transformée et continuée, pour arriver jusqu'à nous, l'antique tradition religieuse qui rattache l'homme à Dieu. »

De nos jours où le culte liturgique tend à occuper une plus large place dans la piété des fidèles, une étude de ce genre ne peut être que très profitable aux âmes, en leur donnant une intelligence plus complète de la parole sainte et des récits évangéliques. Ainsi dépouillé de tout appareil scientifique qui fatigue et rebute une masse de lecteurs, ce travail me semble très propre à faire estimer davantage nos cérémonies liturgiques, en faisant mieux connaître leur raison d'être et la signification qu'elles renferment.

P. C.

Manuel de théologie mystique *ou les Grâces extraordinaires de la vie surnaturelle expliquées* par le R. P. Arthur Devine, Passioniste. *Ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé C. Maillet*, ancien professeur d'anglais. — Avignon, Aubanel, frères, 1912. — In-8° de XXIV-732 pp. Prix : 5 fr.

Ce nouveau *Manuel de Théologie Mystique* se recommande surtout par la belle ordonnance des matières, la clarté de l'exposition, le choix des citations et des exemples qui en rendent la lecture attrayante et facile. L'auteur, on le sent, possède pleinement son sujet ; il s'y meut à l'aise et sait lui donner une forme accessible à toutes les intelligences. Sans doute, ce n'est pas une doctrine nouvelle qui passe sous nos yeux ; il est facile, au contraire, de reconnaître, dans ces pages, les enseignements traditionnels de l'Église et l'expérience acquise des âmes. Mais, la manière personnelle de l'auteur, la simplicité et la clarté de son langage, son habileté à éclairer, par des exemples toujours bien choisis, les problèmes les plus délicats et les plus difficiles de la vie mystique, distinguent cet ouvrage de tous les autres du même genre. Les directeurs de conscience et les âmes avides de perfection y trouveront des lumières et des conseils fort utiles, appuyés sur l'autorité des plus grands mystiques et sur la conduite des saints. P. C.

Les voies de l'Oraison mentale, par Dom Vital Lehodey, abbé de la Trappe de Bricquebec. — In-8° de 422 pag. — Prix : 3 fr. 50. — Gabalda, Paris

Nous avons déjà rendu compte de la 1re édition — parue en 1907 — du présent ouvrage. L'annonce d'une 4e édition prouve suffisamment que le sujet intéresse les esprits contemporains. Il était difficile d'ailleurs, en la matière, de choisir un meilleur guide que le P. Lehodey : son livre est clair et précis, pratique autant que doctrinal, toutes raisons qui permettent à l'auteur d'escompter un légitime succès.

P. Jean de la Croix.

Manuel de la Religion par le R. P. W. Wilmers. S. J. — sixième

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

THÉOLOGIE

Conférences de N.-D. de Paris. — *Exposition de la morale catholique. Carême de 1912.* — X. LA FOI. Conférences et retraite, par le R.P. JANVIER. 1 vol. in-8 écu, Prix : 4 fr. — P. Lethielleux, Éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6e).

Nous n'avons pas à faire l'éloge de l'éminent orateur de Notre-Dame. Son nom et le succès de sa parole ont franchi depuis longtemps les limites de notre pays. La sûreté de sa doctrine, comme aussi la noblesse de son langage, sont connus de nos lecteurs et constituent la meilleure recommandation de ces nouvelles Conférences.

La vertu de Foi et les vices qui lui sont opposés, tel fut le thème des Conférences du P. Janvier pendant le Carême de 1912. Ce sujet simple en apparence, est néanmoins hérissé de nombreuses difficultés, et soulève les plus délicats problèmes de notre vie surnaturelle. Mais la science théologique de l'orateur n'a pas de peine à se mouvoir au milieu des objections de toute sorte de la libre-pensée contemporaine. Prenant pour guide le Docteur Angélique, il étudie avec une sûreté de vue remarquable, la nature intime de la Foi, la noblesse de cette vertu, la cause de son éclosion en nous, et les vices qui lui sont opposés. Vient ensuite l'attitude de l'Église vis-à-vis des hérétiques et des infidèles, et l'on ne peut qu'admirer avec quel art et quelle délicatesse il aborde cette épineuse question, dont tant de demi-savants prennent journellement occasion pour incriminer les enseignements de l'Église.

Comme conclusion pratique de ce magnifique exposé, le P. Janvier traite, dans les instructions de la Semaine-Sainte, des relations inévitables des croyants avec les incroyants. Ici, le savant moraliste établit d'une façon indiscutable les principes qui doivent régler les rapports des hommes entre eux, dans les situations les plus diverses de la vie, et il en montre les conséquences immédiates et pratiques. Cette doctrine absolument conforme aux enseignements de l'Église, est la condamnation éloquente de cet opportunisme religieux qu'admettent trop facilement certains chrétiens de nos jours.

P. C.

Le Temple de Jérusalem, par H. LESÊTRE (abbé). — Paris, Beauchesne, 1912. — In-12 de VIII-216 pp. Prix : 2 fr. 50.

Il faut remercier M. l'abbé Lesêtre de nous avoir donné, en quelques pa-

Digitized by Google

ges d'un style sobre et précis, le résumé de travaux importants entrepris par de savants auteurs, au cours du siècle dernier, sur l'ancien Temple de Jérusalem. « Il vise surtout à renseigner, d'une manière simple et claire, le lecteur de l'Évangile sur le culte traditionnel des anciens Juifs et sur le cadre dans lequel ce culte se célébrait. Il pourra contribuer ainsi à éclairer certains passages du texte sacré et à montrer comment, par le Christ, s'est transformée et continuée, pour arriver jusqu'à nous, l'antique tradition religieuse qui rattache l'homme à Dieu. »

De nos jours où le culte liturgique tend à occuper une plus large place dans la piété des fidèles, une étude de ce genre ne peut être que très profitable aux âmes, en leur donnant une intelligence plus complète de la parole sainte et des récits évangéliques. Ainsi dépouillé de tout appareil scientifique qui fatigue et rebute une masse de lecteurs, ce travail me semble très propre à faire estimer davantage nos cérémonies liturgiques, en faisant mieux connaître leur raison d'être et la signification qu'elles renferment.

P. C.

Manuel de théologie mystique *ou les Grâces extraordinaires de la vie surnaturelle expliquées* par le R. P. Arthur Devine, Passioniste. *Ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé C. Maillet*, ancien professeur d'anglais. — Avignon, Aubanel, frères, 1912. — In-8° de XXIV-732 pp. Prix : 5 fr.

Ce nouveau *Manuel de Théologie Mystique* se recommande surtout par la belle ordonnance des matières, la clarté de l'exposition, le choix des citations et des exemples qui en rendent la lecture attrayante et facile. L'auteur, on le sent, possède pleinement son sujet ; il s'y meut à l'aise et sait lui donner une forme accessible à toutes les intelligences. Sans doute, ce n'est pas une doctrine nouvelle qui passe sous nos yeux ; il est facile, au contraire, de reconnaître, dans ces pages, les enseignements traditionnels de l'Église et l'expérience acquise des âmes. Mais, la manière personnelle de l'auteur, la simplicité et la clarté de son langage, son habileté à éclairer, par des exemples toujours bien choisis, les problèmes les plus délicats et les plus difficiles de la vie mystique, distinguent cet ouvrage de tous les autres du même genre. Les directeurs de conscience et les âmes avides de perfection y trouveront des lumières et des conseils fort utiles, appuyés sur l'autorité des plus grands mystiques et sur la conduite des saints. P. C.

Les voies de l'Oraison mentale, par Dom Vital Lehodey, abbé de la Trappe de Bricquebec. — In-8° de 422 pag. — Prix : 3 fr. 50. — Gabalda, Paris

Nous avons déjà rendu compte de la 1re édition — parue en 1907 — du présent ouvrage. L'annonce d'une 4e édition prouve suffisamment que le sujet intéresse les esprits contemporains. Il était difficile d'ailleurs, en la matière, de choisir un meilleur guide que le P. Lehodey : son livre est clair et précis, pratique autant que doctrinal, toutes raisons qui permettent à l'auteur d'escompter un légitime succès.

P. Jean de la Croix.

Manuel de la Religion par le R. P. W. Wilmers. S. J. — sixième

Digitized by Google

édition. — *traduite de l'allemand par M. l'abbé F. Van Nooweld*, prêtre du diocèse de Liège. — En vente chez les Frères de la Charité à Turnhout (Belgique).

Le nom seul de son auteur recommande cet immense travail, vrai trésor pour tous ceux qui veulent étudier à fond et sous toutes ses faces la religion catholique.

Outre ce « Manuel de la Religion » (en allemand), le R. P. Wilmers a publié successivement une série d'autres ouvrages considérables et très estimés; tels que : l'Histoire de la Religion, — le Précis de la Doctrine chrétienne, — de Religione revelata, — de Christi ecclesia, — de Fide divina, etc. ; mais, sans contredit, son ouvrage de prédilection auquel il a travaillé toute sa vie et qui semble l'emporter en perfection et en utilité est certainement ce « Manuel de la Religion, » arrivé en peu de temps à sa sixième édition ; édition corrigée, perfectionnée, augmentée par l'auteur lui-même.

C'est la traduction française de cet ouvrage, la seule existante, la seule autorisée que nous présentons et recommandons instamment aux lecteurs des « Études Franciscaines. » Cette œuvre magnifique,plus complète encore que l'édition allemande, — le traducteur ayant eu soin d'y ajouter plusieurs nouvelles décisions pontificales sur le mariage, le modernisme, etc.... — Cette œuvre, disons-nous, sera une fortune pour ceux qui auront l'avantage de la posséder.

Bien que le prix de chaque volume soit de cinq francs, vu l'abondance et la qualité des matières doctrinales qu'ils renferment, c'est presque pour rien. A eux seuls ils pourraient tenir lieu de bibliothèque d'instruction religieuse. Non seulement ce « Manuel de la Religion » peut être utile au simple fidèle ; mais encore au théologien, au philosophe. Prédicateurs, conférenciers, catéchistes y trouveront un trésor de science et de pensées. Fond et forme nous louons tout et nous ne pensons pas exagérer. Ce travail est aussi parfait que possible. Encore qu'il puisse s'y rencontrer çà et là quelques défauts de détail, nous n'y contredirons pas ; mais quelle œuvre humaine,si perfectionnée soit-elle, en est exempte? La perfection absolue existe-t-elle en ce monde ? En somme il est difficile de donner mieux, pour ne pas dire aussi bien.

L'ouvrage se divise naturellement en trois parties principales :

I. Vérités à croire.

II. Devoirs à pratiquer.

III. Moyens à employer pour croire et pratiquer. — Toute la religion, toute la théologie dogmatique et morale, toute l'instruction religieuse sont comprises dans ces trois grandes divisions et rien n'y est oublié. Le lecteur avide de s'instruire y trouvera aussi les éclaircissements à ses difficultés, les réponses aux objections contre la religion.

Voici, d'ailleurs, comment le chanoine Grosse, du diocèse de Metz, appréciait la 1re édition de ce « Manuel de la Religion » : « Cet ouvrage très répandu en Allemagne y passe aux yeux des juges compétents pour le meilleur, le plus solide et le plus substantiel en son genre. Il est pour les Catéchismes de persévérance et pour la Prédication ce que le catéchisme du P. Deharbe, si justement estimé, est pour l'instruction élémentaire ; il a même été composé pour servir de complément à ce dernier. »

Digitized by Google

S'il en était déjà ainsi de la première édition, que ne devrait-on pas dire de la sixième et surtout de la traduction française de cette dernière, incomparablement plus complète et mieux travaillée que les précédentes ?

« Plaise à Dieu que cette nouvelle publication soit pour plusieurs un moyen de connaître à fond notre sainte Religion, de la comprendre d'une manière efficace et utile au salut ! » Tel est le souhait par lequel le célèbre Père Lemkul, si connu par sa *Théologie morale*, termine la Préface de la sixième édition allemande. Formant le même ardent désir pour la diffusion de l'édition française qui vient de paraître, nous ne voulons pas douter que, à l'instar des Allemands, l'intelligent public français veuille se procurer ce précieux et rare « Manuel de la Religion. » F. LÉONARD.

La Foi de nos Pères *ou Exposition complète de la Doctrine chrétienne* par le Cardinal GIBBONS. *Traduit de l'anglais sur la vingt-huitième édition* par l'abbé Saurel.— 3e édition. — Paris, Téqui, 1913. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre écrit sous une forme simple et pratique renferme l'exposé et la défense des principaux dogmes de l'Église catholique. Son succès a été considérable aux États-Unis, où vingt-huit éditions en ont été données, depuis 1876. Sa traduction dans notre langue a été pareillement accueillie avec une grande faveur, et je ne doute pas que cette 3e édition ne rencontre, parmi nous, la même sympathie. J'engage particulièrement les chrétiens sincères, mais trop souvent ignorants ou imbus de préjugés, à lire ces pages pleines de fortifiante et consolante doctrine. En même temps qu'elles dissiperont les ténèbres de leur esprit, elles leur fourniront des armes puissantes pour protéger et, au besoin, défendre leur foi contre les attaques de l'incrédulité.

P. G.

PRÉDICATION

Le Besoin de Dieu *dans les âmes et les sociétés. — Discours. — Pensées et Souvenirs*, par l'abbé DELABROYE *ancien maître de Conférences à l'Institut catholique de Paris*, etc. *Lettre-Préface de Mgr Baudrillard.* — In-12 de 496 pag. — Prix : 3 fr. 75. — J. de Gigord, éditeur, 15 rue Cassette. Paris.

Discours et *Souvenirs*, deux parties qui, au premier abord, semblent ne pouvoir former un tout homogène. Le livre de M. Delabroye réalise pourtant cette merveille, si c'en est une !

Dans ces « Allocutions » adressées soit aux élèves du Collège Sainte-Barbe, soit au lycée Michelet ou à Juilly, l'orateur ne poursuit qu'un but : montrer la vérité de cette phrase de Quinet : « Un peuple qui perdrait l'idée de Dieu perdrait par là même tout idéal. Je ne m'explique pas par quoi il pourrait continuer d'orienter sa marche : » « puisque c'est lui que je sens sous ces mots : idéal, absolu, devoir, raison, science, disait Victor Hugo. » La conclusion est facile à tirer. C'est elle encore, cette conclusion, qu'amènent les « *Souvenirs*, » tableaux vivants de la génération qui arrivait à la vie active il y a vingt-cinq ans. Tous ceux qui alors et depuis ce moment ont joué un rôle quelconque sur la scène du monde y sont jugés, « non d'après les évènements qui se sont déroulés heureux et favorables pour les uns, doulou-

Digitized by Google

reux et regrettables pour les autres », mais tels qu'ils apparaissaient à M. Delabroye et à ses compagnons de l'École des Carmes. Pour plusieurs l'étudiant perspicace n'aurait pas à réformer son jugement. D'autres ont senti le besoin de Dieu, et par des chemins divers sont venus se ranger sous la houlette du Pasteur ; leur vie en a été transformée, tant il est vrai, « qu'il leur fallait Dieu » suivant le mot de Bourget, ou encore, « qu'il faut du ciel à la morale comme de l'air à un tableau » au dire de Joubert.

Nous souhaitons à l'ouvrage de M. Delabroye une large diffusion parmi le monde des étudiants ; les conseils qu'il donne sont de tous les temps, ses arguments ont une valeur qui ne passe point, et aujourd'hui comme il y a vingt-cinq ans, les âmes ont besoin de Dieu. F. J. de P.

La vérité aux Gens du monde. — *A la Messe de Onze heures !* par Joseph Tissier, Vicaire Général de Chartres, archiprêtre de la cathédrale. — In-12 de 364 pag. — Prix : 3 fr. 50. — Téqui, libraire-éditeur, 82 rue Bonaparte. Paris.

Sous ce titre quelque peu général, M. l'abbé Tissier, aujourd'hui évêque de Châlons, a réuni toute une série de Conférences, faites le premier dimanche de chaque mois, à la messe de onze heures. Auditoire très mêlé que celui de cette messe tardive ; les dilettantes de la religion s'y coudoient avec les fidèles, l'orateur doit en tenir compte s'il veut atteindre les uns sans négliger les autres. Mgr Tissier a fait un choix de sujets des plus pratiques ; si j'excepte quelques conférences données dans une circonstance plus spéciale, il me semble qu'on peut grouper les autres autour des points suivants : Pourquoi la vie — son but — l'au-delà — nécessité non pas seulement de croire mais de conformer sa vie à ses sentiments intérieurs ; — les obstacles à la vie chrétienne — les devoirs qu'elle impose dans la société, dans la famille.

Comme jugement à porter sur l'ensemble nous ne saurions mieux dire que Mgr l'Évêque de Chartres dans sa lettre à l'auteur :

« Les sujets que vous traitez répondent bien aux besoins de l'heure présente et les titres piquants que vous leur donnez ne peuvent que mieux impressionner les esprits. Vous savez dire la vérité, et toute la vérité sans blesser ceux qui vous ont écouté ou qui vous liront. Votre langage tour à tour élevé, incisif, vivant, gracieux, énergique, a toutes les qualités capables de séduire et d'entraîner vers les plus hauts sommets. »

Nous osons espérer que malgré des obligations et des charges nouvelles, sa Grandeur pourra trouver le temps d'éditer : sur Dieu, — sur l'homme, — sur Jésus-Christ et sur l'Église, les conférences que nous promettait M. l'abbé Tissier dans l'*Avant-propos* du présent volume.

F. J. de P.

FRANSCISCANA

Figures Franciscaines. *Saint François d'Assise, Sainte Claire d'Assise, Saint Antoine le Padouan*, par Lucien Roure. — In-12 de X-279 pag. — Prix : 3 fr. 50. — Librairie Plon. 1913. Paris.

Excellent travail de vulgarisation que je recommande à tous les vrais amis de saint François. L'auteur y déploie tout son talent de fin littérateur et

Digitized by Google

d'habile psychologue. Aussi cette lecture est-elle un régal pour l'esprit, en même temps qu'une douce satisfaction pour le cœur. La figure du pauvre d'Assise est mise dans un saisissant relief et son âme de saint et de poète apparaît ici dans toute sa séduisante beauté. Le portrait de saint Antoine le Padouan est traité avec non moins d'exactitude et de soin,et l'auteur est très au courant de la littérature de son sujet. Certaines questions qui appartiennent plus spécialement au domaine de la critique, sont exposées et discutées avec clarté, et perdent, sous la plume de l'auteur, la sécheresse et l'aridité qui rebutent habituellement le lecteur. En somme, ce livre est un nouvel hommage d'admiration offert au Patriarche d'Assise ; il sera lu avec plaisir et profit, et je lui souhaite la plus grande diffusion dans la famille franciscaine. P. C.

Analecta Franciscana. Tom. V. *De Conformitate vitæ B. Francisci ad vitam Domini Jesu*, auctore F. Bartholomeo de Pisis. Libri II et III. Fructus XIII-XL. — In-4° CXXVIII-558 pag. — Prix : 15 fr. — Ad Claras Aquas. (Quaracchi presso Firenze) 1912.

Les *Études* ont déjà rendu compte du premier volume de cette publication, par la plume très compétente du P. Ubald d'Alençon. (Cf. t. XVII, 1907, p. 555-8). Après cinq années d'un travail laborieux, les savants éditeurs de Quaracchi ont heureusement achevé la tâche qu'ils avaient entreprise. Ce second volume, qui traite exclusivement de saint François, ne le cède en rien au premier, tant par l'abondante érudition qu'il renferme, que par la beauté et la netteté de ses caractères.

Plusieurs questions déjà étudiées et résolues dans la Préface du premier volume, sont examinées ici, avec un luxe de détails et de références qui effraieront, peut-être, une certaine catégorie de lecteurs, mais qui me semblent de nature à satisfaire les plus exigeants des critiques. Il n'est plus possible, par exemple, de confondre, comme on l'a fait trop souvent, l'auteur du *Livre des Conformités*, avec cet autre Barthélemy Albisi de Pise, qui mourut en 1631, et dont le corps fut enseveli secrètement, sous une pierre de marbre, auprès de l'autel de saint Gérard de Valence, frère lai de l'Ordre des Mineurs, auquel il avait eu la plus grande dévotion, et dont il avait lui-même écrit la vie. La date de la mort de notre auteur paraît également certaine : Mariano de Florence la fixe à l'année 1401, et nous ne voyons aucun motif de rejeter son témoignage. Les sources auxquelles Barthélemy de Pise a puisé, les différents manuscrits qui restent de son ouvrage, les trois éditions qui en parurent, à Milan en 1510, à Venise en 1513 et à Bologne en 1599, tout cela fait l'objet d'une étude approfondie qui ne laisse rien à désirer.

Je signale en particulier — car je ne puis entrer ici dans tous les détails — l'intéressant article consacré aux libelles et aux pamphlets que ne manqua pas de susciter la publication de cet ouvrage. Dès que le *Livre des Conformités* parut, en effet, Luther, Albert Érasme, Germain de Brandebourg, et tous les Protestants se déchaînèrent contre lui, n'épargnant même pas la calomnie. Ils reprochaient à l'auteur d'attribuer à saint François des actions divines, et d'en faire l'égal du Fils de Dieu ; d'élever saint François au dessus de tous les autres saints ; prétention,disaient-ils, peu conforme à l'humi-

Digitized by Google

lité du *pauvre* d'Assise. Ils allaient jusqu'à dire que ce livre était, pour les catholiques, ce que l'Alcoran est pour les Turcs, et, pour les Franciscains ce que l'Évangile est pour les chrétiens..... Ils l'appelaient même l'*Alcoran franciscain*. Mais le P. Sédulius d'Anvers le vengea de ces accusations et de ces calomnies, dans son *Apologeticus adversus Alcoranum franciscanorum*, publié à Anvers, en 1607. « Jamais, s'écria-t-il, aucun écrivain catholique n'a élevé ce livre si haut et ne l'a comblé de tant d'éloges. Qui donc a jamais voulu s'en servir, pour établir, confirmer ou défendre les dogmes de la foi ? Sans doute, ce livre n'est pas parfait, mais quelques gouttes d'eau n'empêchent pas le vin d'être du vin ; de même que quelques taches ne suffisent pas pour faire de ce livre un mauvais livre. »

Quant aux autres reproches, nous pouvons répondre qu'on calomnie l'auteur, dont l'unique but était d'établir que saint François a été le plus parfait imitateur de Jésus-Christ. Enfin, nous ferons observer que Notre-Seigneur n'a point nui à l'humilité de saint Jean-Baptiste, quand il a dit : « Parmi ceux qui sont nés de la femme, il ne s'en est pas levé de plus grand que Jean-Baptiste. »

Aussi, ne pouvons-nous assez nous étonner de voir des écrivains catholiques, comme Moreri, Feller, les PP. Richard et Giraud, et plus récemment l'abbé Glaire, se faire l'écho des protestants réfutés par le P. Sédulius d'Anvers.

C'est donc un réel service que viennent de rendre à la science religieuse les éditeurs de Quaracchi, par la publication critique d'un ouvrage, où abondent, à côté de récits légendaires les renseignements historiques les plus précieux. Qu'ils me permettent de leur adresser, à cette occasion, mes plus fraternelles félicitations, et d'exprimer le vœu que cette œuvre si heureusement achevée soit bientôt suivie de beaucoup d'autres du même intérêt.

P. C.

HISTOIRE

Histoire des rapports de l'Église et de l'État, *du Ier au XXe siècle* par Émile Chénon, professeur à la Faculté de Droit de Paris. — 1 vol. in-16 de 254 pages. — Prix : 1 fr. — Bloud et Cie, éditeurs, 7, place Saint-Sulpice, Paris (6e).

Réimpression des Conférences faites, à Paris, en 1904, par le distingué professeur de la Faculté de Droit. Ce point d'histoire religieuse n'a rien perdu de son actualité ; il acquiert même, à l'heure qu'il est, une importance considérable, qui ne peut échapper à aucun esprit sérieux. Je souhaite vivement que l'étude si fortement documentée de M. Chénon, soit bientôt entre les mains de tous ceux qui, par devoir ou par goût, s'intéresse à cette capitale question.

P. G.

Les Origines du servage en France par Paul Allard. — in-12 de 332 pag. — Prix : 3 fr. 50. — Librairie Lecoffre, J. Gabalda, éditeur.

Le servage était une condition intermédiaire entre l'esclavage et la liberté. Dans la société païenne, l'esclave était un homme, d'une condition inférieure, livré au domaine, aux caprices, à toutes les passions d'un autre homme.

Digitized by Google

Il était réduit, en quelque sorte, à l'état de bête de somme : selon l'expression d'Aristote, ce n'était qu'un outil animé, un instrument vivant, une machine plus ou moins intelligente. L'esclave, c'était une chose, *res mancipii*, une marchandise qu'on pouvait vendre, acheter, donner, échanger. Il n'occupait aucune place dans la société humaine ; on ne supposait pas même qu'il pût y avoir chez lui élévation d'idées, de sentiments ou de grandeur d'âme. On lui refusait jusqu'à la qualité d'honnête homme. En un mot, on paraissait croire qu'il n'était pas de la même espèce ni de la même nature que les autres hommes. Combien de temps dura l'esclavage proprement dit ? Par quelle suite de circonstances historiques fit-il place, en France, à la liberté relative du servage ? Quel rôle enfin l'Église fut-elle appelée à remplir dans cette lente évolution de la société païenne, qui devait aboutir, après des siècles, à la vraie liberté des enfants de Dieu ? Tels sont les graves problèmes que le savant historien des Martyrs expose dans cette étude. Comme toutes celles qui l'ont précédées, elle est pleine d'intérêt, et sollicite l'attention de tous ceux qui ont étudié l'histoire de nos premiers siècles. Elle ajoute une page nouvelle à l'histoire des conquêtes pacifiques de l'Église et de son immense charité pour le peuple, et à ce titre encore, elle est digne des plus grands éloges. P. G.

SOCIOLOGIE

A Reculons. *Réflexions d'un ami,* publiées par E. du Passage. Quatrième édition, revue, augmentée et corrigée, avec Préface de Henri Bazire. — In-12 de 120 pag. — Prix : 1 fr. (franco : 1 fr. 10) — René Giard, Lille ; Lethielleux, Paris.

L'auteur de cette brochure, déjà vieille de vingt ans, se demande pourquoi tant de remèdes employés à guérir nos plaies sociales, n'ont produit jusqu'ici qu'un si faible résultat. Et il en trouve la cause dans l'application même de ces remèdes. Pour lui, nos œuvres catholiques sont frappées de stérilité, parce que nous avons trop vu le mal de l'individu et pas assez vu le mal de la société. Nos efforts ont ainsi porté à faux, « et j'estime, dit-il, que c'est là, la cause la plus profonde de notre faiblesse et de nos insuccès. » (p. 110)

Aussi les œuvres charitables, telles qu'elles fonctionnent autour de nous, sont-elles l'objet d'une critique, sinon toujours injuste, du moins empreinte d'une sévérité que beaucoup trouveront excessive. C'est ainsi que les crèches, les asiles, les écoles, les orphelinats, les hôpitaux, etc. trouvent difficilement grâce à ses yeux. « Je le dis bien haut, écrit-il encore, un seul père et un seul prêtre, reprenant hardiment toute leur responsabilité, font plus pour la société, que les braillements quotidiens de quarante journaux contre la loi scolaire. » Je ne puis, pour ma part, approuver ce langage, et, sans incriminer les intentions de l'auteur, que je crois, d'ailleurs, excellentes, je n'hésite pas à dire que ces œuvres, établies dans l'Église et par l'Église, depuis des siècles, ne méritent pas les graves reproches dont il les accable. Sans doute, nous devons travailler à régénérer la famille et la société, à faire rentrer Dieu dans la vie de l'homme et au foyer domestique. Mais n'est-ce pas d'abord dans la vie individuelle, avant que dans la vie sociale, qu'il faut rendre

Digitized by Google

à Dieu sa place ? Et c'est à quoi tendent les efforts des catholiques, au moyen de ces œuvres admirables, soutenues et dirigées par l'autorité de nos prêtres et de nos Évêques. Déjà, les résultats de ces efforts se font sentir autour de nous. La jeunesse particulièrement se montre, à l'heure qu'il est, moins frondeuse et plus accessible aux enseignements du prêtre. Dans certaines villes qui se distinguèrent longtemps par leur hostilité religieuse, on voit aujourd'hui des groupes compacts de jeunes gens, qui ne craignent pas de manifester ouvertement leur foi, et d'accomplir leurs devoirs religieux. Ne peut-on pas espérer, dès lors, qu'ils contribueront bientôt à faire rentrer Dieu au sein de la famille ?

Mais ces réserves étant faites, je reconnais bien volontiers que l'auteur exprime dans nombre de pages, d'excellents conseils, dont chacun peut tirer profit. Les hommes d'œuvres y trouveront matière à de sérieuses réflexions et c'est à eux surtout que je recommande la lecture de ces pages.

P. C.

La France de demain. — *Celle qu'on nous offre. — Celle qu'il nous faut*, par Charles Heyraud. — *Préface de M. Henri Joly, membre de l'Institut.* — In-8 écu de 490 pages. — Prix : 5 francs. Librairie Académique Perrin et Cie éditeurs, 35, Quai des Grands Augustins.

Dans la préface du présent volume, M. Henri Joly nous donne en quelques mots le résumé de son contenu. Il écrit : « L'auteur a considéré ce qui manque à la France d'aujourd'hui,— et qui le plus souvent lui manque par ses propres défaillances ; — il examine ensuite ce qu'on lui offre de prétendues panacées, de remèdes pires que le mal ou de palliatifs insuffisants : morales athées, morale de la concurrence sans frein qui « autorise toutes les tyrannies économiques », morale de la solidarité imposée qui « permettrait toutes les tyrannies politiques. »... « La conclusion proposée à la France de demain, c'est qu'il faut revenir à la tradition chrétienne en se donnant la peine de comprendre tout ce que celle-ci demande et tout ce qu'elle donne, tout ce qu'elle est et tout ce qu'elle vaut. A ceux qui la jugent étroite et immobilisante, M. Heyraud aurait pu rappeler ce que les livres saints disent de la sagesse éternelle : « Étant unique, elle peut tout, et, restant toujours la même, elle renouvelle toutes choses ».

Cet ouvrage, où le charme littéraire le dispute à une abondante et sérieuse documentation, comprend trois parties :

1° *Où nous en sommes*, sorte de tableau synoptique des misères présentes : l'égoïsme dans les classes élevées, l'envie dans les basses classes, chez l'ouvrier ; une certaine jalousie, même chez les classes moyennes, à l'égard de la classe dirigeante. La famille battue en brèche par le divorce, l'amour mutuel se relâchant, grâce à la disparition calculée et voulue du lien qui faisait sa force : l'enfant. Puis, l'enseignement soi-disant neutre poursuivant l'œuvre de désorganisation morale et sociale, qu'achèveront sûrement la littérature, la presse, le théâtre et l'art lui-même « qui s'en est allé vers un idéal faux. »

2. *Ce qu'on nous offre : matériellement* : le socialisme « énigme dont nul ne peut donner le secret disait Proudhon » ; *spirituellement :* des morales athées, des morales sans Dieu avec comme conclusion naturelle la formule ; « vivre sa vie ». Le résultat : « Il faut qu'on sache où aboutit la pente que

Digitized by Google

nous descendons depuis vingt ans ; elle mène là à ce cercueil, disait M. Lépine aux obsèques de M. Jouin, une des victimes de Bonnot ».

3. *Ce qu'il nous faut :* un peu plus de condescendance, d'amour et de charité chez les favorisés de la fortune. Ce qu'il nous faut : « C'est d'enseigner à ceux qui souffrent ou qui travaillent durement, les vérités qui embaument la vie et non les mensonges qui l'empoisonnent.

Il faut éveiller dans l'âme de ceux qui pleurent l'espérance qui vivifie ; entrouvrir devant les yeux pleins de larmes, le voile de l'au-delà où l'amour est sans fin, la justice absolue », en un mot il nous faut Dieu. Prouver son existence, la divinité de Jésus-Christ, de la religion chrétienne, la venger contre les prétendues objections de la « libre pensée » constitue la troisième partie de ce volume.

Nous ne croyons pas devoir insister sur l'actualité et l'intérêt que présente ce travail ; ce que nous venons d'en dire sera suffisant, nous l'espérons, pour engager nos lecteurs à lire dans son entier *La France de Demain.*

FR. J. DE P.

LITURGIE

Officium Majoris Hebdomadæ a Dominica in Palmis usque ad sabbatum in albis juxta Ordinem Breviarii, Missalis et Pontificalis romani. Editio novissima juxta novas Rubricas et Decreta ad normam Constit. Apost. « Divino Afflatu ». Typographia Pontificia Eq. Petri Marietti, Editoris, Taurini 1913. Prix : 4 fr. ; relié : 5 fr. 50.

Cette édition toute récente se recommande particulièrement par la commodité du format, la netteté des caractères (petit Romain noir) et le parfait relief des rubriques. Elle se compose de deux parties distinctes, dont l'une renferme intégralement tout ce qui concerne l'office divin, depuis la fête des Rameaux jusqu'au dimanche *in Albis*.et l'autre comprend la messe et toutes les cérémonies en usage dans l'Église, dans ce même intervalle. Nous engageons vivement les prêtres à se procurer ce précieux recueil entièrement conforme à la Constitution « *Divino afflatu* », et qui a reçu l'approbation de la S. Congrégation des Rites, le 23 décembre 1912. P. G.

La Constitution « Divino Afflatu » et les nouvelles rubriques du Bréviaire romain, par Dom ROBERT TRILHE. Ord. Cist. — In-8 de 267 pag. — Prix : 3 fr. 50. — Casterman, 66, Rue Bonaparte, Paris (6e), et Tournai (Belgique).

L'auteur avait publié sous ce titre, dans la *Nouvelle Revue Théologique* un commentaire de la Constitution « *Divino afflatu* » et des rubriques qui l'accompagnent. Ce sont ces articles complétés et parfaitement mis à jour avec les décisions romaines, grâce à un long appendice, qui forment le présent volume.

Dans autant de chapitres que les nouvelles rubriques renferment de titres, Dom Robert en explique le texte qu'il suit mot à mot, s'appliquant à nous en donner un commentaire canonique et liturgique, laissant volontairement de côté le terrain historique. C'est le seul auteur, croyons-nous, qui ait pris

Digitized by Google

soin d'établir une concordance entre les nouvelles et les anciennes rubriques, montrant en quoi elles diffèrent et ce qui demeure des anciennes règles. Ce travail sera non seulement un guide sûr pour les rédacteurs d'*Ordo*, mais nous souhaitons que tous les prêtres en prennent connaissance s'ils veulent saisir et comprendre toute la portée de cette réforme du Bréviaire.

F. J. de P.

Cours et Conférences de la Semaine Liturgique de Maredsous, *19-24 Août 1912.* — Grand in-8° de 336 pages. — Abbaye de Maredsous (Belgique). — Prix : 5 francs.

Résumé fidèle de travaux intéressants dont quelques-uns sont reproduits en entier. On y trouvera la physionomie vraie de cette dernière semaine liturgique qui marque une étape dans le mouvement actuel lequel semble s'étendre toujours d'une façon continue.

« Depuis quelques années, en effet, le Saint Esprit qui est l'âme de « l'Église pousse celle-ci à raviver dans ses enfants la connaissance et « l'amour de la prière rituelle et des fonctions sacrées, à leur montrer dans « la liturgie, la source première et indispensable du véritable esprit chré- « tien ».

Voici un rapide aperçu des principales matières traitées pendant cette *Semaine :*

R. P. D. Columba Marmion, Abbé de Maredsous. — *Le Symbolisme dans les deux Testaments.*

Relation interne et hautement instructive entre les fêtes et la liturgie chrétienne d'une part et de l'autre les types providentiels du Christ, les grands faits de l'histoire d'Israël et les cérémonies du temple de Jérusalem. En deux exemples : 1° Bénédiction d'Isaac à son fils Jacob ; Jésus-Christ nouveau Jacob substitué à Esaü, à l'homme coupable. 2° Fête de l'expiation au temple de Jérusalem ; le Saint Sacrifice de la messe.

Chanoine Calippe, professeur d'Écriture Sainte, au grand Séminaire d'Amiens. — *Les Psaumes dans la vie chrétienne.*

Tels qu'ils sont vécus par l'Église, tels qu'ils doivent être vécus par le chrétien. « Point de vue pratique bien propre à attirer l'attention de tous « ceux qui portent quelque intérêt au développement du sentiment reli- « gieux et à l'accroissement de la vie liturgique. »

R. P. D. Eugène Vandeur, Prieur de l'Abbaye de Mont-César, Louvain. — *La Croix et l'Autel.*

« La messe centre des études liturgiques... doctrine puisée aux sources « mêmes de la liturgie du missel qui jette une lumière considérable sur l'Eu- « charistie-Sacrifice et l'Eucharistie-Sacrement, son complément naturel. »

R. P. D. Cabrol, Abbé de Farnborough. — *La liturgie romaine à Rome.*

Les stations à Rome et les grandes basiliques. Les fêtes locales à Rome « ... afin d'exciter dans les âmes, non une passion pour les vieilles pierres et les antiquités mais l'amour de nos traditions catholiques ».

Digitized by Google

D. Lambert Beauduin, de l'Abbaye de Mont-César. Louvain. — *Notes de la Liturgie.*

« Elles dérivent de la nature de l'Église. L'Église, société visible et uni-
« verselle du Christ .... considérée au point de vue social donne à la litur-
« gie un caractère collectif d'où dérive l'unité.... La prière de l'Église doit
« être hiérarchique. »

Abbé Grégoire, Professeur de liturgie au Grand Séminaire de Tournay. — *Contribution qu'offre la liturgie à l'enseignement de la Religion.*

« ... restituer à la liturgie son rôle éducateur dans l'œuvre par excel-
« lence du catéchisme et de la prédication. »

Chanoine Douterlungne, Directeur des œuvres sociales du diocèse de Tournay. — *L'influence sociale de la Liturgie.*

« Les relations sociales sont réglées par trois principes chrétiens : la di-
« gnité humaine, la fraternité et le renoncement, en opposition à l'orgueil,
« à l'individualisme, à la cupidité. Ces vérités sont vivantes dans les
« formules et les cérémonies de la liturgie, expression synthétique du dog-
« me et de la morale chrétienne.... »

Monsieur Godefroid Kurth. *La liturgie et le peuple.*

« La liturgie, le plus précieux trésor du peuple. Résultat de l'effort le
« plus puissant que l'humanité guidée et soutenue par la grâce ait jamais
« fait pour paraître dignement devant Dieu... Joie pour le cœur, lumière
« pour l'intelligence... la plus grande force dont l'Église dispose pour nous
« conduire à Dieu. »

Abbé Brassart, Curé de Saint-Remy d'Enghien. — *La participation des fidèles à la vie liturgique et au chant collectif.*

Avantages. Difficultés. Nécessité. Vie liturgique appropriée. Importance souveraine du chant collectif. Résultats heureux.

D. Idesbald Ryelandt, Moine de l'Abbaye de Maredsous. — *Bréviaire et Méditation.*

« ... L'union de la piété privée et du culte officiel a pour elle l'antiquité
« puisque cette union se retrouve dans les premiers milieux chrétiens orga-
« nisés pour la prière. Cette méthode se réclame d'une garantie sûre, puisque
« c'est la prière de l'Église qui lui sert de fondement et de norme. »

D. Anselme Deprez, organiste de l'Abbaye de Maredsous. — *La musique d'orgues et les organistes.*

« L'auteur se place à un point de vue spécial et laisse de côté ce qui
« regarde l'accompagnement du chant, il n'envisage ici que l'orgue jouant
« en solo. »

« L'orgue est le trait d'union harmonieux qui relie entre elles toutes
« les parties de l'office divin et y associe les fidèles. »

Portrait de l'organiste idéal.

Abbé H. Tissier du clergé de Paris. — *La liturgie paroissiale comme sociologie religieuse.*

Digitized by Google

soin d'établir une concordance entre les nouvelles et les anciennes rubriques, montrant en quoi elles diffèrent et ce qui demeure des anciennes règles. Ce travail sera non seulement un guide sûr pour les rédacteurs d'*Ordo*, mais nous souhaitons que tous les prêtres en prennent connaissance s'ils veulent saisir et comprendre toute la portée de cette réforme du Bréviaire.

F. J. de P.

Cours et Conférences de la Semaine Liturgique de Maredsous, *19-24 Août 1912.* — Grand in-8° de 336 pages. — Abbaye de Maredsous (Belgique). — Prix : 5 francs.

Résumé fidèle de travaux intéressants dont quelques-uns sont reproduits en entier. On y trouvera la physionomie vraie de cette dernière semaine liturgique qui marque une étape dans le mouvement actuel lequel semble s'étendre toujours d'une façon continue.

« Depuis quelques années, en effet, le Saint Esprit qui est l'âme de « l'Église pousse celle-ci à raviver dans ses enfants la connaissance et « l'amour de la prière rituelle et des fonctions sacrées, à leur montrer dans « la liturgie, la source première et indispensable du véritable esprit chré- « tien ».

Voici un rapide aperçu des principales matières traitées pendant cette *Semaine :*

R. P. D. Columba Marmion, Abbé de Maredsous. — *Le Symbolisme dans les deux Testaments.*

Relation interne et hautement instructive entre les fêtes et la liturgie chrétienne d'une part et de l'autre les types providentiels du Christ, les grands faits de l'histoire d'Israël et les cérémonies du temple de Jérusalem. En deux exemples : 1° Bénédiction d'Isaac à son fils Jacob ; Jésus-Christ nouveau Jacob substitué à Esaü, à l'homme coupable. 2° Fête de l'expiation au temple de Jérusalem ; le Saint Sacrifice de la messe.

Chanoine Calippe, professeur d'Écriture Sainte, au grand Séminaire d'Amiens. — *Les Psaumes dans la vie chrétienne.*

Tels qu'ils sont vécus par l'Église, tels qu'ils doivent être vécus par le chrétien. « Point de vue pratique bien propre à attirer l'attention de tous « ceux qui portent quelque intérêt au développement du sentiment reli- « gieux et à l'accroissement de la vie liturgique. »

R. P. D. Eugène Vandeur, Prieur de l'Abbaye de Mont-César, Louvain. — *La Croix et l'Autel.*

« La messe centre des études liturgiques... doctrine puisée aux sources « mêmes de la liturgie du missel qui jette une lumière considérable sur l'Eu- « charistie-Sacrifice et l'Eucharistie-Sacrement, son complément naturel. »

R. P. D. Cabrol, Abbé de Farnborough. — *La liturgie romaine à Rome.*

Les stations à Rome et les grandes basiliques. Les fêtes locales à Rome « ... afin d'exciter dans les âmes, non une passion pour les vieilles pierres et les antiquités mais l'amour de nos traditions catholiques ».

Digitized by Google

D. Lambert Beauduin, de l'Abbaye de Mont-César. Louvain. — *Notes de la Liturgie.*

« Elles dérivent de la nature de l'Église. L'Église, société visible et uni-
« verselle du Christ .... considérée au point de vue social donne à la litur-
« gie un caractère collectif d'où dérive l'unité.... La prière de l'Église doit
« être hiérarchique. »

Abbé Grégoire, Professeur de liturgie au Grand Séminaire de Tournay. — *Contribution qu'offre la liturgie à l'enseignement de la Religion.*

« ... restituer à la liturgie son rôle éducateur dans l'œuvre par excel-
« lence du catéchisme et de la prédication. »

Chanoine Douterlungne, Directeur des œuvres sociales du diocèse de Tournay. — *L'influence sociale de la Liturgie.*

« Les relations sociales sont réglées par trois principes chrétiens : la di-
« gnité humaine, la fraternité et le renoncement, en opposition à l'orgueil,
« à l'individualisme, à la cupidité. Ces vérités sont vivantes dans les
« formules et les cérémonies de la liturgie, expression synthétique du dog-
« me et de la morale chrétienne.... »

Monsieur Godefroid Kurth. *La liturgie et le peuple.*

« La liturgie, le plus précieux trésor du peuple. Résultat de l'effort le
« plus puissant que l'humanité guidée et soutenue par la grâce ait jamais
« fait pour paraître dignement devant Dieu... Joie pour le cœur, lumière
« pour l'intelligence... la plus grande force dont l'Église dispose pour nous
« conduire à Dieu. »

Abbé Brassart, Curé de Saint-Remy d'Enghien. — *La participation des fidèles à la vie liturgique et au chant collectif.*

Avantages. Difficultés. Nécessité. Vie liturgique appropriée. Importance souveraine du chant collectif. Résultats heureux.

D. Idesbald Ryelandt, Moine de l'Abbaye de Maredsous. — *Bréviaire et Méditation.*

« ... L'union de la piété privée et du culte officiel a pour elle l'antiquité
« puisque cette union se retrouve dans les premiers milieux chrétiens orga-
« nisés pour la prière. Cette méthode se réclame d'une garantie sûre, puisque
« c'est la prière de l'Église qui lui sert de fondement et de norme. »

D. Anselme Deprez, organiste de l'Abbaye de Maredsous. — *La musique d'orgues et les organistes.*

« L'auteur se place à un point de vue spécial et laisse de côté ce qui
« regarde l'accompagnement du chant, il n'envisage ici que l'orgue jouant
« en solo. »

« L'orgue est le trait d'union harmonieux qui relie entre elles toutes
« les parties de l'office divin et y associe les fidèles. »

Portrait de l'organiste idéal.

Abbé H. Tissier du clergé de Paris. — *La liturgie paroissiale comme sociologie religieuse.*

Digitized by Google

« Essence de l'Église catholique d'après la théologie de saint Paul, de « saint Ignace, etc.. Restauration catholique contre l'individualisme par « la liturgie paroissiale dans la prière publique,dans les œuvres.

— La liturgie paroissiale comme source de vie intérieure — « ... for- « mer le Christ dans les âmes, engendrer et garantir le vrai sentiment « religieux ».

D. J. M. Besse, Moine de l'Abbaye Saint-Martin de Ligugé, Chevetogne. — *Du Particularisme dans la piété et le culte public.*

« Réaction par l'intelligence et l'amour de la liturgie .... pour combattre « l'individualisme romantique, montrer un idéal opposé c'est-à-dire : « la prière, la théologie vécue, les chrétiens allant à Dieu, priant « ensemble ». F. Michel-Ange.

Cours d'instruction religieuse. *Théorie de la Messe*, par S. C. Broussolle, aumônier du Lycée Michelet. — Deuxième édition. — 2 frs. Téqui éditeur, Paris.

Traité en douze leçons avec notes explicatives assez complètes suivies d'exercices faciles et de lectures aussi intéressantes que documentées.

L'auteur nous donne dans ces pages instructives la substance même de son cours, aussi cet ouvrage est-il destiné à se trouver entre les mains de tous ceux qui s'occupent de l'instruction religieuse des jeunes gens.

La méthode en est franchement surnaturelle et fort bien servie par beaucoup d'ordre et de clarté.

L'illustration purement archéologique et documentaire déplaira peut-être à ceux qui ne sont pas familiarisés avec ce genre d'images, en général cependant elle donnera satisfaction, la simple lecture faisant saisir immédiatement la valeur instructive de ces images. Fr. M. A.

VARIA

Souvenirs de La Combe. *Mgr. Dupanloup à La Combe avec une introduction de Mgr. Chapon*, par Netty du Boys. — In-12 de 330 pag. — Prix : 3 fr. 50. — Téqui, libraire éditeur, 82, Rue Bonaparte. Paris.

« On ne connaît pas Mgr., disait l'abbé Hetsch, quand on ne l'a pas vu à La Combe, et surtout dans la montagne ajoute Netty du Boys. »

La Combe, c'est l'hospitalière demeure, le Béthanie caché là-bas au milieu des collines, des pics et des glaciers du Dauphiné où l'abbé Dupanloup et plus tard l'évêque d'Orléans allait, pour un moment, chercher le calme, la solitude et l'air pur des montagnes. Une circonstance fortuite l'y amena une première fois ; il eut la joie d'y rencontrer dans la châtelaine, une de ses enfants privilégiées du catéchisme de Saint-Hyacinthe. Les premières visites furent espacées, puis pèlerin de l'amitié cédant aux pressantes invitations des hôtes de La Combe, il y reviendra chaque année. C'est là que, le 11 octobre 1878, il rendra son âme à Dieu.

Ces pages sont plus qu'un récit vivant des relations de Mgr Dupanloup avec la famille Du Boys ; c'est l'âme même du grand évêque qu'elles nous révèlent avec ses trésors de bonté, de simplicité, d'affection, de sainteté. Sans

Digitized by Google

vouloir amoindrir en rien une mémoire si illustre, il est juste de dire cependant que Netty du Boys, l'auteur de cette œuvre posthume, était la plus fervente des admirateurs et admiratrices qui se groupaient autour de l'évêque dans le grand salon du château : Lacordaire, Gratry, les abbés Hetsch, Gaduel, Mlle de Virieu, Mme de Menthon, etc.

On en saisit la preuve dans les lignes suivantes (pag. 112) relatant « qu'il fallut un jour subir la visite d'un jeune vicaire, lecteur et disciple de l'*Univers*, qui en présence de l'évêque, du bon curé, et de M. Gaduel, trouva à propos de *s'affirmer*, selon un terme consacré. Il lança une virulente tirade sur l'ingratitude de cinquante évêques de France envers M. Veuillot. »

Pour clore le volume, le récit de deux conversions du Protestantisme ; Mgr Dupanloup reçut l'une des abjurations à Paris, l'autre à La Combe.

Fr. J. de P.

Vers la vie pleine. *A la suite du P. Gratry,* par Ad. Goutay. — In-12 de 278 pag. — Prix : 3 fr. 50. — Pierre Téqui, libraire-éditeur, 82, Rue Bonaparte. Paris.

« Rappeler l'esprit à lui-même ; unir son esprit à son cœur, son cœur à Dieu, et tout ramener, sans rien confondre, à cette unité intérieure qui est notre âme et Dieu », voilà le programme de la perfection d'après le P. Gratry.

Le présent ouvrage, recueil d'extraits des œuvres diverses du célèbre oratorien, voudrait nous indiquer la marche à suivre pour le réaliser ce programme. — Les citations sont généralement bien choisies et se soudent assez naturellement les unes aux autres ; parfois pourtant, dans certains chapitres, on sent le manque d'unité.

Le P. Gratry revit dans ces pages avec ses grandes et sublimes pensées, ses phrases si parfaitement littéraires et tout imagées, laissant flotter toujours sur l'ensemble comme un léger nuage d'imprécis et d'irréel.

Fr. J. de P.

Les derniers jours du P. Gratry, par E. Mohler. — In-16 de 141 pag. — De Gigord, 1912. Paris.

Ce volume est formé d'articles publiés par Mademoiselle Émilie Mohler dans la *Revue d'Alsace* d'abord, puis dans la *Démocratie*. Il est à lire et donne des détails plus circonstanciés encore que l'ouvrage du P. Adolphe Perraud sur le même sujet. Chacun sait que le P. Gratry vécut à Montreux, sur le bord du lac de Genève, du 8 octobre 1871 au 7 février 1872, jour de sa mort. C'est là qu'il écrivit sa fameuse lettre d'acceptation des décrets du Concile du Vatican (25 novembre 1871).

Le récit de Mlle Mohler nous confirme dans l'idée que nous avions de la belle âme du P. Gratry toute faite de blanche lumière, d'idéal et de charité, « la charité, cette science d'unir les âmes » !

Vers le même temps (la page d'introduction est signée du 26 juin 1912) a paru un recueil tiré à un très petit nombre d'exemplaires et intitulé : *Lettre du P. Gratry à la Princesse de Melphe*. s.l.n.d. in-4° de III-184 pages. Imprimé par Paul Hérissey, à Évreux (1912). Ces lettres, publiées malheureuse-

Digitized by Google

ment par simples extraits tout à fait fragmentaires, vont du 25 mai 1865 au 9 décembre 1871. Bien que ce recueil ne soit pas mis dans le commerce, nous aimons à le signaler, pensant de la sorte être agréable aux innombrables amis du P. Gratry. C'est M. Vallery-Radot qui a préparé cette édition.

P. Ubald d'Alençon.

Le Latin en quinze leçons par Ch. Dumaine. — In-12 gr. de 236 pag. Prix 3 francs. — A. Tralin, Éditeur, 12, rue du Vieux-Colombier, Paris VIe.

L'auteur se propose dans ce livre de 240 pages, suivies d'un corrigé de thèmes « d'enseigner les éléments du latin, aussi rapidement que possible, de façon à permettre aux élèves de comprendre en peu de temps les textes relativement faciles.» Le désir de M. Dumaine est de faire connaître la langue de l'Église ; le choix qu'il fait du saint Évangile, comme texte à expliquer, en est la preuve. Le latin quoique langue morte, est, et sera toujours parlé, c'est sans doute la raison pour laquelle « l'ouvrage se termine par un petit traité fort judicieux sur l'accentuation et la prononciation du latin, qui est conforme aux meilleurs principes ». Cette citation est d'un maître en la matière, le R. Dom Cabrol, auteur de la préface du présent volume.

La méthode employée, nous dit le savant Bénédictin, est neuve, très originale, très simple, et en même temps philosophique. Étant donné un texte facile on vous l'explique, on donne à ce sujet les règles qui en régissent les inflexions, ou les inversions, on vous fait saisir les raisons des temps, des cas, des modes. » Cette méthode employée pour la langue anglaise, par exemple, a donné de bons résultats, mais la syntaxe anglaise n'est-elle pas plus simple que la syntaxe latine ? Ne court-on pas risque d'oublier des règles éparses au cours du volume, règles que l'ordre « plus ou moins arbitraire des anciennes grammaires » avait au moins l'avantage de grouper ? N'est-ce pas un peu la question de l'enseignement logique du latin que l'on oppose parfois à la méthode ancienne, question qui est fort discutée entre les professeurs ?

Quoiqu'il en soit, certains esprits s'accommodent fort bien de cette méthode, et comme l'auteur n'a d'autre but que l'enseignement des éléments du latin, nous espérons que son livre plaîra aux jeunes gens, et nous faisons des vœux pour que ce travail serve à l'extension de la langue et du chant liturgiques.

Fr. C.

La Chrétienne par Paul Janot Paris, Bloud.

Monsieur Paul Janot poursuit, avec le même succès, son noble plan de littérateur chrétien et nous avons pu déjà, dans les *Études*, applaudir ses premières œuvres. Celle-ci est digne de ses aînées et le grand souffle de foi qui l'anime, exprimé dans un style très pur, dans une langue énergique et vibrante, la met au premier rang de notre littérature de combat. Je ne ferai qu'une remarque. La chrétienne, femme d'un officier français de grande famille, a obtenu de son mari, croyant comme elle, mais avec moins de solidité, qu'il brise sa carrière plutôt que de participer à la tête de ses hommes, à un inventaire. Comment une femme si courageuse et si profondément chrétienne a-t-elle laissé envoyer son fils au lycée d'où il revient sans

Digitized by Google

croyance ni morale ? Si elle a eu assez d'influence sur son mari et que ce mari ait eu assez de religion pour refuser d'obéir à un ordre inique, au prix de sa carrière, lui soldat dans l'âme, comment n'a-t-elle pas pu avoir la même influence pour empêcher son mari de mettre son fils dans un collège, où il savait comme elle qu'il y risquait sa foi ? Il y a là un défaut dans la pièce qui donne au personnage de la chrétienne un aspect boîteux. On trouve qu'elle parle si bien pour une chose qu'on la blâme de s'être tue pour une autre.

Sans doute le suicide du lycéen est d'un effet dramatique nécessaire. Mais il eût fallu trouver un autre moyen. La tante qui fait dans la pièce office du diable ne pouvait-elle être employée pour cela ? Et cette tante dont l'influence sur son frère, l'officier démissionnaire, a amené la folie du neveu, il eût fallu au moins, par quelques mots, montrer mieux ce que ce suicide doit lui apporter de remords et de confusion.

Cette critique, qui peut être une opinion personnelle, n'ôte rien au grand mérite de la pièce, d'ailleurs on ne se donne pas la peine de faire de la critique pour une œuvre sans valeur. MAVIL.

Annuaire Pontifical Catholique, XVIe Année 1913, par Mgr ALBERT BATTANDIER. — Prix 5 fr., port en plus. — Maison de la Bonne Presse, 5, Rue Bayard, Paris.

Comme les quinze volumes qui déjà l'ont précédé, l'Annuaire pontifical de Mgr Battandier se présente cette année encore avec son inépuisable richesse de renseignements. Rien n'est oublié de tout ce qui touche à la hiérarchie ecclésiastique, aux Congrégations romaines, aux Ordres Religieux. Nous avons noté en passant l'article sur la fixation de la fête de Pâque. Il paraîtrait, d'après l'auteur, chose qui d'ailleurs ne nous étonnerait nullement, que les juifs et les francs-maçons seraient des partisans ardents de la célébration de cette fête à date fixe.

L'auteur continue dans ce volume la série de ses précédents travaux sur les ornements pontificaux de la chapelle sixtine et par la publication de la liste des Papes du 1er siècle. A signaler encore le travail historique sur les diaconies cardinalices de Rome, leurs vicissitudes au cours des temps, leur état actuel. Fr. J. de P.

Le Bienheureux Réginald. — *La crypte de Saint-Denis de la Rue Denfert-Rochereau*, par le P. M. D. Constant, O. P. — Plaquette in-12 de 28 pag. — Bloud et Cie Editeurs, 7, Place Saint-Sulpice, 7, Paris.

Brève notice biographique sur le bienheureux Réginald. Amené à l'Ordre des Prêcheurs par la Très Sainte Vierge elle-même, il vint de Bologne à Paris en 1219. Religieux d'une éminente saintêté, prédicateur éloquent, professeur érudit, il exerça une influence considérable sur la jeunesse universitaire. Rappelé à Dieu en 1220, malgré des vicissitudes diverses, son souvenir a traversé les temps. Ses restes ignorés reposent aujourd'hui dans la crypte de Saint-Denis. Fr. J. de P.

Digitized by Google

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

J. Leday. — *A travers la morale. A travers les choses.* Livre de lecture courante. In-8° cart. de 253 pp. illustré. Paris, J. de Gigord. Prix : 1 fr. 20.

L. Baunard. — *La Tentation du docteur Wiseman* (1827-1835). Paris, J. de Gigord. In-16 de 36 pp. Prix : 0 fr. 15.

Delabroye (Abbé). — *Le besoin de Dieu dans les âmes et les sociétés.* (Discours, pensées et souvenirs). Lettre-préface de Mgr Baudrillart. Paris, J. de Gigord. In-12 de 495 pp. Prix : 3 fr. 75.

Rivière (Louis). — *La Société de Saint-Vincent de Paul.* (Publication de la Société Bibliographique). Paris. J. de Gigord. In-12 de 32 pp. Prix : 0 fr. 25.

Durand (Louis). — *La Caisse rurale Système Raiffeisen.* Édition de l'*Action catholique*, 5, rue Bayard, Paris. In-12 de 54 pp. Prix : 0 fr. 15.

Levrat (Dr). — *Des armes pour la vie.* Conseils aux Jeunes. Paris, Bloud, 1913. In-12 de 236 pp.

Poulin (Abbé). — *Manuel préparatoire à la première communion privée.* Paris, Bloud, 1912. In-16 de 79 pp. cart. et illust. Prix : 0 fr. 50.

Chénon (Emile). — *Histoire des rapports de l'Église et de l'État, du Ier au XXe siècle.* Conférences faites à Paris en novembre-décembre 1904. Paris, Bloud 1913. In-16 de 250 pp. Prix : 1 fr.

Christiani (L.) — *Robert Bellarmin* (1542-1621). Les marques de la véritable Église. Livre IV de la quatrième Controverse. Paris, Bloud, 1912. In-16 de 64 pp. Prix : 0 fr. 60.

Aigran (René). — *Manuel d'Épigraphie Chrétienne I.* Inscriptions latines. Paris, Bloud, 1912. In-16 de 124 pp. Prix : 1 fr. 20.

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu, dans le bulletin bibliographique.

Digitized by Google

AIGRAN (RENÉ). — *Manuel d'Épigraphie Chrétienne. II.* Inscriptions grecques. Paris, Bloud, 1912. In-16 de 124 pp. Prix : 1 fr. 20.

DE LANZAC DE LABORIE. — *Falloux* (1811-1886). Paris, Bloud, 1912. In-16 de 64 pp. Prix : 0 fr. 60.

LAUDET (FERN). — *Augustin Cochin.* Paris, Bloud, 1912. In-16 de 64 pp. Prix : 0 fr. 60.

MÉLINE (P.) — *P. G. F. Le Play.* L'œuvre de Science. Paris, Bloud, 1912. In-16 de 64 pp. Prix : 0 fr. 60.

HOFFMAN (LOUIS). — *La Grève dans les services publics et les Industries nécessaires.* Paris, Bloud. 1912. In-16 de 64 pp. Prix : 0 fr. 60.

MAZE-SENCIER (G.) — *Monopoles et Régies.* Paris, Bloud, 1912. In-16 de 64 pp. Prix : 0 fr. 60.

GEMAHLING (MARGUERITE). — *Le Salaire féminin.* Paris. Bloud, 1912. In-16 de 64 pp. Prix : 0 fr. 60.

LABERTHONNIÈRE (L.) — *Sur le chemin du Catholicisme.* Paris, Bloud, 1912. In-16 de 64 pp. Prix : 0 fr. 60.

LABERTHONNIÈRE (L.)— *Le Témoignage des Martyrs.* Paris, Bloud, 1912. In-16 de 64 pp. Prix 0 fr. 60.

LECLÈRE (A.) — *Le bilan de la Philosophie religieuse.* Paris, Bloud, 1912. In-16 de 64 pp. Prix : 0 fr. 60.

LAUDET (F.) — *Madame Swetchine.* — Paris, Bloud, 1912. In-16 de 64 pp. Prix : 0 fr. 60.

BAUDOT (DOM J.) — *Le Missel romain.* Ses origines. — Son histoire. — Le Missel plénier. Paris, Bloud, 1912. In-16 de 144 pp. Prix : 1 fr. 20.

CABROL (DOM F.) — *La réforme du Bréviaire et du Calendrier.* Paris, Bloud, 1912. In-16 de 110 pp. Prix : 1 fr. 20.

BAUDOT (DOM J.) — *L'Antiphonaire.* Paris, Bloud, 1912. In-16 de 64 pp Prix : 0 fr. 60.

BAUDOT (DOM J.) — *Le Cérémonial.* Paris, Bloud, 1912. In-16 de 64 pp. Prix : 0 fr. 60.

GIBBONS (S. ÉM.r LE CARDINAL). — *La Foi de nos Pères ou exposition complète de la doctrine chrétienne.* Traduit de l'anglais par l'abbé A. Saurel 3e édition. Paris, Téqui, 1913. In-12 de XXVI-474 pp. Prix : 3 fr. 50.

H. BOLSIUS (S. J.) — Un miracle de N.-D. de Lourdes. *Pierre de Rudder et son récent historien.* Paris, Téqui, 1913. In-12 de X-124 pp.

DOM BESSE. — *La question scolaire.* Paris, Nouvelle Librairie nationale, 1912. In-18 de 72 pp. Prix : 0 fr. 75.

Digitized by Google

G. Gautherot. — *La Démocratie Révolutionnaire.* De la Constituante à la Convention. Paris, Beauchesne, 1912. In-16 de XI-436 pp.

Em. Clavequin-Rosselot. — *La Révolution dans ses causes.* Le Clergé, les Sectes et la France. La lutte pour les lumières contre les ténèbres et les excès avant 1789. Paris, Amat. In-16 de 403 pp. Prix : 4 fr.

Em. Clavequin-Rosselot. — *La Révolution dans ses causes.* Qui a fait la France ? L'Ancien Régime, l'Ancienne Société en France avant 1789. Paris, Amat, In-16 de 425 pp. Prix : 4 fr.

Fournier (l'Abbé) et Maurice Thouvenin. — *Le matérialisme et la science.* Erreurs et préjugés à détruire. Paris, Beauchesne, 1913. In-16 de 67 pp.

H. Maret (l'abbé). — *La nature humaine et ses hautes destinées.* Paris, Beauchesne, 1912. In-16 de VII-352 pp. Prix : 3 fr. 50.

R. P. Alexis O. M. C. — *L'état religieux et politique de la France contemporaine.* (Extrait de la *Nouvelle France*). Québec, Imprimerie de l'Événement, 1912. In-8° de 16 pp.

A. G. Little. — *Part of the opus tertium of Roger Bacon including a fragment now printed for the first time.* Aberdeen : The university press, 1912. In-8° de XIVIII-92 pp.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

LE PÈRE JOSEPH

LECTEUR EN PHILOSOPHIE

(1603-1604)

Le P. Joseph qui fut un serviteur passionné de la règle de son Ordre, eut cette singulière destinée, que l'obéissance le conduisit toujours par des voies extraordinaires. On le sait pour sa vie politique. Cela est également vrai de ses premières années de vie religieuse. Profès le 3 février 1600, il est envoyé par ses supérieurs à leur séminaire de Rouen. Là, au lieu de ne s'occuper, comme ses frères, que de son seul avancement spirituel, il reçoit la double mission d'assister sa mère dans la gestion laborieuse de ses biens de famille et de la diriger dans les voies de la perfection chrétienne (1). Les deux années de séminaire terminées, la règle demandait qu'il étudiât en philosophie. Mais ses supérieurs, considérant le soin extrême qu'il avait donné à cette science dans le monde, les connaissances remarquables qu'il s'y était acquises et dont ses premiers écrits fournissaient la preuve évidente, le dispensent de l'obligation commune et le mettent sans autre préparation à l'étude de la théologie (2). Après un an, il est, par privilège, confié aux soins du P. François d'Hibernie, un des plus savants hommes de son temps, qui enseignait au séminaire de Chartres. L'élève, par son intelligence et par sa science, émerveille bientôt son maître, qui le traite moins en auditeur qu'en auxiliaire. En effet, au lieu de lui faire écrire ses leçons sous sa dictée, il lui remet entre les mains tous les auteurs scolastiques dont il a l'habitude de s'inspirer pour son enseignement. Le P. Joseph prépare dans ces textes les questions qui

(1) Lepré-Balain, *Vie du P. Joseph*. II, 11.
(2) Lepré-Balain, *Vie du P. Joseph*, II, 14.

Digitized by Google

doivent être traitées au cours, et avant comme après la leçon « l'élève et le maître, nous dit Lepré-Balain, passent ensemble leur temps pour l'éclaircissement des plus grandes difficultés (1). » Dans ces conditions, on reconnaît vite au P. Joseph toute la « suffisance » pour l'enseignement, et on juge avec raison qu'il apprendra plus à professer qu'à écouter. C'est pourquoi, au chapitre général de 1603, il est dispensé de sa troisième année de théologie et nommé lecteur en philosophie, au couvent Saint-Honoré de Paris. Le P. Joseph n'avait pas vingt-six ans (2).

Lepré-Balain nous dit que, pendant l'unique année que dura l'enseignement du P. Joseph, il n'eut le temps d'expliquer ni la morale ni la métaphysique (3). Alors il aurait enseigné la logique, qui était, d'après la division admise à cette époque, l'une des trois parties de la philosophie. Cela, nous pouvons l'admettre, mais ce qui est beaucoup plus sûr, c'est qu'il a enseigné avant toute autre partie de la philosophie ce que, depuis Wolf, on a appelé psychologie rationnelle et expérimentale, laissant de côté, comme sans doute le voulait dire Lepré-Balain, les questions théoriques d'ontologie, ou métaphysique générale. En effet, la psychologie remplit ses deux écrits d'alors, le traité où il venait d'expliquer à Mme du Tremblay *le droit usage des créatures* (4), qui, d'après sa terminologie, sont nos sens intérieurs et extérieurs, nos passions et notre raison (5), et son *Explication des facultés de l'âme, leur office et les moyens de les régir,* qui fut vraisemblablement un résumé de cours, où, par un symbolisme emprunté tour à tour à la Bible, à la cour et à la nature, il essaya de mettre en pleine lumière la constitution de l'âme humaine. (6)

(1) Lepré-Balain, *Vie du P. Joseph,* II, 15,

(2) Lepré-Balain, *Vie du P. Joseph,* II, 16. — Les Capucins avaient alors trois couvents à Paris, ceux de Saint-Jacques, du Marais et de Saint-Honoré. C'est en celui de Saint-Honoré qu'ils réunissaient tous les esprits d'élite. Le P. Raphaël d'Orléans en fut gardien en 1603, et le P. Archange, anglais, en 1604.

(3) Lepré-Balain, *Vie du P. Joseph,* II, 16.

(4) Cf. *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest,* octobre 1910, pp. 9-31, un de mes chapitres de la *Vie du P. Joseph,* intitulé *Le P. Joseph directeur spirituel de sa mère.*

(5) « Tout le monde élémentaire, dit le P. Joseph en sa quinzième *Épître à sa mère,* contient trois sortes de créatures, au milieu desquelles notre âme est posée comme le centre au milieu du rond ou comme le roi au milieu de ses peuples. Les premières sont hors de nous, les secondes jointes à nous, les dernières comme entées au-dedans de nous-mêmes. » Cette terminologie, qui n'est pas propre au P. Joseph, a été critiquée non sans raison par Taine.

(6) J'ai trouvé l'*Explication des facultés de l'âme,* pour les huit neuvièmes environ, chez les Calvairiennes de Vendôme, au XVIe volume de leurs manuscrits (14

Digitized by Google

Expliquer la nature de l'âme pour la régir plus sûrement, ce directeur éminemment pratique ne fera pas autre chose plus tard, dans tout l'enseignement qu'il donnera à sa Congrégation des Filles du Calvaire, particulièrement dans les quatre cents *Exhortations* qu'il adressera au Calvaire du Marais. Évidemment, s'il n'avait pas eu professé d'abord ces matières, il n'aurait pas suivi aussi constamment cette méthode de direction spirituelle ; surtout il n'aurait pas pris un langage aussi didactique que celui qu'il ne cesse d'employer. Il est en effet un bon nombre de ces *Exhortations* qui, pour la forme comme pour le fond, ne diffèrent pas sensiblement de véritables leçons de psychologie. Même, leur ensemble en compose un cours assez complet.

Le P. Joseph enseignait en 1603 et 1604. Il fut scolastique comme on l'était généralement alors. Un siècle et demi auparavant, la philosophie de Platon avait été remise en honneur à Florence, patronnée puissamment par Cosme de Médicis, éloquemment soutenue et commentée par Marcile Ficin et par son disciple, Jean Pic de la Mirandole. Depuis, au Collège de France, Ramus avait mis à son service un dévouement à toute épreuve ; il avait même traité l'école adverse avec une injustice et une violence extrêmes. Mais les défections que ces luttes avaient pu entraîner dans les rangs des scolastiques avaient été largement compensées par les professeurs jésuites du célèbre Collège de Coïmbre, dont l'enseignement et les écrits valaient au philosophe de Stagire et à l'Ange de l'École plus d'hommages et d'honneurs qu'ils n'en avaient peut-être jamais obtenus ; car, si Suarez mitigeait leurs idées sur quelques points, il exaltait néanmoins l'ensemble de la doctrine thomiste en d'enthousiastes commentaires. En 1604, Aristote était encore le Maître. C'est seulement seize ans plus tard que le chancelier Bacon lèvera définitivement l'étendard de la révolte contre celui qu'il appellera le Dictateur de l'École et, dans son *Instauratio Magna* (1), prêchera avec un trop complet succès la réforme de la philoso-

pages d'un petit in-f° à deux colonnes), et pour le reste dans un ms. du Calvaire d'Angers (5 pages in-4° à deux colonnes), le tout d'une écriture très menue. — Tous les autres manuscrits qui seront cités dans cette étude appartiennent au Calvaire d'Angers.

(1) De cette grande entreprise, dont l'objet était le remaniement et la classification des connaissances humaines, Bacon n'a publié que deux parties, le *Novum organum* 1620 et le *De Dignitate et augmentis scientiarum* (1623).

Digitized by Google

phie, réforme continuée en 1624 par Gassendi dans ses *Exercitationes paradoxicæ* (1) et consommée par Descartes.

Le P. Joseph fut donc le disciple d'Aristote, qu'il estime avoir été « le plus bel esprit de la nature (2) », de saint Denis et de saint Augustin, qu'il cite à l'appui de ses thèses et qui, quoiqu'on ait souvent cru le contraire, ont été, le premier cher à tout le Moyen-Age et un des maîtres les plus suivis à cette époque, l'autre, comme dit Bossuet, « l'oracle de toute l'École (3) ».

Mais des grands docteurs du treizième siècle, quel était celui qu'allait suivre le P. Joseph ? Saint Thomas n'était guère en faveur dans l'Ordre Franciscain. Les Observantins et les Conventuels lui avaient toujours préféré Duns Scot, et les Capucins, saint Bonaventure. Depuis le commencement de leur réforme en 1525, les Capucins avaient suivi comme leur principal maître le Docteur Séraphique. Pour eux Duns Scot n'avait été qu'un auxiliaire. Mais au dix-septième siècle, plus d'un parmi eux allait essayer de les concilier l'un et l'autre avec l'Ange de l'École, au risque de faire un mélange de doctrines incohérentes et incompréhensibles (4). Le P. Joseph ne sera pas de ces conciliateurs malheureux.

Saint Bonaventure, comme Duns Scot, fait de la philosophie et de la théologie des sciences pratiques, dont le but principal consiste dans la direction des actes de l'homme et de sa volonté vers Dieu. L'amour de Dieu est le dernier mot de la doctrine de saint Bonaventure, elle y tend comme à sa fin et à son but suprême (5). Sous ce rapport, le P. Joseph fut le très fidèle, le passionné disciple du Docteur Séraphique. Lorsqu'il expliquait à ses élèves les subtilités d'Aristote, il ne manquait jamais de mêler à sa leçon des réflexions propres à établir la solidité de la

(1) *Exercitationes paradoxicae adversus Aristotelaeos, in quibus praecipua totius Peripapeticae doctrinae atque dialecticae fundamenta excutiuntur, opiniones novae aut ex veteribus obsoletae stabiliuntur* (Grenoble, 1624).

(2) Le P. Joseph, *XXXIIe Exhortation sur un texte du XXXIIIe chapitre d'Isaïe*, ms. III, f. 346 r. : « Pour vous faire voir la tromperie des philosophes, c'est qu'Aristote, que j'estime avoir été le plus bel esprit de la nature, se va noyer par désespoir, pour ne pouvoir connaitre les secrets du flux et du reflux d'un fleuve. N'était-il pas un vrai fol et un grand sot ? » Allusion à la ridicule légende qui représente Aristote se précipitant dans l'Euripe, dépité de ne pouvoir comprendre le flux et le reflux de ce fleuve, et s'écriant : « Puisque je ne peux te comprendre, tu me comprendras. »

(3) Bossuet, *Défense de la Tradition*, X, 24.

(4) P. Prosper de Martigné, *La Scolastique et les traditions Franciscaines*, pp. 25-40.

(5) P. Prosper de Martigné, *La Scolastique et les traditions Franciscaines*, p. 135.

Digitized by Google

doctrine de Jésus-Christ, et il leur répétait souvent qu' « ils seraient bons philosophes, quand à la science ils joindraient la vertu et l'oraison (1). » « Il apprenait aux étudiants plus encore la perfection séraphique qu'une science querelleuse, tant il avait l'esprit élevé et uni à Dieu », dira de lui un de ses novices de Meudon (2).

Mais si le Père Joseph suivit l'esprit apostolique et pratique de saint Bonaventure, il préféra à sa doctrine philosophique celle de saint Thomas dont il se déclara hardiment le disciple. Du reste ce capucin thomiste n'avait nullement la pensée qu'on a pu prêter à ses successeurs (3), de demander au Docteur Angélique un enseignement plus facile que celui du Docteur Séraphique. C'est bien par attrait et par conviction qu'il s'attacha à la doctrine de saint Thomas et qu'il travailla à la mettre en honneur dans l'Ordre des Capucins. Il voulait que tous leurs prédicateurs connussent d'abord ce maître : « Premièrement, dira-t-il bientôt à ses novices, il est nécessaire de savoir saint Thomas, de n'en ignorer aucune question ou conclusion (4). » Son exemple autorisait son conseil ; car ses écrits sont pleins de la doctrine de saint Thomas, et c'est une bonne fortune pour nous de pouvoir l'y puiser, sûrs de produire ainsi une esquisse fidèle de l'enseignement qu'il donna au couvent Saint-Honoré.

*
* *

Comme toute l'École, qui voit en l'homme une triple vie, végétative, sensitive, intellective, le P. Joseph distingue en nous la partie « infime » ou « basse », qui comprend « les inclinations, complexions et humeurs naturelles » ; la partie « inférieure » ou « mitoyenne », où sont « les passions et sens tant intérieurs qu'extérieurs, et la partie « supérieure », qui comprend « les deux puissances, intellect et volonté (5). » « L'homme a la végétation avec les plantes, l'être sensible avec les bêtes et l'être intellectuel avec les Anges (6). »

(1) Lerminier, *Vie du P. Joseph*, I, 10.

(2) Lepré-Balain, *Vie du P. Joseph*, II, 17.

(3) P. Prosper de Martigné, *La Scolastique et les traditions Franciscaines*, pp. 31-32.

(4) Lepré-Balain, *Vie du P. Joseph*, II, 36.

(5) Le P. Joseph, *XLe Exhortation sur Isaïe*, f. 452 v. — Cf. *XXVIIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 303 r.-v.

(6) Le P. Joseph, *XXXIIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 351. r. — Cf. *Les Exercices spirituels des Religieuses Bénédictines du Calvaire*, 1re partie, pp. 217-218.

Digitized by Google

Le P. Joseph appuie la théorie des complexions et des inclinations sur les quatre éléments, reproduisant ainsi l'explication donnée par Aristote, qui lui-même l'avait empruntée à Empédocle et à Hippocrate. En effet, cette question ne relève pas moins de la médecine que de la philosophie. Empédocle le premier avait cru voir les quatre éléments constitutifs du monde dans le feu, l'air, l'eau et la terre. Hippocrate avait ensuite établi qu'en chacun d'eux il y avait deux qualités, la première active, et la seconde toute passive ; que le feu était chaud et sec ; l'air humide et chaud ; l'eau, froide et humide ; la terre, sèche et froide ; qu'en raison de leur légèreté relative, le feu était le plus élevé et la terre la plus basse, l'air étant au-dessous du feu, et l'eau au-dessus de la terre ; que notre corps était formé de ces quatre éléments ; qu'au feu se rapportait la bile jaune, à l'air le sang, à l'eau la pituite, et la bile noire à la terre ; que la santé tenait à un juste tempérament et à un parfait équilibre entre le froid et le chaud, le sec et l'humide ; que leur inégalité causait la maladie et l'absence de l'un d'eux, la mort (1). Aristote (2) et Galien (3) approuvèrent cette théorie et lui assurèrent son crédit pour de longs siècles. En vain dans la première moitié du seizième siècle, le fameux alchimiste et médecin Paracelse, professeur de physique et de chirurgie à Bâle, fit-il une guerre acharnée aux quatre éléments d'Aristote (4), et prétendit-il que « son bonnet en savait plus long que Galien », l'École demeura fidèle à Galien et à Aristote. En 1573, Ambroise Paré, le premier chirurgien de Henri III, prenait encore à son compte la théorie d'Hippocrate, quand il écrivait : « Ce sont les quatre corps simples, feu, air, eau et terre, qui sont la matière de tous les corps naturels. De la mixtion des substances et qualité des éléments viennent les tempéraments et complexions ou mélanges de chaud, froid, sec et humide. Cette harmonie est l'âme tant des bêtes brutes que des plantes, laquelle, comme étant leur forme essentielle, leur donne être et vie (5). »

Le P. Joseph dans ses Conférences du Calvaire, dans son *Traité sur le droit usage des créatures* et dans son *Explication*

(1) Hippocrate, *De la nature humaine.*

(2) Aristote, *De la génération et de la corruption*, II, 3.

(3) Galien, *Traité des éléments.*

(4) Aux quatre éléments d'Aristote Paracelse opposait les trois principes des mixtes, sel, soufre et mercure.

(5) *Œuvres* d'Ambroise Paré, livre Ier de l'Introduction, 5.

Digitized by Google

des facultés de l'âme, n'a pas d'autre manière de faire comprendre la vie végétative en nous, le tempérament, son influence physique et morale. Pour lui encore les principes de la vie du corps sont toujours « le feu, l'air, l'eau et la terre » (1), et à chacun de ces éléments il reconnaît les mêmes qualités que leur avaient attribuées Hippocrate et Aristote. « Celles du feu sont la chaleur et la sécheresse. A l'opposite, il y a l'eau, dont les qualités sont l'humidité et la froideur. Après, il y a la terre, qui a cette propriété d'être extrêmement froide et sèche. Les qualités de l'air sont le chaud et l'humide (2). »

Le mélange de ces éléments et de ces qualités, aux yeux du P. Joseph, forme aussi le tempérament. « Toutefois, dit-il, il n'y a personne si bien formé et d'un si juste tempérament, qu'il n'y ait quelque élément prédominant sur les autres. En certaines personnes, la qualité prédominante sera la chaleur ; en d'autres l'humidité. Il y en a qui tiennent de l'air et quelques-uns de la terre (3). » La terre produit le tempérament mélancolique ; l'eau, le phlegmatique ; l'air, le sanguin, et le feu, la colère. La prédominance de tel ou tel élément engendre diverses maladies. C'est ainsi que l'excès de chaleur produit les coliques bilieuses et les fièvres, et l'humidité, la paralysie et l'hydropisie. Au moral, le feu « donne la colère et l'audace et rend l'esprit actif, ouvert, pénétrant, rempli d'inventions pour toutes sortes d'arts et de sciences ». La terre cause la mélancolie, la tristesse, la pesanteur, mais aussi elle donne la fermeté, la constance et la ténacité. Jointe au feu, elle rend « l'entendement fort bon et plein d'intelligence ». L'air « compose les inclinations joviales et sanguines, qui aiment à rire et passer doucement le temps ». Le sanguin « est tourné vers l'amour et la joie, se plaît aux badinages et sottises, s'emporte pour des chimères, met de la ténacité dans les choses de néant, recherche tout ce qui peut donner plaisir et contentement à la nature ». Agréable à soi et aux autres, il est léger et inconstant. Où dominent le phlegme et la pituite, c'est-à-dire l'eau, on a « les personnes molles, lâches, qui se traînent plutôt qu'elles ne se portent, craintives et fort timides ; tout leur fait peur et les met en épouvante, elles sont fort amies de leurs commodités ; essayant de ne rien souffrir au corps ni à l'esprit, elles ont une grande douceur ; mais

(1) Le P. Joseph, *XLIe Exhortation sur Isaïe*, f. 421 r.
(2) Le P. Joseph, *XLIe Exhortation sur Isaïe*, f. 421 v.
(3) Le P. Joseph, *XLIe Exhortation sur Isaïe*, f. 422 r.

Digitized by Google

si vous venez à les piquer, cette douceur ne paraît plus. Elles disent fort bien aux autres comme il faut faire pour pratiquer la vertu, pour ce qu'elles ont de bonnes connaissances ; mais quand on vient aux effets, elles quittent tout là. » Les personnes sanguines et phlegmatiques, ne sont braves et généreuses qu'en paroles, « au contraire de celles de feu et de terre, qui sont courageuses, fermement attachées au bien qu'elles ont une fois embrassé, entreprenant de grandes choses ; ce sont pour l'ordinaire de bons esprits (1). »

Pour le P. Joseph, le meilleur tempérament est celui où le feu domine, non en quantité, mais en éminence. En trop grande quantité, « il brûle et gâte tout le tempérament ». Quand il n'est qu'en éminence, « il l'assaisonne, et laisse les autres qualités en leur naturel, sinon qu'il les corrige et anoblit ». Et le P. Joseph ajoute : « David avait un pareil tempérament. Alexandre avait plus de feu que lui en quantité, colère, ivrogne ; César avait plus de mélancolie, constant, tenace, songe-creux, plein de desseins et qui ne se donnait pas grand repos ; Marc-Antoine, tout sanguin, joueur, bouffon, amoureux ; Pompée, sanguin et phlegmatique, vain, doux, facile, qui se décourageait aux difficultés ; Salomon, de complexion presque pareille, facile à perdre, il se fût découragé dans l'adversité ; Caton, colère, il se tue, toujours grondeur et hargneux ; Thémistocle, comme Alexandre ; Alcibiade, comme Pompée ; Épaminondas, comme César ; Moïse d'un tempérament très parfait, comme David et Josué ; Samson, plus sanguin, joyeux et colère (2). »

Après avoir ainsi établi les qualités et les défauts des quatre tempéraments et les avoir montrés dans les personnages les plus célèbres de l'antiquité profane ou sacrée, le P. Joseph fait voir les influences que les complexions ou inclinations exercent sur nos facultés supérieures, intellect et volonté (3) ; il entre dans de nombreux détails pour expliquer comment la grâce réforme et anoblit même la partie infime de notre être. Évidemment, c'était le but principal et immédiat que poursuivait le conférencier du Calvaire. Mais, en bon disciple qu'il était de saint Bonaventure, le lecteur du couvent Saint-Honoré lui-même ne dut pas le négliger pour ses jeunes philosophes.

(1) Le P. Joseph, *XLIe Exhortation sur Isaïe*, f. 422-425.

(2) Le P. Joseph, *Explication des facultés de l'âme*.

(3) Avec ces observations du P. Joseph on pourrait comparer, et non sans intérêt, les observations d'Alfred Fouillée, dans son ouvrage sur les *Tempéraments et caractères*, et celles de Théodule Ribot, dans sa *Psychologie des sentiments*.

Digitized by Google

*
* *

Au-dessus de la vie végétative, nous avons la vie sensitive. Dans cette vie les scolastiques distinguent les facultés cognoscitives, qui sont les sens externes et internes, et les facultés appétitives, qui sont l'appétit concupiscible et l'irascible.

Comme saint Thomas, le P. Joseph admet la division aristotélicienne des cinq sens externes, qui sont la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût et le toucher (1). En ce qui concerne la perception des sens externes, le P. Joseph suis fidèlement la théorie scolastique. Il rappelle et exploite une comparaison qu'il sait recommandée « par la meilleure théologie et philosophie », celle que donna saint Paul : *Videmus nunc per speculum.* « Tout ce que nous connaissons en cette vie, dit-il, c'est par forme de miroir. Supposons qu'il y ait un miroir contre cette muraille. Tout ce qui est dans la chambre semble être dedans, même ce qui est plus éloigné. En effet, on y voit toutes les choses opposées. Mais elles n'y sont pas corporellement, mais par rejaillissement, par espèce, par idée et par représentation. Le miroir est votre œil, qui reçoit les espèces de tout ce que vous voyez. Par exemple, vous voyez une de vos sœurs (le P. Joseph s'adresse aux religieuses du Calvaire) ; en même temps il se forme une certaine idée, une espèce imperceptible, qui sort d'elle et passe dans votre œil (2). » D'après le P. Joseph, comme d'après l'École, pour qu'il y ait sensation, trois choses sont nécessaires, « d'abord l'objet qui est représenté, puis l'espèce qui en résulte, et en troisième lieu l'œil ou le miroir par lequel on voit. » Ce qu'il a exprimé en ces autres termes : « L'objet qui jette son espèce, puis la capacité de la vue qui reçoit la chose, et la lumière et illustration pour la voir (3). » Celui-là en effet ne peut rien voir, qui n'a pas d'objet devant lui, qui n'en reçoit pas une espèce et qui n'a pas son miroir éclairé. Le P. Joseph ajoute que l'objet doit être « en une distance proportionnée à la capacité de l'œil ». Autrement il n'y aurait pas présence.

On s'est souvent demandé si, dans ce concours des divers élé-

(1) Le P. Joseph, *XXVIIIe Exhortation sur Isaïe* f. 303 v. — Dans son *Explication des facultés de l'âme,* il avait d'abord essayé de les ramener à trois. C'était l'exagération de l'opinion d'Aristote, qui a cru voir dans l'attouchement et l'odorat comme une double extension du goût (*De l'âme,* III, 12, 7).

(2) Le P. Joseph, *XXIe Exhortation sur Isaïe*, f. 232 r.-v.

(3) Le P. Joseph, *XXIe et XXIIe Exhortations sur Isaïe,* ff. 232 v.-239 r.

Digitized by Google

ments de la sensation, saint Thomas ne faisait pas de l'espèce l'unique principe actif. Certains philosophes l'ont cru (1). C'est sûrement sa tendance apparente (2). C'est aussi celle du P. Joseph, qui ne présente pas dans l'âme, comme le fait Duns Scot, la coopératrice de la cause agissant sur les organes (3). Encore ici le P. Joseph est plus près des Thomistes que des Scotistes.

Qu'est-ce que cette espèce ? « C'est, dit le P. Joseph, une chose réelle, une image ou représentation qui sort des objets créés, traverse l'air et entre en notre œil imperceptiblement (4). » Barthélemy Saint-Hilaire a prétendu que les espèces sensibles des scolastiques n'existaient pas chez Aristote (5). C'est une erreur. Il est vrai qu'Aristote n'en a pas déterminé la nature (6). Cette espèce « voyageuse », est-elle un effluve, comme le veut Démocrite, une émanation d'atomes ? Admissibles pour le goût et l'odorat, les atomes ne peuvent l'être pour la vue et l'ouïe (7). Pour l'ouïe et la vue, l'image est bien « immatérielle », comme dit saint Thomas (8), insaisissable aux sens, « imperceptible », comme dit le P. Joseph (9). « On voit les choses spirituellement », dit-il encore. C'est même pour cela que dans le miroir « elles paraissent plus belles qu'en elles-mêmes (10). »

Où se produit la sensation externe ? Faut-il avec Bossuet placer le siège de la sensation dans la partie antérieure du cerveau ?

(1) « S. Thomas, dit le P. Prosper de Martigné, *La scolastique et les traditions franciscaines*, p. 335, incline à faire de l'espèce l'unique principe actif, disent les uns, presque le seul principe actif de la sensation, affirment les autres. » Cf. *ibid.*, p. 515, et E. Pluzanski, *Essai sur la philosophie de Duns Scot*, p. 43.

(2) Mais malgré cette tendance, qu'il tenait d'Aristote (Cf. Waddington, *De la psychologie d'Aristote* p. 337) et qui se manifeste surtout dans certaines comparaisons qui lui sont familières (Cf. le P. Prosper de Martigné, *La scolastique et les traditions franciscaines*, pp. 335-336), saint Thomas ne saurait avoir regardé les sens comme des puissances purement passives. C'est l'auteur même du *Commentaire des Sentences* qui a dit de saint Thomas (In 1um, d. 11, q. 1, a. 1) : « *Sentire, quantum ad ipsam receptionem speciei sensibilis, nominat passionem ; sed, quantum ad actum consequentem ipsum sensum perfectum per speciem, nominat operationem* ».

(3) E. Pluzanski, *Essai sur la philosophie de Duns Scot*, p. 42.

(4) Le P. Joseph, *XXe Exhortation sur Isaïe*, f. 238 v.

(5) Barthélemy Saint-Hilaire, *Traduction des Œuvres d'Aristote*, préface.

(6) S. Thomas, *Summa Theologica*, pars 1a, q. 84, a. 6.

(7) Cf. E. Pluzanski, *Essai sur la philosophie de Duns Scot*, pp. 43-45.

(8) S. Thomas, *Summa Theologica*, pars 1a, q. 78, a. 3.

(9) Le P. Joseph, *XXIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 238 v.

(10) Le P. Joseph, *XXIe Exhortation sur Isaïe*, f° 234 v. : « Dans ce miroir attaché à la muraille, on voit toutes les choses qui sont dans la chambre, en quelque manière plus belles qu'en elles-mêmes, d'autant qu'on les voit spirituellement. »

Digitized by Google

Est-ce bien là qu'aboutit le dernier coup de l'objet extérieur, comme de là part le premier branle des mouvements ? L'âme « y tient-elle en main les rênes par où tout le corps est poussé et retenu ? » Est-elle comme « le pilote qui conduit tout le vaisseau par le gouvernail, et préside-t-elle du cerveau à tous les mouvements du corps ? (1) » Oui, si l'âme est seulement le moteur du corps, et cette comparaison de Bossuet peut être alors non moins juste que pittoresque. Mais si l'âme est la forme du corps, comme le soutiennent les scolastiques, il n'y a plus de raison de la reléguer sur ce sommet majestueux ; elle est tout entière présente à tout le corps, dont elle informe et anime également toutes les parties ; elle est par les sens en contact immédiat avec la réalité extérieure, et le siège de la sensibilité est l'organe lui-même. Sur ce point encore le P. Joseph paraît d'accord avec les scolastiques et il ne dit pas un mot qui fasse croire qu'il prolonge le mouvement de l'espèce au-delà de l'organe des sens.

Aux cinq sens extérieurs l'École joignait les sens internes, c'est-à-dire ceux dont les organes ne paraissent pas et qui ne demandent pas un objet externe actuellement présent. Saint Thomas après Aristote, admet quatre sens internes : le sens commun, l'imagination, le sens appréciatif et la mémoire sensitive (2). Duns Scot rejette l'imagination, le sens appréciatif, et, bien que d'une manière moins formelle, la mémoire sensitive (3). Le P. Joseph se tient plus près de saint Thomas que de Duns Scot, et admet « le sens commun, l'imagination et le sens mémoratif (4).

« Par le sens commun, dit-il, nous concevons en gros les formes des choses qui ont été offertes aux sens extérieurs, comme sont les figures de ce que nous avons vu, ouï, touché (5). » Dans la théorie scolastique, l'organe du sens commun est un organe central, le cerveau, où les sensations des sens particuliers sont répétées pour y être comparées et complétées ; en effet au

(1) *De la connaissance de Dieu et de soi-même* II, 5, 15 et 20.

(2) S. Thomas, *Summa Theologica*, Ia p., q. 78, a. 4. « *Necesse est ponere quatuor vires interiores sensitivæ partis, scilicet sensum communem, imaginationem, æstimativam et memorativam.* »

(3) Cf. E. Plúzanski, *Essai sur la philosophie de Duns Scot*, pp. 48-49. — Duns Scot, *In 4umSent.*, d. 45, q. 2, *De anima*, q. 9 et 10.

(4) *XVe Épître du P. Joseph à sa mère.* — Cf. *Exercices spirituels des Religieuses Bénédictines du Calvaire*, 1re partie, p. 218. « Nous avons trois sens intérieurs, savoir : l'imaginative, l'estimative (qui n'est autrement définie que le sens commun) et la mémorative. »

(5) *XVe Epître du P. Joseph à sa mère.*

Digitized by Google

sens commun est attribuée la conscience sensitive, c'est-à-dire l'aperception réfléchie par laquelle le sujet connaît qu'il a une sensation (1).

Conformément à la doctrine de saint Thomas, le P. Joseph définit l'imagination « un organe sensible et puissance inférieure de l'âme par laquelle se connaissent les choses matérielles et visibles, quoique absentes (2). » « Elle a son lieu dans la tête, au devant d'icelle, et même quand on vient à l'ouvrir, comme ceux qui font des anatomies, ils trouvent le lieu où elle est au droit du front (3), divisé en petites cellules, dans l'une desquelles se conservent les espèces des choses matérielles et sensibles (4). » Avec à-propos ce scolastique va nous prouver qu'il a de l'imagination. En effet, il nous présente l'âme comme une « princesse » qui a nombre « d'officiers, grandes cours, chambres et antichambres précédant la royale salle où principalement elle fait sa résidence. » « Les formes des choses étant passées par le sens commun, elles sont reçues de l'imagination, où elles s'impriment et prennent de nouveaux habits et visages pour pouvoir être connues de l'intellect, qui est l'une des puissances hautes, qui est comme l'écuyer de la reine, à laquelle nul ne parle que par son moyen. Or, parce qu'il est tout spirituel, il ne peut comprendre les formes corporelles que premier elles n'aient changé d'habit et pris une forme spirituelle, ce qui se fait en l'imagination, comme en l'antichambre de ces princes où l'on change de cape. Ici, à cause que toutes les formes des créatures sont reçues comme au lieu où entrent les pages et laquais, il y a le plus souvent une grande confusion, et là, se pressent tant de pensées inutiles, tant de chimères et rêveries, que ceux qui ne sont entrés plus avant dans le palais, négligeant ses connaissances, sont tout inquiétés, et parmi ces bruits et désordres ne peuvent entendre la douce voix de leur Dieu (5). » « Près de la chambre de l'imagination se trouve le sens mémoratif, un petit recoin auquel entrent ces formes qui souvent sans notre volonté et malgré icelle, se représentent importunément aux yeux de l'intellect, lequel a beau les rebuter comme canailles et gens indignes de parler à la reine, toujours ils retournent jusqu'à tant que

(1) E. Pluzanski, *Essai sur la philosophie de Duns Scot*, p. 47.
(2) Le P. Joseph, *XXXe Exhortation sur Isaïe*, f. 325 v.
(3) Ébauche de la théorie des localisations cérébrales.
(4) Le P. Joseph, *XXXe Exhortation sur Isaïe*, f. 324 v.
(5) *XVe Épître du P. Joseph à sa mère.*

Digitized by Google

l'âme, ayant acquis plus de maîtrise, fasse déloger telles gens de son palais (1). »

L'imagination a été appelée « la folle du logis ». Le P. Joseph en a, dans des termes pittoresques, dépeint les égarements. « En l'imagination font leur demeure toutes les pensées légères errantes, qui volent devant les yeux de notre esprit, comme une grande bande d'oiseaux de divers plumages, qui font un bruit perpétuel par leurs chants différents et troublent la paix de notre âme. Mille fantômes de vains désirs s'élèvent dans cette imagination ; mille petits dépits, dédains, jalousies, soupçons, jugements téméraires pour le moindre déplaisir que nous recevons, nous inquiètent et font des tours et retours dans notre fantaisie avec rumeurs et tintamarres, comme des pies grièches dénichées ; mille petits souhaits de biens imaginaires naissent dans notre cœur, et, comme des étourneaux gloutons, ouvrent le bec avec des cris importuns après la proie de quelque vil contentement. Ainsi les idées des faux biens que nous poursuivons, nous travaillent et nous sont fort dommageables ; encore que ce soit sous l'apparence du bonheur, elles nous éloignent de Dieu, où gît notre seule félicité et font que notre âme ainsi égarée est abattue et prise des malins esprits, vautours et milans ravisseurs, auxquels elle sert de curée (2). »

Le P. Joseph observe avec raison que l'imagination des bêtes est beaucoup plus réglée que la nôtre. « Le loup, dit-il, pense à prendre sa proie, la brebis à brouter l'herbe, le renard à manger les poules, et ainsi des autres ; leur imagination suit leur instinct naturel (3). » C'est pourquoi elle est beaucoup plus sûre que la nôtre. « Les bêtes, dit encore le P. Joseph, ne sont pas trompées en leur imagination si souvent que nous. Voyez un chien, quelle industrie il a à discerner les détours des animaux qu'il poursuit et à connaître son maître entre mille autres habillés de la même façon ; les hirondelles, à connaître les saisons et pays qui leur sont propres à faire leurs nids, à choisir le lieu le plus à couvert et à l'abri des vents pour y mettre leurs petits ; l'abeille, à distinguer les bonnes fleurs propres à faire le miel d'avec celles qui ne le sont pas. Ainsi des autres animaux, auxquels on remarque plusieurs semblables industries. Pourquoi cela ? Pour ce que Dieu par sa bonté supplée le défaut de la raison, dont ces

(1) *XVe Épître du P. Joseph à sa mère.*
(2) Le P. Joseph, *Explication des facultés de l'âme.*
(3) Le P. Joseph, *XXXe Exhortation snr Isaïe*, f. 325 v.

Digitized by Google

animaux sont privés. Mais, nous autres, il nous veut conduire par la raison et la foi, de manière que, quand nous agissons par le sens de l'imagination comme des bêtes, il nous laisse tromper, afin que nous ayons recours à ces infaillibles guides dont il nous a pourvus (1). »

*
* *

Touchée du plaisir ou de la douleur ressentis ou imaginés dans un objet, l'âme le poursuit ou s'en éloigne. Ce mouvement se nomme passion ou appétit. Le P. Joseph suit la classification des passions établie par Aristote (2) et admise par saint Thomas (3). Il reconnaît donc onze passions : six relevant de l'appétit concupiscible, « à savoir l'amour et la haine, le désir et la fuite, le plaisir et la tristesse », et cinq de l'irascible, l'audace, la crainte, l'espérance, le désespoir et la colère (4).

L'appétit concupiscible comprend d'abord « l'amour, qui a le bien pour objet ; car jamais on n'aime que ce qui est bon ou ce qu'on estime tel ; nul ne peut aimer le mal, sinon sous l'apparence de quelque faux bien (5). » « La volonté se porte nécessairement à aimer le bien. Tournez-la de quelque côté que vous voudrez, elle ne peut qu'elle n'aime le bien, vrai ou apparent ; il est impossible qu'elle aime le mal (6). » « L'amour est le premier mouvement de la volonté vers le bien vrai ou apparent (7) ». « le premier mouvement de la volonté qui excite et attire tous les autres (8) », « le premier mouvement qui pique et émeut l'âme et donne le branle à tous les autres (9) » ; « après suit le désir, car tout ce qu'on aime, on le désire, et lorsqu'on l'a, il y a de la joie en sa jouissance (10) » ; « la joie est le repos de la volonté en

(1) Le P. Joseph, *XXXe Exhortation sur Isaïe*, f. 325 r. et v.

(2) Aristote, *De l'âme*.

(3) S. Thomas, *Summa Theologica*, Ia IIae, q. 23 et q. 25. — La même classification se trouve dans saint François de Sales, *Traité de l'amour de Dieu*, I, 3, et dans Bossuet, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, I, 6.

(4) Le P. Joseph, *Exercices spirituels des Religieuses Bénédictines du Calvaire*, 1re partie, p. 220, et *XXVIIIe et XXXe et XXXIIIe Exhortations sur Isaïe*, ff. 303 v. 326-327, 349-350.

(5) Le P. Joseph, *XXXe Exhortation sur Isaïe*, f. 326 v.

(6) Le P. Joseph, *VIe Exhortation sur Isaïe*, f. 86 r.

(7) Le P. Joseph, *Exhortation pour la fête de Noël*, du 27 décembre 1633, ms. II, p. 103.

(8) *Exhortation sur la Visitation*, du 13 février 1637, ms. II, f. 54 r.

(9) Le P. Joseph, *Xe Exhortation sur Isaïe*, f. 124 v.

(10) Le P. Joseph, *XXXe Exhortation sur Isaïe*, f. 326 v.

Digitized by Google

la jouissance de la chose aimée (1). » « A ces trois passions sont opposées les trois suivantes, qui sont la haine, la fuite et la tristesse. Ainsi, quand vous aimez bien Dieu, vous haïssez le péché, qui lui est contraire, et quand vous haïssez une chose, vous la fuyez aussitôt, et si on ne le peut faire, on est triste, ce qui est opposé à la joie (2). »

L'amour tend à l'union, et nous n'aimons rien sans que nous désirions l'obtenir. Il nous en faut donc les moyens. C'est pourquoi Dieu a mis en nous les cinq passions de l'irascible. « Les passions de l'appétit concupiscible se portent au bien sensible, considéré purement en ce qu'il a d'aimable ; celles de l'irascible envisagent le bien, mais comme une rose entourée d'épines et accompagnées de difficultés qu'on s'efforce de surmonter, afin d'ôter à la partie concupiscible les obstacles de son contentement (3). » « Ces passions se portent à résister au mal qu'elles savent leur être nuisible et à la recherche du bien qu'elles connaissent leur être utile. Nous nous mettons en colère, parce qu'on nous veut ôter ce que nous aimons et désirons, ou qu'on ne nous le veut pas octroyer. Et quand cette colère porte à entreprendre plus que l'on ne peut, alors elle se nomme audace. Il y a des personnes si audacieuses qu'elles se jetteraient dans le feu et passeraient au travers des glaives tranchants sans effroi. Un seul homme combattra contre cent et croira les pouvoir vaincre, étant animé de cette passion. La crainte est opposée à l'audace. C'est ce qui fait qu'on se retire des périls et que même on craint où il n'y a nul sujet de craindre, ainsi qu'on voit en des naturels extrêmement timides. L'espérance suit après, qui accompagne la colère et sert à l'animer par l'espoir qu'elle lui donne de conduire à chef ses intentions. Que si cela manque, le désespoir survient, qui emporte l'âme en un abîme de découragement. Ce mouvement est plus à craindre que tous les autres (4). » « Voilà, ajoute le P. Joseph, les onze passions par lesquelles le monde est agité. Aucun mouvement n'est en nous que par icelles. C'est par elles que la volonté est poussée au bien et au mal (5). »

Toutes ces passions sont les manifestations de la vie sensitive. La vie sensitive est commune à l'homme et à l'animal. C'est

(1) Le P. Joseph, *Exhortation pour la fête de Noël*, du 27 décembre 1633, ms. II, p. 103.

(2) Le P. Joseph, *XXXe Exhortation sur Isaïe*, f. 326 v.

(3) Le P. Joseph, *Exercices spirituels*, 1re partie, pp. 220-221.

(4) Pensée éminemment thomiste.

(5) Le P. Joseph, *XXXe Exhortation sur Isaïe*, f. 327 r.

Digitized by Google

pourquoi le P. Joseph a eu l'heureuse pensée de montrer chacune de ces passions dans les divers animaux où elle domine. Ces peintures pleines de pittoresque, offrent plus d'un trait que n'eût pas rejeté notre La Fontaine, cet éminent peintre des bêtes et de l'âme humaine.

« L'amour naturel, dit le P. Joseph en son *Explication des facultés de l'âme*, ressemble en apparence à un agneau doux, bénin et débonnaire. Il rend l'homme si bête qu'il se laisse tondre sans crier et qu'il flatte et amadoue ceux qui l'écorchent... La joie court et bondit comme un chevreuil dans le transport de quelque vain contentement, qui nous émeut à donner carrière très libre à toutes nos humeurs, nous pousse à mille légèretés, saillies et boutades à l'improviste, nous fait mouvoir par surprise au moindre vent qui fait branler les feuilles... Le mouvement de la haine se jette et s'acharne comme un loup sur tout ce qui le fâche, se laisse emporter à ses aversions naturelles, ne peut rien souffrir de ceux qui sont comme lui dépits, malins, pleins de rancunes, de ruses, de cabales et artifices pour surprendre les gens de bien, comme le loup fait le mouton..... La tristesse appesantit les âmes terrestres, les rend sauvages et farouches comme les ours, qui meurent de mélancolie, qui donnent de la patte à tous ceux qui s'approchent d'eux et leur montrent mauvais visage... La colère rend l'homme semblable au lion, qu'on dit être toujours en fièvre. C'est la plus pernicieuse de toutes les passions, et surtout chez les grands, car ils deviennent les ennemis du genre humain ; ils font ravage et dégât dans les peuples et provinces ; ils se rendent insupportables, félons, cruels, inhumains. Aussi ces hommes sont-ils environnés des fléaux de Dieu et des clameurs, complaintes et malédictions de tout le monde... L'audace diffère de la colère en ce que l'audacieux n'est pas tant ému par courroux que par un orgueil brutal qui lui fait lever les cornes et le pousse à fendre la presse et à fouler tout le monde aux pieds, ainsi qu'un taureau échauffé, lequel n'est pas vaillant et courageux comme un lion ; il paît l'herbe comme les autres. Ce sera quelque homme d'un esprit commun, mais puissant par sa qualité, par ses amis. S'il est offensé, il entre en chaleur, il tonne, il mugit, il s'enfle en sa peau, il frappe la terre du pied, il remplit l'air de bruit et de menaces ; rien ne lui semble difficile, il s'élance au travers de tous les périls, il heurte tout, il entreprend au-dessus de ses forces, tandis que son humeur le tient et que le taon de son am-

Digitized by Google

bition présomptueuse et de son dépit aveuglé lui perce le flanc jusqu'au vif... La crainte fait fuir comme un pauvre lièvre qui n'a force qu'à bien courir et qui ne voit goutte en courant ; car il voit fort peu devant lui et n'aperçoit que de côté, comme si la nature ne lui avait donné des yeux que pour connaître le péril des chiens qui le poursuivent et se rendent plus diligent en sa fuite éperdue... Le désespoir est la plus déraisonnable de toutes les passions ; elle ôte aux bêtes tout ce peu d'apparence de raison qu'elles montrent au soin qu'elles ont de se conserver. Car lors elles se précipitent elles-mêmes ; il n'y a plus moyen de les empêcher de périr avec dommage d'autrui, qu'en les tuant... (1) »

Le P. Joseph a le culte du symbolisme. Il a comparé nos passions aux animaux. Il va les comparer, de même que nos sens et nos facultés, aux serviteurs du roi. Ce sont autant d'officiers qui servent dans le palais et le château de l'esprit. Les sens extérieurs sont « les archers qui font la garde aux portes du logis, qu'ils ont charge d'ouvrir et fermer selon les occurrences » Les passions sont « les gardes du corps du prince et ses autres domestiques qui approchent plus près de sa personne. » L'imagination « a le soin des galeries et du cabinet des peintures et présente chaque jour à l'esprit de nouveaux portraits et représentations. » L'amour est « le capitaine des gardes, dont toutes les autres passions reçoivent le mot. » La joie est « le maître de musique, qui chaque jour invente, comme autant d'airs nouveaux, de nouvelles jouissances, lesquelles ne durent pas plus longtemps que la tirade d'une belle voix bien roulante et qui s'évanouit dans l'air aussitôt qu'elle y est formée. » La haine est « le maître d'hôtel ,l'intendant et le contrôleur de la dépense, qui hait les larrons, tance et rabroue tous ceux qui ne font pas leur devoir. » La tristesse est « le médecin qui donne la rhubarbe amère des ennuis, des afflictions. » La colère est « l'huissier de la porte du cabinet ou de la chambre qui écarte les importuns. » L'audace est « le commandant des chevau-légers, qui est toujours en campagne, donne partout tête baissée où on l'envoie, autant étourdi que vaillant. » La crainte « fait toujours la ronde et pose partout des sentinelles pour ne laisser surprendre le château. » Le désespoir, « qui trouve des difficultés partout, est celui qui tient les finances. » L'intellect et la mémoire sont « les

1) Le P. Joseph, *Explications des facultés de l'âme.*

Digitized by Google

principaux conseillers d'État. » L'intellect est « le chancelier qui tient le sceau et donne la forme authentique aux diverses pensées. » La mémoire est « le secrétaire d'État, qui reçoit, garde et ouvre les paquets, les tient rangés en bon ordre pour les présenter au conseil, maintient les correspondances au dedans et dehors du royaume pour les affaires de son maître, tient registre de tous les résultats des assemblées, bref, est le répertoire de tous les droits et titres principaux de la couronne (1). »

Le P. Joseph nous montre encore notre corps et notre âme comme les théâtres de combats acharnés. Les quatre éléments qui composent notre corps, « s'entrebattent continuellement » ; leurs qualités diverses, froid, chaud, sec et humide « veulent toutes dominer et se surmonter mutuellement (2). » Semblables à des bêtes, « les passions demandent différentes pâtures et sont toujours en guerre. L'amour est combattu de la haine ; la tristesse combat la joie ; la fuite, le désir. Bref, nous sommes comme un champ de bataille où tout cela s'entrechoque sans cesse (3). »

Mais, ainsi que notre philosophe devait se le demander, « pourquoi donc Dieu a-t-il mis en nous un si grand nombre de passions qui nous tirent plutôt du côté de la terre qu'elles ne nous portent à lui,qui nous rendent semblables à des bêtes brutes plutôt qu'à des personnes douées de raison ? Pourquoi a-t-il voulu nous donner un si grand poids, vu qu'il semblait être plus convenable de nous donner des ailes pour nous élever ? Il semble que l'âme soit selon une certaine figure, par laquelle les anciens représentaient la vertu sous la similitude d'un jeune homme qui avait des ailes à la tête qui l'élevaient en haut, et des fers aux pieds qui l'attiraient en bas. L'invention en était belle pour les payens, lesquels reconnaissaient bien et nous voulaient montrer par là que la vertu consiste en une certaine médiocrité (4), et que nous avons besoin d'un contrepoids, ainsi que ceux qui dansent sur la corde, qui est un jeu pour passer le temps, se servent de certain bâton ferré, lequel semblerait plutôt les devoir abaisser, et néanmoins c'est ce qui les fait aller en équilibre et juste balancement (5). » Ce contrepoids

(1) Le P. Joseph, *Explication des facultés de l'âme.*

(2) Le P. Joseph, *Exhortation sur la Sainte Trinité,* 11 mai 1636, ms. II, p. 879.

(3) Le P. Joseph, *Exhortation sur la Sainte Trinité,* 11 mai 1636, ms. II, pp. 879-880.

(4) *Médiocrité* ici a le sens du latin *mediocritas,* une moyenne.

(5) Le P. Joseph, *XXXIIIe Exhortation sur Isaïe,* f. 350 v.

Digitized by Google

retient l'homme dans le juste milieu où Dieu l'a placé, « entre les créatures purement corporelles et les créatures purement spirituelles (1). » L'homme ne peut oublier ainsi qu'il a en lui et la vie végétative, et la vie sensitive comme les animaux, et la vie intellectuelle comme les anges.

*
* *

Quelle est donc cette troisième vie ?

« L'homme, dit le P. Joseph, est composé de deux parties, l'une spirituelle, l'autre corporelle. La spirituelle, qui est l'âme, est la plus excellente. L'âme est une certaine essence invisible qui n'occupe aucun lieu selon l'extension matérielle, et néanmoins elle a son lieu particulier, son opération et son mouvement en l'homme, et, selon la simple essence, demeure suspendue en Dieu, duquel elle porte l'image. Cette âme a trois perfections distinctes ; car elle est végétative, elle est sensitive et en troisième lieu elle est intellectuelle. Par la végétative elle a rapport avec les plantes, en ce que, tout ainsi que l'âme végétative donne vie aux plantes, ainsi fait l'âme intellectuelle au corps humain ; elle le fait vivre et elle le fait croître. Et comme les bêtes ont mouvement et sentiment par l'âme sensitive qui est en elles, ainsi l'âme raisonnable donne sentiment et mouvement au corps humain. En troisième lieu, elle est intellective, c'est-à-dire qu'elle a raison et intelligence, en quoi elle a rapport avec les anges (2), »

Le P. Joseph admet ainsi en termes formels l'animisme de l'École. Il reconnaît une âme ou principe immatériel aux plantes, un autre aux bêtes, et notre âme, qui est esprit, remplit chez nous les fonctions de ce double principe ; c'est la même âme qui nous fait vivre, sentir et penser. Mais cette vigueur végétative et sensitive qu'elle répand en nous, est sujette à mille altérations et changements, même au non-être. Comme l'âme des plantes et des bêtes, elle est amoindrie par la maladie, détruite par la mort. Notre âme peut ainsi cesser ses fonctions, sans qu'elle-même cesse d'être. « Vous me demandez peut-être, dit le P. Joseph à ses religieuses du Calvaire : Pourquoi donc les anges ne sont-ils point appelés âmes comme notre âme, puisqu'ils sont

(1) Le P. Joseph, *XXXIIIe Exhortation sur Isaïe*, 351 r.

(2) Le P. Joseph, *Exercices spirituels*, 1re Partie, pp. 217-218. Cf. la *XXXe Exhortation sur Isaïe*, la VIIe *Exhortation sur le noviciat du Calvaire*, ms. XVI, et la *XVIe Exhortation sur l'Exercice des dix jours* ms. VII.

Digitized by Google

de même nature ? — Votre âme est ainsi appelée à cause de l'obligation qu'elle a d'informer le corps, et, quoique sa nature, soit toute pareille à celle des anges, toutefois leurs opérations et conditions sont bien différentes. La condition de ces célestes esprits est d'être séparés du corps, et leur propre est d'être toujours unis à Dieu. Ils sont de grands seigneurs, et nous autres sommes de pauvres meuniers attachés à notre moulin et obligés de conduire nos ânes (1). »

L'âme a deux puissances ou facultés, qui sont l'intellect et la volonté. Dans son *Explication des facultés de l'âme* et aussi dans ses *Exercices spirituels de la Congrégation du Calvaire* (2), le P. Joseph avait, de même que sainte Thérèse, distingué trois facultés de l'âme et présenté la mémoire comme une faculté distincte de l'intellect. Mais dans ses *Exhortations* il a modifié sa classification. Il y enseigne que, « selon saint Augustin et saint Thomas (3),la mémoire ne procède pas directement de la substance de l'âme et partant n'est pas une faculté distincte, mais conjointe à l'intellect (4). » « Ce n'est qu'une réflexion de l'entendement sur les choses passées (5). »

L'intellect et la volonté sont appelés puissances, « parce que, dit le P. Joseph, par icelles l'âme est puissante de vouloir, et opère ce qu'elle veut et sans elles ne pourrait rien faire (6) » ; facultés, « ce qui signifie le pouvoir qu'elles ont d'opérer (7). » C'est, en termes moins précis, la définition de saint Thomas, qui voit dans chacune de ces facultés « le principe prochain de l'opération de l'âme » (8) et fait de l'âme la cause formelle, non efficiente de ses actes. L'âme est la racine ; la puissance, la branche, et l'acte humain, le fruit.

Dès lors il est évident que sur la nature de la distinction de

(1) Le P. Joseph, *Ve Exhortation sur le noviciat du Calvaire*, ms. XVI, f. 68 v.

(2) Première partie, p. 221.

(3) *Summa Theologica*, 1a pars, q. 79, a. 6 et 7.

(4) Le P. Joseph, *XXIXe Exhortation sur Isaïe*, f. 310 v.

(5) Le P. Joseph, *XXVIIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 309 v, et 303 v. — Cf. *XIIe Exhortation sur Isaïe* f. 160 v ; *IXe Exhortation sur l'Exercice des dix jours*, ms. VII, p. 364 ; *Exhortation sur l'Évangile du dimanche de l'Octave de l'Épiphanie*, ms. II, p. 361 ; *Exhortation où est enseigné comme l'on doit régler les trois parties de l'âme*, ms. IV, Pièces diverses, p. 410.

(6) Le P. Joseph. *XIIIe Exhortation sur l'Exercice des dix jours*, ms. VII, pp. 508-509.

(7) Le P. Joseph, *XXVIIIe Exhortation sur Isaïe*, m. III, f. 304 r.

(8) S. Thomas, *Summa Theologica*, 1a pars, q. 78, a. 4 : « *Proximum principium operationis animae* ».

Digitized by Google

l'âme et de ses facultés le P. Joseph sera pour saint Thomas contre Duns Scot. Duns Scot, reprenant l'opinion de quelques philosophes anciens, avait prétendu que les facultés de l'esprit humain « n'ont de distinction réelle ni entre elles ni avec l'essence de l'âme (1). » Il n'admettait qu'une distinction de raison. Au contraire, saint Thomas, d'accord avec les saints Pères, avait soutenu qu'il y a, soit entre les facultés et l'essence de l'âme, soit entre les facultés elles-mêmes, une distinction réelle, en telle sorte qu'elles sont des entités réelles, des modes réels qui affectent la substance de l'âme (2). Le P. Joseph adhère pleinement à l'opinion thomiste. « Nos facultés de l'intelligence et de la volonté, dit-il, ne sont pas l'âme, mais deux puissances distinctes (3). » « Elles sont seulement outils et organes dont l'âme se sert en toutes ses opérations (4). » Les facultés doivent être « unies et conjointes à l'âme », sans quoi elles n'existeraient pas (5). L'âme a de même besoin de ses facultés, sans quoi elle n'opérerait pas. « Il n'y a que la seule essence divine qui opère d'elle-même (6). » « Le feu n'opère point par sa substance, mais

(1) Duns Scot, in 2um Sent. d. 16 : « *Dico quod non distinguuntur realiter inter se nec ab essentia.* » Plus tard, Descartes acceptera cette théorie, qui, du reste, était la conséquence nécessaire de son axiome : « *Cogito, ergo sum* ». Pour lui en effet l'âme est une chose qui pense, et qui ne serait pas sans la pensée. Bossuet se rangera lui aussi à cet avis, quand il écrira, dans *La connaissance de Dieu et de soi-même*, I, 20 : « L'entendement n'est autre chose que l'âme, en tant qu'elle conçoit ; la mémoire n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle retient et se ressouvient ; la volonté n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle veut et qu'elle choisit. De même l'imagination n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle imagine et se représente les choses. La faculté visive n'est autre chose que l'âme en tant qu'elle voit, et ainsi des autres ; de sorte qu'on peut entendre que toutes ces facultés ne sont au fond que la même âme qui reçoit divers noms à cause de ses différentes opérations. »

(2) S. Thomas, *Summa Theologica*, Ia pars. q. 77, a. 1. Les thomistes donnent pour raisons, que, si l'intelligence et la volonté étaient identiques à l'essence de l'âme, elles seraient égales entre elles, ce qui n'est pas ; que la puissance et l'acte sont de même genre, qu'en conséquence la puissance est un accident comme l'acte lui-même ; que la même chose ne peut être en même temps et sous le même rapport acte et puissance ; que l'essence de l'âme comme premier principe (ils admettent l'animisme), est toujours en acte, tandis que ou bien les facultés n'y sont pas nécessairement, comme chez les personnes qui ont l'usage de leur bon sens, ou bien même n'y sont jamais, comme chez les fous ; que l'âme ne peut être à la fois une par son essence, et multiple par ses facultés, alors que ces facultés sont ou subordonnées ou opposées les unes aux autres, qu'elles s'excitent ou se combattent mutuellement (Cf. Zigliara).

(3) Le P. Joseph, *XIIIe Exhortation sur l'Exercice des dix jours*, ms. VII, p. 508.

(4) Le P. Joseph, *IXe Exhortation sur l'Exercice des dix jours*, p. 364.

(5) Le P. Joseph, *IXe Exhortation sur l'Exercice des dix jours*, p. 364.

(6) Le P. Joseph, *VIIe Exhortation sur Isaïe*, ms. III, f. 95 v.

Digitized by Google

par sa chaleur et lumière (1). » « Notre esprit n'opère jamais par lui-même, mais par ses puissances (2). » Du reste « la substance peut bien être sans les accidents. Quand Dieu supprima la chaleur du feu qui était dans la fournaise où les trois enfants furent jetés, il ne brûlait point, et néanmoins il ne cessait pas d'y avoir du feu ». Ainsi, « quand l'on dort, l'âme n'opère pas par ses puissances ; pourtant la substance demeure et subsiste toujours. Quand l'on devient fol, l'âme ne cesse pas de demeurer, quoiqu'elle n'ait pas l'usage libre de ses facultés. C'est pourquoi la substance n'est pas la même chose que les accidents (3). »

(A suivre) LOUIS DEDOUVRES

(1) Le P. Joseph, *XXIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 241 r.

(2) Le P. Joseph, *VIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 95 r. — Cf. *XXIXe Exhortation sur Isaïe*, f. 309 r.

(3) Le P. Joseph, *XXIXe Exhortation sur Isaïe*, f. 309, r.-v.

Digitized by Google

DEUX ÉPITAPHES SATIRIQUES
SUR L'ÉMINENCE GRISE.

Comme tous les hommes d'état, le P. Joseph du Tremblay eut les honneurs de l'épigramme. Ceux que sa mort réjouit, ne se firent pas faute d'en user, voulant ainsi se venger du puissant conseiller royal qu'ils avaient craint et haï sa vie durant. Frappé d'apoplexie, il rendit le dernier soupir sans avoir pu faire une confession verbale, bien qu'il eût fréquemment manifesté sa contrition en se frappant la poitrine (1). A ce sujet circula bientôt le quatrain suivant :

Cy-git ce moine de profession
Qui du Cardinal secrétaire
Sçut si bien le secret taire
Qu'il est mort sans confession.

L'épigramme suivante fait allusion à sa collaboration avec Richelieu :

Cy-git au chœur de cette église
Sa petite Éminence grise
Et quand au Seigneur il plaira
Son Éminence rouge y gira.

Comme il fut enseveli devant le maître-autel de l'église Saint-Honoré à Paris, à côté du P. Ange de Joyeuse, on trouva plaisant de s'en étonner de la façon suivante :

Passant, n'est-ce pas chose étrange
Qu'un démon soit auprès d'un Ange. (2)

(1) RICHARD, *Histoire de la vie du R. Père Joseph Le Clerc Du Tremblay, Capucin*, t. II p. 290 sv. Paris, 1702.

(2) Ces trois épigrammes sont citées par l'ANONYME qui a prétendu montrer le P. Joseph sous son véritable jour en opposition avec la biographie citée de l'abbé Richard qu'il traite de fantaisiste. Cfr. *Le véritable Père Josef, Capucin nommé*

Digitized by Google

Ces trois épigrammes ne sont que méchantes. Il n'en est pas de même des deux épitaphes satiriques envoyées le 1 et le 22 janvier 1639 au cardinal secrétaire d'état François Barberini par Richard Stravius, archidiacre d'Arras et administrateur de la nonciature apostolique de Bruxelles (1). D'allure grave, d'expression haineuse, elles vouent à la malédiction de Dieu et des hommes la vie privée et publique du P. Joseph. Comme le dit Stravius dans le billet accompagnant la seconde épitaphe, elles sont extraites toutes les deux de libelles écrits contre l'œuvre du célèbre Capucin :

Epitaphium Patris Josephi Capucini.

Morare hospes et impiis manibus male precare.
Infelicis memoriæ monachus hic jacet,
Vir protonefarius, quippe qui vivus diritate consilii
Et morum nequitia omnes retro scelestos homines superaverit.
Natus in humani generis perniciem,
Et opprobrium sæculi.
Etsi dominus,
Ambitus tamen et irarum servus congeriem malorum addidit.
In fide et voluntate perditus homo,
Et nihil minus quam Deum et Religionem curans.
Ut fuit pacis et quietis publicae infestissimus hostis,
Ita belli inter christianos principes et sacrilegii author,
Et propagator extitit acerrimus.
Denique post eversum fere totum orbem,
Ipsius mentis pravitate,
Cum illi ad summum crudelitatis et iniquitatis culmen jam deesset nihil,
Scelerum oppressus innumera multitudine,
Misere cruciatus inferis animam reddidit :
Occubuit in dœmone XIV Kal. Januarii. (2)

La seconde épitaphe est plus longue et aussi plus violente. Son auteur a voulu frapper l'imagination des lecteurs par l'affirmation calomnieuse du contraste saisissant entre la profession religieuse du P. Joseph et sa conduite fourbe, superbe et sanguinaire :

Epitaphium P. Josephi.

Siste qui hactenus inaudita vis audire,

au cardinalat, contenant l'histoire anecdote du cardinal de Richelieu. p. 571. Saint-Jean de Maurienne, 1704.

1) Archives Vaticanes. Nunziatura di Fiandra, volume 25.

(2) Le 18 décembre 1638.

Digitized by Google

Hic lege non cœli, sed aulae, non sanctorum sed adulatorum miracula.
Pater Josephus Le Clerc fuit patria Parisiensis.
Corpore taetrius fœtente vivo quam mortuo,
Anima faedius cauteriata quam capite (1)
His constabat homo inhumanus, christianus pacis hostis,
Catholicus Ecclesiae persecutor, sacerdos vir sanguinum ;
Religiosus larva et barba, monachus in turba et turbator ;
Aulicus pannosus et putidus, consiliarius iracundus et praeceps;
Negotiator quia duplex, inconstans.
Rector missionum apostolicarum et patronus Calvinistarum ;
In rheda et lectica mendicus,
In Pontificum cænis austerus,
Contemptor dignitatum in ambitu romanae purpurae.
A servis temporis servus fidelis et prudens dictus,
Dum Turcarum et haereticorum non modo fautor sed actor esset.
Pacificus, dum author discordiarum Reginae Gallicae ;
Innocens, dum innocentibus carceres compleret,
Oneraret patibula, theatra cruentaret.
Domus Dei columna, dum illam omnibus machinis everteret.
Qua die oppidum Brisaccum a catholicis ad haereticos
Ejus potissimum impulsu transiit,
Forti apoplexia correptus est et obrutus.
Qui longa confessione, magna contritione,
Et multa satisfactione videbatur egere,
Non se, non Deum agnoscens extinctus est.
In oratione funebri et veritatis de pulpito recitata,
Mendacii scalis coelum ascendit.
An illic receptus graves theologi dubitant,
Nisi introduxerint suffraganeum suum
Pia suffragia Cardinalis Richelieu et Archiepiscopi Burdiga-
Qui ejus exequiis interfuerunt [lensis (2)
Ad praesens Dei judicium interriti.
Vis cadaver terrae mandari ?
Urbes ejus consiliis redactae in cineres,
Tumulum tumultuarium congerent.
Vis in cineres redigi ?
Oppida quam plurima excitatis ab illo ignibus succensa,
Bustum incompositum component.
Vis mergi ?
Lacum efficient infinitorum quos afflixit lachrymae.

(1) Le P. Joseph, qui avait la vue faible et basse, portait un cautère derrière la tête comme remède contre la myopie. On le voyait quand son capuce se baissait. Cfr. l'ANONYME cité, p. 530 n. 1.

(2) Henri d'Escoubleau de Sourdis.

Digitized by Google

Vis projici ?
Accurrent undique lupi quos miserorum sanguine pavit. (1)
Obiit aetatis anno 64.
Si ad centesimum inter nos servatus fuisset,
Tamdiu bona pax exulasset a nobis ;
Illam si exoptas Deum roga
Ut a Consiliis Gallicis avertat alterum Patrem Josephum.
Virum sanguinum et dolorum abominabitur Dominus.

Ces deux épitaphes ont très probablement été rédigées par des français réfugiés aux Pays-Bas et peut-être bien par l'abbé de Saint-Germain dont nous parlons en note et qui résidait encore à Bruxelles en 1638. (2) Nous ne nous attarderons pas à réfuter les calomnies dont elles abondent. Il est en effet clairement prouvé aujourd'hui que le P. Joseph fut un religieux qui malgré trois dispenses se conforma toujours autant qu'il put aux prescriptions de sa règle ; il fut en même temps un directeur spirituel hors ligne et un maître-dialecticien à la parole pacifique et persuasive durant les controverses anticalvinistes sous Louis XIII. Quant à sa politique extérieure, voici comment la jugent ses deux meilleurs historiens. « Son but idéal, c'était toujours la pacification de la chrétienté, l'union des nations chrétiennes contre les infidèles. C'était à la France qu'il appartenait d'imposer cette pacification, de présider cette union. Au fond de son cosmopolitisme catholique, il y avait donc un sentiment national très ardent. La réconciliation des peuples chrétiens avait deux adversaires, les protestants et la maison d'Autriche, qui contribuaient également à diviser et à paralyser l'Europe en face de la Barbarie musulmane. Il fallait les affaiblir tous les deux et

(1) Il y a une certaine ressemblance entre ces quatre interrogations et celles que l'abbé de S. Germain, fidèle à la Reine-Mère et par conséquent hostile à Richelieu et à son conseiller, adresse au P. Joseph dans son livre *Vrais et bons avis de François fidelle*, dédié au Roi, imprimé à Anvers en 1631 et cité par l'Anonyme o. c. p. 555 : « Si une goutte de sang crie vengeance au Ciel contre celui qui l'a répandu, quel bruit doivent faire devant le trône de Dieu plus de mille torrens de sang humain, versé en autant de batailles ou de combats, ou de sièges de places ; si la petite larme qui coule sur la joue de la veuve affligée va de la terre jusques à l'Empirée pour demander justice : quels jets d'eau peuvent faire cent mille fontaines de pleurs qui montent avec impétuosité jusques au Paradis ; si la plainte d'un pauvre ouvrier frustré de son salaire retentit dans les oreilles de Dieu : quels tonnerres et éclats feront les cris de tant de millions de paysans, artisans, femmes et enfans chassez de tous leurs travaux et mourant dans les flâmes, dans les rivières, dans les bois, dans les hôpitaux, dans les ruës et par tout. »

(2) Bibliothèque Vaticane, Fonds Barberini latin. 6142, fol. 22 v. Lettre chiffrée de Stravius au cardinal F. Barberini du 23 janvier 1638.

Digitized by Google

l'un par l'autre, d'abord par la négociation, qui donnerait à la France le rôle de médiatrice pour l'amener ensuite à celui d'arbitre, puis par les armes » (1).

« Que l'on dise que le P. Joseph n'a pas suivi la politique idéale des nations catholiques, c'est la vérité. Mais que l'on affirme qu'il ne l'a pas suivie, le pouvant faire, c'est une erreur. Que l'on prétende qu'il a de gaité de cœur jeté la France dans les alliances protestantes, c'est une calomnie. Alors qu'il soutenait avec tant d'ardeur et de suite sa politique étrangère, le P. Joseph — nous en avons les preuves authentiques — souffrait cruellement de ne pouvoir tourner plus vite les événements à son gré, c'est-à-dire au profit de la cause religieuse qu'il avait à cœur de défendre de pair avec les intérêts français... » (2) « Jamais, jamais le promoteur de la croisade contre les infidèles n'eût accepté ces alliances protestantes ni déclaré la guerre à des nations catholiques, si les Espagnols eux-mêmes, en attaquant avec non moins de ténacité que de dissimulation la France catholique elle aussi et la fille aînée de l'Église, si les Espagnols, en excitant, en soudoyant les huguenots contre nous, chez nous, n'eussent pas contraint le P. Joseph à user d'abord du droit naturel de légitime défense, ne l'eussent pas forcé à suspendre le cours de sa politique directement catholique, politique que lui-même, depuis neuf ans, avait offerte à l'Espagne, et loyalement, généreusement expérimentée. » (3)

FRÉDÉGAND CALLAEY,
O. M. C.

---

(1) G. FAGNIEZ, *Le P. Joseph et Richelieu* t. I. p. 244. Paris, 1894.

(2) L. DEDOUVRES, *Le Père Joseph*. Conférence donnée à l'Université catholique de l'Ouest le 13 mars 1896 p. 39. Angers 1896.

(3) *O. C.* p. 38. LE MÊME. *Le P. Joseph polémiste, ses premiers écrits*, Paris, 1895 ; *Le Père Joseph polémiste. Réponse à M. Gust. Fagniez*. Extrait de la *Revue des facultés catholiques de l'Ouest*. Angers, 1897 ; *Le Père Joseph et le siège de la Rochelle*. Mémoire lu au Congrès d'histoire comparée à Paris, 1900, Mâcon 1901; *Le P. Joseph. Études critiques sur ses œuvres spirituelles*. Paris, 1903 (paru d'abord dans les *Études Franciscaines* t. I, 1899 sv.) ; G. FAGNIEZ, *L'opinion publique et la polémique au temps de Richelieu* (extrait de la *Revue des Questions historiques*, octobre 1896) Paris ; APOLLINAIRE DE VALENCE O. M. Cap. *Le P. Joseph*. Nimes, 1894; LE MÊME, *Quatre opuscules du P. Joseph du Tremblay*, édités par le P. Apollinaire. Nimes 1895. J. PARMENTIER, *De P. Josephi Capucini publica vita* (thèse doctorale). Paris, 1877.

Digitized by Google

BULLETIN DE PHILOSOPHIE

L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE

A. *Idées et Faits.*

A travers le modernisme condamné par l'Encyclique *Pascendi* circule, personne ne l'ignore, le virus des doctrines philosophiques en faveur parmi les penseurs modernes, le relativisme et le subjectivisme, le kantisme et le pragmatisme. De là viennent les méthodes défectueuses, les principes faux et les conclusions hétérodoxes qui, chez le moderniste, caractérisent le croyant, le théologien, l'historien, l'apologiste et le réformateur. Les faits ont montré combien grand était le mal. On a donc compris sans peine le devoir d'y apporter promptement un remède efficace. Des idées pratiques ont été échangées par les hommes les plus compétents, sur l'enseignement de la philosophie dans les collèges, les séminaires, les universités catholiques. Quelques essais même ont été tentés. Donnons-en ici un rapide aperçu.

I.

La Philosophie au Collège. — Il existe, du moins au premier aspect, une divergence très apparente entre la philosophie que les programmes universitaires imposent aux collèges catholiques et la philosophie scolastique, que le Souverain Pontife Pie X nous montre comme le remède aux erreurs de notre temps. Aussi la question s'est-elle posée tout d'abord des réformes désirables et possibles à introduire dans cet enseignement.

Au Ve Congrès de l'*Alliance des Grands Séminaires*, tenu à Paris au mois de juillet 1910, des critiques assez sévères ont été adressées à l'enseignement philosophique des collèges et des petits séminaires.

Digitized by Google

On s'est arrêté particulièrement aux mauvais résultats, aux dispositions intellectuelles très défectueuses qu'il laissait dans l'esprit des collégiens devenus grands séminaristes.

Il y aurait, d'après un rapport de M. Dubosq, professeur de philosophie à l'École de Théologie de Bayeux, une opposition assez marquée entre les élèves qui viennent au séminaire immédiatement après la rhétorique et ceux qui n'y entrent qu'après avoir fait la philosophie universitaire. « Les premiers, tout neufs en philosophie, sont dociles et s'intéressent volontiers à la scolastique ; les seconds s'ouvrent difficilement et arrivent imprégnés d'un esprit réfractaire à notre philosophie. » Ce dégoût fatal vient de ce que, au collège « les bacheliers ont étudié les questions modernes sous un aspect qui les a vivement intéressés » et qu'au séminaire ils se trouvent en « face de questions vieillies envisagées à des points de vue qui n'ont rien de commun avec la pensée contemporaine. »

La cause du mal se ramènerait donc à un antagonisme réel ou apparent entre la philosophie universitaire et la philosophie scolastique au double point de vue des doctrines et des méthodes.

Pour guérir ce mal les palliatifs paraissent à plusieurs insuffisants. M. Peillaube, entre autres, est tranchant. « Il faut faire cesser le scandale de deux philosophies enseignées dans les écoles catholiques, l'une pour le baccalauréat, qui sera estimée et l'autre pour le grand séminaire, qui sera méprisée. Il n'y a qu'une philosophie chrétienne et des prêtres, où qu'ils enseignent, dans un collège ou un grand séminaire, ne peuvent enseigner qu'elle. »

C'est aussi en ce sens que fut rédigé le vœu, exprimé et présenté par M. Paulot, supérieur du séminaire de Reims : « Que l'enseignement soit unique dans nos grands et nos petits séminaires, qu'il soit franchement scolastique et que, pour cela, les professeurs aient tous reçu la même initiation scolastique. »

*
* *

Émanant des représentants les plus autorisés des Maîtres du Clergé de France, ces graves réflexions devaient attirer l'attention des professeurs des collèges catholiques. La discussion du Congrès avait été pleine de courtoisie : aucune question de personne ne pouvait être soulevée dans le débat. On y versa donc seulement quelques précisions, demeurées peut-être trop dans l'ombre au sein du Congrès.

Je trouve sur ce sujet deux articles dans la *Revue Pratique d'Apologétique*.

Digitized by Google

Le premier est de M. Guibert (1) et contient de sages pensées de conciliation. L'auteur ne croit pas à l'existence d'un conflit très aigu entre l'enseignement des collèges chrétiens et celui des grands séminaires. Aussi rappelle-t-il simplement le principe fondamental dont tout le monde reconnait la légitimité. Aux jeunes gens de nos collèges destinés aux carrières libérales et au sacerdoce, on ne doit enseigner que *la philosophie chrétienne*, car il n'y a qu'une philosophie chrétienne. « Il n'est pas indifférent à notre foi catholique qu'on adopte tel ou tel système, qu'on pense ceci ou cela sur le monde et ses origines, sur l'homme et sa nature, sur Dieu et son action providentielle, sur le devoir et son fondement. Notre foi suppose à ces questions capitales une certaine solution et leur fait suite. Cette solution est à la fois rationnelle et chrétienne : rationnelle, en tant qu'elle procède des seuls efforts de la raison, comme il convient à une philosophie ; chrétienne, en tant qu'elle présente une base solide au majestueux édifice de nos croyances religieuses et de nos sciences sacrées. »... « On ne peut donc tolérer un double courant philosophique. La bonne philosophie sera, à la fois, ancienne et moderne, ancienne par la doctrine qu'elle professera, moderne par les problèmes nouveaux qu'elle abordera. »

Cependant, au collège et au séminaire, on ne poursuit pas absolument le même but et des nuances assez accentuées peuvent et doivent même marquer les deux enseignements sans nuire à la pureté de la doctrine. M. Guibert délimite aussi le domaine de la conciliation possible. « *Les séminaristes* étudieront dans leurs manuels latins afin de se familiariser avec la langue des sciences sacrées ; ils aimeront à posséder et à feuilleter la Somme de saint Thomas... Mais en même temps par leurs livres et par l'enseignement oral de leurs maîtres, ils seront mis au courant des questions du temps présent, ils apprendront quels aspects nouveaux prennent les problèmes anciens, ils s'exerceront à résoudre les difficultés actuelles par les principes qui dominent tous les temps. — Les *collégiens* de leur côté étudieront dans des manuels français et ils multiplieront dans la même langue les exercices de composition. Mais rien n'empêche que dans la langue nationale on professe une philosophie très traditionnelle et très chrétienne. Il suffit pour cela que les manuels y aient puisé leurs inspirations et emprunté leurs solutions, que les maîtres enseignent dans le même sens. »

N'est-ce pas en réalité ce qui se fait. « La justice commande de

(1) *L'Enseignement philosophique dans les Écoles catholiques.* Revue pratique d'apologétique. 1er janvier 1911, pag. 509-515.

Digitized by Google

reconnaître que c'est cet esprit qui anime nos divers manuels de philosophie, tant ceux qui sont destinés aux grands séminaires que ceux qui ont été écrits pour les collèges catholiques »... « Les élèves peuvent donc passer d'une école à l'autre ; il n'y aura aucun heurt d'idées à redouter ; il n'y aura qu'une adaptation de méthode à opérer. »

M. Guibert reste donc dans une note très optimiste. D'autres ont brodé sur un fond plus noir. Tel M. Cussac, vicaire général d'Avignon, rappelant, dans *Les Questions Ecclésiastiques*, (1) le cri d'alarme qu'il avait poussé, en 1908, dans une brochure parue sous ce titre *Caveant Consules*.

« Dans les Petits Séminaires, des maîtres d'un mérite incontesté, mais imbus, par leurs études universitaires, en vue de l'obtention de la licence ès lettres, de la philosophie kantiste, enseignent le criticisme et jettent dans les esprits de leurs élèves le discrédit sur la philosophie chrétienne. Quelle théologie espérer de jeunes gens, hérissés de préjugés critiques, toujours prêts à démolir l'enseignement traditionnel et à trouver surannée et défectueuse l'argumentation du professeur de dogme. Tels étaient les périls que nous signalions. Et les doléances au Congrès nous prouvent que le mal n'a pas diminué. »

*
* *

Présentée comme un fait général, cette accusation est évidemment exagérée. En un pareil débat des nuances sont nécessaires.

M. Lenoble, Préfet des Études au Collège de Pont-Levoy les apporte dans un autre article de la *Revue Pratique d'Apologétique*,(2) où il répond directement aux critiques du Ve Congrès de l'*Alliance des Grands Séminaires*.

Est-il vrai que les séminaristes qui entrent au séminaire après la rhétorique sont plus dociles aux enseignements du professeur de philosophie scolastique que ceux qui ont suivi au collège les cours de philosophie ; qu'ils se plient avec plus de souplesse à la méthode syllogistique et s'assimilent la doctrine avec moins de répugnance ? Est-il exact de dire en somme qu'un bachelier en philosophie est presque nécessairement destiné à regimber contre la doctrine et l'enseignement de la scolastique ? M. Lenoble ne le pense pas et il est difficile de ne point lui donner raison.

(1) *Les Questions Ecclésiastiques*. Le Ve Congrès de l'Alliance des grands séminaires. Mars 1911, pag. 244-259.

(2) N° du 15 juillet 1912 : *l'enseignement de la Philosophie dans les collèges chrétiens*, p. 584-608.

Digitized by Google

Si modeste que soit le bagage de science emporté par les philosophes des collèges, « il les dispose pourtant à entrer de plain-pied dans l'étude, dès l'ouverture des cours, sans passer par cette période de pénibles tâtonnements que traverse toujours celui qui aborde, pour la première fois, l'austère discipline de la philosophie... Des fleurs de la rhétorique aux abstractions de la scolastique, la transition ne laisse pas d'être brusque... Le séminariste bachelier franchit plus allègrement ces steppes arides qui bordent la région de la philosophie ; pour mieux dire ils n'existent pas pour lui ; un travail d'adaptation doit sans doute l'assouplir à une méthode nouvelle ; mais il dépend de lui qu'il s'effectue avec rapidité ; il connaît déjà l'objet de la philosophie, les principaux problèmes qu'elle agite, les solutions qui en ont été proposées, les grands courants qu'a suivis dans les siècles la pensée humaine ; il a acquis quelque habitude de la réflexion qui est la première qualité de l'esprit philosophique : nous ne dirons pas qu'il est rompu au langage de cette science, mais une foule de termes lui sont familiers dont les débutants voudraient bien déchiffrer aussi aisément la mystérieuse signification. Bref cette catégorie d'élèves fournit au professeur des auditeurs préparés à suivre attentivement ses premières leçons et capables d'en retirer un profit immédiat. »

Mais on objecte que malgré cette préparation, le bachelier est rebelle à l'enseignement du professeur de scolastique. Est-ce une critique vraiment sérieuse ? Il se peut en effet que cet élève soit moins docile : mais il y a docilité et docilité. Un grand séminariste qui, après avoir achevé sa philosophie scolastique, la recommencerait, serait, d'apparence, moins docile aux leçons de son maître que pendant son premier stage. Les leçons antérieures ont éveillé son esprit critique ; il est en possession d'une doctrine plus ou moins personnellement assimilée ; il saisit des difficultés là où jadis il n'en aurait pas trouvé. Personne n'ignore que beaucoup d'élèves concluent souvent *ad mentem auctoris* ou jurent *in verba magistri*.

Rien d'étonnant dès lors que les bacheliers soient moins dociles. Est-ce un mal ? Avec M. Lenoble beaucoup ne le penseront pas de ceux qui ont l'habitude de l'enseignement de la philosophie scolastique et se réjouissent d'avoir pour auditeurs des esprits éveillés. « Ils désirent en effet, dans l'intérêt de la grande cause dont ces jeunes gens seront les champions, développer toutes les riches virtualités qui sommeillent dans leur âme, tenir en haleine leur curiosité intellectuelle, leur inspirer le désir d'une science large, variée et approfondie, former en eux un esprit vigoureux et étendu qui se défie des explications superficielles et verbales, retourne les questions sous leurs faces mul-

Digitized by Google

tiples, appelle avec passion la lumière et sache discerner, dans les systèmes si confusément mêlés de l'époque contemporaine, les dangereux sophismes qu'ils dissimulent comme aussi la part de vérité qu'ils peuvent quelquefois contenir. Pour ce motif, si le sens critique se manifeste parfois chez certains de leurs élèves sous une forme un peu vive, ils en réprimeront les saillies, mais ils se garderont de l'étouffer ; ils y verront le précieux indice d'une activité mentale qui demande seulement à être disciplinée ; et elle ne répugne pas à la discipline. »

Ces jeunes bacheliers conçoivent-ils vraiment du dédain pour la scolastique, comme on le prétend ? Il se peut qu'aux premiers instants il y ait chez eux un certain désarroi. Beaucoup de questions étudiées en philosophie scolastique sont moins actuelles que celles dont s'occupe presque exclusivement la philosophie universitaire. La langue latine surtout réclame une attention spéciale, rend plus ardue la recherche du vrai et impose parfois au collégien devenu séminariste un réel sacrifice esthétique. De là le désarroi plus d'une fois remarqué. Mais le bachelier en philosophie est encore sur ce point moins désorienté que le rhétoricien transplanté tout d'un coup du jardin fleuri de la littérature dans le champ aride des spéculations scolastiques !

Le sérieux de la discussion dans le conflit présent ne paraît donc pas devoir porter sur les dispositions des élèves, sur les méthodes didactiques mais sur le fond même des doctrines enseignées. Y a-t-il antagonisme réel entre l'une et l'autre, entre celle du collège et celle du grand séminaire ? La nécessité de préparer les jeunes gens au baccalauréat, en les soumettant aux programmes imposés par l'Université ne les oblige-t-elle pas à s'empoisonner l'esprit des doctrines relativistes et modernistes ?

Bien placé pour résoudre cette angoissante question, M. Lenoble répond négativement. Alors même que les interrogateurs se rallient personnellement à des principes métaphysiques directement opposés à la philosophie chrétienne, ils respectent généralement les convictions du candidat. « Ce que l'on trouve, grâce à Dieu toujours, — nous n'avons pas personnellement de raison d'en douter — c'est un large esprit de tolérance et de justice. Ces hommes à l'intelligence si éclairée, qui tiennent entre leurs mains le sort des candidats, ont un sens trop net de la situation pour exiger que ces jeunes gens, afin de mériter le laurier de la victoire, reflètent leur propre mentalité... Ils ne sont pas au service d'une école philosophique, avec mandat de distribuer les faveurs aux adeptes et d'écarter impitoyablement les dissidents ; leur rôle est tout autre : juger si l'élève, à quelque confession métaphysique qu'il appartienne, a acquis par une application conve-

Digitized by Google

nable durant l'année scolaire, une connaissance suffisante des questions fixées par le programme, lui décerner le diplôme, si cette condition est remplie, l'ajourner à une session ultérieure dans le cas contraire ; et nous répétons qu'aucune raison ne nous autorise à penser qu'ils ne se renferment pas avec conscience dans ce rôle. »

Pas plus que les exigences des jurys d'examen, les programmes n'imposent un enseignement en contradiction flagrante avec la philosophie traditionnelle. Tout le plan d'études tracé par les programmes officiels « peut être animé d'un souffle franchement et largement chrétien. On a observé maintes fois qu'il réduit singulièrement la place de la métaphysique. Nous ne l'ignorons pas. Les indications concernant cette partie, qui est pourtant la philosophie par excellence, tiennent en trois lignes : valeur et limite de la connaissance ; problèmes de la philosophie première : la matière, l'âme et Dieu ; rapports de la métaphysique avec la science et la morale... La lettre du programme accorde donc dédaigneusement trois lignes aux spéculations de la philosophie première, mais il importe assez peu. Cette brève formule peut prendre sur les lèvres du professeur un ample développement qui réfutera les graves erreurs que l'on respire pour ainsi dire, de nos jours, dans l'air ambiant, relativisme subjectif, positivisme, matérialisme, panthéisme, agnosticisme, sans compter les autres. Qui ne sait, en outre, que, dans les autres parties de la philosophie, les principales avenues débouchent sur la métaphysique, qui constitue le point de vue central de tout cet enseignement ? »

Défenseur de la cause de l'enseignement secondaire chrétien, M. Lenoble a loyalement et vigoureusemeut conduit sa plaidoirie. Sur le dernier point cependant, il ne fait que soulever une question de possibilité : « celle d'animer d'un souffle franchement et largement chrétien l'exposition du programme officiel. »

*
* *

Au Congrès de l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*, (Août 1911) les représentants de l'enseignement secondaire semblent avoir voulu passer de la possibilité au fait. On s'y est occupé directement « de la catholicisation » des programmes officiels en fixant les principes qui devaient diriger les professeurs dans l'exposition des points les plus importants et les plus épineux.

M. Ségault résumait les conclusions auxquelles l'assemblée s'était arrêtée, dans un article de la *Revue de Philosophie*, (1) dont voici

(1) N° du 1 Novembre 1911. — Travaux de la section de philosophie au Congrès de l'Alliance des maisons d'Éducation chrétienne à Vannes, pag. 642-651.

Digitized by Google

quelques extraits. Le premier des problèmes étudiés fut celui de *la connaissance* « point de départ de tous les systèmes philosophiques et clef de voûte non seulement de la psychologie, mais de toute métaphysique... On s'est accordé à repousser les théories subjectivistes, théories chimériques, ruineuses de toute philosophie et de toute foi... On se rangeait donc résolument du côté des théories objectivistes. » Toutefois comme il y a place, en cette doctrine, pour les opinions diverses, allant du relativisme le plus outré au plus mitigé, « la commission a conclu que, tout en faisant dans la connaissance une certaine part au relativisme, il fallait donner la plus grande part à l'objectivisme. »

La même sagesse a inspiré les résolutions relatives aux *rapports de l'intelligence et de la volonté*, problème actuel qui a, en ces derniers temps « donné naissance à ces courants de la philosophie contemporaine qui s'appellent dogmatisme moral, volontarisme intellectuel, pragmatisme, problème extrêmement délicat et subtil. » Aussi l'assemblée n'a-t-elle fait « qu'effleurer légèrement la question et demander que le professeur ne craigne pas d'affirmer la puissance de la volonté avant et après l'acte d'intelligence, mais l'infirmité, la nullité de la volonté dans l'acte même d'intelligence. La volonté nous sert pour aller vers la vérité, comme l'a dit un sage, de toute notre âme et de toutes nos forces,... mais c'est l'intelligence qui reconnaît la seule vérité, qui la saisit et qui se fond avec elle dans une mystérieuse et délicieuse transformation. »

Plus épineuse encore est la question des *méthodes* dans les sciences physiques, morales et historiques. Elle a spécialement préoccupé les Congressistes sans toutefois aboutir à des principes très nets et très fermes. Deux pensées néanmoins semblent émerger de la discussion. D'une part on demande de la courtoisie et du respect mutuel aux professeurs de sciences physiques et de philosophie, afin que l'un ne cède pas à la tentation de diminuer la valeur de l'enseignement de l'autre. Et le moyen d'entente serait que « le philosophe soit un peu savant, le savant un peu philosophe et que le prêtre, philosophe, savant ou littérateur se souvienne toujours qu'il est avant tout théologien et apologiste. » D'autre part, dans les sciences historiques et morales, on a reconnu la nécessité de mettre les élèves en garde contre les prétentions de l'hypercritique.

Au sujet de la *morale*, l'accord était facile. « On a conseillé au professeur de bien montrer le fondement métaphysique du devoir, qui est, comme fondement prochain, le bien, comme fondement dernier, Dieu, non pas Dieu dans sa liberté qui serait fantaisiste et capricieuse,

Digitized by Google

mais dans sa sagesse et sa sainteté infinies, Dieu qui ne peut pas comprendre, vouloir et imposer autre chose que le bien absolu, et la hiérarchie inviolable des biens relatifs. »

En toutes ces discussions, s'affirme donc et sans hésitation la volonté d'opposer une digue au courant de la philosophie moderne. On a rejeté comme dangereux l'enseignement de la philosophie par le simple exposé historique et le développement progressif des doctrines. Tous les membres du Congrès pensent qu'il faut commencer les cours « par un exposé doctrinal appuyé sur de fortes raisons, afin que l'élève, nourri de pensées substantielles puisse aborder sans trouble les systèmes plus ou moins erronnés qu'il lui faut discuter. »

Un même esprit et une même volonté inspirent donc les conclusions et les vœux des deux Congrès. On ne voit point surgir cet antagonisme dont on avait fait trop facilement un épouvantail. « Les professeurs de l'enseignement secondaire libre, conscients de leurs responsabilités, persuadés que les convictions religieuses de leurs élèves sont liées à l'orthodoxie et à la solidité de leur enseignement sont résolus à orienter leur pensée et celle de leurs élèves, dans le sens de la foi, sans hésitation et sans indiscrétion maladroite. » (1) Ce qui reste à trouver, c'est peut-être un manuel conçu suivant ces résolutions et servant de guide aux jeunes philosophes. Nous verrons plus loin ceux que l'on nous offre.

II.

La Philosophie au Séminaire. — Une question toujours débattue, relativement à l'enseignement de la philosophie scolastique, c'est celle de la distribution et de la disposition des matières qui en forment l'objet.

Le R. P. Gény, professeur de philosophie à l'Université Grégorienne, l'avait posée, avec une netteté remarquable, dans un travail publié dans les *Études* en 1908. (2) M. Audin l'a reprise dans la *Revue Thomiste*, en 1911. (3) Il précise ainsi le problème : « Comment pourra-t-on disposer les diverses parties de la philosophie, de manière à procéder constamment du connu à l'inconnu, à placer avant les questions les plus difficiles celles qui le sont moins, à donner enfin en métaphysique plus de place à la méthode inductive et à rendre par là l'étude de cette science moins hérissée de difficultés. »

(1) *Enseignement chrétien*, 1er oct. 1911, Supplément.

(2) *L'enseignement de la Métaphysique scolastique*. Août et septembre 1908.

(3) *De la méthode dans l'enseignement de la Philosophie scolastique*, n° de septembre-octobre, pag. 617-628.

Digitized by Google

Une première réponse, de portée générale, semble s'imposer et, facilement, tous les scolastiques s'y rallieront, « il ne saurait être question de changer l'ordre établi entre les trois grandes parties de la Philosophie : Logique, Métaphysique, Éthique. » Mais quel ordre déterminer au sein de ces cadres généraux, entre les parties secondaires qui doivent les remplir ?

M. Audin propose de disjoindre de la Logique, la Critériologie. Ce serait une tentative heureuse, car il paraît bien difficile de comprendre la valeur de nos connaissances sensibles et intellectuelles tant que le mécanisme des facultés cognitives n'a pas été expliqué. « La Critériologie doit être mise ou dans la Psychologie ou à la suite de celle-ci. La raison en est que la capacité de nos facultés de connaissance et les résultats légitimes auxquels nous pouvons arriver par l'usage de chacune d'elles, ne se peuvent déterminer autrement qu'en les déduisant de leur nature préalablement connue. Or la nature des facultés de l'âme s'étudie en Psychologie. Donc la Critériologie ne saurait venir avant celle-ci. » — Toutefois ne pourrait-on pas toujours garder, en cette place, tout ce qui concerne la Critériologie générale, et l'exposé des divers systèmes qui nient ou diminuent la valeur de la connaissance scientifique ?

La disposition des matières métaphysiques est plus difficile à organiser. Quel ordre d'abord entre les trois traités généraux : Ontologie, Cosmologie, Psychologie ? De divers côtés, une tendance se manifeste pour remettre l'Ontologie après la Cosmologie et la Psychologie. Le P. Hugon, dans son *Cursus Philosophiæ Thomisticæ*, s'est arrêté à ce programme. Le *Traité élémentaire de Philosophie*, à l'usage des classes de l'École de Louvain, a fait de même. Cette division répond assurément au principe : placer avant les questions les plus difficiles celles qui le sont le moins. Mais comment procéder ? Si l'on veut vraiment traiter du monde inorganique ou organique, et de l'activité humaine *per altissimas causas* ou *per prima principia*, presque toutes les questions d'ontologie devront être exposées déjà au cours de la Cosmologie et de la Psychologie. Et c'est ce classement surtout qui crée des difficultés.

En *Cosmologie*, M. Audin s'arrête à ce plan. « Il semble naturel de diviser la Cosmologie en trois sections. La première traitera de la division et de l'unité ; la seconde sera le traité des causes, la troisième étudiera la composition de substance et d'accidents et puis de matière et de forme qui convient à l'être corporel. » — Cette conception n'est pas sans mérite. Ne serait-il point préférable cependant de se rattacher, dès le début, plus rigoureusement au réel concret que l'on veut étudier

Digitized by Google

philosophiquement : Propriétés communes des corps : point de vue *statique*, l'étendue et tout ce qui s'y rattache ; point de vue *dynamique :* le mouvement, l'acte et la puissance, la causalité efficiente, intrinsèque et finale du monde physique.

En *Psychologie* « une première partie empirique et descriptive ayant pour résultat de nous mettre par rapport aux vivants au même point où les sciences physiques nous avaient déjà mis par rapport aux corps inanimés ; » une seconde partie, « la Psychologie rationnelle, qui des phénomènes observés et classés tirera toutes les conclusions possibles sur leurs principes et sur leur sujet ; elle déterminera ainsi la quiddité du vivant et prouvera que chaque vivant est constitué par une forme substantielle unique appelée âme, avec des facultés opératives multiples, auxquelles s'ajoutent, dans les animaux et surtout dans l'homme, certains compléments appelés «habitus». Faudra-t-il alors démontrer la spiritualité de l'âme humaine, et conséquemment son immortalité ! Non pas encore, car la solution de cette question implique certaines considérations sur l'Être transcendental, lequel doit faire le sujet d'une spéculation postérieure à toute la Métaphysique expérimentale. » — Cette distribution, dans l'ensemble est excellente et presque tous les auteurs l'ont acceptée. Cependant beaucoup penseront que le rejet après la Théodicée des problèmes de l'origine, de la nature et de l'immortalité de l'âme n'est pas heureux. Pour les résoudre, ni les doctrines sur l'être transcendental, ni les preuves de l'existence de Dieu, ni les notions sur ses attributs ne sont indispensables : les principes métaphysiques déjà exposés en cosmologie et les conclusions de la psychologie suffisent. Aucune raison ne permet donc d'enlever à la psychologie quelques-uns des problèmes les plus intéressants dont elle traite et de la découronner de ce qui l'achève si naturellement.

L'*Ontologie* réduite, en conséquence, à quelques questions sur l'être en général, ses modes communs et ses propriétés trancendentales pourrait être complétée par une synthèse des doctrines déjà étudiées sur la substance et l'accident, dont l'utilité ne saurait être douteuse. Et dans cet agencement ne vaudrait-il pas mieux placer l'Ontologie après la Théodicée elle-même, comme synthèse de l'être ? Toutefois, si ce changement semble trop novateur, il ne paraît pas y avoir d'inconvénient sérieux à couronner la Métaphysique par la Théodicée. C'est ce que propose M. Audin, qui assigne à la Métaphysique générale : « *l'être transcendental* ou commun à tous les genres et le *premier être*, qui est Dieu. »

Je n'ajoute ces quelques remarques au programme, tracé par

Digitized by Google

M. Audin, que pour répondre à son désir de voir ses lecteurs lui signaler ce qui leur paraîtra incomplet et défectueux dans ses idées « afin que par la sincère coopération de tous, résulte le plus grand profit possible pour la grande et belle science qui ne laisse en un sens aucun objet en dehors de son domaine, et qui, de la connaissance de l'homme et du monde, nous élève à la connaissance de Dieu. »

*
* *

Parmi les procédés didactiques qu'il convient d'employer dans l'enseignement de la philosophie scolastique, il en est un, assez démodé, vers lequel le P. Gény essaie, dans les *Études*, de ramener l'attention des professeurs : l'*Argumentation scolastique*. (1)

Il est bien un peu désuet, en effet, cet exercice. On en médit beaucoup. Qui n'a entendu les reproches dont on l'accable. C'est un exercice pénible, ennuyeux et inutile. « Et voici la racine commune de ces trois défauts : l'exercice est trop exclusivement *formel ;* dans ce moule tyrannique qu'est le syllogisme, la pensée ne se meut pas à l'aise, ne peut exprimer les nuances qui souvent font toute la valeur d'une objection et d'une réponse ; aujourd'hui surtout le caractère concret et positif qu'a pris la science et même la science philosophique exige une allure plus libre ; qu'en mathématiques, le syllogisme soit encore l'outil à peu près unique, soit ! mais en histoire, en sociologie, en physique, en psychologie — et c'est de ces côtés que viennent les objections aux thèses philosophiques ; les arguments sont le plus souvent des inductions, des convergences d'indices, comment mettre en syllogismes ces organismes délicats sans les briser ? comment éviter que l'adversaire se plaigne de n'avoir pas été compris ? »

Malgré ce réquisitoire, la dispute scolastique demeure « un instrument de vraie et solide formation intellectuelle. » Et le P. Gény en prend très habilement la défense. Sage et modéré dans son plaidoyer, il ne prétend pas en faire l'unique exercice de formation ; il concède que tous les esprits ne peuvent pas y exceller, quoique tous puissent arriver à s'en tirer honorablement ; il admet encore que dans les exercices ordinaires, on en prenne parfois à son aise avec le protocole traditionnel dont on gardera les sévères prescriptions pour les séances solennelles. « L'attaque idéale est celle où le terrain choisi par l'adversaire va se rétrécissant de plus en plus, par suite des distinctions

(1) *Études* 5 mars 1912, p. 623-644. *L'Argumentation scolastique. Sa valeur pédagogique.*

Digitized by Google

qu'apporte successivement le défendant ; ainsi la difficulté se précise, se lamine et en fin de compte, s'évanouit. Les belles passes d'armes que celles, où, lorsque le défendant a indiqué le sens vrai et le sens faux d'une mineure, l'attaquant reprend à chaque fois *Atqui etiam in isto sensu... !* On sent l'auditoire captivé par le drame qui se joue entre l'erreur et la vérité. — Mais il n'est pas possible de prolonger longtemps une telle série : souvent, après deux ou trois distinctions, parfois après une seule... l'objection se trouve vidée et vouloir la restaurer serait *verberare ærem.* Il faudra donc passer à une autre... et il est permis d'user d'une transition plus ou moins artificielle, d'un *quidquid sit*, d'un *saltem* ou autre expression semblable qui justifie tant bien que mal la clausule consacrée : *Ergo remanet difficultas...* » Et même « dans les répétitions ordinaires faites à coups d'arguments, pourquoi proscrire l'aveu tout net : *Transeo ad aliud.* »

Le chemin ainsi élargi, l'élève y peut entrer, mais à condition toutefois qu'un maître expérimenté le conduise et l'exerce. N'est-ce point ce maître qui souvent fait défaut ? Nul doute cependant que la discussion scolastique ne soit utile.

Elle est utile à l'attaquant. « Mettre des objections en syllogisme, à supposer même qu'on n'ait pas à chercher ces objections, ce serait encore trouver des formules courtes et claires et en même temps faire saillir ou du moins tâcher de faire saillir le lien logique des pensées. Or, les formules courtes et claires sont traitresses, elles livrent la pensée toute nue, sans aucun ajustement ni ornement qui puisse en cacher la faiblesse ; il arrivera souvent, surtout lorsqu'on voudra utiliser les objections les plus modernes, qu'on les sentira se dérober, disparaître sous le vêtement littéraire ou l'appareil scientifique dont elles étaient soigneusement enveloppées. Dans la critique de surface comme dans la vie ordinaire, l'homme procède le plus souvent par enthymêmes : tel fait est vrai, donc aussi telle thèse ; le syllogisme oblige à reconstituer tout le processus logique, à montrer qu'il y a « conséquence », à dégager la majeure qui se cachait honteuse comme toute généralisation hâtive. »

Elle n'est pas moins difficile au défendant. « Et d'abord il est clair que celui-ci doit avoir exécuté, pour se préparer, un travail analogue à celui de son adversaire : il a dû faire le tour de cette place forte qu'il était chargé de défendre, en reconnaître les points moins protégés, prévoir les objections possibles, avec les réponses à donner. On accordera que ce travail est éminemment propre à faire pénétrer et posséder le cours. » — Mais c'est avant tout dans l'usage de la distinction

Digitized by Google

que se concentre le rôle du défendant. On l'a bien critiqué ce fameux « *distinguo* » scolastique. Beaucoup n'y ont vu qu'une passe d'armes à l'usage des esprits subtils. Comme s'il n'y avait pas d'ailleurs une bonne subtilité « celle qui sait découvrir les dualités de sens introduisant en fait des équivoques, qui n'accepte pas d'emblée une proposition innocente en apparence, en réalité dangereuse, mais qui ne rejette pas non plus d'emblée une proposition un peu déconcertante, pourtant au fond justifiable »... « Or l'instrument par excellence pour ouvrir à la vérité un passage entre deux erreurs contraires, c'est ce glaive d'acier qui s'appelle la distinction scolastique. » Et ainsi apparaît « le fruit le plus excellent de la dispute scolastique : donner à l'esprit le sens du vrai, l'aptitude à distinguer promptement et sûrement la vérité de l'erreur. Quel avantage pour un homme, pour un prêtre surtout et plus spécialement encore pour un prêtre d'aujourd'hui, que de pouvoir se reconnaître sans difficulté dans ce chaos des doctrines qui maintenant se disputent l'empire des intelligences. »

Excellent avocat d'une excellente cause, le P. Gény va-t-il obtenir des Maîtres des Séminaires et des Instituts religieux un verdict qui rende pratiquement à l'argumentation scolastique sa vie et sa fécondité ? Nous le souhaitons, mais il est à craindre que l'obstacle du « temps » contre lequel viennent se briser tant d'essais de réforme ne se dresse encore devant l'argumentation scolastique pour en restreindre l'application fréquente. Et si l'argumentation est rare, les élèves pourront-ils suffisamment y prendre goût et en tirer profit ?

*
* *

Le zèle du R. P. Gény pour le progrès de l'enseignement de la philosophie scolastique ne s'est pas borné à cette question de pédagogie traditionnelle. Il vient encore de publier dans le *Recrutement sacerdotal* une intéressante étude sur le *Rôle des sciences dans la formation philosophique*. (1)

Nul doute que les rapports ne soient assez étroits entre les *Sciences* et la *Philosophie*. Une école récente essaie, il est vrai, de les relâcher, de rendre même ces deux espèces de connaissance, absolument hétérogènes et sans objet commun. « Pour nous, Science et Philosophie sont, sur des terrains divers, deux entreprises d'exploration méthodique du réel, la première expliquant les faits par le jeu d'éléments que la seconde soumet à une analyse ultérieure. »

(1) N^os de Juillet et Septembre 1912.

Digitized by Google

Les points de contact entre la Science et la Philosophie se rencontrent en logique et surtout en métaphysique.

En *Logique*. C'est là en effet que se pose généralement le problème critériologique. Or pour renverser l'édifice objectif de nos connaissances, presque toujours les partisans du relativisme subjectif en appellent à la Science. » C'est la Science qui est censée avoir démontré la caducité des conceptions métaphysiques anciennes, en faisant voir partout le mouvement et le mouvement seul... C'est la Science qui a déclaré qu'elle saisissait, non des causalités mais de pures consécutions... C'est la Science qui en exaltant la plasticité des formes a ruiné pour jamais, dans bien des esprits, la conception des natures, des types spécifiques et par suite des lois stables. C'est la Science qui a fait tout cela et la Science entendue au sens strict, Mathématique, Physique, Biologie. — Phénoménisme, Positivisme et Évolutionnisme sont pour beaucoup de leurs partisans des conceptions strictement scientifiques, à la fois instruments de travail et résultats que leur fécondité et leur valeur ont fait transporter dans les autres domaines du savoir. » De l'entraînement général de la Philosophie vers les sciences « le Criticisme a donc profité pour étendre son empire sur les intelligences. »

Le philosophe catholique ne peut donc, en face de ce mouvement, rester dans une muette impassibilité. Puisque les criticistes se moquent du « gros bon sens » de la Critériologie scolastique, il est nécessaire de montrer que ce «gros bon sens» méprisé s'accommode parfaitement avec les certitudes scientifiques. Impossible cependant de faire ces démonstrations sans une connaissance assez exacte des sciences. Ainsi s'agit-il de l'immutabilité de la vérité ? Il faudra connaître et réfuter les « affirmations que nos contemporains se plaisent à répéter sur la relativité des formules scientifiques, sur l'usage et la portée des théories figuratives, sur le criterium de l'utilité et de la commodité dans la Science. » Traite-t-on de la valeur objective des perceptions sensibles ? Il faut expliquer «les innombrables erreurs des sens, interpréter les différentes formes d'illusion et de sensations anormales, l'action des existants inadéquats ; la seule question des qualités secondes si délicate et si débattue demanderait une sérieuse connaissance de la psychologie des organes sensoriels. » Combien d'autres questions analogues ! La conclusion s'impose. L'élève de philosophie doit posséder « une culture scientifique moyenne » et le maître un commencement de culture spéciale, au moins dans l'un des trois grands domaines de la Science, Mathématique, Physique ou Biologie. » Voilà pour la Logique critique.

Digitized by Google

Plus évidents sont encore les rapports entre la *Métaphysique* et la *Science*. La Scolastique ne les a jamais méconnus. Fidèle à ses origines aristotéliciennes, elle a toujours considéré les principes de la raison en fonction des faits d'expérience. Nos grands métaphysiciens ont été en même temps des esprits très positifs.

Mais, comparées aux nôtres, leurs connaissances scientifiques étaient, malgré tout, très sommaires. En bien des cas, elles suffisaient. « Les faits dont se sert parfois le métaphysicien sont si obvies et si simples qu'il n'est pas besoin d'en faire une étude spéciale. » Cependant « à quel danger ne s'expose pas celui qui voudrait traiter sans une formation scientifique la plupart des questions cosmologiques et psychologiques ! » Le R. P. Gény le montre par un seul exemple, celui de l'unité du composé naturel et spécialement du composé vivant. Quelles sont les conditions de cette unité du côté de la matière ? « Faut-il admettre une continuité parfaite ou seulement imparfaite des éléments matériels, et dans ce second cas, comment la concevoir ? Un métaphysicien peu averti fera son choix *a priori :* ne serait-il pas plus sage de consulter d'abord les faits, de voir s'ils n'excluent pas telle ou telle des hypothèses imaginées ? Il est très vrai que des principes métaphysiques certains peuvent faire condamner d'avance une recherche comme étant sans issue ; mais il faut qu'il s'agisse de principes vraiment certains ; et même en métaphysique tout n'est pas certain pour nous. » Ainsi la culture scientifique épargnera au philosophe bien des mécomptes. Donc « pas d'enseignement philosophique sérieux sans une solide formation scientifique. »

Il était bon de rappeler ces vérités. Elles invitent tous ceux qui travaillent à la restauration de la philosophie scolastique dans les Séminaires et les Instituts religieux à faire une large place aux sciences dans le plan général des études de philosophie. Avant tout, l'enseignement doit être adapté au but poursuivi. On vise, au Séminaire une formation philosophique : les sciences sont appelées à y concourir comme moyens. Dès lors, « il n'y a aucune raison d'enseigner tout ce que l'on enseigne d'habitude dans les cours techniques. Il faut faire un choix de questions, formant, cela va sans dire, un ensemble cohérent et sans lacune, mais aussi élagué que possible. »

Réduit à son minimum, l'enseignement des Sciences devrait au moins suivant le P. Gény comporter cinq classes hebdomadaires pendant une année scolaire. « On pourrait réserver une des cinq classes à la Biologie, les quatre autres seraient affectées pendant le premier trimestre aux Mathématiques, et durant le second et le troisième à la Chimie et à la Physique. » Si le cours pouvait se poursuivre pendant

Digitized by Google

deux années, « on ferait en première année, trois heures de Mathématiques et deux heures de Biologie : en deuxième année, les cinq heures seraient données à la Chimie et à la Physique, enseignées soit concurremment soit successivement. »

L'auteur suppose sans doute que les élèves de philosophie n'ont pas suivi déjà un cours de sciences pendant leurs études secondaires. Tel n'est point le cas des collégiens et des petits séminaristes qui généralement ont achevé leur première initiation scientifique lorsqu'ils entrent au grand séminaire. Pour ceux-là, un cours de sciences serait encore utile, mais beaucoup moins étendu et plus exclusivement adapté à leur formation philosophique. L'idéal serait de consacrer deux heures par semaine pendant deux années à cette étude. Les Mathématiques coïncideraient avec l'étude de la Logique ; la Chimie et la Physique avec celle de la Cosmologie ; la Biologie avec celle de la Psychologie. Comme l'idéal est toujours difficile à atteindre, on pourrait, avec deux classes pendant un an et en supprimant les mathématiques, se contenter de rappeler les synthèses de la Physique et de la Chimie et on s'appliquerait davantage aux données de la Biologie, moins étudiée pendant les cours du collège. N'est-ce point ce qu'il y aurait de plus pratique et de plus utile dans la plupart des grands séminaires de France ?

III.

La Philosophie a l'Université. — L'orthodoxie de l'enseignement philosophique dans les Collèges chrétiens et les Séminaires dépend en grande partie de l'orthodoxie de la doctrine des professeurs. Pour ceux qui se préparent aux Universités Romaines, le problème de l'orthodoxie ne se pose pas. On l'a posé au contraire, et plus d'une fois, au sujet des ecclésiastiques qui prenaient leurs grades aux Universités de l'État tout en suivant les cours de nos Instituts catholiques. Quand parut l'Encyclique *Pascendi*, les dénicheurs d'hérétiques prétendirent en avoir trouvé beaucoup parmi les anciens élèves de ces établissements. Il y a tout à parier que le sophisme « *Ab uno disce omnes* » a été en ces circonstances largement mis à contribution.

Afin de mettre cependant un terme à ces jugements défavorables, la commission permanente des Évêques protecteurs de l'Institut catholique de Paris, a pris, cette année, de très sages résolutions, dont voici les points les plus importants. (1)

(1) Cf. *Revue de Philosophie*. N° du 1er Août 1912, p. 179-183.

Digitized by Google

La durée normale des études sera de trois ans. L'enseignement des deux premières années (licence) portera sur tout l'ensemble de la philosophie et sur les sciences annexes. La troisième année (doctorat) sera une année de spécialisation. C'est également pendant cette troisième année que ceux qui le désireront pourront se présenter à la licence de l'État. Aucun ecclésiastique ne pourra se présenter à la licence de l'État, sans être pourvu au préalable de la licence en philosophie scolastique. »

« Il est aisé, continue le programme, de discerner les principes pédagogiques qui servent de base à cette organisation :

« L'éducation d'un jeune philosophe comporte deux stades : d'abord un enseignement s'étendant à tout l'ensemble de la philosophie, ensuite une initiation aux recherches spéciales. Ces deux stades sont indispensables : d'une part une spécialisation prématurée serait infructueuse, car tout se tient en philosophie et l'on ne peut utilement approfondir une partie sans avoir exploré l'ensemble ; d'autre part, cette première exploration ne saurait suffire, l'initiative et la vigueur de l'esprit ne s'acquièrent que dans des recherches spéciales. C'est pourquoi, dans la nouvelle organisation, l'enseignement des deux premières années comprend un cours complet de philosophie, tandis que la spécialisation, commencée en seconde année, domine en troisième année. »

Quant au but principalement poursuivi dans cette réforme, on l'avoue sans ambages : il s'agit de fermer les issues possibles au relativisme de la philosophie moderne et de sauvegarder ainsi la doctrine traditionnelle de l'Église. « L'enseignement *d'une doctrine* philosophique doit précéder celui de l'histoire *des doctrines diverses* si l'on veut écarter le danger de former des sceptiques ou des dilettantes de la pensée plutôt que des penseurs de conviction. De même, pour soustraire les étudiants au péril très menaçant de l'anarchie intellectuelle, et favoriser le développement continu et harmonieux de leur esprit, il est nécessaire que l'enseignement des divers professeurs s'établisse sur une base doctrinale commune. Tous les professeurs de la Faculté appartiennent à la même école philosophique : leur enseignement sera conforme aux principes essentiels de la tradition aristotélicienne et scolastique. »

L'heureuse initiative prise par l'Institut catholique de Paris a été imitée par ceux de Lyon et de Toulouse. Dans ces réformes, notons encore, en terminant, l'attention très particulière que l'on donne à la formation scientifique des jeunes philosophes. Leur intelligence est maintenue en contact avec les sciences concrètes. Tel est d'ailleurs

Digitized by Google

le programme depuis longtemps tracé par l'École néo-scolastique de Louvain.

Mais ne faudrait-il pas changer un peu, aujourd'hui, l'orientation générale de la philosophie néo-scolastique elle-même ?

*
* *

C'est la question que pose et résout affirmativement, dans la *Revue néo-scolastique de Philosophie,* (1) le P. A. Gemelli, directeur de la *Rivista di filosofia neo-scolastica.* Quelle direction nouvelle, le R. P. Gemelli pense-t-il introduire ? Évidemment « il ne s'agit pas de détruire les principes qui se trouvent à la base de cette philosophie. Ceux-ci seront toujours les mêmes, ce sont les principes d'Aristote, des grands docteurs du moyen-âge, *sic et simpliciter*, de Boèce à Duns Scot, d'A. de Halès à saint Thomas et à saint Bonaventure. Parmi ces principes figurent au premier plan, le dualisme du sujet et de l'objet, de Dieu et du monde, de l'esprit et de la matière ; des théories comme celle de la matière et de la forme, de la puissance et de l'acte ne sont pas moins fondamentales, et j'en dirai autant de la solution du problème de la connaissance, qui tient le juste milieu entre l'idéalisme ou rationalisme d'un côté, le sensualisme et le positivisme de l'autre. Mais tout en conservant ces principes, l'on veut se mettre sur la voie de nouveaux problèmes, et les parcourir jusqu'au fond. »

Ces nouveaux problèmes, le P. Gemelli les trouve du côté de l'idéalisme et voudrait que la néo-scolastique fût désormais sérieusement orientée vers ce sujet. Il y a vingt ans, aux essais de renouvellement qu'elle a tentés, la néo-scolastique s'est spécialement attaquée au positivisme. Dans ce but elle a demandé aux données des sciences positives un critère d'application des principes rationnels de la métaphysique. De cette «coquetterie» envers les sciences positives, les «Thomistes purs » se sont scandalisés. Le P. Gemelli leur donne raison et va même jusqu'à taxer d'erreur cette position, parce que « science et philosophie sont deux branches hétérogènes du savoir. La philosophie est quelque chose de plus, de différent et de mieux, qu'un « simple moyen de traiter la science du sommet des sciences », ou que la « somme des notions et des hypothèses scientifiques. » Elle est *la* science unique et véritable, qui seule constitue le savoir absolu. Tout cela est méconnu par ceux qui songent à intégrer la philosophie par les progrès scientifiques. »

(1) N° de Novembre 1912, page 549-554.

Digitized by Google

Aussi l'œuvre présente des néo-scolastiques devrait-elle être, avant tout et plus que tout, de « repenser le système scolastique comme tel, c'est-à-dire comme système et conception générale de l'univers. S'il est vrai que de nouvelles exigences philosophiques se font jour, c'est en fonction de ces exigences qu'il faut repenser le système scolastique. »

Or les nouvelles exigences philosophiques sont celles de l'idéalisme qui forme les assises fondamentales de la pensée moderne. « Agissons donc avec l'idéalisme comme les néo-scolastiques ont agi avec le positivisme. Étudions-le pour nous l'assimiler autant qu'il est assimilable. Les éléments incompatibles avec la *philosophia perennis* tomberont d'eux-mêmes comme tombe ce qui n'est pas marqué de la vérité. Si dans ce travail critique quelque doctrine d'antan est destinée à disparaître, c'est qu'elle constitue un élément contingent. Nous avons trop de confiance dans la vitalité éternelle du *noyau* de la scolastique pour craindre un seul instant qu'il puisse être entamé. »

Dans le débat actuel, le problème de la connaissance domine tous les autres : « nous sommes perdus si nous ne pouvons démontrer l'objectivité du savoir contre l'idéalisme critique. » Mais s'arrêter simplement au « réalisme naïf de nos pères » serait insuffisant, car « s'il répond à un besoin vague de réalité objective, il est impuissant à dissiper le doute que la critique et le scepticisme ont réveillé dans l'âme humaine. » Un grand pas a été fait dans cette voie par Mgr Mercier dont la Critériologie générale ouvre des horizons nouveaux. Cependant il faut encore aller plus loin.

« L'histoire de la philosophie moderne atteste l'effort accompli par l'esprit humain, sous l'impulsion d'une exigence obscure et profonde pour se débarrasser du doute et conquérir l'objectivité du connaître. Pour en arriver là où l'idéalisme n'a pu mener, nous croyons qu'il faut passer par l'idéalisme, continuer les tentatives qu'il a faites avant nous. Ceux qui nous ont précédés sont tombés sur la brèche, mais c'est grâce à eux que nous pourrons pénétrer dans la forteresse ennemie. Voilà où nous tendons. Et la foi inébranlable que nous avons dans la valeur du savoir absolu nous rend sûrs de la victoire. Après tout, il s'agit, comme on le voit, d'une question de tactique. »

« Il s'agit, comme on le voit, d'une question de tactique. » C'est la pensée que retient, des remarques du P. Gemelli, M. de Wulf, dans une courte note du même numéro de la *Revue néo-scolastique* (pag. 555-558.) Le directeur de la *Rivista di filosophia* demande-t-il autre chose que ce qu'ont fait les néo-scolastiques de Louvain. Non. Une

Digitized by Google

accentuation plus marquée dans un domaine plus spécial, et c'est tout. « En réalité, écrit, M. de Wulf, ce que veut le P. Gemelli, c'est qu'on fasse des *applications* nouvelles d'un programme *existant*, et qu'on tienne compte « pour le dépasser » de l'idéalisme néo-hégélien, qui revit en Italie, sous l'impulsion de B. Croce et de Gentile. En quoi tous l'approuveront. Si le néo-hégélianisme se réveille, il faut compter avec lui, comme il faut discuter avec l'humanisme de Schiller... Nos amis d'Italie sont mieux placés que personne pour signaler et suivre les progrès du néo-hégélianisme. Mais qu'on n'exagère pas son importance. »

Beaucoup moins bienveillantes sont, pour le P. Gemelli ; les pages publiées par M. Bulliot, dans la *Revue de Philosophie*. (1) Elles ressemblent beaucoup à un cri d'alarme. Il ne s'agirait point de nuance et de tactique mais bien de révolution dangereuse.

M. Bulliot paraît surtout effrayé du procédé choisi par le P. Gemelli pour dépasser l'idéalisme et aboutir au savoir absolu et objectif, procédé qui se résume en ces deux lignes du texte : « *Pour en arriver là, où l'idéalisme n'a pu mener, nous croyons qu'il faut passer par l'idéalisme et continuer les tentatives qu'il a faites avant nous.* » N'est-ce pas une grave concession au relativisme de la connaissance et au « progressisme de la vérité elle-même ? Ainsi au lieu de fonder avant tout notre philosophie sur l'ensemble des grandes données de la science et sur la métaphysique éprouvée de la scolastique, il nous faudra suivre les exigences toujours nouvelles, toujours fluctuantes de la philosophie moderne. A une philosophie vraie, complète, construite pour des siècles, il nous faudra préférer une philosophie vivante adaptée de plus près aux exigences du lieu et du moment, mais aussi fatalement diminuée et fortement mouvante... La nouvelle école ne bâtira plus son palais ou sa maison à sa mesure, pour elle-même... en vue d'une explication, la plus intégrale possible, de l'univers réel ; mais elle le construira, ce palais, en partie, sinon principalement, d'après le goût, suivant les plans de l'adversaire, à qui elle ambitionne, comme un suprême honneur, de donner l'hospitalité. »

Ne va-t-on point glisser, de ce pas, sur le chemin du modernisme ? M. Bulliot n'est pas loin de le croire, car il rapproche de la pensée du P. Gemelli quelques idées de M. Le Roy, extraites de son livre *Dogme et Critique*. Ce rapprochement, à lui seul, équivaut à une accusation. Pour l'écrire, M. Bulliot a du négliger l'affirmation si nette des principes fondamentaux de la philosophie scolastique, que rapporte le P.

(1) N^os^ janvier 1913. *Faut-il changer l'orientation de la néo-scolastique ?*

Digitized by Google

Gemelli au début de son article, perdre de vue le but auquel il veut aboutir : « dépasser l'idéalisme, » ou ne pas saisir exactement le procédé à employer, dans cette marche en avant : se placer sur le terrain même de l'idéalisme « pour se l'assimiler autant qu'il est assimilable » et en rejeter «les éléments incompatibles avec la *philosophia perennis.*»

Telle est pourtant bien, ce me semble, l'idée fondamentale que développe le P. Gemelli. Il exprime d'ailleurs en termes rassurants ses convictions et ses espérances. « Au demeurant, il est un point de doctrine où l'idéalisme ne doit nous inspirer aucune crainte : la doctrine du savoir absolu que le positivisme récusait. Il y a là un terrain d'entente commune. Mais il importe de défendre contre la philosophie de *l'identité* (du sujet et de l'objet), celle de la *conformité* (*adæquatio rei et intellectus*) et d'opposer aux exagérations de la philosophie postkantienne le juste milieu de l'aristotélisme scolastique.» Avec un principe directeur aussi objectif, il est vraiment difficile de croire au danger que M. Bulliot dénonce avec tant de zèle.

Toutes ces idées et tous ces faits témoignent d'un même désir sincère : celui de donner à la philosophie un caractère d'orthodoxie indiscutable, sans négliger cependant d'accorder une attention minutieuse aux problèmes actuels. Il ne s'agit pour personne de reproduire simplement les doctrines du passé, — ce qui n'aurait qu'un intérêt historique, — mais de les « repenser » en fonction des autres sciences, des opinions divergentes et des besoins intellectuels du temps présent. De ces efforts communs qui se manifestent à tous les degrés de l'enseignement, résultera, nous pouvons l'espérer, un renouveau de la philosophie scolastique, dont les principes éternels sont la sauvegarde indispensable de la vérité et de la valeur de la raison humaine.

(A suivre.)

Fr. RAYMOND.
O. M. C.

Digitized by Google

NOTES DE THÉOLOGIE MORALE

I. — La probabilité de fait en matière de juridiction pénitentielle.

Sous ce titre, le R. P. Castillon, S. J., en trois longs articles de la *Nouvelle Revue Théologique* (septembre-octobre, novembre, décembre 1912), expose des idées assez neuves sur la suppléance, par l'Église, de la juridiction pénitentielle, en certains cas déterminés. On connaît la thèse ordinaire des manuels sur cette matière. En plus du péril de mort, « il est admis comme certain que l'Église supplée en cas d'erreur commune et de titre coloré ; comme probable, qu'elle supplée encore en cas d'erreur commune et de titre simplement putatif..... On admet encore qu'il y a juridiction suppléée en cas de probabilité, surtout publique, de droit. Le point controversé est celui-ci : « L'Église supplée-t-elle aussi dans le *cas de probabilité de fait ?* » On le nie généralement ; et c'est ce jugement sommaire que le P. Castillon voudrait voir revisé.

Il sera utile tout d'abord, de noter quelques remarques secondaires, semées çà et là au cours du travail, et qui ont pour but de dissiper certaines confusions regrettables.

En premier lieu, pour ce qui regarde la *coutume*. — Elle est parfois présentée comme une source de juridiction suppléée. Il y a là un danger d'équivoque, qu'il importerait d'éviter. « En réalité la coutume a plutôt pour effet l'acquisition stable d'une juridiction habituelle. »

Le cas de *l'erreur commune avec titre coloré* mérite une place à part. « Il a, en effet, un fondement juridique incontestable et incontesté » à la suppléance de juridiction. A noter cependant « que cette erreur vise, dans sa conception classique, les esprits des fidèles, et non point précisément ceux des Docteurs ou des interprètes du droit.... Le motif qui détermine l'Église à suppléer la juridiction, c'est le bien de la communauté induite en erreur. »

Digitized by Google

D'après l'enseignement ordinaire des auteurs, la *probabilité de droit* ne pourrait devenir source de juridiction suppléée que dans le cas seulement où elle est commune et publique, reconnue comme telle par de graves autorités. Le P. Castillon, au contraire, s'attache à prouver qu'il suffit, pour vérifier cette notion, d'une probabilité privée.

Ces remarques faites, voyons maintenant ce qu'il faut penser de *la probabilité de fait*.

En général, les auteurs lui refusent toute valeur comme source de juridiction suppléée. Quelques-uns cependant la mettent, sous ce rapport, sur le même pied que la probabilité de droit. Le dernier en date, et peut-être le plus net, est *Ojetti*, dans sa *Synopsis rerum moralium et juris pontificii*, aux mots *Confessarius* et *Jurisdictio*. « Parlant des cas où l'Église supplée la juridiction du confesseur, qui en serait naturellement dépourvu, il écrit : « Ceci doit s'entendre non seulement des cas où une opinion probable affirme la juridiction dans un doute de droit, mais aussi dans les doutes de fait. » Il apporte cette raison que « absoudre avec une juridiction probable est devenu licite par une coutume qui milite aussi en faveur de la probabilité dans le doute de fait. »

Sont de cet avis d'*Annibale*, dans la 4e édition de son ouvrage, *Gury*, dans ses Cas de conscience, *Ferreres*, *Matharan*, *Gousset*, *Müller*, *Haehnlein ;* et c'est tout. La liste n'est pas longue, surtout si on met en regard celle des auteurs, en vogue aujourd'hui, qui tiennent une doctrine opposée : *Lehmkuhl*, *Noldin*, *Génicot*, *Bucceroni*, *Van der Velden*, et tant d'autres, auxquels il y aurait encore à ajouter deux des nôtres, non cités par le P. C. : *Timothée* et *Hilarius a Sexten*.

Mais l'argument d'autorité compte assez peu en Théologie morale, quand il se trouve en face de bonnes raisons. Or, les partisans de la première opinion prétendent bien en avoir en faveur de la probabilité de fait. De celles qu'ils apportent, nous ne relèverons ici que la principale, celle qu'*Ojetti*, on l'a vu plus haut, n'a pas manqué de mettre en avant ; voici leur argumentation :

Le motif pour lequel l'Église supplée la juridiction en cas de probabilité, ce n'est pas (comme on l'affirme à tort, par suite d'une grave confusion), l'erreur commune des docteurs, mais bien *la probabilité elle-même de l'opinion*. C'est bien ainsi que raisonne saint Alphonse, à la suite de Busembaum : « Il suffit

Digitized by Google

que le doute soit levé par une raison *probable*, que l'on ait un motif sérieux d'affirmer la juridiction, pour que l'on puisse licitement absoudre. Pourquoi ? Parce que cette *probabilité directe* suffit pour fonder une certitude morale et pratique, parce que le Souverain Pontife donne en ce cas le pouvoir d'absoudre. »

Or, ce principe vaut tout aussi bien pour la probabilité de fait que pour la probabilité de droit. « Toute juridiction ayant un fondement solide de droit ou de fait, mérite également aux yeux de l'Église, d'être suppléée. »

Aussi saint Alphonse n'indique-t-il, du moins dans les n°s 571 et 573, aucune controverse sur la valeur de la probabilité de fait; s'il la mentionne au n° 600, il ne lui accorde pratiquement aucune importance, puisqu'il met sur le même pied, probabilité de fait et probabilité de droit. Chez ses prédécesseurs, si cette controverse n'est pas totalement absente, elle n'occupe cependant qu'une place restreinte.

Il serait à souhaiter pour la pratique du saint ministère, que l'opinion signalée par le R. P. arrivât à prévaloir ; car c'est surtout sur le terrain de *la probabilité de fait* « que la juridiction suppléée peut avoir des applications aussi utiles que fréquentes, d'autant plus utiles qu'elles seront plus fréquentes. Exemple : Un prêtre, séculier ou régulier, appelé d'un diocèse dans un autre, a reçu des pouvoirs pour un ministère bien déterminé. D'après la teneur de sa délégation, il ne peut établir avec certitude si ses pouvoirs durent jusqu'à tel jour inclus ou exclu ? s'ils durent strictement jusqu'à l'exercice final de son ministère, ou tout le temps de son séjour ? ou peut-être quel est l'exercice proprememt final de son ministère ?.... Il prêche une retraite dans une communauté contenant diverses catégories de personnes : religieuses, élèves internes, dames pensionnaires, hôtes de passage ; ou bien encore des personnes, fréquentant la chapelle, désirent profiter d'une occasion favorable et veulent se confesser ?... etc... etc... Autant de sources d'ennuis pour le confesseur qui ne parvient pas à conclure avec certitude, si la juridiction lui a été déléguée pour telle catégorie de pénitents, à l'exclusion de tous les autres ?.... si sa délégation comprend les pouvoirs sur les cas réservés ?... A toutes ces questions, il a des réponses probables, (également probables pour et contre) mais rien qui le tire d'embarras en établissant péremptoirement qu'il peut aller de l'avant ou qu'il doit s'abstenir, qu'il peut procurer à

Digitized by Google

ses pénitents occasionnels, le bienfait spécial d'une bonne confession, ou qu'il doit les renvoyer à un autre confesseur, ou à un autre temps, qu'il peut absoudre des cas réservés déjà accusés ou qu'il doit imposer l'obligation de les accuser de nouveau. »

« A ces exemples, il serait aisé d'en ajouter bien d'autres. Mais ils suffisent pour montrer combien naturellement, le législateur ecclésiastique, ou le supérieur qui délègue, peuvent d'avance prévoir les doutes de fait et être dans la disposition d'y porter remède, en suppléant la juridiction. »

II. — L'Œuvre servile.

« Il semble qu'il se dessine dans la théorie une nouvelle évolution. On ne donne pas, de l'œuvre servile ni de l'œuvre libérale, une définition nouvelle plus pratiquement précise ou plus complète : tout a été dit depuis longtemps sur ce point ; on fait plutôt intervenir, pour déterminer le caractère de certaines œuvres de nature douteuse, ou même pour en interdire quelques autres en soi libérales, une considération contre laquelle depuis longtemps Escobar et Busembaum avaient protesté : la considération du salaire. » (Villien ; *Histoire des commandements de l'Église* p. 97).

Ce n'est point là d'ailleurs, un fait absolument nouveau : « Du XIIIe au XVIe siècle, les casuistes avaient communément considéré, comme travail servile prohibé, celui qui est accompli en vue d'un salaire. Sylvestre de Prierio († 1523) soutient encore cette opinion. » (*Dictionnaire de théologie catholique*, Vacant-Mangenot ; art. Dimanche, col. 1323).

Pour justifier l'affirmation de M. Villien, on peut d'abord citer quelques manuels : le plus net sur ce point est *Berardi*. Voici ce qu'il dit dans sa *Praxis confessariorum* (ed. 4^a^. Vol. I, p. 271, 272). « Dicunt plures nihil influere si opus liberale *pro mercede*, aut opus servile ex merâ charitate vel aliâ sanctâ intentione perficeretur, item nihil influere si corporis defatigatio in opere liberali subsistat, vel in opere servili non subsistat. Quamvis hoc etiam *generatim* verum sit (et profecto si quis die festo, etiam ex fine lucri, scriberet, minime delinqueret), tamen, juxta communem persuasionem, cum micâ salis intelligi debet — Sic, v. gr. venari, piscari, flores artificiales facere, etc... ex brevi recreatione quidem licitum esset ; sed si modo mercenario (saltem si longo tempore et cum defatigatione fieret) illicitum

Digitized by Google

foret ; unde dicendum quod hæ circumstantiae efficere possunt ut quaedam opera vel prohibeantur, quamvis sint liberalia, vel ex liberalibus servilia evadant. Hinc Benedictus XIV (De Syn. XIII, 18[10]) dixit : « Inter opera servilia piscationem quoque recensendam esse, *quotiescumque ad lucrum exerceatur*. »

Tanquerey (Synopsis theol. moralis ; I n. 1039) fait entrer, lui aussi, dans la solution de certains cas douteux, la considération du gain. Il cite en particulier, le cas de la pêche : « *Piscari* non prohibetur, si fit recreationis causâ ; secus quando ad lucrum exercetur. » — Et il ajoute cette réflexion générale : « In his aliisque ejusmodi operibus, tanquam prohibita haberi debent, judicio nostro, ea omnia quae, ex communi aestimatione, censentur *exercitium artis lucrativae*, quod *ex se* a sanctificatione diei dominicae mentem avertit. »

Mais c'est surtout dans certaines Revues que l'on peut constater la « nouvelle évolution » dont il a été parlé plus haut. Voir par exemple : *Revue du Clergé français* (T. 38, p. 313 ; T. 39, p. 194 et 436). — *L'Ami du Clergé* a souvent traité cette question ; par ex. en 1903, p. 968-972, à propos des *Jardins ouvriers*. Nous citerons deux passages plus récents, qui feront voir l'attitude qu'il a prise à ce sujet :

« ..... Nous sommes à une époque de transition où les conditions sociales et économiques de la vie présente paraissent avoir modifié profondément les anciennes idées qui ont servi de base à la distinction fameuse des œuvres *serviles* et *libérales*. Les œuvres serviles restent toujours, par définition abstraite, défendues, c'est clair, et permises les libérales.

Mais nous sommes de ceux qui pensent que le sentiment populaire commun autorise à ranger aujourd'hui, dans la catégorie « serviles » des œuvres autrefois réputées « libérales », et aussi, *vice versa*, à tenir pour libérales, des œuvres autrefois considérées comme serviles. »

Copier de la musique, broder à l'aiguille, peindre un tableau, peuvent être ou n'être pas des œuvres condamnées le dimanche par l'opinion des fidèles de jugement sain. Permises à qui s'y livre accidentellement le dimanche, précisément pour se reposer ou se distraire ; défendues à qui s'y livre le dimanche, ainsi que les six jours précédents, comme à son rude labeur quotidien, pour y gagner de l'argent. Permises au dilettante, qui s'y récrée ; défendues au professionnel qui y exerce son « métier » ..... (*Ami* 1909, p. 13, 14).

Digitized by Google

« ..... On est plus porté qu'autrefois à faire intervenir les considérations du gain, du gain professionnel surtout, pour arriver à établir la qualification du « métier », à tel point que si l'œuvre, d'art en soi, devient un véritable gagne-pain, la besogne étant en définitive le métier de tous les jours, on se montre disposé à l'englober parmi les œuvres défendues, quoique non serviles au vieux sens du mot.

L'opinion très commune de nos fidèles confirme tout-à-fait ce sentiment. Ils n'entendent rien aux délicatesses casuistiques de la morale, c'est vrai ; mais les moralistes sont malgré tout attentifs à tenir compte de leur opinion et pratique, quand il s'agit d'un point où l'évolution des mœurs est en cause. Or, malgré ce qu'en dit encore l'ancienne théologie, on fera difficilement accepter à nos bons chrétiens, qu'une personne, qui gagne sa vie à broder six jours de la semaine, puisse continuer de le faire encore le dimanche dans les mêmes conditions, alors qu'une tricoteuse, une couseuse, une repasseuse, ne le pourrait pas.

Très certainement, sous cette poussée de l'opinion populaire, qui introduit de plus en plus la considération du métier et du gain dans la notion des œuvres défendues, nous sommes à la veille d'une modification disciplinaire sur ce point là. Les auteurs de morale montrent assez, par leur embarras, qu'ils la souhaitent et l'attendent, quand ils ne la demandent pas en abandonnant quelque peu l'antique définition de l'œuvre servile.

Toutefois, tant que ce changement, dans l'enseignement et dans la pratique, ne sera pas opéré par voie authentique d'autorité, la licéité des travaux analogues à celui dont on nous parle (*repousser du cuivre ou de l'étain*), *restera au moins douteuse....* (*Ami* 1912, p. 320).

III. — Les locutions soi-disant blasphématoires.

En 1903, les Évêques de Belgique adressaient à leur Clergé un « Monitum » collectif sur le vrai sens d'une formule flamande que l'on regarde à tort comme blasphématoire, et qui, en réalité, « est presque toujours excusable de péché mortel, bien qu'elle soit une manière de parler grossière et plus ou moins coupable, d'après les circonstances. »

En 1908, paraissait l'Étude du R. P. Manise de la Congrégation du T. S. Rédempteur, sur « *quelques locutions françai-*

Digitized by Google

ses prétenduement blasphématoires » (1). Elle était précédée de la lettre suivante adressée à l'auteur par le Cardinal Mercier, archevêque de Malines : « Dans notre réunion de samedi dernier, mes collègues dans l'épiscopat et moi, nous avons examiné derechef votre étude sur le blasphème français. Nous avons cru ne pas devoir prendre d'attitude collective au sujet de la question de fond ; mais nous sommes d'accord pour vous autoriser à publier votre travail sous votre responsabilité. L'opinion que vous défendez est d'ailleurs enseignée dans plus d'un séminaire de Belgique. »

Il y a un an environ, les prélats belges se sont de nouveau occupés de cette question ; et ils ont fait paraître une Lettre importante, sous ce titre : « *Instruction au Clergé, à l'intention des confesseurs, des directeurs de patronages, de cercles d'études, de cercles militaires, de sociétés ouvrières.* »

Après avoir flétri, comme il convient, le blasphème proprement dit, ils abordent le sujet qui nous occupe, et ils s'expriment ainsi : « D'autre part, toutefois, il est consolant de penser que tels ou tels propos malsonnants, de rudes jurons, cesseraient d'offenser gravement le bon Dieu, si ceux qui les profèrent, et le public qui les entend, s'efforçaient d'en détacher le sens malicieux qui y est arbitrairement attribué aujourd'hui. » (Ici un rappel de la Lettre de 1903.)

« Il est une autre locution, française celle-ci, mais répandue aussi, plus ou moins altérée dans les régions flamandes du pays, qui, d'elle-même, dans son sens naturel et originel, n'est pas un blasphème, mais qui, à raison d'une signification conventionnelle, que le peuple a tort d'y attribuer, devient blasphématoire. Nous voulons parler de la locution « Nom de Dieu », précédée de l'adjectif « sacré ». De même que la formule flamande dont nous venons de faire mention, cette expression semble aussi le commencement d'une formule qui, à l'origine, était un serment. Elle signifiait primitivement, paraît-il : « Par le saint nom de Dieu, j'affirme que je dis vrai. » Dès lors l'emploi inconsidéré de cette formule restera toujours un péché véniel et demeurera, certes, interdit aux consciences chrétiennes.

Mais s'ensuit-il qu'il faille à tout jamais les ranger parmi les formules de malédiction contre Dieu ? De graves et nombreux théologiens ne le pensent pas ; et voici comment ils expliquent leur sentiment : « Sacré », même devant le substantif, ne

(1) V. *Études Franciscaines*, Août 1908.

Digitized by Google

signifie pas nécessairement, ni même habituellement : maudit. Ne recourons-nous pas tous les jours, avec respect, avec piété, au « Sacré » Cœur de Jésus, aux « Sacrés » Cœurs de Jésus et de Marie ? L'invocation composée du mot « sacré » et du nom de notre Dieu, n'a donc, « en elle-même », aucune signification injurieuse pour Dieu ; au contraire, prononcée avec respect, elle pourrait devenir une expression de la piété religieuse. Elle est souvent prononcée avec colère, sans doute ; mais le fait, que celui qui la prononce est en colère, n'en change pas la signification.

Néanmoins, « en fait », une vague persuasion que l'emploi du mot « sacré » devant le nom de « Dieu » constitue un blasphème horrible est si communément répandue et si profondément ancrée dans les consciences, que l'on blesserait très fort, aujourd'hui, les âmes chrétiennes, si l'on s'avisait de déplacer l'adjectif « sacré » dans l'expression : Nom « sacré » de Dieu, ainsi que nous le déplaçons sans hésiter dans l'invocation : Cœur Sacré de Jésus.

Souvent, certes, ceux qui profèrent l'épithète « sacré » avec le « Nom de Dieu », ne se servent pas de cette expression parce qu'elle outrage Dieu, pour outrager Dieu ; néanmoins, aussi longtemps qu'ils ont la persuasion qu'elle outrage Dieu, ils commettent chaque fois qu'ils la profèrent délibérément, un péché grave, au grand scandale de ceux qui les écoutent. Cependant ni ceux qui prononcent la formule, ni ceux qui l'entendent, ne seraient en état de dire exactement en quoi et pourquoi ils la jugent blasphématoire. Au fait, si elle est blasphématoire, c'est uniquement parce que, à tort, vaguement, ils la croient telle, et parce que, la croyant telle, ils pèchent par fausse conscience. Ne serait-il donc pas sage de redresser leur erreur, en restituant aux mots et à leur association leur signification originelle ?

Car enfin, nos très chers Frères, si l'expression dont il s'agit cessait d'avoir, dans l'appréciation du grand nombre, le sens horrible qu'on lui attribue d'une façon irréfléchie aujourd'hui, pensez donc combien de péchés seraient évités !..... » — Viennent ensuite les conseils pratiques au clergé pour faire pénétrer peu à peu ces idées dans l'esprit des fidèles.

Suivent les signatures du Card. Archevêque de Malines, et des Évêques de Gand, Bruges, Tournai, Namur, Liège.

P. CONSTANT.

Digitized by Google

AMBASSADEURS DE FRANCE
ET CAPUCINS FRANÇAIS
A CONSTANTINOPLE AU XVIIe SIÈCLE

—

D'APRÈS LE JOURNAL DU P. THOMAS DE PARIS

(*Suite*). (1)

ENTRE AMBASSADEURS

Les compétitions des puissances européennes avaient, nous l'avons dit, un contre-coup naturel à Constantinople. On n'approchait que rarement du Grand-Seigneur, il fallait souvent pour le trouver faire le voyage d'Andrinople où il séjournait une partie de l'année. Dans son journal, P. Thomas parle donc peu des Sultans, il note seulement la mort et l'enterrement du Sultan Amurat mort le 8 février « âgé de 32 ans » et remplacé par « Sultan Ibrahim, son frère de père et de mère âgé de 26 ans » qui « fust prendre l'espée » le 16 du même mois. Ce même Sultan « fust deposé » le 8 avril 1648 ; et « son fils, Sultan Mehemet, proclamé Empereur, âgé de 7 ou 8 ans. »

Les compétitions se donnaient libre carrière auprès du tout puissant Grand-Vizir. Ces représentants de l'autorité changeaient assez souvent suivant les caprices de la fortune. Leur fin était plus d'une fois tragique. Nous lisons par exemple en 1644 au 31 janvier : « Le Grand-Vizir Mustapha Bascha a esté estranglé chez luy vers les 10 heures par ordre du Grand-Seigneur. Ou encore au 10 may 1644 : « Les spahis et janissaires se sont sous-levés contre Ipsie Bascha Grand-Vizir et ont saccagé sa maison et celle du Grand Mufti (2) qui s'estaient retirés au

(1) *Études Franciscaines*, Mars 1913.

(2) Le Grand Mufti, aujourd'hui appelé Cheik-ul-Islam est après le Sultan le premier dignitaire religieux, l'interprète le plus autorisé de la loi islamique. Un Sultan ne peut être déposé sans l'assentiment de ce dignitaire.

Digitized by Google

Grand Séraïl où Ipsie Bascha fust estranglé le lendemain puis exposé à la porte du Grand Séraïl, et Murat Bascha fust faict Grand-Vizir pour la seconde fois. » Les Grands-Vizirs et en leur absence de Constantinople, les Caïmacans (1) donnaient des audiences presque toujours accompagnées de cadeaux considérables que devaient offrir les Ambassadeurs. Les Turcs profitaient des querelles nationales pour « caresser » ou « bousculer » au besoin les Ambassadeurs. Le mot bousculer doit être pris ici dans son sens littéral, le fait est noté en 1651 (10 Décembre) et la victime fut l'Ambassadeur d'Angleterre qui dans une audience avait voulu passer avant celui de France. Irrité, il quitta le salon d'attente sans vouloir aller à l'audience.

Anglais et Français n'étaient point toujours d'accord. En Avril 1644, nous voyons une simple querelle de « mariniers » des deux nations qui se prirent de querelle voulant occuper la même place dans le port de Galata. Des injures on en vint aux coups. Il y eut plainte réciproque et échange de procès-verbaux entre les Ambassadeurs. Mais celui d'Angleterre accusa son collègue français de partialité et sans plus de cérémonie, passant par dessus les usages diplomatiques, recourut aux Turcs. Ceux-ci trop heureux d'intervenir et de « manger » quelque argent, ordonnent « au Voïvode (2) Aly Aga d'informer moyennant 7000 piastres. » Ainsi payé par les Anglais le Voïvode dresse un *hodjet* absolument en leur faveur auquel S. E. de France répond par un *ars* au Vizir « se plaignant que sa bandière a esté foulée aux pieds et deschirée par les Anglais. » Le Vizir commande que le capitaine Anglais soit mis aux fers avec son lieutenant ; on va le prendre à l'heure du quindy chez son Ambassadeur où il estait au presche, le jour du Dimanche. Le lundy on les met hors de cause et de procès. M. l'Ambassadeur de France faict cependant informer de nouveau contre eux et obtient un *hodjet* d'information à son advantage. » Le procédé des Anglais recourant au Turcs fut « universellement blasmé », les marchands trouvèrent chère la note à payer.

Parfois les Vizirs semblaient refuser des faveurs qu'ils préparaient secrètement en dessous. Ainsi le 26 Mars 1648 l'Ambassadeur d'Angleterre était mécontent des procédés Turcs; «avec tous les marchands anglais, il s'embarquait sur 7 vaisseaux anglais qui estaient dans ce port au milieu duquel ils se retirèrent avec bandière blanche en poupe et tous les postaux serrés excepté 3 et fisrent feu pour paraistre au

(1) Caïmacan ; désigne ici le ministre qui remplaçait le Grand-Vizir quand celui-ci était absent de Constantinople.

(2) Voïvode, mot slave signifiant gouverneur, prince. Ici est synonyme de chef de la police.

Digitized by Google

Grand-Seigneur résolus que leurs capitulations fussent gardées ou à partir. Le Grand-Vizir estait leur partye duquel ils obtinrent tout ce qu'ils voulurent et chacun retourna chez luy. »

La prise par les chevaliers de Malte d'un gallion transportant des sommes considérables appartenant aux Turcs et aussi de la marchandise humaine, des eunuques ainsi que des femmes pour le harem, avait donné lieu à un incident antérieur (18 décembre 1644) et amené chez le Cady favori du Grand-Seigneur, « M. l'Ambassadeur avec ceux d'Angleterre, Venise et Hollande. » Désinvolture des potentats turcs se faisant attendre à plaisir, rivalités pour la préséance, protocole diplomatique y apparaissent sur le vif. « Les Ambassadeurs ont esté chez led. Cady.

M. l'Ambassadeur (de France) y arriva le premier estant party de chez luy dès les 8 heures du matin. Il fust conduict à une chambre haulte proche celle de l'audience, le Bail de Venise arriva le second et y fust aussy conduict. Celuy d'Angleterre y arriva le 3e et s'arresta en une chambre basse. Le Résident d'Hollande arriva le 4esme monta aussy à la chambre haulte où estaient les deux premiers. Les deux cadys à scavoir le favori qui est le cady de Natolie et son beau-père qui est le cady de Romélie se retournèrent de disner sur les dix à onze heures. Ils passèrent dans la chambre où estaient les susdicts Ambassadeurs pour entrer dans celle de l'audience et le *Kaïa* (1) vinst demander aussytost quel des Ambassadeurs devait estre le premier, M. La Borde respondist que c'estait son Maitre, ce que le Bail de Venise dict aussy tout franchement et haultement. L'on appela là-dessus le premier drogueman d'Angleterre et il dist qu'on pourrait bien recevoir deux à deux consécutivement. L'on fist entrer M. l'Ambassadeur, Venise et Hollande ensemble. Il n'y avait que deux grandes chaises esgales, l'une pour nostre Ambassadeur, l'autre pour celuy de Venise, l'Hollande n'eust qu'un tabouret. Le beau-père du cady favory porta la parole disant que le Grand-Seigneur estait fort irrité de ce qu'on avait pris le gallion, qu'il voulait en faire du grand ressentiment mais qu'ils l'avaient appaisé en sorte qu'ils avaient appelé les Ambassadeurs par son ordre, pour scavoir d'eux comment et par qui s'estait faicte ceste prise, qui avait donné avis aux galères, que le dict gallion estait là, qu'ils fissent en sorte de scavoir le tout. Et le cady voulant faire escrire leur response le bail dict qu'ils luy donneraient response par escript... L'audience de ces trois dura environ demy-heure. Et en sortant de l'audience on fist monter l'Ambassadeur d'Angleterre au-

(1) Kaïa, appelé aussi Kehaya, interprète officiel et introducteur.

Digitized by Google

quel on donna une audience séparée. Nostre ambassadeur dist que si on eust faict entrer l'Ambassadeur d'Angleterre avant luy, il n'eust pas faict d'autre violence ny de corps ny de combats, cela estant hors de propos et de décence, mais il eust présenté ses Capitulations, eust protesté de ce qu'ils les enfresgnoist et ne fust entré ni esté à l'audience, mais se fust retiré comme ne les cognaissant plus pour alliez ni amys. Et il avait faict escrire un bel *ars* (1) pour le Grand-Seigneur dans lequel estaient toutes les raisons qui prouvaient que Malthe ne despend point de la France. »

Un jour enfin, le P. Thomas servit de médiateur entre les Ambassadeurs de France et d'Angleterre. Le premier, dit le Père, « se laissa entendre à moy que si je trouvais jour à les racommoder ensemble il ne s'en esloignerait pas voyant la bonne correspondance de la Cour avec Cromwel. N'ayant pas veu M. l'Ambassadeur d'Angleterre le 19e du courant (Mars 1652) parce qu'il estait indisposé, j'y suis retourné à dessein de le racommoder avec le nostre, prenant subject de le remercier de la protection que les Anglais ont donné, aux Indes, à nostre Père d'Auxerre. Il me tesmoigna en estre très content et me prya de le faire scavoir à nos amys avec autres bonnes paroles. Dès le lendemain je le fis scavoir à M. nostre Ambassadeur qui se tesmoignant obligé des susdites bonnes paroles m'ordonna de le dire au susdit Ambassadeur d'Angleterre. » Celui-ci à son tour « me prya de salüer nostre Ambassadeur de sa part et de luy dire qu'il estait son serviteur. Et son secrétaire me reconduysant jusqu'à la porte du logis me dist : Dieu soit loué, « voilà MM. les Ambassadeurs de France et d'Angleterre racommodés et bien ensemble. »

Un seul Ambassadeur d'Allemagne, le Sr Smit, figure dans cette période du journal. « Il arriva le 18 janvier 1651 avec train d'environ 150 personnes dont 40 au plus à cheval. M. l'Empereur accompagné de 50 cavaliers français a esté au devant de luy par ordre de S. E. et l'a accompagné jusque dans son logis. » Nous faisons mention de ce fait non pour le personnage lui-même mais à raison de la conséquence suivante. A l'occasion de ce voyage « le Résident d'Allemagne prist pour chappelain un Père Récollet de la famille de Jérusalem qui désire luy fournir tousiours des chappelains soubs prétexte des fréquentes affaires que la dite famille a icy auprès du Résident pour le Vizir. Le Père gardien de Jérusalem estant venu ici, a faict la susdite demande, laissé pour cela le P. Francesco son premier compagnon et est parti pour chrestienté avec le susdit Ambassadeur, son trienne (2)

(1) Rapport.
(2) *Trienne* : Durée de trois ans fixée comme temps de la supériorité.

Digitized by Google

de Jérusalem estant finy. » Nous voyons ainsi entrer en scène le commissaire de Terre-Sainte comme on appelle encore aujourd'hui le religieux chargé spécialement des intérêts de la Custodie de Terre-Sainte à Constantinople. Relevons à ce sujet une remarque du P. Thomas, qui se fait l'écho des accusations portées contre le drogman Fornetti, auquel son Maître l'Ambassadeur de France, reprochait comme une sorte de trahison de traiter directement et secrètement avec le Grand-Vizir les affaires de ces religieux.

Du Résident de Hollande nous disons seulement que par intermittence il donnait quelque aumône aux Capucins. Fidèlement, par lui-même, ou par un de ses religieux, le P. Thomas lui souhaitait « les bonnes fêstes » suivant la coutume du pays, comme aux autres représentants. N'oublions pas qu'il s'agissait d'une nation protestante comme l'était aussi l'Angleterre. A ces représentants hétérodoxes, disons-le en passant, les Conventuels portaient comme aux autres un cierge à la Chandeleur, mais « non bénict. »

*
* *

Les chargés d'affaires des nations occidentales durent recourir en plus d'une occasion aux bons offices de l'Ambassadeur de France pour leur propre sécurité. Venise donna sur ce point de multiples soucis à Mr de La Haye-Vantelet, cette puissance ayant de perpétuelles difficultés avec les Turcs qui voulaient enlever à la Sérénissime République les derniers lambeaux de sa puissance d'antan. Candie fut longtemps le champ de bataille des deux rivaux. En attendant que l'île tombât aux mains des Turcs en 1669, Rethymo, une de ses villes fortes, avait succombé en 1649 et la victoire avait été pompeusement célébrée à Constantinople. Aussi la position du Bail était des plus critiques. Lisons plutôt le journal du P. Thomas : « Le 28 Avril 1649, le Sr Bail et la plupart de sa suyte estant allé au Vizir faire response de la part de la République pour le *chaoux* (1) qu'on avait envoyé pour la paix fust arresté avec sa suyte et furent tous mis aux fers, excepté le Sr Bail et le Sr Grille premier interprète et furent menés à la tour noire. (2) (Bosphore). La nouvelle en vinst icy à midy que S. E. estait à table, Mr de la Borde la luy ayant envoyé dire par Assam Bey. S. E. se leva aussytost de table sans manger et partist au bout d'une heure pour aller à Constantinople (3) au Vizir et faire ce qu'il pour-

(1) Chaoux, officier subalterne du corps des janissaires,

(2) Probablement le château actuellement dénommé Roumélie-Cavak.

(3) Le nom de Stamboul pour désigner la partie de la ville qui correspond à ce

Digitized by Google

rait pour leur deslivrance. » Nous résumons le récit. Tous ceux de la suite furent arrestés, excepté l'un d'eux « lequel estait descendu à la cour du Vizir pour quelque nécessité » et un laquais, « lequel estant à garder le cheval et entendant le bruict sur le Vizir, monta à cheval et se sauva et arrivant à la maison dict : se sauve qui pourra ». « Bientôt arrivent les Turcs qui envahissent la maison, saisissent le chappelain et quelques valets et les mènent les mains liées derrière le dos au logis du Vizir puis à la tour noire. » Inutile de dire que tout fut pillé consciencieusement. Pendant ce temps « les marchands Vénitiens et les interprètes se sauvaient où ils peurent la plupart en France (1) faisant transporter de chez eux le plus beau et le meilleur de ce qu'ils avaient. » Le logis du S^r. Bail étant « bullé » la maison du Sr Grille fut envahie et dévalisée ; on laissa seulement « la chambre des serviteurs pour loger la femme et les enfants » et neuf Janissaires restèrent de garde dans le logis. Le lendemain le Grand-Vizir faisait amener deux esclaves du malheureux drogman, renvoyant bientôt l'une et mettant l'autre « parmi ses femmes. » S. E. avait obtenu cette délivrance par le moyen de Mr de la Borde auquel il fut déclaré « que la cause de ce que la maison du Sr Grille estait affligée, estait les plaintes continuelles qui venaient de leurs braveries etque ses filles estaient plus parées que les sultanes mesmes. » Quelques heures après, l'infortuné Grille était appelé en pleine nuit, soi-disant pour aller auVizir et étranglé par un Turc. Ce jour là même, « Mr de la Borde estant chez le Vizir le *Kiaïa* luy dist que le Sr Grille estait mort et que voulant descendre la montée qui estait un peu rompue il estait tombé et s'estait tué » ! Ce mensonge ne trompa personne. S. E. obtint du moins sans peine le corps du défunt « qui fust apporté à la maison sur les 3 heures de nuict, tout nud ayant esté tiré de terre où on l'avait mis bien profondément à Arnaoutkeuï (2) où il avait esté enterré à la chrétienne par un papas grec. »

Le meurtre était le résultat des intrigues du Capitan Bascha qui « avaist dict qu'il ne partirait point qu'on eust estranglé Grille » et leva l'ancre aussitôt. L'examen du corps ne laissa aucun doute sur le genre de mort infligé à ce drogman. Sur la requête de S. E. les biens du défunt furent rendus à la veuve, la maisée « débullée » et l'esclave même, enlevée au *harem* du Grand-Vizir. Successivement après des ins-

nom n'est jamais employé dans le journal du P. Thomas. C'est toujours le nom de Constantinople.

(1) En France, c'est-à-dire au palais de l'ambassade de France.

(2) Arnaout-Keuï, village situé sur la rive européenne du Bosphore entre Couroutchesmé et Bébeck.

Digitized by Google

tances réitérées de Mr de La Haye, le Sr Raisonnat, le P. Chapelain et le Sr Tarsia furent tirés des fers de la tour noire et rentrèrent dans leurs chambres. Le 17 juin c'était le tour du Bail qui revenait à son logis dont pourtant on ne lui ouvrit les portes que le lendemain.

Un ambassadeur de Venise le Sr Capello venu pour traiter la paix le 20 Janvier 1653 ne fut pas mieux traité. Six jours après son arrivée faite d'ailleurs sans cérémonie, un *chaoux* venait le chercher dans la maison du Bail et le conduisait d'urgence au Grand-Vizir. Là fut lu un acte du Grand-Seigneur « que le Bail eust à donner la Candie ou à s'en aller. » La réponse ne pouvait être que négative, en conséquence le Sr Capello, venu de « chrestienté » par terre dut en hâte reprendre le carosse qui l'avait amené ; on ne lui laissa même pas le temps de faire ses bagages « les chaises pour les mettre n'estant pas encore arrivées. » En route il fut arrêté, conduit à Andrinople et retenu captif.

Nouvelle intervention française. Le 18 Décembre 1653 arrivait « par terre à Ponte piccolo Mr de Vantelet, fils aîné de Mr l'Ambassadeur. Il y fust rencontré par Mr de Meaux, le Maiste d'hostel et quelques marchands et horologiers (1) au nombre d'environ 40. MM. Gomin et de Nointel l'accompagnaient. » Ce dernier devait un jour occuper le poste d'Ambassadeur près la Sublime Porte. Quelques semaines après le 7 Février 1654 Mr l'Ambassadeur et son Fils allaient à l'audience du Vizir. Celui-ci fit son présent qui fust de 5 vestes (2), l'Ambassadeur en avait donné 6; à S. E., à son fils, à MM. Gomin et de Nointel et à un gentilhomme danois de leur compagnie. Le Vizir fist lire la lettre que le Roy lui a escripte par Mr de Vantelet. Le 9 ils furent au Mufti, le 12 au Captan Bascha et leur rendirent les lettres de S. M. qui les priait de porter le Grand-Seigneur à faire revenir à Constantinople l'Ambassadeur Vénitien Capello détenu à Andrinople. » Le résultat se fit longtemps attendre, car le prisonnier ne rentra à Péra qu'en Octobre 1658. Au moment où S. E. plaidait pour lui, le malheureux faillit mourir s'étant donné trois coups de canif dans le ventre. Il fut sauvé à temps et « l'on dist pour l'excuser qu'il s'estait donné ces coups dans une fièvre chaude. » Après sa mort ce représentant de Venise fit

(1) Les horologiers, (horlogers) étaient assez nombreux à Galata. Les montres, surtout les montres *parlantes* (à sonnerie) faisaient toujours partie des cadeaux offerts aux officiers du Grand-Vizir. Il est souvent question de dépôts de montres faits par des particuliers entre les mains des capucins.

(2) Les vestes étaient de longues robes à la turque. Les caftans ou pelisses bordées de larges fourrures coûtaient parfois des prix considérables et étaient réservées aux ambassadeurs des grandes puissances. De graves conflits éclatèrent plus d'une fois suscités par l'offrande d'une pelisse de moindre valeur.

Digitized by Google

encore parler de lui ; il était décédé sur un vaisseau anglais, or nous voyons (1663) l'Ambassadeur d'Angleterre entrer en grande colère parce que les marins de sa nation étaient accusés par Venise d'avoir placé le corps du Sr Capello en un lieu qui n'avait rien d'une chapelle, et d'être venus les uns après les autres l'arroser avec toute autre chose que de l'eau bénite et cela par mépris pour le catholicisme. A Venise « on regardait la chose comme asseurée. » On fit une enquête qui semble n'avoir abouti à rien de décisif.

Enfin une démarche de M^r de La Haye nous paraît aussi digne de mention. Venise encore est en jeu dans la personne d'un religieux fort influent de cette république. Il s'agit d'un gardien de Sainte Marie, le P. Locatelli qui, parti pour Andrinople en fut un jour ramené les « fers aus bras et mis à la prison des criminels, soupçonné d'espionnage par les Turcs. » Le drogman Fornetti plaida sa cause au nom de S.E. mais les intrigues d'un certain Ismaël Aga autrefois métropolite de Rhodes firent échouer l'entreprise (1657). Bientôt même le Provincial de Sainte Marie venait rejoindre aux fers son collègue et tous deux, sur la demande de S. E., obtinrent « d'être conduits et laissés à la chaisne dans le bagne (1) des esclaves, » le P. Locatelli « se trouvant, ce semble, plus assuré de la vie au dict lieu que dans sa première prison joinct qu'il peut y être plus commodément et y célébrer. » Le Provincial recouvra la liberté mais le P. Locatelli mourut de fièvre maligne le 14 Décembre de cette même année. Cruelle ironie du sort ; quelques jours auparavant arrivait à son adresse une lettre avec cette suscription : « All' Ill^imo et R^simo Monsignore Giov. Locatelli Archivescovo eletto di Naxia ! » (2) On ne manifesta pas cette nouvelle qui n'aurait pu qu'entraver la délivrance du prisonnier. Cette affaire avait amené la détention provisoire du drogman Fornetti et au nom de M. de La Haye, le P. Thomas pria alors le Résident d'Allemagne d'intervenir près du Vizir pour les deux captifs. Le Résident avait promis de « travailler mais *caute.* » (3) n'augurant rien de bon de cette histoire, ne craignant pas toutefois qu'il y eût péril de mort pour le P. Provincial.

(1) Il se trouvait souvent des prêtres prisonniers au bagne; ils avaient une certaine latitude pour exercer leur ministère. Les Capucins et les Jésuites allaient pour les fêtes confesser et célébrer les Saints Mystères. Il est souvent question dans le « Journal » d'un certain français M. Prévost, directeur du bagne, très zélé pour assurer le service religieux. Il y avait plusieurs bagnes, situés dans la Corne d'Or. Les esclaves, en dehors des cas de guerre, travaillaient dans les arsenaux de ce lieu.

(2) A l'Ill^ime et R^ime Monseigneur Jean Locatelli, Archevêque élu de Naxos.

(3) Prudemment, comme un bon diplomate.

Digitized by Google

*
* *

Cette même année était mort l'Empereur d'Allemagne ; le Résident envoya de suite son chapelain en donner avis à S. E. laquelle à son tour chargea le P. Thomas de « tesmoigner le déplaisir qu'elle ressent de ceste perte pour toute la chrestienté et l'obligation qu'elle luy a de l'avoir promptement advisée. » Avec une légère satisfaction, sans doute, P. Thomas note le protocole de cette visite : « Ledit S. Résident m'a conduict de sa chambre jusqu'à la porte de la Marine, se tenant à ma gauche (Mai 1657). » Le souverain défunt était Ferdinand III.

Un mot seulement touchant l'Ambassadeur de Pologne. Ce plénipotentiaire avait inutilement demandé au Grand-Vizir l'église Saint Sébastien pour les Jésuites Polonais ; le Vizir déchira brutalement la requête : M. de La Haye avait fait primitivement pour le même objet une démarche près de la Communauté des « Péraux », ceux-ci avaient répondu en termes fort maussades pour les fils de saint Ignace. A l'audience du Grand-Seigneur où fut reçu ce même Ambassadeur de Pologne, Mr M. Gomin et de Nointel avaient sans succès espéré une place, « ils ne furent pas introduicts à cause du chapeau, le Vizir n'admettant que ceux qui avaient *talpac* (1) pour être uniformes. » Ces Messieurs, semble-t-il, n'étaient plus en cet instant avec M. de Vantelet, fils de S. E., qui avait continué son voyage « pour Pologne et Allemagne. »

AMBASSADEUR ET GRAND VIZIR. (1658-1661).

Les principaux actes du protectorat des chrétiens exercés par M. de La Haye se terminent en 1658. Maintenant il doit surtout se défendre lui-même. Notre annaliste nous donnera de précieux renseignements sur cette crise douloureuse que nous traiterons assez amplement bien qu'elle touche surtout la politique.

M. de La Haye avait eu le malheur de déplaire au Grand-Vizir Méhemet Keupruli (2), ne faisant point de visites et n'offrant pas quand celui-ci entra en charge les présents d'usage ; et cela pour deux motifs que nous trouvons dans nos archives dans une note de 1724 qui est le résumé du mémoire de Mr de Bonnac. S. E. trouvait les dits présents

(1) Sorte de coiffure se rapprochant du fez actuel, mais de forme plus haute, de consistance plus rigide et de couleur moins voyante.

(2) Kupreuli, ou Keupruli a laissé le souvenir d'un homme des plus astucieux et d'un orgueil sans borne. Il y eut d'ailleurs plusieurs Vizirs de cette famille.

Digitized by Google

fort onéreux ; de plus il escomptait que le Vizir âgé de 80 ans ne saurait longtemps rester en charge. Il se trompait ; quand lui-même en 1661 retourna en France, Keupruli détenait encore le pouvoir et ne mourut qu'en 1662. M. de La Haye voulut réparer cette erreur, il était trop tard.

Ce n'était pas d'ailleurs la première fois qu'un Vizir témoignait une antipathie prononcée pour l'Ambassadeur français. Retournons un instant en arrière. En 1646 Mr de Varennes, envoyé extraordinaire du Roy de France étant venu sur un vaisseau flamand, le dit vaisseau « fust bullé incontinent après estre arrivé à la douanne sur un faulx advis donné qu'il estait plein de sequins des Vénitiens. Il apportait 15000 piastres de la ville de Marseille à M^r l'Ambassadeur qui furent retenues et portées à la douanne de Constantinople où elles ont resté jusqu'au 23 de ce mois (May) que le dit vaisseau a esté débullé et l'argent porté à M^r l'Ambassadeur. Le dit Sr de Varennes fust appelé dès le lendemain à l'audience du Vizir qui ne lui donna point de veste mais luy en fist excuse sur ce que les ennemis en tireraient de l'advantage. » Or quelques jours plus tard, le Vizir recevant le Sr Lancelo anglais, consul de Smyrne, nommé par ses compatriotes pour la protection du négoce lui faisait présent d'un caftan et lui disait : « je te fais plus d'honneur qu'à celuy qui est venu de France », et il accentuait la différence en « régalant l'Anglais le lendemain des tambours et fiffres du Grand-Seigneur. » Tout cela, il est vrai, coûta cher au protégé du Vizir ; l'Anglais déboursa pour « ceste nouveauté « 60,000 piastres » M^r de La Haye se montra au contraire fort gracieux avec Mr de Varennes et lui donna le plaisir » de faire danser et jouer chez luy les Juifs. Tous les Français ont été conviés et les femmes aussy. Le R. P. de La Haye y a assisté ; les P. P. Jacques et Jean François d'Auxerre aussy. Je n'ay pas voulu y aller (ajoute le P. Thomas) mais le P. Jacques me dict qu'un chascun y estait et qu'il ne se faisait que choses honnestes. Je consentis que le P. Honoré, mon compagnon, accompagnast le dit P. Jacques. Les dits Juifs estaient en tout environ 22 personnes, ont joué 3 heures et ont eu 20 piastres. »

Revenons au Vizir Mehemet Keupruli qui prépare sa vengeance : Venise sera encore l'occasion de ce douloureux épisode. Une correspondance qualifiée de « contraire au droits des gens » par Mr de Bonnac s'était engagée entre M^r de La Haye et le commandement des armées de la Sérénissime République. Confiées à un Français qui se faisait appeler Vertamon, les lettres de S. E. furent livrées au Turc par ce malheureux qui avait apostasié la foi chrétienne. Le secrétaire au courant du secret du chiffre disparut fort à propos. Malheureusement

Digitized by Google

un autre aventurier français habile en fait de chiffre vint à Constantinople et mécontent, on ne sait pourquoi,de S. E. se proposa d'aider les Turcs à déchiffrer les lettres en question. Que faire ? Il y allait de l'honneur de l'Ambassadeur et de la sûreté des Français. S. E. crut pouvoir en conscience faire disparaître un de ses subordonnés pour sauver les autres. P. Thomas qui parle très brièvement des lettres, ne dit rien explicitement sur ce meurtre légal, il note seulement l'empoisonnement d'un drogman et ajoute que le P. Jacques interrogé par l'Ambassadeur aurait appuyé ce droit de vie et de mort. Quant au mode de procéder, il aurait été expéditif, le traître précipité du haut de la galerie du palais mourut de cette chute et fut enterré dans le jardin. Les notes de 1724 auxquelles nous avons fait allusion portent au commencement de ce récit : *on dit*. Le P. Thomas a-t-il voulu taire la chose par discrétion ? L'empoisonnement dont il parle se confond-il avec ce fait ? Mystère : Il revient sur ce sujet en 1663 puis dit en manière d'excuse que la République de Venise usa de la même rigueur avec un religieux de Péra accusé de trahison ; seulement le moyen employé pour faire disparaître le corps du délit fut plus macabre. P. Thomas tenait le récit de Mr de La Haye : Ajoutons que le Résident d'Allemagne et le Sr Timoni,premier secrétaire d'Angleterre,sont également cités pour faits analogues dont ils durent effacer la trace au moyen de fortes avances payées à la « justice turquesque. » Il faut pour bien juger les faits les remettre en leur cadre de lieu et de temps.

*
* *

Mr de Vantelet,fils de l'Ambassadeur,venait d'arriver avec sa femme par le vaisseau « Le Grand-Henry » (25 Février 1658) pour aider son père dans sa charge. Or celui-ci était précisément incommodé par la pierre qui le tourmentait périodiquement. Les événements se précipitent. Le 6 Mai, Mr L'Empereur secrétaire «est appelé au caïmacan et retenu. » Il faut que Mr de La Haye lui-même aille le chercher le lendemain. Délivré, le secrétaire repart de suite avec Mr Fontaine autre secrétaire, le drogman Navone et La Ramée ; ils sont à Andrinople où le Vizir les appelle au sujet des lettres mystérieuses. L'Ambassadeur lui-même est mandé d'urgence ; il s'en excuse sur son état ; son fils part à sa place le 21 Mai, « ayant couché ceste nuict chez Melek Bascha caïmacan qui l'appela hyer vers le Kindy. » A l'Ambassade on est dans l'angoisse,madame tremble pour son mari, d'autant que le bruit se répand d'un mauvais traitement infligé par le Vizir. D'Andrinople Tumase Navone écrit qu'il n'a lui-même essuyé aucune avanie ;

Digitized by Google

mais le drogman Fornetti annonce le 29 Mai que « Mr de Vantelet a été maltraité de coups et de paroles et mis dans une fosse obscure. » Sur la nature de ces brutalités on épilogua plus tard parlant de coups de bâton. Dans le journal du P. Thomas au 18 Janvier 1669 nous lisons ceci : « M^r l'Évêque a appelé le P. Pierre pour lui communiquer la relation latine faicte par le R. P. Thomas Jésuite, chappellain du comte de Lesbie, de l'Ambassade du susdit Comte, de laquelle il lui avait faict extraire ce que dessus. » Voici le début de cette pièce : « Sub finem Novembris appulit Constantinopolim Orator Gallicus De Vantelay La Haye is qui paucis abhinc annis inconcussa et imperterrita cum mente impactam a purpuratorum prœside *alapam* acceperat cum parenti suo oratori tunc gallico comes advenisset. (1)» Notre P. Thomas ajoute : « Je résolus de n'en point parler à S. E. cela ne servant qu'à l'irriter contre le dit P. Jésuite. Le 20 au matin, elle avait le dit livre et le lisait quand « j'arrivay dans sa chambre et elle m'en parla. Je fus estonné qu'elle l'eust, ledit P. Pierre m'ayant dist que M^r l'Évêque avait eü mille peines à l'avoir tant on le tenait secret. S. E. me dit scavoir cinq personnes qui l'avaient, outre les R.R. P.P. Jésuites. Je luy dis n'en scavoir que ce qu'il note de l'arrivée de S. E. icy qui avait peu d'années auparavant receu un soufflet du Vizir. May sortant, la dite Excellence me le donna pour le lire. Je le mis sous nostre table, et ne dis qu'au dit P. Pierre que je l'avais. » Mr de Vantelet car c'était lui qui se trouvait en 1669 ambassadeur, ne niait nullement sa mésaventure. Seulement le livre soi-disant secret passait bientôt de main en main au grand étonnement du P. Thomas, qui déclare n'avoir montré le livre qu'à un certain Mr Banois et improuve fort la dite « relation du soufflet » comme « mise hors de propos. » L'Ambassadeur fut mis au courant de cette indiscrétion par un petit billet où l'on accusait un Sr de Monceaux alors secrétaire. De ce temps comme de nos jours, un secret à Péra était vite connu de tous !

Quant à la cause du mauvais traitement on la devine sans peine ; le Vizir voulait la traduction des lettres ; Mr de Vantelet répondait n'avoir pas la clef du chiffre. Pareil affront ne pouvait passer inaperçu ; S. E. va « au caïmacan se plaindre du traitement faict à son fils et demande charriot pour aller à Andrinople. » Elle obéissait à la fois à un point d'honneur et aux supplications de sa belle-fille. Les choses n'al-

(1) Vers la fin de Novembre arriva à Constantinople l'Ambassadeur français de Vantelay La Haye, celui qui, peu d'années auparavant, avec un calme et une sérénité imperturbables avait reçu un *soufflet* du chef des ministres vêtu de la poupre (le Grand-Vizir) ; c'était à l'époque où il était venu tenir compagnie à son père alors ambassadeur.

Digitized by Google

laient pas si simplement ; pour faire ce voyage il fallait une permission du Grand-Seigneur, Mr La Forest va la demander à Andrinople le 1er Juin et envoie de là, par un Turc qui l'avait accompagné, des lettres où le prisonnier rassure sa femme et son père. Réponse est faite par un *chaoux* au caïmacan et licence donnée à S. E. d'aller à Andrinople. « J'ai offert, (dit le P. Thomas) nostre service à S. E. pour le susdit voyage, elle m'en a remercié ayant dist auparavant au P. Jacques qu'elle ne ménerait aucun d'entre nous cela n'étant qu'un petit voyage. » Me de Vantelet, sur ces entrefaites, (11 Juin) donna le jour à un fils qui ne fut baptisé qu'en Novembre par Mgr l'Archevêque et reçut le nom de François.

C'est ensuite un chassé-croisé de secrétaires et de drogmans. Après de nouvelles lettres apportées par Mr Poulet, dit d'Armenonville, et le départ immédiat de celui-ci escorté par le drogman Journot, le 17 Juin, S. E. part « dans un carosse à la polonaise, accompagné d'environ quarante personnes montées sur 8 charriots. » A Andrinople où Mr de La Haye arrive le 22 (Juin) « jour de samedy » l'entrevue de l'Ambassadeur et du Vizir ne fait qu'envenimer la situation, Keupruli savoure sa vengeance. En vain S. E. donnait de bonnes raisons, « le Vizir ne le voulust pas excouter quoyqu'elle luy promist deschiffrer la lettre mais moyennant 3 ou 4 heures de temps requis pour cela. Il voulait qu'elle la leust à l'heure mesme ce qui estait impossible et lui se levant et partant soudain donna ordre qu'elle feust gardée chez elle avec seulement 4 de ses gens qui sont Mr le Maistre, Mercier, Saint Martin et Nicolas, gardés par deux *chaoux* sans pouvoir sortir mais visités par qui y veult aller. »

On juge de l'émoi de Me de Vantelet. Le P. Thomas la visite souvent et lui porte les consolations de la religion, il lui donne même « un beau signet pour mettre dans ses heures et cinq figurines. » Madame profite de ces entrevues pour demander au P. Thomas de faire venir près d'elle le P. Robert de Vantelet, appelé aussi le P. Robert de Dreux son oncle, croyons-nous. Ce Père avait jadis été destiné à la fondation d'une mission à Néocésarée, mais il avait dû revenir, la région était par trop inhospitalière. Il était à ce moment à Smyrne. Le P. Thomas répondit que la chose dépendait du P. Provincial mais qu'il « en escrirait ». Il ne semble pas avoir mis beaucoup d'empressement à correspondre à ce désir, on le comprend sans peine, le ministère étant parfois gêné par une union trop intime. Il objectait que le P. Robert « ne pourrait attendre si longtemps pour dire la Messe », celle-ci étant souvent tardive ; mais Madame répondit qu'elle se contenterait de voir le P. Robert non à Péra mais à Saint Georges.

Digitized by Google

Sachant fort bien que « les ministres n'attaquent que sa personne » M^r de La Haye, pour ne pas nuire aux commerçants français, envoie à M^r de La Forest commission de protéger le négoce ; il donne à son représentant le titre de « M^r le Consul » et la nation le fait reconnaître par le caïmacan. En France le Roy se fâche ; — on s'irriterait à moins — : d'Angers le 27 Juillet « il mande avoir appris le mauvais traittement faict au fils de S. E. » ; il en conclut « que le Grand-Seigneur veult rompre avec luy » et ordonne à M^r de La Haye, « d'aller trouver le Vizir pour luy tesmoigner son mécontentement, et luy mander sa response, afin qu'il sache ce qu'il aura à faire. » Chargé de la commission le drogman Journot traduit la lettre en turc et la porte au caïmacan. Celui-ci plus doux que le Vizir prêche la patience et annonce le prochain retour du Grand-Seigneur à Constantinople.

D'Andrinople, M^r de La Haye, que l'on voudrait renvoyer « par terre » en France, songe au contraire à profiter pour le voyage du « Grand-Henry » resté à l'ancre dans le port » mais il recommande de ne pas révéler ses projets à sa belle-fille. Revenu d'expédition le Grand-Vizir pendant ce temps s'arrêtait à Andrinople et sans faire la moindre excuse, affectant l'étonnement de trouver encore là MM. de La Haye père et fils, ordonnait de les laisser partir pour Constantinople.

Notons ici, à cette époque, le décès du premier secrétaire M. de la Borde à Péra ou Galata. Le décès fut annoncé dit le P. Thomas, « cryé » de bon matin en langue grecque : « le grand drogman de France est mort » annoncèrent les crieurs. En l'absence du vicaire patriarcal, on céda aux P. P. de Saint Pierre qui avaient administré les sacrements au mourant l'honneur de le conduire à se sépulture ; et ce sur invitation de Me de Vantelet. L'Ambassadeur fit dire par les Capucins 52 messes pour le défunt.

Délivrés, les nobles captifs revinrent enfin. Le 19 octobre « M^r de La Haye, le fils, est arrivé icy sur le midy, accompagné d'Agi-Assam janissaire et de Thomas palfrenier, estant party d'Andrinople le 17 après avoir esté mis en liberté le 14, et M^r son père aussy qui reviendra à sa commodité. Le P. Thomas va de suite offrir ses hommages au voyageur et reçoit confirmation du mécontentement du Roy, le comte de Brienne ayant écrit sur ce sujet au nom de S. M. Enfin S. E. arriva au palais le 11 Novembre ; le P. Thomas l'apprit allant à l'autel et « soudain après la Messe alla la saluer et congratuler de sa

Digitized by Google

santé. » L'ancien ambassadeur de Venise Capello et le Résident d'Allemagne sont revenus en même temps.

Le duel, c'en était un, entre le Vizir et l'Ambassadeur, dura encore près de trois années ; ce dernier ne voulant pas, faute d'autre moyen de représailles, avoir l'air de céder devant les menaces. C'est au tour du caïmacan à montrer les dents ; dès le 18 de ce même mois de Novembre 1658, il ordonne à Mr de La Haye de se retirer sur un des vaisseaux français avec toute sa maison. L'ambassadeur allant à l'audience « avec une suyte d'environ 100 personnes, parla fort et haultement », Thomaso Navone faisant le drogman et fort bien ; il refuse le «sorbet» en signe de mécontentement et déclare vouloir emmener tous les marchands. Ceux-ci, bien stylés, vont à leur tour au caïmacan et annoncent leur départ. Refus du caïmacan qui leur dit d'élire quelqu'un pour protéger le commerce. « Cecy, disent les marchands, ne nous appartient pas, mais au Roy qui en a pourvu d'un qui est icy en Orient. — Où est-il ? — c'est le Ben Zadé. (1) — Qui ? le fils du vieil Ambassadeur ? — Ouy. — Eh bien j'en parleray demain au Vizir. » En réalité celui-ci ne voulait ni du père ni du fils.

Le 24 Décembre 1658, arrive de France, Mr Blondel envoyé du Roy ; il est reçu en audience le 5 Janvier 1659, est gratifié d'un caftan ainsi que quatre de ses gens mais ne fait aucun présent. Malgré cela, le Vizir l'envoie «régaler le jour des Roys par ses tambours et trompettes qui n'ont voulu recevoir chose quelconque » « c'est pourquoy on les a faict boire et ensuyte ils ont joué de nouveau sur la galerie proche de l'office et du portier. »

Dans une nouvelle entrevue avec le Vizir Mr Blondel demanda en vain une audience du Grand-Seigneur ; évincé, il déclara n'avoir qu'à s'en aller priant en conséquence « le Vizir de luy faire expédier son passe-port pour retourner trouver le Roy en diligence par où il estait venu. » Nouveau caprice du Vizir qui veut le voir prendre la mer, bien que Mr Blondel objecte que son train est resté en route et qu'il le doit retrouver. Le Vizir essaie alors les caresses : « Si tu veux rester ici Ambassadeur nous le voulons bien, tu verras le Grand-Seigneur. Mais nous ne voulons plus du vieil Ambassadeur ny de son fils. Il y a vingt ans qu'il est icy, c'est trop, on devrait renouveller tous les trois ans. » Puis ce sont de nouvelles chicanes sur la lettre du Roy qui n'est pas signée par S. M. ; à quoi Mr Blondel répond que « depuis plus de 500 ans le Roy ne signe aucune lettre mais les faict signer de son nom par un secrétaire d'Estat. » Cette question tient au cœur

(1) Ben et Zadé l'un en hébreu, l'autre en persan ont le même sens ; le fils.

Digitized by Google

du Vizir qui y revient dans une autre audience, celle de congé, à la fin de Février et cela en termes violents qui irritent Mr Blondel. Il n'est pas jusqu'au mode de transport de la même lettre qu'il ne juge répréhensible : « quand on écrit à un grand Empereur comme le sien on n'envoye pas la lettre en poste. » Mr Blondel s'excusant sur ce que, vu l'urgence « le Bascha de Bude (1) luy a faict diligenter » et enfin proposant de laisser copie de la lettre destinée au Grand-Seigneur, le Vizir refuse et veut l'original puis il recommence la même antienne : « Emmène l'Ambassadeur avec toy. » D'où, réplique de Mr Blondel : « l'Ambassadeur ne peult partir que le Roy mon Maistre ne le rappelle ou que le Grand-Seigneur ne le renvoye par la force. » Or, malgré tout, le Turc ne voulait point de rupture. Une audience particulièrement secrète obtenue du *Reischetab* n'avait rien changé à la situation. Bien plus, au nom du Vizir « un Turc envoyé de Tunis prist d'authorité pour la porter, la barque qui devait porter Mr Blondel et y mist la bandière turque. » Mr Blondel avait dû en effet se résigner à prendre la voie de mer, faute d'obtenir un *chaoux* pour assurer sa sécurité. Ces pourparlers avaient occupé tout le mois de Février ; seules quelques réceptions en l'honneur de Mr Blondel et de Mr de Galardon son frère, entre autre un diner avec MM. de la Haye et de Palluau, chez Mr Faure, avaient rompu la monotonie de ces fatiguantes discussions. Le 1er Mars, Mr Blondel s'embarquait.

*
* *

En ce moment même une nouvelle avanie accablait S. E. Des bateaux français transportant des marchandises pour le Séraïl ayant été perdus le Grand-Vizir en rendit responsable les marchands et réclama 80000 piastres d'indemnité. Et comme le drogman Navone parlait de plaintes à l'Ambassadeur le Vizir repartit : « Ne me parle plus de cet homme là, si tu m'en parles davantage je le feray mettre dans la basse fosse. » Sans doute en vue de recouvrer plus vite l'argent imposé aux Français, on ne parle plus pendant quelque temps du départ de l'Ambassadeur ; bien plus, les lettres du Roi ordonnant à S. E. de revenir sont interceptées. Par contre le Grand-Seigneur envoie en France dans une bourse « 5 ou 6 des monnaies de France apportées icy » se plai-

(1) Bude, devenu Buda-Pest. Les voyages des courriers quand il y avait urgence se faisaient par voie de terre. Il était nécessaire de s'assurer la protection des autorités des lieux que l'on traversait. Un chaoux était attaché à la personne de ceux qui traversaient le territoire turc et répondait de leur vie.

Digitized by Google

gnant de ce que « contre la sincérité on apportait icy des monnaies qui n'estaient pas du poids requis à leur valeur. »

Pendant ce temps le P. Thomas était assez sérieusement indisposé et sortait plus rarement de Saint-Georges mais il recevait les nouvelles par le secrétaire Mr de la Forest à qui il offre par reconnaissance « une belle paire d'heures en gros caractères. » Il reçut aussi la visite d'un personnage un peu énigmatique, un certain Mr de Valois se donnant pour chevalier de Malte «bastard du feu comte d'Auvergne portant dans son cachet les armes de bastard de France, estant fort adroit et poly dans ses entretiens et très-hardy » ; il se prétendait « envoyé du Pape pour dessein d'une croisade. » S. E. l'avait «fort caressé» reçu chaque jour à sa table et, comme elle était à la campagne, «quasi tousiours eü avec elle sur le canal de la Mer noire. » Sur ces entrefaites le P. Jacques est élu custode et quelques mois plus tard, un terrible sinistre rapproche les Capucins et l'Ambassadeur. En effet le 16 Avril 1660, vers 11 heures du soir le feu prenait à la marine, gagnait la douane et détruisait « quasi tout Galata ». Six églises, entre autres Saint-Georges, étaient brûlées ; Saint-Benoit restait indemne. Le lendemain avant midi, tous les Capucins étaient retirés à Péra et S. E. les accueillant comme voisins leur donnait assurance que rien ne leur manquerait tant qu'elle serait là.

*
* *

La catastrophe finale approche. Le 24 mai, Mr de La Haye-Vantelet fils, et sa femme sont repartis pour la France. Le Grand-Vizir est rentré d'Andrinople et le Vizir a ordonné à « nos droguemans à ce qu'ils disent aux marchands d'eslire un Résident parce qu'il ne veult plus entendre le nom de S. E. » Sans plus attendre le *chaoux* Bachi, à cheval arrive au palais et « dist à S. E. qu'elle a ordre du Vizir de la conduire aux 7 Tours, (1) où il luy est concédé autant de serviteurs qu'elle voudra. » L'ambassadeur est ainsi mis en prison comme gage de l'indemnité non encore entièrement payée (Oct. 1660). Au domicile des Capucins il y avait eu vive alerte, on craignait un pillage qui leur fut épargné.

(1) — Le château des 7 Tours, en turc Yedi-Koulé, fait partie des anciens murs de Constantinople commençant à la rive de la Marmara. On y enfermait particulièrement les prisonniers de guerre. On visite encore les cachots réservés à ces hôtes illustres. Au commencement du XIXe siècle le chargé d'affaires de France Ruffin y fit un long séjour. Les gardiens de ces ruines montrent un endroit où on aurait jadis décapité des Sultans chassés du pouvoir. C'est par cette ligne de murailles qu'entra à Constantinople Mahomet II en 1453.

Digitized by Google

En Avril 1659 conduit par Mr Faure, le P. Thomas avait visité et confessé plusieurs Français détenus aux 7 Tours ; on avait bu « à la santé du Roy, de la République (Venise), de l'Ambassadeur et à la mienne », ajoutait le narrateur. Au départ le Père avait promis de venir l'année suivante dire la Messe. En attendant, pour les fêtes de la Toussaint il avait été avec le P. Martin de Thiers confesser et communier plusieurs captifs. Un Père Conventuel avait rendu même bon office à ceux de Venise. Vers Pâques le P. Thomas avait célébré la Sainte Messe dans la prison et il écrivait : « Peult-être ne s'estait-il jamais dist de messe au dict lieu, au moins ne s'y en estait-il point dist depuis que le Turc le possède : la dévotion a esté grande, les dits Messieurs n'ayant ni veu ni ouy Messes depuis 11 ou 12 ans qu'ils sont prisonniers de guerre. » Il avait apporté avec lui toutes les « hardes » nécessaires. Mais sans doute il ne soupçonnait point qu'un captif plus illustre allait lui rendre familier ce fameux château. Chaque dimanche d'Octobre et Novembre, le P. Jacques custode ou le P. Thomas va aux 7 Tours autant que le permet le temps, le voyage se faisant par mer. Les jours où le temps est plus « fascheux » le service est réservé au P. Jacques plus vigoureux. S. E. assiste à la Messe, puis il y a assaut d'amabilité ; c'est à qui retiendra le Père à sa table. Parmi ces gracieux prisonniers le Père note spécialement le Sr Delfini Viennois et le chevalier de Beaujeu (1) d'Arles dont l'évasion allait plus tard amener de graves complications. (1670)

Le Vizir triomphe donc ; les Français ont leur représentant provisoire. « Le Sr Roboly accompagné de deux janissaires et de trois droguemans, et tous les marchands, a esté baiser les mains du Grand-Vizir en qualité de *Vékil* (2) esleu des dits marchands par l'ordre du Vizir pour le seul soing du négoce. Il présenta des vestes de satin pour 200 piastres et feust bien receu mais n'a point eü de caftan. » De son côté M^r de La Forest allait à Smyrne chercher le complément nécessaire au paiement de la prétendue dette et soigneusement escorté arrivait par terre le 7 Janvier 1661 avec 31000 piastres qu'il faisait porter à la douane puis au divan, ensuite avec les députés de Smyrne venus également par terre ainsi que le consul de cette ville, il allait compter la somme chez le *Tiftardar* (3). On voit quelles minuties exigeaient pareilles affaires.

(1) Profitant du passage des vaisseaux français venus pour chercher l'ambassadeur M^r de La Haye-Vantelet fils, ce chevalier s'évada et vint à bord de l'un d'eux.

(2) Vékil, représentant d'une communauté ou d'une nation, reconnu officiellement par le gouvernement pour traiter les affaires civiles de ceux qu'il représente.

(3) Tiftardar, en Tefterdar, officier préposé aux douanes et à la perception des impôts.

Digitized by Google

Alors, Mr Roboly présente au Vizir un *ars* par lequel la nation demande le délivrance de S. E. puisque l'argent est versé. Toujours fidèle à sa rancune Keupruli « faict encore le fougueux » mais le Reïschetab et le Kaïa lui représentent la « faiblesse et l'indisposition du dit Ambassadeur » et Mr de La Haye rentre enfin dans sa maison. (Février 1661)

Restait à régler le départ. Les mêmes personnages déjà cités prennent en compassion S. E, ; Keupruli vieillit, peut-être songe-t-il déjà à l'avenir et au remplaçant. Le Vizir ayant convoqué le drogman Fornetti et demandé des nouvelles, celui-ci répond que le cardinal Mazarin étant mort, cela retarde les affaires mais que nos vaisseaux continuant le trafic,c'est un signe que la France ne veut pas de rupture. « Que faict le vieillard ? » demande alors le Vizir parlant de Mr de La Haye. « Il est tousiours fort mal avec grandes douleurs de la pierre » « Le Kaïa adiousta (pour favoriser S. E.) qu'il estait plus mort que vif et n'en pouvait plus. » Alors le Grand-Vizir de conclure « qu'il s'en aille, s'il veult, qu'il aille aussy mourir chez luy. » Fort de cette disposition, l'Ambassadeur s'adresse au Kaïa dès le surlendemain (11 Mai) et demande ses passeports, seulement il veut attendre le vaisseau de Mr de St Aignan. Les passeports obtenus, S. E. remercie en envoyant des caftans au Kaïa et au Reischetab comme « présents de Baïram » s'excusant de n'en point envoyer au Grand-Vizir, « pour ne le point mettre en cholère. » Keupruli était difficile à contenter, ceux qui l'avaient disposé à « consentir au partement de S. E. » font savoir qu'ils craignent que « le dit Vizir, ne se faschant de ce que S. E. lui témoignait aucun contentement et recognaissance, ne luy envoyast par quelque commandement de partir dans trois jours au plus précipitamment. » Aussi malgré sa répugnance, l'Ambassadeur envoie présents et « souhayts de Bon Baïram » heureux encore d'éviter une entrevue que le Vizir au dire du Kaïa aurait désirée : Fornetti fit savoir que S. E. en estait hors de pouvoir pour ses incommodités et douleurs continuelles qui l'obligent souvent uriner » avec recours au chirurgien. Le P. Thomas tenait ces derniers détails de Mr Baron consul d'Alep extrêmement dévoué aux Capucins et présent à cette époque à Péra.

21 Juillet « Mr l'Ambassadeur de la Haye-Vantelet est party ce matin à 4 heures pour aller embarquer aux Isles sur un vaisseau français qui a faict voile vers le Kindy. » Telle est la note du P. Thomas pour relater un événement qui le touchait de près. Un instant il avait parlé de retourner lui-même en France ; puis un peu avant le départ il avait réitéré l'offre déjà faite par le P. Custode de « tel de nous qui luy plaisait pour l'accompagner. » Soigneux des intérêts de sa conscience S. E.

Digitized by Google

avait répondu « nous en remercier bien fort tous deux ; qu'elle espère se mettre en bon estat en partant et s'y conserver en sorte qu'elle n'aura besoing d'aucun. » M^r de La Haye avait alors 68 ans, il avait dit son âge au P. Thomas ajoutant qu'il irait quelque jour lui demander à disner au couvent de Saint Honoré à Paris ; à quoi le P. Thomas avait répondu qu'il le recevrait volontiers, dût-il tout d'abord aller quêter chez S. E. ce qui serait nécessaire pour ce repas (1649). Le P. Thomas perdait un ami très fidèle, les Capucins un bienfaiteur et la Religion un protecteur très-dévoué.

(A suivre.) P. BRUNO.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

UNE LETTRE INÉDITE DE PIERRE DE JEAN OLIVI.

Le manuscrit n° 774 des nouvelles acquisitions latines de la Bibliothèque nationale de Paris est un petit volume (107×150) de 107 feuillets, parchemin et papier entremêlés ; l'écriture très serrée est du XIVe siècle. Il comprend plusieurs écrits de Pierre de Jean Olivi. (1)

On sait que le Chapitre Général de Strasbourg (1282) confia l'examen des écrits de Pierre de Jean Olivi aux principaux théologiens de l'Ordre. Cet examen aboutit à une condamnation notifiée dans une lettre signée par tous les examinateurs et appelée pour cette raison *Lettre des sept sceaux*, et dans un mémoire qui fut transmis à tous les couvents de la province du condamné, la Provence.

Olivi répondit à la *Lettre des sept sceaux* en souscrivant à la rétractation qu'on lui demandait, mais non sans indiquer dans quel sens il entendait les propositions incriminées (2). Au *Mémoire* ou *Rotulus* dirigé contre lui, il répondit plus longuement par un autre *Mémoire justificatif* daté de Nîmes 1285 (3).

(1) D'après une étude récente de M. Ant. Thomas sur les formes provençales du mot *Olivier*, l'orthographe du nom de notre fameux spirituel serait *Oliu* ou mieux *Olieu*. Cf. *Annales du Midi*, Janvier 1913, p. 68.

(2) Cette réponse figure dans le Ms. cité ff. 98-100. — Rubr. : *Responsio quam fecit ad litteram Magistrorum presentatam sibi Avinione de qua fecit in principio prime littere superius posite mentionem.* — Inc. : *Quod divina essentia est una.* — Des. : *Et quod gloria non est augmentum anime essentiale. Explicit. Sit nomen Christi Jesu benedictum in eternum. Amen.* D'Argentré l'a résumée dans sa *Collectio judiciorum* t. I. p. 230.

(3) Ms. cité ff 72r-94r. — Rubr. : *Benedictum sit nomen Domini nostri Jesu Christi et nomen sue matris in eternum et ultra. Hec est littere quam misit frater P. Jo. Parisius magistris et baccallariis respondendo ad articulos XXI sibi impositos.* — Inc. : *Revendis in Christo patribus, fratri Arlotho de Prato, fratri Ricardo*

Digitized by Google

On y voit que les opinions du Lecteur provençal sur la pratique de la pauvreté avaient soulevé au moins autant d'émotion que ses opinions philosophiques et théologiques car dans notre manuscrit leur discussion occupe les ff. 83r-89r.

Ces attaques ayant amoindri son prestige aux yeux de ses disciples, ceux-ci le pressèrent de se justifier sur dix-neuf articles qui lui étaient reprochés. Aucun de ces articles n'a trait à la question de la pauvreté. Preuve qu'ils étaient tous, sur ce point, du même avis. Olivi répondit à cette demande amicale par la lettre publiée ci-dessous (1). C'est un document nouveau sur le caractère ondoyant et nébuleux, insaisissable et mystique de ce chef des spirituels.

Olivi commence par adjurer ses disciples de ne pas le plaindre et de ne pas avoir pour lui la compassion charnelle de saint Pierre voulant détourner le Christ de sa Passion. Il leur déclare qu'il préfère aux honneurs et aux dignités universitaires de Paris l'abjection et l'humilité, les ignominies et les persécutions qui lui méritent la grâce de s'entretenir familièrement avec Dieu. Jamais il ne s'est soucié de correspondre avec ses disciples ; il consent cependant, pour cette fois, dans l'intérêt de la vérité, à se rendre à leur désir et à se justifier devant eux.

Après avoir exposé une à une ses opinions sur dix-neuf articles, il expose les règles de sa croyance au sujet des choses de Foi, des traditions ecclésiastiques et des opinions humaines. Il s'explique aussi, non sans obscurités, au sujet des prophéties qu'on l'accusait de suivre, faisant ainsi allusion aux prédictions de Joachim de Flore. En tout cela, à côté de principes nettement catholiques, il en glisse de suspects qui, par leur subjectivisme, ouvrent la porte à des théories hétérodoxes et font présager les erreurs et les rébellions de ses disciples.

Il affirme ensuite que l'Ordre de saint François sera prochai-

de Mediavilla. — Des. : *Supplico autem et humiliter postulo ut per latorem presencium rescriptivam facere premissis litteram, vel dignemini destinare. Datum Nemausii. Anno Domini M° CC° LXXX° V°* D'Argentré en a cité quelques fragments, (loc, cit. p. 226-230) d'après un imprimé du XVIe siècle. Le P. Ehrle en a publié le commencement. (*Archiv. f. Litt. und Kirchg.* t. III p. 418-21) d'après le même imprimé presque introuvable aujourd'hui (loc. cit. pp. 466-70).

(1) Ms. cité ff. 94r-98r. — D'Argentré en a publié quelques articles (loc. cit. pp. 231. 2). Le P. Ehrle cite également quelques phrases (loc. cit. p. 414 n. 3, p. 426 n. 2 et 4, p. 478. — Outre les trois documents dont nous venons de parler le Ms. N. acq. lat. 774 contient encore l'*Expositio super Canticis* (ff. 1-41), l'*Expositio super Ysaiam* (ff. 72-94) de P. de J. Olivi, un fragment du *Liber de laudibus* de Bernard de Besse (ff. 100. 1) et un sermon sur la pénitence (ff. 101-6).

Digitized by Google

nement troublé et bouleversé, mais qu'il résistera à la tempête et ramènera dans le sein de l'Église les juifs et les païens. C'est vers cet avenir qu'il se tourne avec prédilection, cherchant à le sonder au moyen des Écritures. En terminant, il a un mot de plainte pour les attaques dont il est l'objet et proteste de son attachement à la foi romaine, de son zèle pour la gloire de l'Ordre.

[f. 94r.] Littera quam misit Parisius rescribendo fratri Raymundo Gaufridi (1) et sociis ejus nondum generali ministro.

In Christo Jesu valde diligibili et vere dilecto fratri Rdo et sociis karissimis, frater P. Jo. Olivi maximus peccatorum, immobilis ac sinceri suavitatem amoris. Quamvis vestrorum sociorum affectum erga me pauperculum et homuncionem vilicissimum multipliciter sine meis meritis, ymo contra mea merita, verbo, conatu et opere ostenderitis et exibueritis, in hoc tamen vos Petro assimilatos video qui Christo ferventer ad certamen currenti quasy carnaliter compaciens ait : propicius esto Domine ne fiat hoc. Quod quam molestum Christo fuit reprehensio subsecuta determinat quando ait : *Vade retro Sathana quia non sapis ea que Dei sunt sed que hominis.* (2) Sic cum grandi molestia vix pertulit planctum multorum carnali compassione lamentancium ipsum ac si numquam resurrecturum, quod aperte patuit quando eisdem ait : *Filie Jerusalem nolite flere super me, set super vos ipsas flete et super filios vestros, quia adhuc venient dies* etc... (3) Volensque eis evidencius suum Deum probare intulit : *quia si in viridi ligno hoc faciunt, in arido quid fiet ?* (4) O luculenta ratio celestibus fecunda misteriis et sine mundana sapiencia plena quam principes hujus mundi ignorant! Si enim cognoscerent super omnia Christi humilitatem amarent. Igitur fratres mei [fol. 94v] dilectissimi addiscam, ymo et cogar humilibus consentire ubi sedes est veritatis et ubi radix sapiencie revelatur. Veritatem dico in Christo Jesu, non mentior, testimonium mihi perhibente consciencia in Spiritu Sancto quod quadam grandi erubescencia, quodam consciencie stimulo, Parisienses ambitiones perhorrescens, vobis et sociis vestris scribere non curavi, nisi aliquando et raro ex litteris mihi missis compulsus. Et longe ante predixeram, non ut vates propheticus, set instinctu interioris spiritus

(1) L'imprimé du XVIe siècle qui servit au P. Ehrle porte : *frater R. de Camliaco.* (loc. cit. p. 469, N° 7). Cette rubrique n'est pas sans intérêt pour l'histoire de Raymond Godefroy, Ministre général, qui sera déposé plus tard par Boniface VIII à cause de ses attaches avec les Spirituels.

(2) Math. XVI, 22. 23.

(3) Luc. XXIII, 28. 29.

(4) ibid. 31.

Digitized by Google

inspiratus quia et si mundus vellet me ad ambitiones humani magisterii sublevare, Christus hoc nullatenus pateretur, addens quod si hoc propter peccata mea permiteret, quia signum mihi esset reprobationis aut saltem abiectionis ab illa singulari electione de qua ille gloriatur psallens : *Elegi abjectus esse in domo Dei mei magis quam habitare in tabernaculis peccatorum* (1). O quando videbo quod *ego vermis et non homo fiam obprobrium hominum et abiectio plebis* ita ut *omnes videntes derideant me, loquantur labiis et moveant caput* (2), ymo et persequantur inopem et mendicum et compunctum corde mortificare. Putasne nisi misisset Deus in corde prelati mei ut me tanquam suspectum de veritate, aut forte tanquam falsarium veritatis abjiceret, diffamaret ac condemnaret, ut sic tandem abiectum et humiliatum, ille qui *humilia respicit* (3) et qui *ignobilia et contemptibilia mundi elegit* (4) ad suum familiarem consorcium et colloquium me indignissimum sola sua gratia traheret et elevaret. Timeo ne scelera mea hoc tam ineffabile bonum impediant. Confido tamen in illius misericordia qui me aliquando sceleratum hominem suo lumine dignatus est illustrare ita ut psallens dicerem : *Signatum est Domine lumen vultus tui super nos, dedisti letitiam in corde meo* (5). Sinite igitur fratres, sinite me cum Iacob abisci et humiliari, quia prevalet honori abiectio et superbie humilitas principatur. Verumptamen, licet in desiderio habeam, quia tamen occasionem dare non debeo ut contra veritatem credar falsarius veritatis et precipue ubi agitur de catholice fidei veritate, de articulis illis pure confiteor quod et coram ministro meo sincere confessus sum, quam confessionem diu est jam habet generalis minister sibi missam a ministro meo.

Pierre de Jean Olivi s'explique ensuite sur dix-neuf propositions erronées qui lui étaient attribuées. De ces explications nous ne retiendrons que celles qui peuvent avoir un intérêt historique :

I. — Quod gratia nihil ponat in anima.....

II. — Quod ad deletionem culpe non exigatur gratia informans.....

III. — Quod virtutes non dentur parvulis in baptismo :

De hoc, sicut jam dixi, nichil est in scriptis meis, nichil etiam unquam asserui. Set quod ex necessitate ad eorum salvationem hoc fieri non oporteat, aut quod communiter hoc non fiat, dixi ante tempora Fr. Hieronymi esse opinionem profundo et sollempni scrutinio discuciendam, et non temerarie tamquam hereticam a quolibet

(1) Ps. LXXXIII. 11.
(2) Ps. XXI, 7. 8.
(3) Ps. CXII, 6.
(4) I Cor. I, 28.
(5) Ps. IV, 7.

Digitized by Google

reprobandam quia aliquando latet fel ubi creditur esse mel et e contrario.....

IV. — Quod virtutes potenciis anime nullum habitum superaddant.....

V. — Quod caracter non plus ponat in anima quam dedicatio in ecclesia.....

VI. — Quod anima et sue [potentie] sint per essentiam indifferentia.....

VII. — Quod anima intellectualis non informet corpus sed tantum per sensitivam, de hoc in duabus questionibus scripsi quod anima rationalis vere informat corpus et vere est forma corporis, quamvis ejus pars intellectiva corporis non sit forma, sit tamen nichilominus sibi consubstantialiter counita in uno toto et in uno supposito et in una natura totali seu completa Quid autem ad hoc me moverit potest legi in questione : *An sensitiva hominis sit a generante* (1). Videtur enim mihi quod ibi sit periculum destructionis sue immortalitatis et sue libertatis et sue intellectualitatis et ceterorum inconvenientium que ibidem qualitercumque tetigi. In hoc vero quod ibidem asserui quod nullum periculum fidei, nec per me, nec per alios potui animadvertere. Fateor enem quod si anima esset una natura et una simplex essentia in qua consisterent potentia quasy rami orientes a sua radice, sicut quidam magni senciunt, oporteret [fol. 95^{v}], ut credo, necessario tenere quod anima secundum totam suam essentiam informaret corpus, et hoc dixi expresse in disputacionibus meis et ad hoc credo quod inveniretur in papiris aut in cedulis. Tenenti vero positiones istas oppositas omnia videntur consona veritati. Si autem non ita est, ostendatur mihi pie et solide quod libentissime cedo, revoco et emendo. De hoc etiam aliquantulum scripsi in questione de impedimento usus liberi arbitrii quod est infantibus dormientibus et amentibus.....

VIII. — Quod Deus non potest facere materiam sine forma.....

IX. — Quod Deus continue res creat, ita quod earum conservatio est continua earum creatio.....

X. — Quod non est ponere rationes seminales in materia que proficiant in actum completum.....

XI. — Quod forma non generetur de aliquo, sed de nichilo producatur ab agente creato.....

XII. — Quod quelibet creatura est suum esse, quia in creatura non differt essentia et esse :

Aliquando, tempore Fr. Hieronymi aliquid de hoc dixi, non tamen sic absolute et sic indistincte sicut isti ponunt.....

(1) Cf. *Arch. f. Litt. u. Kirchg.* t. III, p. 472, la description du Cod. Biergh. 88.

Digitized by Google

XIII. — Quod res non multiplicant species suas, sed absque specie cognoscuntur per essentiam.....

XIV. — Quod quantitas et forma substantialis et accidentalis sint idem per essentiam, quia quantitas non differt per essentiam a re quanta. Miror quod hoc mihi ponitur, cum ego solum recitatorie ad subtilitates principiorum metaphysicalium profundius intuendas dixerim non quidem omnino ita, sicut in hoc articulo ponitur, sed sub aliis circumstantiis sicut in questione : *An voluntas sit potentia activa* intueri potestis, et multo plenius in fine eorum que me movebant contra quedam dicta bone memorie fratris A. (1) sed illud credo non habetis.....

XV. — Quod locus nihil aliud est quam forma corporis ambientis.....

XVI. — Quod pueri pena sensus puniuntur in limbo :

De hoc in scolis unquam asserui, nec scripsi. Dixi tamen aliquando oppinionem hanc esse discuciendam et non statim hereticam proclamandam, pro eo quod Augustinus in pluribus locis vocetenus hoc magis dicere videtur. Quia tamen post istos articulos in Provincia a Generali missos, quidam hoc esse hereticum firmiter proclamabant et frater A. in quibusdam dictis suis hoc sapere videbatur, in explicatione eorum que contra aliqua dicta sua scripsi, credens, quod per generalem tam sua quam mea examinarentur per modum denunciantis significavi quid periculi posset videri in negatione hujus dicti et si necesse fuerit suo loco libenter ostendam.

XVII. — Quod in Deo sint ydee essentialiter aut realiter differenter.....

XVIII. — Quod Deus in patria non videtur per aliquam similitudinem impressam, sed per essentiam suam. Quod Deus per essentiam suam videatur sic quod essentia Dei sit intellectui quasy forma seu ratio intelligendi immediata, seu quasy formale principium actus videndi prout Thomas dicere videtur, pluries in scolis determinavi esse hereticum aut saltem in fide periculosum. Quod autem Deus per similitudinem numquam videatur, numquam dixi, numquam scripsi, set ex recitatione positionis illius in qua dicitur quod actus intellectus aut species que est in acie ejus non differunt, forte hoc volunt incorrecte talia habere ut me judicii accusent, set judicatur totum dictum illud et si quid est noxium damnetur in nomine Christi.....

(1) Le P. Ehrle dont le texte porte : *et multo plenius in explicatione illorum quœ scripsi contra fratrem Ar.*, identifie ce fr. Ar. avec Arnaud de Roccafolio (*Archiv. f. Litt. u. Kirchg.* t. III p. 478). Mais si ce dernier était encore Provincial de Provence en 1300 (*cf.* Hauréau, *Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise*, p. 5 et pièces justificatives p. 167) cette identification est impossible. Il faudrait alors songer à Arnaud Galhard (*Archiv.* t. III p. 16) qui n'était peut-être pas le même que le précédent, ou à Arlotto de Prato qui mourut général en 1286. Dans cette dernière

Digitized by Google

XIX. — Quod in augmento gratie anima substantialiter augmentetur et quod gloria [est] augmentum anime essentiale.....

Hec de predictis XIX articulis [fol. 97v] pro vitanda prolixitate sufficiant. Ceterum quia non solum a nobis queritur quid confitemur ore sed et quid credimus corde, ac si instar hereticorum in via veritatis dolose et callide procederemus, minime in hac parte formidans, secure dicere quod sencio.

Quecumque enim sunt Dei verba fidei *(sic)* per Romanam ecclesiam nobis explicite tradita, firma et explicita fide credo.

Que vero de ipsa fide sunt, vel esse videntur, que tamen per scripturas sacras aut traditiones principales seu ecclesiasticas non sunt nobis explicite tradita aut clare interpretata, in talibus ante plenam assentionem, promulgationem ejus exopto, etiam si aliquam inspirationem in hujusmodi me sentirem habere. Scio enim quod lege divina prefixus est ordo hierarchicus scilicet oscurioribus per media ad infima divini radii deducantur nisi forte in casu illo in quo propter abusum superiorum fiant *primi novissimi et novissimi primi* (1), propter quod subjugale jumentum homini loquens asina scilicet Balaam redarguit prophete et cohercuit insipientiam ; aut in casu illo in quo secundum apostolum ad Cor. : *si minori aliquid revelatum fuerit prior taceat* (2), sicut Moyses legislator a Jetro non est dedignatus doceri, nec Petrus a Paulo quamvis in hiis casibus predictus ordo hierarchie servetur et si non ita aperte.

Humanas autem oppiniones, humana excogitatas ratione, si magnorum et fide dignorum eas humili et disciplinabili corde revereor, sed pro universo orbe non adhererem eis tanquam fidei catholice aut traditioni divine cui contradicere licet nunquam, non ab ea aliquatenus dissentire, nec de ea saltem leviter disputarem, quin pocius temerarium et in fide periculosum et quasy hereticum primus censeo, sic quibuscumque humanis adinventionibus adherere, quod non solum per rationes sed etiam per plures auctoritates sanctorum et precipue Augustini probare possem. Hoc est enim dicta hominum quasy ydola venerari ex quo pericula sectarum et scismata oriuntur ita ut quidam: *Ego sum Pauli* (3), ego autem Aristoteles, ego vero Thome. Si vero hoc omnino urgentes a me requirant an de diversis oppinionibus a me non affirmatis sed recitatis alteram earum amplius credam, si de credulitate simplicis oppinionis queritur, fateor quod sic ; si vero de credulitate fidei nihil penitus credo nisi que supra dixi et modo quo dixi. Contra

hypothèse il faudrait placer la date de cette lettre, non entre 1283 et 1285 (*Archiv.* t. III p. 426.7), mais après 1286 et admettre que Pierre Olivi a été privé plusieurs fois de ses écrits.

(1) Matth. XIX, 30.
(2) I Cor. XIII, 30.
(3) I. Cor. I, 12.

Digitized by Google

vero ea que fidei sunt nulli hominum scienter hobedirem. In aliis autem quantum salva consciencie puritate potero propter obedientiam, set contra veritatem consciencie nullo modo. Quamvis enim illa non spectent ad fidem tamen pro nullo homine mentiri debeo et precipue in doctrina. Si quis vero humanam oppinionem me compellat tenere ut fidem ita cito me posset ad ydolatriam inclinare nisi prius mihi ostenderetur vere et infaillibiliter quod ipsa esset de fide.

Sane quia mihi a quibusdam impingitur [fol. 98r] quod insana augurum sompnia sequor et quasdam fantasticas visiones et de futuris eventibus predicendis me temerarie intromitto, licet per litteras vestras non requisiveritis, nichilhominus veritatem puram in hac re propalare non vereor. Quomodo res aliter se habet vobis pandam et in hiis que dicam Deum invoco testem. Inprimis igitur dico quod ego nullum penitus sopmium, nullamque penitus visionem sequor aut sequendam esse censeo nisi hoc prius homini certissime et infaillibiliter constaret quod esset a Deo immissum et nisi ulterius hic homo certus esset de sana intelligentia ejus. Ad hujus autem plenam certitudinem tria precipue debent attendi. Primum est an ibi aliquid erroneum aut dubium aut periculosum contineatur seu consulatur vel doceatur. Omne enim tale merito suspectum haberi debet. Secundum est an omnia que ibi includuntur sint consona fidei et prouidencie Dei et precipue illi que per sacras litteras explicatur: si enim non est consonum non est multum reputandum, videtur enim quasy extraneum a divino cultu ; si vero est dissonum est statim rejiciendum. Tertium est immutatio interioris gustus et sensus prout enim dicit beatus Augustinus libro confessionum multipliciter sua quodam intimo gustu discernebat sompnia divina ab aliis que non erant divina. Et in hec omnia, interna unctio docet de omnibus. Quando enim mens infaillibiliter a Deo immutatur et illustratur dubitare non potest quin talis immutacio sit dextere excelsi.

De futuris autem quo ad particulares determinaciones temporum et eventuum, determinando scilicet quod tali die vel anno hoc eveniet, aut quod ista vel illa singularis persona hoc vel illud faciet et sic de similibus, numquam quod sciam, aliquid asserui publice vel occulte quia certus sum quod talium certitudinem non habeo et temerarium judico quemcumque talia asserentem. Quia tamen quoddam universale futurum certitudinaliter teneo scilicet quod ordo Francisci flagellis ac temptationibus innumeris primitus excussus, cribratus aut expurgatus in universo orbe Domini cultum altissime reparabit, seu potius Deus per eum ita ut, bestiis et feris expugnatis, universitatem seu universas reliquias Judeorum ac gencium in Christi Ecclesiam introducat et ad Christi sedem adducat. Idciro solum aliquando de futuris loquor et quodam impulsu spiritus quasy loqui compellor et taliter morem teneo hominis divina et universalia con-

Digitized by Google

templari volentis quamvis enim contemplator universalium ab omnibus particularibus ea distinguendo secernat, nichilominus sine aliqua ymaginatione particularium ea plene cogitare non valet sic etiam divinorum contemplatores [fol 98v] ad divina speculanda omnium rerum assumunt ymaginationes et tamen optime sciunt quod nulla illarum est Deus. Volens igitur in hoc futuro desiderabili aciem mentis mee semper tenere fixam et cursum vite mee dirigere ad illud, conjecturas particularium futurorum per specula scripturarum sacrarum libenter assumo quamvis semper sciam et ita ore asseram quod de hujumodi particularibus certus non existo, quamvis et in hoc ipso maius moderamine observem quam de me a plerisque credatur sicut plenius noverunt qui mihi magis sunt secreti. Ad ipsum autem sub consimili ymo strictiori moderamine aliquando reduco quorumdam visiones, non tamen omnes, set que juxta consonanciam scripturarum sacrarum verisimiliter videntur esse divine et ad hujusmodi magis aperte.

Queso igitur, fratres mei, quid feci ordini meo ut fratres mei et patres sic me ubique terrarum dilacerent ut ante sim omnibus per infamiam notus quam natus. Et si sceleratus homo sum tamen Romane fidei zelum habeo et altissime et sincerissime regule nostre et omnis spiritualis sublimationis ordinis mei fratrumque meorum. Ego credo quod Deus mandavit eisdem quod propter occulta mea scelera me maledicant ac ut semper sim humilior et in fide exercitatior me exercere non cessem. Curam igitur *per gloriam et ignobilitatem per infamiam et bonam famam ut castigatus et non mortificatus ut seductor et vorax* (1) ut omnibus denudatus, etiam scriptationibus meis, Christi tamen clemencia non exutus set undique circumfultus. Vos autem bene valete optime in vite *(sic)* et Deus pacis sit vobiscum. Datum in Montepesulano feria quarta post Christi divinissimum Pascha.

FR. GRATIEN.
O. M. C.

---

(1) II Cor. VI, 8. 9.

Digitized by Google

LA POÉSIE ÉPIQUE

Dans cette France si fertile en héros et dont l'histoire est une perpétuelle vicissitude de désastres dûs à la colère de Dieu et de prospérités qui les réparent, après les efforts d'un héroïque repentir, il y a des Épopées de deux sortes. Ou elles sont écrites d'un cœur inspiré, dans une langue informe, celle des premiers temps, ou composées en français, par des versificateurs sans goût, sans inspiration, sans poésie.

Nous avons suivi les poètes de Gestes jusqu'à la Renaissance, étudié *la Franciade* de Ronsard, en même temps que ses autres œuvres ; et, si l'Apollon de la cour de Henri II, de Charles IX, et de Henri III a échoué quelque part, sans faire même soupçonner l'éclair du moindre talent, fût-ce en un seul vers, c'est bien dans l'épopée. Tout, jusqu'à son vers de dix pieds, y fait boîter les héros.

Brisons là.... Parlerons-nous des essais sur le Poème épique du P. le Bossu ou du P. Le Moyne, voire même de Voltaire ? Ils ne nous apprendraient rien. Voltaire surtout, le sec Voltaire, avait-il le droit de parler du surnaturel ou du merveilleux chrétien, lui qui n'y croyait point ? La religion lui servait d'appareil ; c'était une indulgence accordée à la routine, un surnaturel de convention, un ciel de parade, en attendant qu'un temps meilleur tournât les yeux vers le ciel de la philosophie.

Nous dirons à son heure, un mot seulement d'une Préface de Desmarets de Saint-Sorlin qui a écrit, en prose, sur l'épopée, les choses les plus justes du monde, à propos du Poème le plus misérable qui ait jamais paru sous les astres. Dieu permet de telles contradictions pour nous humilier, et met parfois la sagesse sur les lèvres les plus frivoles.

Digitized by Google

Parlons, pour le moment, du poème du P. Le Moyne. Nous savons, en somme, ce que c'est qu'une Épopée. C'est le récit, en vers, d'une action héroïque qui se prolonge toute une année et qui est mêlée de combats, d'amours, d'épisodes intéressants, pathétiques, faits pour nous délasser de l'action principale, et nous y ramener ensuite avec un nouvel agrément. Ces épisodes doivent tenir par un fil bien visible au sujet ; ils sont dans l'épopée ce que certaines aventures sont dans notre vie et dépendent, comme elles, de nos passions. Or, ces passions sont la matière principale de l'intérêt. En résumé, le Poème épique n'est qu'une tragédie, plus longue, plus variée, où de nouveaux personnages, ceux-là d'un autre monde, viennent s'ajouter aux héros de l'histoire, et nous faire passer des merveilles de la terre aux merveilles du ciel, à Dieu, à Jésus-Christ, à Marie, aux anges, aux prophètes, aux saints. Ou bien Boileau a-t-il raison ? A cet enchantement de la vie surnaturelle, à cette vue délicieuse d'un monde réel où nous vivrons un jour, et dont l'espérance animée par la foi, nous délasse dans les vers dictés par le génie ; devons-nous préférer les abstractions de l'allégorie et les fantômes de l'Olympe, auquel Virgile lui-même ne croyait plus ? Entre la vie et la mort, le choix d'un homme raisonnable et chrétien n'est pas douteux. Ajoutons que l'épopée doit avoir pour sujet une action illustre, un de ces évènements qui changent les destinées d'un pays, d'un continent, de la terre. Charlemagne, Christophe Colomb, Jeanne d'Arc, saint Louis ; les Croisades.

*
* *

C'est saint Louis qu'avait choisi le P. Le Moyne, un homme d'esprit et de cœur. Mais le sujet ne suffit pas pour faire un poète ; il y faut ajouter la vocation et le génie réglé par le goût. Le goût lui manquait ; et, disons-le sans crainte, la vie trop compliquée du Jésuite nuisit à la perfection de l'artiste.

Le P. Le Moyne est l'auteur de la *Dévotion aisée*, si méchamment raillée par Pascal, où, « sans vouloir élargir outre mesure le sentier étroit du bien, » l'auteur démontre qu'il est « plus aisé de vivre chrétiennement que de suivre les errements du monde ». C'est un peu fardé et musqué, par endroits. Le bon Père, si jamais il songea à se défendre contre l'auteur des *Provinciales*, ne le fit pas, et il fit bien. En somme, s'il n'a pas la grande réputation de Pascal, il l'a meilleure. De la *Galerie des femmes*

Digitized by Google

fortes, de l'Art de régner, des Entretiens et Lettres poétiques, où il n'y a pas de poésie, mais de petits vers apprêtés, nous ne dirons rien, sinon que la manie de la préciosité a altéré cet esprit naturellement élevé et vigoureux du P. Le Moyne, et qu'il écrivit trop et sur trop de matières différentes pour bien écrire. Autant que possible, il faut poursuivre un but, un seul, pour réussir. Autrement nous pouvons plaire, ce qui est tout différent, en nous mêlant aux riens d'une société mobile ; mais la surface des choses changeant sans cesse, nous sommes vite oublié comme la mode.

Le P. Lemoyne, dit son savant biographe, le P. Chérot (1), de la même famille de saint Ignace, prêchait et confessait. A peine descendu de sa chaire et sorti de son confessionnal, il écrivait. Un jour, un Frère vint avertir le P. Sirmond que des dames le demandaient : « Mon frère, répondit, sans rire le savant Jésuite, songez bien à ce que vous dites. Des femmes, me demander ! Sans doute, vous vous méprenez : il faut nécessairement que ce soit le P. Le Moyne que ces dames demandent ». Les Séguier, les de Mesmes, les Montmor, les d'Estrée avaient été ses amis et l'avaient accueilli dans leurs demeures de la ville ou des champs. Sa connaissance éclata dans mainte Épître où le versificateur ne faisait que servir le Jésuite. Afin de plaire aux gens de naissance et de leur rappeler Dieu, ne fallait-il pas prendre quelque chose de leurs allures.

*
* *

Mais arrivons au *Saint Louis* du P. Le Moyne qui parut en 1658. Cette épopée à dix-huit chants. La muse du poète n'est pas une « de ces batteleuses qui n'ont autre chose à faire qu'à divertir les passants ». Elle enseigne aux rois « l'art de régner ». Il serait curieux de connaître combien de rois ont eu le temps de suivre ses enseignements.

Le défaut principal du poème, sans oublier la déclamation, c'est la manière dont l'histoire y est maltraitée. Saint Louis fait, les armes à la main, la conquête de la couronne d'épines. On n'invente pas l'histoire à ce point là. Les hommes l'ont faite ; il ne faut pas la défaire dans un but, même élevé. Les saints ont assez de leur sainteté pour inspirer les poètes ; la peindre suffit, pas besoin de leur donner des traits nouveaux qui risqueraient

(1) Étude sur la vie et les œuvres du P. Le Moyne.

Digitized by Google

d'effacer les véritables. Saint Louis n'a pas conquis la couronne d'épines; mais cette couronne, il l'a obtenue par une convention, pour en couronner la royauté et la France.

Aussi lit-on avec surprise ces quatre premiers vers du premier chant :

« Je chante un saint guerrier et la guerre entreprise
Pour ôter aux sultans et pour rendre à l'Église
Le diadème saint que prit le Roi des rois,
Quand, pour vaincre la mort, il monta sur la croix ».

Le mérite du poème du P. Le Moyne est donc ailleurs que dans l'invention. Cherchons-le. Est-ce dans le merveilleux ? Il y a des fantômes, ceux de Charles Martel, Pépin et Charlemagne. Trois fantômes ! Un seul suffisait. Il y en a d'autres, des Pharaons et des Califes, évoqués par un magicien Mirème; parmi eux, Saladin ! Mais leur intention est bonne ; les uns descendent du ciel pour donner la victoire aux Français. En revanche Saladin veut sauver l'État qu'il a fondé ; il demande le sang d'une victime. Ce sera Zachide la fille de Mélédin, le sultan; elle va mourir ; son frère Muratan veut la sauver ; c'est en vain. Dans son désespoir, il se poignarde, et tombe dans le Nil avec sa sœur ; mais ils ne meurent point ; et c'est Muratan converti qui indiquera au roi où est renfermée la couronne d'épines. Tout cela sent le roman ; et l'éclat des hyperboles ne fait point pardonner au poète l'audace banale de ses imaginations. Il y a trop de magie, et même d'amour dans cette épopée d'un saint religieux qui a tant reproché au Tasse « les cajoleries, les mignardises, les mollesses » (1) *de Renaud et d'Armide* ; et s'il entend de haut la mission du poète qui est « le coopérateur et l'agent de Dieu, » pourquoi si peu d'unité chrétienne dans son poème ? Pourquoi cette étrange aventure de l'amour et de la jalousie d'Alfasel ? A quoi bon cette histoire de Coucy qui envoie son cœur à Olinde? L'épisode du chevalier de Brienne est assez heureusement imaginée. Blessé d'amour pour sa prisonnière Isabelle, il lui apporte l'eau salutaire, la fait chrétienne et l'épouse. Cela devait suffire à un poète qui admet l'amour en passant, pour satisfaire au préjugé commun et pour l'immoler au devoir.

Cependant le P. Le Moyne a des étincelles de génie épique et chrétien. A certaines heures, le ciel l'inspire, il en fait descen-

(1) Du poème héroïque.

Digitized by Google

dre, par exemple, Jésus-Christ, pour offrir au roi trois couronnes, entre lesquelles la couronne épineuse.

« Avec elle (dit-il) je t'offre une part à ma croix,
Non à cette croix d'or qui luit au front des rois,
Mais à ce bois chargé de souffrances humaines,
Qui m'a fait à ce trône un degré de mes peines (1). »

Que l'on dise encore que Dieu ne saurait parler par la bouche des hommes ! Il a bien parlé par la bouche d'un mortel, quand il en avait la chair et les lèvres. Pourquoi ne nous donnerions-nous pas la consolation de le faire revivre un instant, comme il a vécu jadis parmi nous ? Il se donne à nous dans la communion, et il nous serait interdit de donner la parole à celui que nous portons dans notre cœur ?

Au-dessous de Jésus-Christ, saint Louis vaut bien Achille ou Agamemnon, comme Dieu vaut bien Jupiter, quoi qu'en dise Boileau, aussi vieux aujourd'hui en certaines parties de son œuvre, que s'il avait vécu du temps du vieux Nestor :

« Vois sur ce front royal de grâce revêtu,
La fleur de l'âge jointe aux fleurs de la vertu,
Vois de ces yeux sereins l'agréable lumière,
Vois la noble fierté de sa mine guerrière (2). »

Ne sont-ils pas beaux aussi ces vers mis dans la bouche du comte d'Artois qui meurt pour Dieu sur le champ de bataille de Mansourah ? Un trait l'a blessé à la gorge, il recueille dans ses mains le sang qui coule et l'offre à Jésus-Christ : (3)

« Il est vôtre, dit-il, Rédempteur des humains,
Ce m'est un sort heureux de pouvoir vous le rendre,
Pour celui que l'amour pour moi vous fit répandre.
Tout ce que la fortune a de grand et de doux
Ne vaut pas un filet de sang versé pour vous ;
Et la mort qui me fait jouir de cette gloire
Me couronne bien mieux que n'eût fait la victoire. »

N'est-il pas bien peint, ce ciel résumé en quatre vers : (4)

« Au delà de ces corps, sans ombre et sans matière,
Il s'étend un pays de gloire et de lumière,

(1) Saint Louis ou la Sainte Couronne reconquise. Poème héroïque, par le P. Le Moyne. L. 8. Paris Éd. 1658.
(2) P. 241, L. 8
(3) P. 441, L. 14.
(4) P. 216, L. 8

Digitized by Google

Un pays où le jour égal et sans déclin,
N'a point eu d'orient et n'aura point de fin. »

*
* *

Le dix-huitième chant, qui se termine au dix-huit millième vers du Poème, voit un combat homérique où il y a plus d'une amazone intrépide et la prise de la Sainte Couronne de Jésus-Christ renfermée dans « le grand pavillon de pourpre marqueté, » et dans une cassette d'or. Celle-ci est consumée par le feu du ciel, et la couronne d'épines s'élève d'elle-même dans les airs, pour retomber sur le front incliné de saint Louis.

L'invention est poétique.

Il n'est pas permis, tout connus qu'ils sont et populaires parmi les lettrés, de ne point citer les vers du poème de *saint Louis* qui peignent l'intérieur des pyramides : (1)

« Sous les pieds de ces monts taillés et suspendus,
Il s'étend des pays ténébreux et perdus,
De spacieux déserts, des solitudes sombres,
Faites pour le séjour des morts et de leurs ombres.
Là, sont les corps des rois et les corps des sultans,
Diversement rangés, selon l'ordre des temps.
Les uns sont enchâssés dans de creuses images,
A qui l'art a donné leur taille et leurs visages.
Et dans ces vains portraits, fastueux ornements,
Leur orgueil se conserve, avec leurs ossements.
Les autres, embaumés, sont passés en des niches
Où leurs ombres encore, éclatantes et riches,
Semblent perpétuer, malgré les lois du sort,
La pompe de leur vie en celle de leur mort,
De ce muet sénat, de cette cour terrible,
Le silence épouvante et l'aspect est horrible.
Là, sont les devanciers avec leurs descendants,
Tous les règnes y sont, on y voit tous les temps ;
Et ce peuple de rois dont la flatteuse histoire,
N'a pu sauver qu'à peine une obscure mémoire.
Vingt siècles descendus dans cette sombre nuit,
Y sont sans mouvement, sans lumière et sans bruit ».

Le jour où il écrit ces vers, le P. Le Moyne fut un vrai poète. Ce qui lui manque, ce n'est ni la grandeur, ni la foi au surna-

(1) L. 5.

Digitized by Google

turel ; elle a inspiré ses plus beaux passages ; ni la délicatesse ; c'est le goût. Il est tour à tour subtil ou déclamatoire, obscur ou emphatique, même trivial. Il a écrit vite, et très vite, se laissant aller à l'élan un peu désordonné de son imagination, suivant sa plume des yeux, sans la retenir jamais pour choisir entre deux expressions la meilleure, la plus noble et la plus naturelle à la fois, ou pour abréger quelque épisode insolent qui entreprenait à l'aventure sur l'action principale du poème.

*
* *

Un de nos premiers Académiciens, le Parisien Jean Desmarets de Saint-Sorlin, a-t-il fait mieux ? C'est l'auteur de la *Comédie des Visionnaires*. Libertin converti, il composa, en 1657, sans doute pour expier ses fautes et les nôtres, un poème épique, *Clovis*, « inférieur au *saint Louis* et à *Alaric*, ennuyeux à la mort. » C'est Boileau qui le dit. Nous le trouvons même injuste de mettre en présence le P. Le Moyne et Desmarets. Il y a plus loin de l'un à l'autre que de France en Égypte, aux Pyramides; nous n'avons pas lu un bon vers, non pas même un, dans *Clovis* ou la *France chrétienne*. C'est insignifiant d'un bout à l'autre, c'est le chef-d'œuvre de la platitude. Mais Desmarets, en tête de son Épopée, a écrit une préface (en prose heureusement) sur le genre épique et la nature du merveilleux dont il doit être rempli. Ce n'est plus le même homme ; c'est un écrivain de mérite dont le christianisme a pénétré la critique et qui s'élève infiniment au-dessus des théories étroites de Boileau, au troisième chant de son *Art poétique*. Citons, pour préciser notre pensée et la théorie de Saint-Sorlin, quelques lignes de son Advis au lecteur :

« L'envie voudra faire croire que c'est manquer d'invention que d'employer des choses surnaturelles ; sans considérer que le Poème héroïque n'est pas comme un Roman où l'on ne fait intervenir ni le ciel ni l'enfer, parce qu'il ne s'agit que de certaines affections dans lesquelles le ciel ni l'enfer ne s'intéressent point particulièrement. Mais le poème héroïque est si noble et si relevé qu'il doit avoir un sujet important non seulement à toute la terre, mais encore à la gloire de Dieu, et qui, par conséquent, soit conduit par l'assistance du ciel et traversé par la malice des démons. De sorte que le ciel et l'enfer sont comme des personnages du Poème. Et lorsque les démons ont fait agir leurs suppôts, comme font les enchanteurs, il faut faire intervenir le ciel, par les personnes qu'il aime et auxquelles il fait part de sa puissance, afin qu'il confonde les ruses des démons et que la victoire sur

Digitized by Google

l'enfer soit attribuée à Dieu seul, et non à l'esprit du poète, ni à la fortune. Encore y a-t-il beaucoup d'invention à faire bien agir le ciel et l'enfer, parce qu'il faut que les choses faites par le ciel paraissent bien ordonnées, sagement conduites et exécutées avec un glorieux succès ; et que les malices de l'enfer soient si subtiles et si spirituelles que vraisemblablement elles paraissent avoir été inventées par le démon même, qui est plus fin et plus subtil que tous les hommes... »

Puis, parlant de son poème, il ajoute : « Le Poème de l'Énéide a fait voir le fondement de l'empire Romain, » dans « celui-ci, il s'agit de la conquête de la France, de l'établissement du christianisme en la plus noble monarchie qui soit maintenant au monde, et de donner un grand roi et ses successeurs pour protecteurs de l'Église. Ainsi le ciel avait un particulier intérêt à favoriser cet important ouvrage, et l'enfer employait tout son pouvoir et toutes ses ruses pour le traverser ».

Le ciel et l'enfer sont donc étroitement unis, que dis-je, inévitablement, dans l'Épopée de Desmarets, dont le sujet est un des plus grands et des plus chrétiens qui soient au monde !

« Il est certain, dit encore Desmarets que les images des choses surnaturelles touchent bien plus sensiblement l'esprit et le préparent à opérer de bien plus grandes choses que ne feraient des aventures purement humaines ».

Rien de plus raisonnable, et Desmarets insista encore dans un Discours qui précédait la nouvelle édition de *Clovis*, en 1673 :

« Dans les sujets divins, dit-il, les figures sont comme dans leur pays natal, puisque les saintes Écritures en sont toutes pleines ; et c'est le Saint-Esprit qui en est l'auteur et qui les a inspirées, comme créateur de la nature, laquelle il connaît parfaitement, et de laquelle il a toujours tiré de belles figures pour la magnificence de ses expressions...., et quand nous nous inspirons du paganisme, au lieu de nous inspirer des Livres Saints, nous cherchons l'ombre au lieu de chercher la lumière. Un chrétien qui connaît la grandeur, la beauté, la droiture et les miracles de la religion, et qui attribue à Dieu toutes les lumières, a mille fois plus d'esprit et de jugement que n'en eurent jamais les plus grands génies des Gentils. »

Malgré Boileau, malgré Corneille et Bouhours, malgré Santeuil qui revint au camp de Dieu (sur le conseil de Bossuet), après un écart passager, Desmarets avait raison, et la postérité lui a rendu justice, non pas autant qu'il l'aurait voulu, car il se

Digitized by Google

trouvait, dit-on, médiocrement loué, de son vivant, quand on le comparait à Homère....

Voici quelques vers de l'Homère Desmarets :

« Quittons les vains concerts du profane Parnasse ;
Tout est auguste et saint au sujet que j'embrasse.
A la gloire des Lis je consacre ces vers.
J'entonne la trompette et répands dans les airs
Les faits de ce grand roi, qui sous l'eau du baptême,
Le premier de nos rois courba son diadème. » (1)

C'est aussi plat qu'emphatique.

Voici les derniers du vingt-sixième et dernier chant. Alaric est vaincu par Clovis :

« Le Goth est étendu près du roi glorieux,
Même après le trépas, il semble furieux,
Et l'on remarque encor sur son visage blême,
Son invincible orgueil qui survit à lui-même. »

Il y en a de bien plus mauvais. C'est à faire regretter le paganisme.

Marie-Magdeleine ou le Triomphe de la grâce du même auteur (1669) est au-dessous de *Clovis*. Et cependant le poète osa un jour écrire, dans sa douleur d'être méconnu....

« .... J'en appelle à toi, juste postérité. »

Et la postérité se moque aujourd'hui des deux épopées de Desmarets de Saint-Sorlin. Il lui manqua, en vers, la rare discrétion dont fit preuve son confrère Conrart, en vers et en prose.

*
* *

Que dirons-nous de Saint-Amant,(2) auteur d'un *Moïse sauvé*, en douze parties ?

Marc-Antoine de Gérard, surnommé Saint-Amant, mort en 1661, l'auteur du *Melon* et de *Moïse sauvé des eaux*, poète bouffon et poète épique, voyageur et viveur, avait parcouru l'Europe, l'Amérique et ce que l'on connaissait alors de l'Afrique. Ignorant de l'antiquité grecque et latine, il parlait l'italien, l'espagnol et l'anglais ; et ses premiers essais plus ou moins imités du cavalier Marino et de Gongora, respirent le gongorisme et le

(1) L. I.
(2) Né en 1596.

Digitized by Google

cultorisme. Mais le défaut qui appartient en propre à ce bohême de talent, c'est l'inégalité grotesque d'un style où les plus basses circonstances côtoient les plus nobles descriptions. Son génie reflète les contrastes de son âme. Il a

« Le cœur plein d'amertume et l'âme ensevelie,
Dans la plus sombre humeur et la mélancolie, » (1)

Mais il envoie bien loin et bien vite ses funèbres Visions, pour dire :

« Cà ! que l'on m'apporte une coupe du vin frais. » (2)

ou pour chanter le melon :

« Ni le frais abricot qu'il aime,
Ni la fraise avecque la crême,
Ni la manne qui vient du ciel,
Ni le pur aliment du miel,
Ni la poire de Tours sucrée,
Ni la verte figue sacrée,
Ni la prune au jus délicat,
Ni même le raisin muscat,
Parole, pour moi, bien étrange
Ne sont qu'amertume et que fange,
Au prix de ce melon divin,
Honneur du climat angevin...
O fleur de tous les fruits ! ô ravissant melon ! »

Ce n'est pas épique, pour un auteur d'Épopée. Ce « bon gros, comme on appelait Saint-Amant, pensionné jusqu'à trois mille livres, par le roi de Pologne, ne se sentait pas absolument fait pour le genre héroïque ; et l'Académie dont il fit partie, soucieuse de l'achèvement de son dictionnaire, le chargeait des mots burlesques. Cependant, Moïse le tentait. Son embonpoint l'entraînait vers les bonnes choses que la nature a semées pour le plaisir des yeux et des sens ; mais son excellent cœur contredisait, par instants, son estomac. Il y avait lutte, en un mot, entre Moïse et le melon ; il y eut conciliation... Et Moïse vint en premier lieu, mais réduit à figurer dans une idylle, vers 1660. Ce n'en est pas une ; c'est une épopée, ou si nous voulons, un poème héroïque mal réussi, calqué sur l'Adonis.

(1) Visions.
(2) La pluie.

Digitized by Google

Le poète nous met sous les yeux au deuxième chant, Moïse exposé, sauvé et nourri par sa mère, sur l'ordre de la fille du Pharaon qui ne la connaît point. Dès qu'elle est seule avec son enfant, rendu d'une façon si miraculeuse à son amour. Jocabel (1)

qui s'était retenue,
De crainte que pour mère elle ne fût connue,
Lâche aussitôt la bride à tous ses sentiments
Ajoute aux ris, aux pleurs, aux doux embrassements,
Des baisers, des soupirs, des paroles de joie,
Qu'avecque des transports jusqu'aux cieux elle envoie. »

Et le poète finit, en s'écriant :

Taisons-nous donc, ô Muse, et jurons en ce lieu
De ne jamais parler qu'à la gloire de Dieu.

Mais avant ce gracieux épisode, divers récits nous ont fait connaître toutes les merveilleuses péripéties de la vie de Moïse. De sorte que nous le voyons, au milieu ou aux deux tiers du poème, accomplir des miracles et passer la mer Rouge, puis, à la fin, couché dans son berceau. C'est d'une invraisemblance qui touche au ridicule.

Mais l'imagination du poète est riche. Il peint en ces beaux vers, à l'aide d'une comparaison, les aventures du berceau flottant de Moïse, (2) et son retour au port :

« Tel qu'un riche navire, après mainte fortune
Éprouvée, en maint lieu, sur le vaste Neptune,
Revient, avecque pompe, au hâvre souhaité,
Sous la douce lenteur des souffles de l'été,
Qui faisant ondoyer dans les airs pacifiques.
De tous ses hauts atours les grâces magnifiques,
Enfle à demi la voile, et d'un tranquille effort,
Presqu'insensiblement le ramène à son port :
Tel vit-on le berceau, tout brillant de la gloire
D'avoir sur les périls remporté la victoire,
Revenir aussitôt se remettre à couvert
Dans l'agréable sein de son asile vert. »

(1) 22e partie.

(2) Saint-Amant. Moïse sauvé des eaux. Septième partie.

Ajoutons : La bergère qui aperçoit le berceau (7e p.) et caresse l'enfant, comparée à l'hirondelle qui caresse ses petits. C'est gracieux ! Mais la bergère pêchait à la ligne ; et le poète nous fait assister à toutes les péripéties de son amusement.

Digitized by Google

C'est dans cet asile que Jocabel, c'est-à-dire, la mère, avait déposé le berceau.

« (1) De joncs et de glaïeuls il était renfermé,
Et l'art même, à propos, semblait l'avoir formé. »

Avec quelles hésitations Jocabel ne s'éloigne-t-elle pas de la rive : (2)

« Telle que dans l'horreur d'une forêt épaisse
Une biche craintive et que la soif oppresse,
Quitte à regret son faon, depuis peu mis au jour,
Quand pour chercher à boire aux fossés d'alentour,
Ayant au moindre bruit les oreilles tendues,
On la voit s'avancer, à jambes suspendues
Faire un pas, et puis deux, et soudain revenir,
Et de l'objet aimé montrant le souvenir,
Montrer, en même temps, par ses timides gestes
Le soupçon et l'effroi des images funestes
Qui semblent l'agiter pour autrui seulement ;
Telle fut Jocabel en son éloignement. »

Quelle n'est pas sa joie quand elle apprend, par une bergère, que son fils est demeuré sauf. Le frère de Moïse, Aaron, sans trop savoir pourquoi, n'est pas le moins heureux..., mais avec quel luxe de détails insignifiants ou ridicules :

« Le simple et jeune Aaron, tournant à l'entour d'elle,
Semble prendre sa part de ces douces nouvelles,
Il regarde, il se hausse, et béant, et ravi,
Tant plus en est repu, moins en est assouvi.
Quelquefois l'innocent, d'une petite bouche,
Selon que le propos sa connaissance touche,
Parle, s'exclame, rit, le propos interrompt,
Et met à Jocabel un chagrin sur le front.
Mais aussitôt d'un signe entre affable et sévère,
Étant réprimandé par la main de sa mère,
Aussitôt il se tait, et, d'un geste craintif,
Se montre, non moins qu'elle, au discours attentif. » (3)

Il faut traverser, quels épais taillis, avant de rencontrer, dans *le Moise*, quelques clairières verdoyantes et doucement éclairées

(1) Moïse sauvé des eaux. Première partie.
(2) Moïse sauvé des eaux, Première Partie.
(3) Moïse sauvé des eaux. Septième partie.

Digitized by Google

par un ciel poétique. On admire les demi-dieux ; mais les demi-poètes ne sont guère que ridicules, et dès le temps de Boileau, « *le Moise* moisissait par les bords. »

On a beaucoup vanté (pour finir) l'ode ou l'élégie de Saint-Amant à la Solitude. Elle renferme quelques beaux vers, c'est vrai, ceux-ci entre autres :

« O que j'aime la solitude.
Que ces lieux sacrés à la nuit,
Éloignés du monde et du bruit,
Plaisent à mon inquiétude !
Mon Dieu ! que mes yeux sont contents
De voir ces bois qui se trouvèrent
A la maturité des temps,
Et que tous les siècles révèrent,
Etre encore aussi beaux et verts
Qu'aux premiers jours de l'univers ! »

Mais ceux-ci :

« Que je prends de plaisir à voir
Ces monts pendus en précipices,
Qui pour les coups du désespoir,
Sont aux malheureux si propices,
Quant la cruauté de leur sort
Les force à rechercher la mort. »

Le plaisir de voir ces précipices favorables au suicide ! Peut-on être plus grotesque ? Adieu Saint-Amant ou Marc-Antoine de Gérard, l'homme de *Moïse* et du *melon* !

*
* *

Georges Scudéri, né en 1601, (1) du même temps mais plus jeune de sept années que l'auteur de *Moise*, épique et tragique, tour à tour, dans ses vers, mais toujours comique, autrement dire, extravagant, dans la prose de sa vie, avait servi dans l'armée du roi, et portait la rapière. « Vaillant, riche et toujours bien mis, » (2) généreux même, (3) il jalousa pourtant Corneille après l'avoir célébré, et chanta en 1654, dans *Alaric ou Rome vaincue*

« le vainqueur des vainqueurs de la terre »

(1) Mort en 1667.
(2) D'Olivet, Histoire de l'Académie.
(3) Il laissa dix mille livres aux pauvres à sa mort.

Digitized by Google

C'est ce

« Bienheureux Scudéri dont la fertile plume
Put tous les mois, sans peine, enfanter un volume. »

Savant, à l'excès, dans la préface de son épopée, il cite à l'appui de sa Poétique, Aristote, Homère, Macrobe, Piccolomini, Vida, Vossius, Robert, Lucain, Stace, Silius Italicus, Boiardo, l'Arioste, Le Tasse. Il débute par Empédocle. Il savait l'italien, le latin, le grec, et a fait faire quelques progrès à la poésie descriptive. Il est moins mêlé et moins inégal que Saint-Amant; mais on pourrait lui appliquer le vers de Voltaire au sujet de l'abbé Trublet, avec une variante :

« Il décrivait, décrivait, décrivait. »

La Table des matières de l'*Épopée d'Alaric*, est vraiment curieuse. Depuis le premier livre jusqu'au dixième qui est le dernier, nous lisons : Description de la décadence de Rome. Description d'un palais d'architecture gothique. Description de l'approche du démon, et le reste ; enfin description de la prise de Rome. Il n'y a que des descriptions, et des comparaisons (1) en somme peu ou point d'action. C'est donc un poème descriptif, sous le nom d'Épopée !... Avec le poète, décrivons un ange. Cet ange, pour se mêler, un instant, aux hommes, prend la forme humaine. (2)

« De l'or de la nuée, il fait sa chevelure,
D'un azur pris au ciel, ses yeux ont la peinture ;
L'incarnat de l'aurore éclate dans son teint
Et de ces trois couleurs tout son plumage est peint,
Du blanc de cette nue est sa tunique blanche ;
D'un pourpre ardent et vif il est peint sur sa hanche
Son écharpe volante est d'un jaune doré,
Et rien n'est vu si beau que l'ange ainsi paré.
Tous ses traits sont divins, et sa taille est divine,
Son air majestueux marque son origine
Et de l'esprit tout pur l'immortelle clarté
Brille sur ce beau corps, bien qu'il l'ait emprunté.
Alors trouvant dans l'air une invisible voie,
Il fond, en battant l'aile, où son maître l'envoie ;

(1) Au moins 200 Descriptions ; autant de Comparaisons.
(2) Rome vaincue. L. I.

Digitized by Google

Et tel que le faucon qui se dérobe aux yeux,
Ce divin messager semble tomber des cieux. »

Quoique mêlé de traits d'un goût douteux, ce tableau fait songer à plus d'un artiste ciseleur, en poésie descriptive, de notre dix-neuvième siècle ; à Léon Gautier par exemple. Sur ces hommes d'imagination, multipliés aujourd'hui, au milieu de nous, Scudéri a cet avantage qu'il est, en quelque sorte, l'inventeur du genre faux, sans doute, et monotone, inanimé, faute d'émotion dans l'âme du poète et d'inspiration réelle, mais qui peut, à la rigueur, plaire un instant, aux amateurs de belle versification.

Il a un autre avantage, le même Scudéri : cette fois sur ses contemporains ; sans omettre même le R. P. Le Moyne, c'est qu'il parle un langage assez constamment grave et noble, moins farci de choses vulgaires et triviales. A la différence de Saint-Amant, il relève les détails, où il se plaît à l'excès, par une certaine élégance de langage. (1)

Mais, pour parler comme Boileau,

ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales. (2)

dans le palais enchanté, bâti par un fantôme et où se promène Alaric; il y a une salle de bains :

Chaque angle a sa colonne, et l'on y voit encor
Le linge et les parfums en quatre vases d'or,
De qui les bas-reliefs sont superbement riches.

Ailleurs de petits amours jouent avec le casque et les armes de Mars. Voltaire ne dédaignera pas cette image dans sa Henriade; mais toutes ces beautés

« Je saute vingt feuillets pour en trouver la fin
Et je me sauve à peine au travers du jardin. » (3)

En somme le poème *d'Alaric*, par son emphase sans trève, semble une gasconnade perpétuelle ; et la lecture, à force de descriptions et de comparaisons, en est fatigante, au delà de ce

(1) Il y a cependant plus d'un trait, au moins vulgaire. Voir la nymphe « qui tord ses cheveux dans l'eau » L. 3.

(2) Scudéri a dit : ce ne sont que festons, ce ne sont que couronnes. L. 3.

(3) L. 3.

Digitized by Google

qu'on peut imaginer. L'auteur y a laissé l'empreinte indélébile de son caractère présomptueux. Mais c'est trop nous attarder à Scudéri, passons à d'autres.

A d'autres : Et soyons condamnés à apprendre textuellement deux cents vers de la Pucelle, si nous nous plaisons, plus qu'il ne faut, dans Chapelain, aussi prodigue de ses vers qu'il fut avare de son or.

(A suivre.) A. CHARAUX

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

THÉOLOGIE

Les Sept Sacrements de l'Église, par A.-D. SERTILLANGES, professeur à l'Institut catholique de Paris. — 1 vol. in-12, 1 fr. 00. — Paris, P. Lethielleux, 10, Rue Cassette (6e).

Dogme lumineux, morale solide, mystique profonde : le trésor inépuisable de ces quelques pages renferme tout cela, mais gravitant autour d'une seule et grande idée scripturaire et patristique, celle du *Christ*, centre de toute la création et chef de l'Église. Dans le Christ, tout se récapitule ; c'est, non comme individus, mais en tant que membres de son Corps mystique, que nous sommes prédestinés et sauvés. Tout, dans le plan divin, est prolongement du Christ ; et, dans l'espèce, les Sacrements sont le prolongement, merveilleusement adapté à notre nature, « de l'action symbolique et réelle de Celui qui est le Sacrement par excellence et unique ». Aussi leur action sanctifiante est-elle bien moins individuelle que collective : chaque sacrement « est un *acte social* », « le plus social de tous étant l'*Eucharistie* », qui contient en substance le chef où se concentre l'Église, et dont le fruit principal est « l'unité du Corps mystique », l'union de tous les membres dans le Christ et par le Christ. « *Unus panis multi sumus, omnes qui de uno pane participamus* ».

L'Esprit-Saint, qui inspira le programme pratique de Pie X : « *instaurare omnia in Christo* », attire en même temps de plus en plus les intelligences vers cette synthèse sublime et fondamentale de notre sainte Religion. Le « *grand mystère* », comme parle saint Paul, dominait tout l'enseignement de l'apôtre ; depuis longtemps on l'a délaissé pour des vérités plus particulières et, par le fait, moins complètes. — Le présent ouvrage, que l'auteur, dans son humilité, mais aussi dans sa clairvoyance, consacre à la jeunesse, ne sera pas inutile, à ce point de vue, même aux esprits familiarisés avec les spéculations théologiques. F. OCTAVE.

APOLOGÉTIQUE

Le Matérialisme et la Science. — *Erreurs et préjugés à détruire*, par l'abbé A. C. E. FOURNIER, des Clercs de N. D. de Chartres, et MAURICE THOUVENIN, docteur ès-sciences, professeur à l'Université de Besançon. — Paris, Beauchesne, Éd., 117, rue de Rennes. — 1913. — Prix 0 fr. 75.

Matérialisme et *science :* deux mots qui, à l'heure présente, se réclament avec acharnement l'un de l'autre, et qui, en réalité, s'excluent comme deux

Digitized by Google

contradictoires. Il n'y a pas d'édifice scientifique possible, sans spiritualisme à la base et au sommet ; loin donc de s'opposer aux données de la science, la Révélation est son plus ferme appui. — C'est la conclusion qui se dégage, sous un tour négatif, de l'excellent ouvrage de MM. Fournier et Thouvenin, dont le but est de jeter le ridicule sur la fausse science, qui prétend *réfuter la Révélation*, et prouver l'*impossibilité du miracle*. — Les objections les plus actuelles du matérialisme contre les dogmes chrétiens, sont examinées dans le détail, et pulvérisées sur le terrain même où leurs auteurs se sont placés. Les théories de l' « éternité de la matière et du mouvement », de la « panspermie cosmique, ou ensemencement des mondes entre eux », du « singe anthropomorphe et du pithécanthrope », sont, en 1913 comme il y a 20 ans, les forteresses de sable, tour à tour écroulées et reconstruites, où l'athéisme contemporain se retranche bien maladroitement contre les inéluctables preuves de l'existence de Dieu et de son intervention dans la nature. — Une seconde dissertation sur la possibilité et l'existence du *miracle*, achève de convaincre le lecteur que « la plus grande ennemie de l'Église, c'est l'ignorance.

On lit quelque part dans ce livre, que rien n'empêche un même individu d'être à la fois savant, et philosophe ou théologien ... toutefois il vaut mieux que théologien et savant soient deux personnes distinctes, car on évite ainsi que le théologien absorbe le savant ». — Dans « *le Matérialisme et la Science* », la philosophie ou la théologie, loin d'absorber la science, se fond si harmonieusement avec elle, que l'on croirait facilement à l'égale compétence de ses auteurs sur les deux domaines.

Cette brochure doit avoir sa place dans toute bibliothèque de prêtre ou de conférencier. Ils y trouveront les réponses promptes et décisives aux objections de la science athée, que colporte partout une presse immorale et impie.

Fr. Octave.

PRÉDICATION

Sermons et Panégyriques pour le temps actuel. — *Un missionnaire au XXe siècle*, par E. Jarossay, Missionnaire apostolique. — 2 vol. in-12 de 438 et 450 pages. — Prix : 7 fr. — Téqui, Libraire-Éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris.

Toutes les âmes apostoliques éprouvent, quand la vieillesse ou la souffrance viennent entraver leur activité, l'impérieux besoin de travailler encore, de communiquer à d'autres l'amour dont leur cœur se consume pour le Sauveur Jésus. Réduites au silence, elles prennent la plume, écrivent pour continuer, par ce moyen, d'instruire et d'édifier. Ce sont là, les raisons qui ont déterminé la publication de ces deux volumes, c'est le but qu'ils poursuivent.

Les instructions qu'ils contiennent ont été publiées déjà par l'*Ami du Clergé* dans son fascicule de la prédication ; ce fait seul suffit à les recommander. Au nombre d'une soixantaine, elles forment, par l'ensemble des questions traitées, un exposé à peu près complet de la doctrine chrétienne, adapté aux besoins religieux de notre temps.

Le premier volume renferme les premières vérités fondamentales de notre foi : Dieu, ses droits, sa providence ; Jésus-Christ, les fins dernières, plus

Digitized by Google

sept instructions sur l'Eucharistie pouvant servir de retraite préparatoire à l'Adoration perpétuelle.

Le second volume expose quelques-unes des vertus chrétiennes : la force, la charité, la souffrance ; — certaines obligations : le zèle familial, l'éducation, suivies d'une série de sermons sur la T. Ste Vierge. Le volume se clôt par plusieurs panégyriques des saints les plus honorés dans le centre de la France : saint Étienne, saint Marc, saint Vincent, saint Aignan, saint Paterne, etc.

Le tout est écrit avec simplicité, clarté ; çà et là des traits édifiants aident à graver plus facilement dans la mémoire les enseignements donnés.

Fr. J. de P.

ÉCRITURE SAINTE

Psalmi et Cantica Breviarii explicata in ordine ad recitationem Breviarii, par Ach. Vander Heeren, s. t. l., in Majori seminario Brugensi S. Scripturae professore. — Grand in-8. de 460 pages. — Broché 6 fr. Cartonné, 7 fr. Relié chagrin 1/2 dos flexible, 8 fr. — Charles Beyaert, éditeur, 6, rue Notre-Dame, Bruges.

L'ouvrage de M. Vander Heeren est tout en latin, je me hâte d'ajouter pour ceux que cette déclaration effraierait, mais dans un latin très facile à comprendre. C'est plus qu'un commentaire des Psaumes et des Cantiques qu'il nous donne, son livre pourrait fort bien s'intituler : Introduction à l'étude des Psaumes et de la poésie hébraïque, puisque les quatre-vingt premières pages sont consacrées à ces données préliminaires. Pour plus de précision nous signalons quelques titres : Excellence de la psalmodie ; le livre des Psaumes, livre divin et liturgique ; son usage chez les juifs et chez les chrétiens. — Le nombre des Psaumes, leur ordre ; division en cinq livres. Suit une étude suffisamment complète, malgré sa brièveté, sur le texte lui-même et sur quelques-unes des versions : les Septante, l'Itala ; les différents travaux de saint Jérôme sur le Psautier : Psautier, romain, gallican, psautier *secundum veritatem hebraïcam*.

Le paragraphe Ve est consacré à la théologie des Psaumes, tandis, que le VIe nous explique leurs différentes sortes : Psaumes de louanges, d'actions de grâces, didactiques, historiques, prophétiques, déprécatoires, impétratoires et pénitentiaux. Une note essaie de nous faire comprendre ce qu'étaient les Psaumes Graduels (Ps. CXIX à CXXXIII.) ? Pour nous aider à mieux saisir le sens de ces divers chants sacrés, l'auteur expose ce qu'est le parallélisme, la strophe et quelques autres règles de la poésie hébraïque, *potissimum de alphabetismo*. Malgré ces données, certains passages demeurent obscurs, le texte a été corrompu : les raisons de cette altération.

Ces explications fournies, l'auteur en arrive à l'étude des Psaumes en eux mêmes. Avant chacun d'eux, il commence par indiquer le genre auquel il appartient, s'il est laudatif, didactique ou eucharistique etc. ; la marche des idées exprimées, leur groupement d'après les versets, puis sur une première colonne le texte de la Vulgate imprimé en petites lettres. Dans la seconde colonne et d'une façon parallèle, l'explication de ce texte. La paraphrase est faite d'après la Vulgate toutes les fois que le texte donne un sens possible et admissible ; dans le cas contraire, l'auteur a recours au texte hébreu. Toute-

Digitized by Google

fois dans la première comme dans la seconde alternative, des mots imprimés en italiques ont été ajoutés pour développer ou compléter l'idée par trop succinctement exprimée. Suivent en dernier lieu les applications du Psaume, l'énumération des offices où il se trouve intercalé, et, un mot à l'adresse du prêtre qui le récite ou le lit pour lui donner une application immédiatement pratique. Ainsi par exemple : Ps. I. *Beatus vir qui non abiit,* je lis : *Utinam et sacerdos intelligat, quod* beatus *ille* vir, qui in in lege Domini meditatur *eamque implere satagit ! Vera felicitas nostra in eo sit quod, a peccatorum vita recedentes, legi divinae adhaereamus integri : Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.* (Rom., VIII.)

Ce travail de M. Vander Heeren est un des meilleurs que nous ayons rencontré jusqu'à ce jour sur les Psaumes. Nous le conseillons aux Professeurs et à tous ceux qui font de l'Écriture-Sainte une sérieuse étude, à tous les prêtres par conséquent, qui chaque jour doivent se nourrir du pain de la parole divine pour être capables de le rompre aux âmes confiées à leur sollicitude. FR. J. de P.

Le nouveau Psautier du Bréviaire romain, *traduction sur les originaux des Psaumes et des Cantiques avec les principales variantes des Septante, de la Vulgate et de la version de saint Jérôme*, par le Chanoine E. PANNIER, consulteur de la Commission biblique, Professeur à l'Université de Lille. — In-8 de 360 pages. — Prix : 4 fr. — René Giard, 2, rue Royale, Lille. — Lethielleux, 22, rue Cassette, Paris VIe.

Cette traduction des Psaumes est parue pour la première fois en 1908. L'édition presque épuisée, à l'heure présente, a suggéré, à l'éminent professeur de l'Université de Lille, le dessein de donner à nouveau ce travail au public après l'avoir mis en concordance avec la nouvelle disposition du Psautier.

Dans ce volume, les Psaumes sont donc classés d'après l'ordre de leur récitation quotidienne et non d'après le chiffre qu'ils portent. Un petit sommaire placé au début de chaque psaume indique l'auteur, s'il est connu, l'idée maitresse ; d'une façon approximative la date de composition, le nombre des strophes, les caractères de la versification. Dans le psaume lui-même, des crochets indiquent les additions, les doubles traductions, les variantes ; en un mot tout a été mis en œuvre pour faire disparaître ce caractère souvent énigmatique, cette marche irrégulière et incohérente qu'on rencontre parfois dans ces chants inspirés et qui par là même en rendaient la compréhension difficile.

Nous ne regrettons qu'une chose, encore est-ce une opinion personnelle : M. le Chanoine Pannier en adoptant pour cette traduction l'ordre du nouveau psautier avait en vue, sans nul doute, de donner aux prêtres et aux religieux astreints à l'office liturgique, un moyen facile, de préparer à l'avance la récitation de leur bréviaire, et de pouvoir, le moment venu, en saisir tout le sens, en goûter toute la beauté.

Il me semble que pour obtenir ce résultat, quoiqu'il en dise, il eut été préférable de mettre le texte latin en regard de la traduction française. Voyant sur le même plan les deux textes juxtaposés, la traduction, nous le pensons du moins, se serait gravée plus facilement dans la mémoire. Il est

Digitized by Google

toujours encombrant d'avoir plusieurs livres devant soi. Cette simple opinion n'enlève rien à la valeur du travail de M. Pannier, nous lui souhaitons un accueil encore plus bienveillant que celui fait à son édition de 1908.

FR. J. de P.

Les psaumes du Bréviaire traduits de l'hébreu *(texte latin et traduction française)*, par l'abbé H. LESÈTRE, curé de Saint Étienne-du-Mont à Paris. — In-8 (XII-412 p.) — Prix : 2 fr.; en reliure toile 2 fr. 75. — Lethielleux, Éditeur, 10, rue Cassette, Paris VIe.

Traduction française, faite directement sur l'hébreu ; placée en face de la Vulgate, elle permet de rectifier de suite les incorrections de cette dernière, restée telle depuis la seconde revision de saint Jérôme qui constitue encore le texte de nos bibles latines.

Nous retrouvons ici, avec quelques retouches la précédente traduction du même auteur publiée en 1883 dans les Commentaires de la Bible de Lethielleux et dont la fidélité déjà éprouvée par la faveur des gens experts s'est trouvée confirmée de nouveau en 1904 par la préférence que lui ont accordé les continuateurs de Belle de M. l'abbé Crampon.

Pour plus de commodité l'ordre suivi est celui du bréviaire, une indication sommaire du sujet est mise en tête de chaque psaume, quant aux notes elles sont rares et se bornent à quelques renseignements très succincts.

Rien des cantiques de Laudes; ils n'avaient pas à figurer ici, dit Monsieur Lesêtre parce que presque tous ayant été directement traduits de l'hébreu en latin présentaient peu d'incorrections.

Les passages de la Vulgate qui diffèrent notablement du texte original ont été imprimés en italiques dans la traduction française, afin qu'on puisse les reconnaître au premier coup d'œil.

Ce travail remplira certainement le but proposé qui est de faciliter l'intelligence du sens littéral des psaumes. FR. M.-A.

ASCÉTISME

Le Chrétien intime. *Tome VII.* — **Le Culte des mystères et des paroles de Jésus.** *Élévations Évangéliques. Tome II,* par CHARLES SAUVÉ, s. s. — In-8 écu de 500 pages. — Prix : 3 fr. 50, franco 4 fr. — Paris, Librairie Vic et Amat, 11, rue Cassette, 11.

« Heureux le jour, disait un pieux et savant évêque, où Jésus devient quelqu'un pour nous ». Faire que Jésus devienne quelqu'un pour nous, c'est le but que poursuit M. Sauvé dans ses nombreux ouvrages, où, inutile de le redire, la piété et la doctrine se donnent la main comme deux inséparables sœurs.

Ce tome VIIe du *Chrétien intime* se rapporte tout entier à la vie publique du Sauveur, à son ministère. Ses paroles comme ses actes, ses moindres faits y sont exposés et médités parce que : « toutes les actions et toutes les paroles de Notre Seigneur sont, au moins de loin, révélatrices de sa personne. Ce sont des rayons divins qui nous conduisent à l'Astre adorable, ravissement du monde intime des âmes : la Personne et le Cœur de Jésus », que l'auteur

Digitized by Google

veut nous faire étudier et connaître pour nous unir à eux par la foi, l'adoration, la confiance, la charité, la prière.

Tout près de Jésus, M. Sauvé n'a pas oublié de faire ressortir la physionomie d'une autre personne qui peut beaucoup pour notre initiation à la Personne et au Cœur de Jésus ; cette personne c'est la très douce Vierge Marie.

Faut-il ajouter à cette connaissance intime de Jésus et de Marie qu'engendre la lecture de ce livre, un autre mérite, celui de l'adaptation. Dans toutes ces *Élévations*, grâce aux applications pratiques qui les suivent, chaque âme peut voir ce qui lui manque, les vertus qu'elle devrait acquérir pour devenir parfaitement conforme aux désirs du Maître.

Prêtres et fidèles aimeront à lire et à méditer ces pages ; sur leurs âmes elles produiront une salutaire influence, et, en échauffant leurs cœurs, les aideront à marcher courageusement dans la voie, parfois difficile, de la perfection chrétienne. FR. J. de P.

Lettre à une Supérieure Religieuse au sujet d'un décret Pontifical, traduit de l'italien par l'abbé A. E. GAUTIER, du clergé de Bordeaux, docteur en droit-canon. — In-12 de 130 pages, 3e édition revue et augmentée. — Prix : 1 fr. — P. Téqui, Libraire-Éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris.

Ce décret pontifical n'est autre que le décret « *Quemadmodum* » du 17 décembre 1890 concernant la reddition du compte de conscience à des supérieurs non revêtus du caractère sacerdotal. Les explications données dans ce commentaire sont claires et précises ; elles se groupent autour de ces deux idées maitresses : ce qui se faisait, ce qu'il faut faire maintenant par rapport à cette fameuse reddition de compte, aux confesseurs ordinaires et extraordinaires, à l'usage de la sainte communion. Et comme l'esprit humain, surtout chez les femmes, est fécond en expédients pour ressusciter, sous une forme ce qui vient d'être condamné sous une autre, l'auteur entre dans des détails, peut-être minutieux, mais utiles à coup sûr pour prévenir toutes tentatives de retour aux errements passés.

Ce décret devant être lus une fois par an, en langue vulgaire, à haute et intelligible voix, dans chaque communauté religieuse tant d'hommes que de femmes, les Supérieurs trouveront dans cette brochure un guide sûr non seulement pour se conduire eux-mêmes mais encore pour donner les explications et les développements, susceptibles d'être demandés par les sujets, à l'occasion de cette lecture publique. FR. J. de P.

L'Évangile du paysan, par PROSPER GERALD, prêtre du diocèse de Limoges. — Un vol. in-16 (XIV-366 p.) — Prix : 3 fr. 50, franco 3 fr. 75. — Gabriel Beauchesne, Libraire-Éditeur, rue de Rennes, 117, Paris (6e).

Ce livre dénote une grande communion avec les choses et les gens de la terre. Il s'adresse non aux intellectuels mais aux petits pâtres, et leur restitue, pour ainsi dire, la prédication divine dans son cadre naturel.

Les scènes évangéliques y sont groupées autour de l'étable de Bethléem, du village de Nazareth, des noces de Cana, de la montagne des Béatitudes, du Semeur, de la Moisson, etc... Chacun des récits est complété par des

Digitized by Google

leçons et des conseils appropriés aux besoins des laboureurs et qui dénotent une profonde connaissance des familles paysannes.

Le but évident de l'auteur était de faire quelque chose de simple qui fut à la portée du pâtre et du laboureur. Il y a réussi mais en y trahissant malgré lui sa belle culture intellectuelle et son grand talent de psychologue.

Souhaitons à ce beau livre le sort qu'il mérite : qu'il aille réchauffer beaucoup d'âmes, éclairer beaucoup de cœurs. Les paysans l'aimeront, les gens de la ville l'aimeront peut-être plus encore, et tous retireront de sa lecture un double avantage : entendre un peu mieux l'Évangile et mieux apprécier la vie des champs. F. M.-A.

Le Petit Office de l'Immaculée-Conception. Histoire. Commentaire. Exemples, par le P. Paul Debuchy s. s. — Deuxième édition, revue et augmentée. — Un beau vol. in-8° inéd. de 314 pages avec gravure. — Broché, 3 fr. (port en sus 0 fr. 20). — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, (VIe).

Orienter et édifier les fidèles qui récitent le petit office de l'Immaculée-Conception et leur en faire goûter tout le charme en éclairant leur piété, tel est le but de ce travail.

Trois parties :

1° « Histoire » du petit office. — Résumé d'articles très appréciés parus déjà, en tirés à part, chez Vromant à Bruxelles. Cette histoire est parfaitement nette et permet de distinguer au cours des siècles, « l'origine, les vicissitudes et les succès » du Petit Office. Dans l' « origine » le point intéressant est la personne de l'auteur. — Est-ce le franciscain Bernardin de Busto (1440-1500) ? — Conclusion affirmative appuyée sur l'opinion d'éminents commentateurs dont le Père Colin biographe de saint Alphonse Rodriguez et Ziegelbauer. Puis le Père Debuchy ajoute : « nous voyons dans cette œuvre « le témoignage de la piété d'un grand ordre religieux et cela nous porte à « estimer hautement cette prière qui a soutenu les espérances du passé et « qui peut désormais vivifier notre foi ».

Les « vicissitudes » du Petit Office sont particulièrement intéressantes, on y retrouve un écho des luttes théologiques antérieures à la proclamation du dogme, enfin la « réhabilitation », les « succès » dont l'exposé fournira un précieux encouragement aux apôtres de sa propagation.

2° Le « commentaire » est substantiel. Il dénote un théologien nourri de l'étude de la Bible et des Pères, et, fait ressortir avec clarté toutes les richesses de fond du Petit Office. De plus, il est agréable à lire, son genre d'exposition mettant fort en valeur tous les diamants littéraires que le poète franciscain a si finement taillés.

Ces belles pages sont aussi doctrinales que pieuses et fourniront des lectures variées pour mois de Marie, neuvaines, réunions de congréganistes.

3° Les « exemples » tirés principalement de la vie de personnages qui récitaient avec dévotion le Petit Office ajoutent à cette seconde édition un nouvel élément d'intérêt et d'édification.

Que ce livre se répande, il fera beaucoup de bien, c'est l'œuvre d'un homme de science et de prière qui nous apprendra à prier et à saisir les

Digitized by Google

merveilleuses ressources de cette piété ancienne dont nous sentons le besoin à notre époque. Fr. M.-A.

Les magnificences de l'Église, par PAUL LOEVENGARD. — Un vol. in-16. — Prix : 3 fr. 50. — Librairie académique Perrin et Cie, éditeurs, 35, quai des Grands-Augustins, Paris.

Bel ouvrage, intéressant, qui rappelle le « Génie du Christianisme » avec en plus un cachet de mysticisme très marqué. Destiné au grand public qui ne lit pas les livres purement théologiques, il lui fera connaître les beautés de la Religion. Les plus grandes magnificences catholiques y sont exposées : celles du Dogme, du Culte, des Sacrements, du Sacerdoce, des Ordres religieux. Ici je m'arrête un instant. L'auteur passe en revue les principales familles religieuses, donnant à chacune quelques éloges. Il s'excuse d'être si court sur le chapitre des Franciscains, renvoyant à Joergensen qui, d'après lui, aurait dégagé d'une façon définitive l'esprit de l'Ordre ? On peut ajouter aussi à sa décharge qu'il revient à plusieurs reprises sur saint François d'Assise, lui empruntant notamment son « Cantique du Soleil » pour exposer le culte de Dieu dans les créatures, et plus loin voulant exprimer le respect dû au sacerdoce, il reconnait ne pouvoir mieux faire que de laisser parler le « Poverello ». Ailleurs il rapporte la révélation si nette de la bienheureuse Angèle de Foligno sur la pénétration du corps mystique, qu'est l'Église, par la charité divine animant la charité commune, partie aujourd'hui trop négligée de la Communion des Saints.

Le dernier chapitre intitulé : « Vision du Christ dans l'année liturgique » est une vue d'ensemble très oratoire, le style en est chaud et tend directement à provoquer l'émotion, c'est un peu aussi la note générale du livre entier.

F. M.-A.

ÉDUCATION

Des Armes pour la vie. — *Conseils aux jeunes*, par le Docteur ÉTIENNE LEVRAT. — In-12 de 236 pages. — Bloud et Cie, Éditeurs, 7, Place Saint-Sulpice, Paris.

On pourrait donner le titre de « *Manuel de l'étudiant* » à ces pages écrites pour la jeunesse studieuse qui, ses humanités terminées, s'en va fréquenter des écoles spéciales. C'est en même temps qu'un programme de vie, les moyens pratiques de le réaliser que l'auteur met sous les yeux des jeunes.

Tout d'abord qu'est-ce que la vie ? D'ou vient-elle ? Exposition et réfutation des diverses systèmes scientifiques. La vie ; elle vient de Dieu, preuve en est donnée. Elle a donc un sens, et ce sens complet, que seul donne la doctrine catholique, « se résume en la lutte pour la possession de la vie éternelle par nous et par les autres, grâce à nous, à nos efforts ». « Le sens de la vie présente, c'est l'amour. » Aimer Dieu et les hommes et par là conquérir la vie pleine et parfaite.

Pour atteindre ce but, il est besoin de règles précises à notre nature infirme, d'où nécessité d'une morale « pour assurer la vie de l'âme en assurant et défendant d'une façon plus immédiate la vie du corps » qui influe d'une façon certaine et réagit sur les mouvements de l'âme. En conséquence l'hygiène physique d'abord : alimentation, ce qu'elle doit être pour un étu-

Digitized by Google

diant, — les heures des repas, — les sports, ceux qu'il faut admettre ou rejeter. — L'hygiène intellectuelle : essai d'un règlement de vie, — méthode de travail, — les heures à consacrer à l'étude ; — les distractions : promenades, théâtres, lectures ; une sélection s'impose comme elle s'impose dans le choix des camarades et des amis, — qualités des uns et des autres.

S'adressant à des jeunes gens de dix-huit, vingt ans, l'auteur les met en garde contre la crise sexuelle. La continence et la chasteté sont possibles, il suffit de vouloir et de prendre les précautions nécessaires. Bien loin d'être néfaste à la santé « la chasteté, la continence est un puissant facteur de santé physique et morale. Elle est créatrice d'intelligence et de volonté. Le jeune homme chaste est le vainqueur de l'avenir. »

Un autre chapitre traite du mariage. Quand convient-il à un étudiant de se marier ? Pendant ses études ou seulement après ? Le docteur Levrat patronne la seconde opinion ; ses raisons sont sérieuses pourtant elles ne rallieront pas tous les suffrages !

Le livre s'achève par un dernier paragraphe sur l'hygiène de l'âme. L'auteur après avoir posé comme condition *sine qua non* pour réussir dans la vie : la confiance en soi, la maîtrise de soi, y conseille les nobles dévouements aux services des œuvres sociales, des œuvres de charité en laissant un peu de côté les luttes politiques. Enfin dernier conseil : les enseignements déjà lointains du catéchisme ne peuvent suffire. « Ils sont la base essentielle de toute vie chrétienne, mais il faut les compléter .... » « Connaître sa religion est nécessaire, la pratiquer est indispensable. » Et encore cette dernière ligne : « le plus important des remèdes de l'âme, la prière, la religion. »

Puisse ce livre être lu et médité par de nombreux jeunes gens. Nous voudrions le voir entre les mains de tous les étudiants, sûr que plus d'une âme en serait éclairée et y puiserait une ardeur nouvelle pour la réalisation du programme si admirablement tracé.

On nous permettra pourtant d'exprimer un regret, celui de n'avoir rencontré qu'une assez fugitive allusion à la pratique des sacrements comme auxiliaires dans les luttes de la vie. La confession et l'Eucharistie ne sont-elles pas les principaux préservatifs quand il s'agit de continence et de chasteté ? Sans doute, M. le docteur Levrat a déclaré que ce n'était pas son rôle de faire un cours d'éducation religieuse, c'est vrai, mais ces choses là dites par un laïque à des laïques ont parfois plus de poids que si elles étaient émises par la bouche d'un prêtre. Simple réflexion d'ailleurs, qui n'enlève rien au mérite de l'ouvrage ! FR. J. de P.

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

Analecta Franciscana sive Chronica aliaque varia documenta ad historiam

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu, dans le bulletin bibliographique.

Digitized by Google

Fratrum Minorum spectantia edita a Patribus Collegii S. Bonaventurae. Tomus V. — *De Conformitate Vitae B. Francisci ad vitam Domini Jesu Auctore Fr. Bartholomaeo de Pisa. Liber II et III.* — Ad Claras Aquas Ex Typ. Collegii S. Bonaventurae, 1912. In-4° CXXVIII-558 pp. Prix : 15 fr.

JEAN HACHIN. — *Le Droit pratique usuel et rural*, par JEAN HACHIN docteur en droit. 8e mille. Reims, Action populaire, 5, rue des Trois-Raisinets. Paris, Maison-Bleue, 4, rue des Petits-Pères. In-8° de XXIII-654 pp. Prix : 5 fr.

KNABENBAUER (Joseph) S. J. — Cursus Scripturae Sacrae. *Commentarii in Psalmos*, auctore Josepho Knabenbauer, S. J. Parisiis, Sumptibus P. Lethielleux, 10, via dicta « Cassette » 1912. In-8° de 492 pp.

GUSTAVE MONTEIS (Abbé). — *L'amour contre la haine, pour faire suite à la jalousie.* Paris, Gabalda, 1913. In-12 de VIII-370 pp. Prix : 3 fr. 50.

MAZE-SENCIER (Georges). — *Les vies sociales.* Paris, Marcel Rivière, 31, rue Jacob, 1913. In-16 de 390 pp. Prix : 3 fr. 50.

A.-D. SERTILLANGES. — *Les Sept Sacrements de l'Église.* Paris, Lethielleux. In-12 de 153 pp. Prix : 1 fr.

La Répartition Proportionnelle Scolaire. 2e Édition. Paris, Maison-Bleue. Reims, Action populaire. Paris, Lecoffre. In-8° de 127 pp. Prix : 1 fr. 50.

FÉLIX ANIZAN (Abbé). — *Les Hommes de France au Sacré-Cœur.* Avant-Propos de M. l'abbé Maucotel, Vicaire Général Honoraire, Directeur diocésain de l'Œuvre du Sacré-Cœur. Aux bureaux de l'Œuvre du Sacré-Cœur, Verdun (Meuse). In-12 de 70 pp.

CHARLES BOUTARD (Abbé). — *Lamennais, sa vie et ses doctrines.* T. III. — *L'éducation de la Démocratie* (1834-1854). Librairie académique, Perrin et Cie, Paris.

ALBERT BATTANDIER (Mgr). — *Annuaire Pontifical catholique XVIe année, 1913.* Paris, Bonne-Presse, 5, rue Bayard.

PAUL DEBUCHY, S. J. (R. P.). — *Le Petit Office de l'Immaculée-Conception.* — Histoire. — Commentaire. — Exemples. — 2e Édition, in-8 méd. de 314 pp. Franco 3 fr. 20. P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris, VIe.

PAUL LOEVENGARD. — *Les Magnificences de l'Église.* Un volume in-16. Prix : 3 fr. 50. Librairie académique Perrin et Cie, éditeurs, 35, Quai des Grands-Augustins, Paris.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

A PROPOS D'ANTINOMIES CONCILIANTES

Le R. P. Garrigou-Lagrange dans son intéressante étude consacrée à « La Valeur analogique et transcendante des notions premières » dans la *Revue Thomiste* 1913, (1) fait allusion aux articles publiés par moi dans la *Revue de Philosophie* (juillet-août 1912) relatifs à l'univocité de Duns Scot. Bien que ces allusions n'aient rien d'agressif, je suis, je l'avoue, très confus de l'interprétation négative que l'auteur prête à mes conclusions. (2) De plus, les quelques pages que le savant professeur de l'Angelico consacre aux antinomies scolastiques ne sont pas indemnes du reproche d'inexactitude. Me sera-t-il permis d'apporter quelques précisions ?

I

Je signalerai tout d'abord au R. P. Garrigou-Lagrange une sorte d'emboitement des perfections en Dieu, qui manifestement serait en opposition avec les lois les plus élémentaires de la division *logique*. *L'intellection* et le *vouloir*, — je veux bien que ce soit par mégarde, — de ce chef, *ne seraient pas* et seraient tout de même distinctes en Dieu, voire « indépendamment d'une relation aux créatures actuelles ou possibles. » *R. thom.* janvier-février 1913, p. 18, lignes 1 et 16.

A la page suivante, il dit : « L'essence et l'existence ne se distinguent dans la créature, que parce que l'essence est puissance

(1) *Revue thomiste* 1912 p. 737 et 742 et numéro premier de 1913.

(2) Et de fait montrer que Duns Scot et saint Thomas sont d'accord avec cette différence que *celui-là dit quelque chose de plus*, est-ce réduire une controverse à une simple question de paroles ?

Digitized by Google

à l'égard de l'existence.(1)» Et j'en conviens sans peine. La théorie commune de l'acte et de la puissance appelle la distinction de l'essence et de l'existence dans la créature. Cela ne fait pas l'ombre d'une hésitation dans l'esprit de tout scolastique bien informé, à quelque école qu'il appartienne. Si les essences n'étaient pas connues, elles ne deviendraient pas de fait : et donc quand elles passent dans le domaine de l'existence, c'est qu'auparavant elles n'étaient pas de cette façon. Sans doute ! Mais n'avaient-elles pas déjà une existence idéale, une existence de concept en Dieu ? — Par suite, quand une essence est réalisée dans le concret, l'on a une essence et une existence de concepts qui deviennent une essence et une existence physiques ou réelles. Par conséquent, il conviendrait de retenir que si *l'acte et la puissance* dans la créature survivent à la réalisation concrète de celle-ci, c'est non pas parce qu'il y a distinction réelle de son existence à son essence, mais parce que de fait, le créé est susceptible de transformations indéniables. De là, une distinction réelle entre *l'acte et la puissance*, vu que *l'acte est acte* et que la *puissance* exprime en plus de la contingence, le devenir, soit virtuel, soit obédientiel. Par suite, j'avoue que, pour ma part, je saisirais mieux la distinction de l'essence et de l'existence si, comme il l'a fait ailleurs, le R. P. Garrigou-Lagrange me conviait à prendre mon point de départ de l'irréductibilité des concepts. Si je ne me trompe, ma mémoire se réfère à un numéro de la « *Revue des sciences philosophiques et théologiques* » que je n'ai pas sous la main. De toute façon, je suis ici d'accord avec le R. P. Garrigou-Lagrange pour souligner la distinction de l'essence et de l'existence, — abstraction faite de la question de degré.

II

Je voudrais, maintenant, répondre à quelques assertions qui, à ma connaissance, entament sans fondement la renommée doctrinale d'un ancien qui, au témoignage de Cajetan, « in multis D. Thomae doctrinam impugnavit, sed hoc cum magna modestia et sine irreverentia. » L'estimable professeur du Collège angélique n'eut-il pas gagné à se souvenir de ce passage, qu'il accompagne d'un « *pourtant* » qui peut en provoquer d'autres ?

(1) L'on peut renverser les termes et prononcer que «l'existence est en puissance, à l'égard de l'essence. »

Digitized by Google

Puisque « c'est à regret » qu'il insiste sur certaines « divergences », quel mal y aurait-il à montrer que leur portée est en réalité moindre qu'il l'affirme.

Pour commencer, « la doctrine de l'univocité de l'être et celle de la distinction actuelle formelle des attributs divins sont-elles étroitement connexes ? » *Rev. thom.*, janv. fév. 1913, p. 32.

A cela, je réponds : cela n'est pas exact — et si cette connexité pouvait exister elle ne serait pas sans inconvénients. — Pourquoi ? — C'est qu'alors l'univocité envahirait le domaine de la réalité dans ses définitions irréductibles pourtant, et l'on aboutirait bon gré mal gré soit à l'anthromorphose de Dieu, soit à la déification de tout.

Duns Scot a cependant situé sa théorie de l'univocité à égale distance de ces deux extrêmes. Si donc il n'a pas voulu sombrer dans le précipice qu'il signale, et qu'on l'en puisse cependant accuser, et ce, nonobstant ses intentions, c'est que, sans doute, le sentier dans lequel il se serait engagé, côtoie des abîmes sans barrières et de plus, parce que la lumière ne projette pas ses clartés sur ce chemin inexploré.

Au fait, on serait loin de l'*egregia subtilitas et copia*, dont parle Cajetan, ce qui sûrement est une façon digne de reconnaître les rares mérites d'un adversaire, pour lequel on professe une réelle admiration. Je tiens aussitôt à préciser qu'il n'y a pas de l'*univocité* à la *distinction-actuelle* de connexité d'aucune sorte. La raison en est toute simple. — En regard des attributs simples, — le rôle de l'univocité est uniquement de solutionner en Dieu, par voie de causalité et d'exemplarité la question : *an sint*. La distinction *actuelle-formelle* de son côté, ne vise pas à définir ces attributs, mais à montrer comment, sans contredire à la simplicité divine, (1) quelques-uns de ces attributs s'excluent dans le concept sans que, cependant, cette irréductibilité de concept — *per formalitatem* — s'oppose à ce que, par exemple, l'intelligence et la volonté soient réellement en Dieu, — et donc, antérieurement à la distinction logique, puisque Dieu est acte Pur.

(1) L'on remarquera que — Oxon. l. I, d. 4, 5, 6, 7. — Duns Scot répond par la distinction formelle à cette question : utrum possibile sit cum unitate essentiæ stare pluralitatem personarum ? — Et tout en montrant bien que de l'essence divine aux trois personnes il admet une distinction de raison avec fondement actuel, il exprime modestement qu'il propose cette solution sans préjuger au préalable de ce que d'autres, dans la suite, pourraient proposer de plus vraisemblable : dico, dit-il, sine assertione et sine præjudicio sententiæ melioris.— Oxon. l. I, n. 325. Quaracchi, 1912.

Digitized by Google

Je dis « antérieurement à la distinction logique, » car Duns Scot déclare explicitement que la distinction formelle qu'il propose, sous réserve de celle qu'on pourra lui substituer quand on aura trouvé mieux, n'est — à bien l'entendre, — « ni une distinction actuelle réelle, non plus qu'une distinction actuelle potentielle, mais qu'on peut à son gré l'appeler soit « une distinction de raison avec fondement objectif, soit virtuelle, » — et qu'évitant même de l'appeler une « distinction proprement dite, — differentia — » l'on doit plutôt entendre par là « une *non identité formelle* », soit une irréductibilité des concepts sans toutefois les vider de leur valeur de définition. (1)

Je pourrais citer à l'appui les interprétations autorisées de Pierre d'Aquila, Mastrius, Frassen, Ponce, Sahnig, Dupasquier, Boyvin, Faber, Faventinus et autres. (2) Mais à quoi servirait cet apparat d'érudition, si la nature de la distinction formelle est déjà nettement comprise par la lettre du Subtil ?

J'en conclus péremptoirement qu'elle ne tombe pas sous l'accusation de *réalisme outré* et qu'*un formalisme réaliste de l'univocité de l'être* est inconnu dans les régions scotistes.

III

Autre question : « l'univocité admise », s'ensuit-il que « l'être, comme être, ne soit plus essentiellement varié ? » Je réponds : oui, si l'univocité engage ou entame seulement la définition du réel ; non, si c'est tout le contraire qui a lieu.

L'univocité engagerait manifestement le réel dans sa définition, dans ses modalités variées, si l'on disait : l'être de Dieu est univoque avec l'être des créatures (formule du panthéisme). Elle entamerait la définition, et donc entraînerait à soi le réel, si l'on disait : l'être-substance est univoque, (autre formule de certaines formes du panthéisme). (3)

(1) Cf. Scot, Oxon. l. 1, d. 2, n. 266-267. Quaracchi 1912.

(2) Parmi les auteurs récents, Casanova, Prezzolini, Minges. Kampmann, Déodat-Marie, Raymond, Prosper de Martigné, de Wulf, etc., ont parlé dans le sens que les scotistes ont toujours attaché à cette distinction. Il faut croire que si d'autres s'obstinent à vouloir l'entendre, de manière qu'ils ne peuvent se comprendre eux-mêmes, c'est ou inaptitude ou parti pris.

(3) Il en faudrait dire autant si l'on admettait avec le R. P. Garrigou-Lagrange. (Revue thomiste, 1912, p. 736), que le « rapport d'existence étant essentiellement varié » de fait, le concept d'existence est lui-même essentiellement varié. Mais alors je lui demanderais : à quoi votre distinction réelle entre l'essence et l'existence est-elle utile, sinon à faire croire que l'on peut être de fait sans être ceci ou cela ?

Digitized by Google

Et de fait, M. Leroy dans *Dogme et Critique* fait le procès d'une certaine univocité et déclare qu'elle converge au panthéisme, après avoir déclaré au préalable que nul scolastique n'est partisan d'une univocité quelconque.

Je tiens à dire expressément que si le contenu de l'univocité dans la pensée de Scot était rivé à l'une ou l'autre de ces deux acceptions, sa thèse serait manifestement insoutenable. Il resterait alors seulement à prendre note de ses intentions, comme circonstances atténuantes.

Or, tous savent qu'une grande école a reconnu de tout temps à l'univocité la valeur d'utilisation que le R. P. Raymond et moi avons prônée ici même. C'est donc que cette théorie est parfaitement conciliable avec les vérités que l'on voudrait intéresser au débat et que de plus, elle est le remède efficace contre le panthéisme et l'agnosticisme.

C'est qu'en effet, l'univocité scotiste ne dit pas : *l'être comme être n'est pas essentiellement varié*, — mais uniquement — le concept d'être, en tant qu'affirmation de l'existence opposée au néant tout court, n'est en aucune façon la définition de ceci ou de cela. Alius est conceptus simpliciter simplex, et alius est conceptus simplex.... Conceptum simplicem voco qui non est resolubilis in plures conceptus, ut conceptus entis... Conceptus simplex, sed tamen simpliciter simplex, est quicumque potest concipi ab actu simplicis intelligentiæ licet possit resolvi in plures conceptus seorsum conceptibiles, *sicut est conceptus definiti*. Oxon. l. 1, d. 3, n. 355. Quaracchi, 1912.

En d'autres termes, quand je dis : être univoque, je réponds à la question : l'être est-il ? (1) Mais si vous me demandez : *qu'est-ce que l'être*, je ne conçois pas qu'il me soit possible de le définir autrement que par *analogie de proportion*.

La distinction entre l'affirmation de l'être et sa définition étant admise, je demanderai au R. P. Garrigou-Lagrange, si le concept d'existence pure et simple à part de l'essence lui définit quoi que ce soit ? — Me répondra-t-il que ces concepts ne se distinguent pas en Dieu ; je lui objecterai que si, dans notre savoir discursif et abstrait, il faut s'interdire les distinctions de pure raison que la réalité telle quelle n'autorise aucunement, l'on devra désormais fondre en une seule les deux questions

(1) Quel auteur, et dirais-je, lequel parmi nous ne sépare pas sans que le sens commun en soit offusqué, les questions d'existence des questions de nature ?

Digitized by Google

fondamentales de la théodicée : Dieu est-il, qu'est-ce que Dieu ? (1)

L'irréductibilité évidente de ces deux problèmes témoigne, en effet, de l'utilisation pratique de l'univoque de Duns Scot. C'est donc que celui-ci, loin de nuire, rend de réels services. Le Subtil en avait fait la remarque de son vivant.

Conséquemment, c'est à bon droit que j'ai déjà proclamé (2) l'application nécessaire de la théorie de Scot à la distinction de l'existence et de l'essence soulignant la différence qu'il y a entre affirmer et définir. (3)

Le nœud de la difficulté est là ou nulle part. Exister, est-ce dans l'idée abstraite être ceci ou cela — et par suite, peut-on affirmer sans définir ? — Si oui, Scot a raison. Diriez-vous : existence-concept égale essence-concept, et donc affirmer l'être, c'est le définir ? Il vous faudra ensuite éliminer de vos spéculations, tout ce qui manifestement ne découlerait pas de ces prémisses adoptées après réflexion.

Et pour qu'on ne m'accuse pas d'imprécision, j'affirme en conséquence que nier, du point de vue concept, l'irréductibilité de l'existence à l'essence, c'est s'interdire à tout jamais le droit de parler de « valeur analogique et transcendante des notions premières.»C'est qu'en effet, l'analogie dit : *l'être réel est ceci ou cela*. Elle n'exprime pas : *ce qui est, est*. Et donc, au lieu d'axiomes, l'on prononcerait : « ceci est ; ceci n'est pas ; ce qui est ceci, n'est pas cela. » L'on aurait une science basée sur les faits. La logique et la métaphysique manqueraient de base ou du moins il faudrait, pour être conséquent, se contenter d'une logique et d'un métaphysique, l'une et l'autre d'ordre empirique, et donc sans *axiomes* et sans transcendentaux. (4)

(1) Duns Scot (Cf. *Rev. thom.* 1913. p. 45) n'a enseigné nulle part que « l'être en Dieu est formellement et actuellement distinct des autres perfections absolues » — mais il a parlé d'une distinction formelle entre la nature divine et les trois personnes. Disons-le hautement : il n'est pas dans l'exposé arbitraire que le P. Garrigou-Lagrange fait du scotisme, une seule ligne qui ne soit une déformation évidente de la doctrine du Subtil.

(2) *Rev. de phil.* février 1912.

(3) L'on pourrait ici, rappeler que les créatures, en tant qu'elles existent — in linea existentiæ — se subordonnent à la causalité efficiente première, —et qu'elles se réfèrent à la divine essence, ou si l'on veut à l'exemplarité des idées éternelles en Dieu, quant au mode d'être. Cette distinction est en rapport direct avec les concepts univoques de Scot, ainsi qu'il l'expose lui-même au *De rerum Principio*, q. 8, n. 228. Quaracchi, 1912.

(4) Ce qu'il importe de sauvegarder avant tout, c'est la distance énorme des pré-

Digitized by Google

C'est ce que disent les articles dans lesquels on a cependant vu un « effort pour atténuer cette univocité. » Au fait, il n'y a pas eu d'effort de notre part, mais simplement le recours consciencieux à la lettre du Subtil et une interprétation loyale et désintéressée de la doctrine. *Être objectif* c'est, à n'en pas douter, se mettre d'accord pour le fond.

IV

Le P. Garrigou-Lagrange tient-il à savoir comment avec l'univocité, on écarte « le danger de confondre l'être de Dieu et celui des créatures ? »

Ce résultat sera sûrement obtenu si dès l'abord de la définition, on sépare l'un de l'autre, l'Infini du fini. Or c'est ce que fait Scot. L'être, du point de vue modal, se sépare en infini et fini, avant que le fini soit conçu en fonction des catégories et des genres. Ainsi prédicaments et prédicables sont parallèles aux modalités limitées du créé. Dieu est en dehors de ceux-là comme de celles-ci. Il est donc transcendant à tout dans la réalité et dans le concept. C'est qu'en effet, il y a, du point de vue concret, de Dieu à la Créature, la différence de l'Infini au fini et parce que l'Infini est Acte Pur, et donc Unique, c'est vainement que vous tenteriez de subordonner la réponse *Qu'est-ce que Dieu* aux données différentielles de la connaissance du multiple.

D'où il appert que si Capréol a voulu identifier l'*être univoque* de Scot au *monisme* de Parménide, il s'est lui-même rendu responsable d'une déformation. Quant à M. Vacant, si comme le dit le P. Garrigou-Lagrange, il a mis Scot entre l'alternative d'une querelle verbale ou d'imprévoyance vis-à-vis du panthéisme, c'est que manifestement ce qu'il a lu de Scot est bien près de zéro. On ne m'accusera pas, je pense, de parler ici à la légère — car, dans l'exposé abondant que j'ai fait de l'univocité, (1) il n'est pas une ligne de moi qui ne soit fondée sur l'interprétation littérale des sources scotistes.

Et ici une question pour passer : Pourquoi le P. Garrigou-Lagrange n'a-t-il pas traduit et expliqué l'emprunt qu'il fait à la Somme de Montefortino ? *Rev. thom.*, 1912, p. 723-724.

dicaments aux transcendentaux. L'analogisme outré (De Maria, Lorenzelli, Mattiussi, Petazzi, etc.) tend à faire des transcendentaux une affiliation aux catégories alors qu'il faudrait séparer l'ordre logique de l'ordre chronologico-logique.

(?) *Rev. thom.*, janv. fév. 1913. p. 36.

(1) *Études Franciscaines* 1911-1912. — *Rev. de phil.* 1912-1913.

Digitized by Google

Ne serait-ce pas céder manifestement à une manie inguérissable quand on prononce : « Le scotiste J. de Montefortino, qui a composé avec la doctrine et le texte de Scot une somme théologique dont la division en questions et articles répond à celle de saint Thomas,prend toujours la contre-partie de la thèse-thomiste quand il s'agit de l'analogie. (1) » A cela je réponds que mon contradicteur m'épargnerait le soin assez gênant pour moi de lui apporter un démenti si, comme il l'insinue, il avait réellement bien lu Montefortino. Car l'exposé que j'avais ébauché de l'univocité dans la *Revue de Philosophie* (1910) au cours de mes études sur l'*Etre transcendant* et sur la *Perfection en Dieu d'après Duns Scot* ne s'est pas trouvé modifié d'une syllabe bien que je l'eusse rédigé à une époque où je n'avais pas momentanément à ma portée le texte de Wadding.

Je ne m'exprimerais pas, ce me semble, avec assez de liberté si, m'arrêtant à la citation que le R. P. Garrigou-Lagrange à la p. 36 fait de Capréol, je ne pensais pas que contraindre Dieu à s'annihiler lui-même au cas où l'âne reviendrait à son néant d'origine, c'est manifestement faire une trop complète abnégation d'indéniables aptitudes aux plus hautes spéculations métaphysiques. Une cause est bien près d'être perdue, quand pour la défendre, on descend dans le champ clos de l'irrévérence et de la trivialité.

Les néo-scolastiques se feraient honneur à eux-mêmes et ils serviraient efficacement la cause du Péripatétisme si, en notre temps de louables efforts pour la reconstruction de l'édifice ruiné par le criticisme de Kant, ils se résignaient enfin à mettre le culte de la vérité au-dessus des étroitesses, dont s'accompagne toujours l'esprit de système. D'aucuns se sont résolument engagés dans cette voie. Les néo-scotistes sont de ce nombre — et s'appliquant à supprimer les antinomies anodines du scolasticisme à son déclin, ils entendent ne pas faire échec à la tactique des Papes, dont le dessein est d'opposer au modernisme récalcitrant les armes glorieuses qui, dans la rencontre émouvante de l'averroïsme aux prises avec saint Thomas et Duns Scot, devait assurer à l'intangible vérité un triomphe qui, ce me semble, devrait stimuler vers l'entente les esprits bien intentionnés.

(1) Voir Montef. p. 1. q. 4 art. 3.

Digitized by Google

V

De l'aveu de mon contradicteur, de récents travaux marquent « un effort pour atténuer » les antinomies provenant le plus souvent de malentendus que lui-même entend maintenir contre les dénégations bien fondées des néo-scotistes. Et c'est pourquoi, (*Rev. th.*, janv., fév. 1912) reprenant une vieille marotte du P. del Prado, il arrive à cette grave conclusion : « L'univocité de l'être paraît compromettre absolument la distinction essentielle et nécessaire de l'ordre naturel et de l'ordre surnaturel. »

Et quels arguments, grand Dieu, pour justifier une assertion que, par euphémisme, l'on qualifiera seulement *d'arbitraire !* — DUNS SCOT « S'EFFORCE DE RUINER LA DÉMONSTRATION » PAR LAQUELLE SAINT THOMAS PROUVE QUE « L'ESSENCE DES CHOSES SENSIBLES » EST « L'OBJET PROPRE, NATUREL, PROPORTIONNÉ DE L'INTELLIGENCE CRÉÉE » ET QU'AINSI « UNE INTELLIGENCE CRÉÉE NE PEUT PAS CONNAITRE PAR SES SEULES FORCES NATURELLES L'ESSENCE DIVINE. » *Rev. th.* p. 37 1913.

Il cite à l'appui un passage où Duns Scot émet deux affirmations : la première est la constatation d'un fait : la chose sensible est l'objet proportionné de l'intelligence humaine ; la seconde est un postulat fondé sur la spiritualité de l'âme et sur la nature appropriée à celle-ci de l'espèce intelligible, dont la présence comble le vide initial de l'entendement humain.

Le texte allégué—Oxon. l. 1, d. 3, q. 8. nos 24 et 25—est évidemment entaché de réminiscences augustiniennes comme il résulte du contexte. De l'aveu des néo-thomistes, saint Thomas eut à se défendre contre l'augustinisme, incarné notamment dans la personne de saint Bonaventure, qui à l'occasion ne se fait pas faute de blâmer la tentative de détrôner saint Augustin pour lui substituer un philosophe païen. Duns Scot, par contre, est gagné à la cause de l'aristotélisme et s'il fait à l'augustinisme une concession d'ordre purement hypothétique, il n'en faut pas conclure à une opposition entre lui et saint Thomas eu égard à l'objet proportionné de l'intelligence créée. J'en appelle contre le P. Garrigou-Lagrange au P. Garrigou-Lagrange. Et la justification de mon appel est dans cette ligne hors texte en confirmation de ce que Scot affirme de l'intelligence dans le corps glorifié: (1)

(1) La coordination des facultés, les unes sensibles, les autres inorganiques, n'exis-

Digitized by Google

« *Comme si cela ne pouvait pas être un privilège gratuit de l'état glorieux !* A quoi je réponds : a posse ad esse non valet illatio !

Comment se fait-il, demande le Subtil, que l'intelligence qui, de sa nature, se repaît d'idées pures, se trouve de fait dans la dure nécessité de recevoir par les sens l'image sur laquelle elle accomplit son extraction de l'universel par abstraction ? Cette nécessité, constate-t-il, est un fait érigé à la fixité d'un état. Et il entend par état « une permanence stable fondée sur les décrets de la Divine Sagesse — stabilis permanentia legibus divinæ sapientiæ firmata. « Il a été établi, dit-il, selon les lois de la Sagesse supérieure, que notre intellect, ne conçoit présentement que les choses, dont l'essence est extraite de l'image sensible, et cela, soit en punition du péché originel, soit par suite de l'accord naturel des puissances de l'âme eu égard à leurs opérations, en ce que nous constatons que deux facultés, l'une supérieure, l'autre inférieure, s'exercent sur un même objet ; et de fait en nous, aucune connaissance de l'universel n'est donnée sinon par les images singulières. » A propos de ce passage, je ferai remarquer que le P. Garrigou-Lagrange dont la traduction est toute différente (1) : 1° a tronqué le texte, ce qui d'ailleurs ne porterait pas à conséquence ; 2° qu'il l'a renversé à sa guise, ce qui dans les détails en modifie légèrement le sens ; 3° que c'est mal traduire par « coïncidence » le mot *concordia*, qu'on entendrait difficilement d'une coordination des facultés vers le même objet de connaissance.

Mais là où notre néo-pourfendeur de Scot se révèle dialecticien avisé, c'est quand d'une hypothèse, qui n'engage pas les conditions actuelles et permanentes de la connaissance, il conclut à l'identification des deux ordres irréductiblement superposés, mais non disjoints de la nature et de la grâce. (2)

tera plus pour nous quand nos corps seront ressuscités glorieux, c'est-à-dire que l'âme n'aura plus besoin pour connaitre des images sensibles,sans quoi présentement nous ne savons rien de rien. Ici, je rappellerai que, pour l'âme séparée, Duns Scot n'admet pas les espèces infuses de saint Thomas, qu'il ne faut pas confondre avec le *lumen gloriæ*.

(1) Le P. Garrigou-Lagrange pousse la traduction un peu plus loin ; mais il eut mieux fait de partir d'un peu plus haut. Avec son procédé, on pourrait tout aussi légitimement traiter Scot de platoniste ou de cartésien, surtout si l'on arrive à saisir que le mot « coincidence » dans sa traduction atteint au fond le rapport des facultés organiques et inorganiques à l'objet de la connaissance, et par extension, de l'appétit lui-même, qui est une conséquence naturelle du mode d'union de l'âme et du corps. Cette union, d'après Scot, est strictement substantielle.

(2) Cette accusation mérite d'être relevée. Dieu, dit Scot, est au point culminant

Digitized by Google

Et pourquoi cette énorme conséquence ? — Serait-ce pour avoir prononcé : ce que nous connaissons le plus parfaitement en raison de l'objet proportionné de notre connaissance ce sont « *perfectiora sensibilia* ? » (1)

Est-ce parce que la fin de la référence du P. Garrigou-Lagrange indique que « l'objet de notre entendement pris isolément serait plutôt « quelque chose de commun à tous les intelligibles ? » Faut-il être grand clerc pour comprendre que ce quelque chose de commun à tous les intelligibles c'est l'idée d'être en tant que non réduisible à la pluralité de concepts — et donc *l'idée nue d'existant*, c'est-à-dire une affirmation mentalement isolée de la définition ? Au surplus, les néo-thomistes ne parlent-ils pas d'un objet formel de la connaissance ? Or cet objet formel indique précisément le sens qu'il fallait donner à la présente citation.

Faut-il sur la foi de M. Vacant accepter que la distinction du

de l'analogie en sa totalité — in summo totius analogiæ — Oxon. l. IV, d. 48, q. 8 n. 2. — L'homme peut-il connaître Dieu par les seules lumières de la raison ? — Oui, en remontant par voie de causalité des effets à la Cause Première. Oxon. l. I, d. 3, q. 4.— Peut-il désirer naturellement la vision directe de Dieu ? — Il ne viendrait jamais à l'idée d'un homme, laissé à ses lumières naturelles, d'imaginer que cette vision soit possible, et donc, il ne la pourrait convoiter de cette façon. — Oxon. l. IV, d. 49, q. 8, n. 3. — Prol. q. 1, n. 11. En soi, cette vision directe, est-elle, tout au moins à la portée d'un esprit dégagé de la matière ?—En aucune manière : Deus sub propria ratione Deitatis non est præsens alicui intellectui creato, nisi ipse voluerit fieri præsens. Oxon. l. II, d. 3, q. 9. Cf. Quodl. q. 14, n. 10. — Peut-il, après révélation démontrer que cette vision n'est pas, Dieu aidant, impossible ? — Oui, on peut démontrer la puissance obédientielle de l'humaine nature.— Oxon. l. IV, d. 49. q. 8, n. 2. — Que peut savoir l'homme sans la lumière de la grâce ? — Tout ce qu'il peut: 1° déduire des principes indiscutables par voie de raisonnement; 2° connaître ce qui tombe évidemment sous l'expérience des sens; 3° remonter des effets aux causes, voire à la Cause Première, et donc, atteindre à une connaissance abstraite de Dieu. — Oxon. l. I, d. 3, q. 4. Peut-il sans la grâce faire et vouloir le bien ? — Non, ce serait tomber dans le Pélagianisme Oxon. l. II. d. 28, n. 1 — Peut-il tout au moins aimer Dieu par dessus tout ? — Non pas, sans un secours au moins actuel. Oxon. l. III, d. 27, n. 11. — Peut-il sans elle observer la substance des préceptes, mériter la vie éternelle ? — Non. Oxon. l. III, d. 27, l. II, d. 28 Report. l. II, d. 28. l. I, d. 17 q. 3, n. 29. Peut-il, sans ce secours, se disposer initialement à la justification ? Non, le semi-pélagianisme est ici visé. Oxon. l. I, d. 41, n. 5. — Peut-il sans elle sortir du péché, l'éviter, se bien comporter, persévérer dans la vertu ? Non. Oxon. l. II, d. 28. — Report. ibid. l. IV, d. 6, q. 10, n. 16. — l. I, d. 17, q. 2. — d. 3, q. 6, n. 35. — Est-ce ce qu'on appelle identifier l'ordre de la nature à l'ordre de la grâce ? Ajoutons que, prenant la partie négative de la thèse, pour la thèse elle-même, d'aucuns ont interprété Scot d'après les objections qu'il réfute. — Cf. traduction italienne de l'Histoire de l'Église du cardinal Hergenröether, t. IV. p. 416, 417. N'ayant pas le texte original sous la main il m'est impossible de vérifier si cette grosse méprise est imputable à l'auteur ou au traducteur. (E. Rosa, S. J.)

(1) Oxon. l. I, d. 3, n. 363. Quaracchi, 1913.

Digitized by Google

surnaturel « dépend d'une détermination arbitraire de Dieu » parce que, selon Scot, la création des deux ordres est libre et contingente ? Je le déclare à contre cœur. — Il y a aux pages 38 et 39 du dernier article du P. Garrigou-Lagrange, treize lignes qui feraient hausser les épaules à un élève de théologie de première année. Je n'ai pas à venger la bonne renommée de Vacant, (1) Ripalda et Billuart, puisque ces treize lignes ne sont pas mon fait. Je ne sais pas ce que diront les lecteurs de la *Revue thomiste*. Car comment concevoir qu'une entité surnaturelle, la grâce par exemple, soit incréable ? Dieu élevant l'homme à une fin surnaturelle, — c'est-à-dire en dehors de ce qu'il serait en droit d'attendre en vertu de sa destinée naturelle, — lui révèle cette fin et le met à même de l'atteindre par le fait qu'il le constitue en grâce. La notion de surnaturel est d'ordre relatif et, par exemple, il serait surnaturel pour un âne de se livrer à une conversation sur la désessenciation extrême de l'être. Et ainsi créer une entité (2) surnaturelle, en l'espèce la grâce habituelle, actuelle sacramentelle ou autre,serait-ce donc réaliser « un Dieu créé, un Dieu contingent ? »

Si c'est sur de pareils raisonnements que l'on entend fonder le procès contre le prétendu « contingentisme arbitraire » de Duns Scot, il va de soi que ce serait leur faire trop d'honneur que de les prendre en considération.

VI

L'on ferait preuve d'une originalité bien grande si, esquissant d'une part un éloge enthousiaste de l'admirable sûreté doctrinale de l'Aquinate, on ne déversait pas un peu de sa bile sur un émule d'antan. Le R. P. Garrigou-Lagrange se dérobe difficilement à cette tentation et, soit qu'il écrive un article ou qu'il relate le fond d'un ouvrage, soyez sûr qu'il saisira volontiers l'occasion de dire leur fait à Duns Scot et à Suarez. C'est, d'ailleurs, une manière de témoigner qu'il y a, au ciel d'azur des re-

(1) L'on se demanderait pourtant et à bon droit : où donc M. Vacant a-t-il puisé sa conception inédite des théories scotistes ! — Le P. Minges répond : c'est bien simple ! M. Vacant n'a pas lu Scot. M. M. Rousselot et Huby (Christus, p. 858 et 875) et F. Janssen (Dict. Vacant-Mangenot,T. 5 col. 1392, 1394), ont-ils réellement quelque connaissance des œuvres de Scot ?

(2) Je dis *entité surnaturelle*, et non *substance*, puisque les théologiens paraissent inclinés à faire de la grâce *un accident* et qu'ils ne s'entendent pas sur la nature de l'acte productif de la grâce.

Digitized by Google

nommées impérissables, des flambeaux lumineux qu'un sursaut de jalouse indignation n'éteint sans doute pas.

Après la récente et belle étude du R. P. Raymond sur *le Modernisme et Duns Scot* (1) je croirais m'attarder démesurément à redresser les falsifications d'un adversaire peut être de bonne foi, (2) si je m'engageais avec lui dans le domaine du vouloir. Parler de « volontarisme » à propos de Scot, c'est être dupe des mots. Une prudence élémentaire commande au préalable l'exposé objectif des systèmes sur lesquels on veut essayer une appréciation exacte et conforme aux procédés scientifiques.

Nous ne demandons pas pour Scot une « atténuation » quelconque de ce qu'il a réellement dit et enseigné. L'étude attentive et désintéressée de la lettre de saint Thomas et de Duns Scot donnera d'elle-même, une conciliation toujours facile quand on compare l'un à l'autre deux puissants esprits, qui ayant aimé la vérité pour elle-même, l'ont sûrement puisée en ces régions sereines que n'assombrissent pas les épais nuages dont s'enveloppe l'esprit incapable de discerner le vrai, sinon par les yeux de Socrate ou de Platon. (3)

S. BELMOND.

---

(1) *Études franciscaines* janvier, février 1913.

(2) Se réclamer de Cajetan ou de tout autre, vérifier les références, sans se donner la peine de les lire dans tout le développement que comporte une interprétation exacte, n'est pas une base suffisante pour asseoir ce que l'on voudrait appeler « son sentiment personnel. »

(3) Il nous serait facile, en nous inspirant de la méthode allemande, d'accumuler une infinité de témoignages pour prouver :

1° Que Duns Scot montre la conciliation entre l'univocité et l'analogie dans tous ses ouvrages. Oxon. Report. Metaphy, Quodlibetal.

2° Que son école l'a constamment interprété comme il convenait, sauf quelques exceptions assez peu nombreuses.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS SUR LA CONQUÊTE DE L'ALLEMAGNE PAR LES MINEURS

(1221 — 1238)

I.

La pénétration. — Elle se fit par le Brenner. Le point de rassemblement avait été Trente. La petite troupe comprenait douze clercs et treize frères lais. A sa tête marchait un allemand, le bienheureux Césaire de Spire, et elle comptait plusieurs autres frères de cette nationalité. L'un d'eux, Fr. Barnabé, prêchait si remarquablement dans sa langue maternelle et en italien qu'il était plus apprécié encore comme prédicateur que Césaire de Spire, dont cependant un chroniqueur nous affirme que sa parole était assez entraînante pour avoir « amené des femmes riches à ne jamais s'habiller que simplement » ! Fr. Césaire, soit dit en passant, avait été pour cela accusé de manichéisme et la mort par le feu avait été réclamée contre lui. Notons aussi qu'il était élève de l'Université de Paris, et que Conrad de Reisenberg, le futur prince-évêque de Hildesheim avait été son maître. Il avait pris part à la croisade d'André, roi de Bohême. Le Fr. Abraham était Hongrois. Les italiens, Fr. Jean de Plan-Carpin, Fr. Thomas de Celano, Fr. Jourdain de Giano, intelligences fines et profondes, rivalisaient de bonne humeur et de gaîté avec le diacre Palmerius. Jean de Plan-Carpin était polyglotte et éblouissant administrateur, Thomas de Celano poète et musicien ; quant à Jourdain, né à Giano, en Ombrie, dans ce vallonnement dont les rebords dominent Assise vers le sud, quand il sera vieux il prendra la plume et contera avec une verve amusante ses campagnes de soldat du Christ en Allemagne, dans une chronique dont on a

Digitized by Google

dit que ses pages pleines de candeur et de virilité exhalent déjà le parfum des *Fioretti*. Ces hommes, pour me servir des expressions d'un écrivain protestant, étaient « braves comme des héros et simples comme des colombes ». L'un d'eux appartenait à l'une des plus illustres familles de Toscane ; il signait : Simon, comte de Colazone.

Cette petite troupe au visage clair, ne marchait pas à l'aventure. Elle était organisée. Elle avait ses fourriers, des fourriers à l'esprit lucide dont le nom sera un jour sur toutes les lèvres, des fourriers qui conquerront des mondes, devant lesquels les potentats, même ceux de l'Asie lointaine couverts d'or et de pierreries, s'inclineront, des hommes éminents par le coup d'œil et par le cœur, ce Fr. Jean de Plan-Carpin et ce Fr. Barnabé d'Allemagne dont j'ai déjà cité les noms. Ils marchent à l'avant-garde. On a dit d'un religieux mort récemment qu'il était impossible de lui parler pendant plus de cinq minutes sans avoir envie de se mettre à genoux devant lui. Fr. Jean, qui devait mourir archevêque de cette ville d'Antivari dont on parle tant en ce moment, semble avoir été de cette race d'hommes ; les chemins s'aplanissaient sous son regard. Il avait conquis à Trente les bonnes grâces de l'évêque et du clergé, et Fr. Barnabé celles de la foule. Une première recrue vint se joindre à nos vingt-six. C'était un riche citoyen de la ville, qui parlait allemand et italien ; il demanda la permission d'habiller de neuf tous les frères ; puis il vendit ses biens, en distribua le produit aux pauvres, et entra dans l'Ordre. De vingt-six la petite troupe était montée à vingt-sept personnes.

Le grand obstacle au transit entre l'Italie et l'Allemagne, était tout naturellement formé en cette année 1221 dont nous parlons, par les Alpes. La région des sommets constituait entre les deux contrées une barrière presqu'infranchissable. Au commencement du quinzième siècle encore, la traversée de l'Arlberg était considérée comme pleine de périls. Au mois d'octobre 1414, l'antipape Jean XXIII se rendant au concile de Constance, y fut victime d'un accident qui lui arracha une exclamation bizarre, et qui aurait pu avoir les suites les plus graves. Même les marchands de St-Gall évitaient cette traversée, et prenaient par Innsbruck pour rejoindre le Brenner. Le passage par le Simplon était encore inconnu. Ce n'est qu'une quinzaine d'années plus tard qu'il fait son apparition dans l'histoire. Ce n'est donc que par le Brenner que les enfants de saint François avaient des chan-

Digitized by Google

ces de passer sans encombre, et c'est sa trouée qui leur servit de point de direction.

La route de Trente au Brenner, par le fait même qu'elle formait l'unique trait d'union entre le monde italien et le monde allemand, était alors très fréquentée. C'est par elle que le produit des mines de la région du Nord s'acheminait vers les plaines du Pô : l'or, l'argent et le plomb de la Moravie, le métal blanc de la Saxe, les pépites du Rhin, le cuivre du Mansfeld, l'étain de Bohême, les sels gemmes de la Poméranie, les fers du Fichtelgebirge passaient par là. En sens inverse les produits plus raffinés de la civilisation italienne, les étoffes précieuses, les verreries, les épices de l'Orient, gravissaient les côtes en longues caravanes et se déversaient dans les vallées du Danube et du Rhin. C'était un va-et-vient constant. Des hospices s'élevaient un peu partout sous la pression de la charité chrétienne pour servir d'abri aux misères que traîne toujours après lui un semblable trafic : il y en avait à Trente, à Saint-Nicolas, à Bozen ; tout fait supposer que nos Mineurs y demandèrent l'hospitalité, car ils ne semblent pas d'abord avoir beaucoup souffert. Mais plus loin les difficultés commencèrent : la petite troupe de Fr. Césaire manqua mourir de faim : « A Brixen, écrit fr. Jourdain, nous nous enfonçâmes dans le massif montagneux et nous arrivâmes à Sterzing après le dîner. Comme les habitants ne nous offrirent pas de pain et que nous ne savions pas mendier, nous nous remîmes en route avec l'espoir d'arriver avant la nuit dans un endroit où nous serions restaurés pour l'amour de Dieu. Nous arrivâmes ainsi à Mittenwald ; là notre pénurie fut si grande que nous tempérâmes les morsures de notre faim, ou plutôt que nous les rendîmes encore plus aiguës en nous partageant deux petits pains et sept raves. Puis nous tînmes conseil pour savoir comment nous pourrions calmer les appels de nos entrailles afin de pouvoir au moins dormir après l'étape de sept milles que nous venions de fournir ; et nous décidâmes de boire de l'eau d'une source pure qui coulait là, pour nous remplir un peu l'estomac. Le lendemain nous nous levâmes affamés et à jeûn et nous reprîmes notre route ; et au bout d'un demi-mille, nos yeux commencèrent à se troubler, nos jambes à flageoler, nos genoux à fléchir, et nos forces à nous abandonner ; alors, poussés par les angoisses de la faim nous cueillîmes sur les buissons épineux, sur les arbustes et sur les herbes qui poussaient le long de la route, les fruits qu'ils portaient. Mais, comme c'était un vendredi, nous ne

Digitized by Google

voulûmes pas rompre le jeûne. Cependant il nous semblait que nous étions un peu soutenus par l'idée que nous avions sur nous quelques baies et quelques fruits et que, si l'extrême nécessité nous y forçait, nous pourrions les manger. Et ainsi, tantôt nous arrêtant, tantôt avançant lentement, nous parvînmes difficilement à Matrey. Et voici que Dieu, auquel le pauvre est confié, pourvut avec sollicitude aux besoins de ses pauvres, et qu'à l'entrée de la ville deux hommes se présentèrent à nous et nous achetèrent deux pains d'un denier ; cependant que pouvaient être deux pains pour nous qui étions si nombreux ? Et comme c'était alors le temps de la récolte des raves, nous en mendiâmes, et nous remplaçâmes par elles le pain qui manquait. Après avoir dîné de cette manière, nous nous remîmes en route plus gonflés que nourris, et de ferme en ferme, de château en château, de monastère en monastère, nous arrivâmes à Augsbourg. »

AUGSBOURG. — Rien n'est plus touchant que ce que je pourrais appeler le « coup de théâtre d'Augsbourg ». Quand les enfants du Poverello y arrivent, hâves, exténués, noircis par le voyage et maigris par la traversée des montagnes, l'évêque Siegfried III de Rechberg, tombe dans leurs bras, les embrasse, les choie, les dorlotte, les confie à son neveu, et celui-ci abandonnant sa maison les y installe à sa place ; en même temps le clergé et le peuple leur font fête. A Trente quelques jours auparavant, ils étaient vingt-sept ; le seize octobre, à Augsbourg, ils sont trente-et-un ; quatre nouvelles recrues déjà sont venues grossir leurs rangs.

Nos villes modernes ont des rues en éventail. Le rôle que ces rues jouent dans nos cités, Augsbourg le joua dans l'histoire de nos Mineurs. Elle fut la place d'où ils s'éparpillèrent sur l'horizon. Mais tandis que nos rues en éventail viennent toutes buter contre le point autour duquel elles s'étalent, Augsbourg le continuait par la route romaine qui l'unissait à Venise.

J'ai déjà fait ci-dessus une première allusion aux relations commerciales qui, au treizième siècle, unissaient l'Allemagne et l'Italie. Si nous voulons nous rendre compte avec exactitude des ressources d'apostolat que les Mineurs trouvaient à Augsbourg, et si nous voulons être à même de juger leur conduite ultérieure, il faut déterminer de la manière la plus nette les points où, d'Augsbourg, ils pouvaient tendre ; autrement dit, il faut préciser où menait cet éventail de routes qui, d'Augsbourg, s'ouvrait

Digitized by Google

sur l'horizon. En un mot : pourquoi nos Mineurs sont-ils venus d'abord là et non ailleurs ?

Un document de 1276 nous l'apprendra. Les principaux articles du commerce d'Augsbourg sont à cette époque, nous dit-il : l'huile, les figues, le poivre, la soie, les brocards d'or, le coton, la verrerie de Murano, — les fourrures, le cuir, la laine, le lin, — le fer, le cuivre, le plomb, l'étain, l'argent et l'or. C'est-à-dire que, d'Augsbourg on peut aller facilement, au moyen de routes suivies quotidiennement par le commerce, aux endroits d'où partent toutes ces denrées : huile, figues, poivre, soie, fourrures etc. Dès lors nous comprenons pourquoi nos Mineurs sont venus à Augsbourg.

L'huile, les figues, le poivre, la soie, les brocards d'or, le coton, la verrerie de Murano, viennent de Venise. C'est le manche de l'éventail, la route de l'Adriatique. Sur cette route circulent des courriers réguliers qui transportent la correspondance de la ville épiscopale à la cité des doges et de la cité des doges à la ville épiscopale. Par elle, les enfants du Poverello restent en rapports journaliers avec la vallée du Pô, avec Padoue qu'Antoine va illustrer, avec les petits couvents ensoleillés de la Marche d'Ancône, avec le rocher abrupt de l'Alverne, avec la plaine lumineuse de l'Ombrie et les oliviers de la Portioncule. Ils reçoivent par là non pas la soie, le brocard et l'or, mais ce qui vaut mieux, le parfum, j'allais dire : la suavité d'Assise. Devant eux, l'éventail s'étale ; ce sont les routes qui conduisent aux pays des fourrures, du cuir, de la laine, du lin, du fer, du cuivre, du plomb, de l'étain, de l'argent et de l'or, c'est-à-dire les routes par lesquelles leurs pieds porteront de la Russie au Rhin, de la Suède à la Hongrie, de la Bohême à la Frise, cette suavité, ces joyaux inestimables venus de là-bas : je veux dire : la joie sereine et pure dans la très sainte pauvreté, en d'autres termes, le parfum de l'Évangile. Voilà donc ce qu'est Augsbourg pour eux : le point d'où diffusera la lumière venue d'Assise, le point aussi où elle aboutit.

De cet éventail de routes, Fr. Césaire n'en utilise d'abord que trois ; le 16 octobre il réunit ses frères ; et il en envoie quelques-uns vers le sud-est, à Salzbourg ; d'autres vers le nord-est, à Ratisbonne ; et enfin il achemine le gros de sa troupe vers l'ouest, dans la vallée du Rhin. Ces trois troupes, quel fruit de salut vont-elles produire et comment vont-elles les produire ?

Digitized by Google

La vallée du Rhin. — Tirez une ligne droite de l'extrémité septentrionale de la mer Adriatique jusqu'à l'embouchure de l'Elbe, vous aurez à peu de chose près la frontière orientale de l'empire que Charlemagne laissa à ses fils. Vous aurez en même temps à peu de chose près l'extrémité orientale de la zone de peuplement de la race germanique au début du treizième siècle. A l'est de cette ligne vit le slave, le slave dégermanisé, ou plus exactement, le slave non germain, le slave païen, le slave obstiné dans son paganisme, embourbé dans sa paresse, rêvant d'héroïsme, et arrivant péniblement au christianisme, ou n'y arrivant qu'à travers le schisme et l'erreur. Ce slave qui parle une langue toute différente de l'allemand occupe les trois cinquièmes de ce qui est aujourd'hui l'Allemagne, le germain n'en occupe que les deux autres cinquièmes. Voilà ce qu'il ne faut pas perdre de vue si on veut comprendre et la route que nos Mineurs vont suivre et l'histoire de leur établissement en Allemagne.

L'Allemagne, au moment où le Mineur y fait sa première apparition, est donc surtout et essentiellement la vallée du Rhin. Voilà la donnée fondamentale.

Et dans cette vallée du Rhin ce qui commence à tenir la première place au soleil de la vie sociale c'est *la ville*. Un mot sur ce qu'elle était et sur ce qu'elle est alors.

La ville était un organisme totalement inconnu de l'ancien Germain. Rome avait bien autrefois élevé sur les rives du fleuve ou dans son voisinage les bâtisses puissantes de Cologne, de Trèves, de Mayence et de Strasbourg ; mais la vie n'y avait circulé que peu de temps. Dès le troisième siècle la stagnation était venue ; aux alentours de l'an mil la stagnation est devenue la mort. Le concept de cité semble alors avoir disparu de l'esprit du germain. Quand tout-à-coup, au onzième siècle, comme un éclair dans la nuit, paraît au cours d'un document le mot de *burgensis,* bourgeois. Une puissance venait de naître ; le chemin suivi depuis près de six siècles par l'humanité, va se bifurquer.

Je n'ai pas à rechercher si ce concept de *cité* avait ou n'avait pas dans les siècles obscurs du haut moyen-âge quelque préhistoire ou plutôt je pourrais affirmer que si ; mais la ville allemande du haut moyen-âge n'était qu'un village fortifié pourvu d'un marché. Maintenant, un organisme différent est né. Comment ? Il serait trop long de le raconter ici ; je ne fais pas l'histoire de la civilisation ; je cherche simplement à dégager l'influence que

Digitized by Google

le développement de cette civilisation eut sur les Mineurs et, réciproquement, l'influence que les Mineurs eurent sur le développement de cette civilisation.

Au onzième siècle paraît donc subitement le mot de bourgeois; au douzième le nombre des villes se multiplie avec une étonnante rapidité ; au treizième, elles prennent conscience de leurs forces et deviennent une puissance de premier ordre. La Hanse ainsi que la Ligue des villes Rhénanes font leur entrée dans le monde et la bourgeoisie ne cherche plus son appui qu'en elle-même. Elle a maintenant une idée très nette de ce qu'elle est.

Dès lors tout est changé dans l'ancien état des choses, le cours traditionnel de la vie fait place à des occupations nouvelles. L'économie purement domestique ou patrimoniale devient l'économie politique. L'existence patriarcale du château-fort, de l'abbaye, de la ferme isolée, passe au second plan. Le groupe sporadique, vivant sur lui-même, où chaque cellule sociale pourvoit à ses besoins, se nourrit, s'habille, s'entretient par son activité propre, disparaît ; à cet ancien état de choses se substitue l'agglomération urbaine et la division du travail. Dans les villes, l'industrie naît. On y tisse la laine dans des proportions encore inusitées, on y fabrique plus de draps en une année, que la veille en dix ans ; en Flandres, le chaussetier ou le bonnetier devient une puissance. Partout, on martelle le cuivre, on fabrique des meubles, on tourne le bois, on coule le bronze, on travaille le fer. L'orfèvre, dans sa boutique, est une sorte de seigneur. Les corporations font la loi dans les villes. La démocratie est née.

Cette démocratie est énorme et multiple : le barbier, le fabricant d'instruments de musique, le cordonnier, le tailleur, le maçon, le brasseur, le boulanger, sont maintenant travailleurs libres. Hier, on rasait, on fabriquait des instruments de musique, on faisait des souliers et des habits comme aujourd'hui ; mais ce travail se faisait au château ou à l'abbaye, sous la surveillance et la conduite d'une autorité constituée. Aujourd'hui le travailleur a pour devise : « Ni maître ni valet de personne, libre je suis. »

Pour vous rendre compte de ce qu'était une ville allemande au treizième siècle, parcourez les chroniques d'une cité comme Cologne par exemple ; les orfèvres, les sculpteurs, les ciseleurs, les tisserands, les parcheminiers y abondent. Les tailleurs de pierre y grouillent ; c'est parmi eux que Renaud de Montauban s'engage pour faire pénitence de ses fautes passées. Les maîtres

Digitized by Google

d'œuvre sont fameux. Tout un monde de sculpteurs, de fondeurs, de tabletiers, de peintres à fresque gravite autour d'eux. A cette foule il faut ajouter les verriers, les brodeurs, les tisserands, les bateliers, les travailleurs du cuir, du fer, de l'étain, les cavistes des grands chaix aménagés pour les vins du Rhin, les rouliers, les forgerons, les artisans de toute nature qui pullulaient sur les bords du fleuve, dans le centre de la ville et le long des remparts. Ce monde était fantasque, exalté. Il vivait dans les rues étroites et sombres de la vieille ville; avec la liberté, tous les maux physiques, intellectuels et moraux de l'humanité semblaient avoir fondu sur lui. Le détraquement des esprits était incroyable. Pour un compagnon qui réussissait, qui devenait maître, qui acquérait l'aisance et la renommée, dix coulaient aux bas fonds. Tous les vices, toutes les révoltes y germaient. L'idée religieuse, quand elle y pénétrait, s'y corrompait, se changeait en choses absurdes et abominables. Des maximes comme celles-ci y avaient cours : « L'homme parfait n'a besoin ni de jeûner, ni de prier. — Il ne doit obéissance ni aux autorités constituées, ni aux commandements de l'Église. — S'il avance toujours dans la grâce, il peut devenir aussi parfait que Jésus-Christ en personne. » Un souffle de folie montait de ces ruelles obscures du vieux Cologne ; dans sa dégradation, l'artisan halluciné par la misère se croyait Dieu. Et quand la peste éclatait, quand soudainement la lèpre multipliait ses ravages, l'anarchie se gonflait en vagues qui menaçaient de tout emporter.

C'est au milieu de cet enfer sans lumière et sans air, de ce tohu-bohu de la misère et de la folie, de ce chaos amorphe, où, pour me servir de l'expression d'un écrivain allemand « le vice et le crime avaient passé à l'état d'habitude », que les enfants du Pauvre d'Assise vinrent s'établir. Ils firent briller d'abord là, dans les villes regorgeant d'artisans, et non ailleurs, leur idéal. Pourquoi ?

SITUATION DES ORDRES RELIGIEUX EN ALLEMAGNE LORS DE L'ARRIVÉE DES MINEURS. — Si l'on recherche quelle était la situation des ordres religieux d'hommes en Allemagne au moment de l'arrivée des Mineurs, voilà ce que l'on constate.

On y trouve des Bénédictins, des Prémontrés, des Cisterciens, des Chartreux, et quelques Ordres secondaires, qui n'ont pas d'importance pour le sujet qui nous occupe.

Ces Ordres avaient rendu à l'Allemagne des services inappré-

Digitized by Google

ciables. Ils y avaient propagé, avec la lumière divine, celles de l'intelligence humaine. Tout ce que le Christ avait prêché, tout ce que la raison avait conquis dans le domaine du vrai, du bien et du beau, ils le lui avaient révélé. A la prédication de l'Évangile ils avaient joint le défrichement des terres. Partout où ils s'implantaient, au milieu des forêts, des landes ou des marais, un centre en même temps chrétien et agricole naissait. « Toute l'agriculture savante du moyen-âge, a écrit un historien allemand, est sortie des églises et des couvents ; de même qu'ils étaient des pépinières de vie intellectuelle, ils furent des pépinières de culture économique ». « Nous appliquons notre zèle, écrit un Prémontré allemand du moyen-âge, à l'agriculture, que Dieu a créée et ordonnée ; nous, moines, et les convers nos frères, nous travaillons en commun avec nos journaliers, chacun aussi bien qu'il le peut ; et ainsi nous vivons tous de notre travail. » Les abbés eux-mêmes étaient tenus de mettre la main aux travaux des champs.

Ces abbayes avaient partout *créé* la dignité du travailleur manuel. Réhabiliter ne serait pas assez dire : l'ancien germain avait horreur du travail. Celui-ci était le fait de l'esclave. Lui, l'homme libre, il passait sa vie dans la guerre et dans l'oisiveté. Partout où une abbaye se fondait, ce préjugé barbare tombait pour faire place à l'activité chrétienne. En même temps les plantes et les arbres utiles se multipliaient. « Des moines quittaient-ils un de leurs monastères pour en fonder un autre, écrit le P. Michael dans sa remarquable *Histoire du Peuple Allemand*, ils emportaient avec eux toutes les espèces de plantes de leur maison-mère. De la maison qu'ils venaient de fonder, les semences et les pousses étaient, par une nouvelle fondation, portées plus loin, puis plus loin encore, et elles parvenaient ainsi jusqu'aux limites de l'Europe. Dans leurs pérégrinations, les moines découvraient-ils une plante nouvelle, elle recevait l'hospitalité dans le jardin du couvent, et y était d'autant mieux soignée que les frères s'entendaient aux travaux hydrauliques. Du jardin conventuel, la plante nouvelle pénétrait dans les jardins des villages voisins. Notez en plus que par l'intermédiaire des moines les régions climatiques les plus différentes échangeaient leurs produits. C'est par cette voie que pénétrèrent en Allemagne les plus fines espèces de fruits de la France et de l'Italie. Ce sont des Cisterciens de Morimond, au sud de Toul, qui apportèrent dans la province de Cologne la reinette grise qui poussait en

Digitized by Google

abondance aux alentours de leur abbaye. Des bords du Rhin les mêmes moines portèrent cette même reinette grise en Thuringe. Le fruit fut ensuite amélioré par la greffe. Ainsi naquit un sous-genre de la reinette, la pomme de Borsdorf si recherchée des amateurs, qui, de la Thuringe où elle avait vu le jour dans la ferme abbatiale de Borsdorf, fut portée par les moines à Leubus, une de leurs filiales, et de là en Silésie et en Pologne. »

Le zèle intelligent que je viens de relever dans la propagation de l'arboriculture fruitière, je pourrais le montrer dans toutes les autres branches de l'activité rurale. Partout l'abbaye bénédictine remplit son double apostolat : faire de l'homme un chrétien et propager dans le monde le patrimoine de la science humaine. C'est l'abbé bénédictin d'Admont en Styrie qui pose les principes de la silviculture et qui met le premier en lumière le rôle économique de la forêt. Ce sont les cisterciens de l'Est qui les premiers en Allemagne commencent la lutte contre le marais. « Au bout de quelques générations, écrit un auteur allemand, un désert habité par des Cisterciens devenait une contrée florissante couverte de villages. » Partout le couvent était l'orme auquel vient se marier la vigne du Seigneur. Partout le premier travail de défrichement, le travail dur et ingrat par excellence, était fait par des moines. La civilisation chrétienne naissait ensuite tout autour sous forme de bourgs, de villages et de fermes. Le « pays de l'épouvante et de la solitude sauvage » devenait sous la main du moine celui de la paix, du travail et de la vie civilisée.

Mais tous ces bienfaits deviennent insuffisants du jour où la cité naît. L'ouvrier des villes, lui, n'a aucun rapport avec ce Bénédictin, ce Cistercien, ce Prémontré qu'il connaît à peine de nom. Il ne l'a jamais vu, il ne subit en rien son influence bienfaisante. La reinette, la pomme de Borsdorf, le marais et la forêt ne sont qu'un vain mot pour lui. L'abbaye s'élève loin des villes, dans la campagne, dans un vallon, dans un pli de terrain. Il l'ignore. Elle a été créée à un moment où lui, l'ouvrier, n'existait pas ; elle répondait à des besoins auquel lui, l'ouvrier, est étranger ; elle a été, elle est encore, un foyer de vie spirituelle et de civilisation ; mais ses rayons n'arrivent pas jusqu'à lui. Lui, il claque des dents, de misère, au fond de sa ruelle obscure, privé de tout secours religieux. Personne n'est près de lui pour le soulager ou pour lui rappeler les huit béatitudes. Ou bien, s'il arrive au bien-être, il se laissera aller à l'orgueil, à la convoi-

Digitized by Google

tise, à la bestialité. En un mot, il erre au milieu d'un état de choses nouveau, à l'aventure, comme une bête privée de raison. Car personne ne s'occupe de son âme.

C'est parce que personne ne s'occupe de lui, — de lui qui forme aujourd'hui la masse la plus nombreuse de l'humanité rachetée par le sang de Jésus-Christ et qui, en même temps, pourra devenir le plus ferme soutien de l'Église, — c'est parce qu'aucun organe n'a encore été créé pour vivifier cette masse aussi amorphe que redoutable, — c'est à cause de cela que le Mineur fera d'abord la conquête des villes. Et comme les villes s'élèvent dans la vallée du Rhin, d'Augsbourg il se rendra dans la vallée du Rhin.

La conquête des villes. — La conquête se fit d'abord par contact. Lorsque les fils du *Poverello* y firent briller leur idéal, toutes les bizarreries religieuses qui pullulaient dans les bas-fonds des cités rhénanes se dissipèrent comme des oiseaux de nuit fuient aux premiers rayons du soleil levant. Car ces bizarreries n'étaient au fond, que le produit d'un besoin d'idéal. Dès qu'on présenta aux âmes la nourriture saine dont elles avaient besoin, elles abandonnèrent le met douteux ou frelaté. L'épuration fut instantanée. L'obscurité se dissipa comme l'ombre où jaillit un flambeau éblouissant. Tout s'assainit ou s'améliora. On n'installe pas quelque part les lumières de l'Évangile sans qu'il en résulte quelque bien. Tout prit un aspect plus clair. L'horizon devint net. L'abîme creusé entre la religion et ces humbles se combla instantanément, *car le Mineur vivait avec le peuple.* « Ce n'est pas pour construire des couvents que François avait envoyé ses disciples en Allemagne » écrit éminemment le P. Patricius Schlager dans sa *Contribution à l'histoire de la Province franciscaine de Cologne.* Et six siècles avant lui Jourdain de Giano avait donné ou à peu près cette définition du couvent tel que l'entendaient les premiers apôtres franciscains d'Allemagne : « Une maison bâtie le plus près possible de l'eau, pour qu'on puisse aller s'y laver les pieds.» Près de l'eau, mais au milieu du peuple.

Vivant avec le peuple, restant avec lui en contact continuel, le Mineur s'était, du premier coup, proclamé l'apôtre de cette force nouvelle qui montait à l'horizon, le prolétariat.

En face de ce prolétariat, les anciens ordres religieux, ces grands bienfaiteurs de l'humanité, apparaissaient presque forcé-

Digitized by Google

ment, par une cruelle ironie des choses, comme une puissance hostile. Ils avaient défriché, cultivé, mis en valeur, des étendues immenses de déserts. Et maintenant ces propriétés illimitées rendaient à peu près impossible aux petites gens l'accession à la propriété. Du coup, ils devenaient l'ennemi.

Au lieu de vivre au milieu d'un vaste domaine, le Mineur, lui, vivait dans la ruelle empestée, porte-à-porte avec le débardeur et avec le rinceur de bouteilles ; et quand le débardeur et le rinceur de bouteilles avaient la variole ou la peste, le Franciscain le soignait. Bientôt il se trouva le bienfaiteur d'une foule de braves gens, de toute une poussière humaine qu'on ne s'était que trop souvent contenté jusque là de fouler aux pieds. Et du coup, il était populaire ; car la rue, au moyen-âge, était un organe de circulation d'idées et d'affections bien autrement vivant qu'aujourd'hui et la fraternité de la place publique n'y était pas alors un vain mot.

Et puis, surtout, le Mineur apportait à tous ces humbles la conception évangélique de la vie, la sérénité de l'âme, la paix du cœur, les béatitudes qui donnent le royaume et une énergie de renoncement si vraie, si loyale, si éloignée de toute complaisance personnelle, de toute illusion passionnelle, qu'au bout de peu d'années toute la vallée du Rhin se couvre de maisons franciscaines. Mayence, Worms et Spire ont des enfants du *Poverello* dès 1221. Ces trois villes sont les filles aînées des Mineurs d'Augsbourg. Le poste religieux de Mayence commande la vallée du Mein jusqu'au Fichtel-Gebirge. Worms et Spire assurent la conquête spirituelle du Rhin, porteur d'hommes et de choses. Grâce à lui, le va-et-vient est facile ; et bientôt, quand Cologne à son tour aura été occupée par la petite troupe des disciples d'Assise, et que la pénurie en prêtres sera telle qu'un seul prêtre — un simple novice — sera chargé des besoins spirituels des résidences de Worms et de Spire, ce prêtre unique pourra officier aux grandes solennités tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre de ces deux villes et suffire dans toutes les deux aux confessions des religieux. Cologne bientôt occupée, devient rapidement le centre de gravité de l'Ordre sur le Rhin. Ses relations commerciales sont immenses. Elle envoie en Angleterre ses vins et ceux de la Moselle, elle en rapporte des peaux et des laines, de l'étain, du cuivre, du fer et du plomb. Le papier vient de France ; par Vienne elle prend contact avec la mer Noire et avec 'Orient. Son monde d'ouvriers fournit aux Mineurs une matière

Digitized by Google

mettre moins d'opposition, il y a divers groupements. Nous voulons présenter aux lecteurs des *Études Franciscaines* un de ces groupements, le principal peut-être. Il a son centre de publication à la librairie Beauchesne, et propose ses œuvres en deux séries : Bibliothèque de théologie historique, et Études de théologie historique. Les derniers travaux parus méritent de fixer l'attention.

La théologie de Saint Paul, par le P. Prat S. J.

Deuxième Partie

Ce volume termine une œuvre depuis longtemps sur le chantier — le premier volume date de 1908. — Il propose une Théologie de saint Paul, c'est-à-dire la synthèse du dogme chrétien, telle que l'a conçue l'Apôtre.

L'auteur présente les enseignements de saint Paul sur les différents points du dogme, mais il s'attache surtout à en montrer l'unité et l'enchaînement harmonique. Le titre : Conception Paulinienne d'ensemble sur le Christianisme, traduirait bien la matière du présent volume.

Le P. Prat établit une thèse ; et, s'il était permis d'emprunter une formule chère aux hétérodoxes qui sont à la recherche des Essences du Christianisme, cette thèse devrait être intitulée : l'Essence du Paulinisme.

Le livre Ier traite cette question fondamentale. Après avoir rappelé les conceptions variées des adversaires, indiqué les différentes écoles et les diverses tendances ; après avoir montré comment on a essayé, surtout en ces derniers temps, d'opposer « Paul et Jésus », le P. Prat s'applique à définir à son tour le Paulinisme, p. 40. « Nos recherches, dit-il, nous conduisent toujours au même résultat : l'Évangile de Paul, autrement dit le Mystère de Dieu, le Mystère du Christ, le Mystère de l'Évangile, ou simplement le Mystère, c'est dans sa formule la plus large et la plus précise le Mystère de la Rédemption des hommes par le Christ et dans le Christ. »

Dans la pensée de saint Paul, il y a donc une idée mère : le Christ : tout converge de ce côté, tout part de là, tout y ramène. Le Christ est le milieu, le principe et le terme de tout, dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel ; tout est en lui, tout est pour lui, tout est par lui.

Digitized by Google

La théologie Paulinienne n'est ni « Anthropocentrique, ni Théocentrique, mais Christocentrique ».

Ce point est fort bien établi par l'auteur : le pivot central de la Théologie Paulinienne est le Christ. Mais le Christ peut être considéré sous divers aspects. Quel est l'aspect sous lequel le considère Paul, quand il en fait le centre de sa synthèse théologique ? p. 49.

« Jésus-Christ : tel est le thème général de sa prédication : Jésus-Christ crucifié : tel est le sujet spécial. » Et ce sujet est complexe. D'abord, la croix n'est pas séparée de la résurrection, elle forme avec elle un seul tout. Le Christ, centre de la Théologie Paulinienne, est donc inséparablement le Christ mort et ressuscité. Bien plus, la mort et la résurrection de Jésus-Christ ne lui sont pas strictement personnelles : tout chrétien doit mourir et ressusciter en lui et avec lui.

Dès lors, la formule qui exprimera adéquatement le centre de la Théologie Paulinienne, ou si l'on préfère, l'essence du Paulinisme, sera la suivante : Jésus-Christ, dans sa mort et dans sa résurrection, — considéré non pas individuellement, mais en tant qu'il est notre chef, dans lequel nous mourons et ressuscitons. Cette idée complexe est synthétisée par saint Paul en un seul mot, qui revient à chaque instant dans ses écrits : *In Christo Jesu*.

Voilà, d'après l'auteur, l'idée et le mot qui contiennent la synthèse théologique de l'Apôtre, et c'est sur ce pivot que gravitera tout l'enseignement Paulinien : le Père Prat va nous le montrer, mais nous ne pouvons suivre ici le savant exégète que dans une sèche analyse.

Le livre IIe Préhistoire de la Rédemption, étudie l'homme au point de vue naturel, d'abord, puis, au point de vue historique : entendez par là, la nature humaine sous l'empire du péché. — Le Père prend l'initiative de la délivrance ; il prépare le salut, d'abord par la loi de nature, puis, par l'ère des promesses, enfin par le règne de la loi. Mais toutes ces étapes ne sont que provisoires : avec le Christ, voici la Plénitude des temps.

Les IIIe et IVe livres étudient le Christ et son œuvre. Il est préexistant, il est Seigneur, il est Dieu. Saint Paul précise ses relations, soit dans l'intime de la vie divine, soit avec l'extérieur. Mais il s'est aussi fait véritablement homme, et voici son œuvre : Envoyé divin, il est nouvel Adam, et il nous sauve, comme le premier Adam nous avait perdus ; il nous sauve par sa mort

Digitized by Google

d'apostolat de richesse inépuisable; et en même temps ses relations commerciales leur font entrevoir au delà de la vallée du Rhin un champ illimité de missions dans lequel ils vont bientôt s'élancer.

Ainsi le Rhin était l'artère vitale du nouveau domaine spirituel des Mineurs. Bientôt ils explorent aussi ses affluents et Strasbourg reçoit une de leurs colonies. Dès 1223 Trèves est occupée, puis Luxembourg. Déjà Salzbourg est un centre d'action franciscaine et, sur le Danube, Ratisbonne avec ses immenses ressources. L'Ordre déborde aussi sur la Lorraine. Coup sur coup, avec une rapidité foudroyante Metz, Bois-le-Comte, Bruxelles, Louvain, tombent aux mains des enfants du Pauvre d'Assise, Saint-Trond et Malines suivent. Partout « le conseil et le peuple rivalisent pour combler les Mineurs de bienfaits ». Toute la rive gauche du Rhin est couverte de résidences franciscaines.

Il est clair que les Mineurs viennent de travailler pour le Seigneur avec un zèle et une habileté merveilleuse. Ils ont du premier coup saisi le cœur même de la nation. Leur succès tient du prodige. Dès le premier chapitre provincial tenu à Spire en 1222 leur nombre est si grand que l'évêque met sa cathédrale à leur disposition. Le monde semble tomber à leurs pieds. Nul ne leur résiste. Pourquoi ? Ils ont, avec une perspicacité incroyable, deviné l'endroit précis où ils devaient porter leurs premiers coups, le prolétariat naissant de la vallée du Rhin. Mais est-ce tout ? Et tout dans leur succès s'explique-t-il par ce seul fait ? Évidemment non. Continuons donc l'étude sommaire de leurs conquêtes.

(A suivre.) H. MATROD.

Digitized by Google

BULLETIN
DE THÉOLOGIE DOGMATIQUE

MONOGRAPHIES THÉOLOGIQUES

La science théologique subit, à notre époque, une véritable transformation. Depuis quelque temps déjà, la scolastique faisait large part, dans l'enseignement des Séminaires, à la théologie positive, — trop large part, peut-être ; le manuel de M. Tanquerey, par exemple, qui par ailleurs a de réels mérites, et est devenu, au moins pour la France, le vade-mecum du Clergé, sacrifie vraiment trop l'étude des opinions et des Écoles Théologiques.

Quoiqu'il en soit, la connaissance de la théologie positive est devenue nécessaire, mais elle rencontre chez les catholiques, une double difficulté : d'une part, les attaques des hétérodoxes. Acculés au point de vue philosophique à des invraisemblances, ils ont trouvé bon d'orienter leurs travaux vers les données trop inexplorées de l'histoire. D'autre part, l'étendue, on pourrait dire l'immensité de la tâche. Le nombre des œuvres à dépouiller est énorme, il augmente chaque jour des nouvelles découvertes de nos érudits ; il faut critiquer la valeur des textes, il faut en faire une exégèse minutieuse : c'est là une tâche considérable, qui ne peut être conduite à bien, que par des études préparatoires de détail.

Les catholiques l'ont compris, et travaillent ferme : aussi voit-on paraître, depuis quelques années, une belle efflorescence de monographies théologiques.

Ces travaux éclosent sous l'influence de tendances variées : il y a diverses écoles, ou si on préfère un mot qui a l'avantage de

Digitized by Google

mettre moins d'opposition, il y a divers groupements. Nous voulons présenter aux lecteurs des *Études Franciscaines* un de ces groupements, le principal peut-être. Il a son centre de publication à la librairie Beauchesne, et propose ses œuvres en deux séries : Bibliothèque de théologie historique, et Études de théologie historique. Les derniers travaux parus méritent de fixer l'attention.

La théologie de Saint Paul, par le P. Prat S. J.

Deuxième Partie

Ce volume termine une œuvre depuis longtemps sur le chantier — le premier volume date de 1908. — Il propose une Théologie de saint Paul, c'est-à-dire la synthèse du dogme chrétien, telle que l'a conçue l'Apôtre.

L'auteur présente les enseignements de saint Paul sur les différents points du dogme, mais il s'attache surtout à en montrer l'unité et l'enchaînement harmonique. Le titre : Conception Paulinienne d'ensemble sur le Christianisme, traduirait bien la matière du présent volume.

Le P. Prat établit une thèse ; et, s'il était permis d'emprunter une formule chère aux hétérodoxes qui sont à la recherche des Essences du Christianisme, cette thèse devrait être intitulée : l'Essence du Paulinisme.

Le livre Ier traite cette question fondamentale. Après avoir rappelé les conceptions variées des adversaires, indiqué les différentes écoles et les diverses tendances ; après avoir montré comment on a essayé, surtout en ces derniers temps, d'opposer « Paul et Jésus », le P. Prat s'applique à définir à son tour le Paulinisme, p. 40. « Nos recherches, dit-il, nous conduisent toujours au même résultat : l'Évangile de Paul, autrement dit le Mystère de Dieu, le Mystère du Christ, le Mystère de l'Évangile, ou simplement le Mystère, c'est dans sa formule la plus large et la plus précise le Mystère de la Rédemption des hommes par le Christ et dans le Christ. »

Dans la pensée de saint Paul, il y a donc une idée mère : le Christ : tout converge de ce côté, tout part de là, tout y ramène. Le Christ est le milieu, le principe et le terme de tout, dans l'ordre naturel et dans l'ordre surnaturel ; tout est en lui, tout est pour lui, tout est par lui.

Digitized by Google

La théologie Paulinienne n'est ni « Anthropocentrique, ni Théocentrique, mais Christocentrique ».

Ce point est fort bien établi par l'auteur : le pivot central de la Théologie Paulinienne est le Christ. Mais le Christ peut être considéré sous divers aspects. Quel est l'aspect sous lequel le considère Paul, quand il en fait le centre de sa synthèse théologique ? p. 49.

« Jésus-Christ : tel est le thème général de sa prédication : Jésus-Christ crucifié : tel est le sujet spécial. » Et ce sujet est complexe. D'abord, la croix n'est pas séparée de la résurrection, elle forme avec elle un seul tout. Le Christ, centre de la Théologie Paulinienne, est donc inséparablement le Christ mort et ressuscité. Bien plus, la mort et la résurrection de Jésus-Christ ne lui sont pas strictement personnelles : tout chrétien doit mourir et ressusciter en lui et avec lui.

Dès lors, la formule qui exprimera adéquatement le centre de la Théologie Paulinienne, ou si l'on préfère, l'essence du Paulinisme, sera la suivante : Jésus-Christ, dans sa mort et dans sa résurrection, — considéré non pas individuellement, mais en tant qu'il est notre chef, dans lequel nous mourons et ressuscitons. Cette idée complexe est synthétisée par saint Paul en un seul mot, qui revient à chaque instant dans ses écrits : *In Christo Jesu.*

Voilà, d'après l'auteur, l'idée et le mot qui contiennent la synthèse théologique de l'Apôtre, et c'est sur ce pivot que gravitera tout l'enseignement Paulinien : le Père Prat va nous le montrer, mais nous ne pouvons suivre ici le savant exégète que dans une sèche analyse.

Le livre IIe Préhistoire de la Rédemption, étudie l'homme au point de vue naturel, d'abord, puis, au point de vue historique : entendez par là, la nature humaine sous l'empire du péché. — Le Père prend l'initiative de la délivrance ; il prépare le salut, d'abord par la loi de nature, puis, par l'ère des promesses, enfin par le règne de la loi. Mais toutes ces étapes ne sont que provisoires : avec le Christ, voici la Plénitude des temps.

Les IIIe et IVe livres étudient le Christ et son œuvre. Il est préexistant, il est Seigneur, il est Dieu. Saint Paul précise ses relations, soit dans l'intime de la vie divine, soit avec l'extérieur. Mais il s'est aussi fait véritablement homme, et voici son œuvre : Envoyé divin, il est nouvel Adam, et il nous sauve, comme le premier Adam nous avait perdus ; il nous sauve par sa mort

Digitized by Google

rédemptrice, laquelle nous réconcilie avec Dieu, et anéantit nos ennemis. A noter que l'Apôtre range parmi ces ennemis, non seulement la mort, la chair et le péché, mais encore la Loi Mosaïque elle-même.

Les livres Ve et VIe décrivent les canaux et les fruits de la Rédemption. Les canaux sont la foi, qui est le principe de la justification, les sacrements, qui en sont l'instrument, et l'Église, organisme constitué, pour donner la foi, la conserver et l'étendre par les sacrements. Les fruits sont la Vie chrétienne, produisant sur la terre une transformation sociale, familiale et individuelle, en attendant les transformations eschatologiques finales.

*
* *

Il y a vraiment, dans ce plan général, une belle synthèse, et cette synthèse correspond bien à l'ensemble de l'enseignement Paulinien. La manière d'ailleurs dont la présente le P. Prat, témoigne d'une étude approfondie, et d'une connaissance vraiment extraordinaire du texte de l'Apôtre.

Et pourtant, n'y aurait-il point une lacune dans cette synthèse : il est si difficile de synthétiser, quand on n'a pour base que des pièces séparées, où l'auteur a donné sa pensée par fragments, au gré des occasions et des préoccupations de ses correspondants !

Or, un point de l'enseignement Paulinien, et un point qui ne semble pas accessoire dans la théologie de l'Apôtre semble avoir échappé au P. Prat.

Est-ce que vraiment, en effet, le Christ est toujours conçu par saint Paul en fonction de la Rédemption? exclusivement en fonction de la Rédemption ? — Nous allons émettre ici une idée qui n'est pas entrée encore dans la mentalité de tous les théologiens, et c'est sans doute ce qui excuse le P. Prat ; certains textes pourtant, devaient l'amener sous sa plume. La fonction du Christ-Tête est-elle exclusivement en saint Paul une fonction soteriologique ? J'avoue que le livre du savant jésuite, m'a de plus en plus convaincu du contraire.

Ne dit-il pas en effet, p. 133 : « Quelquefois néanmoins, les perspectives se reculent, le plan divin s'étend à l'universalité des êtres, et la créature converge toute entière vers l'humanité du Christ. » Voilà précisément l'interprétation toute naturelle du texte *Instaurare omnia in Christo*. Pourquoi alors chercher de

Digitized by Google

ce mot des interprétations comme celles-ci : réunir les différentes parties de l'univers que le péché avait séparées, — ou le Christ résume les figures de l'Ancienne alliance, — ou encore le Christ est l'abrégé de toute la création. Ne semble-t-il pas bien plus naturel de voir dans l'*Instaurare omnia in Christo* cette belle pensée : Le Christ, c'est-à-dire le Verbe Incarné, est le centre de toute l'œuvre divine *ad extra*.

Les explications techniques de la note F. p. 132 ne sont point du tout faites pour infirmer cette interprétation. L'auteur donne entre autres, parmi les traductions de l'*Instaurare* celle-ci de saint Chrysostome : « Dieu nous a révélé le secret dessein qu'il se proposait d'exécuter à la plénitude des temps, de donner à toutes choses un couronnement dans la personne du Christ. » Peut-on trouver meilleure formule pour exprimer la thèse de la Primauté absolue ?

Notons encore que l'expression Paulinienne : Premier-né de toute créature, s'interprète beaucoup mieux de l'humanité que de la divinité. Elle s'interprète de l'humanité, non sans doute pour aboutir à une humanité préexistante, seule hypothèse supposée par l'auteur, mais à une humanité prévue de Dieu, voulue par lui avant tout, et voulue comme un centre vers lequel tout converge.

Le Père Prat lui-même, après avoir groupé toutes les formules de saint Paul relatives à la Primauté du Christ, arrive à en faire l'aveu, p. 215 : « Tout est pour lui à un double titre : et parce que la création est son œuvre, et parce que Dieu, embrassant du regard l'ensemble de ses conseils, rattachait d'avance à son Fils par un lien spécial de finalité, le monde de la nature et le monde de la grâce.

Nous en sommes pleinement convaincus, et la savante étude du P. Prat a confirmé notre conviction, saint Paul a conçu le Christ comme le fondement de tout, comme possédant une primauté qui n'est point accessoire, mais qui est au contraire le pivot et le centre de toute l'œuvre divine *ad extra*.

Sans doute, le Christ est aussi Rédempteur, la Rédemption par la croix nous parle au cœur d'une manière spéciale, et saint Paul, nous le reconnaissons volontiers, a surtout prêché Jésus-Christ rédempteur : *Jesum Christum, et hunc crucifixum.* » Le Christ lui est apparu sur sa croix comme le principe transformateur de l'humanité pécheresse. Mais si le Christ Rédempteur est le *centre de la prédication Paulinienne, et un point fondamental*

Digitized by Google

de sa théologie, il n'en est pas l'essence, car il ne l'épuise pas. De nombreux textes débordent ce cadre, et font entrevoir assez clairement dans la pensée de l'Apôtre un Christ transrédempteur pour qu'il soit impossible de n'y point faire allusion dans une théologie de saint Paul.

En saint Paul, comme d'ailleurs en toute l'Écriture, le Christ est le centre de l'œuvre divine ; il est rédempteur, c'est vrai, — et cet aspect de sa mission, aspect tout de miséricorde, nous frappe comme il a frappé saint Paul, il influence la prédication chrétienne, comme il a influencé la prédication du grand apôtre ; — mais le Christ n'est pas exclusivement Rédempteur « *In ipso*, nous dit saint Paul, *condita sunt universa in cœlis et in terra*»; il est, dans la pensée et l'intention divines, indépendamment de la Rédemption, le chef des hommes et le chef des anges, il est le centre de toute l'œuvre divine *ad extra*.

Les *Études Franciscaines* devaient faire cette réserve sur la thèse du P. Prat. Nous ne pouvons suivre maintenant le savant exégète, dans l'étude des doctrines Pauliniennes sur les différents points de l'enseignement chrétien : partout nous trouverions une recherche consciencieuse, une interprétation savante, une admirable clarté.

Signalons au passage : la Divinité de Notre Seigneur, au livre III.ch. I; — la Rédemption : saint Paul la base sur le principe de la solidarité, avec le triple aspect de rachat, de substitution pénale, et de satisfaction ; la Résurrection y joue un rôle non moins que la Mort.

Signalons encore l'étude de la justification et des sacrements d'après saint Paul ; la conception Paulinienne de l'Église corps mystique du Christ, etc.

Chacun des chapitres du P. Prat sera une mine pour le théologien qui voudra connaître l'enseignement du grand apôtre sur chaque point de notre dogme. Il y trouvera, non pas une exposition détaillée, mais des séries d'indications et d'énumérations sommaires, serrées les unes contre les autres, débordant dans des notes d'une exégèse serrée, dans des appendices condensant en quelques pages la matière de véritables traités.

Car tout est dense et serré en ce gros volume. Le Père Prat rit lui-même de la remarque qui lui en a été faite pour le premier volume, et il se demande si elle contient un reproche ou un compliment. Certes, la même remarque est à faire pour ce second volume ; mais nous laisserons au lecteur du P. Prat le soin de

Digitized by Google

décider s'il faut la tourner en reproche où en faire un compliment.

Nestorius et la Controverse Nestorienne,
par Martin Jugie, des Augustins de l'Assomption. - Paris 1912.

Le sous-titre de ce livre ne doit pas être pris pour une explication adéquate du titre ; et puisque le vocable est universellement admis aujourd'hui, il eût mieux valu intituler cet ouvrage : la Théologie de Nestorius.

Il y a, en effet, deux parties distinctes dans le volume du P. Jugie : la première traite des questions qu'évoque naturellement à l'esprit le nom de Nestorius, et c'est à celle-là que convient le sous-titre : La controverse Nestorienne. La seconde partie étudie les autres points de la théologie de Nestorius. Cette seconde partie, notons-le tout de suite, est une nouveauté, et une heureuse nouveauté. L'auteur en fait la remarque dans sa conclusion, p. 289. « Si jusqu'à ce jour, c'est surtout l'hérétique qui a attiré l'attention, le présent ouvrage, nous l'espérons, fera ouvrir aussi les yeux sur le témoin de la tradition, et si quelque rayon de gloire en doit rejaillir sur le front du condamné d'Éphèse, nous aurons l'esprit assez large et le cœur assez bon pour ne pas nous en attrister, car cette sorte de réhabilitation lui viendra de la vérité. »

C'est ainsi que l'auteur trouve en Nestorius, un bon historien des hérésies Christologiques. L'Arianisme qui faisait du Christ un Dieu créé et une nature humaine incomplète, — le Monophysisme soit par absorption de la divinité dans l'humanité, soit par absorption de l'humanité dans la divinité, — l'Apollinarisme qui pour expliquer l'union supprimait l'âme raisonnable, — sont exposés fort nettement, et la chose se conçoit, puisque Nestorius exagérait dans le sens de la division. L'erreur de Paul de Samosate l'embarrasse davantage ; la doctrine de cet hérétique se rapprochait tant de la sienne ! Elle consistait à n'affirmer dans le Christ qu'une union morale au sens large. Il essaye de distinguer son enseignement de celui de Paul, mais il n'y arrive qu'imparfaitement.

Sur la Rédemption, Nestorius enseigne substantiellement la doctrine catholique. Il parle bien de Rédemption exemplaire, mais pour lui, ce caractère n'est pas exhaustif, comme il l'était pour Pélage, de l'idée et de l'œuvre de la Rédemption.

Digitized by Google

Le P. Martin Jugie expose ainsi la doctrine de Nestorius p. 220. « Par la désobéissance du premier homme, la nature humaine toute entière a contracté une dette vis-à-vis de Dieu. Comme elle était insolvable, Dieu a porté contre elle une sentence de condamnation, ensuite de quoi elle est devenue sujette du démon. Nouvel Adam, le Christ est venu payer notre dette à la Justice Divine, et nous enlever ainsi très justement à la domination de Satan. »

Nestorius enseigne bien ici la *satisfactio Vicaria*, et sur la théorie des droits du Démon, il se rattache à la théorie mitigée des Anthiochiens, la théorie de l'abus de pouvoir.

Malheureusement son erreur Christologique vient déparer des données jusque là si exactes. Le Rédempteur n'est pas le Verbe lui-même, mais la personne humaine moralement unie au Verbe.

Au sujet de la grâce, on a accusé Nestorius de Pélagianisme ; il aurait été imbu de cette doctrine par son maître, Théodore de Mopsueste. Le Père Martin Jugie prend à tâche de le dégager de cette accusation. Il donne des raisons historiques, mais il s'applique surtout à le prouver par les textes. Il nous montre Nestorius prêchant qu'Adam portait en lui l'image de Dieu, image consistant pratiquement en une parfaite soumission de sa volonté à la volonté divine. Le péché a détruit cette image, mais nous la recouvrons par le Christ. Il n'est point question explicitement en tout cela de la forme créée, mais le P. Jugie prétend et prouve que les paroles de Nestorius la contiennent assez clairement.

En tout cas, et ici nous sommes loin du Pélagianisme, le péché originel a fait perdre la ressemblance divine, ajoutant la sujétion au démon, les peines de la vie, et la damnation. On comprend dès lorsque le pape saint Célestin ait pu écrire à Nestorius : « *Legimus quam bene teneas originale peccatum.* »

Sur l'Eucharistie, il affirme expressément la présence réelle, et reconnaît dans la messe le caractère de vrai sacrifice. Mais l'erreur Christologique a influencé la conception de la présence réelle. Nestorius trouve entre Notre Seigneur et le pain, dans l'eucharistie, le même genre d'union qu'il a trouvé entre le Verbe et la nature humaine ; la substance du pain reste toute entière : c'est l'erreur de l'Impanation.

Sur d'autres points de la théologie, le Père Martin Jugie trouve encore en Nestorius des affirmations précieuses. Relevons seulement la doctrine de la Primauté du Pape.

Digitized by Google

Tous les théologiens savent que la Primauté de l'Évêque de Rome et l'Infaillibilité du Pape, ont été mises dans un relief saisissant par les affaires du Nestorianisme et le concile d'Éphèse. Le Père Jugie a relevé ce fait dans un appendice ; mais ce qui est le plus piquant, c'est que Nestorius lui-même fournit son appoint, en faveur de cette Primauté.

Ne loue-t-il pas saint Léon d'avoir condamné Eutychès par un *jugement divin*. Il s'agit, il est vrai, ici, d'une condamnation qu'il regarde comme favorable à son erreur ; mais il est à noter que jamais il ne s'est mis en révolte directe contre le pape Célestin. Il accuse saint Cyrille, il l'attaque avec violence, avec insulte : il n'accuse pas, il n'attaque pas Célestin. Il le regarde comme ignorant l'affaire, comme mal renseigné, comme agissant d'une manière inconsciente : c'est tout. N'avait-il pas commencé d'ailleurs par envoyer à Rome la copie des sermons incriminés. Il sentait que s'il pouvait montrer que Rome était avec lui, il serait d'emblée reconnu comme champion de la vérité.

On le voit par ces indications, la théologie de Nestorius, si on la prend dans son ensemble, contient sur nos grands dogmes des affirmations précieuses. En les mettant en relief, le P. Martin Jugie a fait œuvre nouvelle : il a réhabilité l'hérésiarque..... partiellement.

L'a-t-il réhabilité complètement ? A-t-il donné raison à Nestorius, même dans la controverse Nestorienne ?

*
* *

Plusieurs essais, le lecteur ne l'ignore pas, ont été tentés en ce sens. Dès 1645, un calviniste anonyme publiait un ouvrage pour réhabiliter Nestorius et condamner saint Cyrille. Le P. Petau consacra un livre tout entier à la réfutation de ce travail.

La controverse a été reprise de nos jours à la suite d'une double publication : les *Nestoriana* du Dr Loos, compilation de fragments divers attribués à Nestorius, et le *Livre d'Héraclide* de Damas, ouvrage composé par l'hérésiarque, vers la fin de sa vie, et que l'on a retrouvé récemment dans une traduction syriaque.

La controverse a été vive : certains catholiques même n'ont pas été loin d'enlever à saint Cyrille le brévet d'orthodoxie, pour le décerner à Nestorius. Le P. Martin Jugie résume cette polémique, et disons-le tout de suite, tranche nettement en faveur de saint Cyrille contre Nestorius.

Digitized by Google

Toutefois il a soin d'avertir que pour maintenir cette position, il est nécessaire au préalable, d'établir nettement la terminologie des deux adversaires.

Trois mots ont joué un rôle considérable dans la controverse : Φυσις, Υποστασις, Προσωπον, Nature, hyposthase, personne. Ces mots ont actuellement dans le langage théologique un sens reçu qui ne laisse pas place à l'équivoque. Il n'en était pas de même au début des discussions Christologiques, et il ne faudrait pas projeter en arrière les précisions qui en ont été faites au concile de Chalcédoine. Le faire serait s'exposer à transformer en un imbroglio complet la controverse Nestorienne.

Nestorius ne distingue pas le concret de l'abstrait ; il ne distingue pas davantage la nature complète et la personne. Dès lors, pour lui se pose le dilemne : où la nature humaine est complète, et alors nous avons la personne humaine, — où la nature humaine est incomplète, et alors nous versons dans les hérésies condamnées de l'Arianisme et de l'Apollinarisme : il n'y a pas de milieu.

Il faut donc affirmer dans le Christ un moi humain ; il faut reconnaître en lui une personne divine et une personne humaine.

Ces deux personnes restent distinctes, mais elles sont unies. Quelle sera pour Nestorius la nature de cette union ? Elle sera une union de volonté. Il la décrira comme le don mutuel d'une personne à l'autre, comme une communauté d'amitié, et d'amitié si intime qu'elle ne peut avoir rien de comparable, si intime qu'elle permet de considérer les personnes unies comme conglutinées ensemble, et à ce point qu'on puisse et doive les considérer comme formant par leur union une seule personne, mais une personne nouvelle, différente des deux premières.

Et voilà comment Nestorius arrive à découvrir trois personnes dans le Christ : personne divine, personne humaine, et personne d'union.

Ces trois personnes seront-elles de même genre ? Non. Deux sont d'ordre physique, la troisième est seulement morale. Le *prosopon* d'union est artificiel ; ce mot est une figure, une manière de parler qui exprime une union intime, très intime, mais seulement morale.

Or, voici les conséquences : pas de communication d'idiomes. On ne peut pas dire : le Verbe a souffert, Jésus est adorable, mais : le Verbe est adorable, et Jésus a souffert. La très sainte Vierge ne peut être appelée Theotocos : mère de Dieu, car elle

Digitized by Google

n'a pas engendré la personne divine ; elle doit être appelée Christotocos : mère du Christ, elle a engendré la personne humaine. Certains noms, toutefois, désigneront le *prosopon* d'union, tels : Seigneur et Christ, et de ces noms on pourra dire par exemple : le Christ est homme, le Christ est Dieu.

Voilà donc quelle a été l'erreur de Nestorius. Il n'est pas arrivé à concevoir qu'une nature puisse exister complète en tant que nature, sans posséder en même temps, sa propre personnalité ; et chaque fois qu'il a parlé de la nature humaine du Christ, il faut entendre ce mot, suivant une expression heureuse du Père Jugie, dans le sens de Nature-Personne.

Le *prosopon* d'union, par contre, n'indique qu'une personnalité morale et accidentelle : le Verbe-Personne considère comme sienne la Nature-Personne humaine, il se l'approprie par bienveillance, par affection, et à son tour, la Nature-Personne humaine considère comme sienne la Nature-Personne du Verbe, et lui est unie étroitement par l'amour.

Pour tout dire en un mot, il y a adhésion amoureuse des personnes, il n'y a pas union hyposthatique.

Nous devons remercier le P. Martin Jugie d'avoir si nettement élucidé cette question obscure. Chacune de ses assertions est appuyée sur de bons textes, savamment interprétés. Il ne sera plus permis désormais de contester sérieusement le Nestorianisme de Nestorius. Il résulte clairement des textes de l'hérésiarque lui-même, si on a soin de leur restituer le sens qu'ils avaient dans la pensée de l'auteur que Nestorius était Nestorien.

Mais saint Cyrille était-il orthodoxe ? et si le brevet d'orthodoxie ne doit pas être restitué à Nestorius, doit-il au moins être enlevé à saint Cyrille ?

Le Père Jugie ne le pense pas ; mais ici encore, il faudra faire attention. Et si, comme nous l'avons vu, il est nécessaire pour comprendre l'erreur de Nestorius, de tenir compte de sa terminologie, de même, il faudra tenir compte de la terminologie de saint Cyrille pour comprendre son orthodoxie.

Saint Cyrille en effet, n'a pas tenu en Christologie un langage uniforme. Ayant à la fois à combattre Nestorius hérétique, et à se défendre contre les Antiochiens orthodoxes, il a donné aux mots φυσισ et υποστασισ des sens différents. Elle-même, la formule fondamentale de saint Cyrille : Une seule nature incarnée de Dieu le Verbe, que le saint Docteur croyait de saint Athanase, était d'Apollinaire. Et l'on arrive ainsi à formuler cette gageure,

Digitized by Google

que Nestorius a enseigné l'erreur avec des formules orthodoxes, tandis que saint Cyrille enseignait la vraie doctrine avec des formules plutôt hétérodoxes. C'est pourtant bien ce qui résulte de l'étude du P. Jugie.

Saint Cyrille parle non seulement de deux natures, mais encore de deux natures-personnes, même après l'union : seulement il veut qu'on fasse de cette expression la traduction d'une simple distinction logique qui n'existe pas dans l'ordre réel : dès lors, il n'est pas Nestorien. Il parle aussi d'une seule nature du Dieu Verbe Incarné, selon la formule pseudo-Athanasienne, mais sans y cacher l'erreur qui devait poindre bientôt de l'Eutychianisme.

Il faut lire dans le Père Jugie cette discussion toute entière pour se rendre compte de la difficulté qu'ont eue les premiers Pères pour trouver les formules qui traduisent exactement le mystère de l'Incarnation. On y trouvera par surcroît une leçon de prudence. Il ne faut pas trop vite, en effet, effrayé de telle où telle parole équivoque relevée par un adversaire, jeter bas les armes, — et, qu'on me permette l'expression, — lâcher nos saints Docteurs. On ne doit pas s'arrêter à l'écorce parfois déconcertante, de leurs paroles, il faut pénétrer la moelle : c'est ce que ne font pas toujours nos modernes historiens du dogme.

Donc, et en résumé : si Nestorius a été un témoin fidèle, et souvent précieux, sur beaucoup de points de l'enseignement catholique, il a certainement enseigné l'erreur Nestorienne. Pour le bien comprendre toutefois, il faut tenir minutieusement compte de sa terminologie, et du sens spécial qu'il donne aux expressions de Nature et de Personne. Le Père Jugie, qui a fait cette étude avec une compétence incontestable, conclut nettement à l'hétérodoxie de Nestorius comme aussi, quoique peut-être plus laborieusement, à l'orthodoxie de saint Cyrille.

Il est plus hésitant, lorsqu'il se pose la question de bonne foi. Il est certain d'abord, et le livre d'Héraclide en fait foi, que Nestorius est resté jusqu'à la mort dans son erreur. Mais, « autant qu'on peut le conjecturer par ses écrits, dit le P. Jugie p. 63, il se figurait réellement que sa doctrine était la pure orthodoxie..... Les attaques de saint Cyrille lui firent l'effet de misérables chicanes inspirées par la jalousie et la haine..... Ces circonstances, jointes à la fatuité et à la présomption qui faisaient le fond de son caractère, expliquent suffisamment comment il arriva à se considérer comme un martyr de la foi véritable, et à identifier sa cause avec celle de Dieu. »

Digitized by Google

Vraiment, ce portrait moral n'est pas flatteur. Nestorius vit et meurt convaincu qu'il est dans la vraie doctrine, mais cette conviction ne l'excuse guère, résultante qu'elle est de la fatuité et de la haine.

L'Éternité des peines de l'Enfer dans saint Augustin, par Achille Lehaut.

Les deux ouvrages que nous venons d'examiner, ont étudié la doctrine complète, l'un d'un Apôtre, l'autre d'un hérétique : l'ouvrage que nous présentons maintenant, spécialisant davantage, va étudier dans le seul saint Augustin un seul dogme de notre foi : l'Éternité des peines de l'Enfer.

Saint Augustin a insisté spécialement sur ce dogme : il l'a fait tantôt en polémiste, et tantôt en pasteur d'âmes.

Comme polémiste, le saint Docteur a dû défendre le dogme de l'éternité des peines, contre des ennemis divers. M. Lehaut essaye de deviner d'abord ces ennemis restés mystérieux ; il en trouve trois groupes : les Origénistes, partisans de la réhabilitation future, non seulement des damnés, mais encore des démons ; — les Miséricordieux, distincts des précédents en ce qu'ils n'admettent que la réhabilitation des damnés, soit de tous les damnés (thèse miséricordieuse large), soit des seuls chrétiens, (thèse miséricordieuse restreinte). Les chrétiens seraient sûrs d'échapper un jour à l'enfer, parce qu'ils ont eu la foi, ou reçu l'Eucharistie, où fait l'aumône, matérielle et spirituelle ; — les Incroyants : ils faisaient déjà les objections si souvent relevées par les impies : objection physique ; impossibilité pour le corps de rester éternellement vivant dans le feu ; objection morale ; contradiction dans les paroles du Christ : il affirme que nous recevrons selon nos actes, or nos actes sont passagers, comment alors peut-il menacer d'une peine éternelle ? injustice au point de vue rationnel à punir d'une peine éternelle une faute qui ne dura qu'un instant.

Il y a dans cette partie de l'ouvrage de M. Lehaut, un intéressant essai de reconstitution. L'auteur cherche l'adversaire que vise le saint Docteur, la plupart du temps, il ne peut que le deviner. Par contre, il est fort documenté sur les réponses, il peut reconstituer dans les plus petits détails la marche de la pensée de saint Augustin.

A l'Origénisme d'abord, s'oppose comme une barrière infran-

Digitized by Google

chissable *l'Ite in ignem æternum qui paratus est Diabolo*, du jugement dernier.

Aux Miséricordieux, il fait remarquer que leur affirmation prête à Dieu un mensonge ; Dieu annoncerait une peine éternelle qu'il serait décidé à ne pas appliquer. Le saint Docteur démontre de plus que les textes scripturaires par lesquels la thèse miséricordieuse restreinte prétend assurer le ciel à la foi, où à la communion, où à l'aumône, sont détournés de leur véritable sens.

Aux Incroyants, il n'essayera pas d'opposer l'Écriture, mais il se servira contre eux, de la raison. Un corps vivant, disent-ils, ne peut subir éternellement la peine du feu : d'abord, remarque saint Augustin, ce n'est pas le corps qui perçoit la souffrance ; c'est l'âme. Et puis, connaît-on bien toutes les lois des corps ? D'ailleurs, supposé que les lois des corps soient ici dépassées, est-ce que Dieu n'a pas le pouvoir d'y déroger ?

Quant à l'objection morale, qu'on la tire des paroles de Notre-Seigneur ou de la seule raison, saint Augustin la résout, en discutant la nature de l'égalité qui doit se trouver entre la faute et la peine. Il ne faut pas mesurer cette égalité par la quantité de temps, pas même par la quantité en général ; il faut la mesurer suivant une estimation morale, et c'est ainsi qu'ont jugé et que jugent tous les législateurs.

D'ailleurs, conclut le saint Docteur, n'y a-t-il pas une certaine éternité dans la volonté qui pose l'acte mauvais et ne veut pas le rétracter : l'Éternité de l'enfer applique donc l'égalité de quantité, et même de quantité de temps.

Saint Augustin a présenté ces réponses sous des formes diverses, et M. Lehaut, après les avoir suivies toutes les unes après les autres, peut conclure à bon droit que le saint Docteur a été excellent polémiste pour défendre l'Éternité des peines de l'Enfer, contre les Hérétiques et contre les Incroyants.

Mais saint Augustin s'est appliqué aussi à faire valoir ce dogme dans son enseignement épiscopal, c'est-à-dire, dans sa pastorale, et dans sa théologie.

En pastorale, le pieux Évêque exploite souvent l'éternité des peines. Il y trouve un argument excellent pour retenir les chrétiens dans le devoir. Il veut qu'on poursuive les Donatistes, car les rigueurs à leur égard auront ce bon effet, qu'elles empêcheront ces hérétiques d'entraîner les âmes en enfer, ce bon effet qu'elles les empêcheront de tomber eux-mêmes en enfer.

Digitized by Google

Un des premiers dogmes à proposer au catéchumène, sera l'éternité des peines ; le feu de l'enfer entretiendra les fidèles dans la vertu : il faut bien leur expliquer, en effet, que la miséricorde du Seigneur est seulement pour cette vie ; après la mort, il n'y a pour les pécheurs, même pour les enfants, qu'une seule chose à attendre : le feu de l'enfer. Et c'est à tout propos, dit M. Lehaut, que saint Augustin, dans l'assemblée des fidèles, se fait l'écho des enseignements divins sur l'éternité des peines de l'enfer.

Quelles belles formules il sait trouver, pour fixer sa pensée sur ce point, dans le cœur de ses ouailles : le chrétien est celui qui veut échapper aux peines de l'enfer, — il est celui qui lutte contre la mort éternelle — *per timorem ignis æterni, Christus intrat !*

Si maintenant, nous étudions *la théologie* de l'éternité de l'enfer en saint Augustin, nous constaterons qu'il conçoit ce dogme sous un double aspect. Il regarde l'éternité des peines, d'abord comme un châtiment divin. Le péché est un désordre ; il ne peut rester impuni ; qui le punira ? Dieu. — Mais cet aspect doit être bien compris. La punition infligée par Dieu, est en conformité avec la nature même des choses. Il y a d'après le saint Docteur une liaison naturelle entre le péché et l'enfer ; l'éternité est le fruit naturel du péché : elle en sort comme l'arbre sort de sa graine. Le péché une fois posé entraîne à sa suite comme une conséquence qui lui est naturelle, sur la terre, les remords de la conscience, qui trouveront leur plein épanouissement dans l'éternité des peines de l'enfer.

Ces deux points de vue : châtiment divin, et suite naturelle du péché, ne sont d'ailleurs point isolés dans la pensée de saint Augustin. L'un découle naturellement de l'autre. Dieu, de par la nature des choses est le premier principe et le vengeur de tout ordre, et dès lors que le feu de l'enfer est la suite naturelle du péché, il revient à Dieu d'appliquer cette peine.

Certaines paroles du saint Docteur, iraient-elles plus loin ? exprimeraient-elles l'idée d'un ordre du péché, avec le démon pour tête, parallèle à l'ordre de la grâce ayant pour tête Jésus-Christ ? Certains indices l'insinueraient, l'insistance par exemple à englober dans le seul péché d'Adam tous les péchés des hommes. Mais les explications du saint Docteur sont ici moins nettes, moins enchaînées, moins affirmatives, et M. Lehaut n'ose se prononcer.

Digitized by Google

En terminant, remercions l'auteur d'avoir si bien groupé, et si bien mis en relief les passages épars de saint Augustin. Il en a fait une synthèse vraiment suggestive. On aimerait parfois dans cette étude plus de concision ; certaines pages ont une recherche de détails qui devient fatigante. Mais la vue d'ensemble est si belle qu'elle repose des fatigues du chemin ; il est beau de constater que tout en saint Augustin, même l'éternité des peines de l'enfer se rattache et s'explique par son sublime principe : *Fecisti nos ad te, et irrequietum est cor nostrum, donec requiescat in te!*

(*A suivre.*) Fr. DIEUDONNÉ.

Digitized by Google

LE PÈRE JOSEPH

LECTEUR EN PHILOSOPHIE

(1603-1604)

(*Suite*) (1).

Distinctes réellement de l'âme, l'intelligence et la volonté ne le sont pas moins entre elles. « L'intellect et la volonté, dit le P. Joseph, sont choses distinctes, car l'un connaît et l'autre aime. Jamais l'intelligence n'a aimé, ni la volonté connu (2). » « Leurs opérations sont différentes, d'autant que l'intellect connaît et n'aime pas, que la volonté aime et ne connaît pas (3) » ; « qu'assez souvent on ne connaît pas ce que l'on voudrait bien et qu'on ne veut pas souvent ce qu'on connaît (4). »

Quelle est l'origine de nos connaissances intellectuelles ? D'après toute l'École, les choses naturelles ne sont connues de nous que par l'intermédiaire des sens. C'est son fameux adage : « *nihil est in intellectu, quod non prius fuerit in sensu.* » C'est l'enseignement très formel de saint Thomas. C'est aussi celui du P. Joseph. « La connaissance des choses naturelles, dit-il, ne nous est pas donnée de Dieu immédiatement, mais l'espèce

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Avril 1913.

(2) Le P. Joseph, *VIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 95 v.

(3) Le P. Joseph, *XIIIe Exhortation sur l'Exercice des dix jours*, pp. 509-510. — Une des grandes erreurs de Bergson, (un disciple de Kant, qui, dans son étude sur l'*Évolution créatrice*, pousse les théories de son maître à leurs extrêmes conséquences,) est d'avoir confondu la nature de l'intelligence et de la volonté et transféré arbitrairement à la volonté le rôle propre de l'intelligence, qui est de connaître. C'est pour lui que saint Thomas semble avoir écrit, précisément à propos de la théorie de la connaissance, que la plus petite erreur au début produit quelque chose d'effrayant à la fin.

(4) Le P. Joseph, *XXIXe Exhortation sur Isaïe*, f. 309 v.

Digitized by Google

s'en forme dans l'intellect comme dans un miroir ». « C'est, dit-il encore, un axiome de philosophie qui est infaillible, que rien ne peut entrer dans notre intellect, qui n'ait premièrement passé par nos sens (1). » « Selon la vraie philosophie, rien n'entre en notre intellect, qui n'ait passé par nos sens (2). » « Jamais l'âme ne connaît rien des créatures, qui ne soit entré par ces portes-là (3). » D'après saint Thomas, les représentations sensibles sont le point de départ (non le principe, comme le voudraient les sensualistes) de l'activité intellectuelle et la matière obligée sur laquelle elle opère pour former ses concepts. Grâce à l'abstraction, l'intellect, appliqué aux représentations sensibles, les rend intelligibles. Les sens ont perçu dans l'objet ce qui l'individualise. En vertu d'une activité et d'un pouvoir qui lui sont propres, l'intellect, mis en présence de cette représentation tout extérieure et superficielle, forme lui-même ses idées universelles. C'est encore ce que dit parfaitement le P. Joseph : « L'intelligence attire ces formes sensibles à soi, les purifiant et abstrayant (4). » Ainsi sur la manière de connaître les choses naturelles, le P. Joseph est le fidèle disciple de saint Thomas.

Il l'est également, lorsqu'il s'agit de savoir comment l'âme humaine ici-bas connaît Dieu. Elle le connaît, dit saint Thomas, par les créatures, dont il apparaît comme la cause première, ayant en lui leurs perfections en éminence, n'ayant aucune de leurs imperfections (5). Le P. Joseph n'a pas d'autres arguments. « Dieu invisible, dit-il, est connu par les créatures. Tout ce qui a être, une fourmi, une goutte d'eau, bref, la moindre petite créature nous prêche qu'il y a un Dieu qui les a créées, qu'il y a un être souverain qui leur a donné l'être. Nous voyons clairement qu'elles n'ont pas l'être d'elles-mêmes, puisqu'elles ne le peuvent conserver. Par conséquent, il faut nécessairement que quelqu'un leur ait donné l'être, qui ait l'être de soi-même (6). » C'est l'argument de la cause première. « Puisque nous voyons

(1) Le P. Joseph, *VIIe Exhortation sur le noviciat de Calvaire*, ms. XVI, f. 88 r.

(2) Le P. Joseph, *Exhortation sur l'Exercice des dix jours*, p. 1090.

(3) Le P. Joseph, *XVe Épître à sa mère*. — Cf. l'*Introduction à la vie spirituelle*, traité IV, chap. 20. « Rien n'est en l'intellect que premier ne soit dans le sens. » On voit que le P. Joseph aime à ramener ses lecteurs comme ses auditeurs à ce principe.

(4) Le P. Joseph, *VIIe Exhortation sur le Noviciat de Calvaire*, f. 88 v.

(5) « *Per viam causalitatis, eminentiæ et remotionis* », Cf. *S. Theol.*, I^e p., q. 12, a. 12.

(6) Le P. Joseph, *XXe Exhortation sur Isaïe*, f. 222 v. — Cf. *Exhortation sur la Trinité*, 22 mai 1633, ms. II, p. 894.

Digitized by Google

tant de beautés et de perfections éparses dans les créatures en diverses manières, cela nous élève à connaître la beauté de Dieu, d'autant qu'il est aisé à croire que celui qui leur a donné l'être et la beauté qu'elles ont, la possède avec éminence. Tout de même de la bonté, de la justice et des autres perfections. Dieu les contient infiniment plus parfaitement comme la cause excelle son effet. Par ces excellentes maximes, fortes, vives et soumises à la raison humaine, nous ne pouvons nier qu'il y a un Dieu (1).» C'est l'argument de l'éminente perfection. « Une autre manière de connaître Dieu est par négation. Ces deux connaissances se suivent bien. Car mettant en Dieu d'une manière infinie les perfections qui sont ès créatures, il s'ensuit qu'il ne participe point à leurs imperfections, autrement il irait du pair avec elles. Et par la négation des défauts qui sont ès créatures, nous venons à comprendre les perfections de Dieu. Il ne meurt pas, il n'est pas borné, etc. Mais il est éternel, immense, infini, etc (2). » « Vous dites : Dieu est lumineux comme un soleil, voilà l'affirmation. Puis vous dites : C'est un soleil non sujet aux éclipses. Voilà qui est négatif (3). » Comme le P. Joseph le dit encore ailleurs, « il y a deux manières de connaître Dieu, l'une par voie négative, ôtant de lui les imperfections des créatures ; l'autre affirmative, affirmant les perfections qui sont en lui (4). »

Ainsi, d'après le P. Joseph, « nous ne voyons Dieu ici-bas qu'au travers des créatures, qui sont toujours des ombres et des voiles ». D'ailleurs, ajoute-t-il, « au lieu de chercher à connaître Dieu au travers du rideau, nous nous arrêtons trop souvent au rideau même, comme un enfant auquel on donnerait quelque chose de beau et excellent dans une boîte peinturée, il s'arrête à regarder la boîte, sans se soucier de l'ouvrir. Ainsi nous nous arrêtons à la boîte (5). » Ainsi n'avaient fait ni saint François, à qui toute la création révélait si sensiblement son Dieu, ni saint Bonaventure, pour qui, dans son *Itinerarium mentis ad Deum*, la contemplation des créatures était le plus sûr moyen de s'élever à Dieu. Ainsi ne faisait pas non plus leur fidèle disciple, le P. Joseph.

(1) Le P. Joseph, *XXe Exhortation sur Isaïe*, f. 223 r. — Cf. *IXe Exhortation du noviciat de Calvaire*, pp. 155-156.

(2) Le P. Joseph, *XXe Exhortation sur Isaïe*, ff. 223 r. — 224 r.

(3) Le P. Joseph, *IXe Exhortation sur le noviciat de Calvaire*, p. 156.

(4) Le P. Joseph, *XIe Exhortation sur Isaïe*, f. 137 r.

(5) Le P. Joseph, *XXe Exhortation sur Isaïe*, f. 224 r.

Digitized by Google

D'ailleurs, en non moins fidèle disciple de saint Thomas et de saint Paul, il n'espérait pas pouvoir ici-bas « connaître Dieu tel qu'il est en lui-même. » « Car, dit-il, c'est une chose certaine, selon la décision des théologiens, que nous ne le pouvons en ce monde. Il faut pour cela avoir la lumière de gloire, qui ne se donne qu'en Paradis. *Nemo videt Deum et vivit*. Nul ne peut voir Dieu en lui-même sans mourir (1). » « Ce que nous voyons, dit-il encore, n'est pas le soleil, mais l'air illuminé de sa clarté. Ainsi en est-il de Dieu. Nous en voyons bien quelques lueurs en cette vie, mais nous ne le voyons pas en lui-même et ne savons ce qui est en la divinité, c'est-à-dire en l'essence divine (2). » C'est pourquoi « tant que vous parlerez de Dieu par comparaison des choses créées, soit négativement ou affirmativement, vous en parlerez toujours imparfaitement au prix de ce qu'il est. C'est à l'Écriture ou plutôt à Dieu même qu'il faut demander sa propre définition. *Ego sum qui sum*, je suis celui qui suis, nous dit-il. Lui seul a le vrai être. » « Lorsque Dieu apparut à Moïse dans le buisson ardent, il lui dit : *Ego sum qui sum*, Moïse, sais-tu bien qui je suis ? je suis celui qui suis. C'est-à-dire, il n'y a que moi qui sois véritablement, je suis le vrai être, voilà qui est bien abrégé (3). » « Parlez de lui tant que vous voudrez, dites toutes les plus belles choses qui se puissent imaginer, vous ne sauriez mieux exprimer qui il est qu'en disant qu'il est, c'est-à-dire le suprême Être indépendant (4). »

D'ailleurs, s'il demande surtout à la sainte Écriture la définition de Dieu, le P. Joseph n'en reconnaît pas moins volontiers les lumières de la raison naturelle. Il veut que l'on « écoute ce que les philosophes païens nous disent de Dieu..... Ils ont dit....., l'esprit naturel a dit que Dieu était le vrai être..... Ils ont dit que Dieu, qui est l'être, est un, vrai et bon. Ils ont trouvé ces quatre choses par la seule raison naturelle, qui sont les plus grandes choses que l'on puisse dire de Dieu (5). » Comme on le voit, le P. Joseph n'est pas de ces maladroits apologistes du christianisme qui, pour faire la part plus large à la foi, croient devoir

(1) Le P. Joseph, *IXe Exhortation du noviciat de Calvaire*, p. 155.

(2) Le P. Joseph, *Exhortation sur la fête de la Présentation de la Sainte Vierge*, 12 novembre 1634, ms. II, f. 147 v.

(3) Le P. Joseph, *Ire Exhortation en la fête de la Sainte Trinité*, 22 mai 1633, ms. II, pp. 896-897.

(4) Le P. Joseph, *XIe Exhortation sur Isaïe*, f. 139 r.

(5) Le P. Joseph, *IIe Exhortation des sept choses nécessaires à la vie*, ms. XVI, p. 46.

Digitized by Google

restreindre le domaine de la raison. Non, il relève impitoyablement les défaillances de la raison, mais il lui reconnaît franchement tous ses droits. Loin d'amoindrir sa portée, il aime à prendre en elle un point d'appui pour établir plus solidement dans notre âme les vérités révélées, à emprunter sa lumière pour ne rien négliger de ce qui peut les mettre en leur jour.

*
* *

Distinctes entre elles, les deux facultés de l'intelligence et de la volonté sont loin d'être indépendantes l'une de l'autre. « Leurs actes, dit le P. Joseph, sont distincts et unis... Ils concourent ensemble et s'entr'aident mutuellement (1). » « Le propre but de la connaissance est l'amour ; c'est-à-dire que l'amour suit la connaissance, en sorte que plus on connaît une chose parfaite, plus on l'aime. » « Il est vrai que ce qui est connu, n'est pas toujours aimé (2). » L'intellect agit quelquefois seul, mais la volonté jamais. « C'est une générale maxime que l'on ne puisse aimer sans connaître, quoique l'on puisse connaître sans aimer (3). » « La connaissance est comme le rayon clair qui frappe sur celui qui dort et le réveille, ou comme une cloche qu'on sonne à son oreille ; ainsi l'intellect excite la volonté (4). » Toutefois, si la connaissance précède nécessairement l'amour, il peut arriver que « l'âme aime plus qu'elle ne connaît. — Comment cela, me direz-vous, vu que la volonté est une puissance aveugle, laquelle ne peut agir sans être éclairée de l'intellect ? — C'est qu'ici elle fait précisément comme un aveugle, lequel encore qu'il ne voie goutte, ne laisse pas d'aller comme s'il voyait (5). »

L'intellect peut « prévenir l'opération de la volonté, la maintenir ou la suivre (6) ». De ces trois lumières, « prévenante, confortante ou concomitante et subséquente », comme dit le P. Joseph, l'une ou l'autre est nécessaire pour que la volonté agisse, et quand les trois se rencontrent, « cela va bien (7) »,

(1) Le P. Joseph, *VIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 96 r, 95 v.
(2) Le P. Joseph, *VIe Exhortation sur Isaïe*, f. 84 v.
(3) Le P. Joseph, *VIe et VIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 85 r, 96 r.
(4) Le P. Joseph, *VIe Exhortation sur Isaïe*, f. 85 r.
(5) Le P. Joseph, *Exhortation* du 23 janvier 1634, ms. IV, Pièces diverses.
(6) Le P. Joseph, *VIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 96 r.
(7) Le P. Joseph, *VIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 96 r-v.

Digitized by Google

puisque la volonté est émue, affermie et confirmée dans l'accomplissement de son acte.

Ce concours de l'intellect peut être actuel ou virtuel. « L'intellect a en soi deux lumières, l'une claire et manifeste, l'autre secrète et virtuelle (1). » Son opération est actuelle, toutes les fois que la volonté opère avec discernement. « Alors l'entendement porte le flambeau devant la volonté (2). » Toutes les fois que nous n'avons pas réfléchi sur notre action, l'opération de l'intellect n'a été que virtuelle ; « elle se produisait sans paraître ; mais si après coup nous voulons bien examiner notre acte, nous constaterons « la secrète lumière » que l'intellect y a apportée (3). La lumière prévenante et la lumière subséquente sont surtout actuelles, la concomitante est plutôt virtuelle (4).

C'est parce que l'intellect a deux opérations, l'une virtuelle et l'autre actuelle, que « notre volonté se peut porter au contraire de ce que l'intellect lui représente et aimer ce qu'il ne lui représente pas (5). » « Si, dit le P. Joseph, les plus grands et doctes esprits ne le peuvent comprendre, c'est qu'ils n'entendent pas les deux opérations de l'intellect, l'une actuelle et l'autre virtuelle, qui est cet instinct de conscience, cette lumière d'intelligence, que saint Paul appelle la loi de Dieu écrite en nos cœurs, laquelle le diable ne saurait éteindre, et qui nous porte bien souvent contre ce que la lumière actuelle de l'intellect nous représente (6). » De même « la volonté a deux sortes de consentements, l'un formel et distinct, l'autre secret ; le distinct est lorsque la volonté dit : Je veux cela ; le consentement virtuel est lorsqu'elle opère négativement par la négation du mal, dans laquelle est comprise implicitement une acceptation du bien. (7) » On voit que sur la question du concours de l'intelligence et de la volonté, le P. Joseph est non avec Duns Scot, qui fait de l'intelligence la servante de la volonté, *pedissequa voluntatis*, mais avec saint Thomas, qui, d'une manière ou de l'autre, y voit toujours la cause déterminante des actions de la volonté.

L'intellect et la volonté n'opèrent pas de la même façon.

(1) Le P. Joseph, *VIIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 105 r.
(2) Le P. Joseph, *VIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 96 v.
(3) Le P. Joseph, *VIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 96 v. — Cf. *ibid.*, f. 101 r.
(4) Le P. Joseph, *VIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 97 r.
(5) Le P. Joseph, *VIIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 105 v.
(6) Le P. Joseph, *VIIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 105 v.
(7) Le P. Joseph, *VIIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 105 r.

Digitized by Google

« L'intellect, dit le P. Joseph, opère en recevant, comme, quand je vous connais, j'en reçois l'idée en mon intellect, et plus je vous connais, plus cela s'imprime. La volonté n'opère pas ainsi, mais en sortant d'elle-même et se portant vers la chose aimée ; ce qui n'est pas de même en la connaissance, d'autant que par icelle nous ne nous portons pas en l'objet, ainsi au contraire nous l'attirons en nous, comme lorsque je regarde une personne, j'attire en mon intellect un objet de ce qu'elle est, que je n'avais pas auparavant ; mais la volonté sort pour se porter toute en son objet. (1) »

« Le mouvement de la volonté est de s'unir, de s'insérer, transformer et se donner toute à la chose aimée. Il y a deux sortes d'amours. Le premier est ce que l'on appelle vraie amitié, dont le propre est de se communiquer, diffondre et donner tout à ce que l'on aime, parce que l'on le veut. C'est ainsi que Dieu nous aime. Car il ne nous aime pas pour nous attirer à soi, mais pour se donner à nous. Aussi quand cette vraie amitié est en nous, elle nous porte à nous donner et à nous abandonner entièrement à lui. L'autre amour est celui que l'on nomme de concupiscence. C'est un amour tyrannique qui veut tirer tout à soi et fait que l'on n'aime que pour le profit qui en revient. Tous les hommes aiment ainsi, et cette affection là est excitée en nous par le diable, qui pervertit notre volonté, lui faisant recevoir et attirer, au lieu que son propre est de se donner. Ainsi elle se charge de toutes les créatures, qui l'aggravent et tyrannisent, là où, quand la volonté sort et se porte à Dieu, elle est heureuse et contente.

« Quand la volonté agit par cet amour de concupiscence, elle est contrainte, d'autant qu'elle renverse l'ordre naturel établi de Dieu, qui veut qu'elle opère en se communiquant. C'est ce que l'on appelle amour-propre. C'est lui qui fait que l'on veut tout pour soi, que l'on veut être aimé, honoré et estimé des créatures, que l'on recherche ses contentements, plaisirs et propres intérêts, que l'on abuse des grâces de Dieu, des sacrements et moyens de perfection. Même, si on pouvait attirer Dieu en soi, se l'approprier, on le ferait. C'est ce qui a perdu le diable, voulant monter plus haut que Dieu ne voulait. Or la volonté voulant ainsi tout attirer à soi, tant s'en faut qu'elle s'unisse, qu'au contraire elle se désunit d'elle-même et des choses qu'elle

(1) Le P. Joseph, *VIIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 106 r.

Digitized by Google

recherche ; car elle ne tire rien, ne pouvant changer son mouvement naturel, qui est de se donner. Elle se donne, mais misérablement et avec division, en proie aux créatures. Au lieu de se réunir, elle se met en mille pièces et se dissipe en autant de sujets qu'elle a d'affections diverses. Cette pauvre volonté, au lieu de conserver sa liberté en se donnant, elle se rend esclave des choses où notre affection se porte.

« Un homme ambitieux qui recherche l'honneur n'est jamais content. Un avaricieux, au lieu d'être maître de ses biens, il en est l'esclave et n'y trouve point le repos qu'il y cherche, car il n'y est pas. De façon que hors de Dieu la volonté est toujours inquiétée, distraite et mécontente. Je veux posséder telle chose et je n'en jouis pas. Partout je ne trouve joie ni repos ni en moi ni en cette créature. C'est une volonté tiraillée qui se donne sans dessein de se donner ; elle veut et ne veut pas. Ainsi elle est écartelée, comme un pauvre homme que l'on tire à quatre chevaux, dont un quartier est emporté d'un côté et l'autre de l'autre. Enfin elle est misérable et se détruit elle-même, parce qu'il y a de la contrariété entre tirer à soi et se donner soi-même, qui est sa propre inclination. Joint aussi qu'elle se porte à un néant qui la tire hors de son centre. Que si l'âme trouve du repos en tout cela, c'est signe qu'elle est morte ; comme ce pauvre homme, après qu'il est écartelé, il ne sent plus rien. (1)

Le développement est un peu long. Mais quel profond commentaire, quelle lumineuse explication nous y trouvons de cette parole de Bossuet : « C'est s'abîmer dans la mort, que de se chercher soi-même. Sortir de soi pour aller à Dieu, c'est la vie (2) ! »

« De l'intellect et de la volonté réunis résulte en l'âme humaine l'usage du franc arbitre (3). » Le franc arbitre « n'est ni l'intellect ni la volonté, mais il procède des deux (4). » « Il n'est pas proprement une faculté distincte (5). » Comme la mémoire, « le franc arbitre n'est pas une puissance », c'est-à-dire une faculté proprement dite (6). « Il consiste en l'acte libre produit par le concours de l'entendement et de la

(1) Le P. Joseph, *VIIIe Exhortation sur Isaïe*, ff. 106 v.-107 v.
(2) Bossuet, *Lettre au maréchal Bellefonds*, du 27 janvier 1674.
(3) Le P. Joseph. *VIe Exhortation sur Isaïe*, f. 85 v.
(4) Le P. Joseph, *VIe Exhortation sur Isaïe*, f. 85 r.
(5) Le P. Joseph, *La Perfection séraphique*, premier posthume, p. 144.
(6) Le P. Joseph, *IXe Exhortation sur l'Exercice des dix jours*, ms. VII, p. 365.

Digitized by Google

volonté (1). » Le franc arbitre est-il bien un acte ? Le P. Joseph dit de même : « Du concours de ces deux puissances se forme le franc arbitre, qui n'est pas une puissance, mais un acte (2). » Il dit aussi, et cette fois son expression ne trahit pas sa pensée : « Le franc arbitre est un pouvoir que Dieu a mis à notre volonté, par lequel nous sommes libres de choisir ou refuser le bien ou le mal (3). »

Sur quoi porte ce choix ? Sur le moyen, non sur la fin. « Notre volonté, dit le P. Joseph, agit par deux actes, l'un nécessaire et l'autre libre... L'acte nécessaire de la volonté, c'est qu'elle se porte à aimer le bien..., cela par un instinct naturel que Dieu lui a donné. Mais elle est libre de choisir le moyen. » En effet, « le bien est véritable ou apparent. » « En quoi est-ce donc qu'elle se trompe ? Ce n'est pas en la fin, mais au choix du moyen. Les uns croient que leur bien consiste à posséder de grandes richesses, à être bien honorés et à avoir beaucoup de pouvoir, à chercher leurs plaisirs. La volonté ne choisit donc point son objet, mais elle manque au choix du moyen, lequel nous est attribué (4). » Tout cela n'est que le commentaire très juste de la définition donnée par saint Thomas, pour qui le franc arbitre est « le pouvoir de choisir ses moyens en vue de la fin à atteindre (5). »

Cette puissance du franc arbitre est notre seule propriété. Car, comme dit le P. Joseph, « qu'est-ce qui est proprement à vous ? Ce n'est pas votre corps, ni votre âme. C'est le franc arbitre et le pouvoir de choisir ce que vous voulez en bien ou en mal, et c'est en quoi est le péché ou le mérite (6). » « Vous n'avez puissance sur aucune chose qui soit au monde, non seulement sur le monde extérieur, mais encore sur votre monde intérieur ; vous n'avez rien en votre pouvoir que l'acte de votre volonté (7). » C'est le franc arbitre qui gouverne en nous. Sur tout l'être humain il a une autorité souveraine, son empire est absolu. « Notre esprit, dit encore le P. Joseph, est en ce monde comme un puissant roi, entouré de grands enne-

(1) Le P. Joseph, *La Perfection séraphique*, premier posthume, p. 144.

(2) Le P. Joseph, *Exhortation sur l'Évangile du dimanche dans l'Octave de l'Épiphanie*, ms. II, p. 361.

(3) Le P. Joseph, *IXe Exhortation sur l'Exercice des dix jours*, ms. VII, p. 365.

(4) Le P. Joseph, *VIe Exhortation sur Isaïe*, ff. 85 v.-86 v.

(5) Saint Thomas : « *Facultas electiva mediorum, servato ordine finis.* »

(6) Le P. Joseph, *VIe Exhortation sur Isaïe*, f. 86 v.

(7) Le P. Joseph, *VIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 99 r.

Digitized by Google

mis qui sont le monde et le diable, lesquels pratiquent aisément par leurs menées et intelligences secrètes les domestiques de ce roi, et souvent ils le réduisent à un tel état que toute sa maison se joint à eux pour le trahir, depuis le moindre serviteur jusqu'au chef de son conseil et à son favori le plus familier. De sorte que ce roi serait perdu à tout moment, si son autorité et sa conduite n'étaient entre ses mains, pour en user absolument avec indépendance de tout ce qui est au dessous. Car autrement s'il était obligé de rendre obéissance à quelque autre moindre que lui, il ne serait qu'un roi imaginaire, un roi de comédie, que l'on met et que l'on dépose à plaisir, dont chacun tour à tour joue le personnage. C'est de Dieu seul que notre esprit reconnaît tenir son empire, auquel s'il ne se soumettait entièrement, il serait autant indigne de la royauté (1). » Le franc arbitre « est le pouvoir que Dieu a mis dans notre volonté de dominer sur tous les mouvements de l'âme. Il exerce tellement une domination souveraine sur eux qu'encore qu'ils soient tous bandés contre lui par révolte ou par trahison, tous leurs efforts ne peuvent le contraindre en ses résolutions ; toujours il retient sa franchise, avec autorité de les châtier pour leurs fautes passées et de leur faire changer de dessein pour l'avenir (2). »

Ce n'est pourtant pas que le franc arbitre n'abaisse souvent cette autorité. Il a de nombreuses faiblesses, de tristes complaisances pour des sujets révoltés. Ils s'entraînent et se fortifient les uns les autres, et la volonté cède. « Ève prend plaisir à voir la pomme. Elle reconnaît aussitôt qu'elle est bonne à manger. Cela passe après dans la concupiscence, qui émet le désir d'en goûter, à quoi la pauvre volonté consent (3). » « Ainsi les valets deviennent les maîtres (4). » « Ce franc arbitre, dit encore le P. Joseph, n'est pour l'ordinaire qu'un faible roseau en la main des communs chrétiens, qui plie à tous les vents des passions diverses, selon les occurrences. Cela provient d'autant que, l'intellect, qui guide le franc arbitre, étant lui-même ému par les fantômes de nos sens, qui lui font varier ses vues par mille fausses apparences de bien, le sceptre et la puissance du franc arbitre penche et ne demeure droit en même assiette (5). »

(1) Le P. Joseph, *Explication des facultés de l'âme*.
(2) Le P. Joseph, *Explication des facultés de l'âme*.
(3) Le P. Joseph, *XXVIIIe Exhortation sur Isaïe*, f. 305 v.
(4) Le P. Joseph, *VIe Exhortation sur Isaïe*, f. 87 r.
(5) Le P. Joseph, *La Perfection séraphique*, premier posthume, p. 144.

Digitized by Google

Le franc arbitre peut faiblir souvent. Il n'en remporte pas moins parfois de difficiles et glorieuses victoires. Le P. Joseph a pris plaisir à raconter une de ces victoires, fruit d'un combat acharné. Cette fois c'est à la Bible qu'il a emprunté son exemple. David a surpris Saül sans défense dans la caverne d'Engaddi, Il peut sans péril se défaire de son implacable ennemi. Il lui semble que Dieu a livré entre ses mains ce tyran abhorré des hommes, pour qu'il en délivre le monde. Son confident l'invite à profiter d'une si belle occasion pour monter dans le trône qu'il sait par le prophète Samuel lui être destiné. Et le démon lui souffle cette persuasion par tous les sens. « Les yeux lui montrent son éternel persécuteur étendu devant lui sans résistance. Son imagination lui fait voir, comme en un tableau, l'excellence et les avantages de la dignité royale. Sa passion d'amour l'attire vers les plaisirs qu'une souveraine puissance ne prend pour l'ordinaire qu'avec trop de liberté. Sa joie chante et tressaut à la pensée de tant de biens qu'elle se voit sur le point de posséder sûrement. Sa haine s'irrite contre cet inique Saül, qui tant de fois injustement l'a voulu perdre. La tristesse lui saisit le cœur quand il considère les misères qui l'attendent, s'il manque son coup. Sa colère s'allume, quand il se souvient des indignités, des mépris, des opprobres qu'il a reçus. Son audace et son courage l'incitent à poursuivre son entreprise, et, étant le maître de la vie de son ennemi, à hausser le bras pour la terminer tout à l'heure. La crainte le menace que, s'il y manque, c'est fait de lui ; s'il pardonne à Saül, Saül ne lui pardonnera pas. Le désespoir fortifie cette remontrance : il ne peut plus s'échapper des mains d'un grand roi qui vient en personne le chercher jusque dans les antres et les abîmes. Son entendement lui présente mille raisons qui l'invitent à repousser la force par la force et à accomplir un exploit mémorable. Enfin sa mémoire fait marcher en gros et en bataille tous les souvenirs des offenses souffertes, des hasards courus, des promesses de royauté faites par Dieu lui-même. Mais le franc arbitre demeure inexpugnable parmi tant d'assauts. David chasse de lui toutes ces mauvaises pensées. Il contraint sa raison de lui en offrir de meilleures. Il se remet devant les yeux la crainte de Dieu, la confiance qu'il doit avoir à son secours. Il ne veut prendre la couronne que de sa main et quand sa providence en ordonnera l'heure et les moyens. Il lui remet la vengeance. Il veut dépendre en tout de sa conduite. Il

Digitized by Google

tance ses sentiments. Il réprime ses passions, et, victorieux de lui-même, il s'en retourne innocent vers ses compagnons (1). » Ce tableau nous présente toute l'agitation d'un combat. Le cœur de David est un véritable champ de bataille, où, malgré le nombre des ennemis, la vigueur des coups portés, la suite ininterrompue des assauts livrés, le franc arbitre repousse chaque attaque, dompte chaque passion, semble se fortifier dans la lutte et grandit en multipliant ses victoires. Après la chaleur du combat, la majesté du triomphe ! Deux traits ont suffi pour faire rayonner sur le visage du vainqueur toute la fière et noble satisfaction de son âme.

La psychologie rend parfois le P. Joseph éloquent. Son David par sa fermeté, par sa générosité, excite notre admiration. Son Abraham nous touche davantage encore. Car si sa volonté n'est pas plus énergique, son âme est plus émue. Il est donc plus héroïque. « Il se fait en effet une incroyable violence, quand, pour obéir à Dieu, il se résout de tuer de sa main propre son fils, son fils qu'il aimait plus que sa vie, son fils unique, son seul héritier, son cher Isaac, (2) l'enfant le plus accompli qu'on eût pu souhaiter, qu'il avait obtenu de Dieu par miracle en sa vieillesse, duquel Dieu lui avait promis qu'il ferait naître le Messie. Néanmoins contre toutes ses espérances, contre toutes les clameurs de ses entrailles, qui crient miséricorde au père pour ne point tuer son enfant, il ne voit, il n'écoute rien que la volonté de Dieu, qui lui-même adjoint de l'immoler, et, sans que l'ange lui arrête le bras, il l'eût tué dessus l'autel. (3) »

(1) Le P. Joseph, *Explication des facultés de l'âme.* — Cf. I *Rois*, 24.

(2) Ici Abraham et Isaac font penser à l'Agamemnon et à l'Iphigénie d'Euripide *Iphigénie en Aulide*, 1177-1178.

Ἀπώλεσέν σ', ὦ τέκνον, ὁ φυτεύσας πατὴρ,
Αὐτὸς κτανὼν, οὐκ ἄλλος οὐδ' ἄλλῃ χερί.

Le P. Joseph n'est pas moins pathétique que le tragique grec.

(3) Le P. Joseph. *Explication des facultés de l'âme.* — S. François de Sales dans son *Traité de la Prédication*, III, 2, 4, 1, propose un exemple à la manière des Saints Pères, où il prétend remarquer tout ce qui peut rendre recommandable le sacrifice d'Abraham : « Abraham vieil, Abraham qui n'avait que ce fils, si beau, si sage, si vertueux et si aimable. Néanmoins, sans répliquer, sans murmurer et hésiter, il le mène sur la montagne et veut lui-même de ses propres mains l'immoler. » Si saint François de Sales a fidèlement résumé tous les saints Pères, aucun d'eux n'a été aussi éloquent que le P. Joseph.

Quiconque a vu, dans la galerie Doria, à Rome, le *Sacrifice d'Abraham*, de Jean Lievens, n'a pas manqué d'admirer Isaac tendant ses mains suppliantes, l'ardeur de sa prière le soulevant de son bûcher, et Abraham, qui, venant d'apercevoir l'ange, garde encore sur sa figure la vive empreinte de la résignation, alors que dans son

Digitized by Google

*
* *

Voilà, présentée dans une trop rapide esquisse, la psychologie du P. Joseph, extraite de ses *Œuvres spirituelles*. Son biographe nous assure que ses élèves du couvent Saint-Honoré « l'avaient en haute estime pour sa piété et pour la solidité et profondeur de sa doctrine » ; qu' « il partageait la science en théorie et pratique, enseignait la philosophie d'Aristote, et montrait celle de Jésus-Christ, qui consiste aux vertus, sans lesquelles la doctrine enveloppe les esprits de ténèbres ; » que, « s'il eût enseigné la métaphysique, il eût rendu ses écoliers très grands contemplatifs, les faisant passer par les hiérarchies célestes, pour les laisser dans les ardeurs des Séraphins selon les intentions et les sentiments de leur père saint François. (1) » Ces affirmations de Lepré-Balain n'ont rien qui puisse nous étonner. Sans doute le lecteur n'a fait qu'entrevoir les hauteurs auxquelles l'étude de la psychologie pouvait porter le P. Joseph. Mais le peu que nous avons produit de son enseignement philosophique, où nous avons une traduction si précise et si vive de la pensée de l'École, suffit à faire comprendre que tous ceux qui de son temps et depuis ont étudié la spiritualité du P. Joseph, l'ont dû juger également solide et lumineuse. Mettre ainsi la philosophie à la base, au service de la théologie, c'était, du reste, la pratique universelle des directeurs spirituels du XVIIe siècle. Et comme ils avaient raison ! Oh ! combien plus sûrement, combien plus facilement les âmes s'uniraient-elles toujours à Dieu, si, pour avoir acquis une connaissance approfondie d'elles-mêmes, elles pouvaient d'abord comprendre l'œuvre de leur Créateur en elles ! (2).

LOUIS DEDOUVRES.

---

regard brille déjà un éclair de joie. Le P. Joseph n'a pas donné une moins vive peinture de l'âme d'Abraham.

(1) Lepré-Balain, *Vie du P. Joseph*, II, 16.

(2) Cette étude parue d'abord dans la *Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest* a été insérée dans les « *Études* » avec l'assentiment de l'auteur. (*N. D. L. R.*)

Digitized by Google

JACOPONE DE TODI

PRÉDICATEUR POPULAIRE

(1230-1306)

Dans la sacristie de la cathédrale de Prato se trouve, rapporte Henri Thode, en son ouvrage sur *Saint François d'Assise et les origines de la Renaissance en Italie* (1), « un tableau peu connu et dont l'impression, au premier coup d'œil est presque repoussante, mais qui, si on le regarde de plus près, ne peut manquer de produire une profonde émotion (pl. 8, p. 104, t. II.) Il représente un moine mendiant, tout décharné, qui vêtu d'une robe courte et étroite, considère le spectateur avec des yeux pleins de tristesse. De cruelles souffrances morales ont laissé leurs traces sur son visage. Dans ses mains il tient un livre où l'on peut lire :

« Ke farai frate Jacopone hor se giunto al paragone. »

A sa partie inférieure, le tableau porte l'inscription : *Beato Jacobo de Todi.*

Si ce tableau ne datait pas du début du XVe siècle, « ayant été peint, à mon avis, (ajoute M. Thode) par ce même Antonio Vite duquel on a quelques médiocres fresques dans la chapelle de la Vierge, dans la même église, — on croirait voir devant soi un véritable portrait, tant il y a d'individualité et de vie dans les traits accusés de cette large tête. Mais en tous cas, tous ceux qui ont eu l'occasion de voir ce tableau sont forcés d'en garder l'empreinte dans les yeux, et de se représenter sous cette forme le malheureux poète, enivré de Dieu, qui a écrit en prison le chant que nous rappelle son portraitiste. »

(1) Ouvrage paru en allemand en 1885. Traduction française chez Laurens, 2 vol.

Digitized by Google

C'est cette originale figure dont nous voudrions tenter une esquisse, d'après ses œuvres, et les travaux déjà parus. (1)

Les contrastes y abondent, et nous aurons à signaler le génie de ce fou, les révoltes de ce bienheureux. Né d'une grande famille, docteur et juriste de Bologne, en somme cultivé et mondain, nous le trouverons frère lai (frère convers), dans l'Ordre populaire des Mineurs. — Il a aimé une chaste et pure jeune femme, et devenu tragiquement veuf, cet amour de la terre ne fut pour lui que le prélude d'un haut amour mystique. — Des bizarreries et des excentricités de caractère semblent manifestes dans les diverses aventures de sa conversion, et se retrouvent sans doute dans les excès de sa ferveur ou de sa conduite, que nous devons tâcher de comprendre en le replaçant parmi les préjugés et les passions de son époque et de son milieu. Il se trouve mêlé aux luttes contre Boniface VIII avec les Colonna, il est mis en prison, et n'en sort qu'à la mort du pontife offensé. Libéré, il continue de s'adonner aux œuvres de la charité, lui dont les chants avaient prêché au peuple de l'Ombrie la vie chrétienne et l'amour de Dieu. — D'aucuns le rangent imprudemment parmi les hérétiques ; et un culte public lui fut rendu par les pauvres qu'il évangélisa. On voit même en 1596 l'évêque Angelo Cesi élever dans l'église de Saint-Fortunat de Todi, un monument dont l'inscription désigne ainsi les restes vénérés : « Ossements du Bienheureux Jacopone de Benedetti, de Todi, Frère mineur, qui s'étant rendu insensé pour l'amour du Christ par un artifice nouveau, trompa le monde et ravit le ciel. »

Si vous ajoutez que Jacopone est l'auteur présumé du *Stabat Mater*, ainsi que je me suis efforcé d'en présenter les preuves dans un article de la *Revue du Clergé français* du 15 février 1904, — vous avez là une série de questions à vous poser pour susciter le désir de les éclaircir. Et c'en est assez pour montrer que notre curiosité avertie ne peut se désintéresser de ce personnage original, qui touche des intérêts multiples : les origines de la littérature italienne, l'histoire médiévale de l'Église au siècle où se meut la descendance immédiate de saint François d'Assise, et enfin l'expression littéraire et mystique de l'âme franciscaine.

(1) L'étude complète que je prépare sur Jacopone de Todi comprendra : I. Le Converti. — II. Le Prédicateur populaire. — III. Le poète mystique. — IV. L'auteur du *Stabat*. — V. Le Spirituel de la Stricte Observance. — VI. Sa prison, sa mort, son influence posthume.

Digitized by Google

Ozanam dans les *Poètes Franciscains* lui consacrait une centaine de pages, et fut le premier à mettre en lumière ce converti, ce poète populaire et satirique, ce mystique éperdûment amoureux de Dieu, ce bienheureux de la famille franciscaine, qui né peu après la mort de saint François, mourut en 1306. On relira toujours avec plaisir et profit son charmant volume. En outre, de récents travaux en Italie, en France, ou en Allemagne ont renouvelé l'intérêt qui s'attache à Jacopone de Todi. MM. Mazzatinti, Percopo, Tenneroni, Moschetti, la *Miscellanea francescana* de M. Faloci-Pulignani, et d'autres, ont poursuivi sur les manuscrits, les travaux préparatoires d'une édition critique assez difficile à établir. M. d'Ancona a publié dans la *Nuova Antologia* une étude sur celui qu'il appelle le jongleur, ou le trouvère de Dieu : *Il giullare di Dio*. M. Émile Gebhart, dans son *Italie mystique*, a effleuré le sujet incidemment.

D'ailleurs la connaissance historique des troubles religieux de cette fin du XIIIe siècle, qui croissent encore dans le XIVe, a été fort améliorée et renouvelée par les contributions du P. Ehrle dans l'*Archiv für Literatur und Kirchengeschichte*. Tout récemment, en 1911, nous est venue de Louvain une étude très approfondie sur *Ubertin de Casale* et l'idéal franciscain spirituel, qui met en œuvre les documents nouveaux, et y ajoute des recherches personnelles. L'auteur le P. Frédégand Callaey O. M. Cap., apporte une haute sagesse et une grande érudition, nécessaires pour se mouvoir dans le labyrinthe des dissensions entre conventuels et rigoristes, auxquelles sont mêlés le nom et la personnalité de notre Jacopone. Déjà le P. René de Nantes nous avait aussi donné une excellente et copieuse étude sur les Spirituels, qui utilise les documents publiés. On trouvera dans ces deux volumes une sûreté doctrinale et une impartialité qui fait souvent défaut au célèbre professeur, auteur de l'Italie mystique. (1)

Ces divers travaux peuvent servir à compléter ou à reviser le

(1) Une mort chrétienne, et une mémoire sympathique, ne suffisent pas à baigner d'orthodoxie des ouvrages à bon droit suspects, et entachés de bien graves erreurs. J'en relevai jadis quelques-unes dans un article sur les études dantesques en France, et dans *De Dante à Verlaine* on retrouvera ce jugement motivé sur Émile Gebhart. Pour lui, saint François restaure le christianisme primitif, déformé par l'Église : entre Dieu et le fidèle s'est placée l'Église qui cache Dieu. Saint François porte remède à cette intrusion lamentable. Il offre Jésus directement aux consciences, et nous fait goûter les beautés de cette hiérarchie à deux degrés qui supprime l'autre.

Digitized by Google

travail d'Ozanam, et nous aurons à tenir compte de certaines remarques, (v. g. de M. d'Ancona) dont les nuances sceptiques amènent à compenser des enthousiasmes un peu trop aveuglément laudatifs. Nous espérons ainsi toucher le point juste, et rare, d'une calme vérité. Mais, après tout, Ozanam ne me semble pas mériter la défiance que lui témoignent surtout ceux qui ne partagent pas ses croyances.

Il semble donner crédit à la fable qui fait de Dante le lecteur des vers de Jacopone à la cour de Philippe le Bel. Il attribue à saint François deux belles odes, (ou cantiques, ou laudes) qu'il serait préférable de restituer à Jacopone. Par contre il attribue à ce dernier, le *Stabat* de la Crèche, dont j'abandonne volontiers la paternité à un auteur moins spontané, et plus précieux. Il juge le différend avec Boniface VIII d'après les travaux de Tosti, plutôt avec réserve et timidité, — plutôt en panégyriste de ce pape, qu'en historien impartial, auquel il est permis de regretter les défauts de caractère, sans porter atteinte à la majesté du siège pontifical, et au respect qui lui est dû.

A part cela, — et encore est-il que ce sont des points sur lesquels on peut différer d'opinion, — le travail d'Ozanam, outre son rôle d'initiateur, garde un grand charme et une grande valeur. Mais c'est souvent le destin des travailleurs catholiques de se heurter d'une part au mauvais vouloir des incroyants et parfois aussi à l'apathie, ou aux suspicions et à l'incompréhension de leurs coréligionnaires. Si Ozanam a triomphé du second écueil, le premier ne semble pas non plus trop redoutable pour lui.

Outre ces travaux de nos devanciers, nous avions d'ailleurs pour nous guider les Annales de Wadding, et les diverses éditions des œuvres de notre bienheureux.

L'Académie de la Crusca, qui range Jacopone parmi les témoins de la langue, cite d'après l'édition du P. François Tresatti (Venezia, 1617). Celle-ci renferme beaucoup de pièces d'attribution contestable, empruntées à la nombreuse école d'imitateurs, et le texte est loin d'être sans reproches. La vieille édition florentine de Bonnacorsi, parue en 1490, et réimprimée avec des éclaircissements judicieux par G. B. Modio, disciple de saint Philippe de Néri, à Rome en 1540, et à Naples en 1558, renferme un moindre nombre de poésies, d'un choix plus sûr, d'une lecture plus conforme aux anciens manuscrits. Ce sont des pièces authentiques mais le recueil n'en est pas complet.

Digitized by Google

Après l'édition princeps, imprimée par Bonnacorsi, parue à Florence le 28 septembre 1490, voici les autres éditions indiquées par Wadding : Florence, Bonnacorsi 1540 ; — Rome, Salviani, 1558 ; — Naples, Scorrigia, 1615 ; — Venise, 1514, 1556, 1617 ; — et une à Bologne sans date.

Rappelons que Paris possède deux manuscrits, dont l'un appartint à Luca della Robbia, et témoigne d'un commerce assidu.

Depuis plus de trente ans quelques travaux ont paru, préparatoires à une édition critique satisfaisante, qui est restée encore plutôt une promesse qu'un espoir d'avenir. La chose ne va pas sans difficultés. En attendant, nous avons cru pouvoir être utile aux lettrés ou aux âmes pieuses en leur donnant un choix de poésies de Jacopone, traduites en français, avec le texte italien tel qu'il se trouve dans le P. Sorio. Cela pouvait suffire à notre but.

Actuellement l'édition la meilleure, et la plus accessible, — car les vieilles éditions sont rares et d'un prix excessif, — est celle de la Société filologica romana : « Laude di frate *Jacopone da Todi*, secundo la stampa fiorentina del 1490... a cura di *Giovanni Ferri.* » (1) Parue en 1910, elle reproduit l'édition princeps, de Bonnacorsi, qui partage avec ses filiales celle de J.-B. Modio à Rome en 1558, et celle de Naples en 1615 l'estime des critiques.

Ce travail a été signalé et loué par le P. Livario Oliger (2) O. F. M. dans l'*Archivum franciscanum historicum* (in collegio S. Bonaventuræ. Quaracchi.) an IV, 1911. fasc I. En attendant l'édition critique définitive, qui ne verra peut-être jamais le jour, celle-ci peut en tenir lieu, elle donne un excellent choix de pièces, et un texte sûr, elle est d'une exécution soignée, et contient des remarques grammaticales sur les formes propres à la langue de Jacopone, de nature à faciliter la lecture et l'intelligence de ses poésies à ceux qui ne sont point natifs de l'Ombrie.

I. Le Prédicateur populaire. (3)

Aujourd'hui c'est le prédicateur populaire que nous envisa-

(1) Roma. Corso Umberto, pp. xv-330 in-8°.

(2) Le P. Oliger a donné dans le *Catholic Encyclopedia* vol. VIII. (New-York, 1910) p. 263-265 un article sur Jacopone, où l'on trouverait une bibliographie complète, une critique des sources, et quelques indications sur l'iconographie, le culte, etc. de Jacopone.

(3) Cf. d'Ancona. Il a très bien compris Jacopone chanteur populaire, et moins bien, semble-t-il, le poète de la vie spirituelle, le mystique.

Digitized by Google

gerons, le trouvère du bon Dieu, tel que l'a rêvé saint François, se mêlant au peuple, et l'invitant par ses chants à vivre bien et à louer Dieu.

Entre les prés et les collines de l'Ombrie, en telle belle vallée entre Pérouse et Foligno, en plein air et tout à la jubilation du cœur, notre Jacopone donne cours parfois à la louange divine : « Tout ici dans le monde m'invite à aimer, — les troupeaux, les oiseaux, — les poissons de la mer ; — ce qui est sous l'abîme, — et ce qui est dessus, — tous font des vers devant mon amour » — « Je veux inviter tout le monde à aimer, les vallées et les monts, et les peuples, à chanter, l'abîme et les cieux et toutes les eaux de la mer, qui proposent des vers à mon amour. »

Dans ce cadre nous l'imaginons aisément. Au milieu de ce sourire de la nature, comme dit d'Ancona (in mezzo a quel riso di natura) le chanteur tantôt improvise dans le bouillonnement de la ferveur enthousiaste, tantôt répète ses précédentes compositions. La force de son accent, de ses gestes, des inflexions de la voix, leur communique la vie et la couleur, et un commentaire expressif que ne peut rendre un texte écrit. Il rit, il pleure, et soulève le rire et les pleurs. Comme dans les rapsodies populaires, il descend à des détails ou à des redites, qu'éviterait une muse plus académique. Il retourne et répète un argument mal compris, si l'effet n'est pas encore produit : souvent surabondant, sans mesure ni discrétion, il sait pourtant ramasser et conclure en des raccourcis, et des mots brefs, puissamment ciselés. Ainsi son art suit la méthode populaire.

Il n'invoque pas, comme l'eût fait tel gentil trouvère, le sourire bienveillant de la Dame, ou la libéralité du Chevalier, ni Apollon, ni les Muses, mais comme un voyant d'Israël il implore Dieu qui touchait d'un charbon ardent les lèvres des prophètes de Judée. Il se tourne vers celui qui sut concéder la parole à l'ânesse de Balaam.

Ma ricorriamo a Dio che di l' Sapere
Et l'asin di Balaam fece parlare,
Ch'egli mi spiri degne cose a dire.

En son désir de s'abaisser et de s'humilier, il se compare encore à de plus vils objets, qui répugneraient sans doute à notre délicatesse. Dans je ne sais quel ravissement de ferveur, dit l'antico biografo, il va jusqu'à s'offrir à toutes les maladies, et le

Digitized by Google

voilà qui se livre à une énumération minutieuse et d'une crudité plutôt bizarre. Mais c'est pour mieux s'humilier, n'avoir plus souci ni de son corps, ni de sa réputation pour mieux aimer Dieu et le prochain.

Io mi voglio più odiare
Perch'io posse piu amare.

Et le bon peuple ne voit plus en lui le riche et puissant Ser Jacomo dei Benedetti, mais le bon Jacopone, le compagnon partageant ses maux et ses douleurs. Le poète est en pleine correspondance de sentiments et de pensées avec ces pauvres populations rurales, qui ne bénéficient guère des avantages concédés aux grandes villes, récemment érigées en communes. Et ces humbles comme nous dirions, ces miséreux, aiment l'homme de Dieu, répètent ses rythmes, ses sentences, ses bons mots, ses proverbes ; il est l'écho de leurs sentiments de piété et souvent aussi de leurs colères.

II. Il s'aide de la musique.

Pour restituer au vif ces scènes d'apostolat plébéien dans les campagnes de l'Ombrie, il faut nous rappeler la place qu'y tient la musique. Saint François y était fort sensible; tel récit de Thomas de Celano nous le montre près de Rieti, où il demeurait pour la guérison de ses yeux. « Il appela un de ses compagnons qui, dans la vie mondaine, avait été cithariste, et lui dit : « Frère, les fils de ce monde ne comprennent point les mystères divins : car ces instruments de musique qui, jadis, avaient été destinés aux louanges de Dieu, voici que la badauderie humaine les emploie à une satisfaction toute sensuelle des oreilles ! Je voudrais, mon frère, que tu te procurasses secrètement une cithare, et que tu l'apportasses ici pour soulager mon pauvre corps de malade par un beau chant. » A quoi le frère répondit : « J'ai honte de faire ainsi, père, de crainte que les gens ne prennent mal la chose et ne croient que j'ai été conduit à cela par ma légèreté ! » Sur quoi le saint : « Soit, frère, renonçons à ce projet ! Il est bon de renoncer à beaucoup de choses, afin d'éviter de nuire à la bonne opinion d'autrui ! » Mais la nuit suivante, comme le saint homme veillait et méditait sur Dieu, voici que, tout à coup, une cithare résonna avec une harmonie merveilleuse et les mélodies les plus

Digitized by Google

douces, sans que l'on pût voir personne qui en jouât ; mais le changement d'intensité dans la musique faisait sentir que les citharistes invisibles allaient et venaient. Et lorsque François, après avoir écouté, ramena de nouveau son esprit vers Dieu, cette douce musique le remplit d'un tel ravissement qu'il crut avoir quitté la terre (1)

Aussi rien d'étonnant, si, comme nous l'apprend en sa chronique, Salimbene, (le petit moinillon pas très héroïque dont s'amuse tant M. Gebhart) la musique était cultivée avec ardeur dans les couvents. Il nous cite, comme un maître éminent dans cet art, un certain frère André de Pise, homme richement doué, qui avait été son professeur de chant, et qui était devenu ensuite « ministre » en Grèce. « Il s'entendait à écrire, à enluminer, à écrire des notes de musique, à inventer les chants les plus beaux et les plus consolants, à moduler en perfection, aussi bien pour les *fracti* que pour les *firmi*. Lui-même était un chanteur admirable. Il avait une voix si puissante et si harmonieuse qu'il remplissait d'elle le chœur tout entier. Et il jouait aussi d'un violon qui était très haut, et clair, et doux, et tendre, et agréable par delà toute mesure. »

Un autre chanteur et compositeur éminent était un certain frère Vita de Lucques, qui pareillement en 1239 avait donné des leçons à Salimbene. « Il était le meilleur chanteur du monde en son temps, et pour les deux chants, le *firmus* et le *fractus*. Il avait une voix charmante et fine, qui était un délice à l'entendre. Il chantait devant les évêques, les archevêques, les cardinaux et le Pape, qui tous l'écoutaient avec plaisir. Et lorsque quelqu'un parlait pendant que frère Vita chantait, aussitôt l'on entendait rappeler ces mots de l'Ecclésiastique : *Non impedias musicam !* ou, parfois, lorsqu'un rossignol ou une fauvette chantait dans un buisson, l'oiseau se taisait dès que le frère Vita se mettait à chanter, et l'écoutait curieusement, sans bouger de place, et reprenait son chant quand il avait fini ; et ainsi tous deux se répondaient, et rien n'était plus réjouissant et plus doux que leurs voix.... Sa mère et ses sœurs étaient aussi d'excellentes chanteuses. C'est lui qui a fait cette séquence *Ave Mundi Spes Maria*, aussi bien les paroles que le chant ; et il a fait encore maintes « cantilènes » en chant *meloditus* autrement dit

(1) Cel. 2e Leg. III, 66 pp. 180 et suiv. Bonav. V. p. 756 cité Thode II 146 (trad. française).

Digitized by Google

fractus, qui ont été un plaisir infini pour tous les savants en musique. » (1)

Salimbene mentionne encore d'autres chanteurs de talent : un frère Johannin de Ollis, (*bene sciebat musicam et bene cantabat)*, un frère Guidolin-Janvier de Parme (*optime cantabat in cantu melodiato, id est cantu fracto et de cantu firmo melius cantabat quam vocem haberet, quia valde gracilem vocem habebat*) etc. Ces renseignements nous intéressent, car ils donnent à penser que Jacopone de Todi, le chanteur populaire par excellence n'avait point négligé ce talent, et joignait à la vivacité de la diction, à la spontanéité expressive de la mimique, et de ses rythmes improvisés, le charme et la variété de l'art musical : art populaire et vivant entre tous, qui porte dans les cœurs simples et aimants l'intelligence des choses dites, plus profondément que leur dessin abstrait et quasi géométrique.

III. Sa langue populaire.

D'ailleurs cette popularité se retrouve dans le dialecte, dans les mètres, dans les compositions, dans les images, dont use notre humble auteur. Certains, il est vrai, se font de l'humilité de singulières idées, qu'ils appliquent à leur manière aux manifestations littéraires de saints personnages. M. Lagrange en cite un curieux exemple dans sa vie de saint Paulin de Nole (2) : « Le pieux P. Sacchini, dit-il, ne s'est-il pas avisé de dire que Paulin après sa conversion avait été moins bon poète qu'avant, et cela par humilité : *Nec vero poetae florentis facultas existimanda est ex his quae exstant carminibus ex Evangelica simplicitate conditis post abdicatas musas.* (Vita S. Paulini c. 1. apud Boll.) Dom Gervaise ne manqua pas d'amplifier ce jugement en deux pages absolument niaises (p. 30-31). Le docteur Busé (S. Paulin et son siècle) a grande raison de s'étonner qu'il ait pu être répété par Le Brun et par Tillemont. Mais qu'en sait donc le bon P. Sacchini, puisque toutes les poésies profanes de Paulin sont perdues, sauf les onze mauvais vers conservés par Ausone, et les deux petites pièces plus gracieuses à Gestidius ? *Post abdicatas musas*, dit Sacchini : les muses profanes, oui, mais pas la poésie, puisqu'il a fait des vers toute sa vie. Et pourquoi donc le christianisme l'eut-il moins bien inspiré que la mythologie ? Quant à

(1) Chron. p. 64.
(2) Vie, p. 102.

Digitized by Google

l'humilité, sans dire avec M. Ampère : « J'ai peine à croire que la mortification d'un poète puisse aller jusque là « nous pouvons bien demander, nous, pourquoi il n'avait pas la même humilité quand il écrivait en prose ? »

Une remarque du même genre est appliquée à Jacopone par Wadding, selon lequel Jacopone par humilité aurait écrit en patois, affectant par là de porter un vêtement vil, et sur son corps, et dans ses vers, *rythmo crassioribus verbis... vilem vestem tum in corpore, tum in carmine affectans*. Marc de Lisbonne, auteur de ménologes franciscains, parle dans le même sens que l'annaliste Wadding. Il eut pu écrire élégamment. Mais il mêle pour d'humbles desseins, la todine, la sicilienne, la calabraise, la napolitaine et la romaine. « Les chants qu'il a faits ont grande conformité avec les fruits durs comme noix, pignons, châtaignes et autres semblables, vestus par la nature d'une écorce dure, pour nous donner à entendre qu'il n'en faut pas faire peu de cas ... » (1)

En vérité, il parlait le dialecte de l'Ombrie, mais ses chants souvent recopiés en diverses contrées, nous sont parvenus altérés, de manuscrits en manuscrits. Et c'est l'effort d'une édition critique de les ramener à l'ombrien primitif.

Ses rimes ne sont souvent que des assonances. Les syllabes, plus ou moins nombreuses qu'il ne faut, sont compensées par la musique comme dans tout chant populaire. Ses formes de composition sont celles de la poésie contemporaine : des ballades, des danses, des sérénades, des *matinate* (aubades). « Va ma ballade, dit quelque part le poète, et de ma part — salue bien humblement — la Reine au parfum de rose — notre Mère la Vierge Marie » ou encore « Va-t-en, ma ballade, ne tarde point, — et de ma part incline-toi, et salue la Mère de piété, Notre-Dame. »

Pourquoi s'étonner de son réalisme parfois trivial, qui est autant une condition de son apostolat populaire que de son art ? Il est assez relevé par la grâce et la délicatesse. Et ces inégalités nous choquent peut-être moins, qu'il y a soixante ans, quand Ozanam s'excusait qu'il n'eût point cette « pudeur de l'imagination » que nous nommons le goût. Nous avons appris à sympathiser avec les Soliloques du Pauvre de Jehan Rictus, ou même avec d'autres Chansons des gueux. Et le goût qu'il eut ne

(1) M. L. Traduit en français sur l'espagnol, liv. VI, ch. 39, p. 193.

Digitized by Google

fut-il point de s'adaptèr convenablement à son auditoire, et aux sujets qu'il traita, et à l'effet qu'il désira produire ? Et n'en pouvions-nous concevoir d'autre que celui qui plaît à des classiques, ou à des raffinés d'élite ? Si nous avons élargi là-dessus quelque peu nos vues, les poèmes de Jacopone se sont peut-être rapprochés de notre pouvoir d'assimiler et de comprendre.

IV. La mort ; le jugement de l'ame.

D'ailleurs il est certains sujets où le réalisme est bien de mise, quand le trouvère du bon Dieu dépeint « la pâle Mort, laide, obscure et défigurée », la mort qui « fait mourir chevaliers, dames et demoiselles, sœurs et frères, prêtres et lais, vilains ou beaux ... »

Il n'hésite pas à décrire un cadavre, à évoquer les vers qui naissent de la pourriture et s'en repaissent, et par ces images violentes à entrer puissamment dans l'imagination du pécheur :

Quando t'alegri, o uomo di altura,
Va poni mente a la sepoltura ...

« Quand tu t'exaltes, homme d'orgueil — va, mène ton esprit près des sépulcres — et là, laisse ta contemplation suivre son cours. — Pense bien que tu dois retourner — à cet état, où tu vois réduit — l'homme qui gît dans la fosse obscure.

Réponds, toi qui gis dans la tombe — qui fus soudain arraché à ce monde, — où sont les belles étoffes, dont tu étais vêtu, — maintenant te voilà paré de fange !...

Où est ton chef si bien peigné ? — avec qui en vins-tu aux mains, jusqu'à t'arracher le poil ? — Est-ce de l'eau bouillante qui te rendit si chauve ? — Ah ! tu n'auras plus besoin de miroir.

Cette tête mienne, que je connus blonde, — la chair en est tombée et les cheveux qui l'ornaient. — Je n'y pensais point, dans le monde, — quand j'y faisais si bien la roue, comme un paon.

Où sont ces yeux si limpides ? — ils sont jetés hors de leur orbite, — les vers, je crois, les ont mangés, — et ton orgueil ne leur fit nulle peur.

J'ai perdu les yeux, instruments de mon péché, — leurs regards jetaient des feux coupables.— Malheur à moi ! je suis dans le chagrin, — mon corps est dévoré, mon âme est en feu.

Que sont devenues ces narines délicates ? — Quelle maladie les a rongées ? — les vers n'y ont-ils pas travaillé ? — Il est bien abattu ton orgueil !

Digitized by Google

Ces narines si friandes de parfums — sont tombées en pourriture. — Je n'y pensais guère, quand j'étais épris — du monde si rempli de vanités décevantes.

Ou est cette langue si mordante ? — Ouvre la bouche. Elle est vide. — etc. etc. »

Et l'énumération continue, où le poète guide la très simple et très populaire méditation de ses auditeurs.

Faut-il citer d'autres sujets de cette prédication populaire sur la mort, le jugement et l'enfer, où parfois notre *joculator Domini* atteint la vivacité et la vigueur de touche des fossoyeurs de Shakespeare, ou ses Nativités à la grâce enfantine, ou les mystères de la passion douloureuse ? A sa voix tout s'anime, il met tout en scène. Ces formes dramatiques furent les premières origines du théâtre italien. Ozanam en parlait déjà ; cette idée fut reprise et approfondie par les recherches de M. d'Ancona.

O corpo infracidato (Dialogue du corps et de l'ame.)

L'âme. O corps, tourné en pourriture, — je suis ton âme misérable. — Lève-toi incontinent, — car ensemble nous sommes condamnés.

L'ange est debout et fait retentir — une grande clameur d'épouvante ; — c'est l'heure de se présenter — sans le moindre retard. — Lorsque tu cherchais à me persuader — que rien n'était à redouter, — j'eus le malheur de te croire, — et de m'unir à ton péché.

Le corps. Est-ce bien là, ô mon âme, — ta courtoisie et ta reconnaissance ?.... (pour abréger omettons ici quelques strophes).

L'âme. Debout, ô maudit, — car tu ne peux différer davantage — nous portons écrit au front — toute l'histoire de notre péché. — Ce que dans le secret de la nuit — nous voulûmes commettre, — il va falloir le dévoiler, — à la face de tous les hommes.

Le corps. Quel est ce grand Seigneur, — ce Roi d'aspect si fier ? — Je voudrais rentrer sous terre, — tant il m'inspire d'effroi. — Jusqu'où pourrais-je fuir, — son visage sévère ? — Terre recouvre-moi, — cache-moi l'éclat de son courroux !

L'âme. Celui-là est Jésus-Christ, — c'est le Fils de Dieu. — En voyant son visage sombre — j'ai compris combien mes agissements lui déplurent. — Nous aurions pu gagner — de posséder son royaume. — Corps mauvais et coupable — maintenant qu'avons-nous gagné ?

Le corps. Et pourquoi as-tu consenti — à satisfaire mes goûts criminels. — Car, continuellement, tu voulais — me donner quelque

Digitized by Google

délectation. — Tu pouvais me corriger en t'opposant à mon désir. — Tu as toujours méconnu — le bon jugement de la conscience.

Tu reçus le don d'être conscient, — de vouloir et de comprendre — de juger et de choisir — entre vertus et vices. — Tu n'a pas voulu me contraindre, — ni fuir les vaines délices. — Voici que par ta faute je suis rejeté, — et mortellement condamné.

Et c'est pourquoi, ô mon âme, — si nous sommes damnés, — c'est grande vilenie de ta part — de m'imputer tous les péchés. — Tu m'as fait suivre telle route — et opérer des œuvres telles — que maintenant nous sommes jugés, — et c'est par toi que j'en suis venu là. »

Dans *O Signor Cristo pietoso*, le Juge, le pécheur, le démon, sont en scène, ainsi que l'ange gardien, et l'on nous met sous les yeux le spectacle du jugement particulier. L'accusateur poursuit son réquisitoire avec précision et ironie :

« C'est toi Seigneur qui l'as créé, selon ton bon plaisir ; tu l'as orné de tes grâces — ainsi que d'un sens droit. — Cependant il n'observa rien — de ce que tu lui prescrivais. — Celui dont il embrassa le service, — doit en recueillir le bénéfice.

Car il savait ce qu'il faisait — quand il pratiquait l'usure — et qu'au pauvre il donnait — beaucoup moins que sa mesure. — Aussi je veux à ma cour — le récompenser de telle sorte — qu'il n'ait jamais senti encore — les délices que je lui ferai goûter.

Si quelqu'un tentait de lui dire : — « Frère, pense à l'heure de la mort, — il s'en riait alors — ne croyant pas qu'il dût mourir. — Je sais être courtois, chez moi — aussi le ferai-je bien servir. — Et puisqu'il voulut venir, — je ne saurais m'en priver.

S'il voyait une assemblée — de dames ou de demoiselles — il ne manquait pas d'accourir — et par sa musique et ses chants variés — il faisait là quelque conquête — par des procédés de vagabond. — Il est, dans ma cour, des jeunes gens, — qui lui apprendront à chanter. »

Et la scène continue, plutôt naïve que terrible, mais c'est aussi la naïveté de l'Angelico, qui l'empêche d'atteindre l'horreur dans son Jugement dernier.

V. Aux pieds du Sauveur.

Mais bien entendu, selon les bonnes méthodes, avec Jacopone le rappel des terribles leçons de la Mort et du Jugement doit aboutir à courber le pécheur devant la Croix du Sauveur pour lui crier pardon. Le poète et prédicateur populaire interprète donc aussi les appels du Crucifié, de l'ami délaissé.

Digitized by Google

« *Mirami sposa*. Regarde-moi un instant, ô âme — sur la croix où je fus mis à nu — dans un supplice cruel — pour te réchauffer au feu de mon amour.

Sur moi désormais fixe ton regard — avant que passe le temps. — Tu sais, j'en suis certain, — que dès la première heure je t'appelai. — Mais tu l'as perdu — le temps de ta jeunesse ...

Or quand le temps aura passé — il sera trop tard pour la repentance. — Je n'ai cessé d'attendre — que tu portes vers moi les yeux. — Mais, tu ne peux l'ignorer, — jamais tu ne t'es émue — que je fusse pour toi mis en croix.

O âme mienne, je t'en prie, — pense à l'honneur que te fit ton Créateur — en te formant à son image. — En mon cœur tu es marquée — avec des lettres de sang. — Et c'est pourquoi je languis — et meurs chaque jour un peu, pour toi.

L'amour me contraignit — à venir en ce monde. — La mort ne rebuta point — mon cœur apitoyé et pur, tant était grande l'ardeur — qui me fit monter à la Croix. — Là dans une torture cruelle, — je t'appelai jusqu'à en perdre le souffle.

Mes pieds et mes mains — et ma tête sanglante — tout mon corps, tu l'as vu, — pour toi endurer grande peine. — Mais plus encore je souffre, — en voyant que la douleur — de ton Rédempteur, à pour toi — moins de prix qu'un grain de froment. »

A un tel rappel, si pressant et si touchant, les auditeurs ne peuvent donner d'autre réponse que celle de la dernière strophe, où l'âme s'écrie :

« A qui me donnerai-je, — si ce n'est à toi, mon Époux. — Toi seul peux me conduire — à l'éternel repos. — Ce monde plein de périls — ah ! fais que je le méprise, — qu'en toi seul j'espère — et qu'en ton amour je me consume avec ferveur. »

Jules PACHEU.

APPENDICE

GESU FIORE DI NAZARETH

Ego flos campi et lilium convallium (Cant. I)

1. Le Christ a fleuri dans la chair virginale
   Voici que l'humaine nature est dans l'allégresse.

2. O nature humaine, que ton éclat était obscurci !
   Tu étais pareille à l'herbe desséchée,
   Mais ton époux t'a renouvelée.
   Ah ! ne sois pas ingrate pour un tel amant.

Digitized by Google

3. Un tel amant est fleur de pureté,
Né dans les champs de la virginité.
C'est le lys de l'humanité,
Tout de suavité, et d'un parfum exquis

4. Ce parfum divin il l'apporte du Ciel,
De ce jardin où il était planté.
Il était Dieu, et de la Béatitude du Père
Il nous fut envoyé couronné de fleurs.

5. Fleur de Nazareth se fit-il appeler.
Il voulut germer sur les branches de Jessé
Et se manifesta au temps des fleurs,
Pour attester son grand amour,

6. Amour immense, et vérité infinie
Me furent témoignés par le Christ, ma vie ;
Il prit une humanité unie à la Divinité.
Ma joie en est parfaite, l'honneur en est grand.

7. La gloire et l'humilité il les eut pour agréables,
De la part des foules qui vinrent le fêter,
Et fleurirent les chemins et toute la cité
Pour le révérer comme leur Seigneur.

8. Vénéré Seigneur, environné de respects,
Qu'une lourde sentence allait bientôt condamner !
O peuple changeant et sans prévoyance,
Ta grande folie te fit tomber dans l'erreur.

9. Tu préféras l'erreur à la vérité.
Tes persécutions firent de lui une violette :
La rose rouge du martyre
Par la vertu de l'amour, transforma sa couleur.

10. La splendeur native de sa beauté
Avilie par les supplices, devint livide.
Avec sérénité il supporta l'amertume,
Et changea en bassesse sa puissance infinie.

11. Elle fut humiliée son immense puissance ;
La fleur parfumée, foulée aux pieds,
Fut toute entourée d'épines aiguës.
Et sa splendeur se trouva voilée.

12. Cette splendeur qui illumina l'humanité dans les ténèbres
Fut obscurcie par la dure souffrance,
Et sa lumière se renferma toute
En un sépulcre, au jardin des fleurs.

Digitized by Google

13. La fleur reposa couchée et s'endormit,
Elle s'éveilla bientôt dans une résurrection :
Le corps bienheureux et pur refleurit,
Et se montra tout resplendissant.

14. Tout resplendissant il apparut à Madeleine,
Tandis que dans le jardin elle pleurait sa perte.
Et de tant de larmes il lui donna réconfort
Et absorba tout entier son cœur ardent.

15. Il réconforta le cœur de ses frères,
Et fit naître des fleurs nouvelles.
Il demeura près d'eux, dans ce jardin,
Chantant avec ces agneaux des cantiques d'amour.

16. Par l'amour tu ramenas l'incrédule,
Et lorsque tu lui montras les fleurs parfumées,
Roses dont tes plaies gardaient la rougeur,
Soudain il fit entendre un cri plein de ferveur.

17. Enivré d'une amoureuse ferveur
Son cœur demeura tout épanoui de joie,
Et, en la contemplation de ta gloire,
Il s'écria : « Mon Seigneur et mon Dieu ! »

18. Roi de gloire tu montas aux Cieux
Accompagné, au son des instruments et des voix, par les [Anges ;
Tu revins au ciel avec des trophées de victoire
Et tu pris place sur le trône de gloire.

19. Cette gloire tu en fis don à tes vrais serviteurs,
Tu montras la voie en tes disciples.
Tu leur envoyas l'Esprit de flammes
Dont le cœur des disciples fut l'ardent foyer.

Digitized by Google

A PROPOS DE LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE CH. MAURAS

A Monsieur Carlos de R-G.

Mon cher Carlos,

Voici quelques notes prises à propos de la « Politique Religieuse » *de Mauras. C'était surtout en pensant à vous que je les prenais. Je vous prie de les recevoir en témoignage de mon amitié pour vous et de ma reconnaissance pour vos parents.*

Credidi, propter quod locutus sum.

PREMIÈRE PARTIE

I

Vous me demandez, mon cher ami, ce que je pense du nouveau livre de Ch. Mauras : *La Politique religieuse.* Mais j'en pense le plus grand bien et même, étant de loisir, il m'est agréable de vous le dire et de vous donner les raisons de mon sentiment. Je regrette seulement que mes yeux ne me permettent pas de relire le livre et de l'étudier, afin de pouvoir vous en parler avec une plus parfaite connaissance de cause.

Je n'ai pas besoin de vous dire que je n'attache aucune importance aux criailleries qui, de certains milieux, s'élèvent contre le livre et son auteur. Je suis trop vieux pour m'en émouvoir. J'ai vu le temps où Louis Veuillot était accusé d'être l'auteur secret de certains ouvrages obscènes et j'ai eu entre les mains un

Digitized by Google

gros volume qui voulait me prouver que Drumont était juif, franc-maçon, très habile et persévérant ennemi de l'Église. Je crois que tout homme à qui Dieu donne la mission très noble de rendre service à l'Église et à ses semblables, en mettant en lumière quelque vérité, doit toujours s'attendre à rencontrer sur sa route cette sorte d'obstacle ou mieux, d'ennuis et de désagréments. Il en arriva bien davantage à Notre-Seigneur lui-même..... N'y faisons donc pas attention.

Mauras est plus exposé que d'autres à ces cris, parce que son livre, excellent, est accompagné d'action qui tend à faire passer ses idées dans le domaine des faits. — Revenons à son livre.

Je le range au nombre des deux ou trois que chaque siècle lègue aux âges suivants et que tout homme qui pense se doit d'avoir lu. Les jeunes et tous ceux qui peuvent encore perfectionner leur formation et améliorer leurs méthodes, gagneraient à l'étudier à fond. A cette étude, ils apprendraient à bien regarder les faits et les idées, les tenant à la lumière de principes sûrs, éprouvés par l'expérience des siècles ; à regarder ces faits et ces idées longuement, les examinant sur toutes les faces et les fouillant dans leurs profondeurs. Ce n'est pas chose petite et vulgaire que d'acquérir une telle habitude. La plupart croient avoir bien vu qui n'ont pas su seulement regarder. Peut-être convient-il de signaler, ici, une illusion qu'il me semble entrevoir chez Mauras ; il paraît croire un peu trop que l'homme est ami de la raison et qu'il va vers elle volontiers ; qu'il compare le nombre des exemplaires de sa *Politique*, qui seront vendus en deux ou trois mois, au nombre d'exemplaires de la *Colline Inspirée* de Barrès qui se vendront en deux ou trois semaines, pour comprendre qu'il fait trop d'honneur au genre humain. Par contre, si je viens à lire la *Colline Inspirée* de Barrès, dont le titre n'a rien dit de clair à mon esprit, peut-être ne parviendrai-je pas à penser ce que j'ai dit du livre de Mauras, que notre âge le lèguera aux temps à venir.

Quoiqu'il en soit de Barrès, Mauras nous enseigne d'abord à penser. Il ne nous dit pas seulement, comme Boileau, de l'apprendre ; il nous l'enseigne par son exemple. Ce n'est pas que la lumière dans laquelle Mauras étudie les faits et les idées soit la meilleure et la plus haute et surtout qu'elle le préserve de toute erreur et ne lui cache aucune vérité ; nous verrons cela plus tard. Mais telle qu'elle, la philosophie de Mauras lui permet de bien voir, de comprendre les faits et de rendre d'une manière excel-

Digitized by Google

lente ce qui fait le sujet de ses réflexions. Il apprend donc à penser juste. Je ne dis pas non plus que cela ne soit dû beaucoup plus aux qualités naturelles qu'il a reçues de Dieu en vue de la mission qu'il doit remplir ici-bas, qu'à la qualité de sa philosophie. Encore une fois, il apprend à penser juste et c'est beaucoup.

Il apprend peut-être encore mieux à exposer clairement ce qu'il a d'abord pensé avec justesse et cela aussi est un service qui mérite notre reconnaissance. Il parle un vrai français, je veux dire une langue très claire, très loyale et qui n'oublie jamais que l'adjectif est l'ennemi du substantif, bien qu'il s'accorde avec lui en genre, en nombre et en cas — ou, si vous préférez — il sait trouver et employer le mot propre qui fait la lumière dans l'esprit du lecteur sans l'éblouir, ce qui est une manière de le tromper. Son raisonnement s'enchaîne et convainc à mesure qu'il se déroule ; un peu d'attention suffit pour voir les anneaux de cette chaîne et comment ils sont soudés les uns aux autres. Il va droit au but et l'atteint rapidement sans se laisser arrêter par les broussailles qui se peuvent rencontrer sur son chemin. Je le répète, c'est du vrai français et de la meilleure qualité ; exemple excellent, surtout dans ce temps où le patois envahit, au moyen des journalistes, les salons les plus distingués. Cependant, il est quelque chose dont je lui suis plus reconnaissant encore que de m'apprendre à bien penser et à bien écrire : c'est de penser toujours et par suite de parler et d'écrire avec respect de l'autorité, même quand l'action de cette autorité s'exerce en opposition avec notre conviction, notre préjugé et des intérêts plus chers à notre cœur que ne le sont nos intérêts personnels. De ceci, il y a un exemple admirable dans l'article qu'il consacra au pape Léon XIII, au lendemain de sa mort.

Peut-être, aucune autre leçon n'est plus nécessaire à notre temps que celle-là. Sans doute, la grâce de nous donner cette leçon est la conséquence d'une autre grâce qu'il a reçue sans aucun mérite de sa part : celle d'être né dans une famille royaliste et d'avoir su, dès le berceau, en quelque sorte, pratiquer ce respect. Les bienfaits de Dieu sont sans repentance ; ils s'enchaînent et s'appellent les uns les autres, avec une logique infiniment plus belle que celle dont use Mauras. Espérons que ces miséricordes divines l'arracheront, plus tôt qu'on ne pense, à son malheureux agnosticisme.

Digitized by Google

II

Je ne vais pas faire la faute d'entreprendre pour vous, l'analyse de l'ouvrage de Mauras. Vous l'avez lu à loisir, vous avez pu, à votre aise, revenir sur les passages qu'il vous a paru bon de relire. Moi, j'ai dû me contenter d'écouter une lecture faite rapidement et que plus d'une fois le lecteur interrompait par ces mots: « Je ne comprends pas ! » Il est pourtant fort intelligent, mon lecteur ; mais il n'a que l'instruction de l'école primaire. Lorsque ce qu'il lisait était de sa compétence, par exemple, ce qui est dit des protestants, qui sont nombreux ici, ou encore de l'organisation du travail et des syndicats, comme il comprenait et de quel ton il disait : « Oh ! que c'est bien cela ! »

Voilà peut-être une chose à laquelle les écrivains et les orateurs ne songent pas assez. Leur mémoire est remplie de souvenirs classiques, de faits, d'idées, de formules puisées dans les hautes études, tout cela passe, sans qu'ils y prennent garde, dans leurs discours et leurs écrits et ils ne pensent pas que la grande majorité de ceux qui les lisent ou les écoutent ne peuvent les comprendre, quoique les plus intelligents, seuls, en aient conscience et le confessent. Les prédicateurs, surtout, ont besoin d'y prendre garde, dans l'intérêt des fidèles.

Ainsi que je viens de vous le dire, ne vous attendez pas à une analyse suivie du livre de Mauras, je me contenterai de quelques observations, sans même prétendre les mettre en ordre, ni les compléter.

Tout d'abord, j'ai été un peu déçu en m'apercevant qu'une grosse partie de la *Politique religieuse* se compose d'articles de journaux écrits à des occasions diverses, en plusieurs journaux et dans un espace de temps de huit à dix ans. On ne fait plus de livres aujourd'hui, si ce n'est, peut-être, des romans, et encore, quand on n'a pas le moyen de les placer en feuilletons. On trouve plus commode et plus avantageux de faire des articles de journal et de revue et quand ils sont en nombre suffisant, sur un même sujet, de les réunir en un juste volume. Incontestablement plus commode, le moyen est excellent aussi pour éviter des travaux approfondis et de longues méditations qui pourraient, à la longue, fatiguer le cerveau. Il est encore plus évident que c'est de la bonne économie domestique ; on tire ainsi deux moutures du même sac de blé. Mais, est-il aussi certain que la pen-

Digitized by Google

sée et son expression gagnent quelque chose à ce progrès de l'économie domestique appliquée. Pour mon compte, je serais porté à croire que l'une et l'autre y perdent beaucoup. La pensée perd souvent, dans le coup de feu du journal, quelque chose de sa beauté, de sa sérénité, même de son relief, quand l'exagération qui accompagne presque toujours la polémique, ne lui donne pas un peu l'air de caricature. Quant à l'expression, je tiens que Maître Nicolas a raison quand il dit : « Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage. — Ajoutez quelquefois et souvent retranchez. » Quelles que soient les pratiques en usage, ceux qui voudront faire œuvre de perfection feront bien de s'en tenir à ces maximes.

Il n'est que juste d'ajouter à la louange de Mauras qu'il a, moins que la plupart, besoin d'entendre cette leçon. La pensée, chez lui, ne se contredit point elle-même, tant est ferme son attachement aux principes philosophiques qui le guident, et ses articles s'emboîtent, les uns dans les autres, comme le pourraient faire les uns après les autres les chapitres les plus médités et écrits à l'ancienne mode. Je ne parle pas de la clarté de la pensée et du bonheur de l'expression qui jamais ne lui font défaut.

Cependant le défaut inhérent à cette manière de composer ne peut manquer d'apparaître quelque part, et, tel article qui sera inséré dans le volume, exactement comme il fut écrit pour le journal, aurait gagné considérablement à être refait et complété.

C'est presque uniquement parce que je vous ai parlé de Mauras et de l'*Action Française* que vous avez entrepris de lire la « *Politique religieuse.* » Mais, je vous connais trop pour n'être pas certain que vous avez hésité avant d'ouvrir le volume et que vous vous êtes demandé si c'était entièrement bien, à vous, et sans aucun danger pour votre âme et votre intelligence, de le lire, en effet. Je réponds avec assurance à votre pensée et à votre scrupule de conscience. Oui, vous faites bien. Vous et tous ceux qui comme vous, avec la grâce de la foi, sont de plus nourris d'une philosophie meilleure, plus élevée et véritablement sûre : de la philosophie chrétienne, selon la méthode scolastique ; non seulement, vous le lirez sans danger, mais même avec un excellent fruit.

Sans doute, l'agnosticisme de l'auteur s'y laisse voir ou s'y fait sentir de bien des manières. Peut-être, n'y trouverez-vous pas une seule proposition digne de censure ; mais, vous ne pourrez, au moins, vous empêcher d'y remarquer l'absence de

Digitized by Google

vérités certaines, chères à votre intelligence comme qu'à votre foi. Bien plus, il est nécessaire que cette absence de certaines vérités fasse, d'un bout à l'autre du livre, comme une tache d'huile, partout présente, partout sensible, quoique ne se voyant nettement nulle part.

Comment ne sentiriez-vous pas que l'action providentielle de Dieu est absente de ce livre. Absente également, la grâce de Jésus-Christ et l'appui qu'elle donne au bien naturel et au bon ordre social ici-bas. Absente enfin et même quelque peu dédaignée, sous le nom de mysticisme, la sainteté catholique.

Ici, Mauras confond, sous l'appellation de mystique deux choses bien différentes et qui, en français, ne portent pas le même nom : le mysticisme et le fanatisme. Le mystique est un homme qui vit de foi, qui craint, plus qu'il ne désire, les phénomènes de la vie surnaturelle, (lesquels sont au fond; Dieu connu expérimentalement) parce qu'il sait que, souvent, le démon se transforme en ange de lumière. Cependant, il est en sûreté parce qu'il est établi sur la foi, vivant selon la foi et non pas selon le mysticisme. Il demeure constamment soumis à l'autorité divinement constituée et obéit, de préférence, toujours à l'autorité. Le fanatique, au contraire, part de l'erreur, entend la conserver malgré l'autorité de l'Église, s'enthousiasme pour un homme sans mission, lui obéit avec autant d'aveuglement qu'il met de persévérance à désobéir à celui qui a la charge de paître les brebis et les agneaux. Que l'homme auquel il obéit soit Mahomet, Wintras, Jean de Leyde, ou le diacre Pâris, ou un moderne quelconque, peu importe. — Les fanatiques créent le désordre, tandis que les saints mystiques, tel que fut sainte Thérèse, sont les meilleurs soutiens de l'ordre social divinement établi, et même de la tradition nationale du pays qui les a vu naître. Mais, précisément, parce qu'à la lumière de votre foi et de votre raison vous voyez nécessairement ce trou dans le livre, ou mieux cet abîme que creuse, en lui, l'agnosticisme, vous n'avez pas à craindre qu'il vous donne le vertige et vous précipite dans ce vide déplorable. Si l'horizon de Mauras est plus restreint que le vôtre, si son regard ne se porte pas aussi haut, en revanche ce qu'il regarde il le voit plus clairement et le fait voir plus distinctement que personne. Sans lui vous ne verriez pas aussi bien ce que vous voyez, ni aussi nettement que, ce que vous voyez est à la place qui convient. De plus, il n'y a pas mal de choses que ni vous, ni moi, n'aurions su voir s'il ne nous les avait pas

Digitized by Google

montrées. On pourrait dire de lui qu'il est le plus clairvoyant des myopes et que, dès qu'il est assez près de ce qu'il regarde, nul n'y voit mieux et n'aide mieux à voir, comme lui, ceux qui pourtant ont les yeux sains.

J'ai lu quelque part que le maréchal Davoust était myope, mais tellement, qu'il fallait qu'il regardât de très près pour voir et qu'alors il voyait à merveille. Comme il aimait son métier et son corps d'armée, il regardait de très près tout ce qui concernait l'un et l'autre. Sans doute, les soldats et les fournisseurs ne manquaient pas de murmurer de ce qu'ils appelaient ses manies, mais, résultat : son corps d'armée pouvait aller du Rhin à la Vistule sans laisser un seul traînard en arrière.

III

Aujourd'hui, je me propose de vous parler de la mission de Mauras. Tous, nous avons une mission et même deux : l'une consiste à faire le salut de notre âme, l'autre à rendre service au prochain, ou à la société, ou à l'Église. Ces missions sont très inégales entre les hommes. Les uns, n'ayant que de petits dons, n'ont que peu à faire ; d'autres, au contraire, sont choisis et doués pour une œuvre immense ; ils la font, parce Dieu le veut ainsi, sans comprendre souvent eux-mêmes le but véritable de leurs actions, ni la grandeur de ce qu'ils accomplissent. Je doute beaucoup que Mauras lui-même ne se trompe sur la fin pour laquelle Dieu l'a prévenu des dons dont il l'a gratifié et pour laquelle il a donné le succès à son activité. Pour moi, sa mission spéciale consiste à abattre le libéralisme et à le rendre ridicule. Il était chargé providentiellement de faire contre cette erreur ce que Joseph de Maistre a fait contre le gallicanisme et il a réussi sa mission comme Joseph de Maistre réussit la sienne.

N'est-ce pas une charmante ironie des choses que de voir cet homme qui n'a pas la foi, devenir, par la volonté de Dieu, défenseur d'une vérité capitale et, spécialement, le champion de cette série de papes qui, depuis Pie VI, ne cesse de combattre le libéralisme, sans que trop souvent, hélas ! de fervents catholiques aient daigné y prendre garde, ni surtout obéir à l'enseignement du Vicaire de Jésus-Christ. Louis Veuillot avait été chargé avant Mauras de cette même œuvre ; mais alors le Goliath libéral avait une certaine tenue, était bien vu dans le monde, et ses écuyers étaient plus populaires que celui qui attaquait leurs

Digitized by Google

erreurs, en sorte que Veuillot ne fut compris et suivi que d'un petit nombre. Aujourd'hui, le libéralisme n'est pas si brillamment entouré, son crédit a beaucoup baissé et ses défenseurs ne sont plus très fiers de lui. Puis, ce n'est plus un catholique, c'est un mécréant qui l'attaque et c'est un spectacle réjouissant de voir ce petit David, sans foi, sans Dieu, sans espérance, culbuter l'énorme philistin, l'abattre au pied du trône pontifical et l'y laisser en telle posture qu'il devienne, à jamais, ridicule.

Mauras, lui, est persuadé peut-être, que le but de sa vie est une sorte de réfection de la France par le retour du roi, et je conviens qu'il s'y emploie de tout son cœur. Mais, à mes yeux, les grands accroissements du royalisme, les succès de l'*Action Française* ne sont pas un but, mais le moyen, à l'aide duquel le but, c'est-à-dire la victoire sur le libéralisme, est atteint.

Il est impossible de compter aujourd'hui le nombre d'hommes qui, par amour de la France, sont entrés dans l'*Action Française* et qui, jusqu'ici, n'y ont trouvé que la fin de leur libéralisme. Ils y trouveront, peut-être, quelque chose encore plus tard, mais jusqu'ici ils n'y ont trouvé que cela et l'y ont trouvé en cherchant autre chose. Or, ceux qui ont accepté les doctrines de Mauras ne sont pas seulement en France ; il y en a en Belgique, en Suisse et en Italie, même en Amérique, et tous ceux-là, de même que ceux qui sont en France, n'ont trouvé encore par leur adhésion à l'*Action Française* que la mort du libéralisme, qui auparavant, était très vivant chez eux, et, si l'on y prend garde, tout, dans la vie et l'action de Mauras, est coordonné vers cette lutte, et cette victoire qui réussit à abattre une des têtes et peut-être la plus dangereuse de l'hydre révolutionnaire. Lui-même verra plus tard en réfléchissant à toutes ces choses que l'homme s'agite, mais que c'est Dieu qui le mène. Il s'est agité beaucoup pour le roi, et Dieu l'a mené à une victoire de l'Église sur la révolution. Je suis convaincu que, si je connaissais bien la vie de Mauras et la chaîne des évènements et des idées qui la constituent depuis son enfance, je pourrais faire la démonstration que sa mission a été véritablement ce que je dis et pas autre chose, car autre chose demeure possible encore, et, s'il plaît à Dieu, s'accomplira.

Mais voici ce que j'imagine simplement à l'aide de deux faits certains, d'abord son voyage à Aix pour assister au sacre de Monseigneur Penot, son ancien professeur ; l'autre, que je viens d'apprendre il y a deux jours, à savoir : qu'il a été le disciple sinon le secrétaire d'Anatole France. Ce qui a dû se passer chez lui

Digitized by Google

d'après ces faits, et aussi parce qu'il est né d'une famille catholique et royaliste et qu'il est un homme de chair et d'os comme tous les autres, le voici : Il a dû subir, vers l'âge de quinze ans, une crise terrible, en proportion même de la richesse de sa nature. Qui ne connaît et qui n'a souffert une crise semblable ? Il fut alors romantique, c'est-à-dire, à peu près fou, et l'abbé Penot qui devait attendre ou augurer beaucoup de lui, dut se donner un mal extrême pour le ramener, par les écrivains classiques, au bon sens et à la foi.

Je ne sais s'il réussit sur le second point ; mais, certainement, le succès fut parfait sur le premier. Un peu plus tard, Mauras, conscient de sa force, comptant sur ses coudes pour se faire une place au soleil, ne rêva plus que Paris, ce qui ne prouve pas qu'il fût dépourvu d'ambition, au moins littéraire. Là, prenant l'air du temps et la direction du vent ; sans doute aussi, séduit par quelque lecture antérieure, il voulut être un des disciples d'Anatole France, et il le fut.

Je ne crois pas que depuis Voltaire, la France ait vu un homme aussi funeste qu'Anatole France. Certes, il est héritier direct du patriarche de Ferney ; mais, comme il a un peu plus de goût que lui, il a pris soin d'éviter le poème épique et la tragédie. Mais après, entre les deux, je serais porté à croire que c'est Anatole France qui l'emporte en impiété absolue et tranquille, en mépris de l'humanité, en haine spéciale de la France traditionnelle et de Jeanne d'Arc. Anatole France a, en ce genre, une supériorité encore sur Voltaire, c'est qu'il exalte les Juifs autant que Voltaire les méprisait.

Auprès de lui, Mauras trouvait, en même temps un maître dans l'art d'écrire, un philosophe épicurien et sceptique dont le souffle empoisonné desséchait l'âme si on ne lui échappait pas à temps et lui imprimait un triste stigmate, alors même qu'on parvenait à s'arracher à sa fascination. Ce qui restait à Mauras d'atavisme chrétien et de foi royaliste dut souffrir étrangement à ce contact. Mais, bientôt, il dut sentir qu'il cessait de souffrir et que tout s'écroulait en lui, tout, excepté le désir de réussir dans les lettres. Après cela, le néant pour le passé, le présent et l'avenir.

Devant ce gouffre qui le fascinait, ce que Mauras avait reçu de sa famille et de l'abbé Penot, recula d'horreur. Sa riche nature également lui criait que sa vie pouvait être utilisée et qu'il avait en lui de quoi servir, au moins, la France et le roi, mais qu'il

Digitized by Google

était temps de s'arracher au scepticisme et de revenir à quelques vérités certaines. La philosophie d'Auguste Comte ne parut lui demander aucune foi et cependant conduire à la certitude, très spécialement en sociologie et en politique; les conclusions de cette philosophie étaient, d'ailleurs, identiques à celles qu'il trouvait dans ses traditions de famille : et le voilà positiviste, agnostique. Pendant ce temps il faisait de la critique littéraire dans le sens classique, avec une netteté, un ordre, une force, un courage qu'on ne voyait guère autour de lui et sans nul respect pour les réputations usurpées, lorsque la crise dreyfusienne éclata. Cette même netteté d'esprit, cette même vigueur et ce courage le jetèrent dans le journalisme politique et lui donnèrent de l'autorité. Quand le premier nationalisme eut montré son impuissance, ce fut lui qui donna, au second, la doctrine dont il vit, qui le dirige et qui lui assure de jour en jour des conquêtes plus nombreuses. Mais, encore une fois, tout cela jusqu'à présent, n'a donné qu'un seul résultat bien acquis et bien certain : la défaite du libéralisme et le ridicule des libéraux, surtout conservateurs et catholiques. Ce point est acquis et demeurera pour jamais. Le reste viendra ou ne viendra pas, Dieu le sait. Mais, alors même que la restauration monarchique réussirait pleinement selon les vues de l'*Action Française*, le service rendu à la France, à l'Église, à l'humanité entière, serait-il aussi grand que l'est la seule victoire sur le libéralisme. Il n'est pas certain, jusqu'à présent du moins, que la défaite du libéralisme suffise à faire triompher l'idée royaliste, et chacun peut voir que le succès de celle-ci n'a été que le moyen d'arriver à celle-là.

IV

Ce fut dans le *Correspondant* que je lus pour la première fois : « L'Église catholique doit être privilégiée en France et partout. » Je ne puis dire combien, au premier moment, je fus heureux de lire ces paroles. J'étais si fatigué des protestations faites, avec la dernière énergie, par ce brave Chesnelong qui s'imaginait faire quelque chose en opposant à des faits trop réels, quelques paroles trop creuses ; et maintenant j'étais encore plus écœuré d'entendre la masse des catholiques français se contenter de réclamer, sous le nom de droit commun, une trop petite place au soleil pour Notre Seigneur Jésus-Christ et son Église et, cela, sur un ton qui semblait dire : Nous serons bien sages, nous

Digitized by Google

ne ferons aucun bruit, supportez-nous seulement, et nous vous serons si reconnaissants. Or, le beau de l'affaire était que la parole qui me donnait pleine satisfaction était dite par deux hommes qui avouaient n'avoir pas la foi et qui reprochaient au directeur du *Correspondant*, chrétien fervent, pratiquant, intelligent, académicien, cette attitude trop modeste pour l'Église catholique et même injuste, de la vouloir seulement dans le droit commun, car, ajoutaient les deux mécréants, il n'est pas possible de mettre sur le même pied la seule religion qui a civilisé le monde et les sectes qui ont failli ramener le monde à la barbarie. De fait, il saute aux yeux que c'est là une injustice envers l'Église en même temps qu'un crime envers l'humanité, car on ne peut pas reprocher à Mauras de n'avoir voulu faire qu'une formule ou une parade en vue d'appeler les catholiques à l'aide, pour le triomphe de son idée politique. Il s'agit sans doute de la France. Il se peut que la France ait mieux profité de l'Église catholique et de tous ses bienfaits que les autres nations ; il se peut aussi que l'Église ait traité la France en fille aînée et l'ait favorisée dans le partage de ses biens. Mais les deux positivistes établissent que c'est en France et partout que l'Église catholique doit être privilégiée et l'*Action Française* est revenue des centaines de fois sur ce *partout*. Aux yeux de Mauras, les gouvernements sont obligés de privilégier l'Église qui civilise ou civilisera les peuples qu'ils gouvernent et de l'élever dans leur estime et le traitement qu'ils lui font, bien au-dessus des sectes qui rendent les peuples pires de toutes les manières. Il ne s'agit donc pas de politique, alors même que celle de Mauras y trouverait quelque avantage, mais il s'agit de l'humanité toute entière.

Qu'est-ce que cela signifie, sinon qu'aux yeux de Lucien Moreau et de Mauras, l'Église catholique est vraiment catholique c'est-à-dire qu'elle est une société ou une institution qui convient à tous les temps, à tous les lieux, et qui s'est montrée partout, seule capable d'améliorer les temps et les lieux. Et cela leur paraît ainsi, sans qu'ils comprennent rien ou que même ils essayent de comprendre quelque chose, à l'âme vivante de l'Église, aux principes intérieurs qui lui permettent d'agir de cette sorte et avec succès. Non, ils ne voient et n'apprécient que le fait extérieur. Ils voient que dans toute l'histoire des hommes, l'Église catholique, seule, a civilisé et magnifiquement civilisé l'humanité. Qu'est-ce à dire, si ce n'est qu'elle seule a réussi à rétablir les hommes dans la paix en les rétablissant dans la jus-

Digitized by Google

tice ; qu'elle seule a réussi à faire de la mauvaise volonté humaine cette bonne volonté à qui les Anges ont promis la paix, à la naissance du Seigneur ; car la civilisation n'est pas autre chose qu'un état social dans lequel existe une force physique ou morale capable de protéger et de défendre les droits de chacun, de manière que tous puissent déposer les armes parce qu'ils n'en ont plus besoin pour défendre leurs droits. Or cela, depuis vingt siècles, n'a existé que là où l'Église catholique a joui de son privilège de parler au nom de Dieu et d'obliger les consciences en ce nom sacré, et là où elle n'a pas eu cette liberté, qui est son grand privilège, aucune force publique, aucune gendarmerie, aucune police, n'y a réussi. (1)

Il est facile de voir, à tout homme qui veut regarder et qui ne s'étonne pas de trouver quelque excès ou quelque insuffisance dans une société humaine, à un homme capable de sourire quand on lui parlera du procès de Galilée et d'autres niaiseries ; il est possible à un tel homme de se rendre compte que, jamais, il n'y a eu sur la terre rien de semblable à l'Eglise catholique. Un chef infaillible qui affermit et assure la foi de tous, ainsi que la règle de la morale et de la prière ; au-dessous de lui, des évêques surveillant de très près les prêtres chargés d'administrer les sacrements et d'annoncer la parole divine, pouvant les récompenser ou les punir de peines ecclésiastiques, suivant leurs mérites ou démérites, et ceux-ci ayant le droit de recourir au Pape ; ces prêtres agissant directement sur les fidèles en chaire, d'une manière publique que les évêques et les fidèles peuvent contrôler, enseignant une religion partout la même, par le même catéchisme, achevant au confessionnal la formation de la conscience

(1) J'aurais souhaité que Lucien Moreau et Charles Mauras, qui ont si bien vu que les sectes ramènent l'humanité à la barbarie, nous eussent dit à quel état au-dessous de la barbarie la conduit un gouvernement areligieux, c'est-à-dire séparé de l'Église et des sectes. Il n'est pas aisé de le deviner, un gouvernement semblable et une société faite à son image n'ayant jamais été observés puisqu'ils n'ont pas existé. — Peuvent-ils même exister ?

Une analogie me frappe. Le trou par en haut que Marcel Sembat reconnait dans nos institutions et qui conduit la France à la ruine et à la mort, trou que d'après Mauras, seule la présence du roi peut combler, ressemble singulièrement au trou par en haut que la philosophie agnostique fait pour tout l'univers et très spécialement pour l'humanité, trou que la présence de Dieu seul peut remplir, et je me demande si les résultats ne seront pas nécessairement les mêmes pour l'humanité et pour la France puisque en France rien ne remplace la présence du roi et dans l'humanité aucune expérience, aucune sociologie, si parfaite soit-elle, ne réussira à remplacer la présence de Dieu. Résultat nécessaire dans les deux cas, la mort par voie d'absence de toute morale.

Digitized by Google

chrétienne en élevant son caractère, développant sa délicatesse et le sentiment de sa responsabilité ; non, il n'est pas possible de rien voir de plus efficace et de plus sûr pour établir la paix dans le bon ordre et améliorer perpétuellement les individus, les familles et toute la société.

L'Église fait tout cela nécessairement parce qu'elle est telle et qu'elle est ainsi constituée. Il faut qu'elle le fasse, comme automatiquement, parce qu'elle est une et sainte comme elle est infaillible. Il n'est pas nécessaire d'être catholique pour le voir. Il faut l'être sans doute, pour croire et apercevoir ensuite les divines réalités qui sont l'âme vivante de l'Église, mais non pour se rendre compte de sa construction, pour ainsi dire extérieure, de son fonctionnement et des bienfaits qui en résultent. Or, c'est sur ces faits extérieurs que nos positivistes basent leur maxime que l'Église catholique doit être privilégiée, tandis que les propres enfants de cette Eglise croiraient presque blasphémer, s'ils prononçaient une parole semblable. Ah ! que la raison baisse, quand la foi elle-même a baissé dans les âmes baptisées.

Il n'est pas moins facile de voir que toutes les sectes tendent à ramener l'humanité à la barbarie. Par ses principes et par son origine, le protestantisme y tend avec la dernière évidence ; ses deux principes sont : le libre examen, ou individualisme, guerre sociale, mort ; et la négation de la liberté individuelle, c'est-à-dire de la responsabilité, et de la morale. Que ces deux principes se battent entre eux, je ne dis pas non ; mais Luther et Calvin les ont également admis l'un et l'autre. Quant aux origines, il suffit de rappeler que partout le protestantisme est né les armes à la main pour attaquer l'ordre de choses existant, qui est l'Église catholique.

L'autre secte, les Juifs, ne tendent pas seulement à nous rendre barbares comme ils l'ont toujours été eux-mêmes ; mais ils vont tout droit à faire de nous leurs esclaves, à nous conserver, uniquement, dans la mesure où ils peuvent avoir besoin de nos services. Inutile de parler du mahométisme, qui est aujourd'hui en déliquescence.

Si quelquefois l'Église catholique a été entravée dans sa tâche c'est toujours lorsque les pouvoirs civils ont réussi à se l'assujettir en lui enlevant quelques-uns de ses droits qu'ils remplacent par de faux bienfaits ; or, elle doit être indépendante, propriétaire par conséquent ; n'avoir besoin ni du gouvernement, ni des riches, ni des pauvres, afin de pouvoir avec une noble

Digitized by Google

fierté, servir pour l'amour de Dieu, les gouvernements, les pauvres et les riches ; ces privilèges les hommes peuvent ou les lui donner ou les lui refuser ; mais quoiqu'ils fassent, ils ne peuvent empêcher qu'elle y ait droit et que ce droit lui vienne de Dieu. Cela, probablement Mauras ne le comprend pas, mais il comprendra mieux sans doute que ce droit qui lui vient de Dieu fait d'elle nécessairement toujours, ou une reine qui comble le peuple de ses bienfaits, ou une persécutée qui, aux catacombes, en prison, sur l'échafaud, en versant son sang, fait naître de nouveaux chrétiens.

Entre autres sujets de reconnaissance envers l'Église et d'une reconnaissance très spéciale, Mauras place, je crois, la conservation et par suite, la transmission de l'esprit grec et de l'ordre romain ; il est certain qu'elle n'a jamais voulu répudier ce qu'il y avait de bon dans les sociétés qui lui sont antérieures. Même elle a continué avec un succès, meilleur encore, le travail commencé par les prophètes et les hagiographes du peuple de Dieu, comme elle a accepté des peuples les plus antiques les traditions primitives : de la Grèce une logique et une poésie, une littérature plus naturelle, et de Rome un gouvernement plus prévoyant, plus fort, plus juste, et peut-être Mauras pensait-il à l'alliance que son maître Auguste Comte aurait tenté de faire avec le Général des jésuites.

(*A suivre.*) P. Exupère de Prats-de-Mollo.

Digitized by Google

BULLETIN DE PHILOSOPHIE

L'ENSEIGNEMENT DE LA PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE

(SUITE) (1)

B. *Manuels.*

Le choix d'un manuel est d'une importance capitale dans le problème de l'enseignement philosophique. A ses élèves, le maître désire donner un livre de texte, clair, bien ordonné, assez explicite pour contenir l'essentiel de la doctrine, assez concis cependant pour laisser place à ses développements personnels. Mais où trouver le manuel idéal ? Il est bien peu de professeurs qui s'estiment assez heureux pour avoir mis la main sur cet oiseau rare.

Le manuel idéal ! Chaque professeur de philosophie le conçoit d'ailleurs suivant ses propres rêves. Si tous l'écrivent, pour eux, dans leur pensée et sur leurs cahiers, la plupart résistent à la tentation de le produire en public. Il en est pourtant qui ont cette faiblesse ou ce courage. Ils affrontent la critique car ils estiment faire une œuvre louable en présentant à la jeunesse studieuse des instruments de travail nouveaux, mieux appropriés aux besoins des temps, ou au but spécial poursuivi à chacun des degrés de l'enseignement.

De ces manuels nouveaux, semés aux quatre coins du ciel par les éditeurs, quelques-uns se sont arrêtés, dans leur course, sur les rayons de ma table de travail. Je me permets de les présenter à mes lecteurs.

Je commence par un PRÉCIS DE PHILOSOPHIE, conforme au programme du baccalauréat de l'enseignement secondaire, dont M. Leves-

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Avril 1913.

Digitized by Google

que, professeur au Grand Séminaire de Coutances vient de faire paraître le premier volume, consacré à la *Psychologie*. (1)

Bien que le plan du volume soit imposé par le programme même du baccalauréat, l'auteur s'y meut d'une allure assez personnelle. Il est dominé par le désir de répondre aux « desiderata » du Ve Congrès de l'Alliance des Grands Séminaires et d'obéir aux décisions du Congrès de l'Alliance des maisons d'éducation chrétienne de Vannes. La préface en fait, d'ailleurs, l'aveu explicite. Elle présente ce *Précis*, comme « un essai de conciliation entre les exigences des Facultés et les directions imposées par l'Église aux établissements catholiques. » En celà, rien qui puisse étonner. L'enseignement de la philosophie au Collège n'est-il pas destiné à préparer les voies à l'enseignement de la scolastique comme les théories philosophiques de l'École elle-même tendent à faciliter l'étude de la Théologie ? Et l'auteur me semble parfaitement comprendre le rôle respectif de la philosophie du Collège et de la philosophie du Grand Séminaire, quand il écrit : « dans la préparation au baccalauréat, il est indispensable de s'arrêter surtout aux nouveautés, en les appréciant d'après les vieux principes ; au Séminaire on étudiera directement ces bases métaphysiques. » Son vœu a donc été de fournir aux élèves, avec un manuel qui puisse les préparer aux examens officiels, « un volume qui soit aussi le trait d'union de la philosophie *universitaire* et de la philosophie *scolastique*. »

Ce vœu est réalisé, dans une grande mesure ... dans toute la mesure du possible ? je n'oserais pas l'affirmer. Sans doute, les points essentiels de la psychologie aristotélicienne et scolastique figurent en bonne place dans ce nouveau manuel. Ils sont exposés avec précision encore que très sommairement, car l'auteur cherche moins la profondeur doctrinale que l'histoire exacte des doctrines. Et c'est dans cette érudition historique que se montre le défaut le plus sensible de l'ouvrage de M. Levesque.

On y trouve en effet non seulement des extraits des auteurs classiques, mais encore de nombreuses citations empruntées aux écrivains les plus en vogue de nos jours, des coupures faites dans les périodiques de philosophie scolastique ou moderne. Une grande attention y est donnée aux représentants de la pensée contemporaine. Th. Ribot, A. Fouillée, H. Bergson, W. James y viennent exposer, par leurs textes les plus suggestifs, les nuances si variées de leurs doctrines.

Loin de moi la moindre velléité de blâmer cette sollicitude à l'égard des besoins de la pensée moderne. On ne forme pas les esprits pour les

(1) 1. vol., in-8, de 595 pages, prix 5 francs ; de Gigord, Paris 1912.

Digitized by Google

luttes du passé, mais pour celles du présent. Il est donc nécessaire que les intelligences soient mises en contact avec les doctrines nouvelles pour en saisir la véritable signification et tout au moins en deviner la faiblesse. Toutefois il y a « la manière » et je crains que M. Levesque n'ait pas choisi encore la meilleure. Son manuel est trop touffu, trop plein : il éclate d'embonpoint. L'auteur lui-même le sent et s'en excuse. Il s'est pourtant efforcé de diminuer, autant que possible, ces inconvénients, par les soins qu'il apporte à la composition typographique : paragraphes nettement séparés et annoncés par des manchettes en évidence, doctrines et noms d'auteurs soulignés par des caractères gras, rejet au bas des pages de notes nombreuses, où l'élève studieux pourra lire des extraits intéressants des livres et revues philosophiques.

Malgré ces soins matériels, la lecture du texte reste assez dure et demandera, on peut le redouter, un effort trop considérable à la majorité des élèves des Collèges. M. Levesque, il est vrai, ne veut offrir qu'un simple « instrument de travail » dont le professeur apprendra à se servir et que, par ses explications, il rendra évidemment plus maniable. Je veux l'espérer et ne plus insister sur ce point, de peur qu'on ne porte, à la lecture de cette Chronique, un jugement trop sévère sur ce nouveau *Précis de Philosophie*. Je le tiens au contraire en grande estime, car j'y vois un essai très louable de restauration de la scolastique dans l'enseignement philosophique du Collège et d'exposition sérieuse des doctrines contemporaines à peine indiquées dans les manuels antérieurs.

Le *Précis* de M. Levesque tient une place honorable à côté des manuels si répandus de M. Durand, du P. Sortais et du P. Lhar. S'il enseigne les mêmes doctrines, c'est avec une nuance particulière, et sur plusieurs points, il est vraiment « nouveau ».

*
* *

Parmi les manuels de philosophie scolastique pure, en voici un que nous envoie, de Rome, le R. P. Gredt, O. S. B., professeur de philosophie au Collège Saint-Anselme. Il a pour titre : ELEMENTA PHILOSOPHIÆ ARISTOTELICO-THOMISTICÆ. (1) L'ouvrage paraît en seconde édition. Les deux volumes, publiés il y a déjà une quinzaine d'années, se sont augmentés, (*editio aucta*) de façon à pouvoir servir de manuel pour un cours de trois ans, et d'assez grandes modifications se sont introduites dans le plan primitif, (*editio*

(1) 2 vol. in-8°, de 496 et 447 pages. Fribourg-en-Brisgau. Herder 1909 et 1912.

Digitized by Google

emendata). Le P. Gredt dispose ainsi les matières de l'enseignement philosophique : Logique et Philosophie naturelle, t. I ; Métaphysique et Éthique, t. II. Dans ce cadre général, les matières sont distribuées conformément à la tradition de la plus austère scolastique des XIV, XV et XVIe siècles.

C'est avec la mentalité des auteurs anciens que le docte bénédictin conçoit la *Logique ;* il la divise en Logique formelle et matérielle ; dans la Logique matérielle, il donne une place importante à la question si subtile des universaux et expose assez longuement la doctrine des prédicaments, scrupuleusement encadrée entre les notions des « antéprédicaments » et des « postprédicaments ». — Comme l'ancienne Physique, la *Philosophie naturelle* absorbe le traité de l'âme. Elle se fractionne en deux traités, *De ente mobili in genere* et *De ente mobili in specie,* répondant ainsi aux traités désignés sous les noms plus modernes de Cosmologie et de Psychologie. — Les questions métaphysiques qui remplissent la Philosophie naturelle diminuent l'ampleur de la Métaphysique Générale ou Ontologie. Aussi le P. Gredt a-t-il conçu sa *Métaphysique* sur un plan assez nouveau, assez semblable même à celui que M. Audin préconisait dans son article de la *Revue Thomiste* résumé plus haut. Il distingue donc la métaphysique générale et la métaphysique spéciale. En métaphysique générale, il étudie l'être *en soi* d'abord, dans sa notion et ses propriétés transcendentales et sa division en acte et puissance ; puis dans *ses rapports avec l'intelligence* et sous cette rubrique se cache un traité de critériologie. De la métaphysique spéciale, une partie est consacrée à l'être immatériel créé, au point de vue de l'essence et de l'existence, de sa division en prédicaments, de la causalité qu'il implique ; l'autre partie a pour objet l'être immatériel incréé et répond à la Théodicée. — Enfin un traité d'*Éthique,* dont la disposition n'offre aucune particularité termine ces *Elementa.*

Voilà pour le plan. Quant à la doctrine, le titre l'indique assez : elle est aristotélicienne mais surtout thomiste. Et le thomisme du P. Gredt ne connaît pas de nuances ; il est absolu. Toutes ses thèses, d'ailleurs énoncées avec précision, conduites avec une assez remarquable vigueur dialectique et suffisamment développées, réflètent la doctrine la plus communément défendue par l'école du docteur angélique. Les opinions divergentes, scotistes, suaréziennes ou autres ont cependant les honneurs d'un signalement rapide. Mais c'est tout. Il est visible que l'auteur les croit suffisamment anéanties par les preuves qu'il apporte en faveur de la pensée thomiste. Quelques esprits trouveront peut-être que l'exécution est un peu sommaire. Le

Digitized by Google

P. Gredt s'en excusera sans doute en répondant qu'il n'a voulu écrire que des *Elementa* et ne donner que la doctrine aristotélico-thomiste.

A cette même préoccupation exclusive, j'attribuerais encore l'insuffisance des efforts de l'auteur pour donner une esquisse des théories philosophiques contemporaines. On ne sent point dans son ouvrage le souci des besoins intellectuels qui tourmentent les esprits de notre siècle. Les noms des philosophes modernes viennent évidemment parfois sous sa plume et en quelques lignes il indique leurs positions, mais d'une manière vraiment trop rapide et trop superficielle. Les *Elementa* planent trop au-dessus de la vie intellectuelle présente. Ils sont de tous les siècles, comme les meilleurs commentaires d'Aristote : ils ne sont pas assez du nôtre. Le P. Gredt s'en excuse presque, en disant que ses *Elementa* supposent un cours d'histoire de philosophie, avec lequel ils ne doivent pas faire double emploi. L'excuse est peut-être faible, car les thèses du manuel, conçues en dehors de toute erreur et de toute opinion étrangère à la scolastique, ne forment point suffisamment l'esprit à la défense des doctrines traditionnelles.

De là sans doute aussi, des lacunes assez nombreuses. On ne trouve, dans ces *Elementa*, presque rien sur l'induction et la méthodologie. Trop rares encore, les quelques notions scientifiques qui peuvent rendre plus attrayante et en quelque sorte plus sensible la doctrine de la matière et de la forme, centre de la Cosmologie scolastique. Aujourd'hui tous les auteurs cherchent à élever les synthèses métaphysiques sur l'observation et l'expérimentation : le P. Gredt s'affranchit de cette sollicitude, car avant d'étudier les phénomènes vitaux et les puissances végétatives, sensitives et intellectuelles, il traite expressément de la nature de l'âme, de son origine et de sa fin. Ce renversement est, de toute évidence, contraire à l'un des principes essentiels de la méthode : «Aller du plus connu au moins connu.» Dès lors, la voie s'ouvre assez large pour *l'a-priori*. En métaphysique, beaucoup de conclusions ne découlent point des principes premiers comme un corollaire découle d'un théorème. Le P. Gredt se comporte donc en ces circonstances, peut-être comme un parfait commentateur de saint Thomas, mais non comme un maître qui conduit ses élèves avec ordre et veut leur faire voir avant de conclure.

Parmi les lacunes de ce manuel, j'en signalerai encore quelques autres. La question de l'évolution y est si rapidement traitée qu'on a peine à croire qu'elle puisse tenir une si grande place dans la pensée et les recherches scientifiques de nos contemporains. Très diminuée aussi la Critériologie : 40 pages seulement ! L'auteur les a jugées suffisantes pour exposer la notion et prouver l'existence de la vérité, pour

Digitized by Google

réfuter le scepticisme et le doute méthodique, pour affirmer l'objectivité des concepts et des perceptions sensibles. Mais il est bien évident aussi qu'un traité aussi raccourci ne munit point, comme il le faudrait, l'esprit des jeunes étudiants, contre les objections des subjectivistes et des positivistes qui s'acharnent sur cette question capitale, d'où dépend la valeur et le sort de la métaphysique. Au cours de son ouvrage, le P. Gredt défend, ici et là, plusieurs principes, qui, de près ou de loin, se rapportent au problème critique, mais ces exposés manquent de cohésion et ne permettent pas de saisir les adversaires dans leurs véritables positions.

Quelle question plus actuelle que celle de l'existence de Dieu ? Et pourtant elle est traitée en moins de dix pages, sans autres preuves que celles de saint Thomas, sans allusion aux objections des philosophes et savants contemporains. En Éthique, une modeste thèse de cinq pages est consacrée au droit de propriété... Combien d'autres questions vitales écourtées, tandis que des théories plus vieillies et d'un intérêt contestable, en logique surtout, retiennent longtemps la plume de l'auteur.

C'est dommage, car ces *Elementa* se présentent avec de bonnes qualités didactiques : clarté dans l'exposition, précision dans les termes, vigueur dans le raisonnement. On peut les recommander, sans crainte de tromper ceux qui veulent, avant toute autre préoccupation, avoir un manuel fidèlement thomiste.

*
* *

Assez différente, dans le plan, le but et la doctrine, est la SUMMA PHILOSOPHIÆ CHRISTIANÆ que publie à Insbruck, le P. J. Donat. S. J. L'ouvrage complet formera sept petits volumes, disposés suivant l'ordre communément reçu : *Logica*, *Critica*, *Ontologia*, *Cosmologia*, *Psychologia*, *Theodicea*, *Ethica*. Je ne parlerai ici que des trois premiers et de la *Psychologia*, les seuls qui soient parus ou du moins qui soient arrivés jusqu'à moi. (1)

Dans sa préface générale, le P. Donat indique sa méthode : « résumer les résultats des recherches récentes, spécialement dans le domaine scientifique, relatives aux différents problèmes philosophiques, afin d'appliquer aux questions nouvelles les principes toujours jeunes et vivants de la *philosophia perennis*, et d'accommoder les questions anciennes aux exigences de la science moderne. » Le programme est

(1) Volumes petit in-8 : *Logica*, pag. 149 ; *Critica*, pag. 180 ; *Ontologia*, pag. 182 ; *Psychologia*, pag. 288 ; chez Félicien Rauch Insbruck.

Digitized by Google

fort beau mais difficile à exécuter. Un manuel de philosophie scolastique ne devrait point en effet se départir de la bonne méthode didactique, à laquelle sont, par exemple, scrupuleusement fidèles les *Elementa* du P. Gredt, méthode qui exige de la précision dans l'énoncé des thèses, de la brièveté dans l'exposé des opinions et de la dextérité dans l'emploi perpétuel du syllogisme. Les questions anciennes soumises depuis des siècles au travail d'une pensée pliée à cette méthode, se moulent parfaitement dans ses cadres rigoureux. Les problèmes nouveaux n'ont pas la même souplesse. De là de graves difficultés que connaissent tous les professeurs de philosophie scolastique. Il faut donc être indulgent pour ceux qui ont le courage de se livrer à cette entreprise.

Mais au fait, le P. Donat a-t-il, et dans quelle mesure et avec quel succès, réalisé le programme qu'il s'est lui-même tracé ? Je ne sais comment répondre. Une certaine déception s'est emparée de mon esprit à la lecture de ces quatre volumes. La préface m'avait donné, un instant, l'illusion que j'allais trouver le manuel idéal que nous rêvons toujours et, à mesure que j'avançais, je voyais mon rêve se dissiper, au moins partiellement. L'auteur connaît assez bien les doctrines des philosophes contemporains et il est au courant des questions scientifiques. Sa Psychologie surtout ne permet pas d'en douter. Il laisse voir fréquemment qu'il poursuit des adversaires réels et actuels et qu'il s'adresse à des esprits modernes. Et cependant l'exposé qu'il fait de la philosophie ne satisfera pas tous les professeurs, appelés à choisir un livre de texte pour leurs élèves.

Pour moi, je voudrais un *compendium* à la fois plus concis et plus développé ; plus concis : en mainte page, le P. Donat écrit avec le laisser aller d'un professeur qui parle ; c'est trop ; à chacun son rôle ; au manuel d'être un guide pour l'élève, au maître, de développer la question que suggère et résume le manuel ; plus développé, car des questions importantes, soit pour la théologie dont la philosophie scolastique est l'indispensable appui, soit pour l'exacte connaissance du système scolastique lui-même, sont parfois traitées en quelques lignes et ces quelques lignes ne suffisent point pour donner un schème assez complet aux leçons orales du professeur.

Au point de vue doctrinal, le P. Donat est thomiste, mais de nuance suarézienne très accentuée. Il ne jure pourtant pas *in verba magistri*. Si parfois, il fait l'exégèse de saint Thomas, pour paraître le suivre en s'écartant du chemin par où marchent les purs thomistes, il ne craint pas, en d'autres circonstances, de se montrer indépendant, assuré, sans doute, par de bonnes raisons, qu'on peut-être philosophe catholique

Digitized by Google

et anti-moderniste, sans accepter toutes les conclusions de l'école thomiste, dominicaine ou simplement suarézienne. Je n'en veux apporter pour preuve que son jugement sur la distinction réelle des facultés d'avec la substance, doctrine fondamentale qui a la valeur d'un dogme aux yeux de tout thomiste. Il écrit : « *distinctionem realem intercedere probabile est, licet rationes convincentes afferri nequeant.* » Ontol. p. 161. Le P. Donat se montre donc assez souvent moins affirmatif, moins absolu que beaucoup de ses devanciers. Probable encore seulement, à son avis, cette autre thèse importante de la psychologie qui établit l'existence de l'espèce intelligible et de l'intellect agent. *Psych.* p. 93. — Ailleurs il incline vers les opinions scotistes : la théorie qui admet une forme de corporéité dans les vivants : *non est censenda improbabilis*, parce que la doctrine opposée *innititur rationibus non sat efficacibus* et se trouve fatalement entraînée à admettre une forme cadavérique, au moment de la mort. *Psych.* p. 231 ; il se prononce contre l'animation du sang par l'âme, *Psych.* p. 236 ; il admet l'animation du corps par l'âme raisonnable, dès la conception, *Psych.* p. 263.

On le voit, une certaine liberté — que l'on appellera peut-être du libéralisme — circule au travers de la *Summa* du P. Donat. Pour les uns, ce sera une tare et un motif de condamnation ; pour les autres, une recommandation suffisante. Le verdict doit s'inspirer de raisons d'un autre ordre. Tout en étant reconnaissant à l'auteur d'avoir cherché à prendre contact avec les faits scientifiques et les doctrines modernes, d'avoir demandé ses conclusions aux preuves plutôt qu'à l'autorité d'un maître, on regrettera que son ouvrage n'ait pas cette sobriété nerveuse qui caractérise la méthode scolastique.

La *Summa Philosophiæ Christianæ* est certainement un bon manuel, mais ce n'est point le manuel idéal. »

*
* *

Peut-être le trouvera-t-on dans un *Cursus* que semblent préparer, sans l'annoncer expressément, les Pères de la Compagnie de Jésus du scolasticat de Jersey. Quelques traités nous arrivent en effet de là.

Voici d'abord une PHILOSOPHIA NATURALIS, du P. J. de la Vaissière. (1) L'auteur y développe les matières qui font l'objet des traités traditionnels de Cosmologie et de Psychologie. Elles y sont distribuées en six livres, sous ces titres : *De corporibus et speciatim de inorganicis ; — de vita vegetativa ; — de vita sensitiva ; — de vita*

(1) 2 vol. in-16 de 344 et 400 pages Paris Beauchesne 1912.

Digitized by Google

intellectuali ; — de composito humano ; — de mundo universo. Tous ces livres s'inspirent de la pensée scolastique, en présentent les thèses, en défendent les conclusions, mais rien cependant, en ces deux volumes qui ressemble, même de loin, à une réédition des traités déjà parus sur ces sujets. L'ouvrage du P. de la Vaissière est vraiment nouveau.

Il le paraît dès le premier coup d'œil par le nombre des références qui se trouvent à chaque page. Aristote, Albert le Grand, saint Thomas et Suarez représentent la scolastique. A côté d'eux prennent place les philosophes étrangers à l'école, les célébrités scientifiques, les spécialistes les plus marquants des sciences annexes à la philosophie. Et ce n'est pas là une vaine érudition, faite pour éblouir et pour en imposer.

Le P. de la Vaissière a, en effet « repensé » le système scolastique en fonction de tous les systèmes modernes. Dans les cadres anciens déjà rajeunis par le choix des questions, il a condensé, avec une aisance et une richesse d'information remarquables, les opinions philosophiques les plus en vogue. S'il se trouve en ces opinions disparates une âme de vérité, loyalement elle est signalée et utilisée. Les théories fausses, étudiées à la lumière des principes aristotéliciens et scolastiques, se dissolvent et tombent. Les condamnations d'ailleurs sont modérées et l'auteur se garde bien de présenter comme absolues toutes les conclusions qu'il défend. La rigueur du raisonnement ne le cède en rien à l'intelligence des difficultés, des obscurités, qui trop souvent enserrent et parfois écrasent notre pauvre esprit.

Facilement, le P. de la Vaissière ferait partager ses sentiments, par l'ordre même qui règne dans sa Philosophie naturelle. La division en est claire et logique. Je prends, sans chercher ailleurs, le premier article du livre Ier : *de essentia et existentia extensionis :* il révèle suffisamment la marche de tous les autres. Trois paragraphes le divisent : 1° *notiones praeviæ*, 2° *de essentia*, 3° *de existentia extensionis continuæ*. Dans le premier paragraphe, tout d'abord *declaratur conceptus objectivus extensionis ;* puis l'on établit « *statum opinionum :* » théorie objectiviste, théorie nativiste de Kant, théorie génétique de Höffding, Bain, Stuart-Mill, Spencer, Lotze, Wundt ; théorie moyenne entre les deux précédentes de Ward, James, Bergson, et enfin, comme ayant moins d'intérêt, les théories dynamistes de Leibnitz et Boscovich, renouvelées par Ampère, Cauchy, Tyndall ; quelques-unes d'entre elles, les plus caractéristiques, sont exposées dans les textes mêmes des auteurs, en français ou dans une traduction française. — L'essence de la quantité est déterminée, dans le second paragraphe, par une thèse, qui prend, dès les premiers mots, une allure très moderne bien qu'elle soit de la plus franche inspiration aristotéli-

Digitized by Google

cienne. La voici : *Antinomiæ quæ dicuntur existere in notione objectiva extensionis continuæ solvuntur ex sequentibus propositionibus :* 1° *In extensione continua nulla datur compositio actualis, nec ex partibus extensis, nec ex indivisibilibus.* 2° *Datur autem in ea compositio potentialis quæ in eo consistit quod sit divisibilis in partes innumeris modis et quidem in infinitum.* — 3° *Indivisibilia continui, quoad id quod formaliter dicunt, sunt merae negationes ; quoad id quod essentialiter connotant, non distinguuntur ab ipsa extensione quam determinant.* La thèse est claire et cependant des *prænotanda* précisent encore la question dès le début : on donne la note de la certitude de la thèse : *tres partes sunt metaphysice certæ ;* on explique les termes principaux ; on rappelle le nom des adversaires ; puis vient la *demonstratio.* Elle est courte, car le problème a été strictement limité ; elle se présente sous un vêtement syllogistique de la coupe la plus sévère, dont toutes les articulations sont accentuées même par les dispositions typographiques. Enfin sont résolues, sans former de corollaires, les antinomies que Renouvier et les néo-criticistes prétendent exister entre le simple et le composé, le fini et l'infini, l'existence et la non existence des parties. — Même procédé pour la thèse suivante : *de existentia extensionis.* Cet exposé schématique et sec laissera, je l'espère, deviner la méthode, la documentation et la valeur didactique de la *Philosophia naturalis* du P. de la Vaissière.

Bien que d'inspiration thomiste et suarézienne, ce manuel garde, lui aussi, une certaine indépendance. On le voit surtout aux *notes* qui, suivant la pensée de l'auteur, déterminent le degré de certitude des thèses. Là où plusieurs énoncent, implicitement ou explicitement, des certitudes métaphysiques, il ne voit souvent que des certitudes physiques ou quelquefois de grandes probabilités. De ce soin, toujours en éveil, pour caractériser la valeur des affirmations, résultera une heureuse influence éducative, capable de donner aux élèves un esprit judicieux et modéré.

La part notable faite aux citations françaises, par le P. de la Vaissière, dans l'exposé des doctrines des auteurs modernes et des faits scientifiques, au cours de son manuel, chaque fois que ce procédé lui a paru préférable à une traduction difficile et souvent peu claire, ne lui a point semblé suffisante. En effet, le dernier tiers au moins de chacun de ses volumes est occupé par des annotations complémentaires, presque toutes en français, qui n'auraient pu trouver place sans inconvénients dans le corps même du texte, et auxquels le texte renvoie. Il y a là des informations de tout ordre : notes sur la philosophie ancienne et scolastique, vues synthétiques des théories modernes,

Digitized by Google

faits scientifiques, tirés de la physique, de la chimie, de la biologie et de la psychologie expérimentale, dont les uns servent d'appui aux doctrines péripatéticiennes et les autres lui opposent des objections. Ces annotations forment pour les élèves une mine précieuse de renseignements utiles et intéressants.

*
* *

Mais le domaine de la psychologie expérimentale s'est tellement élargi depuis 25 ans que ces annotations ont semblé trop réduites à l'auteur de la « *Philosophia naturalis.* » Il offre donc encore aux amis de la philosophie un autre ouvrage, dont voici le titre : ELÉMENTS DE PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE. (1)

Ce livre n'est pas un « manuel de laboratoire » ; il ne contient donc point la technique des expériences mais il les résume, il en expose la méthode et les résultats. Pour aider efficacement les élèves, le P. de la Vaissière a cherché, avant tout, à mettre de la clarté et de l'ordre dans ce vaste domaine où évoluent, avec la psychologie proprement dite, la psychophysique, la psychophysiologie, la psychométrie, la psychopathologie, la psychosociologie.

Après quelques généralités sur la définition et la méthode de la psychologie expérimentale, il aborde son sujet qu'il divise en deux parties : psychologie animale et psychologie humaine. La première est enlevée rapidement : on y établit seulement l'existence de faits psychiques chez les animaux. Ces faits étant les mêmes que chez l'homme, il a paru préférable de les étudier en psychologie humaine. Dans ce domaine, l'introspection permet de les mieux connaître qu'en psychologie animale où nous sommes réduits à l'observation externe. La psychologie humaine fournit la matière de deux livres : la psychologie analytique consacrée aux éléments psychiques et la psychologie synthétique qui étudie les différents types psychiques, individus et sociétés.

Sans fatigue, malgré la sécheresse dont aucun manuel n'est exempt, le lecteur s'initie aux faits qui expriment et aux lois qui régissent, dans le monde de la vie sensitive, la connaissance, les états affectifs, le mouvement, les tendances, les manifestations du conscient et de l'inconscient, — dans le monde de la vie intellectuelle, la connaissance, les sentiments, les tendances, les expressions de l'activité mentale, les phénomènes transcendants, (psychologie analytique) et enfin pour

(1) 1 vol. in-16 de 382 pages, Paris Beauchesne, 1912.

Digitized by Google

terminer, dans la psychologie synthétique, les caractères de l'individu et le psychisme spécial des collectivités.

En des matières aussi différentes, il était difficile de suivre une méthode absolument identique. Et cependant avec ce grand souci de clarté qui caractérise ces *Eléments* non moins que la *Philosophia naturalis*, le P. de la Vaissière revient presque toujours à un cadre assez simple : position du problème, faits d'expérience, lois induites, hypothèses diverses et conclusions. D'ordre expérimental, ces conclusions préparent le travail du psychologue philosophe. Elles fournissent des pierres, pour élever l'édifice des synthèses rationnelles. Tel est d'ailleurs le but poursuivi par cet ouvrage. Des remarques semées, çà et là, dans tous les chapitres, rappellent les liens qui doivent unir les conclusions de l'expérience et les spéculations de l'esprit sur les manifestations et les causes de la vie psychique ou bien montrent, à l'évidence, l'impuissance de la psychologie positive pour rendre compte d'une manière complète des phénomènes dont elle formule les lois expérimentales. Dans ce même but encore, l'auteur est sobre sur la psychophysique, car l'usage direct de la mesure des phénomènes psychiques paraît à peu près stérile pour la solution des vrais problèmes de psychologie expérimentale.

Les *Eléments de psychologie expérimentale* seront accueillis avec empressement par les professeurs et les élèves de philosophie. Tout n'y est évidemment pas nouveau. Beaucoup de faits et de lois de psychologie expérimentale ont pris place dans les manuels récents, particulièrement dans les manuels écrits en langue vulgaire. Mais nous n'avions encore aucun ouvrage qui présentât dans leur ensemble ces recherches et ces lois expérimentales. Le volume du P. de la Vaissière est donc assuré d'être bien reçu. Il le devra cependant plus encore à ses qualités intrinsèques, à la clarté de ses exposés, à la richesse de ses renseignements, à la sagesse de ses conclusions.

*
* *

Avec la *Philosophia naturalis* du P. de la Vaissière nous est encore arrivée une CRITERIOLOGIA du P. Jeannière, professeur, lui aussi, au scolasticat de Jersey. (1) Les deux ouvrages sont frères. Ils le sont par le format et les apparences extérieures. Ils le sont surtout par le même souci des besoins intellectuels présents et par la même recherche méthodique de la vérité.

Personne ne l'ignore, de tous les problèmes philosophiques de

(1) 1 vol. in-16 de XVI — 616 pages. Paris Beauchesne 1912.

Digitized by Google

l'heure actuelle, celui de la certitude tient, par son importance, le premier rang. Il est angoissant. De la solution qu'on y apporte dépend le sort de toutes nos connaissances. Il se pose donc avec une acuité extraordinaire. Bien qu'il n'ait pas été inconnu des anciens, il est nouveau par les formes qu'il revêt à notre époque.

Aborder ce problème aujourd'hui, c'est s'engager à essayer une apologie de nos connaissances, à donner un traité rationnel de nos certitudes, à poursuivre un plaidoyer pour la défense des droits de la vérité objective. Mais en apologie, les procédés de discussion, pour aboutir, doivent partir de points communs admis sans contestation. Ces points indiscutables, le P. Jeannière les trouve simplement dans le fait initial de nos certitudes spontanées. Tout son manuel, dans ses éléments et dans l'ordre très rigoureux qui les relie, sort de là. Les questions s'y groupent en deux livres : 1° *De valore logico certitudinis*, 2° *De revisione certitudinum*. Ces titres, le premier surtout, peuvent paraître un peu vagues : quelques lignes d'analyse suffiront à les préciser.

On sait le point de départ : la certitude est un fait et un fait irréductible au doute et à l'opinion. Elle entre en nous avec les données expérimentales, les inductions idéales, les conclusions rationnelles et le témoignage. Elle s'installe dans notre esprit, tantôt par suite d'une nécessité intellectuelle, tantôt seulement sous la poussée de la volonté. Elle y produit enfin généralement la conviction qu'un objet, ou un non-moi, répond réellement ou idéalement à la connaissance certaine que nous avons. *Cap. I.* — Mais ces certitudes spontanées ne sont pas toujours objectivement vraies. De là naît le problème critique, problème difficile, peut-être, non cependant insurmontable, car l'esprit de l'homme est capable de réfléchir sur des certitudes spontanées. Il pourra peut-être trouver dans cette réflexion même un *critère* infaillible de vérité qui soit en même temps un *motif* de certitude légitime. *Cap. II.* — Des essais tentés, beaucoup ont été infructueux : chaque solution mérite examen. On en sait les noms génériques, le scepticisme, le cartésianisme, le psychologisme associationniste, le kantisme. La solution de la philosophie scolastique est autrement sage : elle admet que l'évidence objective est la marque de la vérité et le motif de la certitude. *Cap. III.* — Et ce motif est inattaquable. Il n'y a pas, quoi qu'on dise, d'évidence trompeuse, car elle est d'ordre strictement intellectuel et ne peut exister vraiment que lorsque l'esprit saisit le lien intrinsèque qui, de fait, rattache nécessairement un prédicat à un sujet. Sans valeur suffisante sont donc encore tous les systèmes qui rejettent ce critère : le traditionnalisme, le pragmatisme, le fidéisme. *Cap. IV.* — La certitude réfléchie et guidée par l'évidence objective

Digitized by Google

engendre seule la vérité et préserve de l'erreur : l'étude de ces deux notions occupe le dernier chapitre (*Cap. V*) de cette première partie.

On devine plus facilement l'objet de la seconde. L'auteur y établit simplement, à la lumière du critère de l'évidence objective, la valeur de nos diverses connaissances, en les rattachant aux sources qui les produisent, l'expérience interne, conscience et mémoire, l'expérience sensible et externe, l'intelligence dans ses différentes fonctions : l'abstraction de l'universel, les jugements immédiats, les conclusions déduites ou induites, le témoignage humain ou divin.

Sans peine on reconnaît dans ce travail, clair, logique et très moderne, l'influence de la *Critériologie Générale* du Cardinal Mercier. Le P. Jeannière se fait expressément gloire d'être son disciple. Le Maître de son côté n'aura pas à rougir de son élève, car la *Criteriologia* est un livre vraiment remarquable. Écrit en latin et sous forme de thèses, conçues, énoncées, démontrées et défendues, suivant les procédés scolastiques, elle peut être agréée comme manuel de cours. Le seul reproche qu'on lui doive faire, à ce point de vue, c'est son étendue. Même abstraction faite des notes et références bibliographiques, ce manuel de 600 pages sera trop volumineux pour être adopté dans la plupart des établissements ecclésiastiques qui ne peuvent généralement pas consacrer deux années entières à l'enseignement de la philosophie.

Je ne veux pas terminer cette récension sans noter une intéressante particularité. Après chacune de ses thèses, le P. Jeannière en donne, en français, un sommaire précis, alerte, dégagé de la forme scolastique, afin de montrer surtout le lien de sa pensée avec ce qui précède et préparer déjà ce qui doit venir dans la thèse suivante. Il en résulte pour l'ouvrage entier une cohésion plus grande et surtout plus sensible et plus captivante. Sa *Criteriologia* éveille dans l'âme le désir d'un apostolat intellectuel auprès de ceux qui, aujourd'hui trop nombreux, sapent la raison par la base, et, à cause de ces erreurs naturelles, méprisent la vérité surnaturelle. Le livre du P. Jeannière ouvre des avenues lumineuses vers la réconciliation des esprits dans la vérité d'un intellectualisme modéré.

Avant de déposer la plume, il me reste à demander pardon à mes lecteurs d'avoir abordé un sujet aussi aride que celui des manuels. Je n'en ai point d'autre excuse que le désir de compléter les notes que j'ai données dans un numéro précédent sur le mouvement scolastique. A eux de juger si ce motif est valable... et de me pardonner, s'il ne l est pas.

Fr. RAYMOND.
O. M. C.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

PHILOSOPHIE

Le Monisme matérialiste en France, par M. J.-B. Saulze, Professeur de Philosophie au Collège Stanislas. — 1 vol. in-16 de 182 pages. — Paris, Beauchesne, 1912.

Si le monisme matérialiste s'affirme effrontément, il ne se met guère en peine de fournir ses preuves. L'ouvrage de M. J.-B. Saulze le montrera une fois de plus. Entre tous les représentants du monisme, il en choisit trois dont il expose et critique les doctrines.

Le premier a un nom déjà célèbre. Il le doit certainement plus à sa situation (il est chargé du cours de Biologie générale à la Sorbonne) et à la fécondité de sa plume (21 volumes parus depuis 1897, sans compter les articles de revue,) qu'à la clarté, la cohérence et la profondeur de ses idées. C'est *M. Le Dantec,* un Breton. Sa foi matérialiste est tenace comme la foi chrétienne des vieux celtes, ses ancêtres. Est-ce une foi éclairée ? M. Saulze n'a pas de mal à faire voir qu'elle est surtout affirmative et tranchante. Et d'abord, il en résume le *credo*, d'un ton enjoué. « Je ne crois pas en Dieu. Je ne crois ni à la force ni à la liberté ; je ne crois pas même à l'homme, c'est-à-dire à la personne, à l'individualité. Je ne crois ni au bien, ni au mal, ni à la justice, ni à la responsabilité, ni au mérite. Mais je crois à la matière de qui procède éternellement le fleuve de vie, — phénomène mécanique, — qui anime les végétaux, les animaux, l'homme enfin, l'homme tout entier avec son cerveau, sa science, sa pensée, ses modes de raisonnement, sa biologie. *Amen.* »

Dans sa critique, M. Saulze s'attache moins aux principes fondamentaux de cette doctrine *moniste* et *hyloïste* — d'ailleurs difficiles à découvrir, — qu'aux prétentions naïves et enthousiastes de l'auteur, toujours affirmatif, souvent en contradiction avec les plus célèbres représentants des sciences dont il invoque les données et parfois en contradiction avec lui-même. De là ce ton badin et ironique qu'emploie M. Saulze dans sa critique ; de là aussi ces coups frappés droit et fort, qui, par derrière les doctrines, atteignent, — peut-être un peu durement, — l'écrivain qui les a inventées. Mais M. Le Dantec s'y est exposé volontairement par la légèreté avec laquelle, sans philosophie et avec le mépris affiché de la philosophie, il discute sur les questions de biologie générale qui sont bel et bien du domaine philosophique. Lorsqu'il publia sa Théorie nouvelle de la vie (1897) Émile Duclause, successeur de Pasteur et son ancien maître, lui dit avec franchise : « Mais, mon pauvre ami, il faut avoir 30 ans de laboratoire derrière soi pour oser écrire un livre comme celui-là. » Après avoir lu le livre de M. Saulze, on se

Digitized by Google

sent le droit de reprendre cette parole et de dire à M. Le Dantec, « pour écrire vos ouvrages de biologie générale, Monsieur, il faudrait avoir fait quelques bonnes années de philosophie ou tout au moins six mois de logique. »

En quittant M. Le Dantec et son monisme hylozoïste, M. Saulze présente et critique l'*Ondulationnisme* de *Basile Conta*. L'auteur est roumain de nationalité, mais tous ses ouvrages ont été traduits en français : quelques-uns même n'ont été publiés qu'en cette langue ; on est ainsi autorisé à le considérer comme l'un des représentants du monisme français.

Sa doctrine a des allures plus synthétiques que celle de M. Le Dantec. On y sent un effort constant pour rajeunir le matérialisme. Aussi n'est-ce plus d'un ton badin que M. Saulze essaie d'exposer et de critiquer cette théorie nouvelle, franchement moniste et singulièrement simple dans son principe qui est « l'identification absolue de la matière et de la force », se développant dans l'espace suivant certaines courbes soumises au mécanisme d'une loi générale à laquelle tout obéit : l'ondulation universelle. Par cette loi s'explique le monde de la biologie, comme celui de la physique, la vie n'étant elle-même qu'une « évolution onduliforme de la matière ». Une théorie aussi « ondulante » et « ondoyante » ne brille point par sa clarté. Peut-être est-ce parce que son inventeur n'a pas eu le temps de la mûrir. B. Conta est mort jeune, à 36 ans. La réflexion et les années lui auraient probablement appris qu'il jonglait avec des idées, nées dans son esprit sous la poussée d'une belle imagination. Quant au lecteur il trouvera ces idées vaines et sans fondement solide. Mais il sera indulgent. Il faut pardonner aux jeunes et une fantaisie cosmogonique, découverte par un professeur de droit, n'a pas une grande importance pour l'avenir de la pensée humaine.

Le troisième type de monisme choisi par M. Saulze est celui de *Mlle Clémence Royer*, une des gloires, presque inconnue, de Nantes, née en 1830. Avec une ardeur inlassable, elle crut au rôle libérateur de la « Science » qu'elle entendit vanter par tant de grotesques pontifes. A cette divinité, entre autres hommages, elle consacra un gros volume in-8 de 900 pages, portant en titre « *Constitution du monde* » et en sous-titre : « *Dynamique des atomes* ». Cette scientifique que Renan appelait « un homme de génie » y expose un « *atomisme-dynamique* » qui renouvelle, par beaucoup de côtés, les constructions des philosophes Ioniens auxquelles s'adjoignent les principes du mécanisme chimique. Mais ce n'est déjà plus le monisme pur, puisqu'un dualisme réel y est professé ouvertement, celui de la matière et de la force.

De la lecture du livre de M. Saulze, on emportera la conviction que ces efforts des monistes aboutissent à un piètre échec. Pour être matérialiste, disait jadis le Professeur Huchard, il faut être aveugle ou fou. » Cette parole est toujours vraie.

Fr. Raymond.

Science et Philosophie, par A. de Lapparent. — 1 vol. in-16 de la collection : *Études de Philosophie et de Critique religieuse*. — pag. 255. — Prix : 3 fr. 50. Bloud et Cie, Paris. — 1913.

On n'entend jamais sans profit un grand savant parler de l'harmonie qui existe entre la science et la philosophie chrétienne. C'est pourquoi bon accueil sera fait au volume *Science et Philosophie* publié par la librairie Bloud. Les éditeurs y ont recueilli un certain nombre d'écrits de M. de

Digitized by Google

Lapparent : discours inédits et articles de revues déjà connus mais dispersés ici et là.

Une même pensée apologétique inspire ces pages. Les deux premiers discours sur *la Philosophie des sciences* et *les Enseignements philosophiques de la Science* concluent à la présence de l'ordre et de la finalité dans le monde, donc aussi à une cause d'ordre et à un principe suprême de finalité. L'étude sur *la certitude dans les sciences* prêche l'humilité de l'esprit, la meilleure disposition intellectuelle pour arriver à la possession de la vérité. Sous le titre : *l'État de nature et les îles coralliennes* » une intéressante dissertation montre, par un exemple concret, la fausseté de la loi du progrès évolutionniste et fournit, sur un point, une excellente critique du Darwinisme. A ceux qui accordent au temps un rôle actif et fantastique dans la formation de l'univers, on peut faire lire la conférence sur *le rôle du temps dans la nature :* elle est pleine de faits et de raisons toujours valables. Deux articles documentés, extraits des *Questions scientifiques* (1877-1878) racontent les mésaventures du Batybius. *La notion de la Providence* domine un travail synthétique sur le globe terrestre, dont l'ordonnance générale, l'évolution et la puissance énergétique ne s'expliquent que par un créateur vigilant résolu à mener à bonne fin l'œuvre de ses mains. Enfin toutes ces études aboutissent à une conclusion commune : l'harmonie de la science et de la croyance religieuse : c'est ce que redit en dernier lieu le discours prononcé au Congrès de Munich : *Science et catholicisme.*

Formé de pièces empruntées à des phases diverses de la vie intellectuelle de M. de Lapparent, ce recueil manque évidemment d'unité : et ce sera son plus grand défaut. Parmi les faits scientifiques utilisés, on en trouverait peut-être aussi quelques-uns dont la valeur, aujourd'hui, est un peu diminuée mais ceux-là sont en nombre insignifiant et ils ne nuisent point à la légitimité des conclusions.

En fermant ce volume, plus d'un lecteur se sentira éclairé et fortifié dans ses convictions religieuses et se dira, comme je me le suis dit à moi-même : ce livre est un bon livre. FR. RAYMOND.

Les Nerveux. *Comment les reconnaître. Comment les corriger*, par M. l'abbé J. TOULEMONDE, licencié ès sciences. Préface par E. PEILLAUBE, directeur de la *Revue de Philosophie*, 1 vol. in-16 de 230 pages. — Prix : 3 francs. — Bloud et Cie. Paris — 1913.

Ils sont nombreux aujourd'hui les tempéraments nerveux, les hommes chez qui « le système nerveux a pris la prépondérance sur tout le reste de l'organisme ». Comment les reconnaître et les corriger ?

C'est à ces deux questions que répond M. Toulemonde.

La première partie de son étude est consacrée aux indices du tempérament nerveux : elle en décrit les caractères psychologiques et les signes physiologiques. Au point de vue *psychologique* ce sont la défiance de soi et la facilité à se laisser impressionner par les idées. De là, beaucoup de défauts positifs : humeur fantasque, susceptibilité, craintes exagérées, audaces imprudentes, maladies imaginaires ; de là aussi quelques bonnes qualités : originalité d'esprit, sentiment de dignité et surtout un certain nombre de tendances, de soi indifférentes, susceptibles de devenir des vertus remarquables, si elles

Digitized by Google

sont bien dirigées. Au point de vue *physiologique*, le nerveux est un déséquilibré, dans le sens le plus bénin du mot, sans résistance à la fatigue, à l'estomac généralement paresseux, au sommeil habituellement léger, presque toujours remuant, sujet aux tics et à la mobilité extrême de la physionomie.

Cette étude forme la partie la plus théorique du livre de M. Toulemonde. Par les traits nombreux qu'elle réunit, elle met en assez belle lumière le portrait « idéal » du nerveux, et les accentue particulièrement en mettant en comparaison, dans un chapitre spécial, le sanguin et le nerveux.

Toutefois l'auteur a surtout voulu faire œuvre pratique et indiquer les *remèdes* les mieux appropriés pour corriger les excès du tempérament nerveux dont la partie théorique analysait les éléments. Entre tous, il préconise les *remèdes moraux*, ceux qui s'adressent à la pensée et au bon cœur de l'enfant ou de l'adulte nerveux. Au premier rang, le choix d'un directeur. Ce remède prime les autres : il en conditionne l'application sage, discrète et persévérante. Et ces autres remèdes sont la réflexion et la méditation sur le devoir et la possibilité de se corriger, si on en prend les moyens, la douceur envers soi-même, l'insouciance ou plutôt l'optimisme dans le présent, la lutte contre les idées fixes et contre les scrupules. Pour les appliquer, parents et directeurs seront sans force, s'ils ne prennent pas d'ascendant sur le nerveux. Ils y arriveront avec de la fermeté mitigée par de la sympathie, par l'indulgence à l'égard des gamineries sans portée et par la rigueur dans les occasions vraiment sérieuses, par la détermination fixe d'un idéal nettement conçu et chaudement caressé. — A ces remèdes moraux doivent aussi s'ajouter, comme auxiliaires parfois indispensables, quelques *remèdes physiques* : ils ont trait à l'alimentation, au sommeil, au repos, aux exercices physiques.

Ce simple exposé laisse entrevoir de quelle utilité peut être le livre de M. Toulemonde. Sans prétentions scientifiques, et cependant fruit d'une observation psychologique bien informée, il fournit un guide très précieux aux parents des petits nerveux et à tous les éducateurs. — Pour les nerveux qui le liront, il sera déjà lui-même un excellent directeur et un ami très discret.

Fr. Raymond

L'autre vie par Mgr Élie Méric.— 2 volumes in-12 de 337 et 400 pages. — 13e édition. — Paris, Téqui. — 1912.

L'ouvrage de Mgr É. Méric, paraissant en treizième édition, est si connu qu'il est presque inutile d'en parler. Il se recommande de lui-même, par son succès passé, par sa doctrine théologique, par son raisonnement clair et limpide. On le lira longtemps encore avec intérêt et profit.

Plusieurs des problèmes qu'il traite ne sont plus suffisamment à jour. Les objections que l'on fait aujourd'hui aux doctrines qui concernent l'*Au-delà* sont un peu différents de ce qu'elles étaient, il y a trente ans. Si Mgr Méric n'y répond pas explicitement, les vérités qu'il expose peuvent toujours servir de principes de solution. D'ailleurs les objections les plus courantes n'ont souvent rien de scientifique ; elles appartiennent au domaine de la sensibilité et de l'imagination. Beaucoup d'esprits ne dépassent point les conceptions fantaisistes de J. Reynaud et de Figuier, dont ils sont, sans le savoir, les disciples attardés.

A tous donc, aux croyants qui ne doutent point, aux demi-chrétiens qui

Digitized by Google

doutent par le cœur plus que par l'esprit, aux incroyants qui condamnent ce qu'ils ignorent, l'*Autre-Vie* offre la lumière et ouvre le chemin de l'éternelle paix. Fr. RAYMOND

ÉCRITURE SAINTE

Méditations sur l'Évangile selon S. Jean. — Les entretiens de Jésus avec ses disciples après la Cène (Ch. 13-17) par A. NOUVELLE, ancien supérieur général de l'Oratoire. — 1 vol. in-12 de 248 pages. — Paris, Bloud et Cie. — 1911.

L'auteur a médité de longues années le quatrième évangile. Pour lui-même, d'abord, il s'est efforcé de pénétrer le sens des paroles du Verbe Incarné ; il offre maintenant, sous ce titre, le résultat de ses recherches exégétiques et de ses pieuses réflexions. Le titre est bien choisi, ces admirables discours demandent en effet à être médités plutôt que commentés ; mais dans ces méditations, on trouvera tout l'essentiel d'un sérieux commentaire.

M. N. donne fréquemment, dans le texte ou en note, des citations fort belles et bien choisies de Bossuet et de Duguet, surtout. Peut-être, pensera-t-on cependant que l'une ou l'autre citation de ce dernier auteur eût pu être supprimée et qu'à sa place, le pieux écrivain eût exprimé, au moins aussi bien, la même idée.

La note de la page 90 exprime une pensée juste mais qui, dans sa forme trop elliptique, paraît, au premier abord, inexacte.

Nous nous associons au vœu formulé par le pieux auteur : « Daigne le Seigneur donner bénédiction à ce petit livre afin qu'il aide les âmes à communier plus pleinement au pain de vie que son souverain Prêtre nous offre dans ses discours et dans sa prière ». F. H.

Saint Jean Chrysostôme, par ERMONI. — 1 vol. in-16 de 192 pages. — 2 fr. 50. — A. Tralin. Paris. — 1911.

Ce volume est publié, d'après des notes laissées par le savant M. Ermoni, dans la collection : « La Pensée et l'Œuvre sociale du Christianisme — Études et documents ».

L'éditeur a donné, et avec raison, dans cette étude, une grande place aux textes, et il les cite avec une ampleur suffisante, pour permettre de saisir exactement la pensée du saint Docteur qui fut aussi un grand, et abondant orateur. Cette pensée est souvent singulièrement énergique, d'une énergie qui va jusqu'à la rudesse, elle est bien, en cela même, évangélique.

La prédication morale et sociale, dans l'Église, n'a pas toujours gardé ce ton, elle s'en éloigne souvent à notre époque, on peut penser que ce n'a pas été, que ce n'est pas toujours un bien. Il est bon, il est utile de mettre à la portée d'un plus grand nombre cette parole vigoureuse. En tout cas, suivant la pensée exprimée par l'auteur de ce recueil, parmi les textes réunis ici plus d'un constitue un document moral singulièrement instructif au double point de vue de l'histoire et de la sociologie. A. C.

Commentaria in omnes S. Pauli Epistolas. R. P. CORNELII A LAPIDE S. J. — Recognovit, subjectisque notis illustravit, emendavit et ad

Digitized by Google

præsentem sacrae scientiæ statum adduxit Antonius Padovani. — 2 vol. in-8° ; T. I, XV-565 pp. — 6 frs. T. II. 606 pp. — 6 frs. (1911) — Turin. P. Marietti, Editeur Pontifical, Via Legnano, 23.

Le savant Jésuite, dans son épître-dédicace à l'archevêque de Malines, nous dit avoir apporté un soin tout particulier à ses commentaires sur les Épîtres de saint Paul : « hisce commentariis conscribendis et limandis multis annis assiduo et ingenti labore incubui ». Il s'est efforcé d'être solide, bref, clair, méthodique. Et, de fait, ce commentaire travaillé avec amour, appuyé sur une érudition vaste et sérieuse est vraiment solide : en général, il dégage bien la vraie pensée de saint Paul. Généralement aussi, il est clair, Cornelis van den Steen est résolument pour la clarté et la façon dont il exprime son idée sur ce point (p. XIII) laisserait croire qu'il y avait déjà de son temps des savants, ou au moins des érudits, dédaigneux de la clarté et fiers de rester incompris, ô profondeur allemande !

Ce sont là deux grandes qualités, et de tout premier ordre, pour un commentateur, qui fut aussi un professeur. Quant à la brièveté, il faut reconnaître qu'elle est ici tout à fait relative. Cela vient sans doute, en partie, du goût de l'époque ; mais aussi de la méthode de l'auteur. J'en donnerai un exemple, pris entre plusieurs autres.

Il s'agit d'expliquer le verset de l'Épître aux Éphésiens (III, 18) : « Enracinés dans la charité et fondés sur elle afin que vous deveniez capables de percevoir avec tous les saints, quelle est la largeur et la longueur, la hauteur et la profondeur...»

Notre commentateur, après trois remarques assez prolixes, donne d'abord le sens vrai de l'expression de saint Paul : « dico ergo primo... caritatis Christi dimensiones hic describit ». Puis, dans sept longues colonnes il transcrit les sens allégoriques les plus divers donnés par les Pères.

Parmi ces textes quelques-uns peuvent être fort beaux, mais la plupart n'ont aucune connexion sérieuse avec la signification vraie, indiquée plus haut, du verset en question. C'est là un inconvénient de la méthode, mais cette méthode, il est juste de le dire, repose sur un principe, exposé dans la préface et rappelé ici même : « de ce passage les Pères apportent des explications multiples, toutes probables. Admirez ici la fécondité de la Sainte Écriture » p. 275 (T. II) et, à la fin, « tous ces sens paraissent vrais et assez bien rattachés à la proposition indéfinie de l'Apôtre » p. 279. Le principe est d'une vérité, au moins douteuse, ici spécialement. L'éditeur, imperturbable, lui porte un coup dangereux ainsi qu'à la longue énumération qui précède, par cette note brève : mais Lemonnyer le remarque à bon droit « il n'y a pas lieu de chercher pour chacun de ces mots un sens précis et positif. C'est une manière de décrire, métaphoriquement, l'amplitude de la charité du Christ ».

Ce commentaire solide et clair a donc des longueurs et des longueurs parfois tout à fait inutiles. D'autres fois son érudition patristique accumule de vrais trésors. Dans l'ensemble, il reste une mine très riche d'où l'on peut extraire d'excellentes pierres, mais non sans quelque déchet.

L'éditeur a revu le texte et vérifié les références, travail aussi utile qu'ingrat. Il s'est efforcé aussi de compléter le commentaire, ou de le rectifier, par des notes, généralement excellentes, de critique textuelle ou d'exégèse. Mgr P. y utilise, dans le tôme second, surtout, les travaux

Digitized by Google

catholiques les plus récents et spécialement les travaux français. Ces notes brèves, éclairent en quelques mots, précisent, mettent au point les passages obcsurs du texte, ou les endroits plus faibles ou moins exacts du commentaire. Elles le complètent très heureusement. Deux ou trois fois pourtant, dans leur rapide décision, elles manquent de nuances ou même d'exactitude. Ainsi la note de la page 424 (T. I) : « inepta prorsus est hujusmodi Maldonati explicatio atque omnino relinquenda. » Or l'explication de Maldonat a pour elle le contexte du verset (I Cor. VII, 28) elle est adoptée par plusieurs exégètes modernes, de ceux que Mgr. P. cite volontiers. Bien plus, lui-même à propos de passages analogues (T. II, p. 453...) approuve cette même interprétation.

La typographie est très soignée Les caractères sont vraiment bien petits, surtout dans les notes mais on nous donne en deux volumes in-8°, d'épaisseur très modérée, l'équivalent d'un in-folio — ils sont d'ailleurs très nets.

P. Hugues

FRANCISCANA

Expositio regulæ Fratrum Minorum auctore F. Angelo Clareno quam nunc primum editit notisque illustravit P. Livarius Oliger O. F. M. Ad. Claras Aquas (Quaracchi) prope Florentiam, typis Collegii S. Bonaventuræ. — 1912. — in-8°, LXXX, 251 pp.

L'*Expositio Regulæ Fratrum Minorum* par Ange Clareno, restée jusqu'ici inédite, n'exerça point, en dehors du groupe des Spirituels, une influence appréciable. Le but poursuivi par l'auteur n'est pas de résoudre des cas de conscience, ni de discuter le degré d'obligation des préceptes de la Règle ; c'est de rappeler l'esprit et les intentions de saint François. Pour atteindre ce but, il appuie son commentaire sur le texte de la première Règle, celle de 1210-1221, et sur les paroles et les exemples du saint Fondateur ; enfin, par de nombreuses citations des écrivains de l'Église grecque surtout et latine, il trouve le moyen de défendre et de corroborer l'idéal franciscain.

Tel est, dans son ensemble, l'ouvrage d'Ange Clareno. En le publiant pour la première fois le P. L. Oliger, O. F. M. a rendu un service important à l'histoire de l'Ordre et déployé une érudition et une patience qui se rencontrent rarement à ce point. Un rapide examen suffit pour se rendre compte que l'éditeur a choisi le meilleur texte et l'on ne peut qu'admirer le soin méticuleux avec lequel il a relevé toutes les variantes, même les plus insignifiantes, comme de simples inversions de mots. — Il est curieux qu'aucun des cinq manuscrits consultés par le P. Oliger ne donne une leçon satisfaisante des lignes 8 et 9 de la p. 8. Clareno y reproduit un récit attribué à F. Léon : les Ministres auraient fait enlever de la Règle ces mots de l'Évangile : *Nihil tuleritis in via*, et il ajoute : *credentes nichilominus se teneri ad observantiam perfectionis sancti evangelii*. Un autre codex a : *nihilominus propter hoc non teneri...* ce qui n'est pas meilleur, tandis que les textes édités par M. P. Sabatier et le P. Lemmens donnent la vraie leçon : *credentes se propter hoc non teneri ad observantiam perfectionis evangelii*. De même p. 33, l. 2 et 3, les mots *in persona fratrum* ne seraient-ils pas préférables à *in presentia fratrum ?* Ceux-ci, à la vérité,

Digitized by Google

semblent plus naturels ; cependant le Ministre dont il est question dans cette narration paraît avoir causé seul à seul avec François : *quidam Minister loquebatur secum de capitulo paupertatis*. Le Saint ne lui répond donc pas en *présence de tous les frères* ; mais, s'adressant à lui en particulier, il parle à l'adresse de tous en général, *in persona omnium fratrum*, comme on le voit dans trois autres manuscrits de l'*Expositio Regulæ*, dans les mêmes textes publiés par le P. Lemmens et par M. P. Sabatier et dans Barthélemy de Pise (*Anal. fr.* t. V. p. 110, l. 3).

Le P. Oliger ne s'est pas borné à mentionner toutes les variantes, il a encore cherché à identifier, au prix de recherches laborieuses, les nombreux emprunts faits par Clareno tant aux écrivains latins et grecs qu'aux auteurs franciscains. C'est là un travail d'une très grande utilité pour l'étude des sources de notre histoire. — P. 12, 13, Angelo ne fait pas allusion, je crois, à l'épisode du Crucifix de Saint-Damien raconté par II C° § 10 et par saint Bonaventure (Leg. Maj. C. II § 1), mais à une autre vision du Crucifix que saint Bonaventure est seul à raconter (Leg. Maj. C. I fin du § 5) et qui, bien qu'elle n'ait pas frappé beaucoup les historiens modernes, ne manque pas d'importance puisque le Séraphique Docteur fait dater de cette vision la vocation de saint François à la pauvreté.

Enfin le savant éditeur a enrichi sa publication de notes historiques très précieuses. Telle la note 2 de la page 105 où l'on nous apprend que le supérieur local, le gardien, avait à l'origine le nom et le sceau de Ministre ; en sorte que tout sceau qui porte l'inscription *Sig. Ministri* n'est pas nécessairement celui d'un Provincial. Citons encore les notes 1 de la p. 103 au sujet de la pécune, 2 de la p. 204 et 1 de la p. 219 où certaines opinions de M. P. Sabatier sont réfutées avec autant d'autorité que d'agrément.

Je n'ai encore rien dit de l'Introduction qui n'est pourtant pas moins intéressante que le texte lui-même. Le P. Oliger y recueille d'abord les rares témoignages qui nous restent au sujet de l'œuvre de Clareno (C. I), donne la description des cinq manuscrits connus et les raisons de sa préférence pour le *cod. S. Isidori de Urbe* 1/92, le plus ancien, le plus complet, le plus correct (C. II). Le Chap. III décrit à grands traits la vie du chef spirituel ; le Chap. IV énumère ses œuvres originales et ses traductions. Au passage le P. Oliger réclame, à bon droit, pour Clareno une place parmi les interprètes latins des Pères grecs. Dans le Chap. V il aborde la question de la date de composition de l'*Expositio Regulæ* qu'il place entre 1318 et 1326 et plus précisément encore entre 1321 et 1323. Il admet du reste que cet ouvrage peut n'être pas sorti d'un seul jet de la plume de Clareno ; quelques parties ont sans doute été rédigées bien avant 1318. Le fait que la *Bulle Exivi* (1312), regardée par Clareno comme un triomphe pour le parti des Spirituels, n'est citée nulle part dans cette Exposition de la Règle, pas même à l'endroit où il est question des greniers et des celliers (p. 102), donne une certaine vraisemblance à cette hypothèse. Vient ensuite l'étude des sources (C. VI). Outre les opuscules de saint François, Clareno a utilisé les écrits de Thomas de Celano et de saint Bonaventure, la plupart du temps, sans les nommer, comme cela se faisait alors couramment. Mais le fonds où il a puisé le plus est celui des écrits attribués au Fr. Léon et aux autres compagnons de saint François, sans cependant citer une seule fois la *Légende traditionnelle des Trois compagnons ;* par contre on retrouve dans l'*Expositio* deux

Digitized by Google

opuscules presque entiers de Fr. Léon dont le P. Oliger croit devoir reconnaitre l'authenticité : l'*Intentio Regulæ* et les *Verba Sancti Francisci*. Il croit également à la réalité des autres écrits que Clareno attribue à Fr. Léon, bien qu'on ne les trouve pas ailleurs, et qu'il a pu puiser dans la tradition orale. La *Legenda vetus* attire ensuite notre attention. Le P. Oliger semble la regarder comme un document ayant vraiment existé sans que personne puisse dire ce qu'il est. A propos des *Dicta sociorum* on nous montre l'aberration des Spirituels et comment, par une loi psychologique universelle, les souvenirs laissés par les premiers compagnons allèrent en s'amplifiant et en se colorant au fur et à mesure des polémiques si vives dans lesquelles ils étaient apportés comme des armes invincibles.

Les autres sources franciscaines d'Angelo Clareno sont l'*Exposition des Quatre Maîtres*, le *traité de finibus paupertatis* d'Hugues de Digne, les ouvrages de Pierre Jean Olivi.

Le P. Oliger décrit enfin la méthode de son auteur, traite de la valeur et de l'autorité de l'*Expositio* (C. VII) et termine l'Introduction en énumérant les principes suivis dans son édition (C. VIII).

Le principal intérêt de cette publication, digne à tout point de vue de tout éloge, ne consiste pas dans l'apport de faits nouveaux. Ils sont peu nombreux. A noter cependant quelques données sur les origines de la vie religieuse (pp. 18, 20) ; l'aveu que la seconde Règle est substantiellement la même que la première et l'approbation de la première Règle au *Concile* de Latran sont à retenir (p. 6 16, 101). La persécution des *Mantellati* (p. 64) est mise au compte de Fr. Élie et non de Crescence de Jési. Clareno rapporte encore une ordonnance de Jean de Parme sur le jeûne (p. 91) et donne quelques détails inconnus sur la réforme du bréviaire (p. 87-89).

Le butin que l'on peut faire au point de vue historique dans l'*Expositio Regulæ* est donc assez mince. Tout autre est le parti que l'on peut en tirer au point de vue de la critique des sources.

Nous avons vu que Clareno fait de nombreux emprunts aux écrits de Fr. Léon. Il est remarquable qu'aucun de ces écrits n'est cité par Angelo sous les titres avec lesquels ils nous sont parvenus. Il introduit toujours dans son texte les extraits qu'il en fait par ces mots : *ait fr. Leo* ou *scribit fr. Leo*, ou encore *sicut Leo testatur*. Ce qui nous invite tout naturellement à penser que Fr. Léon a réellement rédigé, mais non pas sous les noms qu'on leur a donnés plus tard, des souvenirs, des notes, des cédules comme les appelle, avec autant d'imprécision, Ubertin de Casale ; souvenirs destinés à perpétuer la véritable pensée de saint François. Ces notes ont été ensuite recueillies avec des récits oraux, amalgamées avec plus ou moins d'art à d'autres documents tels que des extraits de Thomas de Celano, et classées sous des titres divers : *Legenda trium sociorum*, *Speculum perfectionis*, *Intentio regulæ*, *Verba Sancti Franscisci*, *Dicta sociorum*. De ces œuvres nouvelles on forma ces vastes recueils, au contenu si variable, appelés *Legenda antiqua*, parce qu'une portion considérable provenait des documents utilisés par Celano et de ses deux légendes désignées alors du seul nom de *Legenda antiqua* ou *Legenda vetus*. Il paraît, en effet, à peu près certain qu'au commencement du XIVe siècle on ne connaissait sous le nom de *Legenda vetus* que les écrits du biographe officiel, et il n'y a vraiment aucune bonne raison

Digitized by Google

de croire à l'existence d'une autre *Legenda vetus*, bien que M. P. Sabatier ait apposé cette étiquette sur six chapitres énigmatiques d'un Ms. de Legnitz et quelle que soit d'ailleurs la provenance de ces six chapitres. On finira peut-être, un jour, par s'apercevoir que la question franciscaine n'était, en partie, si compliquée que parce que l'on s'obstinait à chercher une *Legenda antiqua* qui n'a jamais été, en dehors des écrits de Thomas de Célano et des volumineuses compilations auxquelles, en s'y incorporant, ils ont donné leur nom.

Un autre avantage de l'*Expositio Regulæ* est de nous permettre d'apprécier la valeur de Clareno comme *historien* et comme *chef des spirituels*, de mesurer parcimonieusement notre confiance au premier et de douter de la rectitude d'esprit du second.

Les faits qu'il raconte, on le savait déjà, sont souvent par lui transformés. Il nous montre, par exemple, saint François *Christo sibi familiariter apparente et jubente* (p. 3) s'en allant avec ses *douze* premiers disciples vers Innocent III pour obtenir confirmation de la Règle. Les Ministres récalcitrants avaient réussi, dit-il encore, (p. 9) à soustraire la seconde Règle, à celui qui en avait la garde, pour empêcher qu'elle ne fut approuvée par Honorius III lequel avait été dès le commencement *gouverneur* et *protecteur* de la Fraternité (ibid.). P. 204-6 il fait un récit de l'approbation que le P. Oliger n'a pas de peine à démontrer inexact.

A la rigueur, les erreurs de Clareno *historien* sont excusables ; mais son attitude comme chef des Spirituels ?... En plusieurs endroits on ne peut qu'applaudir au langage qu'il emploie pour exprimer l'obéissance due à l'Église romaine. « Saint François, dit-il, comprit que l'union inséparable à l'Église et l'obéissance jusqu'à la mort au Vicaire du Christ et aux prélats étaient le chemin de la vie et du salut éternel, et qu'au contraire refuser de se soumettre au Vicaire du Christ c'est se placer en dehors de l'Église, loin de l'unité vivifiante de la Foi catholique » (p. 10). « Admirable témoignage d'orthodoxie ! » dit en note le savant éditeur. Oui, certes, mais malheureusement démenti par les faits ; soumission purement verbale qui ne l'empêchait pas de conserver au fond du cœur son sentiment et de ne tenir aucun compte des décisions de l'Église. Ne continue-t-il pas dans cette même *Expositio Regulæ* d'affirmer, malgré la Bulle *Quo elongati*, que l'Évangile tout entier est obligatoire pour les F. M. en vertu de leur vœu (p. 15, 33, 63) ? et que la Règle et le Testament ont la même autorité (p. 234, 235) ? Ailleurs il proteste contre le mode d'élection du Ministre général instauré par la même Bulle qui est en somme un de ces privilèges que le saint Fondateur a interdit de solliciter (p. 189, 190). Et ceci nous permet d'évaluer l'effrayante responsabilité de cet homme qui sous le couvert d'une docilité apparente et sous prétexte d'obéir au Christ, entraîna dans une révolte fanatique des troupes généreuses et vaillantes. Peut-être fut-il sincère ? alors, le moins qu'on en puisse penser c'est qu'il fut un esprit faux. Le grand tort des Spirituels, dirons-nous avec le P. Oliger, fut d'avoir préféré la pauvreté à l'obéissance. Aussi ne purent-ils pas atteindre la fin qu'ils s'étaient proposée et ils roulèrent dans les erreurs des Fraticelles (p. XXXI).

Je terminerai ce long compte-rendu en souhaitant comme Mgr Faloci-Pulignani (*Miscellanea francescana* t. XIV, fasc. 3) et le P. Michel Bihl

Digitized by Google

(*Archiv. hist. franc.* t. VI p. 170) que le P. Oliger nous donne bientôt, avec la même érudition patiente et sûre et le même luxe de notes historiques, une édition complète de la *Chronique des Tribulations* et des *Lettres* d'Angelo Clareno. P. GRATIEN.

Pour la Fête-Dieu.

Adoration de réparation au Très-Saint-Sacrement, par D. ATHANASE VINCART. O. S. B. — In-16 de 48 pag. — Prix 0 fr. 25 l'unité, 5 fr. les 25. 20 fr. le cent. — Abbaye de Maredsous, par Maredret-Sosoye.

Cet opuscule à pour but d'aider les âmes à offrir au Dieu de l'Eucharistie des hommages d'amour et de réparation, surtout à l'occasion des adorations du Jeudi-Saint et de la Fête-Dieu. Plus que jamais le devoir de la réparation s'impose. Aux blasphèmes de l'impiété opposons les hommages réparateurs de ceux qui adorent en esprit et en vérité. Prions pour les pécheurs. S'intéressant d'une façon plus particulière à la Belgique, l'auteur a placé à la fin de son opuscule, la prière pour la paix et celle pour la Belgique.

Nous recommandons ce petit livre à Messieurs les Curés pour leurs adorations paroissiales, ainsi qu'aux pensionnats et aux communautés religieuses.

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

E. PANNIER (Chanoine). — *Le Nouveau Psautier du Bréviaire romain.* Traduction sur les originaux des Psaumes et des Cantiques avec les principales variantes des Septante, de la Vulgate et de la Version de saint Jérôme. In-8° de XXVI-360 pp. Prix : 4 fr. René Giard, 2, rue Royale, Lille. Lethielleux, 22, rue Cassette, Paris.

ACH. VANDER HEEREN, S. T. L. in majori Seminario Brugensi S. Scripturae professore. *Psalmi et Cantica Breviarii explicata in ordine ad Recitationem Breviarii.* In-8° de 376 pp. Prix, broché 6 fr.; cartonné, 7 fr.; chagrin 8 fr. Charles Beyaert, 6, rue Notre-Dame, Bruges.

DUPLESSY (Abbé). — *Les Dictées d'un Instituteur.* Grand in-8° de 48 pp. Prix : 0 fr. 50 l'exemplaire; les 12, 3 fr. 50.; le 100, 22 fr. Téqui, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris, VI°.

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu, dans le bulletin bibliographique.

Digitized by Google

MAURICE SOURIAU. — *Deux mystiques Normands au XVIIe siècle M. de Renty et Jean de Bernières. — La compagnie du Saint Sacrement de l'autel à Caen.* — In-12 de 400 pag. Prix 5 francs. Librairie Académique Perrin et Cie, 35, Quai des Grands-Augustins, Paris.

Petit mois de Saint Joseph, par une CARMÉLITE exilée du Monastère de Lille. — In-18 de 64 pages. Prix franco, 1 franc. — René Giard, 2, Rue Royale, Lille et Lethielleux 22, rue Cassette, Paris.

D. VIEILLARD-LACHARME. — *L'Église catholique aux premiers siècles.* Conférences données à Saint Louis des Francais, à Rome, Carême de 1912.— In-12 de 376 pages. Prix 3 fr. 50. Téqui, Libraire-Éditeur, 82, Rue Bonaparte, Paris.

R^me P. D. PAUL RENAUDIN (abbé de Saint Maurice de Clervaux). — *Questions théologiques et canoniques.* — In-12 de 208 pag. Prix 2 francs. Téqui, 82, Rue Bonaparte, Paris.

CHARLES GRIMAUD (abbé) *Défendons-nous.* — In-12 de 260 pag. Prix 2 fr Téqui, 82, Rue Bonaparte, Paris.

HENRI LE CAMUS (abbé) *La Vocation ecclésiastique.* — In-12 de 130 pag. Prix 1 fr. Téqui, 82, Rue Bonaparte, Paris.

LOUIS CARLIER (R. P.) *Histoire de l'Apparition de la Mère de Dieu sur la montagne de la Salette.* — 1 vol. in-8 carré de XVIII-602 pag. Prix franco 4 francs. Chez les Pères Missionnaires de la Salette, Chemin du Crampon, Tournai (Belgique).

La Parfaite Tertiaire de Saint François ; Recueil de Conférences pour l'année du noviciat par une MAITRESSE DES NOVICES.— 1 vol.in-32 de 500 pag. Broché 1 fr. 50, relié 2 frs. Librairie S. François, 4, Rue Cassette, Paris, et Œuvre S. François, Couvin (Belgique).

AUGUSTINUS GEMELLI (R.P.)—*De Scrupulis, psychopathologiæ specimen in usum confessariorum.* — In-8 de 350 pag. « Libreria Editrice Florentina », Florentiæ, prix 5 fr.

DOMENICO LANNA. — *La Teoria della conoscenza in S. Tomaso d'Aquino.* — In-8 de 300 pag. « Libreria Editrice Florentina ». Florence.

MARTHE RICARDIÈRE. — *Madame Julie Lavergne et le Devoir de la femme contemporaine.* (Conférence faite à l'Institut catholique de Paris). Grand-in-12, de 50 pages.— Taffin Lefort, éditeur, 11, Rue de Savoie, Paris.

LOUIS GRIMAULT. — *Histoire des Arènes de Doué-la-Fontaine.*— In-8° de 14 pag. Prix 1 fr. Plon-Nourrit, 8, Rue Garancière. Paris.

JOSEPH DE TONQUÉDEC. — *Immanence. Essai critique sur la doctrine de de M. Maurice Blondel.* — 1 vol. in-16 de XV-307 pag. Prix 3 fr. 50. franco 3.75. Beauchesne, 117, Rue de Rennes. Paris VIe.

J. M. LAMBERT (R.P.) *Ad vos o Sacerdotes ! Méditations sacerdotales sur l'Exhortation de S. S. Pie X au clergé catholique.* Préface de Mgr de la

Digitized by Google

Porte. — In-16 couronne (XII-281 pag.) Prix 3 fr., franco 3 fr. 25. Beauchesne, Paris.

JOSEPH THERMES. (S. J.) *Un apôtre de la Charité ; Le Bon Père Serres, fondateur des Petites-Sœurs des Malades.* — In-8 de VIII-443 pag. Prix 4 francs. Beauchesne, Paris.

Louis-Étienne Rabusier de la Compagnie de Jésus (1831-1897). — In-12 de XI-364 pages. Prix, 3 fr. 50. Paris, Beauchesne.

FERNAND NICOLAY. — *La vie compliquée, étude d'actualité ; exemples typiques.* — In-12 de 340 pages. Prix 3 fr. 50. Librairie Académique Perrin et Cie, 35, Quai des Grands-Augustins. Paris.

LÉOPOLD DE CHÉRANCÉ (R. P.) — *Jeanne d'Arc racontée aux petits enfants de France et de Lorraine.* — In-16 illustré de XVI-164 pag. Prix 2 fr. 50. Paris, Beauchesne.

Dom J.-B. CHAUTARD, abbé de Sept-Fons. — *L'âme de tout apostolat.* — In-12 de 142 pp. Prix, 0.70 franco. Paris, Téqui et Abbaye de Sept-Fons, par Dompierre (Allier).

OTTO KAMSHOFF. — Johann Ernst Schösser von Embleben doktor beider Rechte und Königl Primator der Stadt Aussig, ermordel am 20 November 1618 Verlag von Otto Kamshoff, Prödlitz. 1912. In-8 de 40 pp. Prix 1 krone.

OTTO KAMSHOFF. — *Prödlitz einst und ietz. Für Schule und Haus dargestellt* von Otto Kamshoff, Pfarrer. Verlag : Otto Kamshoff, Prödlitz. — In-8 de 96 pp. Prix, 2 kronen.

ADOLF BERTRAM. — *Weibliche Jugendpflege Winke für schulentlassene Mädchen und ihre Eltern.* M. Gladbach. 1913. In-12 de 55 pp. Prix : 15 Pf.

Dr KOSCH. — *Melchior von Diepenbrock Führer des Volkes.* M. Gladbach, 1913. In-8, 40 pp. Prix : 60 Pf.

FR. SCHMIDT. — *Der christlich-soziale Staat der Jesuiten in Paraguay in wirtschaftlicher und staatsrechtlicher Bedeuntung.* M. Gladbach. 1913. In-8° 60 pp. Prix : 40 Pf.

EMIL DIMMLER. — *Franz von Assisi Führer des Volkes* M. Gladbach. 1913. In-8 de 72 pp. Prix : 60 Pf.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

SOIT LOUÉ NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. TOUJOURS !

L'IDÉE DE CRÉATION D'APRÈS S. BONAVENTURE ET DUNS SCOT

Du point de vue spiritualiste et chrétien, il n'est peut-être pas en philosophie une question, dont la solution doive importer davantage. L'ennemi contre lequel le croyant doit lutter depuis des siècles, n'est-ce pas le matérialiste ?

Peut-il, dès lors, accorder sans inconvénient, qu'une chose finie, la matière par exemple, aurait pu ne pas commencer ?

Je sais que des philosophes très orthodoxes, à la remorque d'Aristote et de saint Thomas, ont envisagé la possibilité d'une durée du créé, illimitée par en haut, en harmonie avec le devenir, la contingence, la limite, l'imperfection et la dépendance de la créature, sans que soit possible, en un mot, le parallélisme de Dieu à l'univers. Il convient même de retenir que Duns Scot, ou plus exactement, son École, est sur ce point en parfait accord avec les disciples de saint Thomas.

Saint Bonaventure se fait pourtant ici le défenseur résolu des droits de la raison : « Supposer, dit-il, (1) que le monde est éternel ou, si l'on veut, créé de toute éternité, est absolument faux et déraisonnable,... et déraisonnable à tel point que je n'aurais jamais osé croire qu'un philosophe, fut-il d'intelligence médiocre, ait émis une semblable supposition. » Ce sentiment était partagé par les plus connus de ses contemporains, Mathieu d'Aquasparte, Alexandre de Hales, Pierre de Tarentaise, Ulrich d'Argentan, Richard de Midletown, Henri de Gand.

L'opinion aristotélicienne, patronnée par saint Thomas, et apparemment favorisée par Duns Scot, devait faire prévaloir au sein de l'École, en regard du fait de la création temporelle, la

(1) Saint Bonaventure, Sent. l. 2 d. 1 art. 1 q. 2

Digitized by Google

thèse fidéiste de l'Aquinate. Celle-ci est professée de nos jours par un certain nombre de néo-scolastiques. Au jugement du savant P. Sertillanges, « c'est une gloire philosophique de saint Thomas » de « s'être placé au même point de vue » que le Stagyrite. « Ce qui, ajoute-t-il, le sépare uniquement d'Aristote, c'est une question de fait justiciable à ses yeux de la seule foi. Cette thèse, reprise par sept fois dans les œuvres de l'Aquinate, et chaque fois avec une énergie plus grande contre les *murmurantes,* donne la preuve la plus évidente de sa pénétration singulière. » Aussi le P. Sertillanges s'étonne-t-il de ce que « nombre de scolastiques, voir de thomistes éminents » n'aient point réussi à s'assimiler la thèse nouvelle et qu'ainsi « quelques-uns ont nié », tandis que « d'autres ont distingué, là où il fallait simplement comprendre. » (1)

Le but de ces pages est strictement objectif : exposer, textes à l'appui, l'idée de création dans saint Bonaventure et Duns Scot ; me rendre compte, sans parti pris, si les scotistes n'auraient pas fait violence à la lettre du Subtil en marquant ses préférences dans le sens aristotélicien.

On m'accordera, tout au moins, que, reléguer parmi les vérités qui ressortissent uniquement au domaine de la foi, le fait de la création temporelle, n'est pas pour faciliter la tâche de l'apologiste plus que jamais assailli en chacune de ses positions. N'y aurait-il pas quelque profit à reprendre le procès ? Une opinion n'atteint pas aisément l'autorité de la chose jugée. L'exposé des arguments, que les maîtres de la pensée chrétienne ont fait valoir en des sens opposés, mérite, ce me semble, l'attention réfléchie de quiconque met au premier rang l'évidence ordinairement inhérente aux vérités fondamentales. (2)

L'apparentement d'une durée limitée avec l'idée de création a été jugé nécessaire par saint Bonaventure, et à un certain

(1) Tout cela peut être bien dit. Mais ne serait-ce pas un abus paradoxal d'apparenter en ceci Kant à saint Thomas ? — Cf. Sertillanges, O. P. — L'idée de création dans saint Thomas d'Aquin, dans *Revue des Sciences philosophiques et théologiques*, avril 1907, p. 239-251.

(2) Nous dirions ici volontiers avec M. Sentroul : Amicus Aristoteles, amicus Thomas, magis amica veritas,... sola amica Veritas ! — Cf. *Rivista di filosofia neo-scolastica*, 1909, p. 38, l'article : Che cos'è la filosofia neo-scolastica ? — M. Sentroul y dit de fort belles choses. Mais pourquoi classe-t-il Duns Scot parmi les fauteurs d'erreurs philosophiques : Platon, Descartes, Hume, Kant, Auguste Comte, Lamennais, Darwin « e tanti altri di cui rifiutiamo come alsi i sistemi ? » J'estime que le premier devoir de l'écrivain est de ne parler que de ce qu'il connaî suffisamment.

Digitized by Google

point de vue par le Docteur Subtil. Une étude impartiale et désintéressée de la lettre de ces deux maîtres justement célèbres aidera sûrement à l'intelligence du problème. Afin de ne pas isoler la thèse de son cadre traditionnel, nous grouperons nos références autour de deux questions auxquelles saint Bonaventure et Scot répondent l'un et l'autre :

1. — Une créature peut-elle créer ?
2. — Le monde peut-il être éternel ?

PREMIÈRE QUESTION

UNE CRÉATURE PEUT-ELLE CRÉER ?

1. — La question résolue par saint Bonaventure.

I. — *Sentiment général des scolastiques au moyen-âge.* — Saint Thomas, saint Bonaventure, Duns Scot et, avant comme après eux, la généralité des auteurs qui ont inauguré et continué la tradition scolastique, sont unanimes à monopoliser au profit de Dieu l'action de créer.

Durand de Saint-Pourçain (1) et le maître des sentences (2) conviennent que, de fait, Dieu a tout créé par lui-même. Toutefois, le premier ne croit pas qu'il soit impossible au Très-Haut de produire certains êtres par l'intermédiaire des créatures, telles que les anges et l'âme humaine. Il conçoit donc, dans un sens objectivement restreint, la possibilité de causes créatrices dépendamment de la cause première. Pierre Lombard, plus réservé, reconnaît seulement à la créature le pouvoir d'intervenir à titre d'instrument pur et simple. Enfin, quelques-uns, s'il faut en croire les savants éditeurs de Quaracchi, (3 distinguent dans la créature deux sortes d'aptitudes instrumentales : l'une, naturelle; l'autre, obédientielle. Conséquemment à cette distinction, ils opinent qu'aucune créature n'est pas naturellement apte à servir d'instrument créateur, mais qu'elle doit recevoir de Dieu cette aptitude, dont elle est originairement dépourvue.

Ces discordances sont plutôt exceptionnelles. A Paris comme

(1) Durand, Sent. l. I d. 1. 9. 4.
(2) P. Lombard, Sent. l. IV d. 5. 2. 3.
(3) Saint Bonaventure, Opera omnia, t. 2 p. 30.

Digitized by Google

à Oxford, l'unanimité des voix se rallient à cette conclusion irrévocable :

« Créer est le propre de Dieu. »

II. — *L'idée de création dans saint Bonaventure.* — Saint Bonaventure (1) définit comme il suit l'idée de création : « une production selon laquelle le produit existe présentement en sa totalité, tandis qu'il n'était rien auparavant. » D'où il résulte que le créé est en exclusion complète de la cause matérielle : ce de quoi une chose est faite.

Un peu plus loin, le Séraphique (2) explique que, dans ce passage du néant à l'être, aucun intermédiaire n'est possible entre Dieu et la créature, encore que l'on ne puisse identifier l'un à l'autre l'acte et l'effet, ce par quoi le créé devient et les éléments qui le constituent. Il signale d'autres différences suivant que l'on discerne dans le devenu le créé du concréé, l'être indéterminé de l'être-substance, la substance de ses propriétés. L'on peut, sans doute, inférer de toutes ces données une priorité de nature entre exister et être ceci ou cela. Mais parce que la distinction de l'un à l'autre est de pure raison, pour la créature exister c'est donc être ceci ou cela.

L'effet de l'acte créateur est, par suite, instantané et total, c'est-à-dire que, en regard de l'origine par création, les choses ne doivent pas être situées hors le néant par une série d'actes successifs. Le créé devient, et il est instantanément ce qu'il doit être.

III. — *Élimination des faux systèmes.* — Saint Bonaventure exclut de ce chef l'intervention quelconque des « causes primordiales », sortes d'esprits créés et coéternels que Scot Érigène (3) avait introduits dans sa conception panthéiste de la genèse. Amaury de Bène et David de Dinant, au cours du XIIIe siècle, ayant repris pour leur compte les erreurs de Jean Scot Érigène, le concile de Sens de 1224 fit brûler publiquement le *De divisione naturæ* « dans lequel, explique M. de

(1) Saint Bonaventure, l. 2 d. 1 p. 1 art. 3 q. 1

(2) Ibid. q. 2

(3) L'on doit pour éviter certaines méprises désigner *Scot Érigène* par son appellatif distinctif. D'aucuns, en ces derniers temps, ont affecté de l'appeler Jean Scot tout court, donnant ainsi à M. G. Sortais. — Histoire de la philosophie ancienne, p. 557, — l'occasion de rapporter au Subtil une référence de la *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, qui ne le concerne pas.

Digitized by Google

Wulf, (ce dernier) réédite le néo-platonisme, en l'accommodant à la doctrine catholique. » Un peu plus tard, 25 janvier 1225, Honorius III dut édicter à nouveau la mesure prise par les évêques réunis à Sens, sans parvenir toutefois « à jeter l'ouvrage hors de la circulation littéraire. » (1)

L'hypothèse d'une création par intermédiaire est au jugement de saint Bonaventure (2) une extravagance pure et simple : « Supposer cela, dit-il, est non seulement opposé à la croyance, mais à la raison. » Il serait « déraisonnable au suprême degré » d'imaginer que Dieu ait agi de cette façon. Car est-il possible qu'une cause, « dont le pouvoir est limité, puisse extraire quoi que ce soit de rien ? » — Au fait, insinue-t-il charitablement, aucun philosophe n'a soutenu pareille énormité. »

Il fait aussitôt allusion aux systèmes des néo-platoniciens, Plotin (205-270), Proclus (411-485) et des philosophes à la mode, de son temps, Alfarabi, Avicenne, Avicebron, Averroës et autres, « qui, du moins, avaient admis, au préalable, l'éternité de la matière. » Et encore que cette éternité supposée soit un vice originel, — *falsum fundamentum,* — toutefois elle rend possible, du point de vue rationnel, l'intervention de causes secondes instrumentales ou efficientes.

Saint Bonaventure retient encore, à la charge de ces philosophes, qu'ils ont ainsi restreint arbitrairement l'acte créateur à un seul effet, à savoir la production d'un esprit supérieur, pour cette raison précise que Dieu, étant très simple, il n'a pu créer directement qu'un seul être. « Du moment, dit-il, que la puissance d'un agent s'accroît en raison de sa simplicité ascendante, sa vertu doit proportionnellement s'étendre à des effets plus nombreux ; et donc Dieu, parce qu'Il est souverainement simple, peut tout par lui-même. »

IV. — *Argumentation.* — Le célèbre franciscain ne se contente pas de cette exécution sommaire. Voici son raisonnement.

Une première preuve est de pure convenance : « L'on est

(1) M. de Wulf, *Hist. de la philosophie ancienne*, 4e édition, p. 194 et 199. — Cf. saint Bonaventure opera omnia. Quaracchi, t. 2 p. 36 au *Scholion*. Le « *De divisione naturæ* » a été jugé récemment une « œuvre contestable sans doute, mais vigoureuse, au demeurant la seule synthèse philosophique et théologique du haut moyen-âge. » M. Jacquin O. P. — *Le néo-platonisme de Jean Scot* dans *Revue des sciences phil. et théol.* octobre 1907 p. 685.

(2) Saint Bonaventure loc. cit. art. 2 q. 2

Digitized by Google

obligé envers quelqu'un dans la mesure où l'on bénéficie de ce quelqu'un. Or la créature se doit toute entière à Dieu, l'homme doit l'aimer de toute son âme, de préférence à tout. C'est que la créature reçoit tout par Dieu. La création étant ce par quoi elle devient en sa totalité, Dieu doit la produire seul, sans concours d'aucune sorte. »

Un second argument est déjà plus direct et, dirai-je, plus strictement rationnel : « C'est une action plus considérable de produire un être avec rien que de le conserver et le parfaire. Si donc Dieu devait produire les choses par le moyen d'un autre, cet autre devrait de plus veiller à leur conservation et à leur perfectionnement. Conséquemment, celles-ci n'auraient aucun besoin de Dieu ; et, par suite, elles ne tendraient plus vers Lui. Pourtant, toutes sont bonnes en raison de cette inclination ou orientation finale, si bien que, en dehors de cette destination, aucune ne serait dans l'ordre, dans la bonté ! Ce vers quoi un être tend principalement n'est-ce pas, en effet, le bien pour lequel il a été fait ? »

Une troisième preuve est déduite de la « simplicité absolue » de l'Être Divin. Nous l'avons indiquée plus haut. L'on retiendra, cependant, que « simple » est ici synonyme de spirituel. Et cela revient à dire que plus un être participe de la nature immatérielle, plus il doit bénéficier de la vertu efficiente. Dieu étant la plénitude de l'Esprit, son pouvoir est donc sans limite.

L'on arrive ainsi à une quatrième et dernière preuve : « Il est impossible à une créature d'exercer un pouvoir infini. Du néant à l'être la distance est telle, que seul un agent, doué d'une puissance illimitée, est à même de la franchir. Cet agent, c'est exclusivement Dieu. Donc seul, il peut créer. »

V. — *Une constatation : saint Bonaventure* (1) *comparé à Duns Scot.* — L'on a de la sorte une certaine idée de la manière propre à saint Bonaventure dans l'emploi des arguments empruntés à la raison. Il semblerait que l'apport théologique y dirige les spéculations de l'esprit et le *fides illuminans intellectum*

(1) Il n'entre pas dans mes vues d'établir le parallélisme entre saint Bonaventure et saint Thomas. Le séraphique a adopté la terminologie aristotélicienne et n'en accepte le fond que dans la mesure où il se voit obligé de rompre avec les hésitations de saint Augustin. Il est donc augustinien avec une dose suffisante d'aristotélisme. Duns Scot, plus aristotélicien, reste cependant augustinien et certes il s'est bien gardé de travailler à arracher de son piédestal cette grande et inoubliable figure de Docteur et de Saint.

Digitized by Google

s'y manifeste avec un relief très évident. Toutefois, la force des preuves a bientôt saisi l'entendement et l'on a vite compris que, pour les âmes mystiques, l'intelligence évolue dans une région sereine, d'où le scepticisme est manifestement banni. Pour peu que l'on y prenne garde, dans l'affirmation de l'emprise que la raison exerce sur les certitudes rationnelles, saint Bonaventure est plus résolu que Duns Scot et saint Thomas.

Cette constatation, de prime abord, peut et doit paraître paradoxale. Sans doute, l'allure d'un Duns Scot est autrement caractérisée. Celui-ci se garde bien d'enregistrer telle quelle et sans la discuter la démonstration élaborée par ses devanciers. Il soumet les preuves à une analyse minutieuse, sonde les points faibles, met à nu les fissures par lesquelles l'adversaire pourrait entamer la démonstration, et il conclut soit à une élimination, soit à un redressement de l'argument. Il entend par là se défendre contre ces dissertations à perte de vue, où l'apparente solidité de l'édifice syllogistique recèle des illogismes imperceptibles à un esprit superficiel. Ce procédé, certes, n'est pas pour nous déplaire. Comment lui faire un grief de s'être tenu en garde contre les dangers d'un apriorisme abusif? Mais parce que son procédé est ce que l'on pourrait appeler une méthode de contrôle, il lui arrive de réserver son adhésion définitive, alors que saint Bonaventure se fait un jeu de l'embarras motivé chez Scot par les fluctuations réfléchies d'un saint Augustin, d'un Aristote ou d'un saint Thomas. De cette façon, nonobstant le tempérament plus sévère et plus rigoureux de Duns Scot, le dogmatisme de saint Bonaventure est néanmoins plus dégagé, plus catégorique et plus étendu. Moins vigoureux dans la démonstration, il est habituellement plus décisif dans les conclusions.

VI. — *Suite de l'argumentation.* — Eu égard à l'impossibilité pour un être fini de devenir cause ou instrument de création, il n'est pas sans intérêt de suivre saint Bonaventure dans sa chasse aux arguments de la thèse adverse.

La première objection est ainsi formulée : « La libéralité de l'agent est plus grande s'il donne à un autre, non pas uniquement l'existence, mais le pouvoir de la multiplier et de la répandre. Dieu étant la libéralité même, pouvait-il ne pas octroyer à sa première créature le pouvoir de créer à son tour avec transmissibilité illimitée? Objecteriez-vous que la créature

Digitized by Google

est inapte à recevoir cette puissance ? L'on vous répondra qu'un effet s'obtient plus aisément là où l'on se heurte à une résistance moindre, surtout si cette résistance, (et c'est le cas d'une création *ex nihilo*) fait totalement défaut.

Ce raisonnement, riposte saint Bonaventure, part d'une supposition toute gratuite, à savoir que, vue la différenciation des êtres par degrés progressifs, il ne répugne pas qu'une créature plus parfaite soit, par voie de création, l'instrument ou la cause seconde d'une autre moins élevée qu'elle en dignité de nature. Et l'on devrait, de fait, se rendre à l'évidence de la preuve s'il était démontré que pour « extraire une âme de rien » il fallait moins de pouvoir que pour en tirer « un ange ». Cette démonstration est manifestement impossible. L'âme et l'ange, parce qu'ils partent de rien, exigent l'un et l'autre absolument l'intervention d'une « cause infinie. »

Conséquemment, c'est en pure perte que l'on dit : la cause agit d'autant plus facilement qu'elle se heurte à une moindre résistance. Car s'il est exact que la « matière » sur laquelle les causes naturelles doivent s'exercer est difficilement soumise, cette « matière » est néanmoins le fond indispensable hors duquel leur action s'évanouirait dans le vide. La matière, eu égard aux causes de second ordre, est donc ce qui doit en rendre l'exercice difficile mais possible.

Saint Bonaventure a par le fait répondu à une remarque sur laquelle il n'a garde de s'arrêter longuement : « Un prince, dit-on, qui a conscience de sa dignité, se réserve les fonctions les plus nobles, tandis qu'il confie à ses serviteurs les occupations moins honorables. Qu'un monarque rende la justice, rien de mieux !... Mais lui siérait-il de s'abaisser à l'office de cuisinier ? » — Or comparaison n'est pas raison, et l'on conçoit que l'humble vermisseau est à la distance du néant autant que l'éléphant.

Abordant une troisième difficulté, le Séraphique rappelle à nouveau que la restriction serait injurieuse et arbitraire si l'on limitait l'action de Dieu sur le monde à un vouloir universel qui, pour réaliser ses intentions particulières, devrait recourir à d'indispensables instruments. Il trouve puéril que l'on ait pu alléguer à l'appui l'impossibilité de déduire le nombre de l'unité. Car c'est précisément parce qu'Il épuise, à son seul profit, la puissance infinie que la causalité de Dieu est sans limites d'aucune sorte.

Digitized by Google

VII. — *Conclusion.* — L'on pensera, sans doute, que les matériaux mis en œuvre par saint Bonaventure sont de valeur inégale et que les raisons de convenance s'y juxtaposent à des preuves aptes par elles-mêmes à forcer l'adhésion de l'esprit. Mais pour conclure péremptoirement il doit suffire d'un bon argument. Présentement l'opposition extrême entre le néant et l'être est ce qui monopolise entre les mains de Dieu le pouvoir incommunicable de créer. Saint Bonaventure procède, d'ailleurs, à un travail de sélection et il échelonne le plus souvent ses preuves selon des degrés ascensionnels de probabilité et d'évidence. Ici, l'attribution à un pouvoir nécessairement infini de l'action créatrice, conformément au principe : l'effet est proportionné à la cause, arrive tout à la fin à la suite de raisonnements moins coërcitifs, si on les prend isolément.

Le Docteur Séraphique est classé à bon droit parmi les représentants les mieux attitrés du mysticisme chrétien. Nous avons déjà remarqué que, à l'occasion, il sait revendiquer avec énergie les droits de la raison aux certitudes selon lui fondamentales. Serait-il, dès lors, au rang de ces « mystiques de jadis, précurseurs lointains (de) tous les pragmatistes qui portent les couleurs d'un idéalisme quelconque (et qui) ont pour ancêtre direct, Kant (et pour) proche parent, Auguste Comte ? » (1) Il est, sans doute, indéniable qu'il entre beaucoup de son cœur dans les considérations spéculatives de l'émule de saint Thomas. Or, à supposer qu'il fut devenu « tout à coup moins naïvement croyant », il eut sûrement moins mérité les hommages que l'Église réserve à ceux qui ont saintement vécu. Il n'est pas incontestablement de « meilleure forme du pragmatisme » que la sainteté ! Toutefois, il y a loin du scepticisme de l'esprit au mysticisme catholique, encore que l'on puisse prononcer en un sens que « le christianisme est bien plus qu'une spéculation, une vie. » Le savoir n'est rien, s'il n'est accompagné par une conduite irréprochable. A quoi servirait-il donc si l'on devait néanmoins éprouver un échec dans l'importante affaire du salut ?

S. BELMOND.

---

(1) Albert Leclerc. Pragmatisme, Modernisme, Protestantisme, chez Bloud, 1909, p. 6

Digitized by Google

RÉFLEXIONS SUR LA CONQUÊTE DE L'ALLEMAGNE PAR LES MINEURS

1221-1238 (*suite*) (1)

II.

Le paysan. — Le paysan allemand, nous l'avons noté dans notre article précédent, est une création de l'Église. Dans l'ancienne Germanie, la société païenne se composait de l'homme libre qui passait alternativement son temps dans la guerre et dans le désœuvrement, et de l'esclave qui travaillait pour lui. L'Église avait affranchi l'homme libre du joug de sa paresse, l'esclave de celui de son esclavage, et de l'un et de l'autre transformés elle avait pétri, par l'action des monastères, le paysan.

Créé ainsi par le monastère, le paysan resta quelque temps soumis à sa bienfaisante influence. Maintes fois les rapports entre celui-ci et celui-là continuèrent pendant de longs siècles. En voici un exemple choisi entre mille. Le lecteur connaît peut-être cette abbaye de Benediktbeuern située dans un coin charmant de la Bavière, entre le Würmsee et le Walchensee. Au sud de l'abbaye, à l'est du Walchensee, se creuse une vallée à laquelle sa fraîcheur reposante avait fait donner autrefois le nom de Nazareth, et qui porte aujourd'hui celui de Jachenau. Voici l'histoire de cette vallée telle que le P. Michael, dans son œuvre monumentale que j'ai déjà citée, la raconte d'après les documents du temps. En 1185 le couvent avait fait commencer par ses bûcherons les premiers travaux de déboisement. Ces hommes se construisirent alors des huttes, défrichèrent la place tout autour et y plantèrent des jardins. Les dimanches et jours fériés

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Mai 1913.

Digitized by Google

avant de se rendre à l'abbaye pour y assister aux offices, ils décoraient leurs demeures des fleurs de leurs jardinets, pour leur donner, à elles aussi, un petit air de fête. Ils cultivaient quelques légumes dont les plants ou les semences leur étaient fournis par le jardin du couvent. L'abbé se réjouissait de l'initiative intelligente de ses bûcherons. Pour les encourager, il leur fit cadeau de quelques moutons et de quelques bêtes à cornes. Ils avaient donc maintenant de la laine pour se faire des vêtements, de la viande, du lait et du beurre pour se nourrir, et ils n'eurent plus désormais la peine d'aller jusqu'au couvent chercher leur nourriture. Bientôt l'abbé Othon leur bâtit une église. L'instinct de la civilisation se développait de plus en plus parmi eux. A l'instigation et sur les instances des religieux nos bûcherons cultivèrent bientôt en champs et en prairies des terres vides que le monastère leur avait octroyées, leurs troupeaux se multiplièrent et les champs leur fournirent une nourriture variée et abondante. Les semences nécessaires à la mise en état de ces terres nouvellement défrichées étaient toujours fournies, et gratuitement, par l'abbaye. Le blé vint merveilleusement. Dans un élan de reconnaissance les bûcherons fêtèrent la première fête de la moisson à l'abbaye et ils y vinrent apportant dans leurs mains ces premiers fruits de la terre. Immédiatement l'abbaye installa à ses propres frais un moulin, une scierie mécanique et une hôtellerie, traça des sentiers et des routes, munit les habitants des choses nécessaires ou même simplement utiles, si bien qu'au bout de peu de temps des maisons claires et gaies avaient remplacé, au fond de la vallée, les huttes primitives ; et dans ces maisons, naquit la race saine, solide, courageuse et travailleuse que nous y admirons encore aujourd'hui. Bientôt l'abbaye ajouta à la propriété de chacun de ces fonds celle d'une part de forêt sur la montagne qui ne devait jamais en être séparée, et elle fit don en plus à la communauté d'une forêt commune dans laquelle chaque famille avait droit d'abattre du bois en proportion de ses besoins. En plus, comme il fallait, pour la canalisation de la petite rivière, la Jachna, qui court dans la vallée, de nombreuses pièces de bois; comme il en fallait pour l'établissement des rigoles et pour la construction des ponts, pour les barrières et pour les garde-fous, l'abbaye réserva à cet effet spécial des quartiers de la forêt où l'on puisait pour ces travaux d'intérêt commun.

A Jachenau, ces bons rapports de voisinage durèrent aussi

Digitized by Google

longtemps que l'abbaye. On constate qu'ils ne s'arrêtèrent qu'avec sa suppression, en 1803. Mais Jachenau est une exception. Trop souvent le paysan, une fois enrichi, se séparait de l'abbaye. La lumière contemplatrice qui y brillait s'éteignait pour lui. Les trésors spirituels qu'elle renfermait lui devenaient étrangers. La pensée du Christ et en même temps la pensée humaine vivifiée par le Christ, s'évanouissait à ses yeux. Le village devenait un monde obscur, séparé du reste de l'univers. Non pas que le bourg allemand ressemblât à l'agglomération ronde du village slave ; non, il n'était pas concentrique ; il s'étendait largement au fond de la vallée, le long du ruisseau, ou sur les deux côtés de la grand'route. Quiconque a mis le pied sur la terre germanique connaît cette disposition des choses. L'allemand n'a jamais aimé un voisinage immédiat. « Quiconque, dit un vieil article de droit westphalien, construit une maison sur un terrain où il n'en existait pas auparavant ne peut le faire qu'à condition de laisser entre elle et la propriété de son voisin le plus proche une distance égale à celle qu'une perdrix domestique peut parcourir d'une envolée, ce qui doit être estimé à environ trois cents pas d'un homme. » Le village s'espaçait donc ; mais quoique construit sur ce plan, il n'en restait pas moins, au moyen-âge encore plus qu'aujourd'hui, un monde à part, le monde du paysan, où dominait cette sombre ignominie : la superstition.

Une superstition dont nous ne pouvons nous faire aucune espèce d'idée. Un professeur de l'École Normale, mort depuis longtemps, avait l'habitude de dire à ses auditeurs : « Quand vous expliquerez Homère à vos élèves, n'oubliez pas de leur rappeler de temps en temps qu'alors les chemins de fer n'existaient pas encore. » Cela, il faut le rappeler aussi quand on parle du moyen-âge. Non pas que la superstition ait disparu ; même aujourd'hui elle fleurit et chez le paysan, et chez le bourgeois, et chez le politicien. Voici deux cas qui le prouvent ; je ne crois pas qu'ils soient connus du public. Il y a quelques années, un des hommes de nos jours qui a été le plus souvent ministre, est invité à dîner dans une maison. Il était alors président du conseil. Au moment d'entrer dans la salle à manger, il s'arrête sur le seuil, compte d'un œil inquiet le nombre des couverts, constate qu'ils sont treize, se met à trembler, puis, sans dire un mot, abandonne le bras de la maîtresse de maison ahurie et sans mettre le pied dans cette salle au milieu de laquelle

Digitized by Google

s'élève une table menaçante chargée de treize couverts, il se dirige vers l'antichambre et fuit les jambes à son cou. Il courrait encore si depuis il n'était pas mort. Voilà le premier cas ; voici le second. Presqu'au même moment, c'est-à-dire il y a une paire d'années, l'élite des députés appartenant aux partis avancés avait été réunie à dîner par une de nos Egérie modernes. La chère avait été excellente et, de la salle-à-manger on passait gaîment au salon, quand subitement, sans cause apparente, la glace qui s'élevait au-dessus de la cheminée de celui-ci se fend. Instantanément, la conversation tarit, un froid glacial se fait sentir, puis, sous un prétexte quelconque, un, deux, trois, quatre, cinq des assistants disparaissent; au bout d'un quart d'heure le salon est vide.

La superstition est donc de tous les temps, et de tous les milieux où la religion ne fait pas sentir suffisamment son influence salutaire. Et si, en plein Paris du vingtième siècle, dans un appartement éclairé à l'électricité, où le téléphone s'étale dans l'antichambre, auquel on est monté par l'ascenseur après être arrivé en automobile, des hommes dont l'un a détenu un portefeuille ministériel peut-être pendant dix ou douze ans, — je n'ai pas le temps de faire le compte — dont les autres sont présidents ou vice-présidents de groupes parlementaires, anciens ministres ou futurs ministres, cherchent leur salut dans une fuite éperdue parce que, sous l'empire du courant d'air produit par l'ouverture de la porte de communication entre une salle à manger et un salon, la glace de celui-ci s'est fendue ; comment voulez-vous qu'un paysan allemand du treizième siècle, s'il avait rompu avec le foyer de lumière qu'est l'Église, ignorant des choses de la religion, privé de toute communication avec le monde extérieur, ne sortant pas de son village, n'entendant presque jamais la parole de Dieu, comment voulez-vous qu'une telle loque humaine, livrée à son imagination, n'enfantât pas des horreurs ?

Car il enfantait des horreurs. En voici quelques-unes.

Le paysan allemand du treizième siècle croyait au loup-garou. Cette croyance persista jusqu'au seizième siècle au moins. J'ai sous les yeux au moment où j'écris ces lignes, une feuille volante de 1589 représentant l'exécution d'un paysan condamné cette année-là à mort comme loup-garou. En haut, à gauche, l'homme, métamorphosé en loup, attaque et met à mort des passants. En bas, toujours à gauche, commence le supplice. Le

Digitized by Google

paysan est attaché sur une roue. A côté de lui des pinces rougissent au feu. Le bourreau en saisit une et lui tenaille le corps tout entier jusqu'à ce qu'il ne soit qu'une plaie. Puis le même bourreau saisit un maillet et rompt les os du malheureux qui, dans un geste d'indicible détresse cherche à s'arracher tout pantelant de la roue, qu'il soulève à moitié de son effort désespéré. Ensuite le bourreau lui découpe avec la hache de grandes entailles dans les bras et dans les jambes. D'un coup d'une large épée à deux tranchants il lui détache enfin la tête. Et dans le haut de la feuille, à droite, le corps décapité brûle sur un bûcher entre deux femmes, qui, elles, sont brûlées vives. Une longue inscription, au bas de la feuille, nous instruit de ce que sont ces deux femmes : en même temps que le loup-garou on avait jugé à propos de brûler sa fille... et sa commère ! Après un semblable exemple il est inutile d'aller plus loin, n'est-ce pas? Je ne citerai donc plus que quelques menues superstitions. Le paysan s'imaginait que certains hommes, les sbires surtout, jouissaient de la puissance occulte d'immobiliser sur place les personnes qu'ils poursuivaient. Il croyait aussi qu'en barrant d'une certaine façon la route à un ennemi on attirait sur lui les plus grands malheurs. L'un avait foi aux fées, l'autre aux sorcières. Communier, en cas de nécessité, avec du pain non consacré, avec de l'herbe ou avec de la terre semblait chose licite. « Plus d'un, dit Berthold de Ratisbonne, quand il va mourir sur le champ de bataille, au moment où on le conduit au gibet ou s'il se sent en danger de mort, s'écrie : mets-moi dans la bouche un morceau de pain, ou, si tu n'en as pas sous la main, un peu de terre. Et il est persuadé d'avoir ainsi reçu le corps de Notre Seigneur Jésus-Christ ». Et l'ardent prédicateur continue : « Du pain est du pain, de la terre de la terre, et le corps de N.-S. le corps de N.-S. Mange tant que tu voudras de pain, tant que tu voudras de terre, tout ce qui en résultera c'est que tu pèseras plus lourd au gibet. » Je ne parle ni des enchantements, ni des envoûtements, ni des herbes magiques, ni des philtres, ni des sorts auguraux, ni des incantations qui pullulaient ; je me contente de constater que le paysan allemand, par suite de son ignorance religieuse, en était revenu à un odieux paganisme. Et sous l'empire de son paganisme, ses mœurs s'étaient corrompues. Il était envieux, batailleur, avare, sournois, cauteleux. « Nul ne trompe avec autant d'entrain que le paysan, dit Berthold. » Sa voracité était devenue hideuse, son

Digitized by Google

orgueil stupide et révoltant. Le mal était si intolérable que tout le monde fuyait les champs. « On ne respire que dans les villes. » Ce proverbe date de cette époque. Dans son isolement de Dieu le paysan retournait à la bête.

La prédication populaire. — Pour le relever, il fallait d'abord lui apporter cette parole de Dieu, qu'il ne voulait plus aller chercher à l'abbaye, et il fallait surtout que, cette parole, il la comprît.

Qu'il la comprît. Il y avait au treizième siècle une prédication savante. Le P. Gratien nous en a donné un modèle ici même dans les sermons du cardinal Eudes de Chateauroux qu'il vient de publier avec un soin si diligent. Je traduis les premières lignes de l'un d'eux : « *Ceux-là sont les Cinéens qui descendent de la chaleur de la maison de Réchab.* I. Par. II. 55. Par ces paroles l'Esprit-Saint nous apprend deux choses, d'abord quels frères vous devez être, quand il dit : *ceux-là sont les Cinéens ;* secondement quel et combien grand fut celui dont vous descendez et de qui vous avez pris naissance ; et de qui, comme de sa source, cet ordre a jailli, est montré par ces mots : *qui descendent de la chaleur de la maison de Réchab.* Au pied de la lettre il parle de certains religieux de l'ancien Testament qui furent la forme la plus expresse des Frères-Mineurs. Et ce que c'était que ces Cinéens et aussi les Réchabites, quels ils furent, est déterminé par l'Esprit-Saint dans ce même passage quand, peu auparavant, il dit: *parents des Scribes demeurant à Jabes, chantant, et jouant de leurs instruments, et demeurant dans les tabernacles.* »

Il est bien entendu, n'est-ce pas ? que ce n'est pas de ce style qu'il était permis de parler à des paysans, au treizième siècle. Peut-être, même aujourd'hui, vaudrait-il mieux éviter de leur montrer ce genre d'éloquence. Récemment un ami de celui qui écrit ces mots assistait à la grand'messe dans un petit village de trois cents âmes. Le curé monta en chaire et commença en ces termes : « Ouvrez Sénèque, mes frères ! » Ce fut, dans l'assemblée, un indicible émoi ; les paysans se penchaient l'un vers l'autre en demandant : « Qu'est-ce qu'il a dit qu'il faut que nous ouvrions ? » ; les vieilles femmes s'effaraient, et les enfants, ne sachant comment s'y prendre pour ouvrir Sénèque, ouvraient tout ronds leurs yeux candides.

Digitized by Google

L'« Ouvrez Sénèque, mes frères ! » n'avait pas cours parmi les Mineurs, au treizième siècle.

Rien n'est pénétrant, rien n'est touchant, rien n'est émouvant, comme le soin pieux avec lequel ils s'ingénièrent à incliner leurs hautes intelligences au niveau des pauvres déshérités.

Un écrivain protestant a pu écrire que les allocutions des Franciscains du treizième « siècle peuvent encore valoir aujourd'hui comme des modèles de prédication populaire efficace, et qu'elles mériteraient d'être lues encore aujourd'hui du haut des chaires de nos églises de village. »

J'ai parlé déjà, autrefois, dans cette même *Revue*, de Fr. Berthold de Ratisbonne ; ses œuvres ont reçu l'épithète de « magnifiques » et, elles sont considérées comme un des ornements éternels de la littérature allemande ; qu'il me soit permis de résumer en deux mots leur signification pour le sujet qui nous occupe. Elles sont les plus merveilleux chefs d'œuvres *d'efficacité*.

Fr. Berthold avait pris l'habit du *Poverello* à Ratisbonne, semble-t-il, et dès 1240 son entrée dans une ville est signalée par la chronique locale comme un événement. Il passe dans la vallée du Rhin, en Alsace, en Suisse, en Autriche, en Silésie, en Moravie, en Bohême, à la façon d'un météore. Ses missions avaient un succès prodigieux ; il réunissait autour de lui, disent les historiens, non sans peut-être beaucoup d'exagération, cinquante, cent, deux cent mille auditeurs. Aucune église n'était assez vaste pour contenir le peuple qui se pressait autour de lui ; aussi parlait-il le plus souvent en plein air. Ses sermons en témoignent : « Je vais vous dire une grande parole, s'écrie-t-il dans son onzième sermon *sur l'éminente sainteté du sacrement de l'autel :* supposons que Notre Dame Sainte Marie, mère de Dieu, soit ici, devant nous, sur cette belle prairie, et que tous les saints et tous les anges soient avec elle... » Et dans son vingt-sixième sermon, voulant faire entendre à ses auditeurs que la vue du démon est si terrifiante qu'on se jetterait dans le feu pour y échapper, il dit : « S'il nous était donné de le voir de nos yeux de chair sans mourir et qu'il passât devant le bois, là, devant nous, et que cette ville, ici, sous nos yeux, fût un four enflammé, rougi de part en part, il se produirait vers ce four flamboyant la poussée la plus forte que jamais la terre ait vue ou verra. » On montrait encore à Graz, au XVIIe siècle, je crois, le tilleul sous lequel il prêchait.

Son langage emprunte toujours le langage de ceux auxquels

Digitized by Google

il parle. « Moi aussi, disait-il, j'ai ma fonction : prêcher, voilà ma fonction. » Mais prêcher pour être compris. « Je parle, c'est pour qu'on m'entende » disait un de ses compatriotes. Il aurait pu dire comme lui. Devant un paysan, ses images seront empruntées au monde de la nature. Veut-il, devant un auditoire rural, faire le portrait de l'avare, il le comparera à la sauterelle de l'Apocalypse. Déjà ce simple mot de sauterelle éveillera dans l'idée de ses auditeurs l'image du fléau et de la dévastation : « La sauterelle, dit-il, passe ses journées tapie dans l'herbe profonde qui suffirait à engraisser des troupeaux entiers de bœufs et de chevaux : elle la ravage, reste maigre, et n'en a jamais assez. Ainsi de l'avare : de même que la sauterelle ne devient jamais grasse, il lui semble qu'il gagne toujours trop peu... Avare, comme la sauterelle de l'Apocalypse encore, tu portes une cuirasse d'airain ; elle colle à tes os, et rien ne peut l'en arracher. Tous les marteaux du monde ne l'en détacheraient pas, ta poitrine s'est pétrifiée dessous. Elle est si dure que rien n'y fait : ni sermon, ni confession, ni admonestation, ni plaintes, ni reproches ; elle est plus résistante que le diamant. Celui-ci cependant est ferme au point que si tous les marteaux du monde le frappaient et le broyaient de heurts et de coups, ils n'en détacheraient pas la grosseur d'un grain de mil. Eh bien ! tu es plus dur encore ! Car on a trouvé le moyen de briser le diamant, mais nul ne trouvera celui de t'amener à restitution ! même ces coups lamentables qui frappèrent N.-S. J.-C. sur la tête avec un roseau, — sur ses flancs si purs, sur son corps, sur tous ses membres à la colonne, — les heurts douloureux du marteau qui, sur la sainte croix, poussèrent les clous dans ses pieds et dans ses mains ne t'ébranleront pas, ils ne t'enlèveront pas le plus petit bien mal acquis. »

Un jour il montre aux femmes mariées ce que sera leur vie après la mort de leur mari : « Tout vous opprimera. Les parents de votre mari : lui mort, ils voudraient vous prendre tout ; ils tireront tout à eux, ils vous traîneront devant le juge. Ils s'inclinaient, vous appelaient : ma chère sœur, quand votre vaillant homme était là. Maintenant, ils se dressent contre vous, ils vous traînent devant le juge. Le juge, au temps de votre mari, vous ménageait, à cause de lui ; maintenant il vous opprime. Vos propres parents, autrefois, vous recevaient bien. Maintenant, si vous vous dirigez vers leur maison, ils se cachent, ils craignent que vous ne leur demandiez de vous accompagner

Digitized by Google

en justice ou de vous prêter quelque chose. Et ils vous prendraient plutôt quatre sous que de vous en prêter un. Votre enfant lui-même se lève, et vous presse, et vous pressure. « Oui, clame-t-il, c'est mon bien, mon père me l'a laissé ! » Chien ! car tu agis comme un chien ! Aussi longtemps que sa mère tend à celui-ci sa mamelle et lui donne à têter, il remue la queue, et frétille, et cajole. Et dès qu'il est grand et ne tète plus, il mord sa mère, sous la table, pour un os. Veuves ! voilà ce que vous fera l'enfant que vous avez porté sur votre cœur ! Chien ! quand il était petit, il courait vers vous et s'enroulait dans le pan de votre manteau. Et maintenant qu'il devrait vous être conseil et consolation, il vous prend ce que vous avez... veuves de douleur !.. »

Ce langage était *efficace,* les paysans vivant au milieu de leurs animaux, le comprenaient; ils ne comprenaient pas « les Cinéens qui descendent de la chaleur de la maison de Réchab. » Il comprenait, aussi, ce paysan qui vivait près du château et voyait tous les jours son seigneur en armes passer devant le pas de sa porte, il comprenait aussi, ce paysan qui fréquentait les marchés à bestiaux, il comprenait aussi cette description de la coquette : « Celle qui plaît au démon à un degré éminent, c'est la vierge impertinente qui se peint, comme le fabricant de boucliers ses boucliers, qui s'orne comme un paon, ambulante de la coquetterie, qui colporte sa jeunesse dans les bals et dans les fêtes, l'expose, comme le courtier sa marchandise, et brûle du désir d'être désirée. Celui qui veut vendre un cheval, que fait-il ? Il le signale d'un brin de verdure ou d'un bouquet, lui redresse la queue, et chacun sait qu'il est à vendre. Ainsi la coquette s'affiche avec ses couleurs et ses fleurs, et les hommes la recherchent. Démons de l'enfer ! comme elle vous plaît ! » Il sait d'un autre côté, l'orateur populaire qui connaît son public rural et qui n'ignore pas qu'il faut parler fort, il sait, à l'improviste, faire éclater le tonnerre qui secouera les âmes rudes comme le vent secoue les roseaux au bord d'un marais. Un jour il vient de parler longuement des devoirs de l'époux et de l'épouse et il voudrait exposer encore ceux du veuf et de la veuve ; mais il craint que son auditoire où les hommes et les femmes mariées dominent, ne devienne inattentif ; écoutez le détour qu'il prendra : « Je vais apprendre, s'écrie-t-il, aux veufs et aux veuves leur devoir; pendant ce temps-là, vous, hommes et femmes mariées, dormez !.. ou plutôt, non, ne dormez pas ! Écoutez :

Digitized by Google

vous êtes unis aujourd'hui, demain la mort vous aura désunis ; votre siège est vertical aujourd'hui, il sera horizontal demain ; vous ignorez quand se lèvera le vent qui doit vous renverser ; les morts d'aujourd'hui étaient debout hier ; ce que je vais dire n'est pas votre chose maintenant, mais elle le sera demain ; écoutez !.. » Et comme il sait décrire avec une verve campagnarde, depuis le buveur solitaire, couché, le soir, ivre, au travers de la route « tandis que le troupeau l'enjambe pour rentrer à l'étable », jusqu'au ménage qu'une commune passion pour la boisson a conduit à la gêne, qui vend ses dernières hardes et qui, attablé « boivent, le mari son sabre et la femme son couvre-chef, tandis que l'enfant pleure et *veut aussi devenir ivre.* »

Et je dis que le paysan comprenait ce langage, puisqu'au rapport de Jean Boëme Aubanus dans son *Omnium gentium mores* « en aucun cas il ne sortait sans avoir son sabre au côté ». Il comprenait même autre chose encore. Surtout il sentait plus.

Le sermon, en effet, n'était pas simplement autrefois ce qu'il est aujourd'hui. Aujourd'hui, quand nous en sortons, nous l'oublions. Nous l'oublions, parce que le train même de la vie fait de toute intelligence moderne un caléidoscope où rien ne persiste et où les images se superposent avec une rapidité déconcertante. Toute impression, quelque vive qu'elle soit, est immédiatement recouverte par une autre. Au sortir du sermon le chrétien achète son journal ; et à peine l'a-t-il ouvert que son attention est éparpillée aux quatre coins du globe. L'Amérique présente à sa fantaisie le discours que vient de prononcer son président nouvellement élu et la lutte violente qu'il annonce contre les trusts ; l'Asie, lui montre le recul ou les dernières convulsions de l'Islam ; la Chine, l'écroulement d'une civilisation deux fois millénaire ; l'Inde, la révolution qui couve ; et tout près de lui, l'Europe agite ses armes et les ministères croulent avec fracas ; tout cela passe sur l'impression fraîche que vient de recevoir son âme et la ternit. Rentré chez lui, ce chrétien trouve le livre qu'il doit lire, parce qu'il lui faut connaître les courants de la pensée moderne ; l'invitation pour la conférence qui se fera au patronage auquel il s'intéresse et à laquelle il est impossible qu'il manque ; la revue chrétienne qu'il lui faut feuilleter pour être à même de répondre aux amis qui lui demanderont : que faut-il penser de tel mouvement, boys-scouts ou autre ; y a-t-il lieu de s'y prêter ou faut-il lui barrer la route

Digitized by Google

Et sur tout cela se superpose l'emprise des affaires qui se fait toute puissante. Et remarquez que je ne parle ici que du chrétien à l'existence exemplaire ; que dirais-je des autres ? Or ce phénomène de désagrégation, d'annihilation du sermon par la vie se produit du haut en bas de l'échelle sociale. Le paysan lit son journal, a sa bibliothèque paroissiale, va à son patronage, lit sa revue du tiers-ordre comme nous, et il n'oublie même pas toujours la séance au cinématographe. Et, ici encore, je ne parle que du paysan sérieux. Chez lui, comme chez nous, la parole de la chaire s'évapore dans l'atmosphère ambiante infiniment plus vite que la laque de garance fraîchement posée sur la toile.

Au treizième siècle rien de tout cela n'existait. Il n'y avait pas de journaux, pas de livres, pas de conférences, pas de cinématographe. Une seule ouverture sur l'idéal : le sermon. Aujourd'hui, le sermon est une chose qui passe ; au XIIIe siècle le sermon est une chose qui reste. Avec lui, le paysan vit toute la semaine dans son monde hermétiquement clos du village. Il ne respire du côté de la lumière que le dimanche. Mais cette lumière, il la garde toute la semaine. Selon qu'elle aura été claire ou trouble, vive ou morte, sa semaine sera vivante ou languissante, sombre ou joyeuse. Le sermon donnera à la semaine sa teinte générale. C'est le lac de la plaine qui conserve pendant la nuit la lumière de ce soleil qui s'est couché depuis des heures sous l'horizon. Dans le silence de la pensée solitaire du paysan du treizième siècle la parole tombée des lèvres du prêtre a des retentissements infinis.

Le Mineur ne l'ignore pas. Et il fait entendre du haut de la chaire clairement et distinctement tout ce qui peut être d'un profit intellectuel et moral pour cet humble qui, pendant huit jours, jusqu'au dimanche suivant, va vivre la vie de sa propre pensée. Il voudrait, par tous les moyens, élever et améliorer son âme. Il enchantera son imagination pour lui découvrir les charmes que Dieu a cachés dans l'existence qu'il lui a faite : « Le Dieu tout-puissant nous a donné à nous, clercs, deux grands livres dans lesquels nous étudions, nous lisons et nous chantons : l'un est de l'Ancienne Alliance, et l'autre de la Nouvelle ; et nous lisons l'un de nuit et l'autre de jour... Et à vous aussi Dieu a donné deux grands livres, dans lesquels vous devez étudier la sagesse : le ciel et la terre ; et vous devez les étudier, celle-ci de jour, et celui-là de nuit. » Et il montre les beautés de la création « où tout est fait pour notre utilité et pour

Digitized by Google

notre bien » ; le charme de l'arbre, nu et dépouillé en hiver, et qui, à l'approche des chaleurs pousse les feuilles qui le protégeront contre les ardeurs du soleil ; puis le fruit qui se montre « frais odorant » ; la vigne d'aspect humble, qui donne le bon vin « qui fait tant de bien et rend si gai » ; et la beauté des plantes, où tout est bon, la racine, la semence, l'herbe, la fleur ; et la variété de leurs couleurs, rouge, jaune, brune, blanche, diaprée, multicolore ; et leur aspect, si différent, ample, ramassé, trapu ou élancé. Et la noblesse de la nature, le soleil, les claires étoiles, la fraîcheur des nuits ; la terre aux nuances infinies, sa fécondité, ses parfums, la richesse de ses forêts, son monde souterrain, où dorment les pierres précieuses et où rampent les racines ! Et quoi de comparable à la joie des choses au printemps, aux voix de l'univers, au chant des oiseaux et au plaisir que donne à l'homme l'aspect de l'homme ? Et à la vue de ces merveilles, il faut honorer Dieu d'une prière « car Dieu veut être loué pour ses œuvres ». Et après « avoir ainsi lu au psautier du jour, lisons dans le ciel de la nuit : Dieu y a écrit pour nous d'admirables leçons. » Et l'hymne à la nuit commence, avec les « admirables leçons » qu'elle nous apporte.

Je ne puis pas tout citer. Quel rafraîchissement, pour le paysan solitaire et abandonné, que de semblables leçons ! Fr. Berthold ne se contente pas d'ailleurs de lui révéler les merveilles dont sa vie rustique est entourée et le psautier divin qu'il a sous les yeux et qu'il doit épeler jour et nuit ; il s'efforce de lui enseigner le mécanisme de ces merveilles. Car il sait que la superstition qui le dévore cédera devant de semblables lumières. Il pratique la théorie des antidotes que l'Église a toujours si merveilleusement mise en pratique. Un esprit qui a saisi, même confusément, les harmonies des sphères célestes, est bien près de ne plus croire au loup-garou. Je ne connais rien de plus clair, de plus limpide, de plus lumineux et de plus touchant en même temps que ce petit cours de vulgarisation astronomique professé sous le ciel bleu, au treizième siècle, par un fils de saint François, à des paysans : « Cette terre sur laquelle reposent nos pieds, leur explique-t-il, a la forme d'un globe. Le firmament qui l'enveloppe, c'est-à-dire ce ciel que nous avons là, sous nos yeux, et auquel, la nuit scintillent les étoiles, celle d'un œuf. La coquille est le ciel ; le blanc qui entoure le jaune, l'atmosphère ; le jaune, au milieu, la terre. Or, le ciel tourne sans cesse comme une roue ; mais sa course

Digitized by Google

est oblique dans une voie oblique, et voilà ce que les ignorants ne comprennent pas. Lors donc que Dieu créa le firmament, il lui ordonna de tourner... Il roule de l'est à l'ouest, de l'orient à l'occident... Et voilà comment le ciel court avec les étoiles, et tourne, et avec lui la plus grande partie des astres. Ceux qui sont en ce moment sur nos têtes, seront, à minuit au-dessous de nous... Et ce monde ne s'appuie sur rien ; et quelque grandes que soient les montagnes, et quelque lourdes qu'elles soient, elles ne reposent, en fin de compte, sur rien, car tout flotte librement. Exactement comme un oiseau qui, en ce moment, serait dans les airs et planerait ; ainsi le monde plane, ne reposant sur rien que sur la puissance de Dieu. Et s'il était possible de percer la terre de part en part, en ce moment où il fait jour ici, vous verriez à travers le trou, au-dessous de vous, sous vos pieds, les étoiles au ciel, comme vous les voyez, de nuit, sur vos têtes ; car le ciel se déploie aussi bien au-dessous de nous, qu'au dessus. Et le soleil est au ciel, au dessous de nous, lorsque la nuit s'étend sur nos têtes. Et voilà comment la terre nous empêche de voir le soleil, pendant la nuit, jusqu'à ce qu'il reparaisse à l'Orient. »

Réfléchissez à la prodigieuse difficulté que présente toute vulgarisation scientifique, et vous serez émerveillé de cette explication du système sidéral faite, pour des paysans, au moyen de choses que le paysan a journellement sous les yeux : du jaune d'œuf qu'il gruge, du blanc au milieu duquel le jaune flotte, de la coquille délicate et fine qu'un enfant broie de ses doigts minces, et qui cependant n'est pas autre chose que l'espace sans limite, de l'oiseau qui plane, du trou qui se creuse et qui, s'il était continué longtemps, longtemps, ferait voir des étoiles brillant dans des cieux inconnus. Quelle révélation que toutes ces choses splendides pour le pauvre paysan abandonné ! Et quel trésor d'efficacité !

Mais, à ce même paysan, dont le château-fort domine l'existence, pour qui le château-fort est le symbole de toute puissance et de toute félicité, qui croit, le naïf, que le seigneur qui l'habite et qu'il voit passer dans son armure étincelante accompagné de sa femme vêtue de brocard d'or et suivie d'une suite somptueuse, nage dans un océan de félicité sans borne, à ce paysan, qui, dès qu'il lève les yeux de son sillon, voit le château-fort se profiler à l'horizon, à ce paysan, comment Fr. Berthold peindra-t-il cet autre ciel supra-sensible, le paradis auquel il doit tendre ? Vous l'avez deviné : sous la forme d'une forteresse, mais d'une forte-

Digitized by Google

resse dont les murs d'or pur flamboient d'émeraudes et de diamants et où lui, le pauvre paysan, vêtu de soleil, vivra une éternelle jeunesse dans l'accomplissement de tous ses vœux, dans une joie sans tristesses, dans une richesse sans pauvreté, dans une vie sans mort, dans une santé sans maladie, dans un amour sans haine, dans une beauté sans défaut. Ce paradis, le paysan le comprend ; tout autre paradis, il ne l'aurait pas compris.

Résumons-nous ; avant les Mineurs, le sermon, même lorsqu'il tombait de la bouche d'un homme à l'âme aussi haute qu'Innocent III, n'était trop souvent qu'un tissu de textes choisis de parti pris parmi les moins clairs et brodés de gloses alambiquées, un étalage d'érudition, une recherche de concordances bizarres entre l'Ancien et le Nouveau Testament, en un mot, un inextricable écheveau d'idées obscures auxquelles le paysan ne comprend rien. Dans le sermon, au contraire, apporté par le Mineur, le paysan comprend tout. La seule polémique qui y ait place, c'est la polémique contre le péché. Le sujet est clair, la phrase courte, l'image abondante. Et cette image est toujours empruntée au milieu dans lequel le paysan vit. Aussi le paysan *voit-il* pour ainsi dire son sermon. Depuis la sauterelle jusqu'au château-fort, depuis le petit chien qui tète jusqu'au buisson qui frissonne, depuis l'œuf dont le jaune fait boule jusqu'à l'oiseau qui plane, depuis le monde souterrain où rampe l'humble racine jusqu'au ciel étincelant d'étoiles, tout sert à élever son âme ; tout est mis en œuvre. Mais rien n'est mis en œuvre qu'il ne puisse sans relâche contempler, revoir et voir encore et où il ne puisse à tout moment balbutier ce divin psautier du jour et de la nuit. Le Mineur en un mot apporte au paysan la parole divine sous la forme où elle lui est accessible. Il l'incorpore, pour ainsi dire, de force à son imagination. Il l'en imbibe. Par là, il le transforme, car il le remplit de divin. *La caractéristique du sermon franciscain au XIIIe siècle est d'être efficace.*

Est-ce, cette fois, tout ! Non. Poussons donc plus loin la série de ces investigations.

(A suivre.) H. MATROD.

Digitized by Google

LE DURBAR DE DELHI.

L'autre jour je passais par Delhi me rendant à Mussoorie où j'allais, pour un mois, respirer l'air pur et vif des premiers contreforts des Himalayas. Delhi me rappelait une foule de souvenirs qui pendant les quelques heures que j'étais contraint de passer dans cette ville historique, se présentèrent en foule à ma mémoire.

Il y aura bientôt un an, le roi d'Angleterre malgré, — je serais tenté de dire, à cause de —, ce que les Anglais ont appelé « the unrest in India » et que nous pourrions traduire par « le malaise dans l'Inde », le roi d'Angleterre vint au cœur même de ses colonies des Indes se faire proclamer Empereur.

Le coup était joli, risqué diront quelques-uns.

Comme on le sut le jour où le héraut d'armes lut solennellement devant plus d'un million d'hommes, de toute couleur, le message de l'Empereur à son peuple, il s'agissait de transférer le siège du Gouvernement de l'Inde de Calcutta à Delhi.

Au premier abord la chose semble peu importante ; mais quand on réfléchit que découronner Calcutta c'était, en quelque sorte, décapiter le Bengale ; que faire passer Delhi au premier rang c'était flatter l'élément musulman en faisant revivre les gloires de la domination des Mogols, et cela en reléguant au second rang la capitale des Bengalis, la ville d'où était parti ce mouvement d'insurrection que nous appelons par euphémisme « le malaise dans l'Inde, » quand on réfléchit à tout cela, on comprendra l'importance du message du Durbar (1) de Delhi.

(1) On appelle Durbar dans l'Inde une assemblée présidée par un prince entouré de ses ministres, conseillers et personnes influentes de son État, ou encore une audience officielle donnée par un prince. On étend cette expression au Conseil du Gouvernement Général de l'Inde ainsi qu'à toute autre réception officielle donnée par le représentant du Gouvernement dans chaque province ou État indigène.

Digitized by Google

Le Gouvernement anglais allait faire subir aux Bengalis qui semblaient vouloir personnifier l'esprit indien une opération plutôt douloureuse : il fallait le baume pour guérir la blessure; ce baume fut bien choisi pour opérer sûrement sur la plaie faite au cœur des Bengalis.

La principale cause de mécontentement venait de la division du Bengale en deux provinces distinctes. Le Gouvernement anglais depuis de longues années avait travaillé à développer l'instruction et pour cela multiplié les écoles et donné toutes facilités à l'élément indigène d'en suivre les cours. Le Bengali, travailleur, entreprenant, intelligent, fut un des plus ardents à s'assimiler les différentes sciences enseignées dans ces écoles; l'étude élargit ses horizons, l'histoire du passé de l'Inde comparée à son présent éveilla dans son cœur des regrets d'abord, puis des aspirations nouvelles.

Des idées d'indépendance fermentaient dans les têtes, les jeunes Bengalis devenaient des enfants terribles qui en savaient trop..... Faire machine arrière il n'en n'était plus temps. Lord Curyon croyant que la maxime « diviser pour régner » était vraie en tout temps et en tout lieu, crut faire œuvre de génie en séparant en deux la province du Bengale, ou plutôt en faisant une nouvelle délimitation de territoire qui mettrait en présence de l'élément bengali un élément musulman assez puissant, pour lui servir de contrepoids.

Les faits vinrent prouver que là n'était pas le remède; le « malaise » ne fit qu'augmenter; à n'en pas douter, il y avait de l'orage dans l'air.

C'est alors que dans une correspondance télégraphique secrète, et tenue strictement secrète jusqu'au lendemain du Durbar, on négocia entre Londres et Calcutta la réunion du Bengale; mais..... (il y a un mais, et un mais qui peut compter), mais au prix de sa décapitation.

L'Angleterre prenant en pitié les membres séparés qui ne pouvaient vivre l'un sans l'autre les rapprochait, les regreffait l'un sur l'autre, se réservant en suite une opération plus délicate encore, une opération capitale.

Le malade à opérer, dans la joie de retrouver ses membres, serait peut-être insensible à l'autre opération : l'ablation du chef. Pourtant un doute subsistait et on comprendra que dans la circonstance, Georges V ne pensa pas trop faire en venant

Digitized by Google

lui-même proclamer à Delhi la réunion du Bengale et le transfert du Gouvernement de Calcutta à Delhi.

Devant la gravité des circonstances, étant donnée la valeur de l'atout qui était en jeu, le Gouvernement anglais ne semble pas avoir eu beaucoup d'hésitation à laisser son roi s'éloigner de la métropole pour plusieurs mois, s'exposer même aux bombes que certains mécréants pourraient être tentés de jeter sur sa route.

De fait tout était à craindre : l'anarchie et la bombe ne sont pas choses inconnues aux Indes, et l'autre jour, en passant sous les voûtes de la porte de Cachemire que le roi devait franchir pour se rendre au camp du Durbar, je me souvenais de ces vagues sentiments de crainte et d'appréhension que partagaient, avant l'arrivée des hôtes royaux à Delhi, beaucoup des invités à ces fêtes grandioses et inoubliables.

Pour jeter dans l'air une note plus mélancolique, voici que la veille de l'entrée solennelle des souverains, un baldaquin immense sous lequel le roi avec sa suite devait s'asseoir, à la descente du train, pour recevoir les souhaits de bienvenue de la municipalité, est soudain la proie des flammes. Ce baldaquin, valait plusieurs milliers de francs, tissé de soie et d'or, il était, dit-on, l'exacte reproduction d'un baldaquin ayant servi à quelque souverain mogol du passé. Cet accident fut attribué à la malveillance.

Puis le bruit circula que des anarchistes venus de Calcutta avaient été arrêtés. Simples racontars, dira-t-on, c'est possible, mais racontars qui ne furent pas sans influence dans le changement apporté au programme du lendemain.

D'après les prospectus répandus à profusion, et les brochures donnant l'ordre des différentes cérémonies, le roi devait faire son entrée solennelle à Delhi dans une voiture de gala, avec à ses côtés la reine Marie. Lorsque l'équipage apparut, tous les spectateurs cherchèrent des yeux le roi ; la reine était seule dans la voiture, le roi était déjà passé, et passé inaperçu, au milieu d'officiers supérieurs, à cheval, comme lui, se confondant avec eux, pouvant être pris pour l'un d'eux avec son simple dolman rouge et son casque à plumes blanches.

Et tous les braves soldats qui étaient depuis trois heures du matin sous les armes, avec l'espoir, comme compensation, de voir de près leur souverain, n'en virent même pas l'ombre. Aussi se demandaient-ils si on ne leur avait pas joué un tour en escamotant leur roi ; ils étaient d'ailleurs aux premières places pour le voir,

Digitized by Google

formant une double haie tout le long des routes que devait parcourir le cortège royal. Et nous autres, les privilégiés, avec billets de faveur, nous n'avons pas vu davantage l'empereur des Indes le jour de sa réception officielle.

Je me souviens encore de cette impression de soulagement et de contentement que chacun ressentit quand on sut Georges V en sûreté dans sa tente; la partie semblait gagnée et les appréhensions ne recommencèrent qu'au moment de nous séparer des gracieux souverains, montant dans le train qui devait les conduire à Calcutta. N'allaient-ils pas se jeter entre les griffes du lion? Il n'en fut rien, le bengali sembla n'être, du moins pour un temps, qu'à la joie d'avoir retrouvé son unité, succès qu'il ne manqua pas d'attribuer à ses agitations, à ses quasi-menaces.

La porte de Cachemire franchie, je me dirigeai vers l'immense plaine où était installé, il y a douze mois, le camp du Durbar; avant d'y arriver il me fallut escalader ou contourner le « Ridge » ou sorte de petite colline allongée, rempart naturel qui protège la ville sur un de ses côtés. Cette colline joua un grand rôle dans la bataille de Delhi à l'époque de la révolte des Cipayes; les troupes révoltées, embusquées derrière sa crête, firent de l'armée anglaise un véritable carnage : le général Micholson, un grand nombre d'officiers et de soldats tombèrent sous les balles des mutinés.

Un monument d'un goût douteux rappelle cet épisode tragique et donne sur des plaques de marbre le nombre des victimes, les noms des plus marquantes et le rang respectif des autres.

Je préfère comme souvenir de cette époque troublée la porte de Cachemire sans marbre ni inscription, mais qui, dans son silence éloquent, rappelle mieux l'énergie de la lutte et l'ardeur des combattants. On a eu le bon goût de laisser cette porte dans le piteux état où l'a mise la guerre, ses murs criblés de balles et d'obus redisent encore la valeur de ses braves défenseurs.

Pour revenir au « Ridge », l'an dernier c'était du haut de cette colline qu'on pouvait jouir du plus beau coup d'œil sur le camp du Durbar. De ce point d'observation, la vue s'étendait sur la plaine couverte de tentes, d'une blancheur éclatante, qui s'allongaient à perte de vue en lignes régulières laissant entre elles des taches vertes produites par des pelouses et des jardins verdoyants poussés là en quelques mois, séparées elles-mêmes par des

Digitized by Google

lignes rouges que dessinaient des allées bien proprettes, sablées de gravier rouge.

La nuit l'aspect changeait, mais c'est ici encore qu'il fallait venir pour jouir du spectacle le plus féerique. Les lampes électriques jalonnant toutes les routes formaient d'interminables lignes scintillantes; puis devant chaque camp les illuminations les plus diverses, toutes à l'électricité, traçaient dans la nuit de charmants dessins lumineux.

Aujourd'hui que tout est changé! les routes noires de monde et de véhicules de toutes sortes sont devenues désertes; les routes subsistent, du moins un grand nombre a survécu au Durbar, mais les lignes de tentes et de décorations luxueuses ont fait place en bien des endroits à des champs, car on avait pris sur des champs pour établir ce camp improvisé; aussi le maïs et le millet ont-ils repris la place des tentes et des parterres. Seules les allées rouges qui serpentent encore à travers ces champs font souvenir des splendeurs éphémères de cette plaine devenue historique.

Par endroits le fameux camp de Delhi disparaît sous l'eau; il y a eu récemment de grandes pluies qui ont transformé en lac une partie de la plaine et, il faut mouiller sa chaussure pour arriver à l'élégant pavillon sous lequel le roi et la reine se sont assis, dans des fauteuils d'or massif, pour entendre proclamer Georges V Empereur des Indes.

Ce pavillon demeure encore; mais « *quantum mutatus ab illo* »; ce n'est plus le gracieux dôme doré miroitant au soleil, supporté par de sveltes colonnes en imitation de marbre, puis formant prolongement sur les quatre côtés un dais de velours brodé et frangé d'or. Le riche dais de velours a été retiré après la cérémonie, et le temps s'est chargé de dégrader le pavillon lui-même : le dôme ne reluit plus, la pluie de la mousson n'a épargné les feuilles d'or que par endroits, la peinture des colonnettes s'est traîtreusement retirée, laissant à nu le bois qui jadis semblait du marbre le plus pur.

Pourtant du haut de ce kiosque élevé auquel des escaliers de marbre donnaient accès des quatre côtés, je me plais à jeter les regards tout à l'entour et je me souviens encore : ici à cette place ont eu lieu l'an dernier d'impressionnantes et inoubliables cérémonies.

Je voyais là le grand pavillon semi-circulaire, léger dans sa construction, assez élevé pour permettre aux spectateurs munis

Digitized by Google

de cartes spéciales de prendre place sur les vingt-cinq rangées de chaises échelonnées en amphithéâtre.

Faisant face à cet amphithéâtre couvert, et de l'autre côté du pavillon royal je voyais encore cette multitude incalculable pressée sur les degrés en terre battue d'un amphithéâtre à ciel ouvert. Ce dernier était réservé aux indigènes venus des différents districts des environs et même de plus loin; chaque district occupait un quartier spécial et ses hommes portaient un turban de même couleur, différant seulement pour chaque district; l'effet était ravissant. De nos places sous l'amphithéâtre couvert, à la grande distance où nous nous trouvions, on ne pouvait distinguer aucune figure, mais les petits points colorés de différentes teintes produits par les turbans donnaient l'illusion de parterres de fleurs. Ici un carré jaune, là un carré rose, puis un vert, un autre entremêlé de rouge, de noir, de blanc et de différentes couleurs et teintes.

Je voyais encore, séparant le pavillon royal du grand amphithéâtre à ciel ouvert, les rangs serrés des soldats européens et indigènes formant une épaisseur de plus de 400 mètres. Le roi était bien gardé.

Puis j'entendais l'écho des hurrahs enthousiastes de la foule à l'arrivée des souverains en habits royaux. Le roi, d'un geste de la main, relevait sans cesse sa couronne que pourtant on avait faite, pour la circonstance, la plus légère possible. La gracieuse impératrice ne ménageait pas ses sourires à l'assemblée, mais le manteau royal bordé d'hermine semblait pénible à porter et le soleil commençait à chauffer.

C'étaient alors les chefs indigènes, les gouverneurs des provinces qui venaient prêter hommage à leur souverain; les rajas plus ou moins européannisés se contentaient d'une inclination médiocre et d'un salut de la main; était-ce pour montrer leur degré de civilisation? étaient-ils animés d'autres sentiments? je ne suis pas allé voir, mais, après la cérémonie, le vice-roi fit savoir à l'un de ces chefs, qui avait négligé même le minimum qu'on pouvait demander, qu'il devait faire des excuses pour cette incartade.

Les autres, les non civilisés, faisaient plus de démonstrations : tel le vieux raja de Jaipur de notre mission qui, après avoir salué le roi vint jeter son long sabre recourbé aux pieds de la reine et se prosterna la face contre terre; il eut beaucoup de succès près du public qui l'acclama longuement.

Digitized by Google

Ce geste pourtant ne fut pas du goût de tout le monde : j'avais sous les yeux l'autre jour un numéro de la *Revue indienne* ; une dame indigène, dont la prose sent le bengali, rend compte dans un article de ses impressions sur le Durbar dont elle fut témoin.

Parlant de l'attitude des différents princes indigènes se présentant devant les souverains anglais, elle trouve fort mal que la plupart des spectateurs aient applaudi les rajas d'autant plus chaudement qu'ils s'inclinaient plus profondément.

Cette même dame nous dit les impressions que fit sur elle la double proclamation qui suivit cette cérémonie des hommages. Laissons-lui la parole : « La division du Bengale était annulée et la capitale transférée de Calcutta à Delhi! Le sang bouillonna dans ma poitrine ; pour une minute je fus incapable de prononcer une parole. J'eus comme l'impression que quelqu'un me donnait d'une main le ciel tandis que de l'autre il me donnait une formidable claque devant toute l'assemblée. Étais-je contente ou fâchée? après trente secondes d'hésitation je redevins maitresse de moi-même et je composai ma figure pour n'y faire paraître que la joie. »

N'est-ce pas là l'état d'âme d'une partie de l'Inde? Mais, passons...., plus loin je revois la vaste plaine bien égalisée et devenue en quelques semaines une pelouse verdoyante où se jouaient chaque jour des parties de polo. Je ne m'arrêterai pas à décrire les magnifiques chevaux qui semblaient avoir une certaine fierté d'être admis à pivoter, tournoyer, galoper à toute vitesse devant les nombreux spectateurs qui garnissaient les gradins réservés aux invités du Durbar; je ne parlerai pas non plus des cavaliers émérites, européens et indigènes qui montaient ces fiers coursiers.

Je veux seulement donner un souvenir à une cérémonie aussi touchante qu'imposante qui eut lieu sur cette plaine : la bénédiction des drapeaux. Trois régiments d'infanterie devaient recevoir des mains du Roi lui-même leurs nouveaux drapeaux. Parmi eux était le régiment fameux des « Connaught Rangers » composé presque exclusivement d'irlandais catholiques.

L'Église catholique a dans son rituel des prières spéciales pour la bénédiction des drapeaux et étendards; mais en Angleterre, depuis la Réforme jusqu'aux dernières années du règne de la reine Victoria, les ministres anglicans ou presbytériens étaient seuls admis à procéder à cette bénédiction.

Digitized by Google

On fit un accroc à cette règle au temps de la guerre des Boërs, puisqu'un chapelain catholique reçut la permission de bénir un drapeau à remettre à un régiment irlandais. Les soldats du « Connaught Rangers » n'étaient donc pas les premiers à voir leur drapeau aspergé d'eau bénite par un prêtre, mais ils étaient certainement les premiers à voir cette cérémonie déroulée devant une assemblée aussi imposante.

Tout ce qu'on avait pu masser de l'armée du Durbar composée de cinquante mille hommes était là présent sous le commandement de Sir O'Moore Creagh, l'irlandais qui a succédé à Lord Vritchener comme général en chef de l'armée des Indes. Les régiments qui devaient recevoir leurs drapeaux formaient les trois côtés d'un carré; les gradins qui s'élevaient sur l'un des côtés du terrain du polo et destinés à recevoir douze mille personnes étaient couverts de spectateurs en rangs serrés; c'étaient les invités du Durbar, les princes indigènes, les gouverneurs européens des différentes provinces, les hauts fonctionnaires civils et militaires, les visiteurs de marque venus de tous les pays du monde, au centre Sa Majesté le Roi Georges V accompagné de l'Impératrice Marie et d'une suite brillante comprenant Lord Hardinge, vice-roi des Indes, et Lord Crewe, secrétaire d'État pour l'Inde.

Les ministres anglican et presbytérien qui devaient prononcer sur les drapeaux de deux régiments les paroles de la bénédiction prennent place en face de ces régiments respectifs; ils portent l'un la grande robe des docteurs en théologie, noire, relevée de blanc dans laquelle il se drape élégamment, l'autre la robe de forme spéciale que les ministres presbytériens ont adoptée.

Pendant ce temps l'archevêque catholique d'Agra et ses deux assistants, deux prêtres capucins, ont revêtu le surplis. Ces derniers dans leur modeste accoutrement amènent des sourires de pitié sur quelques lèvres, des remarques supposées spirituelles ou piquantes dans quelques bouches, les rochets ou surplis en crochet suggèrent d'irrévérencieuses comparaisons, d'aucuns les baptisent du nom de moustiquaires.

Mais tout à coup le ton change. Quand les deux ministres, anglican et presbytérien, ont récité à mi-voix les prières de la bénédiction, l'archevêque capucin, revêtu d'une chape en drap d'or, et coiffé d'une mitre étincelant au soleil, s'avance gravement vers le drapeau qu'il doit bénir, escorté de ses deux assistants l'un portant l'eau bénite, l'autre le rituel.

Digitized by Google

L'archevêque d'Agra est un homme de taille ordinaire, mais il en impose par sa vénérable barbe blanche, par son port majestueux bien que non affecté ; il possède outre cela une voix forte, sonore et juste, aussi quand il entonna de toute la force de cette voix le *Dominus vobiscum* on sentit comme un frisson religieux parcourir l'assemblée, les rieurs devinrent sérieux, toutes les têtes s'inclinèrent respectueusement sous les paroles de la bénédiction et l'on put entendre des protestants faire ensuite tout haut leurs réflexions et avouer qu'après tout l'Église catholique seule était capable de faire des cérémonies imposantes et qui empoignent l'âme.

En ce moment solennel nos gros gaillards irlandais présentant les armes à leur nouveau drapeau, béni par leur archevêque sous les yeux de leur souverain, avaient une magnifique revanche des sarcasmes et des railleries qu'ils doivent parfois subir pour leur foi catholique.

En traversant la plaine témoin de la touchante cérémonie dont je viens de parler, nous atteignons l'extrémité du camp du Durbar, à plus de sept milles de distance de la porte de Cachemire ; toute cette partie est transformée en marécage, je distingue pourtant à travers les arbres l'emplacement où se dressaient impeccables dans leur blancheur, parfaites dans leur alignement les tentes du Gouverneur d'Indore.

Cet officier du Gouvernement qui doit surveiller sans en avoir trop l'air tous les rajas de la province qu'on appelle « Central India » est un irlandais qui a gardé au cœur la foi robuste de ses ancêtres, et qui, de plus, la met en pratique. Il avait eu la délicate attention d'emmener avec lui son « padri » et celui-ci revoyait l'autre jour, par la pensée, la tente gentille et coquette dans sa belle robe blanche où le dimanche il eut à dire la messe pour le Gouverneur et sa dame ainsi que pour les catholiques de sa suite; le second dimanche du séjour à Delhi cet officier lui-même fit l'office de servant de messe.

Je n'allais pas revoir l'immense terrain où fut passée par le Roi lui-même la grande revue finale, l'emplacement était bien choisi mais assez loin du camp; je ne m'attarderai pas non plus à décrire cette revue, spectacle grandiose, sans doute, mais qui n'apprendrait pas grand chose à qui a été témoin de nos revues de Longchamp.

Une mention seulement pour ce qui lui donnait la couleur locale : à côté des soldats anglais étaient les troupes indigènes

Digitized by Google

au service du Gouvernement Britannique; les Gurkhas, gars du Nord de l'Inde, courts mais robustes, leur petite toque ronde flanquée sur l'oreille, défilaient allègrement dans leurs culottes courtes et leurs tuniques vert sombre faisant contraste avec les uniformes aux couleurs voyantes que portaient gaillardement les troupes indigènes de différentes armes; le corps des chameaux de Bikanir s'avançait gravement, ces animaux peu esthétiques allongeant le pas en cadence sous la conduite d'un jeune raja, un bambin de huit ans, perché fièrement sur un de ces quadrupèdes aux longues pattes.

Mais je m'arrête; j'ai revu avec vous les principales fêtes et cérémonies qui se sont déroulées au Durbar de Delhi; laissons maintenant la vaste plaine dormir tranquillement sous son voile de brouillard d'hiver en attendant qu'elle revienne à la vie et voie s'élever sur son emplacement une ville nouvelle, la capitale de l'Inde, à côté de la cité ancienne. La première page de cette nouvelle phase de l'histoire des Anglais dans l'Inde sera l'entrée solennelle du Vice-Roi dans l'ancienne capitale des Mogols. Ce jour-là, le 23 décembre, le Lieutenant-Gouverneur du Punjab remettra à Lord Hardinge la ville de Delhi qui, avec une certaine étendue du terrain environnant, passera sous le gouvernement direct du Vice-Roi des Indes. Il y aura à cette occasion un cortège qui n'aura rien de comparable à celui qui a inauguré les fêtes du Durbar, il aura pourtant un cachet particulier : cinquante éléphants richement caparaçonnés serviront de montures au Vice-Roi, aux membres du Gouvernement et aux quelques princes indigènes qui y pendront part.

Je finissais de jeter ces quelques lignes sur le papier lorsque le télégraphe a répandu aux quatre coins des Indes et de l'univers cette nouvelle déconcertante: le Vice-Roi a été blessé par les éclats d'une bombe à son entrée officielle dans Delhi. Puis le lendemain les journaux donnaient des détails sur l'attentat : alors que le Vice-Roi monté sur un énorme éléphant, et ayant à ses côtés la Vice-Reine se rendait de la gare au fort de Delhi, une bombe lancée, pense-t-on, du toit d'une maison vint éclater dans le dos de Lord Hardinge. Deux suivants sont morts, l'un sur le coup, l'autre peu de temps après, des suites de leurs blessures.

Que penser de cet attentat? Faut-il y voir l'œuvre d'un fou comme plusieurs le disent, mais sans trop y croire? Faut-il y

Digitized by Google

voir une preuve de ce que certains journaux appellent la « fièvre des bombes » qui travaille l'esprit indien?

Naturellement les télégrammes de condoléances ont afflué à la résidence du Vice-Roi; les protestations de fidélité sont venues de toutes parts. Je crois ces protestations et condoléances assez sincères, en tout ou en partie, je m'explique :

D'abord, par tempérament, l'indien n'aime pas à voir couler le sang et le Vice-Roi inondé du sang de son domestique réduit presque en miettes derrière lui, criblé lui-même des blessures que lui ont faites les clous et les vis remplissant la bombe, suscitera des sympathies même du côté où on s'y attendrait le moins.

Puis à compatir officiellement il y a les chefs de second rang, qui se trouvent très bien du gouvernement de l'Inde par les Anglais; ils ont, grâce à lui, la paix assurée dans leurs États. Le Gouvernement les flatte en leur donnant l'occasion de se « faire un nom », (grande chose pour un indien); leur permettant de souscrire largement pour l'érection de quelque monument commémoratif de la venue du Roi aux Indes, leur suggérant la construction de quelque hôpital à l'entrée duquel leur nom sera écrit en grosses lettres sur une plaque de marbre commandée à Bombay, leur concédant quelques travaux pour l'embellissement de leur capitale, donnant des deux mains l'autorisation de construire des routes abordables aux automobiles de Messieurs les officiers anglais; que sais-je encore?

Par ailleurs, qu'une révolution éclate, ils n'ont guère d'espoir de trouver une place autour de l'assiette au beurre; alors, pourquoi changer? ils estiment le gouvernement anglais et le trouvent très pratique, sinon par sympathie du moins par intérêt.

Il y a ensuite les grands chefs, les princes descendant des anciens maîtres de l'Inde; leurs ancêtres ont eu leurs jours de gloire avant l'arrivée des Anglais et certains des arrièrre-petits-fils sont convaincus qu'ils ne feraient pas trop mauvaise figure sur le trône dont on a chassé leurs aïeux. Une insurrection leur donnerait des chances d'avoir une bonne part du gâteau sinon le tout. Ceux-ci détestent le joug anglais; ils le subissent comme une nécessité au moins temporaire. Mais user des bombes pour réaliser leurs désirs d'indépendance, jamais ils ne le feront, et je m'imagine que le mécréant qui en a jeté une sur le Vice-Roi s'attirera les anathèmes mêmes de ceux-là. Où est

Digitized by Google

le fâcheux qui a jeté cette bombe ? s'écrieront-ils, qu'on le pende haut et court pour avoir risqué de gâter notre jeu !

Et voilà, je crois, dans quel sens les condoléances des grands chefs, ainsi que celles des associations ou confédérations (dont ces derniers sont bien souvent l'âme), sont sincères; ils regrettent certainement l'acte de violence commis.

Voilà, pour les chefs, les gens qui comptent; quant aux gros de la population, l'immense majorité se trouve bien du régime actuel; même dans les États où le raja a tous ses pouvoirs, mais sous la haute surveillance d'un officier anglais, l'arbitraire, les exactions ont moins de part dans l'administration qu'ils n'en avaient autrefois lorsque le chef était complètement indépendant et n'avait à rendre compte qu'à lui-même des affaires de son État. Les guerres, qui trop souvent venaient troubler les commerçants dans leurs affaires, les cultivateurs dans leurs travaux agricoles, ne sont plus à craindre; l'agriculteur, le commerçant trouvent que tout va aussi bien que possible.

A côté de cette majorité, il y a les gens remuants, comme on en trouve dans tous les pays, friands de la nouveauté; ils n'ont rien à gagner à une révolution, mais ils en voudraient une parce qu'ils n'ont rien à perdre non plus. Dans cette catégorie il y a les meneurs qui veulent faire l'opinion; ils vont de ville en ville faisant des conférences, montant la tête au « populo », lui faisant crier jusqu'à extinction de voix « L'Inde aux Indiens ! »; ils sont supposés intelligents, de fait la plus grande preuve d'intelligence qu'ils donnent, c'est de se garer au moment voulu et de se tenir coi quand il y a danger de casse.

A leur suite il y a les « gogos » qui les ont crus et ont répété bêtement après eux, sans savoir pourquoi « l'Inde aux Indiens ! »; ils continuent à marcher croyant que leurs chefs de file sont encore avec eux; ils ne s'aperçoivent pas qu'ils sont traîtreusement lâchés, ils vont jusqu'au bout; ils font les bombes dont les meneurs leur ont donné la formule. C'est parmi cette dernière catégorie qu'il faut chercher l'individu qui en a lancé une sur le Vice-Roi; le pauvre diable qui a fait ce mauvais coup n'est pas le plus coupable, c'est lui pourtant qui, s'il est pris, subira la peine du crime, parce qu'il est une personnalité; la main qui l'a armé est anonyme, par là-même insaisissable.

Le vrai coupable c'est le bengali dont l'amour-propre plutôt provincial que national a été blessé par le transfert de la capitale de Calcutta à Delhi; ou peut-être le musulman d'Aligar qui

Digitized by Google

voyait déjà en rêve son université toute florissante dans son indépendance et qui s'est trouvé dépité par les restrictions imposées par le Gouvernement Anglais. D'ailleurs faut-il aller chercher si loin le coupable ? A Delhi, dans certains milieux, on raconte encore le soir autour du feu les atrocités qu'auraient commises les soldats anglais après leur entrée victorieuse dans la ville en 1875 ; quelque descendant des vaincus ou des victimes ne se serait-il senti appelé à venger ces prétendus excès ; n'aurait-il pas choisi pour cela le jour où le représentant du Gouvernement Anglais entrait à Delhi en pacificateur? L'imagination peut travailler sur ces différentes hypothèses.

Il semble difficile que le Gouvernement, aidé de la police n'arrive pas à découvrir les coupables, les vrais; mais peut-être jugera-t-il plus prudent de les ignorer.

P. SYMPHORIEN.

Digitized by Google

BULLETIN
DE THÉOLOGIE DOGMATIQUE

MONOGRAPHIES THÉOLOGIQUES

(suite) (1)

Le problème du salut des infidèles, est un de ceux qui ont le plus excité l'attention des théologiens : mais c'est un problème complexe, dont la solution inclut celle d'autres questions qui s'y enchevêtrent.

M. Caperan, nous donne sur ce sujet une double étude. L'une est une thèse de théologie, où l'auteur, après avoir réfuté les théories qu'il juge inadmissibles, établit la solution qui lui paraît la plus convenable. L'autre était destinée à servir d'introduction à cette thèse, mais elle s'est dilatée en de telles proportions, qu'elle en est venue à former un immense volume, volume qui fera bonne et sérieuse figure dans la Bibliothèque de théologie historique.

Occupons-nous d'abord de l'Essai historique.

Le problème du Salut des Infidèles. Essai Historique par Louis Caperan, professeur au Grand Séminaire d'Agen. Paris, Beauchesne, 1912.

Est-il donc vrai, comme le veut M. Auguste Sabatier, dans son *Esquisse d'une philosophie de la religion, d'après la psychologie et l'histoire,* que la théologie a échoué ici lamentablement dans sa tâche ? Non, prétend M. Capéran, et il va, pour le montrer, suivre à travers les divers siècles de l'Église, l'enseignement qui aboutit d'après lui, à une solution, très humaine,

(1) Cf. *Études Franciscaines..*, Mai 1913.

Digitized by Google

d'une part, et d'autre part, très correspondante au sacrifice du Christ.

Nous ne saurions donner meilleure idée de ce livre, qu'en en esquissant une sérieuse analyse. Apprenons donc de M. Capéran, ce qui a été dit de cette question, dans les temps anciens et dans les temps modernes.

L'Ancien Testament contient déjà une doctrine universaliste du salut : la race de la femme doit briser la tête du serpent ; en Abraham doivent être bénies toutes les Nations ; le peuple juif doit être principe de salut pour le monde tout entier. Sans doute, dans l'Ancien Testament, et surtout dans le judaïsme, l'universalisme ne se montre que sous une perspective spéciale ; les juifs ne voient le salut que par eux et par leur Loi ; mais l'élection d'Israël leur apparaît nettement comme le moyen providentiel de la conversion de tout le genre humain.

Jésus-Christ inaugure son enseignement, et voici qu'il prêche un royaume spirituel, indépendant de toute race et de toute nation. Israël, il est vrai, a des préférences : Jésus-Christ ne prêche qu'à lui ; mais, dans le plan du Royaume, les peuples ont une place ; la porte leur est ouverte, et les Apôtres ont pour mission d'aller enseigner toutes les Nations.

Ils commencent leur œuvre. Ils prêchent d'abord aux juifs, mais le Concile de Jérusalem déclare que l'on peut arriver au salut sans passer par le judaïsme, et bientôt, saint Paul enseigne la substitution des gentils au peuple choisi. On sait l'importance du témoignage de saint Paul dans l'affirmation de l'universalité de l'appel au salut : M. Caperan résume ainsi l'enseignement du grand Apôtre p. 29 : « Tous les hommes sans exception sont appelés au salut, et Jésus-Christ est mort pour tous ; en se choisissant autrefois un peuple, Dieu n'a pas frustré les autres de ses faveurs ; au contraire, il préparait pour l'humanité une plus abondante effusion de grâce, et s'il laissait les Nations s'égarer dans leurs voies, il donnait toujours aux âmes de bonne volonté, des témoignages suffisants de son existence et de sa Providence. La foi, enfin, a été de tout temps l'indispensable condition à remplir, afin de profiter du bienfait divin. »

Si on considère en bloc tous ces enseignements de l'Écriture, on arrive facilement à les condenser en cette formule : le salut est destiné à tous, et il est accessible à tous, mais le salut, comme il est dit dans l'Ancien Testament, doit venir par Israël, c'est-à-

Digitized by Google

dire, comme précise le Nouveau Testament, par ce descendant d'Israël qui est le Christ.

Le salut est possible à tous, mais il n'est possible que par le Christ : il faut concilier ces deux affirmations, et ça été la tâche des premiers Pères.

Lorsqu'ils venaient prêcher la nécessité de la foi en Jésus-Christ, les adversaires et les récalcitrants leur objectaient : Tous les païens ont donc été damnés, eux qui n'ont pas connu le Christ, et s'il en est ainsi, pourquoi le Christ est-il venu si tard ?

Les Apologistes répondirent par une distinction : 1° Si on considère les temps actuels, dirent-ils en substance, l'évangile est répandu partout, donc, tous les païens le connaissent ou peuvent le connaître. C'est par mauvaise volonté, ou au moins par ignorance coupable, qu'ils ne sont pas chrétiens : ils portent donc leur responsabilité. Sans doute, ils peuvent avoir des vertus naturelles, mais, regardez au fond, vous verrez toujours, derrière ces vertus, l'ostentation et la vaine gloire.

2° Si au contraire on considère les temps passés, — et la question se pose spécialement pour les grands hommes et les anciens philosophes, — il ne faut pas les condamner en bloc, comme le voudra le rigoriste Tertullien ; mais il faut expliquer comment on a pu parvenir à la foi sans connaitre le Christ. Saint Justin montre le Verbe, diffusant par toute la terre une lumière qui l'a manifesté : les premiers Alexandrins considèrent la philosophie comme une sorte de révélation qui a éclairé les grandes âmes ; enfin, partie de légendes, et amorcée par un texte de la Iª Petri, III. 10, commence à poindre la théorie de l'évangélisation des morts : Jésus-Christ est descendu aux enfers pour instruire les anciens des vérités de la foi, et leur ouvrir ainsi les portes du Ciel.

Deux choses sont à relever dans cet enseignement des premiers Pères : 1° La distinction entre les païens qui ont vécu avant Jésus-Christ, et ceux qui ont vécu après. Avant Jésus-Christ, on a pu ne pas avoir de Lui une connaissance précise ; après Jésus-Christ, cette connaissance est absolument requise, mais aussi tout le monde peut l'avoir. Ce principe basé sur cette idée que dès le début le christianisme a été manifesté à tous les hommes, restera dans l'enseignement classique à l'âge patristique, et sera transmis par le Moyen-Age, jusqu'aux temps modernes.

Digitized by Google

2° L'affirmation fondamentale de la possibilité du salut pour tous. Cette affirmation se trouve nettement exprimée en saint Irénée : Le Christ n'est pas venu seulement pour ses contemporains « mais pour tous les hommes sans exception, qui dès le commencement par son secours, chacun en sa génération, craignant et aimant Dieu, pratiquèrent la justice et la bonté envers le prochain, désirèrent voir le Christ et entendre sa voix » p. 69.

Les Pères du IVe siècle, suivent la tradition des mêmes enseignements. Ceux qui ne se convertissent pas, dit Arnobe, sont responsables de leur incrédulité ; quant aux anciens, ajoute Lactance, ils ont connu le Verbe par Trismégiste, les sybilles et les poètes ; le Verbe Divin, dit à son tour Eusèbe, a disséminé partout des principes religieux dans l'humanité, si bien que la religion la plus ancienne et la première de toutes, est celle qui fait connaître la doctrine du Christ. Saint Athanase parle de la même manière ; mais à cette époque, l'importance des grandes hérésies fait passer au second plan les préoccupations relatives au salut des infidèles.

Deux noms toutefois méritent une mention : saint Jean Chrysostome et saint Augustin.

Saint Chrysostome combat nettement la théorie de l'évangélisation aux enfers : tous peuvent se sauver, dit-il, et tous ont été a même de fixer leur sort alors qu'ils étaient sur la terre. La grâce est distribuée à tous ici-bas ; les païens ont pu parvenir en tout temps à la foi, non sans doute à la connaissance explicite de Jésus-Christ, mais à des connaissances qui les ont poussés à fuir l'idolâtrie pour adorer le vrai Dieu.Y en a-t-il beaucoup de sauvés ? c'est une autre question : saint Chrysostome ne croit guère à la vertu des païens ; mais enfin, si cette vertu a été réelle, les païens ont pu se sauver, et en tout cas, s'ils se sont perdus, c'est leur faute.

Saint Chrysostome, on le voit, a posé des principes larges, mais il en a fait une application assez étroite. Saint Augustin, ayant à défendre contre les Pélagiens la nécessité de la grâce, va resserrer les principes mêmes de saint Chrysostome.

Appelé à donner son avis sur une demande de Deo gratias, saint Augustin exclue comme hérétique la théorie de l'Évangélisation aux Enfers. Que penser alors du salut des sages de l'antiquité ? Le saint Docteur semble embarrassé. Le salut, dit-il, n'a jamais manqué à qui fut digne, et qui ne l'obtint pas ne fut pas digne. Il faut croire à Jésus-Christ pour être sauvé, mais si quel-

Digitized by Google

qu'un s'est trouvé en quelque temps dans l'impossibilité d'y croire, c'est parce qu'il s'en était rendu indigne.

Les formules sont ici hésitantes, et sauf ce qui a trait à la connaissance du Christ, se rapprochent assez de celles de saint Chrysostome. Mais voilà que les Pélagiens proclament les vertus naturelles suffisantes pour le salut : non, non, répond Augustin, le salut toujours possible par le Christ, n'a jamais été possible que par lui ; pas de salut sans foi au Christ, et le saint Docteur ajoute : pas de vraie vertu sans le Christ. Si l'on pouvait en effet parvenir à la vraie vertu sans le Christ, c'est pour rien qu'Il serait mort. Est-ce à dire que tous les païens sont damnés ? Non, ils ont pu croire au Christ, et la volonté salvifique de Dieu, si restreint qu'on suppose le nombre des élus, a étendu ses bienfaits à tous les temps et à tous les peuples.

Après saint Augustin, la discussion roulera principalement sur l'interprétation des textes du saint Docteur. Les Semipélagiens voudront adoucir certaines expressions, ils prétendront que l'homme peut au moins certains commencements du salut : saint Prosper et saint Fulgence maintiendront la totale gratuité de la grâce, et Césaire d'Arles, argumentant *ab austero ad austerius*, posera des thèses vraiment déconcertantes sur le salut des infidèles. Le Concile d'Orange fixera que l'*Initium fidei*, est totalement de la grâce ; les bons désirs naturels ne peuvent agir efficacement pour le salut ; d'ailleurs tous les baptisés ont la grâce suffisante pour se sauver.

Plus tard, les préoccupations se transportent sur la Prédestination. Saint Augustin a-t-il soutenu la gratuité de la grâce, à ce point que Dieu prédestine à l'enfer, ceux qu'il ne prédestine pas au ciel : Gothescalc l'affirme, damnant les infidèles sans pitié : des idées plus modérées l'emportent avec Hincmar.

Pendant que l'on discute ainsi en Occident, et que l'on y incline vers la sévérité, les docteurs orientaux enseignent en paix des doctrines plus adoucies. Le pseudo Denys nous montre Dieu employant le ministère des Anges pour amener à la foi les ignorants bien disposés. Et saint Jean Damascène introduit, au sujet de la volonté salvifique, la distinction si heureuse de volonté antécédente et de volonté conséquente.

Nous arrivons ainsi à la scolastique.

*
* *

Digitized by Google

Deux affirmations surnagent au milieu de la diversité des points de vue patristiques. En dehors de Jésus-Christ et de son Église, point de salut, — et cependant, tous les hommes ont eu toujours le moyen de se sauver. Mais faut-il entendre la première affirmation en ce sens qu'il faut croire explicitement à Jésus-Christ, même avant sa venue ? Saint Augustin semble l'exiger, tandis que saint Chrysostome se contente de l'abstention de l'idolâtrie, basée sur un acte de foi au vrai Dieu. Les deux Docteurs se rencontrent d'ailleurs de nouveau pour douter ensemble du salut des sages du paganisme.

Les premiers scolastiques vont porter leurs recherches sur deux questions : quelles sont les vérités qu'il faut croire explicitement pour être sauvé, et quelle est la nécessité du baptême ?

Au sujet des vérités de foi nécessaires, Hugues de Saint-Victor, saint Bernard et Pierre Lombard se rapprochent de saint Chrysostome. Il faut croire, disent-ils, à un seul Dieu, créateur et souverain maître ; il faut croire à la bonté essentielle de ce Dieu, dont la miséricorde saura remédier à nos maux, mais il n'est pas nécessaire de connaître le mode de notre Rédemption. Ils expliquent ainsi facilement comment le salut a été possible à tous et toujours.

Abélard est plus exigeant, et en cela, il se rapproche d'Augustin : on doit connaître tous les mystères chrétiens ; d'ailleurs, ajoute-t-il, et ici il est aux antipodes du Docteur d'Hippone, cela ne comporte pas de difficulté, puisque les sages de tous les temps les ont connus et cela par la seule raison. Hugues de Saint-Victor lui répond en exprimant des doutes sur la connaissance qu'auraient eu les sages de nos mystères chrétiens, et en précisant en tous cas, que s'ils ont connu ces mystères, ils n'ont pu les trouver par la raison, ils les ont trouvés dans les vestiges épars de la révélation.

Au sujet du baptême, tous les hommes actuels le connaissent assez pour le désirer, et ce désir suffit, quand on ne peut recevoir le sacrement.

Cet enseignement sera celui d'Alexandre de Halès, d'Albert le Grand et de saint Bonaventure.

Écoutons maintenant saint Thomas : Au sujet de la volonté salvifique il n'y a d'élus que ceux dont Dieu veut le salut. Dieu veut d'une volonté antécédente que tous soient sauvés, mais non d'une volonté conséquente ; Il accorde le salut à toutes les caté-

Digitized by Google

gories d'individus, mais non à tous les individus de chaque catégorie.

Au sujet de la nécessité de la grâce, saint Thomas précise la formule de saint Augustin : L'homme ne peut rien sans la grâce, disait celui-ci : rien dans l'ordre surnaturel, distingue saint Thomas, mais il peut quelque chose dans l'ordre naturel. L'homme n'ira pas au ciel sans la grâce ; les enfants incapables de la recevoir iront aux limbes, mais les adultes du paganisme, s'ils observent ce qu'ils peuvent de la loi naturelle, recevront des secours pour observer cette loi toute entière, et s'ils correspondent à ces secours, Dieu leur donnera les moyens d'arriver aux actes vraiment surnaturels.

Ces moyens, Dieu les a distribués avant Jésus-Christ. Les vestiges conservés de la Révélation primitive pouvaient donner une connaissance surnaturelle de Dieu rémunérateur, connaissance qui contenait implicitement la foi au Rédempteur : alors, c'était suffisant. Depuis Jésus-Christ la foi est assez répandue partout, pour que l'on dise nécessaire la connaissance explicite de la Trinité et de la Rédemption : que si, par impossible, un *enutritus in sylva* existait quelque part, Dieu lui enverrait un ange ou un prédicateur pour lui révéler ces mystères.

Ces principes vont être à peu près universellement admis jusqu'au XVIe siècle, et Le Dante les exprimera avec une exacte rigueur théologique.

Parmi les voix discordantes, citons Grégoire d'Arimini qui condamne les enfants à l'enfer, et ne peut concevoir chez les païens d'actes qui ne soient des péchés, parce que les païens n'ont pas la bonne délectation, n'ayant pas la foi. Citons encore Toetas, qui, en sens opposé, veut que le péché originel soit effacé par la première bonne action, et dit la connaissance purement naturelle de Dieu suffisante au salut.

M. Caperan résume ainsi les données fournies par la scolastique sur le salut des infidèles : La foi implicite à la Rédemption suffit dans l'Ancien Testament, au moins pour la grande majorité des hommes. La foi explicite à Jésus-Christ, et le vœu explicite du baptême sont nécessaires dans le Nouveau Testament, mais aussi le christianisme est assez connu pour que cette foi soit possible à tous. Si, par impossible, il se trouvait un *enutritus in sylva*, Dieu pourvoirait à son salut par une intervention surnaturelle.

Digitized by Google

Hors de l'Église point de salut : mais Dieu ne manque pas à qui le premier n'a pas manqué à Dieu.

*
* *

La théologie moderne, se trouve en face d'un fait nouveau : l'existence que ni les Pères ni les Scolastiques n'avaient soupçonnée, de peuples nombreux, auxquels il n'est parvenu aucune connaissance de Jésus-Christ. Comment ont-ils pu se sauver, s'il est nécessaire depuis l'Évangile de croire explicitement au mystère de la Rédemption par le Christ ?

La question était compliquée encore de tendances qui se manifestaient alors, d'une part à un rigorisme outré, dans le protestantisme et le jansénisme, d'autre part, à la canonisation globale des païens dans l'humanisme de la Renaissance, ou au moins à l'accusation de cruauté dans l'Église, chez les impies du XVIIIe siècle.

Brisant ici l'ordre de l'auteur, nous allons voir d'abord ce qu'ont pensé du salut des infidèles ces courants opposés, l'un et l'autre hétérodoxe. Nous dégagerons plus facilement ensuite la série des solutions de plus en plus précises, élaborées dans l'enseignement classique de la théologie.

Protestants et Humanistes : Le protestantisme primitif regarde la diffusion du christianisme comme universelle, mais cette universalité n'a pour lui qu'un effet : damner les infidèles. Calvin l'enseigne positivement : Dieu n'accorde des lumières aux païens, que parce qu'il veut les damner à cause de ces lumières.

Si on en appelle à la vertu des païens, pour exprimer à leur sujet quelque espoir : parler des vertus des païens, disent en chœur luthériens et calvinistes, c'est une absurdité. La nature étant foncièrement viciée, ne peut rien de bon sans la grâce, et il n'y a pas de grâce sans la foi. Or, les païens n'ont pas la foi, et comment pourraient-ils l'avoir, eux qui ne connaissent pas Jésus-Christ ? Dira-t-on que la connaissance implicite de Jésus-Christ suffit ? Non, répondent Chemnitz et Calvin, il faut la foi explicite, et cela, non seulement pour être sauvé, mais encore pour devenir capable d'une œuvre moralement bonne.

Cette position rigoureuse n'étonne point, elle est dans l'esprit du protestantisme. Mais elle provoqua chez les Humanistes un sursaut d'indignation. Les sages et les grands hommes païens

Digitized by Google

en enfer ! pareille idée ne peut entrer dans l'esprit d'un admirateur de l'antiquité, comme l'était Erasme, et le voilà qui par réaction, se met à canoniser les anciens. Bientôt on en arrive aux litanies de saints païens, avec invocations.

Et voilà qu'une voix s'élève du milieu protestant, en faveur des Humanistes. Zwingle prend aussi le parti de canoniser les grands hommes.

Cette discussion aura des répercussions dans la théologie catholique. Collius, dans son livre *De animabus paganorum*, instituera le jugement des anciens sages, et La Mothe le Wayer reprendra le sujet en pleine crise janséniste, attirant sur sa tête les foudres d'Arnauld.

Mais, revenons au protestantisme. La double tendance y subsiste, et pendant longtemps, la sévérité l'emporte. Quand les Arminiens viennent soutenir qu'il y a des sauvés, au moins extraordinairement, parmi les infidèles, le synode de Dordreck les condamne. Amyrault lui-même, qui ne soutiendra pas le fait, mais la pure possibilité sera aussi condamné.

Un jour viendra cependant, où le rigorisme du Protestantisme primitif perdra la faveur. Les sectes latitudinaristes, grâce à l'intervention du sentiment, feront large part aux païens, en supprimant la nécessité de la foi en Jésus-Christ, pour le salut. Le protestantisme libéral conciliera la double tendance, en remettant à jour, basé sur le texte de saint Pierre, l'évangélisation aux enfers. C'est une doctrine qui serait devenue courante dans les Universités ; elle y serait enseignée sous une double forme : Universalisme, salut universel, et Conditionalisme, salut ou anéantissement : au choix.

Le protestantisme ira plus loin dans la voie du libéralisme : Sabatier n'a-t-il pas déclaré avec fracas, qu'on peut se sauver sans croire à aucun dogme, même à l'existence de Dieu. Dans ces conditions, la théorie de la prédication aux enfers apparaît bien dogmatique et bien surannée.

Le Jansénisme est apparenté de très près au Protestantisme à tendances sévères. Il a même sur lui l'avantage, si on peut appeler cela un avantage, de n'avoir jamais rien relâché de sa sévérité.

Baiüs enseignait que loin d'être une préparation à la grâce, les œuvres des païens ne pouvaient être que des péchés. Il fut condamné par Pie V et Grégoire XIII, mais son erreur persistait sourdement dans certains milieux théologiques et voilà que par la publication du fameux Augustinus, elle éclate en orage :

Digitized by Google

tout acte fait sans la grâce est un péché ; pas de grâce sans foi chrétienne ; les païens n'ont certainement pas la foi ; donc ils n'ont pas la grâce ; donc tous leurs actes sont des péchés.

Les païens n'ont pas la grâce : c'est trop dire ; ils ont la grâce suffisante, une *delectatio victa* ; mais cette grâce-là est un monstre de grâce, Dieu la donne aux hommes qu'il veut damner, car Dieu ne veut pas le salut de tous, et Jésus-Christ n'est pas mort pour tous les hommes.

Le grand Arnauld, mis en verve par l'ouvrage de La Mothe le Wayer dont nous avons parlé tout à l'heure, reprend la même thèse : le salut n'est possible que par les grâces spéciales, (la *delectatio victrix*) et comme ces grâces font défaut à qui n'a pas la foi en Jésus-Christ, tous les païens sont damnés.

Les théologiens catholiques défendent l'universalité de la mort du Christ et de la volonté salvifique ; ils établissent que les actes des païens, ne sont pas nécessairement des péchés, mais le jansénisme est puissant, et toute exagération des catholiques est pour lui une occasion de reparaître.

C'est d'abord le livre du Cardinal Sfondrate. Cet auteur enseignait beaucoup de principes admis par tous, mais il avançait en outre certaines théories malsonnantes : les infidèles qui ne connaissent pas Dieu, s'il en existe, sont incapables de pécher ; la plupart, en tout cas connaissent Dieu, et cette connaissance suffira pour leur salut, etc. Le livre est déféré à Rome par cinq évêques français, mais la condamnation se fait attendre. Entretemps, on discute en France pour et contre ; l'assemblée du clergé n'ose se prononcer sur une affaire déférée à Rome, et la question reste pendante.

Mais une nouvelle affaire surgit : Les *Mémoires de la Chine* du Père Le Comte. Les Missionnaires de la Chine et du Japon rencontraient à l'évangélisation de ces pays un obstacle considérable dans le culte des ancêtres. On avait cherché à éluder cette difficulté en canonisant ces ancêtres, et en reconnaissant ainsi la légitimité de leur culte. Il était paru sur ce point des théories avancées que Rome avait dû proscrire. Les *Mémoires* du P. Le Comte remirent au vif cette discussion : il sauvait les Chinois et canonisait Confucius. Le livre, condamné par la Sorbonne trouva un défenseur dans le sorboniste Coulau. Le jansénisme fit rage, et Bossuet lui-même intervint dans une lettre à M. Brisacier.

Ces faits manifestent à l'époque du jansénisme, deux tendances

Digitized by Google

exagérées : d'un côté latitudinarisme, et de l'autre, sévérité. Nous verrons tout à l'heure, comment l'enseignement théologique des écoles, quoique tâtonnant, se tenait dans un plus juste milieu. Mais auparavant, il faut montrer le choc qui se produisit au XVIIIe siècle, des tendances jansénistes avec l'incrédulité.

Jusqu'au XVIIIe siècle, la question du salut des infidèles se posa au point de vue théologique, et si on excepte les premiers temps du christianisme, où elle fut objectée aux apologistes, elle n'était pas abordée dans le but d'en faire une arme contre le christianisme lui-même. Les déistes du XVIIIe siècle vont l'alléguer dans cette intention, et il faut avouer que la sévérité exagérée du jansénisme, leur donnera partie belle.

Le P. Berruyer, dans son *Histoire du Peuple de Dieu*, essaye de répondre aux objections des impies, en ressuscitant une théorie, avancée déjà à plusieurs reprises : le salut est possible aux infidèles de bonne foi, soit par la loi naturelle, soit par des actes surnaturels sans la foi. Aussitôt, levée de boucliers jansénistes : on réclame la nécessité pour le salut, de la foi explicite en Jésus-Christ.

Jean-Jacques Rousseau fait enseigner par son Vicaire Savoyard que tous les hommes de bonne foi sont sauvés, même en dehors de la vraie religion, même en dehors de toute religion. M. Legrand, sulpicien, rétablit la thèse catholique : pas de salut sans la foi, mais la foi est toujours possible. Les jansénistes trouvent cette solution trop large, et il s'engage une polémique entre M. Legrand et le gazetier du journal janséniste : les *Nouvelles Ecclésiastiques*.

Le Bélisaire de Marmontel reprend la canonisation des héros païens. Les théologiens protestent, mais l'auteur de répondre malicieusement, qu'il n'y a rien dans son enseignement de contraire à la théologie. Les théologiens n'enseignent-ils pas la possibilité d'illumination par un ange, et même parfois, la suffisance de la *fides in voto*. Pourquoi, ajoutait-il, ne pas aller plus loin, et dire que l'observance de la loi naturelle est suffisante, et que dès lors il n'est pas nécessaire pour être sauvé de se faire chrétien.

L'objection, épaulée par Voltaire, ne laissait pas d'être sérieuse et délicate. La Sorbonne intervient, condamnant 37 propositions. Un bachelier malicieux rétorque la condamnation en établissant qu'elle oblige à admettre des contradictoires impossibles. La Sorbonne réduit les propositions à 17, et donne les raisons

Digitized by Google

de leur condamnation ; mais la solution de la Sorbonne, influencée par le jansénisme, ne contente personne.

La mentalité janséniste, on le voit, s'est trouvée mal à l'aise pour répondre aux objections de l'incrédulité. La théologie dégagée de tendances trop sévères se trouvera en de meilleures conditions au XIXe siècle, quand les journalistes Pierre Fourrier et Jean Reynaud, réchauffant les idées voltairiennes, viendront se moquer des théologiens cruels et imaginatifs. Pie IX d'ailleurs, interviendra alors pour fixer la doctrine : Hors de l'Église, point de salut, dira-t-il, mais aussi on peut faire partie de l'Église sans la connaitre explicitement.

Il nous reste à montrer, d'après M. Capéran, comment l'enseignement théologique, au milieu d'efforts plus ou moins heureux, et de tendances plus ou moins larges, en est venu aux précisions que nous possédons aujourd'hui.

*
* *

Deux questions commandent la solution du problème du salut des infidèles : quelle est la nécessité de la foi pour les actes surnaturels ? Est-ce que l'objet de cette foi inclut la connaissance explicite de Jésus-Christ ?

L'antique théologie s'est montrée facile pour les hommes qui ont précédé la venue du Christ, elle n'a exigé d'eux qu'une connaissance implicite de Jésus-Christ. Mais elle s'est montrée difficile pour les infidèles depuis le christianisme, puisqu'elle a demandé la connaissance explicite de la Rédemption. Sans doute, ni les Pères, ni les Scolastiques n'ont vu là un grand obstacle. Pour eux, la foi chrétienne était partout suffisamment connue pour que tout homme de bonne foi la pût embrasser. Mais il s'est produit un fait nouveau : on a découvert des peuples immenses auxquels n'est parvenue aucune connaissance de l'évangile. Ils ne sont donc pas coupables de l'ignorer : quel sera leur sort ?

Les uns les traitent comme des enfants, et leur accordent le bonheur naturel : tels Trithemius et Claude Seyssel. D'autres, Véga, et un instant Soto, les font passer au ciel par la seule connaissance de Dieu, auteur de la nature ; Vega va même jusqu'à dire : sans aucune connaissance de Dieu, si l'ignorance n'est pas responsable. Mais ces théories larges n'ont pas de succès.

La division est plus profonde encore, sur la nécessité de la foi

Digitized by Google

en Jésus-Christ. Les uns réclament la connaissance explicite : Soto et Grégoire de Valence ; les autres se contentent de la foi implicite : Pighius, Vega etc. Melchior Cano propose un compromis : la foi explicite est nécessaire pour le salut, mais non pour la justification. Ce compromis assez curieux, où on suppose une justification non ordonnée encore au bonheur surnaturel, reste d'ailleurs sans écho.

Au milieu de ces divergences, Suarez propose une solution qui concilie bien des exigences. De tout temps, dit-il, il a fallu la foi en Dieu, rémunérateur surnaturel ; de tout temps aussi, il a fallu la foi implicite au Christ, et cette foi implicite, dont il détermine le mode et la nature, suffisait avant l'Évangile.

Depuis l'Évangile, la foi explicite au Christ est nécessaire : mais il précise : nécessaire *positivo jure divino*. Voilà déjà une distinction heureuse : la foi au Christ n'est pas de nécessité de moyen, elle est de nécessité de précepte. Bien plus, cette foi, comme d'ailleurs le baptême qui lui est connexe, est nécessaire seulement *in re vel in voto*.

Que de choses conciliées par ces heureuses distinctions ! on conserve la nécessité de la foi en Jésus-Christ, et remarquez, de la foi explicite en Jésus-Christ : mais cette nécessité n'est que de précepte, et elle suffit *in voto*.

Telles ont été les précisions apportées par le XVIe siècle sur les moyens que possède l'infidèle de parvenir au salut. Avant de parler du XVIIe signalons une discussion, qui mit aux prises Louvain, soutenu par les Dominicains, et les Jésuites. L'école dominicaine, appuyait davantage sur la gratuité de la grâce. Elle ne voulait en aucune manière la mettre en rapport avec les vertus naturelles. Molina au contraire, mettait les œuvres naturelles en rapport direct avec la grâce, non pas qu'il vit dans ces œuvres un mérite ou même une préparation au surnaturel, mais il les mettait en rapport, moyennant un contrat, passé entre Dieu et le Christ, en vertu duquel la grâce était donnée, lorsque l'homme remplissait la loi naturelle.

Suarez trouva encore ici une solution intermédiaire. Le païen, dit-il, peut se préparer négativement à la grâce, mais il ne le peut, car il faut pour cela observer toute la loi naturelle, qu'avec le secours d'une grâce d'ordre naturel, méritée toutefois par le Christ.

Au XVIIe siècle, plusieurs points se trouvent fixés, à la suite des erreurs protestantes et jansénistes. Les bonnes actions des

Digitized by Google

infidèles ne sont pas nécessairement des péchés ; le Christ est mort pour tous, et tous ont la grâce suffisante. Mais il reste deux points obscurs, autour desquels gravitent les préoccupations des théologiens : Comment se fait la jonction entre les bonnes œuvres naturelles et la justification ? Quelles sont les vérités de foi qu'il faut croire de nécessité de moyen ?

Comment se fait la jonction entre les bonnes œuvres et la justification ? Vasquez et Suarez opéraient cette jonction par une grâce d'ordre naturel. Ripalda va aller plus loin : pour lui, il n'y a point d'acte bon qui ne soit aussi surnaturel : celà même avant la foi ; et il imagine un surnaturel qui n'est tel ni dans son objet matériel, ni dans son objet formel, mais seulement dans sa cause efficiente. C'est un acte, naturellement bon, mais qui devient surnaturel parce qu'il est posé sous l'influence de la grâce surnaturelle.

Ripalda étend même cette explication à la foi, il prétend établir que la foi à Dieu créateur et providence dans l'ordre naturel est suffisante, pourvu qu'elle procède d'une grâce surnaturelle.

Cette position de Ripalda est nouvelle, elle est périlleuse. Ripalda le sent, et procède prudemment. Lugo vient protester en établissant qu'il n'y a pas avant la foi, de grâce entitativement surnaturelle, tout en reconnaissant par ailleurs que les infidèles ont des moyens d'arriver à la foi. Ripalda risposte : il faut la foi d'abord, soit, mais, n'exigez pas la foi stricte. Cette théorie reçoit un coup de la condamnation d'Innocent XI : *Fides late dicta ex testimonio creaturarum, similive motivo ad justificationem sufficit.*

Lorsqu'il fut bien entendu que l'objet de la foi nécessaire au salut devait être surnaturel, on s'occupa d'en déterminer le contenu. Les Dominicains demandaient la foi explicite à l'Incarnation et à la Rédemption ; ils avaient derrière eux le grand nombre des théologiens. Mais les Jésuites enseignaient que l'Incarnation et la Rédemption n'étaient pas de nécessité de moyen, et cette école faisait du progrès. On allait même jusqu'à dire que la foi à Dieu rémunérateur suffisait implicite, ou que cette foi portait seulement sur Dieu rémunérateur naturel. Innocent XI dut condamner encore cette proposition : *Nonnisi fides unius Dei necessaria videtur necessitate medii ad salutem.*

Dans ce choc des idées, il y avait, on le voit, des exagérations, mais il y avait aussi de bonnes et heureuses solutions. Il est regrettable que les influences jansénistes les aient forcées à se con-

Digitized by Google

finer dans l'enseignement latin des écoles, et à n'être regardées qu'avec une défiance outrée.

Est-ce que cette défiance n'a point été cause qu'on a vu reprendre, au début du XIXe siècle, par les cardinaux La Luzerne et Du Voisin, la théorie du bonheur naturel des païens, théorie précisée par M. Emery, Frayssinous et Bergier, en ce sens que les adultes païens sont dans la situation des enfants sans baptême : ils ont la peine du dam, ils n'ont pas celle du sens.

*
* *

Nous voici parvenus au XIXe siècle. Nous allons tout de suite y distinguer trois groupes :

1° Groupe de théories plus ou moins hétérodoxes, se rattachant au siècle précédent. Les Démonstrations Évangéliques de Migne, promettent, d'un côté, la béatitude naturelle aux adultes païens, et soutiennent, d'un autre côté, que tous les hommes peuvent parvenir à la foi. Même incertitude dans le catéchisme du Concile de Trente de Doney. L'abbé Lenoir affirme très nettement l'existence d'un double ciel et d'un double enfer ; il les complique même d'un double purgatoire. Balmès, sans aller jusque-là, doute que beaucoup d'adultes païens, aient la connaissance suffisante pour commettre une faute grave, et il les compare aux enfants. Nouvelle et récente discussion du même genre entre l'abbé de Broglie et le docteur Bezeau.

Mais, ce sont là débris épars de tendances définitivement condamnées à disparaître.

2° L'Apologétique du milieu du XIXe siècle était beaucoup moins hésitante. Pour elle, les infidèles ou du moins ceux que nous nommons tels, n'ont aucune difficulté à connaître toutes les vérités nécessaires. N'y a-t-il pas partout des restes de la révélation primitive. Chaque peuple et chaque philosophie ont leur conception de la Trinité et de l'Incarnation, et partout on trouve le sacrifice, qui n'est autre chose que la traduction d'une croyance à la Rédemption. Tous les hommes et tous les peuples ont donc pu avoir et ils ont eu, les connaissances surnaturelles nécessaires.

Si on poussait ces affirmations jusqu'au traditionalisme, c'est-à-dire à la nécessité d'une révélation pour arriver à la vérité quelle qu'elle soit, on tombait dans l'erreur. Tous n'allèrent pas jusque là, mais tous exagérèrent l'importance des vérités conservées.

Digitized by Google

Plus tard, Hettinger attribua une grande part à la raison, dans la connaissance qu'ont eue les peuples de la vérité chrétienne ; le Cardinal Franzelin recourut à la révélation intérieure mais ces noms évoquent l'enseignement de la théologie proprement dite du XIXe siècle.

3° La théologie classique contemporaine, dégagée définitivement du jansénisme, se rapproche des théories trop longtemps condamnées au silence, des théologiens des XVIe et XVIIe siècles, en particulier de Suarez.

Elle réduit définitivement à deux, les vérités de nécessité de moyen : *Deus est*, et est *remunerator*. Le docteur Gutler veut ressusciter la théorie d'une foi qui ne serait pas surnaturelle dans son objet, mais seulement dans sa cause efficiente : il n'a pas de succès. Plus heureusement, Perrone étend à tous les peuples qui n'ont pas encore entendu la prédication chrétienne, les facilités de salut que toute la tradition avait accordées aux infidèles avant Notre-Seigneur. Le christianisme n'est pas encore publié partout, dit-il, et la connaissance explicite de Jésus-Christ ne devient nécessaire, même depuis le christianisme, qu'à mesure de sa promulgation chez les différents peuples. Cette solution de bon sens est universellement acceptée.

L'abbé Doney distingue à son tour, entre le corps et l'âme de l'Église. Il interprète facilement la formule *extra Ecclesiam* : en dehors de l'âme de l'Église, dit-il, mais pas en dehors du corps. Le cardinal Dechamp, l'abbé Perreyve, le P. Monsabré suivent cette distinction. D'autres toutefois, veulent préciser davantage. La formule *extra Ecclesiam* doit s'entendre du corps de l'Église, mais il suffit d'y entrer *in voto*. Le désir, et encore le désir implicite suffit ; or il est contenu dans la volonté de se soumettre en tout aux ordres divins.

Tels sont les éclaircissements apportés dans les temps modernes à la question du salut des infidèles. Ils continuent en les précisant, les solutions apportées par les grands théologiens du XVIIe et du XVIe siècles, lesquels avaient puisé, sinon toutes les solutions de détail, du moins tous les principes de solutions dans la scolastique et l'enseignement des Pères.

Les principes ont toujours été substantiellement les mêmes ; seules les applications ont varié. L'Église a donc bien toujours la même foi, mais les travaux de ses docteurs et de ses théologiens, suscités par les polémiques des adversaires, ont fait scruter le

Digitized by Google

dogme, toujours identique, pour l'appliquer aux faits nouveaux, et le considérer sous ses divers points de vue.

Reconnaissons que M. Capéran a exposé sans aucune crainte, et avec une grande loyauté les constructions théologiques successives qui ont été édifiées sur la question du salut des infidèles, et contrairement à certains historiens modernes du dogme, loin de chercher à les mettre en opposition, il a su dégager les points essentiels pour en montrer la persévérante identité, au milieu des divergences de détail, et des tâtonnements explicatifs plus ou moins heureux. De cela, nous devons lui être reconnaissants.

Faut-il rappeler que ce gros volume dont l'analyse nous a retenu si longtemps, n'était primitivement, dans la pensée de l'auteur, qu'une introduction à une thèse de théologie ? Il faut présenter maintenant cette thèse au lecteur. Disons tout de suite pour le rassurer qu'elle tient en une centaine de pages, et la brève étude que nous en ferons aura l'avantage de condenser thétiquement les théories éparses à travers les siècles de l'histoire, et d'en établir la valeur.

Le problème du Salut des Infidèles, Essai théologique, par Louis Capéran. Paris Beauchesne 1912.

Deux hypothèses sont d'abord à éliminer définitivement : l'Évangélisation des trépassés, et l'admission des païens aux Limbes.

L'évangélisation des trépassés expliquerait facilement comment tous les hommes peuvent arriver à la connaissance des vérités nécessaires. On voulut voir cette évangélisation insinuée en saint Mathieu, où le péché contre le Saint Esprit est déclaré irrémissible, soit en cette vie, soit en l'autre ; on voulut la voir enseignée en propres termes dans la Iª Petri III 19 où il est dit de Notre-Seigneur : *His qui in carcere erant spiritibus veniens prædicavit*, et IV 6, *Mortuis evangelizatum est*. Les Docteurs d'Alexandrie interprètent ces textes d'une véritable prédication faite par Jésus dans les enfers. Le Sauveur vint y instruire les âmes qui attendaient, des vérités requises pour l'acte de foi nécessaire.

Cette exégèse laissa des traces dans la patrologie grecque postérieure. Plus tard, on donnera à Notre-Seigneur des précurseurs dans cette œuvre ; on lui donnera aussi des successeurs : ne faut-il pas évangéliser ceux qui, depuis la rédemption, sont morts sans connaître la foi.

Digitized by Google

Totalement abandonnée par les catholiques, cette théorie a été relevée récemment par la théologie protestante. Les docteurs modernes ont été heureux de trouver là un moyen de conciliation entre les principes rigoureux du protestantisme traditionnel et la mentalité moderne qui se trouve inclinée vers la miséricorde. Le texte de saint Pierre a fourni les arguments.

M. Capéran n'a pas de peine à renverser les prétendus fondements scripturaires de cette imagination, et si la tradition a fourni quelques textes en sa faveur, ce sont des textes isolés, contrebalancés par d'autres, absolument opposés : saint Chrysostome rejette l'évangélisation aux enfers, saint Augustin la déclare hérétique, saint Grégoire la condamne, ses partisans orientaux la restreignent aux élus, et dès lors conservent ce principe, reconnu maintenant essentiel dans la théologie catholique, à savoir : le sort des hommes se trouve définitivement fixé quand ils sont sur la terre.

Les Protestants sont acculés à des impossibilités : à celle-ci en particulier que le sort des méchants est préférable à celui des justes. Ils peuvent s'en donner à cœur joie sur la terre : il leur restera la ressource de se convertir lors de la mission qu'on leur fera prêcher à la mort.

L'admission des païens aux Limbes, se présente de prime abord avec des caractères plus sérieux, et la solution serait bien commode. Malheureusement, elle ne concorde pas avec l'Écriture. Au jugement dernier, tous les adultes comparaissent : or deux alternatives seulement sont proposées : le ciel ou l'enfer. D'ailleurs, lorsque la question des anciens païens se présente aux Apologistes, et on sait que pour eux elle fut grave, aucun ne tente de la solutionner par les Limbes. Tous au contraire s'appliquent à montrer que les païens ont eu le moyen de parvenir à la véritable foi surnaturelle. Saint Augustin repousse avec horreur la *Vita æterna* des Pélagiens, parce qu'en dehors du Ciel il n'y a que l'enfer. Les scolastiques, à leur tour, tout en adoucissant les formules d'Augustin, affirment d'un commun accord qu'il n'y a pas de salut, sinon surnaturel.

L'hypothèse des Limbes pour adultes a été reprise, c'est vrai, dans les temps modernes, mais elle l'a été par une apologétique aux abois, obscurcie d'une part par le jansénisme, surprise d'autre part, par le fait nouveau de la découverte de l'Amérique, et par les objections de l'incrédulité.

Aujourd'hui, la théologie catholique a bien précisé la doctrine

Digitized by Google

sur ce point : les Limbes ne sont pas la béatitude naturelle, même pour les enfants ; la béatitude naturelle n'existe plus pour personne. Aux Limbes, il y a un bonheur équivalent à ce qu'aurait été la béatitude naturelle, mais les Limbes sont un séjour de damnation : ce n'est donc pas un sort à généraliser. Les enfants, et les adultes dont la raison n'a pas été assez développée pour décider de leur sort, y sont enfermés sans souffrir ; mais tous les adultes parvenus au développement suffisant de leur raison, ont été mis en demeure d'agir selon leur conscience. Ils ont reçu des grâces : ils ont pu en user, ils ont pu en abuser. Comment ces grâces leur sont-elles parvenues ? nous l'ignorons ; mais ce que nous n'ignorons pas, c'est que la grâce ne leur a point manqué, elle les a conduits à la fin surnaturelle si eux-mêmes n'ont point manqué à la grâce, se condamnant ainsi volontairement à l'enfer.

*
* *

Le chemin dégagé par la réfutation de cette double hypothèse : prédication aux enfers et limbes des adultes, M. Caperan va établir la solution catholique du problème.

Il y a deux points dans sa démonstration : 1° Le salut surnaturel est à la disposition de tous les hommes ; 2° Comment expliquer la manière dont l'infidèle peut arriver aux actes surnaturels nécessaires pour le salut ?

Dieu veut sauver tous les hommes ; Jésus-Christ est mort pour tous : Voilà les deux principes définis qui fixent la croyance catholique. L'auteur rapproche heureusement ces principes de la consécration du genre humain au Sacré-Cœur. Léon XIII a pensé que cet acte était un des plus grands de son pontificat. N'était-il pas, en effet, l'affirmation de l'extention du règne du Cœur de Jésus, et par conséquent des bienfaits de son amour et de sa Rédemption sur tous les hommes, même les infidèles.

Les infidèles ne sont donc en dehors ni de la volonté salvifique ni de la mort rédemptrice. Ils y sont inclus par un acte divin. Or, cet acte n'est pas platonique, il est véritablement effectif, et dès lors il faut conclure que tout infidèle a des grâces surnaturelles. Sans doute, la première grâce est la grâce de la foi, mais ce mot doit s'entendre en ce sens que les premières grâces sont ordonnées, au moins en quelque manière à l'acquisition de la foi : or, l'infidèle est capable de recevoir ces grâces là : il les reçoit.

Digitized by Google

Pour ce qui est du principe : *Facienti quod in se est Deus non denegat gratiam* on sait que les théologiens l'ont expliqué de bien des manières : deux solutions sont spécialement opposées : *Facienti quod in se est cum viribus naturæ (et gratia medicinali) Deus ex merâ benevolentiâ (seu ex pacto cum Christo) non denegat gratiam.* Cette interprétation met les bonnes œuvres en rapport infaillible avec le don de la grâce, par l'intermédiaire, soit de la seule miséricorde divine, soit d'un pacte entre Dieu et le Christ.

M. Caperan n'accepte pas cette explication. Pour lui il faut interpréter : *facienti quod in se est cum gratiâ, Deus non denegat novam gratiam.* Toute bonne œuvre qui dit rapport avec la réception de la grâce suppose déjà la grâce ; et voici la raison : Dieu n'est jamais en retard pour distribuer ses bienfaits, et l'on peut être sûr que si un homme fait ce qu'il peut, il a été déjà prévenu par une grâce surnaturelle.

Nous remarquerons en passant que cette solution, vraie peut-être en elle-même, ne prend pas à fond la discussion qui existe entre Thomistes et Molinistes sur l'interprétation du principe.

A quel moment de la vie l'infidèle arrivera-t-il aux actes surnaturels ? M. Caperan affirme nettement : dès le début de la vie raisonnable. Alors en effet, il est appelé à prendre la direction de sa vie. Il l'oriente au bien ou au mal, mais il est dès lors prévenu de la grâce surnaturelle pour l'orienter à sa véritable fin.

L'infidèle est appelé au salut ; cet appel est positif ; il est indépendant en droit et en fait de toute bonne œuvre naturelle ; il existe dès le début de la vie raisonnable : voilà les principes. Mais comment se produit cet appel ? et comment l'infidèle, étant données par ailleurs les conditions requises pour parvenir à la fin surnaturelle, arrive-t-il à en avoir la possibilité pratique ? M. Caperan va maintenant nous l'expliquer.

D'abord, il est absolument certain qu'il faut un acte explicite de vraie foi surnaturelle. La connaissance naturelle de Dieu ne suffit pas. Bien plus, cette foi doit être surnaturelle, non seulement en ce sens qu'elle est produite avec le concours de la grâce (*in causâ efficiente*), mais encore en ce sens qu'elle porte sur une vérité surnaturelle en elle-même, et révélée de Dieu (*in causâ materiali et formali*). M. Caperan regarde ce point comme acquis définitivement dans l'enseignement théologique.

Cet acte doit avoir pour objet Dieu, connu explicitement comme principe et fin de l'ordre surnaturel ; il doit avoir pour

Digitized by Google

objet, le Christ ; mais ici il suffit d'une connaissance implicite, qui se trouve suffisamment inclue dans la foi à Dieu rémunérateur surnaturel. La connaissance des autres mystères n'est pas nécessaire, même depuis Jésus-Christ. L'auteur montre, à la suite de Perrone, que si les Pères l'ont dite nécessaire, ce n'est pas d'une manière absolue puisqu'ils ont admis exception pour les temps prémessianiques ; c'est de plus, fondés sur un fait qui s'est trouvé faux, à savoir l'universalité de la prédication évangélique.

Après avoir exposé les connaissances nécessaires au salut, M. Caperan se demande comment les infidèles ont pu et peuvent y parvenir. Ils ont des moyens, et ces moyens, s'ils ne sont pas la voie normale, ne doivent être dits ni rares, ni extraordinaires. L'auteur en énumère quatre que nous énoncerons en citant Mgr d'Hulst. « En réunissant ces quatre moyens : tradition primitive, évangélisation authentique constatée, évangélisation oubliée mais qui a laissé des traces, enfin, action surnaturelle d'une grâce intérieure, il n'est pas impossible d'admettre que pas une âme sincère n'a manqué des ressources nécessaires à la genèse de ce minimum de foi qui est la condition du salut. » L'auteur fait sienne cette conclusion, en remarquant qu'il en a effacé d'avance la nuance d'hésitation qui diminue la valeur de ces paroles.

Nous nous sommes arrêtés longuement aux deux ouvrages de M. Caperan. Il nous a semblé qu'ils méritaient cette étude. Aussi bien ne sera-t-il pas permis de les ignorer, à quiconque s'occupera désormais du Salut des Infidèles.

Nous souhaitons que la Bibliothèque et les Études de théologie Historique nous fournissent encore, et promptement, de nombreux travaux de ce genre. Elles rendront ainsi un efficace service à la théologie, et prépareront les voies à ceux qui voudront entreprendre l'œuvre difficile de synthèse dans le futur manuel de théologie moderne.

Fr. DIEUDONNÉ.

Digitized by Google

AMBASSADEURS DE FRANCE
ET CAPUCINS FRANÇAIS
A CONSTANTINOPLE AU XVIIe SIÈCLE

—

D'APRÈS LE JOURNAL DU P. THOMAS DE PARIS

(*Suite*). (1)

CHAPITRE III.

Mr ROBOLY RÉSIDENT 1661-1665.

« Les Turcs envoyez du Vizir et du *Tefterdar* à Saint-Pierre, mesurèrent l'Église, la cour, les jardins et escrivirent combien il y avait de picqs. (2) Le Sr Fornetti servait de droguemant. Ils fisrent le mesme à toutes les églises tant franques que grecques; allèrent même à Saint-Benoît où voyant l'église entière ils ne mesurèrent point. On dist qu'ils trouvèrent à Saint-François 14446 picqs. Ils avaient passé Saint-Georges, quelques Turcs ayant dist qu'il n'y avait point d'église mais seulement des maisons ; mais un grenadin les y feit retourner. Ils entrèrent à la maison où se bastissait et Maître Manoli et Jousouf n'y estant pas ils demandèrent si la maison appartenait à l'église et Maitre Marvo leur ayant dict que non mais qu'elle appartenait à une femme veuve, ils repartirent qu'on monstrast le *Kodjet* et que si elle n'appartenait point à l'église on continuast à bastir. »

Ces lignes sont datées du 29 juillet 1661 ; elles sont rédigées par le P. Jacques de Paris frère du P. Thomas lequel sans doute étant tenu par son rhumatisme chronique céda pour quelques mois la plume à son frère. Nous trouvons de suite exposée la situation compliquée dans

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Avril 1913.

(2) Le picq est l'unité de mesure turque pour les terrains, les étoffes, etc. ; sa longueur est d'environ 0, m 75 c.

Digitized by Google

laquelle se trouvaient et les Religieux et la religion elle-même. Une église brûlée était une église perdue pour la religion, il fallait des formalités nombreuses, pour la réédifier, encore échouait-on souvent. De plus il fallait pour rebâtir même une simple habitation verser des frais considérables, le terrain étant censé demeurer propriété du Grand-Seigneur et devant être racheté ou du moins payé de sommes souvent très fortes. Dès que l'on se mettait à l'œuvre pour reconstruire, les délations pleuvaient et chaque officier ministériel cherchait à « *manger* quelque argent » suivant l'expression consacrée. Seule l'intervention d'une puissance reconnue était capable de faire cesser pareilles avanies.

Or, depuis l'incendie de Galata en 1660, les catholiques avaient perdu presque toutes leurs églises dévorées par le feu ; pour ne nommer que les principales, Sainte-Marie, Saint-François et Saint-Georges n'existaient plus ou du moins ne présentaient que des ruines. A Saint-Pierre, l'église n'était plus utilisable, mais le P. Thomas, Jésuite, chapelain du comte de Leslie, ambassadeur d'Allemagne à Constantinople en 1665, nous donne sur ce point un intéressant détail. Dans un extrait cité par notre P. Thomas dans son journal, il nous explique comment les Dominicains purent garder leur position et continuer en partie « leur lieu de prière. » Nous traduisons cet extrait rédigé en latin : « Voyant brûler la maison et l'église, persuadés qu'on ne leur permettrait pas ensuite de relever l'édifice, sans être vus des Turcs, ils transformèrent dans un instant en chapelle une partie du réfectoire que le feu n'avait pas atteint et que l'on pouvait protéger ; ils y transportèrent l'autel et se hâtèrent de l'accommoder avec ce qui restait des ornements. Ainsi, par une pieuse fraude, ils conservèrent sans être troublés par les Turcs, le lieu où ils excercent le ministère. » Saint-Benoît restait seul intact, les Jésuites y continuaient les exercices du culte. Enfin à Péra dans la partie de la maison des Capucins transformée en chapelle provisoire nous pourrions dire *intermittente*, si nous ne craignions d'écorcher le français — il y avait aussi culte public et célébration des offices divins.

Chacun des Ordres aurait voulu rétablir son église, sauvegarder ses propriétés ; il n'y avait plus le protecteur ordinaire de la religion, l'Ambassadeur de France. Un Résident, Mr Roboly, marchand français, représentait surtout les intérêts du négoce. Pour les autres questions il se heurtait à des difficultés que nous allons dire. Les Ambassadeurs des autres puissances travaillèrent passagèrement pour sauvegarder les intérêts religieux et réclamer le rétablissement des églises, ils n'obtinrent point de résultat efficace.

Digitized by Google

Cette période de cinq années ne sera donc pas très riche en événements, elle ne manque pourtant pas d'intérêt. Renvoyant à des appendices les détails plus intimes, nous chercherons surtout à mettre en relief les faits principaux, relatifs aux intérêts de la religion et à ceux de la France, sans omettre ce qui concerne spécialement les Capucins.

Transportons-nous de suite à Saint-Georges ; les Capucins réduits au nombre de quatre Pères et d'un ou deux Frères sont tous à Péra, mais le P. Custode, P. Jacques veille au grain. Il s'agit d'aménager vaille que vaille les restes de l'église.

Très complaisant, Mr Roboly prête son concours. Après la visite relatée au début de ce chapitre il envoie porter au Cadi le *Kodjet* demandé ; le P. Jacques voudrait bien lui persuader de dire au Kaïa, puis au Reïsketab que Saint-Georges est une petite chapelle pour les Francs; le Résident n'ose entrer dans cette voie. Les drogmans jouent un rôle important dans la question. Le Sr Draperis, drogman d'Angleterre, traite pour Saint-Pierre et Sainte-Marie, donnant une assez forte commission au *chaoux*. Pour Saint-François, déjà se répand le bruit qu'on en veut faire une mosquée, ce qui d'ailleurs arrivera plus tard. Quand Mr Roboly envoie le drogman Fornetti s'inquiéter du sort de Saint-Georges, l'enchère est déjà mise et plus forte que celle annoncée. On remet l'opération après le Baïram. Le P. Jacques donne minutieusement le détail des pièces données par lui au drogman, asselanis, piastres de neuf dragmes, sequins « sultanins », sequins vénitiens, lions, etc, se plaignant de ce que la valeur des différentes pièces varie suivant le caprice des officiers de l'État. Le prix de rachat semble avoir atteint 350 piastres sans compter les divers suppléments: Mr Antoine Roboly, frère du Résident, Mr Griasque notable marchand français et Mademoiselle Fonzibée veuve d'un ancien drogman de France voulurent bien quêter l'argent nécessaire. Le Résident d'Allemagne contribua à cette acquisition par une aumône de 6 sequins, l'Ambassadeur d'Angleterre offrit pour le même effet un sequin vénitien auquel il ajouta un don en nature, savoir 15 pains, cinq poulets et 3 ocques (1) de vin. Charité à laquelle le P. Jacques répondit aussitôt par deux lettres l'une en français, l'autre en italien, cette dernière accompagnant « un panier de pistaches de notre jardin. » Le « Kodjet d'achapt » avait été remis aux Pères le 31 juillet 1661.

Ce n'était pas tout d'avoir racheté Saint-Georges, il fallait l'aménager sans éveiller les susceptibilités turques. On enlève donc tout ce qui pourrait donner l'idée d'une église ; on fait de la partie principale un

(1) L'ocque, unité de poids ; équivalant à 1200 et quelques grammes.

Digitized by Google

dépôt de marchandises et dans le reste du local on installe des chambres. Un Juif, acheteur provisoire, cède une partie du terrain à un turc avec promesse de rétrocession de la part de ce dernier. Mais le turc aussi bien que le Juif cherchent leur intérêt et empiètent sur le terrain qui n'est point de leur part. Toute «cette affaire, écrit le P. Thomas, est une vache à laict » sur laquelle tout le monde veut tirer. Notons quelques incidents. Le 26 Septembre 1661 : le Meremetgi-Bachi (1) est venu à Saint-Georges et demande un présent disant qu'on bâtit une église. Une intervention du frère du Résident a pour résultat l'arrestation des *Mastori* (2) dont plusieurs sont conduits prisonniers « à Constantinople, au camp de la Validé. » (3) Le don « d'une veste de satin » arrange l'affaire. En Avril 1662, le *chaoux* qui a vendu l'église et le *Naïb* (4) du Cadi escortés de gens de justice viennent, conduits par un grec, «les Turcs ayant veu des femmes et des horologeurs loger dedans voulaient s'en aller mais le grec les faict monter en hault où estaient le R. P. Becheram jésuite et le P. Pierre (en visite) ; ils feirent comme un procez-verbal, qu'ils avaient trouvé une table et une image au dessus hors de la cellule, et un peu de vin dans une burette dans la cellule, et sortirent sans aultre chose demandant à veoir le Kodjet de la maison pour seavoir si elle n'estait pas de l'église.» Thomaso Navone drogman croit avoir terminé l'incident : douze jours plus tard les Turcs sont encore là et le lendemain procèdent à une démolition en règle, « personne n'y estant pour parler n'y pour la déffendre. »

Ce même mois, (Mai 1662) arrivaient MM. du Pressoir et G. Fontaine avec des lettres royales « en response à celles du Vizir qui demandait un Ambassadeur. » Or le lendemain même « les Turcs allèrent mesurer Saint-Georges. Mr Roboly s'y trouva et faisant instance que c'estait sa maison faist escrire au Naïb quel estait l'estat des lieux où les voultes des autels avaient esté ruinées ; que le dessus avaist esté ruiné et qu'il y avait des chambres. » Prévenu, le Sr Fontaine parle de la question au Reisketab qui promet de faire quelque chose. Paroles en l'air suivies d'une nouvelle avanie : le 31, « les Turcs allèrent ruiner le reste du bastiment faict sur les murailles de Saint-Georges». Tout ce qu'on put faire fut de donner « une monstre à Assa Bachi afin qu'il ne touchast point à la maison d'autant qu'on avait rompu la porte qui allait au bain. » Les envoyés du Roi croyant avoir gain de cause estaient partis par terre pour Smyrne ; le P. Alexis accompa-

(1) Meremetgi-Bachi : inspecteur des constructions.
(2) Mastori : maçons.
(3) Validé, nom donné à la mère naturelle ou adoptive du Sultan.
(4) Naib. : juge, lieutenant ou remplaçant du *Cadi*.

Digitized by Google

gnait MM. Fontaine et du Pressoir. « Ne s'estant pas faict accompagner selon leur passeport » ils tombèrent entre les mains d'une bande de voleurs qui les dépouillèrent si bien que le P. Alexis « estait tout nud sans habit. » (Juin)

Après bien des péripéties nos Pères avaient enfin obtenu la paix du côté des autorités, mais les questions de location forcèrent plusieurs fois Mr Roboly à intervenir, il ne put le faire que discrètement ayant lui-même des intérêts en jeu. Ces détails nous mèneraient trop loin, citons seulement les noms des principaux locataires MM. Favre marchands français. On les avait reçus préférablement à des « horologiers» qui convoitaient ces boutiques, et le P. Thomas qui connaissait les habitudes de la belle-mère de ces messieurs, se plaint que toujours en lessive, « par ses lavements elle gaste plus la maison que n'auraient faits les dits horlogers. » (Novembre 1663.) Un nouvel acte d'achat fut passé au nom de Mr Richard, chancelier de France, mais aussitôt fut fait dépôt en chancellerie d'un acte de *réversibilité* attestant que la maison contigue à Saint-Georges avait été payée avec l'argent donné aux Capucins et était leur bien propre (1664).

Pour épuiser cette question de Saint-Georges, il est nécessaire de signaler les difficultés faites par quelques religieux d'une autre branche franciscaine, lesquels ayant quêté pour les églises brûlées de Constantinople refusaient tout subside aux Capucins sous le prétexte que Saint-Georges n'était pas paroisse. L'autorité dut intervenir. De son côté le Sr Ballarin, résident de Venise, transmit aux Capucins 350 piastres sur les 2000 écus envoyés pour les églises brûlées par la S. Cong. de la Propagande.

*
* *

Rares sont les interventions de Mr Roboly dans les questions religieuses, celles-ci n'étant point proprement de son ressort. Pourtant sous son administration, mais grâce surtout au savoir faire de Mr Baron, consul de France à Alep, une vraie victoire fut remportée au moins pour un temps. On sollicita et obtint un *bérat* « en faveur de André, Archevêque Syrien d'Alep, pour le faire patriarche de Mardin. » Un intrus intrigua si bien qu'il obtint un décret contre ce représentant des catholiques Syriens, mais de sérieuses démarches de Fornetti réparèrent le mal. « Un Capigi (1) eust ordre du Caïmacan d'aller en poste restablir le Patriarche André sur son throsne et dans tout son district. Fornetti lui accorda 600 piastres pour cela ; il mène six

(1) Capigi, Portier. Mot sans doute estropié.

Digitized by Google

hommes à sa suyte ; il va à Alep et Diarbékir et fera de l'intrus usurpateur tout ce que l'intrus voudra » (31 Janvier 1664). La demande de *bérat* (1) en faveur de M. Augustin du Puy, Archevêque de Naxie, ne fut pas agréée malgré les instances du même Fornetti ; il fallut plus tard recourir à l'Ambassadeur allemand. Les passeports demandés par les religieux Théatins se rendant en Mingrélie ne leur furent pas octroyés ou du moins ils ne purent partir « qu'avec d'autres noms et qualité de marchands. » (Avril 1663).

Il manquait à Mr Roboly ce je ne sais quoi qui donne l'autorité morale. Serviable, il prêtait volontiers ses bons offices, mais il ne savait pas s'imposer. On le vit bien dans une discussion assez vive entre les Capucins et les Jésuites. Ceux-ci avaient acheté « un petit terrain inutile » sans en préciser la raison ; mais nos Pères après une acquisition d'un lopin de terre vendu par la Signora Bon voulurent fermer au public une porte donnant sur le quartier de Top-Hana. Le « petit terrain inutile » était, paraît-il, destiné à ménager aux Jésuites le passage par cette même porte. Il y eut échange de paroles assez vives, le P. Jacques « s'eschauffa un peu ». Quelqu'un des Jésuites lui ayant dit : « Vous n'avez plus maintenant M^r de La Haye » et laissant des doutes sur l'impartialité de ce dernier. Il y eut transaction, après sentence arbitrale des drogmans de Venise et octroi d'une porte différente assez large pour « un cheval avec deux paniers ». L'acte fut donné en chancellerie, encore par Mr Richard (Décembre 1664) installé avec ses meubles dans le palais de France. Ce Mr Richard était un bienfaiteur des Pères et chaque samedi il leur envoyait une poule « toute plumée et fort grasse. » Une seule fois il est question d'un « levrault rosti » offert par Mr Roboly. Celui-ci avait par ailleurs toute confiance dans les Pères et chaque fois qu'il allait « aux Isles » (2) en villégiature, il apportait en dépôt son argenterie et ses économies, et cela plusieurs fois par saison. Il leur confiait aussi « son grand Orloge rond. »

Par lettres P. Jacques et P. Thomas recommandaient en France leurs amis d'Orient, ne trouvant plus ici le même soutien. Le nom du consul d'Athènes Mr Giraud, celui de Négrepont (3), Mr Vidalène, gendre de Mlle de Belfonds, celui de Mr Richard le chancelier qui aurait

(1) Bérat. Pièce officielle turque, donnant l'investiture, c'est-à-dire le droit d'intervenir dans les affaires civiles, aux Patriarches et Évêques de l'empire ottoman.

(2) Les Iles des Princes, Prinkipo, Halki, etc. situées dans la baie d'Ismidt sont encore un lieu de villégiature très fréquenté.

(3) Capitale de l'ile de ce nom, près la presqu'ile d'Eubée ; autrefois place forte appartenant aux Turcs.

Digitized by Google

bien voulu le consulat de Gallipoly, (1) celui de Mr Baron d'Alep dont on parla un instant pour l'Ambassade de France — « mais c'estait là racontars d'Anglais », — reviennent souvent dans le journal. Nous y voyons aussi figurer Mr Castagnères remplaçant de Mr Giraud à Athènes. Nos Pères prenaient alors solidement pied à Napoly de Romany (2) ; les Jésuites avaient bien une sorte de recommandation pour ce poste, mais elle était sur papier ordinaire, dit le P. Thomas, «la nostre sur vélin»! Nous pouvons aussi constater qu'à Seyde, à Chio, à Smyrne, il y avait encore plus d'une difficulté et la solution en était souvent renvoyée au Roi lui-même. Le 24 Janvier 1664, le P. Jaques écrit au P. Provincial à Paris « d'envoyer pour Smyrne une lettre du Roy qui ordonne au consul de nous maintenir en la Chappelle Royale en tous les droits dont nous avons jouy jusqu'à présent et ne permettre aucune nouveauté qui puisse porter préjudice à la dite Chapelle ou causer quelque avanie à la nation à peine d'en respondre en propre et privé nom. »

Mr le Résident Roboly était-il de taille à soutenir les intérêts français ? La chose semble douteuse. Notable marchand, il connaissait la valeur de l'argent et prétendait ne pas le gaspiller. Ne pas savoir dépenser en temps voulu est au pays du *bacchiche* une infériorité. Or nous voyons poindre à chaque pas cette idée d'économie. Il veut se faire rembourser l'argent avancé, mais il ne calcule pas la manière. De plus les drogmans, vu la rareté des affaires, voient diminuer d'autant leurs petits profits et en témoignent leur mauvaise humeur au Résident. Plus que cela, ils lui tiennent tête et lui font au besoin la leçon. A l'un d'eux, le Sr Journot, il réclame une dette « 900 piastres qui luy sont dues par le consul de la nation du Caire » pour lesquelles Journot aurait « respondu verbalement et il s'est fié à sa parole. » — « Le dit Journot est venu me prier d'en parler audit Sr Roboly ce que j'ay faict lui représentant qu'en cela il se faict juge et partye. MM. Richard et Fabre sont aussy venus luy en parler à l'instance du dit Journot et n'ont rien gaigné sur luy. » Ces lignes sont du P. Thomas qui décidément a repris sa plume et à qui nous céderons souvent la parole. Il continue à se tenir au courant de tout, son journal est même plus détaillé encore que par le passé. Quand il s'aperçoit qu'il a été mal renseigné il corrige ses dires précédents. Une intermédiaire lui donne souvent les nouvelles qu'elle a pu récolter à l'Ambassade d'Angleterre où elle fréquente assidûment, c'est Melle d'Acier appelée

(1) Sur la côte européenne de la Marmara à quelque distance des Dardanelles.
(2) Ville de la Morée.

Digitized by Google

plus ordinairement Melle la Colonelle. (1) Était-elle parente du colonel Voullemot que nous avons vu aux débuts procureur des Capucins ? Impossible de le dire. En tout cas, cette personne parait avoir eu la langue bien pendue. Le P. Thomas ne donne parmi les renseignements tenus d'elle, que les plus sérieux, et sait remettre les choses au point. « Melle la Colonelle m'a demandé si Mr Roboly nous avait mis en conte une monstre qu'il avait donné pour sauver nostre église de Galata. Je luy ai dit qu'il ne nous avait pas donné ses contes mais qu'il me l'avait dict et que nous luy sommes redevables. Elle m'a répliqué me le demander parce qu'elle scayt qu'il a mis la dicte monstre sur la prétention des 900 piastres qu'il demande au S. Sr Journot et Roussen pour le Caire, et l'a mis pour 150 piastres quoyque la boëste ne fust que d'argent doré, disant au Sr Journot que l'ayant donné pour les pauvres Capucins la nation du Caire dans une affaire qu'il avait faict pour elle pouvait bien payer cela. » Cette manière de rendre service était donc un peu intéressée, sans compter qu'il prêtait son argent à 20 pour cent, taux que peuvent excuser les grands risques courus alors.

Les questions d'intérêt arrêtaient la bonne volonté du Résident et malheureusement avaient un retentissement dans la gestion des affaires. Le Caïmacan se plaignait de ne pas recevoir visite de Mr Roboly ; celui-ci s'en explique avec le P. Thomas. « M^r le Résident m'a dist avoir faict représenter au Caïmacan par une créature du dit Caïmacan les raisons pourquoy luy ne l'allait pas veoir ; qu'en même temps Fornetti se présentant au dit Caïmacan avec la dite excuse, le dit Caïmacan lui repartit ne la recevoir point pour valable et estre bien informé que c'est par mespris que le dit Sr Roboly ne le va pas veoir. Le dit Fornetti tirant de son sein une monstre d'or pour la présenter au dit Caïmacan au nom du Sr Résident il la refusa et luy dist ne vouloir rien... Mais luy repartant la-dessus qu'il debvait donc l'aller voir pour l'asseurer qu'il ne le mesprise pas, il m'a reparty qu'il fallait les présens. J'ai dist ne luy donnez que la dite monstre. — Ouy, dist-il, mais il fault en mesme temps le présent à tous les officiers et je ne veux pas les faire de ma bourse. »

Qu'il voulut être remboursé, cela était légitime ; mais on le trouvait trop thésaurisateur et cela même empêchait qu'on ne réalisât ses désirs. « Jusqu'à présent, M^r le Résident a receu au moins 8000 piastres de conte faict par les marchands ; qu'il en a receu seulement 2000 du

(1) Nous retrouvons son nom dans les actes des Baptêmes faits à la chapelle de l'Ambassade ; elle y est marquée comme marraine. Suivant l'usage du temps elle portait le titre de Mademoiselle bien que mariée, étant personne de qualité.

Digitized by Google

consulat de Gallipoly ; qu'il est venu 31 voiles français depuis le départ de Mr l'Ambassadeur outre les tours de bastons sur les bérats et commandements ; qu'il n'a de train qu'un janissaire plus que les droguemans ; il pourrait faire les présents requis au Caïmacan et aultres, que s'il n'eust pris sur les vaisseaux ce qu'il prenait oultre ce que dessus, au commencement la ville de Marseille prétendait lui donner quelque chose mais que cela l'a retenu, et que les Français ne sont nullement protégés par luy, faulte des dits présents au Caïmacan » (Janvier 1664).

Pour la même raison le Caïmacan refusa d'abord de lui accorder le vin (7000 mitres) ordinairement accordé aux ambassadeurs disant « qu'il n'est pas ambassadeur et n'a pas de train pour en boire autant et ne lui en a point du tout accordé » (Nov. 1664). La décision fut peu après rapportée.

Malheureusement ces difficultés perçaient au dehors ; Journot menacé de sévices s'était refugié à l'Ambassade d'Angleterre. Grande colère de Mr Roboly qui se plaint à l'Ambassadeur disant « que cela ne se pratique pas qu'une chancellerye d'une nation soit ouverte à un sujet d'une aultre nation contre son représentant. » Puis réplique hautaine de l'Ambassadeur répondant : « que leur chancellerye est tousiours ouverte à tout le monde même contre le Roy son Maistre. que cela ne debvait pas empescher qu'il ne voulust servir Mr le Résident. » Le P. Thomas pria humblement Mr Roboly « que l'affaire en restât là », ainsi fut fait.

Même difficulté avec un notable marchand Mr Griasque. Celui-ci avait de grandes discussions avec les préposés à la douane qui compensaient le manque de présents en dépréciant les monnaies et ensuite déclaraient que les Français se plaignaient et non les Anglais. A la suite d'une altercation, Mr Roboly prétendit contraindre Fornetti a demander un *ars* d'expulsion contre Mr Griasque. A quoi Fornetti répond « estre ici pour servir les marchands de la nation et non pour agir contre ; il est mis droguemant par celuy qui a mis *l'Agent* et a un Bérat du Vizir pour cela que Mr l'Ambassadeur luy a faict avant de partir. » On voit l'attitude de Fornetti qui parle d'Agent et non de Résident. Cet interprète ne se gênait pas pour dire en effet que Mr Roboly n'était pas véritable Résident ; il appuyait son assertion sur une lettre adressée de Paris par un amy de Mr Roboly. Il y était dit que Mr de Lyonne (1) faisait l'ignorant sur l'existence d'un représentant du roi ici. Mr Roboly avait maladroitement montré cette lettre

(1) Ministre du roi de France.

Digitized by Google

dans laquelle il était aussi question de la pension qu'il réclamait du roi. L'Angleterre ouvrit également ses portes à Mr Griasque ; cette fois se furent les Pères Jésuites qui rétablirent l'harmonie et firent que Mr Roboly et Griasque « s'entrembrassèrent. »

C'était une consolation pour le Résident quand parfois venait de France quelque lettre où l'on disait « qu'on est fort content de luy Résident et qu'il est confirmé en sa charge jusqu'à ce qu'il vienne un ambassadeur ». De toutes manières, il souffrait de ce malaise. Un jour « l'escrivain de la doüane voulant quelque marchandise de Mr Roboly pour le Grand-Seigneur qu'il avait veu et pesé dans un magazin de nostre maison de Galata et Mr Roboly ayant trop différé de la luy livré a esté à la dite maison et n'y trouvant personne a rompu la porte pour y entrer, puis les portes de deux magazins pour la trouver et l'a emportée. » Mr Roboly en avertit le P. Thomas et lui dit son embarras ne sachant « comment s'en plaindre au Caïmacan pour ne luy avoir point faict le présent et n'ayant pas de drogueman. S'il souffre cela il n'y a plus de protection pour les Français. » (27 Décembre 1663). L'injustice était trop criante, les coupables sont « venus demander pardon, il n'a pas voulu leur donner audience ni les veoir. » Fornetti est envoyé exprès à Andrinople. « Si cela eust été faict à un autre marchand français, il (Mr Roboly) aurait esté luy-mesme sur l'heure s'en plaindre au Caïmacan, mais estant pour luy il ne l'a point voulu faire pour ne point faire dire qu'il ne protège par les aultres et n'a soing que de ses intérests. »

Le Caïmacan sut bien reconnaitre en temps voulu le caractère officiel de Mr Roboly. « M^r le Résident a esté au Capitan Bascha appelé par luy pour luy dire que le Grand-Seigneur avec le Grand-Vizir devait faire une puissante armée contre Candie et luy avait pour cela ordonné de l'appeler pour luy dire qu'il escrive au Roy que le dit Grand-Seigneur le prie de luy envoyer des vaisseaux, ne luy important qu'ils soient de guerre ou marchandise n'estant que pour porter du monde » (Août 1665). Pour plus de sûreté on avait déjà opéré à Smyrne « la détention des vaisseaux pour porter de la milice en Candie. » Étrange position, les Français combattant pour les chrétiens sur des vaisseaux arborant la bannière du pape et leurs bateaux conduisant des secours aux ennemis de la religion chrétienne.

Les apparents dédains de Mr du Pressin qui au cours de ses expéditions diplomatiques et des audiences d'Andrinople écrivait à tout le monde sauf à Mr Roboly, étaient particulièrement sensibles à celui-ci.

*
* *

Digitized by Google

Notre Résident prenait d'ailleurs son rôle au sérieux. Pas une cérémonie religieuse à laquelle il ne soit présent, guidé par sa piété et aussi par le sentiment de sa dignité. La rareté des églises simplifiait un peu la besogne. A Saint-Pierre, il solennise l'Annonciation de la Sainte Vierge et le Saint Rosaire. A Saint-Benoît, il figure à la procession du Très-Saint-Sacrement et à la fête de saint Louis, roi de France, qui se célébrait solennellement en cette église. Nous trouvons sa présence signalée chaque année chez les Capucins de Péra pendant les Offices de la Semaine-Sainte, aux Ténèbres du Jeudi et du Vendredi Saint ; le matin de ce même jour, il écoute dévotement le sermon de la Passion ; il ne se plaint même pas de ce que le P. Martin « a presché environ deux heures »! La curiosité ne le pousse pas à aller écouter comme tout le monde à Saint-Benoît « un enfant de dix ans qui fist une petite oraison d'un quart d'heure composée, dit-on, par le P. François Jésuite. » Il assiste dans cette église Saint-Benoît à la lecture faite le 19 décembre des patentes par lesquelles Mgr Ridolfi, Évêque de Çalamine et suffragant, était constitué vicaire patriarcal de Constantinople.

Les petites prédications faites à certaines époques par des enfants à Saint-Benoît, une séance littéraire donnée par les élèves des Jésuites et où l'on joua « quelque chose de l'Empereur Constantin » piquèrent l'amour-propre de Mr Roboly. Son fils Antoine avait, paraît-il, adressé à ce sujet quelques doléances à son père et celui-ci songea à mettre cet enfant comme avait déjà fait le Sr Draperis (1) chez les Jésuites « pour le faire paraistre en quelque acte public et pour luy donner de l'asseurance. » (1665) Mr Roboly suggéra donc au P. Thomas « que nous fissions quelque représentation pour les enfants ; qu'elle se ferait dans la salle comme je lui dis estre mieux et qu'il en fera la despense.» Mission est donnée au P. Bernard d'Abbeville de préparer une pièce sur le « Baptesme de Saint Genest; il promet d'en venir à bout. » Le deux Mars, ce Père déclare « qu'il a entretenu par rencontre Mr le Résident de la tragi-comédie qu'il prépare pour nos enfants. Il mord, dit-il, à la grappe et sont convenus que le théatre se fera au bout de la grande sale vis-à-vis de la chancellerye et à ses despens, quand les enfants sauront leur affaire ; qu'il prétend être au nombre de dix-huit personnages. » A peine cette nouvelle connue, on vient faire inscrire à l'école de Péra de nouveaux élèves entre autre un jeune Tarsia. Des jaloux prétendaient que les Capucins étaient seulement capables d'enseigner l'a. b. c. »

(1) Ce fut ce drogman ou du moins un membre de sa famille qui céda aux F. M. de l'observance le terrain sur lequel est bâtie l'église Sainte-Marie appelée en souvenir du donateur : Santa Maria Draperis.

Digitized by Google

Le succès répondit aux espérances. « La tragi-comédie de Saint Genest composée par le P. Bernard d'Abbeville s'est jouée dans la grande Sale du Roy en présence d'un nombre innombrable d'hommes et de femmes. Celles-ci occupaient la chappelle, la 2e sale et la chancellerye ; les hommes la grande sale. Tous les acteurs ont parfaitement bien faict et chascun est resté très content et édifié » ; si bien qu'on recommença le lendemain « en présence de beaucoup de monde et satisfaction universelle. » Le fils du Résident avait eu le rôle d'Empereur. Enthousiaste, Mr Roboly déclara que quand nous voudrons faire une autre tragédie il en fera encore très volontiers la despense. On se met donc à l'œuvre en vue de fêter ainsi le futur ambassadeur. Pour le Sr Tarsia, il prétendit que « le succès de nostre tragédie estait capable de faire enrager les Jésuites » (1).

*
* *

Au moment de cette représentation les Capucins étaient en deuil. Sorti de charge et remplacé comme Custode par le P. Épiphane (lequel en faisant la visite avait donné des lettres d'affiliation à Mr Roboly) le P. Jacques de Paris s'était éteint pieusement. Le P. Thomas, son frère, écrivait au 9 Février 1665 : « Une petite fiebvre se manifesta hyer au soir au P. Jacques, avec laquelle Sr Marcellino l'a trouvé ce matin et ne jugeait pas à propos qu'il dist la Messe, qu'il n'a pas laissé de dire à cause du Dimanche et qu'il n'y avait plus d'aultre à dire moy ayant dist la mienne. » Puis, suit jour par jour le bulletin du malade : « la dicte fiebvre l'a quitté » — « le médecin l'en a trouvé net » — « il a trouvé ce matin la main et le pied gauche enflé » — « trouvant le P. Jacques avec un peu de reste de süeur il en a trouvé bon augure » — « les remèdes profittent au P. Jacques qui se fortifie et en espère bien. » etc.

Vain espoir : nous lisons au 19 Février : « Dieu a retiré de ce monde l'âme du P. Jacques à 4 h. 1/4 du matin, après avoir receu le Viatique et l'Extrême-Onction. M^r le Résident a donné l'ordre à Manoli le portier d'aller advertir tous les Français de se trouver à l'enterrement et de faire faire la fosse. Tous y sont venus et tous les Pérotes avec les cierges de Sainte Anne, de leur courtoysie et les jeunes Kiriaki (2) ont voulu porter le corps ; les deux fils de Tarsia ont commencé dès ici.

(1) Le P. Thomas parlant du P. Bernard dans une lettre ajoute à l'occasion de cette fête : « cecy répara le rabais et mortification que nous avions resenti de ses rédications esquelles il était demeuré court jusqu'à trois fois pendant l'Advent. »

(2) Les jeunes gens de bonne famille.

Digitized by Google

Le R. P. Supérieur des Jésuites et trois aultres PP. du mesme ordre, les deux P. P. Dominicains, le P. Antoine Marie Conventüel, le P. Jean commissaire de Terre-Sainte, le Prêtre chappelain du Baigne y ont assisté. Le P. Pierre-François de Paris a faict le Curé, le P. Bernard d'Abbeville et F. Pierre de Chasteau-Thierry l'ont accompagné ; Fr. Humble et moy estant restés à la maison incommodés. Les messes se sont distes en présence du corps au nombre de quatre. Mr le Résident s'est trouvé à la dernière. Deux janissaires ont accompagné le convoy autant honorable qu'il se pouvait et a duré depuis onze heures jusqu'après midy. Le P. Supérieur des Jésuites cheminait après le P. Bernard sans avoir prétendu rang de *Pro-Vicario* qui luy eust peut-estre esté disputé. Les cierges donnés aux PP. nous ont été rendus. Nos PP. avaient pensé joncher le corps de fleurs, mais on leur a dist que cela serait trouvé mauvais et ne se faisait ici que de rosmarin au plus. Son enterrement a esté si honorable que ceux du pays qui y ont assisté avec grand concours et dévotion disent n'en avoir jamais veu de semblable à aucun religieux de quel ordre et dignité qu'il fûst. Mr le Résident a payé et donné toute la despense. »

Dans cette description des funérailles du P. Jacques, on aura remarqué ce que dit le P. Thomas du P. Supérieur des Jésuites qualifié de *Pro-Vicario*. En effet Mgr le Vicaire patriarcal se rendant à Smyrne avait distribué les charges et fonctions spirituelles d'une façon peu banale. La cause en était dans la diminution du nombre des religieux depuis l'incendie. C'était quinze jours seulement avant la mort du P. Jacques, Mr le Résident avait reçu du prélat les pièces authentiques de ces attributions. Le Curé de Sainte-Marie, le P. Joseph, observantin, était privé de la Cure et de tout ministère pour des motifs politiques et autres ; Mr Roboly était prié de le faire embarquer au plus tôt pour Palerme, ce qui d'ailleurs eut lieu. Cette cure était remise entre les mains du P. Commissaire de Jérusalem. En l'absence de P. Conventuel, un Capucin, le P. Thomas ou autre devait administrer la Cure de Saint-François. Enfin en attendant le retour du P. Mansueto, conventuel retenu à Andrinople près du Résident de Venise, le P. de Sainte-Geneviève, supérieur des Jésuites détiendrait le pro-vicariat. Celui-ci venant montrer ses pouvoirs au P. Thomas lui déclara avoir été choisi comme « plus portatif » !

Ceci explique pourquoi en divers actes de nos registres se trouve des remarques de ce genre : le P. Pierre « a fait le curé». En conséquence le P. Thomas et ses confrères administraient librement les sacrements malgré quelques réclamations des Dominicains et Observants l'appelant le « curé mal faict ». Le P. Supérieur des Jésuites avait prié les

Digitized by Google

Capucins de faire dans la chapelle de Péra les enterrements et services d'*Obit*; le P. Thomas répondit « que M^r l'Évesque n'a pas dist que nostre chappelle fust cure mais seulement que nous fissions les actes parrochiaux en vertu de nos facultés. » Il ne voulait pas introduire des cérémonies qui auraient troublé le service de l'école et gêné les habitants du palais de France. Le P. Pierre est ainsi marqué faisant le curé au baptême du jeune Gentil fils d'un médecin-chirurgien français.

Nous avons insisté sur ce point parce que dans certaines archives d'autres religieux cette nomination des Capucins comme curés provisoires aussi bien que l'administration pro-vicariale du P. Thomas citée dans un chapitre précédent ont été soigneusement omises. Des pièces officielles demeurées dans nos archives en établissent la vérité.

(A suivre) P. BRUNO.

Digitized by Google

A PROPOS DE LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE CH. MAURRAS.

(*Suite*). (1)

V

Cette vue de Maurras, que l'Église catholique mérite d'être privilégiée et par conséquent doit l'être partout, vue purement basée pour lui sur l'histoire, mais qui répond si exactement à la note de catholicité que tous les théologiens constatent dans l'Église, et mieux encore, si c'est possible, à la volonté manifeste de Notre Seigneur Jésus-Christ de sauver tous les hommes par la prédication universelle de l'Évangile; cette vue, si profonde parce qu'elle est si vraie, ne pouvait manquer d'imposer à l'esprit logique de Maurras, au moins ses principales conséquences. C'est ce qui est arrivé.

La première de ces conséquences a été de lui montrer combien funestes et odieux, sont nécessairement tous les particularismes. J'entends par là tout ce qui a ou tend à prendre aspect d'Église nationale. Il ne marque cela qu'à l'égard du gallicanisme et il se devait de le faire expressément sur ce point, autrement son amour pour la tradition nationale l'eût fait accuser de vouloir ressusciter cette erreur, qui est loin cependant d'être une tradition nationale! Ce n'est qu'une folie, née dans un temps de troubles, et qu'on galvanisait à chaque mauvaise époque, pour tâcher d'en tirer parti contre l'ordre et la vérité. Mais, encore

(1) Cf. *Études franciscaines*, Mai 1913.

Digitized by Google

que Maurras se borne à parler du gallicanisme, il est facile, par l'éloignement qu'il exprime, de comprendre tout le mépris et toute l'horreur qu'il doit éprouver à l'égard du Joséphisme et plus encore de l'orgueilleux et vain *Germania docet*. Pour lui, les Germains, en général, sont encore des tudesques qui ont du chemin à parcourir avant d'arriver à la civilisation. Leurs prétentions ne les en dispensent pas, au contraire.

Il ne dit pas non plus, et je ne sais s'il a remarqué, que la France, la plus catholique des nations par tempérament et par sa vocation apostolique, a été la moins atteinte de toutes par ce fléau infernal du particularisme, qui n'en a épargné aucune. Il a vu sans doute, dans le retour à la barbarie de tout l'Orient, une conséquence de ce fléau; mais, s'est-il rendu compte que la déchéance en décadence actuelle et si prolongée de l'Espagne, n'a pas d'autre cause. Philippe II n'aurait pas admis qu'un homme qui n'était pas sujet du roi d'Espagne, fût capable d'être Carme déchaussé ou d'adopter la réforme de saint Pierre d'Alcantara; il n'eut point souffert qu'un religieux, son sujet, pensât à porter son zèle apostolique ailleurs que sur les terres du roi d'Espagne. Cependant vers la fin de son livre, Maurras dit une parole qui révèle son sentiment à l'égard des Églises et des clergés vraiment nationaux, c'est-à-dire schismatiques.

Maurras a trouvé un mot très heureux, lapidaire même, pour nous dire l'état d'esprit destructeur et même mortel dans lequel tombe nécessairement un clergé schismatique ou national : Dès qu'il se détourne de Rome, dit-il, il marche vers Jérusalem.

Et cela veut dire: dès qu'il n'admet plus l'autorité vivante, infaillible du juge de la foi, il faut qu'il cherche son point d'appui dans le texte mort du livre. Aussitôt, par ses soins, le sens du livre s'obscurcit, chacun l'attirant à son sentiment personnel, toujours opposé ou au moins différent de celui de son voisin, et personne ne juge entre le voisin et lui : discorde, désordre, préférence du sens qui s'appuie sur une vaine science, division, puis à la longue, mort de la foi religieuse elle-même. De tout cela, les rabbins avaient donné l'exemple ; les traditions humaines et pharisaïques s'étaient, par leurs soins, substituées à l'enseignement de Moïse et des prophètes. Les modernes les imitèrent avec plus de pédanterie sans doute et de suffisance, avec moins de subtilité aussi, de crainte de Dieu et d'autorité, avec le même résultat enfin, qui est la mort, après quelque temps, de tout esprit chrétien dans le scepticisme rationaliste.

Digitized by Google

C'est qu'en effet ce ne sont pas les Écritures qui ont fait l'Église vivante, mais, c'est d'elle que les Écritures sont nées et ont reçu leur autorité. L'Église donc, c'est-à-dire le Pape est juge du sens véritable des Écritures, nullement l'inspiration personnelle, ni la vaine science.

J'ai grand regret de n'avoir rencontré nulle part, au moins assez explicitement, une pensée qui seule, cependant, donne une idée de ce qu'est réellement le Pape. Cette observation la voici : Notre Seigneur pour fonder l'Église a fait exactement ce qu'il fait pour créer un homme. Il crée directement l'âme humaine et il laisse tout le reste à faire pour cette âme selon les lois qu'il a lui-même établies et qu'on appelle les lois de la nature. Quand il a voulu fonder l'Église il n'a également créé que le Pape et il lui a laissé le soin de faire tout le reste, selon les lois naturelles et surnaturelles que lui seul a également établies.

Remarquez bien en effet, que malgré tous les dons surnaturels, les préceptes et les conseils dont il a enrichi les Apôtres et les Disciples, il n'a fixé dans la hiérarchie aucune place distincte pour aucun. Mais à Pierre, il dit d'abord : « Sur cette pierre, sur elle seule, je bâtirai mon Église ». C'est pour Pierre seul qu'il prie afin que sa foi ne défaille jamais, lorsque Satan a demandé à cribler, comme du froment, tout le collège apostolique. Enfin c'est à Pierre seul qu'il dit : « Pais mes agneaux. Pais mes brebis.» Par conséquent, il lui donne une égale autorité et sur les brebis qui étaient alors les Apôtres et sur les agneaux qui, à ce moment, étaient les disciples. Une seule objection pourrait être faite contre cette théorie évidente, c'est le texte : « Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie — et — qui vous écoute, c'est moi-même qu'il écoute. » Mais, il est aisé de faire, au moins, trois réponses péremptoires à cette objection et voici la quatrième. Personne dans l'antiquité ne pensa jamais que Jérusalem, quoique gouvernée par saint Jacques le Mineur, fût une église patriarchale, ni Éphèse, s'il est vrai que saint Jean mourut à Éphèse où il vécut certainement très longtemps. Tout le monde, au contraire, je parle de la plus haute antiquité chrétienne, reconnut ce titre à Antioche, parce que saint Pierre l'avait gouvernée quelque temps, et aussi à Rome, parce que saint Pierre y vécut longtemps et y mourut. Enfin, à Alexandrie, parce que saint Pierre y avait envoyé saint Marc non pas seulement comme son disciple; mais, à titre de son délégué.

Digitized by Google

Et, admirez la magnifique conscience que saint Pierre avait de la primauté universelle que Notre Seigneur lui avait confiée et dont il l'avait investi, en le faisant son vicaire; il prend pour lui les trois métropoles du monde antique et de l'antique civilisation : Rome, Alexandrie, Antioche.

Non moins dangereuses pour la civilisation et déplorables, sont les petites Églises qui s'élèvent dans la grande au nom d'un homme qui n'est ni le pape, ni le délégué du pape; d'un homme que Dieu n'a pas envoyé, mais qui s'envoie lui-même et qui trouve dans les qualités et dans les vertus qu'il se reconnaît, la raison de sa mission, ou bien celles qui se créent au nom d'idées et de méthodes nées en pays protestants et importées en terres catholiques par snobisme puéril et vain. Outre que tout particularisme s'oppose par définition à ce qui est universel ou catholique, chacune de ces oppositions se donne toujours à elle-même, pour raison d'être et de durer la persuasion où elle est d'avoir plus de vertu, d'intelligence ou de science que l'Église catholique; moyennant quoi, on ne tarde pas à s'égarer. Eux seuls ne le voient pas, ce qui est le fait du fanatisme.

Je ne crois pas que les modernistes et les sillonistes pardonnent jamais à Maurras, de leur avoir montré qu'il connaissait leur religion et aussi leur erreur mieux qu'eux-mêmes, et de les avoir avertis, plusieurs années à l'avance, qu'ils seraient condamnés par le Saint-Siège. Il est vrai que Maurras n'a pas été seul à leur prodiguer cet inutile avertissement.

L'abbé Barbier et d'autres encore, en avaient fait autant, avec pareil insuccès. Il ne fallait pas plus écouter les chasseurs d'hérésies ou de vipères, que les mécréants; qu'importe qu'ils eussent raison, et, qu'importe la raison même, à certaines gens.

A ce propos, j'aurais été curieux de savoir ce qu'aurait dit Maurras de certaines tendances que j'aperçois avec chagrin chez les meilleurs esprits du XVIIe siècle. — Je veux parler de cet appel fatigant, parce qu'il est incessant, à l'antiquité, aux anciennes mœurs, aux anciens canons, comme si l'Église avait eu depuis les temps anciens, quelque défaillance dont elle ne se serait jamais relevée et qu'on ne saurait assez déplorer. Je suppose qu'il aurait considéré cette manie, comme une infiltration du protestantisme dans ces excellents esprits et qu'il en aurait seulement souri. Il est si difficile pour les meilleurs et les plus intelligents de ne pas se laisser prendre quelque peu aux idées courantes de leur temps. Mais vraiment, se cantonner dans les

Digitized by Google

quatre articles de 1682, n'est assurément pas le moyen d'avoir une idée plus juste et plus vraie de l'Église, toujours vivante, toujours capable de répondre aux exigences de toutes les époques et de tous les pays.

A l'encontre, une intelligence droite et ferme, qui s'est établie ainsi que dans une forteresse inexpugnable, sur ce principe que l'Eglise catholique mérite d'être partout privilégiée, est toujours une intelligence supérieure, qui, selon le général Bomnal, touche parfois au génie, et qui selon moi, serait un génie, en effet, si elle s'achevait dans la lumière de la foi ; une telle intelligence comprendra *a priori*, que si l'Église catholique publie un Syllabus, ce Syllabus est digne d'être et mérite, comme elle, d'être privilégié par l'intelligence, c'est-à-dire étudié avec amour, confiance et même, avec passion. Si cette intelligence s'applique à l'étudier, elle ne tardera pas à voir que ce Syllabus est une merveille de sagesse éternelle, venue opportunément visiter l'époque qui a besoin d'elle et de lui. Pour ne pas affliger ses amis catholiques ni réjouir les libéraux, il ne dira pas — tout en le disant — que le Syllabus est le chef-d'œuvre de la raison humaine.

Lisez, relisez même ce chapitre. Il vous sera difficile de penser que des vérités aussi claires, aussi évidentes et dont Maurras se plaît à démontrer l'évidente justesse aient pu, au moment où le Syllabus fut publié, exciter l'émotion violente et hostile que cet admirable document, chef-d'œuvre de la raison divine, excita partout et surtout en France, qui donnait alors le ton au monde. Ce fut une vraie frénésie. Ceux qui, comme moi, ont vu cet emportement d'impiété et de mauvaise foi, n'ont pu l'oublier. A leur habitude, les catholiques libéraux et les conservateurs, c'est-à-dire ceux qui aiment à dormir tranquilles et ceux que le virus de 89 a intoxiqués, en avaient honte, — cela dure encore — pour l'Église et pour le Pape. Ils déploraient — comme l'a fait depuis Monsieur Aynard à propos du rejet des cultuelles — que le Pape se fût livré à un tel acte de provocation envers le monde moderne. Il en est qui en rougissent encore, du moins en public et dans les assemblées politiques.

Quant aux autres, ils écumaient et avaient perdu, avec toute retenue, toute apparence de bon sens, de raison, de logique. Un exemple entre cent. Une des propositions condamnées était celle-ci : « Le suffrage universel est la seule source du droit. » On sait que la contradictoire d'une proposition condamnée est seule tenue pour vraie, donc, pour tout homme de bon sens

Digitized by Google

celle-ci ne signifie pas que le suffrage universel n'est ou ne peut pas être une source de droit, mais seulement qu'il n'en est pas l'unique source, qu'il y en a d'autres; par exemple le travail, la conquête légitime, l'hérédité, etc. ce qui n'empêche nullement le suffrage universel d'être, lui aussi, une source de droit, à l'occasion. Le Pape avec la raison et les faits, ne voulait pas qu'il fût l'unique; et c'est tout. « *L'Opinion Nationale* », le « *Siècle* », le chœur des journaux reptiliens criaient à tue-tête : « Le Pape déclare la guerre au suffrage universel, par conséquent à l'Empire qui en est issu, à l'Empire qui fait garder le Pape à Rome. Oh ! ingratitude ! Oh ! folie ! » Et l'on partait de là pour sommer l'Église de se réconcilier avec la société moderne, qui elle, évidemment, n'avait aucun besoin de se réconcilier avec l'Église et moins encore de lui obéir.

Quand on est loin de ces débauches de déraison, on s'étonne qu'elles aient pu se produire. Et cependant !.....cela dure toujours et recommence de plus belle dès que l'Église se permet de défendre l'humanité contre sa propre folie. Seulement, pour varier, aujourd'hui ce n'est plus la France c'est l'Allemagne qui prend soin de corriger et d'instruire le Vicaire de Jésus-Christ et le Saint-Esprit avec lui. Pourtant, avant la publication du Syllabus, avec sa prudence ordinaire et maternelle, l'Église avait cherché à préparer les esprits à l'acte nécessaire qu'elle allait accomplir. En France, Monseigneur Gerbet, évêque de Perpignan, avait publié un mandement très remarquable, portant condamnation des principales erreurs du temps présent. En Italie, le futur Léon XIII, alors cardinal-archevêque de Pérouse, avait dès 1849, d'accord je crois, avec ses suffragants, fait un acte public analogue ; je ne sais quelle en fut l'influence sur l'opinion publique italienne. En ce qui concerne la France, Monseigneur Gerbet disait des choses trop élevées, dans une langue trop pure, pour être compris du grand nombre. Monseigneur Pie, vers la même époque, publiait sa troisième synodale. Mais elle eut le même sort que le mandement de Monseigneur Gerbet, pour les mêmes raisons. Après la publication de l'Encyclique (8 décembre 1864) je n'ai pas souvenir qu'aucun acte retentissant fut opposé par les catholiques à la déraison universelle. S'il y en eut, ils eurent le sort du mandement de l'évêque de Perpignan. Seul, Monseigneur Dupanloup publia une brochure; mais elle réfutait les insanités débitées par la presse, plutôt qu'elle ne justifiait le Syllabus. Le Pape le félicita, lui demandant

Digitized by Google

de faire aussi ce qu'il n'avait pas fait encore et qui ne s'est fait, du moins complètement que cinquante ans après, par les soins de Maurras. Alors, d'un seul coup, le temps perdu a été rattrapé.

Cette étude du Syllabus qu'il faut absolument lire en entier, est le coup le plus fort et le plus efficace que Maurras ait porté au libéralisme, le coup qui le jette, pour toujours, pantelant et ridicule au pied du trône pontifical.

Celui qui gouverne l'Église ne se contente pas de lui suggérer toute la vérité, il la lui fait dire au moment opportun.

Jamais la France et le monde ne furent en proie au libéralisme autant que dans la période qui va de la guerre d'Italie à celle de 70. On pourrait rééditer le mot de saint Jérôme — et le monde gémissant s'étonna d'être devenu libéral à ce moment, comme d'être arien après le concile de Rimini. Tout était au libéralisme; les uns par attache aux faux dogmes de 89, les autres par une secrète tendresse pour l'unité italienne. Monsieur de Mun nous a révélé dernièrement, que bien des catholiques alors, dans le secret de leur oratoire, priaient pour le triomphe de l'unité italienne, sans se douter, je pense, qu'ils priaient pour la défaite de l'Église, de la civilisation, de la France.

Les royalistes, à la suite de Berryer et du comte de Falloux, les orléanistes, avec Thiers, Guizot et autres, les bonapartistes, avec leur gouvernement qui ne cessait de se réclamer de la révolution et de travailler à l'unité de l'Italie, tout ce qui tenait salon ou se piquait de penser, était libéral. Quant aux masses, le « *Siècle* » et « *l'Opinion Nationale* » d'abord, et tous les autres journaux après, leur disaient ce qu'il fallait penser. La folie était universelle. Pascal, naïf comme un homme de génie qu'il était, a écrit que l'opinion est reine du monde. Il ne se doutait pas qu'un seul homme, un Cavour ou un Bismarck, serait maître de l'opinion pourvu qu'il ait peu de conscience et des décorations à distribuer.

Seuls, au nom de l'Église, Louis Veuillot et quelques évêques luttaient contre le courant, sans se faire illusion sur le succès qui les attendait.

Hors de l'Église et pour la France, deux hommes seulement, Drouyn de Lhuys, dans les conseils du gouvernement, et seul dans la presse, semblable à un titan, Prudhom.

Au-dessus des combattants, calmes dans la possession de la vérité et le droit de l'autorité, deux hommes encore dominaient

Digitized by Google

tout de leur majesté : le Pape et le roi de France, les deux seuls hommes qui importent à tout l'univers, alors : Pie IX et Henry V.

Il y a longtemps que je le pense, et il faut que je me donne la consolation de le dire une fois. Il n'y a jamais que deux questions qui intéressent tous les hommes, sans exception; qui gouverne l'Église et qui gouverne la France? qui est le Pape et qui est le roi de France? qui est le successeur de saint Pierre et qui dirige le peuple? qui a succédé à saint Paul dans la mission d'instruire les nations?

VI

Le chapitre consacré par Maurras au pape Léon XIII, au lendemain de la mort de ce pontife, m'a fait passer par toute une gamme d'idées et de sentiments tellement variés, qu'il me semble bon de les noter dans leur ordre; pourtant qu'on ne s'attende pas à me voir suivre l'ordre du livre qui me les a inspirés.

Le premier sentiment a été une admiration sans réserve. Je trouvais vraiment beau qu'un homme qui ne cesse de nous rappeler qu'il est hors de l'Église et qui, d'autre part, au moins comme royaliste, aurait pu garder quelque rancune à Léon XIII de la politique du ralliement, ait su au contraire, d'un bout à l'autre de son article, rendre à la politique de ce grand pape l'hommage d'une admiration entière et motivée. Lui, si anti-libéral, ne voit que les grands et beaux résultats de sa politique mondiale; et, sur le point même auquel il ne croit pouvoir adhérer, ni comme royaliste ni comme français, il trouve le moyen de tout excuser. La politique de Léon XIII a été toujours et partout exactement la même, et a consisté notamment dans le dessein d'attirer à lui tous les cabinets de l'Europe et du monde catholique, sans paraître tenir compte du sentiment de la masse des croyants! Il ne peut pas en être autrement. La raison de l'opposition rencontrée par Pie IX, à Pérouse, avait uniquement pour cause la politique contraire du Pape de l'Immaculée-Conception, du Syllabus et du concile qui proclama l'infaillibilité. C'est là un fait certain. Quand Pie IX mourut, tous les cabinets de l'Europe lui étaient hostiles, et, plus que tous les autres, l'Empire français qui venait de tomber et l'Empire allemand qui venait de naître. Nous français, nous ne devrions pas oublier ce dernier point : ce fut par affection pour la fille

Digitized by Google

aînée de l'Église, qu'après avoir été seul entre tous les souverains à demander inutilement, au roi de Prusse, le ravitaillement de Paris assiégé, il fut seul également à ne pas se hâter d'envoyer son hommage au pape luthérien, devenu empereur. Cette politique de Pie IX qui regardait plutôt du côté du ciel que du côté des puissances terrestres, était si évidente que lui-même en riait parfois. Après avoir, un jour, dans un discours public, pris à partie la Russie schismatique et persécutrice, il s'asseyait et disait tranquillement, tout en prenant une prise de tabac : « A présent Giacomo (cardinal Antonelli) arrangera cela comme il pourra. » Cette politique de Pie IX et les actes pontificaux qui l'ont accompagnée, avait excité, parmi les peuples catholiques, un enthousiasme dont il est impossible, aujourd'hui, de se faire une idée. Heureux ceux qui, comme moi, ont vécu les journées inoubliables du centenaire de saint Pierre et de saint Paul; ceux-là ont vu et éprouvé ce qu'est l'enthousiasme, l'admiration, la vénération pour la personne du Vicaire de Jésus-Christ. Nous étions, au moins, dix mille prêtres français à Rome, courant partout où allait Pie IX, et partout l'acclamant. Il nous semblait avoir payé peu cher le bonheur de le voir, par les fatigues d'un voyage fait, pour le plus grand nombre, sur un misérable paquebot qui servait d'ordinaire à transporter autre chose que des humains. Chaque soir, sur notre affreux bateau, cinq ou six d'entre nous prêchaient en autant de langues différentes le Pape roi, le Pape infaillible, le grand et saint Pie IX. Nous étions assez récompensés si nous avions le bonheur de le voir en audience publique et de lui baiser la main.

Cet enthousiasme pour la papauté, que la définition de l'infaillibilité amena au plus haut point de perfection en même temps que de raison d'être, est surtout ce qui a permis à Léon XIII d'inaugurer et de poursuivre, pendant vingt-cinq ans, sans détriment pour l'institution sainte qu'il incarnait, une politique exactement opposée à celle de Pie IX. J'étais à Rome lorsqu'il en posa le premier acte : sa lettre aux évêques belges.

Vers la même époque, parut la protestation de Léon XIII contre l'usurpation, par le gouvernement italien, des États pontificaux. Cet acte était attendu, non sans inquiétude, par la meilleure partie de la Rome papale. Il donna pleine satisfaction. C'est avec le seul cabinet italien et sur ce point seulement, que l'attitude de Léon XIII a été constamment intransigeante. Mais, qui pourra expliquer pourquoi l'intransigeance de Pie IX,

Digitized by Google

sur ce point, fut si odieuse aux partisans de l'unité italienne, et devint, à la mort de ce saint pontife, l'occasion de tant d'actes impies, tandis que la même politique, suivie par Léon XIII ne l'a rendu odieux à personne.

Partout ailleurs qu'à Rome même, la politique de Léon XIII me paraît être toujours la même et les résultats à peu près toujours égaux. Elle a consisté en ceci : rendre aux gouvernements des services réels, et recevoir comme en échange, des visites de souverains ou le droit d'envoyer des nonces ou des légats. Les rapports entre les puissances et le Saint-Siège sont devenus singulièrement plus faciles. C'est à l'Allemagne, surtout, que le pape rendit d'éminents services, soit en défendant aux nombreux abbés devenus journalistes, de continuer leurs publications nettement hostiles au gouvernement luthérien, soit en obligeant le Centre catholique à voter le septennat comme le voulait Bismarck; enfin, en acceptant de prononcer le jugement, à l'occasion des îles Mariannes, entre l'Allemagne et l'Espagne.

En Angleterre, au Canada, aux États-Unis, à l'occasion du rapt des Philippines, l'action des nonces ou des envoyés pontificaux eut toujours pour résultat de seconder les désirs des cabinets et de leur donner le succès qu'ils poursuivaient.

Je me demande si Maurras s'est rendu compte de tous ces faits, comment il s'en est rendu compte à l'égard de la France? Je comprends très bien, que la beauté des résultats obtenus dans l'ensemble, par l'emploi de l'autorité en faveur de l'autorité, ait séduit un homme qui aime l'autorité et l'ait par conséquent empêché de voir l'unité de la politique pontificale partout, en France aussi bien qu'ailleurs; plus qu'ailleurs, peut-être, car il semble difficile que Léon XIII ait fait pour un autre gouvernement la moitié de ce qu'il a fait pour le gouvernement de la République française.

Maurras a très bien vu et signalé le trouble des consciences provoqué par le ralliement; mais il ne dit pas assez, pour en écarter de Léon XIII la responsabilité. C'était, non à Léon XIII, mais aux exagérations d'une partie de la presse française, à l'activité bruyante de quelques abbés démocrates ou républicains, dont plusieurs ont, hélas! si mal tourné, et surtout au cynisme du gouvernement et de ses employés, qui faisaient un abus, un trafic infâme du nom de Léon XIII et de sa politique, qu'est dû, principalement, le désordre et le trouble de beaucoup

Digitized by Google

de consciences signalé par Maurras. Ce qui m'étonne de sa part, c'est qu'il n'ait pas insisté davantage sur ce qui peut justifier les directions pontificales, même à ses yeux. Pour quelqu'un d'étranger à la France, rien n'était plus simple que cette pensée : les royalistes de Versailles ayant tous les atouts dans la main ont perdu la partie contre les républicains qui, eux, n'avaient que des chances contraires. Maintenant, comment ces mêmes royalistes, pourraient-ils réussir lorsque ce sont les républicains qui, avec le pouvoir, ont désormais tous les atouts dans leur jeu. De ce raisonnement il ne pouvait que conclure : « Donc la république est établie pour toujours en France ou au moins pour un temps très long. Ce pays étant en majorité catholique, il sera possible avec de la sagesse, de la concession opportune, du temps et de la patience, d'établir en France une république chrétienne. En d'autres termes : tirons de la situation présente le plus de bien possible pour l'Église et pour les âmes; empêchons le plus de mal que nous pourrons et soutenons les institutions, afin de pouvoir, à leur ombre même, changer l'esprit qui les anime. »

Il est certain que Bismark avait établi en France la république, et par Gambetta l'anti-cléricalisme, en vue de perdre la France, de la livrer aux divisions de toutes sortes, pour amener la fin de la fille aînée de l'Église, et que Léon XIII n'eut jamais l'intention de le seconder et qu'il crut toujours servir l'Eglise et la France, dont les intérêts sont toujours, en effet, parfaitement d'accord.

Je crois que les catholiques ne se rendent pas suffisamment compte de la situation que le monde moderne a faite au Vicaire de Jésus-Christ. S'ils la comprenaient, rien n'égalerait leur vénération pour le Pape et leur admiration pour la manière dont il remplit la charge que Notre Seigneur Jésus-Christ lui a confiée. Pour ma part, je ne connais rien de plus émouvant, de plus beau, de plus divin. Voyez en effet! qui le soutient sur la terre? qui, au contraire, ne le combat, ne le trahit. Pour l'entourer de leur chaude sympathie et de leur prière constante, quelques vieux prêtres cachés dans le sanctuaire, quelques religieux ou religieuses oubliés dans le cloître, quelques pauvres vieilles femmes qui ont toujours le chapelet en main : c'est tout, car la masse des fidèles ne comprend pas le Vicaire de Jésus-Christ. Cependant, par un instinct secret du Saint-Esprit, elle se détourne de quiconque se détourne de Pierre. Loisy l'a bien vu; d'autres le sentent et se tiennent pour avertis. Voilà, humainement, toute la force du Pape.

Digitized by Google

Maintenant, si vous pouvez, comptez ses ennemis.

Vous verrez d'abord contre ce vieillard désarmé et sans ressources, les trois plus puissants souverains du monde, qui se croient ses égaux et papes comme lui. Cependant, ce n'est ni aux Romanoff, ni aux Hohenzollern, ni aux successeurs d'Henri VIII que Jésus-Christ a dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Église, c'est à toi que je donne les clefs du royaume des cieux. » Ceux-là, ouvertement ou d'une manière sournoise persécutent les fidèles et favorisent tout ce qui est contre l'Église romaine, et ils ne sont pas les plus redoutables. Les rois des nations catholiques, l'Autriche seule exceptée, font au Père commun une guerre encore plus cruelle; les peuples, qu'une presse enfiévrée enivre d'erreurs et de mensonges, se montrent, de plus en plus, ennemis de l'Église et du Pape. Et par dessus tous, dans leur orgeuil, quelques savants modernistes se glorifient de leur sagesse qu'ils croient bien supérieure à la sagesse de celui à qui Jésus-Christ a dit : « J'ai prié pour toi; confirme tes frères. » Si, par hasard, il se trouve un chef catholique prêt à vouer au Pape une obéissance absolue, la franc-maçonnerie le tue aussitôt. C'est ainsi qu'elle a su enjuiver et maçonniser à peu près tous ceux qui gouvernent la terre.

Ils n'envient pas le sort de Garcia-Moreno. C'est donc, contre le Vicaire de Jésus-Christ, d'un bout du monde à l'autre un souffle de révolte. Presque tous semblent répéter la parole antique : « Délivrons-nous de leurs liens et loin de nous, rejetons leur joug » — pourtant suave et léger, car c'est le joug du Christ.

Je ne rappellerai pas une phrase, plus que malheureuse d'un journaliste, contre le pape Léon XIII, me contentant de répondre : « Ni Léon XIII, ni aucun pape n'a jamais sacrifié, pour aucune raison, la moindre parcelle du dépôt sacré que Jésus-Christ confia à Pierre et que le dernier Pape rendra à Jésus-Christ intact, après que la chaîne des pontifes qui sépare le premier du second Pierre, aura constamment donné à tout le peuple chrétien une intelligence toujours plus claire et plus complète de ce dépôt divin, si fidèlement gardé. La malheureuse phrase à laquelle je fais allusion est peu de chose encore à côté de ce qui a été rapporté et attesté par le Père de Pascal. — Je pourrais peut-être nommer ce zélé des directions de Léon XIII dont voici les tristes paroles : « Nous lui avons fait avaler (au Pape) le mot (démocratie), nous lui ferons avaler la chose. »

Digitized by Google

Celui-là dispensait le Saint-Esprit d'assister le Vicaire de Jésus-Christ, et se trouvait capable de remplacer avantageusement son influence divine sur le successeur de Pierre. Oh ! que l'obéissance d'esprit et de cœur est rare et que souvent, quand nous prétendons obéir au Pape, c'est à nos propres idées, à nos préjugés, à nos passions que nous obéissons.

Attaqué et circonvenu de tous côtés le Pape n'a pas toujours, ni de tous, la respectueuse sincérité dont il a besoin et cette fidélité prompte au dévouement désintéressé qui lui serait si utile ! C'est dans cette situation qu'il doit défendre le trésor divin que le Seigneur lui a confié, la charte du salut pour tout le genre humain. Et il y réussit. Ce trône qui tient si peu de place et qui semble si fragile, est cependant un roc inébranlable, et le vieillard contre lequel les grands et les puissants lèvent la main, les yeux au ciel, dit avec une foi invincible : « Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant ! » Les portes de l'enfer conjurées n'ont jamais prévalu contre la confession de Pierre. Pour quiconque sait réfléchir, il n'y a, je le répète, rien de si grand, rien de si beau, rien de si divin dans le monde.

Cela dure depuis vingt siècles. C'est depuis vingt siècles que les meilleurs répandent leur sang, avec leurs prières, pour l'Église romaine pour la foi du Pape infaillible et, quand il semble que le royaume spirituel du Vicaire de Jésus-Christ diminue en étendue, il gagne en profondeur, comme l'avouait un ennemi de l'Église, Hippolyte Taine. L'admiration de Maurras pour la papauté sera peu de chose en comparaison de l'amour, de la vénération, de l'enthousiasme qui soulèvera tous les cœurs catholiques, le jour où ils voudront comprendre la merveille divine qu'est l'histoire de la papauté. Car tous les flots révoltés se briseront toujours contre le roc qui porte la Papauté et contre celui qui conduit la barque de Pierre, la barque qui ne fait jamais naufrage.

*
* *

On s'expliquerait, je crois, l'admiration de Maurras pour le résultat total de la politique de Léon XIII, en se rendant compte de l'identité de certaines idées qui ont présidé à l'action du Pape et qui gouvernent la pensée de l'écrivain. Deux idées surtout leur sont communes : la confiance au succès de l'autorité, et la défiance envers l'opinion ou les mouvements d'opinion de la

Digitized by Google

multitude qui manquent de direction et n'ont pas de but pratique immédiat. Il y a cependant cette différence entre eux, que Maurras ne fait l'honneur de sa confiance qu'aux gouvernements héréditaires et que Léon XIII a paru se fier, même aux gouvernements élus et par conséquent, de partis.

Mais tandis que le penseur, dans sa tour d'ivoire, peut suivre tranquillement la logique, émettre des conclusions, en démontrer la justesse, le Pape doit agir et tirer le meilleur parti possible de l'état de choses existant. Certainement le gouvernement héréditaire fera, dans le corps politique, la fonction d'un cerveau sain dans le corps de l'homme et, à la longue au moins, le dirigera à son gré. Cela ne saurait arriver au même degré dans un gouvernement de parti et d'opinions, changeant par définition. Néanmoins, on comprendra mieux la conduite de Léon XIII envers le gouvernement français, si on tient compte de ce fait inouï, que le gouvernement de la république aura été capable de gouverner, pendant un tiers de siècle, contre la nation, son intérêt général et sa paix intérieure, et contre le propre intérêt des gouvernements aussi bien que contre l'honneur de la patrie française qui a tout supporté.

Mais il n'aurait pas fallu que cette admiration pour la politique, fit oublier à Maurras le Pape des encycliques. Il ne dit pas un mot de ce côté, le plus glorieux pourtant du pontificat de Léon XIII ; à peine s'il loue la beauté de son latin ; ce n'est pas assez. Peu de Papes ont autant de fois élevé la voix pour avertir les savants et les sages, les rois et les peuples, des dangers vers lesquels ils se précipitent. De même que tous les autres Pontifes, Léon XIII a été le porte-voix sûr, infaillible de la tradition et de la vérité catholique. Il a défendu la saine raison, protégé la science contre ses propres excès et ses audaces, rappelé la sainteté du mariage chrétien, et par là même, défendu la société, la civilisation et la morale. Tous, par conséquent, lui doivent beaucoup et l'avenir lui rendra justice. Mais, c'est peut-être dans la forme qu'il a donnée à ses encycliques que Léon XIII révèle surtout la pensée qui a dominé son pontificat. Il n'a pas voulu se contenter d'être le bon samaritain qui lave les plaies, applique le baume, ouvre l'hôtellerie au voyageur blessé ; il s'est efforcé d'empêcher qu'il ne tombât entre les mains des voleurs et qu'il ne fût blessé. Il a travaillé à prévenir le mal, pour n'être pas obligé de le guérir. Aimant la civilisation moderne telle que le temps l'a faite, sans se faire illusion, il a couru, en quelque

Digitized by Google

sorte, au devant d'elle en ami clairvoyant et dévoué. Il lui a dit quels dangers l'attendaient sur sa route, il lui a montré une voie plus haute et plus sûre, libre de toute embûche; il l'a prise comme par la main, pour la faire entrer dans cette voie de paix et de bien. S'il était permis à Maurras de ne pas voir cela lorsqu'au lendemain de la mort de Léon XIII il écrivait son article, il aurait dû y penser et compléter cet article lorsqu'il a résolu d'en faire un chapitre de son livre. Il n'a pas tenu compte, non plus, de l'effort si long et si persévérant qu'a fait Léon XIII, pour rappeler les catholiques à une vie d'austérité plus grande et de meilleure pénitence, en les exhortant à s'enrôler sous la bannière du Séraphin d'Assise, à donner une plus large part à l'esprit de prière en s'associant au saint Rosaire, dont il établissait la récitation publique durant tout le mois d'octobre, comme un moyen de salut pour la société. Il m'a toujours semblé que ce grand Pape voyait une absolue ressemblance entre les besoins du temps présent et ceux qui s'étaient fait sentir dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Alors, l'action combinée de saint Dominique et de saint François avait donné la solution; il a espéré que ce remède du passé servirait efficacement au présent. Mais, hélas! les deux saints ne sont pas sortis de leur tombe pour diriger de nouveau l'action de leurs familles spirituelles.

En cela, et en tout le reste, dans un temps de foi affaiblie et d'obéissance à peu près nulle, Léon XIII n'a obtenu qu'un demi succès. Mais sa voix retentira longtemps après sa mort, et le succès grandira d'année en année. Il faut du temps pour que le grain de froment jeté en terre, germe et donne son fruit. L'Église n'est-elle pas éternelle?...

(*A suivre.*) P. EXUPÈRE de Prats-de-Mollo.

Digitized by Google

SERMONS FRANCISCAINS

DU

CARDINAL EUDES DE CHATEAUROUX

(1273)

SUITE (1)

SERMON IV

Ce sermon a pour objet saint Antoine de Padoue. Il a déjà été partiellement publié par le P. Edouard d'Alençon dans les *Analecta Ordinis Min. Cap.* t. XVII (1901) p. 319-20, d'après un manuscrit des Archives générales des Frères Prêcheurs à Rome (2). Nous le publions ici en entier d'après le Ms. lat.

(1) Cf. *Études Franciscaines*, Février 1913. pp. 171-195.

(2) Le P. Édouard a publié aussi dans le même recueil des fragments de trois autres sermons du même orateur sur le même saint. En voici les passages les plus intéressants au point de vue historique :

1° Une allusion aux études faites par S. Antoine de Padoue avant son entrée dans l'Ordre franciscain (loc. cit. p. 250) :

Non enim legimus Apostolos studuisse, excepto beato Paulo, nec ab hominibus doctos fuisse, sed Dominus dedit eis os et sapientiam quibus non poterunt resistere et contradicere adversarii vestri (Luc XXI, 15) ; et hoc fecit Dominus ut crederetur eis et appareret quod verbum eorum non erat fabricatum ab homine sed quod Deus loquebatur in eis. Licet etiam Apostolus longo tempore studuisset et sedisset ad pedes Gamalielis, sicut ipse testatur in Actibus Apostolorum (Act. XXII, 3) tamen quod evangelizavit non habuit ab homine sed a Deo tantum, sicut dicit ad Galatas 1° : Notum enim vobis facio fratres, evangelium quod evangelizatum est a me, quia non est secundum hominem, neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi (Gal. I. 11-12.)

2° Une allusion au premier sermon de S. Antoine qui fut pour ses frères la révélation de ses talents et pour lui-même le point de départ de son ministère apostolique (loc. cit. p. 251) :

Beatus Antonius totus ardebat desiderio salutis animarum et ideo desiderabat proponere verbum Dei. Sciebat enim quod dicitur in psalmo : misit verbum suum et

Digitized by Google

15947 de la Bibliothèque Nationale de Paris (fonds de la Sorbonne).

Il ne faut point s'attendre à trouver dans ce discours des faits inconnus de la vie du célèbre thaumaturge. S'il ne nous apprend rien de nouveau, Eudes de Châteauroux a du moins le mérite de mettre en relief la grandeur du renoncement accompli par S. Antoine lorsqu'il quitta les chanoines réguliers de Coïmbre pour devenir Frère Mineur. Et il le fait par toute une suite de remarques fines et de fortes pensées :

Le renoncement des Apôtres fut admirable, non pas par la quantité des biens qu'ils abandonnèrent mais parce qu'ils répudiaient même la volonté d'acquérir.

Être riche n'est pas un péché ; c'est d'aimer la richesse qui est mauvais.

L'amour des richesses est l'obstacle qui empêche d'en tirer du profit puisqu'il empêche de les distribuer autour de soi.

C'est à ceux qui lui avaient dit : « Voici que nous avons tout abandonné pour vous suivre », que le Sauveur a déclaré : « Vous êtes le sel de la terre, vous êtes la lumière du monde. »

De ce nombre est S. Antoine de Padoue. Il a été le sel de la terre par l'exemple de son renoncement. Il a été la lumière du monde par son éloquence et sa doctrine.

De même que le sel est tiré de l'amertume des eaux par la chaleur des rayons solaires, de même le Bienheureux Antoine a transformé en sel par l'ardeur de sa charité, tout ce qui, avant sa conversion, lui paraissait fade ou amer. C'est ainsi qu'il a accepté la pauvreté volontaire, les mépris, les fatigues, la faim. De tels exemples de patience et de courage sont le sel qui nous rend acceptables ces choses insipides ou répugnantes.

Le sel ne donne pas seulement de la saveur, il préserve encore de la putréfaction, il stérilise les germes morbides. Ainsi en est-il de la vertu des Saints.

sanavit eos (Ps. CVI, 2) ; et ideo tantus populus ad eum confluebat. Unde legitur de eo, quod licet longo tempore fuisset apud fratres ignotus, ad ultimum quadam occasione et inductus per obedientiam proposuit quaedam verba quae audientibus placuerunt, et ex hoc concepit desiderium praedicandi et proponendi singulis diebus quadragesimae verbum Dei.

3° L'efficacité de ses prédications (le miracle du sermon aux poissons ?) (ibid.) :

Sequitur : virtute multa. Hoc apparuit in beato Antonio, cujus praedicatio fuit magnae efficaciae etiam apud eos qui eum non intelligebant.

4° L'amour de S. Antoine pour la solitude à la fin de sa vie (loc. cit. p. 319) :

Hoc beatus Antonius attendens circa finem vitae suae magis cavebat a tentationibus, et ab aspectibus hominum et a familiaritatibus amplius sequestrando.

Digitized by Google

Tous les clercs et les religieux devraient être le sel de la terre. Hélas ! le sel s'affadit.

Eudes de Châteauroux se lance alors dans une assez longue diatribe. Outre des reproches véhéments contre les clercs dont la vie était loin d'être édifiante et qu'il voudrait voir privés de leurs bénéfices ; outre une toute petite phrase qui dans sa concision terrible nous révèle que le lamentable fléau de la stérilité volontaire n'était pas inconnu au moyen-âge (1), la dernière partie de ce sermon présente encore un autre intérêt. Elle s'adresse aux clercs et aux religieux qui se laissent aller aux rêveries décevantes du joachimisme. Il expose brièvement en quoi consiste ce système et il le réfute en le rapprochant des systèmes tout aussi faux du Talmud et de Lactance. Ce passage nous fait croire qu'Eudes de Châteauroux dut composer ce sermon au moment où il présidait la Commission d'Anagni chargée d'examiner l'*Introduction à l'Évangile Éternel* (1255) (2).

Le célèbre cardinal propose, en terminant, une interprétation différente des textes apocalyptiques et il recommande, de ne s'attacher, comme S. Antoine de Padoue, qu'aux choses certaines afin de ne point s'affadir en de folles rêveries.

[Fol. 191[1]] (3) DE SANCTO ANTONIO DE ORDINE FRATRUM MINORUM.

Vos estis sal terre... vos estis lux mundi (4). Hoc dixit Dominus discipulis suis qui, omnibus relictis, eum secuti fuerant, in quorum nomine dixit Petrus Domino, Mat. XVIIIo : *Ecce nos reliquimus omnia et secuti sumus te.* (5) *Ecce* dixit quia mirabile

(1) *Potione efficiuntur mulieres steriles et fiunt homicidae omnium eorum quos generare potuerant.*

(2) Cf. *Archiv. für Litt. und. Kirchg.* t. I. pp. 49 et suiv.; René de Nantes, *Histoire des Spirituels dans l'Ordre de S. François*, Chap. VII p. 174-197.

(3) Au bas de ce folio, en marge, on lit cette rubrique, de la même écriture que le texte : Sermo de Sancto Antonio de Ordine Minorum, in Pso. *Dominus dabit verbum evangelizantibus* XXII. — Item sermo de eodem LXXXXVIo, in Ps : *Ecce elongavi fugiens.* — Item sermo de eodem LXXXXVIIo, Marco XIIIo : *Videte, vigilate et orate.* — Item sermo de eodem XXIXo, Eccº, XXXIX : *Si enim magnus Dominus voluerit.* Isti quatuor sermones sunt in volumine quod incipit : *Multi tyranni*, sub Nº 9º signati sunt. — Item sermo de eodem Ia Petri Vº : *Sobrii estote et vigilate*, et est primus sermo ipsius voluminis quod incipit : *Sobrii estote et vigilate.*

En réalité le deuxième et le troisième sermons se rapportent à S. Antoine Ermite et figurent dans le Ms. Nº 156 de la Biblioteca Angelica de Rome. (Communication du P. Frédégand O. M. Cap.). Les trois autres ont fait l'objet des publications du P. Édouard citées plus haut.

(4) Marc. XIII, 35.

(5) Matth. XIX, 27.

Digitized by Google

erat quod fecerant. Videtur non fuisse mirabile quia pauperes erant et pauca reliquerant ; sed in hoc fuit mirabile quia voluntatem habendi dereliquerant. Habere divicias non est malum, sed amare, et ideo dicit Psalm. : *divicie si affluant nolite cor apponere* (1) ; non dicit : nolite habere, sed dicit : *nolite cor apponere*, eas diligendo, quia ut dicitur Prov. XII *Qui amat divicias fructum non capiet ex eis* (2) ; ipse enim amor impedit ne, dando eas, fructum inde habeat. Iste etiam amor facit ut homo eas contra Deum retineat, contra Deum eas augeat ; sed difficile est eas habere et non amare ; quis enim habet unum caniculum et eum non diligat ? si eum non diligeret eum abiceret vel saltem de eo non curaret. Ipsa vero voluntas habendi amor est et magnum, est et rarum relinquere voluntatem habendi, sed sicut relinquuntur diviciæ non ad tempus sed ad semper, sic voluntas habendi debet relinqui ad semper ; et sicut proprietarius esset qui relicta resumeret, sic proprietarius videtur qui voluntatem habendi et etiam habendi majora [191²] resumit. Uxorem semel repudiatam non licebat iterum assumere vel ad minus indecens reputabatur et inhonestum juxta illud Jere. III° : *vulgo dicitur : si dimiserit vir uxorem suam, et recedens ab eo, duxerit virum alterum, numquid revertetur ad eam ultra ? numquid non polluta et contaminata erit mulier illa* (3) ? Viri ergo religiosi voluntati habendi libellum dederunt repudii et ideo eam resumere non debent. Item quod semel oblatum fuerat Deo resumere non licebat. Ipsi enim voluntatem habendi a se abdicaverunt et Domino tulerunt, et ideo eam resumere non debent. Sed quid dicam de nobis ? nec habita relinquimus, et non habita concupiscimus, et voluntatem habendi retinemus et eam quando possumus producimus in actum.

Illis qui reliquerant omnia et secuti fuerant Dominum dicitur : *vos estis sal terre, vos estis lux mundi.* De numero istorum fuit beatus Antonius. Sal fuit sue sancte conversationis exemplo, lux doctrine spiritualis affluenti eloquio. Sal insipida reddit sapida ; sic exemplum vite beati Anthonii amara reddit dulcia, et aspera suavia. Job VI° : *numquid mugiet bos cum ante plenum presepe steterit ? aut poterit comedi insulsum quod non est sale conditum ? aut poterit aliquid gustare quod gustatum affert mortem* (4). Anime enim esurienti etiam amara dulcia esse videntur : *quæ prius nolebat tangere anima mea, nunc præ angustia cibi mei sunt* (5). Non habent causam mugiendi, id est, conquerendi qui habent quicquid desiderat [fol. 191³] anima eorum. Insulsa et insipida sunt opera penitentie, paupertas, similiter vilitas, despectus, opprobria subsannacio-

(1) Ps. LXI, 11,
(2) Eccl. V. 9.
(3) Jer. III, 1.
(4) Job. VI, 5. 6.
(5) Job. VI, 7.

Digitized by Google

nes, persecutiones et consimilia : labores, fames, inedia, nuditas ; et gustantes talia clamant : *mors in olla* (1) ; sed si farina apponatur, que idem significat quod sal, id est exemplum Christi et aliorum sanctorum qui tot et tanta sustinuerunt, et maxime lignum crucis, predictorum amaritudo in dulcedinem commutatur, vel ad minus temperatur ; ideo dicitur : Levitico II° : *Quicquid obtuleris sacrificii, sale condies, nec auferes sal federis Dei tui de sacrificio tuo. In omni oblatione offeres sal* (2). Sacrificium offert Domino qui offert ei corpus suum, *hostiam viventem, Deo placentem*, juxta illud Apostoli ad Ro. XII° : *obsecro vos per misericordiam Dei ut offeratis corpora vestra hostiam vivam, sanctam, Deo placentem* (3), qui scilicet mortificat membra sua super terram cum viciis et concupiscenciis. Sed in hac oblatione debet offerri sal predictum.

Facta precedencium recolamus, et gravia non erunt que sustinemus, sic Mathatias condiebat hoc sale tribulacionem filiorum suorum exemplo Abrahe et Joseph et aliorum antiquorum patrum : I° Mach. II° ; sic et Judas, I° Mach. IIII° : *ait Judas viris qui secum erant : ne timueritis multitudinem eorum, impetum eorum ne formidetis. Mementote, qualiter salvi facti sunt patres nostri in mari rubro* (4) ; et Judith VIII° : *Memores* [191⁴] *esse debetis quomodo pater vester Abraham temptatus est, et per multas tribulaciones temptatus, amicus Dei effectus est. Sic Ysaac, sic Jacob, sic Moyses et omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes transierunt fideles. Illi autem qui temptationes non susceperunt cum timore Domini et impatientiam suam et improperium murmuracionis sue contra Dominum protulerunt, exterminati sunt ab exterminatore et a serpentibus perierunt* (5). Simile facit Apostolus dicendo ad Hebr. XI° : *Sancti per fidem* (6) etc. Sed quia magis movent visa quam audita ideo et nostris temporibus data sunt nobis exempla sustinencie et tolerancie, ut beati Anthonii et aliorum quibus quasi sale deberent insipida condiri unde et eis dicitur : *vos estis sal terre.*

Sed videtur mirabile quod sal de insipido sit et de amaro, id est de mari. Sed hoc fit beneficio caloris solis vel ignis. O quomodo amara et insipida erant beato Anthonio ante conversionem suam paupertas, vilitas et cetera antedicta ! Sed calore caritatis excocta facta sunt ei sal et ipsum fecerunt sal juxta illud Job XXVIII° : *lapis calore solutus, in es vertitur* (7) ; sic etiam et in sal ; *Caritas omnia suffert,*

(1) IV Reg. IV, 40. 41.
(2) Lev. II, 13.
(3) Rom. XII. 1
(4) I Mach. IV, 8, 9.
(5) Judith VIII, 22-25.
(6) Hebr. XI, 33.
(7) Job. XXVIII, 2.

Digitized by Google

omnia sustinet, Iª ad Cor. XIII (1). Nisi enim beatus Anthonius et alii sancti, caritate excocti, tot et tanta sustinuissent, nunquam exempla eorum nostra insipida sapida reddidissent.

Sacrificium quod offertur Deo non debet esse insipidum, sic nec debet esse putridum ; sal enim marcet putredinem ; sic exempla sanctorum arcent illam putredinem de qua Joel IIº : [fol. 192¹] *computruerunt jumenta in stercoribus suis* (2) ; et in Psalmo *putruerunt et corrupte sunt cicatrices mee* (3). Eis ergo recte dicitur : *Vos estis sal terre*. Et nota quod dicitur *terre*. Sicut enim celi dicuntur viri spirituales et amatores celestium juxta illud : *celi enarrant gloriam Dei* (4) ; sic terra, amatores terrenorum. Hujus terre, beatus Anthonius et sibi similes facti sunt sal. Ut hec terra fiat sterilis a malis operibus, Beatus Anthonius predicabat et docebat dicens ad exemplar Salvatoris, Luc. XXIIIº : *beate steriles et ventres qui non genuerunt et ubera que non lactaverunt* (5); Sap. IIIº : *felix est sterilis et incoinquinata quæ nescivit thorum in delicto, habebit fructum in respeccione animarum sanctarum* (6). Sicut inter animam fidelem et Christum est matrimonium spirituale juxta illud ad Ephesios : IIº *Despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo* (7); sic inter animam peccatricem et dyabolum est contubernium et adulterium, unde Dominus per Ysa. dicit anime peccatrici : *discooperuisti et suscepisti juxta me adulterium* (8); et Eze. XVIº : *fornicata es cum filiis Egipti* id est cum demonibus, et post pauca : *facta est quasi mulier adultera que super virum suum inducit alienum. Omnibus meretricibus dantur mercedes, tu autem dedisti mercedem cunctis amatoribus tuis* (9). Diabolus adeo pauper est et miser quod nihil potest dare anime peccatrici, et sicut de matrimonio quod est inter Christum et animam bona proveniunt, sic de contubernio inter diabolum et animam mala innumerabilia generantur. Ideo beatus [192²] Anthonius hortabatur ad divorcium hujus contubernii, et exemplo suo animas, quo ad hujus maledictam generacionem, steriles efficiebat. Potione efficiuntur mulieres steriles et fiunt homicide omnium eorum quos generare potuerant ; sic beatus Anthonius extinctor fuit omnium malorum que oriri ex tali contubernio potuerunt juxta illud : *concepit dolorem et peperit iniquitatem* (10). Et ideo

(1) I. Cor. XIII, 7.
(2) Joel. 17.
(3) Psal XXXVII, 6.
(4) Psalm. XVIII, 2.
(5) Luc XXIII, 29,
(6) Sap. III, 13.
(7) II Cor. XI, 12.
(8) Is. LVII, 8.
(9) Ezech. XVI, 26, 32, 33.
(10) Psal. VII, 15.

Digitized by Google

recte sal terre dicitur, id est, eorum qui terrena diligebant, quia eos exemplo suo et doctrina steriles efficiebat.

Sic clerici et religiosi deberent esse sal aliorum, hoc est sal quod positum in *vase novo* sanat aquas gerocuntinas (1). Sed dicitur, Matth. V° : *Quod si sal evanuerit in quo salietur ? ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras et conculcetur ab hominibus* (2) ; et in Luca dicitur : *quod si sal infatuatum fuerit etc* (3) ; ad Rom. I° : *qui cum Deum cognovissent, non sicut Deum glorificaverunt, aut gratias egerunt, sed evanuerunt in cogitationibus suis et obscuratum est cor insipiens eorum* (4). Hoc verum est de quibusdam clericis et religiosis qui evanuerunt et infatuati sunt, sed beatus qui *non respexit in vanitates et insanias falsas* (5) ! De talibus sic infatuatis dicitur ad Rom. I° : *dicentes se esse sapientes stulti facti sunt* (6) ; Evanescunt enim altiora se perscrutando contra illud Ecclesiastici III° : *In supervacuis rebus noli scrutari multipliciter* (7). Item evanescunt et infatuantur divinando futura et predicendo ; volunt enim videri prophete et ideo de eis dicitur in Jere. XXIII° [fol. 192³] : *Nolite audire verba prophetarum qui prophetant vobis et decipiunt vos et visionem cordis sui locuntur, non de ore Domini ;* et parum post : *quis enim affuit in consilio Domini, et vidit, et audivit sermonem ejus* (8) ? Propter tales deplorat Jere. Tren. II° : *Prophete tui viderunt tibi vana et falsa* (9). De talibus, Deutero. XVIII : *quod non est locutus Dominus hoc habebit signum : quod in nomine Domini phropheta ille predixerit et non evenerit, hoc Dominus non est locutus sed per errorem animi sui propheta confixerit.*

Similiter sal iste infatuatur, maxime clerici, per luxuriam, sicut legitur de Salomone Ecclesiastico XLVII° quod inclinavit femora sua mulieribus (10), et tamen repletus fuerat omni sapientia et scientia et utinam nostri litterati non inclinant pejus femora sua. Dalida Sansonem infatuavit. Sanson sol eorum ; hii sunt clerici qui deberent alios illuminare et alios regere. Dalida ficula (11), cupiditas que intenta est haurire aqua temporalium et quantum haurit ex una parte et impletur tantum evacuatur ex altera, expensas faciendo ut magnificetur. Hec infatuat clericos. Nonne magna fatuitas esset si quis magnis debitis obligatus vellet super se assumere debita aliena? Sic tales fatui sunt qui

(1) IV Reg. II, 20.
(2) Matth. V, 13.
(3) Luc XIV, 34.
(4) Rom. I, 21.
(5) Psalm. XXXIX, 5.
(6) Rom. I, 22.
(7) Eccli, III, 24.
(8) Jerem. XXIII, 16, 18.
(9) Thren. II, 14.
(10) Eccli. XLVII, 21.
(11) Ficha, canalis, ut videtur, palis munitus, unde nomen per quem aqua occurrit. (Du Cange, *Glossarium*, Parisiis, 1843).

Digitized by Google

non sufficientes pro se rationem reddere, ingerunt se et obligant ad reddendum pro aliis rationem. Illi qui infatuati sunt per luxuriam eici deberent a beneficiis quae habent et etiam a curia et conculcari et vilificari ; sed si habeant quid, dent, introducuntur, osculantur et exaltantur cum dicat dominus per [192⁴] Malach. II° : *Ecce dedi vos contemptibiles omnibus hominibus* (1).

Quidam vanis subtilitatibus intendentes et generationes XLII° texentes et eas secundo statui adaptantes quarum quamlibet dicunt XXX^ta^ annorum, quarum summa est MCCLX annorum (2). Hii timere debent ne evanescunt in cogitationibus suis, licet videantur ista fundata esse supra Scripturam ut, in Apoc. XII (3). Et date sunt mulieri ale due aquile magne ut volaret in desertum in locum suum, nec aliter *pro tempore et tempora et dimidium temporis* (4), hoc est per tres annos et dimidium, lunares scilicet, qui faciunt mille CCXL^a^ dies et in Apo. XI *civitatem sanctam calcabunt mensibus XLII* (5) ; et intelligitur de mensibus lunaribus qui reddunt summam dierum antedictam. Super hoc fundatur eorum intentio et asserunt quod per tantum temporis deberat durare secundus status et tunc debet incipere tempus Spiritus sancti et incipere quedam mirabilis religio et quod in hac ultima generatione debeant omnia zizania expurgari.

Certe in Talmuz (6) dogmatizum est quod seculum debet durare per XII milia annorum, et hanc assertionem videntur Judei fundare supra Scripturam que dicit quod Jacob habuit duodecim filios et Deutero. XXXII legitur : *constituit terminos populorum juxta numerum filorum Israel* (7) et sumuntur termini non locorum sed temporum, unde unus de libris Talmuz intitulatur *liber terminorum,* id est, *festorum.* Item constat quod ab Abraham usque ad Christum sunt multo plures generaciones quam XLII, sed quedam generaciones pretermisse sunt tum ratione mysterii tum ratione peccati [fol. 193¹] sicut generationes illorum regum pretermisse sunt qui fuerunt de genere Achap impiissimi, sed constat quod filii Israël non fuerunt plures quam XII, ergo quantum ad hoc magis est firmum istud quam illud, et tamen istud vanum est et falsum.

(1) Mal. II, 9.

(2) Cf. la Sentence de la commission d'Agnani dans *Arch. für Litt. u, Kirchg.* t. I. pp. 135. 6.

(3) Apoc. XII, 6.

(4) Dan. XII, 7.

(5) Apoc. XI, 2.

(6) Eudes de Châteauroux s'était employé très activement, en qualité de Légat, à obtenir la condamnation du Talmud en 1247-1248 cf. Denifle-Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis,* t. I, n°s 172, 173, 178. Pour démontrer le danger que ce livre rabbinique contenait il en fit recueillir des extraits traduits en latin. Cf. Elie Berger, *Les Registres d'Innocent IV,* t. II, introduction p. CCXVII.

(7) Deut. XXXII, 8.

Digitized by Google

Item Lactentius cujus vitam et religionem mirabiliter commendat Beatus Augustinus in libro *De civitate Dei* (1) dogmatizavit sicut ibidem dicit beatus Augustinus quod tempus protenditur ab inicio mundi usque ad diem judicii, non durabit nisi per sex millia annorum et fundat intentionem suam super Scripturam dicens quod Dominus fecit mundum sex diebus et *septimo quievit ab omni opere quod patrarat* (2), et II^a Petri, in fine scribitur : *unum vero hoc non lateat vos, charissimi quia unus dies apud Dominum sicut mille anni et mille anni sicut dies unus* (3). Ex hoc ergo accipit Lactencius quod seculum istud laboriosum durabit per sex milia annorum tantum et post hec erit sabbatum de quo ad Hebreos IIII° : *relinquitur sabbatismus populo Dei* (4). Hoc dixit Lactencius tempore suo et multi crediderunt verum esse cum ad hec restarent de sexto millenario plusquam CC^ti anni et utitur verbis Sibille sicut et isti et etiam verbis Mellini ; sed modo apparent falsa esse que dixit cum post illum millenarium in tanta tribulacione fuerit mundus sicut et ante. Ideo beatus Augustinus plenus Spiritu sancto predicti Lactencii dogma reprobat in predicto libro licet falsitas illius assercionis non appareret tunc sicut modo. Sic nos talibus assertionibus fidem adhibere non debemus ne evanescamus et infatuemur sed sequentes sanctorum vestigia et eorum doctrine adherentes antedictum, nostrum MCCLX intelligamus de diebus non de annis [193a] qui mille CCLX dies faciunt tres annos et dimidium in quibus regnabit antechristus,quo destructo, reddetur pax et tranquillitas Ecclesie et erit judicium post destructionem ipsius ; sed ignoratur per quantum temporis a destructione antichristi dies judicii differatur, quia de die illa nemo scit nisi Pater et Filius qui in Patre est et in Patre intelligitur similiter et Spiritus sanctus.

Simus ergo, karissimi, sal per discretionem et intellectus sobrietatem et non evanescamus et infatuemur per inanes subtilitates ; sed incerta dimittentes, certa teneamus sicut fecit beatus Anthonius ut ad illum statim pervenire mereamur in qua nichil erroris erit, sed pura veritas et cetera et manifesta ad quam nos perducere dignetur Dominus noster Jhesus Christus qui vivit in secula seculorum.

F. GRATIEN.
O. M. C.

---

(1) Cf. *S^i Augi, De Civitate Dei, Lib. XX. cap. 7.* Patr. Lat. t. 41, col. 667. *Lactantii. Divinarum institutionum, liber VII de Vita beata, Cap. XIV.* Patr. Lat. t. 6. col, 781-4.

(2) Gen. II, 2.

(3) II Petr. III, 8.

(4) Hebr. IV, 9.

Digitized by Google

A TRAVERS LES LIVRES NOUVEAUX

FRANCISCANA

L'Ame Franciscaine, par le P. Ubald d'Alençon. *Extrait de la Revue de Philosophie.* — Paris, Marcel Rivière, 1912. — Prix : 1 fr.

Le P. Ubald définit ainsi l'esprit franciscain : « C'est un esprit de retour à l'observance primitive du saint Évangile, un esprit de paix, de soumission profonde à l'Église, c'est un amour personnel et passionné de l'humanité de Jésus-Christ, — voilà l'élément matériel, — le tout animé d'un esprit de détachement absolu poussé jusqu'à la pauvreté la plus extrême, — voilà l'élément formel. »

C'est au développement de ce double élément, matériel et formel, que l'auteur consacre les 45 pages de sa brochure. J'ignore si cette thèse a pleinement convaincu ceux qu'intéresse ce problème. Quand on cesse de considérer la charité, L'AMOUR SÉRAPHIQUE, — *Seraphicus Pater*, *Seraphicus Ordo* — comme la caractéristique de l'Ordre franciscain, comme le souffle qui doit animer et pénétrer toute la vie du Frère-Mineur, on s'expose fatalement à tomber dans une complexité de langage qui entraîne la confusion et l'obscurité. Aussi ne serais-je pas étonné que ces pages, d'ailleurs intéressantes et très documentées, n'aient pas porté la conviction dans tous les esprits. La définition donnée par notre savant confrère manque évidemment de précision et de clarté. On ne saisit pas bien, par exemple, comment l'esprit franciscain serait « un *esprit* de retour à l'observance du saint Évangile... animé d'un *esprit* de détachement absolu... » Est-ce que cet esprit de détachement n'est pas renfermé lui-même implicitement dans l'observance intégrale de l'Évangile ? Pourquoi, dès lors, ne rentrerait-il pas dans ce que l'auteur appelle l'élément *matériel* de sa définition ? Certes, je conçois très bien saint François vivant « selon la forme du Saint Évangile », acceptant toutes ses maximes, embrassant tous ses conseils, reproduisant dans sa vie et faisant entrer dans celle de ses Frères, la vie pauvre et détachée du Fils de Dieu. Mais, encore une fois, quel esprit particulier anime sa conduite, domine ses pensées, sanctifie et perfectionne toutes ses actions ? Quelle marque spéciale le distingue au milieu de tous ceux qui, comme lui, se sont efforcés de marcher sur les traces de Jésus-Christ ? Voilà, ce me semble, le problème à résoudre.

Le P. Ubald, nous venons de le dire, distingue deux éléments constitutifs de l'esprit franciscain : l'un matériel, l'autre formel. Le premier est multiple ; il comprend l'esprit évangélique, l'esprit de paix, d'obéissance, de pénitence, d'oraison. Et l'auteur, appuyé sur les historiens de saint François, s'applique

Digitized by Google

à prouver que le vrai franciscain possède éminemment toutes ces choses. Il aurait pu ajouter, ce me semble, l'esprit de simplicité, d'humilité, de zèle etc. Après tout, cet élément *matériel* ne peut être l'apanage exclusif de saint François et de ses Frères. Tous les saints ont possédé, dans un degré plus ou moins élevé, ces vertus ; tous ont été des hommes évangéliques, des hommes de paix, d'obéissance à l'Église, de pénitence et de prières ; tous ont pratiqué l'humilité, la simplicité, le zèle des âmes. Aucun doute n'est possible à cet égard. Mais, reste l'élément *formel*, c'est-à-dire ce qui anime et informe, en quelque sorte, l'ensemble de ces vertus surnaturelles écloses sous le souffle de la grâce, ce qui donne à celui qui les possède un caractère spécial, une marque de race qui le distingue de tous les autres. Quelle sera cette marque dans saint François? A quel signe devra-t-on reconnaître le vrai Frère-Mineur ? Le P. Ubald répond : *à l'esprit de détachement absolu poussé jusqu'à la pauvreté la plus extrême*. Tel est, l'élément *formel* ou, si l'on préfère, la différence spécifique de sa définition de l'esprit franciscain. « Cet esprit, fond et forme, élément générique et élément spécifique, est entièrement franciscain celui qui le possède tout entier, et l'est plus ou moins celui qui le possède plus ou moins. » (p. 42)

Encore une fois, je persiste à croire que le détachement absolu des biens de la terre, comme les quatre autres vertus énumérées par l'auteur, doit entrer dans le *genre* de la définition de l'esprit franciscain. Il est le corollaire nécessaire, indispensable de l'esprit évangélique. Il convient à tous ceux qui, par profession, s'engagent à embrasser l'Évangile, et par conséquent il ne saurait servir de différence ou de *modalité* spécifique pour désigner le vrai Frère-Mineur. La pauvreté peut bien être, et est en réalité, le caractère extérieur de l'Ordre franciscain, mais elle n'en est pas l'esprit; elle en est l'écorce, si je puis m'exprimer ainsi, mais elle n'en est pas la moelle. L'esprit de saint François, nous devons le chercher, ce me semble, dans la partie la plus haute de son âme, dans la région la plus élevée de ses aspirations et de ses désirs.

A vrai dire, en voyant l'amour de saint François et de ses premiers compagnons pour la pauvreté évangélique, on serait tenté de croire qu'à leurs yeux toute la perfection est là, et que les autres vertus comptent à peine pour eux. Ne nous y trompons pas cependant : car, si nous lisons la vie de saint François, si nous parcourons les enseignements qu'il donnait à ses disciples, nous voyons que si ses préférences étaient pour cette vertu, c'est qu'il la considérait comme la mère de toutes les autres, comme le chemin le plus infaillible de la sainteté, comme la clef qui ouvre le trésor des biens spirituels mais non comme la perfection elle-même. Il disait que la vraie pauvreté est la racine de l'obéissance, la mère du renoncement, la mort de l'amour-propre, la ruine de la vanité et de la cupidité. Pour lui, le vrai prix de la pauvreté est en ce qu'elle sépare le cœur des biens périssables pour le donner à Dieu tout entier, en ce qu'elle dépouille l'homme totalement pour l'immoler sur la croix, comme une victime choisie. Saint François n'aimait pas la pauvreté pour elle-même, mais parce qu'elle brisait tous les obstacles qui pouvaient empêcher son union avec Dieu, mais parce que seule elle pouvait donner à son amour sa plus haute perfection. Oui, l'*amour* de Dieu, l'amour *simple, joyeux, désintéressé*, l'amour poussé jusqu'à une sorte d'excès, voilà, en somme, toute la vie de saint François, voilà ce qui a pénétré, animé, impré-

Digitized by Google

gné toutes ses pensées, tous ses désirs, toutes ses actions, voilà la marque de race qu'il a léguée à ses enfants, et à laquelle on devra les reconnaitre partout et toujours.

C'est cet amour avec ses qualités spéciales, qui fait le fond de l'âme franciscaine : c'est lui qui brille avec éclat dans la vie de tous les saints de l'Ordre, en fait des êtres à part et les distingue entre tous les autres héros de la sainteté. Il laisse ses traces, même sur les miracles qu'ils opèrent, même sur les œuvres ou les écrits qu'ils produisent. Son nom est gravé en lettres d'or sur les moindres de leurs gestes, comme sur les plus sublimes de leurs actions. Aussi, l'Église elle-même a-t-elle consacré, en quelque sorte, cette marque distinctive de l'esprit franciscain, en donnant à saint François et à son Ordre le nom de *séraphique*. A ses yeux, c'est bien, en effet, l'amour des séraphins qui domine la vie entière du pauvre d'Assise ; c'est aussi cet amour qui, passant du cœur du Père dans celui de ses fils, traverse les siècles et fait encore de l'Ordre franciscain un Ordre séraphique.

Je ne veux point terminer sans reconnaitre cependant que le travail du P. Ubald est loin de manquer d'intérêt. Si je ne partage par son sentiment sur la nature de l'esprit franciscain, je rends hommage néanmoins à la profonde connaissance de son sujet et à la vaste érudition qui distingue ici, comme dans tous ses autres travaux, notre excellent confrère.

P. R.

Une fille aînée de saint François. Sainte Claire d'Assise, sa vie et son œuvre, par L. Moisson. — *Préface de* Téodor de Wyzewa. — Paris, Librairie des Saints Pères. — Prix : 3 fr. 50.

Le livre de M. Moisson est de ceux qui charment en même temps qu'ils édifient. On sent tout de suite que l'auteur est un écrivain de profession. Écrit dans un style simple, clair, souvent imagé, il captive le lecteur, force son attention et lui rend attrayante et aimable la douce physionomie de la Vierge d'Assise. Tels récits, par exemple, bien connus pourtant par les légendes de Thomas de Celano ou les *Fioretti*, acquièrent, sous la plume de l'auteur, une vivacité de ton et une puissance de relief qui saisissent et qui charment.

Pourtant, d'une valeur très réelle quant à la forme, cet ouvrage laisse beaucoup à désirer au point de vue de l'histoire. Il est regrettable que M. Moisson n'ait point tenu compte des derniers travaux de la critique sur la règle de sainte Claire. Il eut évité bien des confusions et des erreurs que, depuis trois siècles, tous les biographes de la Sainte ont servilement reproduites jusqu'à nos jours. Il est impossible, par exemple, d'admettre l'existence d'une règle écrite par saint François, en 1224. Le P. Oliger dans l'*Archivum franciscanum*, et le P. René de Nantes dans les *Études Franciscaines*, n'ont pas eu de peine à démontrer la fausseté de cette assertion. On sait cependant quel rôle a joué jusqu'ici, dans la vie de sainte Claire, cette prétendue règle de saint François !

Je souhaite que M. Moisson, qui a si bien compris l'âme de la sainte nous donne bientôt une nouvelle édition de son travail, dégagé cette fois des erreurs historiques qu'il a inconsciemment acceptées.

P. C.

Digitized by Google

THÉOLOGIE

« **Jésus-Christ étudié et médité,** » par L. Grimal, *prêtre de Saint-Sulpice et docteur en théologie.* — Paris, Lethielleux. — 2 vol. in-8.

C'est un traité assez complet sur Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses Mystères où l'auteur a voulu réunir, dans une certaine mesure, les avantages des meilleurs ouvrages de ce genre précédemment parus. Œuvre entièrement théologique, mais au lieu de la composer selon la méthode ordinaire, exclusivement didactique et aride, des manuels classiques, c'est-à-dire sans onction ni agrément littéraire, l'auteur y a joint ces deux dernières qualités qui en rendent l'étude plus souriante et plus facile.

Ce travail se compose de deux forts volumes in-8°. Le premier a pour objet spécial le Verbe incarné, ou théologie de l'Incarnation et de la Rédemption avec ses principales conséquences. Tout en présentant l'enseignement doctrinal traditionnel, ce traité comprend encore les questions qui intéressent particulièrement, à l'heure actuelle, la science et la piété, par exemple : la divinité de Jésus-Christ, le culte du Sacré-Cœur, une marialogie abrégée, etc.

Le tome II offre à notre attention les mystères du Christ, c'est-à-dire, les grands actes de sa vie suivant l'Évangile et d'après la tradition; actes envisagés spécialement au point de vue des enseignements dogmatiques et moraux qui en découlent.

Grâce aux derniers et remarquables travaux sur ce même sujet, l'auteur a pu aisément replacer les faits évangéliques dans leur cadre naturel, ce qui par là même en facilite l'intelligence.

De nombreuses références servent de justification à la doctrine exposée, donnent aux lecteurs studieux des indications utiles pour faire eux-mêmes des recherches ultérieures et des études personnelles.

Quant à la rédaction, œuvre d'un maître et d'un docteur en théologie, on ne peut qu'en admirer l'ordre et la méthode, unis à un style pur, sobre, concis et toujours parfaitement approprié.

A notre avis, cet ouvrage ferait particulièrement bien entre les mains des jeunes étudiants en théologie qui y trouveraient un agréable et parfait *compendium*, un *memento* constant des leçons reçues en classe ; et aussi entre celles des vétérans qui par son moyen se remémoreraient facilement et avec un plaisir nouveau les enseignements classiques d'autrefois. Chacun y recueillerait en même temps, pour son esprit et son cœur, lumière et vie.

Ce même ouvrage n'est pas seulement destiné aux membres du clergé et aux théologiens amateurs, mais aux simples fidèles eux-mêmes qui y puiseront une connaissance plus ample et un amour plus fécond du divin Maître.

« Toute notre ambition, dit l'auteur, est par ce travail de contribuer à étendre le règne de celui qui, selon la parole de saint Paul, devrait « nous être toutes choses » et à qui tous les cœurs devraient appartenir. » Or, « *Jésus-Christ étudié et médité* » peut certainement beaucoup aider à réaliser cette extension du Royaume de Jésus-Christ, qui, bien que royaume spirituel et intérieur, doit cependant se répandre par toute la terre, informer tout individu et toute société. « *Instaurare omnia in Christo* » : but direct et spécial que s'est proposé le docte et zélé sulpicien, en écrivant cet ouvrage.

Fr. Léonard.

Digitized by Google

Questions théologiques et canoniques. — Par le Re P. D. Paul Ranaudin, Abbé de Saint-Maurice de Clervaux. — T. Ier in-12 de 212 pag. Prix 2 fr. — Téqui, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris.

Quatre études d'inégale longueur mais d'un pareil intérêt forment ce volume, premier d'une collection.

Dans la première étude : *Le dogme de l'Eucharistie au moyen âge, l'hérésie de Bérenger,* le Rme P. Abbé de Clervaux s'est efforcé de mettre en lumière la pensée de l'hérésiarque sur la présence réelle. Deux causes rendaient cette tâche particulièrement difficile ; d'une part, l'absence d'une terminologie rigoureusement scientifique, de l'autre, le caractère très spécial de Bérenger. Incapable de comprendre les problèmes métaphysiques, il voulait néanmoins passer pour savant et dans ce but s'ingéniait à donner aux mots reçus des significations nouvelles. On ne pouvait dans ce cas faire fond sur un enseignement oral pour découvrir sa pensée. Le meilleur moyen, celui employé avec bonheur par l'auteur, était de se reporter aux doctrines de Jean Scot Érigène dont se réclamait Bérenger, et de chercher dans les professions de foi à lui imposées par différents conciles, les points précis sur lesquels ces assemblées exigeaient son adhésion. En prenant alors la contradictoire de ces propositions conciliaires on a toutes les chances possibles de comprendre quels furent les sentiments de cet hérétique.

Dans la seconde étude : *Formation ascétique de saint Thomas d'Aquin,* il est intéressant de constater que saint Thomas, Frère-prêcheur, se réfère la plupart du temps, quand il traite de la vie religieuse à la règle Bénédictine. Le saint docteur a fait ainsi, sans peut-être s'en être douté, un plus magnifique éloge des premiers maîtres qui l'avaient formé à la piété.

La troisième étude : *L'action de la vie religieuse dans l'Église,* n'est sous une forme discrète et voilée, qu'une apologie de la vie contemplative et de l'Ordre Bénédictin en particulier. Personne ne fera difficulté pour admettre que toute vie active a besoin, pour rester surnaturelle, de la prière, de l'oraison ou si l'on préfère en donnant au mot son sens large, de la contemplation, nous sommes persuadé aussi que toute vie contemplative est nécessairement active sous une forme ou sous une autre !

La dernière étude historico-canonique : *La nomination aux bénéfices ecclésiastiques et l'indult du parlement de Paris,* est consacrée aux indults de Paul III et de Clément IX adressés au Parlement de Paris et conférant à certains de ses membres des droits sur la nomination aux bénéfices ecclésiastiques. Ce point d'histoire était à remettre en lumière pour la compréhension des abus qui plus tard désoleront les églises et même les cloîtres.

Fr. J. de P.

APOLOGÉTIQUE

« **Essai d'Apologétique intégrale, ou la Religion expliquée à un incrédule par plusieurs théologiens** par A. Detillieux. — in-12. — Librairie de l'Action Catholique, 21. rue de l'Industrie, Bruxelles. Lecoffre, Gabalda, 90, rue Bonaparte, Paris.

Cet Essai comprendra cinq volumes ou cinq parties principales, dont voici les titres :

Digitized by Google

I. L'Incrédulité et les Temps prémessianiques : Preuves de l'existence et de la nature de Dieu et de l'âme, etc. — Historique de l'Action providentielle du Gouvernement divin dans son but préparatoire à l'Incarnation du Verbe. — Caractère figuratif et prémessianique du Peuple hébreu et des Prophètes. — La conservation plus ou moins altérée de la Révélation parmi les autres nations. — Tel est le sommaire abrégé du premier volume seul paru jusqu'ici. Voici le titre des autres :

II. L'Incrédulité et la Divinité de Jésus-Christ.

III. L'Incrédulité et le Catholicisme pratique.

IV. L'Incrédulité et l'Église de Jésus-Christ.

V. La Religion et l'Incrédulité devant la Science et le Progrès.

Si nous en jugeons par la première publication, la seule que nous connaissions, nous devons dire que, dans leur ensemble, ces cinq parties formeront une excellente et ingénieuse compilation de textes des meilleurs auteurs. Théologiens, philosophes, historiens, érudits et savants, — non seulement catholiques mais dissidents, — viennent chacun à leur tour démolir de fond en comble les préjugés, les erreurs, les sophismes et les fausses théories formulées par les incrédules contre la Religion en général et l'Église catholique en particulier, et démontrer en même temps, la vérité de notre sainte Religion. Cette démonstration s'adresse surtout à ceux qui la méconnaissent, la nient ou l'attaquent comme à ceux qui, l'ignorant plus ou moins, désireraient, de bonne foi, l'apprendre, savoir ce qu'elle est véritablement et ce qu'elle n'est pas.

Ce travail a été précisément entrepris pour répondre à toutes leurs difficultés, résoudre toutes leurs objections.

Cet ouvrage peut rendre de grands services aux prédicateurs, aux conférenciers et aux apologistes. Ils y trouveront « *abundanter* » les arguments dont ils ont besoin quand ils s'adressent aux foules.

C'est comme un vaste répertoire où tous les textes cités se suivent dans un ordre parfait, admirablement reliés entre eux par le précieux fil qu'a su y joindre l'auteur pour leur donner avec de la cohésion, une plus éclatante lumière, une force nouvelle.

Il nous paraît donc que l'écrivain a atteint le but qu'il s'était proposé. Parlant tout à la fois à l'intelligence et au cœur, réunissant les exigences de la foi et les droits de la raison dans un langage théologique, philosophique et scientifique irréprochable, sans négliger les charmes du style, on peut dire que cet ouvrage est de nature à rassasier l'esprit le plus difficile, le plus avide et à faire disparaître les doutes qui le tourmentent.

A lire ce travail, on se convaincra de plus en plus que seule la Religion catholique repose sur des preuves solides, inébranlables ; que, seule, elle donne satisfaction aux légitimes exigences de la raison, aux aspirations des âmes désireuses de s'instruire de leur origine et de leur fin.

Avant de clore ce pâle compte-rendu, nous formons le souhait que l'auteur ne nous fasse pas trop longtemps attendre le plaisir de lire avec le même profit, que leur aîné, les quatre autres volumes (ou parties) qu'il nous promet.

Fr. Léonard.

Y a-t-il un Dieu ? Y a-t-il survie de l'âme après la mort ? — par A. Hugon. — in-12. — Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris.

Digitized by Google

Deux questions des plus importantes et des plus angoissantes auxquelles répond affirmativement M. Hugon. — Pour en démontrer la vérité, la réalité, celui-ci ne recourt à aucune preuve métaphysique, mais à la simple constatation historique, au consentement universel de l'humanité. Comme preuve de ce consentement universel, l'auteur fait, pour ainsi dire, défiler devant son lecteur les hommes de toutes les époques, de toutes les latitudes, de tous les pays. Tour à tour, depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, les hommes de toutes races et de toutes couleurs, de toutes les contrées du globe, ceux d'une civilisation raffinée et ceux plongés dans l'ignorance et la barbarie sont interrogés. Tous, individus et peuples, répondent unanimement qu'ils ont cru et croient encore à l'existence de Dieu et à l'immortalité de l'âme. Les documents, il les trouve dans les textes laissés par les vieux écrivains, dans les inscriptions funéraires, sur les monuments religieux et civils.

Pour nous faire connaître ce qu'en pensent les peuplades plus ou moins arriérées de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie qui n'ont ni écrits, ni monuments, l'auteur le demande aux explorateurs qui racontent les sentiments et usages de ces peuplades, relatifs à la divinité et à l'immortalité de l'âme.

Puis, très brièvement, il expose comment la raison explique et approuve cette croyance des hommes et des peuples.

Enfin, après cette course à travers le monde et cette consultation universelle, la conclusion s'impose d'elle-même à tout esprit loyal et réfléchi : L'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme restent choses certaines, vérités indubitables et l'athéisme, tant au point de vue rationnel qu'au point de vue historique, apparaît comme une monstruosité, une immense sottise, une folie.

Ce livre de M. Hugon est en quelque sorte une espèce de procès-verbal d'après lequel le lecteur peut se rendre compte de ce qu'a été, vis-a-vis du sujet ici indiqué, la croyance de l'humanité à travers les siècles.

Fr. Léonard

ASCÉTISME

Les Tentations du jeune homme, *étude théorique et pratique*, par Émile Bruneteau, professeur à l'École de Théologie de Poitiers. — In-12 de XIV-370 pag. Prix 3 frs.50 — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris.

Depuis tantôt un an que ce livre est paru, pas une note discordante ne s'est fait entendre ; la presse a été unanime dans ses éloges. L'auteur doit être satisfait et voir réalisé au delà de ses espérances l'humble souhait formé en dernières lignes : « Ces pages n'atteindraient-elles qu'une demi-douzaine de jeunes gens, à qui elles inspireraient un haute idée de leur devoir moral, cela suffit, je ne regrette pas ma peine. »

L'ouvrage débute par un portrait de jeune homme parfaitement au point et qui dénote chez l'auteur en même temps qu'un grand talent d'observation une science psychologique très avertie. C'est là à n'en pas douter ce qui fait sa force et son succès. Le reste du livre est un remarquable traité théologique sur les tentations, leur nature, leurs causes, leur utilité, les moyens de les combattre puisqu'elles sont universelles, le relèvement quand la nature succombe, etc.

Digitized by Google

M. Bruneteau dit la vérité, toute la vérité ; mais sans offenser personne tant sa plume est légère et délicate. Son livre, nous aimons à le croire, ira grossir le nombre des volumes choisis, dans ces bibliothéques de jeunes gens dont il donne un arrangement si judicieux et si pratique. Fr. J. de P.

PRÉDICATION

La Confirmation, *allocutions préparatoires et explications catéchistiques*, par le Chanoine Millot, vicaire général de Versailles. — In-12 de 316 pages. — Prix 3 frs 50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris VIe.

Un vide de plus est comblé dans la nombreuse collection des sermonaires ! Nous ne dirons pas que le besoin s'en faisait sentir, mais la variété des sujets traités, le choix toujours si judicieux de M. l'Abbé Millot qui a présidé à la formation de ce recueil, le fera apprécier de plusieurs.

A côté d'orateurs illustres se rencontrent des noms moins connus, parfois d'humbles anonymes, tous pourtant unissent leurs efforts, leur science et leur piété pour dire ce qu'est la confirmation, les effets qu'elle produit, les dispositions avec lesquelles il faut la recevoir.

Les prédicateurs de retraites de confirmation sauront gré à M. Millot d'avoir le premier pensé à eux. Son recueil, en même temps qu'il facilitera leur travail, leur fournira des matériaux variés pour leurs instructions.

Fr. J. de P.

LITURGIE

Sacræ Liturgiæ Compendium opera F. X. Coppin et L. Stimart *eccl. cathed. Torn. canon. honor. sedulo recognitum, novissimæ rubricarum reformationni ad normam Bullæ « Divino Afflatu » accommodatum. Editio quinta. 1912.* — In-8° de XX-684 pages, broché 7 frs, relié demi-basane racinée 9 frs. — Établissements Castermann, Paris, 66, rue Bonaparte. Tournai 5, rue de la Tête d'or.

Cet ouvrage, écrit en latin, n'envisage pas la sainte Liturgie dans le sens plein et complet du mot, mais seulement dans une de ses parties les plus importantes : les rubriques et les cérémonies qui règlent les rapports officiels et publics du prêtre avec Dieu.

Une première partie traite des rubriques en général, de leur obligation, de l'autorité de la S. Cong. des Rites et des rubricistes, de la coutume en matière liturgique.

La IIe partie explique et précise toutes les rubriques du bréviaire romain d'après la réforme du Psautier par la Const. « *Divino Afflatu* » du 1er nov. 1911. Notions générales sur l'Office divin, rubriques concernant les fêtes, dimanches, féries, vigiles et octaves ; occurrence et concurrence : tout y est étudié et mis au point.

La IIIe de beaucoup la plus longue, s'occupe du Missel. Après des notions succinctes mais très suffisantes sur ce qui est requis pour le saint sacrifice : autel, luminaire, vases sacrés, etc., l'auteur explique les rubriques concernant les différentes Messes conformes ou non à l'Office ; une autre section traite des différentes parties de la Messe : mémoires, épitre, graduel etc. ;

Digitized by Google

une paraphrase claire et simple expose toutes les cérémonies de la messe privée ; le texte des rubriques du Missel imprimé en italique se détache nettement des explications de l'auteur. Ensuite, ce sont les cérémonies et rites spéciaux à la Messe chantée, à la Messe solennelle, aux différentes Messes des défunts, à la Messe Pontificale. L'exposé des rubriques concernant le Propre du Temps et le Propre des saints, forme une dernière section.

La IVe partie traite des rubriques du Rituel ; toutes ne s'y trouvent pas, car bien souvent la lecture attentive du Rituel suffit. L'auteur y parle de l'administration des sacrements, l'Ordre excepté, des funérailles, des bénédictions des processions et exorcismes. Le *Memoriale Rituum de Benoit* XIII et l'instruction clémentine sur les XL Heures terminent le volume.

Cet exposé rapide et succinct montre la valeur et l'importance de ce livre pour les prêtres adonnés au saint ministère et pour les clercs qui doivent étudier les rubriques « *Hujusmodi manualis præcipua laus est quod legentibus brevem, certam ac facilem discendi viam præbet* » (Mgr l'évêque de Tournai.) C'est un manuel complet, un véritable « *compendium* » sans longueur, clair et précis. « *Faciliori concisiorique methodo et stylo lucido Ritus sacros exponere et explanare* : tel était le désir de l'auteur : il l'a pleinement réalisé. — Une double table alphabétique et analytique très développée, permet de trouver rapidement et facilement la solution d'un doute ou d'une difficulté.

Cependant, nous nous permettons de soumettre quelques remarques à la judicieuse appréciation des auteurs ; en liturgie, l'un ou l'autre décret échappe avec tant de facilité !

L'office du dimanche même mineur a ses 1res vêpres entières si on célèbre le samedi l'office double majeur d'un saint, ce qui semble nié au n° 86 1° les exceptions sont assez rares (*Divino Afflatu. tit V. 2).* — Aux dimanches de l'Avent, si l'on fait mémoire d'une fête de la sainte Vierge simplifiée ou du jour octave de l'une de ses fêtes, la conclusion des hymnes est la conclusion ordinaire et non *Jesu... qui natus es.* Le même principe s'applique au ℣ du ℟ bref à Prime, et la Préface est de la Sainte Trinité (n° 165. 1e — 382. a). (S. R. C. 30 déc. 1911 ad I et II. Divino Afflatu tit X. 4.)

Nous ne pensons pas qu'un autel fixe changé de place soit exécré si la table reste unie à la base. (*Bargilliat* 1291. *Reiffenstuel in tit. de consecrat. eccles. n° 38.*) Au n° 212 *c* le contraire est affirmé. — La S. R. C. tolère l'antependium noir à l'autel, aux messes des morts, si le conopée est violet ou blanc *(S. R. C. 1er déc. 1882. — Questions liturgiques* 1911 p. 311.) Au n° 215, on dit que l'antependium doit être violet.

Le curé qui est seul dans sa paroisse et dit la Messe de la solennité transférée en vertu de l'Indult du card. Caprara en 1802, satisfait à l'obligation de la Messe *pro populo* : un décret du 2 déc. 1891 prescrit de suivre cet indult, et le décret du 27 mai 1911 pour Bayonne ad VIII, a été modifié dans le 6e volume de la collection authentique de la S. R. C. par un « *nisi habeatur indultum.* » Or le 5 juillet 1912, le Préfet de la S. R. C. a déclaré que « *in casu consuetudo longæva... æquivalet indulto* » ce qui vaut pour la Belgique comme pour la France. De plus, ces solennités transférées peuvent être célébrées dans les oratoires semi-publics. *(S. R. C. 27 mai 1911 ad IX.)* Il faut donc modifier un peu les nos 263, 287 et 289.

L'Octave du Saint Sacrement jouit de tous les privilèges de l'Octave de

Digitized by Google

l'Épiphanie et n'admet pas la messe *pro sponsis* (*S. R. C. 28 juillet 1911. ad V*). — Si l'on doit à la messe *pro sponsis* faire mémoire d'un double, il n'y a pas de troisième oraison du temps, (*24 mai 1912* ad *VII*). — On ne dit pas toujours et nécessairement le dernier évangile de saint Jean à la fin d'une messe votive. (*Divino Afflatu. tit. X. 3. Quoties*)...

Aux messes de la férie où il y a mémoire d'un semi-double « *sumi nequit collecta ex devotione celebrantis addenda* » (*S. R. C. 19 avril 1912. ad VIII*) [nos 307. 306. 274 et 386. 352.]

Le no 346 qui traite de l'indulgence de l'autel privilégié est insuffisant : il n'y est pas question de la messe de la férie ou de la vigile et de l'oraison pour les défunts, messe et oraison requises en Carême, aux vigiles etc., lors de l'impression du livre, pour gagner l'indulgence précitée. (*Divino Afflatu. tit X. 5. S. R. C. 12 juin 1912*). Notons ici qu'un récent décret du saint Office (*20 février 1913*) déclare que ce n'est plus requis » *sub pœna nullitatis... id tamen laudabiliter fieri.* » — La doctrine du no 366 sur « l'oraison impérée » est à modifier d'après le tit. XI de *Divino Afflatu* rapporté du reste au no 352. 7e — De même au no 537 les décrets du 2 mars et 19 avril 1912 rapportés à la page 133 auraient avantageusement remplacé l'ancienne rubrique.

Malgré ces petits oublis qui pourraient être réparés dans un appendice, le « Compendium » de MM. Coppin et Stimart garde toute son actualité et nous lui souhaitons large diffusion. FR. JUSTINIEN.

Annus Liturgicus cum introductione in disciplinam liturgicam, in-12 de XVI-424 pag. Editio tertia juxta novissimas rubricas emendata. Auctore MICHAELE GATTERER S. J. sac. théol. doct. et disciplinae liturgicae professore. Oeniponte. Typis et sumptibus Feliciani Rauch (L. Pustet) 1912. —

La première édition manuscrite servait de manuel, dit l'auteur dans sa préface, à ses étudiants de l'Université d'Innsbruck. La seconde édition était à peine imprimée que paraissaient les nouvelles normes de S. S. Pie X, sur les fêtes de précepte et le bréviaire réformé. Une troisième édition devenait nécessaire « *ut opus accuratum et practico usui accommodatum esset.*

L'auteur a sûrement atteint le but qu'il s'était proposé ; ce livre fruit d'une grande science liturgique, est exact et pratique. Nous le voudrions dans les mains de tous les séminaristes et de tous les prêtres. Tout marcherait alors selon l'esprit de l'Église, dont la législation liturgique est l'expression, et le peuple catholique ne manquerait pas d'en recueillir de multiples avantages spirituels car : « *celebratio liturgica festorum optime docet, quomodo populus fidelis dominicos et festa ageret debeat* ».

Dans le première partie, après avoir défini ce qu'il faut entendre par liturgie, l'auteur explique le but des cérémonies, et trace un conspectus historique de l'évolution liturgique. Parlant du pouvoir de porter des lois liturgiques il est amené à traiterde la S. C. des Rites et de son autorité. Vient ensuite la question des Livres liturgiques et de leur force obligatoire ; le tout exposé avec autant de précision que de clarté.

Au no 19 l'auteur énumérant les lois pratiques régissant les rapports entre les diverses liturgies actuellement en usage, écrit : « *sed communicare in*

Digitized by Google

ritu qui diversis speciebus utitur, solummodo licet in casu impossibilitatis communicandi secundum proprium ritum » Ce point est à corriger d'après la Constitution : *De Sanctissima Eucharistia promiscuo ritu sumenda,* en date du 19 sept. 1912 accordant à tous les fidèles de communier dans n'importe quel rite *pietatis causa.* Nous ne faisons point grief à l'auteur de cette inexactitude, son livre étant déjà paru lors de la publication de ce document.

La seconde partie traite : 1° de anno liturgico in genere — 2° in specie. Suivent les deux appendices ordinaires sur l'occurrence et la concurrence des fêtes, le catalogue des fêtes primaires et secondaires, le tout couronné par une table aphabétique suffisamment complète.

Une petite remarque : au n° 97, nous lisons : *Quodsi moniales nullum chorum habent, vel solum officium parvum B. M. V. recitant, peculiare kalendarium non habeant, sed in earum ecclesiis seu oratoriis publicis kalendarium dioecesanum viget — nisi forte indultum speciale habent. etc.*

Au n° 101 : « *Si oratoria semipublica inserviunt communitati religiosae pro officio divino in choro recitando,* (v. g. monialibus) *non directorium rectoris sed istuis communitatis servandum est. Quod* probabiliter *etiam valet si moniales solummodo officium parvum B. M. V. recitare volent.* » Un peu plus de clarté concernant les moniales qui récitent le petit office de la Sainte Vierge ne serait pas à dédaigner !

Des remarques pratiques insérées çà et là méritent de retenir l'attention. Observées, elles aideraient à vivre davantage avec J.-C., divin soleil autour duquel gravite toute l'année liturgique. Fr. Marc de Vortum

HISTOIRE

La Démocratie Révolutionnaire. — *De la Constituante à la Convention.* Par Gustave Gautherot, docteur ès lettres, professeur d'histoire de la révolution française à l'Institut catholique de Paris. — in-8 écu de XVIII 426 pag. Prix 5 frs. Beauchesne, éditeur, 117, rue de Rennes, Paris.

Déjà M. Gautherot nous avait donné l'*Assemblée Constituante* ; la *Démocratie révolutionnaire* continue avec le même bonheur et le même esprit la série de ses travaux historiques relatifs à la Révolution. Il nous semble pourtant, vu le contenu du présent volume, qu'il eut été préférable de lui donner pour titre l'*Assemblée Législative* puisque 150 pages au moins sont consacrées à démontrer son impuissance, son incapacité et sa déchéance, trois choses malheureusement trop réelles. On en jugera par les lignes suivantes que nous extrayons entre mille à titre de curiosité.

« En 1792, l'assemblée législative était capable d'annexer à son procès verbal et d'envoyer aux 83 départements une délibération de la *Croix-Rouge* annonçant qu'elle renonçait « à l'usage du sucre et du café » pour déjouer les manœuvres des accapareurs ; elle accepta selon les expressions d'une adresse de 72 citoyens du *Faubourg-Saint-Denis* de « poursuivre jusqu'au fond des enfers » et « d'écraser de la massue nationale.... les bas jockeys du trône » dénoncés, par « la voix tonante du civisme qui a fait tout à coup retentir ces voûtes sacrées » de la salle du Manège, car le peuple « lion superbe pour dissiper ces légions aériennes de farfadets, n'a eu besoin en s'éveillant que de froncer le sourcil ». Quand un parlement s'accommode de telles imbécillités, il est mûr pour les pires servitudes.

Digitized by Google

L'assemblée était au service du peuple et par le fait privée de tout pouvoir législatif ; le pouvoir exécutif à son tour était au service de l'assemblée, c'est-à-dire au service de tous et par là même nul et sans effet.

Les *causes* de cette anarchie, l'auteur nous les montre par ce qui se passe en Angleterre et par l'influence de la franc-maçonnerie ; ses *moyens d'action* se trouvaient dans la dictature des sections, vrais foyers de révolutionnaires où une poignée de « braillards » imposaient leurs volontés à la capitale et aux 83 départements ; ses *effets*, l'émeute du 20 juin.

La seconde partie de l'ouvrage nous présente pour caractériser les événements les portraits des deux premiers maires de Paris, l'académicien Bailly et le « roi Pétion », en plus celui du marquis de Condorcet. Les sinistres figures de Danton, Robespierre et Marat achèvent de donner son cachet à cette période agitée ; tout est prêt pour l'émeute qui bientôt éclatera !

Tous les faits rapportés dans ce volume sont appuyés sur une documentation sérieuse et abondante ; les travaux de M. Gautherot méritent certainement de prendre rang parmi les meilleurs historiens de la Révolution. Le style est alerte, parfois légèrement ironique. A la lecture même on ressent quelque chose de la chaleur, de l'éloquence persuasive que doit avoir le conférencier de l'Institut catholique de Paris. FR. J. de P.

Lamennais, sa vie et ses doctrines. T. III. — *L'éducation de la Démocratie (1834-1854)*, par l'Abbé CHARLES BOUTARD. — In-8 de 484 pag. Prix : 5 fr. — Perrin et Cie, Libraires-Éditeurs, 32, Quai des Grands-Augustins, Paris.

Le troisième volume de M. Charles Boutard embrasse les vingt dernières années de Lamennais (1834-1854). Rome a parlé réprouvant les doctrines de l'*Avenir* et de l'école mennaisienne. Son Directeur, le cœur ulcéré, parce que incompris, il le pense du moins, n'a rapporté de son voyage dans la ville éternelle, que des sentiments de colère à l'égard du vieux pontife et d'une hiérarchie refusant obstinément la planche de salut qu'il leur offrait pour réconcilier l'Église avec la société. N'avait-il pas rêvé d'une sorte de république universelle, d'une théocratie ayant à sa tête le pape, tous les autres monarques ne devant être que des vassaux ! Et voilà que s'écroulaient tous ses plans de pacifiques conquêtes et de réformes l'Église avait dit : non. Il ne lui pardonnera jamais d'avoir refusé ses avances. Confiant malgré tout dans la bonté de sa cause, il n'attendra plus que de Dieu et du peuple la réalisation de son idéal. « C'est pourquoi toute cette ardente passion que, depuis son entrée dans le sacerdoce, il avait mise au service de l'Église, il songeait à la mettre désormais au service de la démocratie. »

Le peuple, il l'avait toujours sincèrement aimé ; c'est pour lui, que malgré ses promesses, il va reprendre la plume et lancer aux quatre coins de l'horizon, toutes ces brochures remplies d'invectives, parfois grossières, contre l'autorité, de sarcasmes et de railleries à l'adresse de Grégoire XVI et du clergé catholique.

M. Boutard nous donne une analyse assez détaillée de ces œuvres diverses; elles débutent par : *Les paroles d'un Croyant* et se terminent par *Une introduction à la Divine Comédie*. L'une d'elles : *l'Esclavage moderne*. — *Le pays et le Gouvernement*, valut à l'auteur d'être déféré en cour d'assises et

Digitized by Google

condamné à un an de prison. Enfermé à Sainte-Pélagie, il continue d'écrire, autant peut-être pour passer ses longues heures que pour faire triompher l'idéal entrevu. N'est-ce pas durant cette réclusion forcée qu'il traçait les lignes suivantes : « Oh! qui me rendra ma vallée natale, et mes rochers, et les grands pins semés sur leurs pentes, et les prés verdoyants où dans une eau limpide cachée sous l'herbe en fleurs, mes pieds se mouillaient à la fonte des neiges. »

Cette vallée et ces prés verdoyants, il les avait quittés, talonné par l'ennui. Peu à peu, la solitude s'était faite autour de lui à la Chesnaie; il abandonna ces lieux témoins de tant de souvenirs qui, pour le torturer, se rassemblaient en foule dans son cœur toujours aimant. Il vint à Paris. C'est de là qu'après bien des vicissitudes, plusieurs déménagements nécessités par la pauvreté, le 27 février 1854, son âme partit rendre compte de ses actes au souverain Juge. Le 1er mars, dès l'aube, le corbillard des pauvres, sans aucun signe religieux, sans un prêtre, escorté par la police et suivi de quelques amis, conduisit sa dépouille mortelle au Père-Lachaise. En silence, elle fut descendue dans la fosse commune, puis quand la funèbre besogne fut terminée, le fossoyeur se hasarda à demander : « Faut-il mettre une croix ? » Auguste Barbet répondit : « Non ». Les dernières volontés du disparu étaient exécutées : « On ne mettra rien sur ma fosse, pas même une simple pierre. »

On a dit que le prêtre avait été empêché de s'approcher de lui à ses derniers moments. Sans doute il était gardé, mais on ne faisait que suivre ses ordres. C'est lui-même qui refusa de recevoir le P. Ventura et l'abbé Martin de Noirlieu : « Je ne veux pas les recevoir. » D'autres tentatives furent faites sans plus de succès. Presque au moment suprême, au soir du 26 février, sa nièce accourue de Bretagne (son frère retenu par la maladie n'avait pu venir) n'écoutant que sa foi se laissa tomber à genoux et les mains tendues vers lui, elle jeta ce cri : « Mon oncle, mon oncle Féli, veux-tu un prêtre ? Tu veux un prêtre n'est-ce pas ? Lamennais répondit : « Non. » Craignant de ne pas avoir assez fait, la pauvre femme reprit : « Mon oncle je t'en supplie. » Alors se raidissant, et retrouvant pour un instant toute son impérieuse énergie, Lamennais répondit d'une voix forte : « Non, non, non; qu'on me laisse en paix. »

Pendant la nuit, la dernière, qui suivit cette scène douloureuse, on vit, dit-on, à un certain moment une larme, une longue larme couler sur la joue amaigrie du mourant. Est-il défendu d'espérer que cette larme aura pesé d'un grand poids dans la balance de la justice divine ?

Nous nous sommes attardé à dessein sur ce compte rendu, car le livre de M. Boutard nous parait donner la note juste sur ce que fut Lamennais après sa défection. Il faut en chercher les causes de cette défection, nous dit l'auteur, ailleurs que dans un orgueil froissé. La psychologie complexe de Lamennais, telle qu'elle nous est présentée dans ces pages, éclaire bien des actes de cet homme étrange, et au lieu d'exciter notre indignation, fait éclore dans notre âme un profond sentiment de pitié. Fr. J. de P.

ÉDUCATION

La Question Scolaire, par le R. P. Dom Besse. — In-8° de 72 pages. — Prix : 0 fr. 75. — Nouvelle Librairie nationale, 11, rue de Médicis, Paris, VIe.

Digitized by Google

C'est un exposé complet de la question scolaire que le R. P. Dom Besse nous donne sous une forme extrêmement condensée. La liberté d'enseignement ! Tel est le mot de ralliement pour les catholiques, mais liberté entière, complète, avec subventions proportionnelles au nombre des élèves. La gratuité, la neutralité de l'école, telles qu'elles existent aujourd'hui, sont de vains mots. L'auteur après nous avoir rappelé les droits de l'Église, de la famille, ainsi que les obligations des pères de famille, nous parle du corps enseignant, des Universités, dans le but de prouver que l'État-Maître d'École est une aberration. Cette thèse qui est la vraie thèse de l'école, nous est présentée avec précision et clarté. Ceux qui la liront en tireront grand profit; et ils trouveront même (ce qu'ils s'attendent à trouver dans les écrits du savant bénédictin) quelques virulentes sorties contre la démocratie et la République. Fr. CAMILLE.

OUVRAGES ENVOYÉS A LA RÉDACTION DES ÉTUDES (1)

J. MILLOT (Abbé). — *La Confirmation. Allocutions préparatoires et explications catéchistiques.* Paris, Lethielleux, 1913. In-12 de 312 pp. Prix : 3 frs. 50.

F.-X. COPPIN. L. STIMART. — *Sacræ Liturgiæ Compendium Sedulo recognitum novissimæ Rubricarum reformationi ad normam Bullæ « Divino Afflatu » et recentissimis S. R. C. decretis accommodatum novoque ordine digestum* Editio quinta. Établissements Casterman, Paris et Tournai. 1912 In-8° XIX-684 pp.

E. BRUNETEAU. — *Les tentations du jeune homme. — Étude théorique Étude pratique.* Troisième Édition. Paris, Lethielleux. In-12 de 370 pp.

J. SCHRYVERS, C. S. S. R. —*Les principes de la vie spirituelle.* Bruxelles Albert Dewit, 1913. In-12 de 590 pp. Prix : 3 frs 50.

L. WILMET. — *La Bruyère en feu. Préface d'Émile Chardome.* Paris, Dorbon, Bruxelles, Oscar Lamberty. In-8° de 283 pp. Prix 5 frs.

C. TELCK. — *Epitome Theologiæ Moralis universae per Definitiones, Divisiones et summa Principia pro Recollectione Doctrinæ Moralis et ad immediatum usum confessarii et parochi, excerptum ex Summa Theol. mor. R. P. Hier. Noldin S. J.* Œniponte, F. Rauch. In-12 de XXXII-539 pp. Prix : 4 frs.

URB. HOLZMEISTER, S-J. — *Orationes liturgiciae meditationibus Exercitiorum S. Ignatii de Loyola accommodatæ. In usum clericorum exercitia peragentium.* Œniponte, Fel. Rauch. 1912. In-32. Prix : 20 Pf.

M. GATTERER, S. J.—*Annus liturgicus cum introductione in disciplinam*

(1) L'annonce de ces ouvrages ne constitue pas par elle-même une recommandation. Nous ne faisons que les signaler ici, en attendant que les rédacteurs des *Études* en fassent le compte-rendu, s'il y a lieu, dans le bulletin bibliographique.

Digitized by Google

liturgicam. Editio tertia juxta novissima rubricas emendata. Œniponte. Fel. Rauch. 1912. In-12 XIV-424 pp. Prix : 2 Kr. 90.

MICH. GATTERER S. J. — *De Breviario Reformato Pii X Constitutione « Divino afflatu » Brevis instructio in clericorum gratiam conscripta.* Œniponte-Fel-Rauch. 1912. In-12 de 43 pp. Prix : 25 Pf.

MALIGE (R. P.) — *Nouveau Mois de Marie ou Marialogie des âmes pieuses.* Paris, Lethielleux. In-12 de IV-338 pp. Prix : 2 frs 50.

L. DESBRUS. — *Cas de Conscience à l'usage des Personnes du monde.* Paris, Téqui 1913 In-12 de VI-412 pp. Prix : 3 frs. 50

R. M. MARIE LOYOLA. — *La communion des enfants.* Traduit de l'anglais par Mme Émile Paris. Paris, Poussielgue, 1913 in-12 de VIII-468 pp.

P. RAMON RUIZ AMADO. — *La Education moral.* — *Segunda Edicion.* — Barcelona Libreria Religiosa, Calle Avino, 2° 1913. In-12 de 576 pp. Prix 4 ptas.

C. AUGÉ de SAINT-VICTOR. — *Divine Emprise ou la Vocation de sainte Claire. Drame en 3 actes.* Préface de M. Gonin. Paris, Bloud. In-8° de 62 pp. Prix : 1 fr. 25.

P. TESNIÈRE. — *Les Mystères du Rosaire proposés pour l'Adoration du Très Saint Sacrement*, nouvelle édition. Tourcoing, *Bureaux du petit messager du Très Saint Sacrement*, 12, rue de Toulouse. 1913. In-18 de 274 pp. Prix : 1 fr.

P. TESNIÈRE. — *Manuel de l'adoration — Deuxième série : les Titres divins et humains de l'Eucharistie*, nouvelle édition. Tourcoing, 12, rue de Toulouse. 1913. In-18 de 477 pp. Prix : 2 frs.

P. E. Couet. — *Les miracles Historiques du Saint-Sacrement.* Troisième Édition. Tourcoing, 12, rue de Toulouse. In-8° de 400 pp. Prix : 3 frs.

Publications de la société Bibliographique: M. Barrès: *Tableau des églises rurales qui s'écroulent.* — H. Joly : *La Crise de la Domesticité.* — H. Taudière : *Les lois françaises contre la famille.* — G. de Lamarzelle : *A la recherche d'une morale laïque.* Chaque brochure : 0 fr. 25.

P. UBALD d'Alençon. — Sacrum Commercium. — *Les noces Mystiques du Bienheureux François d'Assise avec Madame la Pauvreté (1227)* Première traduction française. Paris, Librairie Saint-François, Couvin (Belgique) In-12 de XXII-80 pp. Prix 1 fr.

HENRY JOLY. — *Ozanam et ses Continuateurs.* Paris. Lecoffre. 1913. In-12 de IX-235 pp. Prix : 3 frs.

TH. MAINAGE (R-P) — *Introduction à la psychologie des Convertis.* Paris Lecoffre 1913, In-12 de VI-129 pp. Prix : 1fr. 50.

Siebzehnter Jahresbericht über die Nordtirolische Kapuziner Mission van Bettiah und Nepal. Innsbruck, Felizian Bauch, 1912. In-12 de 142 pp.

Avec la permission des Supérieurs. Paul Duperrey, Gérant.

TAMINES. — IMP. DUCULOT-ROULIN.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XXIXe

JANVIER 1913.

I. *Duns Scot et le Modernisme ;* P. Raymond. 5
II. *Le Rationalisme et la critique de l'histoire évangélique ;* P. Hugues 25
III. *La valeur des lois de succession ;* P. Constant . . . 41
IV. *Trois Mosaïstes franciscains au XIIIe siècle ;* H. Matrod . 49
V. *Notice et Extraits d'un manuscrit du musée britannique. Add. 19994 relatif aux Cordelières de Noyen ;* P. Ubald. 63
VI. *Un confesseur de la foi au XIXe siècle ;* F. C. 74
VII. *Bulletin d'histoire franciscaine* ; P. Ubald 78
VIII. *Lettre à M. E. B. de* « La Critique du Libéralisme » ; P. Michel-Ange 96
IX. *A travers les livres nouveaux* 98

FÉVRIER 1913.

I. *Duns Scot et le Modernisme ;* P. Raymond 113
II. *De la Synagogue au Couvent. Notes bio-bibliographiques sur le P. René de Modène, d'abord Rabin puis Capucin-* P. Édouard 131
III. *La Règle Primitive des Frères-Mineurs de saint François* (1909) ; P. Cuthbert 140
IV. *Les Franciscains dans le Grand-Duché de Luxembourg* ; M. de Villermont 154
V. *Sermons franciscains du Cardinal Eudes de Châteauroux* († 1273) ; P. Gratien 171
VI. *Bulletin Canonique ;* P. J. de Parme 196
VII. *A travers les livres nouveaux* 210

MARS 1913

I. *La Perfection séraphique d'après saint François* (SUITE) ; P. Césaire de Tours 225
II. *Ambassadeurs de France et Capucins français à Constantinople au XVIIe siècle ;* P. Bruno 232
III. *Une Réparation :* Le chanoine Jean-Joseph Loiseaux du diocèse de Tournai (SUITE) ; P. Prosper d'Enghien. . 260
IV. *Les Franciscains dans le Grand-Duché de Luxembourg* (SUITE) ; M. de Villermont 288

Digitized by Google

V. *De la méthode traditionnelle de l'oraison au moyen âge ;* P. Ubald d'Alençon 305
VI. *A travers les livres nouveaux* 318

AVRIL 1913

I. *Le Père Joseph, lecteur en philosophie* (1603-1604) ; L. Dedouvres. 337
II. *Deux épitaphes satiriques sur l'Éminence grise;* P. Frédégand 359
III. *Bulletin de philosophie ;* P. Raymond. 364
IV. *Notes de théologie morale ;* P. Constant 386
V. *Ambassadeurs de France et Capucins français à Constantinople au XVIIe siècle* (SUITE) ; P. Bruno . . . 394
VI. *Notes et documents :* Une lettre inédite de Pierre de Jean Olivi ; P. Gratien 414
VII. *La poésie épique ;* A. Charaux 423
VIII. *A travers les livres nouveaux* 439

MAI 1913.

I. *A propos d'Antinomies conciliantes ;* S. Belmond . . 449
II. *Réflexions sur la conquête de l'Allemagne par les Mineurs* (1221-1238) ; H. Matrod 462
III. *Bulletin de théologie dogmatique ;* P. Dieudonné . . 475
IV. *Le Père Joseph, lecteur en philosophie* (1603-1604) (SUITE) ; L. Dedouvres 491
V. *Jacopone de Todi, prédicateur populaire* (1230-1306) ; J. Pacheu 504
VI. *A propos de la politique religieuse de Ch. Maurras ;* P. Exupère 520
VII. *Bulletin de philosophie* (SUITE) ; P. Raymond . . . 534
VIII. *A travers les livres nouveaux* 548

JUIN 1913.

I. *L'idée de création d'après saint Bonaventure et Duns Scot ;* S. Belmond 561
II. *Réflexions sur la conquête de l'Allemagne par les Mineurs* (1221-1238) (SUITE) ; H. Matrod 570
III. *Le Durbar de Delhi ;* P. Symphorien 584
IV. *Bulletin de théologie dogmatique* (SUITE) ; P. Dieudonné . 597
V. *Ambassadeurs de France et Capucins français à Constantinople au XVIIe siècle* (SUITE) ; P. Bruno . . . 618
VI. *A propos de la politique religieuse de Ch. Maurras ;* P. Exupère 632
VII. *Sermons franciscains du Cardinal Eudes de Chateauroux* (1273) (SUITE) ; P. Gratien 647
VIII. *A travers les livres nouveaux* 656

Digitized by Google

Digitized by Google

PRINCETON U.

Princeton University Library

32101 076474681

Digitized by Google

Digitized by Google